Histoire ecclesiastique par Mr. Fleury, Prêtre, Abbé du LocDieu ... Tome premier vingtiéme Depuis L'an 1053. jusques à l'an 1099

1. Notice

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

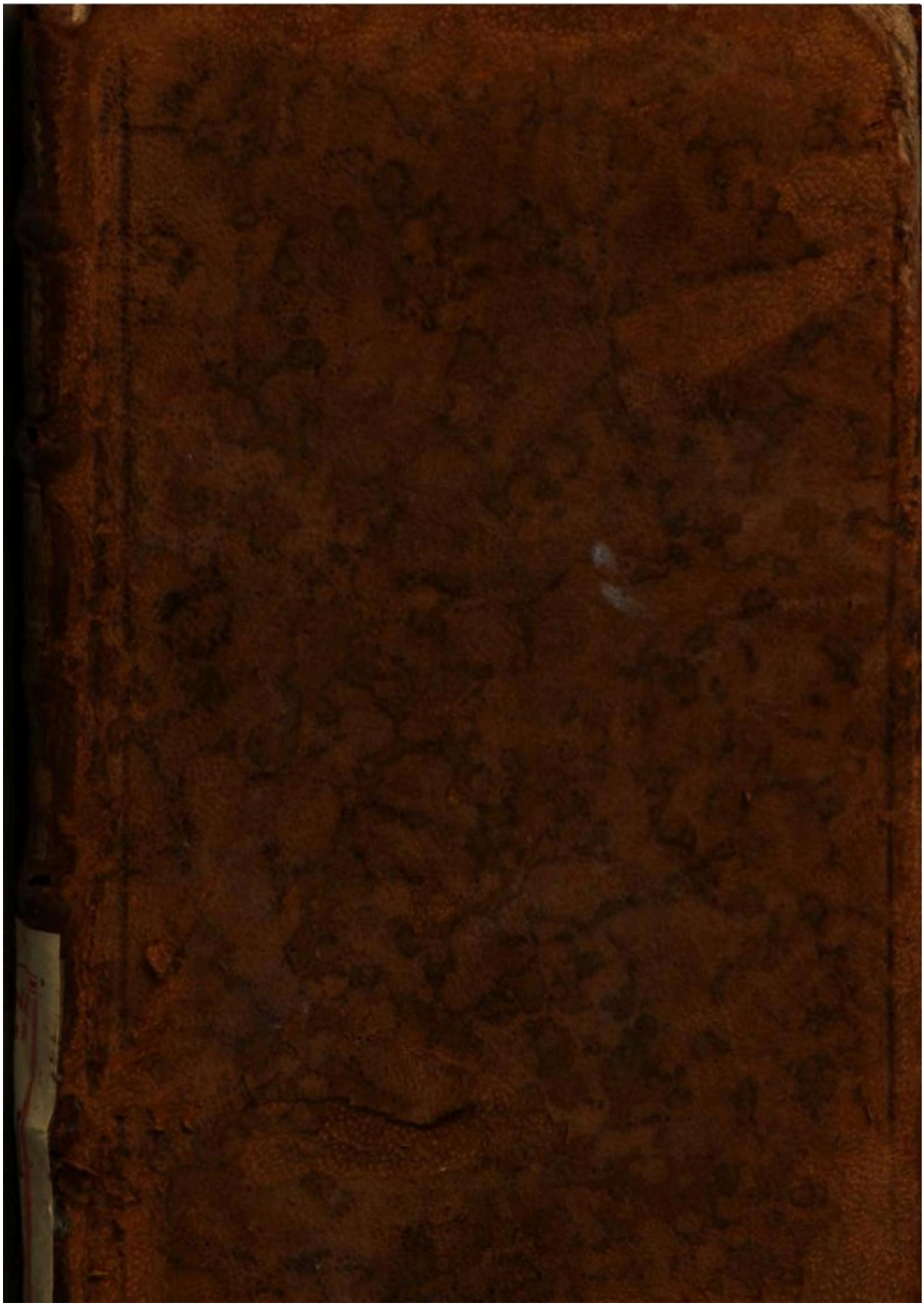

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
23
NAPOLI

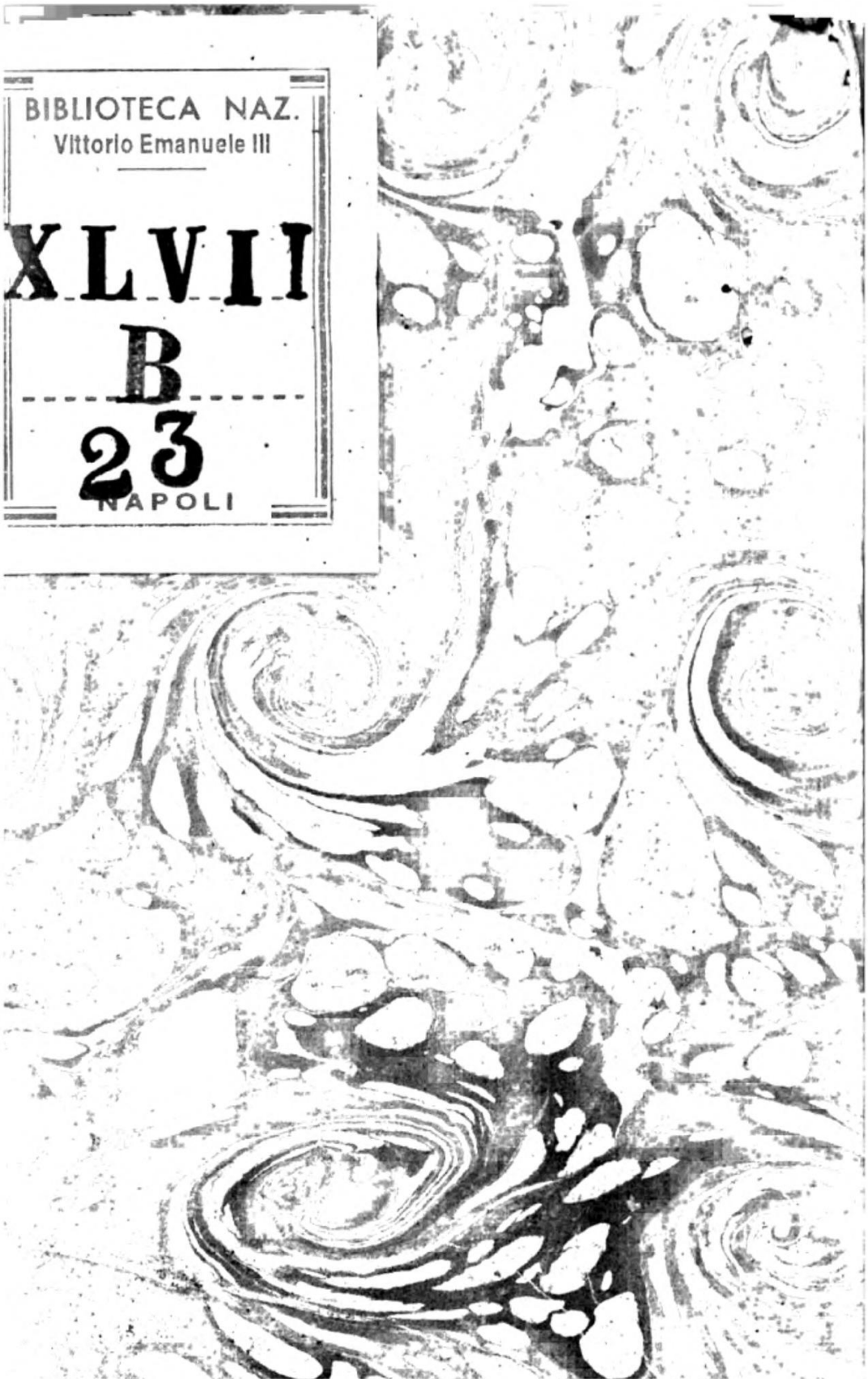

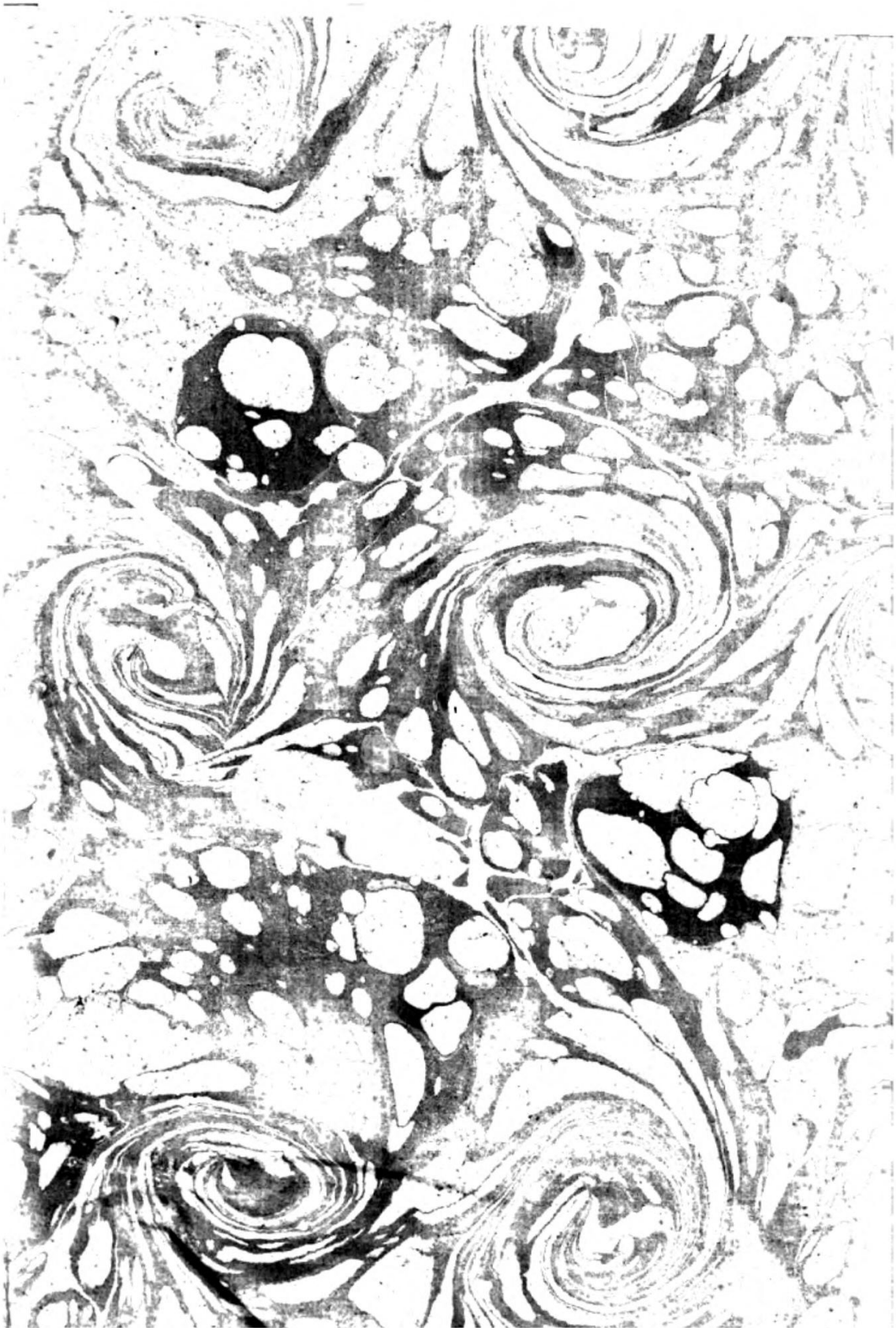

The text on this page is estimated to be only 20.20% accurate

XL-W fi. <Z3 (I f Diqilized by Google

XLVII
B
23

i . ; t • i Digitized by G

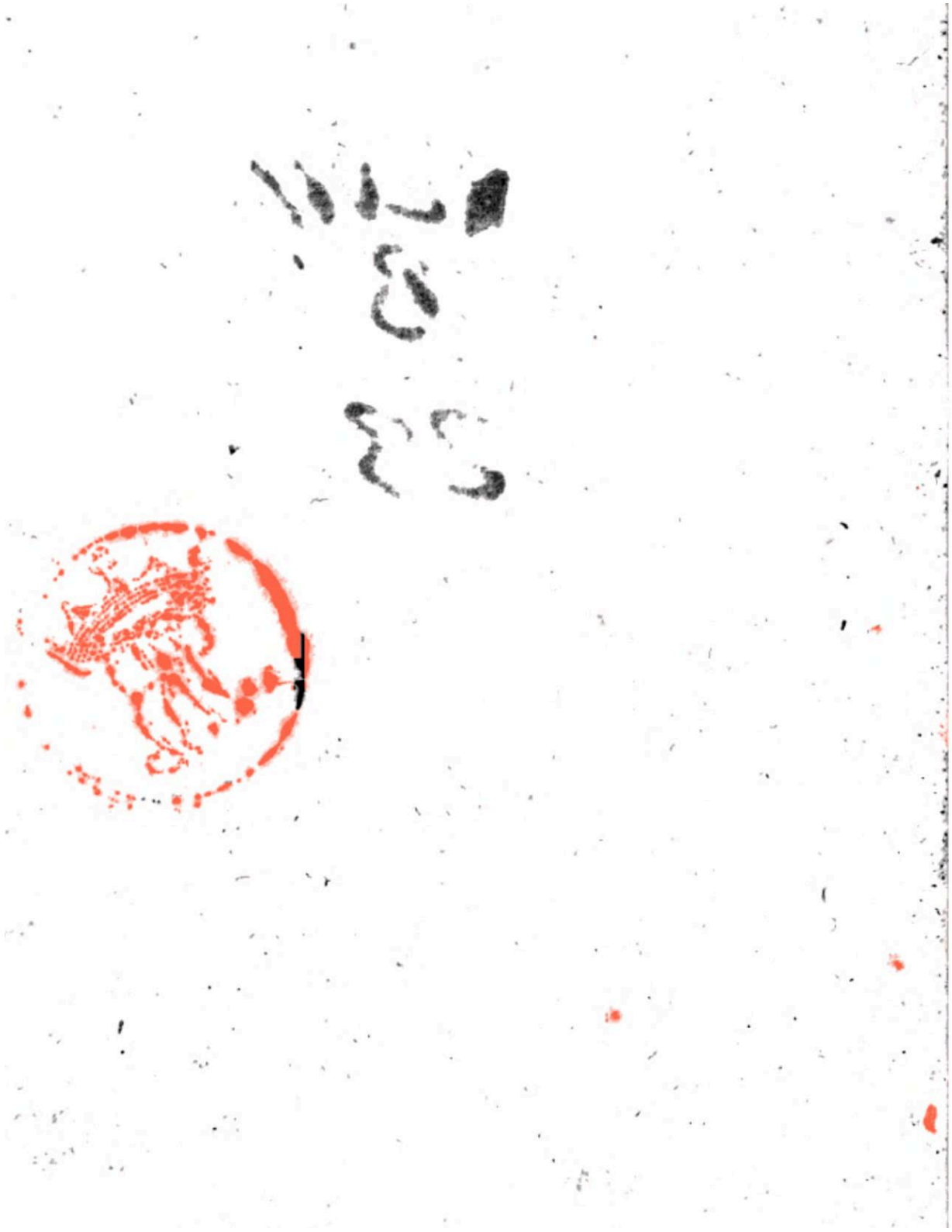

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE» . Par Mr. l’Abbé FLEURY, Prêcre, Prieur d’Argenteüil , & Con* feflèur du Roy. ' j TOME TREIZIEME, I i Depuis l’an 10/3. jufques. à l’an 1099. A BRUXELLES, Chez Eue en e Henry F r i c x , Imprimeur de Sa Majefté , vis-à-vis de l’Eglife de la Madeleine. 17x1. Avec Privilège & Approbations. r h Digitiaed by Google







Digitized by Google

W $54? ÇW? ÎW <&54? SOMMAIRE DES LIVRES. - ... ! " j LIVRE SOIXANTIEME. i i.T £we </« Pape au patriarche d'Antioche . AN.ioj'J. JL> ii. L?f/re a. Michel Cerularius . in. Lettres aux Evêques d’Afrique, iv. Légation à C. P. 10^-4. v. Mcrf </« L?<wj 7X. vi. Réponfr a Michel Coulantes par Humbert, vu. Réponfe a Nicetas Pectorat. vin. Sa rétractation. îx. Excommunication de Michel Cerularius. x. Son decret, xi. Lettre de Pierre d’Antioche a 'Dominique de Grade, xu. Lettre de Michel Cerularius a. Pierre d’Antioche. xui.Rf 'ponfe de Pierre d’Antioche. Xt\. Répliqué de Michel, iv. Mort de Conjlantin Monomaque Theodora Impératrice, xvi. Concile de Narbonne, xvii. Victor Ù. Pape. xWw.Hildebrand légat en France, xix. Maurille Archevêque de Rouen, xx. Thierri Abbé de faint Evroul. xxi. Concile de Touloufe. 1 off. xxii. Mort de l’Empereur Henri III. Henri IV. Roi 10 p6. d’Allemagne, xxm. Mort de Victor II. Etienne IX. Pape. xxiv. Pierre Damien Evêque, xxv. Mort de Theodora. Ifaac Comnene Empereur, xxvi. Mort de Michel Cerularius. Conjlantin Lichudes 1057. patriarche de C. P. xxvn. Mort d’Etienne IX. 10/8. XXVIII. Benoît Antipape, xxix. Nicolas II. Pape, xxx. L’Abbé Didier Cardinal, xxxi. Concile de 1 0/9. a 1 Rome. Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTIÉME.

I. LEttre *du Pape au patriarche d'Antioche.* AN. 1053.
II. *Lettre à Michel Cerularius.* III. *Lettres aux Evêques d'Afrique.* IV. *Legation à C. P.* 1054.
V. *Mort de Leon IX.* VI. *Réponſe à Michel Cerularius par Humbert.* VII. *Réponſe à Nicetas Pectorat.* VIII. *Sa retractation.* IX. *Excommunication de Michel Cerularius.* X. *Son decret.* XI. *Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.* XII. *Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche.* XIII. *Réponſe de Pierre d'Antioche.* XIV. *Replique de Michel.* XV. *Mort de Conſtantin Monomaque Theodora Imperatrice.* XVI. *Concile de Narbonne.* XVII. *Victor II. Pape.* XVIII. *Hildebrand legat en France.* XIX. *Maurille Archevêque de Roüen.* XX. *Thierri Abbé de ſaint Evroul.* XXI. *Concile de Toulouſe.* 1055.
XXII. *Mort de l'Empereur Henri III. Henri IV. Roi d'Allemagne.* XXIII. *Mort de Victor II. Etienne IX. Pape.* XXIV. *Pierre Damien Evêque.* XXV. *Mort de Theodora. Iſaac Comnene Empereur.* XXVI. *Mort de Michel Cerularius. Conſtantin Lichudes* 1057.

4 SOMMAIRE Rome, xxxii. Rétractation de Berenger. xxxm. Gui Archevêque de Milan, xxxiv. Pierre Damien légat à. Milan, xxxv. Sermeru de l'Archevêque & du clergé, xxxvi. Dejinterejfement de Pierre Damien, xxxvn. Il renonce a, l'épifcopat. xxxvm. Il écrit pour le célibat des Prêtres, xxxix. Le Pape cede La Poiiille aux Normans, xl. Conftantin DuX060. cat Empereur, xli. Couronnement de Philippe I. I°6i. Eoi de France, xlii. Gervais Archevêque de Reims, xliii. Conciles de Gaule, xliv. Concile d'Iacca. xlv, Aldrede Archevêque d'Yorc. xlvi. Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape, xlvii. Cadaloiis Antipape, xlviii. Saint Armon Arche106X. uêque de Cologne, xlix. Di/pute fynodale de Pierre Damien, t. Autres écrits de Pierre Damien. li. Saint Dominique le cuirajfê. lu. Compenfations de pénitences, un. Flagellation, uv. Dévotions à la fainte Vierge, lv. Saint Vulftan . Evêque de Vorchefire. LVl. Saint Edoüart Roi d'Angleterre, lvii, Eglifes du Nord. LViH. Saint Gothefcal Prince des Sclaves. LIVRE SOIXANTE-UNIEME. i. Ç Chifme à Florence. II. Saint Rodolfe d'Eu1063. O gubio. iif. Commencement de faint Jean Gualbert. iv. Fondation de Vallombreufe. v. Concile de Rome. vi. Chanoines réguliers, vu. Con1064. Clle fa châlon. vin. Lettres d'Alexandre II. ix. Combat dans l'Eglife à Gojlar. x. Eglife d'Allemagne. xi. Concile de Mantoiie. xn. Pèlerinage et 106 f. Jerufalem. xin. Commencement des Turcs Seljou diques. xiv. Herefie des incejlueux. xv. Abus des excommunications, xvi. Impunité des Evêques. 1066. XVn. Martyrs chez, les Sclaves , xvm. Fin de faint Edouard, xix. Guillaume de Normandie Roi d'Angleterre, xx. Ecrit de Lan franc contre Berenger, Digitized by C?

Rome. XXXII. *Retractation de Berenger.* XXXIII. *Gui Archevêque de Milan.* XXXIV. *Pierre Damien legat à Milan.* XXXV. *Sermens de l'Archevêque & du clergé.* XXXVI. *Deſintereſſement de Pierre Damien.* XXXVII. *Il renonce à l'épiſcopat.* XXXVIII. *Il écrit pour le celibat des Prêtres.* XXXIX. *Le Pape cede la Poüille aux Normans.* XL. *Conſtantin Ducas Empereur.* XLI. *Couronnement de Philippe I. Roi de France.* XLII. *Gervais Archevêque de Reims.* XLIII. *Conciles de Gaule.* XLIV. *Concile d'Iacca.* XLV. *Aldrede Archevêque d'Yorc.* XLVI. *Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape.* XLVII. *Cadaloüs Antipape.* XLVIII. *Saint Annon Archevêque de Cologne.* XLIX. *Diſpute ſynodale de Pierre Damien.* L. *Autres écrits de Pierre Damien.* LI. *Saint Dominique le cuiraſſé.* LII. *Compenſations de penitences.* LIII. *Flagellation.* LIV. *Devotions à la ſainte Vierge.* LV. *Saint Vulſtan Evêque de Vorceſtre.* LVI. *Saint Edoüart Roi d'Angleterre.* LVII. *Egliſes du Nord.* LVIII. *Saint Gotheſcal Prince des Sclaves.*

1060.
1061.
1062.

LIVRE SOIXANTE-UNIÉME.

I. *Schiſme à Florence.* II. *Saint Rodolfe d'Eugubio.* III. *Commencement de ſaint Jean Gualbert.* IV. *Fondation de Vallombreuſe.* V. *Concile de Rome.* VI. *Chanoines reguliers.* VII. *Concile de Châlon.* VIII. *Lettres d'Alexandre II.* IX. *Combat dans l'Egliſe à Goſlar.* X. *Egliſe d'Allemagne.* XI. *Concile de Mantoüe.* XII. *Pelerinage à Jeruſalem.* XIII. *Commencement des Turcs Seljoudiques.* XIV. *Hereſie des inceſtueux.* XV. *Abus des excommunications.* XVI. *Impunité des Evêques.* XVII. *Martyrs chez les Sclaves.* XVIII. *Fin de*

1063.
1064.
1065.
1066.

• DES LIVRES. s renger. xxi. Réponfes aux paffages des Peres. xxn. Doftrim catholique, xxm. Eglife d'Allemagne. xxiv. Saint Thibaud de Provins, xxv. Saint Arialde Martyr, xxvi. Légation et Milan. 1067. xxvii .Suitedu fchifme de Florence, ixvm. Epreuve du feu. xxix. Hugues le blanc légat en Efpagne. xxx. Conciles d'Auchf? de Touloufe. xxxi. 1068. Mœurs du Roi Henri, xxxii. Il veut quitter fa 1069. femme, xxim. Concile deMaïence. xxxiv. Nouveaux Evêques en Angleterre, xxxrv. Lanfranc Archevêque de Cantorberi. xxxvi. Lanfranc a 1070. Rome, xxxvii. Mona/ieres en Sardaigne, xxxvm. 1071. Dédicacé du Mont-CaJJîn. xxxix. Charles nommé a l'évêché de Confiance, xl. Jean Xiphilin pa- 1071. triarche de C. P. xli. Romain Diogene pris par les Turcs, xlii. Fin de faint Pierre Damien, xliii. Ses écrits, ruv. Ceremonies, xlv. Difcipline monaftique. xlvi. Fin d'Adalbert Archevêque de Brême, xlvii. Adam de Brême hiflorien. xlviII. Etat du Nord. xlix. Suenon Roi de Danemarc. l. Saint Annon rentre en faveur, u. Concile d'Angleterre. lu. Lettres de Lanfranc au Pape. lui. Moines aux cathédrales d'Angleterre. Liv. Concile de Rouen, lv. Retraite de l' Impératrice Agnès. 1 °7 3 • lvi. Robert Abbé de Richenou dépofé. lvii. Retraite de faint Annon de Cologne, lvui. Concile d'Erford. ux. Fin d'Alexandre II. ix. Mort de faint Jean Gualbert. LIVRE SOIXANTE-DEUXIEME. 1. Regoire VII. Pape. 11. Ses premières lettres. VJ ni. Schifme à Milan, iv. Saint Anfelme Evêque de Luques. v. Hugues Evêque de Die. vi. Landri Evêque de Mâcon, vu. Saint Etienne de Tiers, vm. Le Pape travaille à pacifier l'Allemagne. ix. Concile de Rome. x. Evêché d'ol- 1074* a 3 mut s Digitized by Google

renger. XXI. *Réponſes aux paſſages des Peres.* XXII. *Doctrine catholique.* XXIII. *Egliſe d'Allemagne.* XXIV. *Saint Thibaud de Provins.* XXV. *Saint Arialde Martyr.* XXVI. *Legation à Milan.* 1067. XXVII. *Suite du ſchiſme de Florence.* XXVIII. *Epreuve du feu.* XXIX. *Hugues le blanc legat en Eſpagne.* XXX. *Conciles d'Auch & de Toulouſe.* XXXI. 1068. *Mœurs du Roi Henri.* XXXII. *Il veut quitter ſa femme.* XXXIII. *Concile de Maïence.* XXXIV. *Nouveaux Evêques en Angleterre.* XXXV. *Lanfranc Archevêque de Cantorberi.* XXXVI. *Lanfranc à* 1070. *Rome.* XXXVII. *Monaſteres en Sardaigne.* XXXVIII. 1071. *Dedicace du Mont-Caſſin.* XXXIX. *Charles nommé à l'évêché de Conſtance.* XL. *Jean Xiphilin patriarche de C. P.* XLI. *Romain Diogene pris par les Turcs.* XLII. *Fin de ſaint Pierre Damien.* XLIII. *Ses écrits.* XLIV. *Ceremonies.* XLV. *Diſcipline monaſtique.* XLVI. *Fin d'Adalbert Archevêque de Brême.* XLVII. *Adam de Brême hiſtorien.* XLVIII. *Etat du Nord.* XLIX. *Suenon Roi de Danemarc.* L. *Saint Annon rentre en faveur.* LI. *Concile d'Angleterre.* LII. *Lettres de Lanfranc au Pape.* LIII. *Moines aux cathedrales d'Angleterre.* LIV. *Concile de Roüen.* LV. *Retraite de l'Imperatrice Agnés.* 1073. LVI. *Robert Abbé de Richenou dépoſé.* LVII. *Retraite de ſaint Annon de Cologne.* LVIII. *Concile d'Erford.* LIX. *Fin d'Alexandre II.* LX. *Mort de ſaint Jean Gualbert.*

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÉME.

I. GRegoire *VII. Pape.* II. *Ses premieres lettres.* III. *Schiſme à Milan.* IV. *Saint Anſelme Evêque de Luques.* V. *Hugues Evêque de Die.* VI. *Landri Evêque de Mâcon.* VII. *Saint Etienne*

i SOMMAIRE muts rétabli, xi. Légation en Allemagne, xiu Rébellion des clercs concubinaires. xiu. Lettres du Pape pour l'Allemagne, xiv. Projet de la croifade. xv. Eglife de Venife. xvi. Lettres contre Philippe Roi de France, xvn. Concile de Rouen, xvm. Ecrit 1 °1 S- de Guimond contre Berenger. x\x. Fin de Suenon Roi de Danemarc. xx. Concile de Rome, xx \. Herman de Bamberg dépofé. xx i. Autres affaires d'Allemagne, xxui. Fin de faint Annon de Cologne. xxtv. Concile de Londres, xxv. Hululfe Archevêque de Cologne, xxvi. Conjuration d Ro1076. me contre le Pape. xxvn. Lettres du Pape au Roi Henri, xxvm. Le Pape dépofé d Wormes. xxix. Le Roi Henri dépofé d Rome. xxx. Autres excommuniez.. xxxt. Mort de Henri Evêque d'Utrecht. xxx 1. Lettre du Pape fur l'excommunication des Rols. xxxm. Lettres aux AUemans. xxxiv. Eglife d'Afrique, xxxv. Samuel de Maroc, xxxvi. 1077- Affemllée de Tribur contre Henri, xxxvii. // paffe en Italie, xrxvir. Comteffe Mathilde, xxxix. Lt Pape d Canojfe. xl, Abfolution de Henri, xli. Indignation des Lombards, xlii. Affemblée de Forch.im. xlui. Rodolfe élû Roi. xiw. Incertitude du Pape, x l v. Plaintes des AUemans. xlvi. Hugues Evêque de Die légat en France, xlvii. Concile d'AuJlun. xlviii. Donation de Mathilde. *°7®- xlix. Affaires de France, L. Commencemens de faint Anfelme. li. Quatrième concile de Rome. Lu. Egilbert Archevêque de Treves. Lin. Plaintes de Manaffés de Reims, liv. Lettres du Pape d faint Hugues de Clugni. lv. Odon Evêque d'Oftie. lvi. Affaire de Dol en Bretagne, lvii. Cinquième concile de Rome, lviii. Michel Parap dépofé. Nicephore Botaniste Empereur, lix. Hugues Duc de Bourgogne moine, lx. Sixième con l079- cile de Rome. Rétractation de Berenger. lxi. Prima tie de Lion. lxh. Saint Stanijlas martyr . Lxr.i. Légation en Angleterre, ixiv. Soin des Eglifes éloignées. LIVRE Digitized by Google

muts rétabli. XI. *Legation en Allemagne.* XII. *Rebellion des clercs concubinaires.* XIII. *Lettres du Pape pour l'Allemagne.* XIV. *Projet de la croiſade.* XV. *Egliſe de Veniſe.* XVI. *Lettres contre Philippe Roi de France.* XVII. *Concile de Roüen.* XVIII. *Ecrit*
1075. *de Guimond contre Berenger.* XIX. *Fin de Suenon Roi de Danemarc.* XX. *Concile de Rome.* XXI. *Herman de Bamberg dépoſé.* XXII. *Autres affaires d'Allemagne.* XXIII. *Fin de ſaint Annon de Cologne.* XXIV. *Concile de Londres.* XXV. *Hidulfe Archevêque de Cologne.* XXVI. *Conjuration à Ro-*
1076. *me contre le Pape.* XXVII. *Lettres du Pape au Roi Henri.* XXVIII. *Le Pape dépoſé à Wormes.* XXIX. *Le Roi Henri dépoſé à Rome.* XXX. *Autres excommuniez.* XXXI. *Mort de Henri Evêque d'Utrecht.* XXXII. *Lettre du Pape ſur l'excommunication des Rois.* XXXIII. *Lettres aux Allemans.* XXXIV. *Egliſe d'Afrique.* XXXV. *Samuël de Maroc.* XXXVI.
1077. *Aſſemblée de Tribur contre Henri.* XXXVII. *Il paſſe en Italie.* XXXVIII. *Comteſſe Mathilde.* XXXIX. *Le Pape à Canoſſe.* XL. *Abſolution de Henri.* XLI. *Indignation des Lombards.* XLII. *Aſſemblée de Forcheim.* XLIII. *Rodolfe élû Roi.* XLIV. *Incertitude du Pape.* XLV. *Plaintes des Allemans.* XLVI. *Hugues Evêque de Die legat en France.* XLVII. *Concile d'Auſtun.* XLVIII. *Donation de Mathilde.*
1078. XLIX. *Affaires de France.* L. *Commencemens de ſaint Anſelme.* LI. *Quatriéme concile de Rome.* LII. *Egilbert Archevêque de Treves.* LIII. *Plaintes de Manaſſés de Reims.* LIV. *Lettres du Pape à ſaint Hugues de Clugni.* LV. *Odon Evêque d'Oſtie.* LVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* LVII. *Cinquiéme concile de Rome.* LVIII. *Michel Parap dépoſé. Nicephore Botaniate Empereur.* LIX. *Hugues Duc de Bourgogne moine.* LX. *Sixiéme con-*
1079. *cile de Rome. Retractation de Berenger.* LXI. *Primatie de Lion.* LXII. *Saint Staniſlas martyr.*

DES LIVRES. 7 LIVRE SOIXANTE-TROISIEME. i . Ç Eptiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé Roi . u. Manaffés de Reims condamné, m. Guibert Antipape, iv. Grégoire cherche le fiecours des Normans. v. Mort du Roi Rodolfe. vi. Office Romain repû en Ejpagne. vu. En Sclavon défendu. vin. Concile de Plllebonne. îx. Huitième concile de Rotne. x. Autre lettre fur 1‘ excommunication des Rois. xi. Prétentions du Pape fur tous les roïaumes. xu. Le Roi Henri devant Rome. -xi». Nicephore dépofé. Alexis Comnene Empereur. xiv. Saint Arnoul Evêque de Soiffons. xv. Geofroi Evêque des Chartres, xvi. Henri affiege Rome, xvu .L’Abbé Didier devant Henri, xvm. 'Lambert ufurpateur du fiege de Teroiiane. xix. Saint Arnoul de Soiffons en Flandres, xx. Robert ■Guichard délivre le Pape. xxi. Schématiques abattu. xxii. Affemblée de Bercach. xxm. Concile de fifuedlimbourg. xxiv. Concile de Maïence. xxv. Mort de Grégoire VII. xxvu Ecrits du Cardinal Bmnon. xxvu. L'Abbé Didier élu Pape, xxviu. Travaux de faint Anfelme de Luques. xxix. Ses écrits contre les fchifmatiques . xxx. Sa mort, xxxt. Viftor III. Pape. xxxn. Tranflation de faint Nicolas, xxxm. Plaintes de Hugues de Lion contre ViStor. xxxiv. Continuation du fchifme. xxxv. Concile de Benevent. xxxvi. Mort de Victor III. xxxvu. Saint Canut martyr, xxxvm. Mort de Guillaume Roi d'Angleterre, xxxix. Fin de faint Arnoul de Soiffons." XL. Fin de Berenger. xli. XJrbaïn II. Pape. xlii. Il paffe en Sicile, xlim. Bernard Archevêque deTolede primat, x uv. Autres affaires d'Effagne. xlv. Eglife d'Allemagne. xlvi. Suite du fchifme. xlvii. Fin de Lanfranc. XLViii. Métropole de Tarragone. xLix. Concile de a 4 Melfe i i 1080. 1081. io8î. 1084. 1087. 1085. 1087. 1088. 1089. Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-TROISIÉME.

I. SEptiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé Roi. II. Manaſſés de Reims condamné. III. Guibert Antipape. IV. Gregoire cherche le ſecours des Normans. V. Mort du Roi Rodolfe. VI. Office Romain reçû en Eſpagne. VII. En Sclavon défendu. VIII. Concile de l'Illebonne. IX. Huitiéme concile de Rome. X. Autre lettre ſur l'excommunication des Rois. XI. Prétentions du Pape ſur tous les roïaumes. XII. Le Roi Henri devant Rome. XIII. Nicephore dépoſé. Alexis Comnene Empereur. XIV. Saint Arnoul Evêque de Soiſſons. XV. Geofroi Evêque des Chartres. XVI. Henri aſſiege Rome. XVII. L'Abbé Didier devant Henri. XVIII. Lambert uſurpateur du ſiege de Teroüane. XIX. Saint Arnoul de Soiſſons en Flandres. XX. Robert Guichard délivre le Pape. XXI. Schiſmatiques abatus. XXII. Aſſemblée de Bercach. XXIII. Concile de Quedlimbourg. XXIV. Concile de Maïence. XXV. Mort de Gregoire VII. XXVI. Ecrits du Cardinal Bennon. XXVII. L'Abbé Didier élû Pape. XXVIII. Travaux de ſaint Anſelme de Luques. XXIX. Ses écrits contre les ſchiſmatiques. XXX. Sa mort. XXXI. Victor III. Pape. XXXII. Tranſlation de ſaint Nicolas. XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor. XXXIV. Continuation du ſchiſme. XXXV. Concile de Benevent. XXXVI. Mort de Victor III. XXXVII. Saint Canut martyr. XXXVIII. Mort de Guillaume Roi d'Angleterre. XXXIX. Fin de ſaint Arnoul de Soiſſons. XL. Fin de Berenger. XLI. Urbain II. Pape. XLII. Il paſſe en Sicile. XLIII. Bernard Archevêque de Tolede primat. XLIV. Autres affaires d'Eſpagne. XLV. Egliſe d'Allemagne.

1080. 1081. 1082. 1084. 1085. 1086. 1087. 1088. 1089.

8 SOMMAIRE Melfe. L. Saint Bruno fondateur des Chartreux. lo^o. 11. Eglife d'Allemagne, lu. Lettre de Valtram & la réponfe. lui. Lettre de Bernard de Confiance. Liv. Berenger Archevêque de Tarragone. i.\. Concile deBeneveni. lvi. Eglife d'Efpagne. lvii .Eglife d'Allemagne, lviu. Freres convers. lix. Saint Ulric de Clugni. Lx. Coutumes de Clugm. LX). Odon Abbé de faint Martin de Tournai. LIVRE SOIXANTE-QUATRIEME. i.T Ves Evêque de Chartres. 11. Son decret, ni. 1091. A Concile d'Efiampes. îv. Erreur de Rofcelin de Compiegne. v. Touques Evêque de Beauvais. vi. Le Roi Philippe époufi Bertrade. vu. Rétabliffement de l'évêché d'Arras, vin. Pife arche1093. vêché. ix. Concile de Troyes. x. Saint Anfelme Archevêque de Cantorberi. xi. il eft calomnié. xm. Sainte Marguerite Re'me d'Ecoffe. xm. Conrad fe révolté contre l'Empereur fin Pere. xiv, Evêchez de Sicile, xv. Suite de l'affaire d'Arras, 1094. XVi. Affaire de Dol en Bretagne, xvu. Geofroi Abbé de Vendôme d Rome. xvm. Saint Nicolas 1 °9f. Peregrin. xix. Eglife d'Allemagne, xx. Concile de Reims, xxi. Concile d'Aufiun. xxn. Concile de Plaifance. xxm. Autres affaires d'Italie, xxiv. Le Roi d'Angleterre irrité contre faint Anfelme. xxv. Affemblèe de Rochingham. xxvi. Saint Anfelme reçoit le pallium, xxvii. Le Pape Urbain en France, xxviiî. Concile de Clermont, xxix. Canons de ce concile, xxx. Primatie de Lion con1090. xxxi. Volage de Pierre l'Ermite, xxxir. Croifade publiée, xxxiii. Le Pape dédie plufieurs Eglifes. xxxiv. Commencement de Robert d'Ar brifelles. xxxv. Concile de Rouen, xxxvi. Concile de Tours, &c. xxivu. Concile de Nifmes.xxxviu. Reliques de faint Antoine en France, xxx a. Sanction ^ J Digitized by Google

Melſe. L. *Saint Bruno fondateur des Chartreux.*
1090. LI. *Egliſe d'Allemagne.* LII. *Lettre de Valtram & la réponſe.* LIII. *Lettre de Bernard de Conſtance.* LIV. *Berenger Archevêque de Tarragone.* LV. *Concile de Benevent.* LVI. *Egliſe d'Eſpagne.* LVII. *Egliſe d'Allemagne.* LVIII. *Freres convers.* LIX. *Saint Ulric de Clugni.* LX. *Coûtumes de Clugni.* LXI. *Odon Abbé de ſaint Martin de Tournai.*

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÉME.

1. *Ives Evêque de Chartres.* II. *Son decret.* III.
1092. *Concile d'Eſtampes.* IV. *Erreur de Roſcelin de Compiegne.* V. *Fouques Evêque de Beauvais.* VI. *Le Roi Philippe épouſe Bertrade.* VII. *Rétabliſſement de l'évêché d'Arras.* VIII. *Piſe archevêché.*
1093. IX. *Concile de Troyes.* X. *Saint Anſelme Archevêque de Cantorberi.* XI. *Il eſt calomnié.* XII. *Sainte Marguerite Reine d'Ecoſſe.* XIII. *Conrad ſe revolte contre l'Empereur ſon Pere.* XIV. *Evêchez de Sicile.* XV. *Suite de l'affaire d'Arras.*
1094. XVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* XVII. *Geofroi Abbé de Vendôme à Rome.* XVIII. *Saint Nicolas*
1095. *Peregrin.* XIX. *Egliſe d'Allemagne.* XX. *Concile de Reims.* XXI. *Concile d'Auſtun.* XXII. *Concile de Plaiſance.* XXIII. *Autres affaires d'Italie.* XXIV. *Le Roi d'Angleterre irrité contre ſaint Anſelme.* XXV. *Aſſemblée de Rochingham.* XXVI. *Saint Anſelme reçoit le pallium.* XXVII. *Le Pape Urbain en France.* XXVIII. *Concile de Clermont.* XXIX. *Canons de ce concile.* XXX. *Primatie de Lion con-*
1096. *firmée.* XXXI. *Voïage de Pierre l'Ermite.* XXXII. *Croiſade publiée.* XXXIII. *Le Pape dédie pluſieurs Egliſes.* XXXIV. *Commencemens de Robert d'Arbriſelles.* XXXV. *Concile de Roüen.* XXXVI. *Concile de Tours, &c.* XXXVII. *Concile de Niſmes.* XXXVIII.

DES LIVRES. 9 Mon Evêque d’Orléans, xl. Volages des croifez. 1097. xli. Juifs majfacrez. xlii. Le Pape en Italie. XLiii. Eglife d’Efpagne. xliv. Dàimbert Archevêque de Sens. xlv. Les croifez a C. P. xlvi. ïrife de Nicée. XLvti. Siégé d’Antioche, xlviii. Baudri Evêque de Noyon. xlix. Saint Anfelme 1098. fort d’Angleterre, l. Il fejourne a Lion. li. il vient d Rome. lii. Son traité : Pourquoi Dieu s’efl fuit homme, lui. Siégé de Capoüe. liv. Saint Anfelme veut renoncer k l’épifcopat. lv. Monarchie de Sicile, lvi. Concile des fchifmatiques. lvii. Lundtn archevêché. lvm. Prife d'An- *099. tioche.ux. Concile de Bari.hx. Juftification d’Ives de Chartres. zxi. Jean II. Evêque d'Orléans. zxu. Concile de Rome. Lxm. Saint Jean Evêque de Teroüane. lxiv. Fondation de-CiJleaux. lxv. Fin d’Urbain II. lxvi. Prife de Jerufalem. lxvw. Codefroi de Bouillon Roi. extrait I I Digitized by Google

Elion Evêque d'Orleans. XL. *Voïages des croiſez.* XLI. *Juifs maſſacrez.* XLII. *Le Pape en Italie.* XLIII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLIV. *Daïmbert Archevêque de Sens.* XLV. *Les croiſez à C. P.* XLVI. *Priſe de Nicée.* XLVII. *Siege d'Antioche.* XLVIII. 1097.

Baudri Evêque de Noyon. XLIX. *Saint Anſelme ſort d'Angleterre.* L. *Il ſejourne à Lion.* LI. *Il vient à Rome.* LII. *Son traité : Pourquoi Dieu s'eſt fait homme.* LIII. *Siege de Capoüe.* LIV. *Saint Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat.* LV. *Monarchie de Sicile.* LVI. *Concile des ſchiſmatiques.* LVII. *Lunden archevêché.* LVIII. 1098.

Priſe d'Antioche. LIX. *Concile de Bari.* LX. *Juſtification d'Ives de Chartres.* LXI. *Jean II. Evêque d'Orleans.* LXII. *Concile de Rome.* LXIII. *Saint Jean Evêque de Teroüane.* LXIV. *Fondation de Ciſteaux.* LXV. *Fin d'Urbain II.* LXVI. *Priſe de Jeruſalem.* LXVII. *Godefroi de Boüillon Roi.* 1099.

EXTRAIT D U PRIVILEGE. CHARLES, par la grâce de Dieu , Empereur des Romains toujours Auguftc , Roy de Caftille , de Leon , 8cc. a ottroyé à Eugene Henry Fricx, de pouvoir lui feul imprimer , vendre 8c diftribuer ce Livre ; intitulé : H’Jloire Ecclefiaftiofue , far Mr. Ehury , &c. Défendant bien exprefl'ément à tous autres Imprimeurs 8c Libraires , de contrefaire ou imprimer ledit Livre , ou ailleurs imprimé ou contrefait , porter ou vendre en ce Pays , pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette , à peine de perdre lefdits Livres , 8c d’encourir l’amende de trente florins pour chaque exemplaire} comme il fe void plus amplement és lettres patentes , données à Bruxelles le ij. Novembre 1713. Signé , L O Y E N S. D I S

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Caſtille, de Leon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui ſeul imprimer, vendre & diſtribuer ce Livre; intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Mr. Fleury, &c.* Défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé ou contrefait, porter ou vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire; comme il ſe void plus amplement és lettres patentes, données à Bruxelles le 13. Novembre 1713.

Signé,

LOYENS.

II $£ * **îV****^**#*# .*.**•#*.***§ $%%%\v*%vv*vf*v •*%****{ DISCOURS SUR L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, Depuis l'an 600. jufqu'à l'an 1100. E S beaux jours de l'Eglife font paffez : mais Dieu n'a pas rejetté fon peuple , ni oublié fes promettes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que fon Eglifo fût attaquée , pendant les cinq fiecles qui ont fuivi les fix premiers j & confierons avec aétions de grâces les moïens qu'il a emploïez pour la foutenir. Ce font des objets dignes de nôtre attention. Rome idolâtre fouillée de tant de crimes 8c " . enivrée du fang de tant de martyrs , devoit barbaêtre punie , 8c la vengeance divine devoit écla- ret. ter fur elle , à la face de toutes les nations. Saint Jean l'aïant appris de J e s u s-C hrist même , avoit dépeint dans fon Apocalypfc par des images affreufes , la chute de cette nouvelle Babylone. L'execution fuivit en fon tems : Ma*n iUt Rome ceflfa d'être la capitale de l'empire , de- Chrft' c- f6puis que Conftantin en eut transféré le fiege à ^Ÿ0Ca!Byzance; 8c depuis que l'empire fut partagé , xvii.xviii les Empereurs d'Occident reiiderent à Ravenne , à Milan , 8c par tout ailleurs qu'à Rome. Ainlî elle perdit peu-à-peu fon éclat , fes richeflès, fon peuple. Nous avons vû la tri fte pein ture qu'en faifoit faint Grégoire. Cependant el*e M"1- >8. a 66 famEzcch. Digitized by Google

DISCOURS

SUR

L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Depuis l'an 600. juſqu'à l'an 1100.

LES beaux jours de l'Egliſe ſont paſſez : mais Dieu n'a pas rejetté ſon peuple, ni oublié ſes promeſſes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que ſon Egliſe fût attaquée, pendant les cinq ſiecles qui ont ſuivi les ſix premiers; & conſiderons avec actions de graces les moïens qu'il a emploïez pour la ſoutenir. Ce ſont des objets dignes de nôtre attention.

I. Inondation des barbares.

Rome idolâtre ſoüillée de tant de crimes & enïvrée du ſang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance divine devoit éclater ſur elle, à la face de toutes les nations. Saint Jean l'aïant appris de JESUS-CHRIST même, avoit dépeint dans ſon Apocalypſe par des images affreuſes, la chûte de cette nouvelle Babylone. L'execution ſuivit en ſon tems : Rome ceſſa d'être la capitale de l'empire, depuis que Conſtantin en eut transferé le ſiege à Byzance; & depuis que l'empire fut partagé, les Empereurs d'Occident reſiderent à Ravenne, à Milan, & par tout ailleurs qu'à Rome. Ainſi elle perdit peu-à-peu ſon éclat, ſes richeſ-

Mœurs des Chrét. c. 56.

Apocal. XVII. XVIII.

rTtfi.'iiv. XXXV. n. 40. K/1. üv. xxx. n. 9. 1©. &c. Xùtttrt Chris. 1. yj , 1 1 Di [cours [ur l'Hi/lorre Ecclefaftique. fut prife 8c pillée plufieurs fois par les barbares , qui ravagèrent 8c mirent en pièces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la première tentation extérieure de l'Egltfe , depuis les perfecutions des Empereurs païens. Car ces barbares dans les commenccmens de leurs courfes rempli ffoient tout de fang 8c de carnage : biûloicnt les villes entières , maïïhcroient les habitans , ou les emmenoicnt efclaves, jettoient par tout la terreur 8c la defolation. Les perfecutions les plus cruelles fous l'empire Romain , n'étoient ni continuelles , ni univerfelles j 8c il reftoit un peuple de païens , de même langue 8c de même nation que les Chrétiens. Ils les ecoutoient fouvent , 8c fe convertifToicnt de jour en jour. Mais où il ne refte plus d'hommes , il n'y a plus d'Eglifes. Et comment convertir des brutaux toûjours armez , toujours couratis au pillage , 8c dont on n'entend pas la langue ? Déplus ces barbares qui ruinèrent l'empire Romain , étoient ou païens ou heretiques : enforte que même apres les premiers fureurs , quand ils furent aflez aprivoifez avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre 8c fe parler de f ang froid ; les Romains leur étoient toûjours odieux, par la diverfité de religion. Vous ave z vû la cruelle pcrfccution des Vandales en Afrique. Ces barbares , il eft vrai , fe convertirent les uns plutôt , les autres plus tard j 8c dans leur converlion , Dieu ne fit pas moins éclater fa mifericorde , que dans la punition des Romains il avoit fignalé fa juftice. Mais les barbares en devenant Chrétiens ne quittèrent pas entièrement leurs anciennes mœurs : ils demeuremu la plupart légers , changeans , emportez , agifDigitized by CT< J

Hiſt. liv. xxxv. n. 40. fut priſe & pillée pluſieurs fois par les barbares, qui ravagerent & mirent en pieces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la premiere tentation exterieure de l'Egliſe, depuis les perſecutions des Empereurs païens.

Car ces barbares dans les commencemens de leurs courſes rempliſſoient tout de ſang & de carnage : brûloient les villes entieres, maſſacroient les habitans, ou les emmenoient eſclaves, jettoient par tout la terreur & la deſolation. Les perſecutions les plus cruelles ſous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni univerſelles; & il reſtoit un peuple de païens, de même langue & de même nation que les Chrétiens. Ils les écoutoient ſouvent, & ſe convertiſſoient de jour en jour. Mais où il ne reſte plus d'hommes, il n'y a plus d'Egliſes. Et comment convertir des brutaux toûjours armez, toûjours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ?

Deplus ces barbares qui ruinerent l'empire Romain, étoient ou païens ou heretiques : enſorte que même après les premiers fureurs, quand ils furent aſſez aprivoiſez avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre & ſe parler de ſang froid; les Romains leur étoient toûjours odieux, par la diverſité de religion. Vous avez vû la cruelle perſecution des Vandales en Afrique.

Hiſt. liv. xxx. n. 9. 10. &c.

Ces barbares, il eſt vrai, ſe convertirent, les uns plûtôt, les autres plus tard; & dans leur converſion, Dieu ne fit pas moins éclater ſa miſericorde, que dans la punition des Romains il avoit ſignalé ſa juſtice. Mais les barbares en devenant Chrétiens ne quitterent pas en-

Mœurs Chrét. c. 57.

Depuis Pan 6oo.jufqu?à l’an noo. i ; t agi fiant plus par paflion que par raifon. Vous avez vû quels Chrétiens c’étoit que Clovis 8c les enfans. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres 8c pour les arts , ne s’occupant que de la chaflè 8c de la guerre. Delà vint l’ignorance , même chez les Romains leurs fujets. Car les mœurs de la nation dominante prévalent toujours , 8c les études languiflênt , fi l’honneur 8c l’intérêt ne les foûtient. ! Nous voi'ons la decadetice des études dans les]r* Gaules dès la fin du fixiéme fiecle, c’eft-à-direé ^“stec el environ cent ans après l’établiflêmentdes Francs. Nous en avons un exemple fenfible dans Gre- goire de Tours. Il reconnoît lui-même qu’il avoit peu étudié la grammaire 8c les lettres humaines -, 8c quand ü ne l’avoüeroit pas , on le verroit afiez. Mais le moindre défaut de fes écrits cft le ftilej on n’y trouve ni choix de matières, ni arrangement. C’eft confiifément l’Hifioire ecclefiaftique 8c la temporelle : ce font la plupart de petits faits de nulle importance , 8c il en releve fouvent des circonftances baffes Sc indignes d’une hiftoire ferieufe. Il paroît crédule julqu’à l’excès fur les miracles. J’attribue ces défauts à la mauvaife éducation, plûtôt qu’au naturel} autrement il faudrait dire que pendant plufieurs fiecles il ne feroit prefque pas né d’homme qui eût un fens droit 8c un jugement exaét. Mais les meilleurs efprits fuivent aifément les préjugez de l’enfance 8c les opinions vulgaires , quand ils ne font pas exercez à raifonner , 8c ne fè propofent pas de bons modelles. Les études ne tombèrent donc pas entièrement avec l’empire Romain , la religion les conièrva : mais il n’y eut plus que les Ecclefiaftiques qui étudièrent , 8c leurs études furent groflieres 8c imparfaites. Je parle des fciences W- £*■' JlU- Uw 7‘ I Digitized by Google

agiſſant plus par paſſion que par raiſon. Vous avez vû quels Chrétiens c'étoit que Clovis & ſes enfans. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs ſujets. Car les mœurs de la nation dominante prevalent toûjours, & les études languiſſent, ſi l'honneur & l'interêt ne les ſoûtient.

II. Chûte des études.

Nous voïons la decadence des études dans les Gaules dès la fin du ſixiéme ſiecle, c'eſt-à-dire environ cent ans après l'établiſſement des Francs. Nous en avons un exemple ſenſible dans Gregoire de Tours. Il reconnoît lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines; & quand il ne l'avoüeroit pas, on le verroit aſſez. Mais le moindre défaut de ſes écrits eſt le ſtile; on n'y trouve ni choix de matieres, ni arrangement. C'eſt confuſément l'Hiſtoire eccleſiaſtique & la temporelle : ce ſont la plûpart de petits faits de nulle importance, & il en releve ſouvent des circonſtances baſſes & indignes d'une hiſtoire ſerieuſe. Il paroît credule juſqu'à l'excès ſur les miracles.

J'attribuë ces défauts à la mauvaiſe éducation, plûtôt qu'au naturel; autrement il faudroit dire que pendant pluſieurs ſiecles il ne ſeroit preſque pas né d'homme qui eût un ſens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs eſprits ſuivent aiſément les prejugez de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne ſont pas exercez à raiſonner, & ne ſe propoſent pas de bons modelles. Les études ne tomberent donc pas entierement avec l'empire Romain, la religion les conſerva : mais il n'y eut plus que les Eccleſia-

14 Di fcour s fur l' Ht foire Ecclejûtfique humaines : car pour les dogmes de la religion , ils fuivoient l'autorité certaine de l'Ecriture 8c ,06Si t,nC'^e ^ Tradition des Peres. Le Pape Agathon le 1 ' témoigne dans la lettre dont il chargea fes légats pour le fixiéme concile. Nous ne les envolons pas , dit-il j par la confiance que nous avons en feur fçavoir : car comment pourroit-on trouver la fcience parfaite des Ecritures , chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares , 8c gagnent à grande peine leur fubfiftance chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec fimplicité de cœur la foi que nos Peres nous ont biffée. Dans les fiecles fuivans , les hommes les plus éclairez comme Bede, Alcuin , Hincmar, Gerbert fè fentoient du malheur des tems : voulant embraflér toutes les fciences , ils n'en approfondillbient aucune , 8c ne fçavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique , pour diftinguer les pièces fauflès des véritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'écrits fabriquez fous des noms illuftres, non-feulement par des Heretiques, mais par des CaKifl.iiv. tholiques , 8c même à bonne intention. J'ai xxx. ». 8. marqué que Vigile de Thafpe avoüe lui-même avoir emprunte le nom de faint Athanafe , pour fe faire écouter des Vandales Ariens. Ainfi quand on n'avoit pas les aétes d'un martyr pour lire au jour de fa fête , on en compofoit les plus vraifemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit ; 8c par là l'on croïoit entretenir la pieté des peuples. Ces fauflès legendes furent principalement fabriquées à l'occafion des tranflations de reliques , fi frequentes dans le neuvième fiecle. On faifoit aufil des titres , foit à la place des véritables que l'on avoit perdus , foit abfblujnent fuppofez : comme la fameufe donation de "

humaines : car pour les dogmes de la religion, ils ſuivoient l'autorité certaine de l'Ecriture & de la Tradition des Peres. Le Pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ſes legats pour le ſixiéme concile. Nous ne les envoïons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur ſçavoir : car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur ſubſiſtance chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos Peres nous ont laiſſée.

to. 6. conc. p. 681.

Dans les ſiecles ſuivans, les hommes les plus éclairez comme Bede, Alcuin, Hincmar, Gerbert ſe ſentoient du malheur des tems : voulant embraſſer toutes les ſciences, ils n'en approfondiſſoient aucune, & ne ſçavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique, pour diſtinguer les pieces fauſſes des veritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'écrits fabriquez ſous des noms illuſtres, non-ſeulement par des Heretiques, mais par des Catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thaſpe avoüe lui-même avoir emprunté le nom de ſaint Athanaſe, pour ſe faire écouter des Vandales Ariens. Ainſi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de ſa fête, on en compoſoit les plus vraiſemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit ; & par là l'on croïoit entretenir la pieté des peuples. Ces fauſſes legendes furent principalement fabriquées à l'occaſion des tranſlations de reliques, ſi frequentes dans le neuviéme ſiecle.

Hiſt. liv. xxx. n. 8.

On faiſoit auſſi des titres, ſoit à la place des

i S a i 15 fc U JS DS US Tnt 0* 31» la ’é31* > J’ji me îe, mû ouf c les que en» r fût Tîfl' neu; des !olu* .tiott de 2: Depuis l’an 6oo.jufqu'à Pan i too. if de Conftantin, dont on nedoutoitpas en France au neuvième fiecle. Mais de toutes ces pièces W/l. iis», faufïes les plus pernicieufes furent les décréta- fcI* ”• *4* les attribuées aux Papes des quatre premiers iiecles ; qui ont fait une plaie irréparable à la dif- l,v" cipline de l’Eglife, par les maximes nouvelles XL1V‘ ”’12’ u’elles ont introduites touchant les jugemens es Evêques 8c l’autorité du Pape. Hincmar tout grand canonifte cju’il étoit , ne put jamais démêler cette fauflète : il fçavoit bien que ces décrétales étoient inconnues aux fiecles precedens , 8c c’eft lui qui nous apprend quand elles commencèrent à paraître : mais il ne fçavoit pas aflèz de critique pour y voir les preuves de fuppolition, toutes fenfibles qu’elles font : 8c lui-même allégué ces decretales quand elles lui font favorables. Un autre effet de l’ignorance eft de rendre les hommes crédules 8c fuperftitieux , faute d’avoir des principes certains de créance 8tuneconnoiffance exaéfce des devoirs de la religion. Dieu eft tout-puiflànt , 8c les Saints ont un grand crédit auprès de lui , ce font des veritez qu’aucun Catholique ne contefte : donc je dois croire tous les miracles , qui ont été attribuez à l’intercefiion des Saints ; la confequcnce n’eft pas bonne. Il faut en examiner les preuves : 8c d’autant plus exa&ement , que ces faits font plus incroïables & plus importans. Car affiirer un faux miracle, i.Cor. xv. ce n’eft rien moins félon faint Paul que porter i r* faux témoignage contre Dieu , comme remarque très-judicieufoment làint Pierre Damien. m:n% Ainfl loin que la pieté engage à les croire legere-n.i. ment, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eft de même des révélations, des apparitions d’efprits, des operations du démon, foit parle miniftere des forciers ou autrement ; en un mot de tous les faits fumaturels : quiDigitized by Google

de Conſtantin, dont on ne doutoit pas en France au neuviéme ſiecle. Mais de toutes ces pieces fauſſes les plus pernicieuſes furent les decretales attribuées aux Papes des quatre premiers ſiecles : qui ont fait une plaïe irrepârable à la diſcipline de l'Egliſe, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des Evêques & l'autorité du Pape. Hincmar tout grand canoniſte qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fauſſeté : il ſçavoit bien que ces décretales étoient inconnuës aux ſiecles precedens, & c'eſt lui qui nous apprend quand elles commencerent à paroître : mais il ne ſçavoit pas aſſez de critique pour y voir les preuves de ſuppoſition, toutes ſenſibles qu'elles ſont : & lui-même allegue ces decretales quand elles lui ſont favorables.

Hiſt. liv. LI. n. 14.

Hiſt. liv. XLIV. n. 22.

Un autre effet de l'ignorance eſt de rendre les hommes credules & ſuperſtitieux, faute d'avoir des principes certains de créance & une connoiſſance exacte des devoirs de la religion. Dieu eſt tout-puiſſant, & les Saints ont un grand credit auprès de lui, ce ſont des veritez qu'aucun Catholique ne conteſte : donc je dois croire tous les miracles, qui ont été attribuez à l'interceſſion des Saints; la conſequence n'eſt pas bonne. Il faut en examiner les preuves : & d'autant plus exactement, que ces faits ſont plus incroïables & plus importans. Car aſſurer un faux miracle, ce n'eſt rien moins ſelon ſaint Paul que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieuſement ſaint Pierre Damien. Ainſi loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eſt de même des revelations, des apparitions d'eſprits, des operations du dé-

1. Cor. XV. 15.

Petr. Dam. vita S. Dominic. Loric. n. 1.

m. Menaces & promef fés tempo relki. 1 6 Dtfcours fur ÎHiftoîre Ecclefiaftique quiconque a du bons fens 8c de la religion, doit être très-refervé à les croire. C'eft par cette raifon que j'ai rapporté trèspeu de ce nombre infini de miracles , cjue racontent les auteurs de ces fiecles moins éclairez. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux Pemportoit fur celui du vrai} 8c je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêt , foit d'attirer des offrandes par l'opinion des guerifons miraculeufes , foit de conferver les biens des Eglifes, par la crainte des punitions divines. Car c'eft à quoi tendent la plûpart des hiftoires rapportées dans les recueils de miracles de faint Martin, de fai nt Benoît, 8c des autres Saints les plus fameux. Comme fi ceux 3iui font Saints pour avoir méprifé les richelfes ur la terre , étoient devenus intereffez dans lé ciel , Sc emploïoient leur crédit auprès de Dieu pour fe venger de ceux qui pilloient les treiors de leurs Eglilès. Je vois bien le principal motif qui engageoità, : relever avec tant de foin ces prétendus miracles. - On vouloit retenir au moins j>ar la crainte des peines temporelles , ceux qui etoient peu touchez des étemelles : mais on ne s'appercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereufe, enraifonnant fur ce faux principe , que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien Teftament , où les promeffes 8c les menaces étoient temporelles. C'étoit expofer au mépris l'autorité de la religion , dont on prétendoit appuïer ces menaces: puifqu'elles étoient fouvent dementies par l'experience; 8c que l'on voïoit tous les jours les ufurpateurs des biens de l'Eglife demeurer impunis 8c vivre dans une fanté8c une profperité parfaite. Aufli n'étoit-ce pas la doctrine de l'anticjuité eclaiBlgltieed by'Gtfogle

quiconque a du bons ſens & de la religion, doit être très-reſervé à les croire.

C'eſt par cette raiſon que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces ſiecles moins éclairez. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit ſur celui du vrai; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'interêt, ſoit d'attirer des offrandes par l'opinion des gueriſons miraculeuſes, ſoit de conſerver les biens des Egliſes, par la crainte des punitions divines. Car c'eſt à quoi tendent la plûpart des hiſtoires rapportées dans les recueils de miracles de ſaint Martin, de ſaint Benoît, & des autres Saints les plus fameux. Comme ſi ceux qui ſont Saints pour avoir mépriſé les richeſſes ſur la terre, étoient devenus intereſſez dans le ciel, & emploïoient leur credit auprès de Dieu pour ſe venger de ceux qui pilloient les treſors de leurs Egliſes.

III. Menaces & promeſſes temporelles.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de ſoin ces prétendus miracles. On vouloit retenir au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchez des éternelles : mais on ne s'appercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuſe, en raiſonnant ſur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien Teſtament, où les promeſſes & les menaces étoient temporelles. C'étoit expoſer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuïer ces menaces: puiſqu'elles étoient ſouvent dementies par l'experience; & que l'on voïoit tous les jours les uſurpateurs des biens de l'Egliſe demeurer impunis & vivre dans une ſanté & une proſpe-

Depuis l’an 6oo.jufqu’à Van noo. 17 éclairée, 8c faint Auguftina prouvé folidement 1. £>*&•*•!• le contraire. Il a plû , dit-il , à la divine providence de préparer à l’avenir des biens pour les juftes , dont les injuftes ne jouiront point s 8c pour les impies des maux , dont les bons ne feront point tourmentez.. Mais quant à ces biens 8c ces maux temporels , il a voulu qu’ils fiilîènt communs aux uns 8c aux autres : afin que l’on ne déliré pas trop ardemment des biens, que l’on voit aufli entre les mains des méchans , 8t que l’on ne falTe rien de honteux , pour éviter des maux que les bons mêmes fbufffentle plus fouvent. Et encore : Si tout péché étoit maintenant puni d’une peine manifefte , on croirait que rien ne ferait refervé au dernier jugement ; 8c li Dieu ne puniffoit maintenant aucun péché évidemment, on croirait qu’il n’y aurait point de providence. De même pour les biens de cette vie , li Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il fembleroit que ces biens ne dépendraient pas de lui , 8c s’il les donnoit à tous ceux qui les demandent , nous croirions ne le devoir fervir que pour ces recompenfes , 8c au lieu d’être pieux nous ferions avares. Il montre enfuiteque les plus gens de bien ne e«9* lailfent pas de commettre des pechez, , pour lesquels ils méritent des peines temporelles j 8c qu’il y a une autre raifbn pour les faire fouffiir en cette vie comme Job , afin qu’ils connoi fient le fond de leurs cœurs , 8c qu’ils apprennent par expérience, s’ils aiment Dieu par une pieté lincere 8c defintereflee. Il enfèigne aufii que Dieu v. Civil, ci recompenfe en cette vie les vertus purement 1 3' humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu’il ne leur referve point d’autre recompenfe. Enfin il ajoute : Nous apprenons mainte- xx. Civil. nant à fouffrir patiemment les maux, que fouf- c‘ 1* frent même les bons , 8c à ne pas beaucoup eftimer les Digitized by Google

éclairée, & ſaint Auguſtin a prouvé ſolidement le contraire. Il a plû, dit-il, à la divine providence de préparer à l'avenir des biens pour les juſtes, dont les injuſtes ne jouïront point; & pour les impies des maux, dont les bons ne ſeront point tourmentez. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fuſſent communs aux uns & aux autres : afin que l'on ne deſire pas trop ardemment des biens, que l'on voit auſſi entre les mains des méchans, & que l'on ne faſſe rien de honteux, pour éviter des maux que les bons mêmes ſouffrent le plus ſouvent. Et encore : Si tout peché étoit maintenant puni d'une peine manifeſte, on croiroit que rien ne ſeroit reſervé au dernier jugement; & ſi Dieu ne puniſſoit maintenant aucun peché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De même pour les biens de cette vie, ſi Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il ſembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui, & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir ſervir que pour ces recompenſes, & au lieu d'être pieux nous ſerions avares. 1. *Civit. c.* 8.

Il montre enſuite que les plus gens de bien ne laiſſent pas de commettre des pechez, pour leſquels ils meritent des peines temporelles; & qu'il y a une autre raiſon pour les faire ſouffrir en cette vie comme Job, afin qu'ils connoiſſent le fond de leurs cœurs, & qu'ils apprennent par experience, s'ils aiment Dieu par une pieté ſincere & deſintereſſée. Il enſeigne auſſi que Dieu recompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur reſerve point d'autre recompenſe. Enfin il ajoûte : Nous apprenons mainte- *c.* 9. v. *Civit. c.* 13. xx. *Civit.*

nant à ſouffrir patiemment les maux, que ſouf- *c.* 2.

ï8 Difcours fur l'Hifloire Ecclejlaflîque les biens que les méchans même obtiennent. Ainfi Dieu nous donne une inftru&ion falutaire, en nous cachant fa juftice. Car nous ne fçavons par quel jugement de Dieu , cet homme de bien eft pauvre 8c ce méchant riche : pourquoi Pinnocent eft condamné 8c le criminel abfous. Que li cette abfurdité , pour ainfi dire , avoit toujours lieu en cette vie, on y pourrait trouver Suelque raifon de juftice : mais il arrive fou vent u mal aux méchans 8c du bien aux bons: ce qui rend les jugemens de Dieu plus impénétrables. Il femble qu'on eut oublié cette do&rine , quand les Evêques 8c les Papes mêmes emploïoient li hardiment les ^romeflès temporelles f , pour engager les Princes a les protéger ; com? " '***• me entre autres le Pape Etienne II. dans la let' tre écrite aux François au nom de Paint Pierre. H fit, h\f ^ -, 3 . r XLin.Ji.17, Ces promenés & ces menaces peuvent împoler quelque tems à des ignorans : mais quand ils voient qu'elles font fans effet , comme il arrive le plus fouvent , elles ne font propres qu'à les fcandalifor 8c à ébranler leur foi : les fail'ant douter de la folidité des promeflès 8c des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué jufques dans les derniers liecles à Puivre cette vieille prévention ; 8c je ne puis aflêz m'étonner qu'un homme aufli éclairé que le Cardinal Baronius releve avec tant de foin les mauvais fuccès arrivez aux ennemis de l'Eglife , particulièrement du Paint Siégé, comme autant de punitions divines, 8c les avantages des Princes pieux comme des preuves , qu'ils foutenoient la bonne cauPe. Toutefois la vérité de l'hiftoire l'oblige fouvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu , pour fauver les difgraces arrivées aux plus zelez Catholiques ; 8c il ne s'apperçoit pas qu'une preuve qui n'efl: • j>as toûjours concluante, ne l'eft jamais. Je Digitizetftiy tîodgle

les biens que les méchans même obtiennent. Ainſi Dieu nous donne une inſtruction ſalutaire, en nous cachant ſa juſtice. Car nous ne ſçavons par quel jugement de Dieu, cet homme de bien eſt pauvre & ce méchant riche : pourquoi l'innocent eſt condamné & le criminel abſous. Que ſi cette abſurdité, pour ainſi dire, avoit toûjours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raiſon de juſtice : mais il arrive ſouvent du mal aux méchans & du bien aux bons : ce qui rend les jugemens de Dieu plus impenetrables.

Il ſemble qu'on eut oublié cette doctrine, quand les Evêques & les Papes mêmes emploïoient ſi hardiment les promeſſes temporelles pour engager les Princes à les proteger ; comme entre autres le Pape Etienne II. dans la lettre écrite aux François au nom de ſaint Pierre. Ces promeſſes & ces menaces peuvent impoſer quelque tems à des ignorans : mais quand ils voïent qu'elles ſont ſans effet, comme il arrive le plus ſouvent, elles ne ſont propres qu'à les ſcandaliſer & à ébranler leur foi : les faiſant douter de la ſolidité des promeſſes & des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué juſques dans les derniers ſiecles à ſuivre cette vieille prevention ; & je ne puis aſſez m'étonner qu'un homme auſſi éclairé que le Cardinal Baronius releve avec tant de ſoin les mauvais ſuccès arrivez aux ennemis de l'Egliſe, particulierement du ſaint Siege, comme autant de punitions divines, & les avantages des Princes pieux comme des preuves, qu'ils ſoutenoient la bonne cauſe. Toutefois la verité de l'hiſtoire l'oblige ſouvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu, pour ſauver les diſgraces arrivées aux plus zelez Catholiques ;

Steph. epiſt. 5.

Hiſt. liv. XLIII. *n.* 17.

Depuis l’an 600. jufqu’à l’an 1 100. *9 Je reviens aux effets de l’ignorance 8c de la IV. crédulité mal réglée. Il faut y compter la fa-
Reliclue** cilité à recevoir des reliques , dont l’examen demande à proportion du jugement 8c de la précaution, comme celui des miracles. 11 eft Mœurs certain en general que les reliques des Saints ihret * c‘ 4** méritent d’être honorées -, 8c vous en avez vû la pratique dès les premiers fiecles de l’Eglife , dans les a êtes des Martyrs les plus authentiques 8c dans les écrits des Peres. Souvenez-vous entre autres de ce que dit Paint Auguftin des reliques de Paint Etienne 8c des miracles qui s’y faiPoient. Mais il témoigne que dès Pon tems on debitoit de fauffes reliques * 8c il n’eft pas toujours aifé de les diftinguer des vraies. On ne s’y Peroit jamais trompé , fi l’on avoit toûjours gardé la Page précaution de ne point toucher aux Pepulcres des Saints ; 8c de laiffer leurs corps entiers bien avant dans la terre , comme Pont encore à Rome ceux des Paints Apôtres j 8c vous avez vû avec quelle fermeté Paint Grégoire refuPa à l’impcratrice même le chef de Paint Paul. On Pe contentoit alors d’en- m 'P#* 3®' voïer pour reliques , ou des linges qui avoient touché les Pepulcres des Saints , ou des tapis qui les avoient couverts , ou qui avoient couvert leurs autels. Ce fut en Orient que l’on commença à transférer 8c à diviPer les reliques , 8c ce fut l’occafion des impo dures. Car pour affurer des reliques , il eût fallu les fuivre exactement depuis leur origine , 8c connoître toutes les mains par lefquelles elles avoient paffé : ce qui n’étoit pas fi difficile dans les commencemens. Mais après plufieurs fiecles il fut bien plus aifé d’impofer , non feulement au peuple , mais aux Evêques devenus moins éclairez 8c moins attentifs -, 8c depuis que l’on eut établi la réglé Dlgltlzed by Google

IV. Reliques.

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la credulité mal reglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la precaution, comme celui des miracles. Il eſt certain en general que les reliques des Saints meritent d'être honorées; & vous en avez vû la pratique dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, dans les actes des Martyrs les plus authentiques & dans les écrits des Peres. Souvenez-vous entre autres de ce que dit ſaint Auguſtin des reliques de ſaint Etienne & des miracles qui s'y faiſoient. Mais il témoigne que dès ſon tems on debitoit de fauſſes reliques; & il n'eſt pas toûjours aiſé de les diſtinguer des vraïes. On ne s'y ſeroit jamais trompé, ſi l'on avoit toûjours gardé la ſage précaution de ne point toucher aux ſepulcres des Saints; & de laiſſer leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme ſont encore à Rome ceux des ſaints Apôtres; & vous avez vû avec quelle fermeté ſaint Gregoire refuſa à l'imperatrice même le chef de ſaint Paul. On ſe contentoit alors d'envoïer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les ſepulcres des Saints, ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels.

Mœurs Chrét. c. 22.

III. *epiſt. 30.*

Ce fut en Orient que l'on commença à transferer & à diviſer les reliques, & ce fut l'occaſion des impoſtures. Car pour aſſurer des reliques, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé : ce qui n'étoit pas ſi difficile dans les commencemens. Mais après pluſieurs ſiecles il fut bien plus aiſé d'impoſer, non ſeulement au peuple, mais aux

*0 Difcottrs fur VHîfloire EcelefaJUque de ne point confacrer d'Eglifes ni d'autels fans reliques , la necefïité d'en avoir , fut une grande tentation de ne les pas examiner de li près. L'intérêt d'attirer des offrandes 8c des pelerinars , qui enrichiffoient les villes , fut encore dans fuite une tentation plus grofliere. Je ne prétends pas par ces reflexions generales rendre fufpe&e aucune relique en particulier ». je fçais qu'il y en a plufieurs de très-certaines , fçavoir celles des faints Patrons de chaque ville , qui y font morts 8c qui ont toûjours été honorez depuis : comme à Paris faint Denis , fàint Marcel , fàinte Geneviève. Car encore qu'elles aient été transférées du tems des Normans , on ne les a jamais perdues de vûè'. Pour les autres , j'en laiffe l'examen à la prudence de chaque Evêque ; 8c je dis feulement , que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles , qui après avoir été cachées pendant plufieurs fiecles, n'ont paru que dans des tems d'ignorance : ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin , fans que l'on fçache ni comment elles en font venues , ni comment elles avoient été confrrvées. Je crois toutefois que Dieu , qui connoît le fond des coeurs , ne laiffe pas d'avoir agréable la dévotion des peuples, qui n'aïant intention que de l'honorer enfes Saints, reverent de bonne foi les reliques expofées depuis plufieurs fiecles à la vénération publique. IJ faut donc diftinguer ce qui eft de la Foi catholique , fçavoir l'utilité de l'intercefiion des Saints 8c de la vénération de leurs Reliques , d'avec les abus que l'ignorance 8c les pallions humaines y ont joint : non feulement en fe trompant dans le fait, 8c honorant comme reliques, ce qui ne l'étoit pas , mais s'appuïant trop fur les vraies reliques ; 8c les regardant comme des moïens infaillibles d'attirer fur les particuliers & Digitized bÿ «0(4

de ne point conſacrer d'Egliſes ni d'autels ſans reliques, la neceſſité d'en avoir, fut une grande tentation de ne les pas examiner de ſi près. L'interêt d'attirer des offrandes & des pelerinages, qui enrichiſſoient les villes, fut encore dans la ſuite une tentation plus groſſiere.

Je ne prétends pas par ces reflexions generales rendre ſuſpecte aucune relique en particulier : je ſçais qu'il y en a pluſieurs de très-certaines, ſçavoir celles des ſaints Patrons de chaque ville, qui y ſont morts & qui ont toûjours été honorez depuis : comme à Paris ſaint Denis, ſaint Marcel, ſainte Geneviéve. Car encore qu'elles aïent été transferées du tems des Normans, on ne les a jamais perduës de vûë. Pour les autres, j'en laiſſe l'examen à la prudence de chaque Evêque; & je dis ſeulement, que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles, qui après avoir été cachées pendant pluſieurs ſiecles, n'ont paru que dans des tems d'ignorance : ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, ſans que l'on ſçache ni comment elles en ſont venuës, ni comment elles avoient été conſervées. Je crois toutefois que Dieu, qui connoît le fond des cœurs, ne laiſſe pas d'avoir agréable la devotion des peuples, qui n'aïant intention que de l'honorer en ſes Saints, reverent de bonne foi les reliques expoſées depuis pluſieurs ſiecles à la veneration publique.

Il faut donc diſtinguer ce qui eſt de la Foi catholique, ſçavoir l'utilité de l'interceſſion des Saints & de la veneration de leurs Reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les paſſions humaines y ont joint : non ſeulement en ſe trompant dans le fait, & honorant comme reliques, ce qui ne l'étoit pas, mais s'appuïant trop ſur

Depuis fan 6oo.jufqu'à fan 1 100. u 8c fur les villes entières toutes fortes de bénédictions temporelles 8c fpirituelles. Quand nous aurions les Saints mêmes vivans8cconverfansavec nous, leur prefence ne nous feroit pas plus avan1 tageufe que celle de J e s u s-C hris t. Or il dit expreflemcnt dans l'Evangile; Vousdirez aupere Lmc.xnx, • de famille : Nous avons bû 8c mangé avec vous , *6. 8c vous avez enfeigné dans nos places. Et il vous dira : Je nefçais qui vous êtes. L'utilité des reli}' ques eft donc de nous faire fouvenirdes Saints, 8c nous exciter à l'imitation de leurs vertus ; aunt les ié. s* int ms aP: Mil ient rfoiî bifs.qui ints, sk [UC. oici,n do asl®* trotn* •iiquO» -opliff [iculiefS & trement la prefence des reliques, ni des lieux faints ne nous fauvera pas, non plus que les Juifs , à qui le Prophète reprochoit , qu'ils fe confioient J»em. tij. en des paroles de menfonges , en difant ; Le tempie du Seigneur , le temple du Seigneur , fans corriger leurs mœurs. Les pèlerinages furent une fuite de la vénéra- v. tion des lieux faints 8c des reliques , principale- Peler'nl" ment avant l'ufage de les transférer. Us étoientg<^esr, plus faciles fous l'empire Romain par le com- Chrét.n.^, merce continuel des provinces ; mais ils ne laiflerent pas d'être très- frequens fous la domination des barbares, depuis que les nouveaux roïaumes eurent pris leur confiftance. Je crois même ^ue les mœurs de ces peuples y contribuèrent: car ne s'occupant que de la chaife 8c de la guerre üs étoient dans un continuel mouvement, Ainfi les pèlerinages devinrent une dévotion univerfelle des peuples 8c des Rois , du Clerge , des Evêques 8c des moines. J'ofe dire que N c'etoit preferer un petit acceffoire à l'eflentiel de la religion , quand un Evêque quittoit fon diocefe pendant des années entières, pour aller de l'extremité de la France ou de l'Angleterre à Rome ou même à Jerufalcm ; quand 2W/.<p. des abbez ou des moines fortoient de leurs re- }.9f'x ^ , traites j quand des femmes, ou même des reli-iTj*' " gieufes , Digitized by Google

& ſur les villes entieres toutes ſortes de benedictions temporelles & ſpirituelles. Quand nous aurions les Saints mêmes vivans & converſans avec nous, leur preſence ne nous ſeroit pas plus avantageuſe que celle de JESUS-CHRIST. Or il dit expreſſément dans l'Evangile : Vous direz au pere de famille : Nous avons bû & mangé avec vous, & vous avez enſeigné dans nos places. Et il vous dira : Je ne ſçais qui vous êtes. L'utilité des reliques eſt donc de nous faire ſouvenir des Saints, & nous exciter à l'imitation de leurs vertus : autrement la preſence des reliques, ni des lieux ſaints ne nous ſauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le Prophete reprochoit, qu'ils ſe confioient en des paroles de menſonges, en diſant : Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, ſans corriger leurs mœurs.

Luc. XIII. 26.

Jerem. VII. 4.

V. Pelerinages. *Mœurs Chrét. n.* 44.

Les pelerinages furent une ſuite de la veneration des lieux ſaints & des reliques, principalement avant l'uſage de les transferer. Ils étoient plus faciles ſous l'empire Romain par le commerce continuel des provinces : mais ils ne laiſſerent pas d'être très-frequens ſous la domination des barbares, depuis que les nouveaux roïaumes eurent pris leur conſiſtance. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuerent : car ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre ils étoient dans un continuel mouvement. Ainſi les pelerinages devinrent une devotion univerſelle des peuples & des Rois, du Clergé, des Evêques & des moines. J'oſe dire que c'étoit preferer un petit acceſſoire à l'eſſentiel de la religion, quand un Evêque quittoit ſon dioceſe pendant des années entieres, pour aller de l'extremité de la France ou de l'Angleterre à Rome ou même à Jeruſalem : quand

Bonif. ep.

It Difcours fur V Hlftoire Hcclefaflique gieufes , s’expofoient à tous les périls de cef grands volages. Vous avez vû par les plaintes de laint Boniface , les accidens déplorables qui ea arri]/oient- 11 y avoit fans doute plus à perHift. liv. dre qu’à gagner , 8c je regarde ces pèlerinages xlvi.m. jv, indilcrets, comme une des fources de relâcheyjLlor.u. ment de la difeipline : aufli s’en plaignoit-on '* dès le commencement du neuvième liecle.Mais Kifl. liv. ce fut principalement la penitence qui en foufxxx. n. 42. frit. Auparavant on enfermoit les penitensdans les diaconites , ou d’autres lieux près del’Eglife , pour y vivre recueillis 8c éloignez des occafions *ALe*n'. rec^ute. Vous l’avez vû dans le facramenHîfi. itv. taire attribué a faint Gelalê , 8c dans une lettre xlii. ». 9. du Pape Grégoire III. mais depuis le huitième vu”', il] fiecle on introduirit tout le contraire pour penicipit. S tence : en ordonnant aux plus grands pécheurs dqiujg. *n. de fe bannir de leurs pais 8c palier quelque tems 7slp Jv' à mei?CT .une vie errante à l’exemple de Caïn. xiiv. »4 6. bien-tôt l’abus de cette penitence vagabonde j 8c des le tems de Charlemagne, on défendit de fouffrir davantage ces hommes affreux, qui fous ce pretexte couraient par le monde nuds 8c chargez de fers : mais l’ulaged’impofer pour penitence quelque pèlerinage fameux refta : 8c ce fut le fondement des croifadcs. . L’abus dans la vénération des reliques degenetions.Cr * ™ en fopeyftition ; mais l’ignorance du moïen Hifi. liv. aSe en attira de plus manifeftes. Comme cette xxx. ». 1. divination nomméelefort des Saints , dont GreHifiJi i±. Soirc de Tours rapporte tant d’exemples , 8c Hifl.Uv. avec un ferieux à perluader qu’il y croïoit. Comxxxiv. n. me ces épreuves nommées lejugement de Dieu, «k liv. foit par 1>eau 5 foit Par le feu > fQit Par le comxlvi.»4*8. ^at f111?11^’ clu’Agobard condamnoit fi forteLiv.v, ». ment} mais qu’Hincmar foutenoit , 8c qui fiiaa> rent en ulàge fi long-tems. Comme l’afirologie à laquelle on voit qu’ils croïoient : principalement Digltized by^Gôogle

gieuſes, s'expoſoient à tous les perils de ces grands voïages. Vous avez vû par les plaintes de ſaint Boniface, les accidens deplorables qui en arrivoient. Il y avoit ſans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pelerinages indiſcrets, comme une des ſources de relâchement de la diſcipline : auſſi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuviéme ſiecle. Mais ce fut principalement la penitence qui en ſouffrit. Auparavant on enfermoit les penitens dans les diaconites, ou d'autres lieux près de l'Egliſe, pour y vivre recueillis & éloignez des occaſions de rechûte. Vous l'avez vû dans le ſacramentaire attribué à ſaint Gelaſe, & dans une lettre du Pape Gregoire III. mais depuis le huitiéme ſiecle on introduiſit tout le contraire pour penitence : en ordonnant aux plus grands pecheurs de ſe bannir de leurs païs & paſſer quelque tems à mener une vie errante à l'exemple de Caïn. On vit bien-tôt l'abus de cette penitence vagabonde ; & dès le tems de Charlemagne, on défendit de ſouffrir davantage ces hommes affreux, qui ſous ce pretexte couroient par le monde nuds & chargez de fers : mais l'uſage d'impoſer pour penitence quelque pelerinage fameux reſta : & ce fut le fondement des croiſades.

Conc. Cabil. 813. c. 40.
Hiſt. liv. XLVI. n. 5.
V. Morin. pœnit. v. c. 15.
Hiſt. liv. XXX. n. 42.
Greg. ep. 2. ad Leon.
Hiſt. liv. XLII. n. 9.
Morin. lib. VII. c. 15.
Capit. Aquiſg. an. 789. c. 77.
Sup. liv. XLIV. n. 46.

VI. *Superſtitions.*

L'abus dans la veneration des reliques degenera en ſuperſtition ; mais l'ignorance du moïen âge en attira de plus manifeſtes. Comme cette divination nommée le ſort des Saints, dont Gregoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un ſerieux à perſuader qu'il y croïoit. Comme ces épreuves nommées le jugement de Dieu, ſoit par l'eau, ſoit par le feu, ſoit par le combat ſingulier, qu'Agobard condamnoit ſi fortement ; mais qu'Hincmar ſoutenoit, & qui fu-

Hiſt. liv. XXX. n. 1.
Greg. v. Hiſt. c. 14.
Hiſt. liv. XXXIV. n. 31.
Hiſt. liv. XLVI. n. 48.
Liv. L. n.

“ Depuis Pan 600. jufqu’a l’an 1100. 15 paiement aux effets des éclipfes 8c des cometes. Ces fuperftitions dans le fond étoient des reftes dupaganifme, comme d’autres plus manifeftement criminelles condamnées dans les conciles du même tems. En general le plus mauvais effet des mauvaifes études eft de croire fçavoir ce que l’on ne fçait point. C’eft pis que la pure ignorance , puifque c’eft y ajouter l’erreur 8c louvent la prefomption. Je n’ai parlé jufques ici que de l’Occident : E[VIÎ' mais l’Eglife Orientale eut aufli fes tentations, porien u L’Empire Grec ne fut pas entièrement détruit, mais il fut réduit à des bornes bien étroites , d’un côté par les conquêtes des Arabes Mufulmans ; de l’autre par celles de divers Scythes , entre autres des Bulgares 8c des RufTes. C es deux derniers peuples fe firent Chrétiens , 8c leur domination produifit à peu près les mêmes effets que celle des autres barbares Septentrionaux mais les Mufulmans prétendoient convertir les autres , 8c prenoient pour pretexte de leurs conquêtes le zele d’établir leur religion par toute la terre. Ils fouffroient à la vérité les Chrétiens : mais ils emploïoient pour les pervertir tous les moïens poflibles, excepté la perfecution ouverte : en cela même plus dangereux que les païens. D’ailleurs leur religion a quelque choie de fpecieux. Ils ne prêchent que l’unité de Dieu 8c l’horreur de l’idolâtrie ; 8c ils ont imité plufieurs pratiques du Chriftianifme, la priereà certaines heures réglées , le jeûne d’un mois , les pèlerinages. Enfin leur Indulgence pour la Eluralité des femmes 8c des concubines , attire rs hommes fenfuels. Ils emploïerent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au Chriftianifme. La Syrie étoit pleine de Nefloriens , l’Egypte d’Eutyquiens , les uns 8c les autres ennemis des Patriarches de C. P. 8c des Empereurs

Digitized by Google

palement aux effets des éclipſes & des cometes. Ces ſuperſtitions dans le fond étoient des reſtes du paganiſme, comme d'autres plus manifeſtement criminelles condamnées dans les conciles du même tems. En general le plus mauvais effet des mauvaiſes études eſt de croire ſçavoir ce que l'on ne ſçait point. C'eſt pis que la pure ignorance, puiſque c'eſt y ajoûter l'erreur & ſouvent la preſomption.

VII. Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé juſques ici que de l'Occident : mais l'Egliſe Orientale eut auſſi ſes tentations. L'Empire Grec ne fut pas entierement détruit, mais il fut reduit à des bornes bien étroites, d'un côté par les conquêtes des Arabes Muſulmans ; de l'autre par celles de divers Scythes, entre autres des Bulgares & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent Chrétiens, & leur domination produiſit à peu près les mêmes effets que celle des autres barbares Septentrionaux : mais les Muſulmans prétendoient convertir les autres, & prenoient pour pretexte de leurs conquêtes le zele d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la verité les Chrétiens : mais ils emploïoient pour les pervertir tous les moïens poſſibles, excepté la perſecution ouverte : en cela même plus dangereux que les païens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpecieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du Chriſtianiſme, la priere à certaines heures reglées, le jeûne d'un mois, les pelerinages. Enfin leur Indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils emploïerent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au Chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens,

 reurs qu’ils regardoient comme leurs perfècuteurs. Les Muiulmans profitèrent de cette divifion : protégeant les Heretiques, & abai fiant Ici Catholiques qui leur étoient fufpefts , par leur attachement à l’Empereur de C. P. d’où leur vint le nom de Melquites : c’eft-à-dire en Arabe, roïaux ou impériaux. C’eft par là que ces hcrefics fi anciennes fubfiftcnt encore ; & que les Chrétiens d’Orient ont des Evêques 8c des Patriarches de ces differentes feétes , Melquites , Neftoriens , Jacobites , qui font les Eutyquiens. Par ces divers moïens les Mufulmans , fans exterminer abfolument le Chriftianifme , diminuèrent extrêmement le nombre des vrais Chrétiens ; 8c les reduilïrent à une grande ignorance , par la fervitude qui leur ôtoit le courage 8c les commoditcz d’étudier. Le changement de langue y contribuoit. L’Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l’Orient, comme elle eft encore : le Grec ne fut confervé que par la religion 8c chez les Melquites feulement: car les Neftoriens faifoient leur fervice en Syriaque , 8c les Jacobites en Cofte ou ancien Egyptien. Ainfi comme tous les livres ecclefiaftiques ou profanes étoient en Grec , il fallut les traduire , ou apprendre cette langue , ce cpii rendit les études bien plus difficiles. De-la vient qu’incontinent après la conquête des Mufulmans , nous perdons de vûe ces anciennes Eglifes d’Egypte, de Paleftine, de Syrie autrefois fi floriflantes ; 8c que faute d’écrivains , je n’ai pû vous en marquer la fuite comme dans les fiecles precedens. L’hiftoire d’Eutyquius patriarche d’Alexandrie eft une preuve de ce que j’avance. Il l’a écrite en Arabe , quoi qu’il fût Melquitc ; 8c on y voit tant de fobles 8c fi peu d’exa&itude, même dans les faits de fon tems, qu’elle Digmzec by'GfotDgl

reurs qu'ils regardoient comme leurs perſecuteurs. Les Muſulmans profiterent de cette diviſion : protegeant les Heretiques, & abaiſſant les Catholiques qui leur étoient ſuſpects, par leur attachement à l'Empereur de C. P. d'où leur vint le nom de Melquites : c'eſt-à-dire en Arabe, roïaux ou imperiaux. C'eſt par là que ces hereſies ſi anciennes ſubſiſtent encore ; & que les Chrétiens d'Orient ont des Evêques & des Patriarches de ces differentes ſectes, Melquites, Neſtoriens, Jacobites, qui ſont les Eutyquiens.

Par ces divers moïens les Muſulmans, ſans exterminer abſolument le Chriſtianiſme, diminuerent extrêmement le nombre des vrais Chrétiens ; & les reduiſirent à une grande ignorance, par la ſervitude qui leur ôtoit le courage & les commoditez d'étudier. Le changement de langue y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle eſt encore : le Grec ne fut conſervé que par la religion & chez les Melquites ſeulement: car les Neſtoriens faiſoient leur ſervice en Syriaque, & les Jacobites en Cofte ou ancien Egyptien. Ainſi comme tous les livres eccleſiaſtiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De-là vient qu'incontinent après la conquête des Muſulmans, nous perdons de vûë ces anciennes Egliſes d'Egypte, de Paleſtine, de Syrie autrefois ſi floriſſantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pû vous en marquer la ſuite comme dans les ſiecles precedens. L'hiſtoire d'Eutyquius patriarche d'Alexandrie eſt une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoi qu'il fût Mel-

Depuis Pan 6o^.jufqu'a Pan noo. qu’elle marque allez Pimperfeétion des études de Ces pauvres Chrétiens. Elles s’affoiblirent notablement même chez les Grecs : foit par le commerce avec les Barbares leurs voiiïns. Toit par la domination des Empereurs ignorans 8c brutaux , comme les peuples dont ils étoient fortis : Leon Ifaurien , fon fils Copronyme , TJifl. Uv, Leon l’ Arménien. L’herefie des Iconoclaftes que **•••■ n.if* ces Princes foûtinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d’une ignorance groiïiere: XLiy.n,{a qui leur faifoit prendre pour idolâtrie le culte des faintes images , 8c ceder aux reproches des Juifs 8c des Mufulmans. Ilsneconfidcroient pas que ce culte étoit reçu dans l’Eglifeparune tradition immémoriale, 8c quel’Eglife ne peut errer ; qui eft la grande preuve des Peres du feptiéme concile. Mais les aétes de ce même concile font une preuve de la décadence des études , par le grand nombre d’hiftoires douteufes , pour ne pas dire fabuleufes, 8c d’écrits fufpeêls qui y font citez, & qui montrent que les Grecs n’étoient pas meilleurs critiques que les Latins : ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la queftion , puifqu’ils rapportent allez de preuves auten tiques du culte des images , 8c fondent leur décilion fur l’infaillibilité de l’Eglife. Un autre exemple illuftre de la mauvaife critique des Grecs, eft la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribuez àfaint Denis l’Areopagite. On les rejettoit du temsde Mfl.lîv, Juftinien, 8c cent ans après on ne les conteftoit point aux Monothelites , qui faifoient un fi grand p:v. xxxviu. fond fur l’operation théandâque mentionnée», yo. dans cet auteur. La perfecution des Iconoclaftes avoit prefque éteint les études dans l’empire Grec; mais elles fo reveillerent fous Bafile Macédonien , par les foins du fçavant Photius , 8c continuèrent Tome XIII. b fous

qu'elle marque aſſez l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs : ſoit par le commerce avec les Barbares leurs voiſins, ſoit par la domination des Empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient ſortis : Leon Iſaurien, ſon fils Copronyme, Leon l'Armenien. L'hereſie des Iconoclaſtes que ces Princes ſoûtinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance groſſiere : qui leur faiſoit prendre pour idolâtrie le culte des ſaintes images, & ceder aux reproches des Juifs & des Muſulmans. Ils ne conſideroient pas que ce culte étoit reçû dans l'Egliſe par une tradition immemoriale, & que l'Egliſe ne peut errer ; qui eſt la grande preuve des Peres du ſeptiéme concile.

Hiſt. liv. XLII. *n.* 28. XLVI. *n.* 1. *Hiſt. liv.* XLIV. *n.* 36.

Mais les actes de ce même concile ſont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'hiſtoires douteuſes, pour ne pas dire fabuleuſes, & d'écrits ſuſpects qui y ſont citez, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins : ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la queſtion, puiſqu'ils rapportent aſſez de preuves autentiques du culte des images, & fondent leur déciſion ſur l'infaillibilité de l'Egliſe. Un autre exemple illuſtre de la mauvaiſe critique des Grecs, eſt la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribuez à ſaint Denis l'Areopagite. On les rejettoit du tems de Juſtinien, & cent ans après on ne les conteſtoit point aux Monothelites, qui faiſoient un ſi grand fond ſur l'operation théandrique mentionnée dans cet auteur.

Hiſt. liv. XXXII. *n.* 32. *liv.* XXXVIII. *n.* 50.

La perſecution des Iconoclaſtes avoit preſque éteint les études dans l'empire Grec ; mais el-

Kfi. liv. iv.». 31. Hifi. liv. (.V.n. 30. VIII. Clercs chaffeiirs te guerriers. x6 Di/cours fur l'Hifloire Eccle/iaftique fous Leon le Philofophe 8c fes fucccfleurs. Toutefois les écrivains de ce tems-là font bien audcffous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage eft affez pur, mais leur ftyle eft façonné 8c affe&é : ce ne font que lieux communs , vaincs déclamations, oftentation deleurfçavoir, reflexions inutiles. Le plus illuftre exemple de ce mauvais ftyle 8c le plus de mon fujet eft celui de Metaphrafte : qui nous a tant gâté de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables , fuivant le témoignage de Pfellus fon admirateur. On voit chez les Grecs , pour le moins autant que chez les Latins , l'amour des fables 8c la fuperftition , l'un 8c l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeufe d'Edeflê dont l'Empereur Conftantin Porphyrogenete a fait une fi longue hiftoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les fuper* ftitions , l'hiftoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'Empereur qui monte fur le trône ou qui en defcende , fans préfage ou prédirions. Il y a toujours quelque çaloyer dans une ifle, fameux par l'aufteritede fà vie, qui promet l'Empire à un grand capitaine, 8c le nouvel Empereur le fait Evêque d'un grand iîege. Mais ces prétendus prophètes étoient Touvent des impofteurs. Je reviens maintenant â l'Occident Un autre effet de la domination des Barbares , c'eft que les Evêques 8c les clercs devinrent chafièurs 8c guerriers comme les laïques : ce qui toutefois n'arriva pas fi-tôt. Car dans les commencemens , les Barbares, quoique Chrétiens, n'étoicnt pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance , leur férocité 8c leur legereté naturelle empêchoit de leur confier l'adminiftration des Sacremens 8c la conduite des âmes. Ce Dighzob bÿ Gt)OgIe

ſous Leon le Philoſophe & ſes ſucceſſeurs. Toutefois les écrivains de ce tems-là ſont bien au-deſſous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage eſt aſſez pur, mais leur ſtyle eſt façonné & affecté : ce ne ſont que lieux communs, vaines déclamations, oſtentation de leur ſçavoir, reflexions inutiles. Le plus illuſtre exemple de ce mauvais ſtyle & le plus de mon ſujet eſt celui de Metaphraſte : qui nous a tant gâté de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, ſuivant le témoignage de Pſellus ſon admirateur.

Hiſt. liv. LV. *n.* 31.

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la ſuperſtition, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuſe d'Edeſſe dont l'Empereur Conſtantin Porphyrogenete a fait une ſi longue hiſtoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les ſuperſtitions, l'hiſtoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'Empereur qui monte ſur le trône ou qui en deſcende, ſans préſage ou prédictions. Il y a toûjours quelque caloyer dans une iſle, fameux par l'auſterité de ſa vie, qui promet l'Empire à un grand capitaine, & le nouvel Empereur le fait Evêque d'un grand ſiege. Mais ces prétendus prophetes étoient ſouvent des impoſteurs. Je reviens maintenant à l'Occident

Hiſt. liv. LV. *n.* 30.

VIII. Clercs chaſſeurs & guerriers.

Un autre effet de la domination des Barbares, c'eſt que les Evêques & les clercs devinrent chaſſeurs & guerriers comme les laïques : ce qui toutefois n'arriva pas ſi-tôt. Car dans les commencemens, les Barbares, quoique Chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur ferocité & leur legereté

r te ars. Toü* bien aU* Leur lan* : façonne (Inrnuns i j -fçavoir* ■eoiple de jet eft «■ t gâte ^ » lus agréa* ion ad®1* insautap1 >s 8c la»* 2n <#*** terl'^ ■ngV'Jf. les tuf*" Icsexemode.** gg s?S ,s es ***: -, r d^s ■ e ^C' ré o«*: •;ge* rcte «***£ l«gf, m [es Depuit Pan 6oo.jufqu'à Pan x i oo. 17 Ce ne fut guère qu'au Septième fiecle qu'ils entrèrent indifféremment dans les ordres , autant que je puis juger par les noms des Evêques 8c des clercs , qui jufques-là font prefque tous Romains. Aufli ne voïons-nous que depuis ce Comil. tems des défenfes aux clercs de porteries armes, EPa»».c. 4. de charter 8c de nourrir des chiens 8c des oi- Labilm' 11 • féaux pour le plairtr. Or l'exercice violent delà'"5* charte, l'attirail 8c la dépenfe qui en font les fuites , ne s'accordent pas avec la modeftie cio* ricale , avec l'étude , la priere , le foin des pauvres , l'inftruétion des peuples , une vie réglée 8c mortifiée. L'exercice des armes en eft encore plus éloigné : cependant il devint en quelque façon neceflaire aux Evêques , à caufo des biens ecclefiaftiques : car ce fut en ce tems là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premières races de nos Rois , 8c bien avant dans la troifiéme, la guerre ne fc faifoit point par des troupes enrôlées 8c foudoyées : mais par ceux à qui les Princes 8c les Seigneurs avoient donné des terres , à la charge du fervice. Chacun fçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux 8c d'armes : 8c il devoit les mener lorfqu'il étoit commandé. Or comme les Eglifes poflèdoient dès-lors de grandes terres , les Evêques fc trouvèrent engagez, à forvir l'Etat com•me les autres Seigneurs. Je dis les Evêques : car tous les biens ecclefiaftiques de chaque diocefo étoient encore adminiftrez en commun fous leur autorité : on n'en avoit diftrait que les biens des monaftercs : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appelions be- Liv.xtx. nefices , n'étoient pas encore diftinguées; 8c «.j^.xxxi. ce que l'on appelloit alors bénéfices, étoient ou ",I'*XXU* des fiefs donnez à des laïques, ou l'ufufruit de quelque fond del'Eglife accordé à un clerc pour b 1 rc* Digitized by Google

a 8 Difecurs fur l'Hi foire Iccle/rajlique reeompenfe, ou autrement, àlachargederevd nir après fa mort à la maflè commune. Les Evêques avoient leurs vaflaux obligez à fervir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux ; 8c quand l'Evêque lui-même étoit mandé par le Roi , il devoit marcher à la tête de fes trou*if'n 1*6 pes. Charlemagne trouvant ce droit établi, vouxLv.n.z . jut ^jçn g'pH relâcher à la priere de fon peuple; 8c il difpenfa les Evêques de fervir en perfonne, pourvu qu'ils cnvoïaflént leurs vaflaux. Mais ce reglement fut mal obfervé , 8c nous voions après comme devant des Evêques armez, combattans , pris 8c tuez à la guerre. IX* Indépendamment delà guerre, les fèigneuries temporel-* ternPorc^cs devinrent aux Evêques une grande leidesE- fource de diftra&ion. Les Seigneurs avoient glife*. beaucoup de part aux affaires d'Etat , qui fe traitoient ou dans les aflèmblées generales , ou dans les confeils particuliers des Princes ; 8c les Evêques , comme lettrez , y étoient plus utiles que les autres Seigneurs. Il falloit donc être prelque toûjours en voïage : car ni la cour du Prince , ni les aflèmblées ou parlemens , n'avoient point de lieu fixe . Charlemagne , par exemple , étoit tantôt deçà , tantôt delà le Rhin ; tantôt en Italie, tantôt en Saxe, aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la Chapelle. Il menoit toûjoyrs avec lui grand nombre d'Evêqucs fuivis de leurs vaflàux 8c de leurs do* meftiques : quelle perte de tems ! Quelle diffraction ! Quand trouvoient-ils du lpifir pour vifiter leurs diocefes, pour prêcher, pour étudier? f Les parlemens ou aflèmblées generales étoient aufli des conciles : mais ce n'étoit plus ces conciles , établis fi fagement par les canons en chaque province, entre les Evêques voifins : c'étoit des conciles nationaux de tout l'Empire François, où l'on voïoit enfemblc l' Archevêque dç • CoDigitized by Cji

recompenſe, ou autrement, à la charge de revenir après ſa mort à la maſſe commune.

Les Evêques avoient leurs vaſſaux obligez à ſervir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux; & quand l'Evêque lui-même étoit mandé par le Roi, il devoit marcher à la tête de ſes troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la priere de ſon peuple; & il diſpenſa les Evêques de ſervir en perſonne, pourvû qu'ils envoïaſſent leurs vaſſaux. Mais ce reglement fut mal obſervé, & nous voïons après comme devant des Evêques armez, combattans, pris & tuez à la guerre.

Hiſt. liv. XLV. n. 26.

IX. Seigneuries temporelles des Egliſes.

Indépendamment de la guerre, les ſeigneuries temporelles devinrent aux Evêques une grande ſource de diſtraction. Les Seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'Etat, qui ſe traitoient ou dans les aſſemblées generales, ou dans les conſeils particuliers des Princes; & les Evêques, comme lettrez, y étoient plus utiles que les autres Seigneurs. Il falloit donc être preſque toûjours en voïage: car ni la cour du Prince, ni les aſſemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rhin; tantôt en Italie, tantôt en Saxe, aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la Chapelle. Il menoit toûjours avec lui grand nombre d'Evêques ſuivis de leurs vaſſaux & de leurs domeſtiques: quelle perte de tems! Quelle diſtraction! Quand trouvoient-ils du loiſir pour viſiter leurs dioceſes, pour prêcher, pour étudier? Les parlemens ou aſſemblées generales étoient auſſi des conciles: mais ce n'étoit plus ces conciles, établis ſi ſagement par les canons en chaque province, entre les Evêques voiſins: c'étoit

 Pologne avec ceux de Tours , de Narbonne 8c de lAlan , les Evêques d'Italie , de Saxe 8c d'Aquiaine. Les reglemens en étoient plus uniformes, nais le peu de refidence des Evêques nuifoit à 'execution. Ces aflemblées étoient efîcntiellement parlemcns , 8c conciles par occafion , pour profiter de la rencontre de taflt d'Evêques enfemble. Le principal objet étoit donc le temporel 8c les affaires d'Etat; 8c les Evêques ne pouvoientfedifpenfer d'y prendre^>art , étant convoquez pour cet effet comme les autres Seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel 8c du fpirituel li Hifl. Uv. pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur tems les maximes des anciens fur la diftinélion j xxx* des deux puifTances ecclefiaffique 8c feculiere : entre autres la lettre de Synefius 8c le fameux Îsaflage du PapeGelafe, tant de fois relevé dans a fuite. Vous avez vû que ces faints Do&eurs étoient pcrfuadez , qu'encore que les deux puiffances eu fient été jointes , quelques fois avant la venue de J e s u s-C h r i s t , Dièu connoiffant la foibleffe humaine,' les a depuis entièrement feparées; 8c que comme les Princes fouverains , bien qu'établis par l'ordre de Dieu , n'ont aucune part au fàcerdoce de la loi nouvelle ; ainfi les Evoques n'ont reçu de JésusChrist aucun pouvoir fur les chofes temporelles. En forte qu'ils font entièrement fournis aux Princes à cet égard; comme pour le fpirituel , les Princes font entièrement fournis aux Evêques. Voilà les maximes de la fainte antiquité , que nous voïons en leur entier au huitième fiecle dans la fécondé lettre du Pape Gre- rnfl.Kv. goire III. à Leon Ifaurien. Le Pape Nicolas I. xlu.». 9. les alleguoit encore au fiecle fuivant, écrivant N,c' eP- *• à l'Empereur de C. P. Avant J e s u s-C hrist,^8- conl; dit-il, il y avoit des Rois qui étoient aufli Prê-^^j liv' b 3 très u, n.+i« Digitized by Google

Cologne avec ceux de Tours, de Narbonne & de Milan, les Evêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les reglemens en étoient plus uniformes, mais le peu de reſidence des Evêques nuiſoit à l'execution.

Ces aſſemblées étoient eſſentiellement parlemens, & conciles par occaſion, pour profiter de la rencontre de tant d'Evêques enſemble. Le principal objet étoit donc le temporel & les affaires d'Etat; & les Evêques ne pouvoient ſe diſpenſer d'y prendre part, étant convoquez pour cet effet comme les autres Seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel & du ſpirituel ſi pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur tems les maximes des anciens ſur la diſtinction des deux puiſſances eccleſiaſtique & ſeculiere: entre autres la lettre de Syneſius & le fameux paſſage du Pape Gelaſe, tant de fois relevé dans la ſuite. Vous avez vû que ces ſaints Docteurs étoient perſuadez, qu'encore que les deux puiſſances euſſent été jointes, quelques fois avant la venuë de JESUS-CHRIST, Dieu connoiſſant la foibleſſe humaine, les a depuis entierement ſeparées; & que comme les Princes ſouverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au ſacerdoce de la loi nouvelle: ainſi les Evêques n'ont reçû de JESUS-CHRIST aucun pouvoir ſur les choſes temporelles. En ſorte qu'ils ſont entierement ſoumis aux Princes à cet égard; comme pour le ſpirituel, les Princes ſont entierement ſoumis aux Evêques. Voilà les maximes de la ſainte antiquité, que nous voïons en leur entier au huitiéme ſiecle dans la ſeconde lettre du Pape Gregoire III. à Leon Iſaurien. Le Pape Nicolas I.

Hiſt. liv. XXI. n. 45. Liv. XXX. n. 31.

Hiſt. liv. XLII. n. 9.

3 o Di [cours fur VHifloire Eccltfafliqut très, comme Melchifedec. Le diable l'a imité en la perfonne des Empereurs païens qui étoient fouverains Pontifes : mais après la venue de celui qui eft véritablement Roi 8c Pontife , l'Empereur ne s'eft plus attribué les droits du Pontife, ni le Pontife les droits de l'Empereur. J e s u s-C h r i s t a feparé les deux puiflances : en forte que les E mpereurs Chrétiens eu fient befoin des Pontifes pour la vie étemelle, 8c que les Pontifes fe ferviflènt des loix des Empereurs pour la vie 8c les affaires temporels. Ainfi parloit le Pape Nicolas, que perfonne n'accufe d'avoir négligé les droits de fon fïege. „ *•. Mais depuis que les Evêques fe virent Seidu d-ux Kneurs & admis en part du gouvernement des Puiflinc.*. Etats, ils crurent avoir , comme Evêques, ce qu'ils n'avoient que comme Seigneurs : ils prétendirent juger les Rois , non feulement dans le tribunal de la penitence , mais dans les conciles $ 8c les Rois , peu inftruits de leurs droits , n'en difeonvenoient pas -.comme je l'ai rapporté, entre autres , de Charles le Chauve 8c de Loüis Hi/t. Uv. d'Outremer. La ceremonie du facre , introduite m.* 'Ta. depuis le milieu du huitième fiecle , fervit encore lv.». j 6. de prétexte : les Evêques en impofantla couronne, fcmbloient donner le roïaume de la part de Dieu. Dès auparavant je trouve ur?Vt entât notable fur la dignité roïale , que je compte pour le premier. C'eft la dépofition de Vamba Roi des Vifigoths en Efpagne au douzième concile de Tolède l'an 68 1. fous prétexte qu'on l'avoit mis en penitence 8c revêtu de l'habit monaftique : quoiqu'à fon infçû , parce qu'une maladie lui ijv.xLyn . avoit fait perdre connoifTance. Le fécond exemple "• 4°> célébré eft la penitence de Loüis le Debonaire , après laquelle les Evêques qui lalui impoferent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reLlv xi. Digitized by GoOgle

tres, comme Melchiſedec. Le diable l'a imité en la perſonne des Empereurs païens qui étoient ſouverains Pontifes : mais après la venuë de celui qui eſt veritablement Roi & Pontife, l'Empereur ne s'eſt plus attribué les droits du Pontife, ni le Pontife les droits de l'Empereur. JESUS-CHRIST a ſeparé les deux puiſſances : en ſorte que les Empereurs Chrétiens euſſent beſoin des Pontifes pour la vie éternelle, & que les Pontifes ſe ſerviſſent des loix des Empereurs pour la vie & les affaires temporelles. Ainſi parloit le Pape Nicolas, que perſonne n'accuſe d'avoir negligé les droits de ſon ſiege.

X. Confuſion des deux Puiſſances.

Mais depuis que les Evêques ſe virent Seigneurs & admis en part du gouvernement des Etats, ils crurent avoir, comme Evêques, ce qu'ils n'avoient que comme Seigneurs : ils prétendirent juger les Rois, non ſeulement dans le tribunal de la penitence, mais dans les conciles ; & les Rois, peu inſtruits de leurs droits, n'en diſconvenoient pas : comme je l'ai rapporté, entre autres, de Charles le Chauve & de Loüis d'Outremer. La ceremonie du ſacre, introduite depuis le milieu du huitiéme ſiecle, ſervit encore de prétexte : les Evêques en impoſant la couronne, ſembloient donner le roïaume de la part de Dieu.

Hiſt. liv. XLIX. *n.* 46. LII. *n.* 12. LV. *n.* 36.

Dès auparavant je trouve un attentat notable ſur la dignité roïale, que je compte pour le premier. C'eſt la dépoſition de Vamba Roi des Viſigoths en Eſpagne au douziéme concile de Tolede l'an 681. ſous prétexte qu'on l'avoit mis en penitence & revêtu de l'habit monaſtique : quoiqu'à ſon inſçû, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoiſſance. Le ſecond exemple celebre eſt la penitence de Loüis le Debonaire

Liv. XI. *n.* 29.

Liv. XLVII. *n.* 40.

'/ 'a imitt i étoicnt ; de ce, l'Emu Poniperear. ifinco: fentbc; quels rloit* air*' t Sfl!,CÎ f-r nîif iles; i'eo en*)Üff jitc ?rc le if S c s Depuis l'a» 600. jufqu'k Van 1100. 31 reprendre la dignité roïaie. Saint Ambroife ne tira pas de telles confequences de la pénitence de Theodofe. Dira-t-on, que ce grand Saint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'Eglife : ou qu'il fût moins éclairé que les Evêques Goths du feptiéme fiecle , & les F rançois du neuvième. Le Comte Boniface Gouverneur d'Afrique, Liv. xxiv. pouffé à bout par les ennemis qu'il avoit à la »• ri f»cour, prit les armes pour fa fureté, 5c confulta faint Auguftin fon ami. Ce faint Doéteur lui donne des avis fàlutaires pour le reglement de fes moeurs 8c le bon ufage de fa puiflance : mais quant à la guerre qu'il avoit entreprife , il lui déclare nettement , qu'il n'a point de confeil à lui donner , 8c qu'il ne veut point toucher cette matière C'eft qu'il fçavoit parfaitement les bornes de fes devoirs, 8c ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos Evêques bien plus hardis fe déclarèrent contre Loüis le Debonaire pour fes en fans; 8c les animèrent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les prétextes fpecieux ne leur manquoient pas ; Loüis étoit un Prince foible, gouverné par fa fécondé femme , tout l'empire étoit en defordre ; mais il falloit fcévciriscoaicqueacss, & ne pas prétendre mettre en penitence un Souverain , comme un fimple moine. Les Papes croïant avec raifon , avoir autant & même plus d'autorité que les Evêques , entreprirent bien-tôt de regler les différends entre les Souverains : non par voie de médiation 8c Wfl. Ht. d'intercelTion feulement , mais par autorité : LI* 7I<24» ce qui en effet étoit difpofer des couronnes. L,I# "* C'eft ainfî qu' Adrien II. défendit à Charles le Chauve de s'emparer du roïaume de Lothaire fon neveu , 8c trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laiffé de s'en mettre en pofîeiïion. Mais vous b 4 avez, Digitized by Google

reprendre la dignité roïale. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſequences de la penitence de Theodoſe. Dira-t-on, que ce grand Saint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'Egliſe : ou qu'il fût moins éclairé que les Evêques Goths du ſeptiéme ſiecle, & les François du neuviéme.

Le Comte Boniface Gouverneur d'Afrique, pouſſé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour ſa ſûreté, & conſulta ſaint Auguſtin ſon ami. Ce ſaint Docteur lui donne des avis ſalutaires pour le reglement de ſes mœurs & le bon uſage de ſa puiſſance : mais quant à la guerre qu'il avoit entrepriſe, il lui déclare nettement, qu'il n'a point de conſeil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matiere C'eſt qu'il ſçavoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos Evêques bien plus hardis ſe déclarerent contre Loüis le Debonaire pour ſes enfans; & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les prétextes ſpecieux ne leur manquoient pas : Loüis étoit un Prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme, tout l'empire étoit en deſordre : mais il falloit prévoir les conſequences, & ne pas prétendre mettre en penitence un Souverain, comme un ſimple moine.

Liv. XXIV. *n.* 51. 52. *Aug. ep.* 220.

Les Papes croïant avec raiſon, avoir autant & même plus d'autorité que les Evêques, entreprirent bien-tôt de regler les differends entre les Souverains : non par voïe de mediation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit diſpoſer des couronnes. C'eſt ainſi qu'Adrien II. défendit à Charles le Chauve de s'emparer du roïaume de Lothaire

Hiſt. Nv. LI. *n.* 24. LII. *n.* 1.

Lit. ». S. Hotcmar. 1. fl?/. Hv. JCXXIf. ». 44.». 69. CW. C/rfr«m. an, f3fCi)»:. Atertl. III. O J. 51 Di [cours fur l'Hiftoire Ecclefafiique avez vû avec quelle vigueur Hincmar répondit aux reproches de ce Pape , lorfqu'il lui difoit lous le nom des Seigneurs François, que la conquête des roïaumes de ce monde Te fait par la guerre 8c par les viétoires, 8c non parles excommunications du Pape 8c des Evêques. Et enfuite : Priez, le Pape de conliderer , qu'il ne peut être tout enfemble Roi 8c Evêque : que les prédeceflèurs ont réglé l'Eglife 8c non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un Evêque d'excommunier , pour ôter ou donner à quelqu'un un roïaume temporel; 8c lcPapencnouspcrluaderapas, que nous ne pui (lions arriver au roiaume du ciel , qu'en recevant le Roi qu'il nous voudra donner lur la terre. Voilà jufques oùlont allez les inconvenicn sde cette alliance dcl'épifcopat avec la feigneuric temporelle. On a crû dans ces tems moins éclairez , qu'être Evêque 8c Seigneur , valoir mieux qu'être Évêque Amplement : mais on n'a pas confideré , que le Seigneur nuit à l'Evêque, comme nous ne voions que trop encore à prefent en Allemagne 8c en Pologne. C'cft en ces rencontres qu'a lieu lafage maxime d'Heliode, que la moitié vaut mieux que letout. Mais à quoi bon citer Hefiode quand nous avons l'autorité de 1 es u a» Christ mi me , qui nous enfeigne , que la vertu toute feule vaut mieux que la vertu avec les richeflès. Dans cette confufion des deux puiflfances , les feculiers empieterent auiïi de leur côté. Souvent les Seigneurs , fans la participation des Evêques , mettoient des Prêtres dans les Eglifes qui dépendoient de leurs terres : 8c les Rois dès la première race prétendoient difpofer des évêchez , quoiqu'en même tems dans les conciles tenus avec leur permiflion , on recommandât la liberté des élections , dont la forme s'obfervoit Digitized bvGoogle

LII. *n.* 8. *Hincmar. opuſc.* 41. avez vû avec quelle vigueur Hincmar répondit aux reproches de ce Pape, lorſqu'il lui diſoit ſous le nom des Seigneurs François, que la conquête des roïaumes de ce monde ſe fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du Pape & des Evêques. Et enſuite : Priez le Pape de conſiderer, qu'il ne peut être tout enſemble Roi & Evêque : que ſes prédeceſſeurs ont reglé l'Egliſe & non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un Evêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un roïaume temporel ; & le Pape ne nous perſuadera pas, que nous ne puiſſions arriver au roïaume du ciel, qu'en recevant le Roi qu'il nous voudra donner ſur la terre.

Voilà juſques où ſont allez les inconvenien sde cette alliance de l'épiſcopat avec la ſeigneurie temporelle. On a crû dans ces tems moins éclairez, qu'être Evêque & Seigneur, valoit mieux qu'être Evêque ſimplement : mais on n'a pas conſideré, que le Seigneur nuit à l'Evêque, comme nous ne voïons que trop encore à preſent en Allemagne & en Pologne. C'eſt en ces rencontres qu'a lieu la ſage maxime d'Heſiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Heſiode quand nous avons l'autorité de JESUS-CHRIST même, qui nous enſeigne, que la vertu toute ſeule vaut mieux que la vertu avec les richeſſes.

Dans cette confuſion des deux puiſſances, les ſeculiers empieterent auſſi de leur côté. Souvent les Seigneurs, ſans la participation des Evêques, mettoient des Prêtres dans les Egliſes qui dépendoient de leurs terres : & les Rois dès la premiere race prétendoient diſpoſer des évêchez, quoiqu'en même tems dans les conciles

Hiſt. liv. XXXII. *n.* 44. *n.* 69. *Conc. Clarom. an.*

;«« répondit iioit fous ronquête la guerre jirimuniite : Pri^ être tout leccflêurs encore : cornmuunroïîU' derap^> te du ciel , -3 donner •eniensde üT:-c^m' eriiirez» x qu'être jnirdete ? me nous en Aile* nconrr« rein m01' bon^) l£SÜ> i uel^f avec te nces» te *£ don df J« et ,52 Depuis Fan 6oo.jufqtFà Fan 1100. 35 Voit- toû jours. Le doéfce Florus diacre de l'Eglife^ de Lion, remarque fort bien, que fous l'empire Romain ni les Empereurs, ni les Magiftrats , ne xr.v1.w47. fe mêloient ordinairement de l'éleétion des Evêques, non plus que de l'ordination des Prêtres: c'eft que les Evêques n'avoient point de pui {Tance temporelle, comme ils n'en ont jamais eu dans l'empire Grec. Mais dans les roïaumes formez du débris de l'empire d'Occident , les Evêques étoient fi puiffans , qu'il étoit de l'interêt des Rois de s'en afliirer : c'eft pourquoi dans les élections les plus canoniques , le confentement du Prince ctoit neceilaire. 11 ne faut pas dans cette matière prétendre établir le droit fur les faits fouvent abuiifs , mais fur les canons , les loix & les adtes autentiques. Ce que j'ai dit des Evêques doit s'entendre aufii des Abbez à proportion. Quoiqu'ils fuflènt titulaires 8c par confequent moines , ils fe trouvèrent Seigneurs , à caufe des terres que poflèdoient les monafteres : ils eurent des vaflàux 8c des troupes qu'ils menoient à la \ guerre : ils étoient fouvent à la cour , 8c étoient appeliez aux confeils des Rois 8c aux parlemens. On peut juger dans cette vie fi diflipée , combien il étoit difficile à ces Abbez d'obferver leur réglé j 8c non feulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toujours quelques-uns à leur fuite : combien leur abfence caufoit de relâchement au monaftere 8c leur rétour de diftraétion. Ces Abbez Seigneurs àiant befoin d'être riches pour fournir à tant de voiages 8c d'autres dépenles, fe fervoient de leur crédit pour fe faire donner plufieurs abbaïes , 8c les gardoient fans fcrupule. L'abus alla plus loin : on donna des monafteres à des Evêques 8c à des Clercs , quoique n'étant point moines ils fuflènt incapables d'être Abbez ; car les commendes n'ont été introduib y tes Digitized by Google

54 Difcours fur t Ht foire Ecclefafique tes que dans les derniers liée les. Enfin les Rois donnèrent des abbaïes à des purs laïques , ou les prirent pour eux-mêmes , 8t cet abus dura publiquement depuis le huitième fieele jufques au dixiéme. Des Seigneurs, fans autre formalité que la conccflion du Prince , alloient fe loger dans les monafteres avec leurs femmes 8c leurs enfans, leurs vaflaux 8c leurs domeftiques , leurs chevaux 8c leurs chiens : confumant la Hifi.lv. s. ix. h. 1 6 çlus grande partie du revenu , 8c laiflant le refte a quelque peu de moines qu'ils y fouffroient pour b forme , 8c qui fè relâchoient de plus en plus. Le même abus regnoit en Orient, maisl'ori' gine en avoit été plus canonique. Les Iconoclaftes ennemis déclarez de la profeflïon monaftique avoient ruiné la plupart des monafteres. Pour les rétablir , les Empereurs 8c les patriarches de C. P. chargèrent des Evêques ou des laïques puiflàns d'en prendre foin; de conferver les revenus , retirer les biens aliénez , réparer les bâtimens, raflèmbler les moines. On appcllace6 adminiftrateurs Charifticaires. Mais de proteûeurs charitables ils devinrent bien-tôt des maîtres intereflèz , qui traitoient les moines en enclaves , s'attribuant prefque tous les revenus , 8c tranfportant même à d'autres le droit qu'ils avoient fur les monafteres. XI. Voilà l'effet de la richeflè des Eglifes. Ceft Eafifbs ^ans tous ^cs tems une tentat*on continuelle * •g l es* pour l'ambition des clercs 8c l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par fa conduite l'amour 8c le refpeéfc du peuple , quand il paraît lui être à charge , 8c ne lui pas rendre de fervice proportionné aux revenus dont il jouit. Il eft neceflàire qu'il y ait des fonds deftinez aux dépenfes communes de la religion chrétienne, comme de toute autre ii Digitized b'y Google

tes que dans les derniers ſiecles. Enfin les **Rois** donnerent des abbaïes à des purs laïques, **ou** les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme. Des Seigneurs, ſans autre formalité que la conceſſion du Prince, alloient ſe loger dans les monaſteres avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vaſſaux & leurs domeſtiques, leurs chevaux & leurs chiens : conſumant la plus grande partie du revenu, & laiſſant le reſte à quelque peu de moines qu'ils y ſouffroient pour la forme, & qui ſe relâchoient de plus en plus.

Hiſt. l. v. Lix. n. 16. Le même abus regnoit en Orient, mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclaſtes ennemis declarez de la profeſſion monaſtique avoient ruiné la plûpart des monaſteres. Pour les rétablir, les Empereurs & les patriarches de C. P. chargerent des Evêques ou des laïques puiſſans d'en prendre ſoin; de conſerver les revenus, retirer les biens alienez, réparer les bâtimens, raſſembler les moines. On appella ces adminiſtrateurs Chariſticaires. Mais de protecteurs charitables ils devinrent bien-tôt des maîtres intereſſez, qui traitoient les moines en eſclaves, s'attribuant preſque tous les revenus, & tranſportant même à d'autres le droit qu'ils avoient ſur les monaſteres.

XI. Richeſſe des Egliſes. Voilà l'effet de la richeſſe des Egliſes. C'eſt dans tous les tems une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par ſa conduite l'amour & le reſpect du peuple, quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de ſervice proportionné aux revenus dont il joüit. Il eſt neceſſaire qu'il

Depuù Vnn 600. jufqu'a l'an 1100. autre focieté : à la fubfiftance des clercs occupez à la fervir, àlaconftruétion 8c l'entretien des bâtimens, à la fourniture des omemens 8c fur tout au foulagement des pauvres. Dès les premiers fiecles , fous les Empereurs païens , l'Eglife poffedoit des immeubles : outre les contributions volontaires , qui avoient été fon premier fond. Mais il eût été à fouhaiter , que les Evêques euf- Chryf. fent toujours compté ces biens pour un embar- hum. 8f. ô» ras , comme faint Chryfoftome , 8c eulTent été ^tth. aufli refervez que faint Auguftin à en acquérir 35-5. 35-6." de nouveaux. Feffîd. vit s Nos Evêques du neuvième fiecle n'étoient pas ^ 2+- h:fi' fi dcfinterefïèz , comme nous voïons par les x'xîv. plaintes que l'on faifoit du tems de Charlema-71.39.40. gne, qu'ils perfuadoient aux perfonnes fimples Cafit- *• de renoncer au monde, afin que l'Eglife profitât a™‘ |j^T de leurs biens au préjudice des heritiers legiti- ^.8 ï $.(6. mes. Sans même emploïer de mauvais moïens , Mfi. Hv. je voi des Evêques reconnus pour faints trop oc- XLv.»- î'1* cupez , ce me femble , d augmenter le temporel. La vie de faint Meinvere de Paderborn , ta. 19. fous l'Empereur faint Henri, cft principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à fon Eglife. Le trefor des Eglifes, je veux dire l'argenterie , les reliquaires 8c les autres meubles précieux , étoient les appâts qui attiraient les infidèles à les piller , comme les Normans en France, 8c les Sarrafins en Italie : les terres 8c les feigneuries excitoient la cupidité des mauvais chrétiens , fbit pour les envahir à force ouverte , depuis la chûte de l'autorité roïale , foit pour les ufurper fous pretexte de fervir l'Eglife. De là vint la brigue 8c la fimonie , pour tenir lieu de vocation aux dignitez ecclefiaftiques. Mais c'eft aufli ce qui doit nous Taflurer contre les fcandales que nous voïons pendant le . b 6 dixiéDigitized by Google

autre ſocieté : à la ſubſiſtance des clercs occupez à la ſervir, à la conſtruction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens & ſur tout au ſoulagement des pauvres. Dès les premiers ſiecles, ſous les Empereurs païens, l'Egliſe poſſedoit des immeubles : outre les contributions volontaires, qui avoient été ſon premier fond. Mais il eût été à ſouhaiter, que les Evêques euſſent toûjours compté ces biens pour un embarras, comme ſaint Chryſoſtome, & euſſent été auſſi reſervez que ſaint Auguſtin à en acquerir de nouveaux.

Chryſ. hom. 85. in Matth. Aug. ſerm. 355. 356. Poſſid. vita 6. 24. hiſt. liv. XXII. n. 25. XXIV. n. 39. 40. Capit. 2. ann. 811. conc. Cabil. an. 813. c. 6. Hiſt. liv. XLV. n. 51. XLVI. n. 5. Boll. 5. Jan. to. 19.

Nos Evêques du neuviéme ſiecle n'étoient pas ſi deſintereſſez, comme nous voïons par les plaintes que l'on faiſoit du tems de Charlemagne, qu'ils perſuadoient aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, afin que l'Egliſe profitât de leurs biens au préjudice des heritiers legitimes. Sans même emploïer de mauvais moïens, je voi des Evêques reconnus pour ſaints trop occupez, ce me ſemble, d'augmenter le temporel. La vie de ſaint Meinvere de Paderborn, ſous l'Empereur ſaint Henri, eſt principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à ſon Egliſe.

Le treſor des Egliſes, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infidéles à les piller, comme les Normans en France, & les Sarraſins en Italie : les terres & les ſeigneuries excitoient la cupidité des mauvais chrétiens, ſoit pour les envahir à force ouverte, depuis la chûte de l'autorité roïale, ſoit pour les uſurper ſous pretexte de ſervir l'Egliſe. De là vint la brigue & la ſimonie, pour tenir lieu de vocation aux dignitez eccleſiaſti-

3 6 Drfcours fur VHiJtoire EcclefîaJHque dixiéme fiecle , principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'affifter fon Eglife juf3ues à la fin du monde , n'a point promis d'en éfendre l'entrée aux méchans : au contraire > il a prédit qu'elle en feroit toujours mêlée jufques à la derniere feparation. Il n'a pas promis la faintcté à tous les miniftrcs &. à tous les pilleurs de l'on Eglife, non pas même à leur chef, il a feulement promis des pouvoirs fumaturels à tous ceux qui entreraient dans le miniflerefacré fuivant les formes qu'il a preferites. Ainli comme de tout tems il s'eft trouvé des méchans , qui fans b converllon du cœur & les autres difpofitions necefiàires ont rc^û le baptême 8t Peuchariftic : il s'en eft trouvé qui ont reçu fans vocation Pimpofition des mains , & n'en ont pas moins été Prêtres ou Evêques : bien qu'ils Paient été pour leur perte 8t fouvent pour celle de leur troupeau. En un mot Dieu ne s'eft point engagé à arrêter par des miracles les faU,fl. U*, crileges , non plus que les autres crimes. Il ne j.iv. 0.4a. faut donc point faire difficulté de reconnoître 43* pour Papes légitimés ni Scrgius III. ni JeanX. & les autres, dont la vie fcandaleufe a deshonoré le faint Siégé, pourvu qu'ils aient été ordonnez dans les formes par des Evêques : mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'E^life d'être toujours pauvre , que d'être expofee à de tels fcandales. XII. Ils furent auffi en partie eau fez par PignoranJ0r'"f011 ce , depuis qu'elle eut jetté de trop profondes racines. Apres la chute des etudes , les bonnés mœurs 8c les pratiques de vertu fubfifterent encore quelque tems , par la force de l'exemple 8c de l'éducation. On vivoit ainfi à Rome, fous le Pape Agathon , vers h fin du feptiéme fiecle. Mais l'ignorance croilTant toûjours , on fe relâcha de ces faintes pratiques , dont on ne con-» noiffoit Digitized by Coi

dixiéme ſiecle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'aſſiſter ſon Egliſe juſques à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a predit qu'elle en ſeroit toûjours mêlée juſques à la derniere ſeparation. Il n'a pas promis la ſainteté à tous les miniſtres & à tous les paſteurs de ſon Egliſe, non pas même à leur chef, il a ſeulement promis des pouvoirs ſurnaturels à tous ceux qui entreroient dans le miniſtere ſacré ſuivant les formes qu'il a preſcrites. Ainſi comme de tout tems il s'eſt trouvé des méchans, qui ſans la converſion du cœur & les autres diſpoſitions neceſſaires ont reçû le baptême & l'euchariſtie : il s'en eſt trouvé qui ont reçû ſans vocation l'impoſition des mains, & n'en ont pas moins été Prêtres ou Evêques : bien qu'ils l'aïent été pour leur perte & ſouvent pour celle de leur troupeau. En un mot Dieu ne s'eſt point engagé à arrêter par des miracles les ſacrileges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour Papes legitimes ni Sergius III. ni Jean X. & les autres, dont la vie ſcandaleuſe a deshonoré le ſaint Siege, pourvû qu'ils aïent été ordonnez dans les formes par des Evêques : mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'Egliſe d'être toûjours pauvre, que d'être expoſée à de tels ſcandales.

Hiſt. liv. LIV. n. 42. 49.

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent auſſi en partie cauſez par l'ignorance, depuis qu'elle eut jetté de trop profondes racines. Après la chûte des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu ſubſiſterent encore quelque tems, par la force de l'exemple & de l'éducation. On vivoit ainſi à Rome, ſous le Pape Agathon, vers la fin du ſeptiéme ſiecle.

1 Depuis l’an 6oo.jufqu’à l’an xié'o. 37 fïbït plus les raifons; & la corruption vint au int où vous l’avez vue vers la fin du neuvième cle, après Nicolas I. 8c Adrien Il.enforteque >ur relever l’Eglife Romaine , il fallut vers le ilieu de l’onzième fiecle y appeller des Aileans mieux inftruits , comme Grégoire X. 8c eon IX. L’ignorance n’eft bonne à rien, 8c je s fçais où fe trouve cette prétendue fimplicité ai conferve la vertu. Ce que je fçais, c’eft que ans les fiecles les plus ténébreux 8c chez les naions les plus grolfieres , on voïoit regner les vies les plus abominables. J’en ai donné quelques preuves à l’occafion, mais je n’ai ofé les rapporter toutes , 8c je n’ofe même les marquer plus precifément. C’eft que la concupifcence eft en tous les hommes , 8c ne manque point de produire les funeftes effets , fi. elle n’eft retenue par la raifon aidée de la grâce. Il y a un genre de crime , dont je ne trouve en ces fiecles des exemples que dans l’Orient. C’eft l’impieté, 8c le mépris manifefte de la religion. Vous avez vû fans doute avec horreur Hifi. Hv. les jeux facrileges du jeune Empereur Michel XLIX-C>17» fils de Theodora, qui fe promenoit par les rués de C. P. avec les compagnons de fes débauches , ievêtus des habits facrez , contrefaifant les proceflions 8c les autres ceremonies de l’Eglife , même le redoutable facrifice. Photius alors Pa -Vv.vx.n. triarche le voïoit & le fouffroit , comme il lui43* fut reproché au huitième concile : ce qui montre qu’il étoit encore plus impie que l’Empereur. Car ce Prince étoit un jeune fou , fouvent yvre , 8c toujours emporté par fes pallions } mais Photius agilfoit de fang froid , 8c par de profondes reflexions : c’étoit le plus grand efprit , 8c le plus favant homme de fon fiecle : c’étoit un , parfait hypocrite, agiffant en feelerat 8c parlant en fiiüt. 11 paroît l’auteur d’une autre efpece d’itxu

Digitized by Google

ſſoit plus les raiſons; & la corruption vint au
int où vous l'avez vûë vers la fin du neuviéme
cle, après Nicolas I. & Adrien II. enſorte que
ur relever l'Egliſe Romaine, il fallût vers le
ilieu de l'onziéme ſiecle y appeller des Alle-
ans mieux inſtruits, comme Gregoire X. &
eon IX. L'ignorance n'eſt bonne à rien, & je
e ſçais où ſe trouve cette prétenduë ſimplicité
ui conſerve la vertu. Ce que je ſçais, c'eſt que
ans les ſiecles les plus tenebreux & chez les na-
ions les plus groſſieres, on voïoit regner les vi-
es les plus abominables. J'en ai donné quelques
preuves à l'occaſion, mais je n'ai oſé les rappor-
ter toutes, & je n'oſe même les marquer plus
preciſément. C'eſt que la concupiſcence eſt en
tous les hommes, & ne manque point de pro-
duire ſes funeſtes effets, ſi elle n'eſt retenuë par
la raiſon aidée de la grace.

Il y a un genre de crime, dont je ne trouve
en ces ſiecles des exemples que dans l'Orient.
C'eſt l'impieté, & le mépris manifeſte de la re-
ligion. Vous avez vû ſans doute avec horreur *Hiſt. liv.* XLIX. *c.* 17.
les jeux ſacrileges du jeune Empereur Michel
fils de Theodora, qui ſe promenoit par les ruës
de C. P. avec les compagnons de ſes débauches,
revêtus des habits ſacrez, contrefaiſant les pro-
ceſſions & les autres ceremonies de l'Egliſe,
même le redoutable ſacrifice. Photius alors Pa- *liv.* LI. *n.*
triarche le voïoit & le ſouffroit, comme il lui 43.
fût reproché au huitiéme concile: ce qui mon-
tre qu'il étoit encore plus impie que l'Empe-
reur. Car ce Prince étoit un jeune fou, ſou-
vent yvre, & toûjours emporté par ſes paſſions;
mais Photius agiſſoit de ſang froid, & par de
profondes reflexions: c'étoit le plus grand eſprit,
& le plus ſavant homme de ſon ſiecle: c'étoit un

htj 1. fiv. LUI. fl. 3. , XIV h’Ji. liv.lsX. ■.13. XIII. Incontinence du Clergé. 38 Di/cours fur Ffftfioke Ecclefaftique d’impieté; c’eft d’avoir pouffé la flatterie , jufqucs à canonifer des Princes , qui n’avoient rien fait pour le mériter : leur bâtir des Eglifes , leur _ coniacrer des fêtes : comme il fit à Conftantin, jfrgïï-fils aîné de l’Empereur Baille Macédonien , pour le confoler de fa mort , imitant en ce point les auteurs de l’idolâtrie. Conftantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé à qui il devoit l’Empire. Les trois vices qui ravagèrent le plus l’Eglife d’Occident dans ces malheureux tems, furent l’incontinence des clercs , les pillages 8c les violences des laïques , 8c la fimonie des uns 8c des autres : tous effets de l’ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profeffion 8c les puiffantes raifons de cette difcipline de la contiapol. nence. Ils ne fçavoient pas que dès l’origine du f.61. 3. Chriftianifme , cette vertu angelique en a fait la gloire, 8c qu’on la montrait aux païens , comme une des preuves des plus fenfibles de fon ex* Jptl.Attxn. cellence. L’Eglife aïant donc toûjours un grand f. 36. C. nombre de perfbnnes de l’un 8c de l’autre fexe , qui fe confacroient à Dieu par la continence par■£*&’ *er' faite : rien n’étoit plus raifonnable que de choifir n. £.3.». S-fa prjncipaux miniftrcs dans cette partie la plus Hij?.ih. pure du troupeau. L’Eglife en étoit mieux ferxii. ». 38. vie par des hommes, qui dégagez desfoinsd’u47 ' ne famille, n’étoient point partagez, 8cnepen1. Cor. vn.foient, comme dit faint Paul, qu’à plaire à Dieu : s’appliquant entièrement à la priere , à l’étude , a l’inftru&ion , aux œuvres de charité. Auffi avez-vous vû que cette fainte difcipline du célibat des clercs fuperieurs , s’eft toûjours obfervée dans l’Eglife : quoiqu’avec plus ou moins d’exadfitude , félon les tems 8c les lieux. Mais nos clercs ignorans du neuvième 8c du dixiéme ficelé , regardoient cette loi comme u?
Digin'zed by G&o|$li

d'impieté; c'eſt d'avoir pouſſé la flatterie, juſques à canoniſer des Princes, qui n'avoient rien fait pour le meriter : leur bâtir des Egliſes, leur conſacrer des fêtes : comme il fit à Conſtantin, fils aîné de l'Empereur Baſile Macedonien, pour le conſoler de ſa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Conſtantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé à qui il devoit l'Empire.

hiſt. liv. LIII. *n.* 3. *Sap.* XIV. 15. *hiſt. liv.* LX. *n.* 13.

XIII. Incontinence du Clergé.

Les trois vices qui ravagerent le plus l'Egliſe d'Occident dans ces malheureux tems, furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la ſimonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profeſſion & les puiſſantes raiſons de cette diſcipline de la continence. Ils ne ſçavoient pas que dès l'origine du Chriſtianiſme, cette vertu angelique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux païens, comme une des preuves des plus ſenſibles de ſon excellence. L'Egliſe aïant donc toûjours un grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe conſacroient à Dieu par la continence parfaite : rien n'étoit plus raiſonnable que de choiſir ſes principaux miniſtres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'Egliſe en étoit mieux ſervie par des hommes, qui dégagez des ſoins d'une famille, n'étoient point partagez, & ne penſoient, comme dit ſaint Paul, qu'à plaire à Dieu : s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, à l'inſtruction, aux œuvres de charité. Auſſi avez-vous vû que cette ſainte diſcipline du celibat des clercs ſuperieurs, s'eſt toûjours obſervée dans l'Egliſe : quoiqu'avec plus ou moins d'exactitude, ſelon les tems & les lieux.

Juſtin. apol. *p.* 61. *B.*

Apol. Athen. *p.* 36. *C.*

Aug. ver. *rel. c.* 3. *n.* 5.

Hiſt. liv. XII. *n.* 38. 47.

1. *Cor.* VII. 32 33.

Depuis Van ôoo.jufqtfà Van noo. 59 1 joug intolérable. Leurs fonctions étoientprefîe réduites à chanter des pfeaumes qu'ils n'enndoient pas, 8c pratiquer des ceremonies exteeures. Vivant au refte comme le peuple , ils Te erfuaderent aifément qu'ils dévoient aufli avoir -s femmes; 8c la multitude des mauvais exemes leur fit regarder le célibat comme impoffic, 8c par confequent la loi quil'impofoitcome une tyrannie infupportable. Les Grecs fu- hlfl Hv. nt les premiers , qui dès la fin du feptiéme xl, *•+?. :cle, fecouërent ce joug falutaire , par le canon 1 concile de Trulle, où ils permirent aux prêes de garder leurs femmes , comme ils font icore ; 8c ils prirent pour pretexte un canon : Carthage mal entendu , 8c les fcandales déjà op frcquens chez les Latins. Mais le premier W- Hv. emple formel en Occident, eft celui de cecuréLIV‘ 1 diocefe de Châlons qui voulut fe marier puiquement , 8c contre lequel les gens de bien llcverent , comme on feroit aujourd'hui : nt on avoit d'horreur d'un mariage il nou•au. Les pillages 8c les violences étoient un refte xiv. la barbarie des peuples du Nord. J'en ai Hoflilitex arqué l'origine dans le foible gouvernement : Loiiis le Dé'oonaire , 8c le progrès fous fes ccefïeurs ; 8c certainement il eft étrange que h:fl. tiv. s Chrétiens ignoraient à un tel point les pre- L1X* ”• 3*’ iers élemens de la religion 8c de la politique , ’ils fe crulfent permis de fe faire juftice euxê mes, 8c de prendre les armes contre leurs mpatriotes , comme contre des étrangers. Le idement de la focieté civile eft de renoncer a force pour fe foumettre à des loix , 8c à des ges , qui les faftent executer ; 8c l'effence du iriftianifme eft la charité , qui oblige nonfeunent à ne faire aucun mal au prochain , mais ui faire tout Je bien poftible. Qu'étoit-ce donc. Digitized by Google

ı joug intolerable. Leurs fonctions étoient preſ-
ıe réduites à chanter des pſeaumes qu'ils n'en-
ndoient pas, & pratiquer des ceremonies exte-
eures. Vivant au reſte comme le peuple, ils ſe
erſuaderent aiſément qu'ils devoient auſſi avoir
es femmes; & la multitude des mauvais exem-
es leur fit regarder le celibat comme impoſſi-
e, & par conſequent la loi qui l'impoſoit com-
e une tyrannie inſupportable. Les Grecs fu- *hiſt. liv.*
nt les premiers, qui dès la fin du ſeptiéme XL. *n.* 49.
ecle, ſecouërent ce joug ſalutaire, par le canon
ı concile de Trulle, où ils permirent aux prê-
es de garder leurs femmes, comme ils font
ıcore; & ils prirent pour pretexte un canon
: Carthage mal entendu, & les ſcandales déja
op frequens chez les Latins. Mais le premier *hiſt. liv.*
emple formel en Occident, eſt celui de ce curé LIV. *n.* 20.
ı dioceſe de Châlons qui voulut ſe marier pu-
iquement, & contre lequel les gens de bien
éleverent, comme on feroit aujourd'hui :
nt on avoit d'horreur d'un mariage ſi nou-
au.

Les pillages & les violences étoient un reſte XIV.
la barbarie des peuples du Nord. J'en ai Hoſtilitez
arqué l'origine dans le foible gouvernement univerſel-
: Loüis le Débonaire, & le progrès ſous ſes les.
ceſſeurs; & certainement il eſt étrange que *hiſt. liv.*
s Chrétiens ignoraſſent à un tel point les pre- LIX. *n.* 38.
iers élemens de la religion & de la politique,
'ils ſe cruſſent permis de ſe faire juſtice eux-
êmes, & de prendre les armes contre leurs
mpatriotes, comme contre des étrangers. Le
ndement de la ſocieté civile eſt de renoncer
a force pour ſe ſoumettre à des loix, & à des
ges, qui les faſſent executer; & l'eſſence du
ıriſtianiſme eſt la charité, qui oblige non ſeu-

xv. Simonie. 40 Difcours fur l'Hiftotre Ecclefîajîique donc, que des Chrétiens toujours prêtsàfevenfer de leurs freres par les meurtres 8c les inccnies , 8c ne cherchant la juftice qu'à la pointe de leur épée ? Vous avez vû les plaintes 8c les remontrances inutiles que l'on faifoit contre ces defordres dans les aflèmblées des Evêques 8c des feigneurs. Autre preuve de l'ignorance : car il falloit être bien fimple , pour s'imaginer que des exhortations par écrit , 8c des partages de l'Ecriture 8c des Peres, feroient tomber les armes des mains à des gens accoutumez au fang 8c au pillage. Le remede eût été d'établir des loix tout de nouveau , telles qu'en avoient eu les Grecs , les Romains , 8c les autres nations policées : mais où trouver alors des legi dateurs allez, fages pour dreffer de telles loix, 8c a fiez, éloquens pour en perfuader l'execution ? .. Cependant la difoipline de l'Eglife periflbit , 8c les mœurs fe corrompoient de plus en plus. Les nobles cantonnez chacun dans fon château , ne venoient plus aux Eglifès publiques recevoir les inftruftions des Evêques. Ils afiiftoient aux offices des monafteres voifins , ou fe contentoient des méfiés de leurs chapelains, 8c descurez de leurs ferfs, encore pretendoient-ils les établir 8c les deftituer comme il- leur plaifoit; 8c fouvent ils s'attribuoient les dîmes 8c les autres revenus des Eglifès. Les Evêques ne pouvoierrt ni corriger ces prêtres , protégez par les feigneurs , beaucoup moins les feigneurs eux-mêmes : ni vifiter leurs diocefes, ni s'aflèmbler pour tenir des conciles ; 8c quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes , pour défendre contre les feigneurs les terres de leurs Eglifès. Je regarde encore la fimonie , comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé 8c perfuadé de la religion chrétienne , ne s'avifera jamais Digitized by Gt56gle

donc, que des Chrétiens toûjours prêts à ſe venger de leurs freres par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la juſtice qu'à la pointe de leur épée ?

Vous avez vû les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faiſoit contre ces deſordres dans les aſſemblées des Evêques & des ſeigneurs. Autre preuve de l'ignorance : car il falloit être bien ſimple, pour s'imaginer que des exhortations par écrit, & des paſſages de l'Ecriture & des Peres, feroient tomber les armes des mains à des gens accoûtumez au ſang & au pillage. Le remede eût été d'établir des loix tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains, & les autres nations policées : mais où trouver alors des legiſlateurs aſſez ſages pour dreſſer de telles loix, & aſſez éloquens pour en perſuader l'execution ?

Cependant la diſcipline de l'Egliſe periſſoit, & les mœurs ſe corrompoient de plus en plus. Les nobles cantonnez chacun dans ſon château, ne venoient plus aux Egliſes publiques recevoir les inſtructions des Evêques. Ils aſſiſtoient aux offices des monaſteres voiſins, ou ſe contentoient des meſſes de leurs chapelains, & des curez de leurs ſerfs, encore pretendoient-ils les établir & les deſtituer comme il leur plaiſoit ; & ſouvent ils s'attribuoient les dîmes & les autres revenus des Egliſes. Les Evêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres, protegez par les ſeigneurs, beaucoup moins les ſeigneurs eux-mêmes : ni viſiter leurs dioceſes, ni s'aſſembler pour tenir des conciles ; & quelquefois ils étoient reduits à prendre les armes, pour défendre contre les ſeigneurs les terres de leurs Egliſes.

XV. Je regarde encore la ſimonie, comme un ef-

Depuis Vttn6oo.]uf([rfa?an noo. 41 s d'en faire un moïen de s'enrichir. Il comrvdra qu'elle eft d'un ordre plus élevé , 8c nous •pofe d'autres biens. Simon lui même n'ofit de l'argent à faint Pierre , que parce qu'il :ntendoit rien à cette celefte doctrine j 8c ne mandoit qu'à pouvoir communiquer aux au*s le don des miracles , pour fe faire admirer amafler des trefors. Plus les hommes font ofïiers 8c ignorans, plus ils font touchez, des ens temporels, 8c capables d'y tout rapporter, es biens fpirituels 8c invifibles , leur paroiflent e belles chimères : ils s'en moquent 8c ne omptent pour les biens folides , que ce qu'ils iennent entre leurs mains. Au fli ne vois-je point le tems où la fïmonie ait régné dans l'Eglife fl au vertement, que dans le dixiéme 8c l'onzième flecle. Les Princes , qui depuis long-tems s'étoient rendus maîtres des élections , vcndoient au plus offrant les évêchez 8c les Abbaïcs ; 8c les Evêques fe recompenfoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné ; ordonnant des Hfl. tiv. prêtres pour de l'argent, 8c fe faifant païer les confecrations d'EgHfes 8c les autres fondions. Voïez le difcours du Pape Silveftre II. aux Evê- MMU. ques. A des gens peu touchez des veritez de la aH "• *• foi j il ftmbk que c'îft faire de rien quolnuç ?■ 1 j0, chofe, que d'amaflèr des richeflès en prononçant des paroles 8c faifant des ceremonies : ils fe croient plus flps que ceux qui le font gratuitement. Or la fimonie a été dans tous les tems la ruine de la difeipline 8c de la morale chrétienne : dont le premier pas eft le mépris des richeflès , 8c le renoncement, du moins d'affeftion , aux biens même que l'on poflède. Car qui enfeignera cette morale fi fublime, quand ceux quidevroient l'enfeigner l'ignorent eux-mêmes : quand le fel de la tare eft corrompu ? Qui ne cherche au conDigitized by Google

s d'en faire un moïen de s'enrichir. Il com-
ndra qu'elle eſt d'un ordre plus élevé, & nous
poſe d'autres biens. Simon lui même n'of- *Act. VIII. 18. &c.*
it de l'argent à ſaint Pierre, que parce qu'il
ntendoit rien à cette celeſte doctrine; & ne
mandoit qu'à pouvoir communiquer aux au-
s le don des miracles, pour ſe faire admirer
amaſſer des treſors. Plus les hommes ſont
oſſiers & ignorans, plus ils ſont touchez des
ens temporels, & capables d'y tout rapporter.
es biens ſpirituels & inviſibles, leur paroiſſent
e belles chimeres: ils s'en moquent & ne
omptent pour les biens ſolides, que ce qu'ils
iennent entre leurs mains. Auſſi ne vois-je point
le tems où la ſimonie ait regné dans l'Egliſe ſi
ouvertement, que dans le dixiéme & l'onziéme
ſiecle. Les Princes, qui depuis long-tems s'é-
toient rendus maîtres des élections, vendoient
au plus offrant les évêchez & les Abbaïes; &
les Evêques ſe recompenſoient en détail de ce
qu'ils avoient une fois donné; ordonnant des *Hiſt. liv.*
prêtres pour de l'argent, & ſe faiſant païer les *LVIII. n. II.*
conſecrations d'Egliſes & les autres fonctions.
Voïez le diſcours du Pape Silveſtre II. aux Evê- *Mabill.*
ques. A des gens peu touchez des veritez de la *anal. to. 2.*
foi, il ſemble que c'eſt faire de rien quelque *p. 250.*
choſe, que d'amaſſer des richeſſes en pronon-
çant des paroles & faiſant des ceremonies: ils
ſe croïent plus fins que ceux qui le font gratuite-
ment.

Or la ſimonie a été dans tous les tems la ruine de la diſcipline & de la morale chrétienne: dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens même que l'on poſſede. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient

42 Di fc ours fur l'Hifioire Ecdejîaflique contraire à s’enrichir , quand il voit que ni la fcience , ni b vertu n’élevent perfonne aux premières places ; 6c qu’il n’y a que l’argent 6c la faveur? Ainfi par un malheureux cercle, l’ignorance 8c la corruption du cœur produit b fimonie , 6c la fimonie augmente l’ignorance 6c le mépris de la vertu. xvi. Ce fut aufii principalement ces trois delorPaait«nce$.jres> b fimonie, les violences des Seigneurs , 6c l’incontinence des clercs , que les Saints de l’onzième liecle combattirent avec plus de zele : mais l’ignorance de l’ancienne difeipline, fit que l’on fe méprit dans l’application des remedes. Ils étoient de deux fortes : les pénitences, 6c lescenfures, contre ceux quinefefoumettoient JUx. 1 1 . pas à b pénitence. Les pénitences canoniques *f; 3°* étoient encore en vigueur à b fin de l’onzieme * rit. Darr, ^ec^e > j’en a' rapporté des exemples j 8c loin tpnji. vu. de fe plaindre qu'elles fuifent excefiives , on lé t. io. ii. pbignoit de certains nouveaux canons fans autorité , qui les avoient notablement diminuées. Mais on s’étoit imaginé , je ne fai fur quel fondement, que chaque péché de même efpece meritoit fa penitence : que fi un homicide , par exemple, de voit être expié par une penitence A rt ^iv nnr il /- '-»•'* t «nr T*r* A* U « .v» * »4*A 01(0 M loiivtt VVtl» J'VU» U«A HUllHtl* des : ce qui rendoit les pénitences impollibles 6c les canons ridicules. Audi n’étoit-ce pas ainfi que l’entendoient les anciens. Je croi bien que le nombre des pechez de même efpece ajoûtoit à 1a rigueur de b penitence , qui étoit toujours foûmife à 1a diferetion des Evêques : mais enfin elle fe mefuroit à proportion de la vie des hommes , 6c on n’obligeoit à faire penitence jufqu’à b mort, que pour certains crimes les plus énormes. TI; fi. Hv. Depuis que l’on eut rendu les pénitences imiviu. ». pofiïblcs , à force de les multiplier : il fallut veS3” nir Digitizeü byGctdgli

contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la ſcience, ni la vertu n'élevent perſonne aux premieres places; & qu'il n'y a que l'argent & la faveur? Ainſi par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la ſimonie, & la ſimonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Penitences. Ce fut auſſi principalement ces trois deſordres, la ſimonie, les violences des Seigneurs, & l'incontinence des clercs, que les Saints de l'onziéme ſiecle combattirent avec plus de zele: mais l'ignorance de l'ancienne diſcipline, fit que l'on ſe méprit dans l'application des remedes. Ils étoient de deux ſortes: les penitences, & les cenſures, contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à la penitence. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onziéme ſiecle, j'en ai rapporté des exemples; & loin de ſe plaindre qu'elles fuſſent exceſſives, on ſe plaignoit de certains nouveaux canons ſans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne ſai ſur quel fondement, que chaque peché de même eſpece meritoit ſa penitence: que ſi un homicide, par exemple, devoit être expié par une penitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides: ce qui rendoit les penitences impoſſibles & les canons ridicules. Auſſi n'étoit-ce pas ainſi que l'entendoient les anciens. Je croi bien que le nombre des pechez de même eſpece ajoûtoit à la rigueur de la penitence, qui étoit toûjours ſoûmiſe à la diſcretion des Evêques: mais enfin elle ſe meſuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire penitence juſqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

Alex. II. *ep.* 29. 30. *&c.*

Pet. Dam. opuſc. VII. *c.* 10. 11.

i Depuis l’an 6oo.jufqu’à l’an i ioo. 43 à. des compcnfations 8c des eftimations, tel- TUo.hJtb. qu’on, les voit dans le decret* de Burchard , vi.c.ia.i*. dans les écrits de Pierre Damien. C’étoit des :aumes, des génuflexions, des coups de difeine , des aumônes , des pèlerinages : toutes dons que l’on peut faire fans fe convertir, nfi celui qui en récitant des pfeaumes ou fe Pet Dam. Lgellant , rachetoit en peu de jours plufieurs an- ^ ^ p„. •es de penitence, n’en retirait pas le fruit qu’cieût produit : fçavoir d’exciter 8c de fortifier s fentimens de componction par de longues 8c equentes reflexions ; 8c de détruire les mauvaies habitudes , en demeurant long-tems éloigné les occafions , 8c pratiquant long-tems les verius contraires. C’eft ce que ne faifoient pas des génuflexions ou des prières vocales. Les pénitences acquitées par autrui le faifoient beaucoup moins; 8c les difeiplines qu’un faint moine fe donnoit pour un pecheur , n’étoient pas pour ce pecheur des pénitences medecinales . Car le péché n’eft pas comme une dette pécuniaire , que tout autre peut païer à la décharge du debiteur 8c en quelque monnoïe que ce (oit : c’eft une maladie qu’il faut guérir en la perfonne du malade. Aufli 6. cnt. un concile national d’Angleterre tenu l’an 747 conàamnoit ces pénitences acquittées par autrui : xxwnt. 8c en apportoit cette raifon remarquable : que». 14. par ce moïen les riches fe fauveroient plus aifément que les pauvres , contre la parole exprelïe de l’Evangile. Un autre abus furent les pénitences forcées. J’en trouve en Efpagne dès le feptiéme fiecle. Enfuite les Evêques voiant plufieurs pécheurs qui 6'H!» l!v ne venoient point fe foumettre à la penitence ,LIV. ». 23, s’en plaignirent dans les parlcmens , 8c prièrent les 24. Princes de les y contraindre par leur puiflance, Ct"c' Tr,~ ti , • r , 1 , , tur.a».8$T. temporelle. C etoit bien ignorer la nature delà. x penitence, qui conliftc dans le repentir , 8c dans la Digitized by Google

à des compenſations & des eſtimations, tel- *Burch. lib.*
qu'on les voit dans le decret de Burchard, *VI. c. 12. 14.*
dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des
:aumes, des genuflexions, des coups de diſci-
ne, des aumônes, des pelerinages : toutes
tions que l'on peut faire ſans ſe convertir.
nſi celui qui en recitant des pſeaumes ou ſe *Pet. Dam.*
ıgellant, rachetoit en peu de jours pluſieurs an- *Vita SS.*
:es de penitence, n'en retiroit pas le fruit qu'el- *Rod. & Do-*
eût produit : ſçavoir d'exciter & de fortifier *min. c. 8. 10.*
s ſentimens de componction par de longues &
:equentes reflexions; & de détruire les mauvai-
es habitudes, en demeurant long-tems éloigné
les occaſions, & pratiquant long-tems les ver-
:us contraires. C'eſt ce que ne faiſoient pas des
genuflexions ou des prieres vocales. Les penitences acquitées par autrui le faiſoient beaucoup moins; & les diſciplines qu'un ſaint moine ſe donnoit pour un pecheur, n'étoient pas pour ce pecheur des penitences medecinales. Car le peché n'eſt pas comme une dette pecuniaire, que tout autre peut païer à la décharge du debiteur & en quelque monnoïe que ce ſoit : c'eſt une maladie qu'il faut guerir en la perſonne du malade. Auſſi *to. 6. conc.*
un concile national d'Angleterre tenu l'an 747. *p. 1565.*
condamnoit ces penitences acquittées par autrui : *Hiſt. liv.*
& en apportoit cette raiſon remarquable : que *XXXVIII.*
par ce moïen les riches ſe ſauveroient plus aiſé- *n. 14.*
ment que les pauvres, contre la parole expreſſe de l'Evangile.

Un autre abus furent les penitences forcées. J'en trouve en Eſpagne dès le ſeptiéme ſiecle. *Conc. Tolet.*
Enſuite les Evêques voïant pluſieurs pecheurs qui *6.*
ne venoient point ſe ſoumettre à la penitence, *Hiſt. liv*
s'en plaignirent dans les parlemens, & prierent les *LIV. n. 23.*
Princes de les y contraindre par leur puiſſance. *24.*
Conc. Tri-

44 T>ifcours fur VHifloire Tccle/rafiique la converfiondu cœur : c’étoit mettre le pécheur» qui pour prévenir la juftice divine, fe punit VO' lontairement lui-même , au rang du criminel, que Hîjf. liv. la juftice humaine punit malgrélui. Je compte ^Ni’" 8" entre ^es pénitences forcées , les défenfes que les Evêques fai foi en t à des coupables non peniten s , de manger de la chair, de porter du linge , de monter à cheval, 8c d’autres femblables. Si les coupables les obfervoient , j’admire leur docilité : s’ils ne les obfervoient pas , j’admire lafimplicité des Evêques. XVI!. L’autre remede contre les delordres du dixiéCenfurei. me fiecle , furent les excommunications 8c les autres cenfures ecclefiaftiqucs. Le remede étoit bon en foi, mais à force de le pouffer on le rendit inutile. Les cenfures ne font des peines que pour ceux qui les craignent: car que ferviroit de défendre à un Juif ou a un Mahometan , l’entiée de l’Eglife ou l’ufage des Sacremens ? Donc quand un Chrétien eft allez méchant pour méprifer les cenfures, ou affez fort pour les violer impunément, elles ne font que l’irriter fans le corriger * parce qu’elles ne font fondées que fur la foi , 8c fur le refpeél de la puiflance de l’Eglife. Il n’en eft pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de fes biens , de fa liberté , de fa vie. C’eft fur ces principes que les anciens avoient fi fagement réglé l’ufage des peines fpirituelles. La difeipline ne fut jamais plus fevere que du tems des perfecutions. Comme tous ceux qui fe faifoient Chrétiens le faifoient de bonne foi 8c après de longues épreuves , ils étoient dociles 8c fournis à leurs fuperieurs. Si quelqu’un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de fe retirer 8c de retourner au paganifme , fans être retenu par aucun relpcét humain ; 8c l’Eglife en étoit C)pr. firm. délivrée. Mais en ces tcms-là même on évitoit, dt tant Digitized bytJtîi

la converſion du cœur : c'étoit mettre le pecheur, qui pour prévenir la juſtice divine, ſe punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la juſtice humaine punit malgré lui. Je compte entre les penitences forcées, les défenſes que les Evêques faiſoient à des coupables non penitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres ſemblables. Si les coupables les obſervoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les obſervoient pas, j'admire la ſimplicité des Evêques.

Hiſt. liv. LI. n. 8. Nic. 1. ep. 66.

XVII. Cenſures. L'autre remede contre les deſordres du dixiéme ſiecle, furent les excommunications & les autres cenſures eccleſiaſtiques. Le remede étoit bon en ſoi, mais à force de le pouſſer on le rendit inutile. Les cenſures ne ſont des peines que pour ceux qui les craignent : car que ſerviroit de défendre à un Juif ou à un Mahometan, l'entrée de l'Egliſe ou l'uſage des Sacremens ? Donc quand un Chrétien eſt aſſez méchant pour mépriſer les cenſures, ou aſſez fort pour les violer impunément, elles ne font que l'irriter ſans le corriger : parce qu'elles ne ſont fondées que ſur la foi, & ſur le reſpect de la puiſſance de l'Egliſe. Il n'en eſt pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ſes biens, de ſa liberté, de ſa vie.

C'eſt ſur ces principes que les anciens avoient ſi ſagement reglé l'uſage des peines ſpirituelles. La diſcipline ne fut jamais plus ſevere que du tems des perſecutions. Comme tous ceux qui ſe faiſoient Chrétiens le faiſoient de bonne foi & après de longues épreuves, ils étoient dociles & ſoumis à leurs ſuperieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de ſe retirer & de retourner au paganiſme, ſans être retenu

Depuis Van 6oo.jufqu'a l’an noo. 4f tant qu’il étoit poiTible , d’en venir à cette extrémité ; 8c l’Eglife foufïfoit dans Ton fein juf- Anl- ni. qu’à de mauvais pafteurs , plutôt que de s’expo- c° fer au péril de rompre l’unité. Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre , l’Eglife fut encore plus refèrvée à ufer de fbn autorité; 8c faint Auguflinr'W. i j, nous apprend, non comme une difcipline nouvellc , mais comme l’ancienne tradition , qu’elle toleroit le pechez, de la multitude , 8c n’emploïoit les peines que contre les particuliers : lorfqu’un méchant fe trouvant feul au milieu d’un grand nombre de bons , il étoit vraifemblable qu’il fc foumettroit , ou que tous s’éleveroient contre lui. Mais ajoûte-t-il, quand le méchant eftaiïèz fort pour entraîner la multitude, ou quand c’eft la multitude qui eft coupable : il ne refte que de gémir devant Dieu , 8c d’exhorter en general , profitant des occafions ou le peuple eft mieux difpofé à s’humilier , comme dans les calamitez publiques. Suivant ces lages maximes , le Pape Jules prit la défenfe de fàint Athanafe perfecuté 8c écrivit en fa faveur ; 8c le Pape Innocent en Hijl. /«, ufa de même à l’égard de faint Chryfoftome ; a4mais ils fb gardèrent bien de prononcer ni dé- Bl+J<'^I, poiition , ni excommunication , contre les Evêques qui avoient condamné injuftement ces grands Saints : fçaehant bien qu’ils n’euflbnt pas été obéis , 8c que c’eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d’excommunier les Empereurs , fufïbnt-ils herctiques 8c perfecuteurs de l’Eglife , comme Conftantius 8c Valens : au con- Ltv. xrù traire fàint Baille reçût à l’autel l’offrande de”- 4-8. ce dernier. Ç’cft qu’on voioit clairement , qu’une autre conduite n’eût fait que les irriter davantage. Il eft vrai que faint Ambroifcdéfenr d* Digitized by Google

tant qu'il étoit poſſible, d'en venir à cette extrêmité; & l'Egliſe ſouffroit dans ſon ſein juſqu'à de mauvais paſteurs, plûtôt que de s'expoſer au peril de rompre l'unité. *Aug.* III. *cont. Parm. c.* 2. *n.* 8.

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'Egliſe fut encore plus reſervée à uſer de ſon autorité; & ſaint Auguſtin nous apprend, non comme une diſcipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toleroit le pechez de la multitude, & n'emploïoit les peines que contre les particuliers : lorſqu'un méchant ſe trouvant ſeul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraiſemblable qu'il ſe ſoumettroit, ou que tous s'éleveroient contre lui. Mais ajoûte-t-il, quand le méchant eſt aſſez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'eſt la multitude qui eſt coupable : il ne reſte que de gemir devant Dieu, & d'exhorter en general, profitant des occaſions où le peuple eſt mieux diſpoſé à s'humilier, comme dans les calamitez publiques. *ibid. n.* 13. 14. *&c.*

Suivant ces ſages maximes, le Pape Jules prit la défenſe de ſaint Athanaſe perſecuté & écrivit en ſa faveur; & le Pape Innocent en uſa de même à l'égard de ſaint Chryſoſtome : mais ils ſe garderent bien de prononcer ni dépoſition, ni excommunication, contre les Evêques qui avoient condamné injuſtement ces grands Saints : ſçachant bien qu'ils n'euſſent pas été obéis, & que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les Empereurs, fuſſent-ils heretiques & perſecuteurs de l'Egliſe, comme Conſtantius & Valens : au contraire ſaint Baſile reçût à l'autel l'offrande de ce dernier. C'eſt qu'on voïoit clairement, *Hiſt. liv.* XII. *n.* 24. *Liv.* XXI. *n.* 49. 50. *Liv.* XVI. *n.* 48.

I 46 Difcours fur l'Hi foire Eeelefaflique dit à Theodofe l’entrée de PEglife : parce qu’if connoifloit les pieufes difpofitions de ce prince, 8c fçavoit qu’il l’ameneroit par cette rigueur à une penitence falutaire. Nie. I. efijl. Mais je ne comprends pas ce que prétendoit In 1 °bten'r îe PaPe Nicolas I. par les lettres dures n.41. ri*, qu’il écrivoit à l’Empereur Michel protefteur de Photius ; 8c fur tout par la menace , de faire brûler publiquement a Rome la lettre de ce Prince. Ne fçavoit-il pas que c’étoit un jeune extravagant 8c un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon ufer. de cenfures contre Photius , dont il connoifloit l’audace 8c la puiflance ? Dès-lors donc , c’eft-à-dire , vers le milieu du neuvième liecle , on avoit oublié la diferetion de la fage antiquité. Il fèmbloit Îiu’il ne fût queftion que de parler 8c d’écrire , ans en prévoir les confequences : les formules ordinaires d’excommunications étant ufées , comme trop frequentes , on en ajoûta de nouvelles , pour les rendre plus terribles : on emploïa les noms de Core, Dathan 8c Abiron 8c de Judas, avec toutes les malediftions du pfeaume cent huitième , accompagnées de l’extinéfcion des chandelles 8c du fon des cloches. Je m’imagine voir un foible vieillard , qui fe Tentant méprifé de fes enfans , 8c ne pouvant plus fortir de fon lit pour les châtier comme auparavant; leur jette ce qu’il rencontre fous fa main , pour fatisfaire fa colere impuiflante ; 8c forçant le ton de fa voix , les charge de toutes les imprécations dont il fe peut avifer. On s’éloigna de plus en plus de l’ancienne modération pendant le dixiéme 8c l’onzième fiecle. Les Evêques ne confideroient point l’effet des cenfures, mais feulement leur pouvoir 8c la rigueur du droit : comme s’ils euflènt été forcez par une neceflité fatale à prononcer les peines canoniques con» Digitized by Gbogle

dit à Theodoſe l'entrée de l'Egliſe : parce qu'il connoiſſoit les pieuſes diſpoſitions de ce prince, & ſçavoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une penitence ſalutaire.

Nic. I. epiſt. 8. 9. Hiſt. liv. I. n. 41. 52. Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le Pape Nicolas I. par les lettres dures qu'il écrivoit à l'Empereur Michel protecteur de Photius ; & ſur tout par la menace, de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce Prince. Ne ſçavoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon uſer de cenſures contre Photius, dont il connoiſſoit l'audace & la puiſſance ? Dès-lors donc, c'eſt-à-dire, vers le milieu du neuviéme ſiecle, on avoit oublié la diſcretion de la ſage antiquité. Il ſembloit qu'il ne fût queſtion que de parler & d'écrire, ſans en prévoir les conſequences : les formules ordinaires d'excommunications étant uſées, comme trop frequentes, on en ajoûta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on emploïa les noms de Coré, Dathan & Abiron & de Judas, avec toutes les malédictions du pſeaume cent huitiéme, accompagnées de l'extinction des chandelles & du ſon des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui ſe ſentant mépriſé de ſes enfans, & ne pouvant plus ſortir de ſon lit pour les châtier comme auparavant ; leur jette ce qu'il rencontre ſous ſa main, pour ſatisfaire ſa colere impuiſſante ; & forçant le ton de ſa voix, les charge de toutes les imprécations dont il ſe peut aviſer. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne moderation pendant le dixiéme & l'onziéme ſiecle. Les Evêques ne conſideroient point l'effet des cenſures, mais ſeulement leur pouvoir & la rigueur

Depuis l’an 600. jufqu'k Pan 1100. 47 J contre tous ceux qui les auraient méritées. Ils ne voïoient pas que ces foudres fpirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger on ne fait que les endurcir , 2c leur donner occallon de commettre de nouve'aux crimes : que les cenfures au lieu d’être utiles à l’Eglife lui deviennent pemicieufes , attirant le plus grand de tous les maux , qui eft le fchifme ; 8c la defarmant à force de prodiguer fes armes. Enfin que vouloir retrancher de l’Eglife tous les pécheurs , c’eft faire comme un Prince infenfé, qui trouvant la plupart de fes fujets coupables , les ferait paflèr au fil de l’épée , au haz,ard de dénler fon état. Vous ne verrez que trop dans rite de l’hiftoire les effets de cette conduite. Les Papes , il faut l’avoüer , fuivirent les préjugez de leurs tems , 8c pouffèrent encore plus loin que les autres l’ufage des cenfures : a caufe de l’autorité de leur fiege, très-grande en elle-même 8c étendue au-delà des anciennes bornes par les fauflès décrétales. Les plus grands Papes 8c les plus zelez , pour rétablir la difcipline de l’Eglife 8c l’honneur du faint Siégé après les defordres du dixiéme fiecle , s’éloignèrent le plus de l’ancienne modération qu’ils ne connoifloient plus, ou qu’ils ne croïoient pas convenable à leur tems ; 8c enfin Grégoire VII. pouflâ la ligueur des cenfures au-delà de ce qu’on avoit vû jufques alors. Ce Pape né avec un grand courage 8c élevé dans la difeipline monaftique la plus reguliere , avoit un zele ardent de purger l’Eglife des vices dont il la voïoit infeétee , particulièrement de la limonie & de l’incontinence du clergé : mais dans un fiecle fi peu éclairé , il n’avoit pas toutes les lumières ncceffaires pour regler fon zele; 8c preDigitized by Google

contre tous ceux qui les auroient meritées. Ils ne voïoient pas que ces foudres ſpirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger on ne fait que les endurcir, & leur donner occaſion de commettre de nouveaux crimes : que les cenſures au lieu d'être utiles à l'Egliſe lui deviennent pernicieuſes, attirant le plus grand de tous les maux, qui eſt le ſchiſme ; & la deſarmant à force de prodiguer ſes armes. Enfin que vouloir retrancher de l'Egliſe tous les pecheurs, c'eſt faire comme un Prince inſenſé, qui trouvant la plûpart de ſes ſujets coupables, les feroit paſſer au fil de l'épée, au hazard de dépeupler ſon état. Vous ne verrez que trop dans la ſuite de l'hiſtoire les effets de cette conduite.

Les Papes, il faut l'avoüer, ſuivirent les préjugez de leurs tems, & pouſſerent encore plus loin que les autres l'uſage des cenſures : à cauſe de l'autorité de leur ſiege, très-grande en elle-même & étenduë au-delà des anciennes bornes par les fauſſes décretales. Les plus grands Papes & les plus zelez, pour rétablir la diſcipline de l'Egliſe & l'honneur du ſaint Siege après les deſordres du dixiéme ſiecle, s'éloignerent le plus de l'ancienne moderation qu'ils ne connoiſſoient plus, ou qu'ils ne croïoient pas convenable à leur tems ; & enfin Gregoire VII. pouſſa la rigueur des cenſures au-delà de ce qu'on avoit vû juſques alors. Ce Pape né avec un grand courage & élevé dans la diſcipline monaſtique la plus reguliere, avoit un zele ardent de purger l'Egliſe des vices dont il la voïoit infectée, particulierement de la ſimonie & de l'incontinence du clergé : mais dans un

48 Difcours fur P H foire Ecelejîaflique prenant quelquefois de faufles lueurs pour des veritez folides , il en tiroit fans hefiter les plus dangereufes confcqucnces. Son grand principe étoit , qu'un Supérieur eft obligé à punir tous les crimes qui viennent à fa connoifiancc, /ous peine de s'en rendre complice; 8c il répété fans Jerem. cciïè dans fes lettres cette, parole du Prophète : «•vin. 10. Maudit foit celui qui n'enfanglante pas fon épée: c'eft-à-dire qui n'exécute pas l'ordre de Dieu , pour punir fes ennemis. Sur ce fondement, fitôt qu'un Evêque lui -étoit déféré comme coupable de fimonie, ou de quelque autre crime , il le citoit à Rome ; 8c s'il manquoit d'y comparaître, pour la première fois il le fufpendoit de fes fonctions , pour la fécondé il l'excommunioit : li l'Evêque perfiftoit dans fa contumace, le Pape le dépofoit, défendoit à fon clergé 8c à Ion peuple de lui obéir, fous peine d'excommunication; leur ordonnoit d'élire un autre Evêque , 8c s'ils y manquoient , il leur en donnoit un lui-même : c'eft ainfi qu'il procéda contre Gilbert Archevêque de Ravenne , qui lui rendit bien la pareille , en fo faifant élire Pape par le parti du Roi Henri. Je fuis effraie quand je vois dans les lettres de Grégoire VII. les cenfures pleuvoir pour ainfi dire de tous côtez , tant d'Evêques dépofez par tout, en Lombardie , en Allemagne, en France. XVIII. Le plus grand mal, c'eft: qu'il voulut foûteDlpofition n;r }es peines fpirituellcs par les temporelles , ws* qui n'étoient pas de fa compétence. D'autres l'avoient déjà tenté : j'ai marqué que les Evêques imploroient le fecours du bras feculier , pour forcer les pécheurs à la penitence ; 8c que les Papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant à vouloir regler par autorité les droits des couronnes. Grégoire VII. fuiyit ces nouvelles maximes , 8c les poufià encore plus loin ;

Digitized by Ctoo

prenant quelquefois de fauſſes lueurs pour des veritez ſolides, il en tiroit ſans heſiter les plus dangereuſes conſequences. Son grand principe étoit, qu'un Superieur eſt obligé à punir tous les crimes qui viennent à ſa connoiſſance, ſous peine de s'en rendre complice; & il repete ſans ceſſe dans ſes lettres cette parole du Prophete : Maudit ſoit celui qui n'enſanglante pas ſon épée : c'eſt-à-dire qui n'exécute pas l'ordre de Dieu, pour punir ſes ennemis. Sur ce fondement, ſitôt qu'un Evêque lui étoit deferé comme coupable de ſimonie, ou de quelque autre crime, il le citoit à Rome; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la premiere fois il le ſuſpendoit de ſes fonctions, pour la ſeconde il l'excommunioit : ſi l'Evêque perſiſtoit dans ſa contumace, le Pape le dépoſoit, défendoit à ſon clergé & à ſon peuple de lui obéïr, ſous peine d'excommunication; leur ordonnoit d'élire un autre Evêque, & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même : c'eſt ainſi qu'il proceda contre Gilbert Archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille, en ſe faiſant élire Pape par le parti du Roi Henri. Je ſuis effraïé quand je vois dans les lettres de Gregoire VII. les cenſures pleuvoir pour ainſi dire de tous côtez, tant d'Evêques dépoſez par tout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

Jerem. XLVIII. 10.

XVIII. Dépoſition des Rois.

Le plus grand mal, c'eſt qu'il voulut ſoûtenir les peines ſpirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de ſa competence. D'autres l'avoient déja tenté : j'ai marqué que les Evêques imploroient le ſecours du bras ſeculier, pour forcer les pecheurs à la penitence; & que les Papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant à vouloir regler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. ſuivit ces

Depuis Pan 6oo.jufqu'à Pan i ioo. 49 loin : prétendant ouvertement , que comme Pape , D étoit en droit de dépofer les Souverains . *■ febelles à l'Eglife. Il fonda cette prétention principalement fur l'excommunication. Ondoit*-7<M8. éviter les excommuniez , n'avoir aucun commerce avec eux , ne pas leur parler , ne pas même leur dire bonjour , fuivant l'Apôtre. Donc un Prince excommunié doit être abandonné de tout le monde : il n'eft plus permis de lui obéir , de recevoir fes ordres , ds l'approcher : il cft exclus de toute focieté avec les Chrétiens. Il eft vrai que Grégoire VII. n'a jamais fait aucune decifion fur ce point. Dieu ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement dans aucun concile , ni par aucune decretale , que lè Pape a droit de dépofer les Rois : mais il l'a fuppofé pour confiant , comme d'autres maximes aufli peu fondées , qu'il croïoit cer- » taines. 11 a commencé par les faits & par l'execution. Et il faut avoüer qu'on étoit alors tellement ^eg. iv. prévenu de ces maximes , que les défenfeurs du Roi Henri fe retranchoientàdire cju'un Sou- Lx„' verain ne pouvoit être excommunie. Mais il étoit facile à Grégoire VII. de montrer que la puiflance de lier & de délier a été donnée aux Apôtres généralement , fans exception de perfonnes , & comprend les Princes comme les autres. Le mal eft , qu'il ajoûtoit des propofitions exceftives : que l'Eglife aïant droit de juger des chofes fpirituelles , elle avoit droit à plus -forte raifon de juger des temporelles ; que le moindre exorcifte eft au-deflus des Empereurs , puifqu'il commande aux démons : que la roïauté eft l'ouvrage du démon , fondé fur Porgueil humain , au lieu que le facerdoce eft l'ouvrage de Dieu : enfin , que le moindre Chrétien vertueux eft plus véritablement Roi, n- 3+* Tome XIII. c . qu'un Digitized by Google

loin : prétendant ouvertement, que comme Pape, il étoit en droit de dépoſer les Souverains rebelles à l'Egliſe. Il fonda cette prétention principalement ſur l'excommunication. On doit éviter les excommuniez, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bon-jour, ſuivant l'Apôtre. Donc un Prince excommunié doit être abandonné de tout le monde : il n'eſt plus permis de lui obéïr, de recevoir ſes ordres, de l'approcher : il eſt exclus de toute ſocieté avec les Chrétiens. Il eſt vrai que Gregoire VII. n'a jamais fait aucune deciſion ſur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune decretale, que le Pape a droit de dépoſer les Rois : mais il l'a ſuppoſé pour conſtant, comme d'autres maximes auſſi peu fondées, qu'il croïoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'execution. *2. Jo. 10.*

Et il faut avoüer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenſeurs du Roi Henri ſe retranchoient à dire qu'un Souverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Gregoire VII. de montrer que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux Apôtres generalement, ſans exception de perſonnes, & comprend les Princes comme les autres. Le mal eſt, qu'il ajoûtoit des propoſitions exceſſives : que l'Egliſe aïant droit de juger des choſes ſpirituelles, elle avoit droit à plus forte raiſon de juger des temporelles : que le moindre exorciſte eſt au-deſſus des Empereurs, puiſqu'il commande aux demons : que la roïauté eſt l'ouvrage du demon, fondé ſur l'orgueil humain, au lieu que le ſacerdoce eſt *Greg. IV. epiſt. 2. Hiſt. liv. LXII. n. 36.*

ÿo Difcours fur l'HiJloire Icclejîaflique. qu’un Roi criminel , parce que ce Prince n’eft Nh. x.tp'Jl plug un Roi , mais un tyran : maxime que sd./tdvcnt. jqicolas I. avoit avancé , avant Grégoire VII. 7.487. F. cc qui lemble avoir ete tiree du livre apocryCmfl.jpop. phe des conftitutions apoftoliques , où elle fe Uv. «11, trouve expreffément. On peut lui donner un bon fèns , la prenant pour une expreflion hyperbolique , comme quand on dit qu’un méchant homme , n’eft pas un homme : mais de telles hyperboles ne doivent pas être réduites en pratique. C’eft toutefois fur ces fondemens que Grégoire VII. prétendoit en general, que fui. vant le bon ordre c’étoit l’Eglife qui devoit diftribuer les couronnes 8c juger les Souverains $ 8c en particulier il pretendoit que tous les Prin- . ces Chrétiens étoient vafïàux de l’Eglife Romaine, lui dévoient prêter ferment de fidelité , 8c WJ}. nv , païer tribut. J’ai rapporté les preuves defespréix1u.11. tentions fur l’Empire , 8c fur la plupart des roïaumes de l’Europe. Voïons maintenant les confequences de ces principes. Il fe trouve un Prince indigne Sc chargé de crimes, comme Henri IV. Roi d’Allemagne , car je ne prétens point le juftifier. Il eft cité à Rome , pour rendre compte de fa conduite , il ne comparoît point. Après plufieurs citations le Pape l’excommunie -. il méprife la cenfure. Le Pape le déclare déchû de la roïauté , abfout fes fujets du ferment de fidelité > leur défend de lui obéir : leur permet , ou même leur ordonne d’élire un autre Roi, Qu’en arrivera-t-il ? Des feditions 8c des guerres civiles dans l’Etat , des fchifmes dans l’Eglife. Ce Roi dépofé ne fera pas fi. miferable , qu’il ne lui refte un parti , des troupes , de* places : il fera la guerre à fon compétiteur , comme Henri fit à Rodolfe. Chaque Roi aura des Evêques de fon côté , 8c ceux du parti oppofé au \ Digitiz Tr

qu'un Roi criminel, parce que ce Prince n'eſt plus un Roi, mais un tyran : maxime que Nicolas I. avoit avancé, avant Gregoire VII. & qui ſemble avoir été tirée du livre apocryphe des conſtitutions apoſtoliques, où elle ſe trouve expreſſément. On peut lui donner un bon ſens, la prenant pour une expreſſion hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme, n'eſt pas un homme : mais de telles hyperboles ne doivent pas être reduites en pratique. C'eſt toutefois ſur ces fondemens que Gregoire VII. prétendoit en general, que ſuivant le bon ordre c'étoit l'Egliſe qui devoit diſtribuer les couronnes & juger les Souverains ; & en particulier il pretendoit que tous les Princes Chrétiens étoient vaſſaux de l'Egliſe Romaine, lui devoient prêter ſerment de fidelité, & païer tribut. J'ai rapporté les preuves de ſes prétentions ſur l'Empire, & ſur la plûpart des roïaumes de l'Europe.

Nic. 1. epiſt. ad. Advent. to. 8. conc. p. 487. F. Conſt. apoſt. liv. VIII. c. 2.

Hiſt. liv. LXIII. 11.

Voïons maintenant les conſequences de ces principes. Il ſe trouve un Prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV. Roi d'Allemagne, car je ne prétens point le juſtifier. Il eſt cité à Rome, pour rendre compte de ſa conduite, il ne comparoît point. Après pluſieurs citations le Pape l'excommunie : il mépriſe la cenſure. Le Pape le déclare déchû de la roïauté, abſout ſes ſujets du ſerment de fidelité, leur défend de lui obéïr : leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre Roi. Qu'en arrivera-t-il ? Des ſeditions & des guerres civiles dans l'Etat, des ſchiſmes dans l'Egliſe. Ce Roi dépoſé ne ſera pas ſi miſerable, qu'il ne lui reſte un parti, des troupes, des places : il fera la guerre à ſon competiteur,

Depuis Van ôoo.jufqu’à Van uoo. ft ail Pape ne manqueront pas de pretexte, pour l’accufer d’être indigne de fa place. Ils ledépoferont bien ou mal , 8c feront un Antipape combine Guibert , que le Roi fon protefteur mettra en poffeffion à main armée. Allons plus loin. Un Roi'dépofé n’eft plusun Roi : donc s’il continue à fe porter pour Roi c’eft un tyran : c’eft-à-dire un ennemi public à qui tout homme doit courir fus. Qu’il lè trouve un fanatique, qui aïant lû dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus , fe perfuade que ri«n n’eft plus glorieux , que de délivrer fa patrie : ou qui prenant de travers les exemples de l’Ecriture , fe croie fufeité comme Aod , ou comme Judith , pour affranchir le peuple de Dieu : voilà la vie de ce prétendu tyran expofée au caprice de ce vifionnaire, qui croira faire une action héroïque 5c gagner la couronne du martyre. Il n’y en a par malheur que trop d’exemples dans l’hiftoire des derniers fiecles , 8c Dieu a permis ces fuites afffeufes des opinions outrées fur l’excommunication , pour en defabufèr , au moins par l’experience. .Revenons donc aux maximes de la fage antiquité. Un Souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux : mais la prudence ne permet prefque jamais d’ufer de ce droit. Suppofez le cas très-rare, ce ferait à l’Evêque auffi-bien qu’au Pape ; 8c les effets n’en feraient que fpiritucls. C’eft-à-dire qu’il ne ferait plus permis au Prince txcommunié de participer aux Sacremens , d’entrer dans PEglife , de prier avec les fidèles , ni aux fidèles d’exercer avec lui aucun a£te de religion : mais fès fujets ne feraient pas moins obligez de lui obéir, en tout ce qui ne ferait point contraire à la loi de Dieu. On n’a jamais pi étendu , au moins dans les fiecles de l’Eglile les plus éclairez , qu’un • ci i par

au Pape ne manqueront pas de pretexte, pour l'accuſer d'être indigne de ſa place. Ils le dépoſeront bien ou mal, & feront un Antipape comme Guibert, que le Roi ſon protecteur mettra en poſſeſſion à main armée.

Allons plus loin. Un Roi dépoſé n'eſt plus un Roi : donc s'il continuë à ſe porter pour Roi c'eſt un tyran : c'eſt-à-dire un ennemi public à qui tout homme doit courir ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique, qui aïant lû dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux, que de délivrer ſa patrie : ou qui prenant de travers les exemples de l'Ecriture, ſe croïe ſuſcité comme Aod, ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu : voilà la vie de ce prétendu tyran expoſée au caprice de ce viſionnaire, qui croira faire une action heroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles, & Dieu a permis ces ſuites affreuſes des opinions outrées ſur l'excommunication, pour en deſabuſer, au moins par l'experience.

Revenons donc aux maximes de la ſage antiquité. Un Souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux : mais la prudence ne permet preſque jamais d'uſer de ce droit. Suppoſez le cas très-rare, ce ſeroit à l'Evêque auſſi-bien qu'au Pape ; & les effets n'en ſeroient que ſpirituels. C'eſt-à-dire qu'il ne ſeroit plus permis au Prince excommunié de participer aux Sacremens, d'entrer dans l'Egliſe, de prier avec les fidéles, ni aux fidéles d'exercer avec lui aucun acte de religion : mais ſes ſujets ne ſeroient pas moins obligez de lui obéïr,

De vera rtlig. c. 1 6. ». 31. Jo. XVIII. 3f Lmc.x lit *4* i.Prt. ii «?• „ i8- Rov. (in. i.a. &e. fl t)ifcour$ fur T Hi foire Ecclefafique. particulier excommunié perdît la propriété de Tes biens ou de fcs efclaves , ou la puif- . fance paternelle fur fes enfans. Jésus- , Christ en établifiânt Ion Evangile, n'a rietf > fait par force , mais tout par perfuafion , fuivant la remarque de faint Auguftin. Il a dit que fbn roïaume n'étoit pas de ce monde , 8c n'a pas voulu fe donner feulement l'autorité d'arbitre entre deux frères. Il a ordonné de rendre à Cefar ce qui étoit à Ccfar , quoique ce Cefar fût Tibere , non feulement païen , mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot il#ft venu reformer le monde en convertiifant les cœurs , fans rien changer dans l'ordre extérieur des chofes humaines. Ses Apôtres 8c leurs fuccefleurs ont fiiivi le même plan , 8c ont toujours prêché aux particuliers , d'obéir aux Magiftrats 8c aux Princes ; 8c aux efclaves d'être fournis à leurs maîtres , bons ou mauvais , Chrétiens ou infidèles. Ce n'eft qu'après plus de mille ans , vous l'avez vû , qu'on s'eft avifé de former un nouveau fyfteme , 8c d'ériger le chef de l'Eglife en monarque fouverain , fuperieur à tous les Souverains , même quant au temporel : car s'il a le pouvoir de les établir 8c de les dépofer , en quelque cas 8c avec quelque formalite que ce foit , par puiffance direéte ou indirefte : s'il a , dis- je , ce pouvoir , il faut le dire fans détour , il eft feul véritablement Souverain ; 8c pendant mille ans l'Eglife a ignoré <?u négligé fes droits. Grégoire VU. fe laiflâ encore entraîner à la prévention déjà reçue , que Dieu devoit faire éclater fa juftice en cette vie. Delà vient que dans fès lettres il promet à ceux qui feront fidèles à faint Pierre la profperité temporelle , en attendant la vie étemelle ; 8c menace lés rebelles de b perte de l'une 8c de l'autre. JufquesDigitizéd by GoÔgl

particulier excommunié perdît la proprieté de ſes biens ou de ſes eſclaves, ou la puiſſance paternelle ſur ſes enfans. JESUS-CHRIST en établiſſant ſon Evangile, n'a rien fait par force, mais tout par perſuaſion, ſuivant la remarque de ſaint Auguſtin. Il a dit que ſon roïaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu ſe donner ſeulement l'autorité d'arbitre entre deux freres. Il a ordonné de rendre à Ceſar ce qui étoit à Ceſar, quoique ce Ceſar fût Tibere, non ſeulement païen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot il eſt venu reformer le monde en convertiſſant les cœurs, ſans rien changer dans l'ordre exterieur des choſes humaines. Ses Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ſuivi le même plan, & ont toûjours prêché aux particuliers, d'obéïr aux Magiſtrats & aux Princes; & aux eſclaves d'être ſoumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou infidéles. Ce n'eſt qu'après plus de mille ans, vous l'avez vû, qu'on s'eſt aviſé de former un nouveau ſyſteme, & d'ériger le chef de l'Egliſe en monarque ſouverain, ſuperieur à tous les Souverains, même quant au temporel: car s'il a le pouvoir de les établir & de les dépoſer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce ſoit, par puiſſance directe ou indirecte: s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut le dire ſans détour, il eſt ſeul veritablement Souverain; & pendant mille ans l'Egliſe a ignoré ou negligé ſes droits.

De vera relig. c. 16. *n.* 31.

Jo. XVIII. 36.

Luc. XII. 14.

1. *Pet.* II. 13.

18. *Rom.* XIII. 1. 2. *&c.*

Gregoire VII. ſe laiſſa encore entraîner à la prévention déja reçûë, que Dieu devoit faire éclater ſa juſtice en cette vie. Delà vient que dans ſes lettres il promet à ceux qui ſeront fidéles à ſaint Pierre la proſperité temporelle

Depuis Van 600. jufqü'à Van 1100. j-$ fâ, que dans la fécondé fentence d'excommu- , nication contre le Roi Henri , adreflânt la pa-LX,u*"*1' foie à faint Pierre , il le prie d'ôter à ce Prin«ce la force des armes 8c la victoire. Afin , ajoûte-t-il , de faire voir à tout le monde , que vous avez tout pouvoir au ciel 8c fur la terre. Il croïoit fans doute que Dieu , qui connoiifoit la bonté de fa caufe & la droiture de fes intentions , exauceroit fa priere : mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes , 8c il femble qu'il voulut confondre la témérité de cette prophétie. Car quelques mois après, il le donna une fanglante' bataille, où le Roi Rodolfe fut tué , quoique le Pape lui eût promis la ' victoire ; 8c le Roi Henri , tout maudit qu'il étoit , demeura victorieux. Ainfi la maxime que Grégoire fuppofoit , fé tournoit contre lui-même ; 8c à juger par les évenemens , on avoit lieu de croire que fa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le Roi Henri, il ne fait que lui donner occailon de commettre des nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemare 8c l'Italie : il attire un fchifme dans l'Egli, on Pafliege lui-même dans Rome , il eft obligé d'en fortir 8c d'aller enfin mourir en exil à Saleme. Ne pouvoit-on pas lui dire : Si vous difpoféz des profperitez temporelles , que ne les prenez-vous pour vous-même ? Si vous n'en difpofez pas , pourquoi les promettez-vous aux autres? Choififlèz entre le perfonnage d' Apôtre ou de conquérant : le premier n'a de grandeur 8c de puifiance qu'interieure 8c fpirituelle , audehors ce n'efl que foibleffe 8c que fouffrance : le fécond a befoin de tout ce qui frappe les fens , des roïnumes , des armées , des trefors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états « 3 fi Digitized by Google

là, que dans la ſeconde ſentence d'excommunication contre le Roi Henri, adreſſant la parole à ſaint Pierre, il le prie d'ôter à ce Prince la force des armes & la victoire. Afin, ajoûte-t-il, de faire voir à tout le monde, que vous avez tout pouvoir au ciel & ſur la terre. Il croïoit ſans doute que Dieu, qui connoiſſoit la bonté de ſa cauſe & la droiture de ſes intentions, exauceroit ſa priere : mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il ſemble qu'il voulut confondre la temerité de cette prophetie. Car quelques mois après, il ſe donna une ſanglante bataille, où le Roi Rodolfe fut tué, quoique le Pape lui eût promis la victoire ; & le Roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainſi la maxime que Gregoire ſuppoſoit, ſe tournoit contre lui-même ; & à juger par les évenemens, on avoit lieu de croire que ſa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le Roi Henri, il ne fait que lui donner occaſion de commettre des nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie : il attire un ſchiſme dans l'Egliſe, on l'aſſiege lui-même dans Rome, il eſt obligé d'en ſortir & d'aller enfin mourir en exil à Salerne. *Hiſt. liv. LXIII. n. 1.*

Ne pouvoit-on pas lui dire : Si vous diſpoſez des proſperitez temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même ? Si vous n'en diſpoſez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres ? Choiſiſſez entre le perſonnage d'Apôtre ou de conquerant : le premier n'a de grandeur & de puiſſance qu'interieure & ſpirituelle, au-dehors ce n'eſt que foibleſſe & que ſouffrance : le ſecond a beſoin de tout ce qui frappe les ſens,

Difceurs fur P Ht flotte E ccleflaflique. H oppofez : ni vous faire honneur des fouffrartces , que vous attirent des entrepriies mal concertées. Jufques ici , j'ai principalement confia deré le relâchement de l'ancienne difeipline 8c j, L les autres tentations , dont Dieu a permis que fon Eglife fût attaquée depuis le fixiéme fieele jufques au douzième. Votons, maintenant les moïens par lefquels il l'a confervée , pour accomplir fa promeflè d'être toujours avec elle 8c de ne jamais permettre qu'elle fuccombât aux puiffances de l'enfer. XI*. Premièrement la fucceiïion des Evêqües a conr'nué fans interruption dans la plupart des vc4 es> Eglifes depuis leur première fondation. Nous avons la fuite des Evêques de chaque fiege dans les recueils intitulez la Gaule chrétienne, l'Italie facrée , 8c les autres femblables : plufieurs Eglifes ont leurs hiftoires particulières , 8c quant aux autres , on trouve de tems en tems les noms de leurs Evêques dans les conciles , dans les hiftoires generales , ou dans d'autres aéfes autentiques. C'eft la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voions un Evêque , il eft certain qu'il y avoit une Eglife , un clergé , l'exercice de la religion , une école chrétienne ; 8c on eft en droit de fuppofer qu'on y enfeignoit la même doétrine, que dans les autres Eglifes Catholiques , tant que l'on trouve cette Eglife particulière en communion avec elles. L'indignité des pafteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un Evêque ait été lxmoniaque, avare, débauché , ignorant : pourvû qu'il n'ait été ni heretique , ni fehifmatique , la foi 8c les réglés de la difeipline n'auront pas laide de fe conferver dans le corps de fon Eglife : quoique fon mauvais exemple ait pu nuire à quelques particuliers. C'eft ce qui eft arrivé principalement à Rome. Digitized by G5o<J[l

ſi oppoſez : ni vous faire honneur des ſouffrances, que vous attirent des entrepriſes mal concertées. Juſques ici, j'ai principalement conſideré le relâchement de l'ancienne diſcipline & les autres tentations, dont Dieu a permis que ſon Egliſe fût attaquée depuis le ſixiéme ſiecle juſques au douziéme. Voïons, maintenant les moïens par leſquels il l'a conſervée, pour accomplir ſa promeſſe d'être toûjours avec elle & de ne jamais permettre qu'elle ſuccombât aux puiſſances de l'enfer.

XIX. Succeſſions d'Evêques.

Premierement la ſucceſſion des Evêques a continué ſans interruption dans la plûpart des Egliſes depuis leur premiere fondation. Nous avons la ſuite des Evêques de chaque ſiege dans les recueils intitulez la Gaule chrétienne, l'Italie ſacrée, & les autres ſemblables : pluſieurs Egliſes ont leurs hiſtoires particulieres, & quant aux autres, on trouve de tems en tems les noms de leurs Evêques dans les conciles, dans les hiſtoires generales, ou dans d'autres actes autentiques. C'eſt la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voïons un Evêque, il eſt certain qu'il y avoit une Egliſe, un clergé, l'exercice de la religion, une école chrétienne ; & on eſt en droit de ſuppoſer qu'on y enſeignoit la même doctrine, que dans les autres Egliſes Catholiques, tant que l'on trouve cette Egliſe particuliere en communion avec elles. L'indignité des paſteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un Evêque ait été ſimoniaque, avare, débauché, ignorant : pourvû qu'il n'ait été ni heretique, ni ſchiſmatique, la foi & les regles de la diſcipline n'auront pas laiſſé de ſe conſerver dans le corps de ſon Egliſe : quoique ſon mauvais exemple ait pû nuire à quel-

Depuis l'an ôao.jufqtPù Pan i roo. ff me. Dieu a permis que pendant le dixiéme fiecle ce premier fiege fût rempli de fujets indignes , par l'infamie de leur naiflànce ou par fleurs vices perfonnels : mais il n'a pas permis qu'il s'y foit glifle aucune erreur contre la faine doctrine , ni cpie l'indignité des perfonncs nuifit à l'autorité du iiege. Ces tems d'ailleurs fi 5 malheureux n'ont point eu de fchifme ; 8c ces Papes fi méprifables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'Eglifè , en Orient comme en Occident, 8c dans Tes provinces du Nord les plus reculées. Les Archevêques leur demandoient le pallium , 8c on s'adrefloit à eux comme à leurs predecefïèurs pour les tranflations d'Evêques,les érections de nouvelles Eglifes, les concédions des privilèges. Sous ces indignes Papes Rome ne laidoit pas d'être le centre de l'unité catholique. Pendant les cinq ficelés que nous repafiôns on Con^'| a continué détenir des conciles; 8c même trois generaux, le fixiéme, le feptiéme 8c le huitième. Il eft vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été fi frequens que dans les fix premiers fiecles : principalement en Occident, ou la conftitution de l'érat temporel n'y étoit pas favorable , tant par les incurfions des barbares , que par les guerres civiles ou particulières entre les Seigneurs. Mais onfefouvenoit toûjours qu'on les devoit tenir , 8c on rappelloit fouvent l'ordonnance du concile de Nicée de les tenir deux fois l'an. Les Papes en montroient l'exemple 8c en tenoient ordinairement un en Carême, 8c l'autre au mois de Novembre comme nous voïons fous Leon IX. Alexandre II. 8c Grégoire VII. 8c fis dernier, tout jaloux qu'il étoit de Ion autorité , ne faifoit rien fans concile. J'ai marqué les inconvenicns des conciles nationaux , foit d'Efpagne fous les Rois Goths , c 4 foit Digitized by Google

me. Dieu a permis que pendant le dixiéme ſiecle ce premier ſiege fût rempli de ſujets indignes, par l'infamie de leur naiſſance ou par leurs vices perſonnels : mais il n'a pas permis qu'il s'y ſoit gliſſé aucune erreur contre la ſaine doctrine, ni que l'indignité des perſonnes nuiſît à l'autorité du ſiege. Ces tems d'ailleurs ſi malheureux n'ont point eu de ſchiſme; & ces Papes ſi mépriſables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'Egliſe, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du Nord les plus reculées. Les Archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adreſſoit à eux comme à leurs predeceſſeurs pour les tranſlations d'Evêques, les érections de nouvelles Egliſes, les conceſſions des privileges. Sous ces indignes Papes Rome ne laiſſoit pas d'être le centre de l'unité catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq ſiecles que nous repaſſons on a continué de tenir des conciles; & même trois generaux, le ſixiéme, le ſeptiéme & le huitiéme. Il eſt vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été ſi frequens que dans les ſix premiers ſiecles : principalement en Occident, où la conſtitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incurſions des barbares, que par les guerres civiles ou particulieres entre les Seigneurs. Mais on ſe ſouvenoit toûjours qu'on les devoit tenir, & on rappelloit ſouvent l'ordonnance du concile de Nicée de les tenir deux fois l'an. Les Papes en montroient l'exemple & en tenoient ordinairement un en Carême, & l'autre au mois de Novembre comme nous voïons ſous Leon IX. Alexandre II. & Gregoire VII. & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de ſon autorité, ne faiſoit rien ſans concile.

XXI. Ecoles & fucceiîîon de Doreurs, f6 Difcoun fur Vbifiobr $ Ecclejîajlique. foit de France fous la fécondé race de nos Rois : mais c'étoit toujours des conciles. Les Evêques s'y trouvoient enfemble , ils s'entretenoient de leurs devoirs , ils s'inftruifoient : on y exami-n noit les affaires ecclefiaftiques , on y jugeoit les Evêques mêmes. L'Ecriture 8c les canons étoient les réglés de ces jugemens , 8c on les lifoit avant que d'opiner fur chaque article. Vous en avez, vû une infinité d'exemples. Quoique les fçavans fuflènt rares 8c les études imparfaites; elles av oient cet avantage que l'objet en étoit bon : on étudioit les dogmes de la religion dans l'Ecriture 8c dans les Pcres, 8c la difeipline dans les canons. Il y avoit peu de curiofîté 8c d'invention , mais une haute eftime des anciens : on fe bornoit à les étudier , les copier , les compiler, les abréger. C'eft ce que l'on voit dans les écrits de Bede , de Raban 8c des autres Théologiens du moïen âge : ce ne font que des recueils des Peres des fix premiers ficelés ; 8c c'éroit le moïen le plus fûr pour conferver la tradition. La maniéré d'enfeigner étoit encore la même des premiers tems. Les écoles étoient dans les Eglifes cathédrales ou dans les monafteres: c'étoit l'Evêque même qui enfeignoit , ou fous fes ordres quelque clerc ou quelque moine diftingué par fa doétrine ; 8c les diiciples en apprenant la fcience ecclefiaftique fe formoient en même tems fous les yeux de l'Evêque aux bonnes mœurs 8c aux fondions de leur miniftere. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles : mais il fe trouvoit fouvent de plus habiles maîtres dans les Eglifes particulières , 8c alors il étoit permis de les fuivre. Or j'eftime important pour la preuve de la tradition , de marquer comment les études ont paffé fucceflivemcnt d'un pais à l'autre , 8c qu'elles ont

Digitized by GxStSgtt

Depuis Pan 6oo.jufqu,à Van i ioo. 57 ont été en chaque tems les écoles les plus célébrés en Occident. Jufques au tems de faint Grégoire je n'en vois point de plus illuftre que celle <*de Rome, mais elle tomba dès le même fiecle, comme nous avons vû par l'aveu fincere du Pape Agathon. Cependant le moine faint Auguftiti & les autres, que faint Grégoire avoit envoies planter la foi en Angleterre, y formèrent une école, quiconferva les études tandis qu'elles s'affoibüflbient dans le relie de l'Europe , en Italie par les ravages des Lombards, en Efpagne par l'in vallon des Sarralins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre fortit S. Boniface l'Apôtre de l'Allemagne , fondateur de l'école de Mayence 8c de l'abbaïe de Fulde , qui étoit le lèminaire de cette Eglilè. L'Angleterre hlfl. liv. donna enfuiteàla France le fçavant Alcuin , quixL^*"* r r i 1 — * r- 3 »11 n 1* n hiji,llV • dans fon école de Tours forma ces illuftres difciples dont j'ai marqué dans l'hiftoire les noms, les écrits 8c les fucceflèurs. De là vint l'école du palais de Charlemagne très-celebre encore fous Charles le chauve , celles de faint Germain de Paris , de faint Germain d'Auxerre , de Corbie : celle de Reims fous Hincmar 8c fea focceffeurs , celle de Lion dans le même temsv Les Normans défolerent en faite toutes les provinces maritimes de France, 8c les études fo conferverent dans les Eglifes 8c les monafteres les plus reculez vers la Meufe , le Rhin , le Danube 8c au delà : dans la Saxe 8c le fonds de l'Allemagne , où les études fleurirent fous le régné des Ottons- En France l'école de Reims, fe foutenoit, comme on voit par Frodoard 8c Gerbert , 8c j'efpere en montrer un jour la fuite jufques aux commencemcns del'Univerfité de Paris. La plupart des écoles étoient dans les monafteres y 8c les cathédrales mêmes étoient fervies Llt.».4+* « S par xxrTv MonaiU»*r«*v Digitized by Googl

ont été en chaque tems les écoles les plus celebres en Occident. Juſques au tems de ſaint Gregoire je n'en vois point de plus illuſtre que celle de Rome, mais elle tomba dès le même ſiecle, comme nous avons vû par l'aveu ſincere du Pape Agathon. Cependant le moine ſaint Auguſtin & les autres, que ſaint Gregoire avoit envoïez planter la foi en Angleterre, y formerent une école, qui conſerva les études tandis qu'elles s'affoibliſſoient dans le reſte de l'Europe, en Italie par les ravages des Lombards, en Eſpagne par l'invaſion des Sarraſins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre ſortit S. Boniface l'Apôtre de l'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence & de l'abbaïe de Fulde, qui étoit le ſeminaire de cette Egliſe. L'Angleterre donna enſuite à la France le ſçavant Alcuin, qui dans ſon école de Tours forma ces illuſtres diſciples dont j'ai marqué dans l'hiſtoire les noms, les écrits & les ſucceſſeurs. De là vint l'école du palais de Charlemagne très-celebre encore ſous Charles le chauve, celles de ſaint Germain de Paris, de ſaint Germain d'Auxerre, de Corbie : celle de Reims ſous Hincmar & ſes ſucceſſeurs, celle de Lion dans le même tems. Les Normans déſolerent enſuite toutes les provinces maritimes de France, & les études ſe conſerverent dans les Egliſes & les monaſteres les plus reculez vers la Meuſe, le Rhin, le Danube & au delà : dans la Saxe & le fonds de l'Allemagne, où les études fleurirent ſous le regne des Ottons. En France l'école de Reims ſe ſoutenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'eſpere en montrer un jour la ſuite juſques aux commencemens de l'Univerſité de Paris.

hiſt. liv. XLV. *n.* 18.

hiſt. liv. LII. *n.* 44.

UJf. lit. XLI11, n. 37* Ttrtul. « f 5 Difcours fur t'Hîjloire Ecclefa/lique. par des moines en certains pais , comme en Angleterre 8c en Allemagne. Les chanoines, dont l'inftitution commença an milieu du huitième iiecle par la réglé de faint Chrodegang menoient prefque la vie monaftique , & leurs maifons s'appclloient aufli monafteres. Or je compte les monafteres entre les principaux moiens dont la providence s'eft fervie , pour conferver la religion dans les tems les plus miièrables. C'étoit des ailles pour la doctrine 8c la pieté , tandis que l'ignorance , le vice , la barbarie inondoient le refte du monde. On y fuivoit l'ancienne tradition , Toit pour la célébration des divins offices , (oit pour la pratique des vertus chiétiennes : dont les jeunes voïoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plufieurs fiecles, 8c on en écrivoit de nouveaux exemplaires , c'étoit une des occupations des moines ; 8c il ne nous refteroit guere de livres fans les bibliothèques des monafteres. Le ledteur fenfé ne peut être trop fur fès gardes contre les préventions des proteftans 8c des catholiques libertins, au fujet de la profelfion monaftique. Il femble chez, ces fortes de gens que le nom de moine foit un titre pour méprifer ceux qui le portent, 8c un reproche fuffilant contre leurs bonnes qualitez. Ainfi chez les anciens païens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. C'eft un honnête homme, diloit-on, c'cft dommage qu'il eft Chrétien. On fe fait une idée generale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, fuperftitieux , interefie , hypocrite j 8c fur cette faufiè idée on juge hardiment des plus grands hommes , on dédaigné de lire leurs vies 8c leurs écrits , on interprété malignement leurs plus belles a étions. Saint Grégoire étoit un grand Pape , mais c'étoit bigitœed by Goôgîe

par des moines en certains païs, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines, dont l'inſtitution commença au milieu du huitiéme ſiecle par la regle de ſaint Chrodegang, menoient preſque la vie monaſtique, & leurs maiſons s'appelloient auſſi monaſteres. Or je compte les monaſteres entre les principaux moïens dont la providence s'eſt ſervie, pour conſerver la religion dans les tems les plus miſerables. C'étoit des aſiles pour la doctrine & la pieté, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la celebration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes : dont les jeunes voïoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines; & il ne nous reſteroit guere de livres ſans les bibliotheques des monaſteres.

hiſt. liv. XLIII. n. 37.

Le lecteur ſenſé ne peut être trop ſur ſes gardes contre les préventions des proteſtans & des catholiques libertins, au ſujet de la profeſſion monaſtique. Il ſemble chez ces ſortes de gens que le nom de moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leurs bonnes qualitez. Ainſi chez les anciens païens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. C'eſt un honnête homme, diſoit-on, c'eſt dommage qu'il eſt Chrétien. On ſe fait une idée generale d'un moine comme d'un homme ignorant, credule, ſuperſtitieux, intereſſé, hypocrite; & ſur cette fauſſe idée on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on

Tertul. apolo. c. 3.

"Depuis Van 6oo.jufqu*à Van 1 100. ff toit un moine -.les premiers qu'il envoïa prêcher la foi aux Anglois étoientdes hommes apoftolij ques, c'eft dommage qu'ils fuffènt moines. Vous qui avez vû dans cette hiftoire leur conduite 8c leur doétrine , jugez par vous-même de l'opinion que vous en devez avoir; fouvenez-vous de ce que j'ai rapporté de faint Antoine 8c des autres moines d'Égypte ; fouvenez-vous que faint Bafile 8c faint Jean Chryfoftome ont loué 8c pratiqué la vie monaftique; 8c voïez fi c'étoit des efprits foibles. Je fçais que dans tous les tems il y a eu de mauvais moines , comme de mauvais Chrétiens ; c'eft le défaut de l'humanité, 8c non de laprofeflïon : auffi de tems en tems Dieu a fufcité de grands hommes pour relever l'état monaftique, comme dans le neuvième fiecle faint Benoît d'Anianc, 8c dans le dixiéme les premiers Abbez de Clugni. C'eft de cette fainte congrégation que font forties les plus grandes lumières de l'Eglife pendant deux cens ans : c'étoit là que fleuri Ifoient la pieté 8c les études. Que fi elles n'étoient pas telles que yoo. ans auparavant : fi ces bons moines ne parloient pas latin comme faint Cyprien 8c faint Jerôme, s'ils ne raifonnoient pas aufli jufte que faint Auguftin : ce n'cft pas parce qu'ils étoient moines , c'eft parce qu'ils vivoient au dixiéme fiecle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même tems. J'avoüe toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers tems , l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte 8c de Paleftine; 8c j'en trouve deux caufes, la richeflê 8c les études. Les premiers n'étoient pas feulement pauvres en particulier, mais en commun; ils habitoient non pas des forêts que l'on peut déf: icher , mais des deferts de fables arides ; où iis bâtiflbient eux-mêmes de pauvres cabanes , £t c6 «?/?. iv. xlv.». 37, Digitized by Google

toit un moine : les premiers qu'il envoïa prêcher la foi aux Anglois étoient des hommes apoſtoliques, c'eſt dommage qu'ils fuſſent moines. Vous qui avez vû dans cette hiſtoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-même de l'opinion que vous en devez avoir ; ſouvenez-vous de ce que j'ai rapporté de ſaint Antoine & des autres moines d'Egypte ; ſouvenez-vous que ſaint Baſile & ſaint Jean Chryſoſtome ont loué & pratiqué la vie monaſtique ; & voïez ſi c'étoit des eſprits foibles.

Je ſçais que dans tous les tems il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais Chrétiens ; c'eſt le défaut de l'humanité, & non de la profeſſion : auſſi de tems en tems Dieu a ſuſcité de grands hommes pour relever l'état monaſtique, comme dans le neuviéme ſiecle ſaint Benoît d'Aniane, & dans le dixiéme les premiers Abbez de Clugni. C'eſt de cette ſainte congregation que ſont ſorties les plus grandes lumieres de l'Egliſe pendant deux cens ans : c'étoit là que fleuriſſoient la pieté & les études. Que ſi elles n'étoient pas telles que 500. ans auparavant : ſi ces bons moines ne parloient pas latin comme ſaint Cyprien & ſaint Jerôme, s'ils ne raiſonnoient pas auſſi juſte que ſaint Auguſtin : ce n'eſt pas parce qu'ils étoient moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixiéme ſiecle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même tems. J'avoüe toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers tems, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Paleſtine ; & j'en trouve deux cauſes, la richeſſe & les études. Les premiers n'étoient pas ſeulement pauvres en particulier, mais en commun : ils habitoient non pas des forêts que l'on peut

Hiſt. liv. XLV. n. 37.

fiift. liv, XX. n.î. K /?. tiv. vvit.a.fi 60 "DI [cours fur V H) foire Ecclefafique'. > vivoicnt du travail de leurs mains, c'eft-à-dire des nattes 8c des paniers qu'ils port oient vendre aux prochaines habitations. Voïez ce que j'en ai dit en Ton lieu fur le rapport de Caiïien 8c des autres. Ainfi ils avoient trouvé le fccret d'éviter les inconveniens de larichellè8cdela mendicité, de ne dépendre de perfonne 8c ne demander rien à perfonne. Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier , mais riches en commun : ils avoient , comme tous les moines depuis plufieurs fiecles, non feulement des terres 8t des beftiaux , mais des vaflaux 8c des ferfs. Le pretexte du bien de la communauté efb une des plus fubtiles illufions de l'amour propre. Si laint Odon 8c faint Mayeul euflent refiifé une partie des grands biens qu'on leur offrait , l'Eglife en eût été plus édifiée , 8c leurs fucceflèurs eu lient gardé plus long-tems la régularité. Saint Nil de Calabre eft de tous ceux de ce tems-là , celui qui me femble avoir mieux compris l'importance delà pauvreté monaftique. En effet les grands revenus engagent à de grands foins, 8c attirent des différends avec les voiiins : qui obligent à folliciter des juges 8c à chercher la protection des puiffanccs , fouvent jufques à uler de complaifance 8c de flaterie. Les Supérieurs 8c les Procureurs qui travaillent fous leurs ordres font plus chargez d'affaires que de iimplcs peres de famille , on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ai»ii plulieurs retombent dans lés embaras du liecle aufquels ils avoient renoncé : fur tout les Supérieurs, qui devraient être les plus intérieurs 8c les plus fpirituels de • tous. D'ailleurs les grandes richeflès attirent la tentation des grandes dépenfos. Il faut bâtir une JEgUlc magnifique , l'orna- 8c la meubler richement» Digitized by Google

vivoient du travail de leurs mains, c'eſt-à-dire des nattes & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voïez ce que j'en ai dit en ſon lieu ſur le rapport de Caſſien & des autres. Ainſi ils avoient trouvé le ſecret d'éviter les inconveniens de la richeſſe & de la mendicité, de ne dependre de perſonne & ne demander rien à perſonne.

Hiſt. liv. XX. *n.* 8.

Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient, comme tous les moines depuis pluſieurs ſiecles, non ſeulement des terres & des beſtiaux, mais des vaſſaux & des ſerfs. Le pretexte du bien de la communauté eſt une des plus ſubtiles illuſions de l'amour propre. Si ſaint Odon & ſaint Mayeul euſſent refuſé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'Egliſe en eût été plus édifiée, & leurs ſucceſſeurs euſſent gardé plus long-tems la regularité. Saint Nil de Calabre eſt de tous ceux de ce tems-là, celui qui me ſemble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monaſtique. En effet les grands revenus engagent à de grands ſoins, & attirent des differends avec les voiſins : qui obligent à ſolliciter des juges & à chercher la protection des puiſſances, ſouvent juſques à uſer de complaiſance & de flaterie. Les Superieurs & les Procureurs qui travaillent ſous leurs ordres ſont plus chargez d'affaires que de ſimples peres de famille, on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainſi pluſieurs retombent dans les embaras du ſiecle auſquels ils avoient renoncé : ſur tout les Superieurs, qui devroient être les plus interieurs & les plus ſpirituels de tous.

Hiſt. liv. LVII. *n.* 51.

D'ailleurs les grandes richeſſes attirent la ten-

Depuis l'an 600. jufqu'a Van 1100. 61 ment , Dieu en fera plus honoré : il faut bâtir les lieux réguliers, donner aux moines toutes les commoditez pour Pexa&itude de l'obfèrvance , 8c ce s bâtimens doivent être fpacieux 8c folides pour une communauté nombreufe 8c perpétuelle. Cependant l'humilité en fouffre , il eft naturel que tout cet extérieur groffifïê l'idée que chaque moine fe forme de foi- même $ 8c un jeune homme , qui fe voit tout-d'un-coup fuperbement logé , qui fçait qu'il a part à un revenu immenfe, 8c qui voit au-deflous de lui plufieurs autres hommes : eft bien tenté de fè croire plus grand, que quand il étoit dans le monde fimple particulier 8c peut-être de baffe naiflance. Quand je Chrme reprefente l'Abbé Didier occupé : pendant cinq ^ rJ l'c" ans à bâtir fomptueufèment I'Egliiè du MontCafïin, faifant venir pour l'orner des cobmnes 8c des marbres de Rome 8c des ouvriers de C. P, 8c que d'un autre côté je me reprefente faint Pacome fous fes cabanes de rofeaux , tout occupé de prier 8c de former l'interieur de fes moines; il me femble que ce dernier alloit plus droit au but , 8c que Dieu étoit plus honoré cher lui. Les études firent encore une grande différence entre ces anciens moines 8c les modernesLes anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, parla méditation continuelle del'Ecriture 8c la pratique de toutes les vertus. Du: refte c'étoit de fimples laïques , dont plufieursne fçavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs- pour la plupart dès le feptiéme fiecle, 8c par confequent lettrez ; 8c l'ignorancedes laïques obligeoit les clercs à embraffèr toutes- _ fortes d'études. Les premiers Abbez de Glugni furent des plus fçavans hom mes de leur tems ; 8c leur fçavoir les faifoit rechercher par les Evêques 8c les Papes , 8c ïnême par les Princes , tout lé mon— Digïlized by Google

ment, Dieu en ſera plus honoré : il faut bâtir les lieux reguliers, donner aux moines toutes les commoditez pour l'exactitude de l'obſervance, & ces bâtimens doivent être ſpacieux & ſolides pour une communauté nombreuſe & perpetuelle. Cependant l'humilité en ſouffre, il eſt naturel que tout cet exterieur groſſiſſe l'idée que chaque moine ſe forme de ſoi-même ; & un jeune homme, qui ſe voit tout-d'un-coup ſuperbement logé, qui ſçait qu'il a part à un revenu immenſe, & qui voit au-deſſous de lui pluſieurs autres hommes : eſt bien tenté de ſe croire plus grand, que quand il étoit dans le monde ſimple particulier & peut-être de baſſe naiſſance. Quand je me repreſente l'Abbé Didier occupé pendant cinq ans à bâtir ſomptueuſement l'Egliſe du Mont-Caſſin, faiſant venir pour l'orner des colomnes & des marbres de Rome & des ouvriers de C. P. & que d'un autre côté je me repreſente ſaint Pacome ſous ſes cabanes de roſeaux, tout occupé de prier & de former l'interieur de ſes moines ; il me ſemble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 28. 29.

Les études firent encore une grande difference entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'Ecriture & la pratique de toutes les vertus. Du reſte c'étoit de ſimples laïques, dont pluſieurs ne ſçavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plûpart dès le ſeptiéme ſiecle, & par conſequent lettrez ; & l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embraſſer toutes ſortes d'études. Les premiers Abbez de Clugni fu-

ti Difcours fur l’Hiftoire Eccle/îaftique. ,! monde les confultoit , 8c ils ne pouvoient fë difpenfer de prendre part aux plus grandes affaires de l’Eglife 8c de l’Etat. L’ordre en profitoit, les biens augmentoient , les monafteres fe mul- </ tiplioient : mais la régularité en fouffroit, 8c des Abbez fi occupez au-dehors , ne pouvoient avoir la même application pour le dedans , que faint Antoine 8c i'aint Pacome , qui n’avoient point d’autres affaiies 8c ne quittoient jamais leurs iolitudes. D’ailleurs l’étude nuifoit au travail des mains , pour lequel on ne trouvoit pius de tems : principalement depuis que les moines eurent ajouté Confurt. au grand office ceux de la Vierge 8c des morts , Cltm.lib. i. g. un grand nombre de Pfeaumes au-delà. Or le travail eft plus propre que l’étude à conferver ïift. hv. l’humilité $ 8c quand on retranche la plus grande xxxii. ». partie des fept heures de travail ordonnées par la réglé de faint Benoît, ce n’eft plus proprement la pratiquer : c’eft peut-être une bonne obfervance, mais non pas la même. XX1IT. Ce fut auffi dans les monafteres que l’on conCeremo- fe-va le plus fidèlement les ceremonies de la religion , qui font un des principaux moïens dont Dieu s’eft fervi pour la perpétuer dans tous les tems : parce que ce font des preuves Douer, vi. fcnfibles de la créance, comme il eft marqué# exprefiement dans l’Ecriture. La célébration des fêtes de Noël 8c de Pâques avertiront toûjours les hommes les plus groffiers , que JésusChrist eft né pour nôtre falut , qu’il eft mort 8c reflufcité. Tant que l’on baptifera au nom du Pere, 8c du Fils, 8c du Saint-Efprit, on profeflëra la foi de la Trinité : tant que l’ofi célébrera la méfié , on déclarera que Pon croit Je myftere de l’Euchariftie. Les formules des prières font autant de profeffions de foi fur la • matière de la grâce, comme faint Auguftin l’a & DigitiztJd by T

monde les conſultoit, & ils ne pouvoient ſe diſpenſer de prendre part aux plus grandes affaires de l'Egliſe & de l'Etat. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monaſteres ſe multiplioient : mais la regularité en ſouffroit, & des Abbez ſi occupez au-dehors, ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que ſaint Antoine & ſaint Pacome, qui n'avoient point d'autres affaires & ne quittoient jamais leurs ſolitudes.

D'ailleurs l'étude nuiſoit au travail des mains, pour lequel on ne trouvoit plus de tems : principalement depuis que les moines eurent ajoûté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de Pſeaumes au-delà. Or le travail eſt plus propre que l'étude à conſerver l'humilité ; & quand on retranche la plus grande partie des ſept heures de travail ordonnées par la regle de ſaint Benoît, ce n'eſt plus proprement la pratiquer : c'eſt peut-être une bonne obſervance, mais non pas la même.

Conſuet. Clun. lib. 1. *c.* 2. 3. 30. *Reg. c.* 48. *hiſt. liv.* XXXII. *n.* 15.

XXIII. Ceremonies.

Ce fut auſſi dans les monaſteres que l'on conſerva le plus fidélement les ceremonies de la religion, qui ſont un des principaux moïens dont Dieu s'eſt ſervi pour la perpetuer dans tous les tems : parce que ce ſont des preuves ſenſibles de la créance, comme il eſt marqué expreſſément dans l'Ecriture. La celebration des fêtes de Noël & de Pâques avertiront toûjours les hommes les plus groſſiers, que JESUS-CHRIST eſt né pour nôtre ſalut, qu'il eſt mort & reſſuſcité. Tant que l'on baptiſera au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, on profeſſera la foi de la Trinité : tant que l'on celebrera la meſſe, on declarera que l'on croit

Deuter. VI. 20.

Depuis l’an 600. jufqu'a T un 1100. 65 fi bien montré. La pfalmodie 8c les lectures dont l’office de PEglife eft compofé , engagent neceffairement à conferver les faintes Ecritures, 8c à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement , depuis qu’elle a ceffé d’être vulgaire. Audi eft-il bien certain que c’cft la religion qui a confervé la connoiflânce des langues mortes. On le voit par l’Afrique , où le latin eft abfolument inconnu , quoique du tems de faint Auguftin on l’y parlât comme dans l’Italie. C’eft donc par un effet de la providence , que le refpcét de la religion a fait conferver les langues antiques : autrement nous aurions perdu les originaux de l’Ecriture fainte 8c de tous les anciens auteurs , 8c nous ne pourrions plus connoître fi les verfions font fidèles. Les ceremonies fervent encore à empêcher les nouveautez., contre lefquelles elles font des proteftations publiques , qui du moins arrêtent la prefeription , 8c nous avertiflènt des faintes pratiques de l’antiquité. Ainfi l’office de la Septuagefime nous montre comment nous devrions nous préparer au Carême , la ceremonie des cendres nous reprefente l’impofition de la penitence , l’office entier du Carême nous inftruit du foin avec lequel on difpofoit les catecumenes au batême , & les penitens à l’abfolution. Les vêpres que l’on avance, nous font fouvenir que l’on a avancé le repas, 8c que l’on devroit jeûner jufques au foir ; enfin l’office du famedi faint, porte encore les marques d’un office deftinéà occuper faintement la nuit de la refiirreéfion. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens , capables de nous caufer une falutaire confufion. Et qui fçait , fi dans un tems plus heureux l’Egüfe ne rétablira point ces faintes pratiques ?

ſi bien montré. La pſalmodie & les lectures dont l'office de l'Egliſe eſt compoſé, engagent neceſſairement à conſerver les ſaintes Ecritures, & à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a ceſſé d'être vulgaire. Auſſi eſt-il bien certain que c'eſt la religion qui a conſervé la connoiſſance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin eſt abſolument inconnu, quoique du tems de ſaint Auguſtin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'eſt donc par un effet de la providence, que le reſpect de la religion a fait conſerver les langues antiques : autrement nous aurions perdu les originaux de l'Ecriture ſainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître ſi les verſions ſont fidéles.

Les ceremonies ſervent encore à empêcher les nouveautez, contre leſquelles elles ſont des proteſtations publiques, qui du moins arrêtent la preſcription, & nous avertiſſent des ſaintes pratiques de l'antiquité. Ainſi l'office de la Septuageſime nous montre comment nous devrions nous preparer au Carême, la ceremonie des cendres nous repreſente l'impoſition de la penitence, l'office entier du Carême nous inſtruit du ſoin avec lequel on diſpoſoit les catecumenes au batême, & les penitens à l'abſolution. Les vêpres que l'on avance, nous font ſouvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner juſques au ſoir ; enfin l'office du ſamedi ſaint, porte encore les marques d'un office deſtiné à occuper ſaintement la nuit de la reſurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capables de nous cauſer une ſalutaire

Difcours fur Vtiiftoire Ecclefiaftique < Les premiers auteurs qui ont écrit îur les ceremonies de la religion , ont vécu dans les ficelés que je parcours : mais ils en parlent tous comme les reconnoifiant pour très-anciennes 5 2c fi de leurs tems il s’en étoit introduit quelque nouvelle, ils ne manquent pas dePobferver. Ils donnent aux ceremonies des lignifications myftiques , dont chacun peut juger comme il lui plaît : mais du moins ils nous affinent les faits ; 8c nous ne pouvons douter , que l’on pratiquât de leur tems ce dont ils prétendent nous rendre raifon. C’eft à mon avis le plus grand ufage de ces auteurs. Au relie vous avez vûdans les fix premiers fiecles des preuves de nos ceremonies , au moins des plus eflèntielles. Enfin ces fiecles moïens ont eu leurs Apôtres qui ont fondé de nouvelles Eglifcs chez les infidèles aux dépens de leur fang ; 8c ces Apôtres ont été des moines. Je compte pour les pre• miers faint Augullin d’Angleterre 8c lès compagnons envoïez par faint Grégoire : qui bien; qu’ils n’aient pas fouffert le martyre en ont eu: le mérité , par le courage , avec lequel ils s’y font expolez au milieu d’une nation encore barbare. Rienn’ell plus édifiant que l’hilloire de cette Eglife naiflante , que Bede nous a confervéej 8c où l’on voit des vertus 8c des miracles dignes des premiers fiecles. Aulfi peut-on dire que chaque tems a eu fa primitive Eglife. Celle d’ Angleterre fut la fource fécondé de celle du Nord5 les Anglois-Saxons devenus Chrétiens eurent compaifion de leurs freres les anciens Saxons demeurez en Germanie 9t encore idolâtres j 8c ils entreprirent avec un grand zele , de porter en ce vafte pais la lumière de l’Evangile.. Delà vint la million de faint Villebrod en Frile,. te celle de faint Boniface en Allemagne.il cû étonnant que pendant fept cens ans tant
Digitized b

Les premiers auteurs qui ont écrit sur les ceremonies de la religion, ont vêcu dans les siecles que je parcours : mais ils en parlent tous comme les reconnoissant pour très-anciennes ; & si de leurs tems il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils ne manquent pas de l'observer. Ils donnent aux ceremonies des significations mystiques, dont chacun peut juger comme il lui plaît : mais du moins ils nous assurent les faits ; & nous ne pouvons douter, que l'on pratiquât de leur tems ce dont ils pretendent nous rendre raison. C'est à mon avis le plus grand usage de ces auteurs. Au reste vous avez vû dans les six premiers siecles des preuves de nos ceremonies, au moins des plus essentielles.

XXIV. Propagation de la Foi. *hist. liv.* XXXVI. *n.* I. *n.* 40.

Enfin ces siecles moïens ont eu leurs Apôtres qui ont fondé de nouvelles Eglises chez les infidéles aux dépens de leur sang ; & ces Apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers saint Augustin d'Angleterre & ses compagnons envoïez par saint Gregoire : qui bien qu'ils n'aïent pas souffert le martyre en ont eu le merite, par le courage, avec lequel ils s'y sont exposez au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette Eglise naissante, que Bede nous a conservée ; & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers siecles. Aussi peut-on dire que chaque tems a eu sa primitive Eglise. Celle d'Angleterre fut la source feconde de celle du Nord ; les Anglois-Saxons devenus Chrétiens, eurent compassion de leurs freres les anciens Saxons demeurez en Germanie & encore idolâtres ; & ils entreprirent avec un grand zele, de porter en ce vaste païs la lumiere de l'Evangile.

Deptis Van 6oo.jufqu'a Van noo. 6? tant de faints Evêques , de Cologne , .de Trêves , de Mayence 8c des autres villes des Gaules voiflnes de la Germanie , n'aient point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Us y voioient fans doute des difficulté! infurmontables , foit par la différence de la lanfoit par la férocité de ces peuples trop éloignez de la douceur du chriftianifme , comme j'ai tâché de montrer ailleurs. Mais fans ^ vouloir penetrer les deflèins de Dieu, il eft cer -Cbêt.n. 5-7. tain qu'il ne lui a plû de fe faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitième fiecle ; 8c qu'en cela même il leur a fait bien plus de grâce qu'aux Indiens 8c aux autres, qu'il a laiffées jufques ici dans les tenebres de l'idolâtrie. Or je trouve des circonftances remarquables dans h fondation de ces Eglifcs. Premièrement , ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toûjours la million du Pape : au lieu que dansles premiers tems, chaque Evêque fc croïoit en droit de prêcher aux infidèles de fon voifinage. Mais il faut croire que la miffion du pape étoit alors necefTaire, pour lever divers obftacles : comme en effet je vois que faint Boniface eut à combattre des prêtres acéphales 8c déréglez répandus dans l'Allemagne , qui ne reconnoifloient l'autorité d'aucun Evêque. Je trouve auffi que ce faint hijt. tiv. Martyr ne négligea pas la proteftion temporelle xzi. *.4$. de Charles Martel 8c de Pépin : pour empêcher47'4 * que cette Eglifc naifïânte ne fût étouffée dès le berceau. Je vois dans la fuite que les miffions femblables continuèrent d'être appuïées par les Princes : comme celle de Saxe par Charlemagne , hlfi. Uv. celle de faint Anfcaire en Dancmarc 8c en Sue-XLV,I,'r 7* de par Loiiis le Debonaire 8c par les Rois du^1' païs; 8c ainfi des autres à proportion. Ce fècours étoit fans doute necefTaire chez de telles nations: mais Digitized by Googl

tant de ſaints Evêques, de Cologne, de Treves, de Mayence & des autres villes des Gaules voiſines de la Germanie, n'aïent point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Ils y voïoient ſans doute des difficultez inſurmontables, ſoit par la difference de la langue, ſoit par la ferocité de ces peuples trop éloignez de la douceur du chriſtianiſme, comme j'ai tâché de montrer ailleurs. Mais ſans vouloir penetrer les deſſeins de Dieu, il eſt certain qu'il ne lui a plû de ſe faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitiéme ſiecle; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de grace qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laiſſées juſques ici dans les tenebres de l'idolatrie. Or je trouve des circonſtances remarquables dans la fondation de ces Egliſes. Premierement, ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toûjours la miſſion du Pape : au lieu que dans les premiers tems, chaque Evêque ſe croïoit en droit de prêcher aux infidéles de ſon voiſinage. Mais il faut croire que la miſſion du pape étoit alors neceſſaire, pour lever divers obſtacles : comme en effet je vois que ſaint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & déreglez répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoiſſoient l'autorité d'aucun Evêque. Je trouve auſſi que ce ſaint Martyr ne negligea pas la protection temporelle de Charles Martel & de Pepin : pour empêcher que cette Egliſe naiſſante ne fût étouffée dès le berceau. Je vois dans la ſuite que les miſſions ſemblables continuerent d'être appuïées par les Princes : comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de ſaint Anſcaire en Danemarc & en Suede par Loüis le Debonaire & par les Rois du

Mœurs Chrét. n. 57.

hiſt. liv. XLI. n. 46. 47. 48.

hiſt. liv. XLVII. n. 7. 31.

66 Difcours fur l'HiJîorre Eccle/ïajlique. mais les* converfioas des premiers fiecles faites par pure perfuafion étoient plus folides. Comme on ne concevoit pas qu'une Eglife pût fubfifter fans Evêque, le Pape en donnoit toujours la dignité à celui qu'il faifoit chef d'une telle million : foit qu'il te facrât lui-même, foit qu'il lui permît de le faire facrcr par d'autres. Mais il le faifoit Evêque d'une telle nation en general, comme des Saxons ou des Sclaves : biffant à fon choix de fixer fon liege au lieu qu'il jugerait le plus commode : car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres in partibta. Le Pape donnoit à ce premier Evêque le palxxxvt* n l'um avec titre 8c les pouvoirs de metropo' " li tain j afin que quand le nombre des fidèles ferait augmenté , il pût faerer des Evêques pour être fes fuffragans, qui lui donnaffent des fiacre jl'xu ! ' ceflburs , fans recourir à Rome : vous en avez n. ja. lvi. vû plufieurs exemples dans cette hiftoire. n.z. 17. Pour affermir ces nouvelles Eglifes , on j fonda dès le commencement des monafteres, comme Fulde près de Maïence , Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoit les feminaires où on élevoit des enfans du pais, - pour les inftruire de la religion 8c des lettres, les former à la vertu 8c les rendre capables des fondions ecelefiaftiques. Ainfi en peu de tems ces Eglifes furent en état de fe foûtenir ellesmêmes, fans avoir befoin de fecours étrangers. Les moines furent utiles en Allemagne même pour le temporel : par le travail de leurs mains ; Hs commencèrent à défricher les vaftes forêts , qui couvraient tout le pais -, 8c par leur induftrie 8c leur fage ceconomie , les terres ont été cultivées , les ferfs qui les habitoient fe font multipliez, , les monafteres ont produit de greffes villes , 8c leurs dépendances font devenues des provinces. Il Digitized by CHogle

mais les converſions des premiers ſiecles faites par pure perſuaſion étoient plus ſolides. Comme on ne concevoit pas qu'une Egliſe pût ſubſiſter ſans Evêque, le Pape en donnoit toûjours la dignité à celui qu'il faiſoit chef d'une telle miſſion : ſoit qu'il le ſacrât lui-même, ſoit qu'il lui permît de ſe faire ſacrer par d'autres. Mais il le faiſoit Evêque d'une telle nation en general, comme des Saxons ou des Sclaves : laiſſant à ſon choix de fixer ſon ſiege au lieu qu'il jugeroit le plus commode : car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le Pape donnoit à ce premier Evêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de metropolitain; afin que quand le nombre des fidéles ſeroit augmenté, il pût ſacrer des Evêques pour être ſes ſuffragans, qui lui donnaſſent des ſucceſſeurs, ſans recourir à Rome : vous en avez vû pluſieurs exemples dans cette hiſtoire.

Liv. XXXVI. *n.* 37.

Liv. XLI. *n.* 36. XLII. *n.* 52. LVI. *n.* 2. 17.

Pour affermir ces nouvelles Egliſes, on y fonda dès le commencement des monaſteres, comme Fulde près de Maïence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint metropole. C'étoit les ſeminaires où on élevoit des enfans du païs, pour les inſtruire de la religion & des lettres, les former à la vertu & les rendre capables des fonctions eccleſiaſtiques. Ainſi en peu de tems ces Egliſes furent en état de ſe ſoûtenir elles-mêmes, ſans avoir beſoin de ſecours étrangers. Les moines furent utiles en Allemagne même pour le temporel : par le travail de leurs mains; ils commencerent à défricher les vaſtes forêts, qui couvroient tout le païs; & par leur induſtrie & leur ſage œconomie, les terres ont été cultivées, les ſerfs qui les habitoient ſe ſont multipliez, les monaſteres ont produit de

Depuis l’an 600 . jufqu’a Van 1 1 00. 67 Il eft vrai que ce foin du temporel n’a pas Lamiété avantageux au fpirituel dans ces Eglifes m' naiflantes : on s’eft trop preffé de les enrichir , h; fi. nv particulièrement par l’exaétion des dîmes. Vous t*xi. >j. avez vû la révolté de Turinge pour ce fujet LXII-”-37* contre l’Archevêque de Maïence , celle de Pologne , celle de Danemarc qui fut caufè du martyre du Roi Paint Canut. On devoit ce femble avoir plus d’égard à la foibleflê de ces nouveaux Chrétiens , 8c craindre 4e leur rendre la religion odieufe. Je m’étonne encore qu’on n’ait pas eu la condefcendance de leur permettre l’ufage de leur langue vulgaire , dans les prières 8c dans les Ieétures publiques , comme on faifoit dans les premiers fiecles. Car vous avez vû que v. l’on fe fervoit dans les offices de l’Eglife de la^>c*3?langue la plus ufitée dans chaque pais : c’eft-àdire du latin dans tout l’Occident , du grec dans tout l’Orient , excepté les provinces les plus reculées , comme la Thebaïde où l’on parloit Egyptien , la haute Syrie où l’on parloit Syriaque , enforte que les Evêques mêmes n’en-* tendoient point le Grec , comme on voit au concile de Calcédoine dans les procedures faites -*8, 10.7, contre Ibas, 8c dans les réponfes de l’Abbé Barfumas qui ne parloit que Syriaque. Voiez aufli XXV1I. les fbulcriptions du concile tenu à C. P. fous z1.a1.40. Mennas. Les Arméniens font en polfeffion de *gV”1 tout tems, de faire l’office divin en leur langue, Si les nations étoient mêlées , il y avoit dans Enf.de Mar. KEglife des interprétés pour expliquer les ledlu- «• 6. res. Saint Procope martyr , au rapport d’Eufe- l,v’ be, faifoit cette fonction à Scythopolis en Pa- x*x-”-24' leftine. Dans le même pais , fur la fin du cin- de div. ojf. quiéme fiecle , faint Sabas 8c faint Theodofc c- 7avoient en leurs monafteres plufieurs Eglifes, où les moines de diverfes nations faifoient l’office 42. en leur langue. Hifi- l!vQuant *vii. »- & Digitized by GoogI

Il eſt vrai que ce ſoin du temporel n'a pas été avantageux au ſpirituel dans ces Egliſes naiſſantes : on s'eſt trop preſſé de les enrichir, particulierement par l'exaction des dîmes. Vous avez vû la revolte de Turinge pour ce ſujet contre l'Archevêque de Maïence, celle de Pologne, celle de Danemarc qui fut cauſe du martyre du Roi ſaint Canut. On devoit ce ſemble avoir plus d'égard à la foibleſſe de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuſe. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condeſcendance de leur permettre l'uſage de leur langue vulgaire, dans les prieres & dans les lectures publiques, comme on faiſoit dans les premiers ſiecles. Car vous avez vû que l'on ſe ſervoit dans les offices de l'Egliſe de la langue la plus uſitée dans chaque païs : c'eſt-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thebaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque, enſorte que les Evêques mêmes n'entendoient point le Grec, comme on voit au concile de Calcedoine dans les procedures faites contre Ibas, & dans les réponſes de l'Abbé Barſumas qui ne parloit que Syriaque. Voïez auſſi les ſouſcriptions du concile tenu à C. P. ſous Mennas. Les Armeniens ſont en poſſeſſion de tout tems, de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'Egliſe des interpretes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Euſebe, faiſoit cette fonction à Scythopolis en Paleſtine. Dans le même païs, ſur la fin du cinquiéme ſiecle, ſaint Sabas & ſaint Theodoſe avoient en leurs monaſteres pluſieurs Egliſes, où

Lamb. Schaf. an. 1073. *Hiſt. liv.* LXI. *n.* 57. LXII. *n.* 37.

v. *Mœurs Chr. c.* 39.

Act. 10. *p.* 637. 668. *Hiſt. liv.* XXVII. *n.* 21. 22. 40. XXVIII. *n.* 18. *to.* 5. *conc. p.* 91. *Enſ. de Mar. c.* 6. *Hiſt. liv.* XXX. *n.* 24. 25. *de div. Off. c.* 7. *Hiſt. liv.*

6 8 Difcours fur Vffiftotre Eccle/iajlique. Quant aux nations Germaniques ; Valafrid Strabon , qui écrivoit au milieu du neuvième iiecle , témoigne que les Goths dès le commencement de leur converfion avoient traduit en langue Tudefque les livres facrez , 8c que defon tems il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la verfion d'Ulfila , dont on a encore les Evangiles. Valafrid ajoute, que chez les Scythes de Thomi on celebroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths , les Francs 8c les autres peuples Germaniques fe furent répandus dans les provinces Romaines , ils fe trou‘ verent en h petit nombre , en comparaifon des habitans , qu'il ne parut pas neceffaire de changer pour eux le langage de l'Eglife : mais quand on porta la foi dans les païs où leur langue étoit dominante , ou plûtôt unique , il fèmble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit fervir à les inftruire & à les affermir dans la religion. Toutefois je ne puis penfer que faint Auguftin d'Angleterre 8c faint Boniface de Mayence aient manqué de prudence ou de charité. Ils voioient les chofes de près 8c craignoient peutêtre que ces peuples ne demeuraflent trop {épatez du refte des Chrétiens , fi la langue latine ne les uniffoit avec eux , principalement avec Rome centre de l'unité ecclefiaftique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non feulement l'Ecriture , où il eft fi dangereux de fe méprendre , mais les autres livres neceflàires pour l'inCmc S.em. ftruétion des fidèles. Nous voions bien dès le fepcan. if. tiéme fiecle en Angleterre 8c dès le huitième en uüi. eux!' Allemagne des verfions de l'Evangile : mais c'ér toit plûtôt pour la confolation des particuliers , que pour l'ulage public de l'Eglife. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours 8c de Reims tenus l'an 8 r 5. on ordonne que chaque Evêque aura pour l'inftruétion de fon troupeau des homélies que Digitized by-GotlgTe

Quant aux nations Germaniques : Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuviéme ſiecle, témoigne que les Goths dès le commencement de leur converſion avoient traduit en langue Tudeſque les livres ſacrez, & que de ſon tems il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la verſion d'Ulfila, dont on a encore les Evangiles. Valafrid ajoûte, que chez les Scythes de Thomi on celebroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques ſe furent répandus dans les provinces Romaines, ils ſe trouverent en ſi petit nombre, en comparaiſon des habitans, qu'il ne parut pas neceſſaire de changer pour eux le langage de l'Egliſe : mais quand on porta la foi dans les païs où leur langue étoit dominante, ou plûtôt unique, il ſemble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit ſervir à les inſtruire & à les affermir dans la religion.

Toutefois je ne puis penſer que ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſaint Boniface de Mayence aïent manqué de prudence ou de charité. Ils voïoient les choſes de près & craignoient peut-être que ces peuples ne demeuraſſent trop ſeparez du reſte des Chrétiens, ſi la langue latine ne les uniſſoit avec eux, principalement avec Rome centre de l'unité eccleſiaſtique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non ſeulement l'Ecriture, où il eſt ſi dangereux de ſe méprendre, mais les autres livres neceſſaires pour l'inſtruction des fidéles. Nous voïons bien dès le ſeptiéme ſiecle en Angleterre & dès le huitiéme en Allemagne des verſions de l'Evangile : mais c'étoit plûtôt pour la conſolation des particuliers, que pour l'uſage public de l'Egliſe. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Reims tenus

Conc. Rem. can. 15. Tur. c. 17. to. 7. conc.

Depuis Van ffoo.jufqtfà Van i ïoo. 6if que tout le monde les puiflè entendre. La langue Sclavonne a été plus favorifée : faint Cyrille fv. 2c faint Methodius Apôtres des Sclavesleur donr nerent en leur langue l'Ecriture fainte 8c la li- liii.b. 6. turgie.il eft vrai que le Pape Jean VIII. le trou- 16. va mauvais , mais étant mieux informé , il l'approuva; 8c quoique Grégoire VII. l'eût encore défendu , l'ufage en eft refté en quelques lieux. Au refte je ne fuis point touche de la raifon qu'alleguent plufieurs modernes, de conferver le refpcét pour la religion. Ce refpc& aveugle ne convient qu'aux fauflès religions, fondées fur des fables & des fuperftitions frivoles : la vraïe religion fera toû'ours d'autant plus refpeéfée , qu'elle fera mieux connue. Au contraire depuis que le peuple s'eft accoutumé à ne point entendre ce qui le dit dans l'Eglile , il a perdu le defir de s'en inftruirc; 8c fon ignorance a été jufques à ne pas penfer qu'il eût befoin d'inftruttion. Pour les gens d'efprit ignorans , ils font tentez d'avoir mauvaife opinion de ce qu'on leur cache avec tant de foin. De tout ce dilcours il refulte ce me femble XXV. que les fiecles que l'on compte ordinairement pour les plus oblcurs 8c les plus malheureux » fiecles-^ ' ne l'ont pas été autant qu'on le croit ordinairement , 8c n'ont été dépourvûs ni de fcience , ni de vertu. Mais c'eft qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque tems ; 8c ne pas s'eftfaïer de voir le vice 8c l'ignorance même, dans les plus grands- fieges. Dans le fèptiéme 8c huitième fiecle , la religion l'affaiblit en France 8c en Italie , mais elle fe fortifie en Angleterre : dans le neuvième , elle refleurit en France ; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de fi grandes pertes fous la domination des Mufulmans en Orient , en Afrique , en Efpagne , elle fait en récompenfe de nouDigitized by Google

que tout le monde les puiſſe entendre. La langue Sclavonne a été plus favoriſée : ſaint Cyrille & ſaint Methodius Apôtres des Sclaves leur donnerent en leur langue l'Ecriture ſainte & la liturgie. Il eſt vrai que le Pape Jean VIII. le trouva mauvais, mais étant mieux informé, il l'approuva; & quoique Gregoire VII. l'eût encore défendu, l'uſage en eſt reſté en quelques lieux. Au reſte je ne ſuis point touché de la raiſon qu'alleguent pluſieurs modernes, de conſerver le reſpect pour la religion. Ce reſpect aveugle ne convient qu'aux fauſſes religions, fondées ſur des fables & des ſuperſtitions frivoles : la vraïe religion ſera toûjours d'autant plus reſpectée, qu'elle ſera mieux connuë. Au contraire depuis que le peuple s'eſt accoûtumé à ne point entendre ce qui ſe dit dans l'Egliſe, il a perdu le deſir de s'en inſtruire; & ſon ignorance a été juſques à ne pas penſer qu'il eût beſoin d'inſtruction. Pour les gens d'eſprit ignorans, ils ſont tentez d'avoir mauvaiſe opinion de ce qu'on leur cache avec tant de ſoin.

Hiſt. liv. XLVI. *n.* 8. *Hiſt. liv.* LIII. *n.* 6. 26.

XXV. Apologie de ces cinq ſiecles.

De tout ce diſcours il reſulte ce me ſemble que les ſiecles que l'on compte ordinairement pour les plus obſcurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit ordinairement, & n'ont été dépourvûs ni de ſcience, ni de vertu. Mais c'eſt qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque tems; & ne pas s'effraïer de voir le vice & l'ignorance même, dans les plus grands ſieges.

Dans le ſeptiéme & huitiéme ſiecle, la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle ſe fortifie en Angleterre : dans le neuviéme, elle refleurit en France; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de ſi grandes pertes ſous

70 Difcours fur VHi foire Ecclefîaflique. nouvelles conquêtes, en Saxe, en Danemarc ,en Suède , en Hongrie , en Pologne. On y voit renouvtller les merveilles des premiers liecles , ces peuples ont leurs Do&eurs & leurs Martyrs : 8c les Eglifes affligées d'El'pagne 8c d'Orient ont aufïi les leurs. Il ne refte qu'à admirer la conduite de la providence , qui fçait faire tout fervir à lès deffeins , 8c tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incurfions redoublées des Barbares , le rcnverfement des Empires , l'agitation de toute la terre -, l'Eglife fondée Solidement fur la pierre, a fubfifté toujours ferme , 8c toujours vifible comme la cité bâtie fur une montagne : la fuite de fespafteurs n'a point été interrompue, elle a toûjours eu des doéteurs , des vierges, des pauvres volontaires , 8c des Saints d'une vertu éclatante. Je fçais ce qui a décrié les liecles donf je parle en ce difcours, c'eftla prévention des humaniftes du quinziéme fiecle , un Laurens-Valle , un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus fçavans , aïant plus de littérature , que de religion 8c de bon Sens , ne s'arrêtoient qu'a l'écorce ; 8c ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome 8c de l'ancienne Grece. Ainii ils avoientun Souverain mépris pour les écrits du moïen âge, 8c comptoient que l'on avoit tout perdu , en perdant la jjure latinité 8c la politeffe des anciens. Ce préjuge paffa aux Proteftans , qui regardoient le renouvellement des études, comme la fourcede fgjf' leur reformation. Ils prétendirent que la ruine 8c Èext. la defolation de l'Eglilé étoit l'effet de l'ignorance : que le regnedel'antechrift8tie myftere d'iniquité s'étoit mis en train , à la faveur des tenebres. Je n'ai rien diflimulé dans ce difcours de l'état de ces liecles obfcurs , ni des caufes 8c des effets de cette ignorance : mais y avez-vous rien vû qui donnât atteinte à l'effentiel de la religion? A-t-on Digitized by GoôgTe

nouvelles conquêtes, en Saxe, en Danemarc, en Suede, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveller les merveilles des premiers ſiecles, ces peuples ont leurs Docteurs & leurs Martyrs : & les Egliſes affligées d'Eſpagne & d'Orient ont auſſi les leurs. Il ne reſte qu'à admirer la conduite de la providence, qui ſçait faire tout ſervir à ſes deſſeins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incurſions redoublées des Barbares, le renverſement des Empires, l'agitation de toute la terre; l'Egliſe fondée ſolidement ſur la pierre, a ſubſiſté toûjours ferme, & toûjours viſible comme la cité bâtie ſur une montagne : la ſuite de ſes paſteurs n'a point été interrompuë, elle a toûjours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires, & des Saints d'une vertu éclatante.

Je ſçais ce qui a décrié les ſiecles dont je parle en ce diſcours, c'eſt la prévention des humaniſtes du quinziéme ſiecle, un Laurens-Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus ſçavans, aïant plus de litterature, que de religion & de bon ſens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce; & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grece. Ainſi ils avoient un ſouverain mépris pour les écrits du moïen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu, en perdant la pure latinité & la politeſſe des anciens. Ce préjugé paſſa aux Proteſtans, qui regardoient le renouvellement des études, comme la ſource de leur reformation. Ils prétendirent que la ruine & la deſolation de l'Egliſe étoit l'effet de l'ignorance: que le regne de l'antechriſt & le myſtere d'iniquité s'étoit mis en train, à la faveur des tenebres. Je n'ai rien diſſimulé dans ce diſcours de l'état de ces ſiecles obſcurs, ni des cauſes & des effets de

Hiſt. de Beze.

Depuis l'an 600. jufau'œ t’an 1 100. 71 jamais ceffé de lire 8c d’érudier l’Ecriture fainte 8c les anciens Docteurs ? de croire 8c d’enfeigner la Trinité , l’Incarnation , la nccelïité de la grâce , l’immortalité de l’ame 8c la vie future ? A-t-on jamais celle d’offrir le facrifice de l’Euchariftie 8c d’adminiftrer tous les Sacremens? A-t-on enfeigné impunément une morale contraire à celle de l’Evangile ? On ne peut tirer à confequence les déreglemens des particuliers, 8c les abus toujours condamnez comme abus. Qu’importe , après tout , que l’on parle 8c que l’on écrive mal , pourvu que l’on croie bien 8c que l’on vive bien? Dieu ne regarde que le coeur: la grolfiereté du langage 8c la rufticitédes mœurs n’efl rien à fon égard. Il n’y a en JésusChrist ni Grec , ni Barbare, ni Scythe , ni libre, ni efclave. Voicz comment ceux qui ont ^ j trouvé grâce devant Dieu , font louez dans l’E- 9. criture. Noé fut un homme jufte : Job étoit Job. 1. un homme iïmple 8c droit : Moïfe étoit le plus x,r* doux de tous les hommes : il y avoit bien de * quoi louer fon cfprit. An contraire les railleurs font blâmez 8c deteftez en cent endroits de l’Ecriture : quoique d’ordinaire ce foit ceux qui cultivent le plus l’élegance du langage 8c la politeflèdes mœurs. En effet, qui n’aimera mieux avoir à faire à un homme d’une vertu folide fous un extérieur groffier , qu’à l’homme le plus agréable , mais fur lequel il ne peut compter ? On pardonne aux enfans , de fo laifîer éblouir par ce qui brille au-dchors -, un homme fenfé aime la vertu , fous quelque apparence qu’il la découvre. Jufquesici donc, vous avez vu comment J e s u s-C h r 1 s t a accompli fa promeffe : en conforvant fon Eglife , maigre la foibleflè de la nature humaine , 8c les efforts de l’enfer. APPRO -Bigitized by Google

jamais ceſſé de lire & d'étudier l'Ecriture ſainte & les anciens Docteurs ? de croire & d'enſeigner la Trinité, l'Incarnation, la neceſſité de la grace, l'immortalité de l'ame & la vie future ? A-t-on jamais ceſſé d'offrir le ſacrifice de l'Euchariſtie & d'adminiſtrer tous les Sacremens ? A-t-on enſeigné impunément une morale contraire à celle de l'Evangile ? On ne peut tirer à conſequence les déreglemens des particuliers, & les abus toûjours condamnez comme abus.

Qu'importe, après tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvû que l'on croïe bien & que l'on vive bien ? Dieu ne regarde que le cœur : la groſſiereté du langage & la ruſticité des mœurs n'eſt rien à ſon égard. Il n'y a en JESUS-CHRIST ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, ni libre, ni eſclave. Voïez comment ceux qui ont trouvé grace devant Dieu, ſont loüez dans l'Ecriture. Noé fut un homme juſte : Job étoit un homme ſimple & droit : Moïſe étoit le plus doux de tous les hommes : il y avoit bien de quoi loüer ſon eſprit. Au contraire les railleurs ſont blâmez & deteſtez en cent endroits de l'Ecriture : quoique d'ordinaire ce ſoit ceux qui cultivent le plus l'élegance du langage & la politeſſe des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir à faire à un homme d'une vertu ſolide ſous un exterieur groſſier, qu'à l'homme le plus agréable, mais ſur lequel il ne peut compter ? On pardonne aux enfans, de ſe laiſſer ébloüir par ce qui brille au-dehors ; un homme ſenſé aime la vertu, ſous quelque apparence qu'il la découvre. Juſques ici donc, vous avez vû comment JESUS-CHRIST a accompli ſa promeſſe : en conſervant ſon Egliſe, malgré la foi-

Coloſſ. III. 11.
Gen. VI. 8. 9.
Job. I.
Num. XII. 3

&*i*$*i*$4*4* 4*v 4*4*4m$*4* v v*? APPROBATION De Monfieur COV RC IE R , Do fleur de la Faculté de Sorbone & Théo • , logal de Paris , I*Ai iù par ordre de Monfeigneur le Chancelier , un manuferit , qui eft/e treiziéme Volume de l'Hiftoire Ecclejiaftique de Mr. l'Abbé Fleury. Fait à Paris le iy. Septembre 1707. C O U R C I E R , Théologal de Paris. APPROBATION De Monfieur P A STE L, Dotteur & ancien Profejfeur de Sorbone. Ï'Ai lû par l'ordre de Monfeigneur le Chancelier, un manuferit , qui a pour titre le treiziéme Volume de l'HiJloire Ecclejiaftique de Monfteur l'Abbé Eleury. Je n'y ai rien trouvé qui ne foit conforme à la Foi Catholique 8c aux bonnes mœurs; 8c j'ai continué à y admirer la fmeerité 8c l'exaéfitude de l'auteur , 8c le fond d'érudition qu'on admire dans les Volumes precedens. Fait à Paris le iy. Septembre 1707. PASTEL, Profefleur de Sorbone. HISTOIRE Digitized by

 ’ANIOfJi E n p a n t que le Pape Leon IX: I. étoit prifonnier des Normans , il re- Lettre.d* çut une lettre de Pierre nouveau pa- tt^rec^ triarche d’Antioche , qui lui donnoit d' Antiopart de fa promotion , & lui envoyoit fa pro-che* ' * fefTion de foi , demandant fa communion. Le et £ triarche avoit envoyé cette lettre par un pe- tt(. moi. u; in de Jerufalem à Argyre Duc d’Italie , pour a. A 133la faire tenir au Pape. 'Le Pape fit réponfe > Leo loti an t le patriarche de reconnoître la primauté de l’Eglife Romaine , 8c l’exhortant à foûtenir h dignité du fiege d’Antioche , qui eft le troifiéme du monde : ce qu’il dit à caufe du patriarche de C. P. qui s’étant attribué le fécond Tome XIII. A . rang , Digitized by Google





£ . >, Hiftoire Ecclejrajlique. , rang , rejcttoit le patriarche d’Antioche au quaAm.ioj-j ’trîéme. Le Pape approuve la promotion de Pier. re , pourvu qu’elle fbit canonique ; 8c déclaré Catholique fa profelîïon de foi ; puis il met la fienne ielon l’ancienne coûtume : mais il n’y compte que fept conciles generaux , apparemment parce que le huitième n’avoit décidé au- cun point de doètrine. il. Vers le même tems Humbert Cardinal Evêque ^hel'ce- ^a'nte ^-ufine étant à Trani dans la Poüille , /Mdrkis. * vit uné lettre écrite par Michel Cerularîus patriarche de C. P. 8c par Leon Evêque d’Acride métropolitain de Bulgarie adreffée a Jean Eve-. • que de Trani. Cette lettre commençoit ainli ; Jp. "Baron. charité nous a engagez, à vous écrire , 8c par /». 10J4- vous £ tous les Evêques 8c les Prêtres des Francs, aux moines , aux peuples 8t au Pape même , 8c à vous parler des azymes 8 é du fabat , que vous obfervez communiquant avec les Juifs. Enfui, te Michel 8c Leon prétendent montrer , que J E s u s-C h r i s t après avoir célébré l’ancienne Pâque avec les azymes, inftituala nouvelle avec du pain levé , qu’ils foutiennent être le feui vrai pain. En fécond lieu ils reprochent aux Latins d’obferver le fabat en carême , parce qu’ils jeûnoient le famedi : au lieu que les Grecs ne ’jeûnoient ni le iàmedi ni le dimanche. Ce troiiïéme reproche eft de manger des animaux fuffo• quez 8c par confequcnt du fang. Le quatrième ae ne point chanter Alléluia en carême. Michel . • 8c Lçon fuiilTent cette lettre en exhortant l’Evêque de Trani à defabufer les autres fur ces points, comme il l’étoit déjà lui-même $ 8c promettant, s’il le fait, de lui envoyer un écrit contenant des veritez plus importantes. Le Cardinal Humbert ayant lû cette lettre écrite en grec , la traduifit en latin 8c b porta au . Pape, qui y répondit par une lettre très-longue, /, fille

rang, rejettoit le patriarche d'Antioche au quatriéme. Le Pape approuve la promotion de Pierre, pourvû qu'elle ſoit canonique ; & declare Catholique ſa profeſſion de foi : puis il met la ſienne ſelon l'ancienne coûtume : mais il n'y compte que ſept conciles generaux, apparemment parce que le huitiéme n'avoit décidé aucun point de doctrine.

AN. 1053.

II. Lettre à Michel Cerularius.

Vers le même tems Humbert Cardinal Evêque de ſainte Rufine étant à Trani dans la Poüille, vit une lettre écrite par Michel Cerularius patriarche de C. P. & par Leon Evêque d'Acride metropolitain de Bulgarie adreſſée à Jean Evêque de Trani. Cette lettre commençoit ainſi ; La charité nous a engagez à vous écrire, & par vous à tous les Evêques & les Prêtres des Francs, aux moines, aux peuples & au Pape même, & à vous parler des azymes & du ſabat, que vous obſervez communiquant avec les Juifs. Enſuite Michel & Leon prétendent montrer, que JESUS-CHRIST après avoir celebré l'ancienne Pâque avec les azymes, inſtitua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils ſoutiennent être le ſeul vrai pain. En ſecond lieu ils reprochent aux Latins d'obſerver le ſabat en carême, parce qu'ils jeûnoient le ſamedi : au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le ſamedi ni le dimanche. Le troiſiéme reproche eſt de manger des animaux ſuffoquez & par conſequent du ſang. Le quatriéme de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel & Leon finiſſent cette lettre en exhortant l'Evêque de Trani à deſabuſer les autres ſur ces points, comme il l'étoit déja lui-même ; & promettant, s'il le fait, de lui envoyer un écrit contenant des veritez plus importantes.

Ap. Baron. an. 1054.

Le Cardinal Humbert ayant lû cette lettre écrite en grec, la traduiſit en latin & la porta au

Litre foixantiime. . 3 Elle commence par un grand lieu commun fur ^ la paix, 8c une vehemente déclamation contre N,I0f3* ceux qui l'ont violée : puis le Pape s'adreflant *• au patriarche de G. P. 8c à l'Evêque d'Acride, leur parle ainfj : On dit que par une cntreprifè c- f • nouvelle 8c une- audace incroyable vous avez condamné ouvertement l'Eglife Latine , fafts l'avoir entendue : principalement parce qu'elle célébré l'Euchariftie avec des azymes. L'Eglife Romaine commencera donc apres environ mille vingt ans depuis la Paffion de Nôtre- Seigneur à apprendre comment elle doit en faire la mémoire : comme s'il ne lui fervut de rien d'avoir été inftruite par faint Pierre même. On comptoit que J e s u s-C h r i s t étoit mort à trente- trois ans, ainli les x 020. ans marquent l'an ioyg. de l'Incarnation. La lettre continue en relevant les herefies ,8c f* les erreurs des Grecs , 8c particulièrement des Evêques de C. P. 8c foutenant que perfonne n'a c' droit de juger le fiege de Rome. L'auteur de la lettre ajoute , que l'Empereur Confiant in ne*'11* trouvant pas raifonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du Ciel fût fujet à l'empire de la terre : accorda à faint Sylveftre 8c à fes fucceffeurs non feulement la puiflance 8c la dignité impériale : mais les omemens.8c les officiers convenables. Et enfuite : Mais de peur que vous ne foupçonniez encore là domination terreftre du faint Siégé de s'appuyer fur des fables : nous rapporterons quelque chofe du privilège de Con1 ftantin, pour établir la vérité 8c confondre le I menfonge. Il met enfuite la meilleure partie de ^ i cette fameufe donation , qui eftf aujourd'hui lfi°‘ reconnue pour fauffe par tous les fçavans, mais ■ qui n'étoit pas alors révoquée en doute.* I II reproche aux Grecs l'ufage 3'ordonner des*'1** i eunuques même pour l'épifeopat, ce qui a don- . c A a .ne Digitized by Google

Elle commence par un grand lieu commun ſur la paix, & une vehemente declamation contre ceux qui l'ont violée : puis le Pape s'adreſſant au patriarche de C. P. & à l'Evêque d'Acride, leur parle ainſi : On dit que par une entrepriſe nouvelle & une audace incroyable vous avez condamné ouvertement l'Egliſe Latine, ſans l'avoir entenduë : principalement parce qu'elle celebre l'Euchariſtie avec des azymes. L'Egliſe Romaine commencera donc après environ mille vingt ans depuis la Paſſion de Nôtre-Seigneur à apprendre comment elle doit en faire la memoire : comme s'il ne lui ſervoit de rien d'avoir été inſtruite par ſaint Pierre même. On comptoit que JESUS-CHRIST étoit mort à trente-trois ans, ainſi les 1020. ans marquent l'an 1053. de l'Incarnation. AN. 1053. *Leo. epiſt. 1. c. 5.*

La lettre continuë en relevant les hereſies & les erreurs des Grecs, & particulierement des Evêques de C. P. & ſoutenant que perſonne n'a droit de juger le ſiege de Rome. L'auteur de la lettre ajoûte, que l'Empereur Conſtantin ne trouvant pas raiſonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du Ciel fût ſujet à l'empire de la terre : accorda à ſaint Sylveſtre & à ſes ſucceſſeurs non ſeulement la puiſſance & la dignité imperiale : mais les ornemens & les officiers convenables. Et enſuite : Mais de peur que vous ne ſoupçonniez encore la domination terreſtre du ſaint Siege de s'appuyer ſur des fables : nous rapporterons quelque choſe du privilege de Conſtantin, pour établir la verité & confondre le menſonge. Il met enſuite la meilleure partie de cette fameuſe donation, qui eſt aujourd'hui reconnuë pour fauſſe par tous les ſçavans, mais qui n'étoit pas alors revoquée en doute. *c. 8. c. 10. c. 12. c. 13. To. 1. conc. p. 1530.*

_____ 4' Hijiotre Ecclefiafiiqut. , . né occafion , afoûte-t-il , ' à ce que l'on dit pu- r RXAof$- bliqueraent qu'une femme a été placée fur le | fiegc de C. P. mais ce crime ferait li abominable que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papcfle Jeanne : car on la place entre Leon IV. 8c .Benoît IIÏ. environ deux cens p. 17. ans avant Leon IX. Il reproche au patriarche Michel fon ingratitude contre PEglife Romaine fa mere , quia ordonné en quelques conciles que l'Evêque de C. P.Ièroit honoré comme Evêque de la ville impériale : fins préjudice toutefois i t* 1$ des patriarches d'Alexandrie 8c d'Antioche. Ce- J 'pendant , continuë-t-il , on dit que vous avez; fermé chez vous toutes les Eglifes des Latins ; I 8c que vous avez ôté les monaileres aux Moines 8c aux Abbez , jufques à ce qu'ils vivent félon vos maximes. Combien l'Eglife Romaine eftelle plus modérée ? puifqu'au dedans 8c au dehors de Rome il y a plulieurs monafteres 8c plulieurs Eglifes des Grecs , fans qu'on les empêche de füivre les traditions de leurs peres. Au contraire on les y exhorte ; parce que nous fçavons que la différence des coutumes félon les lieux 8c les tems ne nuit point au falut , pourvû que l'on foit uni par la foi 8c la charité. Il dit enfin , qu'ayant vû leur écrit contre les azymes adrefie aux Evêques de la Poiiille, il envoie quelques paflàges des Peres pour réfuter leurs calomnies; en attendant qu'il y réponde plus amplement. Im. if. f . 7. L'Empereur Conftantin Monomaque voulant s'attirer le fecours des Allemans 8c des Italiens contre les Normans , 8c fçaehant le crédit qu'avoit le Pape fur l'Empereur Henri ; écrivit une lettre au Pape où il témoignoit un grand defir * de rétablir l'union altérée depuis long-tems en- . (tre l'Eglife Gïeque 8c la- Latine ; 8c obligea le patriarche Michel Ccrularius d'écrire au Pape à même Digitized by C ■

AN. 1053. né occaſion, ajoûte-t-il, à ce que l'on dit publiquement qu'une femme a été placée ſur le ſiege de C. P. mais ce crime ſeroit ſi abominable que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papeſſe Jeanne : car on la place entre Leon IV. & Benoît III. environ deux cens
c. 27. ans avant Leon IX. Il reproche au patriarche Michel ſon ingratitude contre l'Egliſe Romaine ſa mere, qui a ordonné en quelques conciles que l'Evêque de C. P. ſeroit honoré comme Evêque de la ville imperiale : ſans préjudice toutefois
c. 29. des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Cependant, continuë-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les Egliſes des Latins ; & que vous avez ôté les monaſteres aux Moines & aux Abbez, juſques à ce qu'ils vivent ſelon vos maximes. Combien l'Egliſe Romaine eſt-elle plus moderée ? puiſqu'au dedans & au dehors de Rome il y a pluſieurs monaſteres & pluſieurs Egliſes des Grecs, ſans qu'on les empêche de ſuivre les traditions de leurs peres. Au contraire on les y exhorte ; parce que nous ſçavons que la difference des coûtumes ſelon les lieux & les tems ne nuit point au ſalut, pourvû que l'on ſoit uni par la foi & la charité. Il dit enfin, qu'ayant vû leur écrit contre les azymes adreſſé aux Evêques de la Poüille, il envoïe quelques paſſages des Peres pour refuter leurs calomnies : en attendant qu'il y réponde plus amplement.

Leo. ep. 6. 7. L'Empereur Conſtantin Monomaque voulant s'attirer le ſecours des Allemans & des Italiens contre les Normans, & ſçachant le credit qu'avoit le Pape ſur l'Empereur Henri : écrivit une lettre au Pape où il témoignoit un grand deſir de rétablir l'union alterée depuis long-tems entre l'Egliſe Grecque & la Latine ; & obligea le

Livre foixantiéme. y même fin. Ces lettres furent envolées par un . officier de b garde-robe de l'Empereur qui les ANIOf 5* rendit à Argyre Duc d'Italie, 8c celui-ci les fit Yp'Tl. tenir au Pape vers b fin de l'an i oyj. Cependant le Pape reçut des lettres des trois • HI. Evêques des cinq qui reftoient en Afrique fous ^et,trcsau* b domination des Mufulmans. Ces trois fe pbi- d'A?riqu#, gnoient des entreprifcs de l'Evêque deGommi, & demandoient quel Métropolitain ils dévoient reconnoître. C'eft que Carthage aïant ceffé d'être la capitale , étoit tombée en ruine depuis long-tems. Le Pape leur écrivit deux lettres : Let. ipijf. 3 . la première à Thomas, que l'on croit avoir été l'Evêque de Carthage , 8c à qui d'abord il témoigne b corhpaflion qu'il a de l'Eglife d'Afrique réduite à fi peu d'Ev.êques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Enfuite il déclaré que l'Evêque de Carthage eft le Métropolitain de toute l'Afrique, fans le confentement duquel l'Evêque de Gommi n'a aucun droit de confacrer ou de dépofer des Evêques , ou de convoquer le concile provincial , mais feulement de regler fon diocefè particulier. Au refte , ajoûte-t-il : fçaehez que fans l'ordre du Pape on ne peut tenir de concile general , ni prononcer de jugement définitif contre un Evêque, ce que vous trouverez dans les canons : c'eft-à-dire dans les faufies décrétais. Cette lettre eft dattée du dix-feptiéme de Décembre , b cinquième année du pontificat de Leon, indi&ion feptiéme, qui eft l'an La fécondé lettre adrefféc aux deux autres Evêques nommez Pierre 8c Jean contient 1a même décifion, 8c ajoute l'établi fiement des métropoles, comme il eft rapporté dans lesfauffes decretales qui y font citées. .. En même tems le Pape deftinoit trois le- IV. gats , pour envoïer à C. P. Humbert , Pierre Légation à A 3 - 8c C* Digitized by Google

même fin. Ces lettres furent envoïées par un officier de la garde-robe de l'Empereur qui les rendit à Argyre Duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au Pape vers la fin de l'an 1053. AN. 1053. *Mich. ep. ad Pe. Ant.*

III. Lettres aux Evêques d'Afrique.

Cependant le Pape reçut des lettres des trois Evêques des cinq qui reſtoient en Afrique ſous la domination des Muſulmans. Ces trois ſe plaignoient des entrepriſes de l'Evêque de Gommi, & demandoient quel Metropolitain ils devoient reconnoître. C'eſt que Carthage aïant ceſſé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-tems. Le Pape leur écrivit deux lettres: *Leo. epiſt. 3.* la premiere à Thomas, que l'on croit avoir été l'Evêque de Carthage, & à qui d'abord il témoigne la compaſſion qu'il a de l'Egliſe d'Afrique reduite à ſi peu d'Evêques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Enſuite il declare que l'Evêque de Carthage eſt le Metropolitain de toute l'Afrique, ſans le conſentement duquel l'Evêque de Gommi n'a aucun droit de conſacrer ou de dépoſer des Evêques, ou de convoquer le concile provincial, mais ſeulement de regler ſon dioceſe particulier. Au reſte, ajoûte-t-il: ſçachez que ſans l'ordre du Pape on ne peut tenir de concile general, ni prononcer de jugement définitif contre un Evêque, ce que vous trouverez dans les canons: c'eſt-à-dire dans les fauſſes decretales. Cette lettre eſt dattée du dix-ſeptiéme de Decembre, la cinquiéme année du pontificat de Leon, indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 1053. La ſeconde lettre adreſſée aux deux autres Evêques nommez Pierre & Jean contient la même déciſion, & ajoûte l'établiſſement des metropoles, comme il eſt rapporté dans les fauſſes decretales qui y ſont citées.

En même tems le Pape deſtinoit trois le- XII.

. 6 Hlftoire Ecclejtaflique. 8c Fridcric. Humbert avoit été premièrement , 'îoïl' mqine à Moyen-mou ftier au diocefe de Toul , d'où il fut amené à Rome par Brunon fon Evên ~ IX frere de Godefroi Duc .de Lorraine 8c de Tofcaoe , 8c parent du Pape 8c de l'Empereur Henri : il étoit alors' diacre 8c chancelier de l'Eglife Romaine , *8c fut depuis Pape fous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargex de deux lettres , l'une à l'Empereur Conftantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius , pour réponfe à celles que le Pape avoit reçues d'eux. L*o ip. 7. Hans la lettre à l'Empereur le Pape Ifc loue d'avoir fait le premier des propofitions de paix 8c de concorde après une li longue 8c fi pemicieufe divifion. Enfuite il rapporte ainfi ce qui s'éroit parte entre, lui 8c les Normans : Voïant line nation étrangère 8c fans difcîpline s'élever' par tout contre les Eglifes de Dieu , avec une fureur incroïable 8c une impiété plus que païenne : tuer les Chrétiens 8c faire fouffrir à quelques-uns des tournions horribles, fans épargner les enfans, les femmes ni les vieillards, fans fai- • re aucune différence entre les chofes faintes 8c les profanes : dépouiller les Eglifes , les brûler 8c les abattre entièrement : Votant , dis-je , ces maux , j'ai fouvent repris cette nation de fes crimes , j'ai -emploie les in (trustions, les prières, les menaces de la vengeance divine 8c humaine. Mais cç peuple eft demeuré fi endurci , qu'il faifoit de jour en jour pis que devant. J'ai donc crû devoir attirer de tous côtez, des fccoùrs humains , pour' reprimer fon audace j 8c *érant accompagné félon que le peu de tems 8c le befoin prefiant l'a permis , j'ai voulu con- • ferer a Ltcn. que lors qu il devint Pape ; 8c il le fit Cardinal Id n ^ Efê^ue de Blanche-felve où fainte Rufine. M*- Pierre etoit Archevêque d'Amalfi. Frideric étoit Digitized'by Google

AN.1053. & Frideric. Humbert avoit été premierement moine à Moyen-mouſtier au dioceſe de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon ſon Evêque lors qu'il devint Pape ; & il le fit Cardinal & Evêque de Blanche-ſelve où ſainte Rufine. Pierre étoit Archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frere de Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane, & parent du Pape & de l'Empereur Henri : il étoit alors diacre & chancelier de l'Egliſe Romaine, & fut depuis Pape ſous le nom d'Etienne IX. Ces legats furent chargez de deux lettres, l'une à l'Empereur Conſtantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius, pour réponſe à celles que le Pape avoit reçûës d'eux.

Vita Leon. IX ſæc 6 Bened. n 9. & ibi Mabil.

Leo ep. 7. Dans la lettre à l'Empereur le Pape le loüe d'avoir fait le premier des propoſitions de paix & de concorde après une ſi longue & ſi pernicieuſe diviſion. Enſuite il rapporte ainſi ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Normans : Voïant une nation étrangere & ſans diſcipline s'élever par tout contre les Egliſes de Dieu, avec une fureur incroïable & une impieté plus que païenne : tuer les Chrétiens & faire ſouffrir à quelques-uns des tourmens horribles, ſans épargner les enfans, les femmes ni les vieillards, ſans faire aucune difference entre les choſes ſaintes & les profanes : dépoüiller les Egliſes, les brûler & les abattre entierement : Voïant, dis-je, ces maux, j'ai ſouvent repris cette nation de ſes crimes, j'ai emploïé les inſtructions, les prieres, les menaces de la vengeance divine & humaine. Mais ce peuple eſt demeuré ſi endurci, qu'il faiſoit de jour en jour pis que devant.

J'ai donc crû devoir attirer de tous côtez des ſecours humains, pour reprimer ſon audace ; & étant accompagné ſelon que le peu de tems

• Livre foixantiime. \ fercr avec Te Duc Argyre vôtre fidèle ferviteur 7 8c prendre fon confèil , non pour procurer la - ■I0/4; . mort au* Normans, ou à quelque homme que ce foit : mais pour ramener au moins par la crainte dés hommes , ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous eflayions de -les réduire par des exhortations falutair€s> 8c qu'ils nous -promettoient par feinte toute forte de foumiflion: ils attaquèrent tout d'un coup les gens de nôtre fuite. Mais leur viétoire leur .donne encore à prefent plus de trifteffe que de)oïe : car foivant ce que vousavex bien voulu nous écrire pour nôtre confolation , ils ont à craindre une plus grande perte que - celle qu'ils avoient déjà faite. Aufii ne nous défi fterons-nous point de cette* entreprife , pour délivrer la chrétienté, avec le fecours que nous efperons inceflâmment de nôtre cher fils de l'Empereur Henri 8c de vous. ■ ■ ' u Et parce que le faint Siégé de Rome a été trop long-tems occupé par des mercenaires au lieu de pafteurs , qui ne cherchant que leurs intérêts ont miferablement ravagé cette Eglife t la divine providence a voulu que j'en priflè la charge ; 8c quoique je fente ma foiblefle je n'ai pas peu d'efperance avec de fi puiflâns fecours. Il demande enfuite à l'Empereur Conftantin la reftitution des patrimoines de l'Eglife fi tuez dans les païs de fon obéïflance; il fe plaint de la perfècution que l'Archevêque Michel fait à l'Eglife Latine , anathematifant tous ceux qui re- r çoivent le facrement fait avec des azymes : 8c de l'entreprife par laquelle il prétend fe foumet- 1 tre les patriarches d'Alexandrie 8c d'Antioche : il déclare que fi Michel ne s'en défi fie , il ne peut avoir avec - lui de paix : enfin il recommande fes légats. Dans la lettre à Michel Cerukrius le Pape ne fytf' 6. - • A if le Digitized by Google

ferer avec le Duc Argyre vôtre fidéle ſerviteur & prendre ſon conſeil, non pour procurer la mort aux Normans, ou à quelque homme que ce ſoit : mais pour ramener au moins par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous eſſayions de les reduire par des exhortations ſalutaires, & qu'ils nous promettoient par feinte toute ſorte de ſoumiſſion : ils attaquerent tout d'un coup les gens de nôtre ſuite. Mais leur victoire leur donne encore à preſent plus de triſteſſe que de joïe : car ſuivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour nôtre conſolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déja faite. Auſſi ne nous déſiſterons-nous point de cette entrepriſe ; pour délivrer la chrétienté, avec le ſecours que nous eſperons inceſſamment de nôtre cher fils de l'Empereur Henri & de vous. AN. 1054.

Et parce que le ſaint Siege de Rome a été trop long-tems occupé par des mercenaires au lieu de paſteurs, qui ne cherchant que leurs interêts ont miſerablement ravagé cette Egliſe : la divine providence a voulu que j'en priſſe la charge ; & quoique je ſente ma foibleſſe je n'ai pas peu d'eſperance avec de ſi puiſſans ſecours. Il demande enſuite à l'Empereur Conſtantin la reſtitution des patrimoines de l'Egliſe ſituez dans les païs de ſon obéïſſance ; il ſe plaint de la perſecution que l'Archevêque Michel fait à l'Egliſe Latine, anathematiſant tous ceux qui reçoivent le ſacrement fait avec des azymes : & de l'entrepriſe par laquelle il prétend ſe ſoumettre les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche : il déclare que ſi Michel ne s'en déſiſte, il ne peut avoir avec lui de paix : enfin il recommande ſes legats.

: 8 Hiftoht Ecclefîafliqtte. le qualifie qu’ Archevêque de C. P. 8c dit avoïf oui depuis long-tems des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoûte-t-il , que vous êtes.neophyte , 8c que vous n’êtes point monté à l’épi fcoEt par les degrez ; 8c que vous voulez priver patriarches d’Alexandrie 8c d’Antioche de leurs anciens privilèges , pour les foumettre à vôtre domination. Vous prenez par une ufurpation facrilege le titre de patriarche univerfèl j quoique faint Pierre même ni aucun de fesfucceflèurs n’ait confenti à recevoir ce titre monAN.105-4. ftrueux. Et enfuite : Qui ne s’étonnera, qu’après tant de Saints 8c de Peres orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la paflion du Sauveur i vous aiez commencé à calomnier l’Eglifè Latine : anathematifant 8c perfecutant publiquement tous ceux qui participent aux' iacremens faits avec des azymes? Nous avons connu cette entreprife 8c par le bruit commun 8c . par la lettre écrite fous vôtre nom aux Evêques de la Poüille : ou vous prétendez prouver que Nôtre-Seigneur inftitua avec du pain levé le facrement de fon corps. Après avoir dit quel-, que chofè pour réfuter cette erreur, il renvoie à un écrit plus ample dont fes légats font chargez. Cette lettre eft datée du mois de Janvier indiétion feptiéme , qui eft l’an 105-4,. Ainfi l’on Eeut juger , que les légats chargez de ces deux :ttres partirent peu de tems après. V. '.Le Pape étoit toujours à Benevent , entre les Mort de mains des Normans, s’occupant aux exercices A?.*!', de pieté que j’ai .marquez ; 8c de plus on rapLIX. â.82. porte, que bien qu’il eu| plus de cinquante ans, Vitac. lï.'il étudioit l’Ecriture fainte en grec : peut-être . à çaufe du commerce qu’il étoit obligé d’avoir avec les 1 Grecs. 11 fut toujours dans Paffliétion depuis le jour que fes troupes furent défaites •J . par les' Normans j enfin il tomba malade, 8c ■À • * •' l’était ’
Digitized by Google

AN. 1054. le qualifie qu'Archevêque de C. P. & dit avoir oüi depuis long-tems des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoûte-t-il, que vous êtes neophyte, & que vous n'êtes point monté à l'épiſcopat par les degrez ; & que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens privileges, pour les ſoumettre à vôtre domination. Vous prenez par une uſurpation ſacrilege le titre de patriarche univerſel, quoique ſaint Pierre même ni aucun de ſes ſucceſſeurs n'ait conſenti à recevoir ce titre monſtrueux. Et enſuite : Qui ne s'étonnera, qu'après tant de Saints & de Peres orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la paſſion du Sauveur, vous aiez commencé à calomnier l'Egliſe Latine : anathematiſant & perſecutant publiquement tous ceux qui participent aux ſacremens faits avec des azymes? Nous avons connu cette entrepriſe & par le bruit commun & par la lettre écrite ſous vôtre nom aux Evêques de la Poüille : où vous prétendez prouver que Nôtre-Seigneur inſtitua avec du pain levé le ſacrement de ſon corps. Après avoir dit quelque choſe pour refuter cette erreur, il renvoïe à un écrit plus ample dont ſes legats ſont chargez. Cette lettre eſt datée du mois de Janvier indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 1054. Ainſi l'on peut juger, que les legats chargez de ces deux lettres partirent peu de tems après.

V. Mort de Leon X. *Sup. liv. LIX. n.* 82. *Vita c.* 12.

Le Pape étoit toûjours à Benevent, entre les mains des Normans, s'occupant aux exercices de pieté que j'ai marquez ; & de plus on rapporte, que bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'Ecriture ſainte en grec : peut-être à cauſe du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toûjours dans l'affliction depuis le jour que ſes troupes furent défaites

. Livre foixantiéme. 9 Pétoit déjà au * jour de l'anniverfaire de fôn élevation dans le faint Siégé, qui étoit le douzié- An. 105*4. me de Février : mais il ne laiiïa pas de célébrer f. »+• une raelfc folemtielle pour la derniere fois. En- Chr. Cajf. fiiite il fit fouvenir le Comte Humfroi l'un des 1 '*f' ^7* chefs des Normans de la pro méfié qu'il lui avoit faite , de le conduire jufques à Capouë, toutes lès fois qu'il voudroit y aller. Le Comte l'y conduifit lui-même avec une efeorte confiderable de Normans : le Pape partit de Benevent le douzième de Mars, fe faisant porter en -litiere j 8c étant arrivé à Capouë y demeura douze jours , • 8c fit venir Richçr Abbé du Mont-Cafiin ,qui l'accompagna jufques à Rome. 'Il demeuja quelques jours au palais de Latran , puis il le fit porter à faint Pierre , .où il fe fit donner l'extrême-onébion en prefence de plufieurs Evêques , Abbez 8c autres qui l'étoient venus vifiter : puis il reçut le corps 8c le fang de NôtrcSeigneur , 8c fit à Dieu une priere en allemand , qui étoit fa langue naturelle , demandant d'être promptement délivré de fa maladie , foit par la guerifon , foit par la mort. Enfin il mourut le • dix-neuvième d' Avril 105*4. 8c fut enterré avec grande folemnité près l'autel de faint Grégoire devant la pt>rte de l'Eglife. Il avoit vécu cinquante ans , c'étoit la vingt dixième année depuis qu'il fut ordonné Evêque de Toul , la fixiéme de fon entrée dans le faint Siégé , qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours , 8c il vaqua enfuite près d'un an. L'Eglife honore fà Martyr. K. mémoire le "jour de fa mort , 8c il fe fit plu-1 9- jtîr' fleurs miracles à fon tombeau , outre ceux qu'il avoit faits de fon vivant. Il eft fait mention de. les miracles dans la chronique d'Herman qui mourut la même année 105*4. H étoit fils du Comte Volferad , 8c fut furnommé en latin Contrait ut , parce qpe dès l'enfance il eut tous As I»‘ Digitized by Google

l'étoit déja au jour de l'anniverſaire de ſon élevation dans le ſaint Siege, qui étoit le douziéme de Fevrier : mais il ne laiſſa pas de celebrer une meſſe ſolemnelle pour la derniere fois. Enſuite il fit ſouvenir le Comte Humfroi l'un des chefs des Normans de la promeſſe qu'il lui avoit faite, de le conduire juſques à Capouë, toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le Comte l'y conduiſit lui-même avec une eſcorte conſiderable de Normans : le Pape partit de Benevent le douziéme de Mars, ſe faiſant porter en litiere; & étant arrivé à Capouë y demeura douze jours, & fit venir Richer Abbé du Mont-Caſſin, qui l'accompagna juſques à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran, puis il ſe fit porter à ſaint Pierre, où il ſe fit donner l'extrême-onction en preſence de pluſieurs Evêques, Abbez & autres qui l'étoient venus viſiter : puis il reçut le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur, & fit à Dieu une priere en allemand, qui étoit ſa langue naturelle, demandant d'être promptement délivré de ſa maladie, ſoit par la gueriſon, ſoit par la mort. Enfin il mourut le dix-neuviéme d'Avril 1054. & fut enterré avec grande ſolemnité près l'autel de ſaint Gregoire devant la porte de l'Egliſe. Il avoit vêcu cinquante ans, c'étoit la vingt-ſixiéme année depuis qu'il fut ordonné Evêque de Toul, la ſixiéme de ſon entrée dans le ſaint Siege, qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours, & il vaqua enſuite près d'un an. L'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de ſon vivant. Il eſt fait mention de ſes miracles dans la chronique d'Herman qui mourut la même année 1054. Il étoit fils du

An. 1054. c. 14. *Chr. Caſſ.* II. c. 87.

Martyr. R. 19. *Apr.*

An.10^4" Herm. Lhr. 1014. VI. Réponfe à Michel C-.rul. par Humberr. Chr. Co/r II. t. 18. ap. Tîarcn. te. il. b. «3. 1 o Htjloire EccUjîafîique. les membres retirez : mais il le diftingua entre tous les hommes de Ton tems par fa icience 8c là vertu. Cependant les légats arrivèrent heureufement à C. P. 8c furent reçus avec honneur par l'Empcreür Conftantin Monomaque. Pendant leur féjour le Cardinal Humbert , le premier des légats , compofa une ample réponle à la lettre de Michel Ceiularius 8c de Leon d'Acride contre les Latins : où il ripporte le texte de cette lettre divifee en plulieurs articles avec fa réponfè fur chacun : ainli c'eft comme un dialogue entre le Conftantinopolitain qui obje&e 8c le Romain qui ïépond. En voici la' fubftance. Vôus dites que c'eft la charité 8c la compaffion qui vous engagent- à reprendre les Francs & le Pape 'même de judaifer en obfçrvant les azymes 8c le fabat : pourquoi donc négligez - vous ceux dont vous êtes chargez , fouffrant chez, vous des Jacobites 8c d'autres hérétiques , leur parlant , mangeant avec, eux ? Enfuite il rapporte l'inftitution des azymes , citant les chapitres douze 8c treiziéme de l'Exode 8c le vingttroilïéme du Levitique : ce qui montre que la divifton des chapitres que nous fuivons étoit deflors établie. Après avoir rapporté ces textes , il ajoûte : Pendant ces fept jours de la Pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire; 8c ne les diftinguons point à cet égard du refte des jours de l'année. Il eft vrai que nous les fêtons, mais vous -les fêtez aulfi. Quant au fabat , nous travaillons le famedi , comme les cinq jours précedens , 8c nous jeûnons comme le vendredi. C'eft plutôt vous qui judaïfez , faifant bonne chere les famedis 8c ne jeûnant point ceux du carême hors un feul. Que s'il ne faut jeûner qu'un feul famedi de l'année en mémoire de la fepulture de Jesus-Christ, il Digiiized by Google

AN. 1054. *Herm. chr.* 1054.

les membres retirez : mais il ſe diſtingua entre tous les hommes de ſon tems par ſa ſcience & ſa vertu.

VI. Réponſe à Michel Cerul. par Humbert. *Chr. Caſſ.* 11. *c.* 18. *ap. Baron. to.* 12. *p.* 683.

Cependant les legats arriverent heureuſement à C. P. & furent reçûs avec honneur par l'Empereur Conſtantin Monomaque. Pendant leur ſéjour le Cardinal Humbert, le premier des legats, compoſa une ample réponſe à la lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins : où il rapporte le texte de cette lettre diviſée en pluſieurs articles avec ſa réponſe ſur chacun : ainſi c'eſt comme un dialogue entre le Conſtantinopolitain qui objecte & le Romain qui répond. En voici la ſubſtance.

Vous dites que c'eſt la charité & la compaſſion qui vous engagent à reprendre les Francs & le Pape même de judaïſer en obſervant les azymes & le ſabat : pourquoi donc negligez-vous ceux dont vous êtes chargez, ſouffrant chez vous des Jacobites & d'autres heretiques, leur parlant, mangeant avec eux ? Enſuite il rapporte l'inſtitution des azymes, citant les chapitres douze & treiziéme de l'Exode & le vingt-troiſiéme du Levitique : ce qui montre que la diviſion des chapitres que nous ſuivons étoit deſlors établie. Après avoir rapporté ces textes, il ajoûte : Pendant ces ſept jours de la Pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire ; & ne les diſtinguons point à cet égard du reſte des jours de l'année. Il eſt vrai que nous les fêtons, mais vous les fêtez auſſi.

Quant au ſabat, nous travaillons le ſamedi, comme les cinq jours précedens, & nous jeûnons comme le vendredi. C'eſt plûtôt vous qui judaïſez, faiſant bonne chere les ſamedis & ne jeûnant point ceux du carême hors un ſeul. Que s'il ne faut jeûner qu'un ſeul ſamedi de l'année

. Livre foixantiéme. ' 1 1 iTfaut donc aulïi ne jeûner qu'un vendredi, en mémoire de fa paflion , 8c ne célébrer qu'un AN IOf4* dimanche en mémoire de fà refurreétion. De tous tems les Latins jeûnoient les làmedis de ** carême 8c des quatre -tems : le refte de l'année ils fe contentoient les famedis de s'abftenir de la chair. Encore cette abftinence n'avoit-elle 4 Gl^ ^ * commencé que l'an 1033. félon Glabert. Hum- iy" ' bert continué' c: • •' r • ' y- ' : • \ Vous dites que J e s u S-C.H r i s t à la cene, prit du pain nommé en grec *rwr<8tv6usinfiftez fur l'étymologie de ce nom > que vous tirez de ce que le pain eft élevé 8t enflé par la fermentation : d'où vous concluez que l'azymè ou pain fans levain n'eft pas proprement du pain. Nous répondons , que ce raifonncment eft puérile 8c cette étymologie arbitraire ; 8c nous rapportons plufieurs paflages de l'Ecriture, même lèlon l'édition greque, où le pain fans levain eft nommé àrtos comme le pain levé : entré autres le pain que l'Ange apporta à Elie & les pains de propofition : puifque toute offrande devoitêtre fans levain. Ainfi artas en grée comme UhbnenLtvit' tu Hébreu fignifie toute forte de pain. Humbert prouve enfuite que J es u s-C h r 1 s t a inftitué * l'Euchariftie avec du pain faqs levain, parce que les jours de la Pâque étant commencez, il ne pouvoit félon la loi en avoir d'autres. Car il lbûtient avec la plûpart des interprètes que J Esu s-C h r 1 s t célébra la Pâque legale. ' En répondant au mépris que les Grecs témoi* gnoient des azymes,il dit : Nous ne mettons fur la table de J . C. que du pain tiré de la facriftie , dans *9 3* laquelle les diacres avec les foûdiacres ouïes prê* très mêmes '.revêtus d'habits facrez l'ont paiftri & préparé dans un fer, en chantant des pfeaumes. Au contraire vous achetez vôtre pain levé du premier venu , fouveut dans les boutiques, ..r * A 6 après . .Ks Digitized by Google

il faut donc auſſi ne jeûner qu'un vendredi, en memoire de ſa paſſion, & ne celebrer qu'un dimanche en mémoire de ſa reſurrection. De tous tems les Latins jeûnoient les ſamedis de carême & des quatre-tems : le reſte de l'année ils ſe contentoient les ſamedis de s'abſtenir de la chair. Encore cette abſtinence n'avoit-elle commencé que l'an 1033. ſelon Glabert. Humbert continuë : AN. 1054. *Mabill. præf. ſæc. 5. n.* 116. *Glab. lib. IV. c. 5.*

Vous dites que JESUS-CHRIST à la cene, prit du pain nommé en grec *àrtos*, & vous inſiſtez ſur l'étymologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain eſt élevé & enflé par la fermentation : d'où vous concluez que l'azymè ou pain ſans levain n'eſt pas proprement du pain. Nous répondons, que ce raiſonnement eſt puerile & cette étymologie arbitraire ; & nous rapportons pluſieurs paſſages de l'Ecriture, même ſelon l'édition greque, où le pain ſans levain eſt nommé *àrtos* comme le pain levé : entre autres le pain que l'Ange apporta à Elie & les pains de propoſition : puiſque toute offrande devoit être ſans levain. Ainſi *àrtos* en grec comme *lehèm* en Hebreu ſignifie toute ſorte de pain. Humbert prouve enſuite que JESUS-CHRIST a inſtitué l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, parce que les jours de la Pâque étant commencez, il ne pouvoit ſelon la loi en avoir d'autres. Car il ſoûtient avec la plûpart des interpretes que JESUS-CHRIST celebra la Pâque legale. 3. *Reg.* XI. 6. *Levit.* 11.

En répondant au mépris que les Grecs témoignoient des azymes, il dit : Nous ne mettons ſur la table de J. C. que du pain tiré de la ſacriſtie, dans laquelle les diacres avec les ſoûdiacres ou les prêtres mêmes revêtus d'habits ſacrez l'ont paiſtri & préparé dans un fer, en chantant des pſeaumes. Au contraire vous achetez vôtre pain levé du *p.* 691. 693.

ta ' Hiftoire Ecclefiajliqtte. An, 10 {"4. aPr^s a cté manié par des mains iales-. Et 1 quelle raifon pouvez-yous donner de ce que vous prenez avec une cuillier le pain facré mis en miettes dans le calice ? Jesus-Christ n'en ufa pas ainfi : il bénit un pain entier , 8c l'aïant rompu le diftribua par morceaux à (es difciples , • § comme l'Eglife Romaine obferve encore. L'Eglife de Jerufalem la première de toutes a gardé cette fainte inftitution. On n'y offre que des hofties entières, que l'on met fur les patènes : ftns avoir comme les Grecs une lance de fer pour couper l'hoftie , qui eft mince 8c .de fleur de farine -, 8c s'il refte quelque chofe de la fainte Euchariftie, on ne le brûle point 8c on ne le jette point dans une folle : mais on le ferre dans une boëte bien nette, 8c on en communie le peuple le. lendemain : car on y communie tous les jours, à caufe du grand concours de pèlerins de toute? les provinces chrétiennes. Tel eft l'ufage de Jerufalem 8c des Eglifesqui en dé' . pendent : quant aux Grecs qui y demeurent » les uns fuirent l'ufage du pais , les autres le leur. Mais d'enterrer l'Euchariftie, comme on . dit que font quelques-uns , ou la mettre dans une bouteille 8c la répandre : c'eft une grande négligence , c'éft. n'avoir point la crainte dé Dieu. L'Eglife Romaine en ufe comme celle de Jerufalem : nous mettons fur l'autel des hofties . minces faites de fleur de fariné , faines 8c entières- , les aiant rompues après la confecration nous en communions avec le peuple , enfuite nous prenons le fang tout pur dans le calice. ? Comme les Grecs infiftoieht fur ce. que les azymes appartiennent à l'ancienne, loi , Humbert montré fort au long qu'elle étoit fainte , bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit aufli des offrandes de pain levé : d'où il', xx ni. ^ que l'on devroit aufli rejetter.ee pain »7. . ?-'\s " u A * -comme Digitized by Cîobgfe

AN.1054. après qu'il a été manié par des mains ſales. Et quelle raiſon pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuillier le pain ſacré mis en miettes dans le calice ? JESUS-CHRIST n'en uſa pas ainſi : il benit un pain entier, & l'aïant rompu le diſtribua par morceaux à ſes diſciples, comme l'Egliſe Romaine obſerve encore.

L'Egliſe de Jeruſalem la premiere de toutes a gardé cette ſainte inſtitution. On n'y offre que des hoſties entieres, que l'on met ſur les patenes : ſans avoir comme les Grecs une lance de fer pour couper l'hoſtie, qui eſt mince & de fleur de farine ; & s'il reſte quelque choſe de la ſainte Euchariſtie, on ne le brûle point & on ne le jette point dans une foſſe : mais on le ſerre dans une boëte bien nette, & on en communie le peuple le lendemain : car on y communie tous les jours, à cauſe du grand concours de pelerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel eſt l'uſage de Jeruſalem & des Egliſes qui en dépendent : quant aux Grecs qui y demeurent, les uns ſuivent l'uſage du païs, les autres le leur. Mais d'enterrer l'Euchariſtie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille & la répandre : c'eſt une grande négligence, c'eſt n'avoir point la crainte de Dieu. L'Egliſe Romaine en uſe comme celle de Jeruſalem : nous mettons ſur l'autel des hoſties minces faites de fleur de farine, ſaines & entieres, les aiant rompuës après la conſecration nous en communions avec le peuple, enſuite nous prenons le ſang tout pur dans le calice.

Comme les Grecs inſiſtoient ſur ce que les azymes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit ſainte, bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit auſſi des offrandes de pain levé : d'où

p. 699.

. Livre foixantiime. ' ij comme appartenant à la loi Mofaïque. Il con- . dut qu'il n'y a que la loi ceremonialc d'a- An'io.T4* bolie. • -• , Sur le reproche de manger du fang & des viandes fuffoquées , Humbert demande aux Grecs, pourquoi fur ce point ils veulent obferver l'ancienne loi , qu'ils méprifent tant fur les azymes. Ehfuite il ajoute : Ce n'elt pas que p. 701. nous voulions foûtenir contre" vous l'ufage du fans* 8c des viandes fuffoquées : nous les avons aufii en horreur fuivant la tradition de nos Peres* 8c nous impofons une rude penitence. à • quiconque en mange hors un péril extrême de mourir de faim : car nous tenons pourloixapoftoliques toutes les anciennes coutumes , qui ne font point contre, la foi. Quanta l 'Alléluia, ce n'eft point feulement à Pâque que nous le chantons , mais tous les jours de l'année excepté neuf femaines , où nous nous appliquons Îjarticulierement à effacer les fautes du refte de 'année. U finit en reprochant aux Grecs plufieurs abus ; de rebatifer les Latins , d'enterrer les relies de fEuchariftie, de permettre aux prêtres l'uiàge du mariage, de refufer la communion ou le baptême aux femmes en péril pendant leurs couches, ou leurs incommodités ordinaires : de ne point baptifer les enfans avant huit jours," au hafard de les envoler au feu étemel : de condamner les moines qui portent des c aliénons , ou qui mangent de la chair étant malades. Le Cardinal Humbert'compofa en ktincette réponfc qui fut traduite en grec 8c publiée par ordre de l'Empereur Coniftantm.' • ' ■ ■ ■ Humbert répondit aufii à un écrit eompofé vît. • • contre les latins par un moine de Stude, qui R^ronfe étoit en grande réputation chez les Grecs , nom- * Niceta* mé Nicetas 8c fumommé Stethatos que les. La■?' . I • tin*

Digitized by Google

comme appartenant à la loi Moſaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi ceremoniale d'abolie. AN. 1054.

Sur le reproche de manger du ſang & des viandes ſuffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi ſur ce point ils veulent obſerver l'ancienne loi, qu'ils mépriſent tant ſur les azymes. Enſuite il ajoûte : Ce n'eſt pas que *p.* 701. nous voulions ſoûtenir contre vous l'uſage du ſang & des viandes ſuffoquées : nous les avons auſſi en horreur ſuivant la tradition de nos Peres; & nous impoſons une rude penitence à quiconque en mange hors un peril extrême de mourir de faim : car nous tenons pour loix apoſtoliques toutes les anciennes coûtumes, qui ne ſont point contre la foi. Quant à l'*Alleluia* ce n'eſt point ſeulement à Pâque que nous le chantons, mais tous les jours de l'année excepté neuf ſemaines, où nous nous appliquons particulierement à effacer les fautes du reſte de l'année.

Il finit en reprochant aux Grecs pluſieurs abus; de rebatiſer les Latins, d'enterrer les reſtes de l'Euchariſtie, de permettre aux prêtres l'uſage du mariage, de refuſer la communion ou le baptême aux femmes en peril pendant leurs couches, ou leurs incommoditez ordinaires : de ne point baptiſer les enfans avant huit jours, au haſard de les envoïer au feu éternel : de condamner les moines qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le Cardinal Humbert compoſa en latin cette réponſe qui fut traduite en grec & publiée par ordre de l'Empereur Conſtantin.

VII. Réponſe à Nicetas

Humbert répondit auſſi à un écrit compoſé contre les latins par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nom-

t- 7i *• T4 Hiflotre EccUftaflïque. An lors t*ns avo'ent traduit par Peâorat. Cet écrit con* tenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & fur les mêmes preuves : mais Nicetas ajoûtoit , que les Latins rompoient le jeûne en célébrant la méfié tous les jours de carême , parce que la difant à l'heure de Tierce , iuivant la réglé , ils ne jeûnoient pas jufques à None : au lieu que les Grecs les jours de jeûne necelcbroient que' la méfié des préfanftifiez fans confàcrer , 8c à l'heure de None , comme ils font encore. Nicetas foûrient enfiyte les mariages des prêtres , attribuant le canon qui les autorife auiixiéme concile., où il dit que prefidoit le Pape Agathon : & il fe fonde par tout fur des pièces apochryphes comme les canons 8c les conftitutions attribuées aux Apôtres. Ce fût, à C.. P. que le Cardinal Humbert lui répondit , 8c d'un ftile encore plus aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apochryphes : mais, il en cite aufli lui-même. Au refté il releve fort bien fur le Pape Agathon , qui ne prefida pas au fixiéme concile en perfonne , mais feulement par fes légats ; toutefois il ajoûte , ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile , que l'Empereur Conftantin Pogonat interrogea les légats de la maniéré dont l'Eglife Romaine offrait le faint Sacrifice 8c qu'ils répon- • dirent : Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur , mais mêlé d'eau : l'hoftie au çontraire ne doit avoir aucun mélange de- levain , & le faint Sacrifice ne doit pas être célébré fur de la ibye ou fur une étoffe teinte,' mais fur un linge blanc , qui reprefente le Hnceuil de la fepulcure, comme nous lifons que faint Silveftre l'a ordonné. Humbert rejette ^enfoite l'autorité des. canons de Trulle attribuez par les Grecs au fixié. me concile, 8c foûtieot qu'ils n'ont jamais été reçus par l'Eglife Romaine : ajoutant que fiik ' Pape P- 7*rSttp. liv XL.n.u. Sy. Uv. XL, n% ^4* Digitized by Gcbôgle

AN. 1054. tins avoient traduit par Pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & ſur les mêmes preuves : mais Nicetas ajoûtoit, que les Latins rompoient le jeûne en celebrant la meſſe tous les jours de carême, parce que la diſant à l'heure de Tierce, ſuivant la regle, ils ne jeûnoient pas juſques à None : au lieu que les Grecs les jours de jeûne ne celebroient que la meſſe des préſanctifiez ſans conſacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Nicetas ſoûtient enſuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autoriſe au ſixiéme concile, où il dit que preſidoit
p. 712. le Pape Agathon : & il ſe fonde par tout ſur des pieces apochryphes comme les canons & les conſtitutions attribuées aux Apôtres. Ce fût à C. P. que le Cardinal Humbert lui répondit, & d'un ſtile encore plus aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apochryphes : mais il en cite auſſi lui-même. Au reſte
p. 715. il releve fort bien ſur le Pape Agathon, qui ne
Sup. liv XL. n. 11. preſida pas au ſixiéme concile en perſonne, mais ſeulement par ſes legats : toutefois il ajoûte, ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'Empereur Conſtantin Pogonat interrogea les legats de la maniere dont l'Egliſe Romaine offroit le ſaint Sacrifice & qu'ils répondirent : Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau : l'hoſtie au contraire ne doit avoir aucun mélange de levain, & le ſaint Sacrifice ne doit pas être celebré ſur de la ſoye ou ſur une étoffe teinte, mais ſur un linge blanc, qui repreſente le linceuil de la ſepulture, comme nous liſons que ſaint Silveſtre l'a ordonné. Humbert rejette enſuite l'autorité des ca-
Sup. liv. XL. n. 54. nons de Trulle attribuez par les Grecs au ſixiéme concile, & ſoûtient qu'ils n'ont jamais été

* - ' Livre foixantiémt. i£ Pape Agathon avoit voulu changer les traditions ^ de Tes prêdccelTeurs , les Romains ne l'auroient pas écouté. • . Il dit enfuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême , jufques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche , fuivant l'autorité des Peres, particulièrement du concile de Gangres : qui ne défendent de jeûner que ce fàint jour , 8c non pas le famedi. Il traite enfuite Nicctas de Stercoranifte , nom que l'on donnoit à ceux qui croy oient qu,el'Euchariltie comme les autres viandes étoit fujette à la digeftion & à toutes fes fuites : ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tire cette confequcnce de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne. Or ,• dit-il , qui reçoit le Corps de J e s u sChrist, reçoit la vie éternelle 8c non pas une viande corruptible. Nous le prenons , ajoûte-t-il , . en très-petite quantité , pour n'en pas dégoûter les hommes charnels -, & il ne faut pas douter que dans la moindre particule , on ne reçoive la vie toute entière , c'eft-à-dire J e s u s-C hrist. Mais foit que nous difions la mçiïe à Tierce, à None ou à quelque autre heure , nous la célébrons parfaite ; 8c nous ne refervons point une partie de l'oblation pour celebrer cinq jours durant une meflê imparfaite, parce que nous ne lifons point qiie les Apôtres en ayent ufé de la forte. Nôtre-Seigneur lui-même après avoir be•ni le pain ne le referva pas pour le lendemain; il le rompit 8c le diftribua aufli-tôt. Nous n'ignorons pas que nos _ Peres ont établi l'ufàgë de celebrer la meife à l'heure de Tierce le dimanche 8c les fêtes folemnelles à caufc de la defeente du Saint-Efyrit. Mais on ne peche pas pour cela en célébrant les jours de jeûne à l'heure de None

Pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ſes prédeceſſeurs, les Romains ne l'auroient pas écouté. AN. 1054.

Il dit enſuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, juſques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, ſuivant l'autorité des Peres, particulierement du concile de Gangres : qui ne défendent de jeûner que ce ſaint jour, & non pas le ſamedi. Il traite enſuite Nicetas de Stercoraniſte, nom que l'on donnoit à ceux qui croyoient que l'Euchariſtie comme les autres viandes étoit ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites : ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tire cette conſequence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le Corps de JESUS-CHRIST, reçoit la vie éternelle & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoûte-t-il, en très-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels ; & il ne faut pas douter que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entiere, c'eſt-à-dire JESUS-CHRIST. Mais ſoit que nous diſions la meſſe à Tierce, à None ou à quelque autre heure, nous la celebrons parfaite ; & nous ne reſervons point une partie de l'oblation pour celebrer cinq jours durant une meſſe imparfaite, parce que nous ne liſons point que les Apôtres en ayent uſé de la ſorte. Nôtre-Seigneur lui-même après avoir beni le pain ne le reſerva pas pour le lendemain : il le rompit & le diſtribua auſſi-tôt. Nous n'ignorons pas que nos Peres ont établi l'uſage de celebrer la meſſe à l'heure de Tierce le dimanche & les fêtes ſolemnelles à cauſe de la deſcente du Saint-Eſprit. Mais on ne peche pas pour

. Hïfloire Ecclefîajilque. •' An ioci None ou Vêpres : puis que Nôtre-Seigneur ' ' hn-méme a infhtué ce grand Sacrement lefoir , 8c a accompli Ton facrifice en expirant à l'heure de None. C'eft pourquoi bien que ces heures de Tierce 8c de None foient plus convenables toutefois à quelque heure qu'on dife la méfié à caufe d'un voilage, ou par quelque autre necefiité,on ne rompt le jeune -.comme on ne le rompt point en célébrant la méfié la nuit de Noël. Au refte nous ne nous foucions pas d'apprendre le rit de vôtre méfié *, pafee que nous y trouvons une grande négligence. Quand «vous rompez, le pain facré , vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui. tombent de côté 3c d'autre : ce qui arrive encore quand vous effuyez les patenes avec dés feüilles de palmes ou des brodés de foye de porc. Quelques-uns d'entre vous ferrent le Corps de J e s u-s-C a r i s T avec fi peu dé reverence , qu'ils en comblent les boëtes 8c les preflent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils confument les reftes comme du pain commun jufques à s'en dégoûter ; 8c s'ils ne peuvent tout prendre , ils l'enterrent ou le jettent dans un puis. Comme Nicetas avoit relevé l'abfiinence des Grecs pendant le carême , Humbert lui reproche que plufieurs d'entre eux jeunoient peu ou point du tout} 8c que quelques-uns apportoient des legumes ou d'autres viandes. pour manger dans l'Eglife. Quant à nous, continuë-t-il , nous tâchons d'obferver exaétement ce jeûne de quarante jours} 8c nous ne fouffrons que perfonne' le rompe en quoique ce fort , finon en cas de griéve maladie. Et ü n'efl: pas permis chez nous , comme chez vous , après l'unique repas de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert , nous voïons l'oxigine des collations. Il finit cette réponfe par • * * i'artU Digitized by Google

AN. 1054. None ou de Vêpres : puis que Nôtre-Seigneur lui-même a inſtitué ce grand Sacrement le ſoir, & a accompli ſon ſacrifice en expirant à l'heure de None. C'eſt pourquoi bien que ces heures de Tierce & de None ſoient plus convenables : toutefois à quelque heure qu'on diſe la meſſe à cauſe d'un voïage, ou par quelque autre neceſſité, on ne rompt le jeûne : comme on ne le rompt point en celebrant la meſſe la nuit de Noël.

Au reſte nous ne nous ſoucions pas d'apprendre le rit de vôtre meſſe, parce que nous y trouvons une grande negligence. Quand vous rompez le pain ſacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre : ce qui arrive encore quand vous eſſuyez les patenes avec des feüilles de palmes ou des broſſes de ſoye de porc. Quelques-uns d'entre vous ſerrent le Corps de JESUS-CHRIST avec ſi peu de reverence, qu'ils en comblent les boëtes & les preſſent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils conſument les reſtes comme du pain commun juſques à s'en dégoûter ; & s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent ou le jettent dans un puis.

Comme Nicetas avoit relevé l'abſtinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que pluſieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout ; & que quelques-uns apportoient des legumes ou d'autres viandes pour manger dans l'Egliſe. Quant à nous, continuë-t-il, nous tâchons d'obſerver exactement ce jeûne de quarante jours ; & nous ne ſouffrons que perſonne le rompe en quoique ce ſoit, ſinon en cas de griéve maladie. Et il n'eſt pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique repas de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voïons l'o-

Livre füxànttêtné. ’ iy _____ l’article du mariage des prêtres, fur lequel ilaccuie les Grecs de l’herefic des Nicolaïtes j 8c- N*IOJ4' prononce enfin anathème à Nieetas , s’il ne fe retraâe. ■ Il fe retraça en effet : ce qui fè paflâ ainiî. VIIL Le jour de faint Jean vingt-quatrième de Juin la même année 105-4. les trois légats dû Pape ce”*.6 ** vinrent au monaftere de Stude à C. P. & là en Narrât. prefènce de l’Empereur- le moine Nieetas Peéfco- *P- ’B*rem* rat à l’inftance des légats anathematifa l’écrit publié fous fon nom contre le faint Siégé 8c tou-j>. jjii te l’EgKfe latine, intitulé de l’azyme, du fabat êc du mariage des prêtres -, de plus il anathematifa tous ceux qui nieroient que l’EgHfe Romaine fût la première de toutes les Egüfes , ou qui ofèroient reprendre en quelque point fa foi toujours orthodoxe; Auflï-t6t a la pourfuite des légats , l’Empereur fit brûler en prefènce de tout le monde le livre de Nieetas } 8c on fe retira. Le lendemain Nieetas alla trouver de fbn bon gré . les légats hors de la ville au palais de Pige' où ils demeuraient} & aïant reçû d’eux la folution parfaite de fès difficultez, il anathematifa encore volontairement tout ce qu’il avoit dit ou fait ou entrepris contre le faint Siégé. &inû ils le reçurent en leur communion , 8c il devint * leur ami particulier. . • * -- Au refte tout ce que les légats avoient écrit IX. contre les diverfès calomnies des Grecs, prin- - Excomcipalement contre les écrits de Michel de C. P. ^Michel' de Leon d’Acride, 8c du moine Nieetas, tout Cerularûn. cela fut traduit en grec par ordre de l’ Empereur 8c gardé à C. P. Cependant comme le patriar- • che Michel ne vouloit ni parler aux légats ni même les voir ; ils allèrent à fainte Sophie le fàmedi feiziéme de Juillet à l’heure de Tierce comme le clergé étoit préparé pour la meflè} & après- s’être plaints de l’abftination de Michel, Digitized by Google

l'article du mariage des prêtres, ſur lequel il accuſe les Grecs de l'hereſie des Nicolaïtes ; & prononce enfin anathême à Nicetas, s'il ne ſe retracte. AN. 1054.

VIII. Retractation de Nicetas. *Narrat. ap. Baron. an. 1054. To. 9. conc. p. 991.*

Il ſe retracta en effet : ce qui ſe paſſa ainſi. Le jour de ſaint Jean vingt-quatriéme de Juin la même année 1054. les trois legats du Pape vinrent au monaſtere de Stude à C. P. & là en preſence de l'Empereur le moine Nicetas Pectorat à l'inſtance des legats anathematiſa l'écrit publié ſous ſon nom contre le ſaint Siege & toute l'Egliſe latine, intitulé de l'azyme, du ſabat & du mariage des prêtres ; de plus il anathematiſa tous ceux qui nieroient que l'Egliſe Romaine fût la premiere de toutes les Egliſes, ou qui oſeroient reprendre en quelque point ſa foi toûjours orthodoxe. Auſſi-tôt à la pourſuite des legats, l'Empereur fit brûler en preſence de tout le monde le livre de Nicetas ; & on ſe retira. Le lendemain Nicetas alla trouver de ſon bon gré les legats hors de la ville au palais de Pigé où ils demeuroient ; & aïant reçû d'eux la ſolution parfaite de ſes difficultez, il anathematiſa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le ſaint Siege. Ainſi ils le reçurent en leur communion, & il devint leur ami particulier.

IX. Excommunication de Michel Cerularius.

Au reſte tout ce que les legats avoient écrit contre les diverſes calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de C. P. de Leon d'Acride, & du moine Nicetas, tout cela fut traduit en grec par ordre de l'Empereur & gardé à C. P. Cependant comme le patriarche Michel ne vouloit ni parler aux legats ni même les voir : ils allerent à ſainte Sophie le ſamedi ſeiziéme de Juillet à l'heure de Tierce comme le clergé étoit preparé pour la meſſe ;

An .10^4Matth. X. *+• £x. iy. xi. 18 Hifiotre Ecclefîaftiqkt . ils mirent fur le grand autel un afte d'excom•munication en prefence du clergé 8c du peuple. Et étant fortis aufli-tôt , ils fecoüerent la pouffxere de leurs pieds fuivant l'évangilê , *pour.leur fervir de témoignage en criant : que Dieu le voye & qu'il juge. Enfuite aïant réglé les Eglifes des Latins qui etoient à C. P. 8c prononcé anathème contre tous ceux qui déformais communieraient de la main d'un Grec blâmant le facrifice des Latins : ils prirent congé de l'Empereur avec le baifer de paix , 8c reçurent fes prefens tant pour faint Pierre que pour eux : puis ils partirent contens le dix-huitiéme dé Juillet pour retourner à Rome. Deux jours après comme ils étoient à Selimbrie ils reçurent une lettre de l'Empereur , qui les rappclîoit à G. P. à l'inftante priere de Michel Cerularius , qui promettoit enfin de conférer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige. Michel aïant appris leut retour » voulut les obliger à fc trouver le . lendemain à fainte Sophie , pour tenir un concile : préfendant les y faire aflbmmer par le peuple , à qui il montrerait leur aéte d'excommunication , qu'il avoit falfifié en le traduifant. Mais l'Empereur , prevoïant fâgement ce péril , ne voulut point qu'on tient de concile qu'il n'y fût prefent j 8c comme Michel s'y oppofoitabfolument , l'Empereur fit aufli-tôt partir les le* gats. Michel irrité d'avoir manqué fon coup, excita contre l'Empereur même une grande fe•dition , fous pretexte qu'il avoit été d'intelli■ gence avec les légats. En forte que l'Empereur fut contraint de faire fouetter 8c emprifonner Paul 8c fon fils Smaragde interprètes des Latins, £c de les livrer à Michel : .ainfi. le tumulte fait appaifé. Mais l'Empereur envoïa après les légats, qui étant déjà chez les Rufles lui envoïerent un . exemDiqitized by

AN.1054. ils mirent ſur le grand autel un acte d'excommunication en preſence du clergé & du peuple. *Matth. X.* 14. *Ex. IV.* 21. Et étant ſortis auſſi-tôt, ils ſecoüerent la pouſſiere de leurs pieds ſuivant l'évangile, pour leur ſervir de témoignage en criant : que Dieu le voye & qu'il juge. Enſuite aïant reglé les Egliſes des Latins qui etoient à C. P. & prononcé anathême contre tous ceux qui deſormais communieroient de la main d'un Grec blâmant le ſacrifice des Latins : ils prirent congé de l'Empereur avec le baiſer de paix, & reçurent ſes preſens tant pour ſaint Pierre que pour eux : puis ils partirent contens le dix-huitiéme de Juillet pour retourner à Rome.

Deux jours après comme ils étoient à Selimbrie ils reçurent une lettre de l'Empereur, qui les rappelloit à C. P. à l'inſtante priere de Michel Cerularius, qui promettoit enfin de conferer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige. Michel aïant appris leur retour, voulut les obliger à ſe trouver le lendemain à ſainte Sophie, pour tenir un concile : prétendant les y faire aſſommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falſifié en le traduiſant. Mais l'Empereur, prevoïant ſagement ce peril, ne voulut point qu'on tint de concile qu'il n'y fût preſent; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument, l'Empereur fit auſſi-tôt partir les legats. Michel irrité d'avoir manqué ſon coup, excita contre l'Empereur même une grande ſedition, ſous pretexte qu'il avoit été d'intelligence avec les legats. En ſorte que l'Empereur fut contraint de faire foüetter & empriſonner Paul & ſon fils Smaragde interpretes des Latins, & de les livrer à Michel : ainſi le tumulte fut appaiſé. Mais l'Empereur envoïa après les legats,

> Livre fohatntiimt. 19 exemplaire fidèle de l’excommunication. ' Ainfi Michel fut convaincu de l’avoir fallifiée : de ^N-IOT4* quoi l’Empereur fortement irrité contre lui , ôta les charges à fes antis 8t à fes parens, 8c les chaflâ du palais. • . . / •• .• L’excommunication dont il s’agit portoit en tête le nom des légats 8c contenoit en fubftance : Nous avons été envoiez par le faint Siégé de Rorrïfe en cette ville impériale , pour connoître la vérité des rapports qil’on lui en avoit faits, & nous y avons trouvé beaucoup de bien 8c beaucoup de mal. Car quant aux colo'mnes de l’empire , les perfonnes confti tuées en dignité & les fages citbïens , elle eft très-chrétienne 8c très-orthodoxe : mais quant à Michel nommé abufivement patriarche 8c fes fauteurs , on y fème tous les jours beaucoup d’herefies. Car ils £«p. Bv. vendent le don de Dieu comme les Simopiaques, ils rendent Eunuques leurs hôtes comme les Valefiens 8c enfuite les élevent non feule- ’ *• ment à la clericature , mais à l’épifeopat ; imitant les Ariens , ils rebaptifent des gens baptifei au nom de la fainte Trinité , principalement les Latins : comme les Donatiftes , ils difent que hors l’Eglife Greque il n’y a plus dans le monde ni Eglife de J e s u s-C hrist, ni vrai facrifiee , ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes\ ils permettent le mariage aux miniftres de l’autel : comme les Severiens , ils difent que la loi de Moife eft maudite : comme les Ma- ’ cedoniens , ils ont retranché du lÿmbole , que le Saint-Efprit procédé du Fils : comme les Manichéens , ils difent entre autres chofes que • tout ce qui a du levain eft animé : comme les. Nazaréens , Hs gardent les purifications judaïques , ils refufent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitième jour 8c la communion aux femmes en couche ; fit ne reçoivent ■ . point Digitized by Google

exemplaire fidéle de l'excommunication. Ainſi Michel fut convaincu de l'avoir falſifiée : de quoi l'Empereur fortement irrité contre lui, ôta les charges à ſes amis & à ſes parens, & les chaſſa du palais. AN. 1054.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des legats & contenoit en ſubſtance : Nous avons été envoïez par le ſaint Siege de Rome en cette ville imperiale, pour connoître la verité des rapports qu'on lui en avoit faits, & nous y avons trouvé beaucoup de bien & beaucoup de mal. Car quant aux colomnes de l'empire, les perſonnes conſtituées en dignité & les ſages citoïens, elle eſt très-chrétienne & très-orthodoxe : mais quant à Michel nommé abuſivement patriarche & ſes fauteurs, on y ſeme tous les jours beaucoup d'hereſies. Car ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques, ils rendent Eunuques leurs hôtes comme les Valeſiens & enſuite les élevent non ſeulement à la clericature, mais à l'épiſcopat : imitant les Ariens, ils rebaptiſent des gens baptiſez au nom de la ſainte Trinité, principalement les Latins : comme les Donatiſtes, ils diſent que hors l'Egliſe Greque il n'y a plus dans le monde ni Egliſe de JESUS-CHRIST, ni vrai ſacrifice, ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux miniſtres de l'autel : comme les Severiens, ils diſent que la loi de Moïſe eſt maudite : comme les Macedoniens, ils ont retranché du ſymbole, que le Saint-Eſprit procede du Fils : comme les Manichéens, ils diſent entre autres choſes que tout ce qui a du levain eſt animé : comme les Nazaréens, ils gardent les purifications judaïques, ils refuſent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitiéme jour & la commu-

Sup. liv. XI. n. 16. Epiph. hæreſ. 58.

communion ceux qui le coupent les cheveux 8c la barbe : fuivant l'ufage de l'EgKfe Romaine. Michel admoneflé j5ar les lettres du Pape Leon "à csrufe de ces erreurs 8c dé plufieurs autres excès qu'il a commis , n'en a tenu compte ; & de plus comme nous voulions reprimer ces maux par des voies raifonnables , il a refufé de nous' voir 8c de nous parler , ni de nous donner des EgKfcs pour celebrer. la meflè. Comme dès auparavant il avoit fermé les Eglifes des Latins , les nommant Azymites j' les perfecutant par tout 8c en leur perfonne , anathematifant' le feint Siégé , au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique. C'eft pourquoi par l'autorité de La fainte Trinité , du faint Siégé apoftolique , des fept conciles 8c de toute l'Egiife catholique , nous fouferivons à l'anathême que le Pape a prononcé , 8c nous difons : Michd patriarche abufif néophyte revêtu de l'habit monaftique par la ièule crainte des hommes 8c diffamé pour plufieurs crimes; 8c avec lui Leon dit Evêque d'Acride 8c Conffantin'facellaire de Michel , qui a foulé de fes pieds profanes le . facrifice des Latins ; ' eux 8c tous leurs feôateurs foient ^nathêmes avec les Simoniaques , les heretiques qui ont été nommez 8c totft les autres , 8c avec le diable 8c fes anges , s'ils ne . feconvertiflênt. Amen , amen, amen. Les légats prononcèrent de vive voix une autre excommunication çn prefence de l'Empereur 8c des * Grands , en ces termes : -Quiconque blâmera * opiniâtrement la foi du faint Siégé de Rome •6c fon facrificè, fbit anathème 8c ne foit point tenu pour catholique , mais pour hérétique Prozymite ; c'eft-à-dire , défenfeur du levain. * Ces herefies imputées aux Grecs ri'étoient la plûpart que des confequences tirées de leur doétri% Digitiz

AN.1054. point à leur communion ceux qui ſe coupent les cheveux & la barbe : ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine.

Michel admoneſté par les lettres du Pape Leon à cauſe de ces erreurs & de pluſieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte ; & de plus comme nous voulions reprimer ces maux par des voïes raiſonnables, il a refuſé de nous voir & de nous parler, ni de nous donner des Egliſes pour celebrer la meſſe. Comme dès auparavant il avoit fermé les Egliſes des Latins, les nommant Azymites ; les perſecutant par tout & en leur perſonne, anathematiſant le ſaint Siege, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcumenique. C'eſt pourquoi par l'autorité de la ſainte Trinité, du ſaint Siége apoſtolique, des ſept conciles & de toute l'Egliſe catholique, nous ſouſcrivons à l'anathême que le Pape a prononcé, & nous diſons : Michel patriarche abuſif neophyte revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des hommes & diffamé pour pluſieurs crimes ; & avec lui Leon dit Evêque d'Acride & Conſtantin ſacellaire de Michel, qui a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins ; eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes avec les Simoniaques, les heretiques qui ont été nommez & tous les autres, & avec le diable & ſes anges, s'ils ne ſe convertiſſent. *Amen, amen, amen.* Les legats prononcerent de vive voix une autre excommunication en preſence de l'Empereur & des Grands, en ces termes : Quiconque blâmera opiniâtrement la foi du ſaint Siege de Rome & ſon ſacrifice, ſoit anathême & ne ſoit point tenu pour catholique, mais pour heretique Prozymite : c'eſt-à-dire, défenſeur du levain. Ces hereſies imputées aux Grecs n'étoient la

hivre foixantïèmt. U _ doctrine ou de leur conduite , mais ils ne les . avouoient pas. . •Michel Cerularius fit de Ton côté un decret x. contre cette excommunication , à la tête du- .Pc.cr,eL^* quel lont nommez apres lui douze metropo- njjufaj. litains , puis deux Archevêques failànt quinze ap. Allât. Prélats en tout. Ce decret porte en fubftance : dt“br. Des hommes impies fortis des tenebres de l’Oc- c!ef‘V' 1 *• cident font venus en cette pieufe ville d’où les lources de la foi orthodoxe fe font répandues par tout lé monde, 8c ont entrepris de corrompre la faine doctrine , par la diverfité de leur» dogmes : jufques à mettre fur la fainte table un écrit portant anathème contre nous 8c contre tous ceux qui ne fe lai fient pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres chofes de ne nous pas rafer la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariez, de ne pas corrompre le Symbole par des parole» étrangères. Il rapporte les autoritez que les Grecs emploïoient pour foûtenir ces trois articles, puis il ajoute parlant des légats ; Ils ont fuppofé qu’il venoient de Rome 8 cj.ifi/. qu’ils étoient envolez par le pape : mais en effet ils font venus d’eux-mêmes par les artifice* _ d’Argyre 8c ont fabriqué des lettres au nom du Pape, comme on a reconnu entre antres preuves par la fàufiété des focaux. L’écrit donc qu’ils ont drefle contre nous aïant été mis par eux fùr l’autel , en prefence des foûdiacres de la fécondé femaine ; ces foûdiacres ont voulu les obliger à le reprendre , 8c il a été jette par terre :• mais nous l’avons pris , afin que les blafphêmes qu’il contient ne foient pas rendus publics. Puis nous l’avons fait traduire de latin en grec , par le protofpataire Cofme , Romain le Roux, 8c le moine Jean Efpagnol j 8c il contient ce qui fuit. Il rapporte l’aéte d’excommunication Digitized by Google

doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avoïoient pas. AN. 1054.

X. Decret de Michel Cerularius. *ap. Allat. delibr. eccleſ. p.* 161.

Michel Cerularius fit de ſon côté un decret contre cette excommunication, à la tête duquel ſont nommez après lui douze metropolitains, puis deux Archevêques faiſant quinze Prelats en tout. Ce decret porte en ſubſtance: Des hommes impies ſortis des tenebres de l'Occident ſont venus en cette pieuſe ville d'où les ſources de la foi orthodoxe ſe ſont répanduës par tout le monde, & ont entrepris de corrompre la ſaine doctrine, par la diverſité de leurs dogmes: juſques à mettre ſur la ſainte table un écrit portant anathême contre nous & contre tous ceux qui ne ſe laiſſent pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres choſes de ne nous pas raſer la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariez, de ne pas corrompre le Symbole par des paroles étrangeres. Il rapporte les autoritez que les Grecs emploïoient pour ſoûtenir ces trois articles, puis il ajoûte parlant des legats;

Ils ont ſuppoſé qu'il venoient de Rome & qu'ils étoient envoïez par le pape: mais en effet ils ſont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre & ont fabriqué des lettres au nom du Pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fauſſeté des ſceaux. L'écrit donc qu'ils ont dreſſé contre nous aïant été mis par eux ſur l'autel, en preſence des ſoûdiacres de la ſeconde ſemaine; ces ſoûdiacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a été jetté par terre: mais nous l'avons pris, afin que les blaſphêmes qu'il contient ne ſoient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de latin en grec, par le protoſpataire Coſme, Romain le Roux, & le moine Jean Eſpagnol; & il con- *p.* 165.

lt Hijîoire Ecclefajiique. ~ nication fidèlement traduite, puis il coutinue. An. 1 05-4. voulant pas laiflçr impunie une telle inf. i$6. folence , nous en parlâmes à l'Empereur ; 8c comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis , il envoïa les rappeller en cette ville. Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver , ni paroître dans le grand concile , ni donner aucune réponfé fur les impietez qu'ils avoient proférées. Voulant ioutcnir leur écrit 8c même y ajouter: ce que l'Empereur nous fit dire de leur part à nous 8c au concile. Cependant l'Empereur ne voulant pas les contraindre à fe prefenter , parce qu'ils paroiifoient revêtus du titre de légats ni lailfer une. telle audace impunie : il nous, envoïa une lettre, qui portoit : Aïant examiné ce qui s'eft palfé, j'ai trouvé que la fourcedu mal vient des interprètes 8c de la part d'Argyre : quant à ces étrangers apoftez par d'autres , je n'ai rien à faire contre eux : mais je vous envoie les coupables , après les avoir fait fouetter pour fervir d'exemple à d'autres.. Pour l'écrit , il fera brûlé publiquement, après que l'on aura anathematifé ceux qui l'ont confeillé , publié , écrit , ou qui en ont été complices. J'ai aufii - fait mettre en prifon le Veftarque gendre d'Argyre , 8c fon fils : pour les punir de cette fuppofition. Donné au mois de Juillet indiétion feptiémé. ' . Suivant cet ordre de l'Empereur l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait, ou publié 8c leurs complices ont été anathematifez dans la grande fale du confeil , en prefence de ceux que l'Empereur avoit envoïez } 8c il a été ordonné que le vingt-quatrième du prefent mois de Juillet , auquel jour on a accoutumé de lire publiquement le decret du cinquième concile , on j>uUtwfog. Niera]ç même anathème, L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé : mais on l'a dépofé au Digitized by GoŒgld

nication fidélement traduite, puis il coutinue.

An. 1054. Ne voulant pas laiſſer impunie une telle in-
p. 196. ſolence, nous en parlâmes à l'Empereur; & comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoïa les rappeller en cette ville. Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponſe ſur les impietez qu'ils avoient proferées. Voulant ſoutenir leur écrit & même y ajoûter: ce que l'Empereur nous fit dire de leur part à nous & au concile. Cependant l'Empereur ne voulant pas les contraindre à ſe preſenter, parce qu'ils paroiſſoient revêtus du titre de legats, ni laiſſer une telle audace impunie: il nous envoïa une lettre, qui portoit: Aïant examiné ce qui s'eſt paſſé, j'ai trouvé que la ſource du mal vient des interpretes & de la part d'Argyre: quant à ces étrangers apoſtez par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux: mais je vous envoïe les coupables, après les avoir fait foüetter pour ſervir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il ſera brûlé publiquement, après que l'on aura anathematiſé ceux qui l'ont conſeillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai auſſi fait mettre en priſon le Veſtarque gendre d'Argyre, & ſon fils: pour les punir de cette ſuppoſition. Donné au mois de Juillet indiction ſeptiéme.

Suivant cet ordre de l'Empereur l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait, ou publié & leurs complices ont été anathematiſez dans la grande ſale du conſeil, en preſence de ceux que l'Empereur avoit envoïez; & il a été ordonné que le vingt-quatriéme du preſent mois de Juillet, auquel jour on a accoûtumé de lire publiquement le decret du cinquiéme concile, on pu-
Menolog. bliera le même anathême. L'original de l'écrit

• Lèvre Soixantième. 13 . .. au cabinet du cartophylace : pour la perpétuel- . . Je condamnation de ceux qui ont proféré de AN,lcj4;é tels blafphêmes. Or il faut fçavoir , que le vingtième Jour de ce mois , quand ils forent _ anathematifez , tous les Métropolitains 8c les Archevêques qui fe trouvoient en cette ville y furent prefens : fçavoir outre ceux qui font afièmblez aujourd'hui , Leon d' Athènes 8c fix autres qui y font nommez. On voit encore comment Michel Cerularius f racdntoit.ee qui s'étoit pafle entre lui 8c les le- j, pifrre gats du Tape , par les lettres qu'il écrivit cette d* Antioche même année à Pierre patriarche d'Antioche; 8c * Dominidont voici l'occalion. Dominique patriarche de jLu.® Grade écrivit au même Pierre , difant que fur là réputation il defiroit d'être connu de lui , 8c d'obtenir fon amitié : comme étant patriarche Mmma. en Italie , 8c alfis à "la droite du Pape dans les G*' conciles. Mais, ajoûtoit-il , "je ne puis vousdiffimuler ce que j'ai appris des reproches que le .clergé de C. P. fait à l'Eglife Romaine. Ils blâment les azymes dont nous ufons pour confacrer le corps de J e s u s-C h r 1 s t , 8c nous croient pour ce fujet feparez de l'Eglife : au lieu que c'eft principalement en vue de l'unité que nous confervons cet ufage , comme une traduélion des Apôtres 8c de Jesus-Christ même. Toutefois nous approuvons aufli la coutume des Eglifes Orientales d'ufer de pain levé , 8c donnons à l'un 8c à l'autre des lignifications myftiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent fi impudemment les ordonnances des Apôtres, 8c qui penfant édifier, détruifent 8c renverfent même les fondemens. Car en vain faint Pierre 8c faint Paul ont prêché en Italie , fi toute l'Eglife d'Occident eft privée de la vie étemelle, n'aïant point au faint facrifice le corps de J E s u s-C h r 1 s t. Nous délirons d'être inftruits par vôtre réponfe. Le Digitized by Google

au cabinet du cartophylace : pour la perpetuelle condamnation de ceux qui ont proferé de tels blaſphêmes. Or il faut ſçavoir, que le vingtiéme jour de ce mois, quand ils furent anathematiſez, tous les Metropolitains & les Archevêques qui ſe trouvoient en cette ville y furent preſens : ſçavoir outre ceux qui ſont aſſemblez aujourd'hui, Leon d'Athenes & ſix autres qui y ſont nommez. AN. 1054.

XI. Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.

On voit encore comment Michel Cerularius racontoit ce qui s'étoit paſſé entre lui & les legats du Pape, par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre patriarche d'Antioche; & dont voici l'occaſion. Dominique patriarche de Grade écrivit au même Pierre, diſant que ſur ſa reputation il deſiroit d'être connu de lui, & d'obtenir ſon amitié : comme étant patriarche en Italie, & aſſis à la droite du Pape dans les conciles. Mais, ajoûtoit-il, je ne puis vous diſſimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de C. P. fait à l'Egliſe Romaine. Ils blâment les azymes dont nous uſons pour conſacrer le corps de JESUS-CHRIST, & nous croïent pour ce ſujet ſeparez de l'Egliſe : au lieu que c'eſt principalement en vûë de l'unité que nous conſervons cet uſage, comme une tradition des Apôtres & de JESUS-CHRIST même. Toutefois nous approuvons auſſi la coûtume des Egliſes Orientales d'uſer de pain levé, & donnons à l'un & à l'autre des ſignifications myſtiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent ſi impudemment les ordonnances des Apôtres, & qui penſant édifier, détruiſent & renverſent même les fondemens. Car en vain ſaint Pierre & ſaint Paul ont prêché en Italie, ſi toute l'Egliſe d'Occident eſt privée de la vie éternelle, n'aïant point au ſaint ſacrifice le corps

Monum. Gr. Cotel. to. 2. p. 108.

- *4- Hifloire £cclefi*Jlitjue. * Le patriarche Pierre lui répondit par une let•r”‘I0^"tre, ou après quelques difirours de civilité, il üiéi.f.m. jit . j>aj et^ nourrj Jans les faintcs Lettres depuis mon enfance jufques à la vieilleffe , mai* je n’ai point encore piii dire que l’Evêque d'A- . Suilée de la Venetic fût nommé patriarche. Car n’y a que cinq patriarches dans le monde par la difpofition divine , fçavoir ceux de Rome , •de C. P. d’Alexandrie, -d’Antioche 6c de Jerufalem. Encore n’y a-t-il que celui d’Antioche, qui s’appelle proprement patriarche : ceux de Rome 6c d’Alexandrie s’appellent Papes ceux de C P. 6c dé Jcrufalem Archevêques. Et enfuite -.Il y a dans -le monde plufieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne font gouvernées que par des Métropolitains 8c des Archevêques, comme la Bulgarie, la province de • Babylone , la Corafane 6c les autres d’Orient , où nous envoïons des Archevêques 8c de^ catholiques , qui ont fous eux des Métropolitains. On nommoit en Orient catholiques , c’eft-à- . dire, generaux, certains Evêques plus diftinguez. f.y.f.117. Quant aux azymes Pierre d’Antioche dit ; Le patriarche de C. P. n’attaque pas fi violemment que vous dites vôtre réputation, 6c ne vous retranche pas de l’Eglife. 11 fijait bien que vous êtes orthodoxes 6c que vous croiez comme nous la Trinité 8c l’Incarnation : mais il eft affligé de ce que vous manquez en ce feul point} n’offrant pas le facrificc comme le refte . de l’Eglife , 8c comme les quatre patriarches. Pierre d’Antioche s’étend enfuite à combattre les azymes : infiftant principalement fur l’exemple de J e s u s-C h r i s t 8c fou tenant qu’il inftitua l’Euchariftieavecdu pain levé, 8c qu’il préJe. T/77. 1. vînt la Pâque des Juifs : puifque faint Jeandit xnil.zS. qu’il fit la cêne.avant la fête de Pâque, 8c que i Digitized by GôOgrc

AN. 1054. Le patriarche Pierre lui répondit par une lettre, où après quelques diſcours de civilité, il
Ibid. p. 112. dit : J'ai été nourri dans les ſaintes Lettres depuis mon enfance juſques à la vieilleſſe, mais je n'ai point encore oüi dire que l'Evêque d'Aquilée de la Venetie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la diſpoſition divine, ſçavoir ceux de Rome, de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Encore n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche : ceux de Rome & d'Alexandrie s'appellent Papes, ceux de C. P. & de Jeruſalem Archevêques. Et enſuite : Il y a dans le monde pluſieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne ſont gouvernées que par des Métropolitains & des Archevêques, comme la Bulgarie, la province de Babylone, la Coraſane & les autres d'Orient, où nous envoïons des Archevêques & des catholiques, qui ont ſous eux des Métropolitains. On nommoit en Orient catholiques, c'eſt-à-dire, generaux, certains Evêques plus diſtinguez.

Ep. 7. *p.* 117. Quant aux azymes Pierre d'Antioche dit : Le patriarche de C. P. n'attaque pas ſi violemment que vous dites vôtre reputation, & ne vous retranche pas de l'Egliſe. Il ſçait bien que vous êtes orthodoxes & que vous croiez comme nous la Trinité & l'Incarnation : mais il eſt affligé de ce que vous manquez en ce ſeul point; n'offrant pas le ſacrifice comme le reſte de l'Egliſe, & comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend enſuite à combattre les azymes : inſiſtant principalement ſur l'exemple de JESUS-CHRIST & ſoutenant qu'il inſtitua l'Euchariſtie avec du pain levé, & qu'il prévînt la Pâque des Juifs : puiſque ſaint Jean dit
Jo. XIII. 1.

Livre [oïxHYitiime. les Juifs ne voulurent point entrer dans le pretoi- ^ re pour pouvoir manger la Pâque. Il ajoûteque A fi faint Pierre 8c faint Paul ont établi l'ufage des'1** azymes, ils l'ont fait par cette condefcendance qui leur faifoit tolerer dans les commcncemcns quelques obfèrvances judaïques. Il dit enfuite : Au commencement de mon[**6 pontificat j'écrivis au Pape de Rome une lettre de recommandation que j'envoïai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jerufalem,8c je Padreflai à Argyre Duc d'Italie pour la faire tenir à fa Sainteté : mais il s'eft paffé deux ans depuis fans que j'en aie pû rien apprendre. Je vous en envoie une copie , afin que vous b fafficz tenir à fa Béatitude 8c que vous m'en envoïez la réponfe : 8c fi vous voulez bien lui envoïer aufli celle-ci après l'avoir lûé', vous me ferez un grand plaifir. Peut-être fera-t-il content de ce qui y eft écrit , 8c fe conformera-t-il à nous, pour nous réunir tous dans les mêmes fentimens, 8c offrir à Dieu le même facrifice. Michel Ccrularius aïant vu cette lettre; 8c de ^ Ion côté en aïant reçu une de Pierre d'Antio- M-chefcechc fur une affaire particulière : lui écrivit une ruiaria* à lettre, où après avoir répondu fur cette affai- pjerr«. , re , il ajoute : Il y a quelque tems , qu'aïant^nU0~ appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne ihd.f.i y. Rome 1a vertu , b nobleflê 8c b fcicnce du*- 3. Pape qui vient de mourir : je lui écrivis affez amplement 8c avec beaucoup d'humilité touchant la concorde 8c 1a réiinion fur les fujets de fcandale contre la foi qu'on leur attribue : comme vous pourrez voir vous-même par 1a lettre. Mon intention étpit tant de gagner le Pape lui-même , que de nous attirer par fon moïen du fecours contre les Francs, c'eft-à-dire contre les Normans d'Italie , contre lefquels les Grecs fçavoient que le Pape étoit irrité, 8c qu'il Tome XIII. B avoit Digitized by Google

les Juifs ne voulurent point entrer dans le pretoire pour pouvoir manger la Pâque. Il ajoûte que ſi ſaint Pierre & ſaint Paul ont établi l'uſage des azymes, ils l'ont fait par cette condeſcendance qui leur faiſoit tolerer dans les commencemens quelques obſervances judaïques. AN. 1054. n. 24.

Il dit enſuite : Au commencement de mon pontificat j'écrivis au Pape de Rome une lettre de recommandation que j'envoïai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jeruſalem, & je l'adreſſai à Argyre Duc d'Italie pour la faire tenir à ſa Sainteté : mais il s'eſt paſſé deux ans depuis ſans que j'en aie pû rien apprendre. Je vous en envoïe une copie, afin que vous la faſſiez tenir à ſa Beatitude & que vous m'en envoïez la réponſe : & ſi vous voulez bien lui envoïer auſſi celle-ci après l'avoir lûë, vous me ferez un grand plaiſir. Peut-être ſera-t-il content de ce qui y eſt écrit, & ſe conformera-t-il à nous, pour nous réünir tous dans les mêmes ſentimens, & offrir à Dieu le même ſacrifice. n. 26.

XII. Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche. *Ibid. p.* 135. n. 3.

Michel Cerularius aïant vû cette lettre; & de ſon côté en aïant reçû une de Pierre d'Antioche ſur une affaire particuliere : lui écrivit une lettre, où après avoir répondu ſur cette affaire, il ajoûte : Il y a quelque tems, qu'aïant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome la vertu, la nobleſſe & la ſcience du Pape qui vient de mourir : je lui écrivis aſſez amplement & avec beaucoup d'humilité touchant la concorde & la réünion ſur les ſujets de ſcandale contre la foi qu'on leur attribuë : comme vous pourrez voir vous-même par la lettre. Mon intention étoit tant de gagner le Pape lui-même, que de nous attirer par ſon moïen du ſecours contre les Francs, c'eſt-à-dire contre les Normans d'Italie, contre leſquels les

An. 10/4 1 6 Hiftoire Ecckj'iaflicjue. avoit grand crédit auprès de l'Empereur Henri. • Michel continue : Je donnai cette lettre au Veftiarite qui étoit chargé de celle de l'Empereur au Pape, efperant qu'il les lui rendroit l'une 6c l'autre 8c nous en rapporterait la réponfe. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre duc d'Italie, fe lai (Ta furprendre 8c lui remit les lettres, fous prétexte de les envoïer au Pape plus promptement .Cependant Argyre , comme nous en fommes très-bien informez. , étant toujours mal intentionné pour l'empire , prit l'argent que l'Empereur envoïoit 8c le tourna à fon profit , 8c quant aux lettres il ufa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance particulière , dont l'un avoit été Evêque d'Amalfi 8c depuis chafle de cette Eglife, pour de bonnes raifons , en lotte qu'il efl: demeuré fugitif depuis cinq ans , l'autre a feulement le nom d' Archevêque 8c on ne peut dire où eft fon évêché. C'efl: le Cardinal Humbert , dont l'évêché de fainte Rufine étoit dès-lors peu de chofe. Il donna au troifiéme le titre de chancelier de l'Eglife Romaine pour s'en feTvir à fes deflèins comme d'une fortereflè imprenable. Enfuite aïant ouvert ma lettre , il en compofa une pour moi fous le nom du Pape , 8c en aïant chargé ces miferables , voïez. la malice 8c la fourberie , il me perfuada de me les apporter à C. P. Quand ils y furent arrivez ils fe prefenterent premièrement à l'Empereur , avec un air , un habit , une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver , qui pourrait exprimer leur infolence , leur vanité , leur effronterie? ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête 8c ne voulurent pas me rendre le falut accoutumé , ni s'afieoir derrière les métropolitains qui étoient avec moi dans la fale. ils le prenoient à injure . Pour"'T

avoit grand crédit auprès de l'Empereur Henri.

AN.1054. Michel continuë : Je donnai cette lettre au Veſtiarite qui étoit chargé de celle de l'Empereur au Pape, eſperant qu'il les lui rendroit l'une & l'autre & nous en rapporteroit la réponſe. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre duc d'Italie, ſe laiſſa ſurprendre & lui remit les lettres, ſous pretexte de les envoïer au Pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en ſommes très-bien informez, étant toûjours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'Empereur envoïoit & le tourna à ſon profit, & quant aux lettres il uſa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance particuliere, dont l'un avoit été Evêque d'Amalfi & depuis chaſſé de cette Egliſe, pour de bonnes raiſons, en ſorte qu'il eſt demeuré fugitif depuis cinq ans, l'autre a ſeulement le nom d'Archevêque & on ne peut dire où eſt ſon évêché. C'eſt le Cardinal Humbert, dont l'évêché de ſainte Rufine étoit dès-lors peu de choſe. Il donna au troiſiéme le titre de chancelier de l'Egliſe Romaine pour s'en ſervir à ſes deſſeins comme d'une forteresſe imprenable. Enſuite aïant ouvert ma lettre, il en compoſa une pour moi ſous le nom du Pape, & en aïant chargé ces miſerables, voïez la malice & la fourberie, il me perſuada de me les apporter à C. P.

Quand ils y furent arrivez ils ſe preſenterent premierement à l'Empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur inſolence, leur vanité, leur effronterie? ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête & ne voulurent pas me rendre le ſalut accoûtumé, ni

Livre foixantiéme. 17 Pourquoi ne dis-je pas ce qui eft encore plus ~ *“ infenié? Ils ne s’humilièrent pas même devant ^N,I0/4* l’Empereur : ils entrèrent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils fe contentèrent donc de me donner une lettre Icellée , 8c fe retirèrent aufli-tôt : mais l’aïant confiderée attentivement pour l’ouvrir , je trouvai le fceau fallidé 8c la lettre pleine d’artifice 8c de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu’Argyre m’avoit dit fouvent étant à C. P. principalement touchant les azymes , 8c qui m’a obligé de l’excommunier jufques à quatre fois. Je vous envoie la copie de ma lettre au Pape 8c la traduction greque de celle du Pape , que m’ont apportée ces feelerats , afin que vous connoifliez mieux la vérité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l’Archevêque de Trani , qui eft venu ici 8c nous a tout déclaré comme je l’ai dit à l’Empereur. Au refte il m’eft revenu que vous , le patriarche d’Alexandrie 8c celui de Jerufalem avez mis ce Pape dans les facrez diptyques. Mais vous êtes trop inftruit pour ne pas fçavoir , que depuis le fixiéme concile le Pape a été ôté des diptyques dans nos Eglifes , a caufe que Vigile qui l’étoit alors ne voulut pas venir à ce concile 8c anathematifer les écrits de Theodoret , de Cyrille 8c d’Ibas. On dit auifi que ces deux prélats reçoivent ceux qui mangQit des azymes, 8c qu’eux-mêmes emploient quelquefois des azymes au faint facrifice. Mais comme je n’ai perfonne en main pour m’en informer 8c que je ne m’en fierois pas à d’autres : je vous prie de vous en enquérir exactement & de me le faire fçavoir. Or le Duc d’Antioche Sclerus m’a mis entre ». ii. les mains une copie de la lettre que vous avez écrite à l’Evêque de Grade ou d’Aquilée ; 8c B z l’aïant i Digitized by Google

Pourquoi ne dis-je pas ce qui eſt encore plus inſenſé? Ils ne s'humilierent pas même devant l'Empereur : ils entrerent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils ſe contenterent donc de me donner une lettre ſcellée, & ſe retirerent auſſi-tôt : mais l'aïant conſiderée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le ſceau falſifié & la lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit ſouvent étant à C. P. principalement touchant les azymes, & qui m'a obligé de l'excommunier juſques à quatre fois. Je vous envoïe la copie de ma lettre au Pape & la traduction greque de celle du Pape, que m'ont apportée ces ſcelerats, afin que vous connoiſſiez mieux la verité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'Archevêque de Trani, qui eſt venu ici & nous a tout declaré comme je l'ai dit à l'Empereur. AN. 1054.

Au reſte il m'eſt revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie & celui de Jeruſalem avez mis ce Pape dans les ſacrez diptyques. Mais vous êtes trop inſtruit pour ne pas ſçavoir, que depuis le ſixiéme concile le Pape a été ôté des diptyques dans nos Egliſes, à cauſe que Vigile qui l'étoit alors ne voulut pas venir à ce concile & anathematiſer les écrits de Theodoret, de Cyrille & d'Ibas. On dit auſſi que ces deux prelats reçoivent ceux qui mangent des azymes, & qu'eux-mêmes emploïent quelquefois des azymes au ſaint ſacrifice. Mais comme je n'ai perſonne en main pour m'en informer & que je ne m'en fierois pas à d'autres : je vous prie de vous en enquerir exactement & de me le faire ſçavoir.

Or le Duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre *n.* 11.

18 Hiftotrt Ecclefaftique. ' l’aïant parcourue , j’ai trouvé que vous y parAN.IOJ4.. jcz au Jong ^es a2ymes> fans rien dire des autres erreurs des Romains , qui font bien plus confiderables. Peut-être cet Evêque vous a-t-il écrit ainil , parce que je lui en ait écrit : mais il n’en a jamais rien fait fçavoir au Pape , ni à aucun autre de fes Evêques , hors la lettre dont je vous envoie copie ; 8c l’on voit par leurs écrits 8c leurs aftions que ce ne font que des menteurs 8c des fourbes. Sçachez, donc qu’outre cette erreur touchant les azymes , connue de tout le monde , les Romains en ont pluûeurs qui obligent à s’éloigner d’eux. *,I1‘ Ils judaïfent en plulieurs autres maniérés. En mangeant des viandes fuffoquées, en fe rafant, en gardant le fabbat , en mangeant des viandes immondes : en ce que leurs moines mangent de la chair 8c du lard. La première femaine du carême ils ne quittent la chair qu’avec les laitages. Ils mangent de la chair les mercredis , les vendredis ils mangent du fromage 8c des œufs , 8c jeûnent les famedis tout le jour. Ileft étonnant que Michel traite ces obfervances de ceremonies judaïques. Il continué, parlant toujours des Latins ; Ils ont fait cette addition au fymbole ; Et au Saint-Efprit Seigneur 8c vivifiant , qui procédé du Pere 8c du Fils. Et à la Mette ils chantent ; Un Saint , un Seigneur J e $ u StC hrist, pour la gloire du Pere par le Saint-Efprit. De plus ils défendent le mariage aux Prêtres : c’efta-dire, qu’ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l’ordination : deux freres épouſent les deux feeurs. A la Mette au tems de la communion un des otficians embraflè les autres, Leurs Evêques portent des Anneaux aux mains pour marque, difentrils, que leurs Eglifcs font leurs épouſes ; ils vont à la guerre , foüillçnt leurs mains defang , geibnt tuez, après avoir tuç

AN. 1054. l'aïant parcouruë, j'ai trouvé que vous y parlez au long des azymes, ſans rien dire des autres erreurs des Romains, qui ſont bien plus conſiderables. Peut-être cet Evêque vous a-t-il écrit ainſi, parce que je lui en ait écrit : mais il n'en a jamais rien fait ſçavoir au Pape, ni à aucun autre de ſes Evêques, hors la lettre dont je vous envoïe copie; & l'on voit par leurs écrits & leurs actions que ce ne ſont que des menteurs & des fourbes. Sçachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connuë de tout le monde, les Romains en ont pluſieurs qui obligent à s'éloigner d'eux.

n. 12. Ils judaïſent en pluſieurs autres manieres. En mangeant des viandes ſuffoquées, en ſe raſant, en gardant le ſabbat, en mangeant des viandes immondes : en ce que leurs moines mangent de la chair & du lard. La premiere ſemaine du carême ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair les mercredis, les vendredis ils mangent du fromage & des œufs, & jeûnent les ſamedis tout le jour. Il eſt étonnant que Michel traite ces obſervances de ceremonies judaïques. Il continuë, parlant toûjours des Latins : Ils ont fait cette addition au ſymbole : Et au Saint-Eſprit Seigneur & vivifiant, qui procede du Pere & du Fils. Et à la Meſſe ils chantent : Un Saint, un Seigneur JESUS-CHRIST, pour la gloire du Pere par le Saint-Eſprit. De plus ils défendent le mariage aux Prêtres : c'eſt-à-dire, qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination : deux freres épouſent les deux ſœurs. A la Meſſe au tems de la communion un des officians embraſſe les autres. Leurs Evêques portent des anneaux aux mains pour marque, diſent-ils, que leurs Egliſes

Livre foix/tntiéme. 19 _____ tué leurs âmes. On nous a alluré qu'ils donnent le baptême par une feule immerlion, 8c qu'ils ANIOf4* emplilTent de fel la bouche de ceux qu'ils bapti- l^r- v- 6' fent. Au lieu de lire dans l'Apôtre : Un peu de *,v'9' levain lève toute la pâte , ils liient qu'il la corrompit : en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des Saints ; 8c quelques-uns n'honorent pas même les Images. Ils ne comptent point entre les Saints S. Grégoire le Théologien , S. Balile 8c S. Chryloftome $ 8c font encore d'autres chofes, qu'il feroit difficile de rapporter par le menu. Et enfuite : Ce quieft de plus in-** fupportable, c'eft qu'ils difent qu'ils ne font pas venus ici pour être inftruits , mais pour nous inftruire, 8c nous faire embraflèr leurs opinions. Pierre d'Antioche répondant à cette lettre commence par l'article des diptyques, 8c dit : jf J'èn fuis honteux, 8c je ne fçai comment vous^'AntioIe dire , 8c encore plus li vous avez écrit de mê- cbe. me aux autres patriarches : que vous aïez ainli lbld-t- I4fcrû fur un vain rapport ce qui n'eft pas, fans*'^ l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le Pape dans les diptyques où vôtre fainte Eglilè ne l'a point mis ? moi qui fuis éleve de vôtre Eglife 8c jaloux autant que perfonne de fes privilèges. Mais ce que vôtre lettre rapporte de Vigile , témoigne une étrange inapplication de vôtre cartophylace , qui fçait plus de rethorique que d'Hiftoire Ecclefiaftique. C'eft ainli que Stf.Bv, Pierre d'Antioche détourne fur le fecretaire l'ig- X norance groffiere de Michel Cerularius. Il expli-"' que enfuite comment le Pape Vigile étoit du tems du cinquième concile 8c 1 19. ans avant le lixiéme tenu fous le Pape Agathon. Il ajoute : Je fuis témoin irréprochable 8c plulieurs autres Eccleliaftiques conliderabîes avec moi , que du tems de Jean d'heureufe mémoire patriarche d'Antioche , le Pape de Rome nommé B 3 auffi Digitized by Google

tué leurs ames. On nous a aſſuré qu'ils donnent le baptême par une ſeule immerſion, & qu'ils empliſſent de ſel la bouche de ceux qu'ils baptiſent. Au lieu de lire dans l'Apôtre : Un peu de levain leve toute la pâte, ils liſent qu'il la corrompit : en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des Saints; & quelques-uns n'honorent pas même les Images. Ils ne comptent point entre les Saints S. Gregoire le Theologien, S. Baſile & S. Chryſoſtome; & font encore d'autres choſes, qu'il ſeroit difficile de rapporter par le menu. Et enſuite : Ce qui eſt de plus inſupportable, c'eſt qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas venus ici pour être inſtruits, mais pour nous inſtruire, & nous faire embraſſer leurs opinions.

ANI054. *1. Cor. v. 6. Gal. v. 9.* *n. 15.*

XIII. Réponſe de Pierre d'Antioche.

Pierre d'Antioche répondant à cette lettre commence par l'article des diptyques, & dit : J'en ſuis honteux, & je ne ſçai comment vous le dire, & encore plus ſi vous avez écrit de même aux autres patriarches : que vous aïez ainſi crû ſur un vain rapport ce qui n'eſt pas, ſans l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le Pape dans les diptyques où vôtre ſainte Egliſe ne l'a point mis ? moi qui ſuis éleve de vôtre Egliſe & jaloux autant que perſonne de ſes privileges. Mais ce que vôtre lettre rapporte de Vigile, témoigne une étrange inapplication de vôtre cartophylace, qui ſçait plus de rethorique que d'Hiſtoire Eccleſiaſtique. C'eſt ainſi que Pierre d'Antioche détourne ſur le ſecretaire l'ignorance groſſiere de Michel Cerularius. Il explique enſuite comment le Pape Vigile étoit du tems du cinquiéme concile & 129. ans avant le ſixiéme tenu ſous le Pape Agathon.

Ibid. p. 145. c. 3.

Sup. liv. XXXIII. n. 43.

Il ajoûte : Je ſuis témoin irreprochable & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques conſiderables avec moi, que du tems de Jean d'heureuſe memoire

JO Hîjioire EeckfafUque. _ aiilTi Jean étoit dans les facrez diptyques.Et étant ■^'"allé à C. P. il y a quarante-cinq ans fousle patriarche Sergius j je trouvai que le même Pape étoit nommé à la meflè avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009. & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continue : Mais comment le nom du Pape en a été ôté ou pour quelle caufe, je n'en fçai rien; 8c je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine fur cet article. J'ai parcQurules autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement ; 8c il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns , que l'on peut remédier à d'autres , 8c qu'il y en a qu'on doit diflimuler. Car que nous importe que leurs Evêques rafent leurs barbes 8c portent des anneaux , pour marque qu'ils ont épouſé l'Eglife ? Nous nous faifonsaufli une couronne fur la tête en l'honneur de Paint Pierre , 8c nous portons de l'or à nos ornemens. Quanta ce qu'ils mangent des viandes immondes 8c que leurs moines mangent de la chair 8c du lard : vous trouverez fi vous l'examinez bien , que les nôtres en ufent de même. Car on ne doit rejetter aucune créature de Dieu truand on la prend avec aétion de grâces. Il ajoute que les Peres ont permis de mettre un peu de lard aux legumes quand on manque de bonne huile ; 8c cite des paflagesde Paint Bafile, pour ne pas ufer de viandes recherchées fous prétexte d'atfftinence : il rapporte auffi l'exemple de Paint Pacome , qui nourrilïoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, 8c en donnoit les pieds 8c les entrailles aux moines infirmes. Mais le plus grand mal , ajoûte-t-il , c*eft *3* l'addition au fymbole; 8c il s'étend fur cet article, qu'il juge digne d'anathême. 11 croit que l'on peut exeufer l'autre addition -. Un Saint , um Digitized by C

AN. 1054. auſſi Jean étoit dans les ſacrez diptyques. Et étant allé à C. P. il y a quarante-cinq ans ſous le patriarche Sergius; je trouvai que le même Pape étoit nommé à la meſſe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009. & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continuë : Mais comment le nom du Pape en a été ôté ou pour quelle cauſe, je n'en ſçai rien; & je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine ſur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement ; & il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remedier à d'autres, & qu'il y en a qu'on doit diſſimuler. Car que nous importe que leurs Evêques raſent leurs barbes & portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épouſé l'Egliſe? Nous nous faiſons auſſi une couronne ſur la tête en l'honneur de ſaint Pierre, & nous portons de l'or à nos ornemens. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes & que leurs moines mangent de la chair & du lard : vous trouverez ſi vous l'examinez bien, que les nôtres en uſent de même. Car on ne doit rejetter aucune créature de Dieu quand on la prend avec action de graces. Il ajoûte que les Peres ont permis de mettre un peu de lard aux legumes quand on manque de bonne huile; & cite des paſſages de ſaint Baſile, pour ne pas uſer de viandes recherchées ſous prétexte d'abſtinence : il rapporte auſſi l'exemple de ſaint Pacome, qui nourriſſoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, & en donnoit les pieds & les entrailles aux moines infirmes.

Mais le plus grand mal, ajoûte-t-il, c'eſt
c. 13. l'addition au ſymbole; & il s'étend ſur cet article, qu'il juge digne d'anathême. Il croit que

Livre foixantiéme. ■ 3 1 — un Seigneur J f. s u s-C h r i s t , 8c le refte , que Ton attribuoit aux Latins , 8c qui femble marquer la fin du Gloria in excelfis. Puis il continue • Nous devons regarder la bonne intention, 8c quand la foi n'eft point en péril, incliner plutôt à la paix 8c à la charité fraternelle. Ceux-ci font aufii nos freres , quoiqu'il leur arrive lbuvent de manquer par rufticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher b même exactitude chez des nations barbares , que chez nous qui fommes nourris dans l'étude. C'eft beaucoup qu'ils conlèrvent la faine doârine fur la Trinité 8c l'Incarnation. Toutefois nous n'approuvons pas , qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimés de toucher aux chofes faintes , ni qu'ils quittent en même tems la chair 8c les laitages au commencement du carême. Quant à laqueftion des azymes, je l'ai futfifamment traitée dans ma lettre a l'Evêque de la Venetie ; 8c cette pratique ne peut fe foûtenir, que par l'ancienne coutume. Pour l'ufage des viandes fuffoquées 8c les mariages des deux freres avec les deux fceurs : je ne crois pas que le Pape ni les autres Evêques le permettent. Ce font des excès commis par les particuliers , comme il s'en commet à nôtre infçû dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à C. P. même qui mangent du fang de porc , 8c l'on y voit du boudin expofé fur les boutiques. Nous négligeons quantité d'abus qui le commettent chez nous , tandis que nous recherchons lî curieufement ceux des autres. Vous ferez bien d'infifter fur l'addition aufymbole 8c le mariage des prêtres , mais on peut méprifer le refte , dont peut-être la plus grande partie eft fauflè. Car nous ne devons pas croire aifément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au Pape , quand il y en B 4 aura

un Seigneur JESUS-CHRIST, & le reſte, que l'on attribuoit aux Latins, & qui ſemble marquer la fin du *Gloria in excelſis*. Puis il continuë : Nous devons regarder la bonne intention, & quand la foi n'eſt point en peril, incliner plûtôt à la paix & à la charité fraternelle. Ceux-ci ſont auſſi nos freres, quoiqu'il leur arrive ſouvent de manquer par ruſticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez nous qui ſommes nourris dans l'étude. C'eſt beaucoup qu'ils conſervent la ſaine doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation. AN. 1054.

Toutefois nous n'approuvons pas, qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes legitimes de toucher aux choſes ſaintes, ni qu'ils quittent en même tems la chair & les laitages au commencement du carême. Quant à la queſtion des azymes, je l'ai ſuffiſamment traitée dans ma lettre à l'Evêque de la Venetie ; & cette pratique ne peut ſe ſoûtenir, que par l'ancienne coûtume. Pour l'uſage des viandes ſuffoquées & les mariages des deux freres avec les deux ſœurs : je ne crois pas que le Pape ni les autres Evêques le permettent. Ce ſont des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à nôtre inſçû dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à C. P. même qui mangent du ſang de porc, & l'on y voit du boudin expoſé ſur les boutiques. Nous negligeons quantité d'abus qui ſe commettent chez nous, tandis que nous recherchons ſi curieuſement ceux des autres.

Vous ferez bien d'inſiſter ſur l'addition au ſymbole & le mariage des prêtres, mais on peut mépriſer le reſte, dont peut-être la plus grande partie eſt fauſſe. Car nous ne devons pas croire aiſément de vaines calomnies. Il faut

ft Hîfîoîrt Eeclefiaflïque. aura un d'élû : peut-être reconnoîtra-t-il la veA.K.10^4. rité , 8c peut-être dira-t-il pour fa défenfe, que ces reproches font faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les Reliques, eux qui fe glorifient tant d'avoir celles de S. Pierre 8c de S. Paul ? 8c comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images , après que le Pape Adrien a prefidé au feptiéme concile 8c anathematifé les Iconoc lattes ? Vous avez, à C. P. tant d'images apportées de Rome , parfaitement femblables aux originaux ; 8c nous voyons ici les pèlerins Francs entrer dans nos Eglifcs 8c rendre toute lorte d'honneur aux faintes Images. Je vous conjure donc , me jettant en efprit à vos pieds , de vous relâcher 8c d'ufer de condefcendancejde peur qu'en voulant redreflèr ce qui eft tombé , vous ne rendiez la chute plus grande. Confiderez que de cette longue diviiion entre nôtre Eglife 8c ce grand lïege apoftoliquefont venues toutes fortes de malheurs; les royaumes font en trouble , les villes 8c les provinces défolécs , nos armées ne profpcrent nulle part. Pour dire mon fentiment s'ils fe corrigeoient de l'addition au fymbole je ne demanderais rien de plus , 8c je laiflèrois même la queftion des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis , de peur qu'en demandant tout , nous ne perdions tout. Et enfuite ; Vos lettres aux patriarches d'Alexandrie 8c de Jerufalem leur ont été envoyées. Je vous ai envoyé la copie de la lettre que le oéfiint Pape m'a écrite. Elle eft en Latin, parce que je n'ai pu trouver perfonne pour la bien traduire en Grec. C'eft pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, 8c qui fçait écrire en latin : vous pourrez la faire traduire fidèlement. Je prie le Dieu de paix de vous infpirer la condei'cendance.

MiDigitized

Livre ■ - Michel CeTularius lettre à Pierre d'Ant r.-„ XIy peté , que les légats du Pape étoient des impo- Répliqué fteurs envoyez par Argyre avec des lettres fauf- Je Michel fes, il ajoûte ; Iis fe vantoient d'être venus pour (nous corriger , 8c non pour pervertir les leurs. c% 5 r Pour moi j'ai évité de leur parler 8c de les voir, fçaehant qu'ils font incorrigibles dans leur impiété , 8c jugeant qu'il étoit indigne 8c contraire à la coutume établie , de traiter de telles affaires avec des légats du Pape , fans vous 8c les autres patriarches. Mais pouflânt plus loin leur audace , ils ont jetté fur l'autel de la grande Eglife un écrit , portant anathème contre toute l'Eglife orthodoxe, £arce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Efprit procédé du Pere 8c du Fils , 8c toutes k-urs autres erreurs. Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie , mais on ne l'a pas fait , pareequ'il avoit été mis fur l'autel publiquement. Nous n'avons pas crû non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous infulcoient de la forte, pour ne pas donner aux Romains occafion de fcandale : d'autant plus que celui qui paroifloit le chef de la légation fe difbit chancelier de l'Eglife Romaine 8c cou fin du Roi 8c du Pape. Cependant nous avons anathematifé cet écrit impie dans la grande fale du confeil par ordre de l'Empereur , après avoir exhorté fortement ces légats à venir devant nous . renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de fe tuer eux-mêmes fi on continuoit de les preffer. Nous vous écrivons ceci , afin que vous fçaehiez ce qui s'eft pafle , 8c que fi on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonfpe&ion qui vous convient. Je vous envoie ces lettres pour les autres patriarches entièrement conformes à celle-ci , parce que je n'ai trouvé perfonae pour les envoyer fûremcot.Vous les * B; leur foixuntiémt. 3Î répliqua par une fécondé ^ inrVip • nu anrpc ovnir * 10/4.
Digitized by Google

Michel Cerularius repliqua par une ſeconde lettre à Pierre d'Antioche : où après avoir repeté, que les legats du Pape étoient des impoſteurs envoyez par Argyre avec des lettres fauſſes, il ajoûte : Ils ſe vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi j'ai évité de leur parler & de les voir, ſçachant qu'ils ſont incorrigibles dans leur impieté, & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coûtume établie, de traiter de telles affaires avec des legats du Pape, ſans vous & les autres patriarches. Mais pouſſant plus loin leur audace, ils ont jetté ſur l'autel de la grande Egliſe un écrit, portant anathême contre toute l'Egliſe orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils, & toutes leurs autres erreurs.

AN. 1054. XIV. Replique de Michel *Ap. Coteler. to. 2. p. 162. c. 3.*

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie, mais on ne l'a pas fait, parcequ'il avoit été mis ſur l'autel publiquement. Nous n'avons pas crû non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous inſultoient de la ſorte, pour ne pas donner aux Romains occaſion de ſcandale : d'autant plus que celui qui paroiſſoit le chef de la legation ſe diſoit chancelier de l'Egliſe Romaine & couſin du Roi & du Pape. Cependant nous avons anathematiſé cet écrit impie dans la grande ſale du conſeil par ordre de l'Empereur, après avoir exhorté fortement ces legats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de ſe tuer eux-mêmes ſi on continuoit de les preſſer. Nous vous écrivons ceci, afin que vous ſçachiez ce qui s'eſt paſſé, & que ſi on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonſpection qui vous convient. Je vous envoïe ces lettres pour les autres patriarches entierement conformes à celle ci, parce que je n'ai trouvé

An.ioj-4XV. More de Conftantin Monomaquc. Theodora lmp. Muh. Pfel. t.M.S. Cedr.f. 790. 7î>«Zon,n. I. xrir.c. *7. *8. /•77r 54 Hiftoirt Ecclefajiique. leur ferez tenir, 8c vous y joindrez les vôtres pour les encourager à foûtenir la foi orthodoxe ; 8c les inftruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'eft paffé à Rome. La même année 1 0^4. l'Empereur Conftantin Monomaque mourut de la goûte , qui l'avoit affligé pendant prefque tout fon régné. Il étoit naturellement gai 8c jovial , 8c depuis qu'il fut devenu Empereur , il ne fongea qu'au repos 8c au plaifir : en forte que fa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene femme d'une grande famille , jufques à la faire paraître à côté de lui avec l'Imperatrice Zoé , lui au milieu. Zoé à qui il devoit l'empire mourut avant lui âgée de foixante 8c douze ans ; 8c nonobftant fes défauts 8c fes crimes , il voulut la faire reconnoître pour Sainte. Après fa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains , à laquelle il donna le titre de Sebafte , c'eft-à-dire Augufte , n'ofant la déclarer Impératrice. Cependant il faifoit bâtir un monaftere magnifique en l'honneur de faint George au lieu nommé Mangane : mais pour fournir à cette dépenfe , il chargea le peuple d'impofitions odieufes. Aiant appris qu'à la grande Eglife de C. P. on n'offfoit le faint facrifice qu'aux principales fêtes , aux dimanches 8c aux famedis faute de revenus : il donna dequoi le celebrer tous les jours , 8c fit à cette Eglife de grands prefens de vafes précieux 8c d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentième de Novembre 1 05-4. indiétion huitième , après avoir régné douze ans 8c près de fix mois; 8c fut enterré à fon monaftere de Mangane. Theodora feeur de Zoé fut reconnue feule Impératrice , - 8c régna un an 8c neuf mois. Du tems deConftantin , deux chefs des Patzinaques efpece de Scythes fe convertirent avec plufieurs de la nation Digitized by (

AN. 1054. leur ferez tenir, & vous y joindrez les vôtres pour les encourager à ſoûtenir la foi orthodoxe; & les inſtruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'eſt paſſé à Rome.

XV. Mort de Conſtantin Monomaque. Theodora Imp.

Mich. Pſel. 1. M. S. Cedr. p. 790. 791. Zonar. l. XVII. c. 27. 28.

La même année 1054. l'Empereur Conſtantin Monomaque mourut de la goûte, qui l'avoit affligé pendant preſque tout ſon regne. Il étoit naturellement gai & jovial, & depuis qu'il fut devenu Empereur, il ne ſongea qu'au repos & au plaiſir : en ſorte que ſa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene femme d'une grande famille, juſques à la faire paroître à côté de lui avec l'Imperatrice Zoé, lui au milieu. Zoé à qui il devoit l'empire mourut avant lui âgée de ſoixante & douze ans; & nonobſtant ſes défauts & ſes crimes, il voulut la faire reconnoître pour Sainte. Après ſa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de Sebaſte, c'eſt-à-dire Auguſte, n'oſant la déclarer Imperatrice. Cependant il faiſoit bâtir un monaſtere magnifique en l'honneur de ſaint George au lieu nommé Mangane : mais pour fournir à cette dépenſe, il chargea le peuple d'impoſitions odieuſes. Aïant appris qu'à la grande Egliſe de C. P. on n'offroit le ſaint ſacrifice qu'aux principales fêtes, aux dimanches & aux ſamedis faute de revenus : il donna dequoi le celebrer tous les jours, & fit à cette Egliſe de grands preſens de vaſes precieux & d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentiéme de Novembre 1054. indiction huitiéme, après avoir regné douze ans & près de ſix mois; & fut enterré à ſon monaſtere de Mangane. Theodora ſœur de Zoé fut reconnuë ſeule Imperatrice, & regna un an & neuf mois. Du tems de Con-

Cedr. p. 775.

livre foixantiénte. 3 _____ tiôn pour avoir du fecours contre leur Prince qui . les maltraitoit : en forte que ces converfions fem- ■I0/4* blent un peu intercfiees. En France la même année iocæ. indiétion „ . feptieme le vingt-dnquieme d Août , on tint a Narboue. Narbone un concile de dix Evêques, fçavoir Guifrai Archevêque de Narbone président , Bernard de Bcziers , Gontier d'Agde, Roftaing de Lo- 71. 9. amc. deve , Arnauld de Magalone , Frotier de Nîmes , P* I071* Guifroi de Carcalïone , Berenger de Gironne , Güifroi de Barcelone , 8c Guillaume d'Albi. L'Archevêque procura la tenue de ce concile par la protection du Comte Pierre Raimond 8c du Vicomte Berenger ; il y afiifta grand nombre d'Abbez 8c de clercs, de nobles 8c d'autres laïques: le principal but étoit de confirmer la trêve de S*p. #*• Dieu, 8c on y fit vingt-neuf canons. Onrenouvelle donc la détenfe aux Chrétiens , de fe faire"'.*1' aucun mal depuis le mercredi au foir jufques au lundi matin ; 8c d'ailleurs depuis le premier di- c. 3. manche de PAvent jufques à l'oétave de l'Epiphanie, depuis le dimanche de la Quinquageiime jufques à Poétavc de Pâques , 8c pendant les autres jours de fêtes 8c de jeûnes qui font fpecifiez: le <-.4. y. tout fous peine d'anathême 8c d'exil perpétuel. Quiconque voudra bâtir une forterefiè vers 1er. 7. tems de la treve , fera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement tous auraient choifi pour fe fortifier ces tems où on ne pouvoit les attaquer. Les debiteurs qui refùfent de payer feront e ■ ?. excommuniez 8c leurs Eglifes interdites jufques à ce qu'il» fatisfâ fient. Défenfe de couper les f.9» oliviers , parce qu'ils fourniflènt la matière du feint Chrême 8c du luminaire des Eglifes. Les c, 1 o. brebis 8c leurs pafteurs feront en fureté enver-tu de la treve en tout tems 8c en tous lieux. -Quant aux Eglifes, on obfervera une entierec.n. xa. B 6 paix Digitized by Google

tion pour avoir du ſecours contre leur Prince qui les maltraitoit : en ſorte que ces converſions ſemblent un peu intereſſées. AN. 1054.

XVI. Concile de Narbone.

En France la même année 1054. indiction ſeptiéme le vingt-cinquiéme d'Août, on tint à Narbone un concile de dix Evêques, ſçavoir Guifroi Archevêque de Narbone préſident, Bernard de Beziers, Gontier d'Agde, Roſtaing de Lodeve, Arnauld de Magalone, Frotier de Nîmes, Guifroi de Carcaſſone, Berenger de Gironne, Güifroi de Barcelone, & Guillaume d'Albi. L'Archevêque procura la tenuë de ce concile par la protection du Comte Pierre Raimond & du Vîcomte Berenger : il y aſſiſta grand nombre d'Abbez & de clercs, de nobles & d'autres laïques : le principal but étoit de confirmer la tréve de Dieu, & on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défenſe aux Chrétiens, de ſe faire aucun mal depuis le mercredi au ſoir juſques au lundi matin ; & d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie, depuis le dimanche de la Quinquageſime juſques à l'octave de Pâques, & pendant les autres jours de fêtes & de jeûnes qui ſont ſpecifiez : le tout ſous peine d'anathême & d'exil perpetuel. Quiconque voudra bâtir une fortereſſe vers le tems de la treve, ſera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement tous auroient choiſi pour ſe fortifier ces tems où on ne pouvoit les attaquer.

To. 9. conc. p. 1072.

Sup. liv. LIX. n. 28.

n. 41. c. 2.

c. 3.

c. 4. 5.

c. 7.

Les debiteurs qui refuſent de payer ſeront excommuniez & leurs Egliſes interdites juſques à ce qu'ils ſatisfaſſent. Défenſe de couper les oliviers, parce qu'ils fourniſſent la matiere du ſaint Chrême & du luminaire des Egliſes. Les brebis & leurs paſteurs ſeront en ſûreté en ver-

c. 8.

c. 9.

c. 10.

36 Hi ft cire Teclefafltyue. . paix , 8c il ne fera permis d’y exercer aucune vîô^ N'10^" lence ni à trente pas à l’entour : nidcricnufur*• 1 f* per des biens 8c des revenus des Eglifes . Les clercs 8c les moines, les religieufe; êe ceux qui les accompagnent fans armes, feront au fli en fureté avec tous les biens des perfonne; confacrées à (.14. Dieu. Défenfe depiller les marchands & les pèlerins. On joint en ces canons les peines temporelles * aux fpirituelles , parce que les deux pu i flan ces #.9/.io8i. concouraient en ce concile. Environ deux ans après, vingt-deux Evêques de la même province 8c des provinces voilines, avec les Archevêques d’Arles 8c de Vienne, tinrent un concile à faint Gilles , où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix. XVII. Les légats du Pape étant arriver, en Italie à Viâor II. lem- retour de C. P. chargez des prefens de Chr. Caf. l’Empereur Conftantin , tant pour eux que pour 11. e. 88. faint Pierre : Trafimond Comte de Tietc les arrêta comme ils pafioient par fes terres , les garda quelque tems 8c les relâcha enfin , après <• 89* leur avoir ôté tout ce qu’ils apportoient. Cependant les Romains après la mort du Pape Leon , avoient envoie à l’Empereur Henri Hildebrand foûdiacre de l’Eglife Romaine, avec charge d’élire en Allemagne, au nom du clergé £c du peuple de Rome , celui qu’il jugerait digne de remplir le faint Siégé : parce qu’il ne Cj ntm. s'en trouvoit point dans l’Eglife Romaine. CetW<rw m». té éleéHon fe fit dans une afTemblée tenue à ,0*^‘ Mayence, où Hildebrand fit élire par les Evêques Gebchard Evêque d’Eichftet , proche parent de l’Empereur , fuivant l’intention des Romains. L’Empereur en fut fort affligé , car il aimoît tendrement cet Evêque. Il difoit qu’il lui étoitabfolu ment neceffaire , 8c en propofoit d’autres qu’il jugeoit plus propres à cette dignité : mais il ne put jamais perfuader à Hndo• - brand Digitized byGdôgle

AN.1054. paix, & il ne sera permis d'y exercer aucune violence ni à trente pas à l'entour : ni de rien usurper des biens & des revenus des Eglises. Les clercs & les moines, les religieuses & ceux qui les accompagnent sans armes, seront aussi en sûreté avec tous les biens des personnes consacrées à Dieu. Défense de piller les marchands & les pelerins. On joint en ces canons les peines temporelles aux spirituelles, parce que les deux puissances concouroient en ce concile. Environ deux ans après, vingt-deux Evêques de la même province & des provinces voisines, avec les Archevêques d'Arles & de Vienne, tinrent un concile à saint Gilles, où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix.

c.15. c.14. to.9.p.1082.

XVII. Victor II. Pape. *Chr. Cass.* 11. c.88.

Les legats du Pape étant arrivez en Italie à leur retour de C. P. chargez des presens de l'Empereur Constantin, tant pour eux que pour saint Pierre : Trasimond Comte de Tiete les arrêta comme ils passoient par ses terres, les garda quelque tems & les relâcha enfin, après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient. Cependant les Romains après la mort du Pape Leon, avoient envoïé à l'Empereur Henri Hildebrand soûdiacre de l'Eglise Romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé & du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le saint Siege : parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'Eglise Romaine. Cette élection se fit dans une assemblée tenuë à Mayence, où Hildebrand fit élire par les Evêques Gebehard Evêque d'Eichstet, proche parent de l'Empereur, suivant l'intention des Romains. L'Empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet Evêque. Il disoit qu'il lui étoit absolument necessaire, & en proposoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette digni-

c.89. *Contin. Herm. an.* 1054.

Livre foixantiém. ■ 37 brand de changer. Gebehard lui-mêmenc vou- . , loit point être Pape : car outre fa grande capa- ’ cité dans les affaires, il étoit après l’Empereur le plus puiffant 8c le plus riche du roïaume. Hildebrand l’emmena donc à Rome malgré l’Empereur Sc malgré lui j 8c on prétendit depuis, que c’étoit la caufc pourquoi ce Pape n’aimoit point les moines : car Hildebrand l’étoit- Il fut Cm(' HeTW,‘ reçû à Rome avec grand honneur , reconnu ^ Pape d’un commun confentement , 8c intronifé le Jeudi Paint treiziéme d’ Avril 1 oyy. -on le nomma Victor II. 8c il tint le Paint Siégé deux ans 8c trois mois, gardant en même tems l’évêché d’Eichftet. Un Poûdiacre voulant le faire périr , mit du poifon dans le calice; 8c le Pape ne le pouvant lever après la conPecration , fe profterna avec le peuple , pour demander à Dieu de lui en découvrir la cauiè. Auffi-tôt l’empoiPonneur fut faili du démon ; 8c le Pape connoiPPant Pon crime , fit enfermer le calice dans un autel avec le fang de Nôtre- Seigneur , pour le garder à perpétuité avec le; reliques : puis il Pe profterna de nouveau en priere avec le peuple , julques à ce que le Poûdiacre fut délivre. C’cft L<”*b'*** Lambert auteur grave 8c du tems , qui raconte I0^4' cette merveille. L’Empereur vint en Italie la même année , *VIt1, . & aïant célébré la Pâque à Mantouë , il fit la Pentecôte à Florence, où 1e Pape tint un grand France, concile en Pa prefence. On y corrigea plufieurs Gnitin. abus , 8c on y renouvella entre autres les défenPes d 'aliéner les biens des EgliPes. Le Pap envoïa en France le Poûdiacre Hildebrand pour ii, reprimer la fimonie qui ravageoit principalement l’Italie 8c la Bourgogne. Il tint un con- Vtta Gr*g. cilc à Lion, où le premier jour on accuPa un ”• *?• (Evêque d’être entré par fimonie dans Pon fiege:^ suis la difcuffion de l’affaire n’aiant pû être acheDigitized by Google

brand de changer. Gebehard lui-même ne vouloit point être Pape : car outre ſa grande capacité dans les affaires, il étoit après l'Empereur le plus puiſſant & le plus riche du roïaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'Empereur & malgré lui ; & on prétendit depuis, que c'étoit la cauſe pourquoi ce Pape n'aimoit point les moines : car Hildebrand l'étoit. Il fut reçû à Rome avec grand honneur, reconnu Pape d'un commun conſentement, & introniſé le Jeudi ſaint treiziéme d'Avril 1055. on le nomma Victor II. & il tint le ſaint Siege deux ans & trois mois, gardant en même tems l'évêché d'Eichſtet. Un ſoûdiacre voulant le faire perir, mit du poiſon dans le calice ; & le Pape ne le pouvant lever après la conſecration, ſe proſterna avec le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cauſe. Auſſi-tôt l'empoiſonneur fut ſaiſi du démon ; & le Pape connoiſſant ſon crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le ſang de Nôtre-Seigneur, pour le garder à perpetuité avec les reliques : puis il ſe proſterna de nouveau en priere avec le peuple, juſques à ce que le ſoûdiacre fut délivré. C'eſt Lambert auteur grave & du tems, qui raconte cette merveille.

AN. 1055.

Cont. Herm.

Lamb. an. 1054.

XVIII. Hildebrand legat en France.

L'Empereur vint en Italie la même année, & aïant celebré la Pâque à Mantouë, il fit la Pentecôte à Florence, où le Pape tint un grand concile en ſa preſence. On y corrigea pluſieurs abus, & on y renouvella entre autres les défenſes d'aliener les biens des Egliſes. Le Pape envoïa en France le ſoûdiacre Hildebrand pour reprimer la ſimonie qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un concile à Lion, où le premier jour on accuſa un Evêque d'être entré par ſimonie dans ſon ſiege :

Contin. Herm. Petr. Dam. lib. IV. epiſt. 12.

Vita Greg. VII. n. 17. *To.* 9. *conc.*

5 8 Rîjïotre Eede/îaJl'itjue. . achevée ce jour-là , on la remit au lendemain* N.ioy 4. L>£vêqUe accufé craignant la feverité inflexible du Juge, corrompit par argent pendant la nuit les accufàteurs 8c les témoins. Le lendemain il fè prefenta au concile , demandant fierement où étoientfes accufateurs. Tous gardoient le filence ; mais le légat Hildebrand jettant un profond fbupir dit à l'Evêque coupable : Croïez-vous que le Saint-Efprit fbitde même fubftance que le Pere 8c le Fils? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua : Dites Gloria Patri. L'Evêque commença , mais il ne put jamais nommer le SaintEfprit , quoiqu'il eflâïât jufques à trois fois. Alors fe jettant aux pieds du légat ilconfeflafon crime 8c fut dépofé de l'épifcopati 8c aufli-tôt il prononça fans peine le Gloria Patri entièrement. On cite pour témoin de ce fait le Pape Callifle II. qui tenoit le faint Siégé en 1 1 20. 8c faint Hugues Ofnft.XIX. Abbé de Clugni $ 8c Pierre Damien dit l'avoir **6* appris de Hildebrand même. Il ajoute qu'il y eut fïx Evêques dépofez. en ce concile pour divers crimes. Le même Hildebrand 8c un Cardinal nommé Gérard au Ai légat du faint Siégé, tinrent la même année un concile à Tours , où Berenger fe 7î. 9. une. trouva 8c Lan franc aufli. On donna à Berenger la f liberté de défendre fon opinion : mais ne l'ofànt frxf 2. fxc. faire , il confeffa publiquement la foi commune <• de l'Eglifè, 8c jura que deflors il croiroit ainfi. Il fbuferivit de fa main cette abjuration ; 8c les légats le croïant converti, le reçurent à la communion. XIX. La même année on tint un concile à Roüen , Archev ê- l'Archevêque Maurille preflda , 8c où l'on que ùe traita de la continence des clercs 8c de l'obfervation des canons. On croit que c'eft le même concile, où on drefla une profeflion de foi, portant que le pain mis fin l'autel n'efl: que du « pain Roiien. by GoOglt

AN. 1054. achevée ce jour-là, on la remit au lendemain. L'Evêque accuſé craignant la ſeverité inflexible du Juge, corrompit par argent pendant la nuit les accuſateurs & les témoins. Le lendemain il ſe preſenta au concile, demandant fierement où étoient ſes accuſateurs. Tous gardoient le ſilence: mais le legat Hildebrand jettant un profond ſoupir dit à l'Evêque coupable: Croïez-vous que le Saint-Eſprit ſoit de même ſubſtance que le Pere & le Fils? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua: Dites *Gloria Patri.* L'Evêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Eſprit, quoiqu'il eſſaïât juſques à trois fois. Alors ſe jettant aux pieds du legat il confeſſa ſon crime & fut dépoſé de l'épiſcopat; & auſſi-tôt il prononça ſans peine le *Gloria Patri* entierement. On cite pour témoin de ce fait le Pape Calliſte II. qui tenoit le ſaint Siege en 1120. & ſaint Hugues Abbé de Clugni; & Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoûte qu'il y eut ſix Evêques dépoſez en ce concile pour divers crimes.

Opuſc. XIX. c. 6.

Le même Hildebrand & un Cardinal nommé Gerard auſſi legat du ſaint Siege, tinrent la même année un concile à Tours, où Berenger ſe trouva & Lanfranc auſſi. On donna à Berenger la liberté de défendre ſon opinion: mais ne l'oſant faire, il confeſſa publiquement la foi commune de l'Egliſe, & jura que deſlors il croiroit ainſi. Il ſouſcrivit de ſa main cette abjuration; & les legats le croïant converti, le reçurent à la communion.

To. 9. conc. p. 1081. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 23.

XIX. Maurille Archevêque de Roüen.

La même année on tint un concile à Roüen, où l'Archevêque Maurille preſida, & où l'on traita de la continence des clercs & de l'obſervation des canons. On croit que c'eſt le même

Livre foixantiéme. ?9 pain avant la confecration , mais qu'alors il eft^N lQ changé en la fubftance du corps de Jésus- N'ioF4* Christ; 8c de même le vin en fon fang avec anathème contre quiconque attaque cextc Gcft*. créance. Maurille avoit fuccedela même année GhUIj.i 94. à Mauger, qui deshonoroit le fiege de Roüen^j^ y.fjf par fa vie fcandaleufe, 8c en diflipoit les biens /,>. par fes prodigalités. Il y avoit été mis jeune, 8c Toccupoit depuis dix-huit ans fous les Papes Clément II. Damafe II. 8c Leon IX. dont aucun ne voulut lui envoïcr le pallium; 8c aïant été plufieurs fois appellé à Rome pour aflifter à des conciles , il ne tint compte d'y obéir. Le Duc Guillaume ion neveu , l'avoit plufieurs fois averti de fe corriger ; enfin il fit tenir à Lifieux n^mn. *>. cette année ïoyy. un concile, où préfida Her-a.. Anaua. menfroi Evêque de Sion en Valais légat du Pa-P +59pe Leon IX. avec tous les Evêques de b pro-^*^^ vince de Roiien, 8c Mauger y fut dépofé. Lep.Voi7. Duc lui donna une ifle près du Cotentin , où il vécut plufieurs années d'une maniéré indigne de Ion caradtere , 8c fe nota enfin dans la mer : laifTant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier. Maurille, qui fut mis à b place de Mauger ,E'eg.f4t.6. étoit né d'une famille noble au diocefe de Reims , ?ar' ** 8c fut élevé dans l'Eglife de b même ville, d'où^'Zl1* il pafTa à Liege 8c y apprit tous les arts liberaux^ enfuite il fut écolâtre de l'Eglife d'Halberftat en Saxe , 8c y vécut honorablement pendant plufieurs années. Puis touché du defir du ciel 8c dégoûté du monde , il vint fe rendre moine à Fefcamp , apparemment fous l'Abbé Guillaume ; 8c y demeura long-tems , donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la ferfe&ion l'en fit fortir par la per million de Abbé. Il pafTa en Italie avec Gerbert fon ami , faiut 8c fçavant moine , depuis Abbé de faint VanDigitized by Google

pain avant la conſecration, mais qu'alors il eſt changé en la ſubſtance du corps de JESUS-CHRIST; & de même le vin en ſon ſang, avec anathême contre quiconque attaque cette créance. Maurille avoit ſuccedé la même année à Mauger, qui deshonoroit le ſiege de Roüen par ſa vie ſcandaleuſe, & en diſſipoit les biens par ſes prodigalitez. Il y avoit été mis jeune, & l'occupoit depuis dix-huit ans ſous les Papes Clement II. Damaſe II. & Leon IX. dont aucun ne voulut lui envoïer le pallium; & aïant été pluſieurs fois appellé à Rome pour aſſiſter à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le Duc Guillaume ſon neveu, l'avoit pluſieurs fois averti de ſe corriger: enfin il fit tenir à Liſieux cette année 1055. un concile, où préſida Hermenfroi Evêque de Sion en Valais legat du Pape Leon IX. avec tous les Evêques de la province de Roüen, & Mauger y fut dépoſé. Le Duc lui donna une iſle près du Cotentin, où il vêcut pluſieurs années d'une maniere indigne de ſon caractere, & ſe noïa enfin dans la mer: laiſſant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier.

AN. 1054. 2. *Analect.* p. 461. *Geſta.* *Guill.* p. 194. 195. *Order. Vital.* *lib. V. c.* 45. *Acta Arch. Rothom.* to. 2. *Analect.* p. 439. *Chr. Cadom.* *hiſt. Norm.* p. 1017.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au dioceſe de Reims, & fut élevé dans l'Egliſe de la même ville, d'où il paſſa à Liege & y apprit tous les arts liberaux; enſuite il fut écolâtre de l'Egliſe d'Halberſtat en Saxe, & y vêcut honorablement pendant pluſieurs années. Puis touché du deſir du ciel & dégoûté du monde, il vint ſe rendre moine à Feſcamp, apparemment ſous l'Abbé Guillaume; & y demeura long-tems, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit ſortir par la permiſſion de l'Abbé. Il paſſa en Italie avec Gerbert ſon ami

Elog. ſæc. 6. *Ben. par.* 2. p. 222.

I 4e Hiftoire EcelefuJHqut. . Vandrille , Sc ils menèrent quelque tems k vie 'l0 -Tf ' éremitique travaillant de leurs mains. L'Abbé de fai n te Marie à Florence étant venu à mourir , le Marquis Boniface Seigneur du pais la donna à Maurille, qui malgré fa répugnance fut obligé de l'accepter par le confeil des gens de bien ; 8c y demeura long-tems, faifant obferver la réglé de faint Benoît autant qu'il lui étoit poffible. Mais les moines accoutumez à la licence fous fon predcceffcur , s'efforcèrent de l'empoifonner. Ainfi voïant qu'il expofoit fa vie fans aucun fruit , il les quitta 8c revint à Fefcamp : où il croïoit palier en repos le relie de fes jours , quand il en fut tiré pour être ordonné Archevêque de Rouen en ioyy. 8c la même année il célébra dans fa cathédrale le concile dont j'ai parlé avec tous fes fuffragans , en prefence du Duc Guillaume ; pour reparer la dilcipline fi déchue fous ces trois prcdeceflèurs Hugues , Robert 8c Mauger. Maurille tint le fiege de Roiien douze ans. XX. L'année fuivante ioy6. il alla à I'abbaïe de Abbé de Evroul , pour y mettre la paix entre l'AbS. Evroul. bé Thierri 8c le Prieur Robert. Ce monallere Ebg. fiec.6: après avoir été ruiné 8c long-tèms abandonné , 'Ren- venoit d'être rétabli par deux gentilshommes *i2j"rx0r- Paiî > Hugues de Grentemaifnil 8c Robert tieriù lié. j.fon ffere , qui y mirent pour premier Abbé &*. Thierri moine de Jumieges natif du pais de Caux. Hugues Evêque de Lifieux lui donna la benediétion abbatiale l'an loyo. 8c dès qu'il y fut établi , il s'appliqua à reparer les bâtimens ,, 8c faire garder au dedans une oblèrvance exaéte t enlorte que ce monallere devint une école célébré pour les moeurs 8c pour k doétrine. L'Abbé Thierri s'occupoit pour travail des mains , à tranferire des livres , 8c y occupoit fes moines , 8c il enrichit là maiion d'une bibliothèque conûderable pour le te ms. CetDigitized by'Googlc

AN. 1055. Vandrille, & ils menerent quelque tems la vie éremitique travaillant de leurs mains.

L'Abbé de ſainte Marie à Florence étant venu à mourir, le Marquis Boniface Seigneur du païs la donna à Maurille, qui malgré ſa repugnance fut obligé de l'accepter par le conſeil des gens de bien; & y demeura long-tems, faiſant obſerver la regle de ſaint Benoît autant qu'il lui étoit poſſible. Mais les moines accoûtumez à la licence ſous ſon predeceſſeur, s'efforcerent de l'empoiſonner. Ainſi voïant qu'il expoſoit ſa vie ſans aucun fruit, il les quitta & revint à Feſcamp : où il croïoit paſſer en repos le reſte de ſes jours, quand il en fut tiré pour être ordonné Archevêque de Roüen en 1055. & la même année il celebra dans ſa cathedrale le concile dont j'ai parlé avec tous ſes ſuffragans, en preſence du Duc Guillaume : pour reparer la diſcipline ſi déchuë ſous ces trois predeceſſeurs Hugues, Robert & Mauger. Maurille tint le ſiege de Roüen douze ans.

XX. Thierri Abbé de S. Evroul. *Elog. ſæc. 6. Act. Ben. par. 2. p. 127. ex Orderic. lib. 3. &c.*

L'année ſuivante 1056. il alla à l'abbaïe de ſaint Evroul, pour y mettre la paix entre l'Abbé Thierri & le Prieur Robert. Ce monaſtere après avoir été ruiné & long-tems abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du païs, Hugues de Grentemaiſnil & Robert ſon frere, qui y mirent pour premier Abbé Thierri moine de Jumieges natif du païs de Caux. Hugues Evêque de Liſieux lui donna la benediction abbatiale l'an 1050. & dès qu'il y fut établi, il s'appliqua à reparer les bâtimens, & faire garder au dedans une obſervance exacte : enſorte que ce monaſtere devint une école celebre pour les mœurs & pour la doctrine. L'Abbé Thierri s'occupoit pour travail des mains, à tranſcrire des livres, & y occupoit ſes moines.

"Livre foixmnémt. 41 Cette application à l'intérieur , faifoit murmurer quelques-uns de fes moines. De quoi vivront , difoient-ils , ceux qui prient , fi perfonne ne travaille au dehors ? Un homme ne mérité pas d'être Abbé quand il ne fonge qu'à lire ou écrire dans le cloître , au lieu de procurer aux freres de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le Prieur du monaftere , Robert un des fondateurs , frere de Hugues de Grentemaifnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes mœurs , mais fier de fa nobleffe & des biens qu'il avoit donnez, au monaftere , vif 8c prompt, facile à mettre en colere, plus difpofé a commander qu'à obéir, toujours prêt à recevoir 8c à donner. L'Abbé Thierri après avoir long-tems fouffert fes murmures 8c fes reproches , votant qu'il ne gagnoit rien par la patience , 8c que le feandale augmentoit au préjudice de la communauté : alla trouver Guillaume Duc de Normandie , 8c lui voulut remettre fa croflè , pour marque qu'il renonçoit à l'Abbaïe. Mais le Duc ufant d'un fage confcil , renvoya le jugement de cette affaire à P Archevêque Maurille : qui fe rendit a faint Evroul avec le fçavant Fulbert fon confeiller , Hugues Evêque de Lifieux , diocefain de l'Abbaye, Ansfrid Abbé de Préaux, Lanfranc Prieur du Bec , 8c plufieurs autres hommes de grande capacité. Ils y celebrerent la fête de faint Pierre 8c faint Paul en xoy6. puisaïant foigneufement examiné les caufesdeladivifion, ils ordonnèrent à l'Abbé Thierri de continuer à gouverner le monaftere , comme il avoit fait iufqü'alors } & exhortèrent le Prieur Robert à lui être entièrement fournis. Le monaftere de faint Evroul demeura quelque tems en paix : mais comme Robert etoit d un efprit inquiet , il recommença à la troubler; AN.ioyy.
Digitized by Google

Cette application à l'interieur, faiſoit murmurer quelques-uns de ſes moines. De quoi vivront, diſoient-ils, ceux qui prient, ſi perſonne ne travaille au dehors? Un homme ne merite pas d'être Abbé quand il ne ſonge qu'à lire ou écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux freres de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le Prieur du monaſtere, Robert un des fondateurs, frere de Hugues de Grentemaiſnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes mœurs, mais fier de ſa nobleſſe & des biens qu'il avoit donnez au monaſtere, vif & prompt, facile à mettre en colere, plus diſpoſé à commander qu'à obéïr, toûjours prêt à recevoir & à donner. AN. 1055.

L'Abbé Thierri après avoir long-tems ſouffert ſes murmures & ſes reproches, voïant qu'il ne gagnoit rien par la patience, & que le ſcandale augmentoit au préjudice de la communauté: alla trouver Guillaume Duc de Normandie, & lui voulut remettre ſa croſſe, pour marque qu'il renonçoit à l'Abbaïe. Mais le Duc uſant d'un ſage conſeil, renvoya le jugement de cette affaire à l'Archevêque Maurille: qui ſe rendit à ſaint Evroul avec le ſçavant Fulbert ſon conſeiller, Hugues Evêque de Liſieux, dioceſain de l'Abbaye, Ansfrid Abbé de Preaux, Lanfranc Prieur du Bec, & pluſieurs autres hommes de grande capacité. Ils y celebrerent la fête de ſaint Pierre & ſaint Paul en 1056. puis aïant ſoigneuſement examiné les cauſes de la diviſion, ils ordonnerent à l'Abbé Thierri de continuer à gouverner le monaſtere, comme il avoit fait juſqu'alors; & exhorterent le Prieur Robert à lui être entierement ſoumis.

Le monaſtere de ſaint Evroul demeura quelque tems en paix: mais comme Robert étoit

 bler : en forte que l'Abbé Thierri refolut abfolu' ' ment de quitter. Il aflêmbla donc en chapitre le* moines de S. Evroul , leur déclara qu'il alloit en pèlerinage à Jerufalem & leur donna fa bénédiction. Puis il alla à Lilleux trouver Hugesfon Evêque , à qui il remit le foin de leurs âmes , 8c partit laiffant tous fes amis très - affligez. Mais il n'alla que jufques en Pille de Cipre , où étant entré dans une Eglife , 8c y ayant fait fa priere, il le trouva mal étant accablé de vieilleflè 8c de fatigue , 8c mourut fubitement le premier jour d'Août ioy8. U fut enterré dans la mêmeEglifo avec grand honneur , 8c eft honoré comme Saint. iXI. Le Pape ViCtor II. fittenir un concile à TouTouloufe ^ou^e Par lès légats Raimbauld Archevêque d'ArTo 9. coût. les 8c Ponce Archevêque d'Aix.Guifroi Archef. 1084. vêque de Narbone y affilia avec Arnaud Evêque de Touloufe, 8c quatorze autres Prélats, dixhuit en tout. Ce concile s'affiembla le treiziéme de Septembre 1 oy6, 8c fit treize canons, la plupart contre la fimonie ; pour être obfervez dans les provinces de Gaule 8c d'Efpagne , où s'éten■ doit le pouvoir de ces Evêques. On y ordonne entre autres chofes , que fi un clerc fe fait moine dans un monaftere à l'intention d'en devenir Abbé, il y demeurera moine fans pouvoir être Abbé, fous peine d'excommunication. On re*•7* nouvelle la loi de la continence des clercs , fous peine de depofition. 1154. En ce concile Berenger Vicomte de Narbone propofa une plainte contre l'Archevêque Guiffoi, où il difoit en fubftance : Du tems de l'Archevêque Ermengaud mon oncle , l'archevêché de Narbone étoit le meilleur qu'il y eût de Rome jufques en Efpagne. Il étoit riche en terres 8c en châteaux , l'Eglife pleine de livres 8c d'argenterie j les chanoines y faifoient l'office régulièrement aux heures. Cet Archevêque étant mort , GuiDigitized by (j< >n^I

AN. 1056. bler : en ſorte que l'Abbé Thierri reſolut abſolument de quitter. Il aſſembla donc en chapitre les moines de S. Evroul, leur declara qu'il alloit en pelerinage à Jeruſalem & leur donna ſa benediction. Puis il alla à Liſieux trouver Huges ſon Evêque, à qui il remit le ſoin de leurs ames, & partit laiſſant tous ſes amis très-affligez. Mais il n'alla que juſques en l'iſle de Cipre, où étant entré dans une Egliſe, & y ayant fait ſa priere, il ſe trouva mal étant accablé de vieilleſſe & de fatigue, & mourut ſubitement le premier jour d'Août 1058. Il fut enterré dans la même Egliſe avec grand honneur, & eſt honoré comme Saint.

XXI. Concile de Toulouſe. *To 9. conc. p. 1084.*

Le Pape Victor II. fit tenir un concile à Toulouſe par ſes legats Raimbauld Archevêque d'Arles & Ponce Archevêque d'Aix. Guifroi Archevêque de Narbone y aſſiſta avec Arnaud Evêque de Toulouſe, & quatorze autres Prelats, dix-huit en tout. Ce concile s'aſſembla le treiziéme de Septembre 1056, & fit treize canons, la plûpart contre la ſimonie : pour être obſervez dans les provinces de Gaule & d'Eſpagne, où s'étendoit le pouvoir de ces Evêques. On y ordonne entre autres choſes, que ſi un clerc ſe fait moine dans un monaſtere à l'intention d'en devenir Abbé, il y demeurera moine ſans pouvoir être Abbé, ſous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, ſous peine de depoſition.

c. 5.

c. 7.

To. 9 p. 1254.

En ce concile Berenger Vicomte de Narbone propoſa une plainte contre l'Archevêque Guifroi, où il diſoit en ſubſtance : Du tems de l'Archevêque Ermengaud mon oncle, l'archevêché de Narbone étoit le meilleur qu'il y eût de Rome juſques en Eſpagne. Il étoit riche en terres & en châteaux, l'Egliſe pleine de livres & d'argen-

Livre foixantïémt. 43 Guifroi Comte de Cerdaigne dont j'avois déjà épouſé la foeur , vint à Narbone, 8c propoſa mon pere , à ma mere 8c à moi de faire avoir cet archevêché à ſon fils , qui n'avoit encore que dix ans : promettant une ſomme de cent mille ſous à partager entre mon pere & le Comte de Rodés. Mon pere 8c ma mere ne le vouloient point : mais je me ſeparai d'eux ſur ce ſujet , touché de l'alliance ſi proche 8c de la feinte amitié : juſques à menacer de les tuer , s'ils ne ſe rendoient à mon avis. Mon pere me votant ſi paſſionné acquieſça : Guifroi païa les cent mille ſous , nous donnâmes l'archevêché à ſon fils; 8c il nous fit ſerment , prenant Dieu à témoin , que s'il étoit nôtre Archevêque , comme il l'eſt , ni nous , ni les nôtres , ni l'archevêché n'en ſouffriſions aucun dommage. Mais quand il a été établi dans le ſiege , 8c plus avancé en âge , loin d'être mon protecteur comme j'eſperois , il s'eſt élevé contre moi comme un démon; il m'a donné des ſujets d'indignation , bâtiſſant des châteaux , venant contre moi avec une grande armée , 8c m'a fait une cruelle guerre où environ mille hommes ont été tuez de part 8c d'autre. Alors il a ôté à Dieu 8c à ſes ſerviteurs les châteaux 8c les terres de l'Egliſe 8c celles des chanoines, pour les donner au démon 8c à ceux qui portoient les armes pour lui : en ſorte que les laïques , qui poſſedent ces biens , les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal Evêque d'Urgel étant venu à mourir , nôtre Archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume ſon frere, moïennant cent mille ſous ; de quoi j'aurois été fort content , ſi je n'en avois point ſouffert. Mais ^>our païer cette ſomme, l'Archevêque a épuiſe le treſor de ſon Egliſc ; il a pris les croix, les châſſèsdes reliques , les patenes d'or 8c d'argent , 8c les a enDigitized by Googl

Guifroi Comte de Cerdaigne dont j'avois déja épouſé la ſœur, vint à Narbone, & propoſa à mon pere, à ma mere & à moi de faire avoir cet archevêché à ſon fils, qui n'avoit encore que dix ans : promettant une ſomme de cent mille ſous à partager entre mon pere & le Comte de Rodés. Mon pere & ma mere ne le vouloient point : mais je me ſeparai d'eux ſur ce ſujet, touché de l'alliance ſi proche & de la feinte amitié : juſques à menacer de les tuer, s'ils ne ſe rendoient à mon avis. Mon pere me voïant ſi paſſionné acquieſça : Guifroi païa les cent mille ſous, nous donnâmes l'archevêché à ſon fils; & il nous fit ſerment, prenant Dieu à témoin, que s'il étoit nôtre Archevêque, comme il l'eſt, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en ſouffririons aucun dommage. AN. 1056.

Mais quand il a été établi dans le ſiege, & plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'eſperois, il s'eſt élevé contre moi comme un demon : il m'a donné des ſujets d'indignation, bâtiſſant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, & m'a fait une cruelle guerre où environ mille hommes ont été tuez de part & d'autre. Alors il a ôté à Dieu & à ſes ſerviteurs les châteaux & les terres de l'Egliſe & celles des chanoines, pour les donner au demon & à ceux qui portoient les armes pour lui : en ſorte que les laïques, qui poſſedent ces biens, les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal Evêque d'Urgel étant venu à mourir, nôtre Archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume ſon frere, moïennant cent mille ſous : de quoi j'aurois été fort content, ſi je n'en avois point ſouffert. Mais pour païer cette ſomme, l'Archevêque a épuiſé le treſor

44 Hijîoirt Eedejiaflîque. An io 6 envol®es ^ Efpagne 4 des orfèvres Juifs. Il ft 'enlevé les livres , les chapes , les dalmatiques , & les autres omemcns; 6c diflipé le clergé, en forte qu'il n'y refte que de; miferables réduits à la mendicité. Enfin ce qui eft de plus honteux , il 'eft mis fous la protection de la Comtefle d'Urgel, prêtant ferment entre fes mains : ce qui l'a rendu très -odieux, non feulement à moi, mais à tous les nobles du païs. Berenger continue fa plainte accufant l'Archevêque d'avoir violé la treve de Dieu , après l'avoir jurée, 6c d'avoir transféré Ion fiege dans un village , au préjudice de la ville métropolitaine , où toutefois il étoit revenu depui>. Il l'accufe encore de retenir les droits de fa femme, feeur de l'Archevêque : puis il continue : J'ai voulu m'en rapporter au jugement des Evêques de fa province 6c de l'Archevêque d'Arles : ce qu'il a refufé. J'ai propofé le jugement du légat apoftolique 8c de ce concile , il l'a encore méprifé. Enfin j'ai appellé à faint Pierre 8c au Pape , promettant d'aller foûtenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte , mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfans 8c toute nôtre terre, fi cruellement , qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion, ou la fepulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu , nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoiflbns chargé de tant de crimes 8c anathematifé par le Pape Victor, avec fix-vingts Evêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence , tenu l'année precedente. Berenger continue ; Nous fçavons que c'eft un fimoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conférez : particulièrement les confecrations d'Evêques , qu'il a fait païer jufques à la derniere obole. Si vous ne le croiez pas , demandez à l'Evêque de Lodcve 8c à l'EvêDignzeo by (k*

AN.1056. envoïées en Eſpagne à des orfévres Juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques, & les autres ornemens; & diſſipé le clergé, en ſorte qu'il n'y reſte que des miſerables réduits à la mendicité. Enfin ce qui eſt de plus honteux, il s'eſt mis ſous la protection de la Comteſſe d'Urgel, prêtant ſerment entre ſes mains : ce qui l'a rendu très-odieux, non ſeulement à moi, mais à tous les nobles du païs.

Berenger continuë ſa plainte accuſant l'Archevêque d'avoir violé la treve de Dieu, après l'avoir jurée, & d'avoir transferé ſon ſiege dans un village, au préjudice de la ville métropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuſe encore de retenir les droits de ſa femme, ſœur de l'Archevêque : puis il continuë : J'ai voulu m'en rapporter au jugement des Evêques de ſa province & de l'Archevêque d'Arles : ce qu'il a refuſé. J'ai propoſé le jugement du legat apoſtolique & de ce concile, il l'a encore mépriſé. Enfin j'ai appellé à ſaint Pierre & au Pape, promettant d'aller ſoûtenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte, mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfans & toute nôtre terre, ſi cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion, ou la ſepulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoiſſons chargé de tant de crimes & anathematiſé par le Pape Victor, avec ſix-vingts Evêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence, tenu l'année precedente. Berenger continuë : Nous ſçavons que c'eſt un ſimoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conferez : particulierement les conſecrations d'Evêques, qu'il a fait païer juſ-

Litre foixantiéme. 45" l’Evêque d’Elnej 8c il n’a peint voulu confacrer les Eglifes de ma terre, qu’il n’en eût reçû le An. 10 jtf. làl.üie ; c’eft pourquoi je fais cette plainte à vous 8c à Dieu , 8c vous demande juftice. Si je ne l’obtiens , je ne tiendrai compte de fon excommunication , 8c je ne garderai point de trêve dans ma terre. Je prie le Pape au nom de Dieu 8c de faint Pierre de m’abfoudre de cette excommunication 8c de me faire juftice de mon Evêque ; je ne refufe point d’aller jufques à Rome, pour lui il n’ira jamais que lié. On ne fçait point l’effet de cette plainte du Vicomte de Narbone. L’Empereur Henri avoit invité le Pape à le XXir. venir trouver en Saxe , 8c le reçût à Goflar , M°rt ia où il célébra la fête de la Nativité de la Vier- nénnYlL* gc , le huitième de Septembre 10 5-6. 8c la plû- Henri iv. part des Seigneurs de ion roïaume s’y trouve- R «d’ Allèrent. L’Empereur pafla enfuite à Bothfeld il tomba malade d’aftii&ion des calamitez pu- h crm. * bliques. Il demanda gardon à ceux qu’il avoit Lmb. oftenfez , pardonna a ceux qui avoient mérité ion indignation , rendit les terres qu’il avoit ufurpées ; 8c fit confirmer par le Pape , par les Evêques 8c les Seigneurs prefens l’éleéfron de fon fils Henri reconnu Roi , 8c couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-uniéme de Juin 105-4, Enfin il mourut après fept jours de maladie , le cinquième d’O&obre âgé de trente-huit ans , dont il avoit régné dix-fept comme Roi 8c quatorze comme Empereur. Il fembloit avoir appelle ce qu’il y avoit de plus grand dans l’empire pour alfiiter à fa mort : car outre le Pa{>e , le patriarche d’Aqutlée y étoit prefent , ’Evêque de Ratisbone oncle aç l’Empereur , 8c une infinité d’autres Seigneurs eccleliaftiques 8c laïques. Son corps fut porté à Spire, 8c enterré près de fon pere 8c de la mere dans l’Eglnè de * * NôtreDigitized by Google

l'Evêque d'Elne; & il n'a point voulu conſacrer les Egliſes de ma terre, qu'il n'en eût reçû le ſalaire; c'eſt pourquoi je fais cette plainte à vous & à Dieu, & vous demande juſtice. Si je ne l'obtiens, je ne tiendrai compte de ſon excommunication, & je ne garderai point de tréve dans ma terre. Je prie le Pape au nom de Dieu & de ſaint Pierre de m'abſoudre de cette excommunication & de me faire juſtice de mon Evêque : je ne refuſe point d'aller juſques à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne ſçait point l'effet de cette plainte du Vîcomte de Narbone. AN. 1056.

XXII. Mort de l'Empereur Henri III. Henri IV. Roi d'Allemagne. *Contin. Herm. Lamb. Schaf. Marian. Scot.*

L'Empereur Henri avoit invité le Pape à le venir trouver en Saxe, & le reçût à Goſlar, où il celebra la fête de la Nativité de la Vierge, le huitiéme de Septembre 1056. & la plûpart des Seigneurs de ſon roïaume s'y trouverent. L'Empereur paſſa enſuite à Bothfeld où il tomba malade d'affliction des calamitez publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offenſez, pardonna à ceux qui avoient merité ſon indignation, rendit les terres qu'il avoit uſurpées; & fit confirmer par le Pape, par les Evêques & les Seigneurs preſens l'élection de ſon fils Henri reconnu Roi, & couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-uniéme de Juin 1054. Enfin il mourut après ſept jours de maladie, le cinquiéme d'Octobre âgé de trente-huit ans, dont il avoit regné dix-ſept comme Roi, & quatorze comme Empereur. Il ſembloit avoir appellé ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire pour aſſiſter à ſa mort : car outre le Pape, le patriarche d'Aquilée y étoit preſent, l'Evêque de Ratisbone oncle de l'Empereur, & une infinité d'autres Seigneurs eccleſiaſtiques & laïques. Son corps fut porté à Spire, & enterré

4f. J Dec, L,amb,an. lo p* 46 Htjioire EcclefîaJHque. Nôtre-Dame qu'il avoit bâtie , mais quin'étoit AK.10f7.pas achevée. On raconte de cet Empereur que in/m* ^6 ' jamais il ne prenoit les omemens impériaux , "*5WrlV comme c'étoit l'ufage aux grandes fêtes, que par la permiiTion d'un Evêque , après s'être confeffé 8c avoir reçu la difcipline. Il eut pour fuccefièur fon fils Henri IV. qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onzième de Novembre iofiaufii regna-t-il cinquante ans. L'Imperatrice Agnès l'a mere prit d'abord le gouvernement de l'Etat ; & dans une grande aflèmblée qui fe tint à Cologne le Pape Viélor la reconcilia avec le jeune Roi Baudoüin Comte de Flandres 8c Godefroi Duc de Lorraine ; 8c pacifia le roïaume autant qu'il lui fut polïible. Il célébra à Ratisbonc la fête de Noël avec le Roi, puis il retourna en Italie , & mourut en Tofcane le vingt-huitième de Juillet iof7. aïant tenu le faint Siégé deux ans trois mois 8c demi. La nouvelle de la mort aïant été promptement apportée à Rome par Boniface Evêque d'Albav.Cbr.CjJj: ne, plufieurs Romains tant du clergé .que des W.i i.£.97.cjtoiens , vinrent trouver le Cardinal Frideric Abbé du Mont-Caffin , qui fe trouvoit à Rome , 8c le confulterent fur le choix qu'ils dévoient faire d'un Pape. Ils pailèrent en ces deliberations le relie du jour , la nuit entière 8c le jour fuivant; 8c enfin Frideric leur nomma cinq lujets , qu'il connoilFoit les plus dignes , entre ceux qui étoient en ces quartiers-là. C'étoit Humbert Evêque de fainte Rufine , Jean Evêque de Veletri , l'Evêque de Peroufe, l'Evêque de Tufculum , 8c le foûdiacre Hildebrand. Les Romains déclarèrent , qu'aucun de ceux-là ne leur paroilToit convenable , 8c qu'ils le vouloient élire lui-même : à quoi il leur répondit j qu'il n'en feroitque ce qui plairoit à Dieu. Quelques-; uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand , qui XXIII. Mort <le Vi&or II. Etienne IX. Pape.
Digitized by Google

Nôtre-Dame qu'il avoit bâtie, mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet Empereur que jamais il ne prenoit les ornemens imperiaux, comme c'étoit l'uſage aux grandes fêtes, que par la permiſſion d'un Evêque, après s'être confeſſé & avoir reçû la diſcipline. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV. qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onziéme de Novembre 1051. auſſi regna-t-il cinquante ans. L'Imperatrice Agnés ſa mere prit d'abord le gouvernement de l'Etat; & dans une grande aſſemblée qui ſe tint à Cologne le Pape Victor la reconcilia avec le jeune Roi Baudoüin Comte de Flandres & Godefroi Duc de Lorraine; & pacifia le roïaume autant qu'il lui fut poſſible.

AN. 1057. *Vita S. Ann. Colon. 4. c. 6. ap. Sur. 4. Dec.*

Lamb. an. 1051.

XXIII. Mort de Victor II. Etienne IX. Pape.

Il celebra à Ratisbone la fête de Noël avec le Roi, puis il retourna en Italie, & mourut en Toſcane le vingt-huitiéme de Juillet 1057. aïant tenu le ſaint Siege deux ans trois mois & demi. La nouvelle de ſa mort aïant été promptement apportée à Rome par Boniface Evêque d'Albane, pluſieurs Romains tant du clergé que des citoïens, vinrent trouver le Cardinal Frideric Abbé du Mont-Caſſin, qui ſe trouvoit à Rome, & le conſulterent ſur le choix qu'ils devoient faire d'un Pape. Ils paſſerent en ces deliberations le reſte du jour, la nuit entiere & le jour ſuivant; & enfin Frideric leur nomma cinq ſujets, qu'il connoiſſoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces quartiers-là. C'étoit Humbert Evêque de ſainte Rufine, Jean Evêque de Veletri, l'Evêque de Perouſe, l'Evêque de Tuſculum, & le ſoûdiacre Hildebrand. Les Romains declarerent, qu'aucun de ceux-là ne leur paroiſſoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même : à quoi il leur répondit; qu'il n'en feroit que ce qui plairoit à Dieu. Quelques-

v. Chr. Caſſ. lib. 11. c. 97.

Livre foixantièmt. 47 qui étoit demeuré en Tofcanc, où il avoit fuivi . le Pape Viéfcor : mais les autres jugèrent qu'il AN-I077* ne falloit point différer; 8c vinrent dès le grand matin trouver l'Abbé Frideric à faint André de Pallare où il logeoit. Ils l'en tirèrent par force 8c le menèrent à l'Eglife de faint Pierre aux liens , où ils l'élurent Pape , 8c le nommèrent Etienne , parce que c'étoit la fête de faint Etienne Pape le fécond jour d'Août. Enfuite ils le menèrent au Palais Patriarcal de Latran fuivi de toute la ville avec des acclamations de joie. Le lendemain , qui étoit un dimanche , tou* les Cardinaux , le clergé 8c le peuple , vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à faint Pierre , où il fut facré avec une allegreflc publique. Frideric étoit frere de Godefroi Duc de Lor- ^4Ct raine , un des plus grands Princes de ce tems.p/yg^' l* - Il fut d'abord archidiacre de Liege, d'où le Pape Leon IX. le tira pour l'emmener en Italie 8c le fit chancelier de l'Eglife Romaine. Ce fut un SnP' *• des trois légats qu'il envoja à C. P. en tournais Frideric à fon retour trouva le Pape mort, 8c l'Empereur Henri irrité contre lui: à caufe du Duc Godefroi fon frere , qu'il regardoit comme fon plus grand ennemi , principalement depuis qu'il eut epoufé Beatrix veuve de Boniface Marquis de Tofcane. Pour éviter fon indignation , Frideric fe retira au Mont-Cafiin , où il fut reçu par l'Abbé Richer , 8c embrafla la vie monaftique. Richer étant mort l'an io/$\ Pierre doïen du monaftere , vieillard venerable , fut élu par les moines : mais le Pape Viétor II. mal fatisfait que cette élection eût été faite fans fa permillion , envoïa le Cardinal Humbert au MontCalfin pour s'en informer. Les anciens protefterent , que fuivant la réglé 8c la concefiion du &int Siégé ,l'élettion de leur Abbé n'appartenoit à Digitized by Google

qui étoit demeuré en Toſcane, où il avoit ſuivi le Pape Victor : mais les autres jugerent qu'il ne falloit point differer; & vinrent dès le grand matin trouver l'Abbé Frideric à ſaint André de Pallare où il logeoit. Ils l'en tirerent par force & le menerent à l'Egliſe de ſaint Pierre aux liens, où ils l'élurent Pape, & le nommerent Etienne, parce que c'étoit la fête de ſaint Etienne Pape le ſecond jour d'Août. Enſuite ils le menerent au Palais Patriarcal de Latran ſuivi de toute la ville avec des acclamations de joïe. Le lendemain, qui étoit un dimanche, tous les Cardinaux, le clergé & le peuple, vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à ſaint Pierre, où il fut ſacré avec une allegreſſe publique. AN. 1057.

Frideric étoit frere de Godefroi Duc de Lorraine, un des plus grands Princes de ce tems. Il fut d'abord archidiacre de Liege, d'où le Pape Leon IX. le tira pour l'emmener en Italie & le fit chancelier de l'Egliſe Romaine. Ce fut un des trois legats qu'il envoïa à C. P. en 1054. mais Frideric à ſon retour trouva le Pape mort, & l'Empereur Henri irrité contre lui : à cauſe du Duc Godefroi ſon frere, qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eut épouſé Beatrix veuve de Boniface Marquis de Toſcane. Pour éviter ſon indignation, Frideric ſe retira au Mont-Caſſin, où il fut reçû par l'Abbé Richer, & embraſſa la vie monaſtique. Richer étant mort l'an 1055. Pierre doïen du monaſtere, vieillard venerable, fut élû par les moines : mais le Pape Victor II. mal ſatisfait que cette élection eût été faite ſans ſa permiſſion, envoïa le Cardinal Humbert au Mont-Caſſin pour s'en informer. Les anciens proteſterent, que ſuivant la regle & la conceſſion du

Mabill. ſæc. 6. par. 2. p. 584.

Sup. n. 4.

Ibid. p. 583.

Ah.io/7* 48 Hljloire Ecclefajlique. à homme vivant qu'aux moines : que Pierre avoit été élû canoniquement 8c malgié lui, 8c qu'ils n'en recevraient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & le retira. Mais enfuite quelques moines aïant excité du tumulte, Pierre céda volontairement j 8c Humbert aïant fait afièmbler le chapitre, le moine Frideric fut élû d'un confcntement unanime le vendredi d'après la Pentecôte vingttroiliéme de Mai 105-7. Il alla auflî-rôt en Tofcane trouver le Pape , qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de faint Chryfogone : puis lui donna la benedi&ion abbatiale , que fuivant l'ancienne coûtume l'Abbé du Mont-Caflin ne devoir recevoir que du Pape. Frideric aïant enfuite pris congé du Pape, revint à Rome prendre pofTeffion de fon titre de faint Chryfogone : mais il n'y avoit pas féjourné un mois quand i] fut ordonné Pape fous le nom d'Etienne IX. 11 demeura quatre mois à Rome , où il tint plufieurs conciles , pour empêcher principalement les mariages des prêtres êt des clercs, 8c Pttr. D,m.\es mariages inceftueux entre parens. Il chafla Tarolpuf . tous ccux du clergé qui avoient été incontinens Xylil £.7. depuis la défenfe du Pape Leon IX. Quoiqu'ils euflènt quitté leurs femmes 8c embrafié la pénitence : il voulut qu'ils fortifient du fandfuaire pour un tems, 8c n'eu fient plus d'efperance de pouvoir celebrer la mefle. Le Pape retourna au Mont-Cafiin à la faint André , 8c y pafla deux mois 8c plus iufques à la fête de Stc Scolaftique dixiéme de Février. Là il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété qui depuis plufieurs années s'étoit infenfiblement glifledans ce monaftere. Il avoit gardé le titre d'Abbé : mais étant tombé dangereufement malade vers le Noël, 8c croïant mourir, il fit élire pour fon fucccfièur le moine Didier, qui fut auflï Pape. Etienne i 1

AN.1057. à homme vivant qu'aux moines : que Pierre avoit été élû canoniquement & malgré lui, & qu'ils n'en recevroient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & ſe retira. Mais enſuite quelques moines aïant excité du tumulte, Pierre ceda volontairement; & Humbert aïant fait aſſembler le chapitre, le moine Frideric fut élû d'un conſentement unanime le vendredi d'après la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1057. Il alla auſſi-tôt en Toſcane trouver le Pape, qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de ſaint Chryſogone : puis lui donna la benediction abbatiale, que ſuivant l'ancienne coûtume l'Abbé du Mont-Caſſin ne devoit recevoir que du Pape. Frideric aïant enſuite pris congé du Pape, revint à Rome prendre poſſeſſion de ſon titre de ſaint Chryſogone : mais il n'y avoit pas ſéjourné un mois quand il fut ordonné Pape ſous le nom d'Etienne IX.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint pluſieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres & des clercs, & les mariages inceſtueux entre parens. Il chaſſa tous ceux du clergé qui avoient été incontinens depuis la défenſe du Pape Leon IX. Quoiqu'ils euſſent quitté leurs femmes & embraſſé la penitence : il voulut qu'ils ſortiſſent du ſanctuaire pour un tems, & n'euſſent plus d'eſperance de pouvoir celebrer la meſſe. Le Pape retourna au Mont-Caſſin à la ſaint André, & y paſſa deux mois & plus juſques à la fête de Ste Scolaſtique dixiéme de Février. Là il s'appliqua particulierement à bannir le vice de proprieté qui depuis pluſieurs années s'étoit inſenſiblement gliſſé dans ce monaſtere. Il avoit gardé le titre d'Abbé : mais étant tombé dangereuſement malade vers le Noël, & croïant mourir, il fit élire pour ſon

Petr. Dam. ad epiſt. Tatet. opuſc. XVIII. c. 7.

Livre foixantiéme. 49 Etienne IX. connoifïant le mérite de Pierre . Damien, le tira de fa folitude 8c le fit Evêque d'Oftie 8c premier des Cardinaux , comme très- pierre Oadigne de l'épifcopat 8c très-neceflàire aux affaires mien Evêde l'Eglife. Le Pape, les Evêques 8c tous ceux 3 qui aimoient l'Eglife en jugeoient ainfl : mais ** Pierre ne pouvoit fe refoudre à quitter fa retraite, 8c reilfloit de tout fon pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obftinoit davantage; 8c le Pape lui prenant la main* Jui donna l'anneau 8c le bâton paftoral pour marque qu'il époufoit l'Eglifè d'Oftie: mais il fe plaignit toujours delà violence qu'on lui avoit faite* ne cherchant qu'à fe décharger de l'épifcopat. On peut rapporter à ce tems de fa promotion la lettre qu'il écrivit aux Evêques fes confrères : c'eft-à-dire aux fept Evêques Cardinaux , qu'il appelle Evêques de l'Egüfe de Latran , parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du Pape. On les nommoit CeJ.'Vjr, auifi Collateraux , comme étant ordinairement 'Baro*i à fes côtez , Hebdomadiers , comme fervant^' l0^m tour à tour par femaine. Cette lettre commen-ù'&.x./p. n ce par une lamentation fur les maux de l'Eglife. Sa difeipline, dit-il , eft prefque par tout négligée : on ne rend point aux Evêques le refpedl qui leur eft dû , on foule aux pieds les canons, 8c on ne travaille qu'à fatisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent judaïquement. Il montre enfuite que l'épifcopat ne conllfte pas dans la pompe extérieure , la magnificence des habits , l'or 8c les fourrures precieufcs dont on ufoit alors , les chevaux fringans , la nombreufe fuite de cavaliers armez : mais dans la pureté de la vie 8c l'exercice de toutes les vertus. Il infifte fur cette parole de l'Apôtre , que l'Evêque doit être irreprehenfible , 8c ajoûte ; Tome XIII.
C Mak Digitized by Google

Etienne IX. connoiſſant le merite de Pierre Damien, le tira de ſa ſolitude & le fit Evêque d'Oſtie & premier des Cardinaux, comme très-digne de l'épiſcopat & très-neceſſaire aux affaires de l'Egliſe. Le Pape, les Evêques & tous ceux qui aimoient l'Egliſe en jugeoient ainſi : mais Pierre ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſa retraite, & reſiſtoit de tout ſon pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obſtinoit davantage; & le Pape lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton paſtoral pour marque qu'il épouſoit l'Egliſe d'Oſtie : mais il ſe plaignit toûjours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à ſe décharger de l'épiſcopat.

AN. 1057. XXIV. Pierre Damien Evêque. *Vita Pet. c. 14.*

On peut rapporter à ce tems de ſa promotion la lettre qu'il écrivit aux Evêques ſes confreres : c'eſt-à-dire aux ſept Evêques Cardinaux, qu'il appelle Evêques de l'Egliſe de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du Pape. On les nommoit auſſi Collateraux, comme étant ordinairement à ſes côtez, Hebdomadiers, comme ſervant tour à tour par ſemaine. Cette lettre commence par une lamentation ſur les maux de l'Egliſe. Sa diſcipline, dit-il, eſt preſque par tout negligée : on ne rend point aux Evêques le reſpect qui leur eſt dû, on foule aux pieds les canons, & on ne travaille qu'à ſatisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent judaïquement. Il montre enſuite que l'épiſcopat ne conſiſte pas dans la pompe exterieure, la magnificence des habits, l'or & les fourrures precieuſes dont on uſoit alors, les chevaux fringans, la nombreuſe ſuite de cavaliers armez : mais dans la pureté de la vie & l'exercice de toutes les vertus.

Cod. Vat. ap. Baron. an. 1057.

lib. 2. ep. 13

AN.ioj-8. 1. Tim, ///. thr. C4jf. fib. III. t. 9 XXV. More de Theodora. Ifaïc Comnene Empereur. Cédr.p. 79 t. Zoiur. lib. Xb'U.c.}!). fo Hijiotre Ecclefîafiiqut. Malheur à ceux qui menant une vie blâmable, fe rendent encore plus criminels , en délirant une place où on doit vivre fans reproche. Tels font ceux qui oubliant leur patrie , fuivent les armées des Rois dans des pais barbares 8c inconnus : l'amour des dignitez periflables a plus de pouvoir fur eux que la promefle des recompenfes celeftes; 8c pour obtenir à la fin le pouvoir de commander , ils fe foumettent à une dure fujettion. Il leur en couteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignitez. Car comme il y a trois fortes de prefens , il y a trois fortes de fimonics : celle de la main en donnant de l'argent , celle des fervices , celle de la langue par les flateries. Or ceux qui fuivent ainfi les Princes dans leurs voyages , commettent toutes les trois. Le Pape Etienne IX. avoit refolu de garder toute fa vie l'abbaye du Mont-Caflln : c'eft pourquoi ayant approuvé l'éle&ion du moine Didier , il ne changea pas le deflein qu'il avoit pris de l'envoyer Ion légat près de l'Empereur de C. P. mais il ordonna que fi Didier revenoit de ce voyage , lui vivant , il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye : fi le Pape mouroit avant le retour de Didier , celui-ci feroit reconnu pour Abbé fans difficulté. Le Pape envoya avec lui Etienne Cardinal 8c Mainard depuis Evêque de fainte Rufine , les chargea de lettres pour l'Empereur de C. P. 8c leur recommanda de revenir au plutôt , après avoir accompli leur légation. C'étoit au commencement de l'année 105-8. L'Empereur de C. P. étoit alors Ifaac Comnene. La vieille Theodora étant demeurée feule Impératrice après la mort de Conftantin Monomaque, c'eft-à-dirc au commencement de Décembre 105-4. ne déclara point d'Empereur par le confeil de fes Eunuques , qui fous fon autorité J Digitized byCL.offgl

AN.1058. Malheur à ceux qui menant une vie blâmable, ſe rendent encore plus criminels, en deſirant une place où on doit vivre ſans reproche. Tels ſont ceux qui oubliant leur patrie, ſuivent les armées des Rois dans des païs barbares & inconnus : l'amour des dignitez periſſables a plus de pouvoir ſur eux que la promeſſe des recompenſes celeſtes; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils ſe ſoumettent à une dure ſujettion. Il leur en couteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignitez. Car comme il y a trois ſortes de preſens, il y a trois ſortes de ſimonies : celle de la main en donnant de l'argent, celle des ſervices, celle de la langue par les flateries. Or ceux qui ſuivent ainſi les Princes dans leurs voyages, commettent toutes les trois.

1. Tim. III. 2.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 9.

Le Pape Etienne IX. avoit reſolu de garder toute ſa vie l'abbaye du Mont-Caſſin : c'eſt pourquoi ayant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le deſſein qu'il avoit pris de l'envoyer ſon legat près de l'Empereur de C. P. mais il ordonna que ſi Didier revenoit de ce voyage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye : ſi le Pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci ſeroit reconnu pour Abbé ſans difficulté. Le Pape envoya avec lui Etienne Cardinal & Mainard depuis Evêque de ſainte Rufine, les chargea de lettres pour l'Empereur de C. P. & leur recommanda de revenir au plûtôt, après avoir accompli leur legation. C'étoit au commencement de l'année 1058.

XXV. Mort de Theodora. Iſaac Comnene Empereur.

L'Empereur de C. P. étoit alors Iſaac Comnene. La vieille Theodora étant demeurée ſeule Imperatrice après la mort de Conſtantin Monomaque, c'eſt-à-dire au commencement de Decembre 1054. ne declara point d'Empereur par

'Livre foixantiéme. rite difpofoient de tout , s’étant fait donner les » plus grandes charges. Nonobftant fon ^rand âge elle fe flattoit d’un long régné , fondée fur fon corps robufte 8c fur les promefles de quelques moines , fuivant lefquellcs elle devoit vivre des ficelés : toutefois elle ne régna qu’un an 8c neuf mois. Leon d’Acride Archevêque des Bulgares .UyOtru étant mort , elle mit dans fa place le moine Theodule natif d’Icone 8c Abbé du monaftere de fàint Mocius , ignorant des fciences profanes, mais très-fçavant dans la théologie 8c très-vertueux. Theodora régna donc pendant toute l’année i o . 8c jufques au vingt-deuxième d’Août ioj6. l’an du monde 6$6\. indiétion neuvième , qu’elle mourut fans avoir été mariée , 8c en elle finit la race de Bafile Macédonien. Comme elle étoit à l’extrémité , fes Eunuques l’engagerent à déclarer Empereur le patrice Michel Stratiotique , qui étoit très-vieux 8c ne fçavoit que la guerre , étant au relie incapable du gouvernement. Aulfi s’éleva-t-il bien-tôt dès révoltés contre lui , 8c enfin le dixiéme de Juin de fan 1057. indiétion dixiéme , lfàac Comnene fut déclaré Empereur. Michel voulut quelque tems foûtenir la guerre contre lui : mais il fut obligé de ceder l’empire avant deux mois. Comme on vit Ifaac proche de C. P. plufieurs patrices allèrent à fainte Sophie fuivis de quantité d’autres perfonnes le dernier jour d’Août dès le grand matin : criant au patriarche qu’il defeendît , parce qu’ils avoient à le confulter fur une affaire importante. C’étoit toûjours Michel Cerularius. Il s’étoit enfermé, gc refufant de defeendre , il leur envoïa fes neveux pour lui rapporter ce qu’ils defiroient. Les feditieux les menacèrent de les étrangler fi le patriarche ne defeendoit auffi-tôt. Il defeendit revêtu des omemens pontificaux , témoignant C 1 une Digitized by Google

rité diſpoſoient de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges. Nonobſtant ſon grand âge elle ſe flattoit d'un long regne, fondée ſur ſon corps robuſte & ſur les promeſſes de quelques moines, ſuivant leſquelles elle devoit vivre des ſiecles : toutefois elle ne regna qu'un an & neuf mois. Leon d'Acride Archevêque des Bulgares étant mort, elle mit dans ſa place le moine Theodule natif d'Icone & Abbé du monaſtere de ſaint Mocius, ignorant des ſciences profanes, mais très-ſçavant dans la theologie & très-vertueux. Theodora regna donc pendant toute l'année 1055. & juſques au vingt-deuxiéme d'Août 1056. l'an du monde 6564. indiction neuviéme, qu'elle mourut ſans avoir été mariée, & en elle finit la race de Baſile Macedonien.

AN. 1058.

Scylitz.

Comme elle étoit à l'extrêmité, ſes Eunuques l'engagerent à declarer Empereur le patrice Michel Stratiotique, qui étoit très-vieux & ne ſçavoit que la guerre, étant au reſte incapable du gouvernement. Auſſi s'éleva-t-il bien-tôt des revoltes contre lui, & enfin le dixiéme de Juin de l'an 1057. 6565. indiction dixiéme, Iſaac Comnene fut declaré Empereur. Michel voulut quelque tems ſoûtenir la guerre contre lui : mais il fut obligé de ceder l'empire avant deux mois. Comme on vit Iſaac proche de C. P. pluſieurs patrices allerent à ſainte Sophie ſuivis de quantité d'autres perſonnes le dernier jour d'Août dès le grand matin : criant au patriarche qu'il deſcendît, parce qu'ils avoient à le conſulter ſur une affaire importante. C'étoit toûjours Michel Cerularius. Il s'étoit enfermé, & refuſant de deſcendre, il leur envoïa ſes neveux pour lui rapporter ce qu'ils deſiroient. Les ſeditieux les menacerent de les étrangler ſi le

' fx Hijloire EScle/îaJiûjue. Q une ?ran(^c indignation de la violence qu'on lui An. 105-8. fajf0it]]s ie portèrent dans l'Eglife près de l'autel, & d'abord ils le prièrent de retirer de l'Empereur Michel le ferment qu'ils lui avoient fait par écrit : mais incontinent après ils proclamèrent Comnene Empereur , déclarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y confentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit , aufli-bien que Théodore patriarche d'Antioche qui étoit prefent; 8c qui dit qu'il falloit abattre les maifons des grands , qui ne l'approuveroient pas. Le patriarche de C. P. envoia dire à Comnene de venir inceflam ment , 8c de lui tenir compte du fervice qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Stratiotique , il lui fit dire de fortir du palais , où il n'avoit plus que faire. Ainfi on vit clairement que Michel Cerularius avoit joué la comédie , 8c qu'il étoit non feulement complice , mais auteur de la révolté. Michel Stratiotique demanda aux Métropolitains qui vinrent lui propofer de quitter l'Empire , quelle récompenfe le patriarche lui promettoit. Le roiaume du ciel, répondirent-ils. Aufii-tôt il quitta la pourpre 8c les autres marques de la dignité impériale, 8c defeendit du palais -.comme s'il y eût eu un grand mérité à ceder l'Empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit régné un an 8c dix jours. Le lendemain premier de Septembre Comnene arriva à C. P. 8c fut couronné folemnellement dans la grande Eglife par le patriarche. Csng.fj- Ifaac Comnene étoit d'une ancienne famille mil. 'Byx. qUe i>on crojt originaire d'Italie. Son pere Manucl eut le gouvernement de tout l'Orient fous l'ern,pereur Bafilc Bulgaroètonc ; 8c mourut avant ce Prince , à qui en mourant il recomCnrifaLp. manda fes enfans. Il avoit deux fils Ifaac 8c Jean , lc8. * - que Digitized by Go0gl< joigle

AN.1058. une grande indignation de la violence qu'on lui faiſoit. Ils le porterent dans l'Egliſe près de l'autel, & d'abord ils le prierent de retirer de l'Empereur Michel le ſerment qu'ils lui avoient fait par écrit : mais incontinent après ils proclamerent Comnene Empereur, declarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y conſentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit, auſſi-bien que Theodore patriarche d'Antioche qui étoit preſent; & qui dit qu'il falloit abattre les maiſons des grands, qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de C. P. envoia dire à Comnene de venir inceſſamment, & de lui tenir compte du ſervice qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Stratiotique, il lui fit dire de ſortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainſi on vit clairement que Michel Cerularius avoit joué la comedie, & qu'il étoit non ſeulement complice, mais auteur de la revolte. Michel Stratiotique demanda aux Metropolitains qui vinrent lui propoſer de quitter l'Empire, quelle récompenſe le patriarche lui promettoit. Le roiaume du ciel, répondirent-ils. Auſſi-tôt il quitta la pourpre & les autres marques de la dignité imperiale, & deſcendit du palais : comme s'il y eût eu un grand merite à ceder l'Empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit regné un an & dix jours. Le lendemain premier de Septembre Comnene arriva à C. P. & fut couronné ſolemnellement dans la grande Egliſe par le patriarche.

Cang. famil. Byz. 28. Iſaac Comnene étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son pere Manuel eut le gouvernement de tout l'Orient ſous l'empereur Baſile Bulgaroctone ; & mourut avant ce Prince, à qui en mourant il recom-

Lizre [oixtvitiémt. ■que Ton frere étant devenu Empereur fit curopalate , puis grand domeftique , 8c dont la pofterité donna plufieurs Empereurs. Ilaac étoit homme de guerre , 8c s'appliqua à reparer la foiblefTe des régnés préccdens 8c l'épuifement des finances. Pour cet effet il retrancha les revenus de quelques monafteres -, 8c après avoir fait calculer ce qui leur fuffifoit pour vivre foivant la pauvreté qu'ils avoient voüée , il leur ôta le furplus 8c l'appliqua au profit de l'Etat. Les uns traitoient cette conduite d'impieté 8c de facrilege , les autres difoient que c'étoit bien fait, d'ôter aux moines Poccafion de vivre dans les délices 8c d'inquieter leurs voiiïns. L'Empereur Ilaac rendit à la grande Eglilè?*i°7de C. P. la liberté de gouverner par elle-même lès affaires, fans que l'Empereur s'en mêlât, 8c au lieu que c'étoit lui auparavant qui établiflbit des œconomes pour les revenus , 8c des gardiens du trefor de l'Eglife : il laiflà le tout au patriarche , tant pour le choix des perfonnes que pour la difpofition des chofes. Il réduifit auffi à l'ancienne coutume les droits des Evêques, foit p. ni, * ! pour les ordinations , foit pour les redevances V. Cang. des paroiflès. Sçavoir pour l'ordination d'un GUJfir. fimple clerc ou d'un leéteur une piece d'or, '7 * trois pour un diacre , trois pour un prêtre , faifant fopt en tout. Pour une paroiffe de trente feux une piece d'or , deux d'argent , un mouton 8c le refte qui eft fpecifié : les autres pareilles à proportion. On voit ici que chez les Grecs , les ordinations n'étoient pas gratuites. XXVI. Le patriarche Michel Cerularius fe fiant à l'a- Mon de mitié de l'Empereur, qu'il croïoit fans bornes , c" lui demandoit continuellement 8c d'une manie- conrt. Lire odieufe : jufques à ufer de menaces quand cKude* il étoit refufé, 8c dire, qu'il fçauroit bien abat- 'ie tre l'édifice qu'il avoit élevé. Il entreprit même C'cur'opj!. C *3 de p. go8. AN.ioj-8.' Digitized by Google

que ſon frere étant devenu Empereur fit curopalate, puis grand domeſtique, & dont la poſterité donna pluſieurs Empereurs. Iſaac étoit homme de guerre, & s'appliqua à reparer la foibleſſe des regnes précedens & l'épuiſement des finances. Pour cet effet il retrancha les revenus de quelques monaſteres ; & après avoir fait calculer ce qui leur ſuffiſoit pour vivre ſuivant la pauvreté qu'ils avoient voüée, il leur ôta le ſurplus & l'appliqua au profit de l'Etat. Les uns traitoient cette conduite d'impieté & de ſacrilege, les autres diſoient que c'étoit bien fait, d'ôter aux moines l'occaſion de vivre dans les delices & d'inquieter leurs voiſins. AN. 1058.

L'Empereur Iſaac rendit à la grande Egliſe de C. P. la liberté de gouverner par elle-même ſes affaires, ſans que l'Empereur s'en mêlat, & au lieu que c'étoit lui auparavant qui établiſſoit des œconomes pour les revenus, & des gardiens du treſor de l'Egliſe : il laiſſa le tout au patriarche, tant pour le choix des perſonnes que pour la diſpoſition des choſes. Il réduiſit auſſi à l'ancienne coûtume les droits des Evêques, ſoit pour les ordinations, ſoit pour les redevances des paroiſſes. Sçavoir pour l'ordination d'un ſimple clerc ou d'un lecteur une piece d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faiſant ſept en tout. Pour une paroiſſe de trente feux une piece d'or, deux d'argent, un mouton & le reſte qui eſt ſpecifié : les autres paroiſſes à proportion. On voit ici que chez les Grecs, les ordinations n'étoient pas gratuites. *p.* 807. *Jus Græco. Rom. lib.* 2. *p.* 121. *V. Cang. Gloſſar. Gr. p.* 578.

XXVI. Mort de Michel Cerularius. Conſt. Lichudes patr. de

Le patriarche Michel Cerularius ſe fiant à l'amitié de l'Empereur, qu'il croïoit ſans bornes, lui demandoit continuellement & d'une maniere odieuſe : juſques à uſer de menaces quand il étoit refuſé, & dire qu'il ſçauroit bien abat-

Hifîoire Eceleftajtique. „ de porter la chaufliire d'écarlate qui étoit une ÂN.loyo . marqUC impériale : foûtenant qu'il y avoit peu ou point de différence entre l'empire & le facerdoce. L'Empereur aïant appris qu'il tenoit fourdement de tels difeours , refolut de le prévenir; 8c prit Poccafion de la fête des Archanges , qui obligeoit le patriarche à fortir de C. P. pour l'aller celebrer en leur Eglife. J'entens la fête de Paint Michel que les Grecs font le fixiém* de Septembre. L'Empereur envoïa des Barangues , c'eft-à-dire des Anglois de fa garde , qui enlevèrent honteufement le patriarche de ion trône , le mirent fur un mulet 8c le menèrent avec fes neveux jufques au bord de la mer » Pembarquerent 8c le conduisent à Proconefe lieu de fon exil. Enfuite l'Empereur aïant examiné avec quelques métropolitains la maniéré de le dépofer , lui envoïa dire qu'il prévînt par fa renonciation l'affront d'être dépofé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté , que l'Empereur defefperoit de le faire . dépofer : mais comrpe il étoit en cet «embarras le patriarche mourût. Alors l'Empereur fe repentit de l'avoir mal traité , 8c le fit enterrer honorablement da/s fon monaftere. Il fut même touché d'un miracle , que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche : dont les doigts étoient demeurez croifez , comme pour donner la benediâion. On élut à fa place patriarche de C. P. Conftantin Lichudes protoveftiaire ou maître de la garderobe , qui avoit déjà eu le fuffrage des métropolitains , du clergé 8c du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la Cour 8c de l'Etat , depuis le régné de Conftantin Monomaque , 8c y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme fon élection étoit conteftée , l'Empereur voulut profiter de l'occafioo Digitized by Goo^

de porter la chauſſure d'écarlate qui étoit une
AN.1058. marque imperiale : ſoûtenant qu'il y avoit peu ou point de difference entre l'empire & le ſacerdoce. L'Empereur aïant appris qu'il tenoit ſourdement de tels diſcours, reſolut de le prévenir; & prit l'occaſion de la fête des Archanges, qui obligeoit le patriarche à ſortir de C. P. pour l'aller celebrer en leur Egliſe. J'entens la fête de ſaint Michel que les Grecs font le ſixiéme de Septembre. L'Empereur envoïa des Barangues, c'eſt-à-dire des Anglois de ſa garde, qui enleverent honteuſement le patriarche de ſon trône, le mirent ſur un mulet & le menerent avec ſes neveux juſques au bord de la mer, l'embarquerent & le conduiſirent à Proconeſe lieu de ſon exil. Enſuite l'Empereur aïant examiné avec quelques métropolitains la maniere de le dépoſer, lui envoïa dire qu'il prévînt par ſa renonciation l'affront d'être dépoſé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'Empereur deſeſperoit de le faire dépoſer : mais comme il étoit en cet embarras le patriarche mourut. Alors l'Empereur ſe repentit de l'avoir mal traité, & le fit enterrer honorablement dans ſon monaſtere. Il fut même touché d'un miracle, que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche : dont les doigts étoient demeurez croiſez, comme pour donner la benediction.

On élut à ſa place patriarche de C. P. Conſtantin Lichudes protoveſtiaire ou maître de la garderobe, qui avoit déja eu le ſuffrage des métropolitains, du clergé & du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la Cour & de l'Etat, depuis le regne de Conſtantin Monomaque, & y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme ſon élection étoit

Livre foixantiéme. yy eafion pour fe rendre maître des élections ; 8c après que Conftantin fut ordonné prêtre, il fit différer fon facre jufques à ce qu'il fe fût juftifié dans un concile. Mais Conftantin voïant l'intention de l'Empereur , donna les éclairciffemens que l'on defiroit : enforte qu'il n'y eut S lus de pretexte pour différer fon ordination. I fut fort liberal 8c étendit fes foins, non feulement fur les Ecclefiaftiques , mais encore fur tout le peuple. Le Pape Etienne IX. retournant du Mont- XX VIT. Caffin à Rome le dixiéme de Février ioy8. Mort d'Eemmena avec lui le moine Alfane élu Arche- tl^rn*^' vêque de Salerne , qu'il ordonna prêtre aux/jA.j i.c.yS. quatre-tems du mois de Mars, 8c Archevêque le dimanche fuivant. Peu de tems après il man-<*99da au prévôt du Mont-Caffin , de lui apporter le plus promptement 8c le plus fecretement qu'il pourrait , tout ce qu'il y avoit d'or 8c d'argent au trefor du monaftere : promettant d'en renvoïer bien-tôt beaucoup davantage. Car il fe préparait à aller en Tofcane conférer avec le Duc Godefrai fon frere , à qui l'on difoit qu'il deftinoit la couronne impériale : puis il devoit revenir avec hii chaflèr d'Italie les Normans, qu'il haïflbit extrêmement. Le moines du Mont-Calfm aïant reçu cet ordre du Pape en furent fort conftemez , 8c ne laifferent pas de l'executer dès le lendemain. Le Pape aïant vû le trefor qu'on lui avoit apporté , fut faifi de fraïeurj 8c touché de l'affliétion des freres8t d'une vifion qu'avoit eue un d'entre eux , il fe repentit , verfà des larmes 8c renvoïa le trefor , prenant feulement une image greque qu'il avoit apportée de C. P. Au contraire il fit, fbit de-**10** vant , foit après , plufieurs riches prefens au Mont-Caffin. Enfuite aïant afTemblé dans l'Eglife les Eve- *• C 4 ques. Digitized by Google

caſion pour ſe rendre maître des élections ; & après que Conſtantin fut ordonné prêtre, il fit differer ſon ſacre juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié dans un concile. Mais Conſtantin voïant l'intention de l'Empereur, donna les éclairciſſemens que l'on deſiroit : enſorte qu'il n'y eut plus de pretexte pour differer ſon ordination. Il fut fort liberal & étendit ſes ſoins, non ſeulement ſur les Eccleſiaſtiques, mais encore ſur tout le peuple. AN. 1058.

XXVII. Mort d'Etienne IX. *Chr. Caſſ. lib.* 11. *c.* 98.

Le Pape Etienne IX. retournant du Mont-Caſſin à Rome le dixiéme de Février 1058. emmena avec lui le moine Alfane élû Archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-tems du mois de Mars, & Archevêque le dimanche ſuivant. Peu de tems après il manda au prévôt du Mont-Caſſin, de lui apporter le plus promptement & le plus ſecretement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au treſor du monaſtere : promettant d'en renvoïer bien-tôt beaucoup davantage. Car il ſe preparoit à aller en Toſcane conferer avec le Duc Godefroi ſon frere, à qui l'on diſoit qu'il deſtinoit la couronne imperiale : puis il devoit revenir avec lui chaſſer d'Italie les Normans, qu'il haïſſoit extrêmement. Le moines du Mont-Caſſin aïant reçû cet ordre du Pape en furent fort conſternez, & ne laiſſerent pas de l'executer dès le lendemain. Le Pape aïant vû le treſor qu'on lui avoit apporté, fut ſaiſi de fraïeur ; & touché de l'affliction des freres & d'une viſion qu'avoit euë un d'entre eux, il ſe repentit, verſa des larmes & renvoïa le treſor, prenant ſeulement une image greque qu'il avoit apportée de C. P. Au contraire il fit, ſoit devant, ſoit après, pluſieurs riches preſens au Mont-Caſſin. *c.* 99. *c.* 102.

PeuP^c Romain , il ordort' °’na très-expreffément , que s’il venoit à mourir pendant l’abfence du foudiacre Hildebrand , que l’on envoïoit à l’Imperatrice pour des affaires d’état : on ne fit point d’éleéHon , mais qu’on laiflat vaquer le faint Siégé jufques au retour d’Hildebrand , pour en difpofer par fon confeiL Le Pape Etienne partit alors pour la Tofcane : mais peu de tems après il tomba fubitement malade 8c mourut à Florence le vingt-neuviéMta S. Hug. me de Mars ioj-8. Il fut affilié à la mort par faint Hugues Abbé de Clugni , qui fe trouva prefcnt , 8c enterré avec honneur dans la cathédrale. On dit même qu’il fe fît des miracles à fbn tombeau. XXVIII. Cependant à Rome Grégoire fils d’Alberic Benoît Comte de Tufculum 8c Girard de Galere,aïant ^Chr^cVfr. aPPr*s k mort du Pape , s’aflemblerent de nuit avec quelques-uns des plus puiffans de la ville , fuivis d’une troupe de gens armez ; 8c élurent pour Pape Jean Evêque de Veletri qu’ils nommèrent Benoît. Pierre Damien voulant obferver le decret du Pape Etienne , s’oppofa à cette élection avec les autres Cardinaux , prononçant anathème contre ceux qui l’avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts , Pierre 8c les autres oppofàns furent obligez à s’enfuir 8c fe cacher en divers lieux. C’étoit à Pierre Damien en qualité d’Evêque d’Oftie à facrer le Pape : mais en fbn abfence Grégoire 8c ceux de fort parti prirent fon Archiprêtre , l’emmenant de force , 8c le contraignirent de couronner Benoît le dimanche de la paffion cinquième d’ Avril i oj-8. v II tint le faint fiege près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand Archevêque de Cantorberi , Métmef- qUi n’avoit pû l’obtenir des Papes légitimés. Ce f io"/' Prélat qui avoit déjà quitté un moindre évêché pour paffer à celui de Vincheftre , abufa de la fimplicité Digitized by GoogI

AN. 1058. ques, le clergé & le peuple Romain, il ordonna très-expreſſément, que s'il venoit à mourir pendant l'abſence du ſoudiacre Hildebrand, que l'on envoïoit à l'Imperatrice pour des affaires d'état : on ne fît point d'élection, mais qu'on laiſſât vaquer le ſaint Siege juſques au retour d'Hildebrand, pour en diſpoſer par ſon conſeil. Le Pape Etienne partit alors pour la Toſcane : mais peu de tems après il tomba ſubitement malade & mourut à Florence le vingt-neuviéme de Mars 1058. Il fut aſſiſté à la mort par ſaint Hugues Abbé de Clugni, qui ſe trouva preſent, & enterré avec honneur dans la cathedrale. On dit même qu'il ſe fît des miracles à ſon tombeau.

Vita S. Hug.

XXVIII. Benoît Antipape. *Chr. Caſſ. c.* 101.

Cependant à Rome Gregoire fils d'Alberic Comte de Tuſculum & Girard de Galere, aïant appris la mort du Pape, s'aſſemblerent de nuit avec quelques-uns des plus puiſſans de la ville, ſuivis d'une troupe de gens armez ; & élurent pour Pape Jean Evêque de Veletri qu'ils nommerent Benoît. Pierre Damien voulant obſerver le decret du Pape Etienne, s'oppoſa à cette élection avec les autres Cardinaux, prononçant anathême contre ceux qui l'avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts, Pierre & les autres oppoſans furent obligez à s'enfuir & ſe cacher en divers lieux. C'étoit à Pierre Damien en qualité d'Evêque d'Oſtie à ſacrer le Pape : mais en ſon abſence Gregoire & ceux de ſon parti prirent ſon Archiprêtre, l'emmenant de force, & le contraignirent de couronner Benoît le dimanche de la paſſion cinquiéme d'Avril 1058. Il tint le ſaint ſiege près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pû l'obtenir des Papes legitimes. Ce Prélat qui avoit déja quitté un moindre évêché

Malmeſbur. Pontif.

Livre foixantiéme. fj . piicité du bon Roi Edouard, pour fe faire don- . Q ner l'archevêche fans quitter l'évêché, outre plu- N,I07®* fleursabbaies.il étoit habile pour les affaires temporelles, mais fans lettres, comme étoient alors prefque tous les Evêques d'Angleterre : ainfi il traitoit les affaires de l'Eglife comme celles de l'état, 8c ne fongeoit qu'à fatisfaire fon ambition 8c fon avarice , trafiquant publiquement des évâchcz 8c des abbaies. 11 tint dix-fept ans le fiege de Cantorberi ; 8c n'aïant pu obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome , il s'avifa de reconnoître pour Pape ce Benoît , dont les autres Archevêques fe moquoient ; 8c Benoît lui en fçut tant de gré qu'il lui envoïa le pallium. Les Romains donne: ent p"r. par mépris à Benoît lefurnom de Mincio ou plû-0^* tôt Minchione, qui en Italien fignifie un flupide/'^* L'Abbé Didier 8c les deux autres légats du Pape Etienne IX. attendoient à Bari le vent favorable pour paffer à C. P. quand vers le foir du Chr. Cajf. dimanche des Rameaux arrivèrent des moines 9. du Mont-Caifm , qui lui apprirent la mort du 10, Pape, le priant au nom de toute la communauté, de revenir inceffamment au monaftere, pour en prendre le gouvernement. Il partit des le lendemain , 8c craignoit d'être arrêté par les Normans : mais au contraire Robert Guifchard leur chef lui donna un fauf-conduit 8c des chevaux. Il arriva au Mont-Caffin le jour de Pâques de grand matin , 8c le jour même il fut mis en poflèffion de l'abbaye par le Cardinal Humbert , qui s'y étoit retiré , n'ofant demeurer à Rome à caufe des fehifmatiques. Quand Hildebrand fut revenu de fon arobaflà- XX IX. de auprès de l'Imperatjice ; 8c qu'il eut appris Nicolai 11. l'éleérion que l'on avoit faite à Rome, contre ia défenfè expreflè du Pape Etienne : il s'arrêta ' à Florence, écrivit aux Romains les mieux inC f tenOigitized by Google

plicité du bon Roi Edouard, pour ſe faire donner l'archevêche ſans quitter l'évêché, outre pluſieurs abbaïes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais ſans lettres, comme étoient alors preſque tous les Evêques d'Angleterre : ainſi il traitoit les affaires de l'Egliſe comme celles de l'état, & ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſon ambition & ſon avarice, trafiquant publiquement des évêchez & des abbaïes. Il tint dix-ſept ans le ſiege de Cantorberi ; & n'aïant pû obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'aviſa de reconnoître pour Pape ce Benoît, dont les autres Archevêques ſe moquoient ; & Benoît lui en ſçut tant de gré qu'il lui envoïa le pallium. Les Romains donnerent par mépris à Benoît le ſurnom de Mincio ou plûtôt Minchione, qui en Italien ſignifie un ſtupide. AN. 1058. *Petr. Dam. opuſc. XX. c. 3.*

L'Abbé Didier & les deux autres legats du Pape Etienne IX. attendoient à Bari le vent favorable pour paſſer à C. P. quand vers le ſoir du dimanche des Rameaux arriverent des moines du Mont-Caſſin, qui lui apprirent la mort du Pape, le priant au nom de toute la communauté, de revenir inceſſamment au monaſtere, pour en prendre le gouvernement. Il partit dès le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normans : mais au contraire Robert Guiſchard leur chef lui donna un ſauf-conduit & des chevaux. Il arriva au Mont-Caſſin le jour de Pâques de grand matin, & le jour même il fut mis en poſſeſſion de l'abbaye par le Cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'oſant demeurer à Rome à cauſe des ſchiſmatiques. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 9. 10.*

XXIX. Nicolas II. Pape.

Quand Hildebrand fut revenu de ſon ambaſſade auprès de l'Imperatrice ; & qu'il eut appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre

f8 Hijîotrt Ecclefajlique. . tentionnez , 8c ayant reçû leur contentement N.ioj-o.fans rcftrj^jon) j[élut Pape Gérard Evêque de Florence né dans le royaume de Bourgogne. Cette éle&ion fe fit paifiblement à Siene, avec le fecours de Godefroi Duc de Lorraine & de Lambert. Tofcane; & Gérard fut nommé Nicolas II. Les *». 1059. Seigneurs Romains envoyèrent cependant en Allemagne , pour afliirer le Roi qu'ils lui garderaient la foi qu'ils avoient promife à fon pere j 8c que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laifle le faint Siégé vacant jufques alors : le priant d'envoyer qui il voudrait, parce que l'intrufion faite contre les réglés n'empêchoit point une éle&ion légitimé. Le Roi , de l'avis des Seigneurs , approuva l'éleftion de Gérard , agréable aux Romains 8c aux Allemans , 8c ordonna au Duc Godefroi de le mener à Rome. M- ef!j}. 4. Pierre Damien fut confulté fur le fujet de ces deux élections , par un Archevêque , à qui il répondit ainfi : Celui qui tient à prêtent le faint Siégé , il parle de l'Antipape Benoît , eft fimoniaque, à mon avis, fans qu'on puilfe l'excuferi puilque nonobftant nos oppolitions , c'eft-àdire , de tous les Evêques Cardinaux , 8c fans avoir égard à nos anathèmes , il a été intronifé de nuit 8c en tumulte , avec des troupes de gens armez. Enfuite on eut recours aux targettes , on diftribua de l'argent au peuple par les quartiers 8c les rués :on entendoit par toute la ville forger delà monnoye, 8c on employoit pour les difciples de Simon le trefor de faint Pierre. Quant à ce qu'il allégué pour fa défenfe, qu'il a été contraint î bien que je n'en fois pas bien éclairci , je ne veux pas tout-à-fàit en difconvenir. Car cet homme eft fi ftupide , que Fon peut croire qu'il n'a pas fçû ce que l'on machinoit pour lui : mais ü eft coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où or» l'a jette malgré lui» Or

AN.1058. tentionnez, & ayant reçû leur conſentement ſans reſtriction, il élut Pape Gerard Evêque de Florence né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection ſe fit paiſiblement à Siene, avec le ſecours de Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane; & Gerard fut nommé Nicolas II. Les Seigneurs Romains envoyerent cependant en Allemagne, pour aſſurer le Roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promiſe à ſon pere; & que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laiſſé le ſaint Siege vacant juſques alors: le priant d'envoyer qui il voudroit, parce que l'intruſion faite contre les regles n'empêchoit point une élection legitime. Le Roi, de l'avis des Seigneurs, approuva l'élection de Gerard, agréable aux Romains & aux Allemans, & ordonna au Duc Godefroi de le mener à Rome.

Lambert. an. 1059.

III. epiſt. 4. Pierre Damien fut conſulté ſur le ſujet de ces deux élections, par un Archevêque, à qui il répondit ainſi: Celui qui tient à preſent le ſaint Siege, il parle de l'Antipape Benoît, eſt ſimoniaque, à mon avis, ſans qu'on puiſſe l'excuſer: puiſque nonobſtant nos oppoſitions, c'eſt-à-dire, de tous les Evêques Cardinaux, & ſans avoir égard à nos anathêmes, il a été introniſé de nuit & en tumulte, avec des troupes de gens armez. Enſuite on eut recours aux largeſſes, on diſtribua de l'argent au peuple par les quartiers & les ruës: on entendoit par toute la ville forger de la monnoye, & on employoit pour les diſciples de Simon le treſor de ſaint Pierre. Quant à ce qu'il allegue pour ſa défenſe, qu'il a été contraint: bien que je n'en ſois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en diſconvenir. Car cet homme eſt ſi ſtupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas ſçû ce que l'on ma-

. Livre foixantieme. pç Or pour ne pas m'étendre fur fâ promotion , tandis que nous Autres Evêques cherchions à nous cacher en divers lieux , un Prêtre de l'Eglife d'Oftie , qui ne fçait pas lire une page , même en épelant, fut enlevé de force par ces fittellites de fatan , pour mettre fur le faint Siégé celui qu'ils avoient élu. Vous voyez bien , vous qui fçavez. les canons , que ce feul article fuffit pour le condamner. Car s'il faut dépofer le prêtre qui a fait la fonction d'Evêque, que deviendra celui qu'il a ordonné ? On pouvoit répondre que Jean étant déjà Evêque de Veletri, il ne s'agiffoit que de l'intronifer , ce qu'un prêtre pouvoit faire» Pierre Damien raporte enfuite la défenfe que le Pape Etienne avoit faite , de procéder à l'eleftion avant le retour d'Hildebrand : puis il ajoute , parlant de Gérard : Quant au Pape élû , voici ce qui m'en femble. Il eft fuffifamment lettré, d'un efpritvif, de mœurs pures au-def* fus du foupçon , fort aumônier. Je n'en dis pas davantage , pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire , fi l'autre peut bien expliquer une ligne * je ne dirai pas d'un pfeaume , mais d'une homélie , je ne refifte plus , 8c je lui baife les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire fecretement pour ne me pas expofer : à Dieu ne plaile que dans une telle affaire je craigne de fouffrir les plus rudes traitemens. Au contraire je vous prie de rendre publique cette lettre , afin que tout le monde fçache ce que l'on doit penler de ce péril commun. . , Après que le Pape Nicolas II. eut été élû, il GtÇ** tint confeil avec Hildebrand & avec les Cardi- Rom^^ naux , de ce qu'il y avoit à faire au fujet de*£ l'Antipape, 8c il fut réfolu de tenir un concile à Sutri ville du Patrimoine , où l'on appellerait , C 6 uoo Digitized by Google

Or pour ne pas m'étendre ſur ſa promotion, tandis que nous autres Evêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un Prêtre de l'Egliſe d'Oſtie, qui ne ſçait pas lire une page, même en épelant, fut enlevé de force par ces ſatellites de ſatan, pour mettre ſur le ſaint Siege celui qu'ils avoient élû. Vous voyez bien, vous qui ſçavez les canons, que ce ſeul article ſuffit pour le condamner. Car s'il faut dépoſer le prêtre qui a fait la fonction d'Evêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? On pouvoit répondre que Jean étant déja Evêque de Veletri, il ne s'agiſſoit que de l'introniſer, ce qu'un prêtre pouvoit faire. AN. 1058.

Pierre Damien raporte enſuite la défenſe que le Pape Etienne avoit faite, de proceder à l'élection avant le retour d'Hildebrand: puis il ajoûte, parlant de Gerard: Quant au Pape élû, voici ce qui m'en ſemble. Il eſt ſuffiſamment lettré, d'un eſprit vif, de mœurs pures au-deſſus du ſoupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, ſi l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dirai pas d'un pſeaume, mais d'une homelie, je ne reſiſte plus, & je lui baiſe les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire ſecretement pour ne me pas expoſer: à Dieu ne plaiſe que dans une telle affaire je craigne de ſouffrir les plus rudes traitemens. Au contraire je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde ſçache ce que l'on doit penſer de ce peril commun.

Après que le Pape Nicolas II. eut été élû, il tint conſeil avec Hildebrand & avec les Cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au ſujet de *Geſta. Rom. pont. ap. Baron. an. 1059.*

An.io/9XXX. h* Ab bé Didier Cardinal. Chr. Cajf. Kl. e. 1 3. 60
Hiftoire EccleJîaJîîqM. non feulement les Evêques de Tofcane 8c de Lombardie, mais le Duc Godefroi 8c le chancelier Guibert : ce qui fut exécuté fans délai. L'Anti-pape l'aïant appris fut touché de remors , quitta le faint Siégé 8c retourna en fa maifon ; 8c quand le Pape Nicolas en fut bien informé, il tint confeil avec les Cardinaux 8c alla à Rome avec eux 8c avec le Duc Godefroi , mais paifiblement 8c fans troupes. C'étoit au mois de Janvier io^p. le Pape Nicolas fut reçu à Rome par le clergé 8c le peuple avec l'honneur convenable , 8c mis dans le laint Siégé par les Cardinaux , fuivant la coutume. Quelques jours après , l'Anti-pape Jean, par l'entremife de quelques perfonnes , vint fc prefenter au Pape ; 8c le jettant à fes pieds , il protefta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois , qu'il étoit un ufurpateur 8c un parjure. Le Pape leva l'excommunication prononcée contre lui , mais à condition qu'il demeureroit à fainte Marie-majeure, dépofé de l'épifcopat 8c de la prêtrife. Le fchifme fut ainfî terminé , mais il reftoit au Pape une grande peine, que les capitaines établis par les Papes , retenoient par force la feigneurie de Rome , 8c les droits de l'Eglifè qu'ils avoient ufurpez. Enfuite le Pape envoïa au mont-Caiïin, dire 'à l'Abbé Didier de venir au plutôt à fa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'Abbé le rencontra au monaftere de Farfe , 8c en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De là il le fuivit à Oflimo, où le fixiémede Mars, qui étoit le fécond famedi de carême , le Pape l'ordonna prêtre cardinal du titre de fainte Cécile} 8c le lendemain dimanche, il lui donna la benediéfion abbatiale, avec une ample confirmation des privilèges du monaftere. De plus il le fit fon vicaire pour la reformation de tous : J les Digitized by Güôgle

AN. 1059. non ſeulement les Evêques de Toſcane & de Lombardie, mais le Duc Godefroi & le chancelier Guibert : ce qui fut executé ſans délai. L'Anti-pape l'aïant appris fut touché de remors, quitta le ſaint Siege & retourna en ſa maiſon ; & quand le Pape Nicolas en fut bien informé, il tint conſeil avec les Cardinaux & alla à Rome avec eux & avec le Duc Godefroi, mais paiſiblement & ſans troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. le Pape Nicolas fut reçû à Rome par le clergé & le peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le ſaint Siege par les Cardinaux, ſuivant la coûtume. Quelques jours après, l'Anti-pape Jean, par l'entremiſe de quelques perſonnes, vint ſe preſenter au Pape ; & ſe jettant à ſes pieds, il proteſta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois, qu'il étoit un uſurpateur & un parjure. Le Pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à ſainte Marie-majeure, dépoſé de l'épiſcopat & de la prêtriſe. Le ſchiſme fut ainſi terminé, mais il reſtoit au Pape une grande peine, que les capitaines établis par les Papes, retenoient par force la ſeigneurie de Rome, & les droits de l'Egliſe qu'ils avoient uſurpez.

XXX. L'Abbé Didier Cardinal.

Enſuite le Pape envoïa au mont-Caſſin, dire à l'Abbé Didier de venir au plûtôt à ſa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'Abbé le rencontra au monaſtere de Farfe, & en fut reçû avec de grands témoignages d'amitié. De là il le ſuivit à Oſſimo, où le ſixiéme de Mars, qui étoit le ſecond ſamedi de carême, le Pape l'ordonna prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile ; & le lendemain dimanche, il lui donna la benediction abbatiale, avec une ample con-

Chr. Caſſ. Hl. c. 13.

Livre foixuntiéme. 6 1 les monafteres dans la Campanie, la Principau- . té, la Poiiille 8c la Calabre. N.iofp. L'Abbé Didier , qui fut un des grands perfonnages de ce fiecle , étoit de l'illuftre famille des Princes de Benevent. Dès l'enfance il fre- Ckr. Cajf. quentoit les Eglifes , écoutoit volontiers les fain- *' tes leélures , 8c s'en entretenoit avec des perfonnes pieufcs : mais fon pere qui n'avoit que SS. lui, vouloit l'engager dans le monde, 8c fi-tôt qu'il fut en âge il le fiança avec une fille noble * contre fon inclination. Peu de tems après , le pere aïant été tué par les Normans , le jeune Daufier , car c*étoit le premier nom de Didier , âgé d'environ vingt ans , refolut de fe retirer fecretement} 8c par le fecoursd'un moine nommé Jaquint , il le déroba de fes parens , 8c reçut l'habit monaftique de la main d'un faint hermite nommé Santari. Mais fes parens l'aïant découvert , lui arrachèrent le faint habit , 8c le ramenèrent par force à Benevent : où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la maifon de fa mere. Il s'échapa toutefois 8c vint à Salerne trouver le prince Gaimar fon parent , 8c lui dit : Puifque je ne puis être moine en mon pais, fouffrez, que je le fois ici fous vôtre protection. Gaimar admirant la réfolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il defiroit, fur tout de ne le point rendre à fes parens malgré lui. Ainfi Daufier demeura quelque tems au monaftere de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent cedant aux importunitez, de la mere , vint lui-même à Salerne 8c le ramena : à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monaftere de fainte Sophie près de Benevent. Il y fut reçu avec plaifir par l'Abbé Grégoire, qui lui changea fon nom en celui de Defiderius ou Didier. Aïant vécu quelques années dans ce monaftere Digitized by Google

les monaſteres dans la Campanie, la Principauté, la Poüille & la Calabre. AN. 1059.

L'Abbé Didier, qui fut un des grands perſonnages de ce ſiecle, étoit de l'illuſtre famille des Princes de Benevent. Dès l'enfance il frequentoit les Egliſes, écoutoit volontiers les ſaintes lectures, & s'en entretenoit avec des perſonnes pieuſes : mais ſon pere qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, & ſi-tôt qu'il fut en âge il le fiança avec une fille noble contre ſon inclination. Peu de tems après, le pere aïant été tué par les Normans, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt ans, reſolut de ſe retirer ſecretement; & par le ſecours d'un moine nommé Jaquint, il ſe déroba de ſes parens, & reçut l'habit monaſtique de la main d'un ſaint hermite nommé Santari. Mais ſes parens l'aïant découvert, lui arracherent le ſaint habit, & le ramenerent par force à Benevent : où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la maiſon de ſa mere. Il s'échapa toutefois & vint à Salerne trouver le prince Gaimar ſon parent, & lui dit : Puiſque je ne puis être moine en mon païs, ſouffrez que je le ſois ici ſous vôtre protection. Gaimar admirant la réſolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il deſiroit, ſur tout de ne le point rendre à ſes parens malgré lui. Ainſi Daufier demeura quelque tems au monaſtere de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent cedant aux importunitez de la mere, vint lui-même à Salerne & le ramena : à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monaſtere de ſainte Sophie près de Benevent. Il y fut reçû avec plaiſir par l'Abbé Gregoire, qui lui changea ſon

Chr. Caſſ. lib. III. c. 1. 2. &c.

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 586.

6t Hifiolrt ’Eceleftafiique. ftere avec grande édification, il paflà à celui de N>I0/9* Xremite dans une ifle de la mer Adriatique , dite autrefois de Diomède : mais votant que P Abbé le vouloit mettre à fa place, il s’en retira & demeura trois mois avec les hermites: enfin par ordre du Pape il revint à fainte Sophie» C’étoit Leon IX. qui peu de tems après étant venu à Benevent , connut le mérité de Didier , par le cardinal Humbert 8c le chancelier Frideric ; 8c le prit tellement en amitié , que fouvent il le faifoit fervir à l’autel , 8c chanter l’évangile à fa mefîê. Enfuite Didier alla à Salerne , pour fe faire traiter d’une grande maladie caufée par fes abftinences 8cfes veilles.il y fit amitié avec Alfane clerc très-noble 8c très-fage , lui perfuada d’embrafîer la vie monaftique , 8c l’emmena à fainte Sophie de Benevent. Viétor II. ayant foccedé à Leon IX. Alfane craignit fon indignation , parce que fes freres étoient accufez de la mort de Guaimar Prince de Salerne j 8c voulut eflayerde gagner fes botw nés grâces : efperant d’y réuifir par le moyen du chant qu’il fçavoit en perfection , 8c de la medecine dont il avoit auiïi une grande connoiffance , 8c dont il avoit apporte quelques livres de Salerne. Ayant donc compofé 8c préparé autant qu’il pût de medicamens , il alla à la fuite de l’Archevêque de Benevent , trouver le Pape à Florence 8c y emmena Didier. Les deux amis acquirent bien-tôt une grande familiarité auprès du Pape : mais Didier confiderant que le féjour en cette cour ne convenoit point a fa profeffion , perfuada à Alfane de s’en retirer. Ils vinrent fe profterner aux pieds du Pape , lui demandant leur congé , 8c la permiflion de paflèr au Mont-Cafiîn pour y vivre plus regulierement } 8c l’ayant obtenue ils s'acheminèrent à ce mostaftere avec deux moines que l’Abbé Pierre avoit . Digitized by Googte

An. 1059. ſtere avec grande édification, il paſſa à celui de Tremite dans une iſle de la mer Adriatique, dite autrefois de Diomede : mais voïant que l'Abbé le vouloit mettre à ſa place, il s'en retira & demeura trois mois avec les hermites : enfin par ordre du Pape il revint à ſainte Sophie. C'étoit Leon IX. qui peu de tems après étant venu à Benevent, connut le merite de Didier, par le cardinal Humbert & le chancelier Frideric ; & le prit tellement en amitié, que ſouvent il le faiſoit ſervir à l'autel, & chanter l'évangile à ſa meſſe. Enſuite Didier alla à Salerne, pour ſe faire traiter d'une grande maladie cauſée par ſes abſtinences & ſes veilles. Il y fit amitié avec Alfane clerc très-noble & très-ſage, lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique, & l'emmena à ſainte Sophie de Benevent.

Victor II. ayant ſuccedé à Leon IX. Alfane craignit ſon indignation, parce que ſes freres étoient accuſez de la mort de Guaimar Prince de Salerne ; & voulut eſſayer de gagner ſes bonnes graces : eſperant d'y réuſſir par le moyen du chant qu'il ſçavoit en perfection, & de la medecine dont il avoit auſſi une grande connoiſſance, & dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Ayant donc compoſé & preparé autant qu'il pût de medicamens, il alla à la ſuite de l'Archevêque de Benevent, trouver le Pape à Florence & y emmena Didier. Les deux amis acquirent bien-tôt une grande familiarité auprès du Pape : mais Didier conſiderant que le ſéjour en cette cour ne convenoit point à ſa profeſſion, perſuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent ſe proſterner aux pieds du Pape, lui demandant leur congé, & la permiſſion de paſſer au Mont-Caſſin pour y vivre plus regulierement ; & l'ayant obtenuë ils s'acheminerent à ce mo-

Livre foixuntiêmt. _____ envoyez au Pape , pour lui faire fçavoir ion éledtion. Didier 8c Alfane y demeurèrent quelque ’ * tems , fe faifànt aimer de tous les freres : puis Gifulfe Prince de Salerne demanda Alfane pour être Abbé de faint Benoît près la meme ville , 8c enfin pour en être Archevêque , comme j’ai dit. Il eft célébré entre les auteurs eccleliaftiques -$*?. n, zi. de ce fiecle pour plufieurs ouvrages qu’il compofa. Didier fut envoyé au monaftere de faint Benoît de Capouë , pour le gouverner comme prévôt, 8c en renouvella l’Eglife : Enfuite l’Abbé Frideric étant devenu Pape fous le nom d’Etienne IX. le fit venir à Rome, 8c peu de tems après il fut lui-même élu Abbé 8c deftiné à la légation de C. P. Il renouvella tous les bâti mens du Mont-Caflin , 8c en fut compté pour le quatrième reftaurateur après faint Benoît » Petronax 8c Aligeme. Au mois d’ Avril de la même année 105-9. XXXIindi&ion douzième , le Pape Nicolas II. tintà£°™le de Rome un concile, où fe trouvèrent cent treize tu 9’cam. Evêques , avec des Abbez , des Prêtres 8c des?- noj. Diacres. C’étoit au palais de Latran dans la ba-^4^ Gr*,~ filique de Conftantin , les faints Evangiles étaient propofèz. Quand on fut a (fis , le Pape dit : Vous fçavez, mes freres, comme après la mort d’Etienne mon prédecefleur le faint Siégé a étéex?ofé aux infultes des fimoniaques , enforte que Eglife même fembloit être en péril. Afin donc de prévenir de tels accidens , nous ordonnons lùivant l’autorité des peres , que le Pape venant à mourir , les Evêques Cardinaux traitent enfèmble les premiers de Péle&ion , qu’ils y appellent enfuite les clercs cardinaux , 8c enfin que le refte du clergé 8c le peuple y donne fon confèntement. Nous devons fur tout nous fouvenir de cette fentence du bienheureux Leon nôtre prédecefleur : Il n’y a point de raifon de comp* Digitized by Google

envoyez au Pape, pour lui faire ſçavoir ſon élection. Didier & Alfane y demeurerent quelque tems, ſe faiſant aimer de tous les freres : puis Giſulfe Prince de Salerne demanda Alfane pour être Abbé de ſaint Benoît près la même ville, & enfin pour en être Archevêque, comme j'ai dit. Il eſt celebre entre les auteurs eccleſiaſtiques de ce ſiecle pour pluſieurs ouvrages qu'il compoſa. Didier fut envoyé au monaſtere de ſaint Benoît de Capouë, pour le gouverner comme prévôt, & en renouvella l'Egliſe : Enſuite l'Abbé Frideric étant devenu Pape ſous le nom d'Etienne IX. le fit venir à Rome, & peu de tems après il fut lui-même élû Abbé & deſtiné à la legation de C. P. Il renouvella tous les bâtimens du Mont-Caſſin, & en fut compté pour le quatriéme reſtaurateur après ſaint Benoît, Petronax & Aligerne.

AN. 1059.

Sup. n. 25.

Au mois d'Avril de la même année 1059. indiction douziéme, le Pape Nicolas II. tint à Rome un concile, où ſe trouverent cent treize Evêques, avec des Abbez, des Prêtres & des Diacres. C'étoit au palais de Latran dans la baſilique de Conſtantin, les ſaints Evangiles étoient propoſez. Quand on fut aſſis, le Pape dit : Vous ſçavez, mes freres, comme après la mort d'Etienne mon prédeceſſeur le ſaint Siege a été expoſé aux inſultes des ſimoniaques, enſorte que l'Egliſe même ſembloit être en peril. Afin donc de prévenir de tels accidens, nous ordonnons ſuivant l'autorité des peres, que le Pape venant à mourir, les Evêques Cardinaux traitent enſemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent enſuite les clercs cardinaux, & enfin que le reſte du clergé & le peuple y donne ſon conſentement. Nous devons ſur tout nous ſouve-

XXXI. Concile de Rome.

Tom. 9. conc. p. 1105. Ap Grat. diſt. 23. c. 1.

An. j o/p i 64 Hlftoire Ecrit fiaftiqui. compter entre les Evêques ceux qui ne font 'ni élus par le clergé, ni demandez, par le peuple , ni confierez par les Evêques de la province avec le jugement du métropolitain. Et comme le Pape n’a point de métropolitain , les Evêques cardinaux en tiennent la place. On choilira dans le fein de l’Eglife même , «’il s’y trouve un fujet capable , finon dans une autre , fauf l’honneur dû à nôtre cher fils Henri , qui cft maintenant Roi , & qui fera , s’il plaît à Dieu, Empereur, comme nous lui avons déjà accordé ; 5c on rendra le même honneur à fes fucccflcurs , à cjui le faint Siège aura perfonnellement accordé le même droit. Que fi le pouvoir des méchans prévaut jufques à cher qu’on ne pu i fie faire dans Rome u âion pure 8c gratuite : les cardinaux Evêques avec le refte du clergé , 8c les laïques catholiues , quoi qu’en petit nombre, auront droit ’élire le Pape dans le lieu qu’ils jugeront le plus convenable. Que fi après l’éleétion la guerre , ou quelque autre obftacle venant de la malice des hommes , empêche que l’élû ne foit intronifé dans le faint Siégé fuivant la coûtumc : il ne laifièra pas , comme vrai Pape, d’avoir l’autorité de gouverner I’Egliiè Romaine , 8c de difpofer de tous fes biens : comme nous fçavons que faint Grégoire l’a fait avant fa confecration. Si quelqu’un eft élû , ordonné , ou intronifé au mépris de ce decret , qu’il foit anathematifé 8c depofé avec tous fes complices, comme ante-chrift , ufurpateur 8c deftruêbeur de la Chrétienté ; 8c que toute audience lui foit déniée fur ce point. On ajoûte quantité de malediétions contre les infraéteurs de ce decret ; qui fut fouferit par le Pape , par Bonifàce Evêque d’Albane, Humbert de fainte Rufine, Pierre d’Oftie qui eft Pierre Damien , 8c d’autres £vê•

Digitized by*G'

AN. 1059. compter entre les Evêques ceux qui ne ſont ni élûs par le clergé, ni demandez par le peuple, ni conſacrez par les Evêques de la province avec le jugement du metropolitain. Et comme le Pape n'a point de metropolitain, les Evêques cardinaux en tiennent la place.

On choiſira dans le ſein de l'Egliſe même, s'il s'y trouve un ſujet capable, ſinon dans une autre, ſauf l'honneur dû à nôtre cher fils Henri, qui eſt maintenant Roi, & qui ſera, s'il plaît à Dieu, Empereur, comme nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint Siege aura perſonnellement accordé le même droit. Que ſi le pouvoir des méchans prévaut juſques à empêcher qu'on ne puiſſe faire dans Rome une élection pure & gratuite : les cardinaux Evêques avec le reſte du clergé, & les laïques catholiques, quoi qu'en petit nombre, auront droit d'élire le Pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que ſi après l'élection la guerre, ou quelque autre obſtacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élû ne ſoit intronisé dans le ſaint Siege ſuivant la coûtume : il ne laiſſera pas, comme vrai Pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'Egliſe Romaine, & de diſpoſer de tous ſes biens : comme nous ſçavons que ſaint Gregoire l'a fait avant ſa conſecration.

Si quelqu'un eſt élû, ordonné, ou intronisé au mépris de ce decret, qu'il ſoit anathematiſé & dépoſé avec tous ſes complices, comme ante-chriſt, uſurpateur & deſtructeur de la Chrétienté; & que toute audience lui ſoit déniée ſur ce point. On ajoûte quantité de malédictions contre les infracteurs de ce decret : qui fut ſouſcrit par le Pape, par Boniface Evê-

Livre foîxantléme’. 6y Evêques au nombre de foixante 8c feize , avèc ^ les prêtres 8c les diacres. On fait ici paflèr pour ' un privilège perfonnel le droit de l’Empereur , pour approuver l’éleétion du Pape : quoi que dans la fuite de cette hiftoire nous aïons vu ce droit établi depuis plulieurs ficelés. Il fcmblc que la cour de Rome vouloit fe prévaloir de la minorité du Roi Henri. En ce même concile de Rome on fit treize w> 9* canons , dont le premier n’eft que l’abregé de^‘ 10^’ ce decret touchant l’élcétion du Pape. Enfuitee- 3* on défend d’entendre la meffe d’un prêtre , que l’on fçait certainement avoir une concubine. Tout prêtre , diacre , ou foudiacre , qui depuis la conftitution du Pape Leon , aura pris ou gardé une concubine ; on lui défend de célébrer la méfié , y lire l’évangile ou l’épître , demeurer dans le fanéfcuaire pendant l’office , ou recevoir fa part des revenus de l’Eglife. Ceux£«4- , qui ont gardé la continence, fuivant la meme conftitution , mangeront 8c dormiront enfemble près des Eglifes pour lefquelles ils font ordonnez ; 8c mettront en commun tout ce qui leur vient de l’Eglife , s’étudiant à pratiquer la vie commune 8c apoftolique. C’eft l’origine des chanoines réguliers. Défenfo à un prêtre de te-f* nir enfomble deux Eglifes : défenfe de prendre Phabit monaftique dans Pefperance d’être Abbé.f-7On fit auffi dans ce concile un decret particulier contre les fimoniaques, portant qu’ils fc-p-u®£ roient dépofoz fans mifericorde. Quant à ceux , ajoûte le Pape , qui ont été ordonnez gratuitement par des fimoniaques : nous décidons la queftion agitée depuis long-tems , en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu’ilsont reçus. Car la multitude de ceux qui ont été ainfi ordonnez , eft fi grande , que nous ne pouvons obferver à leur égard la ri• gueur Digitized by Google

Evêques au nombre de ſoixante & ſeize, avec les prêtres & les diacres. On fait ici paſſer pour un privilege perſonnel le droit de l'Empereur, pour approuver l'élection du Pape : quoi que dans la ſuite de cette hiſtoire nous aïons vû ce droit établi depuis pluſieurs ſiecles. Il ſemble que la cour de Rome vouloit ſe prévaloir de la minorité du Roi Henri. AN. 1059.

En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'eſt que l'abregé de ce decret touchant l'élection du Pape. Enſuite on défend d'entendre la meſſe d'un prêtre, que l'on ſçait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre, ou ſoudiacre, qui depuis la conſtitution du Pape Leon, aura pris ou gardé une concubine ; on lui défend de celebrer la meſſe, y lire l'évangile ou l'épître, demeurer dans le ſanctuaire pendant l'office, ou recevoir ſa part des revenus de l'Egliſe. Ceux qui ont gardé la continence, ſuivant la même conſtitution, mangeront & dormiront enſemble près des Egliſes pour leſquelles ils ſont ordonnez ; & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Egliſe, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apoſtolique. C'eſt l'origine des chanoines reguliers. Défenſe à un prêtre de tenir enſemble deux Egliſes : défenſe de prendre l'habit monaſtique dans l'eſperance d'être Abbé.

to. 9. conc. p. 1099.
c. 3.
c. 4.
c. 8.
c. 7.

On fit auſſi dans ce concile un decret particulier contre les ſimoniaques, portant qu'ils ſeroient dépoſez ſans miſericorde. Quant à ceux, ajoûte le Pape, qui ont été ordonnez gratuitement par des ſimoniaques : nous décidons la queſtion agitée depuis long-tems, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçûs. Car la multitude de ceux qui ont été ainſi ordonnez eſt ſi grande, que

p. 1102.

AN.ioj-9 f. 1056. •f. Z. XXXII. Retra&ation deBerenger. Lémfr. de ttrf. t te I • 1* 6 6 Hiftoire Eccltfia (lique. gucur des canons. Toutefois nous défendons très-expreflèment à nos fuccefièurs , de prendre pour réglé cette indulgence , que la neceflitc du tems nous a extorquée. Mais à l'avenir, fi quelqu'un fe laifïe ordonner par celui qu'il fçait être fimoniaque , l'un & l'autre fera dépofé. En confèquence de ces decrets du concile de Rome , le Pape écrivit une lettre aux Evêques , aux clercs, 8c à tous les fidèles de Gaule, particulièrement d'Aquitaine 8c de Gafcogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné : apparemment ce qui etoit le plus neceflàire pour ces provinces : fçavoir le decret contre les clercs marier , qu'il traite de Nicolaïtes , avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs 8c les moines apoftats qui quittent la tonfure 8c renoncent à leur profelîion , feront excommuniez. Excommunication contre ceux qui pillent les pèlerins , ks clercs , les moines, les femmes 8c les pauvres fans armes -, 8c contre ceux qui violent la fianchifè des E^lifes à foixante pas à l'entour , 8c des chapelles a trente pas. Berenger étoit venu à Rome fous ce pontificat, fe fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagner par fes bienfaits. Toutefois il n'ofa défendre fes fentimens, 8c pria le Pape Nicolas, 8c ce concile de cent treize Evêques de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commiiîion en fut donnée au Cardinal Humbert, qui dreflà laçons fe filon de foi en ces termes : Moi Berenger indigne diacre de l'Eglifè de S. Maurice d'Angers , connoifiànt la vraie foi apoftolique , j'anathematife toutes les herefies , principalement celle dont j'ai été accufé jufques ici : qui prétend foutenir , que le pain 8c le vin qui font mis fur l'autel, ne font après la confecration que le facrement , 8c non pas le vrai Corps 8c k vrai Sang de NôtreSeiDigitized by Google

AN. 1059. gueur des canons. Toutefois nous défendons très-expreſſement à nos ſucceſſeurs, de prendre pour regle cette indulgence, que la neceſſité du tems nous a extorquée. Mais à l'avenir, ſi quelqu'un ſe laiſſe ordonner par celui qu'il ſçait être ſimoniaque, l'un & l'autre ſera dépoſé.

p. 1096. *n.* 2. En conſequence de ces decrets du concile de Rome, le Pape écrivit une lettre aux Evêques, aux clercs, & à tous les fidéles de Gaule, particulierement d'Aquitaine & de Gaſcogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné : apparemment ce qui étoit le plus neceſſaire pour ces provinces : ſçavoir le decret contre les clercs mariez, qu'il traite de Nicolaïtes, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs & les moines apoſtats qui quittent la tonſure & renoncent à leur profeſſion, ſeront excommuniez. Excommunication contre ceux qui pillent les pelerins, les clercs, les moines, les femmes & les pauvres ſans armes; & contre ceux qui violent la franchiſe des Egliſes à ſoixante pas à l'entour, & des chapelles à trente pas.

XXXII. Retractation de Berenger. *Lanfr. de corp.* *& ſ.* 1. 2. Berenger étoit venu à Rome ſous ce pontificat, ſe fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnez par ſes bienfaits. Toutefois il n'oſa défendre ſes ſentimens, & pria le Pape Nicolas, & ce concile de cent treize Evêques de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commiſſion en fut donnée au Cardinal Humbert, qui dreſſa la confeſſion de foi en ces termes : Moi Berenger indigne diacre de l'Egliſe de S. Maurice d'Angers, connoiſſant la vraïe foi apoſtolique, j'anathematiſe toutes les hereſies, principalement celle dont j'ai été accuſé juſques ici : qui prétend ſoutenir, que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ne ſont après la conſecration que le ſacrement, &

Livre foixantiéme. 67 Seigneur Jesus-Christ, 8c que ce n'eft qu'en . facrement qu'il peut être fcnfiblement touché ou AN*I0f?' rompu parles mains des prêtres, ou froiffé par les dents des fidèles. Je fuis d'accord aveclafainte Eglife Romaine 8c le fiege apoftolique ; 8c je protefie de cœur 8c de- bouche , que je tiens la même foi touchant le facrement de la table du Seigneur, que le Pape Nicolas 8c ce faint concile m'a preferite , fuivant l'autorité des évangiles 8c de l'Apôtre. C'ell à fçavoir que le pain 8c le vin qui font mis fur l'autel, font après la confecration , non feulement le facrement , mais encore le vrai corps 8c le vrai fang de Nôtre-Seigneur J E s u s-C h r 1 s t ; 8c font touchez, 8c rompus par les mains des prêtres , 8c froiflèz. par les dents des fidèles fenfiblement : non feulement en facrement, mais en vérité. Je le jure par la fainte Trinité 8c par ces faints Evangiles ; 8c je déclaré dignes d'un anathème étemel ceux qui contreviendront à cette foi , avec leurs dogmes 8c leurs fe&ateurs. Que fi jamais j'ofe moi-même penfer ou prêcher rien au contraire , je ferai fournis à la feverité des canons. L'aïant lu 8c relu , je l'ai fouferit volontairement. Le Cardinal Humbert aïant drefTé cette formule , elle fut approuvée de tout le concile , 8c Humbert la donna à Berenger ; qui l'aïant lue , déclara que c'étoit fa créance , le confirma par ferment, 8c enfin y fouferivit de fà main. Même il alluma un feu au milieu du concile , 8c y » jetta les livres qui contenoient cette erreur. Le Pape Nicolas fe réjouïiTant de fa converfion , envoya fa profeftion de foi à toutes les villes d'Italie : de Gaule 8c de Germanie * 8c en tous les lieux où on pouvoit avoir oüi parler de fbn erreur , pour reparer le fcandale qu'elle avoit caufé en tant d'Eglifes : mais fi-tôt que Berenger fut hors du concile , il écrivit contre cette Digitized by Google

Seigneur JESUS-CHRIST, & que ce n'eſt qu'en ſacrement qu'il peut être ſenſiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froiſſé par les dents des fidéles. Je ſuis d'accord avec la ſainte Egliſe Romaine & le ſiege apoſtolique; & je proteſte de cœur & de bouche, que je tiens la même foi touchant le ſacrement de la table du Seigneur, que le Pape Nicolas & ce ſaint concile m'a preſcrite, ſuivant l'autorité des évangiles & de l'Apôtre. C'eſt à ſçavoir que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ſont après la conſecration, non ſeulement le ſacrement, mais encore le vrai corps & le vrai ſang de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST; & ſont touchez & rompus par les mains des prêtres, & froiſſez par les dents des fidéles ſenſiblement : non ſeulement en ſacrement, mais en verité. Je le jure par la ſainte Trinité & par ces ſaints Evangiles; & je declare dignes d'un anathême éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes & leurs ſectateurs. Que ſi jamais j'oſe moi-même penſer ou prêcher rien au contraire, je ſerai ſoumis à la ſeverité des canons. L'aïant lû & relû, je l'ai ſouſcrit volontairement. AN. 1059.

Le Cardinal Humbert aïant dreſſé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, & Humbert la donna à Berenger : qui l'aïant lûë, declara que c'étoit ſa créance, le confirma par ſerment, & enfin y ſouſcrivit de ſa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, & y jetta les livres qui contenoient cette erreur. Le Pape Nicolas ſe réjouïſſant de ſa converſion, envoya ſa profeſſion de foi à toutes les villes d'Italie : de Gaule & de Germanie; & en tous les lieux où on pouvoit avoir oüi parler de ſon erreur, pour reparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé en tant d'Egliſes : mais ſi-tôt que Beren-

An. 1059. XXXIIL Gui Archevêque de MiUn. Snp. liv. LlX.ru Vliai, fai . to.^.p. 141. I+J. 68 Hljldire Zcelefajiique. profeffion de foi : chargeant d'injures le Cardinal Humbert qui l'avoit drefïee. Heribert ou Aribert Archevêque de Milan étant mort le feiziéme de Janvier 1046. après vingt-fix ans d'épifeopat, Gui Vavafeurde Velatc lui fucceda la même année. Le peuple avoit propofé quatre prêtres delà métropolitaine pour en élire un , 8c Gui étoit propofé par une partie de la nobleflè : mais il termina le différend, en donnant de l'argent à l'Empereur Henri , qui le mit en portèfiion de l'archevêché. 11 parut clai‘ rement combien il étoit odieux , dès la première meffe pontificale qu'il célébra dans la grande Eglife : car tout le clergé 8c le peuple le laiflà feul à l'autel. Toutefois il demeura dans le lîege de Milan, 8c le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année fuivante 1047. il a flirta au concile de Rome tenu par le Pape Clement II. 8c y difputa le premier rang à Humfroi Archevêque de Ravenne, qui l'emporta lut* Llénii A cité comme fimoniaque devant le ' Pape Leon IX. il y comparut , 8c s'y défendit fi bien, que le Pape le déclara Archevêque légitimé , 8c étant revenu triomphant à fon fiege, il aflifta au concile de Verceil en ioyo. xxxiv. Mais Nicolas II. étant monté fur le faint Siégé , l'Eglife de Milan lui envoïa une dépuhn. tation , pour le fupplier d'avoir compafllon de Gejla pan- lès maux : c'étoit principalement la fimonic 8c iific.ap.3a- l'incontinence des clercs. Le Pape y envoïa Pieri*o re Damien Cardinal Evêque d'Oftie 8c AnfelPetr. Dam. me Evêque de Luques en qualité de légats -.qui f-S- trouvèrent une grande divifion entre le clergé 8c le peuple de Milan , au fujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le refpeét dû à des légats du faint Siégé , 8c ils déclarèrent le fujet qui les avoit amène*. : mais un jour après il s'éleva tout d'un coup par la faétion des clercs Digitized by Google

AN. 1059. profeſſion de foi : chargeant d'injures le Cardinal Humbert qui l'avoit dreſſée.

XXXIII. Gui Archevêque de Milan.

Heribert ou Aribert Archevêque de Milan étant mort le ſeiziéme de Janvier 1046. après vingt-ſix ans d'épiſcopat, Gui Vavaſeur de Velate lui ſucceda la même année. Le peuple avoit propoſé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, & Gui étoit propoſé par une partie de la nobleſſe : mais il termina le differend, en donnant de l'argent à l'Empereur Henri, qui le mit en poſſeſſion de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux, dès la premiere meſſe pontificale qu'il celebra dans la grande Egliſe : car tout le clergé & le peuple le laiſſa ſeul à l'autel. Toutefois il demeura dans le ſiege de Milan, & le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année ſuivante 1047. il aſſiſta au concile de Rome tenu par le Pape Clement II. & y diſputa le premier rang à Humfroi Archevêque de Ravenne, qui l'emporta ſur lui. Il fut cité comme ſimoniaque devant le Pape Leon IX. il y comparut, & s'y défendit ſi bien, que le Pape le déclara Archevêque legitime, & étant revenu triomphant à ſon ſiege, il aſſiſta au concile de Verceil en 1050.

Sup. liv. LIX. n. 35. Ital. ſac. to. 4. p. 141. 145.

Sup. liv. LIX. n. 51.

XXXIV. P. Damien legat à Milan.

Mais Nicolas II. étant monté ſur le ſaint Siege, l'Egliſe de Milan lui envoïa une députation, pour le ſupplier d'avoir compaſſion de ſes maux : c'étoit principalement la ſimonie & l'incontinence des clercs. Le Pape y envoïa Pierre Damien Cardinal Evêque d'Oſtie & Anſelme Evêque de Luques en qualité de legats : qui trouverent une grande diviſion entre le clergé & le peuple de Milan, au ſujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le reſpect dû à des legats du ſaint Siege, & ils déclarerent le ſujet qui les avoit amenez : mais un jour après

Geſta pontific. ap. Baron. an. 1059. Petr. Dam. ep. 5.

Lhre foixantlèmt. 69 _____ clercs un murmure parmi le peuple, qui difoit, . que PEglife de Milan ne devoit point être fou- ' mife aux loix de Rome* 8c que le Pape n'avoit aucun droit de juger ou de regler cette Eglifc. Il nous ferait honteux , difoient-ils , de la laiffer alTujettir à un autre , puifqu'cile a toujours été libre fous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous eôtez, au palais épifcopal : on fonna les cloches 8c une grande trompe qui fe faifoit entendre par toute la ville. On menaçoit les légats ; 8c Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à fa vie. Ce qui le rendoit plus odieux , c'eft que tout le clergé du diocefc de Milan étant aflèmblé comme en fynode , il y avoit prefidé , aiant à fa droite l'autre légat Anfelme de Luques; 8c à fa gauche l'Archevêque de Milan. Pour appaifer ce tumulte il monta au jubé, 8c aïant avec peine obtenu filence, il parla ainlr : Sçachez , mes freres, que je ne fuis pas venu ici pour chercher la gloire de PEglife Romaine, mais la vôtre 8c vôtre falut. Comment aurait-elle befoin des louanges d'un homme méprifable , après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur? 8c quelle province fur la terre eft exempte de fon pouvoir , qui s'étend jufqucs à lier 8c délier le ciel même. Ce font les Rois, les Empereurs, 8c enfin de purs hommes , qui ont établi les bornes des patriarcats , des métropoles, desdiocefes de chaque Evêque , 8c leur ont accordé des privilèges : mais c'eft J e s u s-C hrist même qui a fondé l'Eglife Romaine , en donnant à faint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel 8c fur la terre. Ainfi ce n'eft qu'une injuftice de priver de fes droits quelque autre Eglife que ce foit : mais de difputer à PEglife Romaine fa prérogative , c'eft une herefie. Enfuitc pour établir la fuperiorité de l'Eglife RoDigitized by Google

clercs un murmure parmi le peuple, qui diſoit, que l'Egliſe de Milan ne devoit point être ſoumiſe aux loix de Rome; & que le Pape n'avoit aucun droit de juger ou de regler cette Egliſe. Il nous ſeroit honteux, diſoient-ils, de la laiſſer aſſujettir à un autre, puiſqu'elle a toûjours été libre ſous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous côtez au palais épiſcopal: on ſonna les cloches & une grande trompe qui ſe faiſoit entendre par toute la ville. AN. 1059.

On menaçoit les legats; & Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à ſa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'eſt que tout le clergé du dioceſe de Milan étant aſſemblé comme en ſynode, il y avoit preſidé, aïant à ſa droite l'autre legat Anſelme de Luques; & à ſa gauche l'Archevêque de Milan. Pour appaiſer ce tumulte il monta au jubé, & aïant avec peine obtenu ſilence, il parla ainſi: Sçachez, mes freres, que je ne ſuis pas venu ici pour chercher la gloire de l'Egliſe Romaine, mais la vôtre & vôtre ſalut. Comment auroit-elle beſoin des louanges d'un homme mépriſable, après l'éloge qu'elle a reçû de la bouche du Sauveur? & quelle province ſur la terre eſt exempte de ſon pouvoir, qui s'étend juſques à lier & délier le ciel même. Ce ſont les Rois, les Empereurs, & enfin de purs hommes, qui ont établi les bornes des patriarcats, des metropoles, des dioceſes de chaque Evêque, & leur ont accordé des privileges: mais c'eſt JESUS-CHRIST même qui a fondé l'Egliſe Romaine, en donnant à ſaint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel & ſur la terre. Ainſi ce n'eſt qu'une injuſtice de priver de ſes droits quelque autre Egliſe que ce ſoit: mais de diſputer à l'Egliſe Romaine ſa prérogative, c'eſt une hereſie.

JO Hi floke Tcclefa fl i que. £ Romaine fur celle de Milan en particulier , Pier’10^’re Damien dit, que fàint Lin, par ordre de faint Pierre, avoit baptifé fàint Naz,aire , qui avec Paint Cclfe fut martyrifé à Milan ; 8c que faint Gei vais 6c faint Protais étoient difciples de faint Paul : par ccmfèquent que l’Eglife de Milan eft fille de l’Eglife Romaine. Ce qui efl de remarquable , c’eft qu’il ne dit rien de v.Tillew. fàint Barnabe, que l’on prétend avoir été le prel‘f'L 7* xnicr Evêque de Milan. Le peuple appaifé par ce difcours, promit d’executer tout ce que Pierre propoferoit. Dans le clergé très-nombreux de Milan , à peine s’cn trouvoit-il un fèul qui eût été ordonné gratis. Car c’étoit uneregleinviolable dans cette Eglifc , que pour tous les ordres, même pour l’épifeopat , il falloit avant que de les recevoir , païer la fomme preferite. Pierre Damien fe trouva fort embaraffé. D’interdire toutes les Eglifes d’une ville fi confiderable 8c d’une province fi étendue, il fembloit que c’étoit y détruire la religion. Il étoit odieux 8c même injufte de pardonner à quelques-uns préférablement aux autres , puifquc prefque tous étoient coupables; 8c la moindre divifion dans ce peuple auroit caufé une grande effulion de iàng. En cet embarras Pierre Damien fe fouvint de cette réglé raportée par le Pape Innocent , que les pcchez, de la multitude demeurent impunis. C’eft-à-dire , que l’on ne doit pas exercer contre une multitude entière la feverité des canons. Il confidcra l’indulgence dont les Peres avoient ufé envers les Donatiftes , les Novatiens 8c les heretiques femtlables; 8c ne pouvant remedier aux maux de l’Eglife de Milan fuivant la pureté des canons, il refolut de chercher au moins à mettre fin aux abus , 8c établir pour l’avenir , que les ordinations fuflent gratuites. Il Digitized by GoJble

AN. 1059. Romaine ſur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit, que ſaint Lin, par ordre de ſaint Pierre, avoit baptiſé ſaint Nazaire, qui avec ſaint Celſe fut martyriſé à Milan; & que ſaint Gervais & ſaint Protais étoient diſciples de ſaint Paul : par conſequent que l'Egliſe de Milan eſt fille de l'Egliſe Romaine. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt qu'il ne dit rien de ſaint Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier Evêque de Milan. Le peuple appaiſé par ce diſcours, promit d'executer tout ce que Pierre propoſeroit. Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvoit-il un ſeul qui eût été ordonné gratis. Car c'étoit une regle inviolable dans cette Egliſe, que pour tous les ordres, même pour l'épiſcopat, il falloit avant que de les recevoir, païer la ſomme preſcrite. Pierre Damien ſe trouva fort embaraſſé. D'interdire toutes les Egliſes d'une ville ſi conſiderable & d'une province ſi étenduë, il ſembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux & même injuſte de pardonner à quelques-uns préferablement aux autres, puiſque preſque tous étoient coupables; & la moindre diviſion dans ce peuple auroit cauſé une grande effuſion de ſang.

v. Tillem. to. 1. p. 687.

En cet embarras Pierre Damien ſe ſouvint de cette regle raportée par le Pape Innocent, que les pechez de la multitude demeurent impunis. C'eſt-à-dire, que l'on ne doit pas exercer contre une multitude entiere la ſeverité des canons. Il conſidera l'indulgence dont les Peres avoient uſé envers les Donatiſtes, les Novatiens & les heretiques ſemblables; & ne pouvant remedier aux maux de l'Egliſe de Milan ſuivant la pureté des canons, il reſolut de cher-

Livre' foïxtmiéme. 71 Il obligea donc l’Archevêque 8c le clergé de Milan, à le promettre par écrit 8c avec ferment, xixv. Lapromeflè de l’Archevêque Gui adrefféeàfon ’sermen* clergé 8c à fon peuple , portoit en fubftance l’Arche* Vous n’ignorez pas la déteftable coutume qui a’étoit anciennement établie en cette Eglife, que pour recevoir le fbudiaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrife vingt-quatre , comme une taxe réglée. Maintenant en prcfence de Dieu 8c des Saints , de Pierre Evêque d’Oftie légat du Pape , d’Anfelme de Luques 8c de vous tous , je condamne 8c detefte cette perverfe coutume 8c toute fimonie. De plus, je m’oblige , moi 8c mon clergé 8c tous nos fucceflêurs , à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu’un y contrevient , foit en donnant , foit en recevant , qu’il foit avec Simon frappé d’un anathème perpétuel. Nous condamnons auiïi l’herefie des Nicolaïtes, 8c promettons d’éloigner autant qu’il nous fera poffible les prêtres , les diacres 8c les foudiacrcs , de la compagnie de leurs femmes 8c de leurs concubines. Nous promettons de même, que nous ne prendrons rien , ni nous, ni nos domeftiques, pour la provifion des abbaïes ou des chapelles : pour l’inveftiture des Eglifes , la promotion des Evêques , le faint Chrême 8c la confecration des Eglifes. Cette promdTe fut fouferite par l’ Archevêque Gui , trois prêtres , quatre diacres 8c cinq foudiacrcs. Puis l’Archevêque s’approchant de l’autel la confirma par ferment entre les mains de Pierre Damien. Le vidamede l’Eglife de Milan , le chancelier 8c tous les autres clercs qui étoient prefens , en firent de même. Arnoul clerc 8c neveu de l’Archevêque fit encore ferment pour fon oncle , y aioûtant , qu’il n’ordonneroit aucun clerc qu’il n’eût fait ferment de n’fvoir Digitized by Google

Il obligea donc l'Archevêque & le clergé de Milan, à le promettre par écrit & avec ſerment. La promeſſe de l'Archevêque Gui adreſſée à ſon clergé & à ſon peuple, portoit en ſubſtance : Vous n'ignorez pas la déteſtable coûtume qui s'étoit anciennement établie en cette Egliſe, que pour recevoir le ſoudiaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtriſe vingt-quatre, comme une taxe reglée. Maintenant en preſence de Dieu & des Saints, de Pierre Evêque d'Oſtie legat du Pape, d'Anſelme de Luques & de vous tous, je condamne & deteſte cette perverſe coûtume & toute ſimonie. De plus, je m'oblige, moi & mon clergé & tous nos ſucceſſeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, ſoit en donnant, ſoit en recevant, qu'il ſoit avec Simon frappé d'un anathême perpetuel. Nous condamnons auſſi l'hereſie des Nicolaïtes, & promettons d'éloigner autant qu'il nous ſera poſſible les prêtres, les diacres & les ſoudiacres, de la compagnie de leurs femmes & de leurs concubines. Nous promettons de même, que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domeſtiques, pour la proviſion des abbaïes ou des chapelles : pour l'inveſtiture des Egliſes, la promotion des Evêques, le ſaint Chrême & la conſecration des Egliſes.

AN. 1059. XXXV. Sermens de l'Archevêque & du clergé.

Cette promeſſe fut ſouſcrite par l'Archevêque Gui, trois prêtres, quatre diacres & cinq ſoudiacres. Puis l'Archevêque s'approchant de l'autel la confirma par ſerment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'Egliſe de Milan, le chancelier & tous les autres clercs qui étoient preſens, en firent de même. Arnoul clerc & neveu de l'Archevêque fit encore ſer-

7 1 WJloîre ’Ecele/îajl'xfut. n’avoit rien donné ni promis. Enfuite l’ArcheI0X9-vêque fe profterna fur le pavé 8c demanda pénitence, pour n’avoir pas extirpé, comme il devoit, cet ufage fimoniaque. Pierre Damien lui impofa cent ans de penitence , dont il lui taxa le rachat par une fommc d’argent, qu’il dcvoit Î>ayer chaque année. Ils entrèrent enfuite dans a grande Eglife, 8c montèrent au jubé; 8c là en prefence d’un grand peuple 8c du clergé , Pierre fit jurer fur les évangiles le clerc de l’Archevêque , j’entends Ion neveu , que l’Archevêque pendant fa vie feroit tous fes efforts pour extirper ces deux herefies des Nicolaïtes 8c des Simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non feulement de la ville, mais delà campagne, avoit déjà fait le même ferment. Enfuite on jugea à propos , que tous les clercs , après avoir reçu une penitence , fufiênt reconciliez pendant la méfie , recevant leurs ornemens de la main de l’Evêque. Et premièrement ils prêtèrent ce ferment : Je déclare que je tiens la foi que les fept conciles ont confirmée parleur autorité, 8c que les Papes ont enfeignee. J’anathematife généralement toutes les herefies, 8c en particulier les deux dont l’Eglile eft la plus affligée en ce tems , des Simoniaques 8c des Nicolaïtes , prononçant un étemel anathème contre tous ceux qui les fuivent. La penitence des clercs fut telle. Ceux qui ont feulement païé la taxe accoutumée pour les ordinations , (ce que quelques-uns fçtfvoient à peine être un peche :) ceux-là feront cinq ans de penitence , pendant lcfquels ils jeûneront deux jours la feniaine au pain 8c à l’eau , 8c trois jours la femaine pendant l’Avcnt 8c leCavême. Ceux qui ont donné plus que la taxe , feront fept années de peniten- I ce comme la précédente , 8c enfuite jeûneront les vendredis toute leur rie. Celui qui ne peut • jeûner Digitized by

n'avoit rien donné ni promis. Enſuite l'Arche-
AN.1059. vêque ſe proſterna ſur le pavé & demanda penitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet uſage ſimoniaque. Pierre Damien lui impoſa cent ans de penitence, dont il lui taxa le rachat par une ſomme d'argent, qu'il devoit payer chaque année. Ils entrerent enſuite dans la grande Egliſe, & monterent au jubé; & là en preſence d'un grand peuple & du clergé, Pierre fit jurer ſur les évangiles le clerc de l'Archevêque, j'entends ſon neveu, que l'Archevêque pendant ſa vie feroit tous ſes efforts pour extirper ces deux hereſies des Nicolaïtes & des Simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non ſeulement de la ville, mais de la campagne, avoit déja fait le même ſerment. Enſuite on jugea à propos, que tous les clercs, après avoir reçû une penitence, fuſſent reconciliez pendant la meſſe, recevant leurs ornemens de la main de l'Evêque. Et premierement ils prêterent ce ſerment : Je declare que je tiens la foi que les ſept conciles ont confirmée par leur autorité, & que les Papes ont enſeignée. J'anathematiſe generalement toutes les hereſies, & en particulier les deux dont l'Egliſe eſt la plus affligée en ce tems, des Simoniaques & des Nicolaïtes, prononçant un éternel anathême contre tous ceux qui les ſuivent. La penitence des clercs fut telle. Ceux qui ont ſeulement païé la taxe accoûtumée pour les ordinations, (ce que quelques-uns ſçavoient à peine être un peché:) ceux-là feront cinq ans de penitence, pendant leſquels ils jeûneront deux jours la ſemaine au pain & à l'eau, & trois jours la ſemaine pendant l'Avent & le Carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe, feront ſept années de penitence comme la précedente, & enſuite jeûneront

Livre foixxraiéme. 73 jeûner aifément , peut racheter un de ces jours . de la femaine , en récitant un pfeautier , ou AN,I°j'P* la moitié , avec cinquante génuflexions : ou il nourrira un pauvre , 8c apres lui avoir lavé les pieds lui donnera un denier. De plus l'Archevêque promit de les envoïer tous en pèlerinage lointain , foit à Rome , foit à Tours ; 8c l'Archevêque promit d'aller lui-même à faint Jacques en Efpagne. Après avoir ainfi reconcilié le clergé de Milan , on réfolut de ne pas rendre auffi-tôt à tous indifféremment l'exercice de leurs fonctions : mais feulement à ceux que l'on trouveroit lettrez , chaftes 8c de mœurs graves : les autres fe contenteraient d'être reconciliez à l'Eglife , dont ils avoient été juftement retran- ' chez. Avant que Pierre Damien eût appris , Opufi. p. fi le Pape approuvoit ce qu'il avoit fait a Milan, il envoïa la relation à ion ami Hildebrand , alors archidiacre de l'Eglife Romaine, qui l'avoit fouvent prié de compofer un recueil abrégé de ce qu'il trouverait de particulier dans les decrets 8c leshiftoires des Papes, touchant l'autorité du faint Siégé : à quoi Pierre crut fatisfaire par cette relation. En ce voyage de Milan , Pierre Damien étoit OH?, accompagné d'un clerc nommé Landulfe , di- X*-U. ltingue par là littérature 8c par là naiflance: car il étoit d'une famille de fenateurs. Dans le fort de la lédition , comme le peuple les menaçoit de mort l'un 8c l'autre , Landulfe fit vœu de fe eonfacrer à Dieu par l'état monaftique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort , s'il n'étoit réfolu d'accomplir fon vœu réellement; 8c Landulfe fe fournit au jugement de Dieu , fi jamais il manquoit à cette promef. fè. Pierre attendit quelque tems , 8c voyant que fon ami demeurait toujours engagé dans le Tome XJII. D monDigitized by Google

jeûner aiſément, peut racheter un de ces jours de la ſemaine, en recitant un pſeautier, ou la moitié, avec cinquante genuflexions : ou il nourrira un pauvre, & après lui avoir lavé les pieds lui donnera un denier. De plus l'Archevêque promit de les envoïer tous en pelerinage lointain, ſoit à Rome, ſoit à Tours ; & l'Archevêque promit d'aller lui-même à ſaint Jacques en Eſpagne. AN. 1059.

Après avoir ainſi reconcilié le clergé de Milan, on réſolut de ne pas rendre auſſi-tôt à tous indifferemment l'exercice de leurs fonctions : mais ſeulement à ceux que l'on trouveroit lettrez, chaſtes & de mœurs graves : les autres ſe contenteroient d'être reconciliez à l'Egliſe, dont ils avoient été juſtement retranchez. Avant que Pierre Damien eût appris, ſi le Pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoïa la relation à ſon ami Hildebrand, alors archidiacre de l'Egliſe Romaine, qui l'avoit ſouvent prié de compoſer un recueil abregé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les decrets & les hiſtoires des Papes, touchant l'autorité du ſaint Siege : à quoi Pierre crut ſatisfaire par cette relation. *Opuſc. V.*

En ce voyage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc nommé Landulfe, diſtingué par ſa litterature & par ſa naiſſance : car il étoit d'une famille de ſenateurs. Dans le fort de la ſedition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un & l'autre, Landulfe fit vœu de ſe conſacrer à Dieu par l'état monaſtique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit réſolu d'accomplir ſon vœu réellement ; & Landulfe ſe ſoumit au jugement de Dieu, ſi jamais il manquoit à cette promeſſe. Pierre attendit quelque tems, & voyant que *Opuſc. XLII.*

74 Hifloire Ecclefîafliqut. . monde , il lui écrivit fur ce fujet , pour le pref•I0T9- fer d'accomplir fon vœu , étant perfuadé qu'il n'en étoit pas moins valide, pour avoir été eau-, fé par la crainte. XXXVI. Pendant qu'il étoit à Milan , l'Abbé de faint Defuue- simplicien lui fit prefènt d'un petit vafe d'arde Pierre gent- Sa première penfée fut de le refufer ; 8c Damien, il examina la conduite de l'Abbé , pour voir s'il OpHjc. LUI. n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit t#4* point acquis fa dignité parfimonie. Car c'étoit la pratique des miniftres du faint Siégé les plus defintereflèz , de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indécifes : mais de ne pas refufer ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien aïant donc trouvé , que cet Abbé lui avoit fait ce prefent , fans autre intérêt , que de gagner fon amitié : ne laiffa pas de le prier de le reprendre , l'aflurant que fon amitié n'étoit pas venale. Toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le preffât de garder fon préfent. La nuit en récitant fes pfeaumes il en eut du fcrupule; 8c le matin il alla le prier de reprendre fon vafe d'argent. L'Abbé n'en voulut rien faire , 8c après quelque conteftation , ils convinrent qu'il l'envoyeroit à un des deux monafteres que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à fon defert, il eut encore du fcrupule d'avoir reçû ce préfent , de quelque maniéré que ce fût , 8c n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé : tant il étoit délicat fur cette matière. XXXVII. Il ne fe regardoit plus que comme un fimple P. Damien niojne g*- prétendoit avoir renoncé à l'épifcol'e'pifcopar. Pat ' comme il paroit par deux lettres au Pape Lih. i.tpiji. Nicolas II. Dans la première il fe plaint indireélement , qu'on lui a ôté les revenus de fon évêché , difant que c'eft une marque que l'on doit bien-tôt lui ôter la dignité épifcopale j 8c il finit

AN.1059. monde, il lui écrivit ſur ce ſujet, pour le preſſer d'accomplir ſon vœu, étant perſuadé qu'il n'en étoit pas moins valide, pour avoir été cauſé par la crainte.

XXXVI. Deſintereſſement de Pierre Damien. *Opuſc. LIII. c. 4.*

Pendant qu'il étoit à Milan, l'Abbé de ſaint Simplicien lui fit preſent d'un petit vaſe d'argent. Sa premiere penſée fut de le refuſer ; & il examina la conduite de l'Abbé, pour voir s'il n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit point acquis ſa dignité par ſimonie. Car c'étoit la pratique des miniſtres du ſaint Siege les plus deſintereſſez, de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indéciſes : mais de ne pas refuſer ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien aïant donc trouvé, que cet Abbé lui avoit fait ce preſent, ſans autre interêt, que de gagner ſon amitié : ne laiſſa pas de le prier de le reprendre, l'aſſurant que ſon amitié n'étoit pas venale. Toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le preſſât de garder ſon préſent. La nuit en recitant ſes pſeaumes il en eut du ſcrupule ; & le matin il alla le prier de reprendre ſon vaſe d'argent. L'Abbé n'en voulut rien faire, & après quelque conteſtation, ils convinrent qu'il l'envoyeroit à un des deux monaſteres que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à ſon deſert, il eut encore du ſcrupule d'avoir reçû ce préſent, de quelque maniere que ce fût, & n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé : tant il étoit délicat ſur cette matiere.

XXXVII. P. Damien renonce à l'épiſcopat. *Lib. 1. epiſt. 8.*

Il ne ſe regardoit plus que comme un ſimple moine, & prétendoit avoir renoncé à l'épiſcopat, comme il paroît par deux lettres au Pape Nicolas II. Dans la premiere il ſe plaint indirectement, qu'on lui a ôté les revenus de ſon évêché, diſant que c'eſt une marque que l'on

livre foixantiéme. 7 j* finit en déclarant qu'il y renonce pour toute fa . vie. Dans l'autre lettre , qui eft plutôt un livre, NIOf9* -■il parle plus ferieufement , 8c dit d'abord: Vous0^' *9* fçavez que fi le befoin du faint Siégé 8c nôtre ancienne amitié ne m'avoit retenu , auffi-tôt après la mort du Pape Etienne , j'aurois renoncé à l'évêché , dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous fçavez combien je vous en ai fait des plaintes , combien il m'en a coûté de gemiflèmens 8c de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé , parce que l'intérêt de l'Eglife Romaine, quifembloit menacer ruine, ne le permettoit pas : maintenant que le calme eft revenu , 8c que vous gouvernez en paix la barque de faint Pierre , ne refufez pas , je vous prie , ce repos à ma vieillefib. Je vous déclaré donc que , pour la remiflion d,e mes pechez , je me démets du droit de l'épifeopat , 8c par cet anneau j'y renonce fans efperance d'y jamais revenir. Je vous rends aufïi 1 un 8c l'autre monaftere. Il rapporte enfuite plufieurs exemples , pour montrer qu'il eft permis de renoncer a l'épifeopat. Toutefois il n'obtint pas fous ce Pape le congé qu'il demandoit. Il adreffa au même Pape un autre écrit tou- XXXVIIJ. chant le célibat des prêtres ; 8c il Je commence p^j ^cric ainfî : Dernièrement dans une conférence que dgtcc* j'eus par vôtre ordre avec quelques Evêques, je Prêtrei. voulus leur perfuader la neceffité de la continen- 9p*p. ce pour les Ecclefiaftiques : mais je ne pus tirer d'eux fur ce point de promette pofitive. Premièrement parce qu'ils defefperent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu : enfuite parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence , par le jugement d'un concile. L'Eglifê Romaine eft accoutumée en nôtre tems à diflimuler ces fortes de pechez , à caufe des reproches des feculiers. Cette conduite feroit D 2 fup» Digitized by Google

finit en déclarant qu'il y renonce pour toute ſa vie. Dans l'autre lettre, qui eſt plûtôt un livre, il parle plus ſerieuſement, & dit d'abord: Vous ſçavez que ſi le beſoin du ſaint Siege & nôtre ancienne amitié ne m'avoit retenu, auſſi-tôt après la mort du Pape Etienne, j'aurois renoncé à l'évêché, dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous ſçavez combien je vous en ai fait des plaintes, combien il m'en a coûté de gemiſſemens & de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'interêt de l'Egliſe Romaine, qui ſembloit menacer ruine, ne le permettoit pas: maintenant que le calme eſt revenu, & que vous gouvernez en paix la barque de ſaint Pierre, ne refuſez pas, je vous prie, ce repos à ma vieilleſſe. Je vous declare donc que, pour la remiſſion de mes pechez, je me démets du droit de l'épiſcopat, & par cet anneau j'y renonce ſans eſperance d'y jamais revenir. Je vous rends auſſi l'un & l'autre monaſtere. Il rapporte enſuite pluſieurs exemples, pour montrer qu'il eſt permis de renoncer à l'épiſcopat. Toutefois il n'obtint pas ſous ce Pape le congé qu'il demandoit. AN. 1059. *Opuſc.* 19.

XXXVIII. P. D. écrit pour le celibat des Prêtres. *Opuſc. XVII.*

Il adreſſa au même Pape un autre écrit touchant le celibat des prêtres; & il le commence ainſi: Dernierement dans une conference que j'eus par vôtre ordre avec quelques Evêques, je voulus leur perſuader la neceſſité de la continence pour les Eccleſiaſtiques: mais je ne pus tirer d'eux ſur ce point de promeſſe poſitive. Premierement parce qu'ils deſeſperent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu: enſuite parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'Egliſe Romaine eſt accoûtumée en nôtre tems

7 6 Hijlotre Eccle/îafUqut. . îùpportable , fi c’étoit un mal caché : mais il AN.10^9. tç[]ement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauché , les noms des concubines 8c de leurs parens : on voit pafler les meflages 8c les prefens , on entend les éclats de rire , on fçait les entretiens fecrets : enfin il eft impofiible de cacher les grofièflès des femmes 8c les cris des enfans. Ainfi on ne peut excufer ceux qui devroient punir des pécheurs fi décriez. Il conclut, en exhortant le Pape à arrêter le cours XXXIX. de ces defordres. Le Pape Après le concile de Rome , le Pape Nicolas II. cede la fit un vojage en la Poiiille à la priere des Normans, Normans* S11* ^u' envo)'erent des députez , pour lui perGtfiaPcn- luader de venir recevoir leurs fou mi fiions 8c les tf. ap. "B. t- reconcilier à l’Eglife. Le Pape après en avoir déron. an. libéré en concile , partit de Rome 8c vint dans l<clr' Cajf. k Poüille, où il tint un concile dans la ville de h b. lll. i. Melfe. Les Normans fe prefenterent devant lui , *3- gc remirent en fa libre difpolition toutes les terres de faint Pierre dont ils s’étoient emparez ; le Pape de fon côté leur donna l'abfolution de l'excommunication qu’ils av oient encourue, 8c les reçut aux bonnes grâces du faint Siège. Et parce qu’ils étoient les plus puifiàns dans cette partie d’Italie, 8c les plus capables de fecourir le Pape contre ceux qui avoient ufiirpé les biens de l’Eglife Romaine, le Pape Nicolas leur céda , à la referve de Benevent , toute la Poüille 8c la Calabre , dont iU lui firent ferment de fidelité. On nomme en cet accord deux chefs des Normans : Richard , à qui le Pape confirma la principauté de Capouë, dont il s’étoit emparé fur les Lombards } 8c Robert Guilchard , à qui il confirma le duché de Poüille 8c de Calabre , dont il étoit auflien poflcfiïon; 8c fes prétentions fur la Sicile , qu’il avoit commencé de conquérir fur les Sarralrns.En çette première concefiion

AN. 1059. ſupportable, ſi c'étoit un mal caché : mais il eſt tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauche, les noms des concubines & de leurs parens : on voit paſſer les meſſages & les preſens, on entend les éclats de rire, on ſçait les entretiens ſecrets : enfin il eſt impoſſible de cacher les groſſeſſes des femmes & les cris des enfans. Ainſi on ne peut excuſer ceux qui devroient punir des pecheurs ſi décriez. Il conclut, en exhortant le Pape à arrêter le cours de ces deſordres.

XXXIX. Le Pape cede la Poüille aux Normans. *Geſta Pontif. ap. Baron. an. 1059. Chr. Caſſ. lib. III. c. 13. 16.*

Après le concile de Rome, le Pape Nicolas II. fit un voïage en la Poüille à la priere des Normans, qui lui envoyerent des députez, pour lui perſuader de venir recevoir leurs ſoumiſſions & les reconcilier à l'Egliſe. Le Pape après en avoir déliberé en concile, partit de Rome & vint dans la Poüille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normans ſe preſenterent devant lui, & remirent en ſa libre diſpoſition toutes les terres de ſaint Pierre dont ils s'étoient emparez ; le Pape de ſon côté leur donna l'abſolution de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, & les reçut aux bonnes graces du ſaint Siege. Et parce qu'ils étoient les plus puiſſans dans cette partie d'Italie, & les plus capables de ſecourir le Pape contre ceux qui avoient uſurpé les biens de l'Egliſe Romaine, le Pape Nicolas leur ceda, à la reſerve de Benevent, toute la Poüille & la Calabre, dont ils lui firent ſerment de fidelité.

On nomme en cet accord deux chefs des Normans : Richard, à qui le Pape confirma la principauté de Capouë, dont il s'étoit emparé ſur les Lombards ; & Robert Guiſchard, à qui il confirma le duché de Poüille & de Calabre, dont il étoit auſſi en poſſeſſion ; & ſes prétentions ſur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquerir

Livre J oixantiéme . 7 7 _____ Robert promit au Pape une redevance annuelle . de douze deniers monnoye de Pavie pour cha- N-I0f9* ?|ue paire de boeufs , payable à perpétuité à la été de Pâques j 8c de plus fè rendit vaiïàl du faint Siégé , comme il paroît par fes fermens -, aP- ^^rm. 6c telle fut l'origine du royaume de Naples. Enfuite le Pape Nicolas ayant réglé tout ce Gcfia fm3ui concernoit le patrimoine de Benevent , tint un concile au mois d'Août, revint à Ro-?‘ 1 *°S' me ; 8c les Normans ayant affemblé des trouÎ>es , le fuivirent , conformément à l'ordre qu'il eur en avoit donné. Ils ravagèrent les terres de Prenefte, de Tufculum 8c de Nomento , dont les habitans étoient rebelles au Pape leur Seigneur ; 8c ayant paflTé le Tibre, ils ruinèrent Galère 8c tous les châteaux du Comte Gérard inlîgne voleur. Ainfi les Normans commencèrent à délivrer Rome des petits Seigneurs qui la tyrannifoient depuis fi fong-tems. Cependant l'Empereur Ifaac Comnene étant XL. à la chaffe fut frappé d'un éclair, qui le fit tom- Conftantin ber de cheval , ecumant 8c fans connoifTance. D'"'a5Em" Etant revenu à lui , il crut que cette maladie p. étoit une punition de fes pechez. ; 8c pour ap-8n. paifer la colere de Dieu , il renonça à l'empire qu'il avoit ufurpé , & prit l'habit monaftique. Ce qui fit connoître la fincerité de fa penitence, c'eft qu'il ne choifit pour fucceffeur ni Jeanfon frere , ni fon neveu Théodore , ni celui qu'il pou voit faire fon gendre , ni aucun autre de fa famille : mais Conftantin Ducas , qu'il crut le mieux inftruit des affaires , 8c le plus capable de les rétablir. Ifaac aïant délibéré quelque tems, 8c voyant que fa maladie étoit incurable , c'étoit apparemment le mal caduc : il entra dans le monaftere de Studius , encouragé dans cette réiblution par l'Imperatrice Catherine fon épouſe. C'étoit en 105-9. Ifaac avoit régné deux ans 8c D 3 trois Digitized by Google

Robert promit au Pape une redevance annuelle de douze deniers monnoye de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable à perpetuité à la fête de Pâques ; & de plus ſe rendit vaſſal du ſaint Siege, comme il paroît par ſes ſermens ; & telle fut l'origine du royaume de Naples. AN. 1059. *ap. Baron.*

Enſuite le Pape Nicolas ayant reglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Benevent, où il tint un concile au mois d'Août, revint à Rome ; & les Normans ayant aſſemblé des troupes, le ſuivirent, conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ils ravagerent les terres de Preneſte, de Tuſculum & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au Pape leur Seigneur ; & ayant paſſé le Tibre, ils ruinerent Galere & tous les châteaux du Comte Gerard inſigne voleur. Ainſi les Normans commencerent à délivrer Rome des petits Seigneurs qui la tyranniſoient depuis ſi long-tems. *Geſta pontif. to. 9. conc. p. 1105.*

XL. Conſtantin Ducas Empereur.

Cependant l'Empereur Iſaac Comnene étant à la chaſſe fut frappé d'un éclair, qui le fit tomber de cheval, écumant & ſans connoiſſance. Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une punition de ſes pechez ; & pour appaiſer la colere de Dieu, il renonça à l'empire qu'il avoit uſurpé, & prit l'habit monaſtique. Ce qui fit connoître la ſincerité de ſa penitence, c'eſt qu'il ne choiſit pour ſucceſſeur ni Jean ſon frere, ni ſon neveu Theodore, ni celui qu'il pouvoit faire ſon gendre, ni aucun autre de ſa famille : mais Conſtantin Ducas, qu'il crut le mieux inſtruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. Iſaac aïant déliberé quelque tems, & voyant que ſa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc : il entra dans le monaſtere de Studius, encouragé dans cette ré- *Curopal. p. 811.*

7$“ Hijloire 'Ecelejîaflique. . trois mois , & en vécut moins dans le monafteN.10/9. re, rendant à l’Abbé toute forte d’obéïffance , jufques à devenir portier , & exercer avec huf. 8n. milité toutes les autres fondions. .On le loue entre autres vertus , d’avoir été fort chafte pendant toute fa vie. L’Imperatrice fa femme §£ Marie fa fille, embrasèrent aulfi la vie monaftique. Conftantin Ducas fut couronné Empereur le vingt-cinquième de Décembre 105-9. 8c refept ans & demi. C/mf .famil. 26. f. l6l. XLI. Courongna France. Jhuhfiu t'i Le Pape Nicolas avoit envoie deux légats en B^‘!™njeï’rance, qui la même année aflifterent au couPhiiippe 1. ronnement de Philippe fils aîné du Roi Henri. Roi de Ce Prince n’avoit encore que fept ans , mais le Roi fon pere eut foin de le faire reconnoître Roi de fon vivant, comme avoient fait fon pere 8c fon aieul; 8c c’eft le premier facredes Rois de la troifiéme race dont nous aïons l’aâre autentique. Il fe fit à Reims le jour de la Pentecôte *> A-P-i6ï. yingt-troifiéme de Mai 105-9. Par ^es ma’ns de 9. orne. l’Archevêque Gervais. Les légats du Pape qui y ,07* affifterent étoient Hugues Archevêque de Befançon 8c Ermenfroi Evêque de Sion en Valais. Les Prélats François étoient Mainard Archevêque de Sens 8c Barthelemi de Tours , Heidon Evêue de Soillons , Roger de Châlons , Elinand e Laon , Baudoüin de Noyon , Frolland de Senlis, Ifembert d’Orléans, Imbert de Paris, 8c plufieurs autres , au nombre de vingt-quatre en tout , tant de France que de Bourgogne 8c d’Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf Abbez. ; entre autres ceux de faint Remi de Reims , de faint Benoît fur Loire, de faint Denis en France 8c de faint Germain. La mefTe étant commenc ée , avant la leéture de l’épître , l’Archevêque Gervais fe tourna vers le jeune Prince , 8c lui expliqua la foi catholique , lui demandant s’il la cro ioit 8c s’illavouloit détendre. Il ditqu’oüi. l ‘

AN. 1059. trois mois, & en vêcut moins dans le monaſtere, rendant à l'Abbé toute ſorte d'obéïſſance, juſques à devenir portier, & exercer avec humilité toutes les autres fonctions. On le loüe entre autres vertus, d'avoir été fort chaſte pendant toute ſa vie. L'Imperatrice ſa femme & Marie ſa fille, embraſſerent auſſi la vie monaſtique. Conſtantin Ducas fut couronné Empereur le vingt-cinquiéme de Decembre 1059. & regna ſept ans & demi.

p. 812.

Lang. famil. 26. *p.* 161.

XLI. Couronnement de Philippe I. Roi de France.

Le Pape Nicolas avoit envoïé deux legats en France, qui la même année aſſiſterent au couronnement de Philippe fils aîné du Roi Henri. Ce Prince n'avoit encore que ſept ans, mais le Roi ſon pere eut ſoin de le faire reconnoître Roi de ſon vivant, comme avoient fait ſon pere & ſon aieul; & c'eſt le premier ſacre des Rois de la troiſiéme race dont nous aïons l'acte autentique. Il ſe fit à Reims le jour de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1059. par les mains de l'Archevêque Gervais. Les legats du Pape qui y aſſiſterent étoient Hugues Archevêque de Beſançon & Ermenfroi Evêque de Sion en Valais. Les Prélats François étoient Mainard Archevêque de Sens & Barthelemi de Tours, Heidon Evêque de Soiſſons, Roger de Châlons, Elinand de Laon, Baudoüin de Noyon, Frolland de Senlis, Iſembert d'Orleans, Imbert de Paris, & pluſieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne & d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf Abbez; entre autres ceux de ſaint Remi de Reims, de ſaint Benoît ſur Loire, de ſaint Denis en France & de ſaint Germain. La meſſe étant commencée, avant la lecture de l'épître, l'Archevêque Gervais ſe tourna vers le jeune Prince, & lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il

Duchesne to. 4. *p.* 161.

to. 9. *conc. p.* 1107.

Livre foixantiéme . 79 êc on apporta la formule de fon ferment , qu'il . prit , la lut 8c y ioufcrivit. Elle portoit , qu'il An-10D* conferveroit aux Evêques 8c à leurs Eglifes leurs droits félon les canons , 8c les défendrait eux 8c leurs Eglifes , comme il eft du devoir d'un Roi : qu'il rendrait aufli juftice au peuple félon les loix. Axant lu ce ferment , il le remit entre les mains de l'Archevêque de Reims , qui prenant le bâton pa floral de faint Remi , reprefenta comment l'éleâion 8c la confecration du Roi lui appartenoit , depuis que faint Remi baptifa 8c facra Clovis : que par ce bâton le Pape Hormifdas s"f- livdonna ce pouvoir à faint Remi avec la primau- xxX-*+6' té de toute la Gaule ; 8c que le Paj>e Viélor lui avoit donné le même pouvoir 8c a fon Eglife. C'eft que Gervais avoit reçu le pallium de Viétor II. Enfuite par la permiflion du Roi Henri , il élut pour Roi le Prince fon fils. Après lui les légats du Pape donnèrent leur fuffrage -, ce qui leur fut accordé par honneur : car le contentement du Pape n'y étoit point neceflaire, comme porte expreffément l'aéte de ce couronnement. Enfuite les Archevêques , les Evêques , les Abbez , 8c tout le clergé donnèrent leurs voiXi puis les Seigneurs , dont les premiers étoient Gui - Duc d'Aquitaine , Hugues fils 8c député du Duc de Bourgogne, les députez de Baudoü in Comte de Flandres , 8c ceux de Geoffoi Comte d'Anjou , Hebert de Vermandois , Gui de Pontieu , Guillaume d'Auvergne , Fouques d'Angoulême, 8c plu fleurs autres- Enfin les Amples chevaliers 8c tout le peuple , en criant trois fois : Nous l'approuvons , nous le voulons. Le nouveau Roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'Egüfe de Reims ; 8c l'Archevêque de Reims y foufcrivit comme grand chancelier : car le Roi lui donna alors D 4 cetto Digitized by Google

& on apporta la formule de ſon ſerment, qu'il prit, la lut & y ſouſcrivit. Elle portoit, qu'il conſerveroit aux Evêques & à leurs Egliſes leurs droits ſelon les canons, & les défendroit eux & leurs Egliſes, comme il eſt du devoir d'un Roi : qu'il rendroit auſſi juſtice au peuple ſelon les loix. AN. 1059.

Aïant lû ce ſerment, il le remit entre les mains de l'Archevêque de Reims, qui prenant le bâton paſtoral de ſaint Remi, repreſenta comment l'élection & la conſecration du Roi lui appartenoit, depuis que ſaint Remi baptiſa & ſacra Clovis : que par ce bâton le Pape Hormiſdas donna ce pouvoir à ſaint Remi avec la primauté de toute la Gaule ; & que le Pape Victor lui avoit donné le même pouvoir & à ſon Egliſe. C'eſt que Gervais avoit reçû le pallium de Victor II. Enſuite par la permiſſion du Roi Henri, il élut pour Roi le Prince ſon fils. Après lui les legats du Pape donnerent leur ſuffrage ; ce qui leur fut accordé par honneur : car le conſentement du Pape n'y étoit point neceſſaire, comme porte expreſſément l'acte de ce couronnement. Enſuite les Archevêques, les Evêques, les Abbez, & tout le clergé donnerent leurs voix ; puis les Seigneurs, dont les premiers étoient Gui Duc d'Aquitaine, Hugues fils & deputé du Duc de Bourgogne, les deputez de Baudoüin Comte de Flandres, & ceux de Geofroi Comte d'Anjou, Hebert de Vermandois, Gui de Pontieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulême, & pluſieurs autres. Enfin les ſimples chevaliers & tout le peuple, en criant trois fois : Nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau Roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'Egliſe de Reims ; & l'Archevêque de Reims y ſouſcrivit comme *Sup. liv. XXX. n. 46.*

_____ $0 Hijioire Eeclejiajlique. . t cette dignité , qu'il prétendoit avoir appartenu AN.iopj). ^ pc$ preJcceffeurs. La précaution du Roi Henri , en faifant couronner Ton fils , ne fut pas vaine : car il mourut l'année fuivante 1060. le Suatriéme d'Août âgé de cinquante-cinq ans , ont il avoit régné vingt-neuf. Le Roi Philippe en régna quarante-neuf. XLJI Gervais Archevêque de Reims , étoit fils Archivé- d' Aimon feigneur du château du Loir , 8c d'Hilqur de deburge de Bcllefme fœur d'Avefgaud Evêque Reims. du Mans. Gervais fucceda à Avefgaud Ion oncle M.r ot. te. en 1 j. majs quelques années après Geofroi C' Comted'Anjoule mitenprifon ,où il letintfept LIX l v'< ans» nonobftant les menaces du Pape Leon IX. * * 3‘ 8t du concile de Reims , il ne le délivra qu'en lui 10. 9. cm. . faifant abandonner fon château du Loir. Gerf. vajs fe rctira en Normandie près du Duc Guillaume } 8c enfin le Roi Henri voulant l'attacher à fes interets , lui donna l'archevêché de Reims vacant par le décès de Gui } 8c il y fut • transféré du confcntement du clergé 8c du peuple l'onzième d'Oétobre 1 oyy. to. 9. eonc. Nous avons quatre lettres du Pape Nicolas à /.Ï091, l'Archevêque Gervais. Dans la première le Pape témoigne , que l'on avoit rendu l'Archevêque fufpedt de favorifer l'Antipape Benoît. Il l'exhorte à foutenir le Roi par fes avis falutaires , contre les mauvais confeils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes ; dans la diQîft-3" vifion de PEglife Romaine. Dans une autre lettre il ordonne à l'Archevêque d'interdire l'Evêque de Beauvais , que l'on difoit avoir été ordonné par fimonie , jufques à ce qu'il vint à Rome fe juftifier au concile que l'on y devoit tenir. 3* Dans une autre enfin il lui recommande de faire jufticc à l'Eglife de Verdun , pour quelque dommage qu'elle a fouffert, attendu qu'elle eft fous la protection particulière du faint Siégé, t. La Digitized by Google

AN. 1059. cette dignité, qu'il prétendoit avoir appartenu à ſes predeceſſeurs. La précaution du Roi Henri, en faiſant couronner ſon fils, ne fut pas vaine : car il mourut l'année ſuivante 1060. le quatriéme d'Août âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné vingt-neuf. Le Roi Philippe en regna quarante-neuf.

XLII. Gervais Archevêque de Reims.

Gervais Archevêque de Reims, étoit fils d'Aimon ſeigneur du château du Loir, & d'Hildeburge de Belleſme ſœur d'Aveſgaud Evêque du Mans. Gervais ſucceda à Aveſgaud ſon oncle en 1035. mais quelques années après Geofroi Comte d'Anjou le mit en priſon, où il le tint ſept ans; & nonobſtant les menaces du Pape Leon IX. & du concile de Reims, il ne le délivra qu'en lui faiſant abandonner ſon château du Loir. Gervais ſe retira en Normandie près du Duc Guillaume; & enfin le Roi Henri voulant l'attacher à ſes interêts, lui donna l'archevêché de Reims vacant par le decès de Gui; & il y fut transferé du conſentement du clergé & du peuple l'onziéme d'Octobre 1055.

Marlot. to. 2. c. 34.

Sup. liv. LIX. n. 63.

to. 9. conc. p. 1042.

Nous avons quatre lettres du Pape Nicolas à l'Archevêque Gervais. Dans la premiere le Pape témoigne, que l'on avoit rendu l'Archevêque ſuſpect de favoriſer l'Antipape Benoît. Il l'exhorte à ſoutenir le Roi par ſes avis ſalutaires, contre les mauvais conſeils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes; dans la diviſion de l'Egliſe Romaine. Dans une autre lettre il ordonne à l'Archevêque d'interdire l'Evêque de Beauvais, que l'on diſoit avoir été ordonné par ſimonie, juſques à ce qu'il vint à Rome ſe juſtifier au concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre enfin il lui recommande de faire juſtice à l'Egliſe de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a ſouffert, attendu qu'elle eſt

to. 9. conc. p. 1091.

epiſt. 2.

epiſt. 3.

Livre fo'ixdntléme. . 81 _____ La même année 1060. le Pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules par Ton le- ^liii gat Etienne prêtre cardinal : le premier à Vien- conciles ne le lundi dernier jour de Janvier, le fécond de Gaule, à Tours le mercredi premier de Mars. Ce qui To*9 • cm~ nous refte de ces conciles eft mot pour mot la ' même choie , excepté la date 8c le nom de la aU. n.f. ville & de l'Eglife. Ce qui fait juger que les ca- lignons qui leur font attribuez n'étoient pas formez par délibération des Evêques, mais que le légat les apportoit de Rome tout dreffez. Il eft dit qu'ils font faits pour affermir l'état des Eglifes ébranlées & prefque ruinées par tout le monde, particulièrement dans les Gaules. Ces canons font au nombre de dix, dont il ne refte que les trois premiers fous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la fimonie 8c l'incontinence des clercs , 8c ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné fur ce fujet 8c fur quelques autres points de difeipline. Si un Evêque conféré par Can.i. fimonie quelque minifterc ecclefiaftique , ou la prébende, c'eft-à-dire la penfion qui y eft attachée : il eft permis au clergé de s'y oppofer, 8c d'avoir recours aux Evêques voifinsj même, s'il eft befoin , au faint Siégé. Défenfe aux Evêques d'alicner les biens d'Egüfè à titre de bénéfice, c'eft-à-dire de fief. A la fin du concile de c- 5. Tours il eft marqué que dix Prélats , tant Archevêques qu'Evêques y aftîfterent : mais il ne paraît pas que Johon prétendu Archevêque de Dol s'y foit trouvé , quoique le légat Etienne l*y eût cité nommément. En Efpagne on tint un concile la même an- XLlV» née 1060. Ere 1098. à Yacca en Arragon. Neuf Evêques y aftîfterent , tant de deçà que t0^ de delà les Pirenées , entre autres Paterne Ar-f.liii. chevêque de Sarragoce ; 8c le Roi Ramir fils D s

Digitized by Google

La même année 1060. le Pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules par ſon legat Etienne prêtre cardinal : le premier à Vienne le lundi dernier jour de Janvier, le ſecond à Tours le mercredi premier de Mars. Ce qui nous reſte de ces conciles eſt mot pour mot la même choſe, excepté la date & le nom de la ville & de l'Egliſe. Ce qui fait juger que les canons qui leur ſont attribuez n'étoient pas formez par déliberation des Evêques, mais que le legat les apportoit de Rome tout dreſſez. Il eſt dit qu'ils ſont faits pour affermir l'état des Egliſes ébranlées & preſque ruinées par tout le monde, particulierement dans les Gaules.

AN. 1060. XLIII. Conciles de Gaule. *To. 9. concil p. 1108. Marten. coll. n. p. 224.*

Ces canons ſont au nombre de dix, dont il ne reſte que les trois premiers ſous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la ſimonie & l'incontinence des clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné ſur ce ſujet & ſur quelques autres points de diſcipline. Si un Evêque confere par ſimonie quelque miniſtere eccleſiaſtique, ou la prébende, c'eſt-à-dire la penſion qui y eſt attachée : il eſt permis au clergé de s'y oppoſer, & d'avoir recours aux Evêques voiſins ; même, s'il eſt beſoin, au ſaint Siege. Défenſe aux Evêques d'aliener les biens d'Egliſe à titre de benefice, c'eſt-à-dire de fief. A la fin du concile de Tours il eſt marqué que dix Prelats, tant Archevêques qu'Evêques y aſſiſterent : mais il ne paroît pas que Johon prétendu Archevêque de Dol s'y ſoit trouvé, quoique le legat Etienne l'y eût cité nommément.

Can. 2.

c. 3.

En Eſpagne on tint un concile la même année 1060. Ere 1098. à Yacca en Arragon. Neuf Evêques y aſſiſterent, tant de decà que

XLIV. Concile d'Yacca.

St Hiftoîre Eccîefitjîique. . , de Sanche le grand s'y trouva avec (es enfans n.io o. ^ jes grancjs roiaume. On y fit plufieursreglemens , pour rétablir les mœurs 8c la difeipline , alterees par les guerres continuelles. On ordonna de fuivre le rit Romain dans les prières ecclefiafiiques , au lieu du rit Gothique ; 8c l'on établit à Yacca le fie^c épifcopal du diocefe , qui étoit auparavant a Huefca , parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidèles. A condition toutefois , que fi elle en étoit délivrée , le fiege d'Yacca lui feroit fournis. On nomma dès-lors Evêques d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant Evêques d'Arragon. xr,,V. En Angleterre Quinfin Archevêque d'Yorc, Aldrede étant mort le vingt-deuxième de Décembre •uedTorc. Io6°- Aldrede Evêque de Vorcheftrefe fit élire par argent pour lui îucceder. Il avoit été moine à Vincheftre, puis Abbé de Taveftone. En 1046. il fucceda a Living Evêque de Vorcheftre, 8c dix ans après il fe fit donner l'évêché Mahntsb. d'Herford. Il eft vrai qu'il le quitta pour être Teni'f. lib, Archevêque d'Yorc ; mais il garda Vorcheftre, 3*8- 27I- ^ abufànt de la fimplicité du Roi Edouard, U lui perfuada qu'il le pouvoit , alléguant la coûvitaS.Vuifi. tu me de fes prédecefleurs. Enfuite de concert St;. 6. avec ie R0i jl alla à Rome , accompagné de <^8+7 *!' a* deux Evêques , Gifon de Veli 8c Gaultier d'Her?Rogcr. An- ford, 8c de Toftin Comte de Northumberland , ntl. f44j. fils de Goduin , 8c beau-frere du Roi Edouard. Quand ils furent arrivez à Rome, le Pape Nicolas reçut le Comte favorablement , 8c le fit aflêoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les fimoniaques. Il accorda aux deux Evêques ce qu'ils demandoient : c'eft-à-dire , comme je crois , la confirmation de leurs dignitez, parce qu'ils n'étoient pas entièrement dépourvus de fcience , 8c n'étoient point notez, de fimonie : mais Aldrede étant trouvé par lès Digitized by GoôgI<

AN.1060. de Sanche le grand s'y trouva avec ſes enfans & les grands du roïaume. On y fit pluſieurs reglemens, pour rétablir les mœurs & la diſcipline, alterees par les guerres continuelles. On ordonna de ſuivre le rit Romain dans les prieres eccleſiaſtiques, au lieu du rit Gothique; & l'on établit à Yacca le ſiege épiſcopal du dioceſe, qui étoit auparavant à Hueſca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidéles. A condition toutefois, que ſi elle en étoit délivrée, le ſiege d'Yacca lui ſeroit ſoumis. On nomma dès-lors Evêques d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant Evêques d'Arragon.

XLV. Aldrede Archevêque d'Yorc.

En Angleterre Quinſin Archevêque d'Yorc, étant mort le vingt-deuxiéme de Decembre 1060. Aldrede Evêque de Vorcheſtre ſe fit élire par argent pour lui ſucceder. Il avoit été moine à Vincheſtre, puis Abbé de Taveſtone. En 1046. il ſucceda à Living Evêque de Vorcheſtre, & dix ans après il ſe fit donner l'évêché d'Herford. Il eſt vrai qu'il le quitta pour être Archevêque d'Yorc; mais il garda Vorcheſtre, & abuſant de la ſimplicité du Roi Edouard, il lui perſuada qu'il le pouvoit, alleguant la coûtume de ſes prédeceſſeurs. Enſuite de concert avec le Roi il alla à Rome, accompagné de deux Evêques, Giſon de Veli & Gaultier d'Herford, & de Toſtin Comte de Northumberland, fils de Goduin, & beau-frere du Roi Edouard. Quand ils furent arrivez à Rome, le Pape Nicolas reçut le Comte favorablement, & le fit aſſeoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les ſimoniaques. Il accorda aux deux Evêques ce qu'ils demandoient : c'eſt-à-dire, comme je crois, la confirmation de leurs dignitez, parce qu'ils n'étoient pas entierement

Malmesb. Pontif. lib. 3. p. 271.

Vita S. Vulſt. Sæc. 6. Ben. par. 2. p 847. Roger. Annal. p. 445.

Livre foityntiéme. 8^ propres réponfes fimoniaque & ignorant , le . , Pape le dépouilla de toute dignité : d'autant AN,I° 1 * plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorcheftre. Comme ils s'en retournoient , ils furent at- Stq.n.tf, taquez, par des voleurs , dont le chef étoit Gejard Comte de Galere , qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient , hors Teurs habits. Ils retournèrent à Rome , où l'état auquel on les avoit mis , fit pitié à tout le monde ; 8c le Comte Toftin fit de grands reproches au Pape : difant , que les nations éloignées ne dévoient guere craindre fes excommunications, puifque les voleurs qui étoient fi proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faifoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux; 8c que le Roi d'Angleterre en étant informé ne payerait plus le tribut à faint Pierre. Les Romains épouvantez de cette menace, perfuaderent au Pape d'accorder à Aldrede l'archevêché 8c le pallium : difant , qu'il étoit cruel de le renvoier dépouillé d'honneur 8c de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorcheftre , 8c qu'on y ordonnerait un Evêque. Il renvoia ainfi les Anglois chargez de prefens , pour les confoler de leur perte; 8c après eux il envoia des légats pour l'execution de fes ordres. Le Pape Nicolas IL mourut à Florence vers XLvi. k fin du mois de juin l'an 1061. 8c y fut en- Mort d* terré dans l'Eglife de fainte Rcparate. Car il gar- Alexandre da le fiege de Florence avec celui de Rome pen- n. pape. dant tout fbn pontificat , qui fut de deux ans 8c PaPeir* près de cinq mois. Pierre Damien rapporte fur CVMt' le témoignage de Mainard Evêque de fainte Rufine, que ce Pape ne pafloit pas un feul jour fins kver les pieds à douze pauvres , 8c que s'il n'avoit pu le faire pendant le jour , il le faifoit». knuit. D 6 II Digitized by Googl

propres réponſes ſimoniaque & ignorant, le Pape le dépoüilla de toute dignité : d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorcheſtre. AN. 1061.

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des voleurs, dont le chef étoit Gerard Comte de Galere, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournerent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis, fit pitié à tout le monde ; & le Comte Toſtin fit de grands reproches au Pape : diſant, que les nations éloignées ne devoient guere craindre ſes excommunications, puiſque les voleurs qui étoient ſi proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faiſoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux ; & que le Roi d'Angleterre en étant informé ne payeroit plus le tribut à ſaint Pierre. Les Romains épouvantez de cette menace, perſuaderent au Pape d'accorder à Aldrede l'archevêché & le pallium : diſant, qu'il étoit cruel de le renvoier dépoüillé d'honneur & de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorcheſtre, & qu'on y ordonneroit un Evêque. Il renvoia ainſi les Anglois chargez de preſens, pour les conſoler de leur perte ; & après eux il envoia des legats pour l'execution de ſes ordres. *Sup. n.* 39.

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape.

Le Pape Nicolas II. mourut à Florence vers la fin du mois de Juin l'an 1061. & y fut enterré dans l'Egliſe de ſainte Reparate. Car il garda le ſiege de Florence avec celui de Rome pendant tout ſon pontificat, qui fut de deux ans & près de cinq mois. Pierre Damien rapporte ſur le témoignage de Mainard Evêque de ſainte Rufine, que ce Pape ne paſſoit pas un ſeul jour *Papebr. cenat.*

1 - 84 Hifloire tcclejîajHque. An 106 1 ^ y eutune très-grande divifion entre les Ro-‘ mains pour l’éleétion du fucceflêur ; 8c ils envoierent en Allemagne au jeune Roi Henri 8c à Cmtin. impératrice Agnes fa mere , Etienne prêtre Hcrm. an. Cardinal, avec des lettres au nom du faintSie1<dt > Sc : ma's on ne voulut pas lui donner audienSymd! Pt:r. ce> 8c il fut obligé de s’en revenir fans avoir. Dam tptîfc. rien fait, rapportant fcs lettres fermées. Enfin après environ trois mois de vacance , l’archidiacre Hildebrand aïant tenu confeil avec les Cardinaux 8c les nobles Romains : refolut de ne plus attendre la réponfe de la cour, de peur que la divifion ne fe fortifiât ; 8c fit élire Pape Anfelme fils d’Anlèlme Milanois Evêque de Luques, qui fut nommé Alexandre H. Ilsefperoient qu’il feroit agréable à la Cour , parce qu’il y étoit fort connu. Le Cardinal Didier Abbé du Mont-Cafiin étoit venu à Rome avec Robert Guifchard prince de la Poüille , 8c ils appuierent l’éleétion , comme Robert y étoit obligé par fon ferment. Alexandre fut couronné le dimanche trentième de Septembre 1061. 8c tint le faint Siégé onze ans 8c demi. XLvil. Le roïaume d’Italie étoit gouverné par GuiCadaloüs bert de Parme , homme noble , que l’ImpcraAntirupe. fj-jcg en avoit fait chancelier. Il excita les Evétif'Jp.TU- ques Lombardie, la plupart fimoniaques 8c rm. an. concubinaires , qui s’aflêmblerent avec une gran3061.1062. de multitude de clercs infeéfez des mêmes vices; 8c conclurent à ne point recevoir de Pape d’ailleurs que du paradis d’Italie, c’eftainfi qu’ils nommoient la Lombardie ; 8c qu’il falloit un homme qui eût de la condefcendance pour leurs foiblefTes. Cette réfolution étant prife , quelques-uns d’entre eux paflèrent les monts , portant une couronne pour le jeune Roi ; 8c reprefenterentià l’Impératrice fa mere , qu’il devoit avoir la dignité de patrice aufii-bicn que l’Empereur Digitized by Google

AN. 1061. Il y eut une très-grande diviſion entre les Romains pour l'élection du ſucceſſeur ; & ils envoïerent en Allemagne au jeune Roi Henri & à l'Imperatrice Agnés ſa mere, Etienne prêtre Cardinal, avec des lettres au nom du ſaint Siege : mais on ne voulut pas lui donner audience ; & il fut obligé de s'en revenir ſans avoir rien fait, rapportant ſes lettres fermées. Enfin après environ trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand aïant tenu conſeil avec les Cardinaux & les nobles Romains : reſolut de ne plus attendre la réponſe de la cour, de peur que la diviſion ne ſe fortifiât ; & fit élire Pape Anſelme fils d'Anſelme Milanois Evêque de Luques, qui fut nommé Alexandre II. Ils eſperoient qu'il ſeroit agréable à la Cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le Cardinal Didier Abbé du Mont-Caſſin étoit venu à Rome avec Robert Guiſchard prince de la Poüille, & ils appuierent l'élection, comme Robert y étoit obligé par ſon ſerment. Alexandre fut couronné le dimanche trentiéme de Septembre 1061. & tint le ſaint Siege onze ans & demi.

Chr. Caſſin. lib. III. c. 21. Contin. Herm. an. 1061. Diſcept. Synod. Petr. Dam. opuſc. IV.

XLVII. Cadaloüs Antinape. *Geſta pontif. ap. Baron. an. 1061. 1062.*

Le roïaume d'Italie étoit gouverné par Guibert de Parme, homme noble, que l'Imperatrice en avoit fait chancelier. Il excita les Evêques de Lombardie, la plûpart ſimoniaques & concubinaires, qui s'aſſemblerent avec une grande multitude de clercs infectez des mêmes vices ; & conclurent à ne point recevoir de Pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient la Lombardie ; & qu'il falloit un homme qui eût de la condeſcendance pour leurs foibleſſes. Cette réſolution étant priſe, quelques-uns d'entre eux paſſerent les monts, portant une couronne pour le jeune Roi ; & re-

Livre foixmtiéme. ' 8y pereur fon pere. Ils la prièrent en même tems . , de faire élire yn Pape, affinant que Nicolas II. N,I° ’ avoit ordonné que déformais on ne reconnoîtroit pour Pape que celui qui avoit été éiû par les Cardinaux , 8c dont l’éleétion avoit été confirmée par le confentement du Roi. Ces députez étant arrivez, à la cour , on tint une afïêmblée ou diete generale à Bafle, en laquelle fe trouvèrent les Evêques d’Italie , c’cftà-dire de Lombardie, & le Roi y fut couronné de nouveau 8c nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu’Anfelme de Luques avoit été élû pape 8c couronné , fans attendre le confentement de l’Empereur , l’ Impératrice & fon confeil le prirent à injure, 8c regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloiis Evêque de Parme fous le nom d’Honorius II. Cette éleâion fe fit le jour de S. Simon 8c S. Jude , vingt-huitième d’O&obre, par les deux Evêques de Verceil , 8c de Plaifance concubinaires publics. Cadaloiis étoit lui-même concubinaire 8c fi- l,'h' *• moniaque, comme lui reproche Pierre Damien1 ’ dans une lettre qu’il lui écrivit quelque tems après. Il dit d’abord que I’Eglife Romaine lui a fouvent pardonné , quoiqu’il ait été condamné en trois conciles de Pavie , de Mantoüe 8c de Florence. Comment donc , continuë-t-il, avez^ vous fouffert d’être élû Evcque de Rome , à l’infeû de I’Eglifo Romaine , pour ne rien dire du fenat , du clergé inferieur , 8c du peuple ? Et que vous femble des Evêques Cardinaux , qui font les principaux électeurs du Pape , & ont d’autres prérogatives qui les mettent au deffus » non feulement des Evêques, mais des patriarches 8c des primats? Il marque enfuite la mitre 8c la chape rouge comme les marques de la digpité du Pape. Il dit, qu’il doit être élû principeDigitized by Google

pereur ſon pere. Ils la prierent en même tems de faire élire un Pape, aſſurant que Nicolas II. avoit ordonné que deſormais on ne reconnoîtroit pour Pape que celui qui avoit été élû par les Cardinaux, & dont l'élection avoit été confirmée par le conſentement du Roi. AN. 1061.

Ces députez étant arrivez à la cour, on tint une aſſemblée ou diete generale à Baſle, en laquelle ſe trouverent les Evêques d'Italie, c'eſt-à-dire de Lombardie, & le Roi y fut couronné de nouveau & nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anſelme de Luques avoit été élû pape & couronné, ſans attendre le conſentement de l'Empereur, l'Imperatrice & ſon conſeil le prirent à injure, & regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs Evêque de Parme ſous le nom d'Honorius II. Cette élection ſe fit le jour de S. Simon & S. Jude, vingt-huitiéme d'Octobre, par les deux Evêques de Verceil, & de Plaiſance concubinaires publics.

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire & ſimoniaque, comme lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. Il dit d'abord que l'Egliſe Romaine lui a ſouvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles de Pavie, de Mantoüe & de Florence. Comment donc, continuë-t-il, avez-vous ſouffert d'être élû Evêque de Rome, à l'inſçû de l'Egliſe Romaine, pour ne rien dire du ſenat, du clergé inferieur, & du peuple? Et que vous ſemble des Evêques Cardinaux, qui ſont les principaux électeurs du Pape, & ont d'autres prérogatives qui les mettent au deſſus, non ſeulement des Evêques, mais des patriarches & des primats? Il marque enſuite la mi- *Lib. 1. ep. 20.*

 cond lieu le clergé doit donner fon confentement , enfuite le peuple : puis on doit tenir l'affaire en fufpens , jufques à ce que l'on confùlte le Roi , li ce n'eft, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à preflèr la choie. Venant enfuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : Jufques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faifiez des prébendes & des Eglifes, 2c d'autres actions bien plus infâmes, que j'ai honte de dire : maintenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du roïaume. Si je vous les reprochois , comme vous ne pourriez, nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger , comme font tous ceux qui défirent des dignitez , 8c Tentent des remors pour leur vie paffée. Mais l'élévation les expofe à de plus grands périls de pecher. Pierre Damien conclut cette déclamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainfi rendu : Je ne te trompe point , tu mourras dans l'annee. Mais l'événement ne confirma pas cette prophétie. Cependant Cadaloüs ayant amaffé beaucoup a~ d'argent 8c de troupes, vint fe prefenter devant Rome à l'improvifte le quatorzième d'Avril l'an 1061. Il y avait gagné beaucoup de gens par fes largeflès , entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prez de Néron près le Vatican , 8c eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tuez : mais Godefroi Duc de Tofcane étant arrivé peu de tems après , Cadaloüs fe trouva tellement preffé , qu'il ne put fauver même fà perionne qu'à force de prières 8c de prefens. U retourna donc à Parme , fans toutefois abandonner Digitized by Gtfogle

cipalement par les Evêques Cardinaux, en ſe-
AN. 1062. cond lieu le clergé doit donner ſon conſente-
ment, enſuite le peuple : puis on doit tenir l'affaire en ſuſpens, juſques à ce que l'on conſulte le Roi, ſi ce n'eſt, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à preſſer la choſe.

Venant enſuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : Juſques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faiſiez des prébendes & des Egliſes, & d'autres actions bien plus infames, que j'ai honte de dire : maintenant tout le monde en parle dans toute l'étenduë du roïaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui deſirent des dignitez, & ſentent des remors pour leur vie paſſée. Mais l'élevation les expoſe à de plus grands perils de pecher. Pierre Damien conclut cette declamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainſi rendu : Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. Mais l'évenement ne confirma pas cette prophetie.

Geſta pontif. ap. Baron.

Cependant Cadaloüs ayant amaſſé beaucoup d'argent & de troupes, vint ſe preſenter devant Rome à l'improviſte le quatorziéme d'Avril l'an 1062. Il y avoit gagné beaucoup de gens par ſes largeſſes, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prez de Neron près le Vatican, & eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tuez : mais Godefroi Duc de Toſcane étant arrivé peu de tems après, Cadaloüs ſe trouva tellement preſſé, qu'il ne put ſauver même ſa

donner fon écrivit une qu’il ruine fon Eglife pour en ufurper une étran- L:b- »•<?• gere : qu’il met fa confiance en fes trefors , 8c 21 ' qu’il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le pere. En Allemagne, le Roi Henri célébra les fêtes XLvill. de Pâque à Utrect avec Pimperatrice fa me- s- Annon re, mais il fut feparé d’elle quelque tems après. Les Seigneurs étoient jaloux de l’autorité qu’el- iogne. le donnoità Henri Evêque d’Ausbourg fonprin -Cont.H rm. cipal miniftre , & parloient mal de la familiarite qu’elle avoit avec ce prélat. Ainfi Annon Archevêque de Cologne , de concert avec quelques autres , enleva le jeune Roi âgé alors de dix ans avec la fainte Lance 8c les ornemens impériaux, 8c l’emmena à Cologne. Annon qui en étoit Archevêque depuis fix Vtta 5. ans nâquit dans la haute Allemagne , d’une fa- Aun- af • mille médiocre, mais honnête. Son oncle cha- sr"T t' Dfl’ • i t» i i» . r ' L^awv. an, nome de Bamberg 1 y emmena , 8c 1 y fit etu- 107 dier avec tant de fuccès qu’il gouverna l’école &c. de cette Eglife. Sa réputation s’étant étendue jufqu’à l’Empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui , lui donna le premier rang dans fes bonnes grâces entre tout le clergé de fa cour , 8c le fit prévôt de Goflar , qui étoit une place de faveur. Annon s’attira l’amitié du Prince 8c de tous les gens de bien , par fon pur mérité, fà doftrine , fon amour pour la juftice , 8c fa liberté à la foûtenir. Il avoit au (fi les avantages du dehors , la belle taille , la bonne mine , la facilité à parler : il fçavoit fe paffer au befoin de nourriture 8c de fommeil, 8c avoit toutes les difpofitions naturelles à la vertu. Herman II. Archevêque de Cologne étant mort , l’Empereur choifit Annon pour lui fucceder , 8c lui donna la verge 8c l’anneau paftoral j mais Livre foixttntiéme. 87 entreprife. Alors Pierre Damien lui fécondé lettre , où il lui reproche An.iooi. Dtgttized by Google

donner ſon entrepriſe. Alors Pierre Damien lui écrivit une ſeconde lettre, où il lui reproche qu'il ruine ſon Egliſe pour en uſurper une étrangere : qu'il met ſa confiance en ſes treſors, & qu'il fait perir par le fer les Romains dont il prétend être le pere. AN. 1062. *Lib. 1. ep. 21.*

En Allemagne, le Roi Henri celebra les fêtes de Pâque à Utrect avec l'Imperatrice ſa mere, mais il fut ſeparé d'elle quelque tems après. Les Seigneurs étoient jaloux de l'autorité qu'elle donnoit à Henri Evêque d'Ausbourg ſon principal miniſtre, & parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prelat. Ainſi Annon Archevêque de Cologne, de concert avec quelques autres, enleva le jeune Roi âgé alors de dix ans avec la ſainte Lance & les ornemens imperiaux, & l'emmena à Cologne. XLVIII. S. Annon Archevêque de Cologne. *Cont. Herm. Lambert. an. 1062.*

Annon qui en étoit Archevêque depuis ſix ans nâquit dans la haute Allemagne, d'une famille mediocre, mais honnête. Son oncle chanoine de Bamberg l'y emmena, & l'y fit étudier avec tant de ſuccès qu'il gouverna l'école de cette Egliſe. Sa reputation s'étant étendue juſqu'à l'Empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ſes bonnes graces entre tout le clergé de ſa cour, & le fit prevôt de Goſlar, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du Prince & de tous les gens de bien, par ſon pur merite, ſa doctrine, ſon amour pour la juſtice, & ſa liberté à la ſoûtenir. Il avoit auſſi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler : il ſçavoit ſe paſſer au beſoin de nourriture & de ſommeil, & avoit toutes les diſpoſitions naturelles à la vertu. *Vita S. Aun. ap. Sur. 4. Dec. Lamb. an. 1075 p. 229. &c.*

Herman II. Archevêque de Cologne étant

88 Hijletrt Tccîe/îajîiqtte. ~~ mais il ne fut pas reçu à Cologne fans contraAN.io6z.fii(cfc}on . gc quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naiflance allez.' relevée, pour remplir un fiegc qu'avoit occupé Brunon frere de l'Empereur Otton. Toutefois la volonté de l'Empereur l'emporta , 8c Annon fut facré folemnellement le dimanche troiliéme jour de Mars i o f6. Ktrm.éf Sa conduite juftifia le choix de l'Empereur, 8c bicn-tôt il fe diftingua entre tous les feigneurs du roïaume , par fa vertu autant que par fa dignité. Il s'acquittoit également bien de fes devoirs dans l'Eglife 8c dans l'Etat ; 8c porta pour le moins suffi loin que fes prédeceflèurs la dignité extérieure du fiege de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices fpirituels. Il jeûnoit fréquemment : il paffoit en prières la plupart des nuits , 8c vifîtoit les Eglifes nuds pieds , fuivi d'un feül domeftique. Il faifoit quantité d'aumônes 8c de grandes liberalitez aux clercs , aux moines 8fc aux pèlerins. Il ne laiflà aucune communauté dans fon diocefe , qu'il n'eût gratifiée de terres 8c de penlions ou debâtimens : 8c il pafla pour confiant , que depuis h fondation de I'Eglife de Cologne jamais Evêque ti'en avoit tant augmenté les biens 8c la dignité. Il rendoit lajuftice à fes fujete avec une droiture parfaite. Il pr échoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs etoient les plus durs; 8c à tous fes fermons l'Eglife retentifioit des gemifïemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaftercs de chanoines , ît en divers lieux trois de moines , dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voiant que ladifcipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne , il craignoit que les grandes dépenfes qu'il faifoit pour ces fondations ne fulfent mal emploïées. Allant à Rome pour des affaires d'Etat, Digitized by Google

mais il ne fut pas reçû à Cologne ſans contra-
AN.1062. diction : & quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naiſſance aſſez relevée, pour remplir un ſiege qu'avoit occupé Brunon frere de l'Empereur Otton. Toutefois la volonté de l'Empereur l'emporta, & Annon fut ſacré ſolemnellement le dimanche troiſiéme jour de Mars 1056.
Herm. & Lamb. Sa conduite juſtifia le choix de l'Empereur, & bien-tôt il ſe diſtingua entre tous les ſeigneurs du roïaume, par ſa vertu autant que par ſa dignité. Il s'acquittoit également bien de ſes devoirs dans l'Egliſe & dans l'Etat ; & porta pour le moins auſſi loin que ſes prédeceſſeurs la dignité exterieure du ſiege de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices ſpirituels. Il jeûnoit frequemment : il paſſoit en prieres la plûpart des nuits, & viſitoit les Egliſes nuds pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique. Il faiſoit quantité d'aumônes & de grandes liberalitez aux clercs, aux moines & aux pelerins. Il ne laiſſa aucune communauté dans ſon dioceſe, qu'il n'eût gratifiée de terres & de penſions ou de bâtimens : & il paſſa pour conſtant, que depuis la fondation de l'Egliſe de Cologne jamais Evêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité.

Il rendoit la juſtice à ſes ſujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs; & à tous ſes ſermons l'Egliſe retentiſſoit des gemiſſemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaſteres de chanoines, & en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voïant que la diſcipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes dé-

r Livre foixantiéme. 89 d'Etat , il pafla au monaftere de Frutare en Lom- lofa bardie , où il admira la régularité des moines, ' , & en amena quelques-uns qu il mit a Sigeberg. lix.h. 2.1. A fon exemple les autres Evêques d'Allemagne reformèrent h plupart des monafteres , par des moines qu'ils tirèrent de Gorce , de Clugni , de Sigeberg , 8c d'autres lieux. Pour lui il refpeéloit tellement fes moines de Sigeberg , qu'il leur obéifloit comme à fes maîtres : les fèrvoit de lès propres mains , 8c quand il étoit avec eux gardoit exactement le filencc 8c leurs autres obfervances. Tel étoit Annon Archevêque de Cologne. Aïant pris le gouvernement du jeune Roi Henri du confentement des feigneurs, il ôta aufli-tôt à Guibert de Parme la charge P°n~ de chancelier d'Italie , qu'il donna à Grégoire n*' Evcque de Verceil j 8c fit tenir un concile à Osbor en Saxe , où Cadaloüs fut depofé. Pier- ^c' ** re Damien aïant avis que l'on alloit tenir ce concile , compofa pour la défenlc du Pape Alexandre II. un écrit en forme de dialogue en- Tn- 9 cnt' tre l'avocat du Roi Henri 8c le défenfeur dep' II*<5' l'Eglife Romaine, comme s'ils parloient dans le concile , où il eft probable que cet écrit fut envoie. En voici la fubftance. L'avocat : Vous avez intronifé le Pape fans le confentement du Roi, au mépris delà Ma-fyn'0^j" jefté Royale. Or félon les canons l'Evéque doit de 1>. Da, être élu par ceux qui lui doivent obéir , 8c le mien. Roi comme chef du peuple Romain doit obéir au Pape : fon confentement eft donc neceflaire pour l'éleéfion du Pape. Le défenfeur : Saint Etienne, faint Corneille, faint Clement, faint Pierre même n'étoient donc pas Papes , puif- • qu'ils n'ont pas été élus par les Empereurs de leur tems. L'avocat : Ces Empereurs étoient payens ; mais les Empereurs chrétiens ont toûjours éiû les Papes. Le défenfeur ; Parcourez. avec
Digitized by Google

d'Etat, il paſſa au monaſtere de Frutare en Lombardie, où il admira la regularité des moines, & en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg. A ſon exemple les autres Evêques d'Allemagne reformerent la plûpart des monaſteres, par des moines qu'ils tirerent de Gorce, de Clugni, de Sigeberg, & d'autres lieux. Pour lui il reſpectoit tellement ſes moines de Sigeberg, qu'il leur obéïſſoit comme à ſes maîtres : les ſervoit de ſes propres mains, & quand il étoit avec eux gardoit exactement le ſilence & leurs autres obſervances. Tel étoit Annon Archevêque de Cologne. Aïant pris le gouvernement du jeune Roi Henri du conſentement des ſeigneurs, il ôta auſſi-tôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Gregoire Evêque de Verceil; & fit tenir un concile à Osbor en Saxe, où Cadaloüs fut depoſé. Pierre Damien aïant avis que l'on alloit tenir ce concile, compoſa pour la défenſe du Pape Alexandre II. un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du Roi Henri & le défenſeur de l'Egliſe Romaine, comme s'ils parloient dans le concile, où il eſt probable que cet écrit fut envoïé. En voici la ſubſtance.

AN. 1062. *Sup. liv. LIX. n. 21.*

Geſta pontif.

Opuſc. 4.

To. 9 conc. p. 1156.

XLIX. Diſpute ſynodale de P. Damien.

L'avocat : Vous avez introniſé le Pape ſans le conſentement du Roi, au mépris de la Majeſté Royale. Or ſelon les canons l'Evêque doit être élû par ceux qui lui doivent obéïr, & le Roi comme chef du peuple Romain doit obéïr au Pape : ſon conſentement eſt donc neceſſaire pour l'élection du Pape. Le défenſeur : Saint Etienne, ſaint Corneille, ſaint Clement, ſaint Pierre même n'étoient donc pas Papes, puiſqu'ils n'ont pas été élûs par les Empereurs de leur tems. L'avocat : Ces Empereurs étoient payens; mais les Empereurs chrétiens ont toû-

$0 Hifloire Ecclefiaftique. , avec moi le catalogue des Papes , vous en trou'IO 1 ‘ verez très-peu qui aient été élus du conlèntement des Princes. Il nomme la plupart des Papes depuis Paint Damafe jufques à Paint Grégoire , 8c les Empereurs chrétiens du même tems » dont il Poûtient que le conPentement n’a point été requis pour leur élection : puis il ajoûte : Quant àcecpie nous liPons que l’Empereur Mau. f. rice a donne Pon confentement pour l’éleétion XXXVx.i. Paint Grégoire , 8c quelques autres Princes en petit nombre pour l’éle&ion de quelques Papes , le malheur des tems , troublez par les guerres , en a été cauPe. Il allégué enPuite la donation de Conftantin qui n’étoit pas conteftée. L’avocat : Vous ne pouvez nier au moins, que l’Empereur pere du Roi mon maître a été fait Patrice des Romains , 8c a reçu d’eux le premier rang dans Péleétion du Pape. Et ce qui eft plus fort , c’eft que le Pape Nicolas a accor- dé au Roi ce privilège, qu’il tenoit déjà de Pon "* 3°’ pere ; 8c l’a confirmé par un decret Pynodal. Comment donc le Roi mon maître a-t-il perdu ce droit ? Le défenPeur : Nous Poûtenons aufli que nôtre Roi a ce privilège , 8c nous Pouhaitons qu’il en joüiflè toujours: mais l’Eglife Romaine dans l’occafion prePente a agi en qualité de Pa mere 8c là tutrice , 8c a Puppléé à fbn bas âge qui le rendoit incapable d’élire un Evêque : d’ailleurs les circonftances du tems obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le Pape a été élû , les citoyens Romains écoient fi animez l’un contre l’autre 8c le peuple fi divifé , que nous ne pouvions attendre la réponfe du Roi d’un pais fi éloigné , fans nous expofer à une guerre civile. L’avocat : Vous dites , que vous n’avez pas eu le tems d’attendre le confentement du Roi -, cependant il eft certain qu’il s’eft pafie environ trois

AN.1062. avec moi le catalogue des Papes, vous en trouverez très-peu qui aïent été élûs du conſentement des Princes. Il nomme la plûpart des Papes depuis ſaint Damaſe juſques à ſaint Gregoire, & les Empereurs chrétiens du même tems, dont il ſoûtient que le conſentement n'a point été requis pour leur élection : puis il ajoûte : Quant à ce que nous liſons que l'Empereur Maurice a donné ſon conſentement pour l'élection de ſaint Gregoire, & quelques autres Princes en petit nombre pour l'élection de quelques Papes, le malheur des tems, troublez par les guerres, en a été cauſe. Il allegue enſuite la donation de Conſtantin qui n'étoit pas conteſtée.

Sup. liv. XXXV n. 1.

L'avocat : Vous ne pouvez nier au moins, que l'Empereur pere du Roi mon maître a été fait Patrice des Romains, & a reçû d'eux le premier rang dans l'élection du Pape. Et ce qui eſt plus fort, c'eſt que le Pape Nicolas a accordé au Roi ce privilege, qu'il tenoit déja de ſon pere ; & l'a confirmé par un decret ſynodal. Comment donc le Roi mon maître a-t-il perdu ce droit ? Le défenſeur : Nous ſoûtenons auſſi que nôtre Roi a ce privilege, & nous ſouhaitons qu'il en joüiſſe toûjours : mais l'Egliſe Romaine dans l'occaſion preſente a agi en qualité de ſa mere & ſa tutrice, & a ſuppléé à ſon bas âge qui le rendoit incapable d'élire un Evêque : d'ailleurs les circonſtances du tems obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le Pape a été élû, les citoyens Romains étoient ſi animez l'un contre l'autre & le peuple ſi diviſé, que nous ne pouvions attendre la réponſe du Roi d'un païs ſi éloigné, ſans nous expoſer à une guerre civile.

Sup. n. 30.

L'avocat : Vous dites, que vous n'avez pas

Livre foixAnùéme . 91 trois mois depuis la mort du Pape Nicolas , îuf- A , ques au premier d Octobre ou celui-ci a luccedé. Le défenfeur : Vous me contraignez à dire publiquement , ce que j'avois réfolu de palier fous lilence , par refpeél pour la cour. Car vous, qui la gouverniez , avez aflemblé un concile avec quelques Evêques d'Allemagne , ou vous avez condamné le Pape & cafl'e tout ce qu'il avoit ordonné , & par confequcnt le privilège Su'il avoit accordé au Roi. Mais Dieu nous gare de nous prévaloir de la témérité de qui que ce loit , pour faire perdre fon droit au Roi qui en étoit innocent , & que nous efperons voir élevé à la dignité impériale. Mais afin de parcourir toute l'hiftoire de nos malheurs, Etienne Prêtre Cardinal , dont le mérité eft fi connu , étant envoyé à la cour avec des lettres apolitiques , ceux qui gouvemoient lui refuferent audience, 8c il demeura à la porte pendant près de cinq jours au grand mépris du laint Siégé. Il le fbuffrit paifiblement comme étant un homme grave 8c patient : mais il ne put accomplir la légation ; 8c rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes Icellées , parce que les courtifans ne lui avoient pas permis de voir le Roi. Nous n'en accufons ni le Roi, ni l'Imperatrice famere : elle elt excufàble par la foiblelTe de Ion lèxe 8c lui par fon âge. Mais enfin pourquoi avezvous ofé élire un Pape à l'infçû de Rome ? L'avocat : Il y avoit long-tems que le Comte Gérard 8c d'autres Romains , comme l'Abbé du mont Scaurus j nous prefloient de faire cette élection } nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'infçû de Rome. Le défenfeur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gérard. Car pour ne point parler encore de l'Abbé 8c des autres , Gérard étoit excommunié prefque par tous lesPapes, qui ont Digitized by Google

trois mois depuis la mort du Pape Nicolas, juſques au premier d'Octobre où celui-ci à ſuccedé. Le défenſeur : Vous me contraignez à dire publiquement, ce que j'avois réſolu de paſſer ſous ſilence, par reſpect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez aſſemblé un concile avec quelques Evêques d'Allemagne, où vous avez condamné le Pape & caſſé tout ce qu'il avoit ordonné, & par conſequent le privilege qu'il avoit accordé au Roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la temerité de qui que ce ſoit, pour faire perdre ſon droit au Roi qui en étoit innocent, & que nous eſperons voir élevé à la dignité imperiale. Mais afin de parcourir toute l'hiſtoire de nos malheurs, Etienne Prêtre Cardinal, dont le merite eſt ſi connu, étant envoyé à la cour avec des lettres apoſtoliques, ceux qui gouvernoient lui refuſerent audience, & il demeura à la porte pendant près de cinq jours au grand mépris du ſaint Siege. Il le ſouffrit paiſiblement comme étant un homme grave & patient : mais il ne put accomplir ſa legation ; & rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes ſcellées, parce que les courtiſans ne lui avoient pas permis de voir le Roi. Nous n'en accuſons ni le Roi, ni l'Imperatrice ſa mere : elle eſt excuſable par la foibleſſe de ſon ſexe & lui par ſon âge. Mais enfin pourquoi avez-vous oſé élire un Pape à l'inſçû de Rome ? AN. 1062.

L'avocat : Il y avoit long-tems que le Comte Gerard & d'autres Romains, comme l'Abbé du mont Scaurus ; nous preſſoient de faire cette élection ; nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'inſçû de Rome. Le défenſeur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gerard. Car pour ne point parler

$1 Uijloire Ecclefïajlique. An i 6 r tems- Enfin il le fut un peu avant fa " ° ‘ mort , à caufe d’un Comte 8c d’un Archevêque 3np. », +4. tous jeu x Anglois , qu’il infulta 8c dépoiiilla comme ils revenoicnt de Rome, 8c leur ôta jufques à mille livres d’argent monnoye de Pavie. Pour ce fujet il fut excommunié dans un concile plenier où prefidoit le Pape Nicolas, 8c condamné à un anathème perpétuel avec extinttion de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l’Eglife Romaine , dont il étoit l’ennemi déclaré, 8c qu’il a toujours cruellement perfècutée? Ne faut-il pas plutôt reconnoître celui que les Cardinaux Evêques ont élû tout d’une voix , fuivant le defir du clergé 8c du peuple, qui n’a pas été tiré de l’extremité de la terre, mais de Rome même? Il eft vrai que l’E^life ayant pluficurs bons fujets dans fon cierge , leur a préféré celui-ci, pour témoigner fon affeétion envers le Roi dont il étoit comme domeftique. A ce difcours l’avocat du Roi Henri témoigne être fatisfait; mais il faut fè fou venir, que c’eft Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les miniftres de la cour 8c ceux du faint Siégé , à confpirer enfemble pour l’union du faccrdoce 8c de l’empire. Afin que le genre humain gouverné par ces deux fouveraincs pui fiances ne foit jamais divifé , 8c qu’elles le foûtiennent l’une l’autre : en forte que le Pape, quand il fera befoin , reprime les criminels par la loi du Prince , 8c que le Roi ordonne avec lès Evêques ce qui concerne le falut des âmes fuivant les canons. Que le Pape , comme le pere, aie la prééminence, que le Roi, commeun fils unique 8c bien-aimé , repofe toujours dans fon fein; 8c qu’ils concourent enfemble à faire rèfleurir la religion. Opttf:. Nous nç fçavons de quel ufage fut cet écrit Xvui. t. 8. de Pierre î?amien : mais nous fçavons par hiimêDigitizSd by Googfle

été de ſon tems. Enfin il le fut un peu avant ſa
AN.1062. mort, à cauſe d'un Comte & d'un Archevêque
Sup. n. 44. tous deux Anglois, qu'il inſulta & dépoüilla comme ils revenoient de Rome, & leur ôta juſques à mille livres d'argent monnoye de Pavie. Pour ce ſujet il fut excommunié dans un concile plenier où preſidoit le Pape Nicolas, & condamné à un anathême perpetuel avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'Egliſe Romaine, dont il étoit l'ennemi declaré, & qu'il a toûjours cruellement perſecutée? Ne faut-il pas plûtôt reconnoître celui que les Cardinaux Evêques ont élû tout d'une voix, ſuivant le deſir du clergé & du peuple, qui n'a pas été tiré de l'extremité de la terre, mais de Rome même? Il eſt vrai que l'Egliſe ayant pluſieurs bons ſujets dans ſon clergé, leur a preferé celui-ci, pour témoigner ſon affection envers le Roi dont il étoit comme domeſtique.

A ce diſcours l'avocat du Roi Henri témoigne être ſatisfait; mais il faut ſe ſouvenir, que c'eſt Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les miniſtres de la cour & ceux du ſaint Siege, à conſpirer enſemble pour l'union du ſacerdoce & de l'empire. Afin que le genre humain gouverné par ces deux ſouveraines puiſſances ne ſoit jamais diviſé, & qu'elles ſe ſoûtiennent l'une l'autre : en ſorte que le Pape, quand il ſera beſoin, reprime les criminels par la loi du Prince, & que le Roi ordonne avec ſes Evêques ce qui concerne le ſalut des ames ſuivant les canons. Que le Pape, comme le pere, aie la prééminence, que le Roi, comme un fils unique & bien-aimé, repoſe toûjours dans ſon ſein; & qu'ils concourent enſemble à faire refleurir la religion.

Nous ne ſçavons de quel uſage fut cet écrit

livre foixantiéme. même, que Cadaloüs dans l'année de fon ele- , , étion , 8c la veille de faint Simon gc faint Jude, N'Io6a* c'eft-à-dire le vingt -feptiéme d'Oârobre ioôz. fut condamné 8c dépofé par tous les Evêques d'Allemagne 8c d'Italie en prefence du Roi. Par là Pierre prétendit fauver la prédiécion qu'il avoit faite li hardiment , que Cadaloüs mourroit dans l'an : difant qu'il étoit mort à fa dignité 8c à fon honneur. Pierre Damien fe tcnoit pour déchargé de . ij ^ i • » •• »m * Autres 1 epilcopat , depuis la renonciation qu il avoit e'cr;ts ,je faite fous Nicolas II. 8c réitérée fous Alexandre} Pierre Da& deflors il ne prit plus dans fes lettres que la m,en* qualité de moine. Dans ces premiers tems après fa retraite, il écrivit une grande lettre aux Eveques Cardinaux , où les regardant comme juges A 8c confeillcrs du Pape dans les conciles , il les exhorte à fuir l'avarice ; 8c non feulement ne pas rechercher de prefcns » mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement : parce qu'ils ne biffent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend fur la malignité de l'avarice , qui ruine toutes les vertus , 8c rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il, b â-e*j tiffe des Eglifes , qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les différends, qu'il affeimiffe ceux qui font chancelans dans la foi , qu'il offre des làcrifices tous les jours , qu'il foit éloigné des affaires feculieres, tant que l'avarice le domine , elle corrompt toutes fes vertus. Et enfuite : On commet la iimonie , non «.4. feulement en vendant ou achetant les faints ordres , mais en vendant le jugement d'un concile } quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour fe faire rendre juftice. J'ai e. y. v(x , ajoûte-t-il , un des nos confrères qui fe rejoüifloit ^uand le tems du concile venoit , comDigitized by Google

même, que Cadaloüs dans l'année de ſon élection, & la veille de ſaint Simon & ſaint Jude, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Octobre 1062. fut condamné & dépoſé par tous les Evêques d'Allemagne & d'Italie en preſence du Roi. Par là Pierre prétendit ſauver la prédiction qu'il avoit faite ſi hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an : diſant qu'il étoit mort à ſa dignité & à ſon honneur. AN. 1062.

Pierre Damien ſe tenoit pour déchargé de l'épiſcopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite ſous Nicolas II. & réiterée ſous Alexandre; & deſlors il ne prit plus dans ſes lettres que la qualité de moine. Dans ces premiers tems après ſa retraite, il écrivit une grande lettre aux Evêques Cardinaux, où les regardant comme juges & conſeillers du Pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice ; & non ſeulement ne pas rechercher de preſens, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement : parce qu'ils ne laiſſent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend ſur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il, bâtiſſe des Egliſes, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermiſſe ceux qui ſont chancelans dans la foi, qu'il offre des ſacrifices tous les jours, qu'il ſoit éloigné des affaires ſeculieres, tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ſes vertus. L. Autres écrits de Pierre Damien. *Opuſc. XXXI.* c. 3.

Et enſuite : On commet la ſimonie, non ſeulement en vendant ou achetant les ſaints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile; quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour ſe faire rendre juſtice. J'ai vû, ajoûte-t-il, un des nos confreres qui ſe c. 4. c. 5.

9+ Hifiotre Ecclefiafliqtie. , comme à l'approche de la moiflbn ou de la venAN.I0O2. dange , gc il avoit des émiffaires pour lui attirer de l'argent de côté 8c d'autre. Et enfuite : Qui a reçu des prefens n'ofe plus parler contre Ton bienfaiteur ; & quand il ne les aurait reçus qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires fuivantes. t. 6. Et encore : Ce n'eft point pour fubvenir aux befoins de la nature que les hommes cherchent les richeflbs; mais afin que les badins comblez de viandes Tentent les épiceries des Indes , 8c que le vin emmiellé brille dans des vafes de cri fiai. Afin que par tout où ils arrivent , ôn revête auffi-tôt les murailles 8c les plafons de leurs chambres de tapifferies magnifiques , 8c leurs fieges de riches tapis. Leurs fêrviteurs font partagez : les uns demeurent en refpeét devant eux , attentifs à leurs moindres lignes : les autres courent de tous côtez avec emprefTement pour leurs fer vices. Leurs lits font plus richement parez que des autels. La pourpre paraît trop fimple , on y emploie des étoffes de diverfes couleurs. On méprife la dépouille des agneaux , 8c on fait venir de bien loin les fourrures de martes 8c d'ermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or 8c de pierreries , des crofïès entièrement revêtues d'or , 8c des anOpmfc.XX. «• 7- , neaux chargez de pierres énormes. Pierre Damien fe plaint encore du luxe des Evêques, 8c des défauts de la cour de Rome dans un des écrits qu'il fit pour juftifier fa renonciation à l'épifcopat. Le tems n'eft plus , dit-il , où l'on puifïè garder la modeftie , la mortification , la feverité facerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au Pape 8c à Hildebrand) vous voiez auffi-tôt fortir en foule les railleries , les plaifanteries , les bons mots , les queftions fans nombre , 8c les paroles • inutiDigitized by Google

comme à l'approche de la moiſſon ou de la ven-
An.1062. dange, & il avoit des émiſſaires pour lui attirer de l'argent de côté & d'autre. Et enſuite : Qui a reçû des preſens n'oſe plus parler contre ſon bienfaicteur ; & quand il ne les auroit reçûs qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires ſuivantes.

c. 6. Et encore : Ce n'eſt point pour ſubvenir aux beſoins de la nature que les hommes cherchent les richeſſes ; mais afin que les baſſins comblez de viandes ſentent les épiceries des Indes, & que le vin emmiellé brille dans des vaſes de criſtal. Afin que par tout où ils arrivent, on revête auſſi-tôt les murailles & les plafons de leurs chambres de tapiſſeries magnifiques, & leurs ſieges de riches tapis. Leurs ſerviteurs ſont partagez : les uns demeurent en reſpect devant eux, attentifs à leurs moindres ſignes : les autres courent de tous côtez avec empreſſement pour leurs ſervices. Leurs lits ſont plus richement parez que des autels. La pourpre paroît trop ſimple, on y emploïe des étoffes de diverſes couleurs. On mépriſe la dépoüille des agneaux, & on fait venir de bien loin les fourrures de martes & d'ermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or & de pierreries, des croſſes entierement revêtuës d'or, & des anneaux chargez de pierres énormes.

Pierre Damien ſe plaint encore du luxe des Evêques, & des défauts de la cour de Rome dans un des écrits qu'il fit pour juſtifier ſa re-
Opuſc. XX. nonciation à l'épiſcopat. Le tems n'eſt plus,
c. 7. dit-il, où l'on puiſſe garder la modeſtie, la mortification, la ſeverité ſacerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au Pape & à Hildebrand) vous voïez auſſi-tôt ſortir en foule les railleries, les plaiſanteries, les bons

Livre foixantiéme. ' çy inutiles , la diffipation , qui éteint la dévotion ^ , 8c ruine le bon exemple. Si nous ne nous laif- ' * ions aller à ces excès, on nous accufe de dureté 8c d'inhumanité. J'ai honte de parler des defordres plus honteux , la chaflè , la fauconnerie , la fureur des jeux de hafard ou des échets , qui font un boufon d'un Evêque. Un jour comme j'étois en voiage avec l'Evêque de Florence , on vint me dire qu'il joüoit aux échets. Ce difcours me perça le cœur. Je pris mon tems pour lui montrer l'indecence de cet amufement , en un homme dont la main offre le corps de Nôtre-Seigneur 8c dont la langue le rend médiateur entre Dieu 8c les hommes : vû principalement que les canons défendent le jeu aux Evêques. L'Evêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de hafard : mais je foutins , qu'ils dévoient s'entendre en general de tous les jeux. Il fe rendit , 8c me pria de lui impofèr une pénitence. Je lui ordonnai de reciter trois fois le pfeautier, laver les pieds à douze pauvres , 8c leur donner chacun un denier : afin de reparer le péché qu'il avoit commis par la langue 8c par les mains. Dans un autre écrit Pierre Damien fe plaint, °r*/?v de ta maniéré dont plulieurs parvenoient à l'é- xxn% pifeopat , qui étoit en s'attachant à la cour des Princes. Ils quittent l'Eglife, dit-il , pareequ'ils « veulent dominer dans l'Eglife , 8c deviennent laïques afin d'être Evêques. Or je foutiens qu'ils font coupables de toutes les efpeces de fimonie. Ils donnent de l'argent pour acquérir les dignité?; ecclefiaftiques , par les dépenfes qu'ils font en voïages 8c en habits précieux. Suppofons deux clercs , qui aient chacun cent livres de deniers : dont l'un aille à la cour d'un Roi 8c yc.t. dépenfe petit à petit ce qu'il avoit amaffé , l'autre demeure chez lui & garde fon argent. Qu'on leur Digitized by Google

inutiles, la diſſipation, qui éteint la devotion & ruine le bon exemple. Si nous ne nous laiſſons aller à ces excés, on nous accuſe de dureté & d'inhumanité. J'ai honte de parler des deſordres plus honteux, la chaſſe, la fauconnerie, la fureur des jeux de haſard ou des échets, qui font un boufon d'un Evêque. Un jour comme j'étois en voïage avec l'Evêque de Florence, on vint me dire qu'il joüoit aux échets. Ce diſcours me perça le cœur. Je pris mon tems pour lui montrer l'indecence de cet amuſement, en un homme dont la main offre le corps de Nôtre-Seigneur & dont la langue le rend mediateur entre Dieu & les hommes : vû principalement que les canons défendent le jeu aux Evêques. L'Evêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de haſard : mais je ſoutins, qu'ils devoient s'entendre en general de tous les jeux. Il ſe rendit, & me pria de lui impoſer une penitence. Je lui ordonnai de reciter trois fois le pſeautier, laver les pieds à douze pauvres, & leur donner chacun un denier : afin de reparer le peché qu'il avoit commis par la langue & par les mains. AN. 1062.

Dans un autre écrit Pierre Damien ſe plaint, de la maniere dont pluſieurs parvenoient à l'épiſcopat, qui étoit en s'attachant à la cour des Princes. Ils quittent l'Egliſe, dit-il, parcequ'ils veulent dominer dans l'Egliſe, & deviennent laïques afin d'être Evêques. Or je ſoutiens qu'ils ſont coupables de toutes les eſpeces de ſimonie. Ils donnent de l'argent pour acquerir les dignitez eccleſiaſtiques, par les dépenſes qu'ils font en voïages & en habits precieux. Suppoſons deux clercs, qui aient chacun cent livres de deniers : dont l'un aille à la cour d'un Roi & y dépenſe petit à petit ce qu'il avoit amaſſé, l'au- *Opuſc. XXII.* c. 1. c. 2.

$6 Hi fl cire Ecclefiaflique. An 1061 eur ^onne en même jour chacun un ' évêché : l'un donne pour l'acheter tout fon argent à la fois , l'autre ne donne rien de nouveau , parce qu'il a long-tems fervi à la cour. Lequel des deux , je vous prie , à le plus chèrement acheté fon évêché ? N'eft-ce pas celui à qui , outre fon argent , il a tant coûté de travail , plutôt que celui qui eft demeuré en repos , 8c n'a donné que fon argent ? Quant aux deux autres efpeces de fimoniede la langue 8c des fervices , il eft évident que les f. 1. clercs courtifans en font coupables. Ils ne font continuellement que flater le Prince , étudier fes inclinations , obéir à fes moindres fignes , applaudir à tous fes difcours, lui complaire en tout. Ils lui font fournis avec la dernicre baffeïïè ; 8c comme ils fe ruinent dans la vûë de devenir riches , l'envie de dominer les rend ef. claves. Or c'cft acheter chèrement les dignitez, que de les acquérir par une longue fervitude , & faire le métier de parafite 8c deboufon , pour devenir Evêque. Ceux qui font ainft parvenus à l'épifeopat , prodiguent enfuite les biens de l'Eglife , pour le faire des amis, 8c gagner ceux qui auraient dû les élire. Ce qui les rend coupables de fimonie , quand ils ne l'auroient pas été auparavant , puisqu'ils donnent en vûë de pofleder pailiblcment l'évêché} 8c il importe peu que l'on donne devant ou après le facre. LI. ‘ En 10 61. Pierre Damien perdit un iiluftre $. Domi-ami , dont il nous a confervé l'hiftoire toute cmrafTé* merveilleufe. C'eft Dominique , furnommé en Ut a Do- latin Loricatm , à caufe d'une cuirafle de fer min. f*c. 6. qu'il portoit continuellement par penitence. 3r».p. 143. Comme il étoit déjà clerc , fes parens donnèrent à l'Evêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre 3 mais cette faute fut caufe de fa converfiop. Car il an fut tellement effraie , qu'il

AN. 1062. leur donne enſuite en même jour chacun un évêché : l'un donne pour l'acheter tout ſon argent à la fois, l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-tems ſervi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, à le plus cherement acheté ſon évêché ? N'eſt-ce pas celui à qui, outre ſon argent, il a tant coûté de travail, plûtôt que celui qui eſt demeuré en repos, & n'a donné que ſon argent ?

Quant aux deux autres eſpeces de ſimonie de la langue & des ſervices, il eſt évident que les
c. 1. clercs courtiſans en ſont coupables. Ils ne font continuellement que flater le Prince, étudier ſes inclinations, obéïr à ſes moindres ſignes, applaudir à tous ſes diſcours, lui complaire en tout. Ils lui ſont ſoumis avec la derniere baſſeſſe ; & comme ils ſe ruinent dans la vûë de devenir riches, l'envie de dominer les rend eſclaves. Or c'eſt acheter cherement les dignitez, que de les acquerir par une longue ſervitude, & faire le métier de paraſite & de boufon, pour devenir Evêque. Ceux qui ſont ainſi parvenus à l'épiſcopat, prodiguent enſuite les biens de l'Egliſe, pour ſe faire des amis, & gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce qui les rend coupables de ſimonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puiſqu'ils donnent en vûë de poſſeder paiſiblement l'évêché ; & il importe peu que l'on donne devant ou après le ſacre.

LI. S. Dominique le cuiraſſé. *Vita Domin. ſæc. 6. Ben. p. 143.*

En 1062. Pierre Damien perdit un illuſtre ami, dont il nous a conſervé l'hiſtoire toute merveilleuſe. C'eſt Dominique, ſurnommé en latin *Loricatus*, à cauſe d'une cuiraſſe de fer qu'il portoit continuellement par penitence. Comme il étoit déja clerc, ſes parens donnerent à l'Evêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre ; mais cette faute fut cauſe de

Livre foixantiéme. çf _____ qu'il quitta le monde 8c fe fit moine, puishermite avec Pierre Damien en un lieu nommé An.io5x. Luceole en Umbrie , fous la conduite d'un laint homme nommé Jean de Montefeltro; 8c parce qu'il avoit été ordonné par fimonie , il s'abftint toute (à vie du fervice de l'autel. Il garda la virginité, 8c eut un attrait particulier pour le» aufoeritez corporelles. Les hermites de Luceole habitoient en dix-huit cellules , 8c leur réglé étoit de ne boire point de vin , n'ufer d'aucune graillé pour aflaifonner leur nourriture : ne manger rien de cuit tjue le dimanche 8c le jeudi , jeûner au pain 8c a l'eau les cinq autres jours, 8c s'occuper continuellement de la prière 8c du travail des mains. Tout leur bien confiftoit en un cheval ou un âne pour apporter leur fubfiftance. Ils gardoient le filence toute la femaine , 8c ne parloient que le diman chc entre vêpres 8c complies. Dans leurs cellules ils étoient nuds pieds 8c nues jambes. Dominique fé fournit , du confentement de fon prieur, à la direétion de Pierre Damien , 8c demeurait dans une cellule proche de la fienne, enforte qu'il n'y avoit que l'Eglife entre deux. 11 porta fur fa chair pendant un grand nombre d'année* une chemife de mailles de fer , qu'il ne dépoüilloit que pour fe donner la difoipline : mais il ne fe pafloit guère de jour qu'il ne chantât deux pfoautiers en fo frappant à deux mains avec d;s poignées de verges j encore étoit-ce dans letems où il fe relâchoit le plus : - car pendant le carême , ou lorfqu'il acquittoit une penitence pour quelqu'un , il difoit au moins trois pfeautiers par jour , en fo fuftigeant ainfi. Souvent il difoit deux pfeautiers de fuite , fe donnant continuellement la difoipline 8c demeurant toujours de bout , fans s'affeoir ni ceflèr un moment de fc frapper. Tome XJH. E Digitized by Google

qu'il quitta le monde & ſe fit moine, puis hermite avec Pierre Damien en un lieu nommé Luceole en Umbrie, ſous la conduite d'un ſaint homme nommé Jean de Montefeltro; & parce qu'il avoit été ordonné par ſimonie, il s'abſtint toute ſa vie du ſervice de l'autel. Il garda la virginité, & eut un attrait particulier pour les auſteritez corporelles. AN. 1062.

Les hermites de Luceole habitoient en dix-huit cellules, & leur regle étoit de ne boire point de vin, n'uſer d'aucune graiſſe pour aſſaiſonner leur nourriture : ne manger rien de cuit que le dimanche & le jeudi, jeûner au pain & à l'eau les cinq autres jours, & s'occuper continuellement de la priere & du travail des mains. Tout leur bien conſiſtoit en un cheval ou un âne pour apporter leur ſubſiſtance. Ils gardoient le ſilence toute la ſemaine, & ne parloient que le dimanche entre vêpres & complies. Dans leurs cellules ils étoient nuds pieds & nuës jambes. Dominique ſe ſoumit, du conſentement de ſon prieur, à la direction de Pierre Damien, & demeuroit dans une cellule proche de la ſienne, enſorte qu'il n'y avoit que l'Egliſe entre deux. Il porta ſur ſa chair pendant un grand nombre d'années une chemiſe de mailles de fer, qu'il ne dépoüilloit que pour ſe donner la diſcipline : mais il ne ſe paſſoit guere de jour qu'il ne chantât deux pſeautiers en ſe frappant à deux mains avec des poignées de verges; encore étoit-ce dans le tems où il ſe relâchoit le plus : car pendant le carême, ou lorſqu'il acquittoit une penitence pour quelqu'un, il diſoit au moins trois pſeautiers par jour, en ſe fuſtigeant ainſi. Souvent il diſoit deux pſeautiers de ſuite, ſe donnant continuellement la diſcipline & demeurant toûjours de bout, ſans s'aſſeoir ni ceſſer un moment de ſe

An.io<5z. 98 Hiftoire EcclefraJUque. Pierre Damien lui aïant un jour demandé, s'il pou voit faire quelque génuflexion avec fa cuiraffe, ' ” ~ *' ** ’ faits c mes; foir l de coups de verges , 8c lui dit ; Mon maître , j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me fouviens point d'avoir encore fait ; j'ai dit huit pfeautiers en un jour 8c une nuit. Il elt vrai que pour dire plus vîte le pfeautier , il avoiioit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pfeaumes entièrement , 8c fe contentoit d'en repalfer les paroles dans fon efprit ; mais il difoit , que pour reciter vîte , il falloit être fort attentif. Il vécut quelque tems éloigné de fbn dire&eur , qui s'étant enfuite informé de fa maniéré de vivre : il lui répondit , qu'il vivoit en homme charnel , 8c que les dimanches 8c les jeudis il relâchoit fon abftinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage ? Non , dit-il. Mangez-vous du poiiïon ou du fruit? Je les laifle aux malades. Enfin il fe trouva que ce relâchement confiftoit à manger du fenouil avec fon pain , comme il eft d'ufage en Italie. Aïant fçû que Pierre Damien avoit écrit de lui , qu'il avoit recité un jour neuf pfeautiers avec la difeipline , il en fut lui-même étonné , 8c voulut en faire encore l'experience. Il fe dépouilla donc un mercredi , 8c aïant pris des verges à fes deux mains , il ne ceflà toute la nuit de reciter en fe frappant ; enfbrte que le lendemain il avoit dit douze pfeautiers , 8c le treiziéme jufques à Beati quorum. A fon exemple l'ufage de la difeipline s'établit tellement dans le païs, que non feulement les hommes , mais les Femmes nobles s'emprefloientàfe la donner. Dominique trouva un jour un écrit , portant , que fi on 11 répondit ; truand je me porte bien je :ent génuflexions à tous les quinze pfeauc'eft-a-dire , mille pendant un pfeautier. Un 1 le vint trouver aïant le vifaee tout livide

AN.1062. Pierre Damien lui aïant un jour demandé, s'il pouvoit faire quelque genuflexion avec ſa cuiraſſe, il répondit : Quand je me porte bien je faits cent genuflexions à tous les quinze pſeaumes ; c'eſt-à-dire, mille pendant un pſeautier. Un ſoir il le vint trouver aïant le viſage tout livide de coups de verges, & lui dit : Mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me ſouviens point d'avoir encore fait ; j'ai dit huit pſeautiers en un jour & une nuit. Il eſt vrai que pour dire plus vîte le pſeautier, il avoüoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pſeaumes entierement, & ſe contentoit d'en repaſſer les paroles dans ſon eſprit ; mais il diſoit, que pour reciter vîte, il falloit être fort attentif. Il vêcut quelque tems éloigné de ſon directeur, qui s'étant enſuite informé de ſa maniere de vivre : il lui répondit, qu'il vivoit en homme charnel, & que les dimanches & les jeudis il relâchoit ſon abſtinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage ? Non, dit-il. Mangez-vous du poiſſon ou du fruit ? Je les laiſſe aux malades. Enfin il ſe trouva que ce relâchement conſiſtoit à manger du fenoüil avec ſon pain, comme il eſt d'uſage en Italie.

Aïant ſçû que Pierre Damien avoit écrit de lui, qu'il avoit recité un jour neuf pſeautiers avec la diſcipline, il en fut lui-même étonné, & voulut en faire encore l'experience. Il ſe dépoüilla donc un mercredi, & aïant pris des verges à ſes deux mains, il ne ceſſa toute la nuit de reciter en ſe frappant : enſorte que le lendemain il avoit dit douze pſeautiers, & le treiziéme juſques à *Beati quorum*. A ſon exemple l'uſage de la diſcipline s'établit tellement dans le païs, que non ſeulement les hommes, mais les femmes nobles s'empreſſoient à ſe la donner. Domi-

Livre foixuntiémt. 99 on difoit quatre-vingts fois douze pfeaumes qui . , y étoient marquez, en tenant les bras élevez AN 06 1* en croix , on racheteroit un an de penitence. Auiïi-tôt il le mit en pratique , 8c recitoit tous les jours ces douze pfeaumes les bras en croix quatre-vingts fois de fuite fans intervalle. Endifant le pfeautier , il ne fe contentoit pas des cent cinquante pfeaumes , il y ajout oit les cantiques, les hymnes , le fymbole de faint Athanafc 8c les litanies , que l'on trouve encore à la fin des an* ciens pfeautiers. Quelques années avant fà mort , aïant trouvé que les lanières de cuir étoient plus rudes que les verges , il s'accoutuma à s'en fèrvir j 8c quand il fortoit , il portoit ce foüet fur lui , pour fe donner la difcipline par tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût fe dépouiller entièrement, il fe frappoit au moins furies jambes , les cuiiïes , la tête 8c le cou : car quoiqu'il allât nuds pieds , fon habit ne lui venoit qu'à mi-jambe : au lieu que ceux des autres hermites alloient jufques à terre , pour les garantir du froid. Le jeûne 8c le poids de fà cotte de maille , lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un negre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuiffes 8c deux aux jambes , 8c enfuite il y en ajoûta quatre autres. Cette affreufe penitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillefic ; 8c à fà mort , on trouva qu'outre la chemifè de maille qu'il portoit ordinairement , il en avoit une autre étendue fous lui , comme pour lui fervir de drap. Il mourut en 106 j.. le quatorzième d'Oétobre, jour au-Martyr. R, quel PEglife honore fa mémoire. On l'enterra* +‘ Qa' d'abord dans fà cellule , de peur qùe les moines du voifinage ne PenlevafTent : mais Pierre Damien le fit enfuite transférer honorablement dans le chapitre, 8c le corps fe trouva entier , quoiE 1 que Digitized by Google

on diſoit quatre-vingts fois douze pſeaumes qui y étoient marquez, en tenant les bras élevez en croix, on racheteroit un an de penitence. Auſſi-tôt il le mit en pratique, & recitoit tous les jours ces douze pſeaumes les bras en croix quatre-vingts fois de ſuite ſans intervalle. En diſant le pſeautier, il ne ſe contentoit pas des cent cinquante pſeaumes, il y ajoûtoit les cantiques, les hymnes, le ſymbole de ſaint Athanaſe & les litanies, que l'on trouve encore à la fin des anciens pſeautiers. AN. 1062.

Quelques années avant ſa mort, aïant trouvé que les lanieres de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoûtuma à s'en ſervir; & quand il ſortoit, il portoit ce foüet ſur lui, pour ſe donner la diſcipline par tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût ſe dépoüiller entierement, il ſe frappoit au moins ſur les jambes, les cuiſſes, la tête & le cou: car quoiqu'il allât nuds pieds, ſon habit ne lui venoit qu'à mi-jambe: au lieu que ceux des autres hermites alloient juſques à terre, pour les garantir du froid. Le jeûne & le poids de ſa cotte de maille, lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un negre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuiſſes & deux aux jambes, & enſuite il y en ajoûta quatre autres. Cette affreuſe penitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieilleſſe; & à ſa mort, on trouva qu'outre la chemiſe de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étenduë ſous lui, comme pour lui ſervir de drap. Il mourut en 1062. le quatorziéme d'Octobre, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. On l'enterra d'abord dans ſa cellule, de peur que les moines du voiſinage ne l'enlevaſſent: mais Pierre Damien le fit enſuite transferer honorablement dans *Martyr. R. 14. Oct.*

loo Hifleire EccUfîaJtique. , que ce fût le neuvième jour après la mort. A-06X. qc n>étoit pas feulement pour lui-même , que Compan- Dominique le mortifioit ainli , c'étoit encore fationi de pour acquitter les pénitences des autres. Car on penitence». étoit alors perfuadé , que pour chaque péché onétoit obligé d'accomplir la penitence marquée par les canons : en forte que s'il y avoit dix an3 pour l'homicide , celui qui en avoit commis vingt devoit deux cens ans de penitence. Et comme il étoit impolfible de S'acquitter , on avoit trour-, L/.vé des moïens de la racheter. Or Pierre Damien dit avoir appris de Dominique , que l'on accompliffoit cent ar.s de penitence par vingt pfeautiers , accompagnez de difeipline. Car trois mille coups de difeipline valloient un an de penitence, 8c mille coups fc donnoient pendant dix pfeaumes : par confequent les cent cinquante pfeaumes valoient cinq ans de penitence , 8c les vingt , pfeautiers en valoient cent. Dominique accompliffoit facilement en fix jours cette penitence de cent ans , 8c en acquittoit ainfi les pécheurs. «.$. Une fois même au commencement d'un Carême , il pria Pierre Damien de lui impofer mille ans de penitence , 8c peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du Carême. f.it. Dans un autre ouvrage intitulé la perfe&ion Op*fc. XlllAcs m°ines > Pierre Damien foûtient , que les t. 6. moines qui ont commis de grands pechez , lorsqu'ils vivoient dans le monde , n'en font pas quittes par la commune obfervance de la règle, 8c qu'ils doivent y ajoûter des pénitences proportionnées à leurs pechez. Un moine , dit-il, me vint trouver , 8c me confeffa les pechez qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en fou vient bien , foixantc 8c dix ans de pénitence , félon les canons ; 8c il y avoit environ fept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien i] avoit déjà frit de pénitence Digitized by GocKjfl

AN. 1062. que ce fût le neuviéme jour après ſa mort.

LII. Compenſations de penitences.

Ce n'étoit pas ſeulement pour lui-même, que Dominique ſe mortifioit ainſi, c'étoit encore pour acquitter les penitences des autres. Car on étoit alors perſuadé, que pour chaque peché on étoit obligé d'accomplir la penitence marquée par les canons : en ſorte que s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt devoit deux cens ans de penitence. Et comme il étoit impoſſible de l'acquitter, on avoit trouvé des moïens de la racheter. Or Pierre Damien dit avoir appris de Dominique, que l'on accompliſſoit cent ans de penitence par vingt pſeautiers, accompagnez de diſcipline. Car trois mille coups de diſcipline valloient un an de penitence, & mille coups ſe donnoient pendant dix pſeaumes : par conſequent les cent cinquante pſeaumes valoient cinq ans de penitence, & les vingt pſeautiers en valoient cent. Dominique accompliſſoit facilement en ſix jours cette penitence de cent ans, & en acquittoit ainſi les pecheurs.

Opuſc. LI. c. 8.

c. 9. Une fois même au commencement d'un Carême, il pria Pierre Damien de lui impoſer mille ans de penitence, & peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du Carême.

p. 22. Dans un autre ouvrage intitulé la perfection des moines, Pierre Damien ſoûtient, que les moines qui ont commis de grands pechez, lorſqu'ils vivoient dans le monde, n'en ſont pas quittes par la commune obſervance de la regle, & qu'ils doivent y ajoûter des penitences proportionnées à leurs pechez. Un moine, dit-il, me vint trouver, & me confeſſa les pechez qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en ſouvient bien, ſoixante & dix ans de penitence, ſelon les canons ; & il y avoit environ ſept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déja fait de peniten-

Opuſc. XIII. c. 6.

Livre foixantiéme. loi ce pour ces pechez ; il répondit , qu'il les avoit , tous confeflez à l'Abbé, mais qu'il ne lui avoit impofé aucune penitence outre l'obfervance commune du monaftere ; aflurant que la feule converfion , c'eft-à-dire la pratique de la réglé , fu ffifoitpour la remiflion de tous fes pechez. J'en eus horreur, & je m'écriai, que ce pauvre homme avoit été trompé: puifqu'iln'avoit pas commencé fa penitence , au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverfesaufteritez. Pierre Damien ne l'apporte à mon avis aucune preuve folide de cette opinion , qui n'étoit fondée que fur ces fupputations de tant d'années de pénitences inconnues à l'antiquité. Il dit ailleurs , écrivant à un Evêque : Vous Lii- *t' n'ignorez pas que quand nous recevons despe-41, nitens quelque fond de terre , nous leur relâchons de la quantité de leur penitence à proportion de leur prefent. Ce qui venoit encore du même principe d'eftimer 8c commuer les pénitences ; & c'étoit un moïen facile d'enrichir les Eglifès. Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations , 8c en general les compenfations de penitence , comme il paroît par les écrits même de ^ Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé g # de Florence, il fe plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit fur le fujet des difeiplines , quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques , ni pour les clercs , mais feulement pour les moines , 8c qu'il n'ait reprefenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faifant parler ceux ' Îiui blâmoient cet ufage , il ajoute : Voilà , dient-ils , une penitence nouvelle 8c inouïe jufques à prefent pendant tant de fiecles : fi on l'admet une fois, on détruit tous les canons 8c on anéantit la tradition. Ils vouloient dire , que par ces compenfations on abolirait les penitenE j ces Digitized by Google

ce pour ces pechez ; il répondit, qu'il les avoit tous confeſſez à l'Abbé, mais qu'il ne lui avoit impoſé aucune penitence outre l'obſervance commune du monaſtere ; aſſurant que la ſeule converſion, c'eſt-à-dire la pratique de la regle, ſuffiſoit pour la remiſſion de tous ſes pechez. J'en eus horreur, & je m'écriai, que ce pauvre homme avoit été trompé : puiſqu'il n'avoit pas commencé ſa penitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverſes auſteritez. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve ſolide de cette opinion, qui n'étoit fondée que ſur ces ſupputations de tant d'années de penitences inconnuës à l'antiquité. AN. 1062.

Il dit ailleurs, écrivant à un Evêque : Vous n'ignorez pas que quand nous recevons des penitens quelque fond de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur penitence à proportion de leur preſent. Ce qui venoit encore du même principe d'eſtimer & commuer les penitences ; & c'étoit un moïen facile d'enrichir les Egliſes. *Lib. IV. ep.* 21.

Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations, & en general les compenſations de penitence, comme il paroît par les écrits même de Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé de Florence, il ſe plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit ſur le ſujet des diſciplines, quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques, ni pour les clercs, mais ſeulement pour les moines, & qu'il n'ait repreſenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faiſant parler ceux qui blâmoient cet uſage, il ajoûte : Voilà, diſent-ils, une penitence nouvelle & inouïe juſques à preſent pendant tant de ſiecles : ſi on l'admet une fois, on détruit tous les canons & *Lib. V. ep.* 8.

lot Hiftoire Iccleſiajlique. a a, An 1061 ces canoniques , enquoiilsnefetrompoientpas : 'comme Pevenement a fait voir. LUI. Mais , répond Pierre Damien , nôtre Sauveur Flagella- n»a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas tions. c ir-r. z. Cor. XI. reSu Cinq fois les trente-neuf coups de fouet ? 24. Tous les Apôtres n'ont-ils pas été foiietez ? wfr 7?°' Combien de martyrs ontfouffertle même fuptcr. . pj;cc j On rapporte que faint Jerôme & d'autres, ont été foiietez par ordre de Dieu. On dira que tous ces Saints ont été foiietez par d'autres & non par eux-mêmes. Je réponds qu'il ne faut donc plus aufli porter nôtre croix , puifqu'il n'y a plus de perfecutcurs pour nous crucifier ? & que comme on n'accule point de témérité celui qui jeûne volontairement, fans qu'un prêtre le lui ait ordonné : on ne doit pas non plus condamner celui qui fe donne ladifciplinc de fes propres mains. C'eft une très-bonne penitence de châtier la chair , pour reparer la perte que l'on a faite en cherchant les plailirs de la chair. Que fi cette difeipline à coups de verges paroît nouvelle, 8c par confequent reprehenfible à ceux qui ne la pratiquent pas : faut-il aufli reprendre le venerable Bede , qui ordonne , après fes anciens canons , de mettre aux fers certains penitens ? L'auteur ajoute quelques exemples o'aufteritez fingulieres , tirées de h vie des Pères , mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainfi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut , c'eft qu'il eft permis de pratiquer des pénitences qui ne font pas fpecifiées dans les canons. Aufli ne trouvai-je point Mahill. d'exemples de flagellations volontaires avant cet fref. Sac. 6. onzième fieele , 8c les premiers que l'on rapporte a'sxp'lh. f°nt de faint Gui Abbé de Pompofiemort en Lix. n. 48. 1 046. 8c de faint Poppon Abbé de Stavels mort «•3 3- en 1048. Pierre Digitized t LiOC

AN. 1062. ces canoniques, en quoi ils ne ſe trompoient pas : comme l'évenement a fait voir.

LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, nôtre Sauveur n'a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas reçû cinq fois les trente-neuf coups de foüet ? Tous les Apôtres n'ont-ils pas été foüetez ? Combien de martyrs ont ſouffert le même ſupplice ? On rapporte que ſaint Jerôme & d'autres, ont été foüetez par ordre de Dieu. On dira que tous ces Saints ont été foüetez par d'autres & non par eux-mêmes. Je réponds qu'il ne faut donc plus auſſi porter nôtre croix, puiſqu'il n'y a plus de perſecuteurs pour nous crucifier ? & que comme on n'accuſe point de temerité celui qui jeûne volontairement, ſans qu'un prêtre le lui ait ordonné : on ne doit pas non plus condamner celui qui ſe donne la diſcipline de ſes propres mains. C'eſt une très-bonne penitence de châtier la chair, pour reparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaiſirs de la chair.

2. Cor. XI. 24. Act. V. 40. Hier. epiſt. 22.

Que ſi cette diſcipline à coups de verges paroît nouvelle, & par conſequent reprehenſible à ceux qui ne la pratiquent pas : faut-il auſſi reprendre le venerable Bede, qui ordonne, après les anciens canons, de mettre aux fers certains penitens ? L'auteur ajoûte quelques exemples d'auſteritez ſingulieres, tirées de la vie des Peres, mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainſi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'eſt qu'il eſt permis de pratiquer des penitences qui ne ſont pas ſpecifiées dans les canons. Auſſi ne trouvai-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onziéme ſiecle, & les premiers que l'on rapporte ſont de ſaint Gui Abbé de Pompoſie mort en

Mabill. præf. Sæc. 6. n. 33. Sup. liv.

Livre foixantléme . 103 Pierre Damien continue : Quand les Evêques . prefcrivent à quelques pécheurs une penitence de AN,IoOZ plufieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une fomme d'argent pour en racheter le tems , 8c pour les difpenfer des jeûnes qui leur font trop de peine ? Condamnera-t-on ce rachat de penitence à prix d'argent , parce qu'il ne fe trouve point dans les anciens canons ? Que fi on permet aux laïques de racheter leurs pechez par des aumônes , que doit-on ordonner à un moine , à qui il refte une longue penitence à acquitter , 8c qui a autrefois abandonné tout fon bien ? Ne pourrat-il pas racheter fes pechez en mortifiant fà chair ? Il traite encore cette matière dans une lettre L'!>' ^ % • / «• m „ • tpr/f, 27. a un moine nomme Pierre Teftu, qui avoit écrit aigrement contre ces difciplincs , dont toutefois il ne blâmoit que l'excès & la longueur. Mais , dit Pierre Damien , s'il eft permis de donner cinquante coups de difeipline , pourquoi n'en donnera-t-on pas foixante ou même cent? Si on en peut donner cent , pourquoi non cinq cens ou mille ? Ce qui eft bon ne peut être poufle trop loin. Si le jeûne d'un jour eft bon , celui de deux ou de trois jours eft meilleur. Suivant ce principe , la perfection ferait de felaifler mourir de faim , ou d'expirer fous les coups de difeipline. Mais ce n'eft pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la jufteffe du raifonnement. Les moines du mont-Caffin avoient embraffé cette pratique de la difeipline avec le jeûne ^ * ** du vendredi , a la perfuafion de Pierre Damien j 8c à leur exemple cette dévotion s'étoit étendue , non feulement aux monafteres de leur obfervance, mais encore aux villes 8c aux villages. Toutefois quelques-uns au mont-Caffin s'élevèrent E 4 conzed by Google

Pierre Damien continuë : Quand les Evêques preſcrivent à quelques pecheurs une penitence de pluſieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une ſomme d'argent pour en racheter le tems, & pour les diſpenſer des jeûnes qui leur font trop de peine? Condamnera-t-on ce rachat de penitence à prix d'argent, parce qu'il ne ſe trouve point dans les anciens canons? Que ſi on permet aux laïques de racheter leurs pechez par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine, à qui il reſte une longue penitence à acquitter, & qui a autrefois abandonné tout ſon bien? Ne pourra-t-il pas racheter ſes pechez en mortifiant ſa chair? AN. 1062.

Il traite encore cette matiere dans une lettre à un moine nommé Pierre Teſtu, qui avoit écrit aigrement contre ces diſciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excès & la longueur. Mais, dit Pierre Damien, s'il eſt permis de donner cinquante coups de diſcipline, pourquoi n'en donnera-t-on pas ſoixante ou même cent? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cens ou mille? Ce qui eſt bon ne peut être pouſſé trop loin. Si le jeûne d'un jour eſt bon, celui de deux ou de trois jours eſt meilleur. Suivant ce principe, la perfection ſeroit de ſe laiſſer mourir de faim, ou d'expirer ſous les coups de diſcipline. Mais ce n'eſt pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la juſteſſe du raiſonnement. *Lib. VI. epiſt. 27.*

Les moines du mont-Caſſin avoient embraſſé cette pratique de la diſcipline avec le jeûne du vendredi, à la perſuaſion de Pierre Damien; & à leur exemple cette devotion s'étoit étenduë, non ſeulement aux monaſteres de leur obſervan- *Chr. Caſſ. lib. III. c. 22.*

I . 104 Hifloire EccleJûtfiùjHe. An 1061 contre k pratique des flagellations , difant ü ' qu'il étoit mal-honnête de paroître nud en preience d'une grande communauté : car la difeipline fe donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y oppofâ le plus fut le Cardinal Etienne , qui avoit été moine du mont-Caflïn j , 8c il défendit d'y pratiquer davantage cette pe— yPî'f' nitence. Pierre Damien écrivit fur ce fujet à la communauté , foutenant qu'il eft honnête 8c falutaire de fouflfrir par penitence la confufion de la nudité. Et comme le Cardinal Etienne étoit mort aflèz, fubitement , peu de tems après qu'il eut blâmé cette pratique : il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat , quoique d'ailleurs il avoue que ce Cardinal avoit de la vertu. ■ . Liv. Pierre Damien parle encore de quelques autres Revotions nouvelles , mais déjà établies de Vierge. ^on tems , fçavoir le petit office de la Vierge , le fàmedi conlàcré en fon honneur, le vendredi yttyiit a la Croix, 8c le lundi aux Anges. Voici ce qu'il t ' ' en dit écrivant au Cardinal Didier Abbé du montCaflin : Il s'eft établi en quelques Eglifcs une belle coutume , que l'on célébré tous les famedis une mefle particulière dé la fainte Vierge, s'il ne fe rencontre une fête ou une ferie de carême Nous avpns aufli dans nos hermitages 8c nos monafteres trois jours de la femaineaflignez à des Saints , en l'honneur defquels nous célébrons des meffes. Or félon la pieufe opinion des hommes illuftres, les âmes des défunts ne . fou firent point le dimanche , 8c retournent le lundi au lieu de leurs fupplices. C'eft pourquoi on dit la mefle ce jour-là en l'honneur des An<*es , pour attirer leur proteâion aux morts 8c à ceux qui doivent mourir. On attribue , aufli avec raifon le vendredi à la croix , 8c «c jour nos freres fe donnent l'un à l'autre la Digitized by Google

AN.1062. contre la pratique des flagellations, diſant ; qu'il étoit mal-honnête de paroître nud en preſence d'une grande communauté : car la diſcipline ſe donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y oppoſa le plus fut le Cardinal Etienne, qui avoit été moine du mont-Caſſin ; & il défendit d'y pratiquer davantage cette penitence. Pierre Damien écrivit ſur ce ſujet à la communauté, ſoutenant qu'il eſt honnête & ſalutaire de ſouffrir par penitence la confuſion de la nudité. Et comme le Cardinal Etienne étoit mort aſſez ſubitement, peu de tems après qu'il eut blâmé cette pratique : il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avouë que ce Cardinal avoit de la vertu.

Opuſc. XLIII.

LIV. Devotions à la ſainte Vierge.

Pierre Damien parle encore de quelques autres devotions nouvelles, mais déja établies de ſon tems, ſçavoir le petit office de la Vierge, le ſamedi conſacré en ſon honneur, le vendredi à la Croix, & le lundi aux Anges. Voici ce qu'il en dit écrivant au Cardinal Didier Abbé du mont-Caſſin : Il s'eſt établi en quelques Egliſes une belle coûtume, que l'on celebre tous les ſamedis une meſſe particuliere de la ſainte Vierge, s'il ne ſe rencontre une fête ou une ferie de carême. Nous avons auſſi dans nos hermitages & nos monaſteres trois jours de la ſemaine aſſignez à des Saints, en l'honneur deſquels nous celebrons des meſſes. Or ſelon la pieuſe opinion des hommes illuſtres, les ames des défunts ne ſouffrent point le dimanche, & retournent le lundi au lieu de leurs ſupplices. C'eſt pourquoi on dit la meſſe ce jour-là en l'honneur des Anges, pour attirer leur protection aux morts & à ceux qui doivent mourir. On attribuë

Opuſc. XXXIII. c. 3.

Livre foixantiéme. IOJ la difcipline en chapitre avec les verges , 8c jeû- . , nent au pain 8c à l'eau. Etenfuite : Ce même ANJo6t* jour ils celebrent la méfié de la croix, pour obtenir fa prote&ion. Quant au famedi, qui eft le jour où il eft écrit que Dieu fe repofa , il eft très-convenable de le dédier à la fainte Vierge , où la Sageflc s'eft repofée par le myftere de l'incarnation. Et il ne faut pas douter que ceux ?|ui lui rendent ces honneurs , ne s'attirent Ion ècours. Le petit office de la Vierge étoit en ufage dès le fiecle précèdent , puifqu'il eft marqué que faint Uldaric d'Ausbourg le difoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Etien- f'ita n *+• ne à ne pas manquer à cette pratique , 8c rap- S«p. H*. porte fur ce fujet l'exemple d'un clerc de Nevers , qui étant malade à Pextremité fut vifité ^ ™ * par la iainte Vierge, 8c elle lui fit couler de fon lait dans la bouche 8c le guérit à l'inftant ; parce qu'il avoit été fidèle à dire fon office tous . ^ les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc , qui bien que chargé de grands péchez 8c même d'impureté , fc trouvant à l'article de la mort , fut afTurépar la fainte Vierge que fes pechez lui étoient remis : par la même raifon d'avoir recité fon office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien font remplis de femblables hiftoires, 8c ce font fçs preuves les plus ordinaires. Au refte on ne peut nier que ces dévotions ne fuflent bonnes en ellesmêmes : mais la fuite des tems a fait voir , qu'il eût mieux valu s'en tenir aux fages inftitutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices , on a diminué le tems de l'étude 8c du travail ; 8c les offices mê mes étant fi longs ont été acquittez plus ncgligemment. s.v!lfh. . Le Pape Nicolas avoit envoie deux légats en Évêque de E J An- Vorebeflrc. Digitized by Googl

la diſcipline en chapitre avec les verges, & jeûnent au pain & à l'eau. Et enſuite : Ce même jour ils celebrent la meſſe de la croix, pour obtenir ſa protection. Quant au ſamedi, qui eſt le jour où il eſt écrit que Dieu ſe repoſa, il eſt très-convenable de le dédier à la ſainte Vierge, où la Sageſſe s'eſt repoſée par le myſtere de l'incarnation. Et il ne faut pas douter que ceux qui lui rendent ces honneurs, ne s'attirent ſon ſecours. AN. 1062.

Le petit office de la Vierge étoit en uſage dès le ſiecle précedent, puiſqu'il eſt marqué que ſaint Uldaric d'Ausbourg le diſoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Etienne à ne pas manquer à cette pratique, & rapporte ſur ce ſujet l'exemple d'un clerc de Nevers, qui étant malade à l'extremité fut viſité par la ſainte Vierge, & elle lui fit couler de ſon lait dans la bouche & le guerit à l'inſtant : parce qu'il avoit été fidéle à dire ſon office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc, qui bien que chargé de grands pechez & même d'impureté, ſe trouvant à l'article de la mort, fut aſſuré par la ſainte Vierge que ſes pechez lui étoient remis : par la même raiſon d'avoir recité ſon office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien ſont remplis de ſemblables hiſtoires, & ce ſont ſes preuves les plus ordinaires. Au reſte on ne peut nier que ces devotions ne fuſſent bonnes en elles-mêmes : mais la ſuite des tems a fait voir, qu'il eût mieux valu s'en tenir aux ſages inſtitutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices, on a diminué le tems de l'étude & du travail ; & les offices mêmes étant ſi longs ont été acquittez plus negligemment

Vita n. 44.

Sup. liv. LV. n. 46. lib. VI. epiſt. 29.

Opuſc. X. n. 10.

i®£ Hijloire Ecclejîaftique. An 1062. Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroi Evêque „„4T' de Sion. Aldrede Archevêque d'Yorc, qui les Vita^nlji. avoit amenez , les prefenta au Roi Edoüard j 8c c.vs.fe,. 6. ce Prince les aïant reçus avec un très-grand honf'.i'tf**' 2" neur ^uivant^a pieté ordinaire , les renvoïa chez l'Archevêque avec lequel ils avoient fait connoiTfance pendant le voïage , en attendant le parlement de Pâques où ils reviendraient à fa cour 8c auraient audience. L'Archevêque Aldrede aïant fuivi l'ordre du Pape , 8c parcouru avec les légats prefque toute l'Angleterre , vint à Vorcheftre aux approches du Carême de l'année 1 062. & delà étant allé dans fes terres, il lai (Ta les légats dans le monaftere de la cathédrale , dont V ulftan étoit prévôt. Il les traita avec toute l'humanité 8c la libéralité pofiible, fans toutefois rien relâcher de fa régularité 8c de fon aufterité. Il pafloit les nuits à chanter des pfeaumes avec de frequentes génuflexions : trois jours de la femaine il ne prenoit aucune nourriture 8c gardoit le lilence : les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poreaux avec fon pain , le dimanche du poiffon 8c buvoit du vin. Tous lesjours il nourrifloit trois pauvres 8c leur lavoit les pieds. Les légats admirèrent cette maniéré de vie , 8c les inftru&ions que Vulftan foûrenoit d'un tel exemple. Etant donc retournez à la cour , comme il fut queftion de choifir un EvêÎ|ue de Vorcheftre, ils propoferent Vulftan ; 8c aifànt connoître fon mérité , ils obtinrent aifément l'agrément du bon Roi Edoüard. Les deux Archevêques Stigand de Cantorberi 8c Aldrede d'Yorc y confentircnt ; 8c ce qui détermina ce dernier, c'eft qu'il regardoit Vulftan comme un homme fimplc, qui fouffriroit fes ufurpationsfur PEglifede Vorcheftre, dont il prétendoit retenir les revenus. • On Digitized by

AN. 1062. *Sup. n. 45. Vita Vulſt. c. 10. ſæc. 6. ben. part. 2. p. 848.*

Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroi Evêque de Sion. Aldrede Archevêque d'Yorc, qui les avoit amenez, les preſenta au Roi Edoüard; & ce Prince les aïant reçûs avec un très-grand honneur ſuivant ſa pieté ordinaire, les renvoïa chez l'Archevêque avec lequel ils avoient fait connoiſſance pendant le voïage, en attendant le parlement de Pâques où ils reviendroient à ſa cour & auroient audience. L'Archevêque Aldrede aïant ſuivi l'ordre du Pape, & parcouru avec les legats preſque toute l'Angleterre, vint à Vorcheſtre aux approches du Carême de l'année 1062. & delà étant allé dans ſes terres, il laiſſa les legats dans le monaſtere de la cathedrale, dont Vulſtan étoit prévôt.

Il les traita avec toute l'humanité & la liberalité poſſible, ſans toutefois rien relâcher de ſa regularité & de ſon auſterité. Il paſſoit les nuits à chanter des pſeaumes avec de frequentes genuflexions : trois jours de la ſemaine il ne prenoit aucune nourriture & gardoit le ſilence : les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poreaux avec ſon pain, le dimanche du poiſſon & buvoit du vin. Tous les jours il nourriſſoit trois pauvres & leur lavoit les pieds. Les legats admirerent cette maniere de vie, & les inſtructions que Vulſtan ſoûtenoit d'un tel exemple. Etant donc retournez à la cour, comme il fut queſtion de choiſir un Evêque de Vorcheſtre, ils propoſerent Vulſtan; & faiſant connoître ſon merite, ils obtinrent aiſément l'agrément du bon Roi Edoüard. Les deux Archevêques Stigand de Cantorberi & Aldrede d'Yorc y conſentirent; & ce qui détermina ce dernier, c'eſt qu'il regardoit Vulſtan comme un homme ſimple, qui ſouffriroit ſes uſurpations ſur l'Egliſe de Vorcheſtre, dont il préten-

Livre foixantiime. 107 _____ . On manda Vulftan en diligence; mais quand il . fut arrivé à la cour , la difficulté fut de lui faire ^•N,I°oa accepter l'évêché. Il fallut que les légats y emploïaflènt toute l'autorité du Pape. Un reclus Pfo* <?• nommé Vullin qui vivoit en folitude depuis plus de quarante ans , aida à le déterminer , lui repro-^*"'^' 4# chant vivement fon obftination 8c fa defobéïflance. Le Roi lui donna donc l'inveftiturc de l'évêché de Vorcheftre ; 8c il fut facré à Yorc par l'Archevêque Aldrede le dimanche huitième de Septembre io6z. Il auroitdû être facré par l'Archevêque de Cantorbcri , dont il étoit fuffragant : mais Stigand , qui remplilToit alors ce lîege , avoit été interdit par le Pape , pour l'avoir ufur/pé du vivant de Robert Ion prédecefleur. Toutefois ce fut à lui que Vulftan promit obéïflance , & Aldrede déclara , qu'il ne prétendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit fur le nouvel Evêque. Vulftan étoit alors âgé d'environ cinquante ans né dans le comté de Varvic deparenstres-pieux , qui fur la fin de leurs jours embralTerent l'un 8c l'autre la vie monaftique. Après leur mort il s'attacha à Brithege Evêque de Vorcheftre, qui touché de fon mérité l'ordonna prêtre encore jeune , 8c lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville : mais Vulftan la refufa , 8c peu de tems après il embraffa la vie monaftique dans la cathédrale de la même ville. Il paflà parles charges du monaftere, fut maître des en fans , chantre 8c facriftain. Tous les jours il difoit les fept pfèaumes avec une génuflexion à chaque verfet, & toutes les nuits il difoit de même le grand pfeaume cent dix-huitiéme ; 8c fe proftemoit fept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'Eglife. Ôn le fit enfin prévôt du monaftere vers l'an 1046. 8c en cette place il prenoit foin non feuE 6 lement Digitized by Google

On manda Vulſtan en diligence; mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les legats y emploïaſſent toute l'autorité du Pape. Un reclus nommé Vulſin qui vivoit en ſolitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement ſon obſtination & ſa deſobéïſſance. Le Roi lui donna donc l'inveſtiture de l'évêché de Vorcheſtre; & il fut ſacré à Yorc par l'Archevêque Aldrede le dimanche huitiéme de Septembre 1062. Il auroit dû être ſacré par l'Archevêque de Cantorberi, dont il étoit ſuffragant: mais Stigand, qui rempliſſoit alors ce ſiege, avoit été interdit par le Pape, pour l'avoir uſurpé du vivant de Robert ſon prédeceſſeur. Toutefois ce fut à lui que Vulſtan promit obéïſſance, & Aldrede declara, qu'il ne prétendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit ſur le nouvel Evêque. AN. 1062. *Vita ap. Boll. 29. Jan. to. 2. p. 239.*

Vulſtan étoit alors âgé d'environ cinquante ans né dans le comté de Varvic de parens très-pieux, qui ſur la fin de leurs jours embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique. Après leur mort il s'attacha à Brithege Evêque de Vorcheſtre, qui touché de ſon merite l'ordonna prêtre encore jeune, & lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville: mais Vulſtan la refuſa, & peu de tems après il embraſſa la vie monaſtique dans la cathedrale de la même ville. Il paſſa par les charges du monaſtere, fut maître des enfans, chantre & ſacriſtain. Tous les jours il diſoit les ſept pſeaumes avec une genuflexion à chaque verſet, & toutes les nuits il diſoit de même le grand pſeaume cent dix-huitiéme; & ſe proſternoit ſept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'Egliſe.

to8 Mijlotre "Ecclefîajlique. . _ , lement des moines , mais du peuple. Dès le ma» N.io i. tjn -j fe prefentoit à la porte de l'Eglife , pour fecourir les opprimez, , ou baptifer les enfans des pauvres : car les prêtres avoient déjà introduit la mauvaife coutume de ne point baptifer gratis. Cette charité de Vulftan attira un grand concours de peuple des villes 8c de la campagne , des riches comme des pauvres} 8c il fembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptifé , s'il ne l'étoit de fa main , tant étoit grande l'opinion de fa fainteté. Voïant aufii la corruption des moeurs que caufoit le défaut d'inftru&ion , il fe mit à prêcher dans l'Eglife tous les dimanches 8c les jours folemnels. Un moine fçavant 8c éloquent lui en fit des reproches , comme d'une * entreprife fur les fondions épifcopales : mais il fut réduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulftan quand il fut ordonné Evêque de Vorcheftre , dont il remplit le fiege trentequatre ans. LVI. Saint Edoüard qui regnoit en Angleterre deRofd'An- Pu's v'ngt ans » étoit fils du Roi Ethelred 8c gletcrr?. d'Emme fœur de Richard Duc de Normandie. vu* af. L'an ioij. peu de tems après ùl naiflance, le ft>n pcre l'envoïa avecfamereen Normandie, pour éviter la violence des Danois} 8c il y rïy"K /,t*' demeura pendant le régné de Canut le grand , 8c de les deux fils Harold 8c Canut II. Après leur mort il futrappellé en 1042. par Godoüin Comte de Cant, qui avoit épouſé la fille de Canut I. îc qui donna fa fœur à Edoüard , mais il garda toute l'autorité. Car Edoüard étoit un homme très-fimple , 8c qui avoit plus de pieté que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particulière de Dieu fur lui , en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il régna, tant il étoit refpeâé des fiens & craint des étrangers. Dèi Digitized by Google

AN.1062. lement des moines, mais du peuple. Dès le matin il ſe preſentoit à la porte de l'Egliſe, pour ſecourir les opprimez, ou baptiſer les enfans des pauvres : car les prêtres avoient déja introduit la mauvaiſe coûtume de ne point baptiſer gratis. Cette charité de Vulſtan attira un grand concours de peuple des villes & de la campagne, des riches comme des pauvres; & il ſembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptiſé, s'il ne l'étoit de ſa main, tant étoit grande l'opinion de ſa ſainteté. Voïant auſſi la corruption des mœurs que cauſoit le défaut d'inſtruction, il ſe mit à prêcher dans l'Egliſe tous les dimanches & les jours ſolemnels. Un moine ſçavant & éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entrepriſe ſur les fonctions épiſcopales : mais il fut reduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulſtan quand il fut ordonné Evêque de Vorcheſtre, dont il remplit le ſiege trente-quatre ans.

LVI. **S. Edoüard Roi d'Angleterre.**

Vita ap. Boll. 5. Jan. to. 1. p. 290.

Sup. liv. LIX. n. 14.

Saint Edoüard qui regnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du Roi Ethelred & d'Emme ſœur de Richard Duc de Normandie. L'an 1013. peu de tems après ſa naiſſance, le Roi ſon pere l'envoïa avec ſa mere en Normandie, pour éviter la violence des Danois; & il y demeura pendant le regne de Canut le grand, & de ſes deux fils Harold & Canut II. Après leur mort il fut rappellé en 1042. par Godoüin Comte de Cant, qui avoit épouſé la fille de Canut I. & qui donna ſa ſœur à Edoüard, mais il garda toute l'autorité. Car Edoüard étoit un homme très-ſimple, & qui avoit plus de pieté que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particuliere de Dieu ſur lui, en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de

I i Livre foixintiémt. lof Dès b 'première année de Ton régné il fe biffa . . tellement prévenir par Godoüin contrcla Reine AN,I° 1 fà mere, qu'il lui ôta tous Tes biens, l'enferma dans un monaftere, & l'obligea de fe purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accufoit avec l'Evêque de Vincheftre. La Reine Emme foûtint l'épreuve, & marcha nuds pieds fur neuf coutres de charuë ardens , fans fe brûler. Le Roi lui.demanda pardon , reçut la difcipline de la main des deux accufez , c'eft-à-dire - de l'Evêque & de là mere , & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les loix qu'avoit publiées le Roi Edgar Ion aieul , & que la dominatiods des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en fubftance ce que les Rois plus anciens avoient ordonné , & contenoient plaideurs réglé- To. 9. cmt. mens fur les matières ecclefiaftiques. Ces loix du I0J,0• Roi Edoüard furent fameufes 8c refpeâéesdans toute k fuite des tems. Ce faint Roi voubnt reconnoître 1a grâce que Charta 1. Dieu lui avoit faite , de l'avoir rétabli lur le trô- hd**dc' **' ne de fes peres , fit vœu d'aller à Romeeir pelerinage , & prépara les frais du voïage 8c les offrandes qu'il devoit faire auxfaints Apôtres. Mais les Seigneurs Anglois fe fouvenant des troubles paflêz , 8c craignant que fon abfcnce n'en causât de nouveaux , vu principalement qu'il n' avoit point d'enfans , le prièrent inftamment d'abandonner ce deflèin , offrant de fatisfairc à Dieu pour fon vœu , par des meffes , des prières 8c des aumônes. Comme le Roi ne fe rendoit point, on convint enfin d'envoier de part 8c d'autre deux députez à Rome j fçavoir Elred Evêque de Vorcheftre 8c depuis Archevêque de Cantorberi 8c Herman Evêque de Schirebume , avec deux Abbez. Ces quatre députez dévoient expofer au Pape le vœu du Roi 8c l'oppofition des Seigneurs ; 8c le Roi promit de s'en tenir à b décifion du Pape. C'éDigitized by Google

Dès la premiere année de ſon regne il ſe laiſſa tellement prévenir par Godoüin contre la Reine ſa mere, qu'il lui ôta tous ſes biens, l'enferma dans un monaſtere, & l'obligea de ſe purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accuſoit avec l'Evêque de Vincheſtre. La Reine Emme ſoûtint l'épreuve, & marcha nuds pieds ſur neuf coutres de charuë ardens, ſans ſe brûler. Le Roi lui demanda pardon, reçut la diſcipline de la main des deux accuſez, c'eſt-à-dire de l'Evêque & de ſa mere, & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les loix qu'avoit publiées le Roi Edgar ſon aieul, & que la dominatiods des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en ſubſtance ce que les Rois plus anciens avoient ordonné, & contenoient pluſieurs reglemens ſur les matieres eccleſiaſtiques. Ces loix du Roi Edoüard furent fameuſes & reſpectées dans toute la ſuite des tems. AN. 1062. *To. 9. conc. p. 1020.*

Ce ſaint Roi voulant reconnoître la grace que Dieu lui avoit faite, de l'avoir rétabli ſur le trône de ſes peres, fit vœu d'aller à Rome en pelerinage, & prepara les frais du voïage & les offrandes qu'il devoit faire aux ſaints Apôtres. Mais les Seigneurs Anglois ſe ſouvenant des troubles paſſez, & craignant que ſon abſence n'en causât de nouveaux, vû principalement qu'il n'avoit point d'enfans, le prierent inſtamment d'abandonner ce deſſein, offrant de ſatisfaire à Dieu pour ſon vœu, par des meſſes, des prieres & des aumônes. Comme le Roi ne ſe rendoit point, on convint enfin d'envoïer de part & d'autre deux députez à Rome; ſçavoir Elred Evêque de Vorcheſtre & depuis Archevêque de Cantorberi & Herman Evêque de Schireburne, avec deux Abbez. Ces quatre députez devoient expoſer au *Charta I. Eduard. to. 9. conc. p. 1189.*

l to Hlfioire Icclejîafîique. j. , C’étoit Leon IX. 8c quand les députez arriveN’i°°2'rent à Rome, ils trouvèrent qu’il tenoit un concile avec deux cens cinquante Evêques , devant lefquels ils expoferent le fujet de leur voiage j 8c le Pape de l’avis du concile écrivit au Roi Edouard une lettre portant en fubftance : Puisqu'il eft certain que Dieu eft proche de tous ceux qui l’invoquent fincerement en quelque lieu que ce Soit , 8c que l’Angleterre feroit en péril par vôtre abfence : nous vous abfolvons , par l’autorité de Dieu 8c du concile , du péché que vous craignez d’encourir à caufe de vôtre vœu * 8c nous vous ordonnons pour penitence de donner aux pauvres ce que vous aviez préparé pour la dépenfe de ce voiage , 8c de fonder un raonaftere en l’honneur de faint Pierre , foit que vous en bâtiffiez un nouveau , foit que vous en repariez un ancien. Nous confirmons dès à prefent toutes les donations 8c les privilèges que vous lui accorderez , 8c nous voulons qu’il ne foit fournis à aucune puiflance laïque que la roïale. « En exécution de cette bulle 8c de l’ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçu de faint Pierre par révélation, le Roi Edouard refolut de rétablir l’ancien monaftere de faint Pierre près de Londres , fondé dès le commencement delà converfion des Anglois , mais alors prefque détruit. On le nommoit Oüeftminfter à caufe de fa fituation j c’eft-à-dire monaftere d’Occidcnt. Pour cette œuvre le Roi mit à part la dîme de tout ce qu’il avoit en or , en argent , en bétail , 8c de tous fes autres biens ; 8c aïant fait abattre l’ancienne Eglife , il en fit bâtir une nouvelle. Cependant le Pape Leon IX. étant mort , le Roi Ëdoiiard envoïa au Pape Nicolas II. Aldrede Archevêque d’Yorc 8c deux Evêques élus pour être ordonnez par le Pape. Ils étoient chargez. d’une Digitized bj Gctogle

C'étoit Leon IX. & quand les députez arrive-
AN. 1062. rent à Rome, ils trouverent qu'il tenoit un concile avec deux cens cinquante Evêques, devant leſquels ils expoſerent le ſujet de leur voïage; & le Pape de l'avis du concile écrivit au Roi Edoüard une lettre portant en ſubſtance : Puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt proche de tous ceux qui l'invoquent ſincerement en quelque lieu que ce ſoit, & que l'Angleterre ſeroit en peril par vôtre abſence : nous vous abſolvons, par l'autorité de Dieu & du concile, du peché que vous craignez d'encourir à cauſe de vôtre vœu; & nous vous ordonnons pour penitence de donner aux pauvres ce que vous aviez preparé pour la dépenſe de ce voïage, & de fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Pierre, ſoit que vous en bâtiſſiez un nouveau, ſoit que vous en repariez un ancien. Nous confirmons dès à preſent toutes les donations & les privileges que vous lui accorderez, & nous voulons qu'il ne ſoit ſoumis à aucune puiſſance laïque que la roïale.

En exécution de cette bulle & de l'ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçû de ſaint Pierre par revelation, le Roi Edoüard reſolut de rétablir l'ancien monaſtere de ſaint Pierre près de Londres, fondé dès le commencement de la converſion des Anglois, mais alors preſque détruit. On le nommoit Oüeſtminſter à cauſe de ſa ſituation; c'eſt-à-dire monaſtere d'Occident. Pour cette œuvre le Roi mit à part la dîme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en bêtail, & de tous ſes autres biens; & aïant fait abattre l'ancienne Egliſe, il en fit bâtir une nouvelle.

Cependant le Pape Leon IX. étant mort, le Roi Edoüard envoïa au Pape Nicolas II. Aldre-

» Livre foixantiéme.. m d’une lettre , par laquelle le Roi demandoit qu’il An. 1061. confirmât la fondation de ce monaftere , 8c confirmoit de fon côté les revenus que le faint Siégé avoit en Angleterre, 8c en envoïoitcequi étoit échu avec des prefens de fa part. Le Pape Nicolas , de l’avis d’un concile où les députez du Roi furent oüis, confirma Pabfolut ion qu’il avoit obtenue 8c la fondation du monaftere , le déclarant exempt de toute jurifdiétion épifcopale , 8c en donnant au Roi la protection , comme de toutes les Eglifes d’ Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voïage que l’Archevêque Aldrede amena les légats du Pape. Cependant Harold Roi de Norvège y exerçoit r-vH. une cruelle tyrannie. Il abatit plufieurs Eglifes , ^ll|res d“ 8c fit mourir plufieurs Chrétiens par les fuppli- Adam. lib. ces. Il étoit même adonné aux maléfices, queW. u8. le faint Roi Olaf fon frere avoit travaillé àcx-P’+î* terminer dupais avec tantdezele, qu’il lui en S«p.ih>. avoit coûté la vie. Harold , loin d’être touché *• * des miracles qui fe faifoient à fon tombeau , en enlevoit les offrandes 8c les diftribuoità fesfoldats. Adalbert Archevêque de Biême affligé de ces defordres, envoïa des députez à Harold avec des lettres , où il lui en faifoit des reproches , l’avertiflànt particulièrement qu’il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations , ni faire venir des Evêques d’Angleterre 8c de France au mépris de fa jurifdiétion , puifque c’étoit à lui de les ordonner comme légat du faint Siégé. Harold irrité de ces remontrances , renvoïa avec mépris les députez d’ Adalbert , difant, qu’il ne reconnoiflbit en Norvège ni Archevêque ni autre perfonne puiffante que lui-même. L’Ar- Alex. rpîfi. chevêque Adalbert s’en plaignit au Pape Alexandre II. qui écrivit au Roi Harold en ces termes Comme vous êtes encore peu inftruit dans la foi

Digitized by Google

d'une lettre, par laquelle le Roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monaſtere, & confirmoit de ſon côté les revenus que le ſaint Siege avoit en Angleterre, & en envoïoit ce qui étoit échû avec des preſens de ſa part. Le Pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députez du Roi furent oüis, confirma l'abſolution qu'il avoit obtenuë & la fondation du monaſtere, le declarant exempt de toute juriſdiction épiſcopale, & en donnant au Roi la protection, comme de toutes les Egliſes d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voïage que l'Archevêque Aldrede amena les legats du Pape. AN. 1062.

LVII. Egliſes du Nord.

Cependant Harold Roi de Norvege y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abatit pluſieurs Egliſes, & fit mourir pluſieurs Chrétiens par les ſupplices. Il étoit même adonné aux malefices, que le ſaint Roi Olaf ſon frere avoit travaillé à exterminer du païs avec tant de zele, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, en enlevoit les offrandes & les diſtribuoit à ſes ſoldats. Adalbert Archevêque de Brême affligé de ces deſordres, envoïa des députez à Harold avec des lettres, où il lui en faiſoit des reproches, l'avertiſſant particulierement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des Evêques d'Angleterre & de France au mépris de ſa juriſdiction, puiſque c'étoit à lui de les ordonner comme legat du ſaint Siege.

Adam. lib. III. c. 18. p. 43.

Sup. liv. LIX. n. 15.

Harold irrité de ces remontrances, renvoïa avec mépris les députez d'Adalbert, diſant, qu'il ne reconnoiſſoit en Norvege ni Archevêque ni autre perſonne puiſſante que lui-même. L'Archevêque Adalbert s'en plaignit au Pape Alexan-

Alex. epiſt. 2. to. 9. conc. p. 116.

 foi & la difcipline canonique , nous devrions AN. i o o i • nous avons ia charge de toute l'Eglife , vous donner de frcquens avertifièmens ; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-mêmes , fçachez que nous en avons donné la commiffion à Adalbert Archevêque de Brême nôtre légat. Or il s'eft plaint à nous par fes lettres , que les Evêques de vôtre province ne font point facrez , ou fe font facrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'eft pourquoi nous vous admoneftons vous & vos Evêques, de lui rendre la même oV éïffance que vous 'Mm.t.13, devez au lainr Siégé. L'Archevêque Adalbert avoit au fli irrité Suein ou Suenon Roi de Danemarc , en lui faifant de terribles reproches , de ce qu'il avoit épouſé fa parente : il l'avoit même menacé d'excommunication; 8c enfin le Roi , touché des lettres du Pape , répudia fa parente ; mais il prit plufieurs autres femmes 8c t. ao. plufieurs concubines. L'Archevêque fongea depuis à rentrer dans les bonnes grâces de ce Prince , efperant qu'il lui faciliterait l'exécution de fes deffeins. Il vint donc à Slefvic , où s'étant fait aimer par fes liberalitez , il gagna le Roi même par desprefens 8c par des feftins, difputant de magnificence avec lui. Ils fe donnèrent , fuivant la coutume des barbares , des repas tour à tour pendant huit jours , où l'on traita plufieurs affaires ecclefiaftiques ; 8c on prit des mefures pour la paix des Chrétiens 8c la converfion des payens. L'Archevêque revint chez lui plein de joye , 8c perfuada à l'Empereur de faire venir en Saxe le Roi de Danemarc , 8c traiter avec lui une alliance perpétuelle, à la faveur de laquelle l'Eglife de Brême reçut de grands avantages , -8c la million chez les peuples du Nord prit de grands areroiffemens. Cette reconciliation arriva du vivant de l'Empereur Henri III. & Digitized by Gooïîe

foi & la diſcipline canonique, nous devrions,
AN. 1602. nous qui avons la charge de toute l'Egliſe, vous donner de frequens avertiſſemens; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-mêmes, ſçachez que nous en avons donné la commiſſion à Adalbert Archevêque de Brême nôtre legat. Or il s'eſt plaint à nous par ſes lettres, que les Evêques de vôtre province ne ſont point ſacrez, ou ſe font ſacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons vous & vos Evêques, de lui rendre la même obéïſſance que vous
Adam. c. 13. devez au ſaint Siege. L'Archevêque Adalbert avoit auſſi irrité Suein ou Suenon Roi de Danemarc, en lui faiſant de terribles reproches, de ce qu'il avoit épouſé ſa parente : il l'avoit même menacé d'excommunication; & enfin le Roi, touché des lettres du Pape, repudia ſa parente; mais il prit pluſieurs autres femmes &
c. 20. pluſieurs concubines. L'Archevêque ſongea depuis à rentrer dans les bonnes graces de ce Prince, eſperant qu'il lui faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins. Il vint donc à Sleſvic, où s'étant fait aimer par ſes liberalitez, il gagna le Roi même par des preſens & par des feſtins, diſputant de magnificence avec lui. Ils ſe donnerent, ſuivant la coûtume des barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita pluſieurs affaires eccleſiaſtiques; & on prit des meſures pour la paix des Chrétiens & la converſion des payens. L'Archevêque revint chez lui plein de joye, & perſuada à l'Empereur de faire venir en Saxe le Roi de Danemarc, & traiter avec lui une alliance perpetuelle, à la faveur de laquelle l'Egliſe de Brême reçut de grands avantages, & la miſſion chez les peuples du Nord

Livre foixmtilme. 1 1 ï 8c on voit par une lettre du Pape Alexandre II. a ^ \0fa ce Roi Suenon , que les Rois de Suede payoient un cens annuel au faint Siégé. La religion Chrétienne profperoit auffi chez LVUI. les Sclaves au-dela de l'Elbe. Gothefcalc gendre caS]cGpr^fc^ du Roi de Danemarc, s'étoit rendu puiffant desScUvej. comme un Roi , 8c c'étoit un Prince très-religieux 8c grand ami de l'Archevêque Adalbert.- à,^,^. Il étoit fils d'Uton un des Princes des Sclaves ,to.io.p. 40. dont les freres étoient payens 8c lui mauvais ex Chrétien : auifi fut-il tué pour fa cruauté, par ' un Saxon transfuge. Son fils Gothefcalc étoit dans le monaftere de Lumbourg où il faifoit fes études : mais aïant appris la mort de fon pore , il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études ^ 8c à la religion Chrétienne, paffa l'Elbe 8c fe jetta chez les Vinules payens, avec les fecours defquels il fit la guerre aux Chrétiens . 8c tua plufieurs milliers de Saxons pour venger fon pere. Bernard Duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs , 8c le mit en prifon : mais voiant que c'étoit un brave homme , il fit alliance avec lui 8c le renvoïa. Gothefcalc alla trouver le Roi Canut , paffa avec lui en Angleterre , 8c y demeura long-tems. Il étoit rentré dans le fein de l'Eglife , 8c le Roi Canut lui donna fa fille en mariage. Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépouillé des Ht'm.lib, 1, biens de fon pere , 8c obligé à fe retirer entais 10* étranger : ainfi il leur faifoit la guerre 8c etoit la terreur des payens. Mais après qu'il fut rentré dans fes biens , il voulut faire des conquêtes pour Dieu , 8c ramener fa nation au Chriftianifme, qu'elle avoit autrefois reçu 8c oublié depuis. Il venoit fouvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zele étoit grand pour h propagation delà foi, il avoit refolu de contraindre tous les payens

& on voit par une lettre du Pape Alexandre II. à ce Roi Suenon, que les Rois de Suede payoient un cens annuel au ſaint Siege. AN. 1062.

LVIII. S. Gotheſcalc Prince des Sclaves.

La religion Chrétienne proſperoit auſſi chez les Sclaves au-dela de l'Elbe. Gotheſcalc gendre du Roi de Danemarc, s'étoit rendu puiſſant comme un Roi, & c'étoit un Prince très-religieux & grand ami de l'Archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton un des Princes des Sclaves, dont les freres étoient payens & lui mauvais Chrétien : auſſi fut-il tué pour ſa cruauté, par un Saxon transfuge. Son fils Gotheſcalc étoit dans le monaſtere de Lumbourg où il faiſoit ſes études : mais aïant appris la mort de ſon pere, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études & à la religion Chrétienne, paſſa l'Elbe & ſe jetta chez les Vinules payens, avec les ſecours deſquels il fit la guerre aux Chrétiens, & tua pluſieurs milliers de Saxons pour venger ſon pere. Bernard Duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs, & le mit en priſon : mais voïant que c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui & le renvoïa. Gotheſcalc alla trouver le Roi Canut, paſſa avec lui en Angleterre, & y demeura long-tems. Il étoit rentré dans le ſein de l'Egliſe, & le Roi Canut lui donna ſa fille en mariage.

c. 21. Boll. 7. Jun. to. 20. p. 40. ex Adamo. Adam. lib. II. c. 48.

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépoüillé des biens de ſon pere, & obligé à ſe retirer en païs étranger : ainſi il leur faiſoit la guerre & étoit la terreur des payens. Mais après qu'il fut rentré dans ſes biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, & ramener ſa nation au Chriſtianiſme, qu'elle avoit autrefois reçû & oublié depuis. Il venoit ſouvent à Hambourg accomplir des

Helm. lib. I. c. 20.

 Payens à l’embraflèr; & il avoit déjà converti le tiers de ceux , qui fou s fon ayeul Miftivoï, étoient retombez dans le paganifme. Sous fon régné tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étoient Chrétiens , 8c on en comptoit jufques à fopt , entre lefquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d’Egli&s , 8t les Eglifes de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gothefoalc oubliant fa dignité , parloit fouvent lui-même dans l’Eglife , pour expliquer au peuple plus clairemment en Sclavon , ce que difoient les Evêques & les prêtres. île nombre étoit infini de ceux qui fe convertiflbicnt tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des con vents de chanoines , de moines St de religicufes ; St il y en avoit trois à Meclebourg capitale des Obodrites. L’Archevêque Adalbert, ravi de cet accroiflèment de l’Eglife, envoïa au Prince des Evêques St des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna Evêque à Aldimbourg le moine Eizon, à Meclebourg Jean Ecoflois, à Ratzebourg Arifton venu de J erufalem , 8c d’autres ailleurs. Déplus il invita Gothefcalc à \ enir à Hambourg, où il l’exhorta fortement à conduire jufques à la fin fes travaux pour JésusChrist, lui promettant que la viftoire l’accompagneroit par tout , 8t que quand même il foufrriroit quelque adverfité pour une fi bonne caufe, il n’en feroit pas moins heureux. L’Archevêque exhortoit de même le Roi de Danemarc , qui venoit fouvent le trouver fur la rivière d’Eider. Ce Prince l’écoutoit avec attention 8t avec profit ; excepté fur l’article des excès de bouche 8t des femmes , dont il ne fe <• if. corrigea point. Enfin on auroitpû dès-lors convertir tous les Sclaves , fans l’avarice des Seigneurs Digitized by CjO(

AN. 1062. payens à l'embraſſer; & il avoit déja converti le tiers de ceux, qui ſous ſon ayeul Miſtivoï, étoient retombez dans le paganiſme. Sous ſon regne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étoient Chrétiens, & on en comptoit juſques à ſept, entre leſquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d'Egliſes, & les Egliſes de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gotheſcalc oubliant ſa dignité, parloit ſouvent lui-même dans l'Egliſe, pour expliquer au peuple plus clairement en Sclavon, ce que diſoient les Evêques & les prêtres.

Le nombre étoit infini de ceux qui ſe convertiſſoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des convents de chanoines, de moines & de religieuſes; & il y en avoit trois à Meclebourg capitale des Obodrites. L'Archevêque Adalbert, ravi de cet accroiſſement de l'Egliſe, envoïa au Prince des Evêques & des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna Evêque à Aldimbourg le moine Eizon, à Meclebourg Jean Ecoſſois, à Ratzebourg Ariſton venu de Jeruſalem, & d'autres ailleurs. Deplus il invita Gotheſcalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire juſques à la fin ſes travaux pour JESUS-CHRIST, lui promettant que la victoire l'accompagneroit par tout, & que quand même il ſouffriroit quelque adverſité pour une ſi bonne cauſe, il n'en ſeroit pas moins heureux. L'Archevêque exhortoit de même le Roi de Danemarc, qui venoit ſouvent le trouver ſur la riviere d'Eider. Ce Prince l'écoutoit avec attention & avec profit; excepté ſur l'article des excès de bouche & des femmes, dont il ne ſe

Livre foixantiéme. i 1 f gnewrs Saxons gouverneurs de la frontière , qui . , . ne fongeoient qu'à en tirer des tributs. N,I° X* L'Archevêque Adalberteut toû jours grand foin *• *6* de fes misions du Nord , même depuis qu'il fe relâcha de l'application à fes autres devoirs , par l'accablement des affaires temporelles aufquelles il fe livra jufques à l'excès. Il étoit fi affable 8c fi liberal envers les étrangers , qu'ils accouroient à Breme de toutes parts; 8c cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Ilyvenoit des députez d'I flande, de Groenlande , des Orcades, demander à l'Archevêque des miflionaires, 8c il leur en envoïoit. L'Evêque des Danois étant mort , le Roi Suein divifa fon diocefe en quatre, 8c l'Archevêque mit un Evêque en chacun. Il envoia auffi des ouvriers en Suede , en Norvège 8c aux Ifles. LIVRE Dtgtttzed by Google

LIVRE SOIXANTE-UNIÉME.

1. Schiſme à Florence. *Andr. Jan. to. 3. Ital. ſacr. p. 94.*

EN Italie, il y avoit une grande diviſion entre l'Evêque de Florence & les moines. L'Evêque nommé Pierre étoit de Pavie, fils de Theuzon Mezabarba homme noble, mais fort ſimple. Comme il vint voir l'Evêque ſon fils; les Florentins lui demanderent artificieuſement: Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au Roi pour acquerir à vôtre fils cette dignité; Par le corps de ſaint Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le Roi ſans qu'il en coûte cher. Par ſaint Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un ſou. Saint Syr eſt compté pour le premier Evêque de Pavie, & l'Egliſe l'honore le neuviéme de Decembre. Les moines oppoſez à l'Evêque Pierre, avoient à leur tête ſaint Jean Gualbert fondateur de la nouvelle congregation de Vallombreuſe, & ſon autorité entraînoit une grande partie du peuple & du clergé. Il ſoutenoit, que l'Evêque étant ſimoniaque, & par conſequent heretique, il n'étoit pas permis de recevoir les ſacremens de ſa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnez. Pierre Damien étant à Florence tenta inutilement d'appaiſer ce differend. Il n'approuvoit pas le ſentiment des moines, & ſoutenoit qu'on ne devoit pas ſe ſeparer de l'Evêque tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interpretoient mal ſes ſentimens, & l'accuſoient de favoriſer la ſimonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en

Opuſc.

Livre foixmte-uniéme. 1 1 7 tnement que toute la plénitude de la grâce ap- ^ ^ partient à l'Eglife : en i'orte que les médians , ' ** qui font dans fon fein , peuvent conférer les Sacremens. Il renvoie à ce qu'il en a écrit dans^£ ^ le livre Grariflimus} puis il continue : Quant LlX,n. 77 > à vôtre Evêque , quelques-uns croient qu'il a acheté fa dignité , d'autres a (Turent qu'il y eft: entré gratuitement. Et qui fuis- je pour mejetter au milieu de deux partis ii échauffe?, l'un contre l'autre, gc pour charger une homme d'un tel crime avant qu'il en foit convaincu ? Le concile que Ton tient tous les ans à Rome eft proche j c'eft là que doit s'adreflèr quiconque croit avoir un jufte fujet de plainte contre fon Evêque. Je m'adrefle maintenant à mes fferes les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils difent que de tels Evêques ne peuvent ni confacrer le faint Crème, ni dédier des Eglifes, ni ordonner des clercs , ni célébrer la méfié; 8c Ils le foutiennent avec une telle impudence , qu'en trois paroifTes ils ont obligé à baptifer les catecumenes fans onétion du faint Crème*. Cependant aucune herefie, que je fçache , n'a jamais eu la hardiefle de feparer le crème du baptême. Que fi on emprunte le crème d'une autre Eglife , comme fait un prêtre de leur parti , c'eft un facrilege 8c un adultéré fpirituel. Et enfuite parlant toûjours des mê-c. j. mes moines : On dit que plus de mille perfonnes trompées par leurs vains difcours , font mortes fans recevoir le Corps 8c le Sang de Nôtre-Seigneur, Il y a plufieurs Eglifes dans lefÎiuelles ils ne veulent pas entrer , ni même les aluer , les crpïant cpnfacrçes par des Evêques indignes. Celui qui avoit le plus d'autorité fur ces moines $c fur Jean Gualbert lui-même , étoit un rç* Digitized by Google

ment que toute la plenitude de la grace appartient à l'Egliſe : en ſorte que les méchans, qui ſont dans ſon ſein, peuvent conferer les Sacremens. Il renvoïe à ce qu'il en a écrit dans le livre Gratiſſimus; puis il continuë : Quant à vôtre Evêque, quelques-uns croïent qu'il a acheté ſa dignité, d'autres aſſurent qu'il y eſt entré gratuitement. Et qui ſuis-je pour me jetter au milieu de deux partis ſi échauffez l'un contre l'autre, & pour charger une homme d'un tel crime avant qu'il en ſoit convaincu ? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome eſt proche; c'eſt là que doit s'adreſſer quiconque croit avoir un juſte ſujet de plainte contre ſon Evêque. AN. 1063. *Opuſc. VI. Sup. liv. LIX. n. 77.*

Je m'adreſſe maintenant à mes freres les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils diſent que de tels Evêques ne peuvent ni conſacrer le ſaint Crême, ni dédier des Egliſes, ni ordonner des clercs, ni celebrer la meſſe; & ils le ſoutiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroiſſes ils ont obligé à baptiſer les catecumenes ſans onction du ſaint Crême. Cependant aucune hereſie, que je ſçache, n'a jamais eu la hardieſſe de ſeparer le crême du baptême. Que ſi on emprunte le crême d'une autre Egliſe, comme fait un prêtre de leur parti, c'eſt un ſacrilege & un adultere ſpirituel. Et enſuite parlant toûjours des mêmes moines : On dit que plus de mille perſonnes trompées par leurs vains diſcours, ſont mortes ſans recevoir le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur. Il y a pluſieurs Egliſes dans leſquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les ſaluer, les croïant conſacrées par des Evêques indignes. c. 5.

Celui qui avoit le plus d'autorité ſur ces moi-

reclusnommé Theuzon, qui paffa cinquante ans enfermé près le monaftcre de fainte Marie à Florence , d'où il donnoit des confeils falutaires à ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zele contre la fimonie , 8c ce fut par fon conseil que Jean Gualbert alla crier en place publique , que l'Evêque étoit manifeftement fimoniaque, ne craignant point d'expoferfa vie pour l'utilité de l'Eglife. L'Evêque Pierre vo'fant une grande partie de fon clergé 8c de fon peuple animée contre lui , crut les intimider en faifant tuer les moines , qui étoient les auteurs de la fedition. Pour cet effet il envoya de nuit une multitude de gens à pied 8c à cheval , avec ordre de brûlerie monaftere de faint Salvi , 8c faire main baffe fur les moines. Ce monaftere fitué près de Florence éto& fous la conduite de Jean Gualbert , 8c l'Evêque croïoit qu'on l'y trouveroit ; mais il en étoit forti la veille. Les gens de l'Evêque étant entrez dansl'Eglife où les moines celebroient les noélurnes , fo jetterent fur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front , qui entroit jufques au cerveau : un autre eut Je nez abatu avec la mâchoire fuperieure , qui lui tomba for la barbe ; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverferent les autels , pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent, 8c mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le relie des moines , qui étoient encore dans PEglife, fans fe défendre, ni rompre autrement le Jilence , qu'en chantant les fept pfeaumes avec les litanies; ils fe contentèrent de les dépouiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'Evêque plus odieux, 8tgroflïr beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain quantité de Florentins de l'un 8c de l'autre fexe vinrent à faint Salvi , apporter chacun félon fon pouvoir ce qui étoit neceffaire aux moines.
Digitized by GBôgle

reclus nommé Theuzon, qui paſſa cinquante ans
AN.1063. enfermé près le monaſtere de ſainte Marie à Florence, d'où il donnoit des conſeils ſalutaires à
Vita 7o. Gualb. c. 9. ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zele contre la ſimonie, & ce fut par ſon conſeil que Jean Gualbert alla crier en place publique, que l'Evêque étoit manifeſtement ſimoniaque, ne craignant point d'expoſer ſa vie pour l'utilité de l'Egliſe. L'Evêque Pierre voïant une grande partie de ſon clergé & de ſon peuple animée contre lui, crut les intimider en faiſant tuer les moines, qui étoient les auteurs de la ſedition. Pour cet effet il envoya de nuit une multitude de gens à pied & à cheval, avec ordre de brûler le monaſtere de ſaint Salvi, & faire main baſſe ſur les moines. Ce monaſtere ſitué près de Florence étoit ſous la conduite de Jean Gualbert, & l'Evêque croïoit qu'on l'y trouveroit; mais il en étoit ſorti la veille.

Les gens de l'Evêque étant entrez dans l'Egliſe où les moines celebroient les nocturnes, ſe jetterent ſur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entroit juſques au cerveau: un autre eut le nez abatu avec la mâchoire ſuperieure, qui lui tomba ſur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverſerent les autels, pillerent tout ce qu'ils trouverent, & mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le reſte des moines, qui étoient encore dans l'Egliſe, ſans ſe défendre, ni rompre autrement le ſilence, qu'en chantant les ſept pſeaumes avec les litanies; ils ſe contenterent de les dépoüiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'Evêque plus odieux, & groſſir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain quantité de Florentins de l'un & de l'autre ſexe vinrent à ſaint Salvi, apporter chacun ſelon

 _____ Ils s’eftimoient heureux d’en voir quelqu’un , ^ iq^. ou de recueillir de leur fang, 8c le garder pour ' ** relique. Jean Gualbert qui étoit dors à Vallombreufe , aïant appris cette nouvelle , revint promtement à faint Salvi , par le defir du martyre. Il félicita l’Abbé 8c les moines de ce qu’ils avoient fouffert , 8c ils allèrent hardiment à Rome acculer l’Evêque dans le concile qui s’y tint en 1063. En arrivant à Florence , Pierre Damien apprit la mort de Rodolfe Evêque d’Eugubio , dont il ^Eugulrio* fut fcnfiblement affligé; 8c comme le Pape ^ ^ Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que^. *^'^’ des lettres édifiantes 8c dignes d’être gardées ,par. i.j.iji. il lui écrivit îa vie de ce faint Prélat qui avoit à- ap. Pet. été fon difciple. Il y a environ fept ans, dit-il, qu’aïant mis fes fèrfs en liberté , il me donna , du confentement de fa mere 8c de fes frères , fon château qui étoit imprenable , avec toutes les terres , 8c vint à nôtre defert , c’eftà-dire à Fontavellane , où il prit l’habit monaftique- Pierre fon ffere aîné embraffa auffi la vie éremiticjue , 8c ils la pratiquèrent avec tant de régularité 8c d’aufterité, qu’ils étaient admirez de ceux qui vivoient avec eux , ou qui en entendoicnt parler. Un jour comme nous étions en chapitre faifànt une conférence , il échappa une parole inconflderée à Pierre , qui étoit encore novice. Je lui en fis une fevere reprimende, 8c lui ordonnai de s’abftenir de vin pendant quarante jours; bien refolu de modérer cette pénitence que je ne lui avois impofée, que pour le détourner de tels difeours. Mais l’aïant oublié , je demandai au bout du terme comment il en avoit ufé ; 8c j’appris de nos freres qu’il avoit accompli fa penitence. J’en eus regret ; mais j’admirai fa fou mi dion. RoDigitized by Googl

Ils s'eſtimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur ſang, & le garder pour relique. Jean Gualbert qui étoit alors à Vallombreuſe, aïant appris cette nouvelle, revint promtement à ſaint Salvi, par le deſir du martyre. Il felicita l'Abbé & les moines de ce qu'ils avoient ſouffert, & ils allerent hardiment à Rome accuſer l'Evêque dans le concile qui s'y tint en 1063. AN. 1063.

II. S. Rodolfe d'Eugubio. *Vita S. Rod. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 152. & ap. Pet. Dam. p. 209.*

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolfe Evêque d'Eugubio, dont il fut ſenſiblement affligé; & comme le Pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes & dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce ſaint Prelat qui avoit été ſon diſciple. Il y a environ ſept ans, dit-il, qu'aïant mis ſes ſerfs en liberté, il me donna, du conſentement de ſa mere & de ſes freres, ſon château qui étoit imprenable, avec toutes ſes terres, & vint à nôtre deſert, c'eſt-à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monaſtique. Pierre ſon frere aîné embraſſa auſſi la vie éremitique, & ils la pratiquerent avec tant de regularité & d'auſterité, qu'ils étoient admirez de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler.

Un jour comme nous étions en chapitre faiſant une conference, il échappa une parole inconſiderée à Pierre, qui étoit encore novice. Je lui en fis une ſevere reprimende, & lui ordonnai de s'abſtenir de vin pendant quarante jours; bien reſolu de moderer cette penitence que je ne lui avois impoſée, que pour le détourner de tels diſcours. Mais l'aïant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit uſé; & j'appris de nos freres qu'il avoit accomli ſa penitence. J'en eus regret: mais j'admirai

ilo Uijlolre Ecclejîaflique. . , Rodolfe étant devenu Evêque, continua de ‘ 0 3 • mener la vie monaftique , fans rien relâcher de fes aufteiitez. Il portoit les mêmes cilices 8c les mêmes habits tres-pauvres : dans ie plus grand froid il couchoit nud en chemife fur une planche : il ne mangeoit? d’ordinaire que du pain d’orge & en petite quantité. Il difoit tous les jours au moins un pfeau[ier, en fe donnant la difciplineàdeux mains; 8c fc chargeoit fouvent de cent années de penitence, qu’il accomplifloit en vingt jours. Il regardoitfon évêché d’Eugubio comme un hofpice , où il logeoit en pa fiant , 8e fa cellule du defert comme fon habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile 8c intereile , qui n’attendoit de lui que des grâces temporelles. Aufli ne defiroit-il que de quitter fon fiege ; mais Pierre Damien l’obligeoit à le garder. Il prêchoit alfiduëment 8c donnoit aux pauvres tout ce qu’il pou voit épargner. Il tenoit tous les ans un fynode ; mais il ne permettoit .pas que l’on exigeât ce que les clercs avoient accoutumé d’y donner, ni que l’on prît rien des penitens. Il n’avoit guère que trente ans quand il mourut , le vingt-fixiéme de Juin, 8c comme l’on croit ,l*an 1063. 8c il eft compté entre les Saints. ^Pierre Damien aïant écrit la lettre qui contenoit cette vie , attendoit une occafion pour l’envoïer au Pape , quand il s’avifa d’y joindre celle de Dominique le cuiraffé: mort un an auparavant Je crains, ajoute-t-il # que fa vie ne paroilfe incroïable à quelques-uns de nos freres : mais Dieu me garde d’écrire un menfonge. Je t.C»r. XF. n’jgnore P35 ce que dit l’Apôtre ; Si J e s u siy. Christ n’eft pas reflufeité , nous portons faux témoignages contre Dieu. Par où il nous apprend , que quiconque attribue un faux miracle à Dieu ou à fes ferviteurs, eft coupable de Digitizod lv Càwbgle

AN. 1063. Rodolfe étant devenu Evêque, continua de mener la vie monaſtique, ſans rien relâcher de ſes auſteritez. Il portoit les mêmes cilices & les mêmes habits très-pauvres : dans le plus grand froid il couchoit nud en chemiſe ſur une planche : il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge & en petite quantité. Il diſoit tous les jours au moins un pſeautier, en ſe donnant la diſcipline à deux mains; & ſe chargeoit ſouvent de cent années de penitence, qu'il accompliſſoit en vingt jours. Il regardoit ſon évêché d'Eugubio comme un hoſpice, où il logeoit en paſſant, & ſa cellule du deſert comme ſon habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile & intereſſé, qui n'attendoit de lui que des graces temporelles. Auſſi ne deſiroit-il que de quitter ſon ſiege; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit aſſiduëment & donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un ſynode : mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoûtumé d'y donner, ni que l'on prît rien des penitens. Il n'avoit guere que trente ans quand il mourut, le vingt-ſixiéme de Juin, & comme l'on croit, l'an 1063. & il eſt compté entre les Saints.

Pierre Damien aïant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occaſion pour l'envoïer au Pape, quand il s'aviſa d'y joindre celle de Dominique le cuiraſſé : mort un an auparavant. Je crains, ajoûte-t-il, que ſa vie ne paroiſſe incroïable à quelques-uns de nos freres : mais Dieu me garde d'écrire un menſonge. Je n'ignore pas ce que dit l'Apôtre : Si JESUS-CHRIST n'eſt pas reſſuſcité, nous portons faux témoignages contre Dieu. Par où il nous

1. Cor. XV. 15.

Livre foixante-uméme. 1 1 1 de feux témoignage contre celui qu'il a voulu loiier. On voit par là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi : quoiqu'il foit difficile de le juflifier de crédulité exceffive à l'égard de plu fieurs hiftoires peu vrai-femblables , qu'il écrit fur le rapport d'autrui. Il raconte enfuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée , 8c ajoute : Quelqu'un , Sup. IH. peut-être , feroit plus curieux de fqavoir quels^-"1*0* miracles ce faint homme a faits , que fa manie- 4 "* re de vivre. Je lui réponds , qu'on ne lit point que la fainte Vierge ni faint Jean-Baptifte aient fait de miracles. J'ajoute , que la vie des Saints étant imitable, cft plus utile que les miracles, qui ne font qu'un Sujet d'admiration. Enfin la vie fi extraordinaire de ce faint homme n'a-t-elle pas été un miracle continuel ? L'Abbé Jean fondateur de Vallombreufe étoit III. Florentin. Son pere Gualbert, dont le nom lui Commendemeura , étoit noble & homme de guerre ; dc eut deux fils , Hugues 8c Jean dont nous par- Gualbert. Ions. Un de leurs proches ayant été tué , le^* fa- 6. meurtrier évitoit la rencontre de toute la femil-^"^ le, qui, fuivant les loix barbares, avoit droit de venger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec fes écuyers, rencontra ce meurtrier dans un chemin fi étroit , qu'il étoit impoffible de fe détourner l'un de l'autre. Le coupable le voyant venir de loin , defefpera de fa vie ; 5c descendant auffi-tôt de cheval , il fe jetta par terre fur le vifage, les mains étendues en croix, de attendoit ainfi la mort. Jean en fut touché, de par refpeél pour la croix qu'il reprefentoit;>ar fa pofturc , il refolut de lui pardonner. Il ui dit donc de fe lever fans rien craindre , 5c l'aflura que déformais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint enfuite à l'Eglife de faint Miniat, 5c y étant entré pour prier, il vit Tome XIII. F le AN.1063. Digitized by GoogI

de faux témoignage contre celui qu'il a voulu loüer. On voit par là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi : quoiqu'il ſoit difficile de le juſtifier de credulité exceſſive à l'égard de pluſieurs hiſtoires peu vrai-ſemblables, qu'il écrit ſur le rapport d'autrui. AN. 1063.

Il raconte enſuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, & ajoûte : Quelqu'un, peut-être, ſeroit plus curieux de ſçavoir quels miracles ce ſaint homme a faits, que ſa maniere de vivre. Je lui réponds, qu'on ne lit point que la ſainte Vierge ni ſaint Jean-Baptiſte aïent fait de miracles. J'ajoûte, que la vie des Saints étant imitable, eſt plus utile que les miracles, qui ne ſont qu'un ſujet d'admiration. Enfin la vie ſi extraordinaire de ce ſaint homme n'a-t-elle pas été un miracle continuel ? *Sup. lib. LX. n. 50. Vita n. 14.*

III. Commencement de S. Jean Gualbert.

L'Abbé Jean fondateur de Vallombreuſe étoit Florentin. Son pere Gualbert, dont le nom lui demeura, étoit noble & homme de guerre : il eut deux fils, Hugues & Jean dont nous parlons. Un de leurs proches ayant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui, ſuivant les loix barbares, avoit droit de venger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec ſes écuyers, rencontra ce meurtrier dans un chemin ſi étroit, qu'il étoit impoſſible de ſe détourner l'un de l'autre. Le coupable le voyant venir de loin, deſeſpera de ſa vie ; & deſcendant auſſi-tôt de cheval, il ſe jetta par terre ſur le viſage, les mains étenduës en croix, & attendoit ainſi la mort. Jean en fut touché, & par reſpect pour la croix qu'il repreſentoit par ſa poſture, il reſolut de lui pardonner. Il lui dit donc de ſe lever ſans rien craindre, & l'aſſura que deſormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint enſuite à l'Egliſe de *Vita ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 268.*

Aiü.1063 lit Hi floire Ecole fa Jlîque, le haut de la croix s'incliner vers lui , comme ' pour le remercier de ce qu'à fa confideration il avoit pardonné à fon ennemi. On garda cette croix dans le monaftere de faint Miniat, 8c on la montre encore à Florence. Jean touché de ce miracle, commença à penfer fèrieulèment à quitter le monde , 8c fe donner tout à Dieu; 8c quand il fut arrivé près de Florence, il y envoya fès gens préparer le logis, 8c retourna fur fes pas à faint Miniat , où étant defcendu de cheval , il demanda l'Abbé , 8c le pria de l'aider dans fon deffein , lui déclarant le miracle de la croix. L'Abbé lui confcilla de quitter le monde , mais pour l'éprouver il lui reprefenta les rigueurs de la vie monaftiquc , 8c combien il étoit difficile d'en fouffrir la pauvreté dans la fleur 8c la force de la jeuneflè. Cependant un de fès gens voyant qu'il ne venoit point à Florence , retourna à la maifon , 8c dit au pere ce qui s'étoit paffé. Celui-ci fort allarmévint à Florence, cherchant par tout fon fils : il alla auffi à -faint Miniat ,8c fçachant qu'il y étoit 8c qu'il vouloit prendre l'habit monaftique , il pria l'Abbé de le lui amener. Jean ne voulut point paroi tre devant fon pere , fçachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monaftere $ 8c tandis que Gualbert crioit 8c menaçoit fi on ne lui rendoit fon fils , le jeune homme dit en lui-même : De qui puis-je plus dignement recevoir le faint habit que de l'autel , où on offre le fang de J e s u s-C h r 1 s t ? Alors trouvant à l'écart la cuculle d'un des moines , il la porta promptement à l'Eglife , la mit fur l'autel avec refpeét , 8c après s'être coupé les cheveux , il s'en revêtit avec joye. Tous les moines admirèrent fâ foi ; 8c l'Abbé étant entré 8c le voyant affis avec les autres , fit auffi entrer fon pere. D'abord qu'il vit fon fils en cet état , il cria , déDigitized by Google

AN. 1063. le haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à ſa conſideration il avoit pardonné à ſon ennemi. On garda cette croix dans le monaſtere de ſaint Miniat, & on la montre encore à Florence.

Jean touché de ce miracle, commença à penſer ſerieuſement à quitter le monde, & ſe donner tout à Dieu; & quand il fut arrivé près de Florence, il y envoya ſes gens preparer le logis, & retourna ſur ſes pas à ſaint Miniat, où étant deſcendu de cheval, il demanda l'Abbé, & le pria de l'aider dans ſon deſſein, lui declarant le miracle de la croix. L'Abbé lui conſeilla de quitter le monde, mais pour l'éprouver il lui repreſenta les rigueurs de la vie monaſtique, & combien il étoit difficile d'en ſouffrir la pauvreté dans la fleur & la force de la jeuneſſe. Cependant un de ſes gens voyant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maiſon, & dit au pere ce qui s'étoit paſſé. Celui-ci fort allarmé vint à Florence, cherchant par tout ſon fils : il alla auſſi à ſaint Miniat, & ſçachant qu'il y étoit & qu'il vouloit prendre l'habit monaſtique, il pria l'Abbé de le lui amener. Jean ne voulut point paroître devant ſon pere, ſçachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monaſtere; & tandis que Gualbert crioit & menaçoit ſi on ne lui rendoit ſon fils, le jeune homme dit en lui-même : De qui puis-je plus dignement recevoir le ſaint habit que de l'autel, où on offre le ſang de JESUS-CHRIST? Alors trouvant à l'écart la cuculle d'un des moines, il la porta promptement à l'Egliſe, la mit ſur l'autel avec reſpect, & après s'être coupé les cheveux, il s'en revêtit avec joye. Tous les moines admirerent ſa foi; & l'Abbé étant entré & le voyant

Livre foixante-uniérne. 125 déchira fes habits , fe frappa la poitrine , s'égratigna le vifage , 8c paroifloit hors de fon bon fens. Enfin l'Abbé , les moines 8c fon fils même , lui parlèrent li efficacement , qu'il revint à lui , donna fa bénédiction à fon fils , 8c l'exhorta à s'avancer dans la vertu. Il y fit un tel progrès , que quelque tems après l'Abbé étant mort , tous les moines unanimement l'élurent pour lui fucceder ; mais il le refiifa-, 8c enfuite l'amour de la folitude 8c le defir d'une plus grande perfection , le fit fortir de faint Miniat avec un autre moine. Ayant palfé en divers lieux , ils vinrent à Camaldoli 8c y demeurèrent aflez. long-tems. Le Prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres 8c promettre la flabilitq en ce lieu -là ; mais il le refufa, parce que fon attrait étoit pour la vie ccenobitique , félon la réglé de faint Benoît, 8c les Camaldules mènent la vie éremitique. Delà il revint avec fon compagnon à Vallom- iv. hreufe, lieu ainlx nommé, parce que c'eft une Fondation vallée ombragée par les forêts de fapins couvrent les montagnes voifines. Ce lieu fitué m.MI. dans l'Apennin à demie journée de Florence lier Ital, n. plut à Jean Gualbert ; il s'y anêta, 8c fa reputation s'étendant peu à peu , il lui vint de divers endroits pluiieurs dilciples tant laïques que clercs ; même pluiieurs moines du monaftere de faint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faifoit obferver exactement la réglé de faint Benoît , particulièrement pour l'épreuve des novices : il avoit une grâce particulière pour connoître à la première vue ceux qui le prefentoient rivée un defir fincere de fe convertir , 8c recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Ttta Abbcife de faint Hillare.à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis , leur envoya quelque fecours de vivres 8c de livres; 8c F t enfin Digitized by Google

déchira ſes habits, ſe frappa la poitrine, s'égratigna le viſage, & paroiſſoit hors de ſon bon ſens. Enfin l'Abbé, les moines & ſon fils même, lui parlerent ſi efficacement, qu'il revint à lui, donna ſa benediction à ſon fils, & l'exhorta à s'avancer dans la vertu. AN. 1063.

Il y fit un tel progrés, que quelque tems après l'Abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui ſucceder; mais il le refuſa: & enſuite l'amour de la ſolitude & le deſir d'une plus grande perfection, le fit ſortir de ſaint Miniat avec un autre moine. Ayant paſſé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoli & y demeurerent aſſez long-tems. Le Prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres & promettre la ſtabilité en ce lieu-là; mais il le refuſa, parce que ſon attrait étoit pour la vie cœnobitique, ſelon la regle de ſaint Benoît, & les Camaldules menent la vie éremitique.

IV. Fondation de Vallombreuſe. *Mabill. Iter Ital. n. 16. p. 183.*

Delà il revint avec ſon compagnon à Vallombreuſe, lieu ainſi nommé, parce que c'eſt une vallée ombragée par les forêts de ſapins qui couvrent les montagnes voiſines. Ce lieu ſitué dans l'Apennin à demie journée de Florence plut à Jean Gualbert; il s'y arrêta, & ſa reputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits pluſieurs diſciples tant laïques que clercs; même pluſieurs moines du monaſtere de ſaint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faiſoit obſerver exactement la regle de ſaint Benoît, particulierement pour l'épreuve des novices: il avoit une grace particuliere pour connoître à la premiere vûë ceux qui ſe preſentoient avec un deſir ſincere de ſe convertir, & recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta Abbeſſe de ſaint Hillare, à qui appar-

I \lif Hijloire Ecclejtajiïque. Ak îo6: en^n ^eur ^onna k ^eu même nommé Belle-eauSc d'autres terres plus éloignées. Quelque tems après l'Empereur Conrad étant à Florence , 8c ayant oiii parler de ce monaftere , envoya Rodolfe Evêque de Paderborn pour en dédier l'Eglife ; car le fiege de Ficfole, dans le diocefe duquel étoit Vallombrcufe , fe trouvoit vacant. C'eft ce qui paroit par l'aéte de la donation de l'Abbeflc , daté de l'an 1039. Le monaftere de Vallombrcufe étant ainfj formé , Jean en fut élu Abbé , malgré fa refiftance , qui fut extrême. Il s'appliqua à faire obferver la réglé à la rigueur , principalement quant à la clôture des moines; 8c les fit habiller d'une étoffe brune 8c groffiere , faite de la laine blanche 8c noire de leurs brebis mêlée enfemble. Outre les moines il reçut des laïques , ou frères convers,qui menoient la même vie, 8c ne differoient que par l'habit 8c le lilence , qu'ils ne pouvoient garder fi exaélement , étant Mabill. occupez aux travaux du dehors. Ç'eft le pre4C' mier exemple que l'on trouve de frères lais ou j*/i* '1 • 1 convcrs , diitinguez par état des moines du chœur , qui dès-lors étoient clercs pour la plupart , ou propres à le devenir. L'Abbé Jean nvoit un tel refpeét pour les faints ordres , qu'il ne permettoit à aucun de fes moines d'en faire les fonctions , fi avant fa converfion il avoit été fimoniaque , concubinaire , ou coupable de quelque autre crime. Pour lui il n'ofoit ouvrir les portes de l'Eglife, fi un clerc ne les ouvroit le premier. Plufieurs perfonnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monafteres : plulieurs le prioient d'en reformer d'anciens. Ainfi il fonda de nouveau feint Salvi près de Florence , 8c reforma Paflïgnan près de Siene , où ?! reçut en paffant le Pape Leon IX. avec fa fuite. * Digitized by Gt

AN. 1063. enfin leur donna le lieu même nommé Belle-eau & d'autres terres plus éloignées. Quelque tems après l'Empereur Conrad étant à Florence, & ayant oüi parler de ce monaſtere, envoya Rodolfe Evêque de Paderborn pour en dédier l'Egliſe; car le ſiege de Fieſole, dans le dioceſe duquel étoit Vallombreuſe, ſe trouvoit vacant. C'eſt ce qui paroît par l'acte de la donation de l'Abbeſſe, daté de l'an 1039.

Le monaſtere de Vallombreuſe étant ainſi formé, Jean en fut élû Abbé, malgré ſa reſiſtance, qui fut extrême. Il s'appliqua à faire obſerver la regle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines; & les fit habiller d'une étoffe brune & groſſiere, faite de la laine blanche & noire de leurs brebis mêlée enſemble. Outre les moines il reçut des laïques, ou freres convers, qui menoient la même vie, & ne differoient que par l'habit & le ſilence, qu'ils ne pouvoient garder ſi exactement, étant occupez aux travaux du dehors. C'eſt le premier exemple que l'on trouve de freres lais ou convers, diſtinguez par état des moines du chœur, qui dès-lors étoient clercs pour la plûpart, ou propres à le devenir. L'Abbé Jean avoit un tel reſpect pour les ſaints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ſes moines d'en faire les fonctions, ſi avant ſa converſion il avoit été ſimoniaque, concubinaire, ou coupable de quelque autre crime. Pour lui il n'oſoit ouvrir les portes de l'Egliſe, ſi un clerc ne les ouvroit le premier.

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 90.

Pluſieurs perſonnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monaſteres: pluſieurs le prioient d'en reformer d'anciens. Ainſi il fonda de nouveau ſaint Salvi près de Flo-

Livre foixunte^uniémt. tif ... te. Un jour fes moines manquant de vivres, il^, l0(jfit tuer un mouton pour leur diftribuer avec trois pains qui reftoient : mais ils ne voulurent point toucher à la viande, fe contentant chacun d'un petit morceau de pain ; 8c le lendemain on leur amena des ânes chargez, de bled 8c de farine , fuivant la prédiction de l'Abbé. Une autre fois il fit tuer un bœuf en pareille occaiion , aimant mieux donner de la chair à fes moines 'que les laiflêr mourir de faim : mais ils n'y touchèrent point , 8c Dieu pourvût encore a leur befoin. L'exemple de Jean Gualbert 8c fes exhortations convertirent plufieurs clercs , qui biffant leurs femmes 8c leurs concubines , commencèrent à s'affcmbler près des Eglifes 8c à vivre en commun. Il fit aufïi bâtir plufieurs hôpitaux 8c reparer plufieurs anciennes Eglifes. Etant un jour allé vifiter Mufcetan un de fes monafteres , il en trouva les bâtimens trop grands 8c trop beaux; 8c aïant appellé Rodolfe qui en étoit Abbé , il lui dit d'un viiage trèsferein '■ Vous avez ici bâti des palais à vôtre gré, 8c y avez emploie desfommes qui auroient fervi à foulager un grand nombre de pauvres. Puis fe tournant vers un petit ruiffeau qui couloit auprès , il dit : Dieu tout-puiffant , ven^ez-moi promptement par ce ruiffeau de cet enorme édifice. Il s'en alla , 8c auffi-tôt le ruiffeau commença à s'enfler , 8c tombant de la montagne avec impetuolité , il entraîna des roches 8c des arbres qui ruinèrent le bâtiment de fond en comble. L'Abbé épouvanté voulut changer le monaftere de place ; mais le faint homme l'en empêcha , 8c faillira que ce ruiffeau ne leur ferait plus de mal , ce qui arriva. Une autre fois aïant appris, que dans un de fes monafteres on avoit reçu un homme qui y avoit donné tout fon bien au préjudice de fes heriF 3 tiers i Digitized by Google

te. Un jour ſes moines manquant de vivres, il AN.1063.
fit tuer un mouton pour leur diſtribuer avec trois pains qui reſtoient : mais ils ne voulurent point toucher à la viande, ſe contentant chacun d'un petit morceau de pain ; & le lendemain on leur amena des ânes chargez de bled & de farine, ſuivant la prediction de l'Abbé. Une autre fois il fit tuer un bœuf en pareille occaſion, aimant mieux donner de la chair à ſes moines que les laiſſer mourir de faim : mais ils n'y toucherent point, & Dieu pourvût encore à leur beſoin. L'exemple de Jean Gualbert & ſes exhortations convertirent pluſieurs clercs, qui laiſſant leurs femmes & leurs concubines, commencerent à s'aſſembler près des Egliſes & à vivre en commun. Il fit auſſi bâtir pluſieurs hôpitaux & reparer pluſieurs anciennes Egliſes.

Etant un jour allé viſiter Muſcetan un de ſes monaſteres, il en trouva les bâtimens trop grands & trop beaux ; & aïant appellé Rodolfe qui en étoit Abbé, il lui dit d'un viſage très-ſerein : Vous avez ici bâti des palais à vôtre gré, & y avez emploïé des ſommes qui auroient ſervi à ſoulager un grand nombre de pauvres. Puis ſe tournant vers un petit ruiſſeau qui couloit auprès, il dit : Dieu tout-puiſſant, vengez-moi promptement par ce ruiſſeau de cet énorme édifice. Il s'en alla, & auſſi-tôt le ruiſſeau commença à s'enfler, & tombant de la montagne avec impetuoſité, il entraîna des roches & des arbres qui ruinerent le bâtiment de fond en comble. L'Abbé épouvanté voulut changer le monaſtere de place ; mais le ſaint homme l'en empêcha, & l'aſſura que ce ruiſſeau ne leur feroit plus de mal, ce qui arriva. Une autre fois aïant appris, que dans un de ſes

_ j i6 Hijioire Ecclejîajliqut. , tiers ; il y alla auiïi-tôt , 8c demanda à l'Abbé An.ioo j. j>a£j.e (jc]a donation. L'aiant pris il le mit en pièces , 8c dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puiflant , 8c vous faint Pierre Prince des Apôtres , vengez-moi de ce monaftere. Aufli-tôt il fe retira en colere. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monaftere 8c en brûla la plus grande partie : mais le faint homme ne daigna pas même le retourner pour le regarder. On raconte de lui plufteurs autres miracles ; mais t.)6. ceux-ci m'ont paru les plus édifians. Un clerc qui étoit fort riche vendit tout fon bien , 8c. apporta au faint Abbé une grande partie de l'argent } mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier , vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc diftribua tout aux pauvres 8c revint trouver l'Abbé, qui le reçut. Comme il étoit à Vallombreufè , le Pape Etienne IX. pafiànt là auprès , l'envoya prier de le venir trouver. Jean qui étoit conflderablement malade s'en exeufa j 8c le Pape renvoya lui dire , que s'il ne pouvoit venir autrement , il fc fît apporter fur fon Ht. Le faint homme entra dans l'Eglife , 8c pria Dieu de lui donner quelque expédient pour éviter fans fcandale d'aller trouver le Pape. Comme il fe faifoit porter fur fon lit , il vint un grand orage de vent 8c de pluye. Ce que voyant les envoyez du Pape , ils le firent retourner au monaftere i 8c le Pape l'ayant appris dit : C'eft un Saint , je ne veux plus qu'il vienne , qu'il demeure dans Ion monaftere , 8c qu'il prie Dieu pour moi 8c pour * J+ l'Eglife. L'Archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit préparé pour lui dire ; 8c depuis ce jour ils furent amis intimes. Tel étoit faint Jean Gualbert fondateur de la congrégation de Vallombreufe , qui fubfifte encore en Italie.
Ses Digitizod by Google

An. 1063. tiers; il y alla auſſi-tôt, & demanda à l'Abbé l'acte de la donation. L'aïant pris il le mit en pieces, & dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puiſſant, & vous ſaint Pierre Prince des Apôtres, vengez-moi de ce monaſtere. Auſſi-tôt il ſe retira en colere. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monaſtere & en brûla la plus grande partie : mais le ſaint homme ne daigna pas même ſe retourner pour le regarder. On raconte de lui pluſieurs autres miracles ; mais
c. 56. ceux-ci m'ont paru les plus édifians. Un clerc qui étoit fort riche vendit tout ſon bien, & apporta au ſaint Abbé une grande partie de l'argent ; mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc diſtribua tout aux pauvres & revint trouver l'Abbé, qui le reçut.

Comme il étoit à Vallombreuſe, le Pape
c. 42. Etienne IX. paſſant là auprès, l'envoya prier de le venir trouver. Jean qui étoit conſiderablement malade s'en excuſa ; & le Pape renvoya lui dire, que s'il ne pouvoit venir autrement, il ſe fît apporter ſur ſon lit. Le ſaint homme entra dans l'Egliſe, & pria Dieu de lui donner quelque expedient pour éviter ſans ſcandale d'aller trouver le Pape. Comme il ſe faiſoit porter ſur ſon lit, il vint un grand orage de vent & de pluye. Ce que voyant les envoyez du Pape, ils le firent retourner au monaſtere ; & le Pape l'ayant appris dit : C'eſt un Saint, je ne veux plus qu'il vienne, qu'il demeure dans ſon monaſtere, & qu'il prie Dieu pour moi & pour
c. 54 l'Egliſe. L'Archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit preparé pour lui dire ; & depuis ce jour ils furent amis intimes. Tel étoit ſaint Jean Gualbert fondateur de la congregation de Vallom-

Livre foixante+uniéme. 117 Ses difoiples allèrent donc à Rome acculer Pierre Ëvêque de Florence , dans le concile qui s'y tint en 1063. parle Pape Alexandre II. & conaîle plus de cent Evêques. Les moines y dénonce- de Rome, rent publiquement l'Evêque comme fimonia- t0 ■ 9* cme» que & heretique, déclarant qu'ils étoient prêts^77^ à entrer dans un feu pour le prouver : mais le Gtwlb't.62. Pape ne voulut ni dépofer l'Evêque , ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus frande partie des Evêques favoriloit celui de lorence : mais l'Archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines. Ce fut peut-être à cette occalion que le Pa- t0- 9‘ emc' pe Alexandre fit une conftitution adrelTée au^g'^j^ clergé 8c au peuple de Florence , où il dit : Sui- jtatl. vant le concile de Calcédoine, nous ordonnons aux moines , quelque vertueux qu'ils foient, de demeurer dans leur cloître conformément à la réglé de faint Benoît : nous leur défendons • d'aller par les villages, les châteaux & les villes; & fi quelqu'un veut prendre leur habit pour le falut de fon ame , il pourra les confulter , mais dans leurs cloîtres. Ce concile de Rome fit douze canons , que le Pape adrefiâ à tous les Evêques , le clergé 8c le peuple , leur en ordonnant l'execution. Ils regardent principalement la fimonie , 8c font les mêmes prefque mot pour mot du concile tenu al Rome en 105-9. par le Pape Nicolas II. Le plus remarquable eft le quatrième , que l'on Lx *' 3°* croit être le fondement de l'inftitution des chanoines réguliers. Il eft conçu en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres 8c les diacres y qui obéifiànt à nos prédeceflèurs , garderont la continence, mangent 8c dorment enfemble près des Eglifes , pour lefquelles ils font ordonnez , comme doivent faire des clercs religieux, 8c qu'ils ayent en commun tout ce qui leur vient F 4 de

Digitized by Google

Ses diſciples allerent donc à Rome accuſer Pierre Evêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063. par le Pape Alexandre II. & plus de cent Evêques. Les moines y dénoncerent publiquement l'Evêque comme ſimoniaque & heretique, declarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver : mais le Pape ne voulut ni dépoſer l'Evêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des Evêques favoriſoit celui de Florence : mais l'Archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines. AN. 1063. V. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1175. vita Jo. Gualb. c. 62.*

Ce fut peut-être à cette occaſion que le Pape Alexandre fit une conſtitution adreſſée au clergé & au peuple de Florence, où il dit : Suivant le concile de Calcedoine, nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils ſoient, de demeurer dans leur cloître conformément à la regle de ſaint Benoît : nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux & les villes; & ſi quelqu'un veut prendre leur habit pour le ſalut de ſon ame, il pourra les conſulter, mais dans leurs cloîtres. *to. 9. conc. p. 1155. 16. q. 1. c. Juxtà.*

Ce concile de Rome fit douze canons, que le Pape adreſſa à tous les Evêques, le clergé & le peuple, leur en ordonnant l'execution. Ils regardent principalement la ſimonie, & ſont les mêmes preſque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059. par le Pape Nicolas II. Le plus remarquable eſt le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'inſtitution des chanoines reguliers. Il eſt conçû en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres & les diacres, qui obéiſſant à nos prédeceſſeurs, garderont la continence, mangent & dorment enſemble près des Egliſes, pour leſquelles ils ſont ordonnez, *Sup. lib. LX n. 30.*

lis Hijloire Eccle/iaftique. An 1062 ^'Eglife. Et nous les exhortons à faire tout ^ 'leur poiïiblc pour parvenir à la vie commune apoftolique. Chanoines Un ecr^ Piene Damien adrefie au Pape requiers Alexandre II. l'excita fans doute à faire cette Otmfi:. ordonnance. Le but de cet écrit eft de montrer , que les chanoines ne doivent rien avoir en propre , 8c il le prouve principalement par l'auxxir 'n tor't® de Paint Auguftin , dans les fermons de 40.41'. ' ^ v'e commune, qui ont fervi de fondement à Juç.frrm. la réglé des chanoines. Car ce faint Doéteur y %S5> 3f6- ditaexpreHement , qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que t. 3 -ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines fe défendoientpar leur réglé, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle , dreifée 8c approuvée en 8 1 6. à la pourfuite de l'Empereur Loüis le débonS*p. lb. naire. Car cette réglé leur permet d'avoir des 23/(0»" biens en propre, foit de leur patrimoine, foit jjqwfo.'c. des oblations, ou des autres revenus de l'Egliïijmîo. fe. Mais Pierre Damien dit , qu'il n'approuve *0.7. coh . cette réglé , qu'entant qu'elle s'accorde avec les ' 1 3 faints Doéteurs de l'EgHfe , 8c que dans le refte il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit , que les clercs doivent fe contenter de la nourriture 8c du vêtement : mais*il la traite d'abfurde , en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations ; 8c prétend qu'elle fe contredit , en leur donnant du fuperflu , après les avoir réduits au neceffaire. *• 4* Il remonte enfuite à l'origine de la vie coniW* mune , qui eft l'exemple des Chrétiens de Je3I,31‘ rufalem rapporté dans les aéfces des Apôtres , Lmc. XU. gc ajoûte : Qu'un clerc qui garde fon bien , ne fuit pas le confeil de la perfection évangélique; êc que fi après l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'Eglife , ce n'eft pas méprifer les richefîès , mais les chercher. Il remarque les inDigilizëd b/GoÔgle

AN. 1063. de l'Egliſe. Et nous les exhortons à faire tout leur poſſible pour parvenir à la vie commune apoſtolique.

VI. Chanoines reguliers. *Opuſc. XXIV.* Un écrit de Pierre Damien adreſſé au Pape Alexandre II. l'excita ſans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit eſt de montrer, que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, & il le prouve principalement par l'autorité de ſaint Auguſtin, dans les ſermons de la vie commune, qui ont ſervi de fondement à la regle des chanoines. Car ce ſaint Docteur y dit expreſſément, qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines ſe défendoient par leur regle, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle, dreſſée & approuvée en 816. à la pourſuite de l'Empereur Loüis le débonnaire. Car cette regle leur permet d'avoir des biens en propre, ſoit de leur patrimoine, ſoit des oblations, ou des autres revenus de l'Egliſe. Mais Pierre Damien dit, qu'il n'approuve cette regle, qu'entant qu'elle s'accorde avec les ſaints Docteurs de l'Egliſe, & que dans le reſte il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit, que les clercs doivent ſe contenter de la nourriture & du vêtement : mais il la traite d'abſurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations ; & prétend qu'elle ſe contredit, en leur donnant du ſuperflu, après les avoir reduits au neceſſaire.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41. Aug. ſerm. 355. 356. *c. 3.* *Sup. lib. XLVI. n. 23. conc. Aquiſgr. c. 115. 120. to. 7. conc. p. 1389.*

c. 4. Il remonte enſuite à l'origine de la vie commune, qui eſt l'exemple des Chrétiens de Jeruſalem rapporté dans les actes des Apôtres, & ajoûte : Qu'un clerc qui garde ſon bien, ne ſuit pas le conſeil de la perfection évangelique ; & que ſi après l'avoir quitté il veut profiter

Act. IV. 31. 32. Luc. XII. 33.

Livre foixante-miétne. 129 ineonveniens de la propriété, qui rend les clercs defobéiflàns à leur Evêque , fournis aux fccu- AN.1063. liers , 8c moins propres au miniftere de la parole. Il conclut en exhortant le Pape à réprimer cet abus. _ Des la fin du dixiéme fiecle , plufieurs chapitres de cathédrales 8c plufieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les foins de leurs Evêques; comme l'Eglife du Pui, ***-M"** celle de Troyes 8c de celle d'Apt vers 990. Maf- *' con en 10 10. Angoulefme en 1027. Aufch en 1040. Maguelone en 105-4. l'abbaye de Expiât en 987. faint Ambroife de Bourges en 1012. Sancerc en 1025-. Epernal en 103 2. faint Sauveur de Melun en 1047. mais ces reformes n'étoient que ■ fuivant la réglé d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome 8c l'an 1063. on poufia la reforme des chanoines jufqucs à l'exclufion de toute propriété , les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui cmbraflerent cette reforme , furent nommez, chanoines religieux ou chanoines réguliers , 8c ce dernier nom leur eft demeuré. Hugues Abbé de Clugni vint à .ce concile de VII. Rome, 8c fc plaignit de la violence deDrogon j Evêque de Mâcon , qui à la perfuafion de fes -g/W. Clndomeftiques , principalement de fes clercs, pre- niai. y. 1 09. tendoit établir fa jurifdiébion fur le monaftere t». 9 • con< de Clugni. Il y vint donc cette année 1 177‘ accompagné de gens armez pour prêcher dans l'Eglife de faint Mayeul , fe difant autorifé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment ^-9celui d'Anfe tenu en ^025-. qui avoit ajugé à ‘u j7_ Goflin Evêque de Mâcon , le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'Evêque Drogon pretendoit donc maintenir fa jurifdi&ion fur ce monaftere , non comme un droit nouveau , mais comme une ancienne pofie filon ; toutefois F 5- il Digitized by Google

inconveniens de la proprieté, qui rend les clercs deſobéiſſans à leur Evêque, ſoumis aux ſeculiers, & moins propres au miniſtere de la parole. Il conclut en exhortant le Pape à reprimer cet abus. AN. 1063.

Dès la fin du dixiéme ſiecle, pluſieurs chapitres de cathedrales & pluſieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les ſoins de leurs Evêques; comme l'Egliſe du Pui, celle de Troyes & de celle d'Apt vers 990. Maſcon en 1010. Angouleſme en 1027. Auſch en 1040. Maguelone en 1054. l'abbaye de Dorat en 987. ſaint Ambroiſe de Bourges en 1012. Sancere en 1025. Epernal en 1032. ſaint Sauveur de Melun en 1047. mais ces reformes n'étoient que ſuivant la regle d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome & l'an 1063. on pouſſa la reforme des chanoines juſques à l'excluſion de toute proprieté, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embraſſerent cette reforme, furent nommez chanoines religieux ou chanoines reguliers, & ce dernier nom leur eſt demeuré. *Moulinet. Reſl. 1. p. 24.*

VII. Concile de Châlon.

Hugues Abbé de Clugni vint à ce concile de Rome, & ſe plaignit de la violence de Drogon Evêque de Mâcon, qui à la perſuaſion de ſes domeſtiques, principalement de ſes clercs, pretendoit établir ſa juriſdiction ſur le monaſtere de Clugni. Il y vint donc cette année 1063. accompagné de gens armez pour prêcher dans l'Egliſe de ſaint Mayeul, ſe diſant autoriſé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment celui d'Anſe tenu en 1025. qui avoit ajugé à Goſlin Evêque de Mâcon, le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'Evêque Drogon pretendoit donc maintenir ſa juriſdiction ſur ce *Bibl. Cluniac. p. 509. to. 9. conc. p. 1177. to. 9. p. 859. Sup. lib. LIX. n. 7.*

_____ i JO Hijîoire Ecclejîaftiqtie. . , il trouva une telle refiftance , qu'il ne put enABJ°63-trerdanSl'Eglife. Cette entreprife fut le fujet de la plainte que l'Abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Plufieurs en furent touchez , 8c témoignèrent s'interefler pour la liberté d'un monaftere fi célébré j 8c Pierre Damien entre les autres alla jufques à s'offrir à faire pour ce fujet le voyage Ttt.Djrn. de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'eft hk. V . epift. pas qU>j] n>eût grande répugnance à quitter fà chere folitude de Fontavellane , mais l'Abbé Hugues lui promit qu'il feroit de retour au premier d'Aoûtj 8c toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'OCtobre. Il vint donc en France en qualité de légat du faint Siégé , 8c afîèmbla un concile à Châlon fur Saône , où il corrigea plufieurs abus par l'autorité des canons , 8c jugea la caufe du monaftere de Clugni , qui étoit le principal fujet de fon voyage. On hit en prefence de tout le concile la charte de la fondation du monaftere faite par Guillaume Duc d'Aquitaine en 910. qui ne laifïe aucun droit fur cette maifon , à aucun homme ni à aucune Eglife , excepté au Pape feul. On hit aufli les privilèges des Papes pour la protection 8c la liberté perpétuelle de ce monaftere. On demanda à tous les Evêques s'ils confentoient à l'execution île ces privilèges ; 8c ils déclarèrent qu'ils l'ordonnoient ; non feulement par une acclamation commune , mais chacun par un fuffrage particulier, même l'Evêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni , mais fous condition , en cette forme : S'il y a (fans ce monaftere des per- • fonnes de ma jurifdiétion qu'il me fuit permis d'excommunier , je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux privilèges des Papes , qui défeudoient fous peine d'anaS ftp, H b, i'fy'.n, 4 j, I Digitized by Googïe

AN. 1063. il trouva une telle reſiſtance, qu'il ne put entrer dans l'Egliſe.

Cette entrepriſe fut le ſujet de la plainte que l'Abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Pluſieurs en furent touchez, & témoignerent s'intereſſer pour la liberté d'un monaſtere ſi celebre; & Pierre Damien entre les autres alla juſques à s'offrir à faire pour ce ſujet le voyage de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'eſt pas qu'il n'eût grande repugnance à quitter ſa chere ſolitude de Fontavellane, mais l'Abbé Hugues lui promit qu'il ſeroit de retour au premier d'Août; & toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'Octobre. Il vint donc en France en qualité de legat du ſaint Siege, & aſſembla un concile à Châlon ſur Saone, où il corrigea pluſieurs abus par l'autorité des canons, & jugea la cauſe du monaſtere de Clugni, qui étoit le principal ſujet de ſon voyage.

Pet. Dam. lib. VI. epiſt. 2. 5.

On lut en preſence de tout le concile la charte de la fondation du monaſtere faite par Guillaume Duc d'Aquitaine en 910. qui ne laiſſe aucun droit ſur cette maiſon, à aucun homme ni à aucune Egliſe, excepté au Pape ſeul. On lut auſſi les privileges des Papes pour la protection & la liberté perpetuelle de ce monaſtere. On demanda à tous les Evêques s'ils conſentoient à l'execution de ces privileges; & ils declarerent qu'ils l'ordonnoient; non ſeulement par une acclamation commune, mais chacun par un ſuffrage particulier, même l'Evêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni, mais ſous condition, en cette forme: S'il y a dans ce monaſtere des perſonnes de ma juriſdiction qu'il me ſoit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux pri-

Sup. lib. LIV. n. 45.

1 . Livre foixante-uniéme . 131 „ d’anathême à quelqu’Evêque que ce fat de porter une fentence d’excommunication contre les ' * moines de Clugni. Et quoique l’Evêque de Mâcon foûtînt qu’il n’avoit point eu connoi (Tance de ces privilèges , le concile ne laiffa pas de l’obliger à faire un ferment fur les Evangiles , par lequel il difoit : Quand je vins à Clugni avec émotion , je ne le fis pas au mépris du faint Siégé , ni du Pape Alexandre ; 8c je n’avois pas une çntiere connoiffance des privilèges qui viennent d’être lus. Après lui quatre clercç de fon Eglife firent le même ferment : mais le cgat en difpenfa deux autres qui dévoient aaifi le faire. Au(ïi-tôt l’Evêque de Mâcon fe pioftema fur le pavé , demanda pardon , confefiànt qu’il avoit péché , 8c reçut une pénitence de fept jours , pendant lefqucls il devoit jeûner au pain 8c à l’eau. Le lendemain , à l’inftante pourfuite de fes clercs, il demanda qu’on lût aufli dans le concile le privilège accordé autrefois à fon Eglife par le Pape Agapit. Mais on n’y trouva rien outre le droit commun de toutes les Eglifes : 8c tous les Evêques du concile jugèrent qu’il n’y avoit point eu de raifon de le lire , parce qu’il ne dérogeoit en rien aux privilèges du monaftere lus le jour précèdent. Ainfi la liberté de Clugni fut confirmée , 8c le différend entre # l’Evêque de Mâcon 8c l’Abbé entièrement terminé. La légation de Pierre Damien s’étendoit par viir. toute la France, comme il paraît par la lettre du Pape Alexandre adreffée aux cinq Archevê- f|re ir_ ques Gervais de Reims, Richer de Sens, Bar- Epi fl. ai. thelemi de Tours, Aymonde Bourges 8cGof- t0> 9- ^,n,, celin de Bourdeaux. Le Pape leur ordonne de?* 1 1 recevoir Pierre comme lui-même , 8c d’obéir à fes jugemens , fous peine d’encourir la difF 6 grâce Digilized by Google

d'anathême à quelqu'Evêque que ce fût de porter une ſentence d'excommunication contre les moines de Clugni. Et quoique l'Evêque de Mâcon ſoûtînt qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces privileges, le concile ne laiſſa pas de l'obliger à faire un ſerment ſur les Evangiles, par lequel il diſoit : Quand je vins à Clugni avec émotion, je ne le fis pas au mépris du ſaint Siege, ni du Pape Alexandre ; & je n'avois pas une entiere connoiſſance des privileges qui viennent d'être lûs. Après lui quatre clercs de ſon Egliſe firent le même ſerment : mais le legat en diſpenſa deux autres qui devoient auſſi le faire. Auſſi-tôt l'Evêque de Mâcon ſe proſterna ſur le pavé, demanda pardon, confeſſant qu'il avoit peché, & reçut une penitence de ſept jours, pendant leſquels il devoit jeûner au pain & à l'eau. AN. 1063.

Le lendemain, à l'inſtante pourſuite de ſes clercs, il demanda qu'on lût auſſi dans le concile le privilege accordé autrefois à ſon Egliſe par le Pape Agapit. Mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les Egliſes : & tous les Evêques du concile jugerent qu'il n'y avoit point eu de raiſon de le lire, parce qu'il ne dérogeoit en rien aux privileges du monaſtere lûs le jour précedent. Ainſi la liberté de Clugni fut confirmée, & le differend entre l'Evêque de Mâcon & l'Abbé entierement terminé.

VIII. Lettres d'Alexandre II.

La legation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du Pape Alexandre adreſſée aux cinq Archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges & Goſcelin de Bourdeaux. Le Pape leur ordonne de *Epiſt. 21. to. 9. conc. p. 1131.*

Par une autre lettre ’ à l’Archevêque de Reims en particulier , il paroît que Harderic Evêque d’Orléans avoit été accufé de fimonie au concile de Chûlon , 8c pour couvrir fon crime avoit trompé Pierre Damien par "un faux ferment. Enfuite il refufa d’obéïr aux lettres , ' par lefquelles le Pape l’appelloit pour en rendre compte. C’eft pourquoi le Pape ordonna à l’Archevêque de Sens de l’excommunier , 8c exhorta l’Archevêque de Reims à l’aider en çette affaire. 11 le remercia en meme tems d’avoir concouru à chauler du fiege de Chartres un ufurpateur intrus par fimonie , 8c d’avoir confeillé au Roi Philippe 'de mettre à fa place un digne fujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d’anathcinatifer Renaud, qui avoit envahi par fimonie l’abbaye de faint Medard , 8c avoit été condamné en concile par Pierre Damien 8c par lui j ce qui montre , ou que Gcrvais affifta au concile de Mâcon , ou que Pierre Damien en tint plufieurs pendant cette légation en Fiance. Vers le tems du concile de Rome , le Pape Alexandre réunit les deux Eglifcs de Dioclée 8c *?• 4* d’Antibari en Epire. Dioclee étoit métropole depuis environ deux cens ans : mais aiant été ruinée , les Archevêques s’étoient retire! à An* tibari ville forte dans la même Province. Pierre rempliflbit alors ce fiege, 8c ce fut à fa priere que le Pape fit cette réunion. Il donne à l’Archevêque autorité fur tous les monaftercs de Latins , de Grecs 8c de Sclaves : car la province étoit mêiée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium , 8c le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie 8c l’Efclavonic. La bulle eft datée du dix-huitiéme de Mars la féconde année du pontificat d’Alexandre, qui eft l’an 1063. La *
Google

An. 1063. grace du ſaint Siege. Par une autre lettre à l'Archevêque de Reims en particulier, il paroît que Harderic Evêque d'Orleans avoit été accuſé de ſimonie au concile de Châlon, & pour couvrir ſon crime avoit trompé Pierre Damien par un faux ſerment. Enſuite il refuſa d'obéïr aux lettres, par leſquelles le Pape l'appelloit pour en rendre compte. C'eſt pourquoi le Pape ordonna à l'Archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'Archevêque de Reims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même tems d'avoir concouru à chaſſer du ſiege de Chartres un uſurpateur intrus par ſimonie, & d'avoir conſeillé au Roi Philippe
ep. 22. de mettre à ſa place un digne ſujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d'anathematiſer Renaud, qui avoit envahi par ſimonie l'abbaye de ſaint Medard, & avoit été condamné en concile par Pierre Damien & par lui; ce qui montre, ou que Gervais aſſiſta au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint pluſieurs pendant cette legation en France.

Vers le tems du concile de Rome, le Pape Alexandre réunit les deux Egliſes de Dioclée &
ep. 4. d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cens ans : mais aïant été ruinée, les Archevêques s'étoient retirez à Antibari ville forte dans la même Province. Pierre rempliſſoit alors ce ſiege, & ce fut à ſa priere que le Pape fit cette réunion. Il donne à l'Archevêque autorité ſur tous les monaſteres de Latins, de Grecs & de Sclaves : car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium, & le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Eſclavonie. La bulle eſt datée du dix-huitié-

Livre foixttnte-uniéme. 133 _____ La même année il arriva un grand fcandaleà Goflar en Saxe, rcfidence ordinaire du Roi. N'IIy C'étoit une coutume établie depuis long-tem s, combrc que dans les aflemblées d'Evêques l'Abbé dé Fui- dans l'E'lide étoit aflis le plus proche de l'Archevêque de ■ Mayence : mais Hccilon Evêque d'Hildesheim lo$T m' prétendoit , que dans Ton diocefe où étoit Goflar , perfonne ne devoit le précéder que l'Archevêque. Il étoit animé tant par fes richefle s plus grandes que celles de fes prédeceffeurs , que par le bas âge du Roi , pendant lequel on faiiôit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël 1062. comme on plaçoit les fieges des Evêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'Evêque d'Hildesheim 6c ceux de Viderad Abbé de Fuldeen vinfent des injures aux coups de poing ; 8c auroient tiré les épées , fi Otton Duc de Bavière, oncle du Roi 8c protefteur de l'Abbé, n'eût interpofé fon autorité. Mais à la Pentecôte de l'année fuivante 1063. au même lieu de Gofiar , 8c à la même occa- • fion de placer les fieges pour vêpres , la querelle fe renouvella, non plus par hazard comme la première fois, mais de defiein prémédité. Car l'Evéque d'Hildesheim , piqué de l'affront qu'il avoit reçu , avoit caché derrière l'autel le Comte Ecbert avec des gentils-hommes bien armez , qui , au bruit que firent les valets de chambre , accoururent auffi-tôt , pouffèrent à coups de poing 8c de bâton les gens de l'Abbé de Fulde, 8c dans la première furprifeles chafferent aifément du fan&uaire. Ceux-ci crièrent aux armes , 8c leurs camarades en aïant pris , vinrent en troupe fe jetter dans l'Eglifè au milieu du chœur & du clergé qui chantoit., 8c fraperent à grands coups d'epée. Alors commença un combat furieux : l'EDigitized by Google

La même année il arriva un grand ſcandale à Goſlar en Saxe, reſidence ordinaire du Roi. C'étoit une coûtume établie depuis long-tems, que dans les aſſemblées d'Evêques l'Abbé de Fulde étoit aſſis le plus proche de l'Archevêque de Mayence : mais Hecilon Evêque d'Hildesheim prétendoit, que dans ſon dioceſe où étoit Goſlar, perſonne ne devoit le preceder que l'Archevêque. Il étoit animé tant par ſes richeſſes plus grandes que celles de ſes prédeceſſeurs, que par le bas âge du Roi, pendant lequel on faiſoit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël 1062. comme on plaçoit les ſieges des Evêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'Evêque d'Hildesheim & ceux de Viderad Abbé de Fulde en vinrent des injures aux coups de poing ; & auroient tiré les épées, ſi Otton Duc de Baviere, oncle du Roi & protecteur de l'Abbé, n'eût interpoſé ſon autorité.

AN. 1063. IX. Combat dans l'Egliſe à Goſlar. *Lamb. an.* 1063.

Mais à la Pentecôte de l'année ſuivante 1063. au même lieu de Goſlar, & à la même occaſion de placer les ſieges pour vêpres, la querelle ſe renouvella, non plus par hazard comme la premiere fois, mais de deſſein prémedité. Car l'Evêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçû, avoit caché derriere l'autel le Comte Ecbert avec des gentils-hommes bien armez, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent auſſi-tôt, pouſſerent à coups de poing & de bâton les gens de l'Abbé de Fulde, & dans la premiere ſurpriſe les chaſſerent aiſément du ſanctuaire. Ceux-ci crierent aux armes, & leurs camarades en aïant pris, vinrent en troupe ſe jetter dans l'Egliſe au milieu du chœur & du clergé qui chantoit, & [illegible]

134 Hijlorre Ecclefïajliqtle. glife rte retentit plus que de cris menaçans du ' de voix plaintives : on voyoit couler des ruiffeaux de fang & maflacrer des hommes jufques fur l'autel. L'Evêque d'Hildesheim s'étant laifi d'un lieu élevé encourageoit les liens au Combat , les exhortant à n? étre point retenus par le refpeéfc du Heu , puifqu'ils agilîoient par fon ordre. Le jeune Roi, qui étoit prefent , crioit de fon côté pour retenir le peuple , mais on ne l'écoutoit pas. Enfin fes ferviteurs lui concilièrent de fonger lui-même à la fureté' de fa perlonne , 8c a grande peine put-il percer la foule pour fe fauver dans fon palais. Les gens de l'Evêque qui étoient venus préparez an combat eurent l'avantage, 8c ceux de l'Abbé qui avoient été furpris furent cliaflèz de l'Eglife dont on ferma auffi-tôt les portes: Les gens de Fulde s'étant ralfurez 8c ralfcmblez y le rangèrent en bataille dans le parvis , pour attaquer leurs ennemis au fortir de l'Eglife •„ mais la nuit termina le combat. Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de feverité ; mais le Comte Ecbert fe juftifia facilement par fon crédit auprès du Roi , dont il étoit coufin germain : tout le poids de l'accufation tomba fur l'Abbé de Fulde. Onfoûtenoit qu'il étoit la feule caufï du defordre $ qu'il étoit venu à deffein de troubler la cour , puifqu'il avoit amené une fi grande fuite 8c des gens fi bien armez. Sa profeffion même 8c le nom de moine , odieux en cette cour, luinuifoit ; 8c il eût été privé de fon abbaye, s'il ne le fût fauve à force d'argent , aux dépens du monaftere , donuil épuifa les tréfors en cette occafîon. Cependant l'Evêque d'Hildesheim cxcommuniatous ceux qui s'étoient déclarez contre hii , tant morts que vivans. L'Abbé de Fulde retourné chez lui , eut à foûtenir une violente rébellion /N.10Ô3 Digitlzed by t

An. 1063. gliſe ne retentit plus que de cris menaçans ou de voix plaintives : on voyoit couler des ruiſſeaux de ſang & maſſacrer des hommes juſques ſur l'autel. L'Evêque d'Hildesheim s'étant ſaiſi d'un lieu élevé encourageoit les ſiens au combat, les exhortant à n'être point retenus par le reſpect du lieu, puiſqu'ils agiſſoient par ſon ordre. Le jeune Roi, qui étoit preſent, crioit de ſon côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutoit pas. Enfin ſes ſerviteurs lui conſeillerent de ſonger lui-même à la ſûreté de ſa perſonne, & à grande peine put-il percer la foule pour ſe ſauver dans ſon palais. Les gens de l'Evêque qui étoient venus preparez au combat eurent l'avantage, & ceux de l'Abbé qui avoient été ſurpris furent chaſſez de l'Egliſe dont on ferma auſſi-tôt les portes. Les gens de Fulde s'étant raſſurez & raſſemblez, ſe rangerent en bataille dans le parvis, pour attaquer leurs ennemis au ſortir de l'Egliſe : mais la nuit termina le combat.

Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de ſeverité ; mais le Comte Ecbert ſe juſtifia facilement par ſon crédit auprès du Roi, dont il étoit couſin germain : tout le poids de l'accuſation tomba ſur l'Abbé de Fulde. On ſoûtenoit qu'il étoit la ſeule cauſe du deſordre ; qu'il étoit venu à deſſein de troubler la cour, puiſqu'il avoit amené une ſi grande ſuite & des gens ſi bien armez. Sa profeſſion même & le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuiſoit ; & il eût été privé de ſon abbaye, s'il ne ſe fût ſauvé à force d'argent, aux dépens du monaſtere, dont il épuiſa les tréſors en cette occaſion. Cependant l'Evêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclarez contre lui, tant morts que vivans. L'Abbé de Fulde re-

Livre foixante-mUme. 13 f _____ beltion de fes moines irritez depuis long-tems. , r Elle alla fi loin , que plufieurs for tirent en AN,I° î’ procefiion pour aller porter leurs plaintes au Roi , 8c l’Abbé rre les fournit que par la force du bras feculier. L’éducation du jeune Roi Henri 8c le gou- x. vernement de l’Etat étoit entre les mains des Eglifes Evêques, dont les plus diftinguez étoient Sige- clnA!lemafroi Archevêque de Mayence 8c Annon de Co- ®Lamb, logne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour fa nai fiance 8c fon âge, que pour la dignité de fon fiege. Mais en peu de tems il gagna tellement l’efprit du Roi , par fon afifiduité à lui parler , fes cômplaifances 8c fes flateries , qu’il prit le deflus fur tous les autres Prélats , 8c gouvemoit prefque abfolument le roïaume. Il étoit fécondé parle Comte Vernher jeune homme emporté. Eux deux difpofoient de tout : c’étoit d’eux que l’on achetoit les évêchez , les abbayes 8c toutes les dignitez ecclefiaftiques 8c feculieres , le mérité étoit inutile fi on ne leur foi foi t de riches prefens. Ils étoient un peu plus retenus à l’égard des Evêques 8c des Ducs : mais comme ils ne craignoient point les Abbez , ils ne les épargnoient point; prétendant que le Roi n’avoit pas moins de pouvoir fur eux , que fur fes fermiers 8c fès receveurs. Ils commencèrent par diftribuer à leurs partifans plufieurs terres des monafteres mêmes , fe les foifant donner par le Roi , qui ne leur pouvoit rien refufer. L’Archevêque de Brême eh prit deux pour fa part Loresheim 8c Corbie en Saxe ; 8c pour détourner l’envie , il en fit donner deux à l’Archevêque de Cologne , un à celui de Mayence , fçavoir Selingftat , Altaha à Otton Duc de Bavière , 8c Kempten à Rodolfe Duc de Souabe. ^ L’antippe Cadaloüsfc foûtenoit toujours, 8c conciiê de il Mantouë. ! Digitized by Google

bellion de ſes moines irritez depuis long-tems. Elle alla ſi loin, que pluſieurs ſortirent en proceſſion pour aller porter leurs plaintes au Roi, & l'Abbé ne les ſoumit que par la force du bras ſeculier. AN. 1063.

X. Egliſes d'Allemagne. *Lamb.*

L'éducation du jeune Roi Henri & le gouvernement de l'Etat étoit entre les mains des Evêques, dont les plus diſtinguez étoient Sigefroi Archevêque de Mayence & Annon de Cologne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour ſa naiſſance & ſon âge, que pour la dignité de ſon ſiege. Mais en peu de tems il gagna tellement l'eſprit du Roi, par ſon aſſiduité à lui parler, ſes complaiſances & ſes flateries, qu'il prit le deſſus ſur tous les autres Prelats, & gouvernoit preſque abſolument le roïaume. Il étoit ſecondé par le Comte Vernher jeune homme emporté. Eux deux diſpoſoient de tout : c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchez, les abbayes & toutes les dignitez eccleſiaſtiques & ſeculieres, le merite étoit inutile ſi on ne leur faiſoit de riches preſens.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des Evêques & des Ducs : mais comme ils ne craignoient point les Abbez, ils ne les épargnoient point; prétendant que le Roi n'avoit pas moins de pouvoir ſur eux, que ſur ſes fermiers & ſes receveurs. Ils commencerent par diſtribuer à leurs partiſans pluſieurs terres des monaſteres mêmes, ſe les faiſant donner par le Roi, qui ne leur pouvoit rien refuſer. L'Archevêque de Brême en prit deux pour ſa part Loresheim & Corbie en Saxe; & pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'Archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, ſçavoir Selingſtat, Altaha à Otton Duc de Baviere, & Kempten à Rodolfe Duc de Souabe.

i j 6 Hiftotre "Ecclejuiflique . . r il avoit même attiré à fon parti Godefroi Duc An,i° 3>{je Lorrajne §<■ t]c Xofcane , qui d'abord iui avoit refifté vigoureulement 8c l'avoit chafféde Lx'Jh'6 ^cvant Pierre Damien l'ayant appris, Lib. VIL lui en écrivit une lettre très-forte, le prefiant ep. 10. de reconnaître fa faute 8c de revenir -à l'obéïflance Ibid.qifi, 3« du Pape Alexandre. 11 écrivit aufli fur ce fujet au jeune Roi Henri , fe plaignant de fes miniftres, quifembloient tantôt reconnoître le vrai Pape , tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre il parle ainli des deux puiflances la royale 8c la facerdotale : Comme elles font unies en J e s u s-C hrist , elles ont aufli une alliance mutuelle dans le peuple chrétien , chacune a befoin de l'autre : le faccrdoce eft protégé par la royauté , 8c la royauté appuyée fur la fainteté du facerdoce. Le Roi porte l'épée pour s'oppofer aux ennemis de l'Eglife; le Pontife veille 8c prie pour rendre Dieu propice au Roi 8c au peuple. L'un doit terminer par la jufticc les affaires terreftres , l'autre doit nourrir les peuples affamez, de la doftrine celefte. L'un eft établi pour reprimer les médians par l'autorité des loix ; l'autre a reçu les clefs pour ufer ou de la feverité des canons ou de l'indulgence de l'Eglife. Pierre Damien écrivit auffi fur ce fujet à Annon Archevêque de Cologne dont il connoiftoit le crédit auprès du Roi, le priant de procurer au plutôt la tenue d'un concile univerfel , pour reprimer l'infolence de Cadaloüs 8c finir le fchifme. On fçavoit à la Cour de Saxe , que les Ro Lib. m. tp • 6» Lamb, an. ,o6*' mains étoient toujours mal contens de ce que le Roi avoit voulu faire Cadaloüs Pape fans les confulter; 8c ils fembloient difpofez. à fe révolter pour ce fujet. C'eft pourquoi la cour jugea Gtfta Pcn. à propos d'envoyer à Rome Annon Archevêque r^.'ar;.2"*" de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allema1064. gne, Digitized by Google > J, jooqle

AN. 1063. il avoit même attiré à ſon parti Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane, qui d'abord lui avoit reſiſté vigoureuſement & l'avoit chaſſé de devant Rome. Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le preſſant de reconnoître ſa faute & de revenir à l'obéiſſance du Pape Alexandre. Il écrivit auſſi ſur ce ſujet au jeune Roi Henri, ſe plaignant de ſes miniſtres, qui ſembloient tantôt reconnoître le vrai Pape, tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre il parle ainſi des deux puiſſances la royale & la ſacerdotale : Comme elles ſont unies en JESUS-CHRIST, elles ont auſſi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a beſoin de l'autre : le ſacerdoce eſt protegé par la royauté, & la royauté appuyée ſur la ſainteté du ſacerdoce. Le Roi porte l'épée pour s'oppoſer aux ennemis de l'Egliſe; le Pontife veille & prie pour rendre Dieu propice au Roi & au peuple. L'un doit terminer par la juſtice les affaires terreſtres, l'autre doit nourrir les peuples affamez de la doctrine celeſte. L'un eſt établi pour reprimer les méchans par l'autorité des loix ; l'autre a reçû les clefs pour uſer ou de la ſeverité des canons ou de l'indulgence de l'Egliſe. Pierre Damien écrivit auſſi ſur ce ſujet à Annon Archevêque de Cologne dont il connoiſſoit le crédit auprès du Roi, le priant de procurer au plûtôt la tenuë d'un concile univerſel, pour reprimer l'inſolence de Cadaloüs & finir le ſchiſme.

Sup. lib. LX. n. 46.

Lib. VII. ep. 10.

Ibid. epiſt. 3.

Lib. III. ep. 6.

Lamb. an. 1064. On ſçavoit à la Cour de Saxe, que les Romains étoient toûjours mal contens de ce que le Roi avoit voulu faire Cadaloüs Pape ſans les conſulter; & ils ſembloient diſpoſez à ſe revolter pour ce ſujet. C'eſt pourquoi la cour jugea

gne, entra en Lombardie , 8ctraverfant la Tof- , cane, fe rendit promptement à Rome. LePapeftN'° le reçut humainement , St l'Archevêque lui dit avec douceur 8c modeftie : Mon frere Alexandre , comment avez,-vous reçu le pontificat fans l'ordre 8c le confentement du Roi mon maître ? Car les Rois font depuis long-tems en pofietTion inconteftable de ce droit ; 8c commençant par les patrices 8c les Empereuîs , ii nomma ceux , par l'ordre 8c le confentement defquels plufieurs Papes étoient entrez dans le faint Siégé : mais l'Archidiacre Hildebrand 8c les Evêques cardinaux, dirent à l'Archevêque de Cologne : Soyez fermement perfuadé , que félon les canons , les Rois n'ont aucun droit à l' élection des Papes j 8c ils rapportèrent plufieurs decrets des Peres , entre autres celui de Nicolas II. fouicrit de cent treize Evêques. Enfin après plufieurs conte fia- Su?, lit. tions, l'Archevêque de Cologne demeura fi bien LX' 7,1 3°* convaincu , difent les Romains , qu'il n'avoit rien de raifonnable à leur oppofer. Mais il pria le Pape de vouloir bien celebrer un concile en Lombardie pour y montrer la juftiee de'fon élection. Le Pape prétendoit que cette proportion étoit nouvelle 8c contraire à fa dignité ; toutefois confiderant le malheur du teins , il convoqua le concile à Mantouë. Il voulut que Pierre Damien y afiiftât , 8c pour cet effet il lui ordonna de venir à Rome ; ^ ' 1 mais Pierre déjà vieux 8c attaché à fon defert de Fontavcllané, s'en exeufa , 8c promit feulement d'aller à Mantouë. Le tems marqué étant venu , P:nz le Pape Alexandre s'y rendit avec les Evêques^' 8c les Cardinaux. Tous les Evêques de Lombardie s'y trouvèrent , hors Cadaloüs , quoique l'Archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le Pape Alexandre fe pur- Slgtb. *n. gea par ferment de la iimonie dont il étoit Io£>7* accuDigitized by Google

gne, entra en Lombardie, & traverſant la Toſcane, ſe rendit promptement à Rome. Le Pape le reçut humainement, & l'Archevêque lui dit avec douceur & modeſtie : Mon frere Alexandre, comment avez-vous reçû le pontificat ſans l'ordre & le conſentement du Roi mon maître? Car les Rois ſont depuis long-tems en poſſeſſion inconteſtable de ce droit; & commençant par les patrices & les Empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le conſentement deſquels pluſieurs Papes étoient entrez dans le ſaint Siege : mais l'Archidiacre Hildebrand & les Evêques cardinaux, dirent à l'Archevêque de Cologne: Soyez fermément perſuadé, que ſelon les canons, les Rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes; & ils rapporterent pluſieurs decrets des Peres, entre autres celui de Nicolas II. ſouſcrit de cent treize Evêques. Enfin après pluſieurs conteſtations, l'Archevêque de Cologne demeura ſi bien convaincu, diſent les Romains, qu'il n'avoit rien de raiſonnable à leur oppoſer. Mais il pria le Pape de vouloir bien celebrer un concile en Lombardie pour y montrer la juſtice de ſon élection. Le Pape prétendoit que cette propoſition étoit nouvelle & contraire à ſa dignité; toutefois conſiderant le malheur du tems, il convoqua le concile à Mantouë. AN. 1064. *Sup. lib. LX. n.* 30.

Il voulut que Pierre Damien y aſſiſtât, & pour cet effet il lui ordonna de venir à Rome: mais Pierre déja vieux & attaché à ſon deſert de Fontavellané, s'en excuſa, & promit ſeulement d'aller à Mantouë. Le tems marqué étant venu, le Pape Alexandre s'y rendit avec les Evêques & les Cardinaux. Tous les Evêques de Lombardie s'y trouverent, hors Cadaloüs, quoique l'Archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y *Petr. l'b. I. epiſt.* 16. *Geſta pontif.*

lj8 Hifioire 'Ecclefiaftlque. Ak io6x accu^ » & prouva par de fi bonnes raifons k +‘ validité de Ion élection , qu’il fe reconcilia ks Evêques de Lombardie , qui lui avoicnt été oppofez,. Au contraire , Cadaloiu fut condamné tout d’une voix comme fimoniaque. Lamh. Ce- j] ne fe rendit pas néanmoins , mais après fia font, que l’Arc heve que de Cologne fut parti , il vint à Rome une fécondé fois en cacheté; 8c ayant gagné les capitaines , 8c diftribuéde l’argent aux loidats, il entra de nuit dans la cité Leonine , 8c s’empara de l’Eglife de faint Pierre. Le matin le bruit s’en étant répandu dans Rome , le peuple accourut en foule à faint Pierre , ce qui épouvanta telkment les l'oldats qui étoient venus avec Cadaloüs , qu’ils l’abandonnèrent tous 8c fe cachèrent dans des caves 8c d’autres lieux. Alors Cencius fils du prefet, méchant homme, vint au fecours de Cadaloüs , le reçut dans le château Saint Ange, 8c lui promit par ferment de le défendre. 11 y demeura deux ans affiegé par les ferviteurs du Pape Alexandre , 8c n’en fortit qu’en fe rachetant de Cencius moïennant tretis cens livres d’argent. Il fe retira lui troifvéme en cacheté , parmi les pèlerins , pauvre 8c dépoüillé de tout ; 8c arriva au mont Bardon , puis au bourg de Barette. Durant le peu de tems qu’il furvêcut , il continua toûjours de fe porter pour Pape légitimé fous le nom d’Honorius II. 8c de traiter Alexandre d’ Antipape, faifant des ordinations , 8c envoyant (es decrets _ . • 8c fes lettres aux Eglifes, j a pen- Hugues le Blanc, qui avoit été fait Cardinal par Leon IX. homme feditieux 8c double, s’étoit attaché à Cadaloüs, 8c avoit fouffert beaucoup de maux fous lui : enfin il demanda pardon au Pape Alexandre , 8c l’obtint après une iàtisfadfion convenable. Mais Henri Archevêque de Ravenne , perfifta au moins quelque tems dans tif. *+.?• 4*div> Digitized by Google

AN.1064. accuſé, & prouva par de ſi bonnes raiſons la validité de ſon élection, qu'il ſe reconcilia les Evêques de Lombardie, qui lui avoient été oppoſez. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme ſimoniaque.

Lamb. Geſta pont. Il ne ſe rendit pas néanmoins, mais après que l'Archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une ſeconde fois en cachete; & ayant gagné les capitaines, & diſtribué de l'argent aux ſoldats, il entra de nuit dans la cité Leonine, & s'empara de l'Egliſe de ſaint Pierre. Le matin le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à ſaint Pierre, ce qui épouvanta tellement les ſoldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnerent tous & ſe cacherent dans des caves & d'autres lieux. Alors Cencius fils du prefet, méchant homme, vint au ſecours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint Ange, & lui promit par ſerment de le défendre. Il y demeura deux ans aſſiegé par les ſerviteurs du Pape Alexandre, & n'en ſortit qu'en ſe rachetant de Cencius moïennant trois cens livres d'argent. Il ſe retira lui troiſiéme en cachete, parmi les pelerins, pauvre & dépoüillé de tout; & arriva au mont Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de *Lambert.* tems qu'il ſurvêcut, il continua toûjours de ſe porter pour Pape legitime ſous le nom d'Honorius II. & de traiter Alexandre d'Antipape, faiſant des ordinations, & envoyant ſes decrets & ſes lettres aux Egliſes.

Geſta pontif. Hugues le Blanc, qui avoit été fait Cardinal par Leon IX. homme ſeditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit ſouffert beaucoup de maux ſous lui: enfin il demanda pardon au Pape Alexandre, & l'obtint après une *24. q. 1.* ſatisfaction convenable. Mais Henri Archevêque

Livre foixunte-uniéme . 139 dans le fchifmc , 8c étant excommunié , loin de demander l’abfolution , il excommunioit les autres. Pendant l'automne de l’année 1064. urle p^-nnagrande troupe de pèlerins partit d’Allemagne fC,e à jcrupour aller à jerufalem , ayant à leur tête Sige- falena. froi Archevêque de Mayence , Gunther Evêque gn‘ de Bamberg , Otton de Ratisbone , Guillaume '° +' d’Utrecht 8c plufieurs autres perfonnages confiderables : toute la troupe étoit d’environ fept mille hommes. Etant arrivez à C. P. ils falue- Sigtb. an. rent l’Empereur Confiant in Ducas qui regnoit lZl6f’ depuis quatre ans : ils virent fainte Sophie 8c S«P- libbaiferent une infinité de reliquaires. Mais ayant paflfé la Lycie, 8c étant entrez fur les terres des ^ Mufulmans , ils furent attaquez par des voleurs Arabes. Leurs richefics qu’ils aifeâroient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages leur attirèrent ce malheur. Car les habitans tant des villes que de la campagne s’amafibient à grandes troupes pour voir ces étrangers , 8c de l’admiration ils palToient au defir de profiter de leurs dépouilles. Celui qui s’attiroit le plus de fpeélateurs étoit Gunther Evêque de Bamberg. H étoit dans la fleur de fon âge , de fi belle taille 8c de fi bonne mine , qu’on s’eltimoit heureux de l’avoirvû. Quelquefois dans les logemens , la foule du . peuple étoit fi grande , que les autres Evêques l’obl igeoient à fe montrer au dehors , pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche , aïant un très-grand patrimoine outre les revenus de fon évêché. Mais il avoït des qualitez bien plus eftimables: des mœurs trè^- pures, beaucoup de modeftie 8c d’humilité : il étoit éloquent, de bon confeil 8c bien inftruit des fciences divines 8c humaines. Les pèlerins furent donc attaquez le vendre-* ' di Digitized by Google

dans le ſchiſme, & étant excommunié, loin de demander l'abſolution, il excommunioit les autres. AN. 1064.

XII. Pelerinage à Jeruſalem.

Pendant l'automne de l'année 1064. une grande troupe de pelerins partit d'Allemagne pour aller à Jeruſalem, ayant à leur tête Sigefroi Archevêque de Mayence, Gunther Evêque de Bamberg, Otton de Ratisbone, Guillaume d'Utrecht & pluſieurs autres perſonnages conſiderables : toute la troupe étoit d'environ ſept mille hommes. Etant arrivez à C. P. ils ſaluerent l'Empereur Conſtantin Ducas qui regnoit depuis quatre ans : ils virent ſainte Sophie & baiſerent une infinité de reliquaires. Mais ayant paſſé la Lycie, & étant entrez ſur les terres des Muſulmans, ils furent attaquez par des voleurs Arabes. Leurs richeſſes qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages leur attirerent ce malheur. Car les habitans tant des villes que de la campagne s'amaſſoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, & de l'admiration ils paſſoient au deſir de profiter de leurs dépoüilles.

Lamb. an. 1064. *Sigeb. an. 1065.* *Sup. lib. LX. n. 39.* *Lambert. an. 1065.*

Celui qui s'attiroit le plus de ſpectateurs étoit Gunther Evêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de ſon âge, de ſi belle taille & de ſi bonne mine, qu'on s'eſtimoit heureux de l'avoir vû. Quelquefois dans les logemens, la foule du peuple étoit ſi grande, que les autres Evêques l'obligeoient à ſe montrer au dehors, pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche, aïant un très-grand patrimoine outre les revenus de ſon évêché. Mais il avoit des qualitez bien plus eſtimables : des mœurs très-pures, beaucoup de modeſtie & d'humilité : il étoit éloquent, de bon conſeil & bien inſtruit des ſciences divines & humaines.

» i 4<3 Hijlolre Ecclejiaftiqui. . K di faint vingt-cinquième de Mars de l'année an.ioo/, j0(5^. par des Arabes, qui avertis de leur venue , s'etoient a (Terniriez, de toutes parts en armes pour les piller. Les pèlerins qui àvoient auffi des armes , voulurent d'abord fe défendre : mais au premier choc ils furent renverfez , chargez de bleffures & dépouillez de tout ce qu'ils avoient. Guillaume Evêque d'Utrecht demeura demi mort , nud 8e eftropié d'un bras. Les autres Chrétiens fe défendoient à coups de pierres, que le lieu four ni (Toit abondamment, fongeant moins à fe fauver qu'à différer leur mort. Toutefois ils fe retiraient peu à peu à un village qu'ils gagnèrent enfin ; 8e les Evêques occupèrent une mai ion entourée d'une muraille trèsbaffe 8e très-foible. Les pèlerins fe défendirent fi bien dans ce village , qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers 8e leurs épées, 8e faifoient même des forties fur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la refolution de les afikger en forme , 8e de les prendre par famine , les harcelant toutefois continuellement , ce qui leur étoit facile étant environ douze mille. Les Chrétiens foutinrent leurs attaques le vendredi 8c le famedi faint , 8c le jour de Pâ' ques jufques à neuf heures du matin , fans avoir « un moment de relâche pour prendre du repos: car pour la nourriture ils n'y penfoient pas , aïant la mort devant les yeux , outre qu'ils man^uoient de vivres. Comme leurs forces étoient epuifées , un des prêtres qui étoient entre eux s'écria , qu'ils avoient tort de tenter Dieu 8c de fe confier en leurs armes : que puifqu'il avoit permis qu'ils fufTent réduits à cette extrémité , il falloir fe rendre , d'autant plus que les Arabes 1 n'en vouloient pas à leur vie , mais à leur argent. Ce confeil fut approuvé 8c auifi-tôt ils demandèrent par interprète à capituler. Le Digitized by Google

di ſaint vingt-cinquiéme de Mars de l'année
An. 1065. 1065. par des Arabes, qui avertis de leur venuë, s'étoient aſſemblez de toutes parts en armes pour les piller. Les pelerins qui avoient auſſi des armes, voulurent d'abord ſe défendre: mais au premier choc ils furent renverſez, chargez de bleſſures & dépoüillez de tout ce qu'ils avoient. Guillaume Evêque d'Utrecht demeura demi mort, nud & eſtropié d'un bras. Les autres Chrétiens ſe défendoient à coups de pierres, que le lieu fourniſſoit abondamment, ſongeant moins à ſe ſauver qu'à differer leur mort. Toutefois ils ſe retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnerent enfin; & les Evêques occuperent une maiſon entourée d'une muraille très-baſſe & très-foible. Les pelerins ſe défendirent ſi bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers & leurs épées, & faiſoient même des ſorties ſur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la reſolution de les aſſieger en forme, & de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur étoit facile étant environ douze mille.

Les Chrétiens ſoutinrent leurs attaques le vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de Pâques juſques à neuf heures du matin, ſans avoir un moment de relâche pour prendre du repos: car pour la nourriture ils n'y penſoient pas, aïant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuiſées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria, qu'ils avoient tort de tenter Dieu & de ſe confier en leurs armes: que puiſqu'il avoit permis qu'ils fuſſent reduits à cette extrémité, il falloit ſe rendre, d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conſeil fut approuvé & auſſi tôt ils

livre [oixante-uméme , Î41 Le chef des Arabes s’avança avec dix-fèpt des — principaux , 8c entra dans i’enclos qui fervoit A.N.iotfj', . de camp aux Chrétiens , laiflant à la porte l'on fils, pour empêcher les autres d’y entrer. Quand . il fut monté à la chambre où l’Archevêque de Mayence 8c l’Evêque de Bamberg étoient entérinez , l’Eyêque le pria de prendre tout ce qu’ils ayoient 8c les laitier aller. Le barbare fier de fa viétoire 8c irrité de leur refiftance dit , que ce n’étoit pas à eux à lui faire la loi , 8c qu’après leur avoir tout ôté , il prétendoit encore manger leur chair 8c boire leur fang ; 8c aufli-tôt dénouant fon turban , il le mit autour du cou de l’Evêque. Le Prélat qui étoit grave, quoique jeune 8c vigoureux , ne put fouffrir cette indignité, 8c lui donna un li grand coup de poing dans le vifage qu’il le jetta fur le carreau : criant, qu’il falloit commencer par le punir de fon impiété , d’avoir mis fa main profane fur un prêtre de J e s u s-C h R ist. Les autres Chrétiens vinrent au fecours, prirent ce chef 8c ceux qui l’avoient accompagné , 8c leur lièrent les mains derrière le dos li ferrées , que le fang fortoit par les ongles. Le combat recommence avec plus de violence que devant : mais les Chrétiens pour arrêter l’effort des Arabes , leur Jprefentoient leurs chefs liez , avec un homme ’épée à la main , prêt à leur couper la tête. En cette extrémité les Chrétiens apprirent qu’il leur venoit du fecours. Car quelques-uns d’entre eux s’étoient fauvez à Rajnla après le premier combat du vendredi ; 8c fur leur avis le gouverneur de la place vint avec des troupes çombreufes pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extrêmement furpris que des infidèles les fecouruffent contre d’autres infidèles ; mais c’étoit apparemment des Turcs , qui depuis peu ç’étoient rendus maîtres du pais. Si-tôt que les AraDigitized by Google

Le chef des Arabes s'avança avec dix-ſept des principaux, & entra dans l'enclos qui ſervoit de camp aux Chrétiens, laiſſant à la porte ſon fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de Bamberg étoient enfermez, l'Evêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient & les laiſſer aller. Le barbare fier de ſa victoire & irrité de leur reſiſtance dit, que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, & qu'après leur avoir tout ôté, il prétendoit encore manger leur chair & boire leur ſang; & auſſi-tôt dénouant ſon turban, il le mit autour du cou de l'Evêque. Le Prelat qui étoit grave, quoique jeune & vigoureux, ne put ſouffrir cette indignité, & lui donna un ſi grand coup de poing dans le viſage qu'il le jetta ſur le carreau: criant, qu'il falloit commencer par le punir de ſon impieté, d'avoir mis ſa main profane ſur un prêtre de JESUS-CHRIST. Les autres Chrétiens vinrent au ſecours, prirent ce chef & ceux qui l'avoient accompagné, & leur lierent les mains derriere le dos ſi ſerrées, que le ſang ſortoit par les ongles. Le combat recommence avec plus de violence que devant: mais les Chrétiens pour arrêter l'effort des Arabes, leur preſentoient leurs chefs liez, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête. AN. 1065.

En cette extremité les Chrétiens apprirent qu'il leur venoit du ſecours. Car quelques-uns d'entre eux s'étoient ſauvez à Ramla après le premier combat du vendredi; & ſur leur avis le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuſes pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extremement ſurpris que des infidéles les ſecouruſſent contre d'autres infidéles: mais c'étoit apparemment des Turcs, qui depuis peu

141 Hifloire Ecclef/ajlique. Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux. An. io 6/- üs quittèrent les Chrétiens 8c ne fongerent qu'à fe fauver eux-mêmes , en fuïant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva , 8c s'étant fait reprefenter les Arabes prifonniers , il fit aux Chrétiens de grands remerciemens , d'avoir li bien combattu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le pars depuis plu fieu rs années, 8c les fit garder pour les mener au Roi fbn maître. Enfuite ayant reçu des Chrétiens l'argent dont ils étoient convenus , il les mena chez lui , 8c leur donna une efeorte pour les conduire jufques à Jerufalem. yn Ils y turent reçus par le patriarche Sophrone, 504. * qui étoit un vieillard venerable , 8c conduits en proceflion à l'Eglife du faint Sépulcre , au bruit des cymbales 8c avec un grand luminaire , accompagnez des Syriens 8c des Latins. On les mena à tous les autres lieux faints de la ville ; ils virent avec douleur les Eglilès que le Calife Fatimite Haquem avoit ruinées , 8c ils donnèrent des fommes confiderables pour les rétablir. Sttp. Hb. auraient bien voulu voir le relie de la terre Lvill. n. fainte 8c fe baigner dans le Jourdain ; mais les »S. voleurs Arabes tenoient tous les chemins, 8c ne permettoient pas de s'éloigner de Jerufalem. Les pèlerins s'embarquèrent donc fur une fiotc de vailfeaux Génois , qui étoient arrivez au printems , 8c qui après avoir débité leurs marchandifes dans les villes maritimes, avoient aufli vilité les faints lieux. Ils abordèrent à Brindes , s'arrêtèrent à Rome pour vifiter les Eglifès , puis retournèrent chacun chez eux. Quelques-uns pafTerent par la Hongrie, entre autres Gurnher Evêque de Bamberg , qui y mourut 1^ même année io6y. 8c Altman chapelain de l'Empereur , qui y reçût la nouvelle de l'on ékétion à l'évêché de PalTau. Altman étoit

Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux, ils quitterent les Chrétiens & ne ſongerent qu'à ſe ſauver eux-mêmes, en fuïant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, & s'étant fait repreſenter les Arabes priſonniers, il fit aux Chrétiens de grands remerciemens, d'avoir ſi bien combattu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le païs depuis pluſieurs années, & les fit garder pour les mener au Roi ſon maître. Enſuite ayant reçû des Chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, & leur donna une eſcorte pour les conduire juſques à Jeruſalem.

AN. 1065.

Ingulf. p. 904.

Ils y furent reçûs par le patriarche Sophrone, qui étoit un vieillard venerable, & conduits en proceſſion à l'Egliſe du ſaint Sepulcre, au bruit des cymbales & avec un grand luminaire, accompagnez des Syriens & des Latins. On les mena à tous les autres lieux ſaints de la ville; ils virent avec douleur les Egliſes que le Calife Fatimite Haquem avoit ruinées, & ils donnerent des ſommes conſiderables pour les rétablir. Ils auroient bien voulu voir le reſte de la terre ſainte & ſe baigner dans le Jourdain; mais les voleurs Arabes tenoient tous les chemins, & ne permettoient pas de s'éloigner de Jeruſalem. Les pelerins s'embarquerent donc ſur une flote de vaiſſeaux Genois, qui étoient arrivez au printems, & qui après avoir debité leurs marchandiſes dans les villes maritimes, avoient auſſi viſité les ſaints lieux. Ils aborderent à Brindes, s'arrêterent à Rome pour viſiter les Egliſes, puis retournerent chacun chez eux.

Sup. lib. LVIII. n. 28.

Quelques-uns paſſerent par la Hongrie, entre autres Gunther Evêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065. & Altman cha-

/ Livre foixuntt-miéme. 14$ étonné en Saxe de parens nobles ; Sc après ayoir étudié les arts liberaux, la philofophie 8c An.ioojt. la théologie , il fut chanoine de l'Eglife de Paderborn , 8c choili pour en gouverner les éco- , les , comme il fit pendant plufieurs années. Sa réputation l'ayant fait connoître à la cour , il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Çhapelle, 8c ferVÎt dans le palais près l'Empereur Henri le noir. Après la mort de ce Prince il ne fervit pas moins utilement l'Imperatrice Agnès fa veuve, dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pèlerinage Lamb.m. delà terre fainte, Egelbert Evêque de PafTau mourut; 8c l'Imperatrice Agnès, du confente- I0g4t ment des grands , nomma Altman pour lui fucceder. Le clergé 8c le peuple y applaudit , 8c ce choix fut generalement approuvé. On envoïa donc au devant de lui jufques en Hongrie des perfonnes confiderables lui porter l'anneau &t le bâton paftoral ; 8c peu de tems après il fut facré par Gebehard Archevêque de Salsbourg fon ancien ami. Les Turcs qui s'étoient rendus puiffans en XIII. Orient depuis quelques années , étoient les Sel- Commenjoudiques ainfi nommez de Seljouc fils de De- T^xcs^Selcac le premier de cette famille qui fc fit Muful- pudiques, man. Michel fils de Seljouc lai (la quatre fils, E-Wi./tf. dont le plus fameux fut Togrulbec nommé par w e‘ 7- P‘ les Grecs Tagrolipex : fon nom Mufiilman 73.^ orient. étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit toute. 8 o.p. le Corafan, 8c fut appelle^ Bagdad par le qua- *°J-7rante-feptiéme calife nommé Caïm Biamvilla , 8* pour le délivrer d'un autre Turc nommé B a fa- Elmac.p. foi, qui après avoir été cfclave du Prince Per- 171* fan qui eommandoit dans le pays , s'y étoit rendu le plus puilfant, Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447 de l'hegire, ioyy. de J e 5 usChris t 8c s'en rendit le maître , du confenteDigitized by Google

étoit né en Saxe de parens nobles ; & après avoir étudié les arts liberaux, la philoſophie & la theologie, il fut chanoine de l'Egliſe de Paderborn, & choiſi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant pluſieurs années. Sa reputation l'ayant fait connoître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, & ſervit dans le palais près l'Empereur Henri le noir. Après la mort de ce Prince il ne ſervit pas moins utilement l'Imperatrice Agnés ſa veuve, dans les troubles qui agiterent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pelerinage de la terre ſainte, Egelbert Evêque de Paſſau mourut ; & l'Imperatrice Agnès, du conſentement des grands, nomma Altman pour lui ſucceder. Le clergé & le peuple y applaudit, & ce choix fut generalement approuvé. On envoïa donc au devant de lui juſques en Hongrie des perſonnes conſiderables lui porter l'anneau & le bâton paſtoral ; & peu de tems après il fut ſacré par Gebehard Archevêque de Salsbourg ſon ancien ami.

AN. 1065.

Lamb. an. 1065 p. 174. Bertold. 1064.

XIII. Commencement des Turcs Seljoudiques.

Les Turcs qui s'étoient rendus puiſſans en Orient depuis quelques années, étoient les Seljoudiques ainſi nommez de Seljouc fils de Decac le premier de cette famille qui ſe fit Muſulman. Michel fils de Seljouc laiſſa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec nommé par les Grecs Tagrolipex : ſon nom Muſulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Coraſan, & fut appellé à Bagdad par le quarante-ſeptiéme calife nommé Caïm Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc nommé Baſaſiri, qui après avoir été eſclave du Prince Perſan qui commandoit dans le pays, s'y étoit rendu le plus puiſſant. Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447 de l'hegire, 1055 de JESUS-

Elmac. lib. III. c. 7. p. 267. Bibl. Orient. p. 810. p. 1027. Cedr. p. 768. A. Elmac. p. 271.

s»p. hi>: LV. rus 144 U'ifieire ‘Ecclefiitftiquf. tcmcnt du Calife qui épouſa fa fœur, 8c lui N'10 donna le titre Sc les ornemens de Sultan ., avec le furnom de Rocneddin , c’cft-à-dire colomne de la loi. Car depuis plus de cent ans , comme je l’ai dit en fon lieu , ces Califes de Bagdad n’étoientque de vains fantômes , reconnus pour chefs de la Religion dans leur obédience , mais fans aucun pouvoir fur le temporel. Je dis dans leur obédience ; car le fchifmc continuoit toujours entre les Mufulmans , dont une grande partie reconnoifioit le calife Fatimite rclldant au Caire , Sc celui qui y regnoit alors fe nommoit Almouftanfer-billa. Togrulbcc mourut l’an 4 y y. de l’hegire 1063, de Jesus-Christ. C’étoit un grand Prince , 8c qui s’étoit rendu terrible meme aux Rois. Il eut pour fucceflcur fon neveu Mahomet furnom me Olub-Arfelan , fils de fon frere Jafer-beg.Il régna neuf ans , 8c étendit fes conquêtes en Syrie. Cette famille continua de prof, perer , 8c forma le plus grand empire que l’on eût vu depuis l’origine des Mufulmans. En Italie il s’éleva une difpute, dont Pierre Damien raconte ainfi l’origine, écrivant à Jean Evêque de Cefene 8c à l’Archidiacre de Ravenne. J’ai été, dit-il, à Ravenne depuis peu , comme vous fçavez , 8c l’ai trouvé troublée par une erreur dangereufe. Il y avoit une grande difpute fur les degrez de parenté; 8c les fçavans de la ville étant aifcmblez , avoient répondu aux Florentins qui les coqfultoient , que la feptiéme génération marquée par les canons devoit s’entendre ainfi : qu’après avoir compté quatre degrez d’un côté 8c trois d’un autre , on pouvoit Jnjl. hb h contracter un mariage légitimé. Pour établir nn’ft. § 3. cette pauvaife propofition , ils alleguoient ce pafiage des Inftituts de Juftinien. On ne peut ëpoufer la petite fille de fon frere ou de fit fœur , quoiXIV. Herefie des incestueux. Digitized by Google

AN. 1065. tement du Calife qui épouſa ſa ſœur, & lui donna le titre & les ornemens de Sultan, avec le ſurnom de Rocneddin, c'eſt-à-dire colomne de la loi. Car depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en ſon lieu, ces Califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la Religion dans leur obédience, mais ſans aucun pouvoir ſur le temporel. Je dis dans leur obédience; car le ſchiſme continuoit toûjours entre les Muſulmans, dont une grande partie reconnoiſſoit le calife Fatimite reſidant au Caire, & celui qui y regnoit alors ſe nommoit Almouſtanſer-billa.

Sup. lib. LV. n. 13.

Togrulbec mourut l'an 455. de l'hegire, 1063. de JESUS-CHRIST. C'étoit un grand Prince, & qui s'étoit rendu terrible même aux Rois. Il eut pour ſucceſſeur ſon neveu Mahomet ſurnommé Olub-Arſelan, fils de ſon frere Jafer-beg. Il regna neuf ans, & étendit ſes conquêtes en Syrie. Cette famille continua de proſperer, & forma le plus grand empire que l'on eût vû depuis l'origine des Muſulmans.

XIV. Hereſie des inceſtueux.

En Italie il s'éleva une diſpute, dont Pierre Damien raconte ainſi l'origine, écrivant à Jean Evêque de Ceſene & à l'Archidiacre de Ravenne. J'ai été, dit-il, à Ravenne depuis peu, comme vous ſçavez, & l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuſe. Il y avoit une grande diſpute ſur les degrez de parenté; & les ſçavans de la ville étant aſſemblez, avoient répondu aux Florentins qui les conſultoient, que la ſeptiéme generation marquée par les canons devoit s'entendre ainſi : qu'après avoir compté quatre degrez d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage legitime. Pour établir cette mauvaiſe propoſition, ils alleguoient ce paſſage des Inſtituts de Juſtinien. On ne peut

Inſt. lib. I. tit. 10. *de nupt.* § 3.

Livre [oixante-tmieme. _____ quoiqu'elle foit au quatrième degré. Sur quoi ils raifonnoient ainli : Si la petite tille de mon frcre eft à mon égard au quatrième degré , il s'enfuit que mon fils eft pour elle au cinquième, mon petit-fils au fixiéme , & mon arricre-petitfils au feptiémc. Je leur répondis fur le champ comme je pus , 8c j'écrafai , pour ainti dire , cette nouvelle herefic par l'autorité des canons : mais puifquevous voulez, que je rédigé par écrit ce que je dis alors, afin qu'il foit utile à tous ceux qui font dans cette erreur : je vous obéirai en ceci comme en tout le refte. Pierre Damien entrant en preuve, metd'a-M? bord pour principe , que l'on appelle pareils ceux que les loix feculieres rcconnoilTent pour tels & admettent aux fucceflions , & allègue fur ce point une faufib decretale du Pape Calliftc. D'où il conclut , que puifque l'on admet à la fucceffion ceux qui font au feptiéme degré , on ne doit pas leur permettre de fc marier enfemble. Il allégué l'arbre généalogique que l'oninferoit dans les canons , 8c où l'on mettoit fix degrez de chaque côté ; ce qui feroit inutile , fi pour faire fept degrez il fuffifoit d'en compter quatre d'un côté 8c trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux qui ne fe trouve que dans les citations de Burchard 8c "3 *rch. vit. des autres compilateurs , 8c qui porte exprelfc-',„^' ment , que l'on doit obferver la parenté jufques/x™'/^,* à la feptiéme génération. <«.3 y. 7. a; Quant à l' objection des jurifconfultes , Pier-C* «• re Damien foûtient, que la maniéré décompter'*0, les degrez de parenté félon les loix civiles , eft differente de celle des canons , qui mettent en même degré tous ceux qui font également diftans de la fouche commune , en quelque nombre qu'ils foient ; au lieu que les loix comptent autant de degrez qu'il y a desperfonnes engen. Tome XJ1J. • G drées. Digitized by Google

quoiqu'elle ſoit au quatriéme degré. Sur quoi ils raiſonnoient ainſi : Si la petite fille de mon frere eſt à mon égard au quatriéme degré, il s'enſuit que mon fils eſt pour elle au cinquiéme, mon petit-fils au ſixiéme, & mon arriere-petit-fils au ſeptiéme. Je leur répondis ſur le champ comme je pus, & j'écraſai, pour ainſi dire, cette nouvelle hereſie par l'autorité des canons : mais puiſque vous voulez que je redige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il ſoit utile à tous ceux qui ſont dans cette erreur : je vous obéirai en ceci comme en tout le reſte. AN. 1065.

Pierre Damien entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parens ceux que les loix ſeculieres reconnoiſſent pour tels & admettent aux ſucceſſions, & allegue ſur ce point une fauſſe decretale du Pape Calliſte. D'où il conclut, que puiſque l'on admet à la ſucceſſion ceux qui ſont au ſeptiéme degré, on ne doit pas leur permettre de ſe marier enſemble. Il allegue l'arbre genealogique que l'on inſeroit dans les canons, & où l'on mettoit ſix degrez de chaque côté ; ce qui ſeroit inutile, ſi pour faire ſept degrez il ſuffiſoit d'en compter quatre d'un côté & trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux qui ne ſe trouve que dans les citations de Burchard & des autres compilateurs, & qui porte expreſſément, que l'on doit obſerver la parenté juſques à la ſeptiéme generation. *c.* 1. *c.* 4. *Burch. VII. c.* 16. *Ivo. part. IX. c.* 51. *art.* 35. *q.* 2.

Quant à l'objection des juriſconſultes, Pierre Damien ſoûtient, que la maniere de compter les degrez de parenté ſelon les loix civiles, eſt differente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui ſont également diſtans de la ſouche commune, en quelque nombre qu'ils ſoient ; au lieu que les loix comptent *c.* 1. *c.* 6.

An.ioôj’. '• 7 Lib. XI!. *></?• 3 ' • Smp- lib. XXXVI. n 38. t.9. 3f-M* f.i. /o. 9. fonc. f. 1 140. & It8i. tnflit, lib. IV.tit. 6 <le gra4.(0gn. s 7146 Hijloire 'Ecclefiaftique. cirées , remontant toujours à la Touche commune. Il prétend établir la fupputation canonique fur la maniéré de compter les générations dans l’Ecriture : mais il montre fort bien la différence de Tune £t de l’autre par l’autorité de faint Grégoire , qui lui étoit objectée. Car faint Grégoire déclare nuis les mariages des coufins germains; 8c toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatrième degré : il ne s’accorde donc pas avec les loix civiles , qui mettent au quatrième dègré les coufins germains. Quand les perfonnes qui veulent fe marier font en degrez inégaux , comme Tune au fixiéme , l’autre au feptiéme , Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l’emporter 8c empêcher le mariage. Ce qu’il remet toutefois à la décifion du faint Siégé. Le Pape Alexandre II. fut bien-tôt informé de cette difpute, 8c fit examiner la queftion dans un concile tenu à Rome au palais de Latran , auquel , outre les Evêques 8c les clercs, il ajapella des juges de diverses provinces. Apres avoir long-tems examiné les loix 8c les canons , on trouva que leur differente manière de compter les degrez de parenté venoit de leurs differens objets. Les loix n’ont fait mention de ces degrez qu’à caufe des fucccflïons ; les canons à caufè des mariages. Ainli , parce que la fucceffion paffe d’une perfonne à une autre , l’Empereur a marqué un degré en chaque perfonne : mais parce qu’il faut deux perfonnes pour contrafter mariage , les canons ont mis deux per- J fonnes en un degré. Juftinien n’a point détermi- 9 né jufques où s’étend la parenté, marquant que I Ton peut compter plus de degrez que les fix qu’il I a fpecifiez : mais les canons ne comptent plus de I Î>arenté après la feptiéme génération. L’une 8c I 'autre fupputation revient au même, parce que 1 deux 1

AN. 1065. drées, remontant toûjours à la ſouche commune. Il prétend établir la ſupputation canonique ſur la maniere de compter les generations dans l'Ecriture : mais il montre fort bien la difference de l'une & de l'autre par l'autorité de ſaint Gregoire, qui lui étoit objectée. Car ſaint Gregoire declare nuls les mariages des couſins germains; & toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatriéme degré : il ne s'accorde donc pas avec les loix civiles, qui mettent au quatriéme degré les couſins germains. Quand les perſonnes qui veulent ſe marier ſont en degrez inégaux, comme l'une au ſixiéme, l'autre au ſeptiéme, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter & empêcher le mariage. Ce qu'il remet toutefois à la déciſion du ſaint Siege.

c. 7. *Lib. XII. Epiſt.* 31.

Sup. lib. XXXVI. n 38.

c. 9.

Le Pape Alexandre II. fut bien-tôt informé de cette diſpute, & fit examiner la queſtion dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les Evêques & les clercs, il appella des juges de diverſes provinces. Après avoir long-tems examiné les loix & les canons, on trouva que leur differente maniere de compter les degrez de parenté venoit de leurs differens objets. Les loix n'ont fait mention de ces degrez qu'à cauſe des ſucceſſions; les canons à cauſe des mariages. Ainſi, parce que la ſucceſſion paſſe d'une perſonne à une autre, l'Empereur a marqué un degré en chaque perſonne : mais parce qu'il faut deux perſonnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux perſonnes en un degré. Juſtinien n'a point déterminé juſques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrez que les ſix qu'il a ſpecifiez : mais les canons ne comptent plus de parenté après la ſeptiéme generation. L'une &

35. q. 5. c. 2. *to.* 9. *conc. p.* 1140. *&* 1181.

Inſtit. lib. IV. tit. 6. *de grad. cogn.* §. 7.

Livre foixmte-unième. 147 deux degrez. des loix font un degré des canons: . en forte que les freres , qui félon Tes loix font au A fécond degré , félon les canons font au premier : les coulins germains félon les loix au quatrième, félon les canons au fécond , 8c ainfi du refte. Tout ceci eft rapporté dans la decretale quele%i^*3^ Pape écrivit fur «e fujet adreffée aux Evêques , aux clercs 8c aux juges d'Italie; où pour confirmer la differente maniéré de compter les degrez félon les loix 8c félon les canons , il rapporte l'autorité de faint Grégoire dans fa lettre à faint Greg. Ut; Auguftin d'Angleterre. Et comme quelques-uns Xll.tpîft. vouloient fe prévaloir de cette lettre , pour dire 3 que faint Grégoire avoit permis les mariages au troifiéme ou au quatrième degré ; le Pape Alexandre cite la lettre à Félix de Meffme , où il eft marqué que c'cft une indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens : mais cette let- Lit. XIT, tre eft fauffement attribuée à faint Grégoire. 33* Au refttffie Pape Alexandre , tant dans cette let- fy'ft' *7» tre que dans une autre écrite for ce fojet au clergé de Naples en particulier : emploie les fnêmes preuves que Pierre Damien avoit emploïées dans fon traité : en forte qu'il paroît avoir été principalement confulté fur cette queftion. La decifion du concile de Rome 8c la conclufion de la decretale eft , que l'on doit compter les degrez de parenté foivant l'ancienne coutume de l'Eglife, avec défenfefous peine d'anathême de les compter autrement dans la célébration des mariages. On nomma cette erreur touchant les mariages , l'herefie des inceftueux , 8c pour la condamner le Pape tint deux conciles la même année , que l'on croît être io6j\ C'eft Pierre Da- Opnf.XII, mien qui marque ces deux conciles 8c le peuc' d'effet qui en fuivit. A-t-on vû, dit-il, un feul homme , de tant de milliers , qui ait rompu G 1 cette t Digitized by Google

deux degrez des loix ſont un degré des canons: en ſorte que les freres, qui ſelon les loix ſont au ſecond degré, ſelon les canons ſont au premier: les couſins germains ſelon les loix au quatriéme, ſelon les canons au ſecond, & ainſi du reſte. AN. 1065.

Tout ceci eſt rapporté dans la decretale que le Pape écrivit ſur ce ſujet adreſſée aux Evêques, aux clercs & aux juges d'Italie; où pour confirmer la differente maniere de compter les degrez ſelon les loix & ſelon les canons, il rapporte l'autorité de ſaint Gregoire dans ſa lettre à ſaint Auguſtin d'Angleterre. Et comme quelques-uns vouloient ſe prévaloir de cette lettre, pour dire que ſaint Gregoire avoit permis les mariages au troiſiéme ou au quatriéme degré; le Pape Alexandre cite la lettre à Felix de Meſſine, où il eſt marqué que c'eſt une indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens: mais cette lettre eſt fauſſement attribuée à ſaint Gregoire. Au reſte le Pape Alexandre, tant dans cette lettre que dans une autre écrite ſur ce ſujet au clergé de Naples en particulier: emploïe les mêmes preuves que Pierre Damien avoit emploïées dans ſon traité: en ſorte qu'il paroît avoir été principalement conſulté ſur cette queſtion. La deciſion du concile de Rome & la concluſion de la decretale eſt, que l'on doit compter les degrez de parenté ſuivant l'ancienne coûtume de l'Egliſe, avec défenſe ſous peine d'anathême de les compter autrement dans la celebration des mariages.

Epiſt. 38. *Greg. lib. XII. epiſt.* 31. *interrog.* 5. 6. *Lib. XII. epiſt.* 33. *Epiſt.* 27.

On nomma cette erreur touchant les mariages, l'hereſie des inceſtueux, & pour la condamner le Pape tint deux conciles la même année, que l'on croît être 1065. C'eſt Pierre Damien qui marque ces deux conciles & le peu

Opuſc. XII. c. 29.

 cette conjonôion abominable , ou qui ait ceffé An.IOû^. d'entrer dans l'Eglile , pour ne fe pas rendre plus criminel ? Quelqu'un s'eft-il retiré de leur familiarité? Tous font donc compris fous l'excommunication du faint Siège. En effet quiconque épouſe une femme noble, belle, ou riche , principalement s'il en a.des enfans , aime mieux renoncer à Dieu qu'à un mariage li avantageux. Au contraire, celui à qui fa femme eft à charge, fait une faufil* généalogie, dont il cite pour témoins des morts , 8c fait caffer fon mariage fous prétexte de parenté. XV. Ce mépris des excommunications venoit de Abus desce quelles éroient trop frequentes ; 8c c'eft de nic«ionsU~ cluc^ P'crrc Damien fe plaignoit ainfi dans une • Lib. i.tpijl- lettre au Eape Alexandre : Prefque dans toutes • 1a. les decretales on prononce la peine d'anathême, contre ceux qui y defobéïront 5 ce qui caufe ' une perte infinie pour lésâmes, en donnant une occaiion très-facile de tomber dans la mort éternelle , avant que l'on fç foit apperçû d'avoir commis même une faute legere. Ainfi c'eft tendre des piégés à ceux qui croyent marcher en fûreté. Ce n'eft pas comme dans les tribunaux feculiers ; l'on y prive les coupables de la liberté, on confifque leurs biens, ou on irnpofe une amende : ici pour 3a moindre faute on eft feparé de Dieu même. C'eft traiter tous les péchez, d'égaux , comme les Stoïciens. S. Grégoire 8c les anciens Papes n'en ont pas ufé ainfi , 8c ils n'ont guère prononcé d'anathême qu'en matière de foi. Ç'elf pourquoi faites ôter s'il vous jrlaît cette elaufe des decretales, 8c mettez,-y une amende pccuniaire , ou quelque autre peine contre les tranfgrefflurs. Il eft remarquable quç Pierre Damien crut que le Pape avoit droit XVI. d'irnpofer des peines pécuniaires. ' its'&rè- ^)ans k même lettre il fe plaint d'un autrç H!«$. ; ' abus j Digitized by Google

cette conjonction abominable, ou qui ait ceſſé
AN.1065. d'entrer dans l'Egliſe, pour ne ſe pas rendre plus criminel? Quelqu'un s'eſt-il retiré de leur familiarité? Tous ſont donc compris ſous l'excommunication du ſaint Siege. En effet quiconque épouſe une femme noble, belle, ou riche, principalement s'il en a des enfans, aime mieux renoncer à Dieu qu'à un mariage ſi avantagieux. Au contraire, celui à qui ſa femme eſt à charge, fait une fauſſe genealogie, dont il cite pour témoins des morts, & fait caſſer ſon mariage ſous pretexte de parenté.

XV. Abus des excommunications.

Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop frequentes; & c'eſt de quoi Pierre Damien ſe plaignoit ainſi dans une lettre au Pape Alexandre: Preſque dans toutes les decretales on prononce la peine d'anathême, contre ceux qui y deſobéïront; ce qui cauſe une perte infinie pour les ames, en donnant une occaſion très-facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on ſe ſoit apperçû d'avoir commis même une faute legere. Ainſi c'eſt tendre des pieges à ceux qui croyent marcher en ſûreté. Ce n'eſt pas comme dans les tribunaux ſeculiers; l'on y prive les coupables de la liberté, on confiſque leurs biens, ou on impoſe une amende: ici pour la moindre faute on eſt ſeparé de Dieu même. C'eſt traiter tous les pechez d'égaux, comme les Stoïciens. S. Gregoire & les anciens Papes n'en ont pas uſé ainſi, & ils n'ont guere prononcé d'anathême qu'en matiere de foi. C'eſt pourquoi faites ôter s'il vous plaît cette clauſe des decretales, & mettez-y une amende pecuniaire, ou quelque autre peine contre les tranſgreſſeurs. Il eſt remarquable que Pierre Damien crut que le Pape avoit droit
XVI. d'impoſer des peines pecuniaires.

Lib. 2. epiſt. 12.

Livre foixctnte -unième. 149 abus ; c’eft que les Evêques prétendoicnt qu’il . n’étoit point permis à leurs inferieurs de les ac- AN cufer. Quelle eft , dit-il , cette arrogance 8c ce fa fie , qu’un Evêque puifib#vivre bien ou mal à fa fantailie, 8c qu’il nejpuifie fouffrir que fcs inferieurs lui reprochent fes excès ? vu principalement qu’ils ne s’adrcflent pas au tribunaux fèculiers , où ces maux pourroicnt tourner en dérifion , mais aux tribunaux eccleiiaftiqucs, où on y remedie avec la gravité épifcopale. Il efl raifonnable que l’Evêque attaqué rende raifon de fon innocence, ou s’avoue humblement coupable. Saint Pierre ne trouva point mauvais 3. qu’on lui demandât pourquoi il ctoit entré chez le centenier Corneille , 8c rendit humblement compte de fa conduite. Il fouffrit de même la Gai. 77. XI. reprimendc que faint Paul lui fit en face. Que fl l’Evêque qui peche dans l’Eglife ne veut pas y être jugé , qui voudra déformais fe foumettre * aux loix de l’Eglife? S’il n’eft pas permis aux enfans de vôtre Eglife d’ouvrir la bouche contre vous , ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n’ayant point vécu avec vous ne fçavent point vos aârions, ? Qu’on bannifle donc de l’Eglife cette pernicieufe coutume : qu’on donne accès aux jufles plaintes , qu’une Eglife opprimée par fon Evêque porte à fon fuperieur , afin • que l’arrogance des prélats foit reprimée par la crainte du jugement des conciles. Le chriflianifme avoit fait de grands progrès XVII. » chez les Sclavcs, qui habitoient au-delà de l’El- Martyrs be dans la partie feptentrionale de la Saxe : leur !vl'ayeI> Prince Gothefcalc en avoit converti une grande Adam. tib. partie; mais l’an ioôy. il fut tué par les payens qu’il vouloir encore convertir. Il fouffrit le mar- jjf* gv. tyrc le feptiéme de Juin , dans la ville nommée lx. ».j 7. alors Leontia 8c depuis Lenzin ou Lents. Avec ’Eoü.j.jtm. lui fouffrit le prêtre Ippon, qui fut tué furl’au-fo,10,-M0' G 3 tel; Digitized by Google

abus ; c'eſt que les Evêques prétendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inferieurs de les accuſer. Quelle eſt, dit-il, cette arrogance & ce faſte, qu'un Evêque puiſſe vivre bien ou mal à ſa fantaiſie, & qu'il ne puiſſe ſouffrir que ſes inferieurs lui reprochent ſes excès ? vû principalement qu'ils ne s'adreſſent pas au tribunaux ſeculiers, où ces maux pourroient tourner en dériſion, mais aux tribunaux eccleſiaſtiques, où on y remedie avec la gravité épiſcopale. Il eſt raiſonnable que l'Evêque attaqué rende raiſon de ſon innocence, ou s'avouë humblement coupable. Saint Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il etoit entré chez le centenier Corneille, & rendit humblement compte de ſa conduite. Il ſouffrit de même la reprimende que ſaint Paul lui fit en face. Que ſi l'Evêque qui peche dans l'Egliſe ne veut pas y être jugé, qui voudra deſormais ſe ſoumettre aux loix de l'Egliſe ? S'il n'eſt pas permis aux enfans de vôtre Egliſe d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'ayant point vêcu avec vous ne ſçavent point vos actions ? Qu'on banniſſe donc de l'Egliſe cette pernicieuſe coûtume : qu'on donne accès aux juſtes plaintes, qu'une Egliſe opprimée par ſon Evêque porte à ſon ſuperieur, afin que l'arrogance des prelats ſoit reprimée par la crainte du jugement des conciles.

AN. 1065.

Act. XI. 3.

Gal. II. XI.

XVII. Martyrs chez les Sclaves.

Le chriſtianiſme avoit fait de grands progrès chez les Sclaves, qui habitoient au-delà de l'Elbe dans la partie ſeptentrionale de la Saxe : leur Prince Gotheſcalc en avoit converti une grande partie ; mais l'an 1065. il fut tué par les payens qu'il vouloit encore convertir. Il ſouffrit le martyre le ſeptiéme de Juin, dans la ville nommée

Adam. lib. IV. c. 11. &c. Sup. liv. LX. n. 57.

Il An.ioôj. Chr. MS. *p. Mabil. ftc.6.p. iff. Jfo ffijloire ’EcclefiaftiqHe. tel ; & plufieurs autres tant laïques que clercs fouffrirent divers fupplices pour Jesus-Christ. Le moine Anfuer & plu ficurs autres furent lapidez à Racisbourg le quinziéme de Juillet. Et comme Anfuer crâignoit que le courage ne manquât à fes compagnons , il pria les payens de les lapider avant lui , 8c s’étant mis à genoux pria pour fes perfecuteurs. On gardoit cependant à Meclebourg Jean Evêque Ecofiois , qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057. 8c y avoit été reçu humainement par l’Archevêque Adalbert. Ce prélat l’envoya peu après chez les Sclaves près le Prince Gothefcalc ; 8c dans le féjour qu’il y fit il baptifa plufieurs milliers de payens. L’Evêque Jean , qui étoit un venerable vieillard , fut premièrement frappé à coups de bâton , puis mené par dérifion dans toutes les villes des Sclaves ; 8c comme il demeurait ferme à confefièr J e s u s-C h r 1 s t , on lui coupa les pieds 8c les mains 8c enfin la tête. On jetta fbn corps dans la rué , les payens portèrent fa tête au bout d’une pique en figne de vi&oire , 8c l’immolerent à leur Dieu Redigaft. Cela fe pafla le dixiéme de Novembre à Rethre métropole des Sclaves. La veuve du Prince Gothefcalc fille du Roi de Danemarc , ayant été trouvée à Meclebourg avec d’autres femmes , fut long-tems battue toute nuë. Les payens ravagèrent par le fer 8c par le feu toute la province de Hambourg , ruinèrent la ville de fond en comble , 8c tronquèrent les croix en dérifion du Sauveur. Ils détruifirent de même Slefvic ville très-riche 8c très-peuplée. On difoit que l’Auteur de cette perfecution étoit Plufion , qui avoit épouſé la foeur de Gothefcalc , 8c qui étant retourné chez lui fut au lli tué. Enfin les Sclaves 3 par uneconfpiration 17

AN.1065. tel ; & pluſieurs autres tant laïques que clercs ſouffrirent divers ſupplices pour JESUS-CHRIST. Le moine Anſuer & pluſieurs autres furent lapidez à Racisbourg le quinziéme de Juillet. Et comme Anſuer craignoit que le courage ne manquât à ſes compagnons, il pria les payens de les lapider avant lui, & s'étant mis à genoux pria pour ſes perſecuteurs.

Chr. MS. ap. Mabil. ſæc.6.p.155. On gardoit cependant à Meclebourg Jean Evêque Ecoſſois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057. & y avoit été reçû humainement par l'Archevêque Adalbert. Ce prelat l'envoya peu après chez les Sclaves près le Prince Gotheſcalc ; & dans le ſéjour qu'il y fit il baptiſa pluſieurs milliers de payens. L'Evêque Jean, qui étoit un venerable vieillard, fut premierement frappé à coups de bâton, puis mené par dériſion dans toutes les villes des Sclaves ; & comme il demeuroit ferme à confeſſer JESUS-CHRIST, on lui coupa les pieds & les mains & enfin la tête. On jetta ſon corps dans la ruë, les payens porterent ſa tête au bout d'une pique en ſigne de victoire, & l'immolerent à leur Dieu Redigaſt. Cela ſe paſſa le dixiéme de Novembre à Rethre metropole des Sclaves.

La veuve du Prince Gotheſcalc fille du Roi de Danemarc, ayant été trouvée à Meclebourg avec d'autres femmes, fut long-tems battuë toute nuë. Les payens ravagerent par le fer & par le feu toute la province de Hambourg, ruinerent la ville de fond en comble, & tronquerent les croix en dériſion du Sauveur. Ils détruiſirent de même Sleſvic ville très-riche & très-peuplée. On diſoit que l'Auteur de cette perſecution étoit Pluſſon, qui avoit épouſé la ſœur de Gotheſcalc, & qui étant retourné chez

Vivre foixante-uniéme. iyi fpiratiotl generale, retournèrent au paganirme, . , & tuerent tous ceux qui demeurèrent Chré- N,ï0 f' tiens. C'eft la troifiéme apoftafie de cette nation : car elle fut convertie à la foi premièrement par Charlemagne , enfuite par Otton , la troifiéme fois par Gothefcalc. En Angleterre le bâtiment de l'Eglifed'Oüeft- XViH. min fier étant achevé en i o6f . le Roi Edouard en remit la dédicace au jour des Innoccns, pour la faire plus folemnellement , à l'occafion de la cour pleniere qu'il devoit tenir félon la coutume aux fêtes de Noël. 11 étoit perfuadé que fa * mort approchoit , fuivant la révélation que lui F' avoient rapportée deux pèlerins de la part de faint Jean l'Evangelifte, auquel il avoitune finguliere dévotion. La nuit même de Noël la j? ' fievre le prit , mais il le difiîmula 8c ne laifTa ' Eas de fe mettre à table au feftin folemnel avec s Evêques 8c les Seigneurs. Le jour des Inno- Char,a *• / 1 r ■ to. g. cône cens étant venu , il fit faire la dédicacé avec toute la magnificence pofiible, mettant en cette Eglifè quantité de reliques qui lui venoient du Roi Alfrede 8c de Charlemagne. Il fit aulfi c' 3' lire en cette folemnité une charte , où en confequence des bulles des Papes Leon 8c Nicolas, il confirme les biens 8c les privilèges de ce monaftere , même l'exemption de la jurifdiârion épifcopale ; 8c cela du confentement des Evêques 8c des Seigneurs , y ajoutant le droit d'aiile. Cette charte fut foufente par le Roi , la Reine fon époufe, Stigand Archevêque deCantorberi , Aldrede Archevêque d'Yorc , 8c dix autres Evêques , par cinq Abbez. 8c pluficurs Seigneurs , dont le premier eft le Duc Harold fucce fleur d'Edoiiard. La date eft de ce jour vingt -huitième de Décembre io 66. mais c'eft en commençant l'année à Noël , comme on faifoit aufli en Allemagne. G 4 k* ÿ. cône • />. 12.89.
Digitized by Google

ſpiration generale, retournerent au paganiſme, & tuerent tous ceux qui demeurerent Chrétiens. C'eſt la troiſiéme apoſtaſie de cette nation : car elle fut convertie à la foi premierement par Charlemagne, enſuite par Otton, la troiſiéme fois par Gotheſcalc. AN. 1065.

En Angleterre le bâtiment de l'Egliſe d'Oüeſtminſter étant achevé en 1065. le Roi Edoüard en remit la dédicace au jour des Innocens, pour la faire plus ſolemnellement, à l'occaſion de la cour pleniere qu'il devoit tenir ſelon la coûtume aux fêtes de Noël. Il étoit perſuadé que ſa mort approchoit, ſuivant la revelation que lui avoient rapportée deux pelerins de la part de ſaint Jean l'Evangeliſte, auquel il avoit une ſinguliere devotion. La nuit même de Noël la fievre le prit, mais il le diſſimula & ne laiſſa pas de ſe mettre à table au feſtin ſolemnel avec les Evêques & les Seigneurs. Le jour des Innocens étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence poſſible, mettant en cette Egliſe quantité de reliques qui lui venoient du Roi Alfrede & de Charlemagne. Il fit auſſi lire en cette ſolemnité une charte, où en conſequence des bulles des Papes Leon & Nicolas, il confirme les biens & les privileges de ce monaſtere, même l'exemption de la juriſdiction épiſcopale ; & cela du conſentement des Evêques & des Seigneurs, y ajoûtant le droit d'aſile. Cette charte fut ſouſcrite par le Roi, la Reine ſon épouſe, Stigand Archevêque de Cantorberi, Aldrede Archevêque d'Yorc, & dix autres Evêques, par cinq Abbez & pluſieurs Seigneurs, dont le premier eſt le Duc Harold ſucceſſeur d'Edoüard. La date eſt de ce jour vingt-huitiéme de Decembre 1066. mais c'eſt en commençant l'année à Noël, comme on

XVIII. Fin de S. Edoüard.

Vita c. 9. ap. Boll.

cad. in Angl. ſcript. 10. p. 398.

Charta 1. to. 9. conc. p. 1289.

c. 3.

tyî ffijloire Eccîefîxfliqtie. * ' La maladie du Roi augméntant toujours , îî Ak.iooo. déclara qu'il avoit vécu avec la1 Reine comme s'il eût eré fon frcre , & la recommanda au Duc Harold dont elle étoit four. Il prit foin auffi de ceux qui l'avojent fuivi de Normandie ; 8c ordonna fa fepufture dans la nouvelle Eglifo d'Oüeftminfter , défendant de celer fa mort , afin de ne pas retarder les prières pour fon ame. Enfin il mourut le quatrième de Janvier 1066 . indiétion quatrième , après avoir régné vingttrois ans, lix mois 8c vingt-fept jours. En lui finit la race des Rois Anglois, 610. ans après la première entrée de la nation en la grande BreTKxnr ta?nc ' qui ^ut l>an 446. On rapporte plufieurs 14I.VY Xvi m*racles du RoiEdoüard pendant fa vie 8c après n. 1. là mort; 8c il fut canonife environ foixante ans Martyr. R, après. L'Eglife honore fa mémoire le cinquiéS.Jantt. me tie Janvier fous le nom de faint Edouard le confeficur, pour le diftinguer du martyr. Guillaume Autîi-tôt après fa mort , le Duc Harold fon de Nor- beau-frere , fe fit couronner Roi d'Angleterre par mandie Stigand Archevêque de Cantôrbcri , 8c il régna ^ecerr^n* neu^ m°is : foais faint Edoiiard avoit inftitué fj^aCniU. beritier Guillaume Duc de Normandie fon coup. it,6. fin germain , en reconnoilfance des bons traitemens qu'il avoit reçus de fon pere 8c de lui pendant fon exil; 8c Harold lui avoit juré fidelité. Ce Prince donc refolu de foutenir fon droit , envoïa à Rome, pour fe rendre favorable le Pape Alexandre, de qui il reçut un étendait , comme une marque de la protection de faint Pierre. Enfuite il paflà en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Haftings le quatorzième d'Oétobre 10 66. 8c le jour de Noël luivant il fut couronné à Oiieftminfter par Aldrede Archevêque d'Yorc; car il ne voulut pas ûip.Iih. l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été - n'H' dépofc 8c excommunié par le Pape. Pour DigftCed by Google

AN. 1066. La maladie du Roi augmentant toûjours, il declara qu'il avoit vêcu avec la Reine comme s'il eût été ſon frere, & la recommanda au Duc Harold dont elle étoit ſœur. Il prit ſoin auſſi de ceux qui l'avoient ſuivi de Normandie; & ordonna ſa ſepulture dans la nouvelle Egliſe d'Oüeſtminſter, défendant de celer ſa mort, afin de ne pas retarder les prieres pour ſon ame. Enfin il mourut le quatriéme de Janvier 1066. indiction quatriéme, après avoir regné vingt-trois ans, ſix mois & vingt-ſept jours. En lui finit la race des Rois Anglois, 620. ans après la premiere entrée de la nation en la grande Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte pluſieurs miracles du Roi Edoüard pendant ſa vie & après ſa mort; & il fut canoniſé environ ſoixante ans après. L'Egliſe honore ſa memoire le cinquiéme de Janvier ſous le nom de ſaint Edoüard le confeſſeur, pour le diſtinguer du martyr.

Sup. lib. XXXIV. n. 14. XXXVI. n. 1.

Martyr. R. 5. Janu.

XIX. Guillaume de Normandie Roi d'Angleterre.

Auſſi-tôt après ſa mort, le Duc Harold ſon beau-frere, ſe fit couronner Roi d'Angleterre par Stigand Archevêque de Cantorberi, & il regna neuf mois: mais ſaint Edoüard avoit inſtitué heritier Guillaume Duc de Normandie ſon couſin germain, en reconnoiſſance des bons traitemens qu'il avoit reçûs de ſon pere & de lui pendant ſon exil; & Harold lui avoit juré fidelité. Ce Prince donc reſolu de ſoutenir ſon droit, envoïa à Rome, pour ſe rendre favorable le Pape Alexandre, de qui il reçut un étendart, comme une marque de la protection de ſaint Pierre. Enſuite il paſſa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Haſtings le quatorziéme d'Octobre 1066. & le jour de Noël ſuivant il fut couronné à Oüeſtminſter par Aldrede Archevêque d'Yorc; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été

Geſta Guill. p. 196.

Sup. lib.

Livre foixante-unième. tyj Pour rendre grâces à Dieu de cette viétoi- . „ re & en éternifer le fouvenir , le Roi Guil- N,I° laume fonda un monaftere au lieu même où OrtkrU . hh. il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut T' j dédié en l'honneur de faint Martin, 8c nom mé faint Martin le Bel , en latin de Bello. Le Roi y donna de grands biens 8c y mit des moines tirez de Marmoutier près de Tours. Car ce monaftere étoit un des mieux reglez S«P- >'b. 8c des plus fameux de France , depuis que LVtl.n.^. faint Mayeul de Clugni y avoit rétabli l'obfervance reguliere. L'Abbé de Marmoutier étoit alors Barthelcmi , qui gouverna ce monaftere ' pendant vingt ans depuis io64.jufques en 1084. 384. 8c mourut en odeur de fainteté. Il eut beaucoup à fouffrir de Geoflfroi le Barbu Comte d' Anjou 8c de Touraine , qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'inveftiture de l'abbaye. On lui demanda de Ce s moines pour reformer plusieurs monafteres tant en France qu'en Angleterre. Le Roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert IL Duc de Normandie , à qui il fucceda : mais fes vertus couvrirent le vice de fa naiflancc. Sa pofterité a toujours régné deÎ>uis en Angleterre , où il porta les mœurs 8c a langue Fïançoife. Car les Normans depuis leur établi ftement en France , c'eft-à-dire pendant cent cinquante ans , étoient devenus tout François. Ce régné , qui dura vingt-un ans, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'hiftoire eft beaucoup mieux connue depuis, 8c dont les Rois pendant le fiecle fuivant furent les plus puiflans de la chrétienté. Les let- Ctjiaf. 194. très y furent cultivées , 8c la religion y prit un nouveau lu lire. Entre les hommes diftinguez par leur fça- S«p.hl. voir 8; leur pieté, Guillaume n'étant encore Lix.n.j%. G j que k v — Bigitized by Google

Pour rendre graces à Dieu de cette victoire & en éterniſer le ſouvenir, le Roi Guillaume fonda un monaſtere au lieu même où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dedié en l'honneur de ſaint Martin, & nommé ſaint Martin le Bel, en latin *de Bello*. Le Roi y donna de grands biens & y mit des moines tirez de Marmoutier près de Tours. Car ce monaſtere étoit un des mieux reglez & des plus fameux de France, depuis que ſaint Mayeul de Clugni y avoit rétabli l'obſervance reguliere. L'Abbé de Marmoutier étoit alors Barthelemi, qui gouverna ce monaſtere pendant vingt ans depuis 1064. juſques en 1084. & mourut en odeur de ſainteté. Il eut beaucoup à ſouffrir de Geoffroi le Barbu Comte d'Anjou & de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'inveſtiture de l'abbaye. On lui demanda de ſes moines pour reformer pluſieurs monaſteres tant en France qu'en Angleterre. AN. 1066. *Orderic. lib. 4. init. Monaſt. Angl. to. 1. p. 310.* *Sup. lib. LVII. n. 35.* *Acta SS. Ben. ſæc. 6. par. 2. p. 384.*

Le Roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II. Duc de Normandie, à qui il ſuccéda : mais ſes vertus couvrirent le vice de ſa naiſſance. Sa poſterité a toûjours regné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs & la langue Françoiſe. Car les Normans depuis leur établiſſement en France, c'eſt-à-dire pendant cent cinquante ans, étoient devenus tout François. Ce regne, qui dura vingt-un ans, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'hiſtoire eſt beaucoup mieux connuë depuis, & dont les Rois pendant le ſiecle ſuivant furent les plus puiſſans de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées, & la religion y prit un nouveau luſtre. *Geſta p. 194.*

Entre les hommes diſtinguez par leur ſça- *Sup. lib.*

_____ 1^4 Hiftoire Eccle/taJUque. . -, que Duc de Normandie, avoit pris en aflfeébion An.io o. je mojne Lanfranc } dont j'ai déjà parlé; il l'avoit admis à fa familiarité intime , 8c lui communiquoit fes plus fecretes penfées. Enfin il le tira de l'abbaye du Bec , pour le faire Abbé du nouveau monaftere de faint Etienne , qu'il venoit Tîta Lanfr. de fonder à Caen. La caufe de cette fondation l*1' 6' fut , que le Duc Guillaume avoit épouſé Mathilde fille du Comte de Flandres , quoiqu'elle fût fa parente. Lanfranc en reprenoit le Duc , 8c le Pape mit pour ce fujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, 8c fit entendre au Pape Nicolas II. l'inconvenient de cette cenfure , parce que le Duc ne pourvoit fe refoudre à quitter la Princeffe qu'il avoir épouſée , tant par l'affeftion qu'il lui portoit , que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du Comte de Flandres. Le Pape touché de ces raifons accorda difpenfe pour la validité de ce mariage , à condition que le Duc 8c la Ducheflè fonderoient chacun un monaftere. Ce fut donc en execution de cet ordre du Pape , que le Duc Guillaume fonda deux monafteres à Caen , l'un d'hommes pour lui en l'honneur de faint Etienne , l'autre de femmes pour la Ducheflè fon épouſe en l'honneur de la fainte Trinité. L'un 8c l'autre fubfiftent encore. Celui de faint Etienne fut fondé en 1 064. 8c Lanfranc à la pricre du Duc 8c des Seigneurs en fut le premier Abbé. 11 attira un grand nombre de bons fujets, 8c y établit une obfèrvance très-exa£te. Mais le plus célébré de fes difciples fut Guillaume fils de Rabod Evêque de Sées, qui fut le fécond Abbé de faint Etienne de Caen 8c depuis Archevêque de Rouen. XX. Pendant que Lanfranc étoit Abbé de faint Ecrit de Etienne , il écrivit fon livre de l'Euchariftie Lanfranc contre Berenger , adrefle à lui-même en forme contre Ce- ® rtnger. ™

AN.1066. que Duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déja parlé; il l'avoit admis à ſa familiarité intime, & lui communiquoit ſes plus ſecretes penſées. Enfin il le tira de l'abbaye du Bec, pour le faire Abbé du nouveau monaſtere de ſaint Etienne, qu'il venoit de fonder à Caën. La cauſe de cette fondation fut, que le Duc Guillaume avoit épouſé Mathilde fille du Comte de Flandres, quoiqu'elle fût ſa parente. Lanfranc en reprenoit le Duc, & le Pape mit pour ce ſujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit entendre au Pape Nicolas II. l'inconvenient de cette cenſure, parce que le Duc ne pourroit ſe reſoudre à quitter la Princeſſe qu'il avoit épouſée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du Comte de Flandres. Le Pape touché de ces raiſons accorda diſpenſe pour la validité de ce mariage, à condition que le Duc & la Ducheſſe fonderoient chacun un monaſtere.

Vita Lanfr. n. 8. ſæc. 6. Bened.

Ce fut donc en execution de cet ordre du Pape, que le Duc Guillaume fonda deux monaſteres à Caën, l'un d'hommes pour lui en l'honneur de ſaint Etienne, l'autre de femmes pour la Ducheſſe ſon épouſe en l'honneur de la ſainte Trinité. L'un & l'autre ſubſiſtent encore.

Celui de ſaint Etienne fut fondé en 1064. & Lanfranc à la priere du Duc & des Seigneurs en fut le premier Abbé. Il attira un grand nombre de bons ſujets, & y établit une obſervance très-exacte. Mais le plus celebre de ſes diſciples fut Guillaume fils de Rabod Evêque de Sées, qui fut le ſecond Abbé de ſaint Etienne de Caën & depuis Archevêque de Roüen.

XX. Ecrit de

Pendant que Lanfranc étoit Abbé de ſaint Etienne, il écrivit ſon livre de l'Euchariſtie

Livre foixante-Hniéme. ter de lettre, qui commence ainfi : Si Dieu vous * inTpiroit de vouloir bien conférer avec moi en N,I° ° quelque lieu convenable , ce feroit un grand bien peut-être pour vous , 8c certainement pour 7. ceux que vous feduifez. Car il en arriveroit , ou que vous céderiez à l'autorité de toute l'Eglife, ou que fi vous demeuriez dans vôtre opiniâtreté , ils fe rendroient aux veritez qu'on leur feroit entendre, 8t que l'Eglife ne celle point d'enfeigner. Mais vous avez pris le parti de foûtenir en cacheté vôtre erreur devant les ignorans , 8c de confertèr la foi orthodoxe dans les conciles , non par l'amour de la vérité , mais par la crainte de la mort. C'efi pourquoi vous me fuyez , & vous fuyez les perfonnes pieufes qui peuvent juger de vos difeours 8c des miens, principalement des partages favorables a vos opinions , que vous inventez par une témérité criminelle , 8c que vous attribuez aux faints Docteurs , par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de faint Auguftin , de faint Grégoire , de faint Jerôme , ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité eft la plus refpedtée dans l'Eglife. Car toutes les chicànes feroient à bout quand on apporterait les livres , 8c que l'on montrerait plus clair que le jour, que les partages que vous en citez font faux ou corrompus. Enfuite il lui reproche fa condamnation au concile de Rome fous Nicolas II. 8c l'abjuration qu'il y avoit faite. Au préjudice de laquelle , continue-t-il , vous avez depuis compofé un écrit , auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; 8c afin que l'on voye plus clairement ce que vous dites 8c ce que je §éponds , je mettrai tour à tour en tête de chaque article vôtre nom 8c le mien , fans toutefois répondre à tout , mais abrégeant autant qu'il me fera poflible. G 6 Berea>» Snp. l!v, LX.n. ji.
Digitized by Google

de lettre, qui commence ainſi : Si Dieu vous inſpiroit de vouloir bien conferer avec moi en quelque lieu convenable, ce ſeroit un grand bien peut-être pour vous, & certainement pour ceux que vous ſeduiſez. Car il en arriveroit, ou que vous cederiez à l'autorité de toute l'Egliſe, ou que ſi vous demeuriez dans vôtre opiniâtreté, ils ſe rendroient aux veritez qu'on leur feroit entendre, & que l'Egliſe ne ceſſe point d'enſeigner. Mais vous avez pris le parti de ſoûtenir en cachete vôtre erreur devant les ignorans, & de confeſſer la foi orthodoxe dans les conciles, non par l'amour de la verité, mais par la crainte de la mort. C'eſt pourquoi vous me fuyez, & vous fuyez les perſonnes pieuſes qui peuvent juger de vos diſcours & des miens, principalement des paſſages favorables à vos opinions, que vous inventez par une temerité criminelle, & que vous attribuez aux ſaints Docteurs, par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire, de ſaint Jerôme, ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité eſt la plus reſpectée dans l'Egliſe. Car toutes les chicânes ſeroient à bout quand on apporteroit les livres, & que l'on montreroit plus clair que le jour, que les paſſages que vous en citez ſont faux ou corrompus. AN. 1066. *Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 57.*

Enſuite il lui reproche ſa condamnation au concile de Rome ſous Nicolas II. & l'abjuration qu'il y avoit faite. Au préjudice de laquelle, continue-t-il, vous avez depuis compoſé un écrit, auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; & afin que l'on voye plus clairement ce que vous dites & ce que je réponds, je mettrai tour à tour en tête de chaque article vôtre nom & le mien, ſans toutefois répondre à tout. *Sup. liv. LX. n. 31.*

i Jîiftoire Ecclefîajliqu!. " Bercnger rapportoit une partie de fon abjuraAN.lo66.tjon fajte fous i\jicolas H. difant , que c'étoit t'2' un écrit du cardinal Humbert contraire à la vérité catholique; 8c que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent , l'avoit voulu obliger à profeflèr fon erreur. Lanfranc répond ; Tous ceux qui ont connu Humbert par euxmêmes ou par les autres, fçavent que c'étoit un homme pieux , qui a perfeveré dans la foi chrétienne 8c dansles bonnes œuvres , 8c très-inftruit des fciences ccclетîaftiques 8c foculieres. Lefaint Pape Leon l'amena à Rome , non de "Bourgogne, mais de Lorraine, 8c l'ordonna Archevêque pour prêcher en Sicile : enfuite l'Eglife Romaine le fit Cardinal; 8c il a vécu de telle maniéré dans cette place , qu'il n'y a jamais eu le moindre foupçon contre fadoétrine. Ilpréfidoit • à tous les conciles 8c à tous les confeils dufaint Siégé , comme toute l'Eglife Latine en eft té. moin. Quand il auroit été Bourguignon , ce ferait une impertinence de lui reprocher fa patrie; *6c en foutenant qu'il a écrit contre la vérité, catholique , ce n'eft pas lui feul que vous accufez , ce font les Papes , l'Eglife Romaine 8c plufieurs Peres; 8c vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun confentement, que l'heretiquc eft celui qui s'écarte de la doétrine de l'Eglife Romaine 8c de l'Eglife univerfclle. Lanfranc reproche enfuite à Berengcr d'avoir exprès retranché le commencement de fon abjuration, pour faire croire aux leéteurs, que ce qu'il traitoit d'herefie étoient les paroles du cardinal Humbert 8c non pas les fiennes. Lanfranc rapporte ^abjuration entière , telle que Berenger l'avoit lue 8c foufcrite dans le concile de Rome ; puis il ajoute : Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'Evèque Humbert, plûtôt qu'à vous , igitizad by Google

AN. 1066. c. 2. Berenger rapportoit une partie de ſon abjuration faite ſous Nicolas II. diſant, que c'étoit un écrit du cardinal Humbert contraire à la verité catholique; & que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à profeſſer ſon erreur. Lanfranc répond : Tous ceux qui ont connu Humbert par eux-mêmes ou par les autres, ſçavent que c'étoit un homme pieux, qui a perſeveré dans la foi chrétienne & dans les bonnes œuvres, & très-inſtruit des ſciences eccleſiaſtiques & ſeculieres. Le ſaint Pape Leon l'amena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, & l'ordonna Archevêque pour prêcher en Sicile : enſuite l'Egliſe Romaine le fit Cardinal; & il a vêcu de telle maniere dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre ſoupçon contre ſa doctrine. Il préſidoit à tous les conciles & à tous les conſeils du ſaint Siege, comme toute l'Egliſe Latine en eſt témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce ſeroit une impertinence de lui reprocher ſa patrie; & en ſoutenant qu'il a écrit contre la verité catholique, ce n'eſt pas lui ſeul que vous accuſez, ce ſont les Papes, l'Egliſe Romaine & pluſieurs Peres; & vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun conſentement, que l'heretique eſt celui qui s'écarte de la doctrine de l'Egliſe Romaine & de l'Egliſe univerſelle.

Lanfranc reproche enſuite à Berenger d'avoir exprés retranché le commencement de ſon abjuration, pour faire croire aux lecteurs, que ce qu'il traitoit d'hereſie étoient les paroles du cardinal Humbert & non pas les ſiennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entiere, telle que Berenger l'avoit lûë & ſouſcrite dans le concile de Rome; puis il ajoûte : Pourquoi donc attri-

Livre foixuntt-uniimt. \ff vous, qu'au Pape Nicolas , qu'à fon concile, ^ enfin qu'à toutes les Eglifes qui l'ont reçu avec refpeCt 8c ont rendu grâces à Dieu de vôtre converfion ? Si ce n'eft parce que vous perfuadez plus aifément aux ignorans , qu'un feul homme a pû fe tromper , que tant de perfonnes 8c tant d'Eglifes , 8c qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure , puifque vous vous efforcez de le détruire. Berenger difoit : Le Bourguignon étoit dans c-4" l'opinion, ou plûtôt la fotilé du vulgaire, de Pafcafe 8c de Lanfranc , que la fubftance du pain 8c du vin ne refte plus fur l'autel après la confecration. Lanfranc répond: Je veux que vous fçachiez, vous & mes amis 8c toute l'Eglife , que quand je n'aurois ni autorité ni raifon pour prouver ma créance , j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique ruftique 8c ignorant , que d'être avec vous un heretiquepoli 8c agréable. Et comme Berenger accufoit Humbert de contradiction , Lanfranc ajoute : Miferable que vous êtes , pourquoi juriez-vous que vous croyiez 'ce que vous trouviez fi contradictoire ? Si vo^s peniiez avoir la vraye foi , ne valoit-il pas mieux finir vôtre vie par une mort glorieufe , que de commettre un parjure? Pour montrer cette prétendue contradiction, t. y. Berenger difoit : Quiconque dit que le pain 8c le vin de l'autel font feulement des facre- mens , ou que le pain 8c le vin font feulement le vrai corps 8c le vrai fang de J es u s-C h r i s t ; celui-là certainement foutient que le pain 8c le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien décidé de femblable, 8c l'Eveque Humbert ne vous a point propoie de le confeffer. La première opinion que le pain 8c le vin ne font que des facremens, efl la vôtre gc celles de vos feCtateurs ; la féconde, que le Digitized by Googl

vous, qu'au Pape Nicolas, qu'à ſon concile, enfin qu'à toutes les Egliſes qui l'ont reçû avec reſpect & ont rendu graces à Dieu de vôtre converſion? Si ce n'eſt parce que vous perſuadez plus aiſément aux ignorans, qu'un ſeul homme a pû ſe tromper, que tant de perſonnes & tant d'Egliſes, & qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure, puiſque vous vous efforcez de le détruire. AN. 1066.

c. 4. Berenger diſoit : Le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plûtôt la ſotiſe du vulgaire, de Paſcaſe & de Lanfranc, que la ſubſtance du pain & du vin ne reſte plus ſur l'autel après la conſecration. Lanfranc répond : Je veux que vous ſçachiez, vous & mes amis & toute l'Egliſe, que quand je n'aurois ni autorité ni raiſon pour prouver ma créance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique ruſtique & ignorant, que d'être avec vous un heretique poli & agréable. Et comme Berenger accuſoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoûte : Miſerable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croyiez ce que vous trouviez ſi contradictoire? Si vous penſiez avoir la vraye foi, ne valoit-il pas mieux finir vôtre vie par une mort glorieuſe, que de commettre un parjure?

c. 5. Pour montrer cette prétenduë contradiction, Berenger diſoit : Quiconque dit que le pain & le vin de l'autel ſont ſeulement des ſacremens, ou que le pain & le vin ſont ſeulement le vrai corps & le vrai ſang de JESUS-CHRIST; celui-là certainement ſoutient que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien decidé de ſemblable, & l'Evêque Humbert ne vous a point propoſé de le confeſſer. La premiere opinion que le pain & le vin ne ſont que des ſacremens, eſt la vôtre

if8 ttijlotre EccleJtaJHque. pain 8c le vin font feulement le vrai corps 8c le An.iooo •vraj fang de J e s u s-C huist, n'eft l'opinion de perfonne. Car vous niez, la vérité de la chair & du fang j 8c l'Eglife en croïant que le pain eft changé en chair 8c le vin en fang , croit aulTi que c'eft un ligne de l'Incarnation K de la paffion de Nôtre- Seigneur , delà concorde 8c de l'unité des fidèles. Lanfranc conclut de-là , qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit fouferire à Berenger; puifquepour y en trouver 8c s'exeufer de parjure , il y ajoûtoit ce qui n'y étoit pas. r, 6. Quant à ce que Bcrenger avançoit, qu'en difant , que le pain 8c le vin font le corps 8c le fang de J e s u s-C h r i s t , on reconnoît que le pain 8c le vin demeurent. Lanfranc répond : On donne fouvent aux chofesle nom de ce dont elles font faites ; comme quand Dieu dit à Gtn.lll.19. Adam : Tu es terre 8c tu retourneras en terre. Ainli l'écriture nomme pain le corps de Nôtre' Seigneur, foit parce qu'il eft fait de pain 8c v. r.ao. qu'il en retient quelques qualitcz ; foit parce qu'il eft la nourriture de l'ame 8c le pain des anges. r. 7. Il reproche enfuite à Berenger , qu'au défaut de l'autorité , il avoit recours à la dialectique * 8cilajoûte: Dieu m'eft témoin , que quand il s'agit des faintes lettres, je ne voudrois ni propofer ni refoudre de ces fortes de queftions; 8c li quelquefois le fujet de la difpute eft tel , qu'il foit plus facile à expliquer par les réglés de cet art, je le cache autant que je puis fous des exprefiions équivalentes. Il le réfuté enfuite par les réglés les plus folides de la dialeétique ; 8c il t. 8. ajoute : Quand vous affeétez. dans une queftion de cette importance les mots d'affirmation , fujet, attribut, 8c les autres termes de l'art, il paroît que vous ne le faites que pour montrer aux i

Digitized by Coôgle

pain & le vin ſont ſeulement le vrai corps & le
AN. 1066. vrai ſang de JESUS-CHRIST, n'eſt l'opinion de perſonne. Car vous niez la verité de la chair & du ſang; & l'Egliſe en croïant que le pain eſt changé en chair & le vin en ſang, croit auſſi que c'eſt un ſigne de l'Incarnation, de la paſſion de Nôtre-Seigneur, de la concorde & de l'unité des fidéles. Lanfranc conclut de-là, qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit ſouſcrire à Berenger; puiſque pour y en trouver & s'excuſer de parjure, il y ajoûtoit ce qui n'y étoit pas.

c. 6. Quant à ce que Berenger avançoit, qu'en diſant, que le pain & le vin ſont le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, on reconnoît que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond: On donne ſouvent aux choſes le nom de ce dont elles ſont faites; comme quand Dieu dit à
Gen. III. 19. Adam: Tu es terre & tu retourneras en terre. Ainſi l'écriture nomme pain le corps de Nôtre-Seigneur, ſoit parce qu'il eſt fait de pain &
v. c. 20. qu'il en retient quelques qualitez; ſoit parce qu'il eſt la nourriture de l'ame & le pain des anges.

c. 7. Il reproche enſuite à Berenger, qu'au défaut de l'autorité, il avoit recours à la dialectique; & il ajoûte: Dieu m'eſt témoin, que quand il s'agit des ſaintes lettres, je ne voudrois ni propoſer ni reſoudre de ces ſortes de queſtions; & ſi quelquefois le ſujet de la diſpute eſt tel, qu'il ſoit plus facile à expliquer par les regles de cet art, je le cache autant que je puis ſous des expreſſions équivalentes. Il le refute enſuite par les regles les plus ſolides de la dialectique; & il
c. 8. ajoûte: Quand vous affectez dans une queſtion de cette importance les mots d'affirmation, ſujet, attribut, & les autres termes de l'art, il

- Livre foixetnte-unièmt. iroaux ignorans combien vous êtes habile dans la . , difpute, puifque vous pourriez foutenir de mê- N,1° * me vôtre opinion fans ufer de ces termes. Berenger. Parla confccration , le pain & le XXI. vin deviennent le facrement de la religion, non R^P°nfe pour celïêr d'être ce qu'ils étoient, mais pour p"_ être ce qu'ils étoient , & être changez en au- res. tre chofe , comme dit faint Ambroife au livre c-9des Sacremens. Lanfranc fe récrie fur cette ci- De nyfifr* tation , 8c rapporte un autre palTage de faint Ambroife , où il dit nettement , que l'Eucha- XA7//. n". riftie n'eft plus ce que la nature avoit formé , rimais ce que la benediétion a confacré. Puis revenant au palTage cité par Berenger , il le rap- t s‘'e£tt porte tout entier, 8c montre que faint Ambroi- 'Bencdiflm. le compare le miracle de l'Euchariftie avec la Knvttt. création , 8c dit : Si donc la parole du Seigneur Jésus eft allez puiflânte pour faire , que ce qui n'étoit point ait commencé d'être : combien plus peut-elle faire , que ce qui étoit fublifte , ôc foit changé en autre chofe ? A quoi il ajoute : Saint Ambroife témoigne , que ce qui étoit lubliftc , félon l'apparence vilible : mais que félon l'elfence intérieure il eft changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on lifoit ainfi la fin de ce palTage; Que ce qui étoit foit changé en autre chofe. Berenger. Le facrement de l'Eglile eft compofé de deux parties, l'une vilible 8c l'autre invilîble : le ligne 8c la chofe. La chofe eft le corps de J e s u s-C h r i s t , qui feroit vilible s'il étoit devant les yeux : mais il eft élevé au ciel 8c a (fis à la droite duPere, 8c julques au tems du rétablilïèment de toutes chofes , comme dit faint Pierre , on ne pourra l'en faire delcendre. Lanfranc. C'en aufii ce que nous foutenons, que le fccrificede l'Eglife eft compofé de deux parties, de Digitized by Google

aux ignorans combien vous êtes habile dans la diſpute, puiſque vous pourriez ſoutenir de même vôtre opinion ſans uſer de ces termes. AN. 1066.

XXI. Réponſe aux paſſages des Peres.

Berenger. Par la conſecration, le pain & le vin deviennent le ſacrement de la religion, non pour ceſſer d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en autre choſe, comme dit ſaint Ambroiſe au livre des Sacremens. Lanfranc ſe récrie ſur cette citation, & rapporte un autre paſſage de ſaint Ambroiſe, où il dit nettement, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la benediction a conſacré. Puis revenant au paſſage cité par Berenger, il le rapporte tout entier, & montre que ſaint Ambroiſe compare le miracle de l'Euchariſtie avec la création, & dit : Si donc la parole du Seigneur JESUS eſt aſſez puiſſante pour faire, que ce qui n'étoit point ait commencé d'être : combien plus peut-elle faire, que ce qui étoit ſubſiſte, & ſoit changé en autre choſe? A quoi il ajoûte : Saint Ambroiſe témoigne, que ce qui étoit ſubſiſte, ſelon l'apparence viſible : mais que ſelon l'eſſence interieure il eſt changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on liſoit ainſi la fin de ce paſſage; Que ce qui étoit ſoit changé en autre choſe.

c. 9. De myſter. c. 9. n. 50. Sup. liv. XVIII. n. 54. De ſacram. lib. IV. c. 4. n. 15. edit. Benedictin. V. notas.

Berenger. Le ſacrement de l'Egliſe eſt compoſé de deux parties, l'une viſible & l'autre inviſible : le ſigne & la choſe. La choſe eſt le corps de JESUS-CHRIST, qui ſeroit viſible s'il étoit devant les yeux : mais il eſt élevé au ciel & aſſis à la droite du Pere, & juſques au tems du rétabliſſement de toutes choſes, comme dit ſaint Pierre, on ne pourra l'en faire deſcendre. Lan-

Act. III. 21.

C'eſt auſſi ce que nous ſoutenons, que le

An.io6<5. <• 14 ç>//?. 98. <*/. T. Prrron. 3* LtiC.XXlP. 13. s8. . f enf, Wffli £.13, P. 18. f.I/. i(î o H? /?o;« "Ecclefia j Vique . de l'apparence viiible des élemens , 8c de la chair 8c du fang de J E s u s-C iirist qui font invifibles-.du ligne 8c de la chofe fignifiée , c'eft -à-dire du corps de J f. s u s-C hrist , qui eft mangé fur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela fe peut faire , je réponds, que c'eft un myftere de foi, 8c qu'il eft falutaire de le croire 8c non pas utile de l'examiner. Il répond cnfuitc à quelques pa liages de faint Auguftin , 8c dit par occalion , que le fang eft verfé du calice dans la bouche des fidèles : ce qui lèmble montrer que l'on communioit encore ordinairement fous les deux efpeces. Quant au palfage tiré de l'épître à l'Evêque Boniface, où faint Auguftin dit , que le facrcment du corps de j e s u s-C h r i s t eft en quelque maniéré le corps de J e s u s-C hrist. Lanfranc répond , que le corps de J e s u s-C hrist invilible 8c couvert de la forme du pain , eft le iàcrement 8c le ligne de ce même corps viiible 8c palpable , tel qu'il fut immolé fur la croix ; 8c que la célébration du facrcment eft la reprefèntation de ce premier facrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvenient ; que la chair 8c le fang de J E s u s-C hrist pris à un certain égard , foient les lignes d'eux-mêmes pris félon un autre égard , il apporte l'exemple de J e s u s-C hrist, qui lorl'qu'il apparut aux difciples allant à Emmaiis 8c feignit d'aller plus , loin , étoit , félon faint Auguftin , la figure de lui-même montant au ciel. Berenger. Saint Auguftin dans la même lettre à Boniface dit , que J e s u s-C hrist a été immolé une fois en lui-même, 8c que néanmoins il eft immolé tous les jours en facrement. Lanfranc. C'ell-à-dire , que J e s u s-C hrist n'a été immolé qu'une fois, montrant fon corps à découvert fur la croix, lorfqu'il s'offrit à fon Pcre id by Èoogle

AN.1066. de l'apparence viſible des élemens, & de la chair & du ſang de JESUS-CHRIST qui ſont inviſibles: du ſigne & de la choſe ſignifiée, c'eſt-à-dire du corps de JESUS-CHRIST, qui eſt mangé ſur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela ſe peut faire, je réponds, que c'eſt un myſtere de foi, & qu'il eſt ſalutaire de le croire & non pas utile de l'examiner.

c. 13. 15. Il répond enſuite à quelques paſſages de ſaint Auguſtin, & dit par occaſion, que le ſang *c.* 14. eſt verſé du calice dans la bouche des fidéles: ce qui ſemble montrer que l'on communioit encore ordinairement ſous les deux eſpeces. Quant au paſſage tiré de l'épître à l'Evêque Boniface, où ſaint Auguſtin dit, que le ſacrement du corps de JESUS-CHRIST eſt en quelque maniere le corps de JESUS-CHRIST. Lanfranc répond, que le corps de JESUS-CHRIST inviſible & couvert de la forme du pain, eſt le ſacrement & le ſigne de ce même corps viſible & palpable, tel qu'il fut immolé ſur la croix; & que la celebration du ſacrement eſt la repreſentation de ce premier ſacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvenient; que la chair & le ſang de JESUS-CHRIST pris à un certain égard, ſoient les ſignes d'eux-mêmes pris ſelon un autre égard, il apporte l'exemple de JESUS-CHRIST, qui lorſqu'il apparut aux diſciples allant à Emmaüs & feignit d'aller plus loin, étoit, ſelon ſaint Auguſtin, la figure de lui-même montant au ciel.

epiſt. 98. *al.* 23. *n.* 9. *v. Perron. paſſ. c.* 3.

Luc. XXIV. 13. 28. *Aug. cont. mend c.* 13. *n.* 28.

c. 15. Berenger. Saint Auguſtin dans la même lettre à Boniface dit, que JESUS-CHRIST a été immolé une fois en lui-même, & que néanmoins il eſt immolé tous les jours en ſacrement. Lanfranc. C'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST n'a été immolé qu'une fois, montrant ſon corps

livre foixante-micmt. i6t ?erc étant paffible 6c mortel. Mais dans le fa- . _ crement que l'Eglife célébré en mémoire dcAN,1° cette a&ion , fa chair eft tous les jours immolée , partagée , mangée , 8c fon fang paffe du calice dans la bouche des fidèles. L'un 8c l'autre véritable, l'un 8c l'autre tiré de la Vierge. Berenger difoit que l'Egiife Romaine étoitc. ié. l'aflèmblée des médians , 8c que le fiege apoftolique étoit le fiege de Satan. Lanfranc répond , que jamais aucun heretique , fchifmatique , ou mauvais Chrétien, n'a encore parlé de la forte* 8cq u'ils ont tous refpeété le fiege de faint Pierre. Berenger. Qui peut comprendre par la rai- «.17. fon, ou convenir qu'il fe puifie faire par miracle , que le pain ioit rompu dans le corps de J e s u s-C h r 1 s t , qui depuis fa refurreétion eft abfolument incorruptible , 8c demeure au ciel jufques à la fin du monde ? Lanfranc. Le jufte qui vit de la foi , n'examine point 8c ne cherche point à concevoir par la raifon , comment le pain devient chair 8c le vin fang, changeant l'un 8c l'autre «elfentiellement de nature. Il aime mieux croire les myfteres celcftes , pour obtenir un jour la recompenft de la foi , que de travailler en vain pour comprendre ce qui eft incomprehenfible. Mais c'eftlc propre des hérétiques de fe moquer de la foi des fimples, 8c vouloir tout comprendre quand nous croyons < eft mangé fur la terre ment pour ceux qui le reçoivent dignement , nous ne laiflbns pas de croire très-certainement qu'il eft entier 8c incorruptible dans le ciel. Il apporte enfuite l'autorité du concile d'Ephefe 2c de faint Cyrille d'Alexandrie. Après avoir réfuté les calomnies de Beren- xxiT. ger contre le Cardinal Humbert 8c l'Eglife Doctrine Romaine, il vient aux preuves de la doftrine catholique, capar la ration. Au reice, Stf./'v. que J e s u s-C h ri s t XXr.n.it, véritablement 8c utileDigitized by Google

Pere étant paſſible & mortel. Mais dans le ſacrement que l'Egliſe celebre en memoire de cette action, ſa chair eſt tous les jours immolée, partagée, mangée, & ſon ſang paſſe du calice dans la bouche des fidéles. L'un & l'autre veritable, l'un & l'autre tiré de la Vierge. AN. 1066.

Berenger diſoit que l'Egliſe Romaine étoit l'aſſemblée des méchans, & que le ſiege apoſtolique étoit le ſiege de Satan. Lanfranc répond, que jamais aucun heretique, ſchiſmatique, ou mauvais Chrétien, n'a encore parlé de la ſorte; & qu'ils ont tous reſpecté le ſiege de ſaint Pierre. *c.* 16.

Berenger. Qui peut comprendre par la raiſon, ou convenir qu'il ſe puiſſe faire par miracle, que le pain ſoit rompu dans le corps de JESUS-CHRIST, qui depuis ſa reſurrection eſt abſolument incorruptible, & demeure au ciel juſques à la fin du monde? Lanfranc. Le juſte qui vit de la foi, n'examine point & ne cherche point à concevoir par la raiſon, comment le pain devient chair & le vin ſang, changeant l'un & l'autre eſſentiellement de nature. Il aime mieux croire les myſteres celeſtes, pour obtenir un jour la recompenſe de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui eſt incomprehenſible. Mais c'eſt le propre des heretiques de ſe moquer de la foi des ſimples, & vouloir tout comprendre par la raiſon. Au reſte, quand nous croyons que JESUS-CHRIST eſt mangé ſur la terre veritablement & utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laiſſons pas de croire très-certainement qu'il eſt entier & incorruptible dans le ciel. Il apporte enſuite l'autorité du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille d'Alexandrie. *c.* 17. *Sup. liv. XXV. n.* 21. *Liv. XXVII. n.* 1.

Après avoir refuté les calomnies de Berenger contre le Cardinal Humbert & l'Egliſe XXII. Doctrine

_____ l6l tJiJîolre ’EcclefaJî'ujMt. An 1066 cath°%ue< Nous croyons, dit-il , que lesfub* ’ ftances terreftres , qui font fanétifiées fur la table *'l®*du Seigneur par le miniftere des prêtres, font par la puiflance fuprême changées d’une manie* re ineffable & incomprehenlible en l’effence du corps du Seigneur , à la rcferve des efpeces 8c de quelques autres qualitez de ces mêmes chofes ; de peur qu’on n’eut horreur de prendre delà chair crue 8c du fang , 8c afin que la foi ait plus de mérité. En forte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Pere , immortel, fain 8c entier, 8c que l’on puiflè dire que nous prenons le même corps qui eft né de la Vierge , 8c non pas le même. C’eftlc même quant à l’eflênce , la propriété de la vraye nature 8c la vertu : ce n’eft pas le même fi l’on reÊarde les apparences du pain 8c du vin. Telle eft 1 foi qu’a tenue dès les premiers tçms , 8c que tient encore à prefent l’Eglife, qui étant répandue par toute la terre , porte le nom de catho*. 1 II prouve cette doétrine par les paroles de inftitution de l’Euchariftie, parfaint Ambroife de Jacr.lv.' au livre des myljeres 8c au livre des facremens, «• 4 s- par faint Auguftin fur les pfeaumes 8c fur faint » P11- ^a'nt Leon & faint Grégoire , 8c par j8.‘ ' plufieurs miracles dont il foutient que la vérité ne peut être révoquée en doute. l0- Lanfranc répond enfuite à quelques objections. Berenger difoit : Ce que vous prétendez être le vrai corps de J e s u s-C mrist , eft nommé dans les auteurs ecclefiaftiques efpece, rellcmblance , figure , figne , myftere , facrement. Or ces mots font relatifs , 8c par confoquent ne peuvent fignifier la chofe à laquelle ils fe rapportent : c’eft-à-dire le corps de J e s u sChrist. Lanfranc répond ; L’Euchariftie s’appelle efpcce ou reflèmblance , par rapport aux chofes qu’elle étoit auparavant , fçavoir le pain &

AN. 1066. catholique. Nous croyons, dit-il, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table c. 18. du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere ineffable & incomprehenſible en l'eſſence du corps du Seigneur, à la reſerve des eſpeces & de quelques autres qualitez de ces mêmes choſes; de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair cruë & du ſang, & afin que la foi ait plus de merite. En ſorte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Pere, immortel, ſain & entier, & que l'on puiſſe dire que nous prenons le même corps qui eſt né de la Vierge, & non pas le même. C'eſt le même quant à l'eſſence, la proprieté de la vraye nature & la vertu : ce n'eſt pas le même ſi l'on regarde les apparences du pain & du vin. Telle eſt la foi qu'a tenuë dès les premiers tems, & que tient encore à preſent l'Egliſe, qui étant repanduë par toute la terre, porte le nom de catholique. c. 18. 19. Il prouve cette doctrine par les paroles de *Ambroſ. de myſt. c. 9. de ſacr. IV. c. 4. 5.* l'inſtitution de l'Euchariſtie, par ſaint Ambroiſe au livre des myſteres & au livre des ſacremens, par ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes & ſur ſaint *Aug. in Pſ. 33. 45. 65. 98.* Jean, par ſaint Leon & ſaint Gregoire, & par pluſieurs miracles dont il ſoutient que la verité ne peut être revoquée en doute.

c. 20. Lanfranc répond enſuite à quelques objections. Berenger diſoit : Ce que vous prétendez être le vrai corps de JESUS-CHRIST, eſt nommé dans les auteurs eccleſiaſtiques eſpece, reſſemblance, figure, ſigne, myſtere, ſacrement. Or ces mots ſont relatifs, & par conſequent ne peuvent ſignifier la choſe à laquelle ils ſe rapportent : c'eſt-à-dire le corps de JESUS-CHRIST. Lanfranc répond : L'Euchariſtie s'ap-

Livre [oixante-unièmt. 163 & le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne foit . „ le vraye Chair & le vrai Sang de Jésus- N-IC Christ quant à l'efiênce; même pour ceux qui le reçoivent indignement , quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace falutaire. Et enfuite : Vous croyez, que le pain 8c le vin c.n. de la fainte Table demeurent ce qu'ils ctoient quant à la fubftance ; 8c qu'on les nomme la Chair 8c le Sang de J e s u s-C h r 1 s t , parce Î[u'on les employé pour celebrer la mémoire de a chair crucifiée 8c de fon fang répandu. Si cela eft vrai , les facremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des Chrétiens. Car la manne envoyée du ciel 8c les animaux que l'onimmoloit valoicnt mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin ; 8c il eft plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le paiTé. Lanfranc conclut par l'autorité de l'Eglife , en difant à Berenger : Si ce que vous foûtenez touchant le Corps de J e s u s-C h r i s t eft véritable, ce quei'Eglife univerfelle en croit eft faux. . Car tous ceux qui fe difent Chrétiens, fe glorifient de recevoir en ce Sacrement la vraie Chair & le vrai Sang de J E s u s-C h r i s t. Interrogez tous ceux qui ont connoiffance de la langue Latine 8c de nos livres. Interrogez les Grecs , les Arméniens , les Chrétiens de quelque nation que ce (oit , ils difent tout d'une voix , que c'eft leur créance. Or fi la foi de l'Eglife univerfelle eft faufllfc, ou il n'y a jamais eu d'Eglife, ou elle a péri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ou de l'autre. Il apporte les pflages de l'Ecriture, qui prouvent l'univerfalite de l'Eglife; 8c ajoute : Vous dites que l'Eglife a été formée 8c a fructifié chez toutes les nations , mais que par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu fa doctrine, elle a erré , elle a péri, 8c eft demeurée en vous feuls fur la terre. A quoi il Afjith.' oppo- XXyULtn, Digitized by Google

& le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne ſoit le vraye Chair & le vrai Sang de JESUS-CHRIST quant à l'eſſence; même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace ſalutaire. AN. 1066.

Et enſuite : Vous croyez que le pain & le vin de la ſainte Table demeurent ce qu'ils étoient quant à la ſubſtance ; & qu'on les nomme la Chair & le Sang de JESUS-CHRIST, parce qu'on les employe pour celebrer la memoire de ſa chair crucifiée & de ſon ſang répandu. Si cela eſt vrai, les ſacremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des Chrétiens. Car la manne envoyée du ciel & les animaux que l'on immoloit valoient mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin; & il eſt plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le paſſé. c. 22.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'Egliſe, en diſant à Berenger : Si ce que vous ſoûtenez touchant le Corps de JESUS-CHRIST eſt veritable, ce que l'Egliſe univerſelle en croit eſt faux. Car tous ceux qui ſe diſent Chrétiens, ſe glorifient de recevoir en ce Sacrement la vraïe Chair & le vrai Sang de JESUS-CHRIST. Interrogez tous ceux qui ont connoiſſance de la langue Latine & de nos livres. Interrogez les Grecs, les Armeniens, les Chrétiens de quelque nation que ce ſoit, ils diſent tout d'une voix, que c'eſt leur créance. Or ſi la foi de l'Egliſe univerſelle eſt fauſſe, ou il n'y a jamais eu d'Egliſe, ou elle a peri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ou de l'autre. Il apporte les paſſages de l'Ecriture, qui prouvent l'univerſalité de l'Egliſe; & ajoûte : Vous dites que l'Egliſe a été formée & a fructifié chez toutes les nations, mais que par l'ignorance de ceux qui ont mal enten-

1&4- Uljlolre Ecclefaftlqtte'. a a a oppofe la promeffe de J e s u s-C h r i s T & les N* 0 'preuves de faint Auguftin, qui montrent que l'Eglife ne peut périr. Tel eft l'écrit de Lanfranc contre Berenger. XXIII. En Allemagne Adalbert Archevêque de Brêd^\Hema rne' s'<^t0't attir^ la principale autorité , 8c pour g;ie, la conferver retenoit en Saxe le Roi Henri, fans Lambert, le lai fier aller dans les autres provinces -, de peur *n, 1066. qU>il ne fût pius maître abfolu des affaires, fl ce jeune Prince en communiquoit avec les autres Seigneurs. Sigefroi Archevêque de Mayence 8c Annon de Cologne , cherchoient avec plufieurs autres Seigneurs les moiens de s'affranchir de la tyrannie d' Adalbert. Enfin ils indiquèrent une diete ou aflëmblée generale à Tribur près de Mayence , £c refoiurent de déclarer au Roi qu'il devoit choiiir , de renoncer au roïaume ou à l'amitié de l'Archevêque de Blême. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le Roi s'étant rendu à Tribur , on lui fit cette propolition. Comme il reculoit-8c ne fçavoit quel parti prendre , l'Archevêque de Brême lui confeilla de s'enfuir la nuit fuivante , 8c d'emporter fon trefor , pour fe retirer à Goflar ou en quelque autre lieu de fûreté. Mais les Seigneurs en aiant avis , prirent les armes 8c firent garde toute la nuit autour du logis du Roi. Le matin ils étoient fi animez contre Adalbert , qu'à peine le Roi pût les empêcher de porter la main fur lui. Enfin il fut chaffé honteufement de la cour avec tous ceux de fon parti ; 8c le Roi lui donna une efeorte pour le conduire chez lui. Ainfi le gouvernement revint aux Evêques , pour donner tour à tour leurs confeils au Roi. Hrrran . Il célébra à Utrecht la fête de Pâques, qui Cot.'"?. cette année 1066. étoit le fèiziéme d' Avril. Le famedi faint l'Archevêque Eberard de Treves aiant officié , mourut dans la facriftie encore revêDigitizcd by Google

AN. 1066. oppoſe la promeſſe de JESUS-CHRIST & les preuves de ſaint Auguſtin, qui montrent que l'Egliſe ne peut perir. Tel eſt l'écrit de Lanfranc contre Berenger.

XXIII. Egliſes d'Allemagne. *Lambert. an.* 1066. En Allemagne Adalbert Archevêque de Brême, s'étoit attiré la principale autorité, & pour la conſerver retenoit en Saxe le Roi Henri, ſans le laiſſer aller dans les autres provinces; de peur qu'il ne fût plus maître abſolu des affaires, ſi ce jeune Prince en communiquoit avec les autres Seigneurs. Sigefroi Archevêque de Mayence & Annon de Cologne, cherchoient avec pluſieurs autres Seigneurs les moiens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin ils indiquerent une diete ou aſſemblée generale à Tribur près de Mayence, & reſolurent de declarer au Roi qu'il devoit choiſir, de renoncer au roïaume ou à l'amitié de l'Archevêque de Brême. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le Roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette propoſition. Comme il reculoit & ne ſçavoit quel parti prendre, l'Archevêque de Brême lui conſeilla de s'enfuir la nuit ſuivante, & d'emporter ſon treſor, pour ſe retirer à Goſlar ou en quelque autre lieu de ſûreté. Mais les Seigneurs en aïant avis, prirent les armes & firent garde toute la nuit autour du logis du Roi. Le matin ils étoient ſi animez contre Adalbert, qu'à peine le Roi pût les empêcher de porter la main ſur lui. Enfin il fut chaſſé honteuſement de la cour avec tous ceux de ſon parti; & le Roi lui donna une eſcorte pour le conduire chez lui. Ainſi le gouvernement revint aux Evêques, pour donner tour à tour leurs conſeils au Roi.

Herman. Contin. Lamb. Il celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1066. étoit le ſeiziéme d'Avril. Le

Livre foix&nte-mième. l6f revêtu des ornemens. Annon Archevêque de . Cologne, fit donner ce fiege à fon neveu Cuno AN,IC ou Conrad prévôt de fon Eglife : mais le clergé 7~,r 5c le peuple de Treves furent extrêmement u-spiulf j. j, ritez de n'avoir point eu de part à ce choix , 8c s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple mémorable. Le Comte Dietric alors Majordome de l'Eglifc de Treves, étoit un jeune homme feroce 8c par fon tempérament 8c par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel Archevêque devoit entrer dans la , ville , il alla au devant avec des troupes nombreufes -, 8c comme le Prélat fortoit de fon logis , il fc jetta fur lui , tua le peu de les gens qui voulurent relilkr , mit en fuite les autres, pilla les richefïbs qu'il avoit apportées , qui étoient grandes, 8c le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-tems en pril'on , il le livra à quatre chevaliers peur le faire mourir. Ils le jetterait par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne fe rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre lui voulant couper la tête , lui abattit feulement la mâchoire : enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin ro 66. On le regarda comme un martyr , 8c on prétendit qu'il fe faifoit des miracles à fon tombeau. Uton lui fucceda dans le fic^e de Treves par ' l'éle&ion unanime du cierge 8c du peuple. Il étoit de la haute Allema-Maint, fai gne fils du Comte Eberard 8c d'Ide, fondateur C. a fi. par. du monaftere de Schafhoufe , dont la ville 2' P' 3 57* de ce nom a tiré fon origine. Eberard 8c Ide embrafferent l'un 8c l'autre la vie monaftique 8c moururent en réputation de fainteté. La même année Reinher Evêque deMeflèin étant mort , Craft prévôt de Gollar lui fucceda. Ayant reçû cette dignité , il revint à Goflar ,.8c après d'ne s'enferma dans fa chambre, comDigitized by Google

revêtu des ornemens. Annon Archevêque de Cologne, fit donner ce ſiege à ſon neveu Cuno ou Conrad prevôt de ſon Egliſe : mais le clergé & le peuple de Treves furent extrémement irritez de n'avoir point eu de part à ce choix, & s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple memorable. Le Comte Dietric alors Majordome de l'Egliſe de Treves, étoit un jeune homme feroce & par ſon temperament & par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel Archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au devant avec des troupes nombreuſes ; & comme le Prelat ſortoit de ſon logis, il ſe jetta ſur lui, tua le peu de ſes gens qui voulurent reſiſter, mit en fuite les autres, pilla les richeſſes qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, & le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-tems en priſon, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetterent par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne ſe rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre lui voulant couper la tête, lui abattit ſeulement la mâchoire : enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin 1066. On le regarda comme un martyr, & on prétendit qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau. Uton lui ſucceda dans le ſiege de Treves par l'élection unanime du clergé & du peuple. Il étoit de la haute Allemagne fils du Comte Eberard & d'Ide, fondateur du monaſtere de Schafhouſe, dont la ville de ce nom a tiré ſon origine. Eberard & Ide embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique & moururent en reputation de ſainteté.

AN. 1066. *Hiſt. Trevir. to. XII. Spicil. p. 2. 31*

Mabill. ſæc. 6. act. par. 2. p. 337.

La même année Reinher Evêque de Meſſein étant mort, Craft prévôt de Goſlar lui ſucceda. Ayant reçû cette dignité, il revint à Goſ-

Lamb.

1 66 Hifioke Ecclefafliqut. An 1066 comme vo'Jant repofer. Là étoit fon trélor ‘ qu’il aimoit pafiionnement 8c qu’il y avoit enterré, fans que pcrfonnc en fçût rien. Ses valets de chambre ayant attendu jufques au foir , 8c s’étonnant qu’il dormît fi long-tems contre là coutume , frapperont à fa porte, 8c enfin voïant qu’il ne répondoit point l’en foncèrent. Ils le trouvèrent mort , la tête cafl’ée 8c le vifage noir , couché fur fon tréior. . xxiv. Cette année même mourut près de Vicence S. Thibaut en Lombardie fàint Thibaut fameux folitaire. Il £^°'t frani3°'s * Provins au diocefe de n'iîeJ. pur. Sens > de parens très-nobles 8c très-riches , de i, p. 1 58. la famille des Comtes de Champagne , entre lefqucls Thibaut III. qui regnoit alors le tint fur les fonts. Le jeune homme eut toujours grande inclination pour la vie éremitique , 8c alla trouver lecretemcnt un hesmite nommé Bouchard , qui demeuroit dans une ifle de la Seine. Par fon confeil il partit avec un de fes chevaliers nommé Gautier 8c chacun un écuyer. Us allèrent à Reims , où ils fe dérobèrent de leurs gens , paflerent à pied au-delà ; 8c ayant changé leurs habits avec deux pauvres pèlerins, ils entrèrent en Allemagne. Us y vécurent longtems dans une extrême pauvreté , fubfiftantdu travail de leurs mains , fans dédaigner les travaux les plus vils , comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, 8c fur tout de faire du charbon. Un jour entre autres s’étant loüez tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut que fa delicateflè erapêchoit d’avancer autant que les autres , fut cruellement maltraité par l’infpeéteur de l’ouvrage ; 8c Gautier ne put lui faire entendre raiIbn , parce qu’ils ne fçavoient pas la langue l’un de l’autre. Ayant amaffé quelque peu d’argent par leur traDigitized by Google

AN.1066. comme voulant repoſer. Là étoit ſon tréſor qu'il aimoit paſſionnement & qu'il y avoit enterré, ſans que perſonne en ſçût rien. Ses valets de chambre ayant attendu juſques au ſoir, & s'étonnant qu'il dormît ſi long-tems contre ſa coûtume, frapperent à ſa porte, & enfin voïant qu'il ne répondoit point l'enfoncerent. Ils le trouverent mort, la tête caſſée & le viſage noir, couché ſur ſon tréſor.

XXIV. S. Thibaut de Provins. *Vita ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 158.*

Cette année même mourut près de Vicence en Lombardie ſaint Thibaut fameux ſolitaire. Il étoit François né à Provins au dioceſe de Sens, de parens très-nobles & très-riches, de la famille des Comtes de Champagne, entre leſquels Thibaut III. qui regnoit alors le tint ſur les fonts. Le jeune homme eut toûjours grande inclination pour la vie éremitique, & alla trouver ſecretement un hermite nommé Bouchard, qui demeuroit dans une iſle de la Seine. Par ſon conſeil il partit avec un de ſes chevaliers nommé Gautier & chacun un écuyer. Ils allerent à Reims, où ils ſe déroberent de leurs gens, paſſerent à pied au-delà; & ayant changé leurs habits avec deux pauvres pelerins, ils entrerent en Allemagne. Ils y vêcurent longtems dans une extrême pauvreté, ſubſiſtant du travail de leurs mains, ſans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, & ſur tout de faire du charbon. Un jour entre autres s'étant loüez tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut que ſa delicateſſe empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inſpecteur de l'ouvrage; & Gautier ne put lui faire entendre raiſon, parce qu'ils ne ſçavoient pas la langue l'un de l'autre.

Ayant amaſſé quelque peu d'argent par leur

 travail , ils allèrent nuds pieds eh pèlerinage à . „ faint Jacques en Galice , 8c revinrent en Aile- N 0 ’ magne. Cependant Thibaut pria Ton compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprit à lire , parce que c’étoit un moyen de mieux fçavoir & mieux pratiquer ies commandemens de Dieu. Gauthier trouva un maître qui lui enfeigna les fept pfeaumes de la pénitence ; mais Thibaut n’a voit point de pfeautier ni dequoi en acheter. Gautier perfuada au maître d’aller à Provins trouver Arnoul pere de Thibaut, & lui demander un pfeautier pour fon fils. Le maître partit chargé d’un pain, que Thibaut envoyoit à fes parens , n’ayant point d’autre prefent à leur faire , encore le luiavoit-on donné par charité. Arnoul 8c Guille fa femme apprenant la fainte vie de leur fils, en rendirent grâces à Dieu , reçurent le pain comme un grand prefent , 8c en firent manger à plufieurs malades de diverfes fievres qui furent tous guéris. Arnoul qui defiroit ardemment de voir ce cher fils , fuivit le maître qui le mena à Trêves , 8c le fit attendre hors de la ville, fous un arbre, où Thibaut avoit accoutumé de venir lire. Il l’y mena lui-même fous pretexte de voir le profit qu’il avoit fait dans la lecture en fon abiènee j mais quand il vit fon peTe il dit : Vous m’avez trahi, 8c retourna promptement. Arnoul le fuivit fondant en larmes , 8c difant : Pourquoi me fuyez-vous , mon cher fils ? Je ne veux pas vous détourner de vôtre bon deffein ; je ne veux que vous voir 8c vous parler une fois , 8c porter de vos nouvelles à vôtre mere affligée. Thibaut répondit : Seigneur (car depuis qu’il l’eut quitté il ne le nomma plus fon pere) ne troublez point mon repos ; allez en paix 8c me permettez d’avoir la paix en Jésus♦ Digitized by Google

travail, ils allerent nuds pieds en pelerinage à ſaint Jacques en Galice, & revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria ſon compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprit à lire, parce que c'étoit un moyen de mieux ſçavoir & mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gauthier trouva un maître qui lui enſeigna les ſept pſeaumes de la penitence; mais Thibaut n'avoit point de pſeautier ni dequoi en acheter. Gautier perſuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul pere de Thibaut, & lui demander un pſeautier pour ſon fils. Le maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoyoit à ſes parens, n'ayant point d'autre preſent à leur faire, encore le lui avoit-on donné par charité. Arnoul & Guille ſa femme apprenant la ſainte vie de leur fils, en rendirent graces à Dieu, reçurent le pain comme un grand preſent, & en firent manger à pluſieurs malades de diverſes fievres qui furent tous gueris. ANI066.

Arnoul qui deſiroit ardemment de voir ce cher fils, ſuivit le maître qui le mena à Treves, & le fit attendre hors de la ville, ſous un arbre, où Thibaut avoit accoûtumé de venir lire. Il l'y mena lui-même ſous pretexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en ſon abſence; mais quand il vit ſon pere il dit: Vous m'avez trahi, & retourna promptement. Arnoul le ſuivit fondant en larmes, & diſant: Pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils? Je ne veux pas vous détourner de vôtre bon deſſein; je ne veux que vous voir & vous parler une fois, & porter de vos nouvelles à vôtre mere affligée. Thibaut répondit: Seigneur (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus ſon pere) ne troublez point mon repos; allez

1 68 Hifloire ’Ecclefiaflique. sus-Christ. Son pcre lui dit : Mon fils, vous An .1066. manqUC2, de tout, nous avons de grands biens , recevez quelque chofe au moins pour vous fouvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu , 8c fe retira. Gautier dit au pcre , que fon fils n’avoit befoin que d’un pfeautier, 8c il le donna avec joye. Pour éviter à l’avenir de pareilles vifites, Thibaut s’en alla à Rome , dans le deflein de faire encore un plus long voyage. En effet au retour de Rome, il prit le chemin de Venife voulant aller à Jerufalem. Mais Gautier ne pouvant plus à caufe de fon âge fupporter tant de fatigues, ils s’arrêtèrent près de Viccncc, en un lieu nommé Salanique , par la permiflion des proprietaires ; 8c y aiant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite , 8c Gautier en vécut encore deux dans cette folitude : mais Thibaut les furvêcut de fept ans. Il ne fe nourrit pendant long-tems que de pain d’orge 8c d’eau, 8c en vint enfin à ne vivre que de fruits, d’herbes 8c de racines, fans boire. Il portoit toujours un cilicc : il fe donnoit fouvent ladifcipline avec un foüet de plufieurs lanières de cuir, 8c ne dormoit qu’affis. L’Evêque de Vicence touché de fon mérité l’ordonna prêtre après l’avoir fait paiTer par- tous les degrez, ecclefiaftiques , 8c la derniere année de la vie il reçut l’habit monaftique. n. 18. Amoul apprenant la réputation de fainteté où étoit fon fils , refolut d’aller à Rome en pèlerinage pour le voir en palîânt , comme il fit; 8c à Ion retour il raconta à Guille fa femme ce qu’il avoit vû. Elle voulut aufïi voir fon fils ; Amoul retourna avec elle accompagné de beaucoup de uobldfe : mais Guille étant arrivée près de fon cher Digitiz

sus-Christ. Son pere lui dit : Mon fils, vous
An.1066. manquez de tout, nous avons de grands biens, recevez quelque choſe au moins pour vous ſouvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu, & ſe retira. Gautier dit au pere, que ſon fils n'avoit beſoin que d'un pſeautier, & il le donna avec joye.

Pour éviter à l'avenir de pareilles viſites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le deſſein de faire encore un plus long voyage. En effet au retour de Rome, il prit le chemin de Veniſe voulant aller à Jeruſalem. Mais Gautier ne pouvant plus à cauſe de ſon âge ſupporter tant de fatigues, ils s'arrêterent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permiſſion des proprietaires ; & y aïant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite, & Gautier en vêcut encore deux dans cette ſolitude : mais Thibaut les ſurvêcut de ſept ans. Il ne ſe nourrit pendant long-tems que de pain d'orge & d'eau, & en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes & de racines, ſans boire. Il portoit toûjours un cilice : il ſe donnoit ſouvent la diſcipline avec un foüet de pluſieurs lanieres de cuir, & ne dormoit qu'aſſis. L'Evêque de Vicence touché de ſon merite l'ordonna prêtre après l'avoir fait paſſer par tous les degrez eccleſiaſtiques, & la derniere année de ſa vie il reçut l'habit monaſtique.

n. 18. Arnoul apprenant la reputation de ſainteté où étoit ſon fils, reſolut d'aller à Rome en pelerinage pour le voir en paſſant, comme il fit ; & à ſon retour il raconta à Guille ſa femme ce qu'il avoit vû. Elle voulut auſſi voir ſon fils : Arnoul retourna avec elle accompagné de beaucoup de

Livre foixcmte-uniétne. 1 6 g cher fils , ne voulut point le quitter , 8c fe con- . facra avec lui au fervice de Dieu dans la folitude. Enfin douze ans après que Thibaut eut"14* quitté fon pais , 8c neuf ans depuis qu'il fe fut retiré à Salanique , il mourut faintement le premier jour de Juillet 1066. & fut enterré à Vicence. Il avoit fait plufieurs miracles pendant la vie , il s'en fit encore plufieurs à fon tombeau , 8c l'Eglife honore fa mémoire le jour de fa mort. La même année 8c cinq jours auparavant XXV.' futmartyrifé faint Arialde diacre de l'Eglife de AriaUe Milan. Il étoit d'une nobleffe diftinguée, frere d'un Marquis , dignité rare en ce tcms-là , 8c Tiarm «. né entre Milan 8c Corne. Dès l'année ioy6. il 10 66. vint à Milan , 8c y combatit dix ans contre les limoniaques 8c les clercs incontinens , particulièrement contre l'Archevêque Gui. Au com-W.<wMo6i« mencement du pontificat d'Alexandre II. il alla à Rome , 8c Herlembaud fon ami l'y fuivit. C'étoit un Seigneur d'une grande pieté , 8c zélé comme lui contre la fimonie 8c l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jerufàlem 8c vouloit embraffer la vie monaftique : mais Arialde lui promit une plus grande recompenfe de la part de Dieu , s'il différait d'entrer dans un monaftere , pour s'oppofer avec lui aux ennemis de J e s u s-C hrist. Hc lembaud voulant éprouver le confeil d' Arialde , prit des chemins détournez pour aller à Rome , 8c confulta tous les ferviteurs de Dieu her mites ou. moines qu'il trouva fur fa route. Tous lui donnèrent le même confeil ; 8c quand il fut arrivé à Rome , le Pape Alexandre 8c les Cardinaux lui commandèrent .abfolument de retourner à Milan, 8c de refifter avec Aj- ialde aux ennemis de J E s u s-C h r x.s t julflues à l'effufion de fon Sang. Ils lui donnèrent même de la paî t de faint Jom XIII. H Pierre Digitized by Googl

cher fils, ne voulut point le quitter, & ſe conſacra avec lui au ſervice de Dieu dans la ſolitude. Enfin douze ans après que Thibaut eut quitté ſon païs, & neuf ans depuis qu'il ſe fut retiré à Salanique, il mourut ſaintement le premier jour de Juillet 1066. & fut enterré à Vicence. Il avoit fait pluſieurs miracles pendant ſa vie, il s'en fit encore pluſieurs à ſon tombeau, & l'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. AN. 1066. n. 22.

La même année & cinq jours auparavant fut martyriſé ſaint Arialde diacre de l'Egliſe de Milan. Il étoit d'une nobleſſe diſtinguée, frere d'un Marquis, dignité rare en ce tems-là, & né entre Milan & Come. Dès l'année 1056. il vint à Milan, & y combatit dix ans contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, particulierement contre l'Archevêque Gui. Au commencement du pontificat d'Alexandre II. il alla à Rome, & Herlembaud ſon ami l'y ſuivit. C'étoit un Seigneur d'une grande pieté, & zelé comme lui contre la ſimonie & l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jeruſalem & vouloit embraſſer la vie monaſtique: mais Arialde lui promit une plus grande recompenſe de la part de Dieu, s'il differoit d'entrer dans un monaſtere, pour s'oppoſer avec lui aux ennemis de JESUS-CHRIST. Herlembaud voulant éprouver le conſeil d'Arialde, prit des chemins détournez pour aller à Rome, & conſulta tous les ſerviteurs de Dieu hermites ou moines qu'il trouva ſur ſa route. Tous lui donnerent le même conſeil; & quand il fut arrivé à Rome, le Pape Alexandre & les Cardinaux lui commanderent abſolument de retourner à Milan, & de reſiſter avec Arialde aux ennemis de JESUS-CHRIST juſques à l'effuſion de ſon XXV. S. Arialde martyr. *Vita ap. Baron ann.* 1066. *Id. an.* 1061.

170 Hijîoire Ecckpttfiîque. 1066 ^'erre un dtendart j de voit prendre en main "pour reprimer la fureur des heretiques, quand il ferait befoin : ce qu'il fit conftamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion finguliere à laver les pieds des pauvres j 2c pour s'humilier davantage après les avoir lavez , il fe profternoit 8c les mettoit fur fa tête. Arialde difoit de lui en foupirant; Hélas? hors Herlembaud 8t le clerc Nazaire , je ne trouve prefque perfonne , qui par une fauife difcretion ne me confeille do me taire , & de laiflèr les fimoniaques 8c les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon. Il y avoit donc dix ans qu* Arialde combattoit contre eux , lorfque Gui Archevêque de Milan le fit prendre en trahifon , 8c mener en des defcrts inaccefiibles , au-delà du lac Majour. C'eft le même Archevêque qui avoit témoigné fe convertir quand Pierre Damien fut envoyé .lib. légat à Milan en 105-9. mais oubliant le fer• n' 34* ment qu'il fit alors , il étoit retombé dans les mêmes crimes , 8c ne pou voit fouffrir les reproches qu' Arialde lui en faifoit. Ce faint homme aïant donc été arrêté, la niece de l'Archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachaifent 8c ne lui fauvaifent la vie, C'efl: pourquoi elle envoia deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarquez de fur le lac , ils demandèrent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs répliquèrent : La niece de l'Archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort j 2c regardant plus loin , ils le virent lié 8c affis fur une pierre. Ils fe jetterent fur lui l'épée à la main 8c le prirent chacun par une oreille en difant : Dis pendart , nôtre maître eft-il véritablement Archevêque ? Ariqlde répondit : Il nç l'effc , ni ne : l'a ' ■

AN.1066. Pierre un étendart, qu'il devoit prendre en main pour reprimer la fureur des heretiques, quand il ſeroit beſoin : ce qu'il fit conſtamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion ſinguliere à laver les pieds des pauvres ; & pour s'humilier davantage après les avoir lavez, il ſe proſternoit & les mettoit ſur ſa tête. Arialde diſoit de lui en ſoupirant ; Helas ! hors Herlembaud & le clerc Nazaire, je ne trouve preſque perſonne, qui par une fauſſe diſcretion ne me conſeille de me taire, & de laiſſer les ſimoniaques & les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorſque Gui Archevêque de Milan le fit prendre en trahiſon, & mener en des deſerts inacceſſibles, au-delà du lac Majour. C'eſt le même Archevêque qui avoit témoigné ſe convertir quand Pierre Damien fut envoyé legat à Milan en 1059. mais oubliant le ſerment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, & ne pouvoit ſouffrir les reproches qu'Arialde lui en faiſoit. Ce ſaint homme aïant donc été arrêté, la niece de l'Archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachaſſent & ne lui ſauvaſſent la vie. C'eſt pourquoi elle envoïa deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarquez de ſur le lac, ils demanderent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs repliquerent : La niece de l'Archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort ; & regardant plus loin, ils le virent lié & aſſis ſur une pierre.

Sup. lib. LX. n. 34.

Ils ſe jetterent ſur lui l'épée à la main & le prirent chacun par une oreille en diſant : Dis pendart, nôtre maître eſt-il veritablement Ar-

Livre foixante-uniéme. rj\ Va jamais été , puifqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui coupèrent les deux oreilles. Il lev,a les yeux au ciel , & dit : Je vous rends grâces J élus , de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demandèrent encore li Gui étoit véritablement Archevêque ? 8c -il répondit encore que non. C'eft pourquoi ils lui coupèrent le nez, avec la levre d'en haut , puis ils lui arrachèrent les deux yeux. Enfuite ils lui coupèrent la main droite, en dilant': C'eft cettt main qui écrivoit les lettres qu'on env.oïoit à Rome. Ils le mutilèrent encore d'une maniéré plus-honteufè par une cruelle dériiion de la chalîcté. Enfin ils lui arrachèrent la langue par deffous le menton , en dilant : Faifons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainfi entre leurs mains le vingt-feptiéme de Juin 1066. Son corps ayant été plulîeurs fois découvert , fut jetté au fond du lac, 8c au bout de dix mois fut trouvé au bord fans corruption. Herlembaud le tira à main armée 8c le transfera à Milan } Ce la fainteté d'Arialde fut atteftée par plufieurs miracles: Pour faire cclTer ces troubles à Milan , le Pa- XXVT. pe Alexandre y envoïa l'année fuivante deux , Légation légats, Mainard Cardinal Evêque de fainte Ru- à ^ ^ron fine luccelfeur d'Humbert , 8c Jean prêtre car- an. 1067. dînai , qui y étant arrivez y publièrent des con- t0- 9 • ftitutions dont voici la fubftance. Nous défen-p* 1 dons fuivant les anciennes réglés , que dans tout ce diocefe aucun Abbé reçoive un moine' pour un prix dont il foit convenu , 8c qu'un chanoine foit reçu autrement que gratis : que dans aucune ordination des perfonnes ecclefiaftiques, dans les confecrations des Eglifes, ou la diftribution du faint Chrême , il intervienne aucune récompenfe convenue. H 1 Le ' • ' Digitized by Google

l'a jamais été, puiſqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui couperent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, & dit : Je vous rends graces Jeſus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demanderent encore ſi Gui étoit veritablement Archevêque ? & il répondit encore que non. C'eſt pourquoi ils lui couperent le nez avec la levre d'en haut, puis ils lui arracherent les deux yeux. Enſuite ils lui couperent la main droite, en diſant : C'eſt cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoïoit à Rome. Ils le mutilerent encore d'une maniere plus honteuſe par une cruelle dériſion de la chaſteté. Enfin ils lui arracherent la langue par deſſous le menton, en diſant : Faiſons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainſi entre leurs mains le vingt-ſeptiéme de Juin 1066. Son corps ayant été pluſieurs fois découvert, fut jetté au fond du lac, & au bout de dix mois fut trouvé au bord ſans corruption. Herlembaud le tira à main armée & le transfera à Milan ; & la ſainteté d'Arialde fut atteſtée par pluſieurs miracles. AN. 1067.

XXVI. Legation à Milan. *ap. Baron. an.* 1067. *to.* 9. *conc. p.* 1119.

Pour faire ceſſer ces troubles à Milan, le Pape Alexandre y envoïa l'année ſuivante deux legats, Mainard Cardinal Evêque de ſainte Ruffine ſucceſſeur d'Humbert, & Jean prêtre cardinal, qui y étant arrivez y publierent des conſtitutions dont voici la ſubſtance. Nous défendons ſuivant les anciennes regles, que dans tout ce dioceſe aucun Abbé reçoive un moine pour un prix dont il ſoit convenu, & qu'un chanoine ſoit reçû autrement que gratis : que dans aucune ordination des perſonnes eccleſiaſtiques, dans les conſecrations des Egliſes, ou la diſtribution du ſaint Chrême, il intervien-

^ lyt Hijloîre ’Ecclefîafiiqtie. An 1067 Le Prêtre , le diacre ou le foudiacre qui re* '"tient publiquement une femme pour être fa concubine , tant qu’il demeurera en faute ne fera aucune fonction , & n'aura aucun bénéfice ecclefiaftique. Mais celui qui , fans la tenir chez lui fera tombé par fi agilité humaine , en étant convaincu, fera -feulement îiilpendu de fes fonétions , jufques à ce qu'il ait fait penitence. Nous défendons de plus, qu’aucun de ces clercs ne foit condamné fur un ioupçcn , ni privé de fes fondrions ou de fon bénéfice, s’il n’eft convaincu par fa confefiion ou pu des témoins fuffifans. Et de peur qu’on ne prenne occafion de les calomnier à,caufe des femmes qu’ils ont quittées , nous leur défendons de demeurer en même maifion , de boire ou manger avec elles , 8c de leur pailer, qu’en prefence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils l’obfervent , on n’aura rien à leur imputer pour ce fujet. Qu’on les oblige , s’il fe peut , à demeurer près des Eglifes. Or nous réglons la maniéré de les punir canoniquement , pour conferver la dignité des miniftres de l’autel , 8c empêcher qu’à l’avenir aucun clerc foit fournis au jugement des laïques , ce que nous défendons abfoîument. Si un laïque a de ces clercs en fa feigneurie , fi-tôt qu’il fçaura certainement que quelqu’un d’eux retient une femme, ou a péché avec elle, il en avertira l’Archevêque 8c les chanoines de cette Eglife qui en feront chargez. S’ils lui interdiient fes fondrions , le laïque fera executer leur jugement : fi l’Archevêque ou fes chanoines négligent l’avis, le laïque empêchera que dans fa feigneurie le clerc coupable fafle aucune fondrion , ou tienne aucun bénéfice. Mais le laïque ne diipofera pas du bénéfice , il fera refervé à la diipofition de l’Eglife. Nous défen• dons Digitiz

AN. 1067. Le Prêtre, le diacre ou le ſoudiacre qui retient publiquement une femme pour être ſa concubine, tant qu'il demeurera en faute ne fera aucune fonction, & n'aura aucun benefice eccleſiaſtique. Mais celui qui, ſans la tenir chez lui ſera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, ſera ſeulement ſuſpendu de ſes fonctions, juſques à ce qu'il ait fait penitence. Nous défendons de plus, qu'aucun de ces clercs ne ſoit condamné ſur un ſoupçon, ni privé de ſes fonctions ou de ſon benefice, s'il n'eſt convaincu par ſa confeſſion ou par des témoins ſuffiſans. Et de peur qu'on ne prenne occaſion de les calomnier à cauſe des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maiſon, de boire ou manger avec elles, & de leur parler, qu'en preſence de deux ou trois témoins irreprochables. S'ils l'obſervent, on n'aura rien à leur imputer pour ce ſujet. Qu'on les oblige, s'il ſe peut, à demeurer près des Egliſes. Or nous reglons la maniere de les punir canoniquement, pour conſerver la dignité des miniſtres de l'autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun clerc ſoit ſoumis au jugement des laïques, ce que nous défendons abſolument.

Si un laïque a de ces clercs en ſa ſeigneurie, ſi-tôt qu'il ſçaura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme, ou a peché avec elle, il en avertira l'Archevêque & les chanoines de cette Egliſe qui en ſeront chargez. S'ils lui interdiſent ſes fonctions, le laïque fera executer leur jugement : ſi l'Archevêque ou ſes chanoines negligent l'avis, le laïque empêchera que dans ſa ſeigneurie le clerc coupable faſſe aucune fonction, ou tienne aucun benefice. Mais le laïque ne diſpoſera pas du benefice, il ſera re-

Livre foixante-nniéme . 175 dons aufli à tout laïque de faire aucune violen- ANJ067. ce à un clerc , quoique coupable -, foit dans fes héritages , s'il en a , £bit dans fon bénéfice feculier, c'eft-à-dire fon fief, ou fes autres biens, . hors le bénéfice ecclefiaftique , comme il a été * ' dit. Défenfe ^auffi à fout laïque dé rien exiger d'un clerc , pour le faire promouvoir à quelque Ordre que ce foit. L'Archevêque ira une fois ou deux , s'il le peut , par toutes les paroiflès , pour confirmer 8c faire fa viîîte félon les canons , fans qu'aucun laïque ou clerc lui relifte ; au contraire ils lui obéiront 8c le ferviront en ce qui regarde la religion. Il aura auflî une en- • tiere puilîance de ju^er 8c punir félon les canons tout fon cierge , tant dans la ville que dehors. Quant aux clercs 8c aux laïques qui ont juré contre les ftmoniaques 8c les clercs incontinens , de s'emploïer de bonne foi à reprimer ces defo rires , 8c fous ce pretexte ont brûlé , pillé , répandu du fang 8c commis plufieurs violences, nous leur défendons abfolument d'en ufer de même à l'avenir. Mais qu'ils fe contentent de bien vivre 8c 'de dénoncer les coupables à l'Archevêque , aux chanoines de cette Eglife 8c aux Evêques fuffragans. Qu'il n'y ait aucune pourfuite pour les dommages ou les injures reçues * à cette occaiïon , 8c qu'on n'en garde aucun reffentiment; mais que la paix de Jesus-Christ régné dans vos cœurs. Et parce que quelquesuns font plus touchez, des peines temporelles que des étemelles , nous condamnons ceux qui n'obferveront pas ces conftitutions , fçavoir l' Archevêque à cent livres de deniers , 8c jufques au payement il demeurera interdit ; les capitaines à vingt livres, les va {Taux à dix , c'étoit de ; les négociai à cinq, le tout au profit de moindres gentilshommes les autres a proportion , H Digitized by Google

dons auſſi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable; ſoit dans ſes heritages, s'il en a, ſoit dans ſon benefice ſeculier, c'eſt-à-dire ſon fief, ou ſes autres biens, hors le benefice eccleſiaſtique, comme il a été dit. Défenſe auſſi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce ſoit. L'Archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroiſſes, pour confirmer & faire ſa viſite ſelon les canons, ſans qu'aucun laïque ou clerc lui reſiſte; au contraire ils lui obéïront & le ſerviront en ce qui regarde la religion. Il aura auſſi une entiere puiſſance de juger & punir ſelon les canons tout ſon clergé, tant dans la ville que dehors. AN. 1067.

Quant aux clercs & aux laïques qui ont juré contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, de s'emploïer de bonne foi à reprimer ces deſordres, & ſous ce pretexte ont brûlé, pillé, répandu du ſang & commis pluſieurs violences, nous leur défendons abſolument d'en uſer de même à l'avenir. Mais qu'ils ſe contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à l'Archevêque, aux chanoines de cette Egliſe & aux Evêques ſuffragans. Qu'il n'y ait aucune pourſuite pour les dommages ou les injures reçûës à cette occaſion, & qu'on n'en garde aucun reſſentiment; mais que la paix de JESUS-CHRIST regne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns ſont plus touchez des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'obſerveront pas ces conſtitutions, ſçavoir l'Archevêque à cent livres de deniers, & juſques au payement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vaſſaux à dix, c'étoit de

^ 174, Hijloire ÈcclefiaJHque. . , l’Eglife métropolitaine. Ce decret effc daté du vAk.io 7 - premier jour d’ Août l’an 1067. iïxiéme du Pape Alexandre II. indication cinquième. On y voit jufques où étoit allé le z,ele indifcret con. tre les limoniaques 8c les cbrcs fcandaleux. Vift. 81. f. On trouve un decret du même Pape , adreffé * 6. aux Evêques 8c au Roi de Dalmatie , portant que fi un Evêque , un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu’il avoit déjà , il fera interdit , julques à ce qu’il ait fatisfait , n’alïi liera point au chœur, n’aura aucune part aux biens de l’Eglilè. Ce decret fait voir que la Dal• matie fuivoit l’ufage de l’Eglife Latine 8c non de la Greque. XXVII. A Florence l’Evêque Pierre n’aïant point été Suite; condamné au concile de Rome , perfecutoit Florence0 violemment ceux de fon clergé , qui contiVita S. nuoient avec les moines à fe feparer de lui comJoan G. c. me fïmoniaque j en forte que l’archiprêçre & plufieurs autres , furent obligez, à fortir de la ville 8c fe réfugier au monaftere de Septime. Il étoit de la congrégation de Vallombreufe , ainfi nommé , parce qu’il étoit à fept mille de la ville. L’Abbé Jean Gualbert les reçut avec charité , 8c leur donna tout le fecours qui lui fut polTible : mais le parti de l’Evêque étoit protégé par Godefroi Duc de Tofcane , qui menaçoit de mort les moines 8c les clercs qui lui étoient op- • pofez , ce qui leur attira une grande perfecution. Le Pape vint alors à Florence , 8c vit le bois préparé pour le feu où les moines vouloient entrer , afin de prouver que l’Evêque étoit fimo•niaque. Mais le Pape ne voulut pas alors recevoir cet examen , 8c fe retira , biffant le clert. 64. gé 6c le peuple dans la même divifion. Ilarriva enfuitc, que tout le clergé 8c le peuple de Florence étant aflèmblé, commença à fe plaindre à l’Evêque Pierre , de ce qu’il en avoit chaffé PluT Digitized by Gôogle

AN. 1067. l'Egliſe metropolitaine. Ce decret eſt daté du premier jour d'Août l'an 1067. ſixiéme du Pape Alexandre II. indiction cinquiéme. On y voit juſques où étoit allé le zele indiſcret contre les ſimoniaques & les clercs ſcandaleux.

Diſt. 81. *c.* 16. On trouve un decret du même Pape, adreſſé aux Evêques & au Roi de Dalmatie, portant que ſi un Evêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déja, il ſera interdit, juſques à ce qu'il ait ſatisfait, n'aſſiſtera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'Egliſe. Ce decret fait voir que la Dalmatie ſuivoit l'uſage de l'Egliſe Latine & non de la Greque.

XXVII. Suite du ſchiſme de Florence. A Florence l'Evêque Pierre n'aïant point été condamné au concile de Rome, perſecutoit violemment ceux de ſon clergé, qui continuoient avec les moines à ſe ſeparer de lui comme ſimoniaque; en ſorte que l'archiprêtre & pluſieurs autres, furent obligez à ſortir de la ville & ſe refugier au monaſtere de Septime. Il étoit de la congregation de Vallombreuſe, ainſi nommé, parce qu'il étoit à ſept mille de la ville. L'Abbé Jean Gualbert les reçut avec charité, & leur donna tout le ſecours qui lui fut poſſible: mais le parti de l'Evêque étoit protegé par Godefroi Duc de Toſcane, qui menaçoit de mort les moines & les clercs qui lui étoient oppoſez, ce qui leur attira une grande perſecution.

Vita S. Joan. G. c. 6. 3.

Le Pape vint alors à Florence, & vit le bois preparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'Evêque étoit ſimoniaque. Mais le Pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, & ſe retira, laiſſant le clergé & le peuple dans la même diviſion. Il arriva enſuite, que tout le clergé & le peuple de Flo-

c. 64.

 plufieurs , entre autres l’archiprêtre. leur chef , T* dont ils avoienj; ainfi perdu le confeil & le fe- An<ioo7« cqjirs ; 8c de ce qu’une bonne partie des citoïens les voiant aller vers l’Evêque , leur difoit : Allez , heretiques , allez trouver vôtre heretique. C’eft vous qui ferez abîmer cette ville ; c’eft vous qui en avez chafie J e s u s-Ç h r i s t 8c faint Pierre , 8c y avez fait entrer Simon le magicien pour l’adorer. Les clercs conclurent en priant l’Evêque , de les délivrer de ce reproche j 6c ajoûterent : Si vous vous fentez innocent 2c h vous l’ordonnez , nous voilà prêts à fubir pour vous le jugement de Dieu ; ou fi vous voulez recevoir l’épreuve que les moines ont voulu faire ici 8c à Rome , nous allons les en prier inftamment. L’Evêque refufa l’un 8c l’lutre ; au contraire , il obtint un ordre de mener prifonnier au gouverneur , quiconque ne le reconnoîtroit pas pour Evêque , 8c ne lui obéirait pas : que fi quelqu’un s’enfuïoit de la ville , fes biens feraient confifquez ; 8c que les clercs qui s’étoient réfugiez à l’Eglife de faint Pierre fe reconcilieraient avec l’Evêque , ou feraient c ha fiez de la ville fans efperamce d’être écoutez. En execution de cet ordre , le fcrir du famedi après les cendres , vrai-femblablement la même année 1067. comme ces clercs repetoient les leçons 8c les répons du dimanche fuivant , on les tira hors de la franchife de l’Eglife de faint Pierre; Alors il fe fit un grand concours de peuple , 8c principalement de femmes , qui jettoient les voiles de leurs têtes , 8c marchoient les cheveux épars, fe frappant la poitrine 8c jettant des cris pitoiables. Elles fe profternoient dans les rués pleines de boue 8c difoient ; Helas , helas , Jésus, on vous chafie d’ici , on ne vous permet pas de demeurer avec nous' Vous H 4 . le Digitized by Google

pluſieurs, entre autres l'archiprêtre. leur chef, dont ils avoient ainſi perdu le conſeil & le ſecours; & de ce qu'une bonne partie des citoïens les voïant aller vers l'Evêque, leur diſoit : Allez, heretiques, allez trouver vôtre heretique. C'eſt vous qui ferez abîmer cette ville; c'eſt vous qui en avez chaſſé JESUS-CHRIST & ſaint Pierre, & y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clercs conclurent en priant l'Evêque, de les délivrer de ce reproche; & ajoûterent : Si vous vous ſentez innocent & ſi vous l'ordonnez, nous voilà prêts à ſubir pour vous le jugement de Dieu; ou ſi vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici & à Rome, nous allons les en prier inſtamment. AN. 1067.

L'Evêque refuſa l'un & l'autre; au contraire, il obtint un ordre de mener priſonnier au gouverneur, quiconque ne le reconnoîtroit pas pour Evêque, & ne lui obéiroit pas : que ſi quelqu'un s'enfuïoit de la ville, ſes biens ſeroient confiſquez; & que les clercs qui s'étoient refugiez à l'Egliſe de ſaint Pierre ſe reconcilieroient avec l'Evêque, ou ſeroient chaſſez de la ville ſans eſperance d'être écoutez. En execution de cet ordre, le ſoir du ſamedi après les cendres, vrai-ſemblablement la même année 1067. comme ces clercs repetoient les leçons & les répons du dimanche ſuivant, on les tira hors de la franchiſe de l'Egliſe de ſaint Pierre. Alors il ſe fit un grand concours de peuple, & principalement de femmes, qui jettoient les voiles de leurs têtes, & marchoient les cheveux épars, ſe frappant la poitrine & jettant des cris pitoïables. Elles ſe proſternoient dans les ruës pleines de boüe & diſoient : Helas,

AN.1076. IjS Hijloire Ecclejùtjliqrie. le voudriez bien , mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O faint Pierre ! comment ne défendez-vous pas ceux qui fe réfugient chez vous ? Etes-vous vaincu par Simon ? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, 8c nous le voions lâché à vôtre honte. Les hommes fe difoient l'un à l'autre : Vousvoïez clairement que J e s u s-C hrist fe retire d'ici , parce que fuivant fa doôrine on ne refifte point à celui cjui le chaflê.' Et nous auffi , mes freres , brûlons cette ville afin que le {>arti heretique n'en jouïlTe pis -, 8c nous en alons avec nos femmes 8c nos enfans par tout où J e s u s-C hrist ira. Suivons-le fi nous fommes Chrétiens. • * Ces difeours touchèrent les clercs qui tenoien- le parti de l'Evêque Pierre : ils fermèrent les E^lifcs 8c n'oferent plus fonner les cloches , ni chanter . publiquement l'office ou la méfié. Ils s'alïèmblerent , 8c par délibération de confeil , ils envoierent quelques-uns d'entre eux aux moines de faint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoîrre la vérité , 8c promettant, de la fuivre. Ils prirent jour au mercredi fuivant , qui étoit* celui de la premierè femaine de Carême. Le lundi 8c le mardi ils firent des prières particulières pour ce fujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'eft ainfi qu'ils nommoient l'Evêque, 8c lui dit : Au nom de Dieu , fi ce que les moines difènt de vouseft vrai , avoiiezle franchement , fans tenter Dieu 8c fatiguer inutilement le clergé 8c le peuple. Si vous vous fèntez innocent , venez avec nous. L'Evêque Pierre dit : Je n'irai point j 8c vous n'irez point non plus, fi vous m'aimez. Le clerc répondit : A fïurément j'irai voir le jugement de Dieu, puifque tout le monde y va, 8c je m'y • con■

AN.1076. le voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O ſaint Pierre! comment ne défendez-vous pas ceux qui ſe refugient chez vous ? Etes-vous vaincu par Simon ? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, & nous le voïons lâché à vôtre honte. Les hommes ſe diſoient l'un à l'autre : Vous voïez clairement que JESUS-CHRIST ſe retire d'ici, parce que ſuivant ſa doctrine on ne reſiſte point à celui qui le chaſſe. Et nous auſſi, mes freres, brûlons cette ville afin que le parti heretique n'en jouïſſe pas ; & nous en allons avec nos femmes & nos enfans par tout où JESUS-CHRIST ira. Suivons-le ſi nous ſommes Chrétiens.

Ces diſcours toucherent les clercs qui tenoient le parti de l'Evêque Pierre : ils fermerent les Egliſes & n'oſerent plus ſonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la meſſe. Ils s'aſſemblerent, & par déliberation de conſeil, ils envoïerent quelques-uns d'entre eux aux moines de ſaint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la verité, & promettant de la ſuivre. Ils prirent jour au mercredi ſuivant, qui étoit celui de la premiere ſemaine de Carême. Le lundi & le mardi ils firent des prieres particulieres pour ce ſujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient l'Evêque, & lui dit : Au nom de Dieu, ſi ce que les moines diſent de vous eſt vrai, avoüez-le franchement, ſans tenter Dieu & fatiguer inutilement le clergé & le peuple. Si vous vous ſentez innocent, venez avec nous. L'Evêque Pierre dit : Je n'irai point ; & vous n'irez point non plus, ſi vous m'aimez. Le clerc répondit : Aſſurément j'irai voir le jugement de

Livre foixante-uniéme. 177 conformerai : en forte qu’aujourd’hui , où je Vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriferai enrierement. ' Sans attendre ce député , tout le clergé 8c le peuple courut au monafterc de faint Sauveur. Les femmes ne furent point effraïécs par la longueur 8c l’incommodité du chemin rempli d’eaux bourbeufes. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne j car ils l’obfervoient alors. Il fe trouva environ trois mille perfonnes à la porte du monafterc. Les moines leur demandèrent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent : Pour être éclairez 8c connoître la veriAn.io 67. té. Comment voulez-vous être éclairez, dirent les moines ? Les clercs répondirent : Que l’on prouve par un grand fieu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent : Quel fruit en retirerez-vous , 8c quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? Tous répondirent : Nous détellerons avec vous la fi morne , 8c rendrons à Dieu des grâces immortelles. Aufli-tôt le peuple drefla deux bûchers l’un à XXVIII, côté de l’autre, chacun long; de dix pieds, lar- ,r'°reuv* ge de cinq , haut de quatre 8c demi : entre les deux étoitun chemin large d’une braffe, femé de bois fec. Cependant on chantoit des pfeaumes 8c des litanies : on choiiit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu ; 8c par ordre de l’Abbé ii alla à l’autel pour celebrerla meflè, qui fut chantée avec grande dévotion 8c avec quantité de larmes , tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l 'Agnus Dei , quatre moines s’avancèrent pour allumer les bûchers : l’un portoit un crucifix, l’autre l’eau benite , le troifiéme douze cierges bénis 8c allumez , le quatrième l’encenfoir plein d’encens. Quand on les vit il s’éleva un grand cri', on chanta Kyrie eleifon d’un ton lamentable. OA H $ * Pria Digitized by Google

conformerai : en ſorte qu'aujourd'hui, où je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriſerai enrierement. AN. 1067.

Sans attendre ce deputé, tout le clergé & le peuple courut au monaſtere de ſaint Sauveur. Les femmes ne furent point effraïées par la longueur & l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuſes. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne ; car ils l'obſervoient alors. Il ſe trouva environ trois mille perſonnes à la porte du monaſtere. Les moines leur demanderent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent : Pour être éclairez & connoître la verité. Comment voulez-vous être éclairez, dirent les moines ? Les clercs répondirent : Que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent : Quel fruit en retirerez-vous, & quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? Tous répondirent : Nous déteſterons avec vous la ſimonie, & rendrons à Dieu des graces immortelles.

XXVIII. Epreuve du feu.

Auſſi-tôt le peuple dreſſa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre & demi : entre les deux étoit un chemin large d'une braſſe, ſemé de bois ſec. Cependant on chantoit des pſeaumes & des litanies : on choiſit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu ; & par ordre de l'Abbé il alla à l'autel pour celebrer la meſſe, qui fut chantée avec grande devotion & avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancerent pour allumer les buchers : l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau benite, le troiſiéme douze cierges benis & allumez, le quatriéme l'encenſoir plein d'encens.

AN.1067. 178 Hifioire ’Ecelefiaftïqae. pria J e s u s-C h.r i s t de venir défendre fa caufe : on demanda les prières de la fainte Vierge, de faint Pierre, de faint Grégoire. Alors le moine Pierre aïant communié 8c achevé la mefTe , ôta fa chafuble , gardant les autres ornemens , 8c portant une croix , il chantoit les litanies avec les Abbez 8c les moines. 8c s’approcha ainfi des bûchers déjà embrafez. Le peuple redoubla fes prières avec une ardeur incroïabl'e. Enfin on fit faire filence , pour entendre les conditions auiquelles fe faifoit l’épreuve. On choifit un Abbe qui avoit la voix forte , pour lire diftinébement au peuple une oraifon , contenant ce que l’on demandoit à Dieu. Tous l’approuverent , 8c un autre Abbé aïant fait faire filence , éleva fa voix 8c dit : Mes freres 8c mes fœurs , Dieu nous eft témoin que nous faifons ceci pour le falut de vos âmes , afin que déformais vous évitiez la fimonie , dont prefque tout le monde eft infeété. Car vous devez fçavoir qu’elle eft fi abominable , que les autres crimes ne font prefque rien en comparaifon. Les deux «bûchers étoient déjà réduits en charbon pour la plus grande partie , 8c le chemin d’entre deux en étoit couvert , en forte qu’en y marchant on en aurait eu jufques aux talons , comme on vit depuis par expérience. Alors le moine Pierre , par ordre de l’Abbé , prononça à haute voix cette oraifon , qui tira • les larmes de tous les afiïftans : Seigneur JésusChrist, je vous fupplie que fi Pieire de Pavie a ufurpé par fimonie le fiege de Florence, vous me iècouriez en ce terrible jugement , 8t me preforviez- de toute atteinte du feu , comine vous avez autrefois conforvé les trois enfans dans la fournaife. Après que tous les afiïftans curent dit Amen , il donna le baifer de paix à 1 Digitized by G? 5frglc

AN.1067. pria JESUS-CHRIST de venir défendre ſa cauſe : on demanda les prieres de la ſainte Vierge, de ſaint Pierre, de ſaint Gregoire.

Alors le moine Pierre aïant communié & achevé la meſſe, ôta ſa chaſuble, gardant les autres ornemens, & portant une croix, il chantoit les litanies avec les Abbez & les moines, & s'approcha ainſi des buchers déja embraſez. Le peuple redoubla ſes prieres avec une ardeur incroïable. Enfin on fit faire ſilence, pour entendre les conditions auſquelles ſe faiſoit l'épreuve. On choiſit un Abbé qui avoit la voix forte, pour lire diſtinctement au peuple une oraiſon, contenant ce que l'on demandoit à Dieu. Tous l'approuverent, & un autre Abbé aïant fait faire ſilence, éleva ſa voix & dit : Mes freres & mes ſœurs, Dieu nous eſt témoin que nous faiſons ceci pour le ſalut de vos ames, afin que deſormais vous évitiez la ſimonie, dont preſque tout le monde eſt infecté. Car vous devez ſçavoir qu'elle eſt ſi abominable, que les autres crimes ne ſont preſque rien en comparaiſon.

Les deux buchers étoient déja reduits en charbon pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert, en ſorte qu'en y marchant on en auroit eu juſques aux talons, comme on vit depuis par experience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'Abbé, prononça à haute voix cette oraiſon, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans : Seigneur JESUS-CHRIST, je vous ſupplie que ſi Pierre de Pavie a uſurpé par ſimonie le ſiege de Florence, vous me ſecouriez en ce terrible jugement, & me preſerviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conſervé les trois enfans

Livre foixante-uméme. 179 fes freres ; & on demanda au peuple , combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu ? Le peuple répondit : C'eft allez qu'il pafle gravement au milieu. An.jo<57. Le moine Pierre faifant le ligne de la croix , & portant une croix fur laquelle il arrêtoit fa vue fans regarder le feu , y entra gravement Defa Cdfnuds pieds avec un vifage gai. On le perdit dej^' x vûë tant qu'il fut entre les deux bûchers; mais *3' on le vit bien-tôt paraître de l'autre côté làin 8c fauf , fans que le feu eût fait la moindre impreflion fur lui. Le vent de la flamme agirait fes cheveux, foulevoit fon aube, 8c faifoit floter fon étole 8c fon manipule ; mais rien ne brûla , t pas mime le poil de fes pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêta fortir du feu , ils'apperçut que fon manipule lui étoit tombé de la main , 8c retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut forti du feu , il voulut y rentrer; mais le peuple l'arrêta , lui baifant les pieds, 8c chacun s'eftimoit heureux de baifer la moindre partie de fes habits. Le peuple s'emprefloit tellement autour de lui , que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des loüanges , répandant des larmes de joye ; on -exaltoit faint Pierre 8c on déteftoit Simon le magicien. Ce récit eft tiré de la lettre que le clergé 8c le peuple de Florence en écrivit auflî-tôt au Pape Alexandre , le fuppliant de les délivrer des fimoniaques. Le Pape y eut égard 8c dé- Jtal- fJCpofa de l'épifeopat Pierre de Pavie , qui fe foumit à ce jugement , 8c fe convertit fi bien , qu'il fe reconcilia avec les moines , 8c fe rendit moine dans le même monaftere de Septime. Il eut pour fuccefieur un autre Pierre , que l'on nomme le catholique , pour le diftinguer du ûmoniaque. . H 6 Quant f)tgitized by Google

ſes freres; & on demanda au peuple, combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? Le peuple répondit : C'eſt aſſez qu'il paſſe gravement au milieu. AN. 1067.

Le moine Pierre faiſant le ſigne de la croix, & portant une croix ſur laquelle il arrêtoit ſa vûë ſans regarder le feu, y entra gravement nuds pieds avec un viſage gaï. On le perdit de vûë tant qu'il fut entre les deux buchers; mais on le vit bien-tôt paroître de l'autre côté ſain & ſauf, ſans que le feu eût fait la moindre impreſſion ſur lui. Le vent de la flamme agitoit ſes cheveux, ſoulevoit ſon aube, & faiſoit floter ſon étole & ſon manipule : mais rien ne brûla, pas même le poil de ſes pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêt à ſortir du feu, il s'apperçut que ſon manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut ſorti du feu, il voulut y rentrer; mais le peuple l'arrêta, lui baiſant les pieds, & chacun s'eſtimoit heureux de baiſer la moindre partie de ſes habits. Le peuple s'empreſſoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des loüanges, répandant des larmes de joye; on exaltoit ſaint Pierre & on déteſtoit Simon le magicien. *Deſid. Caſſin. dialog. lib. 3.*

Ce recit eſt tiré de la lettre que le clergé & le peuple de Florence en écrivit auſſi-tôt au Pape Alexandre, le ſuppliant de les délivrer des ſimoniaques. Le Pape y eut égard & dépoſa de l'épiſcopat Pierre de Pavie, qui ſe ſoumit à ce jugement, & ſe convertit ſi bien, qu'il ſe reconcilia avec les moines, & ſe rendit moine dans le même monaſtere de Septime. Il eut pour ſucceſſeur un autre Pierre, que l'on *Ital. ſac. to. 3. p. 95.*

« ; 180 Hîjloire TcckfaJHque] An 1068 Quand au mo'ne Pierre , qui s’expofa au feu • avec tant de foi , il étoit Florentin de la famille des Aldobrandins : s’étant rendu moine à Vallombreufe , il y garda les vaches 8c les ânes par ordre de Jean Gualbert , puis il fut prévôt de Paffignan monaftere de la même congrégation. Après le miracle du feu, le Comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire Abbé de Ficicîe , 8c l’obtint. Il fut enfuite Cardinal 8c Evêque d’Al•bane^Sc le nom de Pierre Ignée en latin Igneut lui demeura comme qui diroit Pierre du feu. XXIX. Hugues le Blanc prêtre Cardinal légat du Pape Liane11 légat Alexandre aftifta à un concile , que Sanche Raen Efpagnr. mirés Roi d’ Arragon , fit tenir au monaftere de SandavaK Leire le dix-huitiéme d’ Avril , la fixiéme année Pampct. jol. de fon régné, qui étoit l’an 1068. On traita' Cejjart dans ce concile de la confirmation des privilèges to. 9. concil. de ce monaftere, pour laquelle Sanche Evêque p. 1197. de.Pampelune 8c Abbé de Leire fut envoie à Rome. On croit qu’il y fut aufli traité de l’introduélion du rit Romain au lieu du Gothique ou Mofarabique : ce qui ne put encore être executé. Le même légat Hugues tint un concile ‘ ‘ **à Girone avec les Evêques, les Abbez, 8c les * jfppmd. «.Seigneurs de Catalogne, où il confirma parl’aux6ÿ.p autorité du Pape la treve de Dieu, fous peine d’excommunication contre les inffaéteurs. En Navarre regnoit un autre Sanche fils de Garcia, 8c en Caftille Sanche Fernand és : ces . trois Rois Sanchcs étoient coufins germains enfans de trois fils de Sanche le grand , qui avoit réuni en fà perfonne tous les roïaumes d’Efpagne. Ferdinand Roi de Caftille , fumommé auftî le grand , à caufe de fes conquêtes fur ’les Mores, mourut en 10 5y: après avoir régné vingt -neuf ans. On trouve une lettre du Pape • Alexandre II. adreflee à tous les Evêques de Gaule , qui porte : Nous avons appris avec plai» Digitiz

AN. 1068. Quand au moine Pierre, qui s'expoſa au feu avec tant de foi, il étoit Florentin de la famille des Aldobrandins : s'étant rendu moine à Vallombreuſe, il y garda les vaches & les ânes par ordre de Jean Gualbert, puis il fut prevôt de Paſſignan monaſtere de la même congregation. Après le miracle du feu, le Comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire Abbé de Ficicle, & l'obtint. Il fut enſuite Cardinal & Evêque d'Albane; & le nom de Pierre Ignée en latin *Igneus* lui demeura, comme qui diroit Pierre du feu.

XXIX. Hugues le Blanc prêtre Cardinal legat du Pape Alexandre aſſiſta à un concile, que Sanche Ramirés Roi d'Arragon, fit tenir au monaſtere de Leire le dix-huitiéme d'Avril, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1068. On traita dans ce concile de la confirmation des privileges de ce monaſtere, pour laquelle Sanche Evêque de Pampelune & Abbé de Leire fut envoïé à Rome. On croit qu'il y fut auſſi traité de l'introduction du rit Romain au lieu du Gothique ou Moſarabique : ce qui ne put encore être executé. Le même legat Hugues tint un concile à Girone avec les Evêques, les Abbez & les Seigneurs de Catalogne, où il confirma par l'autorité du Pape la treve de Dieu, ſous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Hugues le blanc legat en Eſpagne.

Sandoval. Pampel. fol. 4. v. Coſſart to. 9. concil. p. 1197. 1181.

Mar. Hiſp. lib. 4. p. 457. Append. n. 269. p 1141.

En Navarre regnoit un autre Sanche fils de Garcia, & en Caſtille Sanche Fernandés : ces trois Rois Sanches étoient couſins germains enfans de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en ſa perſonne tous les roïaumes d'Eſpagne. Ferdinand Roi de Caſtille, ſurnommé auſſi le grand, à cauſe de ſes conquêtes ſur les Mores, mourut en 1065. après avoir regné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du Pape

Pelag. Ouet. p. 74.

Livre fmxunte-untèmt 181 _____ plaïfxr , que vous avez protégé les Juifs qui de- , meurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne AN'10 ' fuflènt tuez par ceux qui alloient contre lcsSarrafins en Efpagne. C'eftainli que faint Grcgoi- v- S*p-lb> re a déclaré , que c'étoit une impiété de lesvou- ** loir exterminer, puifque Dieu les a confervez par fa mifericorde , pour vivredifpcrfez par toute la terre , après avoir perdu leur patrie 8c leur liberté, en punition du crime de leurs peres. Leur condition eft bien differente de celle des Sarrafins , contre lcfqucls la guerre eft juftc , puifqu'ils perfecutent les Chrétiens* 8c Içs chafîent de leurs villes 8c de leurs demeures : au lieu que les Juifs fe foumettent par tout à lafervitude. D'Efpagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la rnê-d'Auch 8c me année 1068. l'un à Auch , l'autre à Tou- de Toulouloufe. A celui d'Auch affifta l'Archevêque Auftind, avec tous les Evêques fes fuffragans, leSpfcj Abbez 8c les Seigneurs de toute la Gafcogne/ Entre les reglemens qui y furent faits , on ordonna que foutes les Eglifès du pais païeroient ^ la cathédrale le quart de leurs dîmes : mais Raimond Abbé de faint Orens s'y oppofà , foutenant que les Eglifès dépendantes de ce monaftere en avoient toujours été exemptes. Le légat, du confentement de tout le concile , confirma l'exemption en l'honneur de ce Saint, un des plus illuftres Evêques d'Auch 8c patron de la ville , qui vivoit vers l'an 4yo. 8c P Martjr.R. que l'Eglife honore le premier jour de Mai. On x. Mai. accorda la même exemption à pluficurs autres Eglifes. Au concile de Touloufè , que le cardinal Hugues tint la même année -par ordre du Pape, on traita de toutes les affaires des Eglifès ; 8c par les jugemens qui furent rendus fur diverfes accuDigitized by Google

plaiſir, que vous avez protegé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fuſſent tuez par ceux qui alloient contre les Sarraſins en Eſpagne. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire a declaré, que c'étoit une impieté de les vouloir exterminer, puiſque Dieu les a conſervez par ſa miſericorde, pour vivre diſperſez par toute la terre, après avoir perdu leur patrie & leur liberté, en punition du crime de leurs peres. Leur condition eſt bien differente de celle des Sarraſins, contre leſquels la guerre eſt juſte, puiſqu'ils perſecutent les Chrétiens & les chaſſent de leurs villes & de leurs demeures : au lieu que les Juifs ſe ſoumettent par tout à la ſervitude. AN. 1068. *V. Sup. l. b. XXXV. n. 21.*

XXX. Conciles d'Auch & de Toulouſe.

D'Eſpagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la même année 1068. l'un à Auch, l'autre à Toulouſe. A celui d'Auch aſſiſta l'Archevêque Auſtind, avec tous les Evêques ſes ſuffragans, les Abbez & les Seigneurs de toute la Gaſcogne. Entre les reglemens qui y furent faits, on ordonna que toutes les Egliſes du païs païeroient à la cathedrale le quart de leurs dîmes : mais Raimond Abbé de ſaint Orens s'y oppoſa, ſoutenant que les Egliſes dépendantes de ce monaſtere en avoient toûjours été exemptes. Le legat, du conſentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce Saint, un des plus illuſtres Evêques d'Auch & patron de la ville, qui vivoit vers l'an 450. & que l'Egliſe honore le premier jour de Mai. On accorda la même exemption à pluſieurs autres Egliſes. *to. 9. conc. p. 1195.* *Boll. to. 12. p. 60. Martyr. R. 1. Mai.*

Au concile de Toulouſe, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du Pape,

_____ 182 Rîftotre Eccïefa/Hque. R accufations, on y extirpa la lîmonie. On y ré■^N*l0°°'tablit entre aUtreS ehofes l'Eglife de Leitoure, changée mal à propos en monaftere : on la rendit à Raimond fon Evêque , 8c on y remit dés clercs à la place des moines. A ce concile a Alitèrent onze Evêques , fçavoir Guillaume Archevêque d'Auch , focceflèur d'Auftind , qui eû compté entre les Saints 8c honoré le vingtcinquième de Septembre fous le nom de faint Oitcnt. Aymon Archevêque de Bourges étoit aufli à ce concile , avec Durand Evêque de Touloufe, Gerauld de Cahors , Godemar de Saintes , Grégoire de Leicar , Pierre d'Aire , Guillaume de Comminges , Raimond de Leitoure , Bernard de Conferans , 8c Bernard d'Acs. Il y avoit aufll pluiieui's Abbez , entre autres Hugues de Clugni , Ademar de faint Martial de Limoges, ceux de Condom, de faint. Papoul 8c de faint Pons. XXXI. Le Roi d'Allemagne Henri à l'âge de dix-huit Ronflent il ans 5 étoit déjà un des plus méchans de tous les Hifi. bd!:. hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la Saxtn. p. fois , 8c de plus quand il entendoit parler de la hr beauté de quelque fille ou de quelque jewne femMs. an. me, Il on ne pouvoit la feduire , il fe la faifoit 1068. 'amener par violence. Quelquefois il alloit luimême les chercher la nuit , 8c il expofa fa vie * en de telles occafions.Dès l'année io6<5. il avoit épouſé Berthe fille d'Orton Marquis d'Italie , étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le confeil des Seigneurs 8c non par fon choix, il ne l'aima jamais , 8c chercha toujours à s'en feparer. Pour en avoir un prétexté , il la fit tenter par un de fes confidens ; 8c la Reine feignant d'y confentir , prit le Roi lui-m me, 8c le maltraita de forte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abufé des femmes nobles, il les faifoit épouſer à fes valets. Digitized byGodgle

AN.1068. accuſations, on y extirpa la ſimonie. On y rétablit entre autres choſes l'Egliſe de Leitoure, changée mal à propos en monaſtere : on la rendit à Raimond ſon Evêque, & on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile aſſiſterent onze Evêques, ſçavoir Guillaume Archevêque d'Auch, ſucceſſeur d'Auſtind, qui eſt compté entre les Saints & honoré le vingt-cinquiéme de Septembre ſous le nom de ſaint Oſtent. Aymon Archevêque de Bourges étoit auſſi à ce concile, avec Durand Evêque de Toulouſe, Gerauld de Cahors, Godemar de Saintes, Gregoire de Leſcar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raimond de Leitoure, Bernard de Conſerans, & Bernard d'Acs. Il y avoit auſſi pluſieurs Abbez, entre autres Hugues de Clugni, Ademar de ſaint Martial de Limoges, ceux de Condom, de ſaint Papoul & de ſaint Pons.

XXXI. Mœurs du Roi Henri. Le Roi d'Allemagne Henri à l'âge de dix-huit ans, étoit déja un des plus méchans de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois, & de plus quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, ſi on ne pouvoit la ſeduire, il ſe la faiſoit amener par violence. Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, & il expoſa ſa vie en de telles occaſions. Dès l'année 1066. il avoit épouſé Berthe fille d'Otton Marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le conſeil des Seigneurs & non par ſon choix, il ne l'aima jamais, & chercha toûjours à s'en ſeparer. Pour en avoir un pretexte, il la fit tenter par un de ſes confidens; & la Reine feignant d'y conſentir, prit le Roi lui-même, & le maltraita de ſorte qu'il en fut

Hiſt. belli. Saxon. p. 102. & Chr. Magdeb. MS. an. 1068.

Livre foixtme-uniéme. 185 Ces crimes l'engagerait à plufîedrs homicides, pour fe défaire, des maris dont les fem-^N/10^9* mes lui plaifoient. Il devint cruel, même à fes plus confidens ; les complices de fes crimes lui devenoient fufpeéfs , 8c il fuffifoit pour les perdre, qu'ils témoignaflent d'une parole ou d'un gefte dêfapprouver fes de (Teins. AuiTi perfonne n'ofoit-il lui donner de confeil qui ne lui fût agréable. Il fçavoit cacher fa colere, faire périr les gens lorfqu'ils s'en défioient le moins , 8c feindre d'être affligé de leur mort jufques à répandre des larmes. Il donnoit les évêchez à ceux qui lui donnoient le plus d'argent , ou qui fçavoient le mieux flater fes vices; ët après avoir ainfi vendu un évêché , fi un autre lui en donnoit plus, ou loiioit plus fes crimes , il faifoit dépoièr le premier comme fimoniaque, 8c ordonner l'autre à fa place. D'où il arrivoit que plufieurs villes avoient deux Evêques à la fois , tous deux indignes. Tel étoit le Roi Henri, 8c la* fuite de l'hiftoire le fera encore mieux connoître. En 1069. il tint une dicte à Vormes après XXXII la Pentecôte ,' où il découvrit en fecret à Sige- Le Roi froi Archevêque de Maïence , le deffein qu'il avoit de quitter la Reine fon époufe; le priant femme, inftammcnt de lui aider , 8c lui promettant 1069. s'il le faifoit réiilTir , de ldi être entièrement fou- • mis, 8c d'obliger les Thuringiens , même par les armes s'il en étoit befoin , à lui parer les dîmes; chofe que le Prélat avoit fort à cœur. Après donc qu'il eut confenti à la 'proportion du Roi , 8c qu'ils fe furent donné parole de part ' 8c d'autre , le Roi déclara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la Reine Berthe , 8c qu'il ne vouloit plus tromper le monde , comme il faifoit depuis long-tems. Ce n'eft pas, ajoûta-t-ii, que j'aie aucun crime à lui reprocher ; mais je ne -Bigitized by Google

Ces crimes l'engagerent à pluſieurs homicides, pour ſe défaire des maris dont les femmes lui plaiſoient. Il devint cruel, même à ſes plus confidens ; les complices de ſes crimes lui devenoient ſuſpects, & il ſuffiſoit pour les perdre, qu'ils témoignaſſent d'une parole ou d'un geſte déſapprouver ſes deſſeins. Auſſi perſonne n'oſoit-il lui donner de conſeil qui ne lui fût agréable. Il ſçavoit cacher ſa colere, faire perir les gens lorſqu'ils s'en défioient le moins, & feindre d'être affligé de leur mort juſques à répandre des larmes. AN. 1069.

Il donnoit les évêchez à ceux qui lui donnoient le plus d'argent, ou qui ſçavoient le mieux flater ſes vices ; & après avoir ainſi vendu un évêché, ſi un autre lui en donnoit plus, ou loüoit plus ſes crimes, il faiſoit dépoſer le premier comme ſimoniaque, & ordonner l'autre à ſa place. D'où il arrivoit que pluſieurs villes avoient deux Evêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le Roi Henri, & la ſuite de l'hiſtoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le Roi Henri veut quitter ſa femme. *Id.* 1069.

En 1069. il tint une diete à Vormes après la Pentecôte, où il découvrit en ſecret à Sigefroi Archevêque de Maïence, le deſſein qu'il avoit de quitter la Reine ſon épouſe ; le priant inſtamment de lui aider, & lui promettant, s'il le faiſoit réüſſir, de lui être entierement ſoumis, & d'obliger les Thuringiens, même par les armes s'il en étoit beſoin, à lui païer les dîmes ; choſe que le Prelat avoit fort à cœur. Après donc qu'il eut conſenti à la propoſition du Roi, & qu'ils ſe furent donné parole de part & d'autre, le Roi declara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la Reine Berthe, & qu'il ne vouloit plus tromper le monde, comme il fai-

184 ' Hiftoîre ’Eccleſiaflîque'. Am 1060 ne 9ucllc fatalité ou quel jugement de - ’ “‘Dieu, je n’ai pû confommer mon mariage avec elle. C’eft pourquoi je vous prie au nom de Dieu , de me délivrer de ce malheureux engagement , 8c de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu’on ne la.cro repas deshonorée , je fuis prêt- de jurer que je l’ai gardée auffi pure que je l’ai reçue. La proposition parut honteufe à tous les aflîftans 8t indigne de la majefté roïale ; perfonne toutefois n’ofoit rejetter une affaire pour laquelle le Roi avoit tant d’ardeur ; 8c l’Archevêque de Maïence prenoit le parti de ce Prince autant qu’il le pouvoit honnêtement. Ainfi du confentement de tous , il indiqua un concile à Maïence pour la première femaine après la faint Michel. On envoia cependant la Reine à Loresheim ; 8c le Roi peu de tems après aflembla des troupes pour marcher contre Dedi Marquis de Saxe 8c les Thuringiens liguez avec lui. L’Archevêque de Maïence prit cette occafion de fommer le Roi de fa parole touchant les dîmes : mais les Thuringiens envoïerent au Roi des députez , pour lui déclarer , qu’ils ne prétendoient. point favorifer la révolté, mais feulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes} 8c que fi l'Archevêque entreprenoit de les lever de force , ils fe défendroient. En effet , fans agir contre le Roi , ils infulterent en toute occafion les troupes de l’Archevêque } 8c le Roi fe ^contenta de leur ordonner pour la forme de pâïcr les dîmes , fans fe mettre beau. ' coup en peine de l’execution. te. 9* «w. Cependant l’Archevêque de Maïence écrivit f,ia°°. au Pape une]ettre ? portant en fubfhnce ; Nôtre^ Roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la Reine , qu’il a épouféc légitimement & fait fiolemncllement couronner , fans alléguer d’aboxd Digitizod by Goflgle

AN. 1069. ne ſçai par quelle fatalité ou quel jugement de Dieu, je n'ai pû conſommer mon mariage avec elle. C'eſt pourquoi je vous prie au nom de Dieu, de me délivrer de ce malheureux engagement, & de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu'on ne la croïe pas deshonorée, je ſuis prêt de jurer que je l'ai gardée auſſi pure que je l'ai reçûë.

La propoſition parut honteuſe à tous les aſſiſtans & indigne de la majeſté roïale : perſonne toutefois n'oſoit rejetter une affaire pour laquelle le Roi avoit tant d'ardeur ; & l'Archevêque de Maïence prenoit le parti de ce Prince autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainſi du conſentement de tous, il indiqua un concile à Maïence pour la premiere ſemaine après la ſaint Michel. On envoia cependant la Reine à Loresheim ; & le Roi peu de tems après aſſembla des troupes pour marcher contre Dedi Marquis de Saxe & les Thuringiens liguez avec lui. L'Archevêque de Maïence prit cette occaſion de ſommer le Roi de ſa parole touchant les dîmes : mais les Thuringiens envoïerent au Roi des deputez, pour lui declarer, qu'ils ne prétendoient point favoriſer la revolte, mais ſeulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes ; & que ſi l'Archevêque entreprenoit de les lever de force, ils ſe défendroient. En effet, ſans agir contre le Roi, ils inſulterent en toute occaſion les troupes de l'Archevêque ; & le Roi ſe contenta de leur ordonner pour la forme de païer les dîmes, ſans ſe mettre beaucoup en peine de l'execution.

to. 9. conc. p. 1200. Cependant l'Archevêque de Maïence écrivit au Pape une lettre, portant en ſubſtance : Nôtre Roi Henri a voulu depuis quelques jours

Livre foixxnte-umèm. 185* .. d'abord aucune caufe de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d’un prodige , nous î* lui avons reiiflé en face de l’avis de tou9 les Seigneurs , qui fe font trouvez à la cour ; 8c nous lui, avons déclaré , que s’il ne nous export la caufe de fon divorce , nous le retrancherions de la communion de l’Eglife , fuppofé premièrement que vous le jugeafficz à propos Il nous a dit pour caufe de feparation , qu’il ne pouvoit confommer avec elle fbn mariage ; & elle en cfl demeurée d’accord. Comme ce cas efl rare dans les affaires ccclefiaftiques , 8c prefque inoüi quant aux pcrfonnes roïales , nous vous confultons comme l’oracle divin , 8c nous prions vôtre Sainteté , de décider cette importante question. Nos freres qui fe font tro.uvez prefens^ ont indiqué pour ce fujct un concile dans nôtre ville , où le Roi 8c la Reine doivent venir pour fubir le jugement. Mais nous avons refolu de ne le point faire fans vôtre autorité j 8c nous vous prions , fi vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile , d’envoïer de vôtre part des pcrfonnes capables avec vos lettres , pour afîifler à l’examen 8c au jugement. Le Pape envoïa en effet Pierre Damien com- XXX TU. me fon légat , qui fe rendit à Maïence avant Co?.clle le jour marqué. Le Roi apprit en chemin que le légat l’y attendoit , 8c qu’il devoit lui défendre de faire divorce , 8c menacer l’Archevêque de Maïence de la. part du Pape , pour avoir promis d’autorifer une feparation fi criminelle. .11 faut croire que le Pape ou le légat avoient appris d’ailleurs que la conduite de l’Archevêque n’étoit pas conforme à fa lettre. Le Roi conftcrné de fe voir enlever des mains ce qu’il deliroit depuis fi long-tems , vouloit retourner en Saxe ; 8c à peine fes confidens puDigitized by Google

d'abord aucune cauſe de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons reſiſté en face de l'avis de tous les Seigneurs, qui ſe ſont trouvez à la cour; & nous lui avons declaré, que s'il ne nous expoſoit la cauſe de ſon divorce, nous le retrancherions de la communion de l'Egliſe, ſuppoſé premierement que vous le jugeaſſiez à propos. Il nous a dit pour cauſe de ſeparation, qu'il ne pouvoit conſommer avec elle ſon mariage; & elle en eſt demeurée d'accord. Comme ce cas eſt rare dans les affaires eccleſiaſtiques, & preſque inoüi quant aux perſonnes roïales, nous vous conſultons comme l'oracle divin, & nous prions vôtre Sainteté, de décider cette importante queſtion. Nos freres qui ſe ſont trouvez preſens, ont indiqué pour ce ſujet un concile dans nôtre ville, où le Roi & la Reine doivent venir pour ſubir le jugement. Mais nous avons reſolu de ne le point faire ſans vôtre autorité; & nous vous prions, ſi vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoïer de vôtre part des perſonnes capables avec vos lettres, pour aſſiſter à l'examen & au jugement. AN. 1069.

XXXIII. Concile de Maïence. *Lambert.*

Le Pape envoïa en effet Pierre Damien comme ſon legat, qui ſe rendit à Maïence avant le jour marqué. Le Roi apprit en chemin que le legat l'y attendoit, & qu'il devoit lui défendre de faire divorce, & menacer l'Archevêque de Maïence de la part du Pape, pour avoir promis d'autoriſer une ſeparation ſi criminelle. Il faut croire que le Pape ou le legat avoient appris d'ailleurs que la conduite de l'Archevêque n'étoit pas conforme à ſa lettre. Le Roi conſterné de ſe voir enlever des mains ce qu'il deſiroit depuis ſi long-tems, vouloit

• — T86 Ri flaire Eccle/taJHque* AN.io69.Purent'‘k perfuader de ne pas fruftrer l’at* tente des Seigneurs qu’il avoit affemblez à Maience en très-grand nombre. Il s’en alla à Francfort , 8c y manda l’aflèmblée. Pierre Damien expola les ordres du Pape dont il étoit chargé , & dit , que l’entreprife de Henri étoit très-mauvaife 8c indigne, non feud’un Roi, mais d’un Chrétien. Que s’il n étoit pas touché des Ioix & des canons , il épargnât au moins fa réputation , 8c le fcandale qu il cauferoit , en donnant au peuple un fi pernicieux exemple d’un crime que lui-même devroit punir. Enfin , que s’il n’écoutoit point les confeils , le Pape feroit obligé d’emploïer contre lui la fèverité des canons , 8c que jamais il ne couronnerait Empereur un Prince qui aurait fi hortteufement trahi la religion. Tous les Seigneurs s’élevèrent alors contre le Roi , difant , que le Pape avoit raifon; 8c le priant au nom de Dieu , de ne pas ternir fa gloire par une aétion fi honteufe , 8c ne pas donner aux parens de la Reine , qui étoient puifirfns* tel fujet dejrevolte. Le Roi accable plutôt que touché de ces raifons. dit : Si VOUS Pavez refolu fi opiniâtrement , je me ferai violence ; 8c je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainfi plus aigri contre la Reine par l’effort que l’on avoit fait pour les réunir, il ccmfentit qu’on la rappellât : mais pour éviter même fa vûë , il s’en retourna promptement en Saxe, aïant au plus vingt chevaliers à fa fuite. La Reine le fifivit à petites journées , avec le fefte de la cour, 8c les ornemens impériaux. Quand elle fut arrivée a Goflar , à peine put-on perfuader au Roi d’aller au devant d’elle. Il la reçut allez honnêtement , mais il revint bien-tôt à fa froideur j 8c ne fe pouvant défaire de la Reine , il reDigitized by Google

AN.1069. purent-ils lui perſuader de ne pas fruſtrer l'attente des Seigneurs qu'il avoit aſſemblez à Maïence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort, & y manda l'aſſemblée.

Pierre Damien expoſa les ordres du Pape dont il étoit chargé, & dit, que l'entrepriſe de Henri étoit très-mauvaiſe & indigne, non ſeulement d'un Roi, mais d'un Chrétien. Que s'il n'étoit pas touché des loix & des canons, il épargnât au moins ſa reputation, & le ſcandale qu'il cauſeroit, en donnant au peuple un ſi pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir. Enfin, que s'il n'écoutoit point les conſeils, le Pape ſeroit obligé d'emploïer contre lui la ſeverité des canons, & que jamais il ne couronneroit Empereur un Prince qui auroit ſi honteuſement trahi la religion.

Tous les Seigneurs s'éleverent alors contre le Roi, diſant, que le Pape avoit raiſon; & le priant au nom de Dieu, de ne pas ternir ſa gloire par une action ſi honteuſe, & ne pas donner aux parens de la Reine, qui étoient puiſſans, un tel ſujet de revolte. Le Roi accablé plûtôt que touché de ces raiſons. dit : Si vous l'avez reſolu ſi opiniâtrement, je me ferai violence; & je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainſi plus aigri contre la Reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réünir, il conſentit qu'on la rappellât : mais pour éviter même ſa vûë, il s'en retourna promptement en Saxe, aïant au plus vingt chevaliers à ſa ſuite. La Reine le ſuivit à petites journées, avec le feſte de la cour, & les ornemens imperiaux. Quand elle fut arrivée à Goſlar, à peine put-on perſuader au Roi d'aller au devant d'elle. Il la reçut aſſez honnêtement, mais il revint bien tôt à ſa fro-

Livre foixctnic-miéme, 187 refolut de la garder -corn me il elle n’eût point . , été fi femme. A’,',°70' L’année fuivante 1070. Sigefroi Archevêque Lambert. de Maïence , Annon Archevêque de Cologne , 1 070. & Herman Evêque de Bamberg , allèrent à Rome , où le Pape Alexandre les avoit appeliez. L’Evêque de Bamberg étoit accufé d’avoir ufurpé ce ilege par fimonie : mais par les riches prefens qu’il fit au Pape , il l’adoucit de telle forte , que non feulement il n'eût point d’égard à l’accufàtion , mais il lui donna le pallium 8c d’autres honneurs archiepifcopaux. L’Archevêque de Maïence vouloit renoncer à fa dignité : mais le Pape 8c ceux qui étoient prefens l’en détournèrent, quoi qu’avec bien de la peine. Tous les trois Evêques Allemans furent feverement réprimandez , de ce qu’ils vendoient les ordres facrez , communiquoient fans fcrupule avec • ceux qui les achetoient 8c leur impofoient les mains. Enfin après leur avoir fait faire ferment de n’en plus ufer de même à l’avenir, on les renvoïa en paix. Annon de Cologne rapporta pita S. Ann. de Rome un privilège du ‘Pape pour Fabbaïec-i|5* de Sigeberg qu’il avoit fondée , 8c le bras de Sur-4” ^tcfàint Cefaire martyr. En Angleterre le nouveau Roi Guillaume XXXIV. aïant bien affermi fa puiffance, s’appliqua à ré- Nouveaux tablir toutes chofes, 8c pour le temporel 8c pour An^eter-1* le fpirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois re. 6 encore demi barbares , iutroduifant les -mœurs GuM. MalFrançoifes beaucoup plus polies : il les tira de m!sb' llb" 3* la nonchalance, l’ignorance 8c la débauche ; re-*’1 10Z” nouvellant l’induftrie , l’application aux armes & aux lettres. En un mot , depuis ce régné l’Angleterre prit une face nouvelle. Dès la qua- ta. 9. me. triéme année de fon régné qui fut l’an 1069. le?- 1010. Roi Guillaume confirma folemnellement lesancieunes loix du pais , telles qu’elles avoient été • eu Digitized by Google

reſolut de la garder comme ſi elle n'eût point été ſa femme. AN. 1070.

L'année ſuivante 1070. Sigefroi Archevêque de Maïence, Annon Archevêque de Cologne, & Herman Evêque de Bamberg, allerent à Rome, où le Pape Alexandre les avoit appellez. L'Evêque de Bamberg étoit accuſé d'avoir uſurpé ce ſiege par ſimonie : mais par les riches preſens qu'il fit au Pape, il l'adoucit de telle ſorte, que non ſeulement il n'eût point d'égard à l'accuſation, mais il lui donna le pallium & d'autres honneurs archiepiſcopaux. L'Archevêque de Maïence vouloit renoncer à ſa dignité : mais le Pape & ceux qui étoient preſens l'en détournerent, quoi qu'avec bien de la peine. Tous les trois Evêques Allemans furent ſeverement reprimandez, de ce qu'ils vendoient les ordres ſacrez, communiquoient ſans ſcrupule avec ceux qui les achetoient & leur impoſoient les mains. Enfin après leur avoir fait faire ſerment de n'en plus uſer de même à l'avenir, on les renvoïa en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilege du Pape pour l'abbaïe de Sigeberg qu'il avoit fondée, & le bras de ſaint Ceſaire martyr. *Lambert.* 1070. *Vita S. Ann. c. 16. 34. ap. Sur. 4. Dec.*

En Angleterre le nouveau Roi Guillaume aïant bien affermi ſa puiſſance, s'appliqua à rétablir toutes choſes, & pour le temporel & pour le ſpirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois encore demi barbares, introduiſant les mœurs Françoiſes beaucoup plus polies : il les tira de la nonchalance, l'ignorance & la débauche ; renouvellant l'induſtrie, l'application aux armes & aux lettres. En un mot, depuis ce regne l'Angleterre prit une face nouvelle. Dès la quatriéme année de ſon regne qui fut l'an 1069. le Roi Guillaume confirma ſolemnellement les an- XXXIV. Nouveaux Evêques en Angleterre. *Guill. Malmesb. lib. 3. p. 102.* *to. 9. conc. p. 1020.*

fSS Kiflo'tre icckfafiïqutl Au 1070 en u% f°us faint Edouard fon predeceflêuf ; / "commençant par celles qui regardoient l'Eglifè, & qui furent rédigées en latin en vingt-deux ?• ioij. articles. On en fit un abrégé en Roman ou François du tems. On y établit premièrement la paix , c'eft-à-dire la fureté pour quiconque va aux Eglifes , puis la maniéré de le juftifier des crimes non prouvez , 8c enfin la taxe du <?.;/?. 8. denier faint Pierre. Au fil le Pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au Roi Guillaume pour la continuation de Cette redevance , dont une partie étoit emploïée à l'entretien d'une Eglüe de Rome nommée l'école des Anglois. Gtfi* Guiïï. Guillaume incontinent après fe conquête , P' envoïa de riches prefens aux Eglifes de France, d'Aquitaine , de Bourgogne , d'Auvergne & d'autres pais. Sur tout il envoïa au Pape Ale• Xandre quantité d'or & d'argent pour le denier faint Pierre , avec des ornement très-precieux $ & erl reconnoi (Tance de l'étendart qu'il avoit reçu du Pape , il lui envoïa celui du Roi Harold, où étoit reprefènté un homme armé en Yît* Lanfr. broderie d'or. A la priere du Roi , le Pape Ale,a' xandre envoïa trois légats en Angleterre , Ermenfroi Evêque de Sion, Jean 8c Pierre prêtres de TEglifè Romaine , qui le couronnèrent de nouveau le jour de Pâques quatrième d' Avril 1070. pour confirmer fbn autorité. Régir. A l'o&ave de Pâques , ces légats preilderent Eoued.f. à un concile tenu à Vincheftre par ordre du Roi 2c en fa prefence , où Stigand Archevêque de CMC» r. . .r * f'izoï. Cantorben tut dépole pour trois railons : la première, d'avoir gardé l'évêché de Vincheftre avec l'archevêché : la fécondé , d'avoir ufurpé le fiege de Cantorberi du vivant de l'Archevêque Robert , 8c s'êtrè fervi de fon pallium : la troifiéme , d'avoir reçu le pallium de la part de 3*. liv. l'antipape Benoît , excommunié par l'Eglifè Romaiiîc. « Digitized by<IoogIe

AN. 1070. en uſage ſous ſaint Edoüard ſon predeceſſeur ; commençant par celles qui regardoient l'Egliſe, & qui furent redigées en latin en vingt-deux
p. 1025. articles. On en fit un abregé en Roman ou François du tems. On y établit premierement la paix, c'eſt-à-dire la ſûreté pour quiconque va aux Egliſes, puis la maniere de ſe juſtifier des crimes non prouvez, & enfin la taxe du
epiſt. 8. denier ſaint Pierre. Auſſi le Pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au Roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit emploïée à l'entretien d'une Egliſe de Rome nommée l'école des Anglois.

Geſta Guill. *p.* 206. Guillaume incontinent après ſa conquête, envoïa de riches preſens aux Egliſes de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne & d'autres païs. Sur tout il envoïa au Pape Alexandre quantité d'or & d'argent pour le denier ſaint Pierre, avec des ornemens très-precieux ; & en reconnoiſſance de l'étendart qu'il avoit reçû du Pape, il lui envoïa celui du Roi Harold, où étoit repreſenté un homme armé en
Vita Lanfr. *n.* 12. broderie d'or. A la priere du Roi, le Pape Alexandre envoïa trois legats en Angleterre, Ermenfroi Evêque de Sion, Jean & Pierre prêtres de l'Egliſe Romaine, qui le couronnerent de nouveau le jour de Pâques quatriéme d'Avril 1070. pour confirmer ſon autorité.

Roger. Houed. p. 453. *to. 9. conc.* *p.* 1202. A l'octave de Pâques, ces legats preſiderent à un concile tenu à Vincheſtre par ordre du Roi & en ſa preſence, où Stigand Archevêque de Cantorberi fut dépoſé pour trois raiſons : la premiere, d'avoir gardé l'évêché de Vincheſtre avec l'archevêché : la ſeconde, d'avoir uſurpé le ſiege de Cantorberi du vivant de l'Archevêque Robert, & s'être ſervi de ſon pallium : la

I Livre foixttnte-uméme, ïSj mairie , pour avoir envahi le faint Siégé par fimonic, Stigand étoit encore cliargé de parju- Akjc70« res & d'homicides. On dépofa aufli quelques-uns de fes fufïragans comme indignes , pour leur vie criminelle 5c l'ignorance de leurs devoirs : entre autres Agelmar ion frere Evêque d'Eit angle , & quelques Abbez. Car le Roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anflois qui lui éi oient fufpeéts , afin d'y mettre es Normans. C'eft ainfi qu'en parlent leshiftoriens Jnglois : mais félon les Normans, il ne fit point dépofa: de Prélats qui ne l'eu fient mérité. En ce concile , comme les autres Evêques trembloient de peur de perdre leur dignité , faint Vulftan Evêque de Vorcheftre redemanda hardiment plufieurs terres de fon «Eglife , que l'Archevêque Aldredc avoit retenues en là puiffance , quand il fut transféré du llege de Vorcheftre à celui d'Yorc , 8c qui apres là mort étoient tombées au pouvoir du Roi. Mais comme le fiege de Yorc çtojt vacant , on remit la décifion de cette affaire jufques à ce qu'il y eût un Archevêque qui pût défendre les droits de fon Eglife. Depuis que Stigand fut dépofé de Malmttb, l'archevêché de Cantorbcri , le Roi le tint en prifon à Vincheftre le refte de fes jours. Il y f'10*'* vivoit chetivement du peu qu'on lui dennoit aux dépens du Roi ; 8c comme les amisl'exhortoient à fe mieux traiter , il juroit qu'il n'avoit pas yn denier : mais après fa mort on lui trouva de grands trefors enterrez , dont il portoit la clef a fon cou. A la Pentecôte le Roi étant à Oiiindfor , %«*> j donna l'archevêché d'Yorc à Thomas çhanoine d'Evreux, 8c l'év ché de Vincheftre à Vauquelin Ion chape!la:n. Le lendemain il fit tenir un concile où prélida le légat Ermenfroi , car les cardinaux Jean 8c Pierre étoient partis pourre• • tourner Digilized by Google

maine, pour avoir envahi le ſaint Siege par ſimonie. Stigand étoit encore chargé de parjures & d'homicides. On dépoſa auſſi quelques-uns de ſes ſuffragans comme indignes, pour leur vie criminelle & l'ignorance de leurs devoirs : entre autres Agelmar ſon frere Evêque d'Eſtangle, & quelques Abbez. Car le Roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient ſuſpects, afin d'y mettre des Normans. C'eſt ainſi qu'en parlent les hiſtoriens Anglois : mais ſelon les Normans, il ne fit point dépoſer de Prelats qui ne l'euſſent merité. AN. 1070.

En ce concile, comme les autres Evêques trembloient de peur de perdre leur dignité, ſaint Vulſtan Evêque de Vorcheſtre redemanda hardiment pluſieurs terres de ſon Egliſe, que l'Archevêque Aldrede avoit retenuës en ſa puiſſance, quand il fut transferé du ſiege de Vorcheſtre à celui d'Yorc, & qui après ſa mort étoient tombées au pouvoir du Roi. Mais comme le ſiege de Yorc étoit vacant, on remit la déciſion de cette affaire juſques à ce qu'il y eût un Archevêque qui pût défendre les droits de ſon Egliſe. Depuis que Stigand fut dépoſé de l'archevêché de Cantorberi, le Roi le tint en priſon à Vincheſtre le reſte de ſes jours. Il y vivoit chetivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du Roi ; & comme ſes amis l'exhortoient à ſe mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier : mais après ſa mort on lui trouva de grands treſors enterrez, dont il portoit la clef à ſon cou. *Malmesb. Pontif. lib. 1. p. 205.*

A la Pentecôte le Roi étant à Oüindſor, donna l'archevêché d'Yorc à Thomas chanoine d'Evreux, & l'évêché de Vincheſtre à Vauquelin ſon chapellain. Le lendemain il fit tenir un concile où préſida le legat Ermenfroi, car les *Roger.*

 tourner à Rome. En ce concile Algérie Evêque N,107°'de Sufléx fut dépofé, puis mis en prifon. On dépofa au (Ti plulieurs Abbez : puis le Roi donna à Are fa fie l'évêché d'Eftangle , 8c à Stigand celui de SufTèx. Ils étoient l'un 8c l'autre lès chapellains ; 8c il donna des abbaïes à quelques XXXV mo'nes Nonnans. Lanfranc Mais Pour remplir le lîege de Cantorberi , la Archevê- première place de l'Eglife d'Angleterre , il choitorberiC 3n ^an^ranc avoitfait Abbé de faintEtienVita (’.f. ne de Caen. Après la mort de Maurille Archen. 11. vêque de Roiien, arrivée en 1067. le clergé 8c le peuple aflèmblez , avoient voulu élire Lanfranc pour lui fucceder $ mais il fit tant de refifeance qu'il l'évita , ne fe trouvant que trop chargé de l'abbaïe qu'il auroit quittée s'il avoit pû le faire en confcience. Le Roi fit donc paffer à l'archevêché de Roiien , Jean qu'il avoit déjà fait Ev.'que d'Avranches $ mais pour obtenir du Pape cette tranflation , il envoïa à Rome l'Abbé Lanfranc , qui «apporta le pallium à l'Archevêque Jean , 8c celui-ci tint le fiege de Roiien douze ans. Le Roi Guillaume étant refolu , par le confeil des Seigneurs , à mettre Lanfianc fur le fïege de Cantorberi , envoïa en Normandie les légats Ermenfroi- Evêque de Sion 8c Hubert foudiacre cardinal , qui afièmblerent un concile des Evêques 8c des Abbez de la province , où ils . déclarèrent à Lan f ane la volonté du Roi , qui étoit aufiï la leur 8c des autres Prélats. Lanfranc en fut tellement affligé ?c troublé , qu'ils crurent qu'il refuferoir abfolument. Il repvefentoit fa foibleflè 8c fon indignité , qu'il n'entendoit point la langue du pais , qu'il auroit affaire à des naHons barbares : mais ces raifcnsr.e furent point écoutées. Toutefois comme il agiffoit toujours avec uiieretion , il demanda du tems'pour déiiÎO(3gle

AN. 1070. tourner à Rome. En ce concile Algeric Evêque de Suſſex fut dépoſé, puis mis en priſon. On dépoſa auſſi pluſieurs Abbez : puis le Roi donna à Arefaſte l'évêché d'Eſtangle, & à Stigand celui de Suſſex. Ils étoient l'un & l'autre ſes chapellains ; & il donna des abbaïes à quelques moines Normans.

XXXV. Lanfranc Archevêque de Cantorberi. *Vita c. 5. n. 11.*

Mais pour remplir le ſiege de Cantorberi, la premiere place de l'Egliſe d'Angleterre, il choiſit Lanfranc qu'il avoit fait Abbé de ſaint Etienne de Caën. Après la mort de Maurille Archevêque de Roüen, arrivée en 1067. le clergé & le peuple aſſemblez, avoient voulu élire Lanfranc pour lui ſucceder ; mais il fit tant de reſiſtance qu'il l'évita, ne ſe trouvant que trop chargé de l'abbaïe qu'il auroit quittée s'il avoit pû le faire en conſcience. Le Roi fit donc paſſer à l'archevêché de Roüen, Jean qu'il avoit déja fait Evêque d'Avranches ; mais pour obtenir du Pape cette tranſlation, il envoïa à Rome l'Abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'Archevêque Jean, & celui-ci tint le ſiege de Roüen douze ans.

Le Roi Guillaume étant reſolu, par le conſeil des Seigneurs, à mettre Lanfranc ſur le ſiege de Cantorberi, envoïa en Normandie les legats Ermenfroi Evêque de Sion & Hubert ſoudiacre cardinal, qui aſſemblerent un concile des Evêques & des Abbez de la province, où ils declarerent à Lanfranc la volonté du Roi, qui étoit auſſi la leur & des autres Prelats. Lanfranc en fut tellement affligé & troublé, qu'ils crurent qu'il refuſeroit abſolument. Il repreſentoit ſa foibleſſe & ſon indignité, qu'il n'entendoit point la langue du païs, qu'il auroit affaire à des nations barbares : mais ces raiſons ne furent point écoutées. Toutefois comme il agiſſoit toû-

1 Livre foixar.te-uniéme. 191 délibérer. Mais le Roi avoit fi bien pris fes me- “ fures , que tout le monde lui confeilla 8c lepref- "N,I07°‘ fa d’accepter , même Helloüin Abbé du Bec , qu’il regardoit toujours comme fon pere. Ce n’eft pas que ce faint homme n’eût grand regret à perdre un ami fi cher , 8c qui lui âvojf été fi utile pour l’établifiément de fon mona*.. ftere : mais il n’ofoit s’oppofer à la volonté de Dieu , 8c à une vocation fi manifefte. Lanfranc bien affligé refolut donc de pafier en Angleterre pour dire au Roi fes excufes, ne croïant pas qu’on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le Roi le reçut avec une grande joie 8c un grand refpeét , 8c vainquit enfin fa rcfiftance. Il appella les premiers de l’Eglifede Can- Ro£fr. p. torberi 8c grand nombre de Prélats 8c de Sei- tâlmesb gneurs du roïaume, 8c déclara Lanfranc Arche-p. i0j-. véque de Cantorberi le jour de l’aflbmption de V*t» Lanfr, Nône-Dame. Il fut facré dans Ion Eglife mé-”"lZ* tropolitaine le dimanche vingt-neuvième du même mois d’ Août 1070. jour de la décollation de faint jean. Il fut facré, dis-je*, par fes fuffragans Guillaume Evêque de Londres , Sivard de Roche firre , Vauquelin de Vincheftre, Remi de' Lincolne, Herfafle deTetford, Stigand de Selfei , Herman de Schireburne , Gifon de Veli. Les autres qui étoient abfens envoïerent leurs excufes par députez. La même année Thomas élû Archevêque d’Yorc , vint fe prefenter à Lanfianc , pour être iacré de fa main , fuivant l’ancienne coûrume. Lanfranc lui demanda une proteftation de fon ^-tan% aî* obéi fiance par écrit 8c avec ferment , comme fes prcdeceflèurs l’avoient donnée : mais Thomas répondit, qu’il ne le feioit point, fi on ne lui pvouvoit par écrit 8c par témoins qu’il le devoir faire, 8: qu’il le pouvoir fans porter préjudice à fon Egliiè. Ce refus venoit d’ignoranDigitized by Google

déliberer. Mais le Roi avoit ſi bien pris ſes meſures, que tout le monde lui conſeilla & le preſſa d'accepter, même Helloüin Abbé du Bec, qu'il regardoit toûjours comme ſon pere. Ce n'eſt pas que ce ſaint homme n'eût grand regret à perdre un ami ſi cher, & qui lui avoit été ſi utile pour l'établiſſement de ſon monaſtere : mais il n'oſoit s'oppoſer à la volonté de Dieu, & à une vocation ſi manifeſte. AN. 1070.

Lanfranc bien affligé reſolut donc de paſſer en Angleterre pour dire au Roi ſes excuſes, ne croïant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le Roi le reçut avec une grande joïe & un grand reſpect, & vainquit enfin ſa reſiſtance. Il appella les premiers de l'Egliſe de Cantorberi & grand nombre de Prélats & de Seigneurs du roïaume, & déclara Lanfranc Archevêque de Cantorberi le jour de l'aſſomption de Nôtre-Dame. Il fut ſacré dans ſon Egliſe métropolitaine le dimanche vingt-neuviéme du même mois d'Août 1070. jour de la décollation de ſaint Jean. Il fut ſacré, dis-je, par ſes ſuffragans Guillaume Evêque de Londres, Sivard de Rocheſtre, Vauquelin de Vincheſtre, Remi de Lincolne, Herfaſte de Tetford, Stigand de Selſei, Herman de Schireburne, Giſon de Veli. Les autres qui étoient abſens envoïerent leurs excuſes par députez. *Roger. p.* 453. *Malmesb. p.* 205. *Vita Lanfr. n.* 22.

La même année Thomas élû Archevêque d'Yorc, vint ſe preſenter à Lanfranc, pour être ſacré de ſa main, ſuivant l'ancienne coûtume. Lanfranc lui demanda une proteſtation de ſon obéiſſance par écrit & avec ſerment, comme ſes predeceſſeurs l'avoient donnée : mais Thomas répondit, qu'il ne le feroit point, ſi on ne lui prouvoit par écrit & par témoins qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit ſans porter pré- *Vitan.* 23.

 ce plutôt que de préemption : car ce Prélat AN.1070.qyj ^toit nouveau en Angleterre , 8c en ignoroit abfolument les ufages , ajoûtoit trop de foi aux difcours des flateurs , particulièrement d'Odon Evêque de Bayeux , frere utérin du Roi , qui étoit comme ion lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la juftice de fa prétention en prefence de quelques Evêques , qui étoient venus pour le facre de Thomas : mais celui-ci ne voulut rien écouter , 2c retourna fans être facré. Le Roi prévenu par fon frere en fut irrité contre Lanfranc, croïant qu'il fe prévaloitde fa capacité pour appuïer une prétention injufte. Mais peu de jouis après Lanfranc vint à la cour , demanda audience au Roi , 6c lui aïant fendu raifon de la conduite l'appaifa , 6c mit de fon côté les Anglois qui fe trouveront prefens. Car étant instruits de l'ufage du païs , ils rendoient témoignage à la juftice de ià caufe. Ainit le Roi , du con lentement de tous , ordonna que pounlors Thomas viendroit à Cantorberi, 6c donneroit à Lanfranc fa proteftation folemnellc d'ohéïflance en tout ce qui regardoit la religion : mais que fes fuccefleurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile , que les Archevêques d'Yorc avoient toujours rendu cette foumiflion à ceux de Cantorberi. Thomas fut facré à ces conditions , ôc peu de tems âpre? Lanfranc' demanda 6c reçut la proteftation d'obéïflance de tous les Evêques du roïautnc d'Angleterre , qui avoienr e'.é facrés du tems de Stigand par d'autres Archev ques ou par le Pape. XXX' VI. L'année fuivante 1071. les deux Archevêques Lanfranc à Lanfranc 8c Thomas , allèrent à Romedemann der le pallium. Le Pape Alexandre reçut Lan*.*4. ' franc avec grand honneur , juiques à fe lever devant Digitized by Ce

AN. 1070. ce plûtôt que de préſomption : car ce Prelat qui étoit nouveau en Angleterre, & en ignoroit abſolument les uſages, ajoûtoit trop de foi aux diſcours des flateurs, particulierement d'Odon Evêque de Bayeux, frere uterin du Roi, qui étoit comme ſon lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la juſtice de ſa prétention en preſence de quelques Evêques, qui étoient venus pour le ſacre de Thomas : mais celui-ci ne voulut rien écouter, & retourna ſans être ſacré.

Le Roi prévenu par ſon frere en fut irrité contre Lanfranc, croïant qu'il ſe prévaloit de ſa capacité, pour appuïer une prétention injuſte. Mais peu de jours après Lanfranc vint à la cour, demanda audience au Roi, & lui aïant rendu raiſon de ſa conduite l'appaiſa, & mit de ſon côté les Anglois qui ſe trouveront preſens. Car étant inſtruits de l'uſage du païs, ils rendoient témoignage à la juſtice de ſa cauſe. Ainſi le Roi, du conſentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorberi, & donneroit à Lanfranc ſa proteſtation ſolemnelle d'obéïſſance en tout ce qui regardoit la religion : mais que ſes ſucceſſeurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile, que les Archevêques d'Yorc avoient toûjours rendu cette ſoumiſſion à ceux de Cantorberi. Thomas fut ſacré à ces conditions, & peu de tems après Lanfranc demanda & reçut la proteſtation d'obéïſſance de tous les Evêques du roïaume d'Angleterre, qui avoient été ſacrés du tems de Stigand par d'autres Archevêques ou par le Pape.

XXXVI. Lanfranc à Rome.

L'année ſuivante 1071. les deux Archevêques Lanfranc & Thomas, allerent à Rome demander le pallium. Le Pape Alexandre reçut Lan-

Vivre foirant e-unïème. 193 _____ devant lui , 8c dit : Je ne l'ai pas fait , parce . i qu'il eft Archevêque de Cantorberi, mais parce '^N,l07I« que j'ai été fon difciple au Bec. Lanfranc avoit auiïi infttuit en cette école des parens du Pape; ce qui montre combien elle étoit célébré. Le Pape lui donna deux Palliums pour lui feul : l'un que Lanfranc prit fur l'autel , fuivant l'uiàge de. Rome , l'autre que lf Pape lui prefenta de fa main en ligne d'amitié ; 8c on ne trouve Mahü.ku que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims , l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accufé d'avoir reçu du Roi Guillaume l'Archevêché d'Yorc, pour récompenfe du fervice de guerre qu'il lui * avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre ; 8c Remi Evêque de Lineolne , qui étoit venu à - Rome avec les deux Archevêques , avoit été aufli jugé indigne de l'épifcopat , parce qu'il étoit fils d'un prêtre ; 8c on leur avoit ôté à l'un 8c à l'autre l'anneau 8c le bâton paftoral. Mais le Pape , à la pricre de Lanfranc , les rétablit tous deux , lui laiifant le jugement de leur cauiè; 8c ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau 8c le bâton. Toutefois l'Archevêque Tho- Malm». mas renouvella en prefènce du Pape fa préten- p<n'iff' tion contre la primatie de Cantorberi , foute- 2C * nant que l'Eglife d'Yorc lui étoit égale, 8c que fuivant la conftitution de faint Grégoire, l'une ne Revoit point être foumife à l'autre , feule- . ment, que celui des deux Archevêques , qui étoit le plus ancien d'ordination , devoit avoir la préfeance. Il prétendoit de plus avoir jurifdiétibn fur les trois Evêques de Dorccftre ou Lineolne , de Vorchfftre 8c de Licifeld , depuis Cheftre. • Lanfranc , quoiqu'indigné de ce procédé , ré- * pondit modeftement , que la propofition de Thomas n'étoit pas véritable , 8c que la conftitution de faint Grégoire ne regardoit pas l'ETome XIII. I glife Digitized by Google

devant lui, & dit : Je ne l'ai pas fait, parce qu'il eſt Archevêque de Cantorberi, mais parce que j'ai été ſon diſciple au Bec. Lanfranc avoit auſſi inſtruit en cette école des parens du Pape; ce qui montre combien elle étoit celebre. Le Pape lui donna deux Palliums pour lui ſeul : l'un que Lanfranc prit ſur l'autel, ſuivant l'uſage de Rome, l'autre que le Pape lui preſenta de ſa main en ſigne d'amitié ; & on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accuſé d'avoir reçû du Roi Guillaume l'Archevêché d'Yorc, pour récompenſe du ſervice de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre ; & Remi Evêque de Lincolne, qui étoit venu à Rome avec les deux Archevêques, avoit été auſſi jugé indigne de l'épiſcopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre ; & on leur avoit ôté à l'un & à l'autre l'anneau & le bâton paſtoral. Mais le Pape, à la priere de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laiſſant le jugement de leur cauſe; & ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau & le bâton. Toutefois l'Archevêque Thomas renouvella en preſence du Pape ſa prétention contre la primatie de Cantorberi, ſoutenant que l'Egliſe d'Yorc lui étoit égale, & que ſuivant la conſtitution de ſaint Gregoire, l'une ne devoit point être ſoumiſe à l'autre, ſeulement que celui des deux Archevêques, qui étoit le plus ancien d'ordination, devoit avoir la préſeance. Il prétendoit de plus avoir juriſdiction ſur les trois Evêques de Dorceſtre ou Lincolne, de Vorcheſtre & de Licifeld, depuis Cheſtre. Lanfranc, quoiqu'indigné de ce procedé, répondit modeſtement, que la propoſition de Thomas n'étoit pas veritable, & que la conſti-

AN. 1071.

Mabill. hi.

Malmes. Pontif. p. 206.

194. Hijloire Ecclèjiaflique. glife de Cantorberi , par rapport à celle d'Y orc i AN.1071 • mais à l'égard de celle de Londres. Le Pap*e Alexandre décida , que ce différend entre les deux Archevêques devoit être examiné 8c jugé | en Angleterre par tous les Evêques 8t les Abbez du roïaume ; 6c bien que Lanfranc fût affiné pour fon tems de la foumiffion de Thomas , par la promcflé qu'il lui en avoit faite , il aima * mieux travailler pour fes. fuccelfeurs , que leur laiflfer ce différend à terminer. Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour Jltx.ep, 10. 1e R°i d'Angleterre , où après avoir loue fon zcle pour la religion , il l'exhorte à fuivre les confèils de Lanfranc pour l'execution de fes bons dcflèins , déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. Mais , ajoute-t-il , nous nous confolons de fon abfence , par l'utilité qu'en reçoit vôtre roïaume. Il ajoûte qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du faint Siégé , pour l'examen 6c le jugement de toutes les affaires , c'eft-à-dire , qu'il l'a établi légat dans le roïaume d'Angleterre. XXXVH. La même année 1071. le Pape Alexandre II. Monafte- ja dédicace de la nouvelle Eglife du Montané, " Caffm. Depuis que le cardinal Didier fut Abbé de ce monafterc , il le renouvella entièrement. Sup.LX.]j juj attira de grands bienfaits de la part de Ri7>Chr"c,Jf. chard Prince de Capouë , 6c de Robert Guif111 (.16.17. chard Duc de la Poüille 6c de Calabre, dont il &c.zo. avoit gagné l'amitié , 8c commença par donner c,3^'à fon Eglife quantité de riches omemens. De fon tems un Roi de Sardaigne nommé Barefon, envoïa des députez au Mont-Caflin , demandant des moines , pour établir dans fon roïaume un monafterc , fuivant leur obfervance , qui y étoit encore inconnue. L'Abbé Didier choifit douze des meilleurs fujets de fa communau• té, à qui il donna des livres de l'Ecriture fainte , de»

gliſe de Cantorberi, par rapport à celle d'Yore, mais à l'égard de celle de Londres. Le Pape Alexandre décida, que ce differend entre les deux Archevêques devoit être examiné & jugé en Angleterre par tous les Evêques & les Abbez du roïaume; & bien que Lanfranc fût aſſuré pour ſon tems de la ſoumiſſion de Thomas, par la promeſſe qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ſes ſucceſſeurs, que leur laiſſer ce differend à terminer.

AN. 1071.

Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le Roi d'Angleterre, où après avoir loüé ſon zele pour la religion, il l'exhorte à ſuivre les conſeils de Lanfranc pour l'execution de ſes bons deſſeins, declarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. Mais, ajoûte-t-il, nous nous conſolons de ſon abſence, par l'utilité qu'en reçoit vôtre roïaume. Il ajoûte qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du ſaint Siege, pour l'examen & le jugement de toutes les affaires, c'eſt-à-dire, qu'il l'a établi legat dans le roïaume d'Angleterre.

Alex. ep. 10.

XXXVII. Monaſteres en Sardaigne.

La même année 1071. le Pape Alexandre II. fit la dédicace de la nouvelle Egliſe du Mont-Caſſin. Depuis que le cardinal Didier fut Abbé de ce monaſtere, il le renouvella entierement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard Prince de Capouë, & de Robert Guiſchard Duc de la Poüille & de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, & commença par donner à ſon Egliſe quantité de riches ornemens. De ſon tems un Roi de Sardaigne nommé Bareſon, envoïa des députez au Mont-Caſſin, demandant des moines, pour établir dans ſon roïaume un monaſtere, ſuivant leur obſervance, qui y étoit encore inconnuë. L'Abbé Didier choiſit douze des meilleurs ſujets de ſa communau-

Sup. LX. n. 29. Chr. Caſſ. III c. 16. 17. & c. 20. c. 25.

Livre foixante-mléme. 195* _____ des reliques , des vafes facrcz , des omcmens 8c . . tout ce qui leur étoit rieceffaire pour cette mif-AN.1071. fion , avec un Abbé pour les gouverner , 8c les envoïa en Sardaigne dans un vaifleau de Gaëte. Ils arrivèrent à une petite ifle nommée le Lis, 8c attendoient le tems propre pour paflêr outre : quand les Pifans , pouffez d'envie contre les Sardiots , vinrent fur eux à l'improvifte avec des bâtimens armez , les pillèrent 8c les maltraitèrent fans diftindtion de perfonnes ; 8c alloicnt pendre le chef de la députation , s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour fe fauver. Ils brûlèrent le vaiflèau de Gaëte 8c s'en retournèrent chargez de butin. Les douze moines du Mont-Caffm dépoüillez de tout , hors de leurs habits , fc difpcrferent en divers lieux : il en mourut quatre , 8c les huit autres revinrent au monaftere dans l'année. Cependant le Roi Barefon aïant tiré fatisfa- c' *** étion des Pifans pour cette infulte , renvoïa au Mont-Caffm , difant , qu'il perliftoit encore plus ardemment dans le même defir , 8c que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui • envoïa deux moines après environ deux ans , il les reçut avec joie , 8c leur donna une Eglife de fainte Marie , puis une de faint Elie avec la montagne où elle étoit fituée , 8c de grandes terres. Un autre Roi de Sardaigne nommé Torchytor , par émulation du premier, envoïa aufli au Mont-Caffm une donation de flx Eglifes avec leurs dépendances pour fonder un monaftere. D'ailleurs le Pape Alexandre envoïa un légat à Pifè , avec un moine du Mont-Caflin , pour ordonner fous peine d'anathême, de rendre ince fia m ment tout ce qui avoit été pris à ce monaftere. Ce qui fut exécuté; 8c les Pifans aïant reconnu leur faute, fe réconcilièrent avec l'Abbé Didier. Le même Pape tira du Mont-Caflïnplu-f.itf. I ' z fleurs Digitized by Google

des reliques, des vaſes ſacrez, des ornemens & tout ce qui leur étoit neceſſaire pour cette miſſion, avec un Abbé pour les gouverner, & les envoïa en Sardaigne dans un vaiſſeau de Gaëte. Ils arriverent à une petite iſle nommée le Lis, & attendoient le tems propre pour paſſer outre : quand les Piſans, pouſſez d'envie contre les Sardiots, vinrent ſur eux à l'improviſte avec des bâtimens armez, les pillerent & les maltraiterent ſans diſtinction de perſonnes ; & alloient pendre le chef de la députation, s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour ſe ſauver. Ils brûlerent le vaiſſeau de Gaëte & s'en retournerent chargez de butin. Les douze moines du Mont-Caſſin dépoüillez de tout, hors de leurs habits, ſe diſperſerent en divers lieux : il en mourut quatre, & les huit autres revinrent au monaſtere dans l'année. AN. 1071.

Cependant le Roi Bareſon aïant tiré ſatisfaction des Piſans pour cette inſulte, renvoïa au Mont-Caſſin, diſant, qu'il perſiſtoit encore plus ardemment dans le même deſir, & que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoïa deux moines après environ deux ans, il les reçut avec joïe, & leur donna une Egliſe de ſainte Marie, puis une de ſaint Elie avec la montagne où elle étoit ſituée, & de grandes terres. Un autre Roi de Sardaigne nommé Torchytor, par émulation du premier, envoïa auſſi au Mont-Caſſin une donation de ſix Egliſes avec leurs dépendances pour fonder un monaſtere. D'ailleurs le Pape Alexandre envoïa un legat à Piſe, avec un moine du Mont-Caſſin, pour ordonner ſous peine d'anathême, de rendre inceſſamment tout ce qui avoit été pris à ce monaſtere. Ce qui fut executé ; & les Piſans aïant reconnu leur faute, ſe reconcilierent avec l'Abbé c. 24.

_____ tç6 H'Jiolrc Ecclefaftqut. ' fleurs bons fujets , fait, pour les appeller' auprès AN.I071.]uj au fervic» de l'Eglife Romaine, foit pour en faire des Evêques 8c des Abbez. XXXVIII. L'Abbé Didier trouvant les affaires du moDedicace ‘ naflere dans une grande profperité 8c une grandu Mont- pajx ^ joüifTant d'un grand revenu , honoré 3 c. tg. de tous fes voifins , entreprit de renouyeller l'EJglife l'an 1066. Il commença par abattre l'ancienne , comme trop petite , 8c en bâtit dès les fondemens une plus grande 8c plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colomnes , des bafès, des chapiteaux 8c des^marbres de diverfes couleurs , qu'il fit apporter par mer jufques à la tour du Garillan. L'Eglife avoit loy. coudées de long , 43. de large 8c 28. de haut : les quatte coudées font une toifè : il y avoit dix colomnes de chaque côté. Devant l'Eflifè étoit un parvis de 77. coudées de long 8c e 5-7. de large , environné de colomnes. Pour orner le dedans de l'Eglife , l'Abbé Didier envota des députez à C. P. qui en firent venir des ouvriers de mofaïque 8c des marbriers : Car ces • arts étoient tombez en Italie depuis plus de yoo. ans ; 8c pour les y rétablir , il eut loin dp les faire apprendre à plufieurs des ferfs du mof. 30. naftere , aulîi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens. L'Eglife du Mont-Çaffin étant achevée au bout de cinq ans , l'Abbé Didier la voulut faire dedier avec toute la folemnité poffible , 8c pria . le Pape Alexandre d'en faire lui-même la ceremonie. Le jour fut marqué au famedi premier d'Oéfobre 1071. 8c il y vint des Prélats prefquc de toute l'Italie : le Papp , dix Archevêques , quarante-trois Evêques , une- infinité d' Abbez , de moines , de clercs 8c de laïques ; entre autres Richard Prince de Capoue , Jourdain fon fils 8cfonfrere Rainulfc, Gifulfe Prince

ſieurs bons ſujets, ſoit pour les appeller auprès
AN.1071. de lui au ſervice de l'Egliſe Romaine, ſoit pour en faire des Evêques & des Abbez.

XXXVIII. Dedicace du Mont-Caſſin. L'Abbé Didier trouvant les affaires du monaſtere dans une grande proſperité & une grande paix, joüiſſant d'un grand revenu, honoré
c. 28. de tous ſes voiſins, entreprit de renouveller l'Egliſe l'an 1066. Il commença par abattre l'ancienne, comme trop petite, & en bâtit dès les fondemens une plus grande & plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colomnes, des baſes, des chapiteaux & des marbres de diverſes couleurs, qu'il fit apporter par mer juſques à la tour du Garillan. L'Egliſe avoit 105. coudées de long, 43. de large & 28. de haut : les quatre coudées font une toiſe : il y avoit dix colomnes de chaque côté. Devant l'Egliſe étoit un parvis de 77. coudées de long & de 57. de large, environné de colomnes. Pour orner le dedans de l'Egliſe, l'Abbé Didier en-
c. 29. voïa des députez à C. P. qui en firent venir des ouvriers de moſaïque & des marbriers : Car ces arts étoient tombez en Italie depuis plus de 500. ans ; & pour les y rétablir, il eut ſoin de les faire apprendre à pluſieurs des ſerfs du mo-
c. 30. naſtere, auſſi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens.

L'Egliſe du Mont-Caſſin étant achevée au bout de cinq ans, l'Abbé Didier la voulut faire dedier avec toute la ſolemnité poſſible, & pria le Pape Alexandre d'en faire lui-même la ceremonie. Le jour fut marqué au ſamedi premier d'Octobre 1071. & il y vint des Prélats preſque de toute l'Italie : le Pape, dix Archevêques, quarante-trois Evêques, une infinité d'Abbez, de moines, de clercs & de laïques ; entre autres Richard Prince de Capouë. Jour-

Livre foixmte-uniéme. 197 _____ ce de Saleme avec Tes frcres , Landulfe Prince . de Benevent , Sergius Duc de Naples, Sergius An,,07x* Duc de Surrente. Le Duc Robert Guifchard étoit occupé au lîege de Païenne , qu'il prit la//.t,^-. même année fur les Sarrafins , 8c rendit a l'Archcvcque Grec l'Eglife cathédrale de -NôtreDame , dont ils avoient fait leur mofquée. Ce Prélat faifoit le fervice dans l'F.glife de faint Cyriaque en de continuelles allarmes. Le Pape avoit promis indulgence de tous les Chr. Chafli pcchcz confelïèz à tous ceux qui aflifteroient '* 31* à cette dédicace , ou qui viendraient à la nouvelle Eglife pendant l'oétave -, ce qui y attira une telle affluence de peuple , qu'il fembloit que perfonne n'en fût forti depuis le premier jour , tant la foule y étoit grande jour 8c nuit. Nonc. 30. feulement le monaftere 8c la ville, mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable , 8c tous furent nourris par l'Abbé de pain , de vin , de chair 8c de poifton pendant les trois jours qui précédèrent la dédicace 8c les trois jours qui la fuivirent. Cette folemnité augmenta tellement la réputation* du monaftere 8c de l'Abbé Didier , que tous les Princes y envoierent des prefens , entre autres l'Imperatrice Agnès ; 8c qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jufques à près de deux cens. En Allemagne Rumold Evêque de Confiance XXXIX* étant mort des la fin de 1 an 1009. le Roi Hen- nomm,: ^ ri lui donna pour fuccefièur Charles chanoine l'évêché de de Magdebourg , qui d'abord fut bien reçû par Confiance, le clergé de' Confiance -. mais dans la fuite , , comme avant meme que dctreiacre, il gouvernoit par caprice plutôt que par raifon , fon clergé irrité fe fepava de fa communion , fur ce que l'on difoit qu'il avoit obtenu l'év ché par lîmonie , 8c détourné furtivement la plusgranI 3 de

Digitized by Google

ce de Salerne avec ſes freres, Landulfe Prince de Benevent, Sergius Duc de Naples, Sergius Duc de Surrente. Le Duc Robert Guiſchard étoit occupé au ſiege de Palerme, qu'il prit la même année ſur les Sarraſins, & rendit à l'Archevêque Grec l'Egliſe cathedrale de Nôtre-Dame, dont ils avoient fait leur moſquée. Ce Prélat faiſoit le ſervice dans l'Egliſe de ſaint Cyriaque en de continuelles allarmes. AN. 1071. *Gauſr. de Malater. lib. II. c. 45.*

Le Pape avoit promis indulgence de tous les pechez confeſſez à tous ceux qui aſſiſteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle Egliſe pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il ſembloit que perſonne n'en fût ſorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour & nuit. Non ſeulement le monaſtere & la ville, mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, & tous furent nourris par l'Abbé de pain, de vin, de chair & de poiſſon pendant les trois jours qui précederent la dédicace & les trois jours qui la ſuivirent. Cette ſolemnité augmenta tellement la reputation du monaſtere & de l'Abbé Didier, que tous les Princes y envoïerent des preſens, entre autres l'Imperatrice Agnés; & qu'en deux ans le nombre des moines augmenta juſques à près de deux cens. *Chr. Chaſſ. c. 31.* *c. 30.*

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Conſtance.

En Allemagne Rumold Evêque de Conſtance étant mort dès la fin de l'an 1069. le Roi Henri lui donna pour ſucceſſeur Charles chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçû par le clergé de Conſtance: mais dans la ſuite, comme avant même que d'être ſacré, il gouvernoit par caprice plûtôt que par raiſon, ſon clergé irrité ſe ſepara de ſa communion, ſur ce *Lambert.* 1069.

 . t de partie des tréfors de l’Eglife. Ces accufations n.i°7 1 . aiant été portées à Rome, où Sigefroi Archevêque de Maïence étoit alors , le Pape lui défendit de vive voix de facrer Charles Evêque de Efifl. Sipfr. Confiance , jufques à ce qu’il fût juftifié. Et p \zo*C' commtf Charles faifoit de grandes inflances au1 Lambert, près du Pape , pour être facré , 8c que le cleri°7i» gé de Confiance continuoit de s’y oppofer vivement , le Pape réitéra par écrit la défenfe à l’Archevêque de paflèr outre , 8c lui ordonna d’afiembler un concile , où il inviteroit l’Archevêque de Cologne , pour examiner 8c terminer cette affaire. L’Archevêque de Maïence obéit, & s’attira par là l’indignation du Roi, quivou' loit foutenir l’Evêque Charles qù’il avoit choifî. Il envoïa fouvent à l’Archevêque des ordres de le facrer ; il empêcha la tenue du concile , par le commandement qu’il fit aux Evêques de le fuivre à la guerre; 8c il voulut envoïer Charles à Rome , pour le faire facrer par le Pape. L’Archevêque de Maïence écrivit au Pape de n’en rien faire , pour ne pas donner au Roi fiijet de croire qu’il n’avoit refufé de le facrer que par animofité. Mais , ajoûtoit-il , fi vous le trouvez, innocent , renvoïez-le moi pour le facrer félon les canons. En effet, l’Archevêque tint pour cette affaire un concile à Maïence le quinziéme d’Août 1071. qui étoit la douzième année de fon pontificat. Avec lui y affifterent deux Archevêques, Gebehard de Juvave ou Salsbourg 8c Udon de Treves , 8c neuf autres Evêques, fçavoir ceux de Virs bourg , d’Eicflet , d’Augsbourg , de Bamberg , de Strasbourg , de Spire , d’Ofnabruc , de Sion 8c de Modene. C’étoit douze • Evêques en tout. Il y. avoit des députez chargez des excufès des Tuffragans de Maïence qui étoient abfens. Le premier jour du concile fut Digitized b y Google

de partie des tréſors de l'Egliſe. Ces accuſations
AN.1071. aïant été portées à Rome, où Sigefroi Archevêque de Maïence étoit alors, le Pape lui défendit de vive voix de ſacrer Charles Evêque de
Epiſt. Sigifr. to. 9. conc. p. 1205. Lambert. 1071. Conſtance, juſques à ce qu'il fût juſtifié. Et comme Charles faiſoit de grandes inſtances auprès du Pape, pour être ſacré, & que le clergé de Conſtance continuoit de s'y oppoſer vivement, le Pape réïtera par écrit la défenſe à l'Archevêque de paſſer outre, & lui ordonna d'aſſembler un concile, où il inviteroit l'Archevêque de Cologne, pour examiner & terminer cette affaire. L'Archevêque de Maïence obéït, & s'attira par là l'indignation du Roi, qui vouloit ſoutenir l'Evêque Charles qu'il avoit choiſi. Il envoïa ſouvent à l'Archevêque des ordres de le ſacrer; il empêcha la tenuë du concile, par le commandement qu'il fit aux Evêques de le ſuivre à la guerre; & il voulut envoïer Charles à Rome, pour le faire ſacrer par le Pape. L'Archevêque de Maïence écrivit au Pape de n'en rien faire, pour ne pas donner au Roi ſujet de croire qu'il n'avoit refuſé de le ſacrer que par animoſité. Mais, ajoûtoit-il, ſi vous le trouvez innocent, renvoïez-le moi pour le ſacrer ſelon les canons.

to.9.p.1206. En effet, l'Archevêque tint pour cette affaire un concile à Maïence le quinziéme d'Août 1071. qui étoit la douziéme année de ſon pontificat. Avec lui y aſſiſterent deux Archevêques, Gebehard de Juvave ou Salsbourg & Udon de Treves, & neuf autres Evêques, ſçavoir ceux de Virsbourg, d'Eicſtet, d'Augsbourg, de Bamberg, de Strasbourg, de Spire, d'Oſnabruc, de Sion & de Modene. C'étoit douze Evêques en tout. Il y avoit des députez char-

Livrée foixante-uniéme. ï.pjf la fête de la Dormition de la fainte Vierge , ^ comme portent les a£tes ; où à caufe de la ' * folemnité du jour , on ne fit qu'entamer la matière avant la célébration de l'office. Le lendemain chaque Evêque propofa les difficultés qu'il trouvoit dans ion diocefe , 8c on termina plufieurs affaires particulières. On commença auiïi à examiner celle de l'Evêque de Confiance , mais le Roi la fit remettre au lendemain : car il étoit à Maïence , 8c envoioit des • meflages aux Evêques pour les intimider 8c empêcher le jugement de cette affaire. C'cfl ce qui fit que les deux premières féances fe pafTerent fans rien conclure. Le troisième jour les Evêques allèrent trouver le Roi, 8c lui reprefenterent avec zele l'intérêt qu'il avoit lui-même de faire obfervcr les canons pour le falut de fon ame , 8c pour la paix de l'Eglife 8c de l'Etat. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit fon naturel violent 8c fon âge , car il n'avoit que vingt ans. Il foutint qu'il avoit donné gratuitement à Char, les l'évêché de Confiance , 8c n'avoit fait avec lui aucune convention.^ Mais , ajoûta-t-il , fi quelqu'un de mes domefliques a fait avec lui quelque traité pour le fervir en cette rencontre, ce n'efl pas à moi de l'en accufer ou de l'en juflifier ;c'efl fon affaire. Après avoir ainfi parlé aux Evêques , il vint avec eux au concile*, on y fit entrer 'Charles 8c les clercs de Confiance. Leur chef prefenta un libelle contenant les caufès d'oppoiition au facre de Charles ; fçavoir la fimonie 8c la déprédation des biens de i'Eglife. Ils prefenterent auffi les noms 8c les qualitez des témoins , par lefquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accufation. Charles propofbit contre eux divers reproches , 8c protcfloit de fon innocence : le Roi I 4 pre*

Digitized by Google

la fête de la Dormition de la ſainte Vierge, comme portent les actes ; où à cauſe de la ſolemnité du jour, on ne fit qu'entamer la matiere avant la celebration de l'office. Le lendemain chaque Evêque propoſa les difficultez qu'il trouvoit dans ſon dioceſe, & on termina pluſieurs affaires particulieres. On commença auſſi à examiner celle de l'Evêque de Conſtance, mais le Roi la fit remettre au lendemain : car il étoit à Maïence, & envoïoit des meſſages aux Evêques pour les intimider & empêcher le jugement de cette affaire. C'eſt ce qui fit que les deux premieres ſéances ſe paſſerent ſans rien conclure. AN. 1071.

Le troiſiéme jour les Evêques allerent trouver le Roi, & lui repreſenterent avec zele l'interêt qu'il avoit lui-même de faire obſerver les canons pour le ſalut de ſon ame, & pour la paix de l'Egliſe & de l'Etat. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit ſon naturel violent & ſon âge, car il n'avoit que vingt ans. Il ſoutint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Conſtance, & n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais, ajoûta-t-il, ſi quelqu'un de mes domeſtiques a fait avec lui quelque traité pour le ſervir en cette rencontre, ce n'eſt pas à moi de l'en accuſer ou de l'en juſtifier ; c'eſt ſon affaire. Après avoir ainſi parlé aux Evêques, il vint avec eux au concile, on y fit entrer Charles & les clercs de Conſtance. Leur chef preſenta un libelle contenant les cauſes d'oppoſition au ſacre de Charles ; ſçavoir la ſimonie & la dépredation des biens de l'Egliſe. Ils preſenterent auſſi les noms & les qualitez des témoins, par leſquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accuſation.

Charles propoſoit contre eux divers repro-

s’eftorçoit de le juftifier ' ’ ou du moins affaiblir l’accufation par des difcours artificieux. Et quand les accufatcurs vouloient infifter 8c s’élever avec force , il empknoit l’autorité pour les retenir. On difputa fi long-tems fur le nombre 8c la qualité des accufateurs 8c des témoins , 8c fur les reproches de l’accufé , que la féance dura bien avant dans la nuit , 8c on ftit obligé de la terminer fans rien conclure. Mais le lendemain Charles , qui pendant la nuit.avoit fait de ferieufes reflexions , remit l’anneau 8c le bâton paftoral entre les mains du Roi , difant , que félon les decrets du Pape Celeflin, il ne vouloit point être Evêque de ceux qui ne vouloient point de - lui. Les Pcres du concile rendirent grâces à Dieu , de les avoir # tirez de cet embarras d’une maniéré fi peu attendue ; ils ordonnèrent que les actes de ce concile feraient gardez dans les archives de l’Eglifc de Maïencc , 8c que l’on en rendrait compte au Pape pour lui en demander la confirmation. Aam rrt. Charles étant retourné dans le diocefe de Magdebourg , d’où il avoit été" tiré, y mourut quatre mois après. Jean xi- Cependant le Pape Alexandre envoïa un légat philîn pa à C. P. vers le nouvel Empereur Michel Patriarche derapinace. Conftantin Ducas étoit mort dès l’an *Cm. l.i t IO<-*7- au m°is de Mai, après avoir régné fept j 17. d\ "'ans 8c demi , 8c en avoir vécu* un peu plus de foixante.. Il aimoit tellement les lettres , qu’il eût fouhaité qu’elles euflènt rendu fbn nom célébré, plutôt que la dignité impériale. De fà femme Eudocic il laiila trais fils, Michel, Andronic , 8c Conftantin j 8c fe voiant près de la mort , il fit dreflbr un aéle où tous les grands fouferivirent, portant qu’ils ne reconnoîn oient point d’autre Empereur que fes enfans ; l’Imperatricc Eudocie promit aulfi de ne fe point • • rema* Digitized by Goâ^le

AN. 1071. prenoit ſon parti, & s'efforçoit de le juſtifier, ou du moins affoiblir l'accuſation par des diſcours artificieux. Et quand les accuſateurs vouloient inſiſter & s'élever avec force, il emploïoit l'autorité pour les retenir. On diſputa ſi long-tems ſur le nombre & la qualité des accuſateurs & des témoins, & ſur les reproches de l'accuſé, que la ſéance dura bien avant dans la nuit, & on fut obligé de la terminer ſans rien conclure.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de ſerieuſes reflexions, remit l'anneau & le bâton paſtoral entre les mains du Roi, diſant, que ſelon les decrets du Pape Celeſtin, il ne vouloit point être Evêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les Peres du concile rendirent graces à Dieu, de les avoir tirez de cet embarras d'une maniere ſi peu attenduë; ils ordonnerent que les actes de ce concile ſeroient gardez dans les archives de l'Egliſe de Maïence, & que l'on en rendroit compte au Pape pour lui en demander la confirmation. *Lambert.* Charles étant retourné dans le dioceſe de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois après.

XL. Jean XI-philin patriarche de C. P. *Curopal. p.* 817. *D.*

Cependant le Pape Alexandre envoïa un legat à C. P. vers le nouvel Empereur Michel Parapinace. Conſtantin Ducas étoit mort dès l'an 1067. au mois de Mai, après avoir regné ſept ans & demi, & en avoir vêcu un peu plus de ſoixante. Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût ſouhaité qu'elles euſſent rendu ſon nom celebre, plûtôt que la dignité imperiale. De ſa femme Eudocie il laiſſa trois fils, Michel, Andronic, & Conſtantin; & ſe voïant près de la mort, il fit dreſſer un acte où tous les grands ſouſcrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre Empereur que ſes enfans: l'Im-

Livre [oixante-uniéme. aol remarier, & cette promette fut mile en dépôt . • entre les mains du Patriarche. C'étoit Jean Xi- ^N'I°7I* philin natif de Trebifonde, qui étoit en grande réputation pour fa doctrine , fa capacité dans les affaires 8c fa vertu. Dès fa jeunette il embraffa la profeifion monaftique , mena a fie 7, long- ' tems la vie d'anacorete fur le mont Oly mpe ; 8c ce fut malgré lui qu'après la mort de Conftantin Lichoudés , il fut mis fur le lïege patriarcal en 1066. comme en étant le plus digne. Xiphilin ett fameux par fon abrégé de l'hiftoirede Dion Caffius. L'Imperatrice Eudbcic régna donc avec fes trois fils le refte de l'année 1067. pendant laquelle les Turcs Seljoudiques firent de grands " progrès ; profitant de la foibleffé des troupes Romaines , qui manquoient de paie 8c de vivres. Les Turcs commandez alors par Olub-Arfelan, s'avancèrent dans la *Mefopotamie , l' Arménie, & jufques à Cefarée de Cappadoce, pillant 8c brûlant tout. Ils pillèrent entre autres l'EglifedeM1^ Paint Bafde qu'ils profanèrent , 8c en ôterent tous les ornemens : mais ils ne purent toucher à fes reliques , parce que fon tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emportèrent les petites portes des ouvertures 3ui y étoient , parce que ces portes étoient ornées 'or, de perles 8c de pierreries. Pour arrêter leurs progrès , on vit bien à la cour de C. P. qu'il falloit un Empereur capable de commander en perfonne les armées. L'Irajjeratrice choifit Romain fils de Diogene , qui étoit veftarque , c'eft-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à C.P. 8c le jour de Noël la même année 1067. elle le déclara maître des offices 8c general des armées. Elle vouloit aufli l'épouser 8c le faire Empereur , mais elle craignoit le Sénat 8c le Patriarche , qui gardoit G* I j* P10** Digitized by Google

remarier, & cette promeſſe fut miſe en dépôt entre les mains du Patriarche. C'étoit Jean Xiphilin natif de Trebiſonde, qui étoit en grande reputation pour ſa doctrine, ſa capacité dans les affaires & ſa vertu. Dès ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique, mena aſſez longtems la vie d'anacorete ſur le mont Olympe; & ce fut malgré lui qu'après la mort de Conſtantin Lichoudés, il fut mis ſur le ſiege patriarcal en 1066. comme en étant le plus digne. Xiphilin eſt fameux par ſon abregé de l'hiſtoire de Dion Caſſius. AN. 1071.

L'Imperatrice Eudocie regna donc avec ſes trois fils le reſte de l'année 1067. pendant laquelle les Turcs Seljoudiques firent de grands progrès; profitant de la foibleſſe des troupes Romaines, qui manquoient de païe & de vivres. Les Turcs commandez alors par Olub-Arſelan, s'avancerent dans la Meſopotamie, l'Armenie, & juſques à Ceſarée de Cappadoce, pillant & brûlant tout. Ils pillerent entre autres l'Egliſe de ſaint Baſile qu'ils profanerent, & en ôterent tous les ornemens : mais ils ne purent toucher à ſes reliques, parce que ſon tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emporterent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries. p. 819.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de C. P. qu'il falloit un Empereur capable de commander en perſonne les armées. L'Imperatrice choiſit Romain fils de Diogene, qui étoit veſtarque, c'eſt-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à C. P. & le jour de Noël la même année 1067. elle le declara maître des offices & general des armées. Elle vouloit auſſi l'épouſer & le faire Empereur, mais elle crai-

loi Wflolre Ecclefajlique. * _ promette de ne fe point remarier. Il fallut donc An. 107* ufçr *d'induftrie. L'Imperatrice envoïa au Patriarche un eunuque fon confident, qui lui dit en fccret , qu'elle vouloit épouſer Bardas ; c'étoit le frere du Patriarche, qui étoit un débauché, ne longeant qu'à fon plaiilr. L'eunuque dit donc au Patriarche , qu'il ne tenoit qu'à lui de faire fon frere Empereur , en fupprimant cette promette injufteSc contraire aux loix; 8c comme il vit qu'il donnoit dans le piege, il lui confeilla de prendre l'avis des Sénateurs. Le Patriarche les fit venir l'un après^ l'autre , 8c leur exagéra l'injuftice de cette promette , 8c la neceflité d'avoir un homme de mérite pour Empereur : enfin il les gagna tous , foit par perfuafion >m foit par prefèns. Mais quand tout fut bien difpofé , Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais 8c épouſa PImperatrice j puis il fut dechïé Empereur le* premier jour de Janvier indidtion fixiéme Pan du monde 6576. de Jesus-Christ 1068. Cette aftion du patriarche Xiphilin , montre ce que l'on doit croire des louanges generales de vertu que lui donne l'hiftorien Jean Scylitzes curopalate. XLI. Romain Diogene fit la guerre aux infidèles Romain avec qUeiqUe avantage les deux premières anpri°gpar les n^es de f°n régné. Mais en 65-78. indiéfion Turcs. huitième, qui eft l'an 1070. les Turcs pouflèrent leurs conquêtes en Natelie , 8c prirent enÇnnp.p. tre autres Chones , autrefois Coloflês en Phry834* gie, où ils prophanerentl'Eglifèfameufe defaint Michel , la remplirent de fan^ 8c de carnage , #•84.1. gc en firent une écurie. L'annee fuivante 1071, Diogene après avoir refufé la paix que le Sultan Olub-Arfelan lui oflfroit , fut pris dans un combat où fon armée fut mife en déroute. Le Sultan fe l'étant fait amener , fe leva 8c le foula aux pieds félon la coutume. Puisl'aïant fait

rcDigitizod by Godgle

promeſſe de ne ſe point remarier. Il fallut donc
AN. 107. uſer d'induſtrie. L'Imperatrice envoïa au Patriarche un eunuque ſon confident, qui lui dit en ſecret, qu'elle vouloit épouſer Bardas; c'étoit le frere du Patriarche, qui étoit un débauché, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. L'eunuque dit donc au Patriarche, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire ſon frere Empereur, en ſupprimant cette promeſſe injuſte & contraire aux loix; & comme il vit qu'il donnoit dans le piege, il lui conſeilla de prendre l'avis des Senateurs. Le Patriarche les fit venir l'un après l'autre, & leur exagera l'injuſtice de cette promeſſe, & la neceſſité d'avoir un homme de merite pour Empereur: enfin il les gagna tous, ſoit par perſuaſion, ſoit par preſens. Mais quand tout fut bien diſpoſé, Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais & épouſa l'Imperatrice; puis il fut declaré Empereur le premier jour de Janvier indiction ſixiéme l'an du monde 6576. de JESUS-CHRIST 1068. Cette action du patriarche Xiphilin, montre ce que l'on doit croire des loüanges generales de vertu que lui donne l'hiſtorien Jean Scylitzes curopalate.

XLI. Romain Diogene pris par les Turcs.

Romain Diogene fit la guerre aux infidéles avec quelque avantage les deux premieres années de ſon regne. Mais en 6578. indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. les Turcs pouſſerent leurs conquêtes en Natolie, & prirent entre autres Chones, autrefois Coloſſes en Phrygie, où ils prophanerent l'Egliſe fameuſe de ſaint Michel, la remplirent de ſang & de carnage, & en firent une écurie. L'année ſuivante 1071. Diogene après avoir refuſé la paix que le Sultan Olub-Arſelan lui offroit, fut pris dans un combat où ſon armée fut miſe en déroute. Le Sul-

Curop. p. 834.

p. 841.

Livre foixante-uniéme. <ao$ lever, il l’embrafla, le traita très-humainement . 8c le retint huit jours , le faifant manger avec lui. ^n,Io7 '• Il lui demanda un jour : Si tu m’avois pris , comment m’aurois-tu traité? Diogene lui répondit franchement : Je t’aurais fait mourir fous les coups. Le Sultan répondit : Et moi je n’imiterai pas ta dureté. Car j’apprens que vôtre Chrift vous a commandé "la paix 8c l’oubli des injures. En effet , il fit avec Diogene un traité honnête 8c le renvoïa. Mais la nouvelle de fa défaite étant venue à p. 843. C. P. le Cefar Jean Ducas frere du défunt Empereur , 8c les Sénateurs de fon parti firent raîèr Pimperatricc Eudocie, 8c l’envoïerent en exil dans un monafiere qu’elle avoit fondé : déclarèrent feul Empereur Michel Ducas fon fils aîné; 8c écrivirent partout , que Romain Diogene ne fût plus reconnu pour Empereur. Il fut pris à fon retour , 8c quoique trois Archevêques eulfent été envoie! pour promettre qu’on ne lui ferait point de mal , on lui arracha les yeux fi cruellement , que fà tête enfla , les vers s’y mirent , 8c il' mourut en peu de jours, beniffant Dieu,- 8c fouffrant fes maux avec une grande patience. Le jeune Michel furnommé Parapinace régna fix ans 8c demi: Ce fut à lui que le Pape Alexandre envoïa vita per . pour légat Pierre Evêque d’Anagnia célébré par 'Bnm. Jifl. là vertu 8c par fa doétrine , qui demeura un t0‘ an à C. P. c’eft-à-dire tout le refte du pontificat d’Alexandre. Pierre naquit à Salerne de la . famille des Princes , 8c y embraflà des fon enfance la vie monaftique. Le cardinal Hildebrand étant venu légat à Salerne , le demanda à fon Abbé', 8c l’emmena à Rome, où le Pape Alexandre l’emploïa aux affaires ecclefiaftiques , 8c k fit enfuite Evêque d’Ânagnia malgré fa refiI 6 fiance. Digitized by Google

lever, il l'embraſſa, le traita très-humainement & le retint huit jours, le faiſant manger avec lui. AN. 1071. Il lui demanda un jour : Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité ? Diogene lui répondit franchement : Je t'aurois fait mourir ſous les coups. Le Sultan répondit : Et moi je n'imiterai pas ta dureté. Car j'apprens que vôtre Chriſt vous a commandé la paix & l'oubli des injures. En effet, il fit avec Diogene un traité honnête & le renvoïa.

Mais la nouvelle de ſa défaite étant venuë à C. P. le Ceſar Jean Ducas frere du défunt Empereur, & les Senateurs de ſon parti firent raſer l'Imperatrice Eudocie, & l'envoïerent en exil dans un monaſtere qu'elle avoit fondé : déclarerent ſeul Empereur Michel Ducas ſon fils aîné ; & écrivirent par tout, que Romain Diogene ne fût plus reconnu pour Empereur. Il fut pris à ſon retour, & quoique trois Archevêques euſſent été envoïez pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux ſi cruellement, que ſa tête enfla, les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, beniſſant Dieu, & ſouffrant ſes maux avec une grande patience. Le jeune Michel ſurnommé Parapinace regna ſix ans & demi: *p.* 843.

Ce fut à lui que le Pape Alexandre envoïa pour legat Pierre Evêque d'Anagnia celebre par ſa vertu & par ſa doctrine, qui demeura un an à C. P. c'eſt-à-dire tout le reſte du pontificat d'Alexandre. Pierre nâquit à Salerne de la famille des Princes, & y embraſſa dès ſon enfance la vie monaſtique. Le cardinal Hildebrand étant venu legat à Salerne, le demanda à ſon Abbé, & l'emmena à Rome, où le Pape Alexandre l'employa aux affaires eccleſiaſtiques & *Vita per. Brun. Aſt. to. 2. p. 153.*

lof Hiftolre XccUfuifl'me. (tance. 11 gouverna cette Eglife quarante-trois Mar Vr ‘ ans > & mourut le troifiéme d’Août , jour auquel , '? Aug. l’Eglife honore (à mémoire. < r 3 XLN. Henri Archevêque de Ravenne excommunie Fin de S. par le. même Pape, n’avoit pas lai (Té d’exercer Ef Dl {cs fonaions ; 8c fon peuple lui demeurant aty,ta c. 9. taché, avoit aufli encouru l’excommunication. ap. TioU.ii. Saint Pierre Damien en avoit écrit au Pape , le Fttr. to. j. prjant d’executer la refolution qu’il avoit priie fium fxc.6. d’abfoudre ce Prélat, 8c lui reprefentant qu’il "Bened, ». n’étoit pas raifonnable de laiflèr périr pour la 48. p. 264. fam-e d’un foui une fi grande multitude de per, . ' 1 ‘ ‘ fonnes rachetées par le fang de Jesus-Çhrist. Toutefois l’Archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070. fans avoir été’abfousj 8c quelque tcms après le Pape Alexandre envota Pierre Damiçn à Ravenne , avec ? pouvoir de lever l’excommunication dont le peuple étoit encore chargé , jugeant que perfonne n’etoit plus propre à cette fonction que Pierre , tant pour l’autorité qu’il avoit par lui-même, que parce qu’il étoit enfant de cette Eglife. Bien qu’il fût accablé de vieîlleflè, il accepta volontiers cette % commiffion : il fut reçu' à Ravenne avec grande joie , 8c tous aïant humblement accepté la !)enitence que leur faute meritoit , il leur donna ’abfolution. • Retournant a Rome la première journée il logea à Faïence au mohaftere de Nôtre-Dame hor§ de la porte, où la fièvre le prit. Elle fe fortifia de jour en jour j 8c vers la minuit du huitième , il fit reciter autour de fon lit par les moines qui l’accompagnoient , les noéhimes 8c les matines de la chaire faint Pierre qui fe rencontroit ce jour-là. Peu de tems apres qu’ils eurent achevé il rendit l’efprit, le vingt-deuxième de Février 1072. Il fut enterré avec un grand concours de peuple dans l’Eglife du même monaftere; Digitized by Google

ſtance. Il gouverna cette Egliſe quarante-trois ans, & mourut le troiſiéme d'Août, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire.

AN. 1071. *Martyr. R. 3. Aug.*

XLII. Fin de S. Pierre Damien. *Vita c. 9. ap. Boll. 23. Febr. to. 5. p. 426. Item ſæc. 6. Bened. n. 48. p. 264. Lib. 1. epiſt. 14.*

Henri Archevêque de Ravenne excommunié par le même Pape, n'avoit pas laiſſé d'exercer ſes fonctions; & ſon peuple lui demeurant attaché, avoit auſſi encouru l'excommunication. Saint Pierre Damien en avoit écrit au Pape, le priant d'executer la reſolution qu'il avoit priſe d'abſoudre ce Prélat, & lui repreſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de laiſſer perir pour la faute d'un ſeul une ſi grande multitude de perſonnes rachetées par le ſang de JESUS-CHRIST. Toutefois l'Archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070. ſans avoir été abſous; & quelque tems après le Pape Alexandre envoïa Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé, jugeant que perſonne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette Egliſe. Bien qu'il fût accablé de vieilleſſe, il accepta volontiers cette commiſſion : il fut reçû à Ravenne avec grande joïe, & tous aïant humblement accepté la penitence que leur faute meritoit, il leur donna l'abſolution.

Retournant à Rome la premiere journée il logea à Faïence au monaſtere de Nôtre-Dame hors de la porte, où la fiévre le prit. Elle ſe fortifia de jour en jour; & vers la minuit du huitiéme, il fit reciter autour de ſon lit par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes & les matines de la chaire ſaint Pierre qui ſe rencontroit ce jour-là. Peu de tems après qu'ils eurent achevé il rendit l'eſprit, le vingt-deuxiéme

Livre foixante-uniéme. . lof _____ naflere , qui depuis a paffé à l’ordre de Ci- * fteaux; 8c il efl honoré comme Saint dans PE- N,I07Z* glife de Faïence. Il pratiquoit le premier l’aufterité qu’il re- Vita n. 40. commandoit aux autres , 8c ne s’en relâcha point daps fa vieiliejfe. Quand il revenoit à fon defert , il s’enfermoit dans fa cellule comme en une priion , gc jeûnoit tous les jours hors les fêtes , vivant de pain de fon 8c d’eau gardée du jour precedent. Son corps étoit ferré de tous cotez de plulïeurs liens de fer , 8c il ne laiïfoit pas de fe donner fouvent la difeipline. En chapitre après avoir fait l’exhortation, il fe levoit de fon fiege , difoit fes coulpes , 8c fe faifoit donner la difeipline des deux côtez fuivant la coutume. Jean fon difciple , qui a écrit fa vie, dit qu’il l’a vû pendant quarante jours n’avoir pris aucune nourriture qui eût paffé par le feu , mais feulement des fruits 8c des herbes crues, fans boire. Il dit avoir oüi dire aux autres , qu’il avoit une autre fois paffé quarante jours aans autre nourriture qu’un peu de legumes trempées. Toutefois quand il fe -fentoit trop affoibli , il ufbit de quelque relâchement pour fe rétablir , 8c confeiiloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâques 8c devant Noël , il pafloit trois jours fans prendre aucune nourriture. Il couchoit fur une nate de jonc , 8c ne s’appuïoit jamais pendant l’office divin. Il travailloit des c"m\ ' * 3* mains 8c faifoit de petits prefens de cuillères de 1 * bois de fa façon. . Il nous relie de lui grand nombe d’écrits ; XLIII. fçavoir, cent cinquante-huit lettres diflribuéesgE^lp^e en huit livres , félon la qualité des perfonnes à qui elles font adreffées. Soixante 8c quinze fermons , cinq vies des Saints , fçavoir de faint Pdilon de Çlugni , de faint Maur Evêque de Çct Digitized by Google

naſtere, qui depuis a paſſé à l'ordre de Ciſteaux; & il eſt honoré comme Saint dans l'Egliſe de Faïence. AN. 1072.

Il pratiquoit le premier l'auſterité qu'il recommandoit aux autres, & ne s'en relâcha point dans ſa vieilleſſe. Quand il revenoit à ſon deſert, il s'enfermoit dans ſa cellule comme en une priſon, & jeûnoit tous les jours hors les fêtes, vivant de pain de ſon & d'eau gardée du jour precedent. Son corps étoit ſerré de tous côtez de pluſieurs liens de fer, & il ne laiſſoit pas de ſe donner ſouvent la diſcipline. En chapitre après avoir fait l'exhortation, il ſe levoit de ſon ſiege, diſoit ſes coulpes, & ſe faiſoit donner la diſcipline des deux côtez ſuivant la coûtume. Jean ſon diſciple, qui a écrit ſa vie, dit qu'il l'a vû pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût paſſé par le feu, mais ſeulement des fruits & des herbes cruës, ſans boire. Il dit avoir oüi dire aux autres, qu'il avoit une autre fois paſſé quarante jours ſans autre nourriture qu'un peu de legumes trempées. Toutefois quand il ſe ſentoit trop affoibli, il uſoit de quelque relâchement pour ſe rétablir, & conſeilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâques & devant Noël, il paſſoit trois jours ſans prendre aucune nourriture. Il couchoit ſur une nate de jonc, & ne s'appuïoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains & faiſoit de petits preſens de cuilleres de bois de ſa façon. *Vita n.* 40. *Carm.* 183. 184. 185.

XLIII. Ecrits de S. P. Damien.

Il nous reſte de lui grand nombe d'écrits; ſçavoir, cent cinquante-huit lettres diſtribuées en huit livres, ſelon la qualité des perſonnes à qui elles ſont adreſſées. Soixante & quinze ſermons, cinq vies des Saints, ſçavoir de ſaint

_____ io6 ■ Hijîoire Ecclefiafôque. Cefene, de faint Romuald, de faint Rodolfc AN.ioy i. d'Eugubio 8c de faint Dominique le cuirafféen un même difcours ; defainteLucille 8c de fainte • Baron . in Flore vierges 8c martyres dont on ne fçait rien Martyr. de certain. Nous avons auffi foixante opufcules de Pierre Damien , qui font les plus confideraTiUtm, fo.4. b]es de fes écrits ; 8c enfin quelques prières , I4" quelques hymnes 8c d'autres poelïes. Ces écrits en general refpirent un grand zele pour la perfection des xnœurs 8c la pureté de la difeipline , 8c montrent une érudition fort étendue pour le v. Opufc. tems. Mais il y a peude jufteflbdanslesraifon31.44. 60. nemens : les preuves les plus ordinaires font des fens allégoriques de l'Ecriture, fouvent forv. Ofufc. cez . ou jes apparitions des morts 8c d'autres 33' 34* 3S hiftoires plus merveilleufes que vrai-femblables. Son ftilea de la force, quoique long 8c embaraffé. XLiy. Outre les opufcules dont j'ai parlé , voici jùesCm0~ ceux me Par°iffbnt les plus remarquables. Opufc. X. Le traité des heures canoniales adreffe à un Seifrxf.&cjp. gneur laïque, à qui il préforit de les dire tous 7- les jours , comme étant un devoir de tous les 1. x . Chrétiens. Il compte fept heures pour le jour : matines ou laudes , car c'eft la même , prime , t.6. tierce, fexte, none, vêpres, 8c complics ; 8c pour la nuit les vigiles ou noéturnes aufquels il marque que le peuple n'alfiftoit point. Oufolon une autre divifion , quatre heures pour la nuit, fçavoir vêpres , com plies , les noéturnes 8c les matines; 8c les quatre autres pour le jour. Il .. marque la différence de l'office des moines 8c de celui des clercs , -telle que nous la vofons ; 8c «•3* l'introduéfion nouvelle dufymbole de S. Athanafe à prime. 11 recommande au Seigneur à qui • il écrit , de ne jamais manquer à ce devoir , mê«•7* me en marchant à cheval, ou en quelque oc. çupation que ce foit : ce qui marque bien qu'Ü . ' compDigitized by

Ceſene, de ſaint Romuald, de ſaint Rodolfe
AN.1072. d'Eugubio & de ſaint Dominique le cuiraſſé en un même diſcours; de ſainte Lucille & de ſainte
Baron. in Martyr. 29. Jul. Flore vierges & martyres dont on ne ſçait rien de certain. Nous avons auſſi ſoixante opuſcules
Tillem. to. 4. p. 14. de Pierre Damien, qui ſont les plus conſiderables de ſes écrits ; & enfin quelques prieres, quelques hymnes & d'autres poëſies. Ces écrits en general reſpirent un grand zele pour la perfection des mœurs & la pureté de la diſcipline, & montrent une érudition fort étenduë pour le
V. Opuſc. 32. 44. 60. tems. Mais il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens : les preuves les plus ordinaires ſont des ſens allegoriques de l'Ecriture, ſouvent forcez ; ou des apparitions des morts & d'autres
V. Opuſc. 33. 34. 35. 42. hiſtoires plus merveilleuſes que vrai-ſemblables. Son ſtile a de la force, quoique long & embaraſſé.

XLIV. Ceremonies. Outre les opuſcules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroiſſent les plus remarquables.
Opuſc. X. præf. & cap. 7. Le traité des heures canoniales adreſſé à un Seigneur laïque, à qui il préſcrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les
c. 2. Chrétiens. Il compte ſept heures pour le jour : matines ou laudes, car c'eſt la même, prime,
c. 6. tierce, ſexte, none, vêpres, & complies ; & pour la nuit les vigiles ou nocturnes auſquels il marque que le peuple n'aſſiſtoit point. Ou ſelon une autre diviſion, quatre heures pour la nuit, ſçavoir vêpres, complies, les nocturnes & les
c. 2. 4. 5. matines ; & les quatre autres pour le jour. Il marque la difference de l'office des moines & de celui des clercs, telle que nous la voïons ; &
c. 3. l'introduction nouvelle du ſymbole de S. Athanaſe à prime. Il recommande au Seigneur à qui il écrit, de ne jamais manquer à ce devoir, mê-

Livre foixante-unième. 107 comptait , que l’on devoit dire les prières à eurs heures. Il ajoûte : Si vous ne fçavez pasAN-I072» lire , vous pourrez accomplir vôtre defir par la feule oraifon dominicale , entendant fans doute qu’on la répété un grand nombre de fois. Il exhorte a dire 'aufii tous les jours les heures de la Vierge. Quelques hermites doutaient, fi difant l’office ieuls ils dévoient demander la benediftion pour les leçons , 8c dire avant les oraifons Do- . • mintu vobïfcum . Car , difoient-ils , à qui adrefions-nousces paroles ? Eft-ce aux pierres ou aux* planches de nôtre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune obfervance de b tradition «cclefiaftique* Saint Pierre Damien fit fur cette Optf. XL queftion un traité particulier adreffé à un reclus nommé Leon, qu’il regardoit comme fon maître dans la vie fpirituelîe. Là il décide que récitant l’office en particulier , on doif tout dire, comme fi on le récitait en commun ; parce , dit-il, que celui qui dit l’office canonial parle au nom de toute PEglife 8c b repreferite. Autre- c" ment il faudroit retrancher tout ce qui le dit en pluriel, comme l’invitatoire ; Venite exultetnits , ?* 7* & jufques à l 'Oremus-, 8c les do&eurs de PEglife n’ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public. * Il fe plaint a l’Archevêque de Befançon de Opuf. à abus cju’il avoit vû dans fon Eglife , où les XXXIX, clercs étoient affis pour b plupart pendant Pof- c‘ 2’ hce j 8c meme pendant 1a méfié. Il Ibûtient, **4* que -non feulement les clercs , mais les laïques 2c les femmes mêmes doivent aflifter debout à l’office , 8c ne s’afleoir que pendant les leçons des noéfcurnes , s’ils n’y font obligez par leur mauvaife fanté. Et il dit en avoir vû plufieurs , même des bïques , qui demeuroient toujours debout fans aucun appui. ». • Dan# Digitized by Google

comptoit, que l'on devoit dire les prieres à leurs heures. Il ajoûte : Si vous ne ſçavez pas lire, vous pourrez accomplir vôtre deſir par la ſeule oraiſon dominicale, entendant ſans doute qu'on la repete un grand nombre de fois. Il exhorte à dire auſſi tous les jours les heures de la Vierge. AN. 1072.

Quelques hermites doutoient, ſi diſant l'office ſeuls ils devoient demander la benediction pour les leçons, & dire avant les oraiſons *Dominus vobiſcum*. Car, diſoient-ils, à qui adreſſons-nous ces paroles ? Eſt-ce aux pierres ou aux planches de nôtre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune obſervance de la tradition eccleſiaſtique. Saint Pierre Damien fit ſur cette queſtion un traité particulier adreſſé à un reclus nommé Leon, qu'il regardoit comme ſon maître dans la vie ſpirituelle. Là il décide que recitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme ſi on le recitoit en commun ; parce, dit-il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'Egliſe & la repreſente. Autrement il faudroit retrancher tout ce qui ſe dit en pluriel, comme l'invitatoire : *Venite exultemus*, & juſques à l'*Oremus* ; & les docteurs de l'Egliſe n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public. *Opuſc. XI. c. 5. 6. c. 7.*

Il ſe plaint à l'Archevêque de Beſançon de l'abus qu'il avoit vû dans ſon Egliſe, où les clercs étoient aſſis pour la plûpart pendant l'office, & même pendant la meſſe. Il ſoûtient, que non ſeulement les clercs, mais les laïques & les femmes mêmes doivent aſſiſter debout à l'office, & ne s'aſſeoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y ſont obligez par leur mauvaiſe ſanté. Et il dit en avoir vû pluſieurs, *Opuſ. XXXIX. c. 2. c. 4.*

. 208 Hiftoire Ecrit, ‘îa/Iique. . Dans un ouvrage adreflé à fès her mites. , il ■s‘I072'foUtient le jeûne du fa m edi, qui del’Eglife RoOpnfc. Llv. maine, où il avoit toujours été pratiqué, comLIX. n.iS. menÇOit a s «tendre a tout 1 Occident. Il dit en n. 74., ce traité ces paroles remarquables : Nous def.4. vons prendre garde , mes chars freres, que cette vie fi fainte (il parle de leur obfervance) ne fe relâche de nôtre tems -, St diminuant peu à peu , ne s’aboliffe entièrement. Nous fçavons que . . d’une obfervance autrefois ti ès-ri goureule , à peine en voïons-nous aujourd’hui de foibles relies j & comme nous ne rétablirons point ce que nos prédecefïèurs ont obmis , ainli nos fucccfleurs , ne répareront point les brèches de nôtre négligence , 8c nous ferons coupables* de la leur. Ils diront qu’ils pe font pas meilleurs que leurs pères , St qu’ils s’en font tenus à ce qu’ils ont trouvé établi. Délivrons nôtre tems de ce reproche, 8t tranfmettons fidèlement à nos enfans l’exemple de vertu que nous avons reçue LV. de nos #Peres. Il écrit encore à fes hermites > pour cçnferver les jeûnes de quelques vigiles que l’on negligeoit. La veille de Noël , où , bien que l’on ne mangeât que le foir , quelques-uns bûvoient du vin 8t mangeoient pluiieurs mets cuits 8c préparez, avec foin. Des ecclehaftiques mêmes en ufoient aftnli , fous prétexte d’avoir plus de force pour chanter l’office. Il foutient que l’on doit jeûner la veille de l’Epiphanie , 8c ne dire la melfe qu’à nonc , quoique l’ufage fût déjà contraire. Parlant du famedi faint, ü dit , qu’on le jeûnoit plus rigoureulement que les autres famedis : mais qu’en quelques lieux on fe relâchoit de cette obfervance, en faveur des infirmes, ou deceuxqui venoient de loin rece, voir le baptême. Il ajoûte , que le famedi faint il ell défendu de dire la mefle le jour j 8c ordonné de la dire la nuit , afin que le baptême gencDigitized by ÜOCKfle

Dans un ouvrage adreſſé à ſes hermites, il
AN. 1072. ſoutient le jeûne du ſamedi, qui de l'Egliſe Ro-
Opuſc. LIV. Sub. liv. LIX. n. 28. n. 74. c. 4. maine, où il avoit toûjours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occident. Il dit en ce traité ces paroles remarquables : Nous devons prendre garde, mes chers freres, que cette vie ſi ſainte (il parle de leur obſervance) ne ſe relâche de nôtre tems ; & diminuant peu à peu, ne s'aboliſſe entierement. Nous ſçavons que d'une obſervance autrefois très-rigoureuſe, à peine en voïons-nous aujourd'hui de foibles reſtes ; & comme nous ne rétabliſſons point ce que nos prédeceſſeurs ont obmis, ainſi nos ſucceſſeurs ne repareront point les bréches de nôtre negligence, & nous ſerons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne ſont pas meilleurs que leurs peres, & qu'ils s'en ſont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons nôtre tems de ce reproche, & tranſmettons fidélement à nos enfans l'exemple de vertu que nous avons reçûë
Opuſc. LV. de nos Peres. Il écrit encore à ſes hermites, pour conſerver les jeûnes de quelques vigiles que l'on negligeoit. La veille de Noël, où, bien que l'on ne mangeât que le ſoir, quelques-uns bûvoient du vin & mangeoient pluſieurs mets cuits & preparez avec ſoin. Des eccleſiaſtiques mêmes en uſoient ainſi, ſous prétexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il ſoutient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, & ne dire la meſſe qu'à none, quoique l'uſage fût déja contraire. Parlant du ſamedi ſaint, il dit, qu'on le jeûnoit plus rigoureuſement que les autres ſamedis : mais qu'en quelques lieux on ſe relâchoit de cette obſervance, en faveur des infirmes, ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoûte, que le ſamedi ſaint

Livre foixxntc-uniéme. 109 _____ general l'oit célébré entre la mort 8c la refur- . ^ re&ion de Jesus-Christ. 11 recommande N,107 le jeûne des grandes 8c des petites litanies , c'eft-à-dire de fàint Marc 8c des Rogations , nonobflant le tems pafcal , 8c toutes les vigiles des Apôtres fans diftinction. La défenfè de célébrer les noces en Carême, commençoit alors dès la Septuagcfime, 8c s'étendoit aufïi outre l' A vent au Carême delafaint Jean , qui étoit de trois femaines. Or quelques- XLI. uns prétendoient que l'on pouvoit le marier pendant ce tems , pourvu que l'on reijait la confomrqation du mariage au tems où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'élève Contre cette erreur , 8c foutient que ces mariages font nuis* parce que l'union des corps n'efl pas elTentielle au mariage , qui confiée principalement dans le confentement folemncl. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de penitence aux perfonnes mariées, qui ne gar- r.4. doient pas la continence pendant le Carême. Dans un autre ouvrage il fe plaint, que la XLV. corruption des mœurs n'a pas feulement infeété les feculiers , mais les moines mêmes. Nous , q,Je_ dit-il , qui nous glorifions d'avoir renoncé au Opnfc, XII. monde , pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons méprifez, pour l'amour de Dieu? pourquoi recherchons-nous contre toutes les loix divines 8c humaines ce qu'elles nous permettoient de poffeder quand nous l'avons quitté? Mais, dira quelqu'un de ces moines proprietaires, je garde très-peu d'argent 8c feulement pour la neccflité; je ne reçois rien des biens du monaflere, fi je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je ? Pierre Damien répond : Le monaflere vous doit fournir vos befoins en efpcce , non pas en argent : un habit , par « » exemple , pour les vêtir auili-tôt. Que n'en ufeiDigitized by Google

general ſoit celebré entre la mort & la reſurrection de JESUS-CHRIST. Il recommande le jeûne des grandes & des petites litanies, c'eſt-à-dire de ſaint Marc & des Rogations, nonobſtant le tems paſcal, & toutes les vigiles des Apôtres ſans diſtinction. AN. 1072.

La défenſe de celebrer les nôces en Carême, commençoit alors dès la Septuageſime, & s'étendoit auſſi outre l'Avent au Carême de la ſaint Jean, qui étoit de trois ſemaines. Or quelques-uns prétendoient que l'on pouvoit ſe marier pendant ce tems, pourvû que l'on remit la conſommation du mariage au tems où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'éleve contre cette erreur, & ſoutient que ces mariages ſont nuls; parce que l'union des corps n'eſt pas eſſentielle au mariage, qui conſiſte principalement dans le conſentement ſolemnel. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de penitence aux perſonnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le Carême. *Opuſc. XLI. c. 1.* *c. 4.*

XLV. Diſcipline monaſtique.

Dans un autre ouvrage il ſe plaint, que la corruption des mœurs n'a pas ſeulement infecté les ſeculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il, qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons mépriſez pour l'amour de Dieu? pourquoi recherchons-nous contre toutes les loix divines & humaines ce qu'elles nous permettoient de poſſeder quand nous l'avons quitté? Mais, dira quelqu'un de ces moines proprietaires, je garde très-peu d'argent & ſeulement pour la neceſſité; je ne reçois rien des biens du monaſtere, ſi je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je? Pierre Damien répond: Le monaſtere vous doit fournir vos beſoins en eſpece, non pas en argent: un habit, par *Opuſc. XII. c. 2.*

îio Hijloire Tccîefiajtique. ufez-vous de même à l’égard de ce que vous AN.I072. receve2, du dehors ? que ne I’emploïez-vous à vos befoins au lieu dé le garder en argent ? *• 9- Après le vice de propriété , il attaque l’inquiétude des moines 8c leurs frequens volages. Quelques-uns , dit-il , quittent le monde pour en éviter l’agitation 8c- trouver du repos dans un monaftere : mais quand ils y font l'inquiétude les prend, 8c ils s’imaginent être en pri#*io. fon. Les feculiers en l'ont feandalifez , St détournez d’embraflér la vie monaftique. Car , difent-îls, qui étoit plus fervent qu’un tel lorfqu’il.eft entré dans le monaftere ? Il*î*déja oublié ce qu’il a promis, St ne refpire que l’efprit du lieele : il eft plus du monde que moi lbu» •un autre habit. Cette inquiétude attire toutes *’11, fortes de relâchement. Un moine en voiage ne peut jeûner , les honnêtetez prenantes de lés hôtes ne le permettent pas : fouvent même' il ne garde pas la mefure delafobrieté, de peur de paflér pour incivil ou pour hypocrite. Les difeours de ceux qui l’accompagnent l’empêchent de pialmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit , parce qu’il n’eft pas feul ; ni faire des génuflexions, parce qu’il eft fatigué ÿ ni garder le lilence , parce qu’il fe trouve fouvent en necefiité de le rompre. Il eft trop diffipé pour s’appliquer à la leéture ou à l’oraifon il voit fouvent des objets dangereux pour la chafteté, du moins de l’elprit : les contre-tems frequens l’expofent à des mouvemens d’impatience, 8c à des paroles qu’il faut enfuite expier par des larmes. S’il prêche ceux au milieu defquels il lé trouve, la vaine gloire l’attaque : s’il garde le filence , il s’accule d’être inutile au , prochain. Mais quand il rentre dans fa cellule, tout ce qu’il a vû 8c toiit ce qu’il a oüi fe preféntе en foule à fon imagination , principalement quand . « •igitized by Google

uſez-vous de même à l'égard de ce que vous
AN. 1072. recevez du dehors ? que ne l'emploïez-vous à vos beſoins au lieu de le garder en argent ?

c. 9. Après le vice de proprieté, il attaque l'inquietude des moines & leurs frequens voïages. Quelques-uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation & trouver du repos dans un monaſtere : mais quand ils y ſont l'inquietude les prend, & ils s'imaginent être en pri-
c. 10. ſon. Les ſeculiers en ſont ſcandaliſez, & détournez d'embraſſer la vie monaſtique. Car, diſent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel lorſqu'il eſt entré dans le monaſtere ? Il a déja oublié ce qu'il a promis, & ne reſpire que l'eſprit du ſiecle : il eſt plus du monde que moi ſous un autre habit. Cette inquietude attire toutes
c. 11. ſortes de relâchement. Un moine en voïage ne peut jeûner, les honnêtetez preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas : ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobrieté, de peur de paſſer pour incivil ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul ; ni faire des genuflexions, parce qu'il eſt fatigué ; ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en neceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraiſon : il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit : les contre-tems frequens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut enſuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu deſquels il ſe trouve, la vaine gloire l'attaque : s'il garde le ſilence, il s'accuſe d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans ſa cellule,

Livre foixante-untéme. i\r „ euand il veut s’appliquer à la priere ; 8c plus il . fait d’effort pour chaflèr ces images importu- N-10?1'» nés, plus il en eft inquiété. Enfin le moine c‘ *3 *4* qui fort , ne peut guere éviter de communiquer avec des pécheurs excommuniez , ou dignes de l’être : ce qui eft prefque le même. Car l’auteur tenoit pour excommuniez , tous ceux qui avoient encouru l’excommunication portée par les decrets des conciles anciens ou modernes. Le moine qui fort ne peut entièrement évi- ^ ter le vice de propriété , fous pretexte des necefîïtez du voiage. Il veut auflï être plus proprement vêtu pour paroître en public , 8c ne s’apperçoit pas qu’il fo rend par là plus méprifable aux feculiers.. D’autres au contraire affe- C,I7* ôent de porter * des habits extraordinairement pauvres 8c difformes , pour attirer les yeux du peuple 8c fe faire montrer au doigt comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits c* 19* n’affeéfcent rien , 8c ne refufent pas des habits précieux fi l’occafion le demande. Le relâchement le plus déplorable eft celui c. 24» des hermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu’en Carême , 8c fc promènent tout le refte de l’année. L’habitude degar- f.ajv • der fa cellule la fait trouver agréable , les courfes la rendent horrible. La vie éremitique eft douce fi elle eft continuelle; mais fi elle eft interrompue , c’eft un tourment. L’autorité d’un moine abfent ejl grande ; mais elle s’évanouit Ear fà prefènce. Le monde écoutoit autrefois (• *9» s prédications des moines , aujourd’hui perfonne n’en eft touché.* C’eft inutilement qu’on donne des avis aux Princes 8c aux Papes : les Evêques trouvent mauvais que nous pallions dans les conciles contre leurs defordres , je le f$ai par expérience. Il ne refte aux moines de . bon •> Digitized by Google

quand il veut s'appliquer à la priere ; & plus il fait d'effort pour chaſſer ces images importunes, plus il en eſt inquieté. Enfin le moine qui ſort, ne peut guere éviter de communiquer avec des pecheurs excommuniez, ou dignes de l'être : ce qui eſt preſque le même. Car l'auteur tenoit pour excommuniez, tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les decrets des conciles anciens ou modernes. AN. 1072. c. 13. 14.

Le moine qui ſort ne peut entierement éviter le vice de proprieté, ſous pretexte des neceſſitez du voïage. Il veut auſſi être plus proprement vêtu pour paroître en public, & ne s'apperçoit pas qu'il ſe rend par là plus mépriſable aux ſeculiers. D'autres au contraire affectent de porter des habits extraordinairement pauvres & difformes, pour attirer les yeux du peuple & ſe faire montrer au doigt comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refuſent pas des habits precieux ſi l'occaſion le demande. c. 15. c. 17. c. 19.

Le relâchement le plus déplorable eſt celui des hermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en Carême, & ſe promenent tout le reſte de l'année. L'habitude de garder ſa cellule la fait trouver agréable, les courſes la rendent horrible. La vie éremitique eſt douce ſi elle eſt continuelle ; mais ſi elle eſt interrompuë, c'eſt un tourment. L'autorité d'un moine abſent eſt grande ; mais elle s'évanoüit par ſa preſence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines, aujourd'hui perſonne n'en eſt touché. C'eſt inutilement qu'on donne des avis aux Princes & aux Papes : les Evêques trouvent mauvais que nous parlions c. 24. c. 25. c. 26. c. 29.

111 '•3 Hiftoire EcclefùtflTque. An 1072 k°n Part* » <lue de coafervcr le repos de leur ' ' folitude. Pierre Damien blâme un hermite , qui étant forti du monaftere peu après fa converfion , 8c avant que d'ètre fuffifamment éprouvé , avoit choifi la demeure dans une grande ville , 8c lui 0?*/. LI. dit ; Ceux qui cherchent la folitude dans les villes , comme h on manquoit de forêts , donnent lieu de croire qu'ils ne défirent pas la perfeûion de la vie folitaire , mais la gloire qui en •revient. Là entouré du peuple qui vous efîime, vous ne dites rien qui ne foit reçu comme un oracle; 8c vous ne vous mefurez pas fur le témoignage de vôtre confcience , mais fur l'opinion de cette multitude qui vous flate. Elle fè paie de la pâleur de vôtre vifage , 8c s'étonne du feul nom de jeûne. Car c'eft un prodige dans une ville de s'abftenir de vin , 8c dans le defert c'eft une honte d'en boire. L'huile effc comptée dans le defert pour de grandes délices , le peuple regarde comme une grande abftinence de ne point manger de graiffe. Aller nuds pieds eft la réglé du defert , dans la ville c'eft une aufterité excefiive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'eft ailleurs que la vie ordinaire de£ hermites. Opufc. Xyl. Dans un autre opuf^ule Pierre Damien combat l'opinion d'un Evêque , qui foutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaftique. étant malades à l'extrémité , pouvoient le quitter s'ils revenoient en fanté , 8c reprendre la vie fecuSkp. liv. Here. J'ai rapporté pluficurs exemples de r— "r~ XL. n. 3. ge depuis la fin du feptiéme fiecîe. C'ét : cet ufàge depuis la fin du feptiéme fiecîe. C'étoit une n'suk '< des man'crcs de profeflêr à l'article de la mort la tr*f />". 7. pénitence publique, 8c de s'engager dans l'état jtclnr. monaftique fans probation precedente. Car anref c*ennement l1 prife d'habit 8c la profeffion n'é1. toient point feparées , fuivant la réglé de faint •Si. BeDigitizod by Goo^li

AN.1072. bon parti, que de conſerver le repos de leur ſolitude.

Pierre Damien blâme un hermite, qui étant ſorti du monaſtere peu après ſa converſion, & avant que d'être ſuffiſamment éprouvé, avoit choiſi ſa demeure dans une grande ville, & lui dit : Ceux qui cherchent la ſolitude dans les villes, comme ſi on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne deſirent pas la perfection de la vie ſolitaire, mais la gloire qui en revient. Là entouré du peuple qui vous eſtime, vous ne dites rien qui ne ſoit reçû comme un oracle; & vous ne vous meſurez pas ſur le témoignage de vôtre conſcience, mais ſur l'opinion de cette multitude qui vous flate. Elle ſe païe de la pâleur de vôtre viſage, & s'étonne du ſeul nom de jeûne. Car c'eſt un prodige dans une ville de s'abſtenir de vin, & dans le deſert c'eſt une honte d'en boire. L'huile eſt comptée dans le deſert pour de grandes délices, le peuple regarde comme une grande abſtinence de ne point manger de graiſſe. Aller nuds pieds eſt la regle du deſert, dans la ville c'eſt une auſterité exceſſive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'eſt ailleurs que la vie ordinaire des hermites.

Opuſc. LI. c. 3.

Opuſc. XVI. Dans un autre opuſcule Pierre Damien combat l'opinion d'un Evêque, qui ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique étant malades à l'extrêmité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en ſanté, & reprendre la vie ſeculiere. J'ai rapporté pluſieurs exemples de cet uſage depuis la fin du ſeptiéme ſiecle. C'étoit une des manieres de profeſſer à l'article de la mort la penitence publique, & de s'engager dans l'état monaſtique ſans probation precedente. Car an-

Sup. liv. XL. n. 3. n. 29. Mabill. præf. ſæc. I. Actor.

JÀ-jre foîxantcrunïéme, nj Benoît , 8c on n’y était reçu régulièrement .qu’après l’année de probation. C’eft fur quoi fe /^N-I°7t» fondoit cet Evêque que Pierre Damien combat, °PHfc- Xr't. 8c il foutenoit que ceux qui avoient pris l’habit C% *" monaftique fans noviciat precedent , n’étoient point engagez. Pierre Damien en avertit le Pape, qui écrivit a Gifler Evêque d’Oflimo , de reprimer cette erreur , 8c de frapper d’anathême ceux qui la foutiendroient opiniâtrement. C’en; à cet Evêque Gifler à qui Pierre adreffe fon traité pour la refuter.il loutient que la probation n’a été c‘ ordonnée que comme une précaution contre la léger été ou la diffimulation de ceux qui fe prefentent pour embraffer la vie monaftique , non comme une condition neceffaire, 8c que le fuperieur peut en difpenfcr quand il eft fuflïfamment perfuadé de la fermeté du poftulant, 8c de b fincerité de la convcrfion. Enfin que la profefïion eft irrévocable de quelque maniéré qu’elle fe faflè, pourvu que ce foit avec une pleine volonté. Il apporte l’exemple du baptê-r>®' me , qui n’efl pas moins valable quand il eft donné d’abord, qu’après de longues épreuves ; 8c des enfans offerts au monaftere par leurs parens c. f. fuivant la réglé de Paint Benoît. Nous avons toutefois une lettre du Pape Alexandre II. où il Alex, rf, déclaré, qu’un prêtre qui étant malade a promis verbalement de ié faire moine , fans s’être livré a un monaftere ou à un Abbé , n’a point perdu fon bénéfice. Parce , dit le Pape , que faint Benoît 8c Paint Grégoire ont défendu qu’on fè fît moine avant une apnée de probation. Dans un autre ouvrage Pierre Damien fe plaint Ofxfi. de l’ignprance des prêtres , qui étoit teije , qu’il XXyir s’en trouvoit qui fçavoient à peine lire deux fy liages de fuite. Comment peuvent-ils , dit-il , prier . J>our le peuple , 8c offrir à Dieu , félon l’Apôtre , Rom. x:i, un i* Digitized by Google

Benoît, & on n'y étoit reçû regulierement qu'après l'année de probation. C'eſt ſur quoi ſe fondoit cet Evêque que Pierre Damien combat, & il ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique ſans noviciat precedent, n'étoient point engagez. AN. 1072. *Opuſc. XVI. c. 1. 8.*

Pierre Damien en avertit le Pape, qui écrivit à Giſler Evêque d'Oſſimo, de reprimer cette erreur, & de frapper d'anathême ceux qui la ſoutiendroient opiniâtrement. C'eſt à cet Evêque Giſler à qui Pierre adreſſe ſon traité pour la refuter. Il ſoutient que la probation n'a été ordonnée que comme une precaution contre la legereté ou la diſſimulation de ceux qui ſe preſentent pour embraſſer la vie monaſtique, non comme une condition neceſſaire, & que le ſuperieur peut en diſpenſer quand il eſt ſuffiſamment perſuadé de la fermeté du poſtulant, & de la ſincerité de la converſion. Enfin que la profeſſion eſt irrevocable de quelque maniere qu'elle ſe faſſe, pourvû que ce ſoit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'eſt pas moins valable quand il eſt donné d'abord, qu'après de longues épreuves; & des enfans offerts au monaſtere par leurs parens ſuivant la regle de ſaint Benoît. Nous avons toutefois une lettre du Pape Alexandre II. où il declare, qu'un prêtre qui étant malade a promis verbalement de ſe faire moine, ſans s'être livré à un monaſtere ou à un Abbé, n'a point perdu ſon benefice. Parce, dit le Pape, que ſaint Benoît & ſaint Gregoire ont défendu qu'on ſe fît moine avant une année de probation. *c. 9.* *c. 8.* *c. 5.* *Alex. ep. 26.*

Dans un autre ouvrage Pierre Damien ſe plaint de l'ignorance des prêtres, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui ſçavoient à peine lire deux ſyllabes de ſuite. Comment peuvent-ils, dit-il, prier *Opuſc. XXVI.*

î T 4, Hîjloire 'Eccleftajlîque. . un fervice raifonnable, puifqu’ils n’entendent pas ANJo7i.ce .qU>üs difent? Ainfî le peuple demeurant fans inftruétion , s’abandonne à toutes fortes de vif* * ces. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple : ils plaident 8c fe querellent comme les autres , 8c vont offrir le faint Sacrifice pleins de leurs pallions. Leur négligence pour le fervice dufaint autel eft fi grande , que leurs calices font d’étain ou d’autre vil métail , craffeux 8c enrouillez , ils enveloppent le corps de Nôtre-Seigneur dans'un Jinge faleiles napes font ufées 8c déchirées , les omemens 8c les livres à proportion. Les hommes légers s’en moquent , les fages en gémi fient. L’auteur rejette tous ces maux fur la négligence des Evêques. C’efl ce qui m’a paru de plus remarquable dans les écrits de faint Pierre Damien. XLVI. Adalbert Archevêque de Brême avoit repris le Fin d* A- premier rang àlacourdu Roi Henri; 8ctriomdalbert Ar- phant de fes concurrens , qui l’avoient chafTé de6 Breme. ^ue'flucS années auparavant, il poffedoit feul ce Lambert, jeune Prince 8c regnoit prefque avec lui , tant il 4». 1072. avoit fçû le gagner adroitement. Sefentant épuiSHp.n. a3*fç de vieilleffe 8c de maladie, il emploïa tout l’art des médecins à combattre long-tems la mort; 8c mourut enfin vers la mi-carême le Jdam. lib. vendredi fèisiéme de Mars 107a. Il avoit de JF.f.33.36. grandes qualités : beaucoup de zele poiir l’ac” ’ croiflement de la religion, une libéralité fans bornes , une dévotion tendre , jufques à fondre en larmes en offrant le faint Sacrifice : on tenoit «ju’il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus etoient obfcurcies par fon ambition, fa paflïon de . gouverner fous pretexte du bien de l’Eglifè 8c de l’Etat,. fa dureté envers fes fujets, fa vanité 8c la créance qu’il donnoit à fes dateurs : car ces défauts déshonorèrent principalement la fin de fà vie. Il mourut à Gollar où étoit la cour, 8c fut rapporté à fon Eglife- de Brême.
Digitized by Google

un ſervice raiſonnable, puiſqu'ils n'entendent pas
AN. 1072. ce qu'ils diſent? Ainſi le peuple demeurant ſans inſtruction, s'abandonne à toutes ſortes de vi-
c. 1 ces. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple: ils plaident & ſe querellent comme les autres, & vont offrir le ſaint Sacrifice pleins de leurs paſſions. Leur negligence pour le ſervice du ſaint autel eſt ſi grande, que leurs calices ſont d'étain ou d'autre vil métail, craſſeux & enroüillez, ils enveloppent le corps de Nôtre-Seigneur dans un linge ſale: les napes ſont uſées & déchirées, les ornemens & les livres à proportion. Les hommes legers s'en moquent, les ſages en gemiſſent. L'auteur rejette tous ces maux ſur la negligence des Evêques. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de ſaint Pierre Damien.

XLVI. Fin d'Adalbert Archevêque de Brême.

Adalbert Archevêque de Brême avoit repris le premier rang à la cour du Roi Henri; & triomphant de ſes concurrens, qui l'avoient chaſſé quelques années auparavant, il poſſedoit ſeul ce jeune Prince & regnoit preſque avec lui, tant il avoit ſçû le gagner adroitement. Se ſentant épuiſé de vieilleſſe & de maladie, il emploïa tout l'art des medecins à combattre long-tems la mort; & mourut enfin vers la mi-carême le vendredi ſeiziéme de Mars 1072. Il avoit de grandes qualitez: beaucoup de zele pour l'accroiſſement de la religion, une liberalité ſans bornes, une devotion tendre, juſques à fondre en larmes en offrant le ſaint Sacrifice: on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obſcurcies par ſon ambition, ſa paſſion de gouverner ſous pretexte du bien de l'Egliſe & de l'Etat, ſa dureté envers ſes ſujets, ſa vanité & la créance qu'il donnoit à ſes flateurs: car ces défauts deshonorerent principalement la fin de ſa vie. Il mourut à Goſlar où étoit la cour, &

Lambert. an. 1072. Sup. n. 23.

Adam. lib. IV. c. 33. 36. p. 59.

Livre foixttnte-tmïérne. il? . Tl eut toujours un grand foin de fa milTion . du Nord , comme j'ai déjà marqué , 8c y voïant un nombre fuffifant d'Evêques , il refolut de,„ j7." tenir pour la première fois un concile enDanne- Adam. Ub, marc , parce qu'il en trouva la commodité, 8c ^•c<42qu'il y avoit plulïeurs abus à corriger dans ces nouvelles Eglifes. Les Evêques vendoient l'or- ' dination , les peuples ne vouloient point donner les dîmes , 8c s'abandonnoient aux excès de bouche 8c aux femmes. Il conyoqua donc ce concile à Slefvic par l'autorité du Pape dont il étoit légat , 8c avec le fecours du Roi de Dannemarc : mais les Evêques d'outre-mer fe firent long-tems attendre. On voit fur ce fujet une lettre du Pape Alexandre II. à tous les Evêques de Dannemarc. Adalbert ordonna en ce roïaume neuf Evê- A dm, c, ques , à Slefvic , à Ripen , à Arhus , à Viborg , 44* à Vcndila ou Venzuzel, à Fari , à Finnen, en Zeeland, 8c en Schonen. En Suède il en ordonna fix , 8c deux en Norvège : on rapporté les noms de ces huit , fans marquer leurs fieges , apparemment parce qu'ils n?en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout , dont il y en eqt trois qui demeurèrent inutiles, ne cherchant que leurs interets. L'Archevêque en avoit toujours quelques-uns auprès de lui , quelquefois jufques à fept, 8c au moins trois de fes fuffragans ou d'autres; car il ne pouvoit être fans Evêques. Il traitoit avec grand honneur les légats du Pape , 8c difoit qu'il ne reconnoifloit que deux maîtres , le Pape 8c le Roi. Le Pape lui avoit accordé le privilège d'être fon vicaire en ces quartiers-là , lui 8c fes fucceifeurs ; d'établir des évêchez pour tout le Nord, nf me malgré les Rois , dans tous les lieux où il jugeroit à propos , 6c de choifir de fa chapelle ceux qu'il youdroit pour les ordonner Evêques. Le Digitized by Google

Il eut toûjours un grand ſoin de ſa miſſion du Nord, comme j'ai déja marqué, & y voïant un nombre ſuffiſant d'Evêques, il reſolut de tenir pour la premiere fois un concile en Dannemarc, parce qu'il en trouva la commodité, & qu'il y avoit pluſieurs abus à corriger dans ces nouvelles Egliſes. Les Evêques vendoient l'ordination, les peuples ne vouloient point donner les dîmes, & s'abandonnoient aux excès de bouche & aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Sleſvic par l'autorité du Pape dont il étoit legat, & avec le ſecours du Roi de Dannemarc: mais les Evêques d'outre-mer ſe firent long-tems attendre. On voit ſur ce ſujet une lettre du Pape Alexandre II. à tous les Evêques de Dannemarc.

AN. 1072. *Sup. LX. n. 57.* *Adam. lib. IV. c. 42.* *Epiſt. 7.*

Adalbert ordonna en ce roïaume neuf Evêques, à Sleſvic, à Ripen, à Arhus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, en Zeeland, & en Schonen. En Suede il en ordonna ſix, & deux en Norvege: on rapporte les noms de ces huit, ſans marquer leurs ſieges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurerent inutiles, ne cherchant que leurs interêts. L'Archevêque en avoit toûjours quelques-uns auprès de lui, quelquefois juſques à ſept, & au moins trois de ſes ſuffragans ou d'autres; car il ne pouvoit être ſans Evêques. Il traitoit avec grand honneur les legats du Pape, & diſoit qu'il ne reconnoiſſoit que deux maîtres, le Pape & le Roi. Le Pape lui avoit accordé le privilege d'être ſon vicaire en ces quartiers-là, lui & ſes ſucceſſeurs; d'établir des évêchez pour tout le Nord, même malgré les Rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, & de choiſir de ſa chapelle ceux qu'il

Adam. c. 44.

_____ il 6 Hiftorre Icclejtajlique. . Le fucceſîcur d’Adalbert fut Liemar Jeune homme de grande efperance 8c très-bien inm. iot2. ftruit de tous les arts liberaux. Il etoit Bavarois, Hifi. sinh. 8c venu d’officiers du Roi Henri , qui lui donXrm.p.y 5. na l’archevêché de Brême à la Pentecôte de . la même année 1072. Il fut ordonné par les fuffragans , reçut le palliunv du Pape Alexandre , 8c tint le ficge trente ans. rXLVII. Ç’eft à lui qu’Adam chanoine de Brême déAdam de Jja fon hîfloire ecclefiaftique, qui comprend les ftorîen. " OT’g*nes des Eglifes du Nord , 8c la fuite des Stip. lib. Evêques de Brême 8c de Hambourg , depuis XLiv.n. l’entrée de faint Villehade en Saxe jufques à la 'jlliarn 'lib mort de l’Archevêque Adalbert , pendant près 111. c . j. f. de trois cens ans. Adam vint à Brême la vingtiéfo. me année de ce Prélat , qui étoit l’an 1067. 8c rechercha curieufement ces antiquités dans ce qu’il trouva de mémoires écrits, dans les lettres • des Princes 8c des Papes , 8c dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l’inftruilit le plus de vive voix fut Suein ou Suenon Roi de DanLîb.'lV. r. nemarc. Il étoit zélé pour la propagation de la i6.p. f0i t gj envoïa de fes clercs prêcher en Sucde , en Normandie , c’eft-à-dire en Norvège , 8c dans les ifies. Il étoit homme de lettres 8c liberal envers les étrangers. Adam étant venu à Brême , 8c aïant oui parler du mérité de ce Prince , l’alla tr ouver 8c en fut très-bien reçu ; 8c ce fut de lès difeours qu’il recueillit toute la partie de fon hi foire qui regarde les barbares. Ce Roi lui nomrrAa quelques Saints qui avoient été martyrifez de fon tems en Sucde 8c en Norvège. Un étranger nommé Heric, qui prêchant chez les Suédois les plus reculez eut la tête tranchée. Ün autre nommé Alfard , qui après avoir mené long-tems une fainte vie en Norvège , fut tué par fes propres amis. Il fe faifoit beaucoup $3c miracles a leur tombeau. Cette hiftoire d’Adam

Digitized by G(

AN. 1072. *Lambert. an.* 1072. *Hiſt. Arch. Brem. p.* 99.

Le ſucceſſeur d'Adalbert fut Liemar jeune homme de grande eſperance & très-bien inſtruit de tous les arts liberaux. Il étoit Bavarois, & venu d'officiers du Roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ſes ſuffragans, reçut le pallium du Pape Alexandre, & tint le ſiege trente ans.

XLVII. Adam de Brême hiſtorien. *Sup. lib. XLIV. n.* 15. *n.* 44. *Adam. lib. III. c.* 5. *p.* 40.

Ç'eſt à lui qu'Adam chanoine de Brême dédia ſon hiſtoire eccleſiaſtique, qui comprend les origines des Egliſes du Nord, & la ſuite des Evêques de Brême & de Hambourg, depuis l'entrée de ſaint Villehade en Saxe juſques à la mort de l'Archevêque Adalbert, pendant près de trois cens ans. Adam vint à Brême la vingtiéme année de ce Prélat, qui étoit l'an 1067. & rechercha curieuſement ces antiquitez dans ce qu'il trouva de memoires écrits, dans les lettres des Princes & des Papes, & dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'inſtruiſit le plus de vive voix fut Suein ou Suenon Roi de Dan-

Lib. IV. c. 16. *p.* 54.

nemarc. Il étoit zelé pour la propagation de la foi, & envoïa de ſes clercs prêcher en Suede, en Normandie, c'eſt-à-dire en Norvege, & dans les iſles. Il étoit homme de lettres & liberal envers les étrangers. Adam étant venu à Brême, & aïant oüi parler du merite de ce Prince, l'alla trouver & en fut très-bien reçû; & ce fut de ſes diſcours qu'il recueillit toute la partie de ſon hiſtoire qui regarde les barbares. Ce Roi lui nomma quelques Saints qui avoient été martyriſez de ſon tems en Suede & en Norvege. Un étranger nommé Heric, qui prêchant chez les Suedois les plus reculez eut la tête tranchée. Un autre nommé Alfard, qui après avoir mené long-tems une ſainte vie en Norvege, fut tué par ſes propres amis. Il ſe faiſoit beaucoup

Livre foixante-uniéme. 117 _ dam de Brême paraît d’une grande finccrité. . Il la termine par une defeription curieufe * . l0^ X' du Dannemarc , de la Suède , de la Norvège , Etac du ’ . & des Ifles qui en dépendent , où il decrit'Nord. ainil l’idolâtrie des Suédois. Leur temple le plus fameux eft à Upfal. Il eft tout revêtu . d’or , 8c on y revere les ftatuës de trois dieux : au milieu eft le trône du plus puiflânt qu’ils . nomment Thor , des deux côtez font les deux autres, Vodan 8c Friccon. Us difont que Thor gouverne l*air , le tonnerre , la foudre , les vents , les pluies , les faifons , les fruits. Us lui donnent un feeptre , 8c c’eft comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan eft le dieu de la guerre , armé comme Mars. Friccoa donne la paix 8c les plaiiirs , 8ç eft reprefènté fous la figure infâme de Priape. Us adorent au (h des hommes, qu’ils croient être devenus dieux par leurs belles aétions. Us celebrent tous les neufs an*s une fete folemnelle , où tous font obligez d’envoïer- leurs offrandes à Upfal : perfonne n’en eft exempt : les Chrétiens mêmes . font contraints à fe racheter de cette fuperftition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute efpece , 8c on en pend les corps dans un bois proche du temple , dont tous les arbres paflent pour fâcrez. Un Chrétien m’a dit y avoir vu jufques à foixante corps humains mêlez avec ceux des bêtes. Adaluard , que l’Archevêque Adalbert avoit fait Eyêque de Si&one , aïant en peu de tems convertis tous les habitans de cette ville 8c des environs , entreprit avec Eginon Evêque de m Scone en Dannemarc d’aller à Upfal , ôcs’expofer à toutes fortes de tourmens , pour faire abattre ou plutôt brûler ce temple , qui ell comme la capitale de l’idolâtrie du pais , efperant que fa ruine feroit fuivie de la converfion Tome XIIL- K de Digitized by Google

dam de Brême paroît d'une grande ſincerité.

AN. 1072. XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une deſcription curieuſe du Dannemarc, de la Suede, de la Norvege, & des Iſles qui en dépendent, où il décrit ainſi l'idolâtrie des Suedois. Leur temple le plus fameux eſt à Upſal. Il eſt tout revêtu d'or, & on y revere les ſtatuës de trois dieux : au milieu eſt le trône du plus puiſſant qu'ils nomment Thor, des deux côtez ſont les deux autres, Vodan & Friccon. Ils diſent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluïes, les ſaiſons, les fruits. Ils lui donnent un ſceptre, & c'eſt comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan eſt le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix & les plaiſirs, & eſt repreſenté ſous la figure infame de Priape. Ils adorent auſſi des hommes, qu'ils croïent être devenus dieux par leurs belles actions. Ils celebrent tous les neufs ans une fête ſolemnelle, où tous ſont obligez d'envoïer leurs offrandes à Upſal : perſonne n'en eſt exempt : les Chrétiens mêmes ſont contraints à ſe racheter de cette ſuperſtition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute eſpece, & on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres paſſent pour ſacrez. Un Chrétien m'a dit y avoir vû juſques à ſoixante corps humains mêlez avec ceux des bêtes.

Adaluard, que l'Archevêque Adalbert avoit fait Evêque de Sictone, aïant en peu de tems convertis tous les habitans de cette ville & des environs, entreprit avec Eginon Evêque de Scone en Dannemarc d'aller à Upſal, & s'expoſer à toutes ſortes de tourmens, pour faire abattre ou plûtôt brûler ce temple, qui eſt comme la capitale de l'idolâtrie du païs, eſpe-

 de toute la nation. Le Roi de Suède Stenquil An. 107 2.- qUj ètoit très-pieux , aïant appris ce deifein des deux Evêques , les en détourna prudem. ment , les aflurant qu'ils feraient auiïi-tôt condamnez à mort , qu'on le chafiêroit lui-même . du roïaume ,• comme y aïant introduit des malfaiteurs ; & que ceux qui étoient alors Chrétiens retoumeroient au paganifme , comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux Evêques fè rendirent à la remontrance du Roi : mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie , brifant les idoles 8c converti dan t plusieurs milliers de païens. XLIX. Le Roi deDannemarc, dont Adam avoit apSuenon pXis tant de. faits importans , étoit Suenon furnernar?1"" nornm^ d'Eftrithe , à caufe de fa mere fœur iaxo.Grjm. de Canut le grand. Il commença à regner vers Hb.Xl. l'an 1048. 8c peu de tems après, le fiege de y>°p"it o* aïant vaqué , on y mit Guillaume Anglois de naiffance , qui avoit été fecretaire 8c chapelain du même Canut , 8c qui avoit la ca. pacité 8c la vertu neceflàire pour l'épifeopat. Le pais de Schonen , qui jufques-là avoit été du diocefe de Rofchild , commença du tems de ce Prélat à avoir des évêchez , 8c on en établit' deux en deux villes fort proches , Lundon 8c Dalbi. Mais Henri Evêque de Dalbi étant mort à force de boire , Egin Evêque de Lundon réü. nit en lui toute l'autorité , 8c la mort honteufe du Prélat caufa la fuppreflîon du fiege. Tenta», f. : Sous ce régné furent aufli érigez deux évêchez dans le Nord-Jutland, fçavoir Vibourg 8c . Burglave depuis transféré à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans fon roïaume, par là libéralité à orner 8c à bâtir les Eglifes , 8c fon affeéHon pour les Ecclefiaftiques fçavans 8c vertueux ; mais il deshonora fes vertus par ion incontinence. On compte jufqucs à onze fils 8c une

AN.1072. de toute la nation. Le Roi de Suede Stenquil qui étoit très-pieux, aïant appris ce deſſein des deux Evêques, les en détourna prudemment, les aſſurant qu'ils ſeroient auſſi-tôt condamnez à mort, qu'on le chaſſeroit lui-même du roïaume, comme y aïant introduit des malfaicteurs; & que ceux qui étoient alors Chrétiens retourneroient au paganiſme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux Evêques ſe rendirent à la remontrance du Roi: mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, briſant les idoles & convertiſſant pluſieurs milliers de païens.

XLIX. Suenon Roi de Dannemarc. *Saxo. Gram. lib. XI. Pontan. lib V. p. 180.*

Le Roi de Dannemarc, dont Adam avoit appris tant de faits importans, étoit Suenon ſurnommé d'Eſtrithe, à cauſe de ſa mere ſœur de Canut le grand. Il commença à regner vers l'an 1048. & peu de tems après, le ſiege de Roſchild aïant vaqué, on y mit Guillaume Anglois de naiſſance, qui avoit été ſecretaire & chapelain du même Canut, & qui avoit la capacité & la vertu neceſſaire pour l'épiſcopat. Le païs de Schonen, qui juſques-là avoit été du dioceſe de Roſchild, commença du tems de ce Prélat à avoir des évêchez, & on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon & Dalbi. Mais Henri Evêque de Dalbi étant mort à force de boire, Egin Evêque de Lundon réünit en lui toute l'autorité, & la mort honteuſe du Prélat cauſa la ſuppreſſion du ſiege.

Pontan. p. 193. Sous ce regne furent auſſi érigez deux évêchez dans le Nord-Jutland, ſçavoir Vibourg & Burglave depuis transferé à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans ſon roïaume, par ſa liberalité à orner & à bâtir les Egliſes, & ſon affection pour les Eccleſiaſtiques ſçavans & vertueux: mais il deshonora ſes vertus par ſon

Livre foixante-uniéme. . ijq une fille qu’il eut de diverfes concubines , 8c pas , un enfant légitime. Car aïant voulu enfin fe AN,I°7i» marier ,' il épouſa Guthe fa parente , fille du ' Roi de Suede. Les deux Evêques Egin 8c Guillaume l’en reprirent avec fermeté , 8c firent tous leurs efforts pour l’obliger à rompre ce mariage: mais.voïant qu’ils n’y gagnoient rien , ils portèrent leurs plaintes à l’Archevêque de Brême , qui preflâle Roi de fe fepiter de ‘la Princeflè. Le Roi irrité menaça l’Archevêque de lui faire la guerre , en forte que le Prélat ne fe croïant pas en fureté à Hambourg, fe retira à Brême. Enfin l’Evêque Guillaume fit comprendre au Roi l’injuſtice de fon reffentiment , 8c lui perfuada . d’obéir aux loi* de l’Eglife. Il renvoïadonc Guthe, qui étant retoumee chez fon pere , prit l’habit de veuve , 8c paffa le relie de fa vie dans la continence , s’occupant à faire des omemens pour les Eglifes. L’autorité de l’Evêque Guillaume fur le Roi , parut principalement en cette occafion. Dans ^aiet‘ lii> un feftin que le Roi donna aux grands , il dé-X l89' couvrit que quelques-uns d’entre eux avoient mal parlé de lui en fecret , 8c en fut tellement irrite , qu’il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circoncifion , dans l’Eglife cathédrale dédiée à la Trinité. L’Evêque Guillaume ne témoigna à peribnne la douleur qu’il fentoit de ce facrilege , 8c fe prépara à officier pontificalement. Mais quand on l’avertit que le Roi venoit à l’Eglife , il n’alla point le recevoir ; 8c 3uand il voulut entrer, il l’arrêta avec fa croffe, ont il lui appuïa la pointe contre l’eftomac . le traitant de bourreau , qui venoit de répandre du fang humain. Enfin il le déclara excommunié. Les gardes du Roi environnèrent le Prélat l’épée à la main , le voulant tuer ; mais le Roi K ï les Digitized by Google

une fille qu'il eut de diverſes concubines, & pas un enfant legitime. Car aïant voulu enfin ſe marier, il épouſa Guthe ſa parente, fille du Roi de Suede. Les deux Evêques Egin & Guillaume l'en reprirent avec fermeté, & firent tous leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage: mais voïant qu'ils n'y gagnoient rien, ils porterent leurs plaintes à l'Archevêque de Brême, qui preſſa le Roi de ſe ſeparer de la Princeſſe. Le Roi irrité menaça l'Archevêque de lui faire la guerre, en ſorte que le Prélat ne ſe croïant pas en ſûreté à Hambourg, ſe retira à Brême. Enfin l'Evêque Guillaume fit comprendre au Roi l'injuſtice de ſon reſſentiment, & lui perſuada d'obéir aux loix de l'Egliſe. Il renvoïa donc Guthe, qui étant retournée chez ſon pere, prit l'habit de veuve, & paſſa le reſte de ſa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornemens pour les Egliſes. AN. 1072.

L'autorité de l'Evêque Guillaume ſur le Roi, parut principalement en cette occaſion. Dans un feſtin que le Roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en ſecret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circonciſion, dans l'Egliſe cathedrale dédiée à la Trinité. L'Evêque Guillaume ne témoigna à perſonne la douleur qu'il ſentoit de ce ſacrilege, & ſe prepara à officier pontificalement. Mais quand on l'avertit que le Roi venoit à l'Egliſe, il n'alla point le recevoir; & quand il voulut entrer, il l'arrêta avec ſa croſſe, dont il lui appuïa la pointe contre l'eſtomac, le traitant de bourreau, qui venoit de répandre du ſang humain. Enfin il le declara excommunié. *Saxo. lib. XI. p. 189.*

Les gardes du Roi environnerent le Prélat

no • Hijloire Eccle/iajlique. . les en empêcha , 8c reconnoi fiant fa faute reAn*io7 -tourna à fon palais, où il ôta fes ornemen» ' roïaux , 8c prit un habit de penitent. Cependant l'Evêque fit commencer la me fie, 8c comme il alloit chanter Gloria in excelfis , on lui dit que le Roi étoit à la porte en pofture dé fuppliant. Il fit ceflér le chant , 8c s'étant avancé , il demanda au Roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le Roi profterné confefla fon crime 8c en demanda pardon , promettant de reparer le fcandale qu'il avoit donné ; 6c l'Evêque leva aufii-tôt l'excommunication , releva le Roi en l'embraflânt , eflùïa fcs larmes , 8c lui ordonna . d'aller reprendre fon habit roïal. Après lui avoir impofé fà penitence , il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant , 8c l'amena jufquès à l'autel, où il continua la méfié. Le peuple témoigna fa joie par de grands applaudiffemens. Le troifiéme jour après le Roi vint encore à l'Eglife en habit rôïal , 8c pendant la méfié il * monta à la tribune , 8c aïant fait faire filence . par un héraut , il confefla publiquement la grandeur de fa faute 8c du fcandale qu'il avoit donné. Il loüa l'indulgence de l'Evêque ; 8c déclara , que pour réparation du crime commis par fon ordre , il donnoit à l'Eglife la moitié de la province de StefFen. Depuis ce tems , le Roi honora 8c aima l'Evêque de plusenplus , 8c ils vécurent toujours dans une parfaite union. L. Après la mort d'Adalbert Archevêque de BrêS. Annon pie > faint Annon Archevêque de Cologne , reftveur. Cn P1*1 en -Allemagne la principale autorité. Car le Roi Henri étant venu à Utrecht celebrer la Pâque , qui étoit le huitième d' Avril en 1972. y reçut de grandes plaintes des injuftices qui fe Commettaient par tout fon roïaume , de l'opprefiipn des innocens 8c des foibles , 8c du pillage Digmzed by Gonfle

An. 1072. les en empêcha, & reconnoiſſant ſa faute retourna à ſon palais, où il ôta ſes ornemens roïaux, & prit un habit de penitent. Cependant l'Evêque fit commencer la meſſe, & comme il alloit chanter *Gloria in excelſis*, on lui dit que le Roi étoit à la porte en poſture de ſuppliant. Il fit ceſſer le chant, & s'étant avancé, il demanda au Roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le Roi proſterné confeſſa ſon crime & en demanda pardon, promettant de reparer le ſcandale qu'il avoit donné; & l'Evêque leva auſſi-tôt l'excommunication, releva le Roi en l'embraſſant, eſſuïa ſes larmes, & lui ordonna d'aller reprendre ſon habit roïal. Après lui avoir impoſé ſa penitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant, & l'amena juſques à l'autel, où il continua la meſſe. Le peuple témoigna ſa joïe par de grands applaudiſſemens.

Le troiſiéme jour après le Roi vint encore à l'Egliſe en habit roïal, & pendant la meſſe il monta à la tribune, & aïant fait faire ſilence par un heraut, il confeſſa publiquement la grandeur de ſa faute & du ſcandale qu'il avoit donné. Il loüa l'indulgence de l'Evêque; & déclara, que pour reparation du crime commis par ſon ordre, il donnoit à l'Egliſe la moitié de la province de Steffen. Depuis ce tems, le Roi honora & aima l'Evêque de plus en plus, & ils vêcurent toûjours dans une parfaite union.

L. S. Annon rentre en faveur. *Lambert.*

Après la mort d'Adalbert Archevêque de Brême, ſaint Annon Archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le Roi Henri étant venu à Utrecht celebrer la Pâque, qui étoit le huitiéme d'Avril en 1072. y reçut de grandes plaintes des injuſtices qui ſe commettoient par tout ſon roïaume, de l'op-

Livre foixAnte-unîérrie. 11 1 lâge des Egliles 8c des monafteres. Touché de ces dcfordres , ou fatigué des clameurs du peu- An. 107 1. pie , il pria l'Archevêque de Cologne de prendre fous lui le foin de l'Etat. Tous les Seigneurs . joignirent leurs inffences à celle du Roi : mais l'Archevêque refifta long-tems. Il fo fouvenoit des mauvais traiterrtens qu'il avoit reçus ; 8c d'ailleurs étant tout occupé de Dieu , il avoit peine à s'embaraflér d'affaires temporelles : il céda toutefois au bien public , 8c au deiir unanime du Roi 8c des Seigneurs. On s'apperçut bien-tôt de ce changement : la violence fut reprimée,'la juflice reprit le deflus , 8c le faidt Archevêque parut n'ctre pas moins digne de la roïauté que du facerdoce. Le Pape Alexandre avoit renvoie au concile LL d'Angleterre la connoiflânCe du différend entre Concile les deux Archevêques de Cantorberi 8c d'YorC)^e^gle* ce qui fut ainfï exécuté. A Pâques de cette an- sup.n.%6, née 1071.1e Roi Guillaume tint fa cour à Vin- Lanfr.tfifl. cheftre où fe trouvèrent quinze Evêques , plufleurs Abbez 8c plufieurs Seigneurs avec Hubert leéteur de PEglife Romaine 8c légat du Pape. Ils s'affemblerent en concile dans la chapelle d\j Roi , qui étoit prefent , 8c qui les conjura par • la foi qu'ils lui avoient jurée , d'écouter cette affaire avec une grande application, 8c de la juger fans favorifer les parties. Ils promirent l'un 8c l'autre. On apporta l'Hiftoire eedefiaftique de Bede , 8c on en lut des paflages par lefquels il parut, que depuis faint Auguftin premier Evê-- S*p. Rb. que de Cantorberi jufques à la fin de la vie de XXXM. ». Bede, qui eft uh efpace d'environ centquaran-*®^ te ans , les Archevêques de Cantorberi avoient oll', eu la primatie fuf toute la grande Bretagne 8c l'Irlande : qu'ils avoient fouvent célébré des ordinations d'Evêqües 8c des conciles dans la ville même d'Yorc 8c dans les lieux voifins où il K 3 leur Digitized by Google

lage des Egliſes & des monaſteres. Touché de ces deſordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'Archevêque de Cologne de prendre ſous lui le ſoin de l'Etat. Tous les Seigneurs joignirent leurs inſtances à celle du Roi : mais l'Archevêque reſiſta long-tems. Il ſe ſouvenoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçûs ; & d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embaraſſer d'affaires temporelles : il ceda toutefois au bien public, & au deſir unanime du Roi & des Seigneurs. On s'apperçut bien-tôt de ce changement : la violence fut reprimée, la juſtice reprit le deſſus, & le ſaint Archevêque parut n'être pas moins digne de la roïauté que du ſacerdoce. AN. 1072.

LI. Concile d'Angleterre.

Le Pape Alexandre avoit renvoïé au concile d'Angleterre la connoiſſance du differend entre les deux Archevêques de Cantorberi & d'Yorc ; ce qui fut ainſi executé. A Pâques de cette année 1072. le Roi Guillaume tint ſa cour à Vincheſtre où ſe trouverent quinze Evêques, pluſieurs Abbez & pluſieurs Seigneurs avec Hubert lecteur de l'Egliſe Romaine & legat du Pape. Ils s'aſſemblerent en concile dans la chapelle du Roi, qui étoit preſent, & qui les conjura par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, & de la juger ſans favoriſer les parties. Ils promirent l'un & l'autre. On apporta l'Hiſtoire eccleſiaſtique de Bede, & on en lut des paſſages par leſquels il parut, que depuis ſaint Auguſtin premier Evêque de Cantorberi juſques à la fin de la vie de Bede, qui eſt un eſpace d'environ cent quarante ans, les Archevêques de Cantorberi avoient eu la primatie ſur toute la grande Bretagne & l'Irlande : qu'ils avoient ſouvent celebré des ordinations d'Evêques & des conciles dans la vil-

Sup. n. 36. *Lanfr. epiſt.* 3. *& to.* 9. *conc. p.* 1213. 1211.

Sup. lib. XXXVI. n. 40. *Lib. XLII. n.* 11.

 leur avoit plû , qu'ils avoient appelle les Archevêques d'Yorc à ces conciles , 8c quand il avoit été befoin , les avoient obligez à rendre compte de leurs actions. Quant aux Evêques de Du- • nelme 8c de Licefeld , que l' Archevêque d'Yorc prétendoit n'être point fournis à celui de Cantorberi , il fut prouvé c|ue pendant ces cent quarante ans , ils avoient été facrez 8c appeliez aux conciles par les Archevêques de Cantorberi , qui • • en avoient mêmedepofé quelques-uns, par l'autorité du faint Siégé. On lut plufieurs conciles celebrez en divers tems par les Archevêques de Cantorberi , qui tous contenoient des -preuves de leur primatie. On lut les élections 8c les ordinations des Evêques dont il étoit queftion , contenant les proteftations par écrit de leur obéïflance à l'Eglife de Cantorberi. Tous les affiftans rendirent témoignage, qu'ils avoient vû 8c oüi dire deleur tems les mêmes chofes que contenoient ces écrits. On lut dans l'hiftoire, que lorfque l'Angleterre étoit divifée en plufieurs petits roïaumes , un Roi de Northumbre , où eft fituée la yille d'Yorc , en aïant vendu l'évêché, fut cité • au concile pour cette fimonie par l'Archevêque de Cantorberi ; que n'y voulant point compar roître il fut excommunié ; 8c que toutes les Eglifes de ces quartiers s'abftinrent de ià communion , jufques à ce qu'il fe fût prefenté au concile , qu'il eût avoué & réparé fa faute. En. fin on lut les privilèges 8c les autres lettres des Papes faint Grégoire, Boniface, Honorius, Vitalien , Sergius , Grégoire , Leon IX. écrites en divers tems aux Archevêques de Cantorberi & aux Rois d'Angleterre. Car les lettres des autres Papes avoient péri dans un incendie, de l'Eglife de Cantorberi arrivé quatre ans auparavant ce concile. ThoDig4ized-foy Googfe

An. 1072. leur avoit plû, qu'ils avoient appellé les Archevêques d'Yorc à ces conciles, & quand il avoit été beſoin, les avoient obligez à rendre compte de leurs actions. Quant aux Evêques de Dunelme & de Licefeld, que l'Archevêque d'Yorc prétendoit n'être point ſoumis à celui de Cantorberi, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans, ils avoient été ſacrez & appellez aux conciles par les Archevêques de Cantorberi, qui en avoient même depoſé quelques-uns, par l'autorité du ſaint Siege.

On lut pluſieurs conciles celebrez en divers tems par les Archevêques de Cantorberi, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lut les élections & les ordinations des Evêques dont il étoit queſtion, contenant les proteſtations par écrit de leur obéïſſance à l'Egliſe de Cantorberi. Tous les aſſiſtans rendirent témoignage, qu'ils avoient vû & oüi dire de leur tems les mêmes choſes que contenoient ces écrits. On lut dans l'hiſtoire, que lorſque l'Angleterre étoit diviſée en pluſieurs petits roïaumes, un Roi de Northumbre, où eſt ſituée la ville d'Yorc, en aïant vendu l'évêché, fut cité au concile pour cette ſimonie par l'Archevêque de Cantorberi; que n'y voulant point comparoître il fut excommunié; & que toutes les Egliſes de ces quartiers s'abſtinrent de ſa communion, juſques à ce qu'il ſe fût preſenté au concile, qu'il eût avoüé & reparé ſa faute. Enfin on lut les privileges & les autres lettres des Papes ſaint Gregoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Gregoire, Leon IX. écrites en divers tems aux Archevêques de Cantorberi & aux Rois d'Angleterre. Car les lettres des autres Papes avoient peri dans un incendie de l'Egliſe de Cantorberi, arrivé quatre ans aupa-

Livre foixtme-uniéme. n 3 _____ Thomas Archevêque d’Yorr allégua pour lui . la lettre de faint Grégoire , où il déclaré que '*? \ V l’Eglifo de Londres 8c celle d’Yorc font égales , s*t.tib. 8c que l’une ne doit point être foumife a l’au- xxxi'l, n, tre. Mais tout le concile reconnut que cette 37* lettre ne faifoit rien au fujet , parce que Lanfranc n’étoit point Evêque, de Londres , 8c qu’il n’étoit point queftion de cette Eglifo. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruiiit facilement ; en forte que le Roi fit à Thomas des reproches , mais doux 8c paternels , de ce qu’il étoit venu avec de fi foibles raifons attaquer des preuves fi fortes 8c fi nombreuses. Il répondit , qu’il ne fçavoit pas que la prétention de l’Eglifo de Cantorberi fût fi bien appuiée ; 8c il fupplia le Roi de prier Lanfranc ,. . qu’il oubliât fon reflentiment , qu’ils vêcuflènt en paix , 8c qu’il lui relâchât même , en vue de la charité « quelque partie de les droits. Ce que Lanfranc fui accorda volontiers 8c avec action de grâces. Cette affaire qui avoit été commencée à Vincheftre à Pâques , fut terminée à la Pen-*tf*9*f,Ili** tecôte à Oüindior ; 8c l’on forma le decret du concile , portant que la caufe des deux Archevêques aïant été examinée par l’ordre du Pape 8c du confentement du Roi , il avoit été prouvé que l’Eglife d’Yorc dfevoit être .foumife à celle de Cantorberi , 8c obéir à fon Archevêque comme primat de toutp la grande Bretagne en tout ce qui regarde la religion. • Mais, ajoûte le decret, l’Archevêque de Cantorberi a accordé à l’Archevêque d’Yorc 8c à fes fuccelfours à perpétuité la jurifdidtion fur l’Evêque de Dunelme , c’eft-à-dire de Lindiffirne, 8c de tous les pais depuis les confins de l’évêché de Licefeld 8c du grand fleuve d’Humbre jufques à l’extrémité de l’Ecofle , 8c K 4 tout Digitized by Google

Thomas Archevêque d'Yorc allegua pour lui la lettre de ſaint Gregoire, où il declare que l'Egliſe de Londres & celle d'Yorc ſont égales, & que l'une ne doit point être ſoumiſe à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faiſoit rien au ſujet, parce que Lanfranc n'étoit point Evêque de Londres, & qu'il n'étoit point queſtion de cette Egliſe. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruiſit facilement; en ſorte que le Roi fit à Thomas des reproches, mais doux & paternels, de ce qu'il étoit venu avec de ſi foibles raiſons attaquer des preuves ſi fortes & ſi nombreuſes. Il répondit, qu'il ne ſçavoit pas que la prétention de l'Egliſe de Cantorberi fût ſi bien appuïée; & il ſupplia le Roi de prier Lanfranc, qu'il oubliât ſon reſſentiment, qu'ils vêcuſſent en paix, & qu'il lui relâchât même, en vûë de la charité, quelque partie de ſes droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers & avec action de graces. AN. 1072. *XII. ep. 15. Sup. lib. XXXVI. n.* 37.

Cette affaire qui avoit été commencée à Vincheſtre à Pâques, fut terminée à la Pentecôte à Oüindſor; & l'on forma le decret du concile, portant que la cauſe des deux Archevêques aïant été examinée par l'ordre du Pape & du conſentement du Roi, il avoit été prouvé que l'Egliſe d'Yorc devoit être ſoumiſe à celle de Cantorberi, & obéïr à ſon Archevêque comme primat de toute la grande Bretagne en tout ce qui regarde la religion. Mais, ajoûte le decret, l'Archevêque de Cantorberi a accordé à l'Archevêque d'Yorc & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité la juriſdiction ſur l'Evêque de Dunelme, c'eſt-à-dire de Lindiſfarne, & de tous les païs depuis les confins de l'évêché de Lincfeld & du grand fleuve *to. 9. p. 1211.*

ïl± Hijîorre Tcdefiafiique.^ . tout ce qui appartient de droit au dioccfe •I072. d'Ycrc de cc côte-là du fleuve. Enfin l'Archevêque de Cantorberi peut aflèmbler un concile par tout où il lui plaira, & l'Archevêque d'Yorc iera tenu de s'y trouver avec tous les Evêques qui lui font l'oumis , ôc d'obéir à fes ordonnances canoniques. Lanfranc a prouvé par l'ancienne coutume, que l'Archevêque d'y orc doit faire là foumiflion avec ferment à l'Archevêque de Cantorberi : mais pour l'amour du Roi il a remis le ferment à l'Archevêque Thomas , 8c s'eft contenté de recevoir fa foumiflïon par écrit , fans porter préjudice à fes fuccefleurs, s'ils veulent exiger le ferment des fuccefleurs de Thomas. Si l'Arche. vêque de Cantorberi vient à mourir, l' Archevêque d'Yorc viendra à Cantorberi , & avec les autres Evêques de cette E^life il facrera comme Ion primat celui qui fera elû. Mais fi l' Archevêque d'Yorc dccede, celui qui fera élu pour lui fucceder , aiant reçû du Roi le don de l'archevêché , viendra à Cantorberi , ou en tel lieu qu'il plaira à l'Archevêque, 8c recevra de lui l'ordination canonique. Ce decret fut fouferit par le Roi Guillaume , la reine Matilde fon époufe , Hubert légat du Pape, l'Archevêque Lanfranc, Guillaume Evêque de Londres , faint Vulftan de Rochêftre, neuf autres Evêques d'Angleterre 8c deux de Normandie qui avoient fuivi Te Roi , fçavoir Qdon de Baïeux fon frere utérin Comte de Cant , 8c Geofroi de Coutances en qualité de Seigneur en Angleterre. C'ét'oit quinze Evêques 'en tout. Enfuite fouferirivirent onze Abbez. L'Archevêque Thomas donna fa déclaration feparément, conforme au decret du concile. On envoïades copies de cedecret aux principales Eglifes d'Angleterre; 8c Lanfranc en envota une au Pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui Digitized by Qoogtc

AN.1072. tout ce qûi appartient de droit au dïoceſe d'Yorc de ce côte-là du fleuve. Enfin l'Archevêque de Cantorberi peut aſſembler un concile par tout où il lui plaira, & l'Archevêque d'Yorc ſera tenu de s'y trouver avec tous les Evêques qui lui ſont ſoumis, & d'obéïr à ſes ordonnances canoniques.

Lanfranc a prouvé par l'ancienne coûtume, que l'Archevêque d'Yorc doit faire ſa ſoumiſſion avec ſerment à l'Archevêque de Cantorberi: mais pour l'amour du Roi il a remis le ſerment à l'Archevêque Thomas, & s'eſt contenté de recevoir ſa ſoumiſſion par écrit, ſans porter préjudice à ſes ſucceſſeurs, s'ils veulent exiger le ſerment des ſucceſſeurs de Thomas. Si l'Archevêque de Cantorberi vient à mourir, l'Archevêque d'Yorc viendra à Cantorberi, & avec les autres Evêques de cette Egliſe il ſacrera comme ſon primat celui qui ſera élû. Mais ſi l'Archevêque d'Yorc decede, celui qui ſera élû pour lui ſucceder, aïant reçû du Roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorberi, ou en tel lieu qu'il plaira à l'Archevêque, & recevra de lui l'ordination canonique. Ce decret fut ſouſcrit par le Roi Guillaume, la reine Matilde ſon épouſe, Hubert legat du Pape, l'Archevêque Lanfranc, Guillaume Evêque de Londres, ſaint Vulſtan de Rochêſtre, neuf autres Evêques d'Angleterre & deux de Normandie qui avoient ſuivi le Roi, ſçavoir Odon de Baïeux ſon frere uterin Comte de Cant, & Geofroi de Coutances en qualité de Seigneur en Angleterre. C'étoit quinze Evêques en tout. Enſuite ſouſcrivirent onze Abbez. L'Archevêque Thomas donna ſa declaration ſeparément, conforme au decret du concile. On envoïa des copies de ce decret aux principales Egliſes d'Angleterre: & Lanfranc en envoïa une au

Livre foixante-ttniéme. lif . . Çui s’étoit pafTé au concile , le priant de lui* envoïer un privilège, c’efl-à-dire une bulle, ' °‘ pour la confirmation de fon droit. Il envoïa en même tems fon écrit contre Berenger que le Pape lui avoit demandé. Lanfranc écrivit auiTi à l’archidiacre Hilde- yi,a Lanfr. brand , c^ui avoit à Rome la plus grande au-”'2, torité apres le Pape , le priant de lire la lettre qu’il euvoïoit au Pape , afin de voir ce que le Pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répon--cW>’<?#* dit -.Nous avons été affligez de ne pouvoir fatis- J' ^ faire vos députez , en vous envoïant , ' quoiqu’abfent , un privilège comme ils le deman- *' doient ; 8c vous ne devez pas le trouver mauvais , car fi nous avions vû que de nôtre tems on l’eût accordé à quelque Archevêque abfent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur , fans vous fatiguer. C’eft pourquoi il nous paroît neceflaire que vous veniez à Rome , tant pour ce fujet , que pour délibérer avec nous plus efficacement fur tout lé refte. Nous avons deux autres lettres de Lanfranc LJL au Pape Alexandre. Dans la première il lui reprefente 1» maniéré dont il a été élevé malgré au pjpe> lui fur le fiege de Cantorberîj puis il ajoute ; tpifi. i. J’y fouffre tous les jours çn moi-même tant5»P*n' 3X* de peines , d’ennuis 8c de déchet du bien de mon ame : je vois, j’entends, je fens continuellement dans les autres tant de troubles , . d’affliétions , de pertes , d’endurciflément , de paffion , d’impureté } une telle décadence de . l’Eglife : que la vie m’eft à charge , 8c je gémis d’être venu jufques à ce tems : car ce que l’on voit à prefent eft mauvais , mais on en prévoit des fuites bien plus mauvaifes pour l’avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu , que comme vous m’avez impofé ce fardeau par Vôtre autorité , à laquelle il ne m’a pas été . . K. $ Digitized by Google

qui s'étoit paſſé au concile, le priant de lui envoïer un privilege, c'eſt-à-dire une bulle, pour la confirmation de ſon droit. Il envoïa en même tems ſon écrit contre Berenger que le Pape lui avoit demandé. AN. 1072.

Lanfranc écrivit auſſi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité après le Pape, le priant de lire la lettre qu'il envoïoit au Pape, afin de voir ce que le Pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répondit: Nous avons été affligez de ne pouvoir ſatisfaire vos deputez, en vous envoïant, quoiqu'abſent, un privilege comme ils le demandoient; & vous ne devez pas le trouver mauvais, car ſi nous avions vû que de nôtre tems on l'eût accordé à quelque Archevêque abſent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur, ſans vous fatiguer. C'eſt pourquoi il nous paroît neceſſaire que vous veniez à Rome, tant pour ce ſujet, que pour déliberer avec nous plus efficacement ſur tout le reſte. *Vita Lanfr. n.* 28. 29. *Lanfr. epiſt.* 5. *ep.* 6.

LII. Lettres de Lanfranc au Pape. *epiſt.* 1. *Sup. n.* 35.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au Pape Alexandre. Dans la premiere il lui repreſente la maniere dont il a été élevé malgré lui ſur le ſiege de Cantorberi; puis il ajoûte; J'y ſouffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis & de déchet du bien de mon ame: je vois, j'entends, je ſens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurciſſement, de paſſion, d'impureté; une telle décadence de l'Egliſe: que la vie m'eſt à charge, & je gemis d'être venu juſques à ce tems: car ce que l'on voit à preſent eſt mauvais, mais on en prévoit des ſuites bien plus mauvaiſes pour l'avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu,

ai 6 Rifloîre Ecclefîajtiàue'. An 1071 Perm’s refi^CT > vous m’en déchargiez,' par la ‘ ’ 7 même autorité, & me permettiez de retourner à la vie monaftique , que j’aime fur toutes chofes. Vous ne devez pas refufer une demande fi jufte 8c fi neceflàire. Et enfuite : Si vous croïez la devqir refufer pour l’utilité des autres , vous devez craindre qu’en penfant mériter devant Dieu , vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce pais aucun profit aux âmes , ' ou il eft fi petit , qu’il n’eft pas comparable à la perte que je fouffre. Il conclut eri priant le Pape de prier pour la longue vie du Roi d’An. gleterre : car , ajoûte-t-il , de fon vivant nous avons* quelque forte de paix : mais après fa mort nous n’efperons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n’obtint pas la liberté qu’il defiroit , 8c il demeura Archevêque toute fa vie. ' rpijl. i. Dans l’autre il confulte le Pape au fujet de deux Evêques d’Angleterre. Herman de Vincheftre avoit déjà quitté autrefois l’épifcopat pour embrafièr la vie monaftique , 8c le vouloit •quitter encore , parce qu’étant accablé de vieilleffe 8c de maladie , il ne cherchoit qu’à fe préparer à la mort : ce que Lanfranc ^ugeoit raiionnable. L’autrfc étoit Evêque de Lichfeld qu’il ne nomme pas , qui étant accufé devant les légats du Pape de concubinage public 8c d’au' très crimes , ne vint point au concile où il étoit appellé 8c fut excommunié. Enfuite il vint trouver fe Roi tenant fa cour à la fête de Pâques , 8c dans l’affemblée des Evêques 8c des -Seigneurs lui remit l’évêché , 8c fe retira dans un monaftere où il avoit été élevé dès l’enfànLIIT. Moine* au* Cathédrales d’Angleterre. ce. Lanfranc déclaré qu’étant encore peu înftruit des affaires d’Angleterre , il n’oie facrer un Evêque à la place de celui-ci , jufques à ce qu’il ait reçû l'ordre du Pape. Enfin Lanfranc obtint du Pape Alexandre II. L : • . la Digitized by Googfc

AN. 1072. permis de reſiſter, vous m'en déchargiez par la même autorité, & me permettiez de retourner à la vie monaſtique, que j'aime ſur toutes choſes. Vous ne devez pas refuſer une demande ſi juſte & ſi neceſſaire. Et enſuite : Si vous croïez la devoir refuſer pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en penſant meriter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce païs aucun profit aux ames, ou il eſt ſi petit, qu'il n'eſt pas comparable à la perte que je ſouffre. Il conclut en priant le Pape de prier pour la longue vie du Roi d'Angleterre : car, ajoûte-t-il, de ſon vivant nous avons quelque ſorte de paix : mais après ſa mort nous n'eſperons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il deſiroit, & il demeura Archevêque toute ſa vie.

Epiſt. 2. Dans l'autre il conſulte le Pape au ſujet de deux Evêques d'Angleterre. Herman de Vincheſtre avoit déja quitté autrefois l'épiſcopat pour embraſſer la vie monaſtique, & le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieilleſſe & de maladie, il ne cherchoit qu'à ſe preparer à la mort : ce que Lanfranc jugeoit raiſonnable. L'autre étoit Evêque de Lichfeld qu'il ne nomme pas, qui étant accuſé devant les legats du Pape de concubinage public & d'autres crimes, ne vint point au concile où il étoit appellé & fut excommunié. Enſuite il vint trouver le Roi tenant ſa cour à la fête de Pâques, & dans l'aſſemblée des Evêques & des Seigneurs lui remit l'évêché, & ſe retira dans un monaſtere où il avoit été élevé dès l'enfance. Lanfranc declare qu'étant encore peu inſtruit des affaires d'Angleterre, il n'oſe ſacrer un Evêque à la place de celui-ci, juſques à

LIII. Moines

, Livre foixante-uniéme. 117 la confervation des moines dans les cathédrales d'Angleterre. Us y étoient , comme nous avons vu , dès la fondation de ces Eglifès ; mais les clercs feculiers en étoient jaloux , 8c ils vouluAN.1071. rent profiter du changement de domination , pour entrer à leur place , par l'autorité' dû nouveau Roi : car il avoit tiré d'entre le clergé prefque tous les Evêques qu'il -avoit mis en Angleterre. Les clercs fe tenoient fi affurez. de réiifiir, que Vauquelme Evêque de Vincheftre avoit dé;a raffemblé près de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonfure 8c l'habit de chanoines. Il ne reftoit qu'à obtenir 4e confentement de Lanfranc qu'il croïoit facile : mais il y fut bien trompé : car Lanfranc aïant appris le deflein de l'Evêque en eut horreur , 8c déclara que de l'on vivant on ne l'executeroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chaffer les moines de faint Sauveur de Cantorberi qui étoit l'Eglife primatiale : car on alleguoit la dignité de cette Eglife , qui avoit l'infpeéfion fur toutes les autres , 8c plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y oppofa vigoureufement , nonobftant l'autorité du Roi 8c le confentement des Seigneurs ; 8c craignant qu'après fa mort on ne fit ce changement qu'il efperoit bien empêcher pendant fa vie , il fit confirmer l'ancienne po fie filon des moines par l'autorité du Pape. Nous avons la conftitution du Pape Alexan- Jkx. epifl, dre fur ce fujet ; elle eft adrefiee à Lanfranc , £9- fPmais le Pape ne marque point qu'elle foit don- 'wJr*4* née à fa priere. Il dit feulement avoir appris que quelques clercs avec le fecours de la puiffance feculierê, veulent chaffer les moines de faint Sauveur de Cantorberi pour y mettre des xlercs , 8c faire le même changement dans touKô tea Digitized by Google

la conſervation des moines dans les cathedrales d'Angleterre. Ils y étoient, comme nous avons vû, dès la fondation de ces Egliſes; mais les clercs ſeculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer à leur place, par l'autorité du nouveau Roi : car il avoit tiré d'entre le clergé preſque tous les Evêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs ſe tenoient ſi aſſurez de réüſſir, que Vauquelme Evêque de Vincheſtre avoit déja raſſemblé près de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonſure & l'habit de chanoines. Il ne reſtoit qu'à obtenir le conſentement de Lanfranc qu'il croïoit facile : mais il y fut bien trompé : car Lanfranc aïant appris le deſſein de l'Evêque en eut horreur, & déclara que de ſon vivant on ne l'executeroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chaſſer les moines de ſaint Sauveur de Cantorberi qui étoit l'Egliſe primatiale : car on alleguoit la dignité de cette Egliſe, qui avoit l'inſpection ſur toutes les autres, & pluſieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y oppoſa vigoureuſement, nonobſtant l'autorité du Roi & le conſentement des Seigneurs; & craignant qu'après ſa mort on ne fît ce changement qu'il eſperoit bien empêcher pendant ſa vie, il fit confirmer l'ancienne poſſeſſion des moines par l'autorité du Pape. AN. 1072.

Nous avons la conſtitution du Pape Alexandre ſur ce ſujet; elle eſt adreſſée à Lanfranc, mais le Pape ne marque point qu'elle ſoit donnée à ſa priere. Il dit ſeulement avoir appris que quelques clercs avec le ſecours de la puiſſance ſeculiere, veulent chaſſer les moines de *Alex. epiſt. 39. ap. Lanfr. 4.*

- - 22 8 Ifi flaire Ecclefîaflique. An 1072 tes les cathédrales d'Angleterre. U rapporte eilXI. ep.. j ,] fuite l'extrait de la lettre de faint Grégoire , par inter, i . laquelle il ordonne à faint- Augultin d'établir yy y'/' ^es mo'nes en.fa cathédrale, 8c de la lettre de «8, * Boniface V. qui confirmoit cette conftitution. Le Pape Alexandre la confirme aufii fous peine d'anathême , 8c les moines font demeurez dans les cathedraies d'Angleterre jufques au fchifme d'Henri VIII. . Lly. La même année du concile d'Angleterre , ^oüen® c>eft-à-direen 1 07 2. Jean Archevêque de Roiien tint un concile dans fon Eglife métropolitaine de Nôtre-Dame avec fes fuffragans Odon de Baïeux, Hugues deLifieux, Robert de Sées, • Michel d'Avranches , 8c Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons , où je remarque ce qui tsn. 1. Lujt; La confecration des faintes huiles 8c des fonts baptifmaux fè fera à l'heure competente , *\ c'eft-à-dirc après None. On condamne l'abus de quelques archidiacres , qui n'aïant point d'Evêquerecevoient d'un autre Evêque quelque peu des faintes huiles, 8c le mêloient avec de l'huile commune , au lieu qu'elles doivent être entière- . 3. ment confacrées. Le prêtre doit baptifer à jeun revêtu d'aube 8c d'étole , hors le cas de necef*4- fité. Le baptêmé general ne fe fera que le famedi- de Pâques 8c celui de la Pentecôte : on ne baptifera perfonne la veille ouïe jour de l'Epiphanie s'il n'eft malade. Mais on donnera le baptême aux en fans quand ils le demanderont, en quelque jour que ce foit. Cette diftinétion fait croire que l'on baptifoit encore beaucoup d'adultes en Normandie. *•7* Celui qui donne la confirmation 8c ceux qui la reçoivent feront à jeûnj 8c on ne la donnera point fans feu, apparemment pour lignifier le •• Saint- Efprit. On ne gardera point le viatique ou l'eau bçnite plus de huit jours $ 8c il eft trèsexpreA Digitized by Googl'e

AN. 1072. tes les cathedrales d'Angleterre. Il rapporte enſuite l'extrait de la lettre de ſaint Gregoire, par laquelle il ordonne à ſaint Auguſtin d'établir des moines en ſa cathedrale, & de la lettre de Boniface V. qui confirmoit cette conſtitution. Le Pape Alexandre la confirme auſſi ſous peine d'anathême, & les moines ſont demeurez dans les cathedrales d'Angleterre juſques au ſchiſme d'Henri VIII.

XI. ep. 31. inter. 1.

Sup. lib. XXXVI. n. 38.

LIV. Concile de Roüen.

La même année du concile d'Angleterre, c'eſt-à-dire en 1072. Jean Archevêque de Roüen tint un concile dans ſon Egliſe metropolitaine de Nôtre-Dame avec ſes ſuffragans Odon de Baïeux, Hugues de Liſieux, Robert de Sées, Michel d'Avranches, & Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui ſuit. La conſecration des ſaintes huiles & des fonts baptiſmaux ſe fera à l'heure competente, c'eſt-à-dire après None. On condamne l'abus de quelques archidiacres, qui n'aïant point d'Evêque recevoient d'un autre Evêque quelque peu des ſaintes huiles, & le mêloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elles doivent être entierement conſacrées. Le prêtre doit baptiſer à jeûn revêtu d'aube & d'étole, hors le cas de neceſſité. Le baptême general ne ſe fera que le ſamedi de Pâques & celui de la Pentecôte : on ne baptiſera perſonne la veille ou le jour de l'Epiphanie s'il n'eſt malade. Mais on donnera le baptême aux enfans quand ils le demanderont, en quelque jour que ce ſoit. Cette diſtinction fait croire que l'on baptiſoit encore beaucoup d'adultes en Normandie.

Tom. 9. p. 1225.

Can. 1.

2.

3.

4.

Celui qui donne la confirmation & ceux qui la reçoivent ſeront à jeûn; & on ne la donnera point ſans feu, apparemment pour ſignifier le

7.

6. Saint-Eſprit. On ne gardera point le viatique

1 ! Livre foixantt-Hméme. 119 expreflëment défendu de con&crer de nouveau ^ 2 une hoftie déjà confacrée , comme quelques- 0‘r^, 7 uns faifoient faute d’hofties. Saint Pierre Da- xxyl. c. 3, mien marquoit auffi comme un abus de garder 8. l’Euchariftie plus de huit jours. Le concile de Rpüen continue : On donnera les ordres au 8.* commencement de la nuit du famediau dimanche, ou le dimanche matin , pourvu que l’on ait continué le jeûne du famedi , pendant lequel en cette occafion on ne mangeoit point. Les11* ordinans fe prefcnteront à l’Evêque le jeudi precedent. Les prêtres, les diacres 8c les foudia- lfcres qui ont des femmes ne pourront gouverner des Eglifes par eux ni par d’autres , ni rien recevoir des bénéfices. Les clercs tombez dans 1 9* un crime public ne feront pas rétablis trop promptement dans les ordres facrez; mais feulement après une longue penitence , linon en cas d’extrême neceflité. Pour remplir le nom- 10. bre d’Evèques neceflaire à la dépofition d’un clerc, il fuffira que les abfens envoient leurs vicaires. Les moines vagabons ou chaffez dé leurs mo- n* nafteres pour leurs Crimes , feront contraints par l’autorité des Evêques de retourner à leurs monafteres. Si les Abbez ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre } 8c de plus ces moines travailleront de leurs mains , jufques à ce qu’on voie en leur vie de l’amendement. Il en eft de même des Religieu- *4* les. Les mariages ne fe feront ni en fecret ni après dîner : mais l’époux 8c l’épouſe étant, à jeûn recevront à l’Eglife la benediérion du prê- Ij, < tre aulH à jeûn. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra fe marier elle vivante. On ne4j; dînera point en carême avant que l’heure de none foit palfée 8c que celle de vêpres cômmence : autrement ce n’efl pas jeûner. Le fimediu*' faint . i Digitized by Google

expreſſément défendu de conſacrer de nouveau une hoſtie déja conſacrée, comme quelques-uns faiſoient faute d'hoſties. Saint Pierre Damien marquoit auſſi comme un abus de garder l'Euchariſtie plus de huit jours. Le concile de Roüen continuë : On donnera les ordres au commencement de la nuit du ſamedi au dimanche, ou le dimanche matin, pourvû que l'on ait continué le jeûne du ſamedi, pendant lequel en cette occaſion on ne mangeoit point. Les ordinans ſe preſenteront à l'Evêque le jeudi precedent. Les prêtres, les diacres & les ſoudiacres qui ont des femmes ne pourront gouverner des Egliſes par eux ni par d'autres, ni rien recevoir des benefices. Les clercs tombez dans un crime public ne ſeront pas rétablis trop promptement dans les ordres ſacrez ; mais ſeulement après une longue penitence, ſinon en cas d'extrême neceſſité. Pour remplir le nombre d'Evêques neceſſaire à la dépoſition d'un clerc, il ſuffira que les abſens envoïent leurs vicaires.

AN. 1072. *Opuſc. XXVI. c. 3.* 8. 8. 11. 15. 19. 20.

Les moines vagabons ou chaſſez de leurs monaſteres pour leurs crimes, ſeront contraints par l'autorité des Evêques de retourner à leurs monaſteres. Si les Abbez ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre ; & de plus ces moines travailleront de leurs mains, juſques à ce qu'on voïe en leur vie de l'amendement. Il en eſt de même des Religieuſes. Les mariages ne ſe feront ni en ſecret ni après dîner : mais l'époux & l'épouſe étant à jeûn recevront à l'Egliſe la benediction du prêtre auſſi à jeûn. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra ſe marier elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de no-

12. 14. 17. 21.

xjo Hiflotre Ecclejîaftique. faint on ne commencera point l'office avant noAN,lo7i.ne . car jj regarde la nuit de la refurreétionj 8c en ces deux jours, le vendredi 8c le famedi,on ne célébré point le faint facrifice. Ces reglemens font croire que l'on commençoit à avancer le * repas les jours de jeûne , 8c par confequent 1 of.fice. ' , r f.6$. En effet le même Archevêque Jean dans ion livre des offices ecclefiaftiques dit que le famedi faint après dîner on revenoit a l'Eglife dire complies : au lieu que dans les premiers liecles on Ôpi/c.X.paflbit Ce faint jour entier fans manger. Jean compofa cet ouvrage étant encore Evêque d Avranches, 8c le dédia à Maurille fonpredeceffeur iSty.».44. dans le lîege de Rouen. Il^eft a fies conforme au traité de Pierre Damien 'des heures canbpiales : mais il eft beaucoup plus ample 8c contient en détail les offices pendant tout le cours de 1 année. On y voit plufieurs antiquités remarquatyii7.13.14.bles. Nous -avons cinq lettres de Lanfranc a l'Archevêque -Jean , qui montrent la grande union qui regnoit entr'eux , 8c le foin que prenoit Lanfranc de laconferver , malgré les artifices de quelques mauvais efprits, quis'efforçoient ty.13.-de les divifer par de faux rapports. Dans une •de ces lettres Lanfranc propofe fes difficultés , fur ce que Jean avoit écrit touchant quelques Lv. ceremonies ecclefiaftiques. Retraite de Du même temsvivoit Jean Abbé de Fefcam, l'impera- dont y nous refte quelques écrits. Il étoit Itanèî! Ag" 'Üen né à Ravenne 8c fut difciple de Guillaume Mabih te. i . Abbé de Dijon fon compatriote , par l'ordre p.167. duquel il apprit la medecine, 8c fut le plus fiL$l Inaitateur de toutes fes vertus. La petitefIth LX.\n. fc de fa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut xi . ' chéri de l'Empereur Henri le noir, qui lui donna l'abbaïe d'Erbreftein en Saxe : car il en gouAna,l. i. vcmoit plufieurs outre Fefcam. A la priere de £.133. : ■- l'Imi Digitized by Googl

ſaint on ne commencera point l'office avant no-
AN.1072. ne : car il regarde la nuit de la reſurrection ; & en ces deux jours, le vendredi & le ſamedi, on ne celebre point le ſaint ſacrifice. Ces reglemens font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & par conſequent l'office.

p. 64. En effet le même Archevêque Jean dans ſon livre des offices eccleſiaſtiques dit que le ſamedi ſaint après dîner on revenoit à l'Egliſe dire complies : au lieu que dans les premiers ſiecles on
Opuſc. X. paſſoit ce ſaint jour entier ſans manger. Jean compoſa cet ouvrage étant encore Evêque d'Avranches, & le dédia à Maurille ſon predeceſſeur
Sup. n. 44. dans le ſiege de Roüen. Il eſt aſſez conforme au traité de Pierre Damien des heures canoniales : mais il eſt beaucoup plus ample & contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. On y voit pluſieurs antiquitez remarqua-
epiſt. 13. 14. bles. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à
&c. l'Archevêque Jean, qui montrent la grande union qui regnoit entr'eux, & le ſoin que prenoit Lanfranc de la conſerver, malgré les artifices de quelques mauvais eſprits, qui s'efforçoient
p. 13. de les diviſer par de faux rapports. Dans une de ces lettres Lanfranc propoſe ſes difficultez, ſur ce que Jean avoit écrit touchant quelques ceremonies eccleſiaſtiques.

LV. Retraite de l'Imperatrice Agnès.

Du même tems vivoit Jean Abbé de Feſcam, dont il nous reſte quelques écrits. Il étoit Italien né à Ravenne & fut diſciple de Guillaume
Mabil. to. 1. Abbé de Dijon ſon compatriote, par l'ordre
an. p. 167. duquel il apprit la medecine, & fut le plus fi-
Sup. lib. LVII. n. 35. déle imitateur de toutes ſes vertus. La petiteſ-
lib. LX. n. 21. ſe de ſa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut cheri de l'Empereur Henri le noir, qui lui don-

Livre foixante-uniéme. 13 x ~ l’Impératrice Agnès' veuve de cet Empereur,. Jean de Fefcam compolà un recueil de prières An,io71* tirées de l’Ecriture 8c des Peres de l’Eglife, qui depuis , par la négligence ou l’erreur des copiées , ont été attribuées à Paint Ambroifè , à laint Anfelme, 8c à d’autres auteurs. • L’Imperatrice Agnès voiant qu’on lui avoit Lamt. ôté la conduite du Roi fon fils, fe retira chez 1?6zl' . elle dès l’année 1062. refoluë de pa(Ter le refteJnfe ‘ c° ’ de fes jours en perfonne privée ; 8c quelque *• tems après elle renonça au monde 8c vint à Rome , où elle fe mit fous la conduite de Pier- lii- wre Damien , comme il paroît par plufieurs très de ce Paint Evêque, entr’autres par un de«. lès opufcules. Il y raconte qu’étant venue à • Paint Pierre , elle le fit affeoir devant l’autel 8c lui fit Pa confeflïon generale depuis l’âge de • cinq ans , s’accufant exactement de tous les mouvemens de fenfualité , de toutes les penfées 8c les paroles fuperfluës dont elle put fe fouvenir,8c accompagnant fa confeflïon de gemiflè-mens 8c de larmes. A quoi il ajoute qu’il ne lui impofa autre penitence que de continuer la vie humble, auftere 8c mortifiée qu’elle avoit em- . 'braflëe, 8c qui édifioit toute l’Eglife. En effet, fes jeûnes 8c fes veilles fembloient exceder les forces ordinaires de la nature : fes habits étoient très-pauvres , fes aumônes immenfes , fes prières continuelles. Après avoir pafle plus de fix .ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après fa retraite , c’eft-à-dire en 1072. 8c le Roi fon fils venant au-devant d’elle , fe trouva à Vormes à la fête de faint Jaques vingt -cinquième de .Juillet. Le fùjet du voiage de l’Impératrice, Lamb, étoit de réconcilier Rodolfe Duc de Souabeavec ,071* le Roi fon fils , 8c de prévenir par ce moïen One guerre civile. Elle vint donc à Vormes ac■ • . compagnée

Digitized by Google

l'Imperatrice Agnès veuve de cet Empereur, Jean de Feſcam compoſa un recueil de prieres tirées de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe, qui depuis, par la negligence ou l'erreur des copiſtes, ont été attribuées à ſaint Ambroiſe, à ſaint Anſelme, & à d'autres auteurs. AN. 1072.

L'Imperatrice Agnès voïant qu'on lui avoit ôté la conduite du Roi ſon fils, ſe retira chez elle dès l'année 1062. reſoluë de paſſer le reſte de ſes jours en perſonne privée ; & quelque tems après elle renonça au monde & vint à Rome, où elle ſe mit ſous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par pluſieurs lettres de ce ſaint Evêque, entr'autres par un de ſes opuſcules. Il y raconte qu'étant venuë à ſaint Pierre, elle le fit aſſeoir devant l'autel & lui fit ſa confeſſion generale depuis l'âge de cinq ans, s'accuſant exactement de tous les mouvemens de ſenſualité, de toutes les penſées & les paroles ſuperfluës dont elle put ſe ſouvenir, & accompagnant ſa confeſſion de gemiſſemens & de larmes. A quoi il ajoûte qu'il ne lui impoſa autre penitence que de continuer la vie humble, auſtere & mortifiée qu'elle avoit embraſſée, & qui édifioit toute l'Egliſe. En effet, ſes jeûnes & ſes veilles ſembloient exceder les forces ordinaires de la nature : ſes habits étoient très-pauvres, ſes aumônes immenſes, ſes prieres continuelles. *Lamb.* 1062. *Sigeb. eod. an.* *lib. VII. ep. 6. 7. 8. Opuſc. LVI. c. 5.*

Après avoir paſſé plus de ſix ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après ſa retraite, c'eſt-à-dire en 1072. & le Roi ſon fils venant au-devant d'elle, ſe trouva à Vormes à la fête de ſaint Jaques vingt-cinquiéme de Juillet. Le ſujet du voïage de l'Imperatrice, étoit de reconcilier Rodolfe Duc de Souabe avec *Lamb.* 1072.

Hîftoîre EcclejMjHquf. d'un grand nombre d'Abbez 8c de aïant heureuiement terminé l'affaire de Rodolfe , elle s'en retourna auiïi-tôt , pour montre^ que la charité avoit été l'unique Hertold. motif de fon Voïage. Elle vécut encore cinq ans, I£7<' h ^ mourut à Rome le quatorzième de Decem4Q.-13ann. kre 1077. aïant paffé vingt-deux ans en viduité , 8c fans avoir jamais confenti au fchiûne du Roi fon fils. > ; . • LVI. Hugues Abbé^ de Clugni , qui avoit fuivi Abbe^d1 ^^mPeratr*ce > rendit à Robert Abbé de RicheRichenou nou des lettres du Pape , par lefquelles il étoit dépofé. dépofé 8c excommunié. Robert étoit auparavant ld.<m.\a-]\. Abbé à Bamberg , où dès qu'il étoit fimple • moine, il avoit amaffé'des fommes immenfes, perdes ufures 8c d'autres gains fordides : en forte cp'on le nommoit l'Argentier. Il foupiroit apres la mort des Evêques 8c des Abbez ; 8c commè il n'en mourok point afTez tôt à fon gré , outre les prefens qu'il faifoit fecretement aux favoris , il promit au Roi cent livres d'or pour avoir l'abbaïe de Fulde, en faifant chaifer l'Ab.bé Viderad. Mais quelques gens de bien refifte• rent en face au Roi, 8c empêchèrent cette injuftice. Ce fut cet Abbé Robert qui par fon exemple décria le plus alors la profeflïon monaftique , 8c cjui introduifit l'abus de mettre publi- • quement à la cour les abbaïes à l'enchere; mais on ne pouvoit les mettre fi haut qu'il ne fe trouvât des moines qui en donnoient davantage. L'abbaïe de Richenou aïant donc vaqué en 1071. Robert l'obtint en comptant au trefor du Roi mille livres pefant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre poffefiion , l'avOiié de Richenou lui envoïa dénoncer , qu'il ne fût pa$ affez hardi pour entrer dans les terres du monaftere, autrement qu'il iroit au-devant à main armée, Robert concerné pour la perte de fon 1/ . . *• ar« . compagnée ANjoya. ■ •T ° ‘ moines; .oc Digitized by Googlé

AN.1072. compagnée d'un grand nombre d'Abbez & de moines; & aïant heureuſement terminé l'affaire de Rodolfe, elle s'en retourna auſſi-tôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de ſon voïage. Elle vêcut encore cinq ans, & mourut à Rome le quatorziéme de Decembre 1077. aïant paſſé vingt-deux ans en viduité, & ſans avoir jamais conſenti au ſchiſme du Roi ſon fils.

Bertold. 1077. *Epitaph. ap. Baron.*

LVI. Robert Abbé de Richenou dépoſé.

Hugues Abbé de Clugni, qui avoit ſuivi l'Imperatrice, rendit à Robert Abbé de Richenou des lettres du Pape, par leſquelles il étoit dépoſé & excommunié. Robert étoit auparavant Abbé à Bamberg, où dès qu'il étoit ſimple moine, il avoit amaſſé des ſommes immenſes, par des uſures & d'autres gains ſordides: en ſorte qu'on le nommoit l'Argentier. Il ſoupiroit après la mort des Evêques & des Abbez; & comme il n'en mouroit point aſſez tôt à ſon gré, outre les preſens qu'il faiſoit ſecretement aux favoris, il promit au Roi cent livres d'or pour avoir l'abbaïe de Fulde, en faiſant chaſſer l'Abbé Viderad. Mais quelques gens de bien reſiſterent en face au Roi, & empêcherent cette injuſtice. Ce fut cet Abbé Robert qui par ſon exemple décria le plus alors la profeſſion monaſtique, & qui introduiſit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbaïes à l'enchere; mais on ne pouvoit les mettre ſi haut qu'il ne ſe trouvât des moines qui en donnoient davantage.

Id. an. 1071. p. 184.

L'abbaïe de Richenou aïant donc vaqué en 1071. Robert l'obtint en comptant au treſor du Roi mille livres peſant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre poſſeſſion, l'avoüé de Richenou lui envoïa dénoncer, qu'il ne fût pas aſſez hardi pour entrer dans les terres du monaſtere, autrement qu'il iroit au devant à main

Vivre foixante-unieme. argent 8c de fa. dignité (car Pabbaïe deBam- * berg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le fort des armes, 8c - ajouter des homicides à la fimonie. Mais ceux qui Paccofnpagnoietït Priant afiùré que Pentreprife étoit au-deffus de fes forces , il fe retira confus dans les terres 'dep. \ Sj, fon frère pour attendre Pévenement. Cependant il fut accufé à Rome 8c cité jufques à trois fois , pour venir fe défendre en concile : mais il ne comparut point ; 8c c'eft pourquoi le Pape prononça contre lui la condamnation dont l'Abbé fugues fut le porteur. Elle contentât excommunication , interdiôion de tout office divin hors la pfalmodie y exclufion perpétuelle de Pabbaïe de Richenou , 8c de toute autre dignité ecclefiaftique. Robert fut donc contraint par le Roi de rendre le bâton paftoral , ce qui lui fut très-amer, • . • , Sigefroi Archevêque de Maïence étant parti à la nativité de Nôtre-Dame 1074. fous prétexte d'aller en pèlerinage, à faint Jaques en Galice , s'arrêta à Clugni , où il renvoïa toute fà fuite 8c quitta tous fes biens r refolu d'y embraflèr la profeflïon monaftique , 8c y pafier le refte de fes jours. Mais il ne- periifta pas ; • il céda aux prières du clergé 8c du pèuple de Maïence , 8c y revint à la faint André de la même année. Le Roi rfenri paflà la fête de Noè'l à Bam- Lvn.berg , où Annon Archevêque de Cologne ne Retraite êa pouvant plus fouffir ir les injuftices qui fe commettoient à k Cour , pria le Roi de le dé* ne. charger des affaires d'état , alléguant fon âge déjà avancé. Le Roi n'eut pas de peine à y confentir j .votant depuis long-tems le Prélat extrêmement choqué de fes pallions déréglées 8c des folies de fa jeuneflè , 8c qu'il s'y oppofoit jutant que le rcfpedt le permettoit. L Ar— ' . Digitized by Google

argent & de ſa dignité (car l'abbaïe de Bamberg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le ſort des armes, & ajoûter des homicides à la ſimonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'aïant aſſuré que l'entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, il ſe retira confus dans les terres de ſon frére pour attendre l'évenement. Cependant il fut accuſé à Rome & cité juſques à trois fois, pour venir ſe défendre en concile : mais il ne comparut point ; & c'eſt pourquoi le Pape prononça contre lui la condamnation dont l'Abbé Hugues fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin hors la pſalmodie ; excluſion perpetuelle de l'abbaïe de Richenou, & de toute autre dignité eccleſiaſtique. Robert fut donc contraint par le Roi de rendre le bâton paſtoral, ce qui lui fut très-amer. AN. 1072. *p.* 189.

Sigefroi Archevêque de Maïence étant parti à la nativité de Nôtre-Dame 1072. ſous pretexte d'aller en pelerinage à ſaint Jaques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoïa toute ſa ſuite & quitta tous ſes biens, reſolu d'y embraſſer la profeſſion monaſtique, & y paſſer le reſte de ſes jours. Mais il ne perſiſta pas ; il ceda aux prieres du clergé & du peuple de Maïence, & y revint à la ſaint André de la même année.

LVII. Retraite de S. Annon de Cologne.

Le Roi Henri paſſa la fête de Noël à Bamberg, où Annon Archevêque de Cologne ne pouvant plus ſouffrir les injuſtices qui ſe commettoient à la Cour, pria le Roi de le décharger des affaires d'état, alleguant ſon âge déja avancé. Le Roi n'eut pas de peine à y conſentir ; voïant depuis long-tems le Prelat extrêmement choqué de ſes paſſions déreglées & des folies de ſa jeuneſſe, & qu'il s'y op-

i$4 Hifloire Ecclêjiaftique. An io7 j L’Archevêque aïant obtenu fon congé , le reL.àjr.hanÿx% au monaftere de Sigeberg qu’il avoit fonio7f/> z31.de, 8c y parta les trois années qu’il furvêcut en veilles , en-jeûnes 8c en prières , accompagnées d’aumônes , n’en fortant que par quelque peceilité inévitable. Mais le Roi , comme délivré d’un fâcheux' gouverneur , s’abandonna aufli-tôt fans retenue à toutes fortes de crimes. Il commença à bâtir' des fortereffes fur toutes les montagnes 8c les collines de Saxe 8c de Thuringe , 8c y mit des garnifons. Pour les faire lubfifter il leur permit de piller le plat-païs , 8c de foire travailler les habitans par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et afin de donner un pretexte à ces violences , il excita l’ Archevêque de Maïence à exiger les dîmes de Thuringe , comme il avoit commencé depuis plufieurs années , promettant de lui prêter main forte pour contraindre ceux qui les refuferoient ; mais â condition qu’il partageroit ces dîmes avec l’Archevêque. Le Prélat le laifla feduire par cette efperance , 8c indiqua un concile à Erford pour le dixiéme de Mars io73Concile iôur mar<lu® » k & l’Archevêque d’Erford. SV trouvèrent , accompagnez, l’un 8c l’autre Lamb. 4*. -d’une grande troupe de fçavans, qu’ils avoient t075.ro. 9. affeâé de foire venir de divers *lieux , pour 2 3°* expliquer les canons fuivant l’intention du Prélat, 8c appuïer fa caufe par des fubtilitez au défaut de la vérité. A ce concile étoient . quatre Evêques , Herman 'de Bamberg , Hecel d’Hildeshebn , Eppon de Ceits , 8c Bennon d’Ofnabruc, qui étoient venus déterminez à ap-* puter les intentions du Roi 8c de l’Archevêque, quoique la plupart les defaprouvaflènt ; mais la crainte du Roi 8c l’amitié qu’ils avoient pour l’ArDigitized by GoOgle

AN. 1073. *Lamb. an. 1075 p. 231.* L'Archevêque aïant obtenu ſon congé, ſe retira au monaſtere de Sigeberg qu'il avoit fondé, & y paſſa les trois années qu'il ſurvêcut en veilles, en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, n'en ſortant que par quelque neceſſité inévitable.

Mais le Roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna auſſi-tôt ſans retenuë à toutes ſortes de crimes. Il commença à bâtir des fortereſſes ſur toutes les montagnes & les collines de Saxe & de Thuringe, & y mit des garniſons. Pour les faire ſubſiſter il leur permit de piller le plat-païs, & de faire travailler les habitans par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et afin de donner un pretexte à ces violences, il excita l'Archevêque de Maïence à exiger les dîmes de Thuringe, comme il avoit commencé depuis pluſieurs années, promettant de lui prêter main forte pour contraindre ceux qui les refuſeroient; mais à condition qu'il partageroit ces dîmes avec l'Archevêque. Le Prelat ſe laiſſa ſeduire par cette eſperance, & indiqua un concile à Erford pour le dixiéme de Mars 1073.

LVIII. Concile d'Erford. *Lamb. an. 1073. to. 9. Conc. p. 1230.* Au jour marqué, le Roi & l'Archevêque s'y trouverent, accompagnez l'un & l'autre d'une grande troupe de ſçavans, qu'ils avoient affecté de faire venir de divers lieux, pour expliquer les canons ſuivant l'intention du Prelat, & appuïer ſa cauſe par des ſubtilitez au défaut de la verité. A ce concile étoient quatre Evêques, Herman de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Ceits, & Bennon d'Oſnabruc, qui étoient venus determinez à appuïer les intentions du Roi & de l'Archevêque, quoique la plûpart les deſaprouvaſſent; mais la

Livre foixante- unième. a 3 y _____ l’Archevêque, ne leur lai ftoient pas la liberté de ^ , déclarer leurs fentiniens. Le Roi avoit autour AN,I°7 3 • de lui un nombre coniiderable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudraient troubler l’execution de fon deffein. La principale efperance des. Thuringiens , étoit aux deux Abbés de Fulde 8c d’Herfeld , parce qu’ils avoient quantité d’Eglifes levant dîmes , 8c une infinité de terres dans la Thuringe. Ces Abbez étant publiquement interpellez de paier les dîmes, commencèrent par prier l’Archevêque au nom de Dieu , de ne point donner d’atteinte aux anciens droits de leurs monafteres , .que les Papes avoient fouvent confirmez par leurs bulles , 8c que les Archevêques fes predecefleurs jufques à Luipold , n’avoient jamais attaquez. L’Archevêque répondit, que fes predeceflèurs avoient gouverne l’Eglife enleur ternS comme il leur avoit plû. Que comme leurs diocefaiîis étoient encore prefque néophytes 8c foibles dans la religioft , ils leur avoient fouffert , par un fage ménagement, bien des chofts, qu’ils prétendoient que leurs fucceflfeurs retrancheraient avec le tems. Pour moi , ajoûta-t-il , à prefent que cette Eglife eft fuffifamment affermie , je prétends y faire executer les loix ecclefiaftiques ; 8c par confequent ou vous vous y fou mettrez de bonne grâce , ou vous vous feparerez de l’unité de l’Eglife. Les Abbez recommencèrent à le conjurer au nom de Dieu , que s’il n’avoit point d’égard à l’autorité du Pape, aux privilèges de Charlemagne 8c des autres Empereurs , 8c à l’indulgence de fes predeceffeurs, il laifsât au moins partager les dîmes luivant les canons 8c la pratique univerfelle des autres Eglifes , 8c qu’il fo contentât d’en prendrele quart. L'Archevêque répondit , qu’il n’avoit pas pris tant de peine , ni remué cette . affaiDigitized by Google

l'Archevêque, ne leur laiſſoient pas la liberté de declarer leurs ſentimens. Le Roi avoit autour de lui un nombre conſiderable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'execution de ſon deſſein. AN. 1073.

La principale eſperance des Thuringiens, étoit aux deux Abbez de Fulde & d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'Egliſes levant dîmes, & une infinité de terres dans la Thuringe. Ces Abbez étant publiquement interpellez de païer les dîmes, commencerent par prier l'Archevêque au nom de Dieu, de ne point donner d'atteinte aux anciens droits de leurs monaſteres, que les Papes avoient ſouvent confirmez par leurs bulles, & que les Archevêques ſes predeceſſeurs juſques à Luipold, n'avoient jamais attaquez. L'Archevêque répondit, que ſes predeceſſeurs avoient gouverné l'Egliſe en leur tems comme il leur avoit plû. Que comme leurs dioceſains étoient encore preſque neophytes & foibles dans la religion, ils leur avoient ſouffert, par un ſage ménagement, bien des choſes, qu'ils prétendoient que leurs ſucceſſeurs retrancheroient avec le tems. Pour moi, ajoûta-t-il, à preſent que cette Egliſe eſt ſuffiſamment affermie, je pretends y faire executer les loix eccleſiaſtiques; & par conſequent ou vous vous y ſoumettrez de bonne grace, ou vous vous ſeparerez de l'unité de l'Egliſe. Les Abbez recommencerent à le conjurer au nom de Dieu, que s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du Pape, aux privileges de Charlemagne & des autres Empereurs, & à l'indulgence de ſes predeceſſeurs, il laiſsât au moins partager les dîmes ſuivant les canons & la pratique univerſelle des autres Egliſes, & qu'il ſe contentât d'en pren-

_____ 1 3 6 Hiftoire Eeekfajlique. ^ affaire depuis environ dix ans, pour rien cedeir N’ .i°7 3 . de fou droit* Les deux premiers jours du concile fe pafferent en cette conteftation , fans que Ton vît encore lequel des deux partis l’emporte• roit -y & les Thuringiens étoient prêts à reculer le concile pour appeller au faint Siège : mais le Roi prenant Dieu à témoin , protefta que fi quelqu’un étoit allez hardi pour le faire , il le puniroit de mort, 8c feroit dans fes terres une telle deftru&ion, que l’on s’en fouviendroit pendant plulieurs fiecles. L’Abbé d’Herfeld épouvanté du péril de fes fujets , ne trouva .point d’au- . tre parti à prendre que de s’en rapporter au Roi , 8c le prier de terminer comme il lqi plairoit le différend entre l’Archevêque 8c lui. Apres que l’on eut long-tems délibéré , ils convinrent que dans dix Paroi (Tes où l’Abbé prenoit les dîmes , il en auroit les deux tiers , 8c l’Archevêque le tiers: que dans les autres ils partageraient par moitié : que dans celles qui appartenaient à l’Archevêque il auroit toute la dîme; 8c que tous les domaines , en quelques diocefes qu’ils fuflènt , en feraient exempts. L’Abbé d’Herfeld étant ainfi fubjugué, les Thuringiens qui fe fioient principalement à Ion éloquence 8c à Ibn habileté , perdirent toute efperance , 8c promirent auffi-tôt de donner les dîmes. L’Abbé de Fulde refifta pendant quelques jours : mais enfin la crainte du Roi le fit convenir j que dans toutes les Eglifes décimales , l’Archevêque partagerait avec lui les dîmes par moitié : mais que fes domaines en feraient exempts comme ceux de l’ Archevêque. Alors le Roi fçaehant bien que ce qui s’étoit pafféen ' ce concile ne feroit pas agréable au Pape : défendit aux deux Abbez, fous peine de perdre 1 fes bonnes grâces, de fe pourvoir à Rome pour s’en plaindre en quelque' maniéré que ce fût. Aiant I Digitized by God] joôgle

AN. 1073. affaire depuis environ dix ans, pour rien ceder de ſon droit. Les deux premiers jours du concile ſe paſſerent en cette conteſtation, ſans que l'on vît encore lequel des deux partis l'emporteroit ; & les Thuringiens étoient prêts à recuſer le concile pour appeller au ſaint Siege : mais le Roi prenant Dieu à témoin, proteſta que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour le faire, il le puniroit de mort, & feroit dans ſes terres une telle deſtruction, que l'on s'en ſouviendroit pendant pluſieurs ſiecles. L'Abbé d'Herfeld épouvanté du peril de ſes ſujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au Roi, & le prier de terminer comme il lui plairoit le differend entre l'Archevêque & lui. Après que l'on eut long-tems déliberé, ils convinrent que dans dix Paroiſſes où l'Abbé prenoit les dîmes, il en auroit les deux tiers, & l'Archevêque le tiers : que dans les autres ils partageroient par moitié : que dans celles qui appartenoient à l'Archevêque il auroit toute la dîme ; & que tous ſes domaines, en quelques dioceſes qu'ils fuſſent, en ſeroient exempts.

L'Abbé d'Herfeld étant ainſi ſubjugué, les Thuringiens qui ſe fioient principalement à ſon éloquence & à ſon habileté, perdirent toute eſperance, & promirent auſſi-tôt de donner les dîmes. L'Abbé de Fulde reſiſta pendant quelques jours : mais enfin la crainte du Roi le fit convenir, que dans toutes les Egliſes décimales, l'Archevêque partageroit avec lui les dîmes par moitié : mais que ſes domaines en ſeroient exempts comme ceux de l'Archevêque. Alors le Roi ſçachant bien que ce qui s'étoit paſſé en ce concile ne ſeroit pas agréable au Pape : défendit aux deux Abbez, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de ſe pourvoir à Rome pour

Livre foixante-ttniirne. *37 Aïant ainfi obtenu tout ce qu'il vouloit , il mar- , ça en diligence à Ratisbonne , ou il célébra la^ ' ** Pâque, qui cette année *073. étoit le dernier jour de Mars, Le Pape Alexandre II. mourut peu de tems . LIX". après , fçavoir le vingtième jour d' Avril I°73>xînHreVf8* & fut enterré à faint Pierre. Il avoit tenu le P^tr. rifaint Siégé onze ans fix mois & vingt-deux™* jours. Ôn raconte deux miracles qu'il fit vers .c.7rla fin de fa yie : l'un d'un démoniaque délivré ' f* * * au Mont-Caflin , l'autre d'une femme boiteufe à Aquin , à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé fes mains après la meflë , 8c qui fut gucrie aufii-tôt après l'avoir bûë. Il nous relie quarante-cinq lettres de lui , de la plupart defquelles j'ai parlé :* dans les autres je remarque ce qui fuit. Un mari ne peut embrafier la vie monafti- Epift.ij, que # fi fa femme n'y confeot librement : 8c ne fait de fbn côté profeflion de continence. Epijl. 3 a, Celui qui par négligence a omis de recevoir le foudiaconat avant le diaconat 8c la prêtrife , doit être interdit des fondions de prêtre , jufques à ce qu'il ait été ordonné foudiacre. Le^WM& prêtre attaqué du mal caduc , doit être interdit de dire la mefiè , jufques à ce qu'il fbit guéri , fi les accès font frequens. On voir aulïi dans ces lettres plufieurs exemples de penttences canoniques. Un prêtre aïant Ep'frij, tué un autse prêtre , devoit faire vingt-huit ans de perritence : mais le Pape la réduit à la moitié , marquant que les trois premières années il n'entrera point dans l'Eglife ; qu'il eft interdit de fes fon étions pour toute fa'vic , 8t qu'il doit entrer dans un monaftere pour y accomplir fâ penitence fous la direction de l'Abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par Eplft. 33, lequel il étçit attaqué à main armée, fera dix * ans Digitized by Google

Aïant ainſi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratisbonne, où il celebra la Pâque, qui cette année 1073. étoit le dernier jour de Mars. AN. 1073.

LIX. Fin d'Alexandre II.

Le Pape Alexandre II. mourut peu de tems après, ſçavoir le vingtiéme jour d'Avril 1073. & fut enterré à ſaint Pierre. Il avoit tenu le ſaint Siege onze ans ſix mois & vingt-deux jours. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de ſa vie : l'un d'un démoniaque délivré au Mont-Caſſin, l'autre d'une femme boiteuſe à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé ſes mains après la meſſe, & qui fut guerie auſſi-tôt après l'avoir bûë. Il nous reſte quarante-cinq lettres de lui, de la plûpart deſquelles j'ai parlé : dans les autres je remarque ce qui ſuit. *Papebr. conat. Chr. Caſſ. III. c. 36.*

Un mari ne peut embraſſer la vie monaſtique, ſi ſa femme n'y conſent librement : & ne fait de ſon côté profeſſion de continence. *Epiſt. 17.* *Epiſt. 32.*

Celui qui par negligence a omis de recevoir le ſoudiaconat avant le diaconat & la prêtriſe, doit être interdit des fonctions de prêtre, juſques à ce qu'il ait été ordonné ſoudiacre. Le prêtre attaqué du mal caduc, doit être interdit de dire la meſſe, juſques à ce qu'il ſoit gueri, ſi les accès ſont frequens. *Epiſt. 36.*

On voit auſſi dans ces lettres pluſieurs exemples de penitences canoniques. Un prêtre aïant tué un autre prêtre, devoit faire vingt-huit ans de penitence : mais le Pape la reduit à la moitié, marquant que les trois premieres années il n'entrera point dans l'Egliſe ; qu'il eſt interdit de ſes fonctions pour toute ſa vie, & qu'il doit entrer dans un monaſtere pour y accomplir ſa penitence ſous la direction de l'Abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par *Epiſt. 29.*

 LE fucceftêur d’Alexandre II. fut l’archidia- i. cre Hildebrand , qui depuis long-tems avoit Grégoire la principale autorité dans l’Eglife Romaine. Il v^f'JaP_e* naquit en Tofcane, & fon pere nommé Boni- PaJirSem. zonétoit, dit-on, un charpentier; fa mereétoitjp. n'oU.ip, fœur de l’Abbé de Nôtre-Dame au mont Aven- Mü‘ u'mtin à Rome , fous la conduite duquel il fut mis ^*6 ’* dès l’enfance , pour être inftruit aux lettres 8c üewd. par. à la pieté. Etant plus grand il vint en France*. p 4°7* continuer les études à Ciugny , comme l’on croit ; 8c il eft certain que dès fa jeuneflê il embraflà la profeflion monaftique. Quelques années après revenant à Rome , il fit quelque Céjour à la cour de l’Empereur Henri le noir , qui difoit n’avoir jamais oüi perfonne prêcher la parole de Dieu avec tant d’aïïurance. Les meilleurs Evêques admiraient fes difcours. Etant revenu à Rome , le zele avec lequel il pouffoit fes parens à la perfection , lui attira leur haine; 8c pour y ceder il refolut de repaffcr en Allemagne 8c en France. Mais faint Pierre lui apparut trois fois en fonge avant qu’il fût forti d’Italie, 8c l’obligea à retourner. Le Pape Leon IX. qui monta vers ce tem s-là fur le faint Siégé , avoit une haute eftime d’Hildebrand 8c fiiivoit en tout fes confeils. Il l’ordonna foùdiacre 8c lui donna à gouverner le monaftere de faint. Paul, qui étoit tombé en décadence: jufques-là que les beftiaux entroient dans l’Eglifc une des patriarcales , 8c que le peu dé moines qui y reftoient fe faifoient fervir par des femmes dans le refeétoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monaftere pillez par les Seigneurs de Campanie , 8c y rétablit une communauté nomDigitized by Google

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÉME.

LE ſucceſſeur d'Alexandre II. fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-tems avoit la principale autorité dans l'Egliſe Romaine. Il nâquit en Toſcane, & ſon pere nommé Bonizon étoit, dit-on, un charpentier; ſa mere étoit ſœur de l'Abbé de Nôtre-Dame au mont Aventin à Rome, ſous la conduite duquel il fut mis dès l'enfance, pour être inſtruit aux lettres & à la pieté. Etant plus grand il vint en France continuer ſes études à Clugny, comme l'on croit; & il eſt certain que dès ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique. Quelques années après revenant à Rome, il fit quelque ſéjour à la cour de l'Empereur Henri le noir, qui diſoit n'avoir jamais oüi perſonne prêcher la parole de Dieu avec tant d'aſſurance. Les meilleurs Evêques admiroient ſes diſcours. I. Gregoire VII. Pape. *Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25. Mai. tom. 17. p. 113. & ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 407.*

Etant revenu à Rome, le zele avec lequel il pouſſoit ſes parens à la perfection, lui attira leur haine; & pour y ceder il reſolut de repaſſer en Allemagne & en France. Mais ſaint Pierre lui apparut trois fois en ſonge avant qu'il fût ſorti d'Italie, & l'obligea à retourner. Le Pape Leon IX. qui monta vers ce tems-là ſur le ſaint Siege, avoit une haute eſtime d'Hildebrand & ſuivoit en tout ſes conſeils. Il l'ordonna ſoudiacre & lui donna à gouverner le monaſtere de ſaint Paul, qui étoit tombé en décadence: juſques-là que les beſtiaux entroient dans l'Egliſe une des patriarcales, & que le peu de moines qui y reſtoient ſe faiſoient ſervir par des femmes dans le refectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monaſtere pillez par les Seigneurs

140 liïjiolre 'Ecclejuifllque. . nombreufc, gardant l’obfervancc reguliere. EnSkp. liv} '&itc ü fut envoie légat en France , où ilpréLX.n.iü. fida, comme j’ai dit en ioyf. aux conciles de Lion ’8c de Tours : puis Nicolas II. le fit archidiacre de TEglife Romaine. Enfin le jour de la fepulture d’Alexandre II. qui croit le lundi vingt-deuxième d’ Avril indiâion onzième l’an 1073. cardinaux 8c le refte du dergé de l’Eglife Romaine , étant aflemblez à faint Pierre aux liens , avec les Evêques : l’archidiacre Hil-* debrand fut élu Pape du confentement des Abbez , des moines 8c du peuple , qui le témoigna par de frequentes acclamations : comme porte le decret d’élettion rapporté dans la vie, 7S:iron.an. 8c à la tête de fes lettres. U prit le nom de I07î* Grégoire VII. pour honorer la mémoire de Grégoire VI. qui l’a voit élevé dans fà jeuneflê. Fj»:tr.co- Il ne fut facre que le trentième de Juin , 8c ntt. tint le faint Siégé onze ans dix mois 8c vingtfix jours. II» Dès le lendemain de fon éle&ion , il en donlettré* de** na Part a Didier Abbé du Mont-Caffin en ces G -egoire. termes : Le Pape Alexandre eft mort , 8c fa ▼If. mort eft retombée fur moi 8c m’a mis dans un Lfij). i. trouble extrême : car en cette occafion le peuple Romain eft demeuré fi paifible , contre fa coutume , 8c s’eft tellement remis à nôtre conduite , que c’étoit un effet manifefte de la mifèricorde de Dieu. Nous- avons donc ordonné par deliberation , qu’après un jeûne de trois jours , après 'des procédions , des prières 8c des aumônes , nous déciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l’éleûion du Pape : • mais comme on enterroit le Pape Alexandre dans l’Eglife du Sauveur , il s’eft élevé tout d’un coup un grand tumulte du peuple ; 8c ils fe font jettez fur moi comme des infenfez *. en ff- 68. forte que je puis dire avec le prophète : Je fuis venu Digitized by C(

AN. 1073. *Sup. liv. LX. n.* 18. nombreuſe, gardant l'obſervance reguliere. Enſuite il fut envoïé legat en France, où il préſida, comme j'ai dit en 1055. aux conciles de Lion & de Tours : puis Nicolas II. le fit archidiacre de l'Egliſe Romaine. Enfin le jour de la ſepulture d'Alexandre II. qui étoit le lundi vingt-deuxiéme d'Avril indiction onziéme l'an 1073. les cardinaux & le reſte du clergé de l'Egliſe Romaine, étant aſſemblez à ſaint Pierre aux liens, avec les Evêques : l'archidiacre Hildebrand fut élû Pape du conſentement des Abbez, des moines & du peuple, qui le témoigna par de frequentes acclamations : comme porte le decret d'élection rapporté dans ſa vie, & à la tête de ſes lettres. Il prit le nom de Gregoire VII. pour honorer la memoire de Gregoire VI. qui l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe. Il ne fut ſacré que le trentiéme de Juin, & tint le ſaint Siege onze ans dix mois & vingt-ſix jours.

Baron. an. 1073.

Papebr. conat.

II. Premieres lettres de Gregoire VII. *Epiſt.* I.

Dès le lendemain de ſon élection, il en donna part à Didier Abbé du Mont-Caſſin en ces termes : Le Pape Alexandre eſt mort, & ſa mort eſt retombée ſur moi & m'a mis dans un trouble extrême : car en cette occaſion le peuple Romain eſt demeuré ſi paiſible, contre ſa coûtume, & s'eſt tellement remis à nôtre conduite, que c'étoit un effet manifeſte de la miſericorde de Dieu. Nous avons donc ordonné par deliberation, qu'après un jeûne de trois jours, après des proceſſions, des prieres & des aumônes, nous deciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du Pape : mais comme on enterroit le Pape Alexandre dans l'Egliſe du Sauveur, il s'eſt élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple ; & ils ſe ſont jettez ſur moi comme des inſenſez : en

Li-vre foixante-deuxiémt . 141 venu en haute mer 8c abîmé dans la tempête. Mais comme je fuis au lit fi fatigué que je ne An,io7|« puis diéter long-tems : je ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; feulement je vous conjure de me procurer les prières de vos frères , afin qu'elles me confervent dans le péril qu'elles dévoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plutôt nous trouver , puifque vous fçavez combien PEglifc Romaine a befoin de vous , 8c la confiante qu'elle a en vôtre prudence. Saluez de nôtre part l'Imperatrice Agnéj 8c le venerable Rainauld Evêque de Corne , 8c les priez de montrer à prefent l'affeâion qu'ils nous portent. L'Impératrice Agnes paflà fix Chr.CaJf. mois au Mont-CaiTm , où elle fit de magnifi-<W. 17I.c.$z. ques offrandes; 8c l'Evêque Rainald étoit dans Pet?‘ Ion intime confiance. tf* Grégoire écrivit de même fur fon éle&ion à Guibert Archevêque de Ravenne : ajoutant , que fans lui laiflèr la liberté de parler ni de délibérer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre fur le faint Siégé. Il demande à Guibert la continuation de fon affeâion pour l'Eglife Romaine 8c pour lui en particulier. Car , dit-il f comme je vous aime d'une charité fincere , j'en exige de vous une pareille avec tous lès effets. Faites que nous aïons Ibuvent des nouvelles Pim de l'autre pour nôtre conlolation mutuelle. On verra dans la fuite comme Guibert répondit mal à ces avances du Pape : qui témoigne Epiflencore dans une autre lettre l'eftime qu'il avoit pour lui. . Le lendemain de l'éleéfcion , Grégoire envoïa «fdes députez au Roi Henri, qui étoit en Bavie- ^j^1*** re ; car il célébra la Pâque à Ratisbone , 8c à ,073. ’ a9' Ausbourg la Pentecôte , qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députez Grégoire donnoit avis à l'Empereur de fon éleétion ; 8c le prioit inftamTorne XIII. L ment Digitized by Google

venu en haute mer & abîmé dans la tempête. Mais comme je ſuis au lit ſi fatigué que je ne puis dicter long-tems : je ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; ſeulement je vous conjure de me procurer les prieres de vos freres, afin qu'elles me conſervent dans le peril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plûtôt nous trouver, puiſque vous ſçavez combien l'Egliſe Romaine a beſoin de vous, & la confiance qu'elle a en vôtre prudence. Saluez de nôtre part l'Imperatrice Agnés & le venerable Rainauld Evêque de Come, & les priez de montrer à preſent l'affection qu'ils nous portent. L'Imperatrice Agnés paſſa ſix mois au Mont-Caſſin, où elle fit de magnifiques offrandes ; & l'Evêque Rainald étoit dans ſon intime confiance. AN. 1073. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 32. Petr. Dam. Opuſc. LVI. c. 5.*

Gregoire écrivit de même ſur ſon élection à Guibert Archevêque de Ravenne : ajoûtant, que ſans lui laiſſer la liberté de parler ni de déliberer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre ſur le ſaint Siege. Il demande à Guibert la continuation de ſon affection pour l'Egliſe Romaine & pour lui en particulier. Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité ſincere, j'en exige de vous une pareille avec tous ſes effets. Faites que nous aïons ſouvent des nouvelles l'un de l'autre pour nôtre conſolation mutuelle. On verra dans la ſuite comme Guibert répondit mal à ces avances du Pape : qui témoigne encore dans une autre lettre l'eſtime qu'il avoit pour lui. *Epiſt.* 10.

Le lendemain de l'élection, Gregoire envoïa des deputez au Roi Henri, qui étoit en Baviere : car il celebra la Pâque à Ratisbone, & à Ausbourg la Pentecôte, qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députez Gregoire donnoit avis à *Acta ap. Boll. p. 148. Lamb. an. 1073.*

AN.1073. ment de n'y pas conſentir ; lui declarant, que s'il demeuroit Pape, il étoit reſolu de ne point laiſſer impunis les crimes manifeſtes, dont ce Prince étoit chargé.

Lamb, an. 1083. Les Evêques Allemans & Lombards, qui ſçavoient combien Hildebrand étoit zelé pour la diſcipline commencerent à craindre, qu'il ne recherchât leurs fautes avec trop de ſeverité. C'eſt pourquoi par deliberation commune, ils conſeillerent au Roi de caſſer cette élection, qui avoit été faite ſans ordre : l'aſſurant, que s'il ne prévenoit de bonne heure l'entrepriſe d'Hildebrand, perſonne n'en ſouffriroit plus que lui. Le principal auteur de ce conſeil étoit Gregoire Evêque de Verceil chancellier du Roi en Italie : comme il paroît par une lettre que Guillaume Abbé de ſaint Arnould de Mets écrivit au Pape, pour le feliciter ſur ſon élection. Auſſi-tôt le Roi envoïa le Comte Eberard, pour demander aux Seigneurs Romains, pourquoi, contre la coûtume, ils avoient fait un Pape ſans le conſulter ? & pour obliger même le Pape à renoncer à ſa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raiſon de ſa conduite. Le Comte étant arrivé à Rome fut très-bien reçû par le Pape élû ; qui aïant oüi les ordres du Roi répondit : Je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en eſt témoin. Les Romains m'ont élû malgré moi & m'ont fait violence : mais ils n'ont jamais pû m'obliger à me laiſſer ordonner, juſques à ce que je fuſſe aſſuré par une députation expreſſe, que le Roi & les Seigneurs du roïaume Teutonique conſentiſſent à mon élection. C'eſt ce qui m'a fait differer mon ordination juſques à preſent, & je la differerai ſans doute, juſques à ce que quelqu'un vienne de la part du Roi, m'aſſurer de ſa volonté.

Analect. to.1 p.247.

Le Roi aïant reçû cette réponſe en fut ſatis-

Livre foixante-deuxiéme. 145 fait; , 8c envoïa aulTi-tôt à Rome Grégoire de ^ Verceil, pour confirmer l'éledtion par l'autorité ' °' ** du Roi , 8c affrfter au facrc du Pape : ce qui fut exécuté fans délai. Grégoire fut ordonné prêtre dans l'o&ave de la Pentecôte , 8c facré Evêque à la fête de Paint Pierre ; c'eft-à-dire , le lendemain dimanche trentième de Juin : comme il paroît par les dates de fes lettres. On voit bien par ce délai de deux mois , que l'on attendit la réponfe du Roi pour le facrer Pape, quand mê* me il n'y en aurait pas d'autre preuve. Pendant cet intervalle , Grégoire ne laifla pat de donner pluficurs ordres importans. Eblet Comte de Rouci en Champagne , axant deflein de paflèr en Efpagne pour faire la guerre aux infidèles , avoir traité avec le Pape Alexandre , pour jouir de fes conquêtes au nom de Paint Pierre , moyennant certaines conditions dont ils étoicnt convenus par écrit , 8c l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité : car on fiippofoità Rome , comme un fait certain , que . le roïaume d' Efpagne avoit anciennement appartenu en propre a faint Pierre ; c'eft-à-dire , à l'Eglife Romaine , quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre veftige dans aucun auteur , avant les lettres de Grégoire VII. Il donna donc au LU. 1 tp. Comte de Rouci une lettre adrdfée à tous les 7M.JP.1p. Seigneurs qui fe voudraient joindre à lui pour "*• ce voïage d'Efpagne , où il les exhorte à conferver les droits de faint Pierre. Puis il ajoute : ep. 7. Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même pais feparémcnt avec leurs troupes particulières : ils doivent fe propofer la caufe de guerre la plus jufte , prenant dès à prefent une ferme relolution de ne pas faire apres leurs conquêtes , le même tort à faint Pierre , que lui font à prefent les infidèles. Car nous voulons que vous fçachiez , que fi vous n'êtcsréfoL » 1«»
Digitized by Google

fait, & envoïa auſſi-tôt à Rome Gregoire de Verceil, pour confirmer l'élection par l'autorité du Roi, & aſſiſter au ſacre du Pape : ce qui fut executé ſans délai. Gregoire fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, & ſacré Evêque à la fête de ſaint Pierre ; c'eſt-à-dire, le lendemain dimanche trentiéme de Juin : comme il paroît par les dates de ſes lettres. On voit bien par ce délai de deux mois, que l'on attendit la réponſe du Roi pour le ſacrer Pape, quand même il n'y en auroit pas d'autre preuve. AN. 1073.

Pendant cet intervalle, Gregoire ne laiſſa pas de donner pluſieurs ordres importans. Ebles Comte de Rouci en Champagne, aïant deſſein de paſſer en Eſpagne pour faire la guerre aux infidéles, avoir traité avec le Pape Alexandre, pour joüir de ſes conquêtes au nom de ſaint Pierre, moyennant certaines conditions dont ils étoient convenus par écrit, & l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité : car on ſuppoſoit à Rome, comme un fait certain, que le roïaume d'Eſpagne avoit anciennement appartenu en propre à ſaint Pierre ; c'eſt-à-dire, à l'Egliſe Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre veſtige dans aucun auteur, avant les lettres de Gregoire VII. Il donna donc au Comte de Rouci une lettre adreſſée à tous les Seigneurs qui ſe voudroient joindre à lui pour ce voïage d'Eſpagne, où il les exhorte à conſerver les droits de ſaint Pierre. Puis il ajoûte : *Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même païs ſeparément avec leurs troupes particulieres : ils doivent ſe propoſer la cauſe de guerre la plus juſte, prenant dès à preſent une ferme reſolution de ne pas faire après leurs conquêtes, le même tort à ſaint Pierre, que lui font à preſent les infidéles. Car nous vou-*

Lib. I. ep. 7. lib. IV. ep. ult.

ep. 7.

An.k>73 . tftfi. 6. tfifi. 9 a 44 Hiftoire Ecclcfaftique. lus de faire païer équitablement en ce roïaume • les droits de faint Pierre, nous vous défendrons d'y entrer , plutôt que de fouffrir que PEglife foit traitée par fes enfans comme par fes ennemis. Nous y avons envoie le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions. C'étoit Hugues le blanc , que le Pape envoïoit en France 8c delà en Efpagne , avec le Comte de Rouci ; pour tenir la main à l'execution du traité, 8c corriger les erreurs des Chrétiens du pais. C'efl: ce qui paroît par la lettre à Giraud Evêque d'Oftie 8c Raimbaud ibûdiacre de PEglife Romaine légats en France. Le Pape les prie de reconcilier le Cardinal Hugues avec Hugues Abbé de Clugni , 8c de prier l'Abbé de lur donner de fes moines pour l'accompagner en la légation d'Efpagne. Godefroi le boïïu Duc de Lorraine , avoit écrit au Pape pour fe conjoiiir de ion élection. • Le Pape lui répond , que c'eft pour lui la caufc d'une douleur amerc ; 8c qu'il y fuccomberoit , s'il n'étoit aidé par les prières des perfonnes fpirituelles. Car , ajoûtc-t-il , tous , 8c principalement les Prélats , travaillent plutôt à troubler . PEglife qu'à la défendre ; 8c ne fongeant qu'à fatisfaire leur avarice 8c leur ambition , ils s'oppofent , comme des ennemis , à tout ce qui regarde la religion 8c la juftice de Dieu , 8c enfuite : Quant au Roi , c'efl: Henri Roi d'Allemagne , vous pouvez, compter que perfonne ne lui deiire plus que nous la gloire temporelle 8c l'éternelle. Car nous avons refolu , fi-tôt que nous en aurons la commodité , de lui envoier des Nonces , pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de PEglife 8c l'honneur de Ùl couronne. S'il nous écoute , nous aurons autant de joie de fon falut que du nôtre : s'il nous Digiiizod by Goo^k

AN.1073 lus de faire païer équitablement en ce roïaume les droits de ſaint Pierre, nous vous défendrons d'y entrer, plûtôt que de ſouffrir que l'Egliſe ſoit traitée par ſes enfans comme par ſes ennemis. Nous y avons envoïé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

C'étoit Hugues le blanc, que le Pape envoïoit en France & delà en Eſpagne, avec le Comte de Rouci : pour tenir la main à l'execution du traité, & corriger les erreurs des Chré-
epiſt. 6. tiens du païs. C'eſt ce qui paroît par la lettre à Giraud Evêque d'Oſtie & Raimbaud ſoûdiacre de l'Egliſe Romaine legats en France. Le Pape les prie de reconcilier le Cardinal Hugues avec Hugues Abbé de Clugni, & de prier l'Abbé de lui donner de ſes moines pour l'accompagner en ſa legation d'Eſpagne.

Godefroi le boſſu Duc de Lorraine, avoit écrit au Pape pour ſe conjoüir de ſon élection.
epiſt. 9. Le Pape lui répond, que c'eſt pour lui la cauſe d'une douleur amere; & qu'il y ſuccomberoit, s'il n'étoit aidé par les prieres des perſonnes ſpirituelles. Car, ajoûte-t-il, tous, & principalement les Prélats, travaillent plûtôt à troubler l'Egliſe qu'à la défendre ; & ne ſongeant qu'à ſatisfaire leur avarice & leur ambition, ils s'oppoſent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion & la juſtice de Dieu, & enſuite : Quant au Roi, c'eſt Henri Roi d'Allemagne, vous pouvez compter que perſonne ne lui deſire plus que nous la gloire temporelle & l'éternelle. Car nous avons reſolu, ſi-tôt que nous en aurons la commodité, de lui envoïer des Nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'Egliſe & l'honneur de ſa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joïe de ſon ſalut que du nôtre : s'il

Livre foixante-deuxîéme. nous rend la haine pour l'amitié , ce qu'à Dieu ne plaile , nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit celui qui n'cnfanglante pas fon épée. Car il ne nous eft pas libre de preferer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce foit. Il parle de même au fujet du Roi Henri dans une lettre écrite quelques jours après à Beatrix Comtcfle de Tofcane , belle-mere du Duc Godefroi : déclarant qu'il eft refolu de répandre fon fang , s'il eft befbin , pour la défenfe de la vérité. L'Eglife de Milan étoit alors en trouble à l'occafion de Godefroi de Caftillon, qui du vivant de l'Archevêque Gui , & par fon crédit , avoit acheté du Roi cet archevêché , 8c avoit été facré par les Evêques de Lombardie. La nouvelle en étant venue à Rome , Godefroi y fut excommunié en plein concile; 8c cette année même 1073. ^ fut obligé à s'enfuir de Milan , 8c s'enfermer dans fon château de Caftillon : où il fut aiïiegé par un Chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta , qui le déclara chef du parti catholique , contre les fimoniaques. C'eft ce qui paraît par les lettres du Pape Grégoire. Il écrit à tous les fidèles de faint Pierre demeurant en Lombardie , c'eft-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance , de ne favorifer en aucune maniéré l'ufurpateur Godefroi , mais de lui refifter de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie , comme le plus diftingué des Evêques de la province , de s'oppoler à Godeffoi 8c aux Evêques excommuniez à fon fujet; 8c de fecourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même fujet à Beatrix Comtelfe de Tofcane 8c à fa fille Mathilde : enfin à Herlambaud pour l'encourager dans la guerre qu'il faifoit à l'ulurpateur. Le Pape Alexandre II. avoit gardé jufques à L 3 la AN.1073. lerem. XLvai. 10. eplfi. II. ni. Sch'.fme à Milan. liai. Sacra, to. 4.p.l j5. epifl. IJ. epifl. il. 18. epifl. IX. epifl. ij.a 6. IV. Saint Anfclme Evêque de Luquet. Digitized by Google

nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaiſe, nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée. Car il ne nous eſt pas libre de preferer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce ſoit. Il parle de même au ſujet du Roi Henri dans une lettre écrite quelques jours après à Beatrix Comteſſe de Toſcane, belle-mere du Duc Godefroi : déclarant qu'il eſt reſolu de répandre ſon ſang, s'il eſt beſoin, pour la défenſe de la verité.

AN. 1073.

Jerem. XLVIII. 10.

epiſt. II.

III. Schiſme à Milan.

L'Egliſe de Milan étoit alors en trouble à l'occaſion de Godefroi de Caſtillon, qui du vivant de l'Archevêque Gui, & par ſon credit, avoit acheté du Roi cet archevêché, & avoit été ſacré par les Evêques de Lombardie. La nouvelle en étant venuë à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile; & cette année même 1073. il fut obligé à s'enfuir de Milan, & s'enfermer dans ſon château de Caſtillon : où il fut aſſiegé par un Chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta, qui ſe declara chef du parti catholique, contre les ſimoniaques. C'eſt ce qui paroît par les lettres du Pape Gregoire. Il écrit à tous les fidéles de ſaint Pierre demeurant en Lombardie, c'eſt-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriſer en aucune maniere l'uſurpateur Godefroi, mais de lui reſiſter de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme le plus diſtingué des Evêques de la province, de s'oppoſer à Godefroi & aux Evêques excommuniez à ſon ſujet; & de ſecourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même ſujet à Beatrix Comteſſe de Toſcane & à ſa fille Mathilde : enfin à Herlambaud pour l'encourager dans la guerre

Ital. Sacra. to. 4. p. 156.

epiſt. 15.

epiſt. 12. 28.

epiſt. 11.

epiſt. 25. 26.

IV.

47i 146 Tîifloire Ecclt/îaJHqH*. la fin de fa vie l'évêché de Luques en Tofcane. Kita^fnfel Après fa mort on élut pour remplir ce fiegeun fée. 6. 3m, autre Anfelme qu' Alexandre lui-même avoit jut*r. t. f. gé digne de l'épifcopat , 8t l'avoit envoie au Roi Henri pour recevoir l'inveftiture. Ce qui montre que le Pape Alexandre ne condamnoit pas cet ufage. Mais Anfelme perfuadé , que les puiflances feculieres ne doivent point donner les dignités ecclefiaftiques : fit fi bien qu'il revint , fans avoir reçu l'inveftiture. Après qu'il eût été élu* Evcque de Luques , le Pape Grégoire en 4*/. ii. écrivit à la Comtefiè Beatrix , comme d'un homme qui avoit une grande fcience ecclefiafti*?• 'i- que 8c un grand difcemement j & enfuite il écrivit à Anfelme lui-m,:me , de fe bien garder de recevoir de b main du Roi l'inveftiture de fon évêché ; jufques à ce que ce Prince fût reconcilié avec le Pape : à quoi travaillent l'Imperatrice Agnès , la Comtefiè Beatrix avec Mathilde, 8c Rodolfe Duc de Souabe. Chr. Hugo. Anfelme fe prefènta pour être ordonné par an. je Pape au mois de Décembre de cette année i*74 p. 196. Io7j Mais jj vlnt £ Rome (jes envoie! du Roi Henri , priant le Pape de ne facrer ni Anfelme ni Hugues Ev. que de Die , qui attendoit avec lui , puifqu'ils n'avoient pas reçû l'inveftiture. Le Pape acquiefça à l'égard d' Anfelme , mais non pas à l'egard de Hugues. Anfelme fut donc iàcré , après avoir reçû l'inveftiture par l'anritan. 3.4. neau 8c le bâton paftoral. Mais il en eut depuis un fi grand fcrupulc , que fous prétexte - d'un pèlerinage , il alla fe rendre moine à Clugni , 8c n'en fbrtit que malgré lui , par ordre du Pape Grégoire. Il remit entre fes mains l'anneau 8c le bâton qu'il avoit reçû du Roi , 8c le Pape le rétablit dans fes fondions épifeopnles , lui permettant toutefois de garder l'habit monaftique. L'é

la fin de ſa vie l'évêché de Luques en Toſcane.
AN. 1073. Après ſa mort on élut pour remplir ce ſiege un
Vita Anſel. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 471. autre Anſelme qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'épiſcopat, & l'avoit envoïé au Roi Henri pour recevoir l'inveſtiture. Ce qui montre que le Pape Alexandre ne condamnoit pas cet uſage. Mais Anſelme perſuadé, que les puiſſances ſeculieres ne doivent point donner les dignitez eccleſiaſtiques: fit ſi bien qu'il revint, ſans avoir reçû l'inveſtiture. Après qu'il eût été élû Evêque de Luques, le Pape Gregoire en
epiſt. 11. écrivit à la Comteſſe Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande ſcience eccleſiaſti-
ep. 21. que & un grand diſcernement; & enſuite il écrivit à Anſelme lui-même, de ſe bien garder de recevoir de la main du Roi l'inveſtiture de ſon évêché; juſques à ce que ce Prince fût reconcilié avec le Pape: à quoi travailloient l'Imperatrice Agnés, la Comteſſe Beatrix avec Mathilde, & Rodolfe Duc de Souabe.

Chr. Hugo. Flavien. an. 1074 p. 196. Anſelme ſe preſenta pour être ordonné par le Pape au mois de Decembre de cette année 1073. Mais il vint à Rome des envoïez du Roi Henri, priant le Pape de ne ſacrer ni Anſelme ni Hugues Evêque de Die, qui attendoit avec lui, puiſqu'ils n'avoient pas reçû l'inveſtiture. Le Pape acquieſça à l'égard d'Anſelme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anſelme fut donc ſacré, après avoir reçû l'inveſtiture par l'an-
Vitan. 3. 4. neau & le bâton paſtoral. Mais il en eut depuis un ſi grand ſcrupule, que ſous pretexte d'un pelerinage, il alla ſe rendre moine à Clugni, & n'en ſortit que malgré lui, par ordre du Pape Gregoire. Il remit entre ſes mains l'anneau & le bâton qu'il avoit reçû du Roi, & le Pape le rétablit dans ſes fonctions épiſcopales, lui permettant toutefois de garder l'hu-

Livre foixanti-deuxittoe. 147 L’éle&ion de Hugues Evêque de Die eut des ^ circonflances fingulieres. Le Pape Alexandre II. N-’°7v avoit envoie Giraud Evêque d’Oftie , en qualité Hugues de Ion légat en France 8c en Bourgogne. Il tint Evêque de un concile à Châlon fur Saône, dont l’Evêque Die- « étoit Roclen très-fçavant , principalement dans^',0°g les faintes lettres. Giraud retournant à Rome 1811 ex après ce concile logea à Die, dont il apprit que fi"Xl’Evêque Lancelin etoit un fimoniaque. Il le cita ^ » pour comparaître devant lui : mais Lancelin fe tenoit enfermé dans la maifon épifcopale 8c s’y défendoit à main armée. Le légat affembla les chanoines 8c les premiers du peuple , pour examiner ce qu’il y avoit à faire. Hugues Chambrier de Lion , allant à Rome en pèlerinage , entra pour faire là priere dans l’Eglife où ils étoient aflèmblez. Comme ils cherchoient un fujet digne d’être leur Evêque : quelqu’un parla de Hugues : il s’éleva de grands cris en fa faveur, on le prit tout botté 8c éperonné , comme il étoit , 8c on l’amena au légat. Hugues fe recrioit , difant , qu’il ne pou voit être élu du vivant de l’Evêque légitimé , 8c qu’il ne voûtait pour faire un fchifme j mais le peuple infifta fi fortement , que le légat crut que la volonté de Dieu fe déclarait en faveur de Hugues j 8c le contraignit par l’autorité du faint Siégé , à acquiefcer. Ainfi il fut élu Evêque de Die le dix-neuviéme d’O&obre *073. Lancelin l’aïant appris fut confternéj 8c craignant que dans la joie 8c le mouvement de cette éleûion , le peuple ne vînt l’attaquer en foule, il abandonna la maifon épifcopale, 8c fe re- x tira prefle du trouble de fa confcience. Hugues fut donc intronifé, fans oppofition 8c avec une joie univerfelle. Mais il trouva fon Eglife dans un defordre extrême : 8c les biens de l’évêché tellement diflipez , qu’il n’y avoit pas de quoi L 4 taire I

Digitized by Google

L'élection de Hugues Evêque de Die eut des circonſtances ſingulieres. Le Pape Alexandre II. avoit envoïé Giraud Evêque d'Oſtie, en qualité de ſon legat en France & en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon ſur Saône, dont l'Evêque étoit Roclen très-ſçavant, principalement dans les ſaintes lettres. Giraud retournant à Rome après ce concile logea à Die, dont il apprit que l'Evêque Lancelin étoit un ſimoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais Lancelin ſe tenoit enfermé dans la maiſon épiſcopale & s'y défendoit à main armée. Le legat aſſembla les chanoines & les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues Chambrier de Lion, allant à Rome en pelerinage, entra pour faire ſa priere dans l'Egliſe où ils étoient aſſemblez. Comme ils cherchoient un ſujet digne d'être leur Evêque : quelqu'un parla de Hugues : il s'éleva de grands cris en ſa faveur, on le prit tout botté & éperonné, comme il étoit, & on l'amena au legat. Hugues ſe recrioit, diſant, qu'il ne pouvoit être élû du vivant de l'Evêque legitime, & qu'il ne vouloit pour faire un ſchiſme ; mais le peuple inſiſta ſi fortement, que le legat crut que la volonté de Dieu ſe declaroit en faveur de Hugues ; & le contraignit par l'autorité du ſaint Siege, à acquieſcer. Ainſi il fut élû Evêque de Die le dix-neuviéme d'Octobre 1073.

AN. 1073. V. Hugues Evêque de Die. *to.* 10. *conc. p.* 308. *&* 1811 *ex Chr. Hug. Flav. p.* 194.

Lancelin l'aïant appris fut conſterné ; & craignant que dans la joïe & le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maiſon épiſcopale, & ſe retira preſſé du trouble de ſa conſcience. Hugues fut donc introniſé, ſans oppoſition & avec une joïe univerſelle. Mais il trouva ſon Egliſe dans

148 * Riftoire Ecdefîaftupu.' faire fubfifter fa maifon un ifeul jour. Il publia •I073*un decret , portant défenfè à aucun laïque de garder une Eglifc , ou de prendre quelque partie des revenus eccleiiafHqucs. Tous lui obéirent avec plaiiïr , 8c il rétablit ainfi le temporel de fon Egliïe, avant même que d'être facré. Le légat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au Pape Grégoire de l'élection de Hugues , qui arriva lui-même peu de tems après. Il n'avoit encore que la tonfure $ car il n'avoit point voulu fe faire ordonner par des Evêques fimonia3 u es : mais le Pape au mois de Décembre , lui onna tous les ordres , jufqu'à la prêtrife ; le refte lut enfui te différé, comme j'ai dit, à caufe de l'oppofition du Roi Henri j 8c la première femaine du Carême fuivant 1 074. il fut ordonné prêtre le famedi8tle lendemain dimanche facré Evêque. Par où l'on voit que dès-lors on difoit deux méfiés , l'une le famedi des quatre-tems , l'autre le fécond dimanche de carêi.tfijl . 69. jnç læ Pape renvoïa Hugues, avec une lettre adreflee à Guillaume Comte de Die , où il lui ordonna de reparer le tort qu'il aVoit fait à cette Eglife en l'abfence de l'Evêque. Philippe Roi de France étoit extrêmement Evêqoedc ^"é ^ur ta fimonie , 8c on avoit rapporté au Mâcon. Pape Grégoire , qu'il n'y avoit point de Prince Grig. nij}. qui poufl'dt plus loin l'abus de vendre les Egliles. 3f- 36- Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du Roi , étant venu à Rome cette année 1073. avoit promis au Pape de la part de fon maître qu'il fe corrigeroit , 8c qu'il difpoferoit à l'avenir des Eglil'cs, fuivant le conleil * 3 p 68c. PaPc* L'Eglife de Mâcon aïant vaqué long'tems , après la mort dcDrogon, arrivée l'année precedente , I..andri archidiacre d'Autun fut élû d'un confentement unanime du clergé 8c du peuple. Le Roi même y avoit confenti , mais

AN. 1073. faire ſubſiſter ſa maiſon un ſeul jour. Il publia un decret, portant défenſe à aucun laïque de garder une Egliſe, ou de prendre quelque partie des revenus eccleſiaſtiques. Tous lui obéirent avec plaiſir, & il rétablit ainſi le temporel de ſon Egliſe, avant même que d'être ſacré. Le legat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au Pape Gregoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de tems après. Il n'avoit encore que la tonſure; car il n'avoit point voulu ſe faire ordonner par des Evêques ſimoniaques : mais le Pape au mois de Decembre, lui donna tous les ordres, juſqu'à la prêtriſe; le reſte fut enſuite differé, comme j'ai dit, à cauſe de l'oppoſition du Roi Henri; & la premiere ſemaine du Carême ſuivant 1074. il fut ordonné prêtre le ſamedi & le lendemain dimanche ſacré Evêque. Par où l'on voit que dès-lors on diſoit deux meſſes, l'une le ſamedi des quatre-tems, l'autre le ſecond dimanche de carême. Le Pape renvoïa Hugues, avec une lettre adreſſée à Guillaume Comte de Die, où il lui ordonna de reparer le tort qu'il avoit fait à cette Egliſe en l'abſence de l'Evêque.

1. epiſt. 69.

VI. Landri Evêque de Mâcon.

Philippe Roi de France étoit extrêmement décrié ſur la ſimonie, & on avoit rapporté au Pape Gregoire, qu'il n'y avoit point de Prince qui pouſſât plus loin l'abus de vendre les Egliſes. Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du Roi, étant venu à Rome cette année 1073. avoit promis au Pape de la part de ſon maître qu'il ſe corrigeroit, & qu'il diſpoſeroit à l'avenir des Egliſes, ſuivant le conſeil du Pape. L'Egliſe de Mâcon aïant vaqué longtems, après la mort de Drogon, arrivée l'année precedente, Landri archidiacre d'Autun fut élû d'un conſentement unanime du clergé & du

Greg. epiſt. 35. 36.

Gall. Chr. to. 3. p. 680.

Livre foïxunte- deuxième. 149 il île vouloit pas lui accorder gratuitement l'in- ^ veftiture. Le Pape écrivit pour ce fujet à Roclen ^ ^ Evêque de Châlon , dont il connoiflbit la prudence 2c la familiarité qu'il avoit avec le Roi. Il le charge donc de faire tous fcs efforts pour perfuader au Roi de Lai fier pourvoir félon les canons à l'Eglife de Mâcon 8c aux autres. En cette lettre ces paroles font remarquables : ou le Roi renoncera à la fimonie , ou les François frappez, d'un anathème general refuferont de lui obéir , s'ils n'aiment mieux renoncer au Chriftianifme. Nous n'avons point encore vû , que je fçache , de telles menaces contre un Souverain . Le Pape écrivit en même-tems à Humbert Ar-*'^* 3*« chevêque de Lion , de facrer Landri pour l'évêché de Mâcon -.quand même le Roi perfifteroit à s'y oppofer , 2t que Landri lui-même le refuferoit : autrement que s'il vient à Rome , le Pape l'ordonnera. Ces deux lettres font du quatrième de Décembre 1073. Enfin Landri fat 9^*7$» fàcré Evêque de Mâcon par le Pape. Dès cette première année de fon pontificat , g £^*nn# le Pape Grégoire accorda la permiflion de fon-cjc'^;ers> der un monaftere à Etienne auteur d'une cele- Vît a ap. bre congrégation, connuë depuis fous le nom d'ordre de Grammont. Etienne fils du V îcomtc de Tiers en Auvergne nâquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans , quand fon pere allant en pèlerinage en Italie, le mena avec lui, A Benevent l'enfant tomba malade , & fon pere le recommanda à l'Archevêque nommé Milon 8c natif d'Auvergne , où ils s'étoient connus dès la jeuneffe. Le Vicomte de Tiers revint chez, lui , 8c le jeune Etienne étant guéri , demeura auprès de l'Archevêque de Benevent, qui le fit étudier , 8c le tenoit à fès pieds , lorfqu'il jugeoit les affaires de fon dioccfe. Au bout de douze, ans, l' Archevêque mourut j &c il eff compté L. f cave Digitized by Google

il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'inveſtiture. Le Pape écrivit pour ce ſujet à Roclen Evêque de Châlon, dont il connoiſſoit la prudence & la familiarité qu'il avoit avec le Roi. Il le charge donc de faire tous ſes efforts pour perſuader au Roi de laiſſer pourvoir ſelon les canons à l'Egliſe de Mâcon & aux autres. En cette lettre ces paroles ſont remarquables : ou le Roi renoncera à la ſimonie, ou les François frappez d'un anathême general refuſeront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au Chriſtianiſme. Nous n'avons point encore vû, que je ſçache, de telles menaces contre un Souverain. Le Pape écrivit en même-tems à Humbert Archevêque de Lion, de ſacrer Landri pour l'évêché de Mâcon : quand même le Roi perſiſteroit à s'y oppoſer, & que Landri lui-même le refuſeroit : autrement que s'il vient à Rome, le Pape l'ordonnera. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Decembre 1073. Enfin Landri fut ſacré Evêque de Mâcon par le Pape.

AN. 1073. *epiſt.* 35. *epiſt.* 36. *epiſt.* 76.

VII. S. Etienne de Tiers. *Vita ap. Boll.* 8. *Febr. to.* 4. *p.* 205.

Dès cette premiere année de ſon pontificat, le Pape Gregoire accorda la permiſſion de fonder un monaſtere à Etienne auteur d'une celebre congregation, connuë depuis ſous le nom d'ordre de Grammont. Etienne fils du Vîcomte de Tiers en Auvergne nâquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans, quand ſon pere allant en pelerinage en Italie, le mena avec lui. A Benevent l'enfant tomba malade, & ſon pere le recommanda à l'Archevêque nommé Milon & natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dès la jeuneſſe. Le Vîcomte de Tiers revint chez lui, & le jeune Etienne étant gueri, demeura auprès de l'Archevêque de Benevent, qui le fit étudier, & le tenoit à ſes pieds, lorſqu'il jugeoit

zyo Hifloire Iccleſiajliqut. ^ entreles Saintsle vingt-troilieme Février. Etien' ne alors âgé de vingt -quatre ans, alla à Rome, 8c demeura quatre ans avec un Cardinal : où il entendoit parler de la conduite de divers Religieux & du gouvernement de toute l'Eglife. Il y avoit en Calabre une communauté de moines Benediétins d'une obfervance très-reguliere , dont Etienne avoit fouvent oui parler avec grande eftime à l'Archevêque Milon ; 8c qu'il avoit fréquentez lui-même. Il refolut de]es imiter j 8c pour cet effet demanda au Pape £». sÀ.4‘ un prwfege* C'étoit Grégoire VII. qui le con' noiflbit des le tems qu'il étoit archidiacre de l'Eglife Romaine ; 8c qui différa quelque tems demi accorder ce qu'il defiroit , le défiant de la delicateffe de fon tempérament. Enfin preffé par fes continuelles inftances , il lui permit d'établir un ordre monaftique fuivant la réglé de làint Benoît , qu'il avoit déjà long-tems pratiquée avec les moines de Calabre : défendant à toute perfonne laïque ou ecclefiaftique , de le troubler lui 8c fes compagnons dans le lieu qu'il choifiroit pour faire penitence , comme étant immédiatement fournis au faint Siégé. La bulle fut donnée à Rome en prefence de l'Imperatrice Agnès 8c de fxx Cardinaux le premier jour de Mai la première année du pontificat de Grégoire, c'eft-à-dire l'an 1073. Avec ce privilège Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne : mais il y demeura peu, 8c quittant fes parens , qui étpient ravis de fon retour , il fe retira feul 8c fecretement fur la montagne de Muret en Limoufin : où aïant fait une cabane de branches au milieu du bois » il fit vœu de virginité , fe confacra à Dieu étant âgé de trente ans en 1076. 8c vécut cinquante ans dans ce dcfert appliqué au jeûne 8c à la priere. Pendant ce tems il lui vint pluüeurs difciplcaj litized by Google

AN. 1073. entre les Saints le vingt-troiſiéme Février. Etienne alors âgé de vingt-quatre ans, alla à Rome, & demeura quatre ans avec un Cardinal : où il entendoit parler de la conduite de divers Religieux & du gouvernement de toute l'Egliſe.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines Benedictins d'une obſervance très-reguliere, dont Etienne avoit ſouvent oüi parler avec grande eſtime à l'Archevêque Milon ; & qu'il avoit frequentez lui-même. Il reſolut de les imiter ; & pour cet effet demanda au Pape un privilege. C'étoit Gregoire VII. qui le connoiſſoit dès le tems qu'il étoit archidiacre de l'Egliſe Romaine ; & qui differa quelque tems de lui accorder ce qu'il deſiroit, ſe défiant de la delicateſſe de ſon temperament. Enfin preſſé par ſes continuelles inſtances, il lui permit d'établir un ordre monaſtique ſuivant la regle de ſaint Benoît, qu'il avoit déja long-tems pratiquée avec les moines de Calabre : défendant à toute perſonne laïque ou eccleſiaſtique, de le troubler lui & ſes compagnons dans le lieu qu'il choiſiroit pour faire penitence, comme étant immédiatement ſoumis au ſaint Siege. La bulle fut donnée à Rome en preſence de l'Imperatrice Agnès & de ſix Cardinaux le premier jour de Mai la premiere année du pontificat de Gregoire, c'eſt-à-dire l'an 1073.

ap. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 84.

Avec ce privilege Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne : mais il y demeura peu, & quittant ſes parens, qui étoient ravis de ſon retour, il ſe retira ſeul & ſecretement ſur la montagne de Muret en Limouſin : où aïant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, ſe conſacra à Dieu étant âgé de trente ans en 1076. & vêcut cinquan-

t . Livre foixantt -deuxième. .îyi «pies ; 8c telle fut l'origine de l'ordre de Grammont. if ANJ074. Le Pape Grégoire témoignoit toujours une vin. grande affection pour Henri Roi D'Allemagne; Le Pape 8c un grand defir de le voir revenu de fesdefor- tr iv*ille * dres 8c bien uni avec l'Eglife Romaine. On le i* Aliemavoit par fes lettres à Rodolfc Duc de Souabe, à gne. Rainald Evêque de Corne , directeur del'Impc-^Mratrice Agnes -, 8c à Brunon Evêque de Vérone. epifi.x+. Enfin aïant appris que toute la Saxe étoit révoltée contre le Roi ; il écrivit à Vocelin ou yfl- 39. Vezel Archevêque de Magdebourg , à Bourchard ou Bucco Evêque d'Halberftat, au Marquis Dedi , 8c aux autres Seigneurs de Saxe : pour v.L<mbert, les exhorter à une fufpenfion d'armes, comme-'" *°73* il y avoit exhorté le Roi , jufques à ce qu'il envoiât des Nonces en Allemagne , pour prendre connoiffance des caufes de cette divifion 8c y rétablir la paix. Le Pape promet dans cette lettre , de faire juftice à ceux qui fe trouveront lefez , fans crainte ni égard pour perfonne. Mais avant que d'envoïer en Allemagne, il refblut de tenir un concile à Rome la première femaine de carême; 8c il y invita les Evêques 4*« 8c les Abbez de Lombardie par deux lettres , tW* +3* l'une à Sicard Archevêque d'Aquilée , l'autre aux Sufffa^ans de l'Eglufc de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'Archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette fécondé lettre , que depuis long-tems il étoit établi dans l'Eglile Romaine, d'y tenir un concile tous les ans. * r> : Le concile fe tint en effet la première femai- _ . ne de carême , comme il paroit par trois lettres R0me. du quatorze de Mars 1074. ^ y fut ordonné, ep. 51. s *• que ceux qui feroient entrez dans les ordres Si* facrez par fimonie , feroient à l'avenir privez de toute fonction : que ceux qui avoient donné de f.i-> L 6 l'arDigitized by Google

ciples ; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont. AN. 1074.

VIII. Le Pape travaille à pacifier l'Allemagne.

Le Pape Gregoire témoignoit toûjours une grande affection pour Henri Roi d'Allemagne ; & un grand deſir de le voir revenu de ſes deſordres & bien uni avec l'Egliſe Romaine. On le voit par ſes lettres à Rodolfe Duc de Souabe, à Rainald Evêque de Come, directeur de l'Impératrice Agnés, & à Brunon Evêque de Verone. Enfin aïant appris que toute la Saxe étoit revoltée contre le Roi ; il écrivit à Vocelin ou Vezel Archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Bucco Evêque d'Halberſtat, au Marquis Dedi, & aux autres Seigneurs de Saxe : pour les exhorter à une ſuſpenſion d'armes, comme il y avoit exhorté le Roi, juſques à ce qu'il envoïât des Nonces en Allemagne, pour prendre connoiſſance des cauſes de cette diviſion & y rétablir la paix. Le Pape promet dans cette lettre, de faire juſtice à ceux qui ſe trouveront leſez, ſans crainte ni égard pour perſonne.

epiſt. 19. 20. *epiſt.* 24. *epiſt.* 39. *V. Lambert. an.* 1073.

Mais avant que d'envoïer en Allemagne, il reſolut de tenir un concile à Rome la premiere ſemaine de carême ; & il y invita les Evêques & les Abbez de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard Archevêque d'Aquilée, l'autre aux Suffragans de l'Egliſe de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'Archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette ſeconde lettre, que depuis long-tems il étoit établi dans l'Egliſe Romaine, d'y tenir un concile tous les ans.

epiſt. 41. *epiſt.* 43.

IX. Concile de Rome.

Le concile ſe tint en effet la premiere ſemaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de Mars 1074. Il y fut ordonné, que ceux qui ſeroient entrez dans les ordres

ep. 51. 52. 53.

A>i,io74 te, X. une. f. 68. Lib. i. ep. lf.46. ep.si.Sl. 54- SS-S674* . x.ep.f 4. */r8. i?t Htflotre Ecclefiajlie[ue. l'argent pour obtenir des Iiglifes , les perdraient* que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourraient célébrer la meffe ou fervir à l'autel pour les fondions inferieures : autrement , que le peuple n'affifteroit point à leurs offices. C'efl: ainlî que le Pape lui-même marque le précis de ce qui fut réglé en ce concile dans une lettre à Otton Evêque de Confiance. En ce même concile le Pape Grégoire excommunia Robert Guifcbard Duc de Poüille , de Calabre 8c de Sicile, avec tousfes adhérons* parce que ce Prince étoit entré dans la Campa& avoit pris quelques terres de l'Eglile •: me ce qui avoit obligé le Pape d'y aller l'Eté precedent 8c faire du féjour à Capouë , pour divifer les Princes Normans , 8c s'oppofcr à leur* progrès. ï • ' ' On régla auffi en ce concile plufieurs affaires particulières de F rance. On y lut entre autres des lettres de Guillaume Evêque de Beauvais * par lefquelles il prioit le Pape d'abfoudre fon clergé 8c fon peuple de l'excommunication qu'ils avoient encourue , pour les mauvais traitement qu'ils lui avoient faits : ce qui lui fut accordé., Il s'y trouva des Evêques d'Efpagne , qui fuivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolcde , c'eft-à-dire du Mofarabique. Oa confirma auffi l'excommunication prononcée l'année precedente par les légats Giraud Eveque d'Oftie 8c Raimbaud contre Munion fimoniaque , qui avoit ufurpé le fiege d'Hucfca fur Simeon Evêque légitimé : comme il paraît par la lettre du Pape à Alfonfe Roi de Caftille, 8c à Sanche Roi d'Arragon, en date du dixiéme de Mars 1 074. On reçut en ce concile, des lettres de Gcija Duc de Hongrie , à qui le Pape promit fon amitié 8c fit protection, luiindio .t quant Digitized Dy Gc

AN. 1074. l'argent pour obtenir des Egliſes, les perdroient; que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourroient celebrer la meſſe ou ſervir à l'autel pour les fonctions inferieures: autrement, que le peuple n'aſſiſteroit point à leurs offices. C'eſt ainſi que le Pape lui-même marque le précis de ce qui fut reglé en ce concile dans une lettre à Otton Evêque de Conſtance.

to. X. conc. p. 315.

En ce même concile le Pape Gregoire excommunia Robert Guiſchard Duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, avec tous ſes adherans; parce que ce Prince étoit entré dans la Campanie, & avoit pris quelques terres de l'Egliſe: ce qui avoit obligé le Pape d'y aller l'Eté precedent & faire du ſéjour à Capouë, pour diviſer les Princes Normans, & s'oppoſer à leurs progrès.

p. 68.

Lib. 1. ep. 25. 46. ep. 52. 53. 54. 55. 56. 74.

On regla auſſi en ce concile pluſieurs affaires particulieres de France. On y lut entre autres des lettres de Guillaume Evêque de Beauvais, par leſquelles il prioit le Pape d'abſoudre ſon clergé & ſon peuple de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits: ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des Evêques d'Eſpagne, qui ſuivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolede, c'eſt-à-dire du Moſarabique. On confirma auſſi l'excommunication prononcée l'année precedente par les legats Giraud Evêque d'Oſtie & Raimbaud contre Munion ſimoniaque, qui avoit uſurpé le ſiege d'Hueſca ſur Simeon Evêque legitime: comme il paroît par la lettre du Pape à Alfonſe Roi de Caſtille, & à Sanche Roi d'Arragon, en date du dixiéme de Mars 1074. On reçut en ce concile des let-

1. ep. 64.

ep. 58.

Livre foixunte- deuxième. if$ quant îc Marquis Azon comme celui qu'il che- ~~ riflbitle plus entre les Princes d'Italie , afin que ' Geifa s'adreflat à lui , quand il auroit quelque affaire à pourfuivre devant le fàint Siégé. On trouve aufli quelques lettres du Papeécrites en ce même tems touchant l'évêché d'Ol- d,Q^utf muts en Moravie* 8c cette affaire mérité d'être établi, expliquée. Severe Evêque de Prague, à la prière de <p- 19 67. Vratiflas depuis Duc de Boheme, confentitàla diffraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis qua- l 5 tre-vingts-dix ans étoit uni à celui de Prague , 8c Lon^. an. on y mit un Evêque particulier , nommé Jean. FatoHVratiflas devint Duc de Boheme , & l'Evêque Severe mourut. Le Duc avoit trois freres Conrard , Otton 8c Jaromir. Conrard 8c Otton aïant appris la mort de l'Evêque firent venir en diligence Jaromir , qui étoit en Pologne 8c pur laïque. Si-tôt qu'il fut arrivé, ils lui firent rafèr la barbe gc faire la tonfure * 8c l'aïant revêtu d'un habit clérical, le prefenterent au Duc leur frere , le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le Duc Vratiflas, qui connoiffoit. l'incapacité de fon frere Jaromir 8c fon éloignement de la vie eccleiiaftique, ne pou voit confcntir à le voir Evêque j fur tout à la place d'un Prélat comme Severe , qui avoit été très-inftruit 8c très-zelé pour la difeipline de l'Eglife. Ainfi il nomma pour Evêque de Prague Lanes noble Saxon , qui avoit été fon chapelain , 8c qu'il avoit fait prévôt de Litomeric en Boheme pour fà doétrme 8c fes bonnes moeurs. Mais les Seigneurs de Boheme excitez par les deux freres Conrard 8c Otton , s'y oppoferent , principalement en haine des Allemans; 8c le Duc fut contraint de confèntir à l'éleétion de Jaromir. Il falloit aufli qu'elle fut confirmée pat Henri Roi d'Allemagne 5 8c pour cet effet Jaromir vint lp trouver iMayence » où il fiat ordonné par l'Ar-P-tf** a .r • ‘ •• « ' * Digitized by Google

quant le Márquis Azon comme celui qu'il cheriſſoit le plus entre les Princes d'Italie, afin que Geiſa s'adreſſât à lui, quand il auroit quelque affaire à pourſuivre devant le ſaint Siege. AN. 1074.

X. Evêché d'Olmuts rétabli.

On trouve auſſi quelques lettres du Pape écrites en ce même tems touchant l'évêché d'Olmuts en Moravie; & cette affaire merite d'être expliquée. Severe Evêque de Prague, à la priere de Vratiſlas depuis Duc de Boheme, conſentit à la diſtraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis quatre-vingts-dix ans étoit uni à celui de Prague, & on y mit un Evêque particulier, nommé Jean. Vratiſlas devint Duc de Boheme, & l'Evêque Severe mourut. Le Duc avoit trois freres Conrard, Otton & Jaromir. Conrard & Otton aïant appris la mort de l'Evêque firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne & pur laïque. Si-tôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raſer la barbe & faire la tonſure; & l'aïant revêtu d'un habit clerical, le preſenterent au Duc leur frere, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le Duc Vratiſlas, qui connoiſſoit l'incapacité de ſon frere Jaromir & ſon éloignement de la vie eccleſiaſtique, ne pouvoit conſentir à le voir Evêque; ſur tout à la place d'un Prelat comme Severe, qui avoit été très-inſtruit & très-zelé pour la diſcipline de l'Egliſe. Ainſi il nomma pour Evêque de Prague Lanes noble Saxon, qui avoit été ſon chapelain, & qu'il avoit fait prevôt de Litomeric en Boheme pour ſa doctrine & ſes bonnes mœurs. Mais les Seigneurs de Boheme excitez par les deux freres Conrard & Otton, s'y oppoſerent, principalement en haine des Allemans; & le Duc fut contraint de conſentir à l'élection de Jaromir. Il falloit auſſi qu'elle fût confirmée par Henri Roi

ep. 59. 60. 61. Dubrav. Lib. 3. p. 59. Long. an. Polon.

±P4 Nifloire Êechfiijtiqut.' chevêque fon Métropolitain , qui lui changea AN.io74-fon nom , lui donnant celui de Gérard. Car les noms Sclavons paroifloient barbares aux Allemans. ; . ' ■ , Jaromir fe voïant en poftëfiion de l'evêche de Prague , ne put fouffrir qu'on en eut dimi* nué le revenu par la delunion de celui d'Olmuts ; & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à fes fuccefleurs. Le Duc Vratiflas , qui avoit procure cette defunion , la vouloit foutenir, 8c prenoit le parti de Jean Evêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, 8c fit maltraiter de coujjs l'Evêque Jean, qui appuyé du Duc , envoïa a Rome un prêtre porter fes plaintes au Pape Alexandre II. mais Jaromir fit prendre en chemin ce député: on lui ôta fes lettres 8c fbn argent , 8c on le chargea de coups. Le Duc Vratiflas envoïa d'autres députez, mieux accompagnez , qui étant arrivez, à Rome , le Pape Alexandre informé de ce qui s'étoit paffé , envoïa à Prague le Cardinal Rodolfe , • pour prendre connoiffance de l'affaire. Le Cardinal cita l'Evêque Jaromir , qui n'aïant point comparu après trois citations, il l'interdit de fes fondions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fernïer les Egüfes 8c ceflèrles méfiés, déclarant qu'ils ne lèveraient point cet interdit que la cenfure portée contre lui ne fût levée. Le Cardinal irrité les excommunia tous; 8c fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome fe prefenter au Pape. Mais il y fut condamné 8c confine dans un mouaftere. Toutefois il fut depuis rétabli à la priere de la ComtefTe Matilde, dont il étoit parent , à là charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit feparé. C'eft ce que difent les hiftoriens de Bohême 8c de Pologne : mais voici ce qui paroît par ks lettres de Grégoire VII. • ' Dm

chevêque ſon Métropolitain, qui lui changea
AN.1074. ſon nom, lui donnant celui de Gerard. Car les noms Sclavons paroiſſoient barbares aux Allemans.

Jaromir ſe voïant en poſſeſſion de l'évêché de Prague, ne put ſouffrir qu'on en eût diminué le revenu par la deſunion de celui d'Olmuts; & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ſes ſucceſſeurs. Le Duc Vratiſlas, qui avoit procuré cette deſunion, la vouloit ſoutenir, & prenoit le parti de Jean Evêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, & fit maltraiter de coups l'Evêque Jean, qui appuyé du Duc, envoïa à Rome un prêtre porter ſes plaintes au Pape Alexandre II. mais Jaromir fit prendre en chemin ce deputé: on lui ôta ſes lettres & ſon argent, & on le chargea de coups. Le Duc Vratiſlas envoïa d'autres deputez mieux accompagnez, qui étant arrivez à Rome, le Pape Alexandre informé de ce qui s'étoit paſſé, envoïa à Prague le Cardinal Rodolfe, pour prendre connoiſſance de l'affaire.

Le Cardinal cita l'Evêque Jaromir, qui n'aïant point comparu après trois citations, il l'interdit de ſes fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fermer les Egliſes & ceſſer les meſſes, déclarant qu'ils ne leveroient point cet interdit que la cenſure portée contre lui ne fût levée. Le Cardinal irrité les excommunia tous; & fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome ſe preſenter au Pape. Mais il y fut condamné & confiné dans un monaſtere. Toutefois il fut depuis rétabli à la priere de la Comteſſe Matilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit ſeparé. C'eſt ce que diſent les hiſtoriens de Bohe-

Livre foixmt-ieuxiime. iff Dès le commencement de fon pontificat , "a.*,*. cnvoia deux légats en Boheme Bernard & Gre- ^4 goire , qui furent très-bien reçus par le Duc Vratiflas ; mais l'Evêque Jaromir ne voulut point fe foumettre à eux , 8c ils prononcèrent , une fufpenfe contre lui. Le Pape menace de laf^ '£• confirmer dans fa lettre au Duc , dattée du hui- F ‘ ' tiéme de Juillet 1073. & par une autre du mois de Décembre fuivant , il promet de juger l'affaire, que fès légats n'avoient pû terminer fur les lieux .confirmant par provilion ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre il dit que le Pape Alexandre avoit envoie au Duc Vratiflas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoutumé d'accorder à un laïque. Toutefois à lafin de Janvier 1074.1e Pape fe?- 44- 4f* relâcha 8c rendit à Jarqmir tout ce que fes légats lui avoient interdit , hormis les fondions epifcopales : c'eft-à-dire , la jouïflfancc des dîmes 8c des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de prétexte pour différer fon voïage de Rome. Le Pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux , lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, 8c ordonnant à l'évêque Jean de fe trouver à Rome en même tems. Cependant Sigefroi Archevêque de Maïence prétendit , comme Métropolitain, prendre connoiflancedu différend entre les deux Evêques de Prague 8c d'Olmuts. Mais le Pape le lui défendit , attendu qu'il nc'Pifi'S*. s'émit point mis en peine d'abord de faire juftice au dernier , qui avoit été fi maltraité; 8c que la caufe étoit dévolue au faint Siégé par plufieurs plaintes de cet Evêque. Le Pape lui défend même de penfer que lui ou aucun autre en puiflè connoître , ni de s'élever contre l'Eglife Romaine , fans la grâce de laquelle , ajoûte- „ t-il , vous ne pourriez, pas même garder vôtre place.
JaroDigitized by Google

Dès le commencement de ſon pontificat, il envoïa deux legats en Boheme Bernard & Gregoire, qui furent très-bien reçûs par le Duc Vratiſlas ; mais l'Evêque Jaromir ne voulut point ſe ſoumettre à eux, & ils prononcerent une ſuſpenſe contre lui. Le Pape menace de la confirmer dans ſa lettre au Duc, dattée du huitiéme de Juillet 1073. & par une autre du mois de Decembre ſuivant, il promet de juger l'affaire, que ſes legats n'avoient pû terminer ſur les lieux, confirmant par proviſion ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre il dit que le Pape Alexandre avoit envoïé au Duc Vratiſlas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoûtumé d'accorder à un laïque. AN. 1074. *epiſt.* 17. *epiſt.* 38.

Toutefois à la fin de Janvier 1074. le Pape ſe relâcha & rendit à Jaromir tout ce que ſes legats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiſcopales : c'eſt-à-dire, la jouïſſance des dîmes & des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de pretexte pour differer ſon voïage de Rome. Le Pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, & ordonnant à l'évêque Jean de ſe trouver à Rome en même tems. Cependant Sigefroi Archevêque de Maïence prétendit, comme Metropolitain, prendre connoiſſance du differend entre les deux Evêques de Prague & d'Olmuts. Mais le Pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire juſtice au dernier, qui avoit été ſi maltraité ; & que la cauſe étoit dévoluë au ſaint Siege par pluſieurs plaintes de cet Evêque. Le Pape lui défend même de penſer que lui ou aucun autre en puiſſe connoître, ni de s'élever contre l'Egli- *ep.* 44. 45. *epiſt.* 60.

, iÿ6 Hijtoire EccleftaJUqtte. jaromir Evoque de Prague vint enfin 4 RoAN.1074. mc 5 gc fe purgea en partie des reproches faits contre lui, car il nia qu'il eût frappé lui-meme l'Evêque d'Olmuts , & qu'il eût fait râler la, barbe & les cheveux à fes ferviteurs : ainfi le Pape le rétablit dans fes fondions 8t dans tous fes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile , à caufc de l'abfence de l'Evêque d'Olmuts , à qui cependant il donna la provilion des terres conteftées entre eux. C'eft ce qui paraît par une lettre du feiziéme d' Avril Lit. II. ep. 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxième *'7*8* de Septembre fiiivant , le pape le plaint que l'Evêque de Prague lui avoit manqué de parole fur ce lü jet , 8t qu'il ne gardoit pas la paix avec le Duc fon ffere. Il remercie ce Prince de *?• 7 • cent marcs d'argent qu'il avoit envolez à Rome à titre de cens pour faint Pierre, En Angleterre le Roi Henri célébra à Bam«n^AUe-1 ta fête de Pâque, qui cette année 1074, mairie. étoit le vingtième d' Avril. Enfuite îl alla à NuLambirt remberg au-devant des légats du Pape , qui ve*n. 1074.. noien1; avec l'Imperatrice Agnès fa mere. C'é>^Wa Grtg. t°it les Evêques d'Oftie, de Paleftrine, de Coire ni. ap. £t de Corne , envolez pour appaifer les trou"Bon.to.17 blés du roïaume, 8c reconcilier le Roi à l'Eglile. Car il avoit été accufé à Rome 8c excommunié , pour avoir vendu les dignitez ecclefiaftiques : c'eft pourquoi les légats ne voulurent point lui parler , quoiqu'on Tes en eût priez plufieurs fois, jufques à ce qu'il fe fût fournis à la pénitence , fuivant les loix de l'Eglife , 8c qu'il eût reçû d'eux l'abfolution. Les légats demandèrent de la part du Pape , la liberté de tenir un concile en Allemagne -, mais tous les Evêques s'y oppoferent fortement , prétendant que c'étoit une chofe fans exemple 8c «ootraire à leurs droits ■> 8c i& déclarèrent qu'ils Digitized byt&OOgle

Jaromir Evêque de Prague vint enfin à Ro-
AN. 1074. me, & ſe purgea en partie des reproches faits
epiſt. 78. contre lui, car il nia qu'il eût frappé lui-même l'Evêque d'Olmuts, & qu'il eût fait raſer la barbe & les cheveux à ſes ſerviteurs : ainſi le Pape le rétablit dans ſes fonctions & dans tous ſes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile, à cauſe de l'abſence de l'Evêque d'Olmuts, à qui cependant il donna la proviſion des terres conteſtées entre eux. C'eſt ce qui paroît par une lettre du ſeiziéme d'Avril
Lib. II. ep. 6. 7. 8. 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxiéme de Septembre ſuivant, le pape ſe plaint que l'Evêque de Prague lui avoit manqué de parole ſur ce ſujet, & qu'il ne gardoit pas la paix avec le Duc ſon frere. Il remercie ce Prince de
ep. 7. cent marcs d'argent qu'il avoit envoïez à Rome à titre de cens pour ſaint Pierre.

XI. Legation en Allemagne.

En Angleterre le Roi Henri celebra à Bamberg la fête de Pâque, qui cette année 1074. étoit le vingtiéme d'Avril. Enſuite il alla à Nuremberg au-devant des legats du Pape, qui venoient avec l'Imperatrice Agnès ſa mere. C'étoit les Evêques d'Oſtie, de Paleſtrine, de Coire & de Come, envoïez pour appaiſer les troubles du roïaume, & reconcilier le Roi à l'Egliſe. Car il avoit été accuſé à Rome & excommunié, pour avoir vendu les dignitez eccleſiaſtiques : c'eſt pourquoi les legats ne voulurent point lui parler, quoiqu'on les en eût priez pluſieurs fois, juſques à ce qu'il ſe fût ſoumis à la penitence, ſuivant les loix de l'Egliſe, & qu'il eût reçû d'eux l'abſolution.

Lambert an. 1074. *p.* 200. *Acta Greg. VII. ap. Boll. to.* 17 *p.* 148.

Les legats demanderent de la part du Pape, la liberté de tenir un concile en Allemagne : mais tous les Evêques s'y oppoſerent fortement, pré-

► Livre foixante-deuxième. a’accorderoient jamais la prérogative de fe laif- . fer prefider en concile qu’au Pape en perfonne. An-Io74* En effet le droit commun étoit que dans les conciles provinciaux les Evêques ne fulTcnt prefidez que par leurs Métropolitains; 8c la prcfencc des légats du Pape en ces conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s’introduire. Mais ce qui animoit en cette occafion les Prélats Allemans , c’eft que plulieurs fe ientoient coupables de limonie; 8c ils fjavoient que l’intention du Pape étoit de faire le procès à tous les Evêques & les Abbez qui avoient acheté leurs dignités. Il avoit déjà fufpendu de toute fonétion l’Evêque de Bamberg 8c quelques autres -.julques à ce qu’ils vinfTent devant lui fe purger de l’accufation de limonie. Le Roi fouhaittoit paflionnement la tenue d’un concile , en haine de l’Evêque de Wormes 8c de quelques autres, qui l’avoient offenfé dans la guerre de Saxe : car il fe tenoit alluré de les foire dépofer comme limoniaques. Mais comme on defefpera de venir à bout de cette affaire par les légats , elle fut renvoïée à La connoilfance du Pape. Entre les Evêques Allcmans celui qui s’oppo-j^'5^ & le plus au concile futLiemar Archevêque de^_ „r' & Brême : foutenant que l’Archevêque de Maïence 8c lui étoient légats du faint Siégé , fuivant les privilèges accordez à leurs predecelTeurs par lés Papes. A quoi les légats répondirent , que ces privilèges ne s’étendoient point au-delà de la vie du Pape qui les avoit donnez. Et comme l’Archevêque de Brême perliftoit dans fon oppolition : les légats le fufpendirent des fon-^ J$‘ ^ étions épiicopales Sc le citèrent pour compa- : ' ' roître à Rome , au concile qui fe devoit tenir à la foint André. Enfin les légats voïant qu’ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne , le retirèrent avec les bonnes grâces du Roi , qui les Digitized by Google

n'accorderoient jamais la prerogative de ſe laiſſer preſider en concile qu'au Pape en perſonne. AN. 1074. En effet le droit commun étoit que dans les conciles provinciaux les Evêques ne fuſſent preſidez que par leurs Metropolitains; & la preſence des legats du Pape en ces conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occaſion les Prelats Allemans, c'eſt que pluſieurs ſe ſentoient coupables de ſimonie; & ils ſçavoient que l'intention du Pape étoit de faire le procès à tous les Evêques & les Abbez qui avoient acheté leurs dignitez. Il avoit déja ſuſpendu de toute fonction l'Evêque de Bamberg & quelques autres: juſques à ce qu'ils vinſſent devant lui ſe purger de l'accuſation de ſimonie. Le Roi ſouhaittoit paſſionnement la tenuë d'un concile, en haine de l'Evêque de Wormes & de quelques autres, qui l'avoient offenſé dans la guerre de Saxe: car il ſe tenoit aſſuré de les faire dépoſer comme ſimoniaques. Mais comme on deſeſpera de venir à bout de cette affaire par les legats, elle fut renvoïée à la connoiſſance du Pape.

Entre les Evêques Allemans celui qui s'oppoſa le plus au concile fut Liemar Archevêque de Brême: ſoutenant que l'Archevêque de Maïence & lui étoient legats du ſaint Siege, ſuivant les privileges accordez à leurs predeceſſeurs par les Papes. A quoi les legats répondirent, que ces privileges ne s'étendoient point au-delà de la vie du Pape qui les avoit donnez. Et comme l'Archevêque de Brême perſiſtoit dans ſon oppoſition: les legats le ſuſpendirent des fonctions épiſcopales & le citerent pour comparoître à Rome, au concile qui ſe devoit tenir à la ſaint André. Enfin les legats voïant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, ſe

Acta. Greg. ap. Bar. & Boll.

Greg. II. epiſt. 28.

if8 Hijtoire Eccleftaftique. . les chargea de prefens & d'une réponfc fàvoraA»-i<>7+-bfc pour le Pape. Lib. i . epift. C'étoit apparemment la lettre que nous avons, °ù ^ témoigne une entière foumiiïion &un ièn fiblc repentir de Tes fautes. Il avoue qu'il n'a pas emploie fa puiflance , comme il devoit , contre les coupables ; qu'il a ufurpé les biens ecclefiaftiques 8t vendu les Eglifes , c'eft-à-dire , les prelatures à des perfonnes indignes. Pour reparer ces defordres , il demande au Pape fon confeil 8t fbn fecours : particulièrement pour appaifer le trouble de l'Eglife de Milan , dont il fe reconnoît la caufe. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du Roi Henri fait juger qu'il ne pefoit pas allez, les confequences de ce qu'on lui XII. faifoit dire en cette lettre. Rébellion Le Pape aiant fait publier par toute l'Italie , *oncubiC* ^CS ^ecrets du conc^e qu'il avoit tenu à Rome ■ibe*. * pendant le Carême contre la fimonie & l'inconLambert, tinence des clercs : écrivit plufieurs lettres aux ni. t. Evêques d'Allemagne , pour recevoir aufli ces 1°î?*C‘ ? decrets dans leurs Eglifes : leur enjoignant de 3 feparer abfolu ment toutes les femmes de la compagnie des prêtres, fous peine d'anathême perE:tuel. AulTi-tôt tout le clergé murmura viomment contre ce decret : difant , que c'étoit une herelie manifefte 8c une doctrine inlènfée , de vouloir contraindre les hommes à vivre cornMach.XlX. me des Anges : quoique Nôtre- Seigneur parlant t.Ctr. Vil. de la continence ait dit : Tous ne comprennent pas cette parole, 8c : Qui la peut comprendre la comprenne. Et faint Paul : Qui ne peut fc contenir qu'il fe marie, parce qu'il vaut mieux fè marier que brûler. Que le Pape voulant arrêter le cours ordinaire de la nature , lâchoit la bride à la débauche 8c à l'impureté. Que s'il continuoit à prefTer l'execution de ce decret , ils aimoient mieux quitter le facerdôfce que le mariage. Digitized-by Google

les chargea de preſens & d'une réponſe favorable pour le Pape.

AN. 1074.

Lib. 1. epiſt. Greg. poſt. 29.

C'étoit apparemment la lettre que nous avons, & où il témoigne une entiere ſoumiſſion & un ſenſible repentir de ſes fautes. Il avouë qu'il n'a pas emploïé ſa puiſſance, comme il devoit, contre les coupables ; qu'il a uſurpé les biens eccleſiaſtiques & vendu les Egliſes, c'eſt-à-dire, les prélatures à des perſonnes indignes. Pour reparer ces deſordres, il demande au Pape ſon conſeil & ſon ſecours : particulierement pour appaiſer le trouble de l'Egliſe de Milan, dont il ſe reconnoît la cauſe. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du Roi Henri fait juger qu'il ne peſoit pas aſſez les conſequences de ce qu'on lui faiſoit dire en cette lettre.

XII.

Rebellion des clercs concubinaires.

Lambert. p. 212. t. 10. conc. p. 313.

Le Pape aïant fait publier par toute l'Italie, les decrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le Carême contre la ſimonie & l'incontinence des clercs : écrivit pluſieurs lettres aux Evêques d'Allemagne, pour recevoir auſſi ces decrets dans leurs Egliſes : leur enjoignant de ſeparer abſolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, ſous peine d'anathême perpetuel. Auſſi-tôt tout le clergé murmura violemment contre ce decret : diſant, que c'étoit une hereſie manifeſte & une doctrine inſenſée, de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des Anges : quoique Nôtre-Seigneur parlant de la continence ait dit : Tous ne comprennent pas cette parole, & : Qui la peut comprendre la comprenne. Et ſaint Paul : Qui ne peut ſe contenir qu'il ſe marie, parce qu'il vaut mieux ſe marier que brûler. Que le Pape voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la débauche & à l'impureté. Que s'il con-

Mach. XIX. 1. Cor. VII. 7.

 nage; & qu’alors il verrait où il pourrait trou- . ver des Anges pour gouverner les Eglifes , à la 1 ' place des hommes qu’il dédaignoit. Mais le Pape ne le relâchoit point & ne cefaoit d’envoïer des légations , pour acculer les Evêques de foiblefl̀è 8c de négligence ; 8c les menacer de cenfure s’ils n’cxecutoient promptement les ordres. Sigefroi Archevêque de Maïence , fçavoit que ce n’étoit pas une petite entreprife , de déraciner une coûtume fi invétérée 8c de ramener le inonde fi corrompu à la pureté de la primitive Eglife. C’eft pourquoi u agifloit plus modérément avec le clergé , 8c leur donna d’abord fix mois pour délibérer : les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient fe difpcnfer ; 8c ne les pas réduire le Pape 8c lui à la neceflité de décerner contre eux des chofes fâcheufes. Enfin il affembla un concile à Erford au mois d’Odlobre de cette année 1 074. où il les preflà plus fortement de ne plus ufer de remife } 8c de renoncer fur le champ au mariage , ou au fervice de l’autel. Ils lui alleguoient plufieurs raifons, pour éluder fesinftances 8c anéantir ce decret, s’il étoit poflible : mais il leur oppofoit l’autorité du faint Siégé , qui le contraignoit à exiger d’eux malgré lui ce qu’il leur denundoit. Voïant donc qu’ils ne gagnoient rien , ni par leurs raifons ni par leurs prières : ils fortirent comme pour délibérer, 8c refolurent de ne plus rentrer dans le concile , mais de fe retirer fans congé chacun chez. eux. Quelques-uns même crièrent en tumulte, qu’il valoit mieux rentrer dans le concile , 8c avant que l’Archevêque prononçât contre eux cette détcftable fentence , l’arracher de fa chaire 8c le mettre à mort , comme il meritoit : pour donner à la pofterité un exemple fameux , 8c empêcher qu’aucun de fes fuccc fleurs Digitized by Google

riage; & qu'alors il verroit où il pourroit trouver des Anges pour gouverner les Egliſes, à la place des hommes qu'il dédaignoit. AN. 1074.

Mais le Pape ne ſe relâchoit point & ne ceſſoit d'envoïer des legations, pour accuſer les Evêques de foibleſſe & de negligence; & les menacer de cenſure s'ils n'executoient promptement ſes ordres. Sigefroi Archevêque de Maïence, ſçavoit que ce n'étoit pas une petite entrepriſe, de déraciner une coûtume ſi inveterée & de ramener le monde ſi corrompu à la pureté de la primitive Egliſe. C'eſt pourquoi il agiſſoit plus moderément avec le clergé, & leur donna d'abord ſix mois pour déliberer: les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient ſe diſpenſer; & ne les pas reduire le Pape & lui à la neceſſité de décerner contre eux des choſes fâcheuſes.

Enfin il aſſembla un concile à Erford au mois d'Octobre de cette année 1074. où il les preſſa plus fortement de ne plus uſer de remiſe; & de renoncer ſur le champ au mariage, ou au ſervice de l'autel. Ils lui alleguoient pluſieurs raiſons, pour éluder ſes inſtances & aneantir ce decret, s'il étoit poſſible: mais il leur oppoſoit l'autorité du ſaint Siege, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voïant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raiſons ni par leurs prieres: ils ſortirent comme pour déliberer, & reſolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de ſe retirer ſans congé chacun chez eux. Quelques-uns même crierent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le concile, & avant que l'Archevêque prononçât contre eux cette déteſtable ſentence, l'arracher de ſa chaire & le mettre à mort, comme

d’intenter contre le clergé 7*'une pareille accufation. L’Archevêque étant averti de ce complot , les envoïa prier de s’appaifer 8c de rentrer dans le concile , promettant d’envoïer à Rome fi-tôt qu’il en auroit la commodité, & de faire fon poflible pour fléchir le Pape. Le lendemain l’Archevêque de Maïence fit entrer en fon auditoire les laïques aufli-bien que les clercs ; & recommença fes vieilles plaintes touchant les décimés de Turinge , nonobftant le traité fait à Gerfting peu de tems auparavant. Les Turingiens qui croïoient ne plus entendre parler de cette prétention , en furent extrêmement indignez ; 8c voïant que l’Archevêque n’écoutoit point leurs remontrances paifibles , ils fortirent en furie , crièrent aux armes , 8c aïant amafle en un moment une grande multitude : ils entrèrent dans le concile 8c auroient aflbmmé l’Archevêque dans fon fiege , fi fes vaffaux ne les euflent retenus par leurs raifons 8c leurs careflês , car ils n’étoient pas les plus forts. Les Evêques 8c tous les clercs faifis de fraïeur , fe cachoient par tous les coins de I’Eglife ; Ainfi fe fepara le concile. L’Archevêque fe retira d’Erford à Helengftat où il paflà le refte de l’année , 8c tous les jours de fête à la méfié il faifoit publier un ban pour appeller à penitence ceux qui avoient troublé le concile. Tîta *p. Altman Evêque de Paflau aïant aufii reçu le decret du Pape Grégoire , pour la continence des clercs aflèmbla fon clergé 8c fit lire les lettres , qui lui étoient adreflees; les appuïant des meilleures raifons qu’il lui fut poflible. Mais le clergé fe défendoit par l’ancienne coutume, 8c par l’autorité des Evêques precedens , dont aucun n’avoit ufé envers eux d’une telle féverité. Altman répondit, que lui-même ne les inquieteroit pas, s’il n’étoit prefle par l’ordre du Pape : mais qu’il ' i ■ 7+rt

AN.1074. ceſſeurs ne s'aviſât d'intenter contre le clergé une pareille accuſation. L'Archevêque étant averti de ce complot, les envoïa prier de s'appaiſer & de rentrer dans le concile, promettant d'envoïer à Rome ſi-tôt qu'il en auroit la commodité, & de faire ſon poſſible pour flechir le Pape.

Le lendemain l'Archevêque de Maïence fit entrer en ſon auditoire les laïques auſſi-bien que les clercs ; & recommença ſes vieilles plaintes touchant les decimes de Turinge, nonobſtant le traité fait à Gerſting peu de tems auparavant. Les Turingiens qui croïoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrememement indignez ; & voïant que l'Archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paiſibles, ils ſortirent en furie, crierent aux armes, & aïant amaſſé en un moment une grande multitude : ils entrerent dans le concile & auroient aſſommé l'Archevêque dans ſon ſiege, ſi ſes vaſſaux ne les euſſent retenus par leurs raiſons & leurs careſſes, car ils n'étoient pas les plus forts. Les Evêques & tous les clercs ſaiſis de fraïeur, ſe cachoient par tous les coins de l'Egliſe : Ainſi ſe ſepara le concile. L'Archevêque ſe retira d'Erford à Helengſtat où il paſſa le reſte de l'année, & tous les jours de fête à la meſſe il faiſoit publier un ban pour appeller à penitence ceux qui avoient troublé le concile.

Vita ep. Tegnag. p. 46. Altman Evêque de Paſſau aïant auſſi reçû le decret du Pape Gregoire, pour la continence des clercs aſſembla ſon clergé & fit lire les lettres, qui lui étoient adreſſées; les appuïant des meilleures raiſons qu'il lui fut poſſible. Mais le clergé ſe défendoit par l'ancienne coûtume, & par l'autorité des Evêques precedens, dont aucun n'avoit uſé envers eux d'une telle ſeverité. Alt-

 qu’il craignoit de le rendre coupable, en con- ^ fentant à ce defordre. Volant donc qu’il ne ga- N,I074* gnoitricn, il congédia l’allèmblée.Enfuite aïant prisconfeil de peribnnes figes, & leur aïant recommandé le ièçret , il attendit le jour de faint Etienne patron de Ton Eglifè, où plufieurs Seigneurs s’y trouvèrent à caufc de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le decret du Pape, en prcfence du clergé & du peuple : menaçant d’ufer d’autorité contre ceux qui n’oléïroient pas, AulVi-tôt s’élevèrent de tous côtez des cris furieux ; & peut-être le Prélat auroit-il été mis en pièces fur le champ , fi les Seigneurs qui étoient prefens n’eufTent arrêté l’emportement de la multitude. Le Pape aïant appris le peu de fuccès de fa XIII. légation en Allemagne , écrivit à l’Archevêque £ettreï du de Maïence en ces termes : Nous croïons que AUenu^ yous vous fouvenez combien vous nous avez gne. aimé fincerement avant que nous fuiTions char- Lib.ll.ef. fez de cette adminiftration; 8c avec quelle con-29' ancc vous preniez nôtre confeil fur vos affaires les plus fccrcttes ; Nous avions encore plus d’cfperance en vôtre pieté , depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous Sup. liv. avons appris que vous n’avez pas rempli nosef-^^ «• S6' perances , 8c nous manquerions à l’amitié , fi nous négligions de vous en avertir. C’eft pourquoi nous vous admoneftons , de venir, li vous pouvez, au concile que nous célébrerons. Dieu aidant , la première ièmaine de carême, 8c d’y venir avec vos fuffragans , fçavoir Otton de Confiance , Garnier de Strasbourg , Henri de Spire , Herman de Bamberg , Imbricd’Augsbourg, Adelbert de Virsbourg. Que fi vous ne pouvez venir , vous nous cuvoyerez des députez fuffifâns. Au refte ne cedez ni aux prières, ni à la faveur , pour ne pas vous informer très-exaéle. . ment Digitized by Google

qu'il craignoit de ſe rendre coupable, en conſentant à ce deſordre. Voïant donc qu'il ne gagnoit rien, il congedia l'aſſemblée. Enſuite aïant pris conſeil de perſonnes ſages, & leur aïant recommandé le ſecret, il attendit le jour de ſaint Etienne patron de ſon Egliſe, où pluſieurs Seigneurs s'y trouverent à cauſe de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le decret du Pape, en preſence du clergé & du peuple : menaçant d'uſer d'autorité contre ceux qui n'obéïroient pas. Auſſi-tôt s'éleverent de tous côtez des cris furieux ; & peut-être le Prélat auroit-il été mis en pieces ſur le champ, ſi les Seigneurs qui étoient preſens n'euſſent arrêté l'emportement de la multitude. AN. 1074.

XIII. Lettres du Pape pour Allemagne.

Le Pape aïant appris le peu de ſuccès de ſa legation en Allemagne, écrivit à l'Archevêque de Maïence en ces termes : Nous croïons que vous vous ſouvenez combien vous nous avez aimé ſincerement avant que nous fuſſions chargez de cette adminiſtration ; & avec quelle confiance vous preniez nôtre conſeil ſur vos affaires les plus ſecrettes ; Nous avions encore plus d'eſperance en vôtre pieté, depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos eſperances, & nous manquerions à l'amitié, ſi nous negligions de vous en avertir. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons, de venir, ſi vous pouvez, au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, la premiere ſemaine de carême, & d'y venir avec vos ſuffragans, ſçavoir Otton de Conſtance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Augsbourg, Adelbert de Virsbourg. Que ſi vous ne pouvez venir, vous nous envoyerez des députez ſuffiſans. Au reſte ne cedez ni aux prieres, ni à la

Lib. II. ep. 29.

Sup. liv. LXI n. 56.

 de leur conduite, 8c nous en inftruire par vos députez. Et ne vous étonnez pas que nous en puni liions un plus grand nombre de vôtre province que des autres : elle eft plus grande, 8c fl y a quelques Evêques dont la réputation n’eft pas loiiable. mpi/f.iï. jj ^crjvft pjus fortement à Liemar Archevêque de Blême. Il Paccufa d’ingratitude 8c d’avoir trompé la confiance qu’il avoit en lui , comme devant être un ferme défenfeurde l’Eglife Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes oppofé à nos légats Albert de Prenefte 8c Giraud d’Oftie; vous avez empêché que l’on ne tînt un concile; 8c n’êtes point venu à Rome au jour oii ils vous avoient cité , ç’eft-à -dire à la Paint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, 8c cependant nous vous fufpendons de toute fon&ion épifcopale. Ces deux lettres font du quatrième de Décembre 1074. Le Pape écrivit du même ftile à Otton Evêque de Confiance. Après avoir fait, dit-il, un decret contre la limonie 8c contre l’incontinence des clercs , nous l’avons envoie à l’Arche■ vêque de Mayence, qui a un grand nombre de ' fuffragans 8c fort duperiez ; afin qu’il le propolat pour être inviolablement obfervé. Par la même raifon de la grande étendue de vôtre diocefe , nous vous avons adrefle ce decret par des lettres particulières. Le Pape prouve enfuite , que les clercs font obligez à la continence , infiftant principalement fur l’autorité de Paint ’ Leon 8c de Paint Grégoire , qui défendent le mariage même aux foudiacres. Puis il ajoute : Nous avons appris , que contre ce decret vous avez permis aux clercs qui font dans les ordres facrez , de garder leurs concubines , ou d’en si • prea

AN. 1074. ment de l'entrée des Evêques dans l'épiſcopat & de leur conduite, & nous en inſtruire par vos deputez. Et ne vous étonnez pas que nous en puniſſions un plus grand nombre de vôtre province que des autres : elle eſt plus grande, & il y a quelques Evêques dont la reputation n'eſt pas loüable.

Epiſt. 28. Il écrivit plus fortement à Liemar Archevêque de Brême. Il l'accuſa d'ingratitude & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenſeur de l'Egliſe Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes oppoſé à nos légats Albert de Preneſte & Giraud d'Oſtie; vous avez empêché que l'on ne tînt un concile; & n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'eſt-à-dire à la ſaint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, & cependant nous vous ſuſpendons de toute fonction épiſcopale. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Decembre 1074.

Le Pape écrivit du même ſtile à Otton Evêque de Conſtance. Après avoir fait, dit-il, un decret contre la ſimonie & contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoïé à l'Archevêque de Mayence, qui a un grand nombre de ſuffragans & fort diſperſez; afin qu'il le propoſât pour être inviolablement obſervé. Par la même raiſon de la grande étenduë de vôtre dioceſe, nous vous avons adreſſé ce decret par des lettres particulieres. Le Pape prouve enſuite, que les clercs ſont obligez à la continence, inſiſtant principalement ſur l'autorité de ſaint Leon & de ſaint Gregoire, qui défendent le mariage même aux ſoudiacres. Puis il ajoûte : Nous avons appris, que contre ce decret vous avez permis aux clercs qui ſont dans les ordres ſacrez, de garder leurs concubines, ou d'en

Vita Greg. c. 4. & Chr. Virdu. p. 210.

Leo. ep. 2. al. 92. ad Ruſtic. ep. 12. al. 84. ad Anaſt.

Sup liv. XXVI.

Livre foix ante-deuxiéme . 263 prendre s’ils n’en ont pas encore. C’efl: pour- . quoi nous vous ordonnons de vous prefenter au concile, que nous tiendrons la première femai- , . ^.4*. ne de Carême. Ilécrivit en même tems. aucler- m.ep. 34,. gé 8c au peuple de Confiance , pour leur dé- xxxylm fendre de plus rendre aucune obéïfiance à leur ^ *"* Evcque, s’il perfiftoit dans fon opiniâtreté 8c fa defobéiflànce au faint Siégé. Il écrivit de même en general à tous les clercs êc les laïques d’Allemagne , de ne plus reconnoître les Evêques , qui permettoient à leur clergé d’avoir des concubines -, 8c en particulier à Rodolfe Duc de Souabe , 8c à Berthold Duc de Carinthie. Etant perfuadé du zele de ces deux Seigneurs pour l’Eglife, il leur reprefènte, que les Evêques ne cherchent que la gloire 8c les plailirs du fieclc , 8c entraînent le peuple dans le péché, par leur mauvais exemple. Et ils ne pechent pas , ajoute-t-il , par ignorance , mais par obllination. Ils fçavent que ceux qui font entrez dans les ordres par fimonie , n’en doivent exercer aucune fonction; 8c que ceux qui vivent dans l’incontinence ne doivent ni célébrer la meffe , ni fervir à l’autel. Et bien que depuis le tems du Pape Leon , c’efl: Leon IX. l’Eglife Romaine les ait fouvent avertis dans les conciles par lès légats 8c par fes lettres , d’obfèrver ces anciennes réglés : ils demeurent encore defbbéiflàns , excepté un très- petit ■nombre : fans fe mettre en peine d’arrêter ni de punir cette déteflable coutume. Puis donc qu’ils méprifent les ordres du faint Siégé , nous fommes obligez d’employer contre eux toutes fortes d’autres moyens. Car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la juflice de Dieu , même par de nouvelles voies, que de laiflèr périr les âmes avec les loix. C’efl: pourquoi nous nous adreflons maintenant à vous Digitized by Google

prendre s'ils n'en ont pas encore. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous preſenter au concile, que nous tiendrons la premiere ſemaine de Carême. Il écrivit en même tems au clergé & au peuple de Conſtance, pour leur défendre de plus rendre aucune obéïſſance à leur Evêque, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté & ſa deſobéiſſance au ſaint Siege. AN. 1074. *Greg. lib.* I. *ep.* 42. III. *ep.* 34. *Sup. liv.* XXXVI. *n.* 38.

Il écrivit de même en general à tous les clercs & les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les Evêques, qui permettoient à leur clergé d'avoir des concubines; & en particulier à Rodolfe Duc de Souabe, & à Berthold Duc de Carinthie. Etant perſuadé du zele de ces deux Seigneurs pour l'Egliſe, il leur repreſente, que les Evêques ne cherchent que la gloire & les plaiſirs du ſiecle, & entraînent le peuple dans le peché, par leur mauvais exemple. Et ils ne pechent pas, ajoûte-t-il, par ignorance, mais par obſtination. Ils ſçavent que ceux qui ſont entrez dans les ordres par ſimonie, n'en doivent exercer aucune fonction; & que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent ni celebrer la meſſe, ni ſervir à l'autel. Et bien que depuis le tems du Pape Leon, c'eſt Leon IX. l'Egliſe Romaine les ait ſouvent avertis dans les conciles par ſes legats & par ſes lettres, d'obſerver ces anciennes regles: ils demeurent encore deſobéiſſans, excepté un très-petit nombre: ſans ſe mettre en peine d'arrêter ni de punir cette déteſtable coûtume. *Lib. II. ep.* 45.

Puis donc qu'ils mépriſent les ordres du ſaint Siege, nous ſommes obligez d'employer contre eux toutes ſortes d'autres moyens. Car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la juſtice de Dieu, même par de nouvelles voïes, que de laiſſer perir les ames avec les loix. C'eſt

t 2.64 "Hi flaire Eccleflaflrque. vous 8c à tous ceux en qui nous avons con» An.io74. qance? comme nous étant fidèles 8c dévouez ; vous priant gc vous admoneftant par l'autorité apoftoiique , que quoique puiflent dire les Evêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous fç aurez avoir été promus par fimonie ou vivre dans l'incontinence ; 8c que vous les empêchiez , autant qu'il vous fera poffible, de fervir aux m y Itères , tant à la cour que dans les diètes du roïaume & dans les autres lieux : ufant pour cet effet de perfuafion 8c même de force, s'il cft befoin. Que ii quelques-uns en murmurent comme ii vous excédiez vôtre pouvoir : répondez-leur que c'cft par nôtre ordre 8c les renvoïez en difputer avec nous. Cette lettre cil de l'onzième de Janvier 107p. 8c ce qu'elle a de plus remarquable , c'eft que le Pape reconnoît la nouveauté de ce moïen , de faire obferver les canons , par la force du bras feculier ; mais il le croïoit ncccfiàire en ces tems malheureux. Dès le feptiéme de Décembre 1074. il avoit 50. écrit deux lettres au Roi Henri. Dans la première il le loiie du bon accueil qu'il a fait à fes légats, 8c de la ferme refolution qu'il a témoignée d'extirper de fon roïaume la iïmonie 8c l'incontinence des clercs. Nous avons fenti une grande joye , ajoûtc-t-il, de ce que la Comteflè Beatrix 8c fà fille Mathilde nous ont écrit de vôtre fincere amitié; 8c c'eft par leur confeii 8c par la perfuafion de l'Impératrice vôtre mere que nous vous écrivons cette lettre. C'eft pourquoi nous faifons mémoire de vous à la meflè fur les corps des Apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes refolutions. Il l'exhorte enfuite à prendre confcil des perfonnes defintereffées 8c qui ne cherchent que fon falut. Enfin il le prie de faire venir au concile • 'r de Digri*

vous & à tous ceux en qui nous avons con-
AN.1074. fiance, comme nous étant fidéles & dévoüez : vous priant & vous admoneſtant par l'autorité apoſtolique, que quoique puiſſent dire les Evêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous ſçaurez avoir été promus par ſimonie ou vivre dans l'incontinence ; & que vous les empêchiez, autant qu'il vous ſera poſſible, de ſervir aux myſteres, tant à la cour que dans les dietes du roïaume & dans les autres lieux : uſant pour cet effet de perſuaſion & même de force, s'il eſt beſoin. Que ſi quelques-uns en murmurent comme ſi vous excediez vôtre pouvoir : répondez-leur que c'eſt par nôtre ordre & les renvoïez en diſputer avec nous. Cette lettre eſt de l'onziéme de Janvier 1075. & ce qu'elle a de plus remarquable, c'eſt que le Pape reconnoît la nouveauté de ce moïen, de faire obſerver les canons, par la force du bras ſeculier : mais il le croïoit neceſſaire en ces tems malheureux.

Dès le ſeptiéme de Decembre 1074. il avoit
p. 30. écrit deux lettres au Roi Henri. Dans la premiere il le loüe du bon accueil qu'il a fait à ſes legats, & de la ferme reſolution qu'il a témoignée d'extirper de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. Nous avons ſenti une grande joye, ajoûte-t-il, de ce que la Comteſſe Beatrix & ſa fille Mathilde nous ont écrit de vôtre ſincere amitié ; & c'eſt par leur conſeil & par la perſuaſion de l'Imperatrice vôtre mere que nous vous écrivons cette lettre. C'eſt pourquoi nous faiſons memoire de vous à la meſſe ſur les corps des Apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes reſolutions. Il l'exhorte enſuite à prendre conſeil des perſonnes deſintereſſées & qui ne cherchent que ſon ſa-

1 Livre foixante-deuxiéme. _____ de Rome les Evêques de la province de Maïcnce, qu'il y avoit appeliez. *' ' L'autre lettre du même jour feptiéme de Decembre , eft fur un fujet different , & fèmble |a croiftde. écrite pour être rendue publique. Le Pape y té- fyifî» 3»* moigne une grande affection pour l'Empereur : & le prie de ne point écouter ceux qui veulent femer de la diviflon entre eux. Puis il ajoute : Je vous donne avis , que les Chrétiens d'outremer, perfecutez par les païens 8c prefTez déjà mifere qui les accable, ont envoie me prier humblement de les fècourir de la maniéré que je pourrôis , & d'empêcher que de nôtre tems la Religion Chrétienne ne periffe chez eux entièrement. J'en fuispenetré de douleur; jufques à deiïrer la mort, 8c expofer ma vie pour eux • plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les fccourir. C'cft pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens , 8c à leur perfuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la ici de Jesus-Christ, 8c montrer par cette preuve éclatante la noblefTe des enfans de Dieu. Les Italiens 8c les Ultramontains infpirez de Dieu , je n'en doute point , ont reçu de bon cœur cette exhortation ; 8c il y en a déjà plus de cinquante mille , qui fc préparent à cette expédition , s'ils peuvent m'y avoir pour chef; refolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu , 8c d'aller jufques au fepulcre de Nôtre- Seigneur. Ce qui m'excite encore puiflamment a cette entreprise , c'eft que l'Eglife de C.P.divifée d'avec nous au fujet duSaintEfprit , demande à fe réunir au faint Siège. Prefque tous les Arméniens font écartez de la foi catholique , 8c prefque tous les Orientaux attendent que la foi de faint Pierre décidé entre leurs diverfes opinions. Et parce que nos Tome XIII. ' M '• 'v PeDigitized by Google

de Rome les Evêques de la province de Maïence, qu'il y avoit appellez. AN. 1074.

XIV. Projet de la croiſade. *Epiſt.* 31.

L'autre lettre du même jour ſeptiéme de Decembre, eſt ſur un ſujet different, & ſemble écrite pour être rendue publique. Le Pape y témoigne une grande affection pour l'Empereur: & le prie de ne point écouter ceux qui veulent ſemer de la diviſion entre eux. Puis il ajoûte: Je vous donne avis, que les Chrétiens d'outremer, perſecutez par les païens & preſſez de la miſere qui les accable, ont envoïé me prier humblement de les ſecourir de la maniere que je pourrois, & d'empêcher que de nôtre tems la Religion Chrétienne ne periſſe chez eux entierement. J'en ſuis penetré de douleur; juſques à deſirer la mort, & expoſer ma vie pour eux plûtôt que de commander à toute la terre, en negligeant de les ſecourir. C'eſt pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, & à leur perſuader de donner leur vie pour leurs freres, en défendant la loi de JESUS-CHRIST, & montrer par cette preuve éclatante la nobleſſe des enfans de Dieu.

Les Italiens & les Ultramontains inſpirez de Dieu, je n'en doute point, ont reçû de bon cœur cette exhortation; & il y en a déja plus de cinquante mille, qui ſe preparent à cette expedition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef: reſolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller juſques au ſepulcre de Nôtre-Seigneur. Ce qui m'excite encore puiſſamment à cette entrepriſe, c'eſt que l'Egliſe de C. P. diviſée d'avec nous au ſujet du Saint-Eſprit, demande à ſe réünir au ſaint Siege. Preſque tous les Armeniens ſont écartez de la foi catholique, & preſque tous les Orientaux attendent que la foi de ſaint Pierre decide en-

1 66 Hiftoire EcchJîaJUque. . Peres, dont nous defirons fuivre les traces, ont (A • °/4*fouvent pafle en ces païs-là, pour confirmer la foi : nous fommes aufli obligez d'y paflèr , û Dieu nous en ouvre le- chemin. Mais comme • un fi grand deflèin a befoin d'un fage confeiï fie d'un puiflant fecours : je vous demande l'un fie l'autre. Car fi je fais ce voiage , je vous laiffe après Dieu l'Eglife Romaine, pour la défendre comme vôtre fainte mere. Faites-moi fçavoir au plutôt vôtre refolution fur ce fujet. Voilà le projet de la croifade, qui ne s'exécuta que vingt ans après. ZJ/.i.tfifi. £)^s i>année precedente, le Pape Grégoire, au commencement de fon pontificat , avoit reçu une lettre de l'Empereur Michel, par deux moines nommez Thomas 8c Nicolas, portant créance fur ce qu'ils diraient au Pape de vive voix. C'étoit de grandes chofes 8c apparemment la propofition de la guerre, contre les infidèles. C'eft: pourquoi le Paj>e croïant ne devoir confier fa réponfe qu'à une perfonne plus confiderable : envoïa à C. P. Dominique patriarche de Venifè , qu'il dit être très-fidéle à l'Empereur Grec , pour s'informer plus fûrement de fès intentions , 8c lui déclarer celles du Pape. C'eft ce qui paraît par la lettre de Grégoire du neuvième de Juillet 1073. t. tfifi. 4 6. par une autre du quatrième de Février de l'année fuivante , le Pape prie Guillaume Comte de Bourgogne , de lui envoïer des troupes pour fècourir l'Eglife Romaine contre les Normans* : car nous efperons , ajoute-t-il , qu'après ' avoir fait la paix avec eux , nous paffférons à C. P. pour donner aux Chrétiens le fecours qu'ils nous demandent inftamment "contre les t. çi/?. 49. frequentes infultes des Sarrafins. Le Pape écrivit vers le même tems une lettre generale à tous ceux qui youdroient dçfçndrc la Foi chi é» tienne , Digitized bytoc

AN.1074. Peres, dont nous deſirons ſuivre les traces, ont ſouvent paſſé en ces païs-là, pour confirmer la foi : nous ſommes auſſi obligez d'y paſſer, ſi Dieu nous en ouvre le chemin. Mais comme un ſi grand deſſein a beſoin d'un ſage conſeil & d'un puiſſant ſecours : je vous demande l'un & l'autre. Car ſi je fais ce voïage, je vous laiſſe après Dieu l'Egliſe Romaine, pour la défendre comme vôtre ſainte mere. Faites-moi ſçavoir au plûtôt vôtre reſolution ſur ce ſujet. Voilà le projet de la croiſade, qui ne s'executa que vingt ans après.

Lib. 1. epiſt. 18. Dès l'année precedente, le Pape Gregoire, au commencement de ſon pontificat, avoit reçû une lettre de l'Empereur Michel, par deux moines nommez Thomas & Nicolas, portant créance ſur ce qu'ils diroient au Pape de vive voix. C'étoit de grandes choſes & apparemment la propoſition de la guerre contre les infidéles. C'eſt pourquoi le Pape croïant ne devoir confier ſa réponſe qu'à une perſonne plus conſiderable : envoïa à C. P. Dominique patriarche de Veniſe, qu'il dit être très-fidéle à l'Empereur Grec, pour s'informer plus ſûrement de ſes intentions, & lui declarer celles du Pape. C'eſt ce qui paroît par la lettre de Gregoire du neuviéme de Juillet 1073.

1. epiſt. 46. Par une autre du quatriéme de Février de l'année ſuivante, le Pape prie Guillaume Comte de Bourgogne, de lui envoïer des troupes pour ſecourir l'Egliſe Romaine contre les Normans : car nous eſperons, ajoûte-t-il, qu'après avoir fait la paix avec eux, nous paſſerons à C. P. pour donner aux Chrétiens le ſecours qu'ils nous demandent inſtamment contre les
1. epiſt. 49. frequentes inſultes des Sarraſins. Le Pape écrivit vers le même tems une lettre generale à

Livre foixante-deuxiétnt. i6j tienne , où il dit : Le porteur de cette lettre re- . venant d'outre-mer , s’eft prefenté devant nous; AN.1074. & nous avons appris de lui , comme de plufieurs autres , que les païens ont prévalu contre l’Empire des Chrétiens , qu’ils ont tout ravagé prefque jufques aux murs de C. P. 8c tué comme des bêtes plufieurs milliers de Chrétiens. C’eft pourquoi fi nous aimons Dieu 8c fi nous fommes Chrétiens , nous devons être très-fènfiblement affligez du trille état de ce grand Empire ; 8c donner nôtre vie pour nos freres , à l’exemple du Sauveur. Sçachez donc que leur préparant dufecours, par tous les moïens polfibles : nous vous exhortons par la foi qui vous rend enfans de Dieu , 8c par l’autorité de faint Pierre , d’y concourir de vôtre pouvoir , 8c de nous faire fçavoir incelliàmment vôtre relolution. La lettre efl: du premier de Mars 1074. H®* eŸifl‘ J F» en écrivit encore une femblablele feiziéme Décembre de la même année , adrefiee à tous les fidèles de faint Pierre , principalement aux Ultramontains , ce qu’il faut toûjours entendre pat rapport à l’Italie : 8c il les exhorte à envoler quelques-uns d’entre eux avec lefquels il puillè préparer l’execution du voïage d’outre-mer. A la fin de la même annee, le Pape Gregoire écrivit au Duc 8c au peuple de Venife une Vef;fe' e lettre , où il dit : Vous fçavez que la divine jj. providence a honoré vôtre païs d’un patriarcat , dignité fi rare , qu’il ne s'en trouve que Suatre dans tout le monde. Cependant cette ignité efl: tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels 8c la diminution de fa pUiflànce , que cette pauvreté ne con viendrait pas même à un {impie évêché. Nous nous fouvenons que le patriarche Dominique , predcceflèur de celui-ci, a voulu quitter la place, à caufe defon indigence exceffive; 8c celui-ci M z dit. Digitized by Google

tienne, où il dit : Le porteur de cette lettre revenant d'outre-mer, s'eſt preſenté devant nous; & nous avons appris de lui, comme de pluſieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'Empire des Chrétiens, qu'ils ont tout ravagé preſque juſques aux murs de C. P. & tué comme des bêtes pluſieurs milliers de Chrétiens. C'eſt pourquoi ſi nous aimons Dieu & ſi nous ſommes Chrétiens, nous devons être très-ſenſiblement affligez du triſte état de ce grand Empire ; & donner nôtre vie pour nos freres, à l'exemple du Sauveur. Sçachez donc que leur preparant du ſecours, par tous les moïens poſſibles : nous vous exhortons par la foi qui vous rend enfans de Dieu, & par l'autorité de ſaint Pierre, d'y concourir de vôtre pouvoir, & de nous faire ſçavoir inceſſamment vôtre reſolution. La lettre eſt du premier de Mars 1074. Il en écrivit encore une ſemblable le ſeiziéme Decembre de la même année, adreſſée à tous les fidéles de ſaint Pierre, principalement aux Ultramontains, ce qu'il faut toûjours entendre par rapport à l'Italie : & il les exhorte à envoïer quelques-uns d'entre eux avec leſquels il puiſſe preparer l'execution du voïage d'outre-mer. AN. 1074. *II. epiſt.* 37.

XV. Egliſe de Veniſe.

A la fin de la même année, le Pape Gregoire écrivit au Duc & au peuple de Veniſe une lettre, où il dit : Vous ſçavez que la divine providence a honoré vôtre païs d'un patriarcat, dignité ſi rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité eſt tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels & la diminution de ſa puiſſance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un ſimple évêché. Nous nous ſouvenons que le patriarche Dominique, pre- *II. epiſt.* 39.

l'auteur de celui-ci, a voulu quitter la place,

 » dit i que la fienne n’eft pas moindre. C’eft ’ ' pourquoi nous vous exhortons à ne pas négliger plus long-tems vôtre gloire 8c la grâce que vous avez reçue du faint Siégé : mais à vous afièmbier pour délibérer en commun des moïens de relever chez vous la dignité patriarcale, 8c nous en donner avis. La lettre eft du trentième de Décembre 1074. XVI. Cependant le Pape Grégoire, de plus en plus mal fàtisfait de Philippe Roi de France, ecripe Roi de vit une lettre fulminante aux Evêques de fon France. roïaume. Elle eft adrefiee en particulier aux U, ep. j. trois Archevêques ManalTes de Reims, Richer de Sens 8c Richard de Bourges , 8c à Adralde Evêque de Chartres. Le Pape y déplore la decadence du roïaume de France , autrefois fi puiflant 8c fi glorieux , 8c la confufion , où il eft plongé par le mépris dès loix 8c de la juftice. Tous les crimes , dit-il , y font impunis , les parjures , les facrilegÉs- , les inceftes » les trahifons font comptées pour rien : les chtoïens 8c les freres fe pillent 8c fe prennent l’un l'autre '. on prend les pèlerins qui vont à Rome ou qui en reviennent , on les emprifonne 8c on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens, pour en exiger des rançons au-deffus de leurs forces. C’efi: vôtre Roi qui eft la caufe de ces maux ; lui qui ne mérité pas le nom de Roi , mais de tyran , qui pafle la vie dans le crime 8t l’infamie} qui portant inutilement le fceptre dont il s’eft chargé, non feulement donne occafion aux crimes de lès fujets, par la foiblefiè de Ion gouvernement , mais les y excite jpar fon exemple. Non content d’avoir mérité la colere de Dieu par les pillages des Eglifes , les rapines , les adultérés , les parjures , les fraudes , dont nous l’avons fouvent repris il vient encore d’exDigitized

AN. 1074. dit, que la ſienne n'eſt pas moindre. C'eſt pourquoi nous vous exhortons à ne pas negliger plus long-tems vôtre gloire & la grace que vous avez reçûe du ſaint Siege : mais à vous aſſembler pour deliberer en commun des moïens de relever chez vous la dignité patriarcale, & nous en donner avis. La lettre eſt du trentiéme de Decembre 1074.

XVI. Lettre contre Philippe Roi de France. *II. ep. 5.*

Cependant le Pape Gregoire, de plus en plus mal ſatisfait de Philippe Roi de France, écrivit une lettre fulminante aux Evêques de ſon roïaume. Elle eſt adreſſée en particulier aux trois Archevêques Manaſſes de Reims, Richer de Sens & Richard de Bourges, & à Adralde Evêque de Chartres. Le Pape y déplore la decadence du roïaume de France, autrefois ſi puiſſant & ſi glorieux, & la confuſion où il eſt plongé par le mépris des loix & de la juſtice. Tous les crimes, dit-il, y ſont impunis, les parjures, les ſacrileges, les inceſtes, les trahiſons ſont comptées pour rien : les citoïens & les freres ſe pillent & ſe prennent l'un l'autre : on prend les pelerins qui vont à Rome ou qui en reviennent, on les empriſonne & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens, pour en exiger des rançons au-deſſus de leurs forces.

C'eſt vôtre Roi qui eſt la cauſe de ces maux ; lui qui ne merite pas le nom de Roi, mais de tyran, qui paſſe ſa vie dans le crime & l'infamie ; qui portant inutilement le ſceptre dont il s'eſt chargé, non ſeulement donne occaſion aux crimes de ſes ſujets, par la foibleſſe de ſon gouvernement, mais les y excite par ſon exemple. Non content d'avoir merité la colere de Dieu par les pillages des Egliſes, les rapines, les adulteres, les parjures, les fraudes, dont

► Livre foixante-deuxiéme. x6ç d'extorquer une fomme immenfe aux marchands , qui étoient venus de divers pais à une foire de France: ce qu'on ne raconte point mê. me dans les fables qu'aucun Roi ait jamais fait. Vous, mes freres, vous êtes aulTi en faute, puifque c'eft fomenter fes crimes que de n'y pas refifter avec la vigueur épiicopale. Car vous vous trompez fort , fi vous croïez , en l'empêchant de mal faire , manquer au refpeét 8c à la fidelité que vous lui devez. C'eft lui être bien plus fidèle de le retirer même du naufrage où fbn amc periroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre , fi vous vous unifiez pour la défenfe de la juftice , vous aurez une force capable de le reprimer fans aucun péril pour vous * 8c quand même il faudrait expofèr vôtre vie , vous ne devriez pas manquer à faire vôtre devoir avec une liberté épifcopale. • C'eft pourquoi nous vous prions 8c vous admoneftons par l'autorité apofto fembler 8c de parler au Roi par mune: pour l'avertir du defordre 8c du péril de fon roïaume, lui montrer en face combien fes aétions font criminelles t 8c vous efforcer de le fléchir par vos exhortations : afin qu'il repare le tort qui a été fait aux marchands ; autrement, comme vous fçavez vous-même , ce fera la fource de grandes inimitiez. Exhortez-le au refte à fe corriger , à quitter les habitudes de fa jeuneflê , à rétablir la juftice 8c relever b gloire de fon roïaume : enfin à fe reformer le premier pour reformer les autres. Que s'il demeure endurci , fans vouloir vous écouter : s'il n'eft' touché ni de la crainte de Dieu, ni de fa propre gloire, ni du falut de fon peuple : déclarez -lui de nôtre part, qu'il ne peut éviter plus long-tems la vigueur des cenfures apoftoliques. Imitez aufii l'Egüfe RomaiM 5 ne lic^ue, devousafdeliberationcomAN.1074. Digitized by Google

d'extorquer une ſomme immenſe aux marchands, qui étoient venus de divers païs à une foire de France: ce qu'on ne raconte point même dans les fables qu'aucun Roi ait jamais fait. Vous, mes freres, vous êtes auſſi en faute, puiſque c'eſt fomenter ſes crimes que de n'y pas reſiſter avec la vigueur épiſcopale. Car vous vous trompez fort, ſi vous croïez, en l'empêchant de mal faire, manquer au reſpect & à la fidelité que vous lui devez. C'eſt lui être bien plus fidéle de le retirer même du naufrage où ſon ame periroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre, ſi vous vous uniſſez pour la défenſe de la juſtice, vous aurez une force capable de le reprimer ſans aucun peril pour vous; & quand même il faudroit expoſer vôtre vie, vous ne devriez pas manquer à faire vôtre devoir avec une liberté épiſcopale. AN. 1074.

C'eſt pourquoi nous vous prions & vous admoneſtons par l'autorité apoſtolique, de vous aſſembler & de parler au Roi par déliberation commune: pour l'avertir du deſordre & du peril de ſon roïaume, lui montrer en face combien ſes actions ſont criminelles, & vous efforcer de le fléchir par vos exhortations: afin qu'il repare le tort qui a été fait aux marchands; autrement, comme vous ſçavez vous-même, ce ſera la ſource de grandes inimitiez. Exhortez-le au reſte à ſe corriger, à quitter les habitudes de ſa jeuneſſe, à rétablir la juſtice & relever la gloire de ſon roïaume: enfin à ſe reformer le premier pour reformer les autres.

Que s'il demeure endurci, ſans vouloir vous écouter: s'il n'eſt touché ni de la crainte de Dieu, ni de ſa propre gloire, ni du ſalut de ſon peuple: declarez-lui de nôtre part, qu'il ne peut éviter plus long-tems la vigueur des cen-

Ijo Hijloire Icclefi/iftique. . ne vôtre mere : feparez-vous entièrement du fer*,,,074- vjce & de ia communion de ce Prince , 8c interdites par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que fi cette cenfure ne l'oblige pas à fe reconnoître: nous voulons que perfonne n'ignore , qu'avec l'aide de Dieu , nous ferons tous nos efforts pour délivrer le roïaume de France de fon oppreflion. Et fi nous voïons que vous agifliez faiblement en cette occafion fi neceffaire , nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction Epifcopale, comme complices de fes crimes. Car Dieu nous eft témoin , que perfonne ne nous a fait prendre cette refolution , ni par prières ni par prefens : nous n'y fommes portez que par la vive douleur de voir périr , par la faute d'un malheureux homme , un fi noble roïaume 8c un peuple fi nombreux. Cette lettre eft du dixiéme de Septembre 1 074. Le Pape écrivit du même ftile , deux mois t.ef. 18. après, à Guillaume Comte de Poitiers. Il fe plaint encore de la violence exercée par le Roi contre ces marchands Italiens; 8c il exhorte le Comte à fe joindre avec les Evêques 8c les Seigneurs de France , pour preffer le Roi de fè corriger 8c d'épargner les pèlerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoitle plus à cœur étoient ces pèlerins 8c ces marchands. Puis il ajoute : S'il perfevere dans fà mauvaife conduite , nous le feparerons de la communion de l'Eglife ,dans le concile de Rome, lui 8c quiconque lui rendra l'honneur 8c l'obéïflance comme à un Roi : 8c cette excommunication fera confirmée tous les jours fur l'autel de faint Pierre. Car il y a long-tems que nous diffimulons fes crimes ; mais il s'eft rendu maintenant fi odieux ; que quand il .auroit la Diqitized by Go -n

AN. 1074. ne vôtre mere : ſeparez-vous entierement du ſervice & de la communion de ce Prince, & interdites par toute la France la celebration publique de l'office divin. Que ſi cette cenſure ne l'oblige pas à ſe reconnoître : nous voulons que perſonne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le roïaume de France de ſon oppreſſion. Et ſi nous voïons que vous agiſſiez foiblement en cette occaſion ſi neceſſaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction Epiſcopale, comme complices de ſes crimes. Car Dieu nous eſt témoin, que perſonne ne nous a fait prendre cette reſolution, ni par prieres ni par preſens : nous n'y ſommes portez que par la vive douleur de voir perir, par la faute d'un malheureux homme, un ſi noble roïaume & un peuple ſi nombreux. Cette lettre eſt du dixiéme de Septembre 1074.

Le Pape écrivit du même ſtile, deux mois
V. ep. 18. après, à Guillaume Comte de Poitiers. Il ſe plaint encore de la violence exercée par le Roi contre ces marchands Italiens ; & il exhorte le Comte à ſe joindre avec les Evêques & les Seigneurs de France, pour preſſer le Roi de ſe corriger & d'épargner les pelerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur étoient ces pelerins & ces marchands. Puis il ajoûte : S'il perſevere dans ſa mauvaiſe conduite, nous le ſeparerons de la communion de l'Egliſe dans le concile de Rome, lui & quiconque lui rendra l'honneur & l'obéïſſance comme à un Roi : & cette excommunication ſera confirmée tous les jours ſur l'autel de ſaint Pierre. Car il y a long-tems que nous diſſimulons ſes crimes : mais il s'eſt rendu

 pui fiance que les Empereurs païens exerçoient contre les martyrs , aucune crainte ne pourrait nous obliger à laifïér fes iniquités impunies. Grégoire fait encore les mêmes menaces contre le Roi Philippe , écrivant à Manafïês Archevêque de Reims au mois de Décembre fuivant : mais nous pe voïons en France aucun effet de ces lettres. AN.1074.’ II. ip. 31. Cette même année 1074. Jean Archevêque xvii. de Roüen tint un concile à l’occafion du tu- £oncile multe arrivé l’année precedente dans l’Eglife de R°u<:"’ > faint Oüen, le joür de la fête du Saint vingt- in norad' quatrième d’ Août. Le Roi d’Angleterre Guil- 9# 14./. laumc étoit au Mans, 8c avec lui l’Archevêque 3 *4* 8c l'Abbé de faint Oüen, comme plu fieurs autres Seigneurs. Le jour de la fête l’Archevêque devoit, félon la coutume , célébrer la meffe dans l’Eglife du monaftere. Il partit du Mans 8c envoïa devant à Rouen avertir de fon arrivée : mais comme il tardoit à venir, on commença ia méfié} 8c quand il arriva on avoit déjà chanté le Gloria ia excelfis. Il en fut extremément indigné : il excommunia les moines 8c leur fit cefïér l’office , chaflà de l’autel Richard Abbé de Sées , qui avoit commencé la meffe } 8c tandis qu’il ie préparait jpour la celebrer , il fit continuer par fon cierge ce que l’on avoit commencé. Les moines obéirent à l’interdit , quittèrent les omemens 8c fortirent de l’Eglife : mais en tumulte 8c en murmurant. Un d’entre eux courut à la tour 8c fonna la greffe cloche } puis il fortit 8c cria par les rues , que l’Archevêque vouloit emporter le corps de faint Oüen à la cathédrale. Le peuple fortit des maifons , l’un prit une épée , l’autre une hache , l’autre ce qu’il trouva fous fa main. L’Archevêque voïant venir contre lui ces furieux, 8c craignant principalement ceux M '4 ‘ qui Digitized by Google

puiſſance que les Empereurs païens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laiſſer ſes iniquitez impunies. Gregoire fait encore les mêmes menaces contre le Roi Philippe, écrivant à Manaſſes Archevêque de Reims au mois de Decembre ſuivant : mais nous ne voïons en France aucun effet de ces lettres. AN. 1074. *Il. ep.* 32.

XVII. Concile de Roüen. *ap. Lanfr. in not. ad epiſt.* 14. *p.* 354.

Cette même année 1074. Jean Archevêque de Roüen tint un concile à l'occaſion du tumulte arrivé l'année precedente dans l'Egliſe de ſaint Oüen, le jour de la fête du Saint vingt-quatriéme d'Août. Le Roi d'Angleterre Guillaume étoit au Mans, & avec lui l'Archevêque & l'Abbé de ſaint Oüen, comme pluſieurs autres Seigneurs. Le jour de la fête l'Archevêque devoit, ſelon la coûtume, celebrer la meſſe dans l'Egliſe du monaſtere. Il partit du Mans & envoïa devant à Roüen avertir de ſon arrivée : mais comme il tardoit à venir, on commença la meſſe ; & quand il arriva on avoit déja chanté le *Gloria in excelſis*. Il en fut extremément indigné : il excommunia les moines & leur fit ceſſer l'office, chaſſa de l'autel Richard Abbé de Sées, qui avoit commencé la meſſe ; & tandis qu'il ſe préparoit pour la celebrer, il fit continuer par ſon clergé ce que l'on avoit commencé.

Les moines obéïrent à l'interdit, quitterent les ornemens & ſortirent de l'Egliſe : mais en tumulte & en murmurant. Un d'entre eux courut à la tour & ſonna la groſſe cloche ; puis il ſortit & cria par les ruës, que l'Archevêque vouloit emporter le corps de ſaint Oüen à la cathedrale. Le peuple ſortit des maiſons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva ſous ſa main. L'Archevêque voïant venir contre

galeries hautes , quitta l'autel & le retira a la porte de l'Eglifè où il le fitun rampart de fieges & de formes ; quelques-uns des fiens armez de chandeliers , de cierges, de perches , fè jetterent lùr les moines, qui les reçurent vigoureufement. Le Vicomte de Rouen aïant appris le péril où fe trou voit l'Archevêque , 8c craignant que s'il lui arrivoit du mal , on ne s'en prît à lui-même, aflèmbla fès gens en armes, 8c criant de par le Roi que l'on s arrêtât , vint au fècours du Prélat, qui ne pouvoit plus refifter, 8c le. délivra. Le lendemain les moines envoyèrent au Mans quelques-uns des leurs , pour raconter à leur Abbé ce qui s'étoit pafle , afin qu'il eninftruisît le Roi : mais le courier de l'Archevêque le prévint, 8c on donna tout le tort aux moines. Le Roi toutefois ordonna à l'Archevêque , de reconcilier l'Eglife de S. Oiienj 8ccommeil lerefùfa, le Roi la fit reconcilier par Michel Evêque d'Avranches. On ordonna la tenuè' d'un concile u «o P°ur iuSer cette affaire} & il fut tenu l'année •f. 310/ * Vivante 1074. à Nôtre-Dame de Rouen. Le Roi Guillaume y afiifta 8c l'Archevêque Jean y prefida aflîfté de cinq de fès fuffiragans, fçavoir Odon de Bayeux, Hugues de Lilieux, Michel d'Avranches , Giflebert de Lifieux , 8c Robert dé Sées. Il v avoit auffi plufîeurs Abbez. On y condamna la rébellion des moines de faint Oüen contre l'Archevêque j 8c quatre des plus mutins furent mis en prifon en divers monafteres. En ce même concile on traita de la foi delà fàinte Trinité , qui fut confirmée fuivant les quatre premiers conciles generaux : puis on fit quatorze canons de difeipline , dont voici ceux e. x, qui me lèmblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'Abbé qui n'ait long-tems pratique la vie monaftique i 8c le moine qui fera tomDigitized by C

AN. 1074. qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel & ſe retira à la porte de l'Egliſe où il ſe fit un rampart de ſieges & de formes; quelques-uns des ſiens armez de chandeliers, de cierges, de perches, ſe jetterent ſur les moines, qui les reçurent vigoureuſement. Le Vicomte de Roüen aïant appris le peril où ſe trouvoit l'Archevêque, & craignant que s'il lui arrivoit du mal, on ne s'en prît à lui-même, aſſembla ſes gens en armes, & criant de par le Roi que l'on s'arrêtât, vint au ſecours du Prélat, qui ne pouvoit plus reſiſter, & le délivra.

Le lendemain les moines envoïerent au Mans quelques-uns des leurs, pour raconter à leur Abbé ce qui s'étoit paſſé, afin qu'il en inſtruisît le Roi: mais le courier de l'Archevêque le prévint, & on donna tout le tort aux moines. Le Roi toutefois ordonna à l'Archevêque, de reconcilier l'Egliſe de S. Oüen; & comme il le refuſa, le Roi la fit reconcilier par Michel Evêque d'Avranches. On ordonna la tenuë d'un concile pour juger cette affaire; & il fut tenu l'année ſuivante 1074. à Nôtre-Dame de Roüen. Le Roi Guillaume y aſſiſta & l'Archevêque Jean y preſida aſſiſté de cinq de ſes ſuffragans, ſçavoir Odon de Bayeux, Hugues de Liſieux, Michel d'Avranches, Giſlebert de Liſieux, & Robert de Sées. Il y avoit auſſi pluſieurs Abbez. On y condamna la rebellion des moines de ſaint Oüen contre l'Archevêque; & quatre des plus mutins furent mis en priſon en divers monaſteres.

Co. 10. conc. p. 310.

En ce même concile on traita de la foi de la ſainte Trinité, qui fut confirmée ſuivant les quatre premiers conciles generaux: puis on fit quatorze canons de diſcipline, dont voici ceux qui me ſemblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'Abbé qui n'ait long-tems pra-

c. 2.

Livre foixante-deuxiéme. 173 tombé publiquement dans un crime d'impureté . ne pourra être Abbé. Il en fera de même desf g religieufes. Les moines 8c les religieufès gar-c.'7.'‘ deront exactement la réglé de faint Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour. Les clercs depofêz, ne porteront point les armes/' comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui /•12* qui pour fe faire dépofer dira qu'il n'a pas reçu tous les ordres , fera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui pour rompre c> 1 *• fon mariage s'accufera d'avoir auparavant péché avec la parente de fa femme, n'en fera pasc-I°* crû fur fa parole. Au commencement de l'année fuivante 1 ojf. c'eft-à-dire le treiziéme Janvier, Gerauld Car-Guim0I1j dinal Evêque d'Oftie légat du Pape , tint un contre Beconciîe à Poitiers , où l'on agita la matière de ren§/' l'Euchariftie , avec tant de chaleur , que Berenger qui étoit prefent penfa y être tué. C'eftàjs. peu prés le tems où Guimond écrivit contrelui. Guimond étoit moine de la cyoix faint Leuffoi dans lediocefe d'Evreux 8c difciplede Lanfranc. Le Roi Guillaume le fit païfer en Angleterre 8c lui voulut donner un évêché , qu'il refufa conftamment, 8c revint en Normandie dans fon monaftere r mais long-tems après le Pape Urbain II. le fit Archevêque d'Avcrfe en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans fon mona- PP'?'T ftere qu'il écrivit contre Berenger , à la priere d'un moine nommé Roger , qu'il fait parler 1 avec lui en forme de dialogue. Il commence par le portrait de Berenger , qu'il fait ainfi : Etant encore jeune dans les écoles, à ce que difent ceux qui l'ont connu en ce - tems-là , il faifoit peu de cas des fentimens de fon maître, comptait pour rien ceux de fcs compagnons, 8c méprifoit les livres des arts liberaux : qui véritablement étoient alors peu conM $ nu» Digitized by Google

tombé publiquement dans un crime d'impureté ne pourra être Abbé. Il en ſera de même des religieuſes. Les moines & les religieuſes garderont exactement la regle de ſaint Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour. Les clercs dépoſez ne porteront point les armes, comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui, qui pour ſe faire dépoſer dira qu'il n'a pas reçû tous les ordres, ſera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui pour rompre ſon mariage s'accuſera d'avoir auparavant peché avec la parente de ſa femme, n'en ſera pas crû ſur ſa parole. AN. 1075. *c.* 6. *c.* 7. *c.* 4. *c.* 12. *c.* 11. *c.* 10.

XVIII. Ecrits de Guimond contre Berenger.

Au commencement de l'année ſuivante 1075. c'eſt-à-dire le treiziéme Janvier, Gerauld Cardinal Evêque d'Oſtie legat du Pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matiere de l'Euchariſtie, avec tant de chaleur, que Berenger qui étoit preſent penſa y être tué. C'eſt à peu prés le tems où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la croix ſaint Leufroi dans le dioceſe d'Evreux & diſciple de Lanfranc. Le Roi Guillaume le fit paſſer en Angleterre & lui voulut donner un évêché, qu'il refuſa conſtamment, & revint en Normandie dans ſon monaſtere : mais long-tems après le Pape Urbain II. le fit Archevêque d'Averſe en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans ſon monaſtere qu'il écrivit contre Berenger, à la priere d'un moine nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue. *Mabil præf. 2. ſæc. 6. n.* 58. *Bi. PP. Pariſ. to.* 6. *p.* 325.

Il commence par le portrait de Berenger, qu'il fait ainſi : Etant encore jeune dans les écoles, à ce que diſent ceux qui l'ont connu en ce tems-là, il faiſoit peu de cas des ſentimens de ſon maître, comptoit pour rien ceux de ſes

174 Hifloirt JEccleJtapqut. A nus en France. Berenger ne pouvant donc attein‘ °"ï’dre par lui-même à ce cjue la philofophie a de plus profond , car il n’étoit pas fort pénétrant , cherchoit à fe donner la réputation de fçavant , par de nouvelles définitions de mots i qu’il afïèâe encore , par une démarche pompeufe , par une chaire plus élevée que les autres : feignant de méditer long-tems , 8c tenant la tête enfoncée dans fon . capuce , d’où fortoient enfin des paroles les lentes d’un ton plaintif. C’eft ainfi qu’il pafloit chez les ignorans pour un grand doéteur dans les arts , quoiqu’il en eût peu de connoi fiance. Mais aïant été confondu par Lanffanc fur une allez petite queftion de dialeâique, 8c fç volant abandonné de lès difciples, après que ce fçavant homme eut fait revivre les artsli beraux , il le mit à expliquer les faintes Ecritures, qu’Ü avoit jufques-là peu étudiées ; 8c cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par fcur nouveauté , il combatif les mariages légitimés , loutenant que l’on pouvoit ufer de toutes fortes de femmes; 8c le baptême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la vérité du Corps de Nôtre-Seigneur dans l’Euchariftie : afin que ceux qui veulent pecher ne fuffent point retenus par le refpeét delà fainte communion. Et volant que les deux autres erreurs étoient infoutenables , même devant les médians ; il s’appliqua tout entier à foutenir celleci , qui paroi fiToit en quelque façon appuiée lur le témoignage des fens ; 8c qui n’avoit pas été fi amplement refutée par les Per es , parce qu’il n’en avoit pas été befoin de leur tems. _ Guimond remarque enfuite la diverfité defèntimens qui fe trouvoit entre les Berengariens. T®115) dit-il , s’accordent à dire, que- le pain 8c le vin ne font pas changez efiTen tiellem eut : mais Digitized by Gt

AN. 1075. nus en France. Berenger ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la philoſophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort penetrant, cherchoit à ſe donner la reputation de ſçavant, par de nouvelles définitions de mots ; qu'il affecte encore, par une démarche pompeuſe, par une chaire plus élevée que les autres : feignant de méditer long-tems, & tenant la tête enfoncée dans ſon capuce, d'où ſortoient enfin des paroles les lentes d'un ton plaintif. C'eſt ainſi qu'il paſſoit chez les ignorans pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoiſſance.

Mais aïant été confondu par Lanfranc ſur une aſſez petite queſtion de dialectique, & ſe voïant abandonné de ſes diſciples, après que ce ſçavant homme eut fait revivre les artsli beraux, il ſe mit à expliquer les ſaintes Ecritures, qu'il avoit juſques-là peu étudiées ; & cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté, il combatit les mariages legitimes, ſoutenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes ; & le baptême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la verité du corps de Nôtre-Seigneur dans l'Euchariſtie : afin que ceux qui veulent pecher ne fuſſent point retenus par le reſpect de la ſainte communion. Et voïant que les deux autres erreurs étoient inſoutenables, même devant les méchans : il s'appliqua tout entier à ſoutenir celle-ci, qui paroiſſoit en quelque façon appuïée ſur le témoignage des ſens ; & qui n'avoit pas été ſi amplement refutée par les Peres, parce qu'il n'en avoit pas été beſoin de leur tems.

Guimond remarque enſuite la diverſité de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Berengariens.

» . Livre foixxnte-deuxiéme. 17^ -mais ils different en ce que les uns difent , qu'il ny a rien abfolument du Corps & du Sang de ^n-io7/* Nôtre-Seigneur dans le Sacrement, 8c que ce ?• 317* c* n'eft qu'une ombre 8c une figure. D'autres cedant aux raifons de l'Eglife fans quitter leur erreur, difent que le Corps 8c le Sang de NôtxeSeigneur y font en effet contenu , mais cachez par une efpece d impanation , afin que nous les puiffions prendre; 8c ils difent que c'eft l'opinion la plus fubtile de Berenger même. D'autres oppofez à Berenger , mais touchez de fes raifons difoient , que le pain 8c le vin font changez en partie. D'autres croyoient que le pain 8c le vin font entièrement changez , mais que quand des indignes viennent pour communier, la Chair 8c le Sang de Nôtre-Seigneur redeviennent pain 8c vin. Enfuite Guimond commence à réfuter les opinions des vrais Bcrengariens ; c'eft-à-dire de ceux qui ne croyoient pas que le pain 8c le vin fuffent changez eflèntiellement. La nature , difoient-ils , ne fouffre pas un tel changement. C'eft , répond Guimond , nier la toute-puifTance de Dieu : car" il n'eft pastout-puiflànt, c'eftà-dire qu'il n'eft pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut ; 8c il a fait la nature telle qu'il -lui a plû. Il faut donc feulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non , difoientils , parce qu'il eft indigne de J e s u s-C hrist d'être ffoiffé par les dents." Mais il peut aufti-hienêtre touché par les dents que par les mains , comme il le fut de faint Thomas : que s'ils .craignent de le blefTer 8c le mettre en pièces, .ils ne eonfiderent pas qu'il eft immortel 8c im-paffible. Nous croyons auffi que le Corps de , J e 8 u s-C hrist ne peut plus être divifé en , mi- même, quoique dans le Sacrement il femble être disiié & .diftribué par parties , pW M 6 «'wriï Digitized by Google

mais ils different en ce que les uns diſent, qu'il n'y a rien abſolument du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'eſt qu'une ombre & une figure. D'autres cedant aux raiſons de l'Egliſe ſans quitter leur erreur, diſent que le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur y ſont en effet contenu, mais cachez par une eſpece d'impanation, afin que nous les puiſſions prendre; & ils diſent que c'eſt l'opinion la plus ſubtile de Berenger même. D'autres oppoſez à Berenger, mais touchez de ſes raiſons diſoient, que le pain & le vin ſont changez en partie. D'autres croyoient que le pain & le vin ſont entierement changez, mais que quand des indignes viennent pour communier, la Chair & le Sang de Nôtre-Seigneur redeviennent pain & vin. AN. 1075. *p.* 327. *c.*

Enſuite Guimond commence à refuter les opinions des vrais Berengariens; c'eſt-à-dire de ceux qui ne croyoient pas que le pain & le vin fuſſent changez eſſentiellement. La nature, diſoient-ils, ne ſouffre pas un tel changement. C'eſt, répond Guimond, nier la toute-puiſſance de Dieu: car il n'eſt pas tout-puiſſant, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; & il a fait la nature telle qu'il lui a plû. Il faut donc ſeulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, diſoient-ils, parce qu'il eſt indigne de JESUS-CHRIST d'être froiſſé par les dents. Mais il peut auſſi-bien être touché par les dents que par les mains, comme il le fut de ſaint Thomas: que s'ils craignent de le bleſſer & le mettre en pieces, ils ne conſiderent pas qu'il eſt immortel & impaſſible. Nous croyons auſſi que le Corps de JESUS-CHRIST ne peut plus être diviſé en

17 6 îftftorre 'tccîefujîïque s’unir à chacun des fidèles en particulier. Noue AN.107 5-. pouvons encore dire, qu’il y en a autant dans r>3î°* la moindre particule que dans l’hoftie toute entière : enforte que chaque particule feparée eft tout le Corps dé J e s u s-C » r 1 s t . Il fe donne tout entier a chacun des fidèles , un 8c plufieurs le reçoivent également , 8c quand on celebreroit mille méfiés à la fois , c’eft un feul Corps de J e s u s-C h r 1 s t indivifible. Ce n’eft que par les fens qu’une particule paroît moindre que l’hoftie entière , mais les fens nous trompent f- 334- fbuvent. Au refte il n’eft pas merveilleux , que nous ne puifiions comprendre l’état du Corps glorieux de J e s u s-C h r i s t , puifque nous ne pouvons comprendre l’état du Corps glorieux ‘du moindre des hommes. On prétend encore montrer l’impoflibilité de ce changement , en ce .que ce -qui eft changé fubftantiellement eft changé en quelque choie qui n’cxiftoit pas auparavant : or le Corps de J e s u s-C h r 1 s t exiftoit avant que le pain fat changé. Nous ne nions pas , répond Guimond, . que nous n’ayons peine en cette vie à entendre ce changement : mais nous n’avons pas peine à le croire. Nous croyons la providence 8c le libre arbitre t quoique nôtre raifon ait peine à ' les accorder, 8c quantité d’autres veritez. égale. ment certaines 8c incomprehenfibles. Il n’eft queftion que de fçavoir fi Dieu a voulu faire ce changement. Ub. a. Berenger difoit : La Chair de Jesus-Christ eft incorruptible , 8c le Sacrement de l’autel fe peut corrompre, fi on le garde long-tems. Ici Guimond fémble nier le fait, 8c dire, que le Corps de J e s a s-C h r i s t ne paroît fe corrompre que pour punir les peehez, des hommes, comme leur incrédulité ou leux négligence. Et en effet ce n’eft point fon corps qui fè corrompt , • mai* Digitized by Googte

s'unir à chacun des fidéles en particulier. Nous
AN.1075. pouvons encore dire, qu'il y en a autant dans
p. 330. la moindre particule que dans l'hoſtie toute entiere : enſorte que chaque particule ſeparée eſt tout le Corps de JESUS-CHRIST. Il ſe donne tout entier à chacun des fidéles, un & pluſieurs le reçoivent également, & quand on celebreroit mille meſſes à la fois, c'eſt un ſeul Corps de JESUS-CHRIST indiviſible. Ce n'eſt que par les ſens qu'une particule paroît moindre que l'hoſtie entiere, mais les ſens nous trompent
p. 334. ſouvent. Au reſte il n'eſt pas merveilleux, que nous ne puiſſions comprendre l'état du Corps glorieux de JESUS-CHRIST, puiſque nous ne pouvons comprendre l'état du Corps glorieux du moindre des hommes.

On prétend encore montrer l'impoſſibilité de ce changement, en ce que ce qui eſt changé ſubſtantiellement eſt changé en quelque choſe qui n'exiſtoit pas auparavant : or le Corps de JESUS-CHRIST exiſtoit avant que le pain fût changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement : mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la providence & le libre arbitre, quoique nôtre raiſon ait peine à les accorder, & quantité d'autres veritez également certaines & incomprehenſibles. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi Dieu a voulu faire ce changement.

Lib. 2. Berenger diſoit : La Chair de JESUS-CHRIST eſt incorruptible, & le Sacrement de l'autel ſe peut corrompre, ſi on le garde long-tems. Ici Guimond ſemble nier le fait, & dire, que le Corps de JESUS-CHRIST ne paroît ſe corrompre que pour punir les pechez des hommes, comme leur incredulité ou leur negligence. Et

% Livre foïxunte-deuxüme. 177 mais les apparences fenlibles : comme il dit enfuite exprelfément. Berenger. Quand le Corps de J e s u s-C h r 1 s t feroit aufli grand que bp‘ * plus haute montagne , il feroit conlumé depuis qu’on le mange. Guimond. Cela feroit bon , li nous concevions qu’il fût mis en pièces 8c mangé par parties : mais nous avons montré que c’en; comme la voix d’un feul homme , que chacun des auditeurs entend toute enticre. Berenger. Saint Auguftin dans le livre delaM1^dottri ne chrétienne , dit que le Sacrement de m°e\. ' l’autel eft un ligne : qu’il faut reverer , non par une fervitude charnelle, mais avec une liberté f’10’ fpirituelle. Et enfuite , que quand l’Ecriture •'fèinble commander un crime , c’eft une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous?0**7, ne mangez la chair du Fils de l’homme. Guimond. Saint Auguftin dit en cet endroit, que la célébration du Corps de Nôtre-Seigneur eft un ligne : parce qu’en cette aCtion nous ne le failons pas mourir de nouveau , ;ious faifons feulement b mémoire de fa mort} & ce qu’il dit de la iervitude chamelle , regarde les Juifs 8c les lignes de l’ancienne loi. Quant au crime que Jesus-Christ fcmble ordonner , en commandant de manger fa chair : faint Auguftin s’ex- £"&• Applique nettement ailleurs, en montrant que 27. crime n’étoitque dans l’imagination groffiere des Gapharnaïtes -, quicroyoient qu’il faudrait mettre fon corps en pièces pour le manger comme b chair des animaux ; 8c c’eft en ce fens qu’il eft dit, que b chair ne profite de rien. Au refteM+7nous ne craignons point de dire , que l’Euchariftie eft un figne 8c une figure. Jesus-Christ lui même eft nommé ligne dans l’Ecriture , 8c b figure n’exclut pas la réalité. Les autres réponfes aux objections de Berenger font à peu près les LXl" n‘xU mêmes que celles de Lanfranc que j’ai rapportées.
Digitized by Google

mais les apparences ſenſibles : comme il dit enſuite expreſſément. Berenger. Quand le Corps de JESUS-CHRIST ſeroit auſſi grand que la plus haute montagne, il ſeroit conſumé depuis qu'on le mange. Guimond. Cela ſeroit bon, ſi nous concevions qu'il fût mis en pieces & mangé par parties : mais nous avons montré que c'eſt comme la voix d'un ſeul homme, que chacun des auditeurs entend toute entiere. AN. 1075. *p.* 341. *D.*

Berenger. Saint Auguſtin dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le Sacrement de l'autel eſt un ſigne : qu'il faut reverer, non par une ſervitude charnelle, mais avec une liberté ſpirituelle. Et enſuite, que quand l'Ecriture ſemble commander un crime, c'eſt une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme. Guimond. Saint Auguſtin dit en cet endroit, que la celebration du Corps de Nôtre-Seigneur eſt un ſigne : parce qu'en cette action nous ne le faiſons pas mourir de nouveau, nous faiſons ſeulement la memoire de ſa mort ; & ce qu'il dit de la ſervitude charnelle, regarde les Juifs & les ſignes de l'ancienne loi. Quant au crime que JESUS-CHRIST ſemble ordonner, en commandant de manger ſa chair : ſaint Auguſtin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination groſſiere des Capharnaïtes ; qui croyoient qu'il faudroit mettre ſon corps en pieces pour le manger comme la chair des animaux ; & c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit, que la chair ne profite de rien. Au reſte nous ne craignons point de dire, que l'Euchariſtie eſt un ſigne & une figure. JESUS-CHRIST lui même eſt nommé ſigne dans l'Ecriture, & la figure n'exclut pas la realité. Les autres réponſes *p.* 344. *E.* *Doct. Chr. III. c.* 9. *Ibid. c.* 16. *Jo. VI.* *Aug. in pſ.* 98. *& in Jo. tract.* 27. *p.* 347. *Sup. liv. LXI. n.* 21.

Hijloîre 'Ecclefaftique. . Il employé aufli les mêmes preuves , pour N-I07 j"* montrer que nous recevons le vrai Corps de J e s u s-C h r i s t en fa fubftance. Pïemiere• ment l'autorité de PEglife catholique puis en particulier celle de Paint Auguftin , qui fur le pfeaume trente-troifiéme dit , que J e s u s/ C h r i s t fe portoit en fes mains. Celles de Paint I Ambroife , de Paint Leon , de fàint Cyrille d'Alexandrie, de Paint Grégoire , de Paint Hilaire. Greg. km. Il rapporte quelques miracles à l'occaiion defîi.tnrvang. quels il remarque, que Berenger nioit , contre Tritdt 'p' k ^e l'Evangile , que J e s u s-C h r i s t fut 369. C. entré chez fes difciples les portes fermées. Guimond combat enfuite ceux qui foutenoient l'impanation : c'eft-à-dire , que le pain 8c le vin demeuroient dans l'Euchariftie avec le Corps de f. 3 66. J e s u s-C h r 1 s t. Il les réfuté par l'autorité des Peres, principalement de Paint Ambroife ; par les paroles de J e s u s-C h r i s t même , qui n'a pas dit: Mon corps eft ici caché; mais : Ceci eft mon corps. Enfin par le canon de la me£* fe , où nous demandons à Dieu , que nôtre oblation devienne le Corps 8c le Sang de fon Fils , non pas qu'il vienne s'y cacher. p, 367. D. Il remarque le petit nombre des Berengariens , qui n'occupoient pas la moindre ville , ni lé moindre village: d'où il conclut qu'ils ne font pas PEglife de Dieu. Elle a condamné , ajoûtet-il, çarle Pape Leon ces inventions de Berenger des leur naiflance : enfuite le Pape Grégoire qui gouverne à prefènt PEglife Romaine 8c ■qui en étoit alors archidiacre , en montra la i^ufleté dans le concile de Tours, 8c reçut avec clemence Berenger qui paroiffoit corrigé. II marque fa condamnation fous le Pape Nicolas , 8c infifte fortement fur l'autorité de l'Eglilè univerfclle. Puis il ajoûte : Si ceux-ci font PEglife, ou clic n'a pas commencé par J e s us* Christ, Digitized by

AN. 1075. Il employe auſſi les mêmes preuves, pour montrer que nous recevons le vrai Corps de JESUS-CHRIST en ſa ſubſtance. Premierement l'autorité de l'Egliſe catholique, puis en particulier celle de ſaint Auguſtin, qui ſur le pſeaume trente-troiſiéme dit, que JESUS-CHRIST ſe portoit en ſes mains. Celles de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon, de ſaint Cyrille d'Alexandrie, de ſaint Gregoire, de ſaint Hilaire. Il rapporte quelques miracles à l'occaſion deſquels il remarque, que Berenger nioit, contre la foi de l'Evangile, que JESUS-CHRIST fût entré chez ſes diſciples les portes fermées.

Greg. hom. 22. in evang.

Hilar. 8. Trinit. p. 369. C.

Guimond combat enſuite ceux qui ſoutenoient l'impanation : c'eſt-à-dire, que le pain & le vin demeuroient dans l'Euchariſtie avec le Corps de JESUS-CHRIST. Il les refute par l'autorité des Peres, principalement de ſaint Ambroiſe; par les paroles de JESUS-CHRIST même, qui n'a pas dit: Mon corps eſt ici caché; mais: Ceci eſt mon corps. Enfin par le canon de la meſſe, où nous demandons à Dieu, que nôtre oblation devienne le Corps & le Sang de ſon Fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

p. 366.

p. 367. D. Il remarque le petit nombre des Berengariens, qui n'occupoient pas la moindre ville, ni le moindre village: d'où il conclut qu'ils ne ſont pas l'Egliſe de Dieu. Elle a condamné, ajoûte-t-il, par le Pape Leon ces inventions de Berenger dès leur naiſſance : enſuite le Pape Gregoire qui gouverne à preſent l'Egliſe Romaine & qui en étoit alors archidiacre, en montra la fauſſeté dans le concile de Tours, & reçut avec clemence Berenger qui paroiſſoit corrigé. Il marque ſa condamnation ſous le Pape Nicolas, & inſiſte fortement ſur l'autorité de l'Egliſe univerſelle. Puis il ajoûte : Si ceux-ci ſont

f *79 tems :emsci, ces folies . n’étoient point avant que Berenger les eût avancées. Or il eft certain par l’Ecriture, que l’Eglife ne peut ceflêr d’être. Il montre l’utilité de la créance de l’Eglife catholique , pour nous exciter à recevoir l’Euchariftie , avec un fouverain refpeét & une ardente dévotion î 8c il exhorte les heretiques à fe rendre à la vérité , puifqu’il ne s’agit pas ici de l’honneur de la viâoire , comme dans les écoles , ou de quelque intérêt temporel , comme dans les tribunaux feculiers. En cette difpute il n’y va pas moins que de la vie étemelle. Enfin il réfuté l’opinion de ceux qui difoient,?* 37*« que le corps de J e s u s-C hrist celle d’être dans l’Eucnariftie à l’égard des indignes. Il montre qu’elle eft fans fondement} 6c il ajoûte : Ce feroit donc au hazard que le peuple répondrait Amen à la communion, puifqu’if ne Içauroitfi ceux qui s’en approchent feraient dignes} 8c quand un prêtre indigne célébré la méfié 8c communie feul , comme il arrive fouvent , il ne fe • feroit point de changement, les paroles de J Esus-Chr i st feraient fans effet, 8c la foi de Anjo7P. Livre foixante-Jeuxiéme. Christ, ou elle a cefle d’être quelque après : car il eft très-manifefte qu’en ce i l’Eglife feroit vaine. Après Guimond , Durand Abbé de Troam Poft.Lanfr, dans la meme province de Normandie , écrivit?1 71, aufli contre Berenger un afièz long traité divifé en neuf parties , mais d’un ftile diffus , avec peu d’ordre 8c de jufteflê dans fes raifonnemens. Je n’y vois rien de ccmliderable qui n’ait été dit par Lanfranc 8c par Guimond. Il marque?. 94. A. que quelques-uns ne communioient qu’une fois en neuf ans, 8c s’élève contre cet abus. Dans les premiers mois de l’année 1075". le XIX.. Pape écrivit deux lettres à Suenon Roi de Da-FindeSuenemarc , la première du vingt-cinquième i * JaaDigitized by Google

CHRIST, ou elle a ceſſé d'être quelque tems après : car il eſt très-manifeſte qu'en ce tems-ci, ces folies n'étoient point avant que Berenger les eût avancées. Or il eſt certain par l'Ecriture, que l'Egliſe ne peut ceſſer d'être. Il montre l'utilité de la créance de l'Egliſe catholique, pour nous exciter à recevoir l'Euchariſtie, avec un ſouverain reſpect & une ardente devotion; & il exhorte les heretiques à ſe rendre à la verité, puiſqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque interêt temporel, comme dans les tribunaux ſeculiers. En cette diſpute il n'y va pas moins que de la vie éternelle. AN. 1075.

Enfin il refute l'opinion de ceux qui diſoient, que le corps de JESUS-CHRIST ceſſe d'être dans l'Euchariſtie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle eſt ſans fondement; & il ajoûte : Ce ſeroit donc au hazard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puiſqu'il ne ſçauroit ſi ceux qui s'en approchent ſeroient dignes; & quand un prêtre indigne celebre la meſſe & communie ſeul, comme il arrive ſouvent, il ne ſe feroit point de changement, les paroles de JESUS-CHRIST ſeroient ſans effet, & la foi de l'Egliſe ſeroit vaine. *p.* 371.

Après Guimond, Durand Abbé de Troarn dans la meme province de Normandie, écrivit auſſi contre Berenger un aſſez long traité diviſé en neuf parties, mais d'un ſtile diffus, avec peu d'ordre & de juſteſſe dans ſes raiſonnemens. Je n'y vois rien de conſiderable qui n'ait été dit par Lanfranc & par Guimond. Il marque que quelques-uns ne communioient qu'une fois en neuf ans, & s'éleve contre cet abus. *Poſt. Lanfr.* *p.* 72. *p.* 94. *A.*

Dans les premiers mois de l'année 1075. le Pape écrivit deux lettres à Suenon Roi de Da- XIX. Fin de Sue-

180 Hijloire 'Eeekfîafiiqùe. Janvier où il dit : Quand nous étions encore 1 1 ^ans l'ordre de diacre , nous recevions fouvent ' * de vôtre part des lettres pleines d'affe&ion : mais il femble qu'elle foit refroidie , puifque nous n'en avons point reçu depuis que nous fbmmes en une place plus élevée. Et comme à prefent le foin de toute l'Eglife nous regarde , nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que flous fçavons combien vous êtes diftingué entre les Princes par la connoiflance des lettres 8c l'amour des inftruétions ecclefiaftiqucs. Et enduite : Nous vous avons envoie des légats , pour traiter avec vous fur ce que vous avez demandé au faint Siégé du tems du Pape Alexandre , tant pour l'établiflcment d'une métropole, que pour les autres avantages de vôtre roïaume : mais les troubles de l'Allemagne rendant le paflâge dangereux , ont obligé nos légats à revenir. C'eft pourquoi fi vous defirez quelque chofe de nous, faites-le nous fçavoir par des envoïez fidèles , 8c ce que l'Èglife Romaine peut efperer de vous , fi elle a befoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au refte il y a près de nous une province très-riche occupée par de lâches heretiques , où nous délirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le Prince & le défenfeur de la religion: s'il eft vrai , comme nous a dit un Evêque de vôtre pais , que vous avez deflfein de l'envoïer avec quelques troupes choifies au fervice de la cour apoftoüque. 1t.tf.7f. L'autre lettre au Roi Suenon eft du dix-féptiéme d' Avril , & contient en termes generaux les mêmes offres de la part du Pape , qui appaEric. hifi. remmentne fçavoitpas encoreîamort de ce Roi f.19?. Pon- arrivée l'année precedente 1074. après un régné ian. Ub.V. de vingt -fix ans. Il fut enterré à Rofchild dans * s f™. hb. l'Egl dc cathédrale , & l'Evêque Guillaume allant Xl.f. j$x, auDigitized by G

AN. 1075. Janvier où il dit : Quand nous étions encore
II. epiſt. 51. dans l'ordre de diacre, nous recevions ſouvent de vôtre part des lettres pleines d'affection : mais il ſemble qu'elle ſoit refroidie, puiſque nous n'en avons point reçû depuis que nous ſommes en une place plus élevée. Et comme à preſent le ſoin de toute l'Egliſe nous regarde, nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que nous ſçavons combien vous êtes diſtingué entre les Princes par la connoiſſance des lettres & l'amour des inſtructions eccleſiaſtiques. Et enſuite : Nous vous avons envoïé des legats, pour traiter avec vous ſur ce que vous avez demandé au ſaint Siege du tems du Pape Alexandre, tant pour l'établiſſement d'une métropole, que pour les autres avantages de vôtre roïaume : mais les troubles de l'Allemagne rendant le paſſage dangereux, ont obligé nos legats à revenir. C'eſt pourquoi ſi vous deſirez quelque choſe de nous, faites-le nous ſçavoir par des envoïez fidéles, & ce que l'Egliſe Romaine peut eſperer de vous, ſi elle a beſoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reſte il y a près de nous une province très-riche occupée par de lâches heretiques, où nous deſirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le Prince & le défenſeur de la religion : s'il eſt vrai, comme nous a dit un Evêque de vôtre païs, que vous avez deſſein de l'envoïer avec quelques troupes choiſies au ſervice de la cour apoſtolique.

II. ep. 75. L'autre lettre au Roi Suenon eſt du dix-ſeptiéme d'Avril, & contient en termes generaux les mêmes offres de la part du Pape, qui apparemment ne ſçavoit pas encore la mort de ce Roi arrivée l'année précedente 1074. après un regne de vingt-ſix ans. Il fut enterré à Roſchild dans

Eric. hiſt. p. 299. Pontan. lib. V.

Livre foixxnte-deuxiéme. 281 au-devant du corps , fit porter deux cercueils , . un pour le Roi, un pour lui-même auifimou- AN-I07f* rut-il dans le tems des funérailles & fut enterré avec lui. Après la mort de Suenon il y eut quelque tems d'interregne , parce que les uns vouloient reconnoître pour Roi Harald fon fils aîné, les autres Canut , qui avoit beaucoup plus de mérité. Harald l'emporta 8c Canut fe retira en Suede. Le Pape avoit indiqué un concile à Rome pour la première femaine du carême de l'année e . 1075*. &. U 7 avoit appellé plufieurs Evêques en particulier. De Lombardie Guibert de Ra- 1 1.^.4». venne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pa- 33' 3 T- rP* vie. De France les Evêques de Bretagne , Ifèm- * 1,1 ** bert Evêque de Poitiers , qui avoit diffipé à 4* main armée un concile où préfidoient les légats du Pape, 8c où l'on devoit examiner la validité du mariage du Comte de Poitiers. L'Evêque Ifembert avoit été cité à Rome pour la faint André 1074. 8c n'y avoit point comparu : c'eft pourquoi il fut fufpendu de fes fondions 8c cité au concile du carême fùivant. Le Pape y appel- 1 1.‘ $>. tl, la aulfi plufieurs Evêques d'Allemagne, fçavoir *9* Liemar Archevêque de Brême , 8c Sigcfroi Archevêque de Mayence avec fes fuffragans , comme j'ai dit : Bennon Evêque d'Ofnabruc 8cl'Ab-<j>,j.f. bé de Corbie en Saxe , fi l'Archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin il yap- ^.43. pella Hugues Evêque de Die avec quelques-uns de fes diocefains, qu'il avoit excommuniez , pour avoir ufurpé les biens de fon Eglife. Le concile de Rome fe tint en effet depuis le t». 10. p» vingt-quatrième de Février 1075*. qu‘ était le 344» mardi de la première femaine de Carême , jufques au dernier du même mois. Il y affilia grand nombre d 'Archevêques , d'Evêques, d'Abbez , de clercs & de laïques. Entre autres decrets qui T

Digitized by Google

au-devant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le Roi, un pour lui-même : auſſi mourut-il dans le tems des funerailles & fut enterré avec lui. Après la mort de Suenon il y eut quelque tems d'interregne, parce que les uns vouloient reconnoître pour Roi Harald ſon fils aîné, les autres Canut, qui avoit beaucoup plus de merite. Harald l'emporta & Canut ſe retira en Suede. AN. 1075.

XX. Concile de Rome.

Le Pape avoit indiqué un concile à Rome pour la premiere ſemaine du carême de l'année 1075. & il y avoit appellé pluſieurs Evêques en particulier. De Lombardie Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France les Evêques de Bretagne, Iſembert Evêque de Poitiers, qui avoit diſſipé à main armée un concile où préſidoient les legats du Pape, & où l'on devoit examiner la validité du mariage du Comte de Poitiers. L'Evêque Iſembert avoit été cité à Rome pour la ſaint André 1074. & n'y avoit point comparu : c'eſt pourquoi il fut ſuſpendu de ſes fonctions & cité au concile du carême ſuivant. Le Pape y appella auſſi pluſieurs Evêques d'Allemagne, ſçavoir Liemar Archevêque de Brême, & Sigefroi Archevêque de Mayence avec ſes ſuffragans, comme j'ai dit : Bennon Evêque d'Oſnabruc & l'Abbé de Corbie en Saxe, ſi l'Archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin il y appella Hugues Evêque de Die avec quelques-uns de ſes dioceſains, qu'il avoit excommuniez, pour avoir uſurpé les biens de ſon Egliſe.

11. epiſt. 42. 33. 35. ep. 1. ep. 2. 23. 24.

11. ep. 28. 29.

ep. 25.

ep. 43.

Le concile de Rome ſe tint en effet depuis le vingt-quatriéme de Fevrier 1075. qui étoit le mardi de la premiere ſemaine de Carême, juſques au dernier du même mois. Il y aſſiſta grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés

to. 10. p. 344.

a8l Hiftoire EeeîeJîaJUque. y furent faits , le Pape excommunia cinq domeAN,I°7f*ftiqUes du Roi d’ Allemagne, par le confeildefquels il vendoit les Egliles : à moins qu’ils ne vinffent à Rome fe juftifier dans le premier jour de Juin. Le Roi de France Philippe fut aufli menacé d’excommunication , s’il ne donnoit affurance de fa correction aux nonces du Pape qui dévoient aller en France. Liemar Archevêque de Brême fut fufpendu de fes fon. âions , pour fa defobéïflànce, 8c interdit de la communion du corps & du fang de NôtreSeigneur. Garnier Evêque de Strasbourg 8c Henri de Spire furent fufpendus; 8c Herman de Bamberg , s’il ne venoit fe juftifier avant Pâques , qui cette année fut le cinquième d’ Avril. iijpifl.M' En Lombardie, Guillaume Evêque de Pavie8c Cûnibert de Turin fuient fufpendus, 8c Denis de Plaifance dépofé. On confirma l’excommunication déjà prononcée contre Robert Guifchard Duc de Poüille. A ce concile fe trouvèrent Jaromir , autrement Geboard, ou plutôt Gérard Evêque de it.tfift.ss. Prague , 8c Jean Evêque d’Olmuts; 8c on y exaSüf.n.S. mjna ieur différend touchant quelques dîme* & quelques terres. L’affaire fe trouva fi embrouillée, qu’il ne fut pas'pofîible de la terminer par un jugement définitif ; mais pour établir la paix entre eux , on ordonna par provifion un partage , en vertu duquel chacun joüiroit de la moitié , en attendant que les droits fuffent mieux éclaircis; ce qu’ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C’eftce qui paroît par la lettre du fécond jour de Mars 107/. On ne peut remarquer dans le decret de ce concile, que le Pape ne menace d’excommunication que les miniftres du Roi Henri, comme coupables de fimonie. Mais le Pape le ménageoit encore, efperant le ramener par la douceur :

y furent faits, le Pape excommunia cinq dome-
AN.1075. ſtiques du Roi d'Allemagne, par le conſeil deſquels il vendoit les Egliſes : à moins qu'ils ne vinſſent à Rome ſe juſtifier dans le premier jour de Juin. Le Roi de France Philippe fut auſſi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit aſſurance de ſa correction aux nonces du Pape qui devoient aller en France. Liemar Archevêque de Brême fut ſuſpendu de ſes fonctions, pour ſa deſobéïſſance, & interdit de la communion du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur. Garnier Evêque de Strasbourg & Henri de Spire furent ſuſpendus; & Herman de Bamberg, s'il ne venoit ſe juſtifier avant Pâques, qui cette année fut le cinquiéme d'Avril.
11. *epiſt.* 54. En Lombardie, Guillaume Evêque de Pavie & Cunibert de Turin furent ſuſpendus, & Denis de Plaiſance dépoſé. On confirma l'excommunication déja prononcée contre Robert Guiſchard Duc de Poüille.

A ce concile ſe trouverent Jaromir, autrement Geboard, ou plûtôt Gerard Evêque de
11. *epiſt.* 55. Prague, & Jean Evêque d'Olmuts; & on y exa-
Sup. n. 8. mina leur differend touchant quelques dîmes & quelques terres. L'affaire ſe trouva ſi embroüillée, qu'il ne fut pas poſſible de la terminer par un jugement définitif; mais pour établir la paix entre eux, on ordonna par proviſion un partage, en vertu duquel chacun joüiroit de la moitié, en attendant que les droits fuſſent mieux éclaircis; ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'eſt ce qui paroît par la lettre du ſecond jour de Mars 1075. On ne peut remarquer dans le decret de ce concile, que le Pape ne menace d'excommunication que les miniſtres du Roi Henri, comme coupables de ſimonie. Mais le Pape le ména-

Livre foixttnte-deuxiéme. ceur : car ce Prince témoignoit lui être fort ^ _ fournis 8c vouloir lîncerement bannir de fon ' roïaume la fimonie 8c l'incontinence des clercs. C'eft ce que l'on voit par quelques lettres , où Lit. HT. le Pape le loüe de fes bonnes difpofitions. Le?' 3* WRoi parut les conferver, tant qu'il craignit les I0, Saxons révoltez contre lui : mais quand il les eut vaincus , il oublia tout ce qu'il avoit promis au Pape. L'affaire d'Herman Evêque de Bamberg me- XXI. rite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à Herman de fes dépens une Eglife à l'honneur de faint J a- 4 ques , où il mit vingt-cinq chanoines de bon- Lambert. nés moeurs, 8c leur donna abondamment de- an. 1077. quoi vivre. Mais enfuite il les chafTa fans avoir aucun fujet de plainte contre eux , 8c donna cette maifon à des moines : car il avoit une telle affeâion pour les moines, que s'il eût pu, il les eût mis à la place des clercs par tout fon diocefe. Les chanoines chafTez fe joignirent à ceux de la cathédrale, pour reprefenter à l'Evêque, que fon diocefe avoit plus befoin de clercs que de moines j 8c que la nouvelle Eglife n'étant qu'à trente pas de la cathédrale, ne convenoit pas à ceux-ci , dont l'inftitut ne demande que la folitude. Mais l'Evêque demeurant inexorable , les clercs allèrent à Rome , 8c portèrent leurs plaintes au Pape. Ils foutenoient que leur Evêque étoit entre dans le fiege par fimonie , 8c qu'en aïant été accufé devant le Pape Nicolas , il ne s'en étoit fauve que par un parjure : qu'il étoit entièrement ignorant , 8c qu'avant fon ordination il avoit fcandalifé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes fortes de crimes. Que s'étant exercé dès fa jeuneffe à amaffer de l'argent 8c prêter à ufure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis fon épifeopat , vendant les Abbayes Digitized by Google

eeur : car ce Prince témoignoit lui être fort ſoumis & vouloir ſincerement bannir de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. C'eſt ce que l'on voit par quelques lettres, où le Pape le loüe de ſes bonnes diſpoſitions. Le Roi parut les conſerver, tant qu'il craignit les Saxons revoltez contre lui : mais quand il les eut vaincus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au Pape. AN. 1075. *Lib. III. ep.* 3. 5. 7. 10.

XXI. Herman de Bamberg dépoſé. *Lambert. an.* 1075. *p.* 213.

L'affaire d'Herman Evêque de Bamberg merite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à ſes dépens une Egliſe à l'honneur de ſaint Jaques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, & leur donna abondamment dequoi vivre. Mais enſuite il les chaſſa ſans avoir aucun ſujet de plainte contre eux, & donna cette maiſon à des moines : car il avoit une telle affection pour les moines, que s'il eût pû, il les eût mis à la place des clercs par tout ſon dioceſe. Les chanoines chaſſez ſe joignirent à ceux de la cathedrale, pour repreſenter à l'Evêque, que ſon dioceſe avoit plus beſoin de clercs que de moines; & que la nouvelle Egliſe n'étant qu'à trente pas de la cathedrale, ne convenoit pas à ceux-ci, dont l'inſtitut ne demande que la ſolitude. Mais l'Evêque demeurant inexorable, les clercs allerent à Rome, & porterent leurs plaintes au Pape. Ils ſoutenoient que leur Evêque étoit entré dans le ſiege par ſimonie, & qu'en aïant été accuſé devant le Pape Nicolas, il ne s'en étoit ſauvé que par un parjure : qu'il étoit entierement ignorant, & qu'avant ſon ordination il avoit ſcandaliſé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes ſortes de crimes. Que s'étant exercé dès ſa jeuneſſe à amaſſer de l'argent & prêter à uſure, il s'y étoit encore plus

 bayes & les Eglifès de fon diocefe , 8c reduifant ' à une extrême pauvreté les ferfs de l'Eglife de Bamberg riches auparavant. Par toutes ces railons ils demandoient au Pape la dépofition de leur Evêque. Le Pape l'avoit déjà fufpendu , 8c fur cette relation il l'excommunia : parce qu'aïant étéaccufé 8c appelle plufieurs fois à Rome pendant deux ans , il n'avoit tenu compte d'y venir. Il îui ordonna de rendre PEglife de Paint Jaques aux chanoines, qu'il en avoit chaïïèz injuftement; 8c manda au clergé de Bamberg des'abflenir de la communion de l'Evêque , déclarant que jamais il ne le rétablirent. Le Pape envoïa pour l'execution de fes ordres des légats, avec les députez du clergé de Bamberg ; 8c quand ik furent arrivez, le clergé envoïa dire à l'Evêque de fe retirer inceflamment. En même tems un jeune clerc infolent lui prefenta un verfet d'un pfeaume 8c lui dit : Si vous pouvez expliquer ce verfet , non pas dans le fens miftique ou allégorique , mais mot à mot, je vous déclarerai innocent 8c digne de l'Epifcopat. L'Evêque furpris déni andoit en colere à fes clercs, d'où leur venoit cette nouvelle préfomption, quand les légats du Pape fe prefènterent , 8c outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncèrent de vive voix la fufpenfe 8c l'excommunication. Comme fes clercs le prefToient de fe retirer , 8c proteftoient qu'ils ne feraient aucun fervice dans l'Eglilè tant qu'il y demeureroit : ne fçachant à quoi fe relbudre , il envoïa à l'Archevêque de Mayence fon plus fidèle ami qu'il avoit gagné par plufieurs bienfaits , 8c qui avoit eu part à fon entrée dans l'épifeopat , 8c à la maniéré dont il s'y étoit conduit. L'Archevêque n'àïant pû rien gagner auprès du clergé de Bamberg, refolut d'aller à Rome, pour efiàïer . d'ap■ • ■

AN.1075. bayes & les Egliſes de ſon dioceſe, & reduiſant à une extrême pauvreté les ſerfs de l'Egliſe de Bamberg riches auparavant. Par toutes ces raiſons ils demandoient au Pape la dépoſition de leur Evêque.

Le Pape l'avoit déja ſuſpendu, & ſur cette relation il l'excommunia : parce qu'aïant été accuſé & appellé pluſieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'Egliſe de ſaint Jaques aux chanoines, qu'il en avoit chaſſez injuſtement; & manda au clergé de Bamberg de s'abſtenir de la communion de l'Evêque, declarant que jamais il ne le rétabliroit. Le Pape envoïa pour l'execution de ſes ordres des legats, avec les députez du clergé de Bamberg ; & quand ils furent arrivez, le clergé envoïa dire à l'Evêque de ſe retirer inceſſamment. En même tems un jeune clerc inſolent lui preſenta un verſet d'un pſeaume & lui dit : Si vous pouvez expliquer ce verſet, non pas dans le ſens miſtique ou allegorique, mais mot à mot, je vous declarerai innocent & digne de l'Epiſcopat. L'Evêque ſurpris demandoit en colere à ſes clercs, d'où leur venoit cette nouvelle préſomption, quand les legats du Pape ſe preſenterent, & outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncerent de vive voix la ſuſpenſe & l'excommunication.

Comme ſes clercs le preſſoient de ſe retirer, & proteſtoient qu'ils ne feroient aucun ſervice dans l'Egliſe tant qu'il y demeureroit : ne ſçachant à quoi ſe reſoudre, il envoïa à l'Archevêque de Mayence ſon plus fidéle ami qu'il avoit gagné par pluſieurs bienfaits, & qui avoit eu part à ſon entrée dans l'épiſcopat, & à la maniere dont il s'y étoit conduit. L'Archevê-

"Livre foixante-deuxiéme. 28y d’appaifer le Pape. Mais il penfa d’être dépofé . Jui-même , pour avoir ordonné l’Evêque deAN'10^* Bamberg par limonie , & il reçut ordre de publier l’excommunication prononcée contre cet Evêque , 8c d’en ordonner un autre à fa place. Herman voiant alors , qu’il n’avoit plus rien à efperer que dans la clemence du Pape , alla à Rome avec des gens qu’il païoit bien pour plaider fa'caufe. Mais le Pape étoit à la preuve des beaux difcours auffi-bien que des prefens ; 8c tout ce qu’Herman put obtenir, fut d’être abfous de l’excommunication , à la charge de paflèr le rcfte de Tes jours dans un raonaftere. Etant de retour en Allemagne , il rapporta cet ordre du Pape à fcs vaflaux, dont il avoit gagné l’affe&ion par fcs largeflês : maig ■ils protefterent qu’ils étoient refolus de s’expofer à tout , plutôt que de fouffrir que leur Eglifefût ainfi deshonorée. Herman revint donc à Bamberg , 8c pendant un mois ou cinq femaines qu’il y demeura il exerça tous les droits épifcopjiux hors les fondions de l’autel : mais fon clergé ne fit aucun office public dans toute la ville , 8c ni le Roi , ni aucun Evêque ne communiqua avec lui. C’eft ainfi que l’hiflorien Lambert raconte l’aflàire. Il paraît par les lettres dq Pape Grégoire, I7, qu’Herman ne fe prefcpta point au concile de 7fp'lt Rome de cette année 1075-. quoiqu’il y eût*.^. été appelle : mais qu’étant' venu près de Rome , il s’arrêta en chemin , 8c envoïa devant les députez, avec de grands prelêns, pour corrompre le Pape 8c les Evêques. Fmftré de cette efperance 8t fçaeharit qu’il avoit été condamné, il s’en retourna promptement, 8c promit aux clercs qui l’accompagnoient , qu’il renoncerait à l’épifeopat , 8c embrafferoit la vie monaftique ; ce qu’il n’executa pas , au contraire

Dlgltized by Google

d'appaiſer le Pape. Mais il penſa d'être dépoſé lui-même, pour avoir ordonné l'Evêque de Bamberg par ſimonie, & il reçut ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet Evêque, & d'en ordonner un autre à ſa place. AN. 1075.

Herman voïant alors, qu'il n'avoit plus rien à eſperer que dans la clemence du Pape, alla à Rome avec des gens qu'il païoit bien pour plaider ſa cauſe. Mais le Pape étoit à la preuve des beaux diſcours auſſi-bien que des preſens ; & tout ce qu'Herman put obtenir, fut d'être abſous de l'excommunication, à la charge de paſſer le reſte de ſes jours dans un monaſtere. Etant de retour en Allemagne, il rapporta cet ordre du Pape à ſes vaſſaux, dont il avoit gagné l'affection par ſes largeſſes : mais ils proteſterent qu'ils étoient reſolus de s'expoſer à tout, plûtôt que de ſouffrir que leur Egliſe fût ainſi deshonorée. Herman revint donc à Bamberg, & pendant un mois ou cinq ſemaines qu'il y demeura il exerça tous les droits épiſcopaux hors les fonctions de l'autel : mais ſon clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, & ni le Roi, ni aucun Evêque ne communiqua avec lui. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Lambert raconte l'affaire.

Il paroît par les lettres du Pape Gregoire, qu'Herman ne ſe preſenta point au concile de Rome de cette année 1075. quoiqu'il y eût été appellé : mais qu'étant venu près de Rome, il s'arrêta en chemin, & envoïa devant ſes deputez, avec de grands preſens, pour corrompre le Pape & les Evêques. Fruſtré de cette eſperance & ſçachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, & promit aux clercs qui l'accompagnoient, qu'il renonceroit à l'épiſcopat, & embraſſeroit la vie mo- *Lib. II. epiſt. 76. III. ep. 1. 2. & 3.*

_____ i8 6 Hiflotre Ecclejujlique / . il dépoiiilla de leurs biens quelques clercs de fon v,1°7f' Eglife qui lui refiftoient. Cependant il fut dépofé dans le concile ; 8c le Pape aïant appris cnfuite comment il avoit trompé Tes clercs , écrivit à l'Archevêque de Maïence 8c au Roi Henri , de mettre à fà place un autre Evêque à Bamberg. Ces lettres font du vingtième de Juillet 107^. Le Pape de fon côté & le clergé de Bamberg ' du fîen , ne ce fièrent point de preflèr le Roi de remplir ce fiege. Herman fe tenoit cependant dans les terres de l'Eglife , où fes vaflàux le foutenoient : mais il n'ofoit faire aucune fon&ion épiicopale ; êc quoiqu'il eût toujours été très-fidéle au Roi, ce Prince , loin de prendre fa défenfe , refolut d'executer fa condamnation. Il vint donc à Bamberg , 8c le jour de faint André 1075'. fi 611 fit ordonner Evêque Rupert prévôt de Goflar. C'étoit un homme d'une très-mauvaife réputation : parce qu'il étoit intime confident du Roi , 8c .paflbit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fiait de 119* mauvais contre l'Etat. Herman perdant ainfi toute efperance de fe rétablir , fe retira dans le monaftere de Soüarz , 8c y prit l'habit fous l'Abbé Egbert homme de fainte vie. Incontinent après il alla à Rome avec fon Abbé } 8t s'étant fournis humblement au Pape 8c fait pénitence de fa defobéïflànce , il fut abfous de l'excommunication 8c rétabli dans les fonctions de Prêtre , mais non pas d'Evêque. Auc*?âf ^u mo*s d'Oâobre de cette année 107 r. fairesd'Al- l'Archevêque Sigefroi tint un concile dans fa ville lemagne. de Maïence , où fe trouva l'Evêque de Coire P- 113- légat du Pape, chargé de fes lettres, par lef* HueHes *1 étoit enjoint» l'Archevêque, fous peine de depoiïtion , d'obliger tous les prêtres de fà province, de renoncer fur le champ à leurs femDigitized by GoJgle

AN. 1075. il dépoüilla de leurs biens quelques clercs de ſon Egliſe qui lui reſiſtoient. Cependant il fut dépoſé dans le concile ; & le Pape aïant appris enſuite comment il avoit trompé ſes clercs, écrivit à l'Archevêque de Maïence & au Roi Henri, de mettre à ſa place un autre Evêque à Bamberg. Ces lettres ſont du vingtiéme de Juillet 1075.

Lambert. p. 228. Le Pape de ſon côté & le clergé de Bamberg du ſien, ne ceſſerent point de preſſer le Roi de remplir ce ſiege. Herman ſe tenoit cependant dans les terres de l'Egliſe, où ſes vaſſaux le ſoutenoient : mais il n'oſoit faire aucune fonction épiſcopale ; & quoiqu'il eût toûjours été très-fidéle au Roi, ce Prince, loin de prendre ſa défenſe, reſolut d'executer ſa condamnation. Il vint donc à Bamberg, & le jour de ſaint André 1075. il en fit ordonner Evêque Rupert prevôt de Goſlar. C'étoit un homme d'une très-mauvaiſe reputation : parce qu'il étoit intime confident du Roi, & paſſoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fait de *p.* 229. mauvais contre l'Etat. Herman perdant ainſi toute eſperance de ſe rétablir, ſe retira dans le monaſtere de Soüarz, & y prit l'habit ſous l'Abbé Egbert homme de ſainte vie. Incontinent après il alla à Rome avec ſon Abbé ; & s'étant ſoumis humblement au Pape & fait penitence de ſa deſobéïſſance, il fut abſous de l'excommunication & rétabli dans les fonctions de Prêtre, mais non pas d'Evêque.

XXII. Autres affaires d'Allemagne. Au mois d'Octobre de cette année 1075. l'Archevêque Sigefroi tint un concile dans ſa ville de Maïence, où ſe trouva l'Evêque de Coire legat du Pape, chargé de ſes lettres, par leſquelles il étoit enjoint à l'Archevêque, ſous peine de depoſition, d'obliger tous les prêtres de

p. 223. *to.* 10. *conc. p.* 345.

Livre foixante-deuxiéme 187 Femmes ou au miniftere de l'autel. Mais quand T l’Archevêque vou!ut.executer cet ordre du Pa- AN,I07f* pe, tous les clercs qui affiftoient au concile fe levèrent , 8c s'emportèrent tellement contre lui par leurs difcours 8c par les mouvemens de leurs mains 8c de tout le corps qu'il defefperoit de fortir en vie du Concile. Il céda donc à la difficulté , 8c refolut de ne plus fe mêler de cette reforme qu’il avoit tant de fois propofée inutilement : mais de laiffer au Pape le foin de l’executer par lui-même , quand 8c comme il lui plairoit. L’Abbaïe de Fulde étant vacante , le Roi Lambert, Henri voulut procéder à Péle&ion , avec les f • lz9* Seigneurs le lendemain de la fàint André. Il y eut de fortes brigues de la part des Abbez 8c des moines qui étoient venus de divers endroits : l’un offiroit de grandes fommes d’argent : .l’autre de grandes terres de l’abbaïe : 'autre d’augmenter le fervice qu’elle rendoit à l'Etat. Ils ne gardoient aucune mefure,ni dans les promelfes , ni dans la maniéré de les faire , quoique la veille ils eufièntvu l’Evêque de Bamberg dcpofe pour fimonie. Le Roi indigné de leur imprudence 8c fatigué de leurs importunité! } appella un moine d’Herfeld nommé Ruzelin , qui étoit venu à la cour par ordre de fon Abbé pour une affaire de fon monaftere. Le Roi l’élut Abbé de Fulde le premier , lui prefentant le bâton paftoral , 8c pria inftamment les moines 8c ies vaflàux de l’abbaïe de lui donner leurs fuffirages. Ruzelin qui ne s’attendoit à rien moins penfa tomber en défaillance -, 8c voiant que tous concouroient à fon éleétion avec de grands cris de joie : il reprefcnta fon incapacité , fa mauvaife fanté ; l’abfence de Ion Abbé : niais les Evêques prefens lui firent .tant d’inllanCC5, qu’il confeatit enfin à fon éle&ion. • La

Digitized by Google

femmes ou au miniſtere de l'autel. Mais quand l'Archevêque voulut executer cet ordre du Pape, tous les clercs qui aſſiſtoient au concile ſe leverent, & s'emporterent tellement contre lui par leurs diſcours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps qu'il deſeſperoit de ſortir en vie du Concile. Il ceda donc à la difficulté, & reſolut de ne plus ſe mêler de cette reforme qu'il avoit tant de fois propoſée inutilement : mais de laiſſer au Pape le ſoin de l'executer par lui-même, quand & comme il lui plairoit. AN. 1075.

L'Abbaïe de Fulde étant vacante, le Roi Henri voulut proceder à l'élection, avec les Seigneurs le lendemain de la ſaint André. Il y eut de fortes brigues de la part des Abbez & des moines qui étoient venus de divers endroits : l'un offroit de grandes ſommes d'argent : l'autre de grandes terres de l'abbaïe : l'autre d'augmenter le ſervice qu'elle rendoit à l'Etat. Ils ne gardoient aucune meſure, ni dans les promeſſes, ni dans la maniere de les faire, quoique la veille ils euſſent vû l'Evêque de Bamberg depoſé pour ſimonie. Le Roi indigné de leur imprudence & fatigué de leurs importunitez ; appella un moine d'Herfeld nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de ſon Abbé pour une affaire de ſon monaſtere. Le Roi l'élut Abbé de Fulde le premier, lui preſentant le bâton paſtoral, & pria inſtamment les moines & les vaſſaux de l'abbaïe de lui donner leurs ſuffrages. Ruzelin qui ne s'attendoit à rien moins penſa tomber en défaillance ; & voïant que tous concouroient à ſon élection avec de grands cris de joïe : il repreſenta ſon incapacité, ſa mauvaiſe ſanté ; l'abſence de ſon Abbé : *Lambert. p. 229.*

1S8 - Hijloire 'Eccleſiaftiqut. £n iq_ La même année mourut laint Annon Archcx\.u. vêque de Cologne , l'une des grandes lumieFin de S. res de l'Eglife d'Allemagne. Depuis la retraite Annon de Dieu l'éprouva par plufieurs affligions. Son ^Lanuert. ^rerc Vecel Archevêque de Magdebourg 8c fon f.xx 5 cou fin Buccon Evêque d'Halbreftat fe trouveS«p. Uv. rent enveloppez dans la guerre de Saxe , 8c par LXI. n. j6. confCqûent expofez à l'indignation du Roi. Et comme Annon retenu par l'affe&ion naturelle ne donnoit pas au Roi des fecours affez puiffans à fon gré : il lui devint lui-même fufpeêt , 8c ce Prince l'accufa d'infidelité 8c de parjure , jufques-là qu'il follicita les citoyens de Cologne pour le tuer ; 8c deux de fes domeLamlert. ftiques en formèrent le deflein. L'année pre^•l°7,232-cedcnte 1074. incontinent après Pâques, l'imprudence de Tes gens excita contre lui à Cologne une feditiori fi furieufe, que fa vie fut en danger. Il avoit pour ce fujet excommunié 8c banni plufieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâques de l'année 1075*. *1 leur rendit la communion 8c leurs biens qui avoient été pillez. Enfin il lui vint des ulcérés aux pieds qui firent tomber la chair , jufques à découvrir les os : puis montant aux jambes 8c aux cuifles gagnèrent le corps 8c les parties nobles ; 8c ainfi après une longue maladie il mourut le quatrième de Martyr. R. Décembre 107?. jour auquel l'Eglife honore fà ^rfta àp mémoire. Il avoit tenu le fiege de Cologne vingt S*r. tib. lll. ans 8c dix mois. Il fut enterré au monafterede *.17. Sigeberg, 8c il fe fit plufieurs miracles à fon tombeau. XXIV. Lamêmeannéc 1 07 y. neuvième du RoiGuilConcile Je laume , on tint à Londres dans l'Eglife de faint 1^* c Paul un concile national de toute l'Angleterre, J où prefida Lanfranc Archevêque de Cantorberi 8c Primat de la grand'Bretagne accompagné de Thomas Archevêque d'Yorc, Guillaume Evêque Digitizecf by GtJble

AN. 1075. XXIII. Fin de S. Annon de Cologne. *Lambert. p. 229 Sup. liv. LXI. n. 56.*

La même année mourut ſaint Annon Archevêque de Cologne, l'une des grandes lumieres de l'Egliſe d'Allemagne. Depuis ſa retraite Dieu l'éprouva par pluſieurs afflictions. Son frere Vecel Archevêque de Magdebourg & ſon couſin Buccon Evêque d'Halbreſtat ſe trouverent enveloppez dans la guerre de Saxe, & par conſequent expoſez à l'indignation du Roi. Et comme Annon retenu par l'affection naturelle ne donnoit pas au Roi des ſecours aſſez puiſſans à ſon gré : il lui devint lui-même ſuſpect, & ce Prince l'accuſa d'infidelité & de parjure, juſques-là qu'il ſollicita les citoyens de Cologne pour le tuer ; & deux de ſes domeſtiques en formerent le deſſein. L'année precedente 1074. incontinent après Pâques, l'imprudence de ſes gens excita contre lui à Cologne une ſedition ſi furieuſe, que ſa vie fut en danger. Il avoit pour ce ſujet excommunié & banni pluſieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâques de l'année 1075. il leur rendit la communion & leurs biens qui avoient été pillez. Enfin il lui vint des ulceres aux pieds qui firent tomber la chair, juſques à découvrir les os : puis montant aux jambes & aux cuiſſes gagnerent le corps & les parties nobles ; & ainſi après une longue maladie il mourut le quatriéme de Decembre 1075. jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il avoit tenu le ſiege de Cologne vingt ans & dix mois. Il fut enterré au monaſtere de Sigeberg, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Lambert. p. 207. 232.

Martyr. R. 4. Dec. Vita ap. Sur. lib. III. c. 17.

XXIV. Concile de Londres. *to. X. p. 346*

La même année 1075. neuviéme du Roi Guillaume, on tint à Londres dans l'Egliſe de ſaint Paul un concile national de toute l'Angleterre, où preſida Lanfranc Archevêque de Cantorberi & Primat de la grand'Bretagne, accompagné de Thomas Archevêque d'Yorc, Guillaume

Lhre foixante-Jeuxiéme. 189 Evoque de Londres , Geofroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vinceflre , Herman de Schirburnc, faint Vulilan de Vorcheftre : les Evêques d'Herford , de Veli , de Lincolne , de Norvic, de Chicheflre, d'Oxford , de Chelire : c^toit quatorze Evêques en tour. L'Eglifc de Rochcftre étoit vacante , l'Evêque de Lindisfame autrement de Dunelme avoit une exeufe légitimé. L'Evêque de Coutances , quoi qu'étranger, affilia à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angle* terre. Comme l'ufage des conciles avoit été longtems interrompu dans ce roïaume , on renouvclla les anciens canons : fuivant lefqutls o* ordonna , que les Evêques feroient aflis félon le rang de leur ordination , excepté ceux qui «voient quelque privilège autorifé par la coutume. Sur quoi l'on confulta les anciens , 8c fuivant leur témoignage on trouva , que l'Archevêque de Yorc devoit être alfxsàla droite de celui de Cantorberi 8c l'Evêque de Londres à la gauche , puis l'Evêque de Vinchellrc prêt l'Archevêque de Yorc. Comme , fuivant les anciens canons , les lieges épifèopaux ne doivent point être dans des villages : on permit à trois Evêques de palïèr dans des villes par la conceffion du Roi 8c l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schireburne qui paffa à Sarisburi , Stigand de Seolfei à Chicheftre , 8c Pierre de Lichcfcld à Chefter. On différa la tranflation de quelques autres , qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs : jufqut» à ce que l'on en pût informer le Roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer. On défendit en ce concile plufieurs fciper (lirions : fçavoir les devinations , les fortileges , 8c de fufpendre en certains lieux les os des bêtes , Tome XIII. N lcjus DIgitized by CJoogTe

Evêque de Londres, Geofroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vinceſtre, Herman de Schirburne, ſaint Vulſtan de Vorcheſtre : les Evêques d'Herford, de Veli, de Lincolne, de Norvic, de Chicheſtre, d'Oxford, de Cheſtre : c'étoit quatorze Evêques en tout. L'Egliſe de Rocheſtre étoit vacante, l'Evêque de Lindisfarne autrement de Dunelme avoit une excuſe legitime. L'Evêque de Coutances, quoi qu'étranger, aſſiſta à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre. AN. 1075.

Comme l'uſage des conciles avoit été long-tems interrompu dans ce roïaume, on renouvella les anciens canons : ſuivant leſquels on ordonna, que les Evêques ſeroient aſſis ſelon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilege autoriſé par la coûtume. Sur quoi l'on conſulta les anciens, & ſuivant leur témoignage on trouva, que l'Archevêque de Yorc devoit être aſſis à la droite de celui de Cantorberi & l'Evêque de Londres à la gauche, puis l'Evêque de Vincheſtre près l'Archevêque de Yorc. Comme, ſuivant les anciens canons, les ſieges épiſcopaux ne doivent point être dans des villages : on permit à trois Evêques de paſſer dans des villes par la conceſſion du Roi & l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schireburne qui paſſa à Sarisburi, Stigand de Seolſei à Chicheſtre, & Pierre de Lichefeld à Cheſter. On differa la tranſlation de quelques autres, qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs : juſques à ce que l'on en pût informer le Roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer.

On défendit en ce concile pluſieurs ſuperſtitions : ſçavoir les devinations, les ſortileges, &

An. io7/ XXV. Hidulfe Archevêque le Cologne. Lambert, an. 1076. f.233. 190 Hifloire EccUJraJlique. fous prétexte de préfervcr les autres de contagion. Détenfe aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt Abbez foulcrivireftt à ce concile après les quatorze Evêques. Le Roi Henri célébra la fête de Noël à Goflard en Saxe , où fe trouvèrent grand nombre de députez du clergé 8c du peuple de Cologne , pour i'éleétion d'un Archevêque. Le Roi leur prefenta Hidulfe chanoine de Gollar , 8c les preffa de l'élire : mais c'étoit un homme de petite taille , de mauvaife mine, d'une nai fiance obfoure, 8c qui ne paroifibit avoir aucun des talens nccelTaires dans une fi grande place. Il fut donc refufé avec un tel mépris de toute la cour , que dès qu'il paroifibit en public il cxcitoit de grandes huées , 8c on lui jettoit des pierres. Mais le Roi fe fouvenant de la fermeté de l'Archevêque Annon , vouloit lui donner un fucceifeur dont il pût difpofer abfolument. Comme il vit que fes efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles , il renvoïa les députez de Cologne 8c leur ordonna de venir à la micarême mieux confeillez, leur proteftant que de fon vivant ils n'auroient jamais d'autre Archevêque qu'Hidulfe. A Goflar fe trouvèrent aufii des légats du Pape , qui dénoncèrent au Roi de fe trouver à Rome le lundi de la fécondé femainc de carême , pour fe défendre fur les accufations formées contre lui : autrement , que ce jour-là , fans autre délai , il ferait excommunié par le Pape 8c retranché du corps de l'Eglife. Le Roi extrêmement offenfé de cette dénonciation , chaflà aufli-tôt les légats honteufement } 8c ordonna à tous les Evêques 8c les Abbez de fon tioiaume de fe trouver à Wormes le dimanche de la Scptuagefime , qui l'année fuivante 1076. deDigitized byGoogfe

AN. 1075. ſous prétexte de préſerver les autres de contagion. Défenſe aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt Abbez ſouſcrivirent à ce concile après les quatorze Evêques.

XXV. Hidulfe Archevêque de Cologne. *Lambert. an.* 1076. *p.* 233.

Le Roi Henri celebra la fête de Noël à Goſlard en Saxe, où ſe trouverent grand nombre de députez du clergé & du peuple de Cologne, pour l'élection d'un Archevêque. Le Roi leur preſenta Hidulfe chanoine de Goſlar, & les preſſa de l'élire : mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaiſe mine, d'une naiſſance obſcure, & qui ne paroiſſoit avoir aucun des talens neceſſaires dans une ſi grande place. Il fut donc refuſé avec un tel mépris de toute la cour, que dès qu'il paroiſſoit en public il excitoit de grandes huées, & on lui jettoit des pierres. Mais le Roi ſe ſouvenant de la fermeté de l'Archevêque Annon, vouloit lui donner un ſucceſſeur dont il pût diſpoſer abſolument. Comme il vit que ſes efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoïa les députez de Cologne & leur ordonna de venir à la micarême mieux conſeillez, leur proteſtant que de ſon vivant ils n'auroient jamais d'autre Archevêque qu'Hidulfe.

A Goſlar ſe trouverent auſſi des legats du Pape, qui denoncerent au Roi de ſe trouver à Rome le lundi de la ſeconde ſemaine de carême, pour ſe défendre ſur les accuſations formées contre lui : autrement, que ce jour-là, ſans autre délai, il ſeroit excommunié par le Pape & retranché du corps de l'Egliſe. Le Roi extrémement offenſé de cette dénonciation, chaſſa auſſi-tôt les legats honteuſement ; & ordonna à tous les Evêques & les Abbez de ſon roïaume de ſe trouver à Wormes le dimanche

Livre folxante-Jeuxiémt. îpi deroit être le vingt -troiiiéme de Janvier. Son deflein étoit de chercher avec eux le moïen de *H*I07f* dépofer le Pape , étant perfuadé que de ce point dépendoit fon fàlut 8c l'affermiffement de fa pui fiance. Cependant à Rome on conjuroit auiTi con- XXvf. tre le Pape Grégoire. Après le concile de cette .Co"juJ'*annee 1075-, les autres Eveques retournèrent me c,„r.tra chez, eux , mais Guibert Archevêque de Ra- le Pape, venne demeura avec le Pape. Il fongeoit à fe An* Crt&> faire Pape lui -même , 8c travailloit à gagner par ^ ^ frefens 8c par promettes tous ceux qu'il trouvoit vital.f. Rome mal difpofcz contre Grégoire. Il fc lia HM.j. uy. entre autres intimement avec le Préfet Cencius fils d'Etienne auflî préfet de Rome, 8c on fit Ion principal confident. Celui-ci étoit un débauché 8c un fcelcrat , fourbe , artificieux , accoutumé aux parjures 8c aux meurtres. Il avoit foutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II. 8c ayant fait bâtir une haute tour fur le pont Paint Pierre , il exigeoit des paiTans un nouveau péage; 8c comme il étoit fortpuiffant par toute l'Italie , il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'Eglifc Romaine. Le Pape l'en aiant plufieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication. Cencius outré de dépit alla en Poüille trouver Robert Guichard 8c les autres , que le Pape avoit excommuniez , pour concerter avec eux la manière de prendre le Pape 8c le faire mourir. Il envoia fon fils à Guibert Archevêque de Ravenne ; 8c il écrivit au Roi Henri , promettant de lui mener le Pape. Eniuite il attendit le tems propre à executer fon deflein , 8c il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël io7y. Le Pape alla , fclon là coûtume , célébrer l'office . de la nuit à fainte Marie- Majeure , mais le clergé 8c le peuple y vint en peN x tic I Digitized by Google

devoit être le vingt-troiſiéme de Janvier. Son deſſein étoit de chercher avec eux le moïen de dépoſer le Pape, étant perſuadé que de ce point dépendoit ſon ſalut & l'affermiſſement de ſa puiſſance. AN. 1075.

XXVI. Conjuration à Rome contre le Pape. *Acta Greg. ap. Boll to. 17. p. 148. Vita c. 5. Ibid. p. 129.*

Cependant à Rome on conjuroit auſſi contre le Pape Gregoire. Après le concile de cette année 1075. les autres Evêques retournerent chez eux, mais Guibert Archevêque de Ravenne demeura avec le Pape. Il ſongeoit à ſe faire Pape lui-même, & travailloit à gagner par preſens & par promeſſes tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal diſpoſez contre Gregoire. Il ſe lia entre autres intimement avec le Prefet Cencius fils d'Etienne auſſi prefet de Rome, & on fit ſon principal confident. Celui-ci étoit un débauché & un ſcelerat, fourbe, artificieux, accoûtumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit ſoutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II. & ayant fait bâtir une haute tour ſur le pont ſaint Pierre, il exigeoit des paſſans un nouveau peage; & comme il étoit fort puiſſant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'Egliſe Romaine. Le Pape l'en aïant pluſieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication.

Cencius outré de dépit alla en Poüille trouver Robert Guichard & les autres, que le Pape avoit excommuniez, pour concerter avec eux la maniere de prendre le Pape & le faire mourir. Il envoïa ſon fils à Guibert Archevêque de Ravenne; & il écrivit au Roi Henri, promettant de lui mener le Pape. Enſuite il attendit le tems propre à executer ſon deſſein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le Pape alla, ſelon ſa coûtume, celebrer l'office de la nuit à ſainte Marie-Ma-

An.io7J 191 Hijioire Ecclejraftique. . . t tit nombre. Car il tomba cette nuit une pluye ' fi exceflive , qu'à peine chacun ofoit-il fortir de fa maifon 8c entrer chez fon voifin , pour quelque nccefiité de la vie. Cencius averti par fes efpions , vint à l'Eglife avec une troupe de gens armez 8c revêtus de cuirafiès , aïant des chevaux prêts pour s'enfuir avec fes complices , en cas de befoin. Le Pape célébrait la première méfié dans la chapelle de la crèche. Il avoit déjà communié 8c le clergé auffi , 8c il en étoit à la communion du peuple , quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurez parcoururent toute PEglife l'épée à la main , frapant ceux qu'ils pou voient , 8c fe rafièmblcrcnt à la chapelle de la crèche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le Pape , 8c un d'eux voulant lui couper la tête , lui fit une allez grande bleflure au front. Ils l'arracherent du iaint lieu , le tirant par les cheveux 8c le frapant, fans qu'il leur refiftât ou leur dît une parole ; il levoit feulement les yeux au ciel ; ils lui ôterent le pallium, la chafuble, la dalmatique 8c la tunique , lui laiflânt feulement l'aube 8c l'étole , 8c Un d'entre eux le traînoit derrière lui. Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville on cefia l'office par toutes les Eglifes , 8c on dépouilla les autels , on fonna les cloches 8c les trompettes , on mit des gardes à toutes les portes , pour empêcher qu'on n'enlevât le Pape hors de Rome : car on ne- fçavoit ce qu'il étoit devenu. Enfin le peuple é'ant aflèmble au Capitole , quelques-uns rapportèrent qu'on le tenoit prifonnier dans la tour de Cencius. Si-tôt que le jour parut , ils coururent en foule à fa maifon : on commença à combattre, mais au premier choc les conjurez s'enfuirent Digitizet

AN. 1075. tit nombre. Car il tomba cette nuit une pluye ſi exceſſive, qu'à peine chacun oſoit-il ſortir de ſa maiſon & entrer chez ſon voiſin, pour quelque neceſſité de la vie. Cencius averti par ſes eſpions, vint à l'Egliſe avec une troupe de gens armez & revêtus de cuiraſſes, aïant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ſes complices, en cas de beſoin.

Le Pape celebroit la premiere meſſe dans la chapelle de la crêche. Il avoit déja communié & le clergé auſſi, & il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurez parcoururent toute l'Egliſe l'épée à la main, frapant ceux qu'ils pouvoient, & ſe raſſemblerent à la chapelle de la crêche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le Pape, & un d'eux voulant lui couper la tête, lui fit une aſſez grande bleſſure au front. Ils l'arracherent du ſaint lieu, le tirant par les cheveux & le frapant, ſans qu'il leur reſiſtât ou leur dît une parole; il levoit ſeulement les yeux au ciel; ils lui ôterent le pallium, la chaſuble, la dalmatique & la tunique, lui laiſſant ſeulement l'aube & l'étole, & un d'entre eux le traînoit derriere lui.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville on ceſſa l'office par toutes les Egliſes, & on dépoüilla les autels, on ſonna les cloches & les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on n'enlevât le Pape hors de Rome: car on ne ſçavoit ce qu'il étoit devenu. Enfin le peuple étant aſſemblé au Capitole, quelques-uns rapporterent qu'on le tenoit priſonnier dans la tour de Cencius. Si-tôt que le jour parut, ils coururent en foule à ſa maiſon: on commença à com-

Livre foixaate--Jeuxiémt. toi fuirent 8c s’enfermèrent dans la tour. On l’af- , ^ fiega, on amena des machines 8c des beliers , * ' on alluma du feu à l’entour. Cependant un homme qui av'oit fuivi le Pape avec une femme noble , travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures 8c à pancer fa playe; mais la foeur de Cencius difoit des injures au Pape; 8c un de fes ferviteurs tenant l’épée nue , difoit en blafphemant , que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fat tué incontinent après d’un coup de lance dans la gorge. Cencius voiant qüe fa tour alloit être priiè , fc jetta aux pieds du Pape, 8c lui demanda pardon , promettant de faire telle penitence qu’il lui preferiroit. Le Pape lui ordonna de faire le voïage de Jerufalem , 8c il le promit. Alors le Pape fe mit à une fenêtre , où étendant les mains, il fit figne au peuple de s’appailér, 8c demanda que quelques-uns des principaux montaffent à la tour. Les autres c voiant qu’il les exhortoit à achever de la prendre , l’efcaladerent 8c .tirèrent le Pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de fang. On îe ramena à fainte Marie-Majeure , où il acheva la melTe 8c donna la benediétion au peuple : puis il retourna au palais de Latran 8c donna le feftin folemnel félon la coutume. Cependant Cencius s’enfuit avec fa femme , fes enfans 8c fes freres. Le refie des conjurez prit aufifi la fuite : on pilla tous leurs biens , car lé Pape leur fauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours , 8c ruina par le fer 8c le feu fa tour 8c tout ce qu’il avoit dans la ville 8c dehors. Cencius aulli de fbn côté , détruiiit tout ce qu’il put des terres de l’Eglife. Ainfi les effets de cette fedition continuèrent 'quelque tems. } N 3 * EnDigitized by Google

fuirent & s'enfermerent dans la tour. On l'aſſiega, on amena des machines & des beliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit ſuivi le Pape avec une femme noble, travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures & à pancer ſa playe: mais la ſœur de Cencius diſoit des injures au Pape; & un de ſes ſerviteurs tenant l'épée nue, diſoit en blaſphemant, que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge. AN. 1075.

Cencius voïant que ſa tour alloit être priſe, ſe jetta aux pieds du Pape, & lui demanda pardon, promettant de faire telle penitence qu'il lui preſcriroit. Le Pape lui ordonna de faire le voïage de Jeruſalem, & il le promit. Alors le Pape ſe mit à une fenêtre, où étendant les mains, il fit ſigne au peuple de s'appaiſer, & demanda que quelques-uns des principaux montaſſent à la tour. Les autres croïant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'eſcaladerent & tirerent le Pape dehors. Le peuple fut extrémement touché de le voir couvert de ſang. On le ramena à ſainte Marie-Majeure, où il acheva la meſſe & donna la benediction au peuple: puis il retourna au palais de Latran & donna le feſtin ſolemnel ſelon la coûtume.

Cependant Cencius s'enfuit avec ſa femme, ſes enfans & ſes freres. Le reſte des conjurez prit auſſi la fuite: on pilla tous leurs biens, car le Pape leur ſauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toûjours, & ruina par le fer & le feu ſa tour & tout ce qu'il avoit dans la ville & dehors. Cencius auſſi de ſon côté, détruiſit tout ce qu'il put des terres de l'Egliſe.

Livre foixtwte-dtux'iéme. îçy cîercs concubinaires ; & nous avons ordonné qu'il fut reçu 8c obfervé dans vôtre roïaume èc chez tous les autres Princes chrétiens. Mais comme ce decret paroifloit impraticable à quelques-uns , à caufe de la mauvaifè coutume , nous vous avons mandé de nous envoïer des hommes fçavans 8c pieux de vôtre roïaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en confcience afin de modérer ce decret. Ce que vous avçz fait depuis, montre combien vous avez confideré nos avis. Il finit en l'exhortant à favorifer la liberté de l'Eglife 8c reconnoître la grâce que Dieu lui a faite en lui donnant la viSroire fur fes ennemis. Ce font les Saxons qu'il a voit défaits l'automne precedent. Car cette lettre eftdu huitième de Jihvier 107 6. Le Roi ne manqua pas de fe rendre à Wor- XXVUl. mes au jour nommé, qui étoit !e dimanche de la Septuagefime vingt -troifiérae du même mois wormf*. de Janvier : les Evêques 8c les Abbez s'y rendi- Lambtrt. rent aufii en très-grand nombre, 8c le cardinale 2 3 4* Hugues s'y trouva fort à propos pour le dcflêin du Roy. 11 venoit d'être depolé par le Pape pour fes mœurs déréglées 8c comme fauteur <'7' des fimoniaques ; 8c il étoit apparemment envoie par l'Archevêque de Ravenne. Il apportoit une hiftoire fabuleufe de la vie 8c de l'éducation du Pape , la même , cpmme je crois , que nous avons fous le nom du Cardinal Bennon : contenant d'où il* étoit forti , comment il s'étoit conduit depuis fa jeuneflè , par quelles mauvaifes voies il étoit monté fur le faint Siégé ; les crimes qu'il avoit commis devant 8c après , qui étoient incroïables. C'eft ainii qu'en parle l'hiftorien Lambert. Le Cardinal Hugues apportoit aufii des lettres au nom des Cardinaux , du fenat 8c du peuple : portant des plaintes au Roi contre le Pape , dont ils demanN 4 0 doient AN.107 i.
Digitized by Google

clercs concubinaires ; & nous avons ordonné qu'il fût reçû & obſervé dans vôtre roïaume & chez tous les autres Princes chrétiens. Mais comme ce decret paroiſſoit impraticable à quelques-uns, à cauſe de la mauvaiſe coûtume, nous vous avons mandé de nous envoïer des hommes ſçavans & pieux de vôtre roïaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conſcience afin de moderer ce decret. Ce que vous avez fait depuis, montre combien vous avez conſideré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriſer la liberté de l'Egliſe & reconnoître la grace que Dieu lui a faite en lui donnant la victoire ſur ſes ennemis. Ce ſont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne precedent. Car cette lettre eſt du huitiéme de Janvier 1076. AN. 1076.

XXVIII. Le Pape dépoſé à Wormes.

Le Roi ne manqua pas de ſe rendre à Wormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la Septuageſime vingt-troiſiéme du même mois de Janvier : les Evêques & les Abbez s'y rendirent auſſi en très-grand nombre, & le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le deſſein du Roy. Il venoit d'être dépoſé par le Pape pour ſes mœurs déreglées & comme fauteur des ſimoniaques ; & il étoit apparemment envoïé par l'Archevêque de Ravenne. Il apportoit une hiſtoire fabuleuſe de la vie & de l'éducation du Pape, la même, comme je crois, que nous avons ſous le nom du Cardinal Bennon : contenant d'où il étoit ſorti, comment il s'étoit conduit depuis ſa jeuneſſe, par quelles mauvaiſes voïes il étoit monté ſur le ſaint Siege : les crimes qu'il avoit commis devant & après, qui étoient incroïables. C'eſt ainſi qu'en parle l'hiſtorien Lambert. Le Cardinal Hugues apportoit auſſi des lettres au nom des Cardi-

Lambert. p. 234.

Vita Greg. c. 7.

 déposition & l'élcétion d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normans , les Comtes voifins & plufieurs Romains. Les Prélats de l'aflcmblée de Wormes reçurent ce Cardinal comme envoie du cid; 8c Suivant fon autorité ils déclarèrent qu'Hildebrand « ne pouvoit être Pape , ni avoir en cette qualité TSrnui beH. aucune puiffance de lier ou de délier. Tous les Sâx.p. iza. Evêques fouferivirent à fa condamnation, quoique malgré eux pour la plupart. Il n'y eutqu'Adalberon Evêque de Virsbourg 8c Herman de Mets, qui rciifterent quelque temsj difant qu'il étoit contre les canons qu'un Evêque fût condamné abfent; à plus forte rai fon le Pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'aceufation d'un Evêque. Mais Guillaume Evêque d'Utrccht les prefîoit de foufciire avec les autres à la condamnation du Pape , ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au Roi. Cet Evêque étoit alors en grande faveur auprès du Prince 8c comme fon premier miniftre. Il étoit fort inftruit des lettres humaines, mais fi vain, qu'à peine fe pouvoit-il Souffrir lui-même. Vt:a S. An. Le Roi envoïa des lettres dans toute la Lomn i' hardie & la Marche d' Ancône, pour faire fou* *' ferire la condamnation du Pape. Un Aileman nommé Eberard fut chargé de cette commiffionj 8c les Evêques de ces provinces déjà mal intentionnel , s'affemblerent a Pavie, où ils jurèrent fur les Evangiles , qu'ils ne reconnoîtroient plus Grégoire pour Pape , 8c envoïerent des députez, qui firent jurer de même les autres. Le Roi Henri écrivit aufii au clergé 8c au peuple de Rome en ces termes : la vraie fidelité eft celle qu'on garde aux abfens comme 'BrmoleU. aux nrefens. Nous fçavons que la vôtre eft telCur.Mag- *e » nous vous Prl0ns dy perfevercr, 8c d etro àtb. amis

An. 1076. doient la dépoſition & l'élection d'un autre. Il ajoûta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normans, les Comtes voiſins & pluſieurs Romains.

Les Prélats de l'aſſemblée de Wormes reçurent ce Cardinal comme envoïé du ciel; & ſuivant ſon autorité ils declarerent qu'Hildebrand ne pouvoit être Pape, ni avoir en cette qualité aucune puiſſance de lier ou de délier. Tous les Evêques ſouſcrivirent à ſa condamnation, quoique malgré eux pour la plûpart. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Virsbourg & Herman de Mets, qui reſiſterent quelque tems; diſant qu'il étoit contre les canons qu'un Evêque fût condamné abſent; à plus forte raiſon le Pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accuſation d'un Evêque. Mais Guillaume Evêque d'Utrecht les preſſoit de ſouſcrire avec les autres à la condamnation du Pape, ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au Roi. Cet Evêque étoit alors en grande faveur auprès du Prince & comme ſon premier miniſtre. Il étoit fort inſtruit des lettres humaines, mais ſi vain, qu'à peine ſe pouvoit-il ſouffrir lui-même.

Bruno bell. Sax. p. 122.

Vita S. Anſel. Lan. n. 13.

Le Roi envoïa des lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire ſouſcrire la condamnation du Pape. Un Alleman nommé Eberard fut chargé de cette commiſſion; & les Evêques de ces provinces déja mal intentionnez, s'aſſemblerent à Pavie, où ils jurerent ſur les Evangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour Pape, & envoïerent des deputez qui firent jurer de même les autres. Le Roi Henri écrivit auſſi au clergé & au peuple de Rome en ces termes : la vraïe fidelité eſt celle qu'on garde aux abſens comme aux preſens. Nous ſçavons que la vôtre eſt tel-

Bruno bell.

Livre foixante-deux'iéme. 197 amis de nos amis 8c ennemis de nos ennemis; entre lelquek nous marquons le moine AN.I070. Hiidebrand , parce que nous avons reconnu qu'il a envahi 8c opprimé PEglife, 8c conjuré contre l'Etat, comme vous verrez par la lettre fui vante. Là étoit inférée une lettre à Hiidebrand où le Roi lui diloit : Lorfque j'attendois de vous un traitement depere8c vous obéillbis en tout , au grand déplailir de mes fujets , j'ai appris que vous agilliez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du relpect qui m'étoit dû par vôtre fiege, vous avez tenté par de mauvais .artifices d'aliener de moi le roiaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main fur le? Evêques 8c les avez traitez indignement. Comme jfe di Ai mu lois ces excès , vous avez pris ma patience pour tbibleflê , 8c avez bien ofé me mander, que vous montreriez , ou que vous m'ôteriez la vie 8c le roiaume., Pour réprimer une telle infolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai aflcmblé tous les Seigneurs de mon roiaume, comme ils m'en opt prié. Là on a, découvert ce que la crainte faifbit taire auparavant; 8c on a prouvé , comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer fur le faint Siège. J'ai fuivi leur avis qui m'a femble jufte. Je vous renonce pour Pape 8c vous commande, en qualité de patrice de Rome , d'en quitter le fiege. Le Roi continuant enfuitc d'adreflèr la parole à l'Egiifc Romaine difoit : Elevez-vous donc contre lui , 2c que celui qui m'eft ie plus fidèle foit le premier à le condamner, je ne demande pas fon fang, la vie après fa dépohtion lui fera plus dure que la mort ; je veux feulement que vous le faAuez defcendrc du faint Siégé , pour y en mettre un autre que nous choiftrons par vôtre con'ièil 8c par celui de tous les Evêques. , N* • 8 Digitized by Google

amis de nos amis & ennemis de nos ennemis ; entre leſquels nous marquons le moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi & opprimé l'Egliſe, & conjuré contre l'Etat, comme vous verrez par la lettre ſuivante. Là étoit inſerée une lettre à Hildebrand où le Roi lui diſoit : Lorſque j'attendois de vous un traittement de pere & vous obéiſſois en tout, au grand déplaiſir de mes ſujets, j'ai appris que vous agiſſiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du reſpect qui m'étoit dû par vôtre ſiege, vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliener de moi le roïaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main ſur les Evêques & les avez traitez indignement. Comme je diſſimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foibleſſe, & avez bien oſé me mander, que vous mourreriez, ou que vous m'ôteriez la vie & le roïaume. Pour reprimer une telle inſolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai aſſemblé tous les Seigneurs de mon roïaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faiſoit taire auparavant ; & on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer ſur le ſaint Siege. J'ai ſuivi leur avis qui m'a ſemblé juſte. Je vous renonce pour Pape & vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le ſiege. Le Roi continuant enſuite d'adreſſer la parole à l'Egliſe Romaine diſoit : Elevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'eſt le plus fidéle ſoit le premier à le condamner, je ne demande pas ſon ſang, la vie après ſa dépoſition lui ſera plus dure que la mort : je veux ſeulement que vous le faſſiez deſcendre du ſaint Siege, pour y en met- AN. 1076.

Ah.io7$* o O '*> ipS Hifloïre Ecclefittflique. 5 Il y avoit une fécondé lettre du Roi au Pape, qui n'ajoûtoit guère à la première que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les Evêques avec mépris : il foutient que ce n'eft point du Pape qu'il tient fon roïaume , mais de Dieu feul , 8c que fuivant la tradition des Peres, un Souverain n'a que Dieu pour juge, 8c ne peut être dépofé pout aucun crime fi ce n'eft qu'il abandonne la foi. D'où il s'enfuit , félon le Roi Henri , ou plutôt félon les' Evêques qui lui eompofoient cette lettré , qu'un Prince qui renonce à la religion peut être légitimement dépofé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Wormes ; mais elles contenoient à peu près les memes chofes. On y dénonçoit au Pape , qu'il eût à céder le Pontificat , qu'il avoit envahi contre lesloix de l'Eglifo; 8c qu'il fçût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroît depuis ce jour. Un clerc de Parme nommé Roland fut chargé de ces lettres , 8c il prit fi bien fes mefures qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile ,■ 1 que le Pape avoit indiqué pour la première ièmaine de Carême. Le concile donc étant commencé , Roland de Parme y entra } 8c préfènta au Pape les lettres du Roi 8c du conéile de Wormês, en difant : Le Roi mon maître 8c tous les Evêques Ultramontains 8c Italiens , vous ordonnent de quitter préfêntement le faint Siégé que vous avez ufurpé; 8c fe retournant vers le clergé de Rome , il ajouta : Vous êtes avertis , mes freres , de vous trouver à la Pentecôte en la pré* fencc du Roi, pour recevoir un Pape de fa main, puifque celui-ci n'eft pas un Pape, mais un loup ravi (Tant, /-lors Jean Evêque de Porto le leva 8c s'écria : Qu'on le prenne. Le prefet de Rome, avec la milice, fe jetteront fur Roland Digitizëd b'y Google

AN. 1076. Il y avoit une ſeconde lettre du Roi au Pape, qui n'ajoûtoit guere à la premiere que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les Evêques avec mépris : il ſoutient que ce n'eſt point du Pape qu'il tient ſon roïaume, mais de Dieu ſeul, & que ſuivant la tradition des Peres, un Souverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt qu'il abandonne la foi. D'où il s'enſuit, ſelon le Roi Henri, ou plutôt ſelon les Evêques qui lui compoſoient cette lettre, qu'un Prince qui renonce à la religion peut être legitimement dépoſé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Wormes; mais elles contenoient à peu près les mêmes choſes. On y dénonçoit au Pape, qu'il eût à ceder le Pontificat, qu'il avoit envahi contre les loix de l'Egliſe; & qu'il ſçût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme nommé Roland fut chargé de ces lettres, & il prit ſi bien ſes meſures qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le Pape avoit indiqué pour la premiere ſemaine de Carême.

Le concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, & préſenta au Pape les lettres du Roi & du concile de Wormes, en diſant : Le Roi mon maître & tous les Evêques Ultramontains & Italiens, vous ordonnent de quitter préſentement le ſaint Siege que vous avez uſurpé; & ſe retournant vers le clergé de Rome, il ajoûta : Vous êtes avertis, mes freres, de vous trouver à la Pentecôte en la préſence du Roi, pour recevoir un Pape de ſa main, puiſque celui-ci n'eſt pas un Pape, mais un loup raviſſant. Alors Jean Evêque de Porto

Lhre-foixantt-Jeuxiéme. 199 land l’épéc à la main , le voulant tuer dansl'Eglife du Sauveur où fe tenoit le concile : mais le Pape le mit au-devant 8c le couvrant de fon corps lui fauva la vie. Aïant à grand’peine fait faire filence il dit : Mes en fans , ne troublez pas la paix de l’Eglile par une fèdition. Voici les tems dangereux dont1 parle l’Ecriture , où il y aura des hommes amateurs d’eux-mêmes, avares, fuperbes 8c défobéïflâns à leurs pa>ens. Il faut qu’il arrive des fcandales , 8c le Seigneur a dit qu’il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du ferpent, 2c fanshair perlonne fupporter les infenfez qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons a fiez long-tems vécu en paix , Dieu veut recommencer à arrofer fa moifion du fang des Saints. Préparonsnous au martyre , s’il eft befoin , pour la loi de Dieu , 8c que rien ne nous fepare de la charité de J e s u s-C h u 1 s t. Nous avons entre les mains un ligne , que Dieu nous a donné de la viéfoire de fon Eglifo. C’étoit un oeuf de poule trouvé prèsdel’Egüfe de fàint Pierre, autour duquel on voioit en relief un lerpent armé d’une épée 8c d’un écu , qui voulant s’élever au haut de l’œuf, étoit forcé de fe replier en bas. Le Pape avoit d’abord montré cet œuf dans le concile , 8c il en fit dans fon difeoursune explication myfterieufe , puis il conclut ainfi : Il faut donc maintenant emploïer le glaive de la parole pour fraper le ferpent à la tête 8c venger l’Eglife :• nous n’avons que trop patience. Tout le concile approuva cet avis du pape , déclarant qu’ils étoient prêts ifouffrir la mort pour une fi bon-' ne caiife ; 8c il fut conclu , que Henri feroit privé de la dignité royale , 8tanathematiféavee tous fes complices. -, N 6 , Ix AN.1076. . Tm. 13,
Digitized by Google

land l'épée à la main, le voulant tuer dans l'Egliſe du Sauveur où ſe tenoit le concile : mais le Pape ſe mit au-devant & le couvrant de ſon corps lui ſauva la vie. AN. 1076.

Aïant à grand'peine fait faire ſilence il dit : Mes enfans, ne troublez pas la paix de l'Egliſe par une ſedition. Voici les tems dangereux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, ſuperbes & déſobéïſſans à leurs parens. Il faut qu'il arrive des ſcandales, & le Seigneur a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du ſerpent, & ſans haïr perſonne ſupporter les inſenſez qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons aſſez long-tems vêcu en paix, Dieu veut recommencer à arroſer ſa moiſſon du ſang des Saints. Préparons-nous au martyre, s'il eſt beſoin, pour la loi de Dieu, & que rien ne nous ſepare de la charité de JESUS-CHRIST. *2. Tim. III. 1.*

Nous avons entre les mains un ſigne, que Dieu nous a donné de la victoire de ſon Egliſe. C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'Egliſe de ſaint Pierre, autour duquel on voïoit en relief un ſerpent armé d'une épée & d'un écu, qui voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de ſe replier en bas. Le Pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, & il en fit dans ſon diſcours une explication myſterieuſe, puis il conclut ainſi : Il faut donc maintenant emploïer le glaive de la parole pour fraper le ſerpent à la tête & venger l'Egliſe : nous n'avons que trop patience. Tout le concile approuva cet avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à ſouffrir la mort pour une ſi bon-

— Joo fTifloire Ecclefiajiique. An. 1076. Le lendemain donc le Pape fit lire dans le xxix. c°ncile les lettres apportées de la part du Roi, Le Roi puis il prononça contre lui l'excommunication He,n/\ en ces termes : Saint Pierre Prince des Apôtres pôle a Ro- > . r * me> écoutez vôtre icrvtteur, que vous avez noum Lambert, dès l'enfance 8c délivré jufques à ce jour de la Vu a Greg. main des méchans qui me haïflent , parce que t'° vous Liis fidèle. Vous m'êtes témoin vous 8c la fainte mere de Dieu, Paint Paul vôtre frere 8c tous fes Saints , que l'Eglifè Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner ; 8c que feu fie mieux aimé finir ma vie en exil, que d'ufurper vôtre place par des moïens humains. Mais m'y trouvant par vôtre grâce 8c fans l'avoir mérité, je crois que vôtre intention eft, que le peuple Chrétien m'obéïflè, fuivant le pouvoir que Dieu m'a donné à vôtre place, de lier 8c délier au ciel 8c fur la terre. C'cft en cette confiance que pour l'honneur 8c la défenfc de l'Eglife de la part deDieutoutpuiflànt Perc 8c Fils 8c Saint-Efprit , 8c par vôtre autorité , je defens à Henri fils de l'Empereur Henri , qui par un orgueil inoüi s'eft élevé contre vôtre Eglife, de gouverner le roïaume Tcutoniquc 8c l'Italie : j'abfous tous les Chrétiens du ferment qu'ils lui ont fait ou feront, 8c je défens à peribnne de le fervir comme Roi. Car celui qui veut donner atteinte à ^autorité de vôtre Eglife, mérité de perdre la dignité dont il eft revêtu. Et parce qu'il a refufé d'obéir comme Chrétien 8c n'eft point revenu au Seigneur , qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniez , méprifant les avis que je lui avois donnez pour fon falut , vous le fçavez ; 8c fe feparant de vôtre Eglife qu'il a voulu divifer : je le charge d'anatheme en vôtre nom , afin que les peuples fçaehent , mèuac par expérience, que vous êtes Pierre, . que Digitize

AN. 1076. XXIX. Le Roi Henri dépoſé à Rome.

Lambert. Vita Greg. C. to. X. conc. p. 356.

Le lendemain donc le Pape fit lire dans le concile les lettres apportées de la part du Roi, puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes : Saint Pierre Prince des Apôtres écoutez vôtre ſerviteur, que vous avez nourri dès l'enfance & délivré juſques à ce jour de la main des méchans qui me haïſſent, parce que je vous ſuis fidéle. Vous m'êtes témoin vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul vôtre frere & tous les Saints, que l'Egliſe Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner; & que j'euſſe mieux aimé finir ma vie en exil, que d'uſurper vôtre place par des moïens humains. Mais m'y trouvant par vôtre grace & ſans l'avoir merité, je crois que vôtre intention eſt, que le peuple Chrétien m'obéiſſe, ſuivant le pouvoir que Dieu m'a donné à vôtre place, de lier & délier au ciel & ſur la terre.

C'eſt en cette confiance que pour l'honneur & la défenſe de l'Egliſe de la part de Dieu tout-puiſſant Pere & Fils & Saint-Eſprit, & par vôtre autorité, je défens à Henri fils de l'Empereur Henri, qui par un orgueil inoüi s'eſt élevé contre vôtre Egliſe, de gouverner le roïaume Teutonique & l'Italie : j'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront, & je défens à perſonne de le ſervir comme Roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de vôtre Egliſe, merite de perdre la dignité dont il eſt revêtu. Et parce qu'il a refuſé d'obéïr comme Chrétien & n'eſt point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniez, mépriſant les avis que je lui avois donnez pour ſon ſalut, vous le ſçavez; & ſe ſeparant de vôtre Egliſe qu'il a voulu diviſer : je le charge d'anatheme en vôtre nom, afin que les peuples ſçachent,

Livre foixnr, te-deuxiéme. 301 _____ que fur cette pierre W fils du Dieu vivant a édi- ï , fié fon Eglife, 8c que les portes de l'enfer ne ' -f '■ prévaudront point contre elle. C’efl: la première fois qu’une telle fcnterice a été prononcée contre un Souverain. Otton Evêque de Frifingue hiftorien très-catholique 8c très-attaché aux Papes , écrivant dans le iîecle fuivant , en parle ainfi. L’empire fut d’autant plus indigné de *• Gtjl. cette nouveauté, que jamais auparavant, il n’a- Fr‘i-C'1voit vû de pareille fentencc publiée contre un Empereur Romain. Et ailleurs, je lis 8c relis C!:r‘ *' les hiftoircs des Empereurs Romains , 8c je ne trouve nulle part qu’aucun d’eux ait été excommunié par un Pape ou privé du roïaume. Le Pape prononça dans ce concile plufieurs ***• autres excommunications. Premièrement con- excommutre les Evêques d’Allemagne, 3c nommément n.ex a. RoSigcfroi de Mayence , Guillaume d’Utrccht 8c me* Robert de Bamberg. Sigefroi eft excommunié 8c dépofé , comme auteur du fchifmc entre le roïaume Teutonique 8c l’Eglifc Romaine : les autres qui y ont confenti 8c fouferit volontairement, font fufpendus des fonctions épifeopales : quant à ceux qui y ont confenti . malgré eux , on leur donne terme jufqu’à la faint Pierre , pour fè juftifier devant le Pape , en perfonne ou par députez. Les Evêques de Lombardie font fufpendus 8c excommuniez , pour avoir *conju?é par ferment contre le faint Siégé. Il y avoit long-tems que le Pape avoit excommunié Otton Evêque de Ratisbone, Otton de Confiance , Bouchard de Laufane , le Comte Ebel rard , Ulric 8c quelques autres , dont le Roi fuivoit les confeils. En ce même concile de Rome, le Pape excommunia quelques Evêques de deçà les monts j fçavoir Berenger Evêque d’Agde , pour avoir communiqué avec l’Archevêque de Narbonne «Digitized by Google

que ſur cette pierre ✠ fils du Dieu vivant a édifié ſon Egliſe, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'eſt la premiere fois qu'une telle ſentence a été prononcée contre un Souverain. Otton Evêque de Friſingue hiſtorien très-catholique & très-attaché aux Papes, écrivant dans le ſiecle ſuivant, en parle ainſi. L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant, il n'avoit vû de pareille ſentence publiée contre un Empereur Romain. Et ailleurs, je lis & relis les hiſtoires des Empereurs Romains, & je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un Pape ou privé du roïaume. AN. 1076. 2. *Geſt. Frid. c.* 1. *VI. Chr. c.* 35.

XXX. Autres excommuniez à Rome.

Le Pape prononça dans ce concile pluſieurs autres excommunications. Premierement contre les Evêques d'Allemagne, & nommément Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht & Robert de Bamberg. Sigefroi eſt excommunié & dépoſé, comme auteur du ſchiſme entre le roïaume Teutonique & l'Egliſe Romaine : les autres qui y ont conſenti & ſouſcrit volontairement, ſont ſuſpendus des fonctions épiſcopales : quant à ceux qui y ont conſenti malgré eux, on leur donne terme juſqu'à la ſaint Pierre, pour ſe juſtifier devant le Pape, en perſonne ou par députez. Les Evêques de Lombardie ſont ſuſpendus & excommuniez, pour avoir conjuré par ſerment contre le ſaint Siege. Il y avoit long-tems que le Pape avoit excommunié Otton Evêque de Ratisbone, Otton de Conſtance, Bouchard de Lauſane, le Comte Eberard, Ulric & quelques autres, dont le Roi ſuivoit les conſeils.

En ce même concile de Rome, le Pape excommunia quelques Evêques de deçà les monts; ſçavoir Berenger Evêque d'Agde, pour avoir

3oi Klftoîre T.ccl^ÿtftiqut,. An i 6 excommun1^ » & avoir exercé quelques fon' étions pour cet Archevêque. Herman Archevêque de Vienne fut auiïi excommunié, parce qu'aïant été jugement dépofé pour fimonie, parjure, facrilege 8c apoftafie, il ne laifloit pas d'inquieter l'Eglife de Vienne; 8c on interdit les Eglifes de Romans 8c de faint ïrenée de Lion , tant qu'Herman les occuperait. On excommunia Didier 8c les clercs de l'Eglife de Romans ; l'Abbé de faint Gilles 8c le Comte de faint Gilles à caufé de fà parente ; Umbert de Beaujeu pour fes vexations contre î'Eglifè de Lion. On excommunia Etienne Evêque dePui fimoniaque 8c homicide , 8c Ponce Évêque de Grenoble; 8c on confirma ce que l'Evêque de Die avoit fait 8c ordonné dans fa légation. Snf.n.f. Ç'étoit Hugues que le Pape avoit, comme j'ai dit, ordonné Evêque de Die en 1073.8c o Ex ^on legat- Il tint en cette qualité plufiçurs Fu- conciles : le premier à Anfè près de Lion : le »'»• fécond à Clermont en Auvergne , où Etienne Evêque de Clermont fut depofé pour avoir quitté fomfiege 8ç ufurpé celui du Pu? ou Valai, C'étoit Etienne de Polignaç furnommé TailleGaB.Ckr. fer fils du Vicomte Armand ; il avoit été preto.i.f.jz 8. v£t du Pui, & trouvoit cette Eglife plus à fa bienfeance. Dans le même concile de Clermont on dépofà Guillaume fimoniaque 8c ufurpateur» du fiege de Çlermont; 8c on en ordonna Evêque Durand fécond Abbé de la Chaife-Dieu. Etienne alla à Rome, 8e promit au Pape , par ferment , de quitter l'Eglife du Pui : mais comme il ne laiffoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore exeppimunié par le légat Hugues , 8ç le Pape confirma cette excommunier#. Ph. cation. C'çft ce qui paraît par deux lettres du ly.tfiji, 18 vingt-troifiéme de Mars. **' Incontinent après le concile de Rome , lé Pape Digitized by Google

AN. 1076. excommunié, & avoir exercé quelques fonctions pour cet Archevêque. Herman Archevêque de Vienne fut auſſi excommunié, parce qu'aïant été juſtement dépoſé pour ſimonie, parjure, ſacrilege & apoſtaſie, il ne laiſſoit pas d'inquieter l'Egliſe de Vienne; & on interdit les Egliſes de Romans & de ſaint Irenée de Lion, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier & les clercs de l'Egliſe de Romans; l'Abbé de ſaint Gilles & le Comte de ſaint Gilles à cauſe de ſa parente; Umbert de Beaujeu pour ſes vexations contre l'Egliſe de Lion. On excommunia Etienne Evêque de Pui ſimoniaque & homicide, & Ponce Evêque de Grenoble; & on confirma ce que l'Evêque de Die avoit fait & ordonné dans ſa legation.

Sup. n. 5. C'étoit Hugues que le Pape avoit, comme j'ai dit, ordonné Evêque de Die en 1073. & fait ſon legat. Il tint en cette qualité pluſieurs conciles : le premier à Anſe près de Lion : le ſecond à Clermont en Auvergne, où Etienne Evêque de Clermont fut dépoſé pour avoir quitté ſon ſiege & uſurpé celui du Pui ou Valai. C'étoit Etienne de Polignac ſurnommé Taillefer fils du Vîcomte Armand : il avoit été prevôt du Pui, & trouvoit cette Egliſe plus à ſa bienſeance. Dans le même concile de Clermont on dépoſa Guillaume ſimoniaque & uſurpateur du ſiege de Clermont; & on en ordonna Evêque Durand ſecond Abbé de la Chaiſe-Dieu. Etienne alla à Rome, & promit au Pape, par ſerment, de quitter l'Egliſe du Pui : mais comme il ne laiſſoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le legat Hugues, & le Pape confirma cette excommunication. C'eſt ce qui paroît par deux lettres du

to. X. conc. p. 3. 9. Ex Hug. Flazin.

Gall. Chr. to. 2. p. 528.

Greg. lib.

Livre foi x Ante -deuxième. 503 Pape envoïa à tous les fidèles le decret contre » g le Roi Henri, avec une lettre où il dit : Vous J. ' avez appris, mes freres, l'entreprife inoüie 8c Lit. lu. l'audace criminelle des fchifmatiques , qui blaf- ef ft> 6. phement le nom du Seigneur en la perfonnede îàint Piètre : l'injure faite au faint Siégé telle que vos Peres n'ont rien vu , ni rien oui dire de femblable , 8c qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il foit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des heretiques. C'efl: pourquoi lî vous croïez que faint Pierre ait reçu de J e s u s-C h r i s t les clefs du roïaume des cieux , penfez combien vous devez être maintenant affligez de l'iujure qui lui eft faite , 8c que vous n'êtes pas dignes de participer à fâ floire dans le ciel, fi vous ne prenez part ici as à fes fouffrances. Nous vous prions donc d'implorer inftamment la mifericorde de Dieu ; afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la penitence : ou qu'arrêtant leurs mauvais deffcins , il montre combien ils font infenfez de vouloir renverfer la pierre fondée par JésusChrist : vous verrez par ce papier inclus, comment 8c pour quelles caufes faint Pierre 3 frappé le Roi d'anathême. Le Roi Henri célébra à Utrechtla fête de Pâ- xxx/. ques, qui cette année 107 6. fut le vingt-feptié- Mort de mede Mars. Guiflaume Evêque d'Utrecht , pour Guillaume faire fa cour au Prince, dédamoit fer icufc ment contre le Pape, 8c il n'y avok prefque point de Lambert. fête , où prêchant pendant la méfié il n'en parla 3 Sindignement : l'appellant parjure , adultéré 8c faux apôtre ; 8c déclarant que lui 8c les autres Evêques l'avoient excommunié plufieurs fois. Peu de tems après que les fêtes de Pâques furent pafiees , 8c que le Roi fe fut retiré d'Utrechu % l'Evêque fut faifi tout d'un coup d'une grieve maladie » 8c Tentant des douleurs très-aigues f il \ Digitized by Google

Pape envoïa à tous les fidéles le decret contre le Roi Henri, avec une lettre où il dit : Vous avez appris, mes freres, l'entrepriſe inoüie & l'audace criminelle des ſchiſmatiques, qui blaſphement le nom du Seigneur en la perſonne de ſaint Pierre : l'injure faite au ſaint Siege telle que vos Peres n'ont rien vû, ni rien oüi dire de ſemblable ; & qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il ſoit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des heretiques. C'eſt pourquoi ſi vous croïez que ſaint Pierre ait reçû de JESUS-CHRIST les clefs du roïaume des cieux, penſez combien vous devez être maintenant affligez de l'iujure qui lui eſt faite, & que vous n'êtes pas dignes de participer à ſa gloire dans le ciel, ſi vous ne prenez part ici bas à ſes ſouffrances. Nous vous prions donc d'implorer inſtamment la miſericorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la penitence : ou qu'arrêtant leurs mauvais deſſeins, il montre combien ils ſont inſenſez de vouloir renverſer la pierre fondée par JESUS-CHRIST : vous verrez par ce papier inclus, comment & pour quelles cauſes ſaint Pierre a frappé le Roi d'anathême.

AN. 1076. *Vita c. 9. Lib. III. epiſt. 6.*

Le Roi Henri celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1076. fut le vingt-ſeptiéme de Mars. Guillaume Evêque d'Utrecht, pour faire ſa cour au Prince, déclamoit ſerieuſement contre le Pape, & il n'y avoit preſque point de fête, où prêchant pendant la meſſe il n'en parlat indignement : l'appellant parjure, adultere & faux apôtre ; & declarant que lui & les autres Evêques l'avoient excommunié pluſieurs fois. Peu de tems après que les fêtes de Pâques furent paſſées, & que le Roi ſe fut retiré d'Utrecht,

XXXI. Mort de Guillaume Evêque d'Utrecht. *Lambert. p. 235.*

The text on this page is estimated to be only 26.48% accurate

An .1076 ■AR& «p, 'Bull. c. 2. ». « j 1 . Ub. 4 .tp.x. XXXII. Lcccre da Pape fur l'excomm. des Rois. t. Cor.Xd Un.m a, 0,4. Rifioire I.ccltfutftique: il crioit d'une voix lamentable devant tous les adiftans, que par un juûe jugement, de Dieu il avoit perdu la vie prefente §c.& yie éternelles pour avoir fécondé en tout avec empreflêment les mauvaifes intentions .du Roi $ 8c que pour gagner fes bonnes grâces , il ayoit , -contre fa çonfeience , chargé ,d'opprobres le Pape : quoi qu'il lçût bien que c'étpit un faint lidmmc 8t d'une vertu apoltolique. On dit qu'il mourut de la forte fans façremens. Son fuccelléur fut Conrard camerier de l'Archevêque de Maïence. Cependant Guibert Archevêque deRavennc, fit aflèmbler à Pavie après Pâques les Evêques de Lombardie} 8c là ils excommunièrent de nouveau le Pape. Les Seigneurs du ro tourne embaraflêz s'ils dévoient défqcr à cette excommunication , confulterent quelque Evêques : qui leur dirent, que perfonne ne pou voit juger ni excommunier le Pape. Ainii le$ tefprits furent partagez en Allemagne 8c en Italie , entre le Pape 8c le Roi : car ceux de fon parti difoient au (fi , qu'il ne pou voit être excommunié. C'eft le fujet d'une grande lettre du Pape à Herman Evêque de Mets, qui étoit revenu à fon obéiifance , après avoir faivi le parti du Roi. Il parle-ainfi. , Quant à ceux qui difent qu'un Roi ne doit pas être excommunié , quoique leur impertinence mérité qu'on ne leur réponde point , nous les renvoïons aux paroles 8c atçc exemples des Pcrcs. Qji'ils lifênt çe ,qr^,faint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination ' de; faint Clement. touchant celui que i'on-fçait n'êtve pas bien avec l'Evêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit v Étant prêts à punir toute defobéiflànce. Et de qui il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils confiderent pourquoi le Pape Zacharie dépofa le Roi de France ,jÇc. déchargea ; Ù tous Die

AN. 1076. il crioit d'une voix lamentable devant tous les aſſiſtans, que par un juſte jugement de Dieu il avoit perdu la vie preſente & la vie éternelle, pour avoir ſecondé en tout avec empreſſement les mauvaiſes intentions du Roi ; & que pour gagner ſes bonnes graces, il avoit, contre ſa conſcience, chargé d'opprobres le Pape : quoi qu'il ſçût bien que c'étoit un ſaint homme & d'une vertu apoſtolique. On dit qu'il mourut de la ſorte ſans ſacremens. Son ſucceſſeur fut Conrard camerier de l'Archevêque de Maïence.

Acta ap. Boll. c. 2. p. 151. Cependant Guibert Archevêque de Ravenne, fit aſſembler à Pavie après Pâques les Evêques de Lombardie ; & là ils excommunierent de nouveau le Pape. Les Seigneurs du roïaume embaraſſez s'ils devoient déferer à cette excommunication, conſulterent quelques Evêques : qui leur dirent, que perſonne ne pouvoit juger ni excommunier le Pape. Ainſi les eſprits furent partagez en Allemagne & en Italie, entre le Pape & le Roi : car ceux de ſon parti diſoient auſſi, qu'il ne pouvoit être excommunié. C'eſt le ſujet d'une grande lettre du Pape à Herman Evêque de Mets, qui étoit revenu à ſon obéiſſance, après avoir ſuivi le parti du Roi. Il parle ainſi.

Lib. 4. ep. 2.

XXXII. Lettre du Pape ſur l'excomm. des Rois.

Quant à ceux qui diſent qu'un Roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence merite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoïons aux paroles & aux exemples des Peres. Qu'ils liſent ce que ſaint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de ſaint Clement touchant celui que l'on ſçait n'être pas bien avec l'Evêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit : Etant prêts à punir toute deſobéiſſance. Et de qui il dit : Il ne faut pas même manger avec

2. Cor. X. 6.
1. Cor. V. 11.

Livre foixate-deuxiéme. 50^ * tous les François du ferment qu'ils lui a voient . , fait. Qu'ils apprennent dans le rcgiflre de faint l J Grégoire, qu'en des privilèges donnez, à qucl-10t ques Eglifes , il n'excommunie pas feulement les Rois 8c les Seigneurs qui pourraient y con trevenir , mais il les prive de leur dignité. Qu ils n'oublient pas que faint Ambroife, non content d'excommunier Theodofè, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'Eglife : quoique ce Prince fût non feulement Roi , mais véritablement Empereur , par fes mœurs 8c par fa puiffance. Peut-être veulent-ils dire , que quand I^ùeu , dit à faint Pierre : Pailliez, mes brebis, U en excepta les .7 omt.XXT. Rois : mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant1?* le pouvoir de lier 8c de délier, il n'en excepta perfonne ? Que fi le faint Siège a reçu de ^* Dieu le pouvoir de juger les choies fpirituel- ** les, pourquoi ne jugera-t-il pas auflï les temporelles? Voiis n'ignorez pas de qui font membres les Rois 8c les Princes , qui preferent leur honneur 8c leur profit temporel à l'honneur 8c à la jullice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, 8c lui obéillènt plutôt qu'aux hommes, font membres de J e s u s-C hrist ; ainfi les autres font membres de l'Antechrift. Si donc ou juge quand il le faut les hommes fpirituels, pourquoi les fcculiers ne feront -ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaifes actions ? Mais ils croient peut-être que la dignité roïa«> le eft au-delfus de l'épifcopale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une 8c de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain , celle-ci inftituce par la bonté divine : celle-là recherche inccflàmmcnt la vaine gloire , celle-ci > afpire toujours à la vie celefte. Audi faint Ambroife

Digitized by Google

tous les François du ſerment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le regiſtre de ſaint Gregoire, qu'en des privileges donnez à quelques Egliſes, il n'excommunie pas ſeulement les Rois & les Seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que ſaint Ambroiſe, non content d'excommunier Theodoſe, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'Egliſe : quoique ce Prince fût non ſeulement Roi, mais veritablement Empereur, par ſes mœurs & par ſa puiſſance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu, dit à ſaint Pierre : Paiſſiez mes brebis, il en excepta les Rois : mais ne voïent-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de délier, il n'en excepta perſonne ? Que ſi le ſaint Siege a reçû de Dieu le pouvoir de juger les choſes ſpirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas auſſi les temporelles? Vous n'ignorez pas de qui ſont membres les Rois & les Princes, qui preferent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à la juſtice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, & lui obéïſſent plûtôt qu'aux hommes, ſont membres de JESUS-CHRIST ; ainſi les autres ſont membres de l'Antechriſt. Si donc on juge quand il le faut les hommes ſpirituels, pourquoi les ſeculiers ne ſeront-ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaiſes actions ?

AN. 1076. *Lib. X. ep.* 10.

Joan. XXI. 17.

1. Cor. VI. 3.

Mais ils croïent peut-être que la dignité roïale eſt au-deſſus de l'épiſcopale. On en peut voir la difference par l'origine de l'une & de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci inſtituée par la bonté divine : celle-là

_____ io6 Hîjioire "Ecclefiaftique. . broife dit-il , dans fon paftoral , que l'épilcaAN.1070. p3t cq autant au-defliis de la roïauté, que l'or au-delfus du plomb, 8c l'Empereur Conftantin prit la derniere place entre les Evêques. Le Pape dit cnluite , qu'il adonné à quelques Evêques le pouvoir d'abfoudrc les Seigneurs, qui ont eu le courage de s'abftenir de la communion du Roi : mais pour le Roi lui-même , il s'en referve l'abfolution , en connoiflancc de caufe. Cette lettre eft du vingt-cinquième d' Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inoiiie jufques alors , que le Pape eut .. .. droit de dépoli# les Souverains. Je laifle aux fça vans à juger combien fes fondemens font folides : j'obferve feulement ce qui fuit , en Rd-t.Ctti- faveur de ceux qui font moins inftruits. La *T|8 première autorité e/l tirée d'une lettre apocryphe de faint Clement à faint Jaques , & ne parle que de l'excommunication , non plus que les deux pa/Tages de faint Paul. Or la queftion n'étoit pas fi les Rois pouvoient être excommuniez , mais fi l'excommunication les privoit XLIIl'n 1 k>ur Pu^ance temporelle. Quant aux exem' pies : le Pape Zacharie ne dépofa point le Roi Childeric , mais il fut feulement confulté par les François , qui vouloient le dépofer ; 8c ce Prince n'étoit ni excommunié , ni criminel ; mais feulement méprifé pour fbn incapacité. Le privilège de faint Grégoire eft celui de l'hôinf. lv. pital d'Autun : où quelques-uns croient que XXX',' I. » cette daufe de privation des dignitez tempo4?' . relies a été ajoutée ; d'autres la regardent comSup. hv. me une malediélion 8c une menace. Quant à ' 11 'l'Empereur Theodofe, faint Ambroife ne prétendit jamais lui rien ôter de fa puiffance temporelle. Le relie de ce qu'avance Grégoire VII. prouverait trop s'il étoit vrai } car fi ceux qui ont droit de juger le fpirituel , avoient droit à Digitized by Google

AN.1076. broiſe dit-il, dans ſon paſtoral, que l'épiſcopat eſt autant au-deſſus de la roïauté, que l'or au-deſſus du plomb, & l'Empereur Conſtantin prit la derniere place entre les Evêques.

Le Pape dit enſuite, qu'il a donné à quelques Evêques le pouvoir d'abſoudre les Seigneurs, qui ont eu le courage de s'abſtenir de la communion du Roi : mais pour le Roi lui-même, il s'en reſerve l'abſolution, en connoiſſance de cauſe. Cette lettre eſt du vingt-cinquiéme d'Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inoüie juſques alors, que le Pape eut droit de dépoſer les Souverains. Je laiſſe aux ſçavans à juger combien ſes fondemens ſont ſolides : j'obſerve ſeulement ce qui ſuit, en faveur de ceux qui ſont moins inſtruits. La premiere autorité eſt tirée d'une lettre apocryphe de ſaint Clement à ſaint Jaques, & ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux paſſages de ſaint Paul. Or la queſtion n'étoit pas ſi les Rois pouvoient être excommuniez, mais ſi l'excommunication les privoit de leur puiſſance temporelle. Quant aux exemples : le Pape Zacharie ne dépoſa point le Roi Childeric, mais il fut ſeulement conſulté par les François, qui vouloient le dépoſer ; & ce Prince n'étoit ni excommunié, ni criminel ; mais ſeulement mépriſé pour ſon incapacité. Le privilege de ſaint Gregoire eſt celui de l'hôpital d'Autun : où quelques-uns croïent que cette clauſe de privation des dignitez temporelles a été ajoûtée ; d'autres la regardent comme une malediction & une menace. Quant à l'Empereur Theodoſe, ſaint Ambroiſe ne prétendit jamais lui rien ôter de ſa puiſſance temporelle. Le reſte de ce qu'avance Gregoire VII.

Edit. Cateker. p. 540. n. 18.

Sup. liv. XLIII. n. 1.

Sup. liv. XXXVI. n. 43.

Sup. liv. XIX. n. 21.

Livre foixtnte-deuxiéme. 507 _____ plus forte raifon de juger le temporel , il ne , , faudrait plus d'autres Juges , ni d'autres Princes An*107 que les Evêques; &ii b puiflànces temporelles u'étpient établies que par l'orgueil humain , la religion devrait les détruire : mais l'Ecriture nous apprend , que toute pui fiance vient de *' Dieu, même celle des Princes infidèles. Vers le même tems le Pape écrivit une autre l***,1^ grande lettre à tous les Evêques , les Seigneurs Allenrns. 8c les fidèles du roïaumc Teutonique; où fup- Vita Grtg. pofant le droit , il entreprend de juftifier cette *• "• é-*excommunication , par l'expofition des faits 8c de la conduite qu'il a tenue à l'égard du Roi, Lors , dit-il , que nous étions encore dans l'ordre de diacre , aiant été informez des actions honteufes du Roi , 8c defirant fa correction , nous l'avons fouvent averti par nos lettres 8c par fès envoiez , de mener une vie digne de fa naiffance 8c de (à dignité : mais étant arrivez au Pontificat , nous avons compris que Dieu nous demanderait compte de £on ame, avec d'autant plus de fèverilé , que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'eft pourquoi voïant fbn iniquité croître avec l'âge , nous avons redoublé nos exhortations 8c nos inftanccs. Il nous a fouvent envoie des lettres fbumifes , s'excufant fur fa jeunefiè 8c fur les mauvais confeils de fès minières , 8c promettant de fuivre nos avis ; mais il les a méprifez en effet, fe plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à penitence quelques-uns de fes confidens , par le confeil delqucls il avoir vendu des évçchez 8c des abbaies à des perfonnes indignes ; 8c voïant qu'après les delais que nous leur avions donnez , ils demeuraient opiniâtres dans leur malice ; nous les avons excommuniez, comme il étoit jufte, 8c averti le Roi de les éloigner de là maifon 8c de fes confeils.
Digitized by Google

plus forte raiſon de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres Juges, ni d'autres Princes que les Evêques; & ſi les puiſſances temporelles n'étoient établies que par l'orgueil humain, la religion devroit les détruire : mais l'Ecriture nous apprend, que toute puiſſance vient de Dieu, même celle des Princes infidéles. AN. 1076. *Rom. XIII.* 1.

Vers le même tems le Pape écrivit une autre grande lettre à tous les Evêques, les Seigneurs & les fidéles du roïaume Teutonique; où ſuppoſant le droit, il entreprend de juſtifier cette excommunication, par l'expoſition des faits & de la conduite qu'il a tenue à l'égard du Roi. Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, aïant été informez des actions honteuſes du Roi, & deſirant ſa correction, nous l'avons ſouvent averti par nos lettres & par ſes envoïez, de mener une vie digne de ſa naiſſance & de ſa dignité : mais étant arrivez au Pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de ſon ame, avec d'autant plus de ſeverité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'eſt pourquoi voïant ſon iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations & nos inſtances. Il nous a ſouvent envoïé des lettres ſoumiſes, s'excuſant ſur ſa jeuneſſe & ſur les mauvais conſeils de ſes miniſtres, & promettant de ſuivre nos avis : mais il les a mépriſez en effet, ſe plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à penitence quelques-uns de ſes confidens, par le conſeil deſquels il avoit vendu des évêchez & des abbaïes à des perſonnes indignes; & voïant qu'après les delais que nous leur avions donnez, ils demeuroient opiniâtres dans leur malice : nous les avons excommu-

XXXIII. Lettre aux Allemans. *Vita Greg. c. 8. n. 65.*

3°S Hiftoire Eccleftaftique. \ An. 107 6 Cependant les Saxons fe fortifiant , & le Roi ' ‘le volant abandonné de la plus grande partie de Ion roïaume , nous écrivit encore une lettre trèsfou mife ; nous priant de réparer les maux qu’A avoit faits à l’Eglifè, 8c nous promettant pour cet effet toute forte d’obéïflance & de fecours. Et depuis il confirma ces promefîès à nos légats Humbert Evêque de Prenefte 8c Gerauld Evêque d’Oftie : qui le reçurent à penitence, 8c entre les mains defquels il fit ferment par les étoles qu’ils portoient. Mais quand il eut remporté la viétoire contre les Saxons, les aérions de grâces qu’il en rendit à Dieu furent d’oublier toutes lès promefîès , de recevoir en fa familiarité les excommunie! , 8c remettre les Eglifes daçs la première confuiion. Touchez, d’une vive douleur nous lui avons encore écrit , pour l’exhorter à fe rcconnoître , 8c lui avons envolé trois hommes pieux de fes lujets , pour l’avertir en fecret de faire penitence de tant de crimes : pour lefquels il meritoit , non feulement d’être excommunié , mais d’être privé de la dignité roïale félon les loix divines 8c humaines. Enfin nous lui avons déclaré, que s’il n’éloignoit de lui les excommuniez. , nous ne pouvions donner autre jugement , fmon qu’il demeurât félon fon choix excommunié avec eux. . . Mais ce Prince s’irritant contre la correérion n’a point ceffé qu’il n’ait obligé prefque tous les Evêques d’Italie , 8c en Allemagne tous ceux qu’il a pu, à renoncer à l’obélflance du làint Siégé. -Volant donc fon impiété montée au comble , nous l’avons excommunié par jugement fynodal : pour avoir excommuniqué avec des excommuniez , pour n’avoir pas voulu faire pénitence de lès crimes , 8c pour avoir déchiré l’Eglifè par un fchifme. Le Pape exhorte enfuite les Allemans à demeurer fermes dans le bon parDigitized by Goog

AN. 1076. Cependant les Saxons ſe fortifiant, & le Roi ſe voïant abandonné de la plus grande partie de ſon roïaume, nous écrivit encore une lettre très-ſoumiſe : nous priant de reparer les maux qu'il avoit faits à l'Egliſe, & nous promettant pour cet effet toute ſorte d'obéïſſance & de ſecours. Et depuis il confirma ces promeſſes à nos legats Humbert Evêque de Preneſte & Gerauld Evêque d'Oſtie : qui le reçurent à penitence, & entre les mains deſquels il fit ſerment par les étoles qu'ils portoient. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de graces qu'il en rendit à Dieu furent d'oublier toutes ſes promeſſes, de recevoir en ſa familiarité les excommuniez, & remettre les Egliſes dans la premiere confuſion. Touchez d'une vive douleur nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à ſe reconnoître, & lui avons envoïé trois hommes pieux de ſes ſujets, pour l'avertir en ſecret de faire penitence de tant de crimes : pour leſquels il meritoit, non ſeulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité roïale ſelon les loix divines & humaines. Enfin nous lui avons declaré, que s'il n'éloignoit de lui les excommuniez, nous ne pouvions donner autre jugement, ſinon qu'il demeurât ſelon ſon choix excommunié avec eux.

Mais ce Prince s'irritant contre la correction n'a point ceſſé qu'il n'ait obligé preſque tous les Evêques d'Italie, & en Allemagne tous ceux qu'il a pû, à renoncer à l'obéïſſance du ſaint Siege. Voïant donc ſon impieté montée au comble, nous l'avons excommunié par jugement ſynodal : pour avoir excommuniqué avec des excommuniez, pour n'avoir pas voulu faire penitence de ſes crimes, & pour avoir déchiré

Livre foixante-deuxiéme. '309 ti. Dans une autre lettre dattéc du troifiéme de Septembre 1076. il les exhorte à élire un autre Roi, h Henri ne fe convertit pas , pour- * ^ ‘ vu qu’ils le fartent de l’autorité du làint Siège, ,ta " 2c avec le confentemcnt de l’Imperatrice Agnès merc du Roi Henri. Il y en eut en effet plu fieu rs qui abandonne- "• rentle Roi, Jkpluficurs de ceux qu’il avoit fait fouferire à la condamnation du Pape , envoyèrent au Pape des députez pour lui demander pénitence. U les reçut à bras ouverts, 8c leur cnvoïa des lettres de confolation. Il y eut même des Evêques qui vinrent à Romenuds pieds, 8c y attendirent patiemment jufqu’ùce que le Pape les reçût en grâce. Uton Archevêque de Treves étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer, ni avec Sigefroi Archevêque de Mayence, ni avec le nouvel Archevêque de Cologne Hidulfe , ni avec plulîcurs autres qui étoient les plus aflidus auprès du Roi, 8c dont il fuivoit les confeils. Uton s’en éloignoit , parce que le Pape les Lamlert. avoit excommuniez; 8c difoit que toutefois il»- *■ 37* avoit obtenu du Pape à grande peine , de pouvoir parler au Roileul, lâns communiquer avec lui en aucune autre maniéré. A fon exemple pluficurs autres le retirent de la cour , fans avoir égard aux ordres raterez du Roi , qui les rappelloit. Ceux du parti du Roi irritez contre eux julqucs à la fureur , n’épargnoient ni les injures , ni les menaces. Ils foutenoient que la fentence?. 2-3?. du Pape étoit injufte 8c nulle , puifqu’il les avoit condamnez , fans les avoir citez canoniquement au concile , ni examinez , ni convaincus ; que l’Archevêque de Treves 8c ceux de fon parti avoient depuis long-tems confpiré contre l’Etat, 8c n’emploïoient le pretexte de la religion 8c de l’autorité du Pape, que pour ruiner celle du Roi : Qu’il devoit longer à maintenir là di*■' gnité. Digitized by Google

ti. Dans une autre lettre dattée du troiſiéme de Septembre 1076. il les exhorte à élire un autre Roi, ſi Henri ne ſe convertit pas, pourvû qu'ils le faſſent de l'autorité du ſaint Siege, & avec le conſentement de l'Imperatrice Agnés mere du Roi Henri. AN. 1076. *IV. epiſt. 3. Vita n. 69.*

Il y en eut en effet pluſieurs qui abandonnerent le Roi, & pluſieurs de ceux qu'il avoit fait ſouſcrire à la condamnation du Pape, envoïerent au Pape des députez pour lui demander penitence. Il les reçut à bras ouverts, & leur envoïa des lettres de conſolation. Il y eut même des Evêques qui vinrent à Rome nuds pieds, & y attendirent patiemment juſqu'à ce que le Pape les reçût en grace. Uton Archevêque de Treves étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer, ni avec Sigefroi Archevêque de Mayence, ni avec le nouvel Archevêque de Cologne Hidulfe, ni avec pluſieurs autres qui étoient les plus aſſidus auprès du Roi, & dont il ſuivoit les conſeils. Uton s'en éloignoit, parce que le Pape les avoit excommuniez; & diſoit que toutefois il avoit obtenu du Pape à grande peine, de pouvoir parler au Roi ſeul, ſans communiquer avec lui en aucune autre maniere. A ſon exemple pluſieurs autres ſe retirent de la cour, ſans avoir égard aux ordres reïterez du Roi, qui les rappelloit. Ceux du parti du Roi irritez contre eux juſques à la fureur, n'épargnoient ni les injures, ni les menaces. Ils ſoutenoient que la ſentence du Pape étoit injuſte & nulle, puiſqu'il les avoit condamnez, ſans les avoir citez canoniquement au concile, ni examinez, ni convaincus: que l'Archevêque de Treves & ceux de ſon parti avoient depuis long-tems conſpiré contre l'Etat, & n'emploïoient le pretexte de la religion & de l'autorité du Pape, que pour ruiner celle *Vita n. 63.* *Lambert. p. 237.* *p. 238.*

_____ 3>o Hiftoire IccIefîaflNjue. . , gnité, 6c à tirer de bonne heure contre lès eAAN.107 - iiemis l'épée , que fuivant l'Apôtre il avoit reçue pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le Roi , qui n'étoit de luimême que trop violent : mais voïant que les Seigneurs l'abandonnoient peu-à-peu , fous prétexte de religion , & que les menaces fans force étoient inutiles , il s'accommodoit au tems , 6c tâchoit de ramener les Seigneurs parla douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçue contre les Saxons , & cherchoit toujours à les réduire en fervitude. XXXIV. Il reftoit encore en Afrique des Eglifes fou6 Eglife la domination des Mufulmans, comme on voit ^Ub Par fiueWucs lettres de Grégoire VII. Dès la zi. ' première année de fon pontificat , il écrivit au clergé 8c au peuple de Carthage , pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accufé leur Archevêque Cyriaque devant les Sarrazins : enforte qu'il avoit été traité , comme un voleur, 8c frappé de verges ànud. La lettre cft du quinziéme de Septembre 1073. Il écrivit en même tems à l'Archevêque, louant là fermeté , de ce qu'étant prefenté à l'audience du Roi , il a mieux aimé foulfrir divers tourmens , que de violer les canons , en faiiànt des ordinations par l'ordre de ce Prince infidèle. U le confole 8c prie Dieu de regarder enfin l'Eglife d'Afrique affligée depuis fi long-tems. ni. ^.19. Il lui écrivit encore trois ans après, c'eft-àdire au mois de Juin 1076. déplorant la milère de l'Eglife d'Afrique , où il ne fe trou voit pas trois Evêques pour en ordonner un quatrième. C'eft pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous confoillons à vous 3c à celui à qui nous venons d'impofer les mains , de choifir une perfonne digne de nous l'en voler-, afin qu'après l'avoir orDigitized by Coogtt

AN. 1076. gnité, & à tirer de bonne heure contre ſes ennemis l'épée, que ſuivant l'Apôtre il avoit reçûë pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le Roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent : mais voïant que les Seigneurs l'abandonnoient peu-à-peu, ſous prétexte de religion, & que les menaces ſans force étoient inutiles, il s'accommodoit au tems, & tâchoit de ramener les Seigneurs par la douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçûe contre les Saxons, & cherchoit toûjours à les reduire en ſervitude.

XXXIV. Egliſe d'Afrique. *Lib. I. epiſt.* 22. Il reſtoit encore en Afrique des Egliſes ſous la domination des Muſulmans, comme on voit par quelques lettres de Gregoire VII. Dès la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au clergé & au peuple de Carthage, pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accuſé leur Archevêque Cyriaque devant les Sarrazins : enſorte qu'il avoit été traité comme un voleur, & frappé de verges à nud.

I. ep. 23. La lettre eſt du quinziéme de Septembre 1073. Il écrivit en même tems à l'Archevêque, loüant ſa fermeté, de ce qu'étant preſenté à l'audience du Roi, il a mieux aimé ſouffrir divers tourmens, que de violer les canons, en faiſant des ordinations par l'ordre de ce Prince infidéle. Il le conſole & prie Dieu de regarder enfin l'Egliſe d'Afrique affligée depuis ſi long-tems.

III. ep. 19. Il lui écrivit encore trois ans après, c'eſt-à-dire au mois de Juin 1076. déplorant la miſere de l'Egliſe d'Afrique, où il ne ſe trouvoit pas trois Evêques pour en ordonner un quatriéme. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous conſeillons à vous & à celui à qui nous venons d'impoſer les mains, de choiſir une perſonne

Livre foixante ■ deuxième. 3 1 1 •rdonné , nous vous le renvoyions , & que vous ^ t o ^ publiez faire des ordinations félon les canons. Celui à qui le Pape venoit d'impofer les mains , étoit un prêtre nommé Servand , que le Pape avoit ordonné Archevêque d'Hipponc , ou plutôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi , qu'il ne faut pas confondre avec Hipponc de Numidic , que faint Auguflin a rendue h célébré. Le Pape avoit ordonné Servand à la prière du clergé 8c du peuple d'Hippone, qui l'avoit élu, 8c fur la recommandation d' An z.ir Roi de Mauritanie, qui bien que Mufulman le lui avoit demandé , lui envoyant des prefens , avec quelques Chrétiens , qiri avoient été captifs chez lui. Le Pape lui en fit fes rcmcrcimens par une ,2#' lettre très-honnête , où il dit : qu'ils croient 8c honorent un feul Dieu , quoiqu'en differente maniéré , 8c lui fouhaite la béatitude éternelle dans le fein d' Abraham. Il écrivit auffi à l'Egli-#*11* fe d'Hippone recommandant leur nouvel Archevêques 8c les exhortant à mener une vie fi édifiante , qu'ils convertiffent les Sarrafins qui les environnent. En ce tems vivoit Samuel de Marroc Juif Converti , dont nous avons un traité de contro- e verle contre les Juifs. Il l'adreflê à un autre Juif siki. PP. nommé Ifaac dont il loue extrêmement le fça- A/Wf tt. 4. voir; 8c lui propofe fes objections par maniereA1*'1, de doutes , 8c de difficultés , qui le rempliffent de crainte 8c d'inquietude. D'où vient, dit-il, f* *• que nous autres J uifs fommes generalement frappez de Dieu dans cette captivité , qui dure depuis plus de mille ans ? au lieu que nos peres , qui avoient adoré les idoles, tué les Prophètes , & rejetté la loi de Dieu , ne furent punis que pendant foixante 8c dix ans dans la captivité de Babylone ? toutefois l'Ecriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colere Digitized by Google

ordonné, nous vous le renvoyions, & que vous puiſſiez faire des ordinations ſelon les canons. AN. 1076.
Celui à qui le Pape venoit d'impoſer les mains, étoit un prêtre nommé Servand, que le Pape avoit ordonné Archevêque d'Hippone, ou plûtôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi, qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que ſaint Auguſtin a renduë ſi celebre. Le Pape avoit ordonné Servand à la priere du clergé & du peuple d'Hippone, qui l'avoit élû, & ſur la recommandation d'Anzir Roi de Mauritanie, qui bien que Muſulman le lui avoit demandé, lui envoïant des preſens, avec quelques Chrétiens, qui avoient été captifs chez lui. Le Pape lui en fit ſes remercimens par une *III. ep. 20.*
lettre très-honnête, où il dit : qu'ils croïent & honorent un ſeul Dieu, quoiqu'en differente maniere, & lui ſouhaite la beatitude éternelle dans le ſein d'Abraham. Il écrivit auſſi à l'Egli- *ep. 21.*
ſe d'Hippone recommandant leur nouvel Archevêque; & les exhortant à mener une vie ſi édifiante, qu'ils convertiſſent les Sarraſins qui les environnent.

XXXV. Samuel de Marroc *Bibl. PP. Puriſ. to. 4. p. 251.*

En ce tems vivoit Samuel de Marroc Juif converti, dont nous avons un traité de controverſe contre les Juifs. Il l'adreſſe à un autre Juif nommé Iſaac dont il louë extrêmement le ſçavoir; & lui propoſe ſes objections par maniere de doutes, & de difficultez, qui le rempliſſent de crainte & d'inquietude. D'où vient, dit-il, *c. 1.*
que nous autres Juifs ſommes generalement frappez de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans ? au lieu que nos peres, qui avoient adoré les idoles, tué les Prophetes, & rejetté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant ſoixante & dix ans dans la captivité de Babylone ? toutefois l'Ecriture marque cette

311 Hijîorre Ecclefrajiique. to • , de Dieu ; 8c nous ne voïons aucun terme préNil07 'ferit ù celle-ci , ni dans la loi ni dans les Prophètes. Il faut donc que nous aïons commis depuis quelque péché plus grand , que n'étoit '• 3* l'idolâtrie de nos peres. Car c eft fans doute cetDan.JX. te délolation qui , fuivant le Prophète Daniel, x7' doit durer jufques à la fin. c.?' Je crains , ajoûte-t-il , que ce péché ne foit d'avoir vendu 8c mis à mort ce Jésus que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plufieurs partages d'Ifaïe 8c des autres Prophètes touchant la Paffion de J e s u s-C hrist ; 8c marque que ce qui en eft raconté dans nôtre c; 8* Evangile s'y accorde parfaitement. Il infifte fur D.m. IX. ja prophétie de Daniel touchant les foixante 8c deux femaines , après lefquelles il dit , que le Christ fera tué, la ville détruite 8c le lacrificc aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évafion contre cette prophétie accomplie , il y a plus de mille ans , par les mains de Titus 8c des c. 9. 10. u. Romains. Il diftingue les deux avenemens du „ Meftie : l'un dans l'humilité , l'autre dans la gloire : 8c les prouve par les Prophètes. 11 prouc. if. 16. ve aufti la réprobation des Juifs 8c l'éle&ion des Gentils. <.27. A la fin de cet écrit , Samuel emploie contre les Juifs ce qui eft dit de J e s u s-C htist dans l'Alcoran & fes commentaires. Les Sarrafins , dit-il, reconnoiflènt qu'il étoit le Meftie prédit, 8c qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies , chaflèr les démons , 8c refiufciter les morts : qu'il fçavoit tout 8c connoift'oit le fccret des coeurs : qu'il a méprile les richefl'es 8c les plaifirs fenl'ucls : enfin qu'il eft le Verbe 'de Dieu. Or , dit-il , quoique les Chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage , qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous , il ne laifîe Diginzed t Go Hi

AN.1076. de Dieu; & nous ne voïons aucun terme préſcrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les Prophetes. Il faut donc que nous aïons commis depuis quelque peché plus grand, que n'étoit c. 3. l'idolatrie de nos peres. Car c'eſt ſans doute cette déſolation qui, ſuivant le Prophete Daniel, *Dan. IX.* 27. doit durer juſques à la fin.

c. 7. Je crains, ajoûte-t-il, que ce peché ne ſoit d'avoir vendu & mis à mort ce JESUS que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte pluſieurs paſſages d'Iſaïe & des autres Prophetes touchant la Paſſion de JESUS-CHRIST; & marque que ce qui en eſt raconté dans nôtre c. 8. Evangile s'y accorde parfaitement. Il inſiſte ſur *Dan. IX.* la prophetie de Daniel touchant les ſoixante & 20. deux ſemaines, après leſquelles il dit, que le CHRIST ſera tué, la ville détruite & le ſacrifice aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évaſion contre cette prophetie accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus & des c. 9. 10. 11. Romains. Il diſtingue les deux avenemens du Meſſie: l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire: & les prouve par les Prophetes. Il prouc. 15. 16. ve auſſi la reprobation des Juifs & l'élection des Gentils.

c. 27. A la fin de cet écrit, Samuel emploïe contre les Juifs ce qui eſt dit de JESUS-CHRIST dans l'Alcoran & ſes commentaires. Les Sarraſins, dit-il, reconnoiſſent qu'il étoit le Meſſie prédit, & qu'il avoit reçû de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guerir toutes les maladies, chaſſer les démons, & reſſuſciter les morts: qu'il ſçavoit tout & connoiſſoit le ſecret des cœurs: qu'il a mépriſé les richeſſes & les plaiſirs ſenſuels: enfin qu'il eſt le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous alleguent pas ce témoignage, qui n'a pas

Livre foixante-deuxiéme. 313 AaiiTe pas d’être embaraffant pour nous & avantageux pour eux. AN.1070. Rodolfe Duc de Souabe, Guelfe Duc de Ba- xxxvi. viere, Berthold Duc de Carinthie , Adalberon Evêque de Virsbourg , Adalbert Evêque deCoD!rgl r Wormes 8t quelques autres Seigneurs , s’afTem- Henri. • blerent à Ulme , 8c réfolurenjt que tous ceux Lambert. qui vouloient le bien "de l’Etat , s’aflembleroient^' à Tribur près de Maïence le feiziéme d’O&obre , pour remédier aux maux dont la paix de l’Eglife étoit troublée depuis tant d’années ; 8c ils le dénoncèrent aux Seigneurs de Souabe , de Bavière, de Saxe, de Lorraine, 8c de Franconie , les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulières , afin de faire cette demiere tentative pour le bien public. Les efprits furent tellement frappez de l’attente de cette aifemblée , que l’Archevêque de MaïSnce 8c grand. nombre d’autres, qui jufques-là avoient été fort attachez au parti du Roi , le quittèrent pour fe joindre aux Seigneurs. Au jour nommé, les Seigneurs de Souabe 8c p- *+?• de Saxe fe trouvèrent à Tribur en très-grand nombre , réfolus abfolument à dépofer le Roi Henri , 8c en élire un autre. Il y avoit aufli deux légats du faint Siégé , Sigehard patriarche d’ Aquilée 8c Altman Evêque de Paflau , homme d’une vie apoftolique 8c d’une vertu finguliere. Le Roi Henri l’aïant chafle de fa ville a main $lrp ^ armée , il fe retira en Saxe fa patrie; enfuite LXt.m. 12. fl alla à Rome 8c expofa au Pape Grégoire le v,ta aPfujet de ion voïage 8c la maniéré dont il avoif J*igf*^* été traité. Il renonça même à l’évêché entre les mains du Pape’ , faifant fcrupule d’en avoir ' • reçû l’inveftiture de la main d’un laïque. Un jour comme le Pape déliberoit avec les Cardinaux fur la reftitution d’ Altman , qui s’y opTome XIII. O pofoit. Digitized by Google

laiſſe pas d'être embaraſſant pour nous & avantageux pour eux. AN.1076.

XXXVI. Aſſemblée de Tribur contre Henri.

Rodolfe Duc de Souabe, Guelfe Duc de Baviere, Berthold Duc de Carinthie, Adalberon Evêque de Virsbourg, Adalbert Evêque de Wormes & quelques autres Seigneurs, s'aſſemblerent à Ulme, & réſolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'Etat, s'aſſembleroient à Tribur près de Maïence le ſeiziéme d'Octobre, pour remedier aux maux dont la paix de l'Egliſe étoit troublée depuis tant d'années; & ils le denoncerent aux Seigneurs de Souabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine, & de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les eſprits furent tellement frappez de l'attente de cette aſſemblée, que l'Archevêque de Maïence & grand nombre d'autres, qui juſques-là avoient été fort attachez au parti du Roi, le quitterent pour ſe joindre aux Seigneurs. *Lambert. p. 242.*

Au jour nommé, les Seigneurs de Souabe & de Saxe ſe trouverent à Tribur en très-grand nombre, réſolus abſolument à dépoſer le Roi Henri, & en élire un autre. Il y avoit auſſi deux legats du ſaint Siege, Sigehard patriarche d'Aquilée & Altman Evêque de Paſſau, homme d'une vie apoſtolique & d'une vertu ſinguliere. Le Roi Henri l'aïant chaſſé de ſa ville à main armée, il ſe retira en Saxe ſa patrie; enſuite il alla à Rome & expoſa au Pape Gregoire le ſujet de ſon voïage & la maniere dont il avoit été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du Pape, faiſant ſcrupule d'en avoir reçû l'inveſtiture de la main d'un laïque. Un jour comme le Pape déliberoit avec les Cardi- *p. 243.* *Sup. liv. LXI. n. 12.* *Vita ap. Teg. gnag. p. 48.*

- %\\ Hijloire EccIefîajHque. AN.X07^.P°?oit» urne Çol°ml beJ v°!ant par-J'EgHfe. vmt: s arrêter iur la tête de lhumble Eveque. Alors . le Pape , fans plus hefiter , ôta fa mitre & lar mit iur la tête d'Altman, le déclarant en même tems Evêque & Légat du fàint Siégé , 8c le . renvoïa en Allemagne , avec fa benedi&ion. » A l'aflèmblée de Tribur les Légats étoient accompagnez dë quelques laïques , qui aïant quitté de grands biens , s'étoient réduits pour • l'amour de Dieu à une vie privée 8c pauvre. Le Pape les avoit envoï'ez pour déclarer à tout . le monde que le Roi Henri .avoit été excommunié pour de juftes caufes; 8c promettre le con fente ment 8c l'autorité du Pape pour Pèle— étion d'un autre Roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec perfonne qui eût communiqué en quelque maniéré que ce fût , avec le Roi Henri depuis fon excommunication, jufques à ce que celui-là eût été abfous par l'Evêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la priere , avec les prêtres mariez ou les fîmoniaques. On délibéra fept jours de fuite fur les moïens de prévenir la ruine de l'Etat. On reprefentoit toute la vie du Roi Henri , les crimes infâmes dont il s'étoit deshonoré dès fa première jeunelTe : les injuftices qu'il avoit faites à chacun en particulier 8c à tous en commun. Qu'aïant éloigné d'auprès de lui les Seigneurs , il avoit élevé aux premières dignitez des hommes fans naiflance , avec lefquels il délibérait jour 8c nuit fur les moïens d'exterminer la nobleflè. Que laifTant en paix les nations barbares , il ayoit armé contre fes propres fujets , rempli de fàng 8c de divifions le roïaume que fes peres lui avoient biffé très-florifTant , ruiné les Eglifès 8c les monafleres , 8c emploïé la fubfxÆance des perfpnnes confàcrées à Dieu, à paier Dignized by Go

An.1076. poſoit, une colombe volant par l'Egliſe, vint s'arrêter ſur la tête de l'humble Evêque. Alors le Pape, ſans plus heſiter, ôta ſa mitre & la mit ſur la tête d'Altman, le declarant en même tems Evêque & Legat du ſaint Siege, & le renvoïa en Allemagne, avec ſa benediction.

A l'aſſemblée de Tribur les Legats étoient accompagnez de quelques laïques, qui aïant quitté de grands biens, s'étoient réduits pour l'amour de Dieu à une vie privée & pauvre. Le Pape les avoit envoïez pour declarer à tout le monde que le Roi Henri avoit été excommunié pour de juſtes cauſes; & promettre le conſentement & l'autorité du Pape pour l'élection d'un autre Roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec perſonne qui eût communiqué en quelque maniere que ce fût, avec le Roi Henri depuis ſon excommunication, juſques à ce que celui-là eût été abſous par l'Evêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la priere, avec les prêtres mariez ou les ſimoniaques.

On délibera ſept jours de ſuite ſur les moïens de prévenir la ruine de l'Etat. On repreſentoit toute la vie du Roi Henri, les crimes infames dont il s'étoit deshonoré dès ſa premiere jeuneſſe : les injuſtices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'aïant éloigné d'auprès de lui les Seigneurs, il avoit élevé aux premieres dignitez des hommes ſans naiſſance, avec leſquels il deliberoit jour & nuit ſur les moïens d'exterminer la nobleſſe. Que laiſſant en paix les nations barbares, il avoit armé contre ſes propres ſujets, rempli de ſang & de diviſions le roïaume que ſes peres lui avoient laiſſé très-floriſſant, ruiné les Egliſes & les monaſteres, & emploïé la ſubſi-

Livre foixante-deuxiéme. 3 1 f a lès troupes , 8c à bâtir des fortereflès j non pour arrêter les courfes des 'etrangers , mais pour troubler la tranquillité du pais, & réduire une nation libre à une dure fervitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part ni conlolation pour les veuves 8c les orfelins , ni. refuge contre l'opprefiion 8c 4a calomnie , ni refpedt pour les loix , ni difcipline dans les moeurs , ni autorité dans l'Eglilè , ni dignité dans l'Etat, tant l'imprudence d'un lèul homme avoit apporté de confufion. Ils concluoient , que l'unique remede à tant de maux étoit de mettre au plutôt à fa place un autre Roi capable d'arrêter la licence , 8c de rafermir l'Etat chancelant. \njo7 6. \ • Pendant que l'on délibérait ainfi à Tribur , le Roi Henri , avec ceux de Ton parti , étoient Lambert. à Oppenheim en deçà du Rhin , un peu plus f haut , d'où il leur envoïoit fouvent des députez pour leur faire de belles promefTes. Il en vint jufques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'Etat ,pourvû qu'ils lui laifTafTent feulement le nom 8c les marques de la roïauté. Ils répondirent , qu'après les avoir tant de fois trompez par fes promefTes 8c par fes fermens , il ne pouvoit plus leur donner aucune aflurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en confcience de communiquer avec lui , depuis qu'il étoit excommunié ; 8c que le Pape les aïant abfous des fermens qu'ils lui avoient faits,ils dévoient profiter d'une fi belle occafion pour fe donner un digne chef. Enfin comme ils étoient prêts à paflèr le Rhin 8c aller attaquer le Roi , ils lui envoïerent dire pour la demiere fois , qu'ils vouloicnt bien s'én rapporter au jugement du Pajae : qu'ils l'engageraient à venir à Ausbourg a la Purification de U Vierge : que l'on y tiendrait O i ' une Digitized by Google

ſes troupes, & à bâtir des fortereſſes; non pour arrêter les courſes des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du païs, & réduire une nation libre à une dure ſervitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part ni conſolation pour les veuves & les orfelins, ni refuge contre l'oppreſſion & la calomnie, ni reſpect pour les loix, ni diſcipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Egliſe, ni dignité dans l'Etat, tant l'imprudence d'un ſeul homme avoit apporté de confuſion. Ils concluoient, que l'unique remede à tant de maux étoit de mettre au plûtôt à ſa place un autre Roi capable d'arrêter la licence, & de rafermir l'Etat chancelant. AN. 1076.

Pendant que l'on déliberoit ainſi à Tribur, le Roi Henri, avec ceux de ſon parti, étoient à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoïoit ſouvent des députez pour leur faire de belles promeſſes. Il en vint juſques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'Etat, pourvû qu'ils lui laiſſaſſent ſeulement le nom & les marques de la roïauté. Ils répondirent, qu'après les avoir tant de fois trompez par ſes promeſſes & par ſes ſermens, il ne pouvoit plus leur donner aucune aſſurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conſcience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié; & que le Pape les aïant abſous des ſermens qu'ils lui avoient faits; ils devoient profiter d'une ſi belle occaſion pour ſe donner un digne chef. *Lambert.* p. 244.

Enfin comme ils étoient prêts à paſſer le Rhin & aller attaquer le Roi, ils lui envoïerent dire pour la derniere fois, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du Pape: qu'ils l'engageroient à venir à Ausbourg à la

; ji 6 Hîjlolre Ecclejîajlique. An 1076 une tous les Seigneurs du roïau‘ * ' ' me , où le Pape aïant oüi les raifons des deux parties , condamneroit Henri , ou le renvoieroit abfous. Que fi par fa faute il n’obtenoit pas fôn abfolution , avant l’an 8c jour de fon excommunication , il feroit à jamais déchu du roïaume , fans aucune efperance de retour. Si le Roi acceptoit cette proportion , ils demandoient pour preuve de fix bonne volonté , qu’il renvoïât aufli-tôt d’auprès de lui tous les excommuniez , - qu’il retirât fa garnifon de Wormes , 8c y rétablît l’Evêque. Le Roi trop heureux de fortir même à des conditions honteufes du péril où il fe trouvoit, promit tout ce qu’on voulut ; 8c fit aufli-tôt lortir de fon camp l’Archevêque de Cologne , les Evêques de Bamberg , de Strasbourg , de Bâle , de Spire , de Laufane , de Ceitz , d’Oiha• bruc , 8c les autres excommuniez. Il rendit Wormes à l’Evêque , fe retira à Spire 8c y vécut comme les Seigneurs lui avoient préferit. Les Suevcs 8c les Saxons s’en retournèrent triomphans chez eux; 8c envoïerent des députez à Rome pour inftruire le Pape de ce qui s’étoit paiïe , 8c le prier inftamment de vouloir bien fe rendre à Ausbourg au jour nommé. XXXVII. Mais le Roi comprit que fon falut depenItalie^ ^tre absous de l’excommunication avant en ie‘ l’an 8c jour ; 8c ne crut pas fur d’attendre que le Pape vînt en Allemagne , où il aurait à foutenir la prefence, non feulement de ce Juge irrité j mais encore de fes accufateurs obftinet à là perte. C’eft pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui , etoit d’aller au-devant du. Pape juiques en Italie , 8c de faire tous fes efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût fon abfolution , après laquelle tout lui devien, droit facile , puifque la religion ne feroit plus un ♦ Digiiizod by Ce tH

AN.1076. une aſſemblée de tous les Seigneurs du roïaume, où le Pape aïant oüi les raiſons des deux parties, condamneroit Henri, ou le renvoïeroit abſous. Que ſi par ſa faute il n'obtenoit pas ſon abſolution, avant l'an & jour de ſon excommunication, il ſeroit à jamais déchu du roïaume, ſans aucune eſperance de retour. Si le Roi acceptoit cette propoſition, ils demandoient pour preuve de ſa bonne volonté, qu'il renvoïât auſſi-tôt d'auprès de lui tous les excommuniez, qu'il retirât ſa garniſon de Wormes, & y rétablît l'Evêque.

Le Roi trop heureux de ſortir même à des conditions honteuſes du peril où il ſe trouvoit, promit tout ce qu'on voulut; & fit auſſi-tôt ſortir de ſon camp l'Archevêque de Cologne, les Evêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lauſane, de Ceitz, d'Oſnabruc, & les autres excommuniez. Il rendit Wormes à l'Evêque, ſe retira à Spire & y vêcut comme les Seigneurs lui avoient préſcrit. Les Sueves & les Saxons s'en retournerent triomphans chez eux; & envoïerent des députez à Rome pour inſtruire le Pape de ce qui s'étoit paſſé, & le prier inſtamment de vouloir bien ſe rendre à Ausbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri paſſe en Italie.

Mais le Roi comprit que ſon ſalut dependoit d'être abſous de l'excommunication avant l'an & jour; & ne crut pas ſûr d'attendre que le Pape vînt en Allemagne, où il auroit à ſoutenir la preſence, non ſeulement de ce Juge irrité, mais encore de ſes accuſateurs obſtinez à ſa perte. C'eſt pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui, étoit d'aller au-devant du Pape juſques en Italie, & de faire tous ſes efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût ſon abſolution, après laquelle tout lui devien-

Livre foix&nte-deuxilme. ai?, un prétexte pour empêcher les Seigneurs de . , lui parler , & fes amis de le fecourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël , avec la Reine fa femme 8c Ion fils encore enfant , fans être accompagné que d'un feul noble Alleman , 8t fans prefque trouver perfonnc qui l'aidât pour les frais d'un fi grand voiagc. Il fut bien averti que les Ducs Rodolfe , Guel- t' fe Sc Berthold avoient mis des Gardes à tous les paflàgetf des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie : c'eft pourquoi il laiflà le droit chemin 8t vint par la Bourgogne, où il fut reçu par le Comte Guillaume oncle de fa mere , 8c célébra la fête de Noël à Besançon. Delà il entra en Savoie , dont le Comte Amedée, bien que fon bcau-frere , ne lui permit le paflàge que moïennant la cefiion d'une bonne province.il trouva d'extremes difficultez à palier les Alpes , àcaufe de la rigueur de l'hiver , qui fut telle cette année , que le Rhin demeura glacé à le traverfer à pied depuis la faint Martin prefque jufques au mois d' Avril. Le Roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges , ni par les glaces , qui rendoient les chemins glilfans dans les précipices, parce qu'il étoit preifé par le terme que les Seigneurs lui avoient prelcrit , fçavoir le bout de l'an de fon excommunication. Quant le bruit fe fut répandu que le Roi étoitf**47* arrivé en Italie , tous les Evêques 8c les Comtes de Lombardie , vinrent à l'envi le trouver , lui rendant l'honneur qui étoit du à fâ dignité j 8c en peu de jours une armée innombrable s'affembla auprès de lui : car il n'étoit point encore venu en Italie , où dès le commencement de fbn régné on defiroit fa prefence , pour reprimer les fedirions , les brigandages 8c les autres defordres dont ce roïaume étoit affligé. D'ailleurs on difoit que le 'Roi irrité contre le Pape, • O 3 : veDigitized by Google

un prétexte pour empêcher les Seigneurs de lui parler, & ſes amis de le ſecourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec la Reine ſa femme & ſon fils encore enfant, ſans être accompagné que d'un ſeul noble Alleman, & ſans preſque trouver perſonne qui l'aidât pour les frais d'un ſi grand voïage. AN. 1076.

Il fut bien averti que les Ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avoient mis des Gardes à tous les paſſages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie : c'eſt pourquoi il laiſſa le droit chemin & vint par la Bourgogne, où il fut reçû par le Comte Guillaume oncle de ſa mere, & celebra la fête de Noël à Beſançon. Delà il entra en Savoïe, dont le Comte Amedée, bien que ſon beau-frere, ne lui permit le paſſage que moïennant la ceſſion d'une bonne province. Il trouva d'extremes difficultez à paſſer les Alpes, à cauſe de la rigueur de l'hiver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverſer à pied depuis la ſaint Martin preſque juſques au mois d'Avril. Le Roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges, ni par les glaces, qui rendoient les chemins gliſſans dans les précipices, parce qu'il étoit preſſé par le terme que les Seigneurs lui avoient preſcrit, ſçavoir le bout de l'an de ſon excommunication. *p.* 246.

Quant le bruit ſe fut répandu que le Roi étoit arrivé en Italie, tous les Evêques & les Comtes de Lombardie, vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à ſa dignité; & en peu de jours une armée innombrable s'aſſembla auprès de lui : car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de ſon regne on deſiroit ſa preſence, pour reprimer les ſeditions, les brigandages & les autres deſordres dont ce roïaume étoit affligé. D'ail- *p.* 247.

■ - - - . 3 1 8 Hiftoirt Ecele/ùtftique. . venoit à deflèin de le dépofer : ce qui réjouifH'I077'foit extrêmement les Lombards, croïant avoir trouvé l'occafion de fè venger du Pape qui les avoit excommuniez. XXXV11I. Cependant Grégoire s'étoit mis en chemin Mathilde. P°ur ^ rendre à Ausbourg à la Chandeleur, fui. , vant la priere des Seigneurs Allemans qui lui en avoient écrit. Il fortit de Rome maigre les Seigneurs Romains , qui le détournoient de ce volage , à caufe de l'incertitude de l'évenemènt ; 8t il fut conduit par Mathilde Comtefle de Tofcane. Cette PrincefTe étoit fille du Marquis Boniface 8c de la Comtefle Beatrix , qui en fécondés nôees épouſa Godefroi Duc de Lorraine , 8t Godeffoi le boflii fils de ce Prince du premier lit , épouſa Mathilde , mais ils vécurent prefque toujours feparez j car Mathilde ne voulpit point quitter l'Italie pour fuivre Ion mari en Lorraine ; 8c il y étoit retenu par le gouvernement de fbn Etat , 8c le fervice du Roi Henri , auquel il fut toujours très-fidéle 8c très-utile : * ainû à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce Duc qui fe trouve aufli nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-feptiéme de Février 1076. ainfi Mathilde fe trouva veuve à l'âge de trente ans $ car elle étoit née en 1046. 8c elle perdit fa mere Beatrix environ fix femaines après fon mari. La mere 8c la fille avoient un grand attachement pour le Pape Grégoire , comme il paroît par lès lettres': mais depuis que Mathilde fut veuve , elle étoit prefque toujours auprès de hii , 8c le fervoit avec une affcéfion merveilleufe. Et comme elle étoit maî trèfle d'une grande partie de l'Italie 8c plus puiflânte que les autres Seigneurs du pais : par tout , où le Pape avoit befoin d'elle , elle y accouroit aufli-tôt , 8c lui rendoit les mêmes devoirs qu'à un pere ou à un Scigneujr. ; . C'eft JLmicrt. M 34« Dommhu Ht. I. Digitized

An. 1077. venoit à deſſein de le dépoſer : ce qui réjouiſſoit extrêmement les Lombards, croïant avoir trouvé l'occaſion de ſe venger du Pape qui les avoit excommuniez.

XXXVIII. Comteſſe Mathilde. Cependant Gregoire s'étoit mis en chemin pour ſe rendre à Ausbourg à la Chandeleur, ſuivant la priere des Seigneurs Allemans qui lui en avoient écrit. Il ſortit de Rome malgré les Seigneurs Romains, qui le détournoient de ce voïage, à cauſe de l'incertitude de l'évenement; & il fut conduit par Mathilde Comteſſe de Toſcane. Cette Princeſſe étoit fille du Marquis Boniface & de la Comteſſe Beatrix, qui en ſecondes nôces épouſa Godefroi Duc de Lorraine, & Godefroi le boſſu fils de ce Prince du premier lit, épouſa Mathilde, mais ils vêcurent preſque toûjours ſeparez; car Mathilde ne vouloit point quitter l'Italie pour ſuivre ſon mari en Lorraine; & il y étoit retenu par le gouvernement de ſon Etat, & le ſervice du Roi Henri, auquel il fut toûjours très-fidéle & très-utile : ainſi à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce Duc qui ſe trouve auſſi nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-ſeptiéme de Février 1076. ainſi Mathilde ſe trouva veuve à l'âge de trente ans; car elle étoit née en 1046. & elle perdit ſa mere Beatrix environ ſix ſemaines après ſon mari. La mere & la fille avoient un grand attachement pour le Pape Gregoire, comme il paroît par ſes lettres : mais depuis que Mathilde fut veuve, elle étoit preſque toûjours auprès de lui, & le ſervoit avec une affection merveilleuſe. Et comme elle étoit maîtreſſe d'une grande partie de l'Italie & plus puiſſante que les autres Seigneurs du païs : par tout, où le Pape avoit be-

Lambert. p. 234.

Donizzo lib. I.

Livre [oixnnte-deuxlémt. C’eft ce qui' donna prétexte aux partifans du . Roi Henri, 8c particulièrement aux clercs dont An*io77« le Pape condamnoit les mariages facrileges , de l’accufer lui-même d’un commerce criminel avec Mathilde. Mais , ajoute l’hiftorien Lambert , toutes les perfonnes fenfées vpioientplus clair que le jour, que c’étoit un faux bruit : car la Princefiê n’auroit pû cacher fa mauvaife conduite dans une aulTi grande ville que Rome 8c au milieu d’une li groflê cour ; 8c le Pape de fon côté menoit une vie fi pure 8c fi exemplaire, qu’il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais foupçon : outre que les miracles qui fe faifoient fouvent par Tes prières , joints a fon zélé ardent pour la difcipline de l’Eglife, le juftifioient allez. C’eft ainfi que parle cet hiftorien, homme très-fènfé lui-même 8c qui finit fonhiftoire cette année. Le Pape étant donc en chemin pour aller en XXX IX. Allemagne, fut bien furpris quand on lui dit , que le Roi étoit déjà en Italie. Il ne fçavoit à quel delfein ce Prince étoit venu , fi c’étoit pour demander pardon on pour fe venger d’avoir été excommunié. Le Pape en attendant u’il fût mieux informé des intentions du Roi, è retira par le confeil de Mathilde dans uneforterelTe qu’elle avoit en Lombardie. C’étoit le château de Canufium ou CanolfeprèsdeRege, qu’il ne faut pas confondre avec l’ancienne ville de CanolTe vers Bari à l’autre extrémité de l’Italie. Plufieurs Evêques AUemans 8c plufieurs Lambert. laïques , que le Pape avoit excommuniez, 8c8*l+8* que le Roi , par cette raifon ,' avoit été obligé d’éloigner de fa perfonne , aïant échapé à ceux qui gardoient les paflàges , arrivèrent en Italie, 8c vinrent à Canoflè nuds pieds 8c vêtus de lai* ne fur la chair , pour demander au Pape l’abfolution. il répondit qu’il ne falioit pas refuferle O 4 parl Digitized by Google

C'eſt ce qui donna prétexte aux partiſans du Roi Henri, & particulierement aux clercs dont le Pape condamnoit les mariages ſacrileges, de l'accuſer lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais, ajoûte l'hiſtorien Lambert, toutes les perſonnes ſenſées voïoient plus clair que le jour, que c'étoit un faux bruit : car la Princeſſe n'auroit pû cacher ſa mauvaiſe conduite dans une auſſi grande ville que Rome & au milieu d'une ſi groſſe cour ; & le Pape de ſon côté menoit une vie ſi pure & ſi exemplaire, qu'il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais ſoupçon : outre que les miracles qui ſe faiſoient ſouvent par ſes prieres, joints à ſon zele ardent pour la diſcipline de l'Egliſe, le juſtifioient aſſez. C'eſt ainſi que parle cet hiſtorien, homme très-ſenſé lui-même & qui finit ſon hiſtoire cette année. AN. 1077.

XXXIX. Le Pape à Canoſſe.

Le Pape étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien ſurpris quand on lui dit, que le Roi étoit déja en Italie. Il ne ſçavoit à quel deſſein ce Prince étoit venu, ſi c'étoit pour demander pardon ou pour ſe venger d'avoir été excommunié. Le Pape en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du Roi, ſe retira par le conſeil de Mathilde dans une forteresſe qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le château de Canuſium ou Canoſſe près de Rege, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canoſſe vers Bari à l'autre extrémité de l'Italie. Pluſieurs Evêques Allemans & pluſieurs laïques, que le Pape avoit excommuniez, & que le Roi, par cette raiſon, avoit été obligé d'éloigner de ſa perſonne, aïant échapé à ceux qui gardoient les paſſages, arriverent en Italie, & vinrent à Canoſſe nuds pieds & vêtus de lai- *Lambert. p.* 248.

f An.io 77 Jio Hiftoïre Ttclefajiique. pardon à ceux qui reconnoîtroient fincere‘ ment leur péché : mais qu’une lï longue defobéïïfance demandoit une -longue pcnitence. Comme ‘ils déclarèrent qu’ils étoient prêts à fouffrir tout ce qu’il leur prefcriroit , il fit ièparer les Evêques dans, des cellules chacun à part , leur défendant de parler à perfonne , 8c de prendre autre nourriture qu’un repas médiocre le foir. Il impofa auffi aux laïques des pénitences convenables, félon l’âge 8c les forces de chacun. Après les avoir ainfi éprouvez pendant quelques jours , il les fit venir , leur fit une douce réprimende 8c leur donna l’abfolution : mais en les congédiant il leur recommanda très-expreffément de ne point communiquer avec le Roi Henri , jufqu’à ce qu’il eût fatisfait au faint Siégé : leur permettant feulement de lui parler pour l'exciter à penitence. Cependant le Roi Henri fit venir la Comtefïê Mathilde à Une conférence, d’où il la renvoïa •au Pape chargée de prières 8c de promeffes , 8c avec die fa belle-mere la Comtefie de Savoye , avec le Comte fon fils , le Marquis Azon 8c quelques autres Seigneurs d’Italie , 8c Hugues Abbé de Clugni ; car il fçavoit que ces perfonnes avoient beaucoup de crédit auprès du Pape. Le Roi le prioit de l’abfoudre de l’excommunication , 8c ne pas legerement ajouter foi aux Seigneurs Allemans , qui ne l’accufoient que par Eaïfion. Le Pape répondit , qu’il étoit contre les >ix de l’Eglife d’examiner un accufé en l’abfence de fes accufateurs j 8c que fi le Roi fe confioit en fon innpcence , il ne devoit point craindre de fe prefenter à Ausbourgau jour nommé, où il lui feroit juftice fans fe laïïfer prévenir par fes parties. Les députez dirent , que le Roi ne craignoit point de fubir le jugement du Pape en quelque lieu que ce fût : mais qu’il étoit prefle . par) >

An. 1077. pardon à ceux qui reconnoîtroient ſincerement leur peché : mais qu'une ſi longue deſobéïſſance demandoit une longue penitence. Comme ils declarerent qu'ils étoient prêts à ſouffrir tout ce qu'il leur preſcriroit, il fit ſeparer les Evêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à perſonne, & de prendre autre nourriture qu'un repas mediocre le ſoir. Il impoſa auſſi aux laïques des penitences convenables, ſelon l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainſi éprouvez pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimende & leur donna l'abſolution : mais en les congediant il leur recommanda très-expreſſément de ne point communiquer avec le Roi Henri, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait au ſaint Siege : leur permettant ſeulement de lui parler pour l'exciter à penitence.

Cependant le Roi Henri fit venir la Comteſſe Mathilde à une conference, d'où il la renvoïa au Pape chargée de prieres & de promeſſes, & avec elle ſa belle-mere la Comteſſe de Savoye, avec le Comte ſon fils, le Marquis Azon & quelques autres Seigneurs d'Italie, & Hugues Abbé de Clugni ; car il ſçavoit que ces perſonnes avoient beaucoup de crédit auprès du Pape. Le Roi le prioit de l'abſoudre de l'excommunication, & ne pas legerement ajoûter foi aux Seigneurs Allemans, qui ne l'accuſoient que par paſſion. Le Pape répondit, qu'il étoit contre les loix de l'Egliſe d'examiner un accuſé en l'abſence de ſes accuſateurs ; & que ſi le Roi ſe confioit en ſon innocence, il ne devoit point craindre de ſe preſenter à Ausbourg au jour nommé, où il lui feroit juſtice ſans ſe laiſſer prévenir par ſes parties. Les députez dirent, que le Roi ne craignoit point de ſubir le jugement du Pape en

Vivre fo'txxnte-dcuxiémt. 311 par l’année de fon excommunication prête à expirer j 8c que les Seigneurs«at};cndoient ce jour, An*,077* après lequel ils ne l’écoutcroient plus 8c le déclareraient privé fans retour de la dignité roiale. C’eft pourquoi il prioit inftamment le Pape de l’abfoudre feulement de l’excommunication: Ce fbumettant pour cet effet à telle condition qu’il lui plairait , 8c promettant enfuite de répondre à fes accufateurs en tel lieu 8c à tel jour que le Pape ordonnerait , 8c de renoncer à la couronne, s’il ne poüvoit fe juftificr. Le pape refifta long-tems , craignant la legereté du Roi : mais enfin cedant à l’importunité .des députez. 8c à leurs raifons, il dit : S’il eft véritablement repentant , qu’il nous remette la couronne 8c les autres marques de la roïauté, . 8c qu’il s’en déclare déformais indigne., Les dé- x4f * putez trouvèrent cette condition trop dure , 8c preflêrent le Pape de ne pas pouffer ce Prince à l’extnemité. Il fe laififa donc fléchir avec bien de la peine 8c dit ; Qu’il vienne , 8c qu’il repare par fa foumiflion l’injure qu’il a faite au faint Siégé. Le Roi vint en effet à CanofTe , 8c laiffant dehors toute fa fuite, il entra danslafortereffe , qui avoit trois enceintes de murailles : on le fit demeurer dans la fécondé fans aucune marque de fa dignité, au contraire il étoit nuds . •»> pieds, ‘8c vêtu de laine fur la chair; 8c paflà tout le jour fans manger jufques au fortir , attendant l’ordre du Pape. Il paffa de mêmele fécond 8c le troifiéme jour., Enfin le quatrième jour le Pape permit qu’il .vînt en là préfence; 8c après plufieurs difeours t;0n je de part 8c d’autre, il convint de lui donner l’ab- Henri, folution aux conditions fuivantes. Que Henri fe préfenteroit à la dicte generale des Seigneurs Ailemahs , au jo'ur 8c lieu qui feraient marquez parle Pape, 8c y répondrait aux accufations . * * O y * . pro-. Digitized by Google

par l'année de ſon excommunication prête à expirer; & que les Seigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus & le déclareroient privé ſans retour de la dignité roïale. C'eſt pourquoi il prioit inſtamment le Pape de l'abſoudre ſeulement de l'excommunication: ſe ſoumettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant enſuite de répondre à ſes accuſateurs en tel lieu & à tel jour que le Pape ordonneroit, & de renoncer à la couronne, s'il ne pouvoit ſe juſtifier. AN. 1077.

Le pape reſiſta long-tems, craignant la legereté du Roi: mais enfin cedant à l'importunité des députez & à leurs raiſons, il dit: S'il eſt veritablement repentant, qu'il nous remette la couronne & les autres marques de la roïauté, & qu'il s'en déclare deſormais indigne. Les députez trouverent cette condition trop dure, & preſſerent le Pape de ne pas pouſſer ce Prince à l'extremité. Il ſe laiſſa donc flechir avec bien de la peine & dit; Qu'il vienne, & qu'il repare par ſa ſoumiſſion l'injure qu'il a faite au ſaint Siege. Le Roi vint en effet à Canoſſe, & laiſſant dehors toute ſa ſuite, il entra dans la forteresſe, qui avoit trois enceintes de murailles: on le fit demeurer dans la ſeconde ſans aucune marque de ſa dignité, au contraire il étoit nuds pieds, & vêtu de laine ſur la chair; & paſſa tout le jour ſans manger juſques au ſortir, attendant l'ordre du Pape. Il paſſa de même le ſecond & le troiſiéme jour. *p.* 249.

XL. Abſolution de Henri.

Enfin le quatriéme jour le Pape permit qu'il vînt en ſa préſence; & après pluſieurs diſcours de part & d'autre, il convint de lui donner l'abſolution aux conditions ſuivantes. Que Henri ſe préſenteroit à la diete generale des Seigneurs

' 311 Hi faire Ecclè/ùiftujue. . propofées contre lui , dont le Pape ferait juge "NiI°77-s,ii vouloit. Que Caftant fon jugement il garderoit le roïaume ou y renonceroit , félon qu'il paroîtroit innocent ou coupable : {ans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourfuite faite contre lui. Que jufques au jugement de la caufe , il ne porterait aucune marque de la dignité roïale , 8c ne prendrait aucune part au gouvernement de l'etat , feulement qu'il pourrait exiger les fervices : c'eft-à-dire , les redevances neceflàires pour l'entretien de famaifon. Que ceux qui lui avoient prêté ferment , en demeureraient quittes devant Dieu 8c devant les hommes. Qu'il éloignerait pour toujours de fa perfonne Robert Evêque de Bamberg, 8c les autres dont les confeils lui avoient été préjudi-t ciables. Que s'il fe juftifioit 8c demeurait Roi , . il ferait toujours fournis 8t obéi fiant au Pape; îc lui aiderait, félon fon pouvoir, à corriger les abu; de fon toïaume contraires aux loix de PEgiifê. Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions , l'abfolution foroit nulle , il ferait tenu pour convaincu , fans jamais être reçu à fe iuftifier ; 8c les Seigneurs auraient la libellé d'élire un autre Roi. LH.IPfêJl, Henri accepta toutes ces conditions; 8c on tfifi. ia, dre fia unaéte fommaire , par lequel il gromettoit de fe raporter au jugement ou à l'arbitrage du Pape , touchant les plaintes formées contre lui par les Seigneurs Allemans; 8c de donner entière fourete au Pape, pour aller de-là les monts ou ailleurs. Cetadtc étoit daté du vingthuitième de Janvier 1 07 7 . 8c toutefois Domniïon auteur du tems dit , que le Roi reçut abfolution le vingt-cinquième de Janvier , qui eft le jour de la converiion de faint P^il • Le Roi confirma ces promeflès par les fcrmens les plus folemnels : mais le Pape voulut aufli que les médian * * 1 ' * teurs Digitized by Google

AN. 1077. propoſées contre lui, dont le Pape ſeroit juge s'il vouloit. Que ſuivant ſon jugement il garderoit le roïaume ou y renonceroit, ſelon qu'il paroîtroit innocent ou coupable : ſans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourſuite faite contre lui. Que juſques au jugement de la cauſe, il ne porteroit aucune marque de la dignité roïale, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, ſeulement qu'il pourroit exiger les ſervices : c'eſt-à-dire, les redevances neceſſaires pour l'entretien de ſa maiſon. Que ceux qui lui avoient prêté ſerment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toûjours de ſa perſonne Robert Evêque de Bamberg, & les autres dont les conſeils lui avoient été préjudiciables. Que s'il ſe juſtifioit & demeuroit Roi, il ſeroit toûjours ſoumis & obéïſſant au Pape; & lui aideroit, ſelon ſon pouvoir, à corriger les abus de ſon roïaume contraires aux loix de l'Egliſe. Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'abſolution ſeroit nulle, il ſeroit tenu pour convaincu, ſans jamais être reçû à ſe juſtifier; & les Seigneurs auroient la liberté d'élire un autre Roi.

Lib. IV. poſt. epiſt. 12. Henri accepta toutes ces conditions; & on dreſſa un acte ſommaire, par lequel il promettoit de ſe raporter au jugement ou à l'arbitrage du Pape, touchant les plaintes formées contre lui par les Seigneurs Allemans; & de donner entiere ſeureté au Pape, pour aller de-là les monts ou ailleurs. Cet acte étoit daté du vingt-huitiéme de Janvier 1077. & toutefois Domnizon auteur du tems dit, que le Roi reçut abſolution le vingt-cinquiéme de Janvier, qui eſt le jour de la converſion de ſaint Paul. Le Roi confir-

Livre [oixante-deuxième. auteurs du traité fuflcnt fcs cautions. Hugues Àb- . bé de ClUgni prétendant que fa profefïïon ne AN-1077* lui permettoit pas de jurer , donna & foi en la prefcnce de Dieu. Eppon Evêque de Ceitz en Saxe , Grégoire Evêque de Verceil, le marquis . ’ Azon 8c les autres Seigneurs de la conférence , jurèrent fur des reliques, que le Roi obferveroit mviolablement tout ce qu’il avoit promis. Ainfi le Pape Païant abfous de l’eXcommu- • nication célébra la mefle , 8c après la confecration il le fit approcher de l’Autel avec les affiftans qui étoient en grand nombre -.puis tenant à fa main le corps de Nôtre- Seigneur, il dit: J’ai reçu depuis long-tems des lettres de vous 8c de ceux de vôtre parti , où vous m’accufiez d’avoir ufurpé le faint Siégé par fimonie , 8c. d’avoir commis , tant avant mon épifeopat que depuis , des crimes , qui félon les canons me fermoient- l’entrée aux ordres facrez. Et quoique • je puiffeme juftifier par le témoignage de ceux qui fçavent comment j’ai vécu depuis mon enfance , 8c de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l’épilcopat : toutefois pour ôter tout ombre de fcandale , je veux que le corps de Nôtre-Seigneur que je vais prendre foit aujourd’hui une preuve de mon i nnocence , 8c que Dieu me falTe mourir fubitement fi * je fuis coupable. Aïant ainfi parlé il prit une partie de l’hoftie 8c la confiima. * Le peuple fit des acclamations de joie , louant ' * Dieu 8c félicitant le Pape de cette preuve de fon innocence \ 8c le Pape aïant fait faire lilence s’àdreflâ au Roi 8c lui dit : Faites s’il vous plaît , mon fils , ce que vous m’avez vû faire. Les Seigneurs Allemans vous chargent de quantité de crimes, pour lefquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute vôtre vie, non ièulcment de toute fonction publique 8c de k 0 6 COSOr Digitized by Google

teurs du traité fuſſent ſes cautions. Hugues Abbé de Clugni prétendant que ſa profeſſion ne lui permettoit pas de jurer, donna ſa foi en la preſence de Dieu. Eppon Evêque de Ceitz en Saxe, Gregoire Evêque de Verceil, le marquis Azon & les autres Seigneurs de la conference, jurerent ſur des reliques, que le Roi obſerveroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. AN. 1077.

Ainſi le Pape l'aïant abſous de l'excommunication celebra la meſſe, & après la conſecration il le fit approcher de l'Autel avec les aſſiſtans qui étoient en grand nombre: puis tenant à ſa main le corps de Nôtre-Seigneur, il dit: J'ai reçû depuis long-tems des lettres de vous & de ceux de vôtre parti, où vous m'accuſiez d'avoir uſurpé le ſaint Siege par ſimonie, & d'avoir commis, tant avant mon épiſcopat que depuis, des crimes, qui ſelon les canons me fermoient l'entrée aux ordres ſacrez. Et quoique je puiſſe me juſtifier par le témoignage de ceux qui ſçavent comment j'ai vêcu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiſcopat: toutefois pour ôter tout ombre de ſcandale, je veux que le corps de Nôtre-Seigneur que je vais prendre ſoit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me faſſe mourir ſubitement ſi je ſuis coupable. Aïant ainſi parlé il prit une partie de l'hoſtie & la conſuma.

Le peuple fit des acclamations de joïe, loüant Dieu & felicitant le Pape de cette preuve de ſon innocence; & le Pape aïant fait faire ſilence s'adreſſa au Roi & lui dit: Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vû faire. Les Seigneurs Allemans vous chargent de quantité de crimes, pour leſquels ils prétendent que vous p. 250.

. 3 14 Hrjloire 'Eccltfutjl'iqut. communion ecclefiaftique , mais detoufcomN*I077;rnercc jc ja vjc civjie_ iis demandent inftamment que vous foïez jugé , 8c vous fçavez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous confeille , 8c fi vous vous fèntez • innocent , délivrez l'Eglife dp ce fcandale 8c vous même de cet embaras : prenez cette autre partie de l'hoftie , afin que cette preuve de vôtre innpcence ferme la bouche à tous vos ennemis , 8c m'engage à être vôtre défenfeur le plus ardent , pour vous reconcilier avec les Seigneurs 8c finir à jamais la guerre civile. Le Roi qui ne s'attendoit à rien moins , lurpris 8c embaralTé , commença à reculer j 8c s'étant retiré à part avec fes confidens , il délibéra en tremblant fur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve fi terrible. Enfin aïant un peu repris fes efprits,.il dit au Pape, que les Seigneurs qui lui étoient demeurez fideles étoient abfens pour la plupart, aufiï-bien que fes acçufateurs) 8c qu'ils n'ajoûteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait fans eux pour fa juftjfication. C'eft pourquoi il prioit le Pape de referver l'affaire en fon entier à un concile general. Le Pape fe rendit fans peine à la priere du Roi : il ne.laiflà pas de lui donner le corps de Nôtre- Seigneur j 8c aïant achevé la méfié, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneurj _8c après l'avoir inftruit foigneufement de tout ce qu'il devoit obferver , il le renvois aux fiens qui étoient demeurez a fiez loin hors du château. Incontinent après l'abfolution du Roi , le Pa. Pc en donna avis aux Seigneurs Allemans, par une lettre où il dit : Suivant la refolution prifè avec vos députez nous fommes venus en Lombardie , environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un, des Ducs devoit venir au-devant de ! | Digitized by Googtt

AN.1077. communion eccleſiaſtique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent inſtamment que vous ſoïez jugé, & vous ſçavez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous conſeille, & ſi vous vous ſentez innocent, délivrez l'Egliſe de ce ſcandale & vous même de cet embaras : prenez cette autre partie de l'hoſtie, afin que cette preuve de vôtre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être vôtre défenſeur le plus ardent, pour vous reconcilier avec les Seigneurs & finir à jamais la guerre civile.

Le Roi qui ne s'attendoit à rien moins, ſurpris & embaraſſé, commença à reculer; & s'étant retiré à part avec ſes confidens, il délibera en tremblant ſur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve ſi terrible. Enfin aïant un peu repris ſes eſprits, il dit au Pape, que les Seigneurs qui lui étoient demeurez fidéles étoient abſens pour la plûpart, auſſi-bien que ſes accuſateurs; & qu'ils n'ajoûteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait ſans eux pour ſa juſtification. C'eſt pourquoi il prioit le Pape de reſerver l'affaire en ſon entier à un concile general. Le Pape ſe rendit ſans peine à la priere du Roi : il ne laiſſa pas de lui donner le corps de Nôtre-Seigneur; & aïant achevé la meſſe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; & après l'avoir inſtruit ſoigneuſement de tout ce qu'il devoit obſerver, il le renvoïa aux ſiens qui étoient demeurez aſſez loin hors du château.

Incontinent après l'abſolution du Roi, le Pape en donna avis aux Seigneurs Allemans, par une lettre où il dit : Suivant la reſolution priſe avec vos deputez nous ſommes venus en Lombardie, environ vingt jours avant le terme au-

Lhre fohcante-deuxiéme. _ de nous aux paflages des montagnes. Mais après ^ ce terme expiré , on nous manda qu'on neAN-I077* pouvoitnous envoïer d'efcorte : ce qui nous mit en grande peine , parce *que nous n'avions pas d'ailleurs de moïen de pafler chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le Roi venoit j Sx avant que d'entrer en Italie, il nous offrit par des envoïez de fatisfaire en' tout à Dieu 8c à faint Pierre, 8c nous -promit toute obéi (Tance pour la corre&ion de fes mœurs, pourvu qu'il obtînt Ton abfolution. Nous conîultâmes 8c différâmes long-tems , le reprenant fortement de fes excès par les envoïez de part & d'autre; 8c enfin il vint fans marques d'hollilité 8c peu accompagné à la ville de Canofle où nôus demeurions. Il fut trois jours à la porte fans aucune marque de dignité roïale , nuds pieds 8c vêtu de laine , demandant mifèricorde avec beaucoup de larmes :enforte que tous les affiftans ne pouvoient retenir les leurs , 8c nôus prioient inllamment pour lui, admirant nôtre dureté; 8c quelquesuns crioient , que ce n'étoit pas une feverité apo (folique, mais une cruauté tyrannique. Enfin nous laifiant vaincre , nous lui donnâmes l'abfolution 8c le reçûmes dans le fein de l'Eglifc : après avoir pris de lui les furetez transferites cideflous , qui furent au (fi confirmées par l'Abbé de Clugni , par lçs Comteffes Mathilde 8c Adélaïde , 8c plufieurs autres Seigneurs Evêques 8c laïques : ce qui s'étant ainfi pafle -, nous délirons pafièr chez vous , fi-tôt que nous en aurons la commodité , pour travailler plus efficacement à la paix de l'Eglife 8c de l'Etat : car vous devez être perfuadez •, que nôus avons laiffé toutœ- l'a (faire en fufpens jufqu'à ce que nous la p.uiffions terminer par vôtre confeil. fn* Avant que le Roi fortît de CanofTe, le Pape ?îon '|eJ • en- Lombard*. Digitized by Google

de nous aux paſſages des montagnes. Mais après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoïer d'eſcorte : ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moïen de paſſer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le Roi venoit ; & avant que d'entrer en Italie, il nous offrit par des envoïez de ſatisfaire en tout à Dieu & à ſaint Pierre, & nous promit toute obéïſſance pour la correction de ſes mœurs, pourvû qu'il obtînt ſon abſolution. Nous conſultâmes & differâmes long-tems, le reprenant fortement de ſes excès par les envoïez de part & d'autre; & enfin il vint ſans marques d'hoſtilité & peu accompagné à la ville de Canoſſe où nous demeurions. AN. 1077.

Il fut trois jours à la porte ſans aucune marque de dignité roïale, nuds pieds & vêtu de laine, demandant miſericorde avec beaucoup de larmes : enſorte que tous les aſſiſtans ne pouvoient retenir les leurs, & nous prioient inſtamment pour lui, admirant nôtre dureté; & quelques-uns crioient, que ce n'étoit pas une ſeverité apoſtolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin nous laiſſant vaincre, nous lui donnâmes l'abſolution & le reçûmes dans le ſein de l'Egliſe : après avoir pris de lui les ſuretez transcrites cideſſous, qui furent auſſi confirmées par l'Abbé de Clugni, par les Comteſſes Mathilde & Adelaïde, & pluſieurs autres Seigneurs Evêques & laïques : ce qui s'étant ainſi paſſé, nous deſirons paſſer chez vous, ſi-tôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Egliſe & de l'Etat : car vous devez être perſuadez, que nous avons laiſſé toute l'affaire en ſuſpens juſqu'à ce que nous la puiſſions terminer par vôtre conſeil.

An.io77 Lamtirt. MJ o. MJ*. 3*6 Hiftoire Icclefiajlique. envoïa Eppon Evêque de Ceitz , pour abfou'dre ceux qui avoient communiqué avec ce Prince avant fon abfolution , de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication , en communiquant avec eux. Mais quand l'Evêque eut expolé aux Lombards le fujet de là venue, ils •s'emportèrent furieufement contre lui de paroles 8c de geftes , empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'écoutât ce qu'il difoit de la part du Pape , 8c le chargeant des injures les plus infâmes. Ils déclarèrent qu'ils ne comptoicnt pour rien l'excommunication d'un homme que tous les Evêques d'Italie avoient excommunié lui-même , qui avoit ufurpé le faint Siégé par' fimonie , 8c l'avoit deshonoré par des homicides , des adultérés 8c d'autres crimes capitaux. Que le Roi s'étoit couvert d'une honte irréparable, fe fou mettant à un heretique chargé de toutes fortes de crimes , trahifânt indignement l'Eglife 8t l'Etat , dont ils avoient crû qu'il feroit le proteâeur, 8c les abandonnant honteufement , après que pour le venger , ils s'étoient fi hautement déclarez contre le Pape. Les difeours des Seigneurs de Lombardie répandus parmi le peuple , excitèrent bien-tût une grande haine contre le Roi; 8c elle vint à tel point qu'il refolurcnt unanimement de le rejetter , 8cdereconnoître pour leur -Roi fon fils encore enfant, de le mener à Rome , 6c d'y élire' un autre Pape , qui le couronneroit Empereur 8c cafïêroit tout ce qu'avoit fait Hildcbrand. Le Roi aiant appris cette confpiration , envoïa tout ce qu'il avoit auprès de lui de Seigneurs , pour appâifèr les Lombar ds à quelque prix que ce fut , en leur reprefentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fiait que dans une extrême necelfité , ne pouvant îatisfaire autrement les Seigneurs Allemans , qu'en fe faiDigitized by Coopte

AN.1077. *Lambert.* p.250. envoïa Eppon Evêque de Ceitz, pour abſoudre ceux qui avoient communiqué avec ce Prince avant ſon abſolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication, en communiquant avec eux. Mais quand l'Evêque eut expoſé aux Lombards le ſujet de ſa venuë, ils s'emporterent furieuſement contre lui de paroles & de geſtes, empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'écoutât ce qu'il diſoit de la part du Pape, & le chargeant des injures les plus infames. Ils déclarerent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les Evêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit uſurpé le ſaint Siege par ſimonie, & l'avoit deshonoré par des homicides, des adulteres & d'autres crimes capitaux. Que le Roi s'étoit couvert d'une honte irreparable, ſe ſoumettant à un heretique chargé de toutes ſortes de crimes, trahiſant indignement l'Egliſe & l'Etat, dont ils avoient crû qu'il ſeroit le protecteur, & les abandonnant honteuſement, après que pour le venger, ils s'étoient ſi hautement declarez contre le Pape. Les diſcours des Seigneurs de Lombardie répandus parmi le peuple, exciterent bien-tôt une grande haine contre le Roi; & elle vint à tel point qu'il reſolurent unanimement de le rejetter, & de reconnoître pour leur Roi ſon fils encore enfant, de
p.251. le mener à Rome, & d'y élire un autre Pape, qui le couronneroit Empereur & caſſeroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Le Roi aïant appris cette conſpiration, envoïa tout ce qu'il avoit auprès de lui de Seigneurs, pour appaiſer les Lombards à quelque prix que ce fût, en leur repreſentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans

Livre foix/tnte-deu xi éme. 317 _____ feifent abfoudre avant le jour defigné. Il arrêta 0 _ ainfi le premier mouvement delà révolté j mais A ’ * la plupart des Seigneurs Lombards le retirèrent de fon armée fans congé : les autres le reçurent , mais avec peu de relpeét, témoignant ouvertement leur mépris de là legereté , 8c leur indignation de ce qu’il avoit trompé leurs efperances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il pafloitj 8c il crut enfin que le lèul moïen d’appaifer les Lombards 8c de regagner leur affe&ion , étoit de rompre le traitéqu’il venoit de faire avec le Pape , comme il fk au bout d’environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprès de lui Ulric de.Cosheim 8c fes autres confidcns que Je Pape avoit excommuniez -, 8c dans Padèmbléc des Seigneurs il déclamoit continuellement contre le • Pape , l’acculant d’être auteur de tous les troubles dans l’Eglife 8c dans l’Etat ; 8c exhortant les Lombards à fe venger fous fa conduite , des injures qu’ils en avoient reçues, il les appaiià . ainfi , 8c Tes troupes croiflbient tous les jours. En Allemagne l’Archevêque de Maïence, les. XLII. Evêques de Virsbourg 8c de Mets , les Ducs Aflemblée Rodolfe, Guelfe 8c Berthold avec plulîeurs au- ^je^r" très Seigneurs , refolurent que les Seigneurs^ * Saxons Scies autres qui s’interefloient au bien de • l’Etat s’aflèmbleroient le treiziéme de Mars à . Forcheim en Franconie j 8c ils écrivirent au Pape, que puifque le Roi', par fes artifices , l’avoit empêché de fe trouver à Ausbouig à la Chandeleur , il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Le Pape éroit encore à Canofic 8c dans les fortereflès voifines, refoludene retqurner à Rome qu’après fon voiage d’ Allemagne. Aiant donc reçu les lettres des Seigneurs . A llemans , quoiqu’il fût déjà bien averti du changement. du Roi,' il ne laifià pas de lui envoïer un

Digitized by Google

faiſant abſoudre avant le jour deſigné. Il arrêta ainſi le premier mouvement de la revolte; mais la plûpart des Seigneurs Lombards ſe retirerent de ſon armée ſans congé: les autres le reçûrent, mais avec peu de reſpect, témoignant ouvertement leur mépris de ſa legereté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs eſperances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il paſſoit; & il crut enfin que le ſeul moïen d'appaiſer les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprès de lui Ulric de Cosheim & ſes autres confidens que le Pape avoit excommuniez; & dans l'aſſemblée des Seigneurs il déclamoit continuellement contre le Pape, l'accuſant d'être auteur de tous les troubles dans l'Egliſe & dans l'Etat; & exhortant les Lombards à ſe venger ſous ſa conduite, des injures qu'ils en avoient reçûës, il les appaiſa ainſi, & ſes troupes croiſſoient tous les jours. AN. 1077.

XLII. Aſſemblée de Forcheim. p. 252.

En Allemagne l'Archevêque de Maïence, les Evêques de Virsbourg & de Mets, les Ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avec pluſieurs autres Seigneurs, reſolurent que les Seigneurs Saxons & les autres qui s'intereſſoient au bien de l'Etat s'aſſembleroient le treiziéme de Mars à Forcheim en Franconie; & ils écrivirent au Pape, que puiſque le Roi, par ſes artifices, l'avoit empêché de ſe trouver à Ausbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Le Pape étoit encore à Canoſſe & dans les fortereſſes voiſines, reſolu de ne retourner à Rome qu'après ſon voïage d'Allemagne. Aïant donc reçû les lettres des Seigneurs

318 Hxfioïre EccUJîaJîique. # * . . un Câlinai nommé Grégoire avec d*autres leN-I077*gats ; p0ur lui dire, qu'il étoit tems d'accomplir Tes promedès , ,8c qu'il fç trouvât à Forcheim- afin que fa caulëy fût jugée définitive-, . ment par le Pape. Le Roi difiimulant de ion côté , répondit : que comme c'éroit fon premier voiage d'Italie il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pou voit en fortir fi promptement fans offenfer les Italiens ; 8c que d'ailleurs le terme _ viu Greg. l'aflcmbléc étoit trop court. Il pria même le **' Pape de lui permettre de recevoir la couronne à Modoëcc ou Monza fuivant l'ufagc des Rois de Lombardie , par les mains de l'Évêque çte Pavie 8c de l'Archevêque de Milan : ou parce que ces deux Prélats ét oient excommuniez, , qu'il en donnât' la commillion à quelqu'autre Evêque. . Mais le Pape rcfufa : car il ne prétendoit lui ' avoir rendu que la communion de l'Eglife 8c non pas la roïauté , ce qu'il difoit ne pouvoir faire fans le confentement des Seigneurs. Le Pape envoia donc en Allemagne Bernard Abbé de faint Viétor de Marfeille, homme d'une haute vertu , 8c un Cardinal diacre nommé aulTi Bernard , pour fe trouver à l'aflcmblée de Forcheim , raconter aux Seigneurs Allemand ce qui s'étoit paile , 8c leur dire, que l'intention du Pape étoit de s'y trouver lui-même : mais que Henri lui avoit fi bien fermé tous les . ' ' pallàges , qu'il ne pouvoir ni palier en Allemagne, ni retourner à Rome : ainfi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'eit-là que finit l'excellente hilfoire de Lambert de Schafna•.lo. bourg : mais l'auteur de la vie de Grégoire VII. nous apprend ce qui fe paflà à l'aifemblée de * Forcheim. Les légats y prefenterent les lettres du Pape 8c dirent, qu'il avoit peu de fatisfa&ion du Roi, ii. • ' qui Digitized by Google

AN. 1077. un Cardinal nommé Gregoire avec d'autres legats : pour lui dire, qu'il étoit tems d'accomplir ſes promeſſes, & qu'il ſe trouvât à Forcheim afin que ſa cauſe y fût jugée définitivement par le Pape. Le Roi diſſimulant de ſon côté, répondit : que comme c'étoit ſon premier voiage d'Italie il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en ſortir ſi promptement ſans offenſer les Italiens ; & que d'ailleurs le terme de l'aſſemblée étoit trop court. Il pria même le Pape de lui permettre de recevoir la couronne à Modoëce ou Monza ſuivant l'uſage des Rois de Lombardie, par les mains de l'Evêque de Pavie & de l'Archevêque de Milan : ou parce que ces deux Prelats étoient excommuniez, qu'il en donnât la commiſſion à quelqu'autre Evêque. Mais le Pape refuſa : car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'Egliſe & non pas la roïauté, ce qu'il diſoit ne pouvoir faire ſans le conſentement des Seigneurs.

Vita Greg. c. 9.

Le Pape envoïa donc en Allemagne Bernard Abbé de ſaint Victor de Marſeille, homme d'une haute vertu, & un Cardinal diacre nommé auſſi Bernard, pour ſe trouver à l'aſſemblée de Forcheim, raconter aux Seigneurs Allemans ce qui s'étoit paſſé, & leur dire, que l'intention du Pape étoit de s'y trouver lui-même : mais que Henri lui avoit ſi bien fermé tous les paſſages, qu'il ne pouvoit ni paſſer en Allemagne, ni retourner à Rome : ainſi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'eſt-là que finit l'excellente hiſtoire de Lambert de Schafnabourg : mais l'auteur de la vie de Gregoire VII. nous apprend ce qui ſe paſſa à l'aſſemblée de Forcheim.

c. 10.

r \ Livre foixtmte-deuxiitne. 319 qui contre fes promeflès n'avoit fait par fa pre- ^ fonce qu'encourager les ennemis de l'Eglife} 8c ' ' ' * que toutefois il les prioit de différer juiqu'à fon arrivée l'éleôion d'un nouveau Roi. Après que les légats eurent parlé, les Evêques 8c les Seigneurs fe levèrent l'un après l'autre pour leur taire honneur. Puis ils commencèrent a fe plaindre aux légats des maux que le Roi Henri leur avoit faits, 8c qu'ils avoient encore fujet d'en craindre, ajoutant qu'il les avoit tant de fois voulu furprendre, qu'ils ne pou voient fc fiera fes fcrmcns ; 8c que s'ils l'avoient fouffcrt'fi long-tems depuis qu'il étoit dépofé , ce n'étoit pas qu'ils efperaffont là correction , mais pour ôter à leurs ennemis tout pretextede calomnie. Ce jour-là fe pafià en ces plaintes. Le lendemain ils allèrent trouver lés légats à ^Llir. leur logis , 8c leur reprefenterent qu'ils expo- ^ foient le roïaume à une divifion fans remede , s'ils n'élifoient un Roi dans cette même affemblée. Les légats répondirent : Il nous femble que ce foroit le meilleur , fi vous le pouviez fans péril, de différer l'éleétion jufqu'a l'arrivée du Pape : mais vous avez l'autorité entre les mains, & vous connoiffez mieux que nous l'intérêt de l'Etat. Les Seigneurs donc incertains de l'arrivée du Pape 8c affurez du péril qu'il y avoit à différer, s'affemblerent chez l'Archevêque de Maïcnce ; 8c conlidererent que le Pape avoit laiffé le délai à leur choix : qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour Roi , 8c que depuis il ne lui avoit rendu que la communion & non pas la couronne. Ainfi fc trouvant entièrement libres , ils élurent pour Roi Rodolfe Duc de Souabe , quoiqu'il y refiflât 8c demandât au moins une heure pour délibérer , 8c ils lui firent forment de fidelité. Il ne voulut point affurer la fucceflion à fon fils , mais il déclara qu'après

Digitized by Google

qui contre ſes promeſſes n'avoit fait par ſa preſence qu'encourager les ennemis de l'Egliſe; & que toutefois il les prioit de differer juſqu'à ſon arrivée l'élection d'un nouveau Roi. Après que les legats eurent parlé, les Evêques & les Seigneurs ſe leverent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencerent à ſe plaindre aux legats des maux que le Roi Henri leur avoit faits, & qu'ils avoient encore ſujet d'en craindre, ajoûtant qu'il les avoit tant de fois voulu ſurprendre, qu'ils ne pouvoient ſe fier à ſes ſermens; & que s'ils l'avoient ſouffert ſi long-tems depuis qu'il étoit dépoſé, ce n'étoit pas qu'ils eſperaſſent ſa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout pretexte de calomnie. Ce jour-là ſe paſſa en ces plaintes. AN. 1077.

XLIII. Rodolfe élû Roi.

Le lendemain ils allerent trouver les legats à leur logis, & leur repreſenterent qu'ils expoſoient le roïaume à une diviſion ſans remede, s'ils n'éliſoient un Roi dans cette même aſſemblée. Les legats répondirent: Il nous ſemble que ce ſeroit le meilleur, ſi vous le pouviez ſans peril, de differer l'élection juſqu'à l'arrivée du Pape: mais vous avez l'autorité entre les mains, & vous connoiſſez mieux que nous l'interêt de l'Etat. Les Seigneurs donc incertains de l'arrivée du Pape & aſſurez du peril qu'il y avoit à differer, s'aſſemblerent chez l'Archevêque de Maïence; & conſidererent que le Pape avoit laiſſé le délai à leur choix: qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour Roi, & que depuis il ne lui avoit rendu que la communion & non pas la couronne. Ainſi ſe trouvant entierement libres, ils élurent pour Roi Rodolfe Duc de Souabe, quoiqu'il y reſiſtât & demandât au moins une heure pour déliberer, & ils lui firent ſerment de fidelité. Il ne voulut point

qu’après fa mort, les Seigneurs éliraient celui qu’ils jugeraient le plus digne. Il fut élu à Forcheim le quinziéme de Mars 1077. & douze jours après , fçavoir le dimanche vingt-feptiéme du même mois , qui étoit la mi-Carême , il fut facré a Maïence par les Archevêques de Maïence 8c de Magdebourg , avec leurs fuffragans en prefence des légats. Le jour même du facre , le Roi Rodolfe , pour montrer fa fourmilion aux ordres du Pape , votant un foudiacre qu’il fçavoit être fimoniaque, fè prefenter revêtu des omemens pour chanter l’épître à la melTe , refufa de l’entendre : en forte que l’Archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer 8c d’en mettre un autre à là place. Cette aétion rendit le Roi Rodolfe fort odieux aux clercs iimoniaques 8c incontinensj 8c dès le jour même le clergé de Maïence excita une fedition contre l’ Archevêque , le Roi 8c les Seigneurs : en forte que quand le Roi dcfcendit du palais après le dîner pour aller à vêpres , le peuple en furie voulut fe fàilîr de l’Eglilè 8c du palais , mais il fut repoufle par les chevaliers , qui accompagfioient le Roi , quoiqu’ils fuflènt fans armes : car c’étoit la coutume de n’en point porter en Carême. Il eft vrai qu’après vêpres les féditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tuez que noïez , 8c les légats impoferent pour pénitence à ceux qui les avoient tuez , de jeûner quarante jours , ou de nourrir quarante pauvres. Le Roi Rodolfe envoïa auüi-tôt une amXLIV. Incertitude 4u Pape. baflàde au Pape, pour lui donner part de fon élection , 8c fui promettre otéïfTance. Ce récit eft tiré des auteurs les plus attachez au Pape Grégoire. Toutefois dans une lettre adreflee à tous les fidèles, il parle ainfi de cette cleâion , prenant Dieu à témoin de ce qu’il dit: Nous Digitized by Google

AN. 1077. qu'après ſa mort, les Seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élû à Forcheim le quinziéme de Mars 1077. & douze jours après, ſçavoir le dimanche vingt-ſeptiéme du même mois, qui étoit la mi-Carême, il fut ſacré à Maïence par les Archevêques de Maïence & de Magdebourg, avec leurs ſuffragans en preſence des legats.

Hiſt. bell. Sax p. 135. Le jour même du ſacre, le Roi Rodolfe, pour montrer ſa ſoumiſſion aux ordres du Pape, voïant un ſoudiacre qu'il ſçavoit être ſimoniaque, ſe preſenter revêtu des ornemens pour chanter l'épître à la meſſe, refuſa de l'entendre: en ſorte que l'Archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer & d'en mettre un autre à ſa place. Cette action rendit le Roi Rodolfe fort odieux aux clercs ſimoniaques & incontinens; & dès le jour même le clergé de Maïence excita une ſedition contre l'Archevêque, le Roi & les Seigneurs: en ſorte que quand le Roi deſcendit du palais après le dîner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut ſe ſaiſir de l'Egliſe & du palais, mais il fut repouſſé par les chevaliers, qui accompagnoient le Roi, quoiqu'ils fuſſent ſans armes: car c'étoit la coûtume de n'en point porter en Carême. Il eſt vrai qu'après vêpres les ſéditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tuez que noïez, & les legats impoſerent pour penitence à ceux qui les avoient tuez, de jeûner quarante jours, ou de nourrir quarante pauvres. Le Roi Rodolfe envoïa auſſi-tôt une ambaſſade au Pape, pour lui donner part de ſon élection, & lui promettre obéïſſance.

XLIV. Incertitude du Pape. Ce recit eſt tiré des auteurs les plus attachez au Pape Gregoire. Toutefois dans une lettre adreſſée à tous les fidéles, il parle ainſi de cette

Livre foixame -deuxième. • 551 Nous voulons bien vous déclarer que Rodolfe qui a été ordonné Roi par les Ultramontains, 7* n'a pas reçu alors le roïaume par nôtre' ordre, jg-, ou par nôtre confeili 8c que nous avons même ' ftatué dans un concile , que fi les Archevêques ' , 8c les Evêques qui l'avoient ordonné ne rendoicnt bonne railon de cette aâion , ils feraient dépofez de leur dignité , 8c Rodolfe du roïaume. Il paraît encore que le Pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour inconteftable , par deux lettres écrites peu de tems après qu'il put avoir connoiflànce de cette élection $ c'eft-à-dire , le K dernier jour de Mai 1077. La première , eft l3* adreflee au Cardinal Bernard 8c à l'Abbé Bernard fes légats , à qui il dit : Vous fçavez que nous fommes fortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix : mais faute de Pefcorte qui nous avoit été promifè, nous fommes demeurez en Lombardie en grand péril. Ç'eft pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un 8c l'autre Roi Henri 8c Rodolfe à nous donner fureté pour pafTer en Allemagne : car nous defirons terminer leur différend avec le confeil des clercs 8c des laïques du* roïaume,' 8c montrer auquel des deux la couronne appartient le plus juftement. Si donc l'un des deux Rois refufe de nous obéir en ce point, refi fiez -lui en toute manière 8c jufques à la mort , s'il eft befoin } empêchez qu'il ne gouverne le roïaume, 8c l'excommuniez avec tous fes adherans. Soutenez au contraire celui qui nous obéira , 8c le confirmez dans la dignité roïale. Il parle de même dans l'autre lettre^- *4» qui eft adreffee aux Allemans. Il dit que l'un 8c l'autre Roi demande le fecours du faint Siégé: il ordonne de rejetter comme membre de l'Antechrift celui qui ne lui obéira pas , 8c de rendre toute forte d'obéïflincc à celui qui fe foumettra aux Ordres des légats. En ces deux.lettres Digitized by Google

Nous voulons bien vous declarer que Rodolfe qui a été ordonné Roi par les Ultramontains, n'a pas reçû alors le roïaume par nôtre ordre, ou par nôtre conſeil; & que nous avons même ſtatué dans un concile, que ſi les Archevêques & les Evêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raiſon de cette action, ils ſeroient dépoſez de leur dignité, & Rodolfe du roïaume. AN. 1077. *Lib. IX. epiſt.* 28.

Il paroît encore que le Pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour inconteſtable, par deux lettres écrites peu de tems après qu'il put avoir connoiſſance de cette élection; c'eſt-à-dire, le dernier jour de Mai 1077. La premiere, eſt adreſſée au Cardinal Bernard & à l'Abbé Bernard ſes legats, à qui il dit: Vous ſçavez que nous ſommes ſortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix: mais faute de l'eſcorte qui nous avoit été promiſe, nous ſommes demeurez en Lombardie en grand peril. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un & l'autre Roi Henri & Rodolfe à nous donner ſureté pour paſſer en Allemagne: car nous deſirons terminer leur different avec le conſeil des clercs & des laïques du roïaume, & montrer auquel des deux la couronne appartient le plus juſtement. Si donc l'un des deux Rois refuſe de nous obéïr en ce point, reſiſtez-lui en toute maniere & juſques à la mort, s'il eſt beſoin; empêchez qu'il ne gouverne le roïaume, & l'excommuniez avec tous ſes adherans. Soutenez au contraire celui qui nous obéïra, & le confirmez dans la dignité roïale. Il parle de même dans l'autre lettre qui eſt adreſſée aux Allemans. Il dit que l'un & l'autre Roi demande le ſecours du ſaint Siege: il ordonne de rejetter comme membre de l'Antechriſt celui qui ne lui obéïra pas, & de ren- *Lib. IV. epiſt.* 23. *epiſt.* 24.

33% mjloire Eccleftaftique. . très il relwte l’autorité de faint Grégoire, com’ ' me s’étant attribué le pouvoir de depofer les fbuverains-: mais il n’en allégué que la claufe fufpeéte du privilège accordé à l’Hôpital d’Autun. XLV. Quand les Allemans du parti de Rodolfe eude^AUe- rent connoiflance de ces lettres , ils perdirent mans con-^>e^Perance qu’ils avoient dans la fermeté du Pâtre le Pape, pe, & lui écrivirent une lettre où ils diioient : s*x. Et u. Vous fçavez, 8c vos lettres que nous avons en y i p. 14° ren(jent témoignage, que ce n’eft'ni par nôtre confeil , ni pour nôtre intérêt , mais pour les injures faites au Paint Siégé, que vous avez depofé nôtre Roi ; 8c nous avez défendu fous de terribles menaces de le reccnnoîtrc pour tel. , Nous vous avons obéi avec, un grand péril , 8 c ce Prince a exercé une telle cruauté , que plulîeurs après leurs biens y ont encore perdu la vie 8c lailfé leurs enfans réduits , à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçu eft , qûe celui qui a été' contraint de fë jetter à vos pieds , a été abfous fans nôtre confeil , 8c a reçu la liberté de nous nuire. Dans la lettre d’abfolution , nous n’avons rien vu qui révoquât la fentcnce de privation dù roïaums, 8c nous ne voions pas encore à prefcnt qu’elle puifiè être révoquée. Après donc avoir été plus d’un an làns Roi , nous en avons élu un autre; 8c comme il commençoit à relever nos efperances , nous avons été lurpris de voir dans vos lettres , que vous nommez deux Rois , 8c adreflèz vos légats à tous les deux. Cette efpece de divifion que vous avez faite du roïaume , a'divifé aufti lesefprits , parce qu’on a vû dans vos lettres , que le nom du prévaricateur eft toujours le premier , 8c que vous lui demandez fauf-conduit , comme s’il lui reftoit de la puillance. Ce qui nous trouble encore , c’eft que comme vous nous exhortez à demeurer \ Digkized by Google

tres il releve l'autorité de ſaint Gregoire, com-
AN.1077. me s'étant attribué le pouvoir de depoſer les ſouverains: mais il n'en allegue que la clauſe ſuſpecte du privilege accordé à l'Hôpital d'Autun.

XLV. Plaintes des Allemans contre le Pape. *Sax. bell. hiſt. p.* 140.

Quand les Allemans du parti de Rodolfe eurent connoiſſance de ces lettres, ils perdirent l'eſperance qu'ils avoient dans la fermeté du Pape, & lui écrivirent une lettre où ils diſoient: Vous ſçavez, & vos lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'eſt ni par nôtre conſeil, ni pour nôtre interêt, mais pour les injures faites au ſaint Siege, que vous avez depoſé nôtre Roi; & nous avez défendu ſous de terribles menaces de le reconnoître pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand peril, & ce Prince a exercé une telle cruauté, que pluſieurs après leurs biens y ont encore perdu la vie & laiſſé leurs enfans réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçû eſt, que celui qui a été contraint de ſe jetter à vos pieds, a été abſous ſans nôtre conſeil, & a reçû la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'abſolution, nous n'avons rien vû qui revoquât la ſentence de privation du roïaume, & nous ne voïons pas encore à preſent qu'elle puiſſe être revoquée. Après donc avoir été plus d'un an ſans Roi, nous en avons élû un autre; & comme il commençoit à relever nos eſperances, nous avons été ſurpris de voir dans vos lettres, que vous nommez deux Rois, & adreſſez vos legats à tous les deux.

Cette eſpece de diviſion que vous avez faite du roïaume, a diviſé auſſi les eſprits, parce qu'on a vû dans vos lettres, que le nom du prevaricateur eſt toûjours le premier, & que vous lui demandez ſauf-conduit, comme s'il lui reſtoit de la puiſſance. Ce qui nous trouble encore,

Livre foixante-deuxiéme. 333 _____ rer fermes dans nôtre entrepvife , vous donnez au fïî de Pefperance au parti contraire : car AN.1077. les confidens du Roi Henri , bien qu'excommùniez avec lui , font reçus favorablement quand ils vont à Rome ; 8c nous paffbns pour ridicules , quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire on nous impute leurs fautes , 8c on attribue à nôtre négligence de n'envoier pjis plus fouvçnt à Rome , quoique ce foit eux qui nous en empêchent contre leur ferment. Nous croïons que vôtre intention eft bonne , 8c que vous agiffez par des vûës fubtiles : mais comme nous femmes trop greffiers pour les penetrer , nous nous contentons de vous expofer les effets fenlibles de ce ménagement des deux partis : fçavoir les guerres civiles , les homicides innombrables , les pillages, les incendies, la diffip3tion des biens ecclefiaftiques 8c du domaine des Rois , enforte qu'à l'avenjr ils ne pourront vivfe que de rapines: Enfin l'abolition des loix divines 8c humaines. Ces maux ne feroient point , ou feroient moindres , fl vous ne vous étiez détourné ni à droit ni à^gauche de vôtre refolution. Vôtre zélé vous a engagé dans une route difficile, où 11 eft; pénible d'avancer 8c honteux de reculer. Si vous ne croïez pas prudent de reflfter en face aux ennemis de l'Eglife , au moins ne détruifez pas ce que vous avez déjà fait : Car s'il faut compter fur rien ce qui a été défini dans un concile de Rome , 8c depuis confirmé par un légat : nous no fçavons plus ce cjue nous devons tenir pour autentique. CPeft l'exces de nôtre douleur qui nous fait parler ainfi : car nous trouvant expofez à la gueule des loups pout avoir obéi au pafteur , s'il nous faut prendre garde même du pafteur , nous forâmes les plus malheureux de tous les hommes. CeDigitized by Google

rer fermes dans nôtre entrepriſe, vous donnez auſſi de l'eſperance au parti contraire : car les confidens du Roi Henri, bien qu'excommuniez avec lui, ſont reçûs favorablement quand ils vont à Rome ; & nous paſſons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire on nous impute leurs fautes, & on attribuë à nôtre negligence de n'envoïer pas plus ſouvent à Rome, quoique ce ſoit eux qui nous en empêchent contre leur ſerment. Nous croïons que vôtre intention eſt bonne, & que vous agiſſez par des vûës ſubtiles : mais comme nous ſommes trop groſſiers pour les penetrer, nous nous contentons de vous expoſer les effets ſenſibles de ce menagement des deux partis : ſçavoir les guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la diſſipation des biens eccleſiaſtiques & du domaine des Rois, enſorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines : Enfin l'abolition des loix divines & humaines. Ces maux ne ſeroient point, ou ſeroient moindres, ſi vous ne vous êtiez détourné ni à droit ni à gauche de vôtre reſolution. Vôtre zele vous a engagé dans une route difficile, où il eſt penible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croïez pas prudent de reſiſter en face aux ennemis de l'Egliſe, au moins ne détruiſez pas ce que vous avez déja fait : Car s'il faut compter ſur rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, & depuis confirmé par un legat : nous ne ſçavons plus ce que nous devons tenir pour autentique. C'eſt l'excès de nôtre douleur qui nous fait parler ainſi : car nous trouvant expoſez à la gueule des loups pour avoir obéï au paſteur, s'il nous faut prendre garde même du paſteur, nous ſommes les plus mal- AN. 1077.

 Cependant Gérard élu • Évêque de Cambrai , '■ xlvÎ^"2^ * ^omc > 8c avoua franchement au Pape, Hugues' <^u 'après l'éleétion du clergé 8c du peuple, il Evêuue de avoit rpçû du Roi Henri le don de l'évêché : afDl Fra ^urant (lu'^ igporoit 8c le decret par lequel le /?. eyijuxï. Pape avoit défendu de recevoir des inveftitures 8c l'excommunication du Roi Henri. Il fe fournit entièrement au jugement du Pape ; qui fut touché de compafiion , fçaehant d'ailleurs que l'éleftion de Gérard étoit canonique, 8c que fa vie precedente étoit loüable. C'eft pourquoi il écrivit à Hugues Evêque de Die , qu'il croïoit devoir confentir à fa promotion. Toutefois, ajoûte-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage , nous voulons qu'il fe purge par forment devant vous 8c devant l'Archevêque de Reims, avec les autres Evêques de la province, de n'avoir eu aucune connoiflance ni de l'excommunication du Roi , ni de nôtre decret contre les inveftitures. C'eft pourquoi nous vous enjoignons d'affembler un concile en ces quartiers-là , avec le • confentement du Roi de France , s'il fe peut : -mais s'il ne veut pas y confentir, vous aftèmfclerez, le concile 4 Langres , de co'ncert avec l'Evêque , en qui nous avons une grande confiance ; 8c qui nous a promis de nous aider en tout , nous 8c nos légats. Le Comte Tibaut nous a fait aufli la même promcfle , que fi le Roi ne vouloit pas recevoir nos légats , il les recevrait avec une grande affeétion ; 8c leur donnerait toute forte .de commodité 8c de fecours , pour celebrer un concile 8c fegîer les affaires ecclefiaftiques. Ce Comte étôh fans doute Tibaut III. Comte de Champagne ; 8c quant à l'Evêque de Langres , c'é_ r toit Rainard fumommé Hugues , ffere de Midm.p. 199. l°n Comte de Tonerrc 8c de Bar. Cet Evêque G*it.Chrifl.' avoit Diginzed by Google

AN. 1077. XLVI. Hugues Evêque de Die legat en France. *IV. epiſt. 22.*

Cependant Gerard élû Evêque de Cambrai, alla à Rome, & avoüa franchement au Pape, qu'après l'élection du clergé & du peuple, il avoit reçû du Roi Henri le don de l'évêché: aſſurant qu'il ignoroit & le decret par lequel le Pape avoit défendu de recevoir des inveſtitures & l'excommunication du Roi Henri. Il ſe ſoumit entierement au jugement du Pape: qui fut touché de compaſſion, ſçachant d'ailleurs que l'élection de Gerard étoit canonique, & que ſa vie precedente étoit loüable. C'eſt pourquoi il écrivit à Hugues Evêque de Die, qu'il croïoit devoir conſentir à ſa promotion. Toutefois, ajoûte-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il ſe purge par ſerment devant vous & devant l'Archevêque de Reims, avec les autres Evêques de la province, de n'avoir eu aucune connoiſſance ni de l'excommunication du Roi, ni de nôtre decret contre les inveſtitures.

C'eſt pourquoi nous vous enjoignons d'aſſembler un concile en ces quartiers-là, avec le conſentement du Roi de France, s'il ſe peut: mais s'il ne veut pas y conſentir, vous aſſemblerez le concile à Langres, de concert avec l'Evêque, en qui nous avons une grande confiance; & qui nous a promis de nous aider en tout, nous & nos legats. Le Comte Tibaut nous a fait auſſi la même promeſſe, que ſi le Roi ne vouloit pas recevoir nos legats, il les recevroit avec une grande affection; & leur donneroit toute ſorte de commodité & de ſecours, pour celebrer un concile & regler les affaires eccleſiaſtiques. Ce Comte étoit ſans doute Tibaut III. Comte de Champagne; & quant à l'Evêque de Langres, c'étoit Rainard ſurnommé Hugues, frere de Mi-

Chr. Vir-

Jaw.io77. ‘ dié la rhétorique ; & il étoit de bon confeil. Le Pape continue : Voiez, donc avec l’Evêque de Langres où il fera plus à propos de tenir le concile :appellez-y l’Archevêque de Reims 8c le plus que yous pourrez d’ Archevêques 8c d’Evêques de France j 8c y terminez premièrement la caufe de l’Evêque de Cambrai , puis les affaires des Evêques de Châlons , de Chartres , du Pui 8c de Clermont, 8c dir monaftere de fàint Denis : enforte que nous n’en foïons plus fatiguez. Nous voulons auffi que vous falliez affifter au concile nôtre venerable frere Hugues Abbé de Clugni , étant aflurez de fa vertu 8c de fon intégrité. Au refte vous aurez foin de dénoncer expreffément dans ce concile qu’aucun Métropolitain , ni aucun Evêque n’impofe les mains à celui qui aura reçu le don de l’évêché d’une perforine laïque : 8c qu'aucune perfonne puiffante , ni autre , ne s’ingère à faire de pareils dons , fous peine d’encourir les censures portées par le Pape Adrien dans le huitième concile. Vpus ferez confirmer ce decret par tout le concile ; 8c fi quelqu’un reçoit enfuite l’inveftiture , vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raifon. Cette lettre eïl "du douzième de Mai 1077. Quant aux Evêques qui y font nommez, celui de- Châlons étoit R-oger III. fils de Herman de Turinge Comte de Hainaut. Dès le premier GaV. Ch. concile que le Pape Grégoire VII. tint a Rome'^'W* en 1 074. il l’atfoit cite pour venir répondre à ' *' la«pl-iinte que fon.Eglife avoir déjà plufieurs fois réitérée contre lui; 8c l’a voit menacé de dé- ‘ poiition : toutefois il tint ce fiege jufques en l’an 1093. qu’il mourut. L’Evêque de Chartres étoit Robert , qui étant moine avoit envahi cett» Livre foix ante - deuxième. 3 avoit un bel efprit , beaucoup de fcience d’éloquence, car il avoit particulièrement éi

avoit un bel eſprit, beaucoup de ſcience & d'éloquence, car il avoit particulierement étudié la rhetorique; & il étoit de bon conſeil. AN. 1077.

Le Pape continuë : Voïez donc avec l'Evêque de Langres où il ſera plus à propos de tenir le concile: appellez-y l'Archevêque de Reims & le plus que vous pourrez d'Archevêques & d'Evêques de France; & y terminez premierement la cauſe de l'Evêque de Cambrai, puis les affaires des Evêques de Châlons, de Chartres, du Pui & de Clermont, & du monaſtere de ſaint Denis : enſorte que nous n'en ſoïons plus fatiguez. Nous voulons auſſi que vous faſſiez aſſiſter au concile nôtre venerable frere Hugues Abbé de Clugni, étant aſſurez de ſa vertu & de ſon integrité. Au reſte vous aurez ſoin de dénoncer expreſſément dans ce concile qu'aucun Metropolitain, ni aucun Evêque n'impoſe les mains à celui qui aura reçû le don de l'évêché d'une perſonne laïque : & qu'aucune perſonne puiſſante, ni autre, ne s'ingere à faire de pareils dons, ſous peine d'encourir les cenſures portées par le Pape Adrien dans le huitiéme concile. Vous ferez confirmer ce decret par tout le concile; & ſi quelqu'un reçoit enſuite l'inveſtiture, vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raiſon. Cette lettre eſt du douziéme de Mai 1077.

Quant aux Evêques qui y ſont nommez, celui de Châlons étoit Roger III. fils de Herman de Turinge Comte de Hainaut. Dès le premier concile que le Pape Gregoire VII. tint à Rome en 1074. il l'avoit cité pour venir répondre à la plainte que ſon Egliſe avoit déja pluſieurs fois réïterée contre lui; & l'avoit menacé de dépoſition : toutefois il tint ce ſiege juſques en l'an 1093. qu'il mourut. L'Evêque de Chartres

Gall. Chr. to. 2. p. 504. Lib. 1. ep. 56.

_____ 33*5 Hijlfiire Ecclejùtjlique. cette Eglife par ambition ; 8t. après avoir juré An. 107 7. pur je corpS faint pierrc au mois d’ Avril to. 10. conc. 1076. qu’il la quitterait , s’étant parjuré, en. ?-3*3- refufant de le faire , lorfqu’il en fut adm'onefté IV.tpifl. 14. par le légat. C’eft pourquoi le Pape écrivit au clergé 8t au peuple de Chartres , de ne le pas reconnoître pour Evêque, ni' pour Seigneur, Ty.epifi, 14. 8t d’en élire un autre. Il en écrivit aufli à Richer Archevêque' de Sens , lui ordonnant de facrer celui qui ferait élu canoniquement ; 8c d’obliger par cenfures Robert 8c Ion frere Hugues , à reftituer dans trois femaines au clergé de Chartres ce qu’ils lui avoient ôté. Ces deux Sttp.n. 18. lettres font du quatrième de Mars 1077. J’ai parlé d’Etienne de Polignac Evêque de Clern.cpift.64. mont , qui avoit ufurpe l’évêché du Pui. Enfin l’Abbé de faint Denis étoit Ives , contre lequel il y avoit déjà eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant. «> Manaflés avoit fuccedé à Gervais dans le fiege de Reims dès l’année 1068. 8c s’étoit rendu odieux par fon entrée fimoniaque , la diflipation du tréfor de l’Eglife , les vexations contre fes clercs , qu’il dépoüilloit de leurs biens , . l’ufurpation des abbaïes , les excommunications injuftes. Il étoit noble mais fanspolitëfTe, plein de fafte, violent £c emporté : affrétant la compagnie de la nobleffe 8c méj>rifant le clergé. Il dit un jour que l’archevêche de Reims lëroit un beau bénéfice s’il n’obligeoit à chanter des l.tpifl. 13. Méfiés. Dès l’année 1073. le Pape Grégoire *4' VII. l’aïant repris de ce qu’il ufurpoit les biens CniU. ep. de l’abbaïe de faint Remi , il la donna à Guil«. 1. st nu', laume Abbé de faint Arnpul de Mets homme èjP'P'jji’ (je mérité, niais ilia lux ôta enfiiite : ce qui donna occafion à l’Abbé Guillaume, de lui dire fes veritez. avec une grande liberté. En 1076. fur les plaintes de' plufieurs perfonnes , qui le pré

cette Egliſe par ambition ; & après avoir juré
AN. 1077. ſur le corps de ſaint Pierre au mois d'Avril
to. 10. *conc.* 1076. qu'il la quitteroit, s'étant parjuré, en
p. 353. refuſant de le faire, lorſqu'il en fut admoneſté
IV. epiſt. 14. par le legat. C'eſt pourquoi le Pape écrivit au clergé & au peuple de Chartres, de ne le pas reconnoître pour Evêque, ni pour Seigneur,
IV. epiſt. 14. & d'en élire un autre. Il en écrivit auſſi à Richer Archevêque de Sens, lui ordonnant de ſacrer celui qui ſeroit élû canoniquement ; & d'obliger par cenſures Robert & ſon frere Hugues, à reſtituer dans trois ſemaines au clergé de Chartres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux
Sup. n. 18. lettres ſont du quatriéme de Mars 1077. J'ai parlé d'Etienne de Polignac Evêque de Cler-
II. epiſt. 64. mont, qui avoit uſurpé l'évêché du Pui. Enfin l'Abbé de ſaint Denis étoit Ives, contre lequel il y avoit déja eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant.

Manaſſes avoit ſuccedé à Gervais dans le ſiege de Reims dès l'année 1068. & s'étoit rendu odieux par ſon entrée ſimoniaque, la diſſipation du tréſor de l'Egliſe, les vexations contre ſes clercs, qu'il dépoüilloit de leurs biens, l'uſurpation des abbaïes, les excommunications injuſtes. Il étoit noble mais ſans politeſſe, plein de faſte, violent & emporté : affectant la compagnie de la nobleſſe & mépriſant le clergé. Il dit un jour que l'archevêché de Reims ſeroit un beau benefice s'il n'obligeoit à chanter des
I. epiſt. 13. 14. Meſſes. Dès l'année 1073. le Pape Gregoire VII. l'aïant repris de ce qu'il uſurpoit les biens
Guill. ep. de l'abbaïe de ſaint Remi, il la donna à Guil-
o. 1. *Ana'.* laume Abbé de ſaint Arnoul de Mets homme
hiſt. p. 251. de merite, mais il la lui ôta enſuite : ce qui
&c. donna occaſion à l'Abbé Guillaume, de lui dire ſes veritez avec une grande liberté. En 1076.

Livre foixsnte-deuxiéme. 337 ' prétendoient injuftemcnt excommuniez par ” l’Archevêque , le Pape donna commiffion à^N,I°77* Joffroi Evêque de Paris, d’examiner leiirs cauïês fur les lieux ; 8c s’il les trouvoit juftes les foudre par l’autorité. du Paint Siégé. En execution des ordres du Pape le légat XLvy* Hugues Evêque de Die aflcmbla un concile i A'utun la même année 1 077. dy confentementf0.x p.369. de fugues I. Duc dé Bourgogne. Il s’y trou- tx (hr. Vn. va plulieurs Evêques 8c plusieurs Abbez de dhm,P' France 8c de Bourgogne accompagnez de clercs & de moines , 8c on y traita plufieurs affaires ccclefia Cliques. Manafles y fut accufé par le clergé de Reims, comme fîmoniaque 8c ufurpateur de cette Eglifê^ Sc il fut fufpendu de Ces fonctions , parce qu’aïant été appellé au concile pour fe juftifier , il n’y comparut point. Quand les" chanoines de Reims qui l’avoient accufé retournèrent du concile, il leur tendit des embûches, 8c enfin brifa leurs maifons , pilla ' leurs biens 8c vendit leurs prébendes. Enmite aïant reçu des lettres du Pape pour aller fe purger dans un concile avec fix Evêques , il prit le chemin de Rome. L’Eglife de Lion étoit vacante par la retraite de l’Archevêque Humbert, qui aïant étéchafle comme fîmoniaque , s’étoit fait moine à faint Claude dans le mont-Jura. C’eft pourquoi à la • cinquième journée du concile d’Autun, Geboüin archidiacre de Langres , qui accompagnoit fon Evêque , fut élu Archevêque de Lion, fuivant le delîr’ des clercs Sc des laïques de la même Eglife, qui étoient prefens 8c du confentement de tout le concile. C’étoit un homme de grande probité 8c 4c mœurs exemplaires : on le tira de l’autel où il s’étoit réfugié , 8c on le garda pour être facré le dimanche fuivant. L’Evêque de. Langres 8c ceux de fon clergé , qui • Yora: XIII. P étoieuÿ Digitized by Google

prétendoient injuſtement excommuniez par l'Archevêque, le Pape donna commiſſion à Joffroi Evêque de Paris, d'examiner leurs cauſes ſur les lieux; & s'il les trouvoit juſtes les abſoudre par l'autorité du ſaint Siege. AN. 1077. *IV. epiſt. 20.*

En execution des ordres du Pape le legat Hugues Evêque de Die aſſembla un concile à Autun la même année 1077. du conſentement de Hugues I. Duc de Bourgogne. Il s'y trouva pluſieurs Evêques & pluſieurs Abbez de France & de Bourgogne accompagnez de clercs & de moines, & on y traita pluſieurs affaires eccleſiaſtiques. Manaſſés y fut accuſé par le clergé de Reims, comme ſimoniaque & uſurpateur de cette Egliſe; & il fut ſuſpendu de ſes fonctions, parce qu'aïant été appellé au concile pour ſe juſtifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accuſé retournerent du concile, il leur tendit des embûches, & enfin briſa leurs maiſons, pilla leurs biens & vendit leurs prébendes. Enſuite aïant reçû des lettres du Pape pour aller ſe purger dans un concile avec ſix Evêques, il prit le chemin de Rome. XLVII. Concile d'Autin. *to. X. p. 360. ex Chr. Vir. dun. p. 059.*

L'Egliſe de Lion étoit vacante par la retraite de l'Archevêque Humbert, qui aïant été chaſſé comme ſimoniaque, s'étoit fait moine à ſaint Claude dans le mont-Jura. C'eſt pourquoi à la cinquiéme journée du concile d'Autun, Geboüin archidiacre de Langres, qui accompagnoit ſon Evêque, fut élû Archevêque de Lion, ſuivant le deſir des clercs & des laïques de la même Egliſe, qui étoient preſens & du conſentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité & de mœurs exemplaires: on le tira de l'autel où il s'étoit refugié, & on le garda pour être ſacré le dimanche ſuivant. L'E-

An.ic>77 Suf.Kv. LIX.n. xi 538 Hiftoire Ecclefiaflique. étoient prefens, furent affligez de ce qu'on leur enlevoit un fi bon fiijet 5 8c le lendemain fixiéme jour du concile , l'Evêque fè leva au milieu de l'aflêmblée, 8c fit un difcours éloquent , où il fe plaignit qu'on lui avoit arrache fon œil droit 5 fuivantle ftile des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil 8c la main de l'Evêque. Enfuite il parla du monaftere de faint Bénigne de Dijon , dont l'Abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monaftere étoit fort déchu depuis la mort de 4'illuftre Abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de fon ' temporel , par la négligence des Abbez 8c la violence de Robert I. Duc de Bourgogne ayeul de Hugues alors régnant ; 8c la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'obfervance. L'Evêque de Langres reprefenta donc le trifte état de ce monaftere , d'où autrefois on avoit tiré des Prélats- pour plufieurs Eglifes , 8c où il ne fe trouvoit pas même alors un fiijet capable de le gouverner. Le légat lui aïant dit de nommer celui des afliftans qu'il croïoit digne .de cette place: il demanda Jarenton prieur de la Ch'efe-Dieu , qui étoit venu au concile fe plaindre des injuftices que l'on faifoit à fon monaftere; 8c l'Evêque de Langres , qui l'avoit connu feculier , avoit été fort édifié de fa converfion. Après que l'Evêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir fecretement à la faveur du tumulte que faifoient les moines de fa fuite pour s'oppofer- à cette éle&ion : mais comme il s'échapoit il fut pris pleurant 8c fènfiblemènt affilfé, 8c ramené dans le concile,- où on le remit l'Evêque de Langres , qui le fepara des liens & le fit garder foigneufement* Les moines de faint Benigne donnèrent leur confentement , 8c le dimanche fuivant dix-feptiéme de Septembre 1077. Geboüin fut facré Archevêque de Lion ...

AN.1077. étoient preſens, furent affligez de ce qu'on leur enlevoit un ſi bon ſujet ; & le lendemain ſixiéme jour du concile, l'Evêque ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & fit un diſcours éloquent, où il ſe plaignit qu'on lui avoit arraché ſon œil droit ; ſuivant le ſtile des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil & la main de l'Evêque.

Enſuite il parla du monaſtere de ſaint Benigne de Dijon, dont l'Abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monaſtere étoit fort déchû depuis la mort de l'illuſtre Abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de ſon temporel, par la negligence des Abbez & la violence de Robert I. Duc de Bourgogne ayeul de Hugues alors regnant ; & la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'obſervance. L'Evêque de Langres repreſenta donc le triſte état de ce monaſtere, d'où autrefois on avoit tiré des Prélats pour pluſieurs Egliſes, & où il ne ſe trouvoit pas même alors un ſujet capable de le gouverner. Le legat lui aïant dit de nommer celui des aſſiſtans qu'il croïoit digne de cette place : il demanda Jarenton prieur de la Cheſe-Dieu, qui étoit venu au concile ſe plaindre des injuſtices que l'on faiſoit à ſon monaſtere ; & l'Evêque de Langres, qui l'avoit connu ſeculier, avoit été fort édifié de ſa converſion. Après que l'Evêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir ſecretement à la faveur du tumulte que faiſoient les moines de ſa ſuite pour s'oppoſer à cette élection : mais comme il s'échapoit il fut pris pleurant & ſenſiblement affligé, & ramené dans le concile ; où on le remit à l'Evêque de Langres, qui le ſepara des ſiens & le fit garder ſoigneuſement. Les moines de ſaint Benigne donnerent leur conſentement, & le dimanche ſuivant dix-ſeptiéme de Septem-

Sup. liv. LIX. n. 21.

 Lion par le légat , & Jarenton fut béni com- . me Abbé de fàint Benigne par l’Evêque de Lan- N*,07 7* grès , puis le concile fe fepara. On jugea dans ce concile d’Autun plufieurs * autres Evêques de France, comme il paroît par une lettre du légat Hügues de Die , où il en rend compte au Pape en ces termes : Nous vous t0prions de vouloir bien nous écrire vôtre fenti-^' ment touchant la diipoiltion des Eglifes de Reims , de Bourges &. de Chartres. Sçachez auffi que le prétendu Evêque de Noyon étant menacé d’un examen public nous a confeifé fa fimonie en prefence des Evêques de Laon , de Langres & de quelques autres : c’eft pourquoi il nous a promis fur' les Evangiles de. quitter cette Eglife quand vous l’ordonnerez. L’Evêque de Senlis aïant reçu l’inveftiture de la main du Roi , a été ordonné par cet herefiarque de Reims contre vôtre défenfe. L’Evêque d’Auxerre ordonné avant l’âge , n’a pas pris l’inveftiture de la main du Roi , quoiqu’il ait gagné fes bonnes grâces. Cétoit Robert fils du Com- ¥'/• te de Nevers 8t proche parent du Roi. ji. '* La lettre continue : Quant à l’Archevêque de Sens , je crois què vous aurez déjà appris l’injure qu’il a faite à vôtre autorité en nôtre légation. L’Archevêque de Bourdeaux aïant été appellé l’année paffee au concile de Clermont , n’y vint point 8c ne s’en excufa point canoniquement : c’eft pourquoi il y fut fufpendu; mais . il n’a pas laiffé d’exercer fes fondrions au mépris de nôtre cenfure. Etant encore appellé au concile d’A'utun , nous l’avons fufpcndu , parce qu’il ne nous a point envoie d'excufe. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire fur tous ces chefs. Nous vous prions inftamment de nous envoïer par l’Evêque de Valence le pallium pour P 2 . l’Ar- ' Digitized by Google

Lion par le legat, & Jarenton fut beni comme Abbé de ſaint Benigne par l'Evêque de Langres, puis le concile ſe ſepara. AN. 1077.

On jugea dans ce concile d'Autun pluſieurs autres Evêques de France, comme il paroît par une lettre du legat Hugues de Die, où il en rend compte au Pape en ces termes : Nous vous prions de vouloir bien nous écrire vôtre ſentiment touchant la diſpoſition des Egliſes de Reims, de Bourges & de Chartres. Sçachez auſſi que le prétendu Evêque de Noyon étant menacé d'un examen public nous a confeſſé ſa ſimonie en preſence des Evêques de Laon, de Langres & de quelques autres : c'eſt pourquoi il nous a promis ſur les Evangiles de quitter cette Egliſe quand vous l'ordonnerez. L'Evêque de Senlis aïant reçû l'inveſtiture de la main du Roi, a été ordonné par cet hereſiarque de Reims contre vôtre défenſe. L'Evêque d'Auxerre ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'inveſtiture de la main du Roi, quoiqu'il ait gagné ſes bonnes graces. C'étoit Robert fils du Comte de Nevers & proche parent du Roi. *to. X. conc. p. 364.* *Hiſt. epiſc. Antiſſ. c. 52.*

La lettre continuë : Quant à l'Archevêque de Sens, je crois que vous aurez déja appris l'injure qu'il a faite à vôtre autorité en nôtre legation. L'Archevêque de Bourdeaux aïant été appellé l'année paſſée au concile de Clermont, n'y vint point & ne s'en excuſa point canoniquement : c'eſt pourquoi il y fut ſuſpendu ; mais il n'a pas laiſſé d'exercer ſes fonctions au mépris de nôtre cenſure. Etant encore appellé au concile d'Autun, nous l'avons ſuſpendu, parce qu'il ne nous a point envoïé d'excuſe. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire ſur tous ces chefs.

Nous vous prions inſtamment de nous en-

. Livre foixantc-rleuxiéme. $4 1 retint le Pape pendant trois mois , 8c ce fut alors ~ qu'elle fit à l'Eglife Romaine une donation par An. 1077. écrit de tous fes Etats , qui comprenoient la Chr.CajJh. Tofcane & une grande partie de la Lombardie,^* s'en refervant feulement l'ufuffuit fa vie durant , mais elle emploïa toûjours toutes fes forces à foutenir le Pape Grégoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, nevoïant plus d'apparence de pouvoir palier en Allemagne : mais il féjouma en divers lieux à fon retour , comme il paroît par les dattes de fes lettres , 8t il l'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au-devant de lui 8c le reçut avec grande, joie, principalement à caufe de la donation de Mathilde. Il écrivit depuis fon retour une lettre adref- XLlJtlee à Richer Archevêque de Sens , à Richard ^*'cr*,de de Bourges 8c à leurs fuffragans , où il dit : Vou sub^ipifl. Içavez combien Rainier Evêque d'Orléans s'efta. montré defobéïflànt contre le faint Siégé, 8c vous n'ignorez, pas les excès dont on l'accufe : car on dit qu'il a envahi cette Eglife làns éleéiion valable du clergé 8c du peuple , quoiqu'il n'eût pas l'âge légitimé, 8c qu'il a vendu lesarchidiaconez 8c les abbaïcs. Nous l'avons appellé jufques à trois fois pour s'en juftifier , fans qu'il ait feulement daigné envoicr perfonne pour propofer fes exeufes : 8c après que nous l'avons fufpendu 8c excommunié, il n'a pas laiffé de faire les fondions épifcopales. Il a même permis à fes gens de tenir long-tems prifonnier celui qui portoit nos lettres. Ceft pourquoi nous vous enjoignons de vous affembler au lieu que vous jugerez le plus convenable , où vous l'appellerez pour répondre fur ces chefs. Que lï dans quarante jours il n'y vient pas , ou ne fe purge pas canoniquement ; nous le déclarons dépofé fans efperance de reftitution. Vous puP 5 blicrez

Digitized by Google

retint le Pape pendant trois mois, & ce fut alors qu'elle fit à l'Egliſe Romaine une donation par écrit de tous ſes Etats, qui comprenoient la Toſcane & une grande partie de la Lombardie, s'en reſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant, mais elle emploïa toûjours toutes ſes forces à ſoutenir le Pape Gregoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voïant plus d'apparence de pouvoir paſſer en Allemagne : mais il ſéjourna en divers lieux à ſon retour, comme il paroît par les dattes de ſes lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au-devant de lui & le reçut avec grande joïe, principalement à cauſe de la donation de Mathilde. AN. 1077. *Chr. Caſſin. lib. III. c. 49.*

XLIX. Affaires de France. *Lib. V. epiſt. 8.*

Il écrivit depuis ſon retour une lettre adreſſée à Richer Archevêque de Sens, à Richard de Bourges & à leurs ſuffragans, où il dit : Vous ſçavez combien Rainier Evêque d'Orleans s'eſt montré deſobéïſſant contre le ſaint Siege, & vous n'ignorez pas les excès dont on l'accuſe : car on dit qu'il a envahi cette Egliſe ſans élection valable du clergé & du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge legitime, & qu'il a vendu les archidiaconez & les abbaïes. Nous l'avons appellé juſques à trois fois pour s'en juſtifier, ſans qu'il ait ſeulement daigné envoïer perſonne pour propoſer ſes excuſes : & après que nous l'avons ſuſpendu & excommunié, il n'a pas laiſſé de faire les fonctions épiſcopales. Il a même permis à ſes gens de tenir long-tems priſonnier celui qui portoit nos lettres. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons de vous aſſembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre ſur ces chefs. Que ſi dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne ſe purge pas canoniquement : nous le déclarons

14» Hifloire EecUJta/iique. ^ g blierez cette fentence , 8c mettrez à la place dé' w‘ ' Rainier , Sanfon dont vous m’avez écrit. C’é-1 toit un ecclefiaftique que le clergé 8c le peuple d’Orléans , au moins une partie , avoit élû pour ni ^a' 9‘ ^■v^clue- Le_ Pape écrivit une lettre conforme à iv'tpjfl'.ÿï' ^‘a*n‘er lui-inême ; 8c par deux lettres de l’anCaU.Chr. née précédente, il paroît qu’il avoit déjà étéac■ t». 2./.24j-cufé devant Alexandre II. Toutefois l’éleétion de Sanfon n’eut- pas d’effet y 8c Rainier étoifc encore Evêque d’Orléans en io8a. Le concile de Poitiers indiqué pour le quinziéme de Janvier 1078. forint en effet, 8c lelegat Hugues Evêque de Die en rendit aufli comti.X.p.i66,pic au Pajjfi. Nous avons efTuïé plufieurs périls en allant a ce concile , 8c plufieurs oppolitions dans le concile même. Le Roi de France m’avoit d’abord écrit des lettres , paf lefquelles il témoignoit un grand defir d’honorer 8c d’appuïer nôtre légation : mais enfuite il écrivit au Comte de Poitiers , lui défendant par la fidelité qu’il lui devoit , de foufffir que nous tinflîons un concile dans fos états , 8c aux Evêques de fa dépendance de s’y trouver : prétendant que nous voulions ternir le luftre de fa couronne 8c des Seigneurs de fon roïaumc. Cette conduite du Roi encouragea les ennemis de la vérité à nous infulter , 8c détourna de nous ceux qui étoicnt bien difpofez. Car l’Archevêque de Tours , la pefte 8c l’opprobre de l’Eglifo , 8c l’Evêque de Rennes avec lui , s’étoient prefque rendus maîtres, de tout le concile. Il marque enfuite les reproches qu’il y avoit contre ces deux Prélats , particulièrement contre l’Archevêque accufé de fimonie , puis il ajoute : Us avoient prefque attiré l’Archevêque de Lion à leur parti; 8c comme il parloit pour eux , leurs ferviteurs afant rompu à coups de haches- les portes del’Eglife, entrèrent à main armée 8c troublèrent le concile. ■ i i ci Nôtre

AN. 1078. blierez cette ſentence, & mettrez à la place de Rainier, Sanſon dont vous m'avez écrit. C'étoit un eccleſiaſtique que le clergé & le peuple d'Orleans, au moins une partie, avoit élû pour Evêque. Le Pape écrivit une lettre conforme à Rainier lui-même; & par deux lettres de l'année précedente, il paroît qu'il avoit déja été accuſé devant Alexandre II. Toutefois l'élection de Sanſon n'eut pas d'effet, & Rainier étoit encore Evêque d'Orleans en 1082.

V. epiſt. 9. III. epiſt. 17. IV. epiſt. 9. Gall. Chr. to. 2. p. 245.

Le concile de Poitiers indiqué pour le quinziéme de Janvier 1078. ſe tint en effet, & le legat Hugues Evêque de Die en rendit auſſi compte au Pape. Nous avons eſſuïé pluſieurs perils en allant à ce concile, & pluſieurs oppoſitions dans le concile même. Le Roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres, par leſquelles il témoignoit un grand deſir d'honorer & d'appuïer nôtre legation: mais enſuite il écrivit au Comte de Poitiers, lui défendant par la fidelité qu'il lui devoit, de ſouffrir que nous tinſſions un concile dans ſes états, & aux Evêques de ſa dépendance de s'y trouver: prétendant que nous voulions ternir le luſtre de ſa couronne & des Seigneurs de ſon roïaume. Cette conduite du Roi encouragea les ennemis de la verité à nous inſulter, & détourna de nous ceux qui étoient bien diſpoſez. Car l'Archevêque de Tours, la peſte & l'opprobre de l'Egliſe, & l'Evêque de Rennes avec lui, s'étoient preſque rendus maîtres de tout le concile. Il marque enſuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux Prélats, particulierement contre l'Archevêque accuſé de ſimonie, puis il ajoûte: Ils avoient preſque attiré l'Archevêque de Lion à leur parti; & comme il parloit pour eux, leurs ſerviteurs aïant rompu à coups de haches les portes de l'Egliſe,

to. X. p. 366.

 _____ Nôtre frere Teuzon penlà être tué dans ce. tumulte : nous demeurâmes en petit nombre AN.107». honteufçment abandonnez , & l'Archevêque de Tours fe retira infolemment avec -fes fuffragans. Le lendemain le concile s'affembla dans l'Eglife de faint Hilaire, & comme l'Archevêque ne nous faifoit aucune fatisfaêtion de cette infulte nous le fufpendîmes de lès .fondions, il appella au fàint Siégé 8c nous vous le renvoïâmes. L'Abbé de Bergues en Flandre fut accufé de fïmonie 8c dépofé. L'Archevêque de Befançon ne fe prefenta ni au concile d'Autun , ni à celui de Poitiers , 8c n'y envoïa point d'exculè; Nous vous avons envoie l'Evêque de Beauvais accufé de fimonie , celui de Noyon 8c l'ufur- . pateur du liege d'Amiens , avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoute : Que vôtre Sainteté ne nous expofe pas plus long-tems à recevoir des affronts : car les coupables que nous avons condamnez courent à Rome} 8c au lieu d'être traitez plus rigoureufcment , comme ils le meriteroient , on leur fait" grâce, 8c ils en deviennent plus infolens. On attribué à ce concile de Poitiers dix canons , dont le premier défend aux Evêques 8c aux autres ecclefiaftiques de recevoir les invellitures des Rois ou des autres laïques , ni aux laïques de les donner , fous peine d'excomrfiunication 8c d'interdit des Eglifes.Défenfe d'avoir deux prélatures , deux prebendes , 8c comme nous parlons aujourd'hui deux bénéfices. Dé-^f* fenfe aux Abbez 8c aux moines d'impofer des pénitences , finon par commifiion de l'Evêque. Les Abbez feront Prêtres aufli-bieir que les Ar- c- 7* chiprêtres , les Archidiacres feront diacres ou L. perdront leur dignité. CommenEn Normandie le venerable Helloüin Abbé P 4 -du m«.

Digitized by Google

Nôtre frere Teuzon penſa être tué dans ce tumulte : nous demeurâmes en petit nombre honteuſement abandonnez, & l'Archevêque de Tours ſe retira inſolemment avec ſes ſuffragans. AN. 1078.

Le lendemain le concile s'aſſembla dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, & comme l'Archevêque ne nous faiſoit aucune ſatisfaction de cette inſulte nous le ſuſpendîmes de ſes fonctions, il appella au ſaint Siege & nous vous le renvoïâmes. L'Abbé de Bergues en Flandre fut accuſé de ſimonie & dépoſé. L'Archevêque de Beſançon ne ſe preſenta ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, & n'y envoïa point d'excuſe. Nous vous avons envoïé l'Evêque de Beauvais accuſé de ſimonie, celui de Noyon & l'uſurpateur du ſiege d'Amiens, avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoûte : Que vôtre Sainteté ne nous expoſe pas plus long-tems à recevoir des affronts : car les coupables que nous avons condamnez coureñt à Rome; & au lieu d'être traitez plus rigoureuſement, comme ils le meriteroient, on leur fait grace, & ils en deviennent plus inſolens.

On attribuë à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux Evêques & aux autres eccleſiaſtiques de recevoir les inveſtitures des Rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, ſous peine d'excommunication & d'interdit des Egliſes. Défenſe d'avoir c. 2. deux prélatures, deux prebendes, & comme nous parlons aujourd'hui deux benefices. Dé- c. 5. fenſe aux Abbez & aux moines d'impoſer des penitences, ſinon par commiſſion de l'Evêque. Les Abbez ſeront Prêtres auſſi-bien que les Ar- c. 7. chiprêtres, les Archidiacres ſeront diacres ou perdront leur dignité.

L. Commen-

Livre foixAntt-deuxiènu. 345* clone reçu en l’abbaïc du Bec en 1060. à luge de vingt -jëpr ans , Lanfratlc en étant Prieur A N. 107 8. fous l’Abbé Hclloüin. Trois ans après Anfelme ' fut. établi Prieur à la place de Lanfranc devenu Abbé de iaint Etienne de Caen. Anfelme s’appliqua alors avec plus de liberté à l’étyde de la théologie , & y fit un tel progrès , qu’il refolut desqueftions très-obfcures inconnues avant foa tems : montrant clairement la conformité de ces décidons avec l’autorité de l’Ecriture fainte.. Il n’étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoifioit fi bien les mœurs de toutes fortes de perfonnes , qu’il découvroit à chacun les fecrets de fon cœur : il montrait les fources êc ’ les progrès des vertus 8c des vices , avec les moïens de les acquérir ou de les éviter. De là il puifoit en abondance de fages confeils 8c de ferventes exhortations. Quand il fut fait Prieur , quelques-uns des frères murmuraient qu’il leur eût été préféré, étant fi jeune de prafelfion : mais il ne fe défendit contre eux que parla patience & là charité , qui enfin les gagna , leur faifant connoître la pureté de fes intentions. Un jeune moine nommé Osberne avoit beaucoup d’efprit 8c d’induftrie , mais beaucoup de malice 8t de haine contre Anfelme. Le laint homme y volant dans le fonds un beau naturel , avoit pour lui une grande indulgence , & fouffroit fes puerilitez autant qu’il le pouvoit , fans préjudice de l’obfervance. Ainfi peu à peu il l’adpucit & s’en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter 8c à fe corriger -y 8c Anfelme l’aïant pris en affeélion , lui retrancha , lés petites libertez , qu’il lui avoit accordées, 8c l’accoutuma à une yie plus ferieufe. Il; faifoit de grands progrès dans la vertu, 8c donnoit de grandes eiperan«CS des fovices qu’il rendrait à l’Egjife ; mai* P f Aar Digitized by Google

donc reçû en l'abbaïe du Bec en 1060. à l'âge de vingt-ſept ans, Lanfranc en étant Prieur ſous l'Abbé Helloüin. Trois ans après Anſelme fut établi Prieur à la place de Lanfranc devenu Abbé de ſaint Etienne de Caën. Anſelme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la theologie, & y fit un tel progrès, qu'il reſolut des queſtions très-obſcures inconnuës avant ſon tems : montrant clairement la conformité de ces déciſions avec l'autorité de l'Ecriture ſainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoiſſoit ſi bien les mœurs de toutes ſortes de perſonnes, qu'il découvroit à chacun les ſecrets de ſon cœur : il montroit les ſources & les progrès des vertus & des vices, avec les moïens de les acquerir ou de les éviter. De là il puiſoit en abondance de ſages conſeils & de ferventes exhortations. AN. 1078.

Quand il fut fait Prieur, quelques-uns des freres murmuroient qu'il leur eût été preferé, étant ſi jeune de profeſſion : mais il ne ſe défendit contre eux que par ſa patience & ſa charité, qui enfin les gagna, leur faiſant connoître la pureté de ſes intentions. Un jeune moine nommé Osberne avoit beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, mais beaucoup de malice & de haine contre Anſelme. Le ſaint homme y voïant dans le fonds un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, & ſouffroit ſes puerilitez autant qu'il le pouvoit, ſans préjudice de l'obſervance. Ainſi peu à peu il l'adoucit & s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter & à ſe corriger ; & Anſelme l'aïant pris en affection, lui retrancha les petites libertez, qu'il lui avoit accordées, & l'accoûtuma à une vie plus ſerieuſe. Il faiſoit de grands progrès

34<î . Hijloire Ecclejîaftiqtte. . q Atffclme eut la douleur de le voir mourir enAn*io70. core jeune entre feS bras. Fatigué de; la multitude des affaires, il vou. lut quitter la charge de Prieur , 8c alla à Rouen coniulter l'Archevêque Maurille , qui lui dit: Ne cherchez pas , mon fils , à vous décharger du foin des autres. J'en ai vû plufieurs , qui aïant renoncé pour leur repos à la conduite des âmes , font tombez dans la parefle , allant de pis en pis. C'eft pourquoi je vous ordonne par la fainte obétflance de garder vôtre charge , 8c ne la quitter que par l'ordre de vôtre Abbé. Si même vous êtes appellé quelque jour à une ' plus grande ne la refiliez pas f car je fçai que vous ne demeurerez pas long-tems en cette place. Anfelme fo retira fort affligé; 8c continua de gouverner avec tant de douceur 8c d'affeâion , que tous l'aimoient comme leur pere. Cette application ne l'empêchoft pas de méditer les veritez de la religion , dont il écrivit quelques traitez pendant ce tems qu'il étoit Prieur du Bec. Le premier eft celui qu'il nomma depuis Monologue , parce qu'il y parle foui : cherchant par la pure méditation 8c les forces de la raifon naturelle , les preuves ques de l'exiftence de Dieu , d'où corfnoiflance de fa nature 8c même des perfonnes divines , autant que la raifon aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la pnere de Tes moines , particulièrement de Maurice fon cher difoiple , pour recueillir ce IV. tfîft. qU>jj jeur çj, avoit dit en divers entretiens. Mais 3. avant que de le publier, il l'envoïa à l'Archevêque Lanfranc pour le corriger , 8c même le fupprimer s'il le jugeoit à propos. Anfelme écrivit encore trois traitez étant Prieur; fçavoir de la vérité, du libre arbitre 8c de la chute du deSion> ou il traite de l'origine du mal. Il en fit • • • un metaphyfiif p a fie a la Digiiized by Google

An. 1078. Anſelme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ſes bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de Prieur, & alla à Roüen conſulter l'Archevêque Maurille, qui lui dit: Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du ſoin des autres. J'en ai vû pluſieurs, qui aïant renoncé pour leur repos à la conduite des ames, ſont tombez dans la pareſſe, allant de pis en pis. C'eſt pourquoi je vous ordonne par la ſainte obéïſſance de garder vôtre charge, & ne la quitter que par l'ordre de vôtre Abbé. Si même vous êtes appellé quelque jour à une plus grande ne la refuſez pas: car je ſçai que vous ne demeurerez pas long-tems en cette place. Anſelme ſe retira fort affligé; & continua de gouverner avec tant de douceur & d'affection, que tous l'aimoient comme leur pere.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les veritez de la religion, dont il écrivit quelques traitez pendant ce tems qu'il étoit Prieur du Bec. Le premier eſt celui qu'il nomma depuis Monologue, parce qu'il y parle ſeul: cherchant par la pure meditation & les forces de la raiſon naturelle, les preuves metaphyſiques de l'exiſtence de Dieu, d'où il paſſe à la connoiſſance de ſa nature & même des perſonnes divines, autant que la raiſon aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la priere de ſes moines, particulierement de Maurice ſon cher diſciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais avant que de le publier, il l'envoïa à l'Archevêque Lanfranc pour le corriger, & même le ſupprimer s'il le jugeoit à propos. Anſelme écrivit encore trois traitez étant Prieur; ſçavoir de la

IV. epiſt. 102.
I. epiſt. 63.

Livre foi xanti- deuxième. 347 un quatrième qu'il intitula le Grammairien , I07g parce que ce nom y fert d'exemple : mais c'eft * ' un traité de diakétique touchant la fubftance 8c la qualité. Enfuite il lui vint en penfée d'examiner, fi un feul argument fuivi , on pou voit prouver ce que dans le Monologue il avoit prouvé par pluiieurs argumens; c'eft-à-dire , l'cxiftencc de Dieu 8c Ces attributs. En y penfant attentivement , tantôt il croioit l'avoir trouvé , tantôt il. lui échapoit; 8c il en étoit tellement occupé qu'il en perdoit la nourriture 8c le fommeil, 8c n'avoit plus d'attention au fervice divin. Il crut donc que c'étoit une tentation 8c voulut fè défaire de ces penfées' : mais plus il faifoit d'effort pour les chafTer , plus elles le fatiguoient. Enfin aiant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit auflitôt fur des tables cirées , car on s'en fervoit encore , puis les fit tranfcrire fur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage proiloge , parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu; 8c le légat Hugues Archevêque de Lion , l'obligea d'y mettre fon nom. Gaunilon moine de Marmoutier aiant lû cet ouvrage , fut choque de ce qui j eft dit, qu'on ne peut concevoir un être fouverainement parfait, fans le concevoir exiftant; 8c fit un petit écrit fur ce fujet. Anfelme loin de le trouver mauvais , le remercia de fa critique, mais il y répondit folidement, en montrant que l'exiftence .étant une perfe&ion , elle entre neceflâiremcnt dans l'idée de l'être fouverainement parfait. Ces ouvrages 8c les autre* femblables qu' Anfelme fit depuis , naonrrent que c'étoit le plus excellent métaphylicien , qu'ait eu l'Eglife Latine depuis faint Auguftin. É eft vrai qu'il avoit profite des lumières de. ce làint Doéteur , dont il emploie quelquefois i'au- Zep.69. torité pour fc détendre. 7+* P 6

Un Digitized by Google

un quatriéme qu'il intitula le Grammairien, parce que ce nom y ſert d'exemple : mais c'eſt un traité de dialectique touchant la ſubſtance & la qualité. AN. 1078.

Enſuite il lui vint en penſée d'examiner, ſi un ſeul argument ſuivi, on pouvoit prouver ce que dans le Monologue il avoit prouvé par pluſieurs argumens; c'eſt-à-dire, l'exiſtence de Dieu & ſes attributs. En y penſant attentivement, tantôt il croioit l'avoir trouvé, tantôt il lui échapoit; & il en étoit tellement occupé qu'il en perdoit la nourriture & le ſommeil, & n'avoit plus d'attention au ſervice divin. Il crut donc que c'étoit une tentation & voulut ſe défaire de ces penſées : mais plus il faiſoit d'effort pour les chaſſer, plus elles le fatiguoient. Enfin aïant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit auſſitôt ſur des tables cirées, car on s'en ſervoit encore, puis les fit tranſcrire ſur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage proſloge, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu; & le legat Hugues Archevêque de Lion, l'obligea d'y mettre ſon nom. Gaunilon moine de Marmoutier aïant lû cet ouvrage, fut choqué de ce qui y eſt dit, qu'on ne peut concevoir un être ſouverainement parfait, ſans le concevoir exiſtant; & fit un petit écrit ſur ce ſujet. Anſelme loin de le trouver mauvais, le remercia de ſa critique, mais il y répondit ſolidement, en montrant que l'exiſtence étant une perfection, elle entre neceſſairement dans l'idée de l'être ſouverainement parfait. Ces ouvrages & les autres ſemblables qu'Anſelme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent métaphyſicien, qu'ait eu l'Egliſe Latine depuis ſaint Auguſtin. Il eſt vrai qu'il avoit profité des lumieres de ce ſaint Docteur, dont il emploïe quelquefois l'au- *Vita n. 26.* *L. de*

— - 34® • Htfloire Ecclefajliqut. A . „ Un Abbé qui étoit eç réputation de pieté, fe • AN.X07 . piaignojt un jour £ lûi jes enfans qu'on élevoit Titan. 30 dans fon monaftere,. 8cdifoit •„ Nous les foiiet# tons continuellement , & ils n'en deviennent que • pires. Et quand ils font grands , dit Anfelme , comment font-ils? des ftupides & des bêtes, répondit l'Abbé. Voilà , reprit Anfelme , une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. .Mais s dites-moi. Seigneur Abbé , fi après avoir planté un arbre dans vôtre jardin vous l'enfer• miei de tous côtez , cnfortc qu'il ne pût étendre fes branches , qu'en viendroit-il v fipon un arbre tortu , replié 8c inutile. En contraignant ainfi les pauvres enfans fans leur lai fier aucune liberté , vous faites qu'ils nourri fient en euxmêmes des penfées obliques , repliées , emba* raflées qui fe fortifient tellement , qu'ils s'obftinent contre toutes vos corre&ions. D'où il ar-* rive, que ne trouvant de vôtre part ni amitié ni douceur , ils n'ont point de confiance en vous , & croient que vous n'agi fiez que par haine 8c par envie. Ces Tentimens croiffent en eux avec Fâge, leur ame étant comme courbée 8c penchée vers le vice ; 8c n'aïant point été nourris dans la charité , ils regardent tout le monde de travers. Mais , dites-moi , ne confiderez-vous pas k Suc ce font des hommes comme vous, 8c vouriez-vous être ainfi traité fi vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent l'ouvrier fecontcnte-t-ilde frapper defiüs à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle , vous l'étoufferez. Une ame forte fe plaît dans les affliftion® & les humiliatiQns , 8c prie pour fes ennemis : une ame foibleabefoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaiement à la vertu , Scfupportant charitablement fes défauts. L'Abbé aiant •üi ce difeours, fc jetta aux pieds d' Anfelme, . • . reDigitlzed by Google

AN. 1078. *Vitan.* 30

Un Abbé qui étoit en reputation de pieté, ſe plaignoit un jour à lui des enfans qu'on élevoit dans ſon monaſtere, & diſoit : Nous les foüettons continuellement, & ils n'en deviennent que pires. Et quand ils ſont grands, dit Anſelme, comment ſont-ils ? des ſtupides & des bêtes, répondit l'Abbé. Voilà, reprit Anſelme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais, dites-moi, Seigneur Abbé, ſi après avoir planté un arbre dans vôtre jardin vous l'enfermiez de tous côtez, enſorte qu'il ne pût étendre ſes branches, qu'en viendroit-il, ſinon un arbre tortu, replié & inutile. En contraignant ainſi les pauvres enfans ſans leur laiſſer aucune liberté, vous faites qu'ils nourriſſent en eux-mêmes des penſées obliques, repliées, embaraſſées qui ſe fortifient tellement, qu'ils s'obſtinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive, que ne trouvant de vôtre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, & croïent que vous n'agiſſez que par haine & par envie. Ces ſentimens croiſſent en eux avec l'âge, leur ame étant comme courbée & penchée vers le vice ; & n'aïant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne conſiderez-vous pas que ce ſont des hommes comme vous, & voudriez-vous être ainſi traité ſi vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent l'ouvrier ſe contente-t-il de frapper deſſus à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une ame forte ſe plaît dans les afflictions & les humiliations, & prie pour ſes ennemis : une ame foible a beſoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaïement à la vertu, & ſupportant charitablement ſes défauts. L'Abbé aïant

Livre foixMMt-deuxiémt. 349. • reconnut qu’il avoit manqué de difcrction , 8c . ' promit de fe corriger. AN.1078. Anfclme pratiquoit fes maximes le premier, 8c fe rendoit aimable à tout le monde. Sa réSutation s’étendoit, non feulement par toute Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre, 8c jufques en Angleterre. De tous côtez d’habiles clercs & de braves chevaliers venoient fe foumettre à fa conduite 8c fe donner à Pieu avec leurs biens : le monaftere croiffoit au dedans en vertu , 8c en richelïè au dehors. Le venerable Helloüin ne pouvant plus agir à câufe de fon grand, âge , toute la charge du gouvernement retomboit fur -Anfelme -, 8c le feint Abbé étant mort, il fut élu tout d’une voix pour lui fucceder. Il fit tout ce qu'il" put 8c par raifons 8c par prières pour s’en exeufer : mais enfin il l’accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille Archevêque de Rouen , quand il vouloit renoncer à la charge de Prieur. U l’avoit été quinze ans 8c étoit âgé de quarante-cinq , quand il fut élû Abbé en 1078. Il reçut la benedittion’ abbatiale Ckr. "Bu. de Giilebert Evêque d’Evreux , le jour de Ia^ chaire de faint Pierre l’année fuivante 1079. 8c gouverna l’abbaie du Bec quinze ans. Les biens que ce monaftere poifedoit en Angleterre , obligeoient Anfelme à j paflêr quelSuefoisj 8c il y étoit encore attire par l’amitié e fon ancien maître Lanfranç. Par tout où il • alloit il étoit parfaitement bien reçu dans les monafteres de moines, de chanoines, de religieufos, 8c aux cours des Seigneurs. Lui de fon côté fo faifoit tout à tous 8c s’accommodoit à • leurs maniérés autant qu’il le pouvoit innocemment , afin d’avoir occafion de leur donner à tous des inftru&ions convenables. Ce qu'il feifoit fans prendre, comme les autres, le tonde doDigitized by Google

reconnut qu'il avoit manqué de diſcretion, & promit de ſe corriger. AN. 1078.

Anſelme pratiquoit ſes maximes le premier, & ſe rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit, non ſeulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre, & juſques en Angleterre. De tous côtez d'habiles clercs & de braves chevaliers venoient ſe ſoumettre à ſa conduite & ſe donner à Dieu avec leurs biens : le monaſtere croiſſoit au dedans en vertu, & en richeſſe au dehors. Le venerable Helloüin ne pouvant plus agir à cauſe de ſon grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit ſur Anſelme ; & le ſaint Abbé étant mort, il fut élû tout d'une voix pour lui ſucceder. Il fit tout ce qu'il put & par raiſons & par prieres pour s'en excuſer : mais enfin il l'accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille Archevêque de Roüen, quand il vouloit renoncer à la charge de Prieur. Il l'avoit été quinze ans & étoit âgé de quarante-cinq, quand il fut élû Abbé en 1078. Il reçut la benediction abbatiale de Giſlebert Evêque d'Evreux, le jour de la chaire de ſaint Pierre l'année ſuivante 1079. & gouverna l'abbaïe du Bec quinze ans. *Chr. Bec. poſt Lanf.*

Les biens que ce monaſtere poſſedoit en Angleterre, obligeoient Anſelme à y paſſer quelquefois ; & il y étoit encore attiré par l'amitié de ſon ancien maître Lanfranç. Par tout où il alloit il étoit parfaitement bien reçû dans les monaſteres de moines, de chanoines, de religieuſes, & aux cours des Seigneurs. Lui de ſon côté ſe faiſoit tout à tous & s'accommodoit à leurs manieres autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occaſion de leur donner à tous des inſtructions convenables. Ce qu'il fai-

3fo Hijtoire EcclefoiJtùjtu. . do£teur , mais 'd'un ftilc /Impie & familier , cm-' N,I°7®* ploïant des railons folides Scdcs exemples fenfibles ; toujours prêt à donner confcil à qui le demandoit. Audi étoit-il admiré 8c chéri de tout le monde. On s'eftimoit heureux de lui parler, les plus grands étoient les plus empreflèz, à le fervir. U n'y avoit en Angleterre ni Comte, ni Cumteflè, ni perfonne puiflânte, qui ne crut avoir perdu fon mérité devant Dieu, s'iln'avoit rendu quelque bon office à l'Abbé du Bec. Le Roi , lui-même , Guillaume le conquérant , formidable à tout le refte des hommes, étoitii affable pour Anfelme, qu'il fembbit devenir un autre homme en fa prefence. . LI. Le Pape Grégoire ne put tenir le concile qu'il Qjitrîéme avoit indiqué pour le Carême de l'année 1077. Rome.6 ^ en ^lt empêché par fon voiage de Lombardie : mais il en tint un cette année 1078. 8c on le compte pour le quatrième concile de fon Pontificat. Il y appella Guibert Archevêque de . Ravenne 81 les Evêques de la Romagne 8c de Lk.V.ep. t.îa Lombardie, par une lettre du vingt- huitième de Janvier , leur promettant toute fureté pour le voiage j mais ni Guibert , ni pluiieurs tt,X.p^99 autres ne vinrent. Le Pape tint ce concile à Rome, avec environ cent Evêques la première femaine de Carême. Tedald Archevêque de Milan 8c Guibert de Ravenne , furent fufpendus de leurs fon&ions , 8c l'anathême déjà prononcé contre eux renouvellé. Amoul Evêque de Cremone dépofécomme convaincu deiimonie: Roland de Trevife dépofé comme auteur du fchifme entre le roïaume 8c le facerdoce. On confirma la dépofition 8c l'anathême contre le Cardinal Hugues le Blanc , 8c contre Guifroi Archevêque de Narbonne, le même contre lequel le Vicomte Berenger fit tant de plaintes . au concile de Touloufe de Pan ioyé. . Quant * Digitized by Google

docteur, mais d'un ſtile ſimple & familier, emploïant des raiſons ſolides & des exemples ſenſibles : toûjours prêt à donner conſeil à qui le demandoit. Auſſi étoit-il admiré & cheri de tout le monde. On s'eſtimoit heureux de lui parler, les plus grands étoient les plus empreſſez à le ſervir. Il n'y avoit en Angleterre ni Comte, ni Comteſſe, ni perſonne puiſſante, qui ne crut avoir perdu ſon merite devant Dieu, s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'Abbé du Bec. Le Roi, lui-même, Guillaume le conquerant, formidable à tout le reſte des hommes, étoit ſi affable pour Anſelme, qu'il ſembloit devenir un autre homme en ſa preſence.

AN. 1078.

LI. Quatriéme Concile de Rome.

Le Pape Gregoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le Carême de l'année 1077. Il en fut empêché par ſon voïage de Lombardie : mais il en tint un cette année 1078. & on le compte pour le quatriéme concile de ſon Pontificat. Il y appella Guibert Archevêque de Ravenne & les Evêques de la Romagne & de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitiéme de Janvier, leur promettant toute ſureté pour le voïage ; mais ni Guibert, ni pluſieurs autres ne vinrent. Le Pape tint ce concile à Rome, avec environ cent Evêques la premiere ſemaine de Carême. Tedald Archevêque de Milan & Guibert de Ravenne, furent ſuſpendus de leurs fonctions, & l'anathême déja prononcé contre eux renouvellé. Arnoul Evêque de Cremone dépoſé comme convaincu de ſimonie : Roland de Treviſe dépoſé comme auteur du ſchiſme entre le roïaume & le ſacerdoce. On confirma la dépoſition & l'anathême contre le Cardinal Hugues le Blanc, & contre Guifroi Archevêque de Narbonne, le même contre lequel le Vicomte Berenger fit tant de plaintes

Lib. V. ep. 1.

to. X. p. 399

Livre pnxante-deuxiéme. Quant à l'Allemagne , il fut refolu d'y envoïer des légats pour tenir une aflèmblée generale de tout le roïauipe 8c y rétablir la paix , ou juger ^ en connoiflànce de caufe , lequel des deux partis avoit la juftice de Ton côté. Ainfi le Pape fuppofbittoûjoursque le droit à cette couronne étôit douteux entre Henri 8c Rodolfe. Le decret du concile ajoûte une menace d'excommunication contre toute perfonne , Roi , Evêque ou autre , qui s'oppofera à cette commiflion des légats j 8c dans cette claufe ces paroles font remarquables : Nous le lions par l'autorité a po (folique , non feulement quant à l'efprit , mais • quant au corps; 8c lui ôtons toute la profperité de cette vie 8c laf vî&oire à fes armes. Le Pape prononça^ enfuite excommunication contre tous les Normans, qui attaquoient 8c pilloient les terres de faint Pierre ; 8c depofition contre les Evêques 8c les Prêtres , qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniez. Il fufpend les Evêques qui n'étoient point venus au concile y étant appeliez. Il déclaré nulles les ordinations faites par les excommuniez. Il renouvelle l'excommunication déjà prononcée contre ceux qui pillent les debris des naufrages. Mais il s'apperçut lui- même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur , 8c qu'il y avoit plulieurs perfonnes , qui partie par ignorance , partie par crainte ou même par neceffité , ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les-excommuniez. Enfin , que les excommunications s'étendraient à l'infini , li elles étoient encourues par la feule communication , avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniez. Le Pape déclaré donc , qu'ufant d'indulgence , il excepte de Pexcom' . munication • Digitized by Google

Quant à l'Allemagne, il fut reſolu d'y envoïer des legats pour tenir une aſſemblée generale de tout le roïaume & y rétablir la paix, ou juger en connoiſſance de cauſe, lequel des deux partis avoit la juſtice de ſon côté. Ainſi le Pape ſuppoſoit toûjours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le decret du concile ajoûte une menace d'excommunication contre toute perſonne, Roi, Evêque ou autre, qui s'oppoſera à cette commiſſion des legats; & dans cette clauſe ces paroles ſont remarquables : Nous le lions par l'autorité apoſtolique, non ſeulement quant à l'eſprit, mais quant au corps; & lui ôtons toute la proſperité de cette vie & la victoire à ſes armes. AN. 1078. *Sup. 40. LX. n 20.*

Le Pape prononça enſuite excommunication contre tous les Normans, qui attaquoient & pilloient les terres de ſaint Pierre; & depoſition contre les Evêques & les Prêtres, qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniez. Il ſuſpend les Evêques qui n'étoient point venus au concile y étant appellez. Il declare nulles les ordinations faites par les excommuniez. Il renouvelle l'excommunication déja prononcée contre ceux qui pillent les debris des naufrages.

Mais il s'apperçut lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, & qu'il y avoit pluſieurs perſonnes, qui partie par ignorance, partie par crainte ou même par neceſſité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniez. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini, ſi elles étoient encouruës par la ſeule communication, avec ceux qui avoient communiqué avec les

Hiftoir » EccltfitJKqtH. _ munication les femmes & ks enfans des exAN.io7».cominunie2, f lem-s ferfs & leurs autres ferviteurs , ou fergens , comme on .les nommoit alors ; St ceux qui ne {ont pas allez, de la cour d'un Prince , pour entrer dans fes mauvais confèils. De plus , ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniez. , ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommunie!. Les pèlerins Sc ks voiageurs partant dans un pais d'excommuniez , peuvent recevoir d'eux , même gratuitement j ks chofes neceflaires à la vie ; St on peut donner aux excommuniez les chofes necelïàires , pourvu que ce foit par motif d'humanité , Sc non pas au mépris de l'excommunication. Ce decret cft daté du troiiiiéme de Mars 107 S. qui étoit k famedi de la première femaine de Carême. Kififl. if. En execution du decret touchant la paix d'Allemagne , le Pape écrivit aux Evêques 8 1 aux Seigneurs de ce roïaume , les exhortant à tenir une aiïemblée où il pût envoïer fes leç. 1 6. gats , pour terminer ce grand différend, lien écrivit en particulier à Udon Archevêque de Trêves, en qui il témoigne avoir une grande confiance , quoiqu'il fût toûjours attaché au Roi Henri. Ces deux lettres font du neuvième de Mars 1078. LU. L'Archevêque Udon mourut la même anArchevé- n®c' ^tant à la fuite du Roi Henri au liege du fue de Tre- château de Tung , dans la haute Allemagne, ▼e». Son iùccefllèur nit Egilbert grand (chifmatiKjl.Trtw. q^^ jj étoit de la noblertfe de Bavière, Sc Prefjifiii v^r k cathédrale de Paflàu. Un jour comme l'Evêque publioit 1e decret du Pape Grégoire , partant excommunication contre k Roi Henri IV. 8c fes adherans , Egilbert refifta en face à l'Evêque , difaat , qu'il étoit permis au Roi

AN. 1078. munication les femmes & les enfans des excommuniez, leurs ſerfs & leurs autres ſerviteurs, ou ſergens, comme on les nommoit alors : & ceux qui ne ſont pas aſſez de la cour d'un Prince, pour entrer dans ſes mauvais conſeils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniez. Les pelerins & les voïageurs paſſant dans un païs d'excommuniez, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choſes neceſſaires à la vie ; & on peut donner aux excommuniez les choſes neceſſaires, pourvû que ce ſoit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'excommunication. Ce decret eſt daté du troiſiéme de Mars 1078. qui étoit le ſamedi de la premiere ſemaine de Carême.

V. epiſt. 15. En execution du decret touchant la paix d'Allemagne, le Pape écrivit aux Evêques & aux Seigneurs de ce roïaume, les exhortant à tenir une aſſemblée où il pût envoïer ſes le-

ep. 16. gats, pour terminer ce grand differend. Il en écrivit en particulier à Udon Archevêque de Treves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toûjours attaché au Roi Henri. Ces deux lettres ſont du neuviéme de Mars 1078.

LII. Egilbert Archevêque de Treves. *Hiſt. Trevir. to. 12. Spicil. p. 224.*

L'Archevêque Udon mourut la même année, étant à la ſuite du Roi Henri au ſiege du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son ſucceſſeur fut Egilbert grand ſchiſmatique. Il étoit de la nobleſſe de Baviere, & Prevôt de la cathedrale de Paſſau. Un jour comme l'Evêque publioit le decret du Pape Gregoire, portant excommunication contre le Roi Henri IV. & ſes adherans, Egilbert reſiſta en fa-

Livre foixetnte-deuxiéine. jf 3 Roi de donner à qui il voudroit gratis ou pour . _ de l'argent les biens temporels de l'Eglife rele- N,107®* vant de lui. L'Evêque de PalTau votant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, jufquesà ce qu'il allât fe faire abfoudre par le Pape. Egilbert après avoir long-tems hefité , refolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au Roi , quii'adrefia à l'Antipape Guibert, 8c le chargea de fes ordres. Comme il rcvenoit après s'être acquitté de fa commiffion , il apprit que l'Archevêque Udon étoit mort , & que le Roi étoit venu à Treves pour lui donner un fuccefTeur. -Il fe hâta donc d'y arriver , efperant d'obtenir cette place pour recompenfe de fes fervices. Le Roi aïant ordonné au clergé de Treves de lui nommer celui qu'ils defiroient pour Archevêque , ils lui en prefenterent de leurs corps plufieurs très-dignes : mais comme pas un ne . lui avoit rien offert , il les refufa tous. Trois . jours fe pafferent ainfi , 8c Te quatrième Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de fa com million , le Roi dit, que puifque on n'avoit encore pu s'accorder pour le choix d'un Archevêque de Treves, il falloit convenir de celui-ci. Thierri Evêque de Verdun y confentit : mais Herman de Mets , Pibon de Thou] 8c la plus grande partie du clergé 8c du peuple y répugnoient , quoiqu'ils, n'ofaflènt rcfifter ouvertement au Roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire différer le {acre : car le Roi donna fur le champ l'invefliture à Egilbert . • par l'anneau 8c la.croffe. C'étoit le fixiéme de Janvier 1078. j'entens 1079/ avant Pâques. Egilbert demeura ainii, fans être facré environ • trois ans. * Le Pape Grégoire écrivit auffi en France, f , pour déclarer ce qu il avoit ordonne au quatne-Mjnaflr.t . 1116 >ie Rein».
Digitized by Google

Roi de donner à qui il voudroit gratis ou pour de l'argent les biens temporels de l'Egliſe relevant de lui. L'Evêque de Paſſau voïant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, juſques à ce qu'il allât ſe faire abſoudre par le Pape. Egilbert après avoir long-tems heſité, reſolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au Roi, qui l'adreſſa à l'Antipape Guibert, & le chargea de ſes ordres. Comme il revenoit après s'être acquitté de ſa commiſſion, il apprit que l'Archevêque Udon étoit mort, & que le Roi étoit venu à Treves pour lui donner un ſucceſſeur. Il ſe hâta donc d'y arriver, eſperant d'obtenir cette place pour recompenſe de ſes ſervices. AN. 1078.

Le Roi aïant ordonné au clergé de Treves de lui nommer celui qu'ils deſiroient pour Archevêque, ils lui en preſenterent de leurs corps pluſieurs très-dignes : mais comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refuſa tous. Trois jours ſe paſſerent ainſi, & le quatriéme Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de ſa commiſſion, le Roi dit, que puiſque on n'avoit encore pû s'accorder pour le choix d'un Archevêque de Treves, il falloit convenir de celui-ci. Thierri Evêque de Verdun y conſentit : mais Herman de Mets, Pibon de Thoul & la plus grande partie du clergé & du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'oſaſſent reſiſter ouvertement au Roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire differer le ſacre : car le Roi donna ſur le champ l'inveſtiture à Egilbert par l'anneau & la croſſe. C'étoit le ſixiéme de Janvier 1078. j'entens 1079. avant Pâques. Egilbert demeura ainſi, ſans être ſacré environ trois ans.

Le Pape Gregoire écrivit auſſi en France, LIII.

touchant les Evêques de • °78- France 8c de Bourgogne , que le légat Hugues • 1 7* de Die avoit fufpendus ou condamnez. Quant à ManaiTes Archevêque de Reims , nous l'avons, dit-il, rétabli dans £ès fondions, après qu'il a fait ferment fur le corps de faint Pierre , que ce n'eft pas par mépris qu'il" a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il fera appcllé de nôtre part , il fe foumettra à nôtre jugement ou à celui de nôtre légat. Enfin qu'il confervera les trefors , les omemens 8c les terres de l'Eglife de Reims. Le Pape leve de même les fufpenfes prononcées contre les Archevêques de Befançon , de Sens , de Bout-, ges 8c de Tours, 8c contre Godefroi Evêqüe de Chartres , à la charge qu'ils fe iuftifieront devant fon légat : ce qui montre le fujet qu'avoit ce Prélat de fe plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les cenfures qu'il avoit tuf. n. 46. prononcées en France. L' Archevêque Manafiès après fon retour de Rome, écrivit au Pape une lettre, où entre n. 1 o. (me. autres chofes, il fe plaint que Garmond Arehet'hr^lrd V^clue tienne feignant d'être légat du Pape, ». jo^r avo‘t dégradé 8c rehabilité des prêtres dans le diocefe de Reims. Il fe plaint aufli , que pendant qu'il étoit à Rome,, les Evêques de Laon 8c de Soifîons fès fuffragans en avoient ordonné un pour Amiens , quoiqu'il eût reçu l'inveftiture, 8c que le confentement du métropolitain fût riecdTaire. Il demande la confervation -de fon privilège , de n'être jugé que par le Pape, ou par. des légats Romains, 8c non de deçà les monts 5 foutenant que c'eft à lui à convoquer les Evêques de toute la Gaule. VI tpjl.i. Le Pape répondit à l'Archevêque de Reims: Si par les légats Romains vous n'entendez que ceux qui font nez à Rome, ou qui après y •" . ' ' ; avoir Digîtized by Google

AN. 1078. me concile de Rome, touchant les Evêques de France & de Bourgogne, que le legat Hugues *V. epiſt. 17.* de Die avoit ſuſpendus ou condamnez. Quant à Manaſſes Archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ſes fonctions, après qu'il a fait ſerment ſur le corps de ſaint Pierre, que ce n'eſt pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il ſera appellé de nôtre part, il ſe ſoumettra à nôtre jugement ou à celui de nôtre legat. Enfin qu'il conſervera les treſors, les ornemens & les terres de l'Egliſe de Reims. Le Pape leve de même les ſuſpenſes prononcées contre les Archevêques de Beſançon, de Sens, de Bourges & de Tours, & contre Godefroi Evêque de Chartres, à la charge qu'ils ſe juſtifieront devant ſon legat : ce qui montre le ſujet qu'avoit ce Prelat de ſe plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les cenſures qu'il avoit *Sup. n. 46.* prononcées en France.

L'Archevêque Manaſſes après ſon retour de Rome, écrivit au Pape une lettre, où entre *to. 10. conc. p. 362. ex chr. Vird. p. 303.* autres choſes, il ſe plaint que Garmond Archevêque de Vienne feignant d'être legat du Pape, avoit dégradé & rehabilité des prêtres dans le dioceſe de Reims. Il ſe plaint auſſi, que pendant qu'il étoit à Rome, les Evêques de Laon & de Soiſſons ſes ſuffragans en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eût reçû l'inveſtiture, & que le conſentement du métropolitain fût neceſſaire. Il demande la conſervation de ſon privilege, de n'être jugé que par le Pape, ou par des legats Romains, & non de deçà les monts ; ſoutenant que c'eſt à lui à convoquer les Evêques de toute la Gaule.

VI epiſt. 2. Le Pape répondit à l'Archevêque de Reims : Si par les legats Romains vous n'entendez que

I Livre foixMntt-deuxiimt. jyy avoir été élevez dès l’enfance , y ont quelque dignité ecclciiaftique :nous fbmmes furprhque vous vouliez diminuer nos droits*, 8c vous AN.1078. exempter Peul de ce que nos prédeccflêurs ont pratiqué dans toutes les occafions. Vous fçavez qu’Ofius prélida au concile de Nicée , 8c Cirille XISun'l'v au concile d’Ephefe, comme légats des Papes: xkv. ^37. que Paint Grégoire donna à Syagre Evêque d’Autun , fuffragant de Lion , la commiftion l,v’ de tenir dans la Gaule un concile general ; 8c ***** "* que pour un pareil fujet il fit Ton légat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à ce que vous- dites de vôtre privilège , nous répondons que l’on peut, fuivant les circonftances des personnes x des tems’ 8c des lieux accorder des privilèges , qu’il eft permis enPuite de révoquer dans d’autres circonftances , fi la ncceflité ou une plus grande utilité le demande. Car les privilèges ne doivent pas ruiner la difeipline établie par les Peres , mais pourvoir à l’utilité de l’Eglife : delà vient que l’autorité de l’Eglife d’Arles , qui s’étendoit fur tout le roïaume de $«*. Ih. France , alors plus grand qu’aujourd’hui , a ce fié xxxy. n. au bout de quelque teins* 8c le Paint Siégé a19* delegué Pon pouvoir à d’autres Pelon qu’il lui a plû. L’EgliPe de Reims elle-même , a été quelque tems PoumiPe à un Primat après le Pape. Il conclut en ordonnant à Manafles , de Pc prefenter devant l’Evêque de Die 8c l’Abbé de Clugni fes légats , tant pour Pe juftifier des accuPations formées contre lui , que pour Pe faire rendre juftice Pur les plaintes , qu’il faiPoit contre l’Archevêque de Vienne 8c les autres. Le Pape en VÏ. tpifl. 3. écrivit aufli aux deux légats Hugues de Die 8c Hugues de Clugni , 8c ces deux lettres Pont du vingt-deuxième d’ Août 1078. * Le Pape Grégoire avoit une confiance particuliere au J&int Abbé de Clugni , comme l’on s Hugues : - ; .r voit Je t.lujsi. Digitized by Google

avoir été élevez dès l'enfance, y ont quelque dignité eccleſiaſtique : nous ſommes ſurpris que vous vouliez diminuer nos droits, & vous exempter ſeul de ce que nos prédeceſſeurs ont pratiqué dans toutes les occaſions. Vous ſçavez qu'Oſius préſida au concile de Nicée, & Cirille au concile d'Epheſe, comme legats des Papes : que ſaint Gregoire donna à Syagre Evêque d'Autun, ſuffragant de Lion, la commiſſion de tenir dans la Gaule un concile general ; & que pour un pareil ſujet il fit ſon legat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à ce que vous dites de vôtre privilege, nous répondons que l'on peut, ſuivant les circonſtances des perſonnes, des tems & des lieux accorder des privileges, qu'il eſt permis enſuite de révoquer dans d'autres circonſtances, ſi la neceſſité ou une plus grande utilité le demande. Car les privileges ne doivent pas ruiner la diſcipline établie par les Peres, mais pourvoir à l'utilité de l'Egliſe : delà vient que l'autorité de l'Egliſe d'Arles, qui s'étendoit ſur tout le roïaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a ceſſé au bout de quelque tems ; & le ſaint Siege a delegué ſon pouvoir à d'autres ſelon qu'il lui a plû. L'Egliſe de Reims elle-même, a été quelque tems ſoumiſe à un Primat après le Pape. Il conclut en ordonnant à Manaſſes, de ſe preſenter devant l'Evêque de Die & l'Abbé de Clugni ſes legats, tant pour ſe juſtifier des accuſations formées contre lui, que pour ſe faire rendre juſtice ſur les plaintes, qu'il faiſoit contre l'Archevêque de Vienne & les autres. Le Pape en écrivit auſſi aux deux legats Hugues de Die & Hugues de Clugni, & ces deux lettres ſont du vingt-deuxiéme d'Août 1078.

AN. 1078.

Sup. liv. XI. n. 5.

Sup. liv. XXV. n. 37.

Sup. liv. XXXI. n. 10.

Sup. liv. XXXV. n. 19.

VI. epiſt. 3.

AN.1078 Ltb. i. ep <a. Lit. 11. f, 4 9- Hifloire Eecleftaflique. ' • voit par Tes lettres ; 8c par trois entre autres ï 'où if lui décharge fon cœur , 8c lui communi' que fes peines. Dans l'une , qui eft de la première année de fon Pontificat , il fe plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la confolation de le venir voir à Rome , 8c l'exhorte à y venir au plutôt. Car , ajoûte-t-il , tout foiblcs que nous fommes , 8c quoique nos forces d'efprit 8c de corps , n'yfuffifent pas , nous portons fculs un grand poids d'affaires , non feulement fpirituelles , mais temporelles * 8c nous craignons tous les jours de fuccomber fous le faix , parce que nous ne pouvons trouver de fecours dans ce malheureux 'fiecle. C'cft pourquoi nous vous prions au nom de Dieu , d'exhorter vos . frères à le plier continuellement pour nous. • L'année fuivante il lui difoit : J'ai fouvent prié Nôtre-Seigneur , ou de m'ôter de cette vie , ou de me rendre utile à fon Eglife. Car je fuis environné d'une douleur excemve 8c d'une trifteflè univerfèlle. L'Eglife Orientale abandonne la foi catholique , 8c les Chrétiens y font par tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident 8c les autres parties du monde , à peine trouvai-je des Evêques dont l'entrée ait été légitimé , dont la vie foit pure 8c qui gouvernent leur troupeau par charité plutôt que par ambition j 8c entre tous les Princes feculiers , je n'en connois point qui préfèrent l'honneur de Dieu au leur , 8c la juftice à l'intérêt. Quant aux peuples entre lefquels je demeure , les Romains , les Lombards 8c les Normans : je leur dis fouvent , je les trouve en quelque façon pires que des Juifs 8c des Païens. Quand je reviens à moi-même , je me fens fi chargé du poids de mes pechez , que je n'ai d'efperance pour mon falut qu'en la laile mifericorde de JésusChrist, ♦

Digitized by Google

AN. 1078. voit par ſes lettres ; & par trois entre autres, où il lui décharge ſon cœur, & lui communique ſes peines. Dans l'une, qui eſt de la premiere année de ſon Pontificat, il ſe plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la conſolation de le venir voir à Rome, & l'exhorte à y venir au plûtôt. Car, ajoûte-t-il, tout foibles que nous ſommes, & quoique nos forces d'eſprit & de corps, n'y ſuffiſent pas, nous portons ſeuls un grand poids d'affaires, non ſeulement ſpirituelles, mais temporelles ; & nous craignons tous les jours de ſuccomber ſous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de ſecours dans ce malheureux ſiecle. C'eſt pourquoi nous vous prions au nom de Dieu, d'exhorter vos freres à le prier continuellement pour nous.

Lib. 1. ep. 62.

Lib. II. p. 49. L'année ſuivante il lui diſoit : J'ai ſouvent prié Nôtre-Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à ſon Egliſe. Car je ſuis environné d'une douleur exceſſive & d'une triſteſſe univerſelle. L'Egliſe Orientale abandonne la foi catholique, & les Chrétiens y ſont par tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident & les autres parties du monde, à peine trouvai-je des Evêques dont l'entrée ait été legitime, dont la vie ſoit pure & qui gouvernent leur troupeau par charité plûtôt que par ambition ; & entre tous les Princes ſeculiers, je n'en connois point qui preferent l'honneur de Dieu au leur, & la juſtice à l'interêt. Quant aux peuples entre leſquels je demeure, les Romains, les Lombards & les Normans : je leur dis ſouvent, je les trouve en quelque façon pires que des Juifs & des Païens. Quand je reviens à moi-même, je me ſens ſi chargé du poids

Livre foixante-Jeuxiéme. 357 _____ Christ. Il conclut en fe recommandant aux g prières des moines de Clugni. N.107 • Enfin dans une lettre de cette même année 1078. il parle ainfi : Nous Tommes accablez de tant d'affliétions 5c fatiguez de tant de travaux, <^ue ceux qui font avec nous ont peine mêhie à le voir. Et quoique l'Ecriture nous apprenne , que chacun fera recompenfé félon Ton ' travail, la vie nous paraît fouvent ennuïeufe 8c la mort defirable. Quand le bon Jésus me tend la main , il me donne de la joie : mais quand il me lai fie à moi-même, je retombe dans le trouble; 8c quand les forces me manquent entière- * ment , jeJuidisen gemiflânt : Si vous impôfiez un tel fardeaux à Moite ou à Pierre , je crois qu'ils en feraient accablez. j — Vers le même tems le Pape demanda à l' Ab- odnnEvêbé Hugues quelques-uns de fes moines les plusque d'ortie, habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglife. Hugues lui envoïa O'don prieur de Clu- iô79. gm , 8c Pierre depuis Abbé de Cave près de J. Mort. Saleme. Odon , Eudes ou Otton (car c'eft le TcTr!a'- '»• même) étoit fils du Seigneur de Lageri près de^*'^,c,/* Châtillon fur Marne. Il naquit vers l'an 104.x. 8c fut élevé à Reims où il fit les études fous faint Bruno alors chancelier de cette Eglife. Odon en fut aufii chanoine : 8c comme cechapitre obfevvoit alors une grande régularité , quèlqucs-uns ont dit , qu,'il avoit été chanoine régulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070. Mais peu de tems après il refolut de quitter le monde , apparemment par les exhortations de faint Bruno , 8c fe retira à Clugni , où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoie à Rome. Saint Hugues voïant la capacité d'Odon , le fit Prieur du monaftere peud'années après fa converfion ; c'cft-à-dirc vers l'an i0j6. 8c deux ans après le Pape GregoiDigitized by Google

CHRIST. Il conclut en ſe recommandant aux prieres des moines de Clugni. AN. 1078.

Enfin dans une lettre de cette même année 1078. il parle ainſi : Nous ſommes accablez de tant d'afflictions & fatiguez de tant de travaux, que ceux qui ſont avec nous ont peine même à le voir. Et quoique l'Ecriture nous apprenne, que chacun ſera recompenſé ſelon ſon travail, la vie nous paroît ſouvent ennuïeuſe & la mort deſirable. Quand le bon JESUS me tend la main, il me donne de la joïe : mais quand il me laiſſe à moi-même, je retombe dans le trouble; & quand les forces me manquent entierement, je lui dis en gemiſſant : Si vous impoſiez un tel fardeaux à Moïſe ou à Pierre, je crois qu'ils en ſeroient accablez. *V. epiſt. 21.*

LV. Odon Evêque d'Oſtie.

Vers le même tems le Pape demanda à l'Abbé Hugues quelques-uns de ſes moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Egliſe. Hugues lui envoïa Odon prieur de Clugni, & Pierre depuis Abbé de Cave près de Salerne. Odon, Eudes ou Otton (car c'eſt le même) étoit fils du Seigneur de Lageri près de Châtillon ſur Marne. Il nâquit vers l'an 1042. & fut élevé à Reims où il fit ſes études ſous ſaint Bruno alors chancelier de cette Egliſe. Odon en fut auſſi chanoine : & comme ce chapitre obſervoit alors une grande regularité, quelques-uns ont dit, qu'il avoit été chanoine regulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070. Mais peu de tems après il reſolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de ſaint Bruno, & ſe retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoïé à Rome. Saint Hugues voïant la capacité d'Odon, le fit Prieur du monaſtere peu d'années après ſa converſion; c'eſt-à-dire vers *Orderic. lib. IV. an. 1073. Hiſt. S. Mart. Tornac. to. 12. Spicil. p. 464.*

_____ 3î‘8 . Hiftoire Eccltjutfliijue. » n Te VII. -l’aïant fait venir à Rome , lui donna N'i°78*Pévêché d’Oftie pour l’oppofer à un fehifmatique nommé Jean , à qui l’Empereur Henri l’avoit donné après la mort de Gerauld fameux Hcrtold. par fes légations. Odon devint alors le principal **' t077‘ confident du Pape , 8c fut quatre ans durant continuellement auprès de lui. LVI. Le Pape Grégoire avoit renvoie à fon légat Affaires de Hugues de Die le différend entre Eveil ou Ivon tagne.0 C*Eveque de Dol en Bretagne , 8c Johonée ion • A B * ap. predeceflcur. Ce dernier étoit entré dans ce Mar tnmt. flege par fimonie , en donnant au Comte Alain f * 7' ’ de grands prefens , au vu 8c fçu de tout le monde ; 8c - depuis fon Epifcopat il s’étoit marié publiquement 8c avoit plufieurs enfans. Quand fes filles étoient venues en âge d’être mariées , il leur avoit donné en dot des terres de l’Eglife. P- Le Pape Nicolas II. averti de ce fcandale, avoit P- rü-cité à Rome Johonée, mais inutilement : Gre• + e^tr!'‘ goire VII. le dépôfe , 8c l’Eglife de Dol lui enItntré U UI. voïa pour être ordonné à fa place , un jeune «.soi. homme nommé Geldoiiin chanoine de Dol , qu’ils avoient élu. Il étoit de grande naiffence 8c de bonnes mœurs ; mais comme il n’avoit pas l’âge porté par les canons , ni la maturité ncceffaire pour l’épifeopat , le Pape Grégoire refufa de l’ordonner : 8c du confentement de Geldoüin même 8c de ceux qui Paccompagnoient , il ordonna Evêque de Dol Even Abbé de feint Melagne, qui étoit de la même députation , homme fege -8c vertueux. Il ne s’attendoit à rien moins , 8c il fallut le forcer à accepter l’épifeopat : c'cft ce qui paraît par la lettre du Pape au clergé 8c au peuple de Dol, en date du vingtfcptiéme de Septembre 1 076. 8c par la lettre à Guillaume Roi d’Angleterre, dont la Bretagne ‘ rélevoit étant un arriéré fief de la Normandie. xi^nu n. Comme l’Evêque de Dol étoit en pdfTefiîon 4* -de- * -Digitized by Google

AN. 1078. re VII. l'aïant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Oſtie pour l'oppoſer à un ſchiſmatique nommé Jean, à qui l'Empereur Henri l'avoit donné après la mort de Gerauld fameux par ſes legations. Odon devint alors le principal confident du Pape, & fut quatre ans durant continuellement auprès de lui.

Bertold. an. 1077.

LVI. Affaires de Dol en Bretagne.

Le Pape Gregoire avoit renvoïé à ſon legat Hugues de Die le differend entre Even ou Ivon Evêque de Dol en Bretagne, & Johonée ſon predeceſſeur. Ce dernier étoit entré dans ce ſiege par ſimonie, en donnant au Comte Alain de grands preſens, au vû & ſçû de tout le monde; & depuis ſon Epiſcopat il s'étoit marié publiquement & avoit pluſieurs enfans. Quand ſes filles étoient venuës en âge d'être mariées, il leur avoit donné en dot des terres de l'Egliſe.

Acta ap. Martenne. p. 57.

p. 56. Le Pape Nicolas II. averti de ce ſcandale, avoit

p. 58. cité à Rome Johonée, mais inutilement: Gregoire VII. le dépoſa, & l'Egliſe de Dol lui envoïa pour être ordonné à ſa place, un jeune homme nommé Geldoüin chanoine de Dol, qu'ils avoient élû. Il étoit de grande naiſſance & de bonnes mœurs; mais comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons, ni la maturité neceſſaire pour l'épiſcopat, le Pape Gregoire refuſa de l'ordonner: & du conſentement de Geldoüin même & de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna Evêque de Dol Even Abbé de ſaint Melagne, qui étoit de la même députation, homme ſage & vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, & il fallut le forcer à accepter l'épiſcopat: c'eſt ce qui paroît par la lettre du Pape au clergé & au peuple de Dol, en date du vingt-ſeptiéme de Septembre 1076. & par la lettre à Guillaume Roi d'Angleterre, dont la Bretagne rélevoit étant un arriere fief de la Normandie.

Greg. IV. ep. 4. *Argentré l. III. c.* 101.

Livre foixante-deuxiétne. jfç depuis deux cens ans du titre d’ Archevêque 8c de la jurifdiftion fur les Evêques de Bretagne ; j.' le Pape lui donna le pallium , 8c écrivit à tous' les Evêques delà Province , de lui rendre obéïffance , fans préjudice toutefois des droits de l’Archevêque de Tours , qui fe prétendoit toujours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n’empêcha pas que Raoul Archevêque de Tours , ne fe plaignît de ce que le Pape avoit accordé le pallium à l’Evêque de Dol : fur quoi le Pape lui répondit : Les Seigneurs dupaïsaïant envoie nous demander un Evêque pour ce fiege, 8c déclaré qu’ils vouloient renoncer à l’ancien abus de donner l’inveffiture 8c de prendre de l’argent pour l’ordination des Evêques : nous avpns reçu leur offre avec joie , 8c avons crû leur devoir accorder ce qu’ils demandôient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons prifes pour confèrver la dignité de l’Eglife de Tours. . C’eft pourquoi vous devez attendre , fans murmurer , l’examen 8c la decifion de cette affaire , qui fe fera bien-tôt comme nous efperons , foit fur les lieux, fbit à Rome en nôtre prefcnce. Johonée chafféde Dol s’efforçoit toûjours d’y rentrer, fe plaignant d’avoir été depofé injuftement} 8c fit écrire au Pape en fa faveur par le Roi d’Angleterre , à qui le Pape répondit : Nous croyions cette affaire terminée : mais^?”^„7« pour vous montrer l’attention que nous faifons a vôtre priere , 8c de peur d’avoir été furpris , ce- que nous necroïons pas, nous avons refolu d’envoïer fur les lieux Hugues Evêque de Die , Hubert foudiacre de l’Eglife Romaine 8c le moine Teuzon , qui a déjà pris connoiffance de cette affaire, pour l’examiner encore fbigneufèment 8c vous la faire connoître : ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que de. • mande Digitized by Google

depuis deux cens ans du titre d'Archevêque & de la juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne : le Pape lui donna le pallium, & écrivit à tous les Evêques de la Province, de lui rendre obéïſſance, ſans préjudice toutefois des droits de l'Archevêque de Tours, qui ſe prétendoit toûjours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul Archevêque de Tours, ne ſe plaignît de ce que le Pape avoit accordé le pallium à l'Evêque de Dol : ſur quoi le Pape lui répondit : Les Seigneurs du païs aïant envoïé nous demander un Evêque pour ce ſiege, & declaré qu'ils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'inveſtiture & de prendre de l'argent pour l'ordination des Evêques : nous avons reçû leur offre avec joïe, & avons crû leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons priſes pour conſerver la dignité de l'Egliſe de Tours. C'eſt pourquoi vous devez attendre, ſans murmurer, l'examen & la deciſion de cette affaire, qui ſe fera bien-tôt comme nous eſperons, ſoit ſur les lieux, ſoit à Rome en nôtre preſence.

AN. 1078. *IV. epiſt. 5.*

IV. epiſt. 13.

Johonée chaſſé de Dol s'efforçoit toûjours d'y rentrer, ſe plaignant d'avoir été depoſé injuſtement ; & fit écrire au Pape en ſa faveur par le Roi d'Angleterre, à qui le Pape répondit : Nous croyions cette affaire terminée : mais pour vous montrer l'attention que nous faiſons à vôtre priere, & de peur d'avoir été ſurpris, ce que nous ne croïons pas, nous avons reſolu d'envoïer ſur les lieux Hugues Evêque de Die, Hubert ſoudiacre de l'Egliſe Romaine & le moine Teuzon, qui a déja pris connoiſſance de cette affaire, pour l'examiner encore ſoigneuſement & vous la faire connoître : ne doutant

IV. epiſt. 17.

AN.1078 V. tpi fl. 2 3 LVII. Cinquième concile de Rome. ! Brrtold . an, 1078. MabiU.prxf. 2. <». 6, n. 28. (.1. t, 2. 360 Hîjlo'rre Zcclejtajlique ; mande la juftice; car nous fçavons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu : La lettre eft du vingt-uniéme de Mars 1077. L'année fuivante le Pape écrivit à quelques Seigneurs Bretons, que l'Archevêque Even s'étoit prefenté à lui, mais que la caufe n'avoit pû être jugée par l'abfence de Ton compétiteur. C'cft pourquoi , ajoûte-t-il, nous avons envoie toute cette affaire à Hugues de Die nôtre légat, qui doit celebrer un concile en Frânce; où nous vous prions de faire affilier les Evêques, les Abbez 8c les autres perfonnes neceffaires pour faire terminer ce différend. La lettre eft du vingt-deuxième de Mai 1078. La même année au mois de Novembre , le Pape tint un concile à Rome dans l'Eglife .du Sauveur , ' que l'on compte pour le cinquième de fon Pontificat. Berenger y étoit prefent , 8c étant preffé de renoncer àfbn erreur, il donna une courte profeffion de foi , 8c obtint délai jufques au prochain concile qui fe dévoit tenir pendant le carême fuivant. En celui-ci on excommunia l'Empereur de C. P. 8c plufieurs autres; 8c il s'y trouva des députez des deux Princes qui fe difputoient le roïaume d'Allemagne, Henri 8c Rodolfe ; qui jurèrent chacun pour leur maître , qu'ils n'uferoient d'aucune fraude pour empêcher la conférence que les légats du îaint Siège dévoient tenir dans ce roïaume. On fit auffi dans ce concile quelques reglemens pour l'utilité de l'Eglife. Défenfe à toute perlonne de retenir les terres ecclefiaftiques qu'il a reçues d'un Prince feculier , ou des Evêques & des Abbez malgré eux. Ce qui regardoit principalement l'Allemagne. Defenfc a tous , principalement aux Normans , d'ufurper les terres 8c les autres biens du mont-Caffin. Défenfe à tout clerc de prendre l'inveftiture d'un évêché t)

AN.1078. mande la juſtice; car nous ſçavons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu : La lettre eſt du vingt-uniéme de Mars 1077. L'année ſuivante le Pape écrivit à quelques Seigneurs Bretons, que l'Archevêque Even s'étoit preſenté à lui, mais que la cauſe n'avoit pû être jugée par l'abſence de ſon competiteur. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous avons envoïé toute cette affaire à Hugues de Die nôtre legat, qui doit celebrer un concile en France; où nous vous prions de faire aſſiſter les Evêques, les Abbez & les autres perſonnes neceſſaires pour faire terminer ce differend. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mai 1078.

P. epiſt. 23.

LVII. Cinquiéme concile de Rome.

La même année au mois de Novembre, le Pape tint un concile à Rome dans l'Egliſe du Sauveur, que l'on compte pour le cinquiéme de ſon Pontificat. Berenger y étoit preſent, & étant preſſé de renoncer à ſon erreur, il donna une courte profeſſion de foi, & obtint délai juſques au prochain concile qui ſe devoit tenir pendant le carême ſuivant. En celui-ci on excommunia l'Empereur de C. P. & pluſieurs autres; & il s'y trouva des députez des deux Princes qui ſe diſputoient le roïaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe; qui jurerent chacun pour leur maître, qu'ils n'uſeroient d'aucune fraude pour empêcher la conference que les legats du ſaint Siege devoient tenir dans ce roïaume.

Bertold. an. 1078. Mabill. præf. 2. to. 6. n. 28.

On fit auſſi dans ce concile quelques reglemens pour l'utilité de l'Egliſe. Défenſe à toute perſonne de retenir les terres eccleſiaſtiques qu'il a reçûës d'un Prince ſeculier, ou des Evêques & des Abbez malgré eux. Ce qui regardoit principalement l'Allemagne. Défenſe à tous, principalement aux Normans, d'uſurper les terres & les autres biens du mont-Caſſin. Dé-

c. 1.

c. 2.

Livre feixame-deuxiime. 361 eVêché ou d’une autre Eglife de la main d’un ^ Prince ou d’un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par fimonie , ou fans le +• confentement du clergé 8c du peuple en un mot contre les canons. On déclare fauflès les pénitences qui ne font pas conformes à l’autorité des Pcres; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profeflion qu’ils ne peuvent exercer fans péché, qui nereftituent pas le bien d’autriîi , ou gardait de la haine dans*leur cœur. Défenfès aux laïques de pofleder des dîmes, nic.f. 1 aux Abbcz. d’en retenir fans l’autorité du Pape, ou le confentement de l’Evêque diocefain: par- iz. ce que , félon les canons , elles apparticnent aux Evêques. Tous les fidèles doivent faire leur offrande à la méfié , s’ils veulent participer aux fruits du facrifice. Défenlés aux Evêques dcto-it. lcrer par faveur ou par intérêt ^'incontinence des prêtres ôu des clercs. Tous les Evêques feront enfeigner les lettres dans leurs Eglifes. Ce font les principaux reglemens de ce concile. Guibert Archevêque de Ravenne y fut dépofé , comme il paroît par la lettre que le Pa- vt.tpfî.im' pe en écrivit à ion peuple : où il l’accufe d’avoir pillé comme un tyran cette Eglife autrefois fi riche , 8c de l’avoir feandalifee par fon mauvais exemple; 8c leur défend de lui ren- o dre à l’avenir aucune obéïflance. L’excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le MontCafiïn , vint à cette occafion. Un Evêque avoit mis en dépôt dans ce monaflrcre une grande fomme d’argent. Jourdain Prince de Capoue ^aFl’aïant appris, envoïa des foldats , avec ordre de tirer cet argent du trefor de l’Eglife : ce qu’ils executerent , nonobftant la remontrance des moines que c’étoit un dépôt. Le Pape Grégoire l’aïant appris , mit en interdit l’Eglife , 8c Terne XIII . Q_ blâma

évêché ou d'une autre Egliſe de la main d'un Prince ou d'un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par ſimonie, ou ſans le conſentement du clergé & du peuple : en un mot contre les canons. On déclare fauſſes les penitences qui ne ſont pas conformes à l'autorité des Peres; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profeſſion qu'ils ne peuvent exercer ſans peché, qui ne reſtituent pas le bien d'autrui, ou gardent de la haine dans leur cœur. Défenſes aux laïques de poſſeder des dîmes, ni aux Abbez d'en retenir ſans l'autorité du Pape, ou le conſentement de l'Evêque dioceſain : parce que, ſelon les canons, elles appartienent aux Evêques. Tous les fidéles doivent faire leur offrande à la meſſe, s'ils veulent participer aux fruits du ſacrifice. Défenſes aux Evêques de tolerer par faveur ou par interêt l'incontinence des prêtres ou des clercs. Tous les Evêques feront enſeigner les lettres dans leurs Egliſes. Ce ſont les principaux reglemens de ce concile. Guibert Archevêque de Ravenne y fut dépoſé, comme il paroît par la lettre que le Pape en écrivit à ſon peuple : où il l'accuſe d'avoir pillé comme un tyran cette Egliſe autrefois ſi riche, & de l'avoir ſcandaliſée par ſon mauvais exemple; & leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéïſſance.

AN. 1078. c. 4. 5. c. 8. 12. 11. VI. *epiſt.* 10.

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le Mont-Caſſin, vint à cette occaſion. Un Evêque avoit mis en dépôt dans ce monaſtere une grande ſomme d'argent. Jourdain Prince de Capouë l'aïant appris, envoïa des ſoldats, avec ordre de tirer cet argent du treſor de l'Egliſe : ce qu'ils executerent, nonobſtant la remontrance des moines que c'étoit un dépôt. Le Pape Gre-

Chr. Caſſ. III. c. 46

_____ 361 Hiftoire Ecclefïajlique ' • _ blâma la foiblelTe de l’Abbé Didier 8c des moiAH.1070. ncSi qUi ayoient fouffert ce facrilege : difant , qu’il étoit plus tolcrable d’abandonner au pillage les villages 8c les châteaux du monaftere , que d’expofer au mépris le lieu faint refpe&é par tout le monde. Enfuite il fit dans le concile le decret que j’ai rapporté , 8c quelque* vl. mois après il écrivit une lettre à Jourdain , où il lui reproche cette violence 8c quelques autres, l’exhortant à les reparer. 0 LVI1I. <■ L’Empereur de C. P. qui fut excommunié Michel Pa- en ce concile étoit Nicephore Botaniate , reripinace gardé en Italie comme ufurpateur. Le jeune Nicephore Empereur Michel Parapinace régna fix ans 8c liotaniate demi : pendant lefquels les Turcs Seljoudiqucs Empereur, profitant de fa foibldlc , firent de grands proSy. hv. 's cn jsfatoîie. Car tandis que ce Prince s’atnrtp.ii. p. muloit a des jeux déniant , ceux qui gouver84 j. noient fous fofPnom rompirent le tr aité fait par Romain Diogene avec les Turcs : qui en étant ® irritez 8c du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet Empereur , entrèrent fur leur* terres, battirent plufieurs fois leurs armées 8c firent de grandes conquêtes. Cependant l’Empereur faifoit des vers 8c compofoit des harangues, fuivant les Snftru&ions de Pfellus le plus giand Philofophe du tems : car ce mot ne fi°o gnifioit alors qu’un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement caufa deux révoltés en même tems : celle de Nicephore Bryenne cn Occident 8c celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamez Empereurs dans leur parti , mais Botaniate l’emporta. il étoit Curopalate, 8c fut déclaré Empereur le premier d’Oétobre 1077. mdiûion première , 8c étant appuïé par les Turcs , il marcha vers f.téi. C. P. où il fut proclamé le jour de l’Annonciation vingt-cinquième de Mars 1078. par Emilie» Digitized by Goflgle

AN. 1078. blâma la foibleſſe de l'Abbé Didier & des moines, qui avoient ſouffert ce ſacrilege : diſant, qu'il étoit plus tolerable d'abandonner au pillage les villages & les châteaux du monaſtere, que d'expoſer au mépris le lieu ſaint reſpecté par tout le monde. Enſuite il fit dans le concile le decret que j'ai rapporté, & quelques mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence & quelques autres, l'exhortant à les reparer.

VI. *epiſt.* 37.

LVIII. Michel Parapinace dépoſé. Nicephore Botaniate Empereur.

L'Empereur de C. P. qui fut excommunié en ce concile étoit Nicephore Botaniate, regardé en Italie comme uſurpateur. Le jeune Empereur Michel Parapinace regna ſix ans & demi : pendant leſquels les Turcs Seljoudiques profitant de ſa foibleſſe, firent de grands progrès en Natolie. Car tandis que ce Prince s'amuſoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient ſous ſon nom rompirent le traité fait par Romain Diogene avec les Turcs : qui en étant irritez & du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet Empereur, entrerent ſur leurs terres, battirent pluſieurs fois leurs armées & firent de grandes conquêtes. Cependant l'Empereur faiſoit des vers & compoſoit des harangues, ſuivant les inſtructions de Pſellus le plus grand Philoſophe du tems : car ce mot ne ſignifioit alors qu'un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement cauſa deux revoltes en même tems : celle de Nicephore Bryenne en Occident & celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamez Empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

Sup. liv. LXI. *n.* 4. *Curopal. p.* 845.

p. 857. Il étoit Curopalate, & fut declaré Empereur le premier d'Octobre 1077. indiction premiere, & étant appuïé par les Turcs, il marcha vers

p. 861. C. P. où il fut proclamé le jour de l'Annoncia-

Livre foixante-detixiéme. 363 lien patriarche d’Antioche & le métropolitain . d’Icone , du confentement du clergé & du fe- N,I07*» nat. Us dépoferent l’Empereur Michel qui s’en T' étoit fui au palais de Blanquernes avec Marie Ion épouſe , 8c leur fils Conftantin Porphyrogenete ; 8c ils l’envoïerent fur un méchant cheval au convent de Stude , pour y mener la vie monaftique. C’étoit le famedi du Lazare , félon les Grecs, c’eft-à-dire, la veille du dimanche des Rameaux dernier jour de Mars. Enfin Nicephore Botaniate entra à C. P. le mardi de la femaine fainte , 8c fut couronné par le patriarche Cofme. Jean Xiphilin étoit mort le fécond jour ^v' d’Août 1077. aPfès avoir tenu le fiege de C.P.”'^4 onze ans 8c fept mois. La conformité du nom Cmn. uv. lui a fait attribuer l’abregé de l’hiftoire Romai- ,l-P-7T: ne de Dion Caffius : mais l’auteur dit lui-mê- z me qu’il étoit neveu du Patriarche. Ce qui nousf. refte de plus confiderable de ce Prélat , font trois conftitutions fur des matières ecclefiaftiques. La première du vingt-fixiéme d’ Avril l’an du monde 65-74. de Jesus-Christ 1066. qui étoit la première année du patriarcat de Xiphilin. Tl fit cette conftitution dans un concile ; où Crtt* affifterent vingt-huit , tant Métropolitains qu’Ar- J*1'”'*’11 1 chevêques , 8c elle contient un reglement fur les fiançailles : fçavoir qu’encore que le mariage ne s’en foit point enfuivi , les fiançailles légitimement contra&ées ont le même effet que le mariage , pour produire une affinité qui empêche de contrafter mariage avec les parens de f autre partie : ou pour rendre un clerc Bigame 8C par confequent irrégulier. Cette conftitution/. iu. fynodale fut enfuite confirmée en 1080. par une bulle d’or de l’Empereur Nicephore Botaniate. La fécondé conftitution de Xiphilin, quv-n** «’cft qu’une confirmation°de la première , fut Q_a faite Digitized by Google

lien patriarche d'Antioche & le métropolitain d'Icone, du conſentement du clergé & du ſenat. Ils dépoſerent l'Empereur Michel qui s'en étoit fui au palais de Blanquernes avec Marie ſon épouſe, & leur fils Conſtantin Porphyrogenete; & ils l'envoïerent ſur un méchant cheval au convent de Stude, pour y mener la vie monaſtique. C'étoit le ſamedi du Lazare, ſelon les Grecs, c'eſt-à-dire, la veille du dimanche des Rameaux dernier jour de Mars. Enfin Nicephore Botaniate entra à C. P. le mardi de la ſemaine ſainte, & fut couronné par le patriarche Coſme. AN. 1078. *p.* 862.

Jean Xiphilin étoit mort le ſecond jour d'Août 1077. après avoir tenu le ſiege de C. P. onze ans & ſept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abregé de l'hiſtoire Romaine de Dion Caſſius : mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du Patriarche. Ce qui nous reſte de plus conſiderable de ce Prélat, ſont trois conſtitutions ſur des matieres eccleſiaſtiques. La premiere du vingt-ſixiéme d'Avril l'an du monde 6574. de JESUS-CHRIST 1066. qui étoit la premiere année du patriarcat de Xiphilin. Il fit cette conſtitution dans un concile; où aſſiſterent vingt-huit, tant Metropolitains qu'Archevêques, & elle contient un reglement ſur les fiançailles : ſçavoir qu'encore que le mariage ne s'en ſoit point enſuivi, les fiançailles legitimement contractées ont le même effet que le mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie : ou pour rendre un clerc Bigame & par conſequent irregulier. Cette conſtitution ſynodale fut enſuite confirmée en 1080. par une bulle d'or de l'Empereur Nicephore Botaniate. La ſeconde conſtitution de Xiphilin, qui *Liv. LXI. n. 54. Anna Comn. liv. II. p. 75. Zonar. liv. T. III n. 18. p. 71. A. Jus. Græco Rom. p. 211 p. 121. p. 212.*

364 Hi fl oh e Ecclefîaflique. An 1078 ^a'te ^’ann^e Suivante 1076. dans un concile de ' 'quatorze , tant Métropolitains qu’ Archevêques. î- a <4' La troifiéme eft une ordonnance du Patriarche feul en date du mardi feiziéme de Février indiétion huitième , qui eft l’an 1070. Il y par. le aîhli : Voïant plufieurs d’entre les ccclefiaftiques 8c les moines foûtenir les caufes d’autrui , 8c poftuler tant au tribunal feculicr que dans l’ecclefiaftiquc ; 8c jugeant que cette conduite eft illégitime 8c éloignée de l’ufage del’Eglife: nous ordonnons qu’a l’avenir aucun moine ni ecclefiaftiquc ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car’ c’eft manifeftement une attion mercenaire; 8c nous ne la bifferons point impunie. Si ce n’eft que dans une caufe ecclefiaftique on prenne par nôtre ordre la défenfè de l’une des parties. Et fera lûë la préfente ordonnance à tous les juges feculicrs , afin qu’ils n’admettent point ces perfonnes à poftuler devant eux. Cmtpjl.f. A la place de Jean Xiphilin, l’Empereur Mïchel Parapinace, mit fur le fiege de C. P. Cofme venu de Jerufalcmqu’il honoroit lingulierernent pour la vertu , quoiqu’il n’eût aucune teinture des lettres humaines; 8c il tint le fiege & C. P. cinq ans '8c neuf mois. Emilien patriarche d’Antioche mourut auffi peu de tems après , 8c "Niccphore fumommé le Maure lui - fucceda. Theophylaâc Archevêque d’Acride en Bulgarie vivoit du même tems : c’eft-à-dire , depuis le régné de Romain Diogene , jufqucs à jBfîft.apud celui de Niccphore Botaniate. Il étoit de C. P. 8c regardoit comme un exil d’être obligé à paffer fa vie chez des barbares. C’eft ce qui paroît par fes lettres , où l’on voit aufli combien l’Eflife de Bulgarie eut à fouffrir dans l’irruption es Serviens ou Croates; 8c combien les Evêques étoient maltraitez , tant par les Magiftrats 'Baron, an. 1071. ’ Ibid, an. l®73* Digitized byGoogie

AN.1078. faite l'année ſuivante 1076. dans un concile de quatorze, tant Métropolitains qu'Archevêques.

p. 214. La troiſiéme eſt une ordonnance du Patriarche ſeul en date du mardi ſeiziéme de Février indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. Il y parle aînſi : Voïant pluſieurs d'entre les eccleſiaſtiques & les moines ſoûtenir les cauſes d'autrui, & poſtuler tant au tribunal ſeculier que dans l'eccleſiaſtique ; & jugeant que cette conduite eſt illegitime & éloignée de l'uſage de l'Egliſe : nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ni eccleſiaſtique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car c'eſt manifeſtement une action mercenaire ; & nous ne la laiſſerons point impunie. Si ce n'eſt que dans une cauſe eccleſiaſtique on prenne par nôtre ordre la défenſe de l'une des parties. Et ſera lûë la préſente ordonnance à tous les juges ſeculiers, afin qu'ils n'admettent point ces perſonnes à poſtuler devant eux.

Curopal. p. 860. A la place de Jean Xiphilin, l'Empereur Michel Parapinace, mit ſur le ſiege de C. P. Coſme venu de Jeruſalem qu'il honoroit ſingulierement pour ſa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines ; & il tint le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. Emilien patriarche d'Antioche mourut auſſi peu de tems après, & Nicephore ſurnommé le Maure lui ſucceda. Theophylacte Archevêque d'Acride en Bulgarie vivoit du même tems : c'eſt-à-dire, depuis le regne de Romain Diogene, juſques à celui de Nicephore Botaniate. Il étoit de C. P. & regardoit comme un exil d'être obligé à paſſer ſa vie chez des barbares. C'eſt ce qui paroît par ſes lettres, où l'on voit auſſi combien l'Egliſe de Bulgarie eut à ſouffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates ; & combien les Evê-

Epiſt. apud Baron. an. 1071.

Ibid. an.

Livre foixante-deuxiénie. 8c les receveurs des importions , que par les au- ^ g très mauvais Chrétiens. Theophylaétc eft'prin- ,io7 * cipalement célébré par fes commentaires fur les faintes Ecritures , qui ne font gueres que des extraits de faint Jean Chryfoftome. Il a commenté les Evangiles , les aétes des Apô:res, les épîcres de faint Paul , 8c quatre des petits prophètes. Nous avons auffi de lui une inftrudtion pour un Prince , adreflee au jeune Conftantin , fils de l'Empereur Michel Parapinace dont il étoit précepteur. L'Empereur Nicephore étant devenu veuf , épouſà l'Imperatrice Marie, femme de Michel 4‘ fon prédeceifeur , quoiqu'il fût encore vivant. Auiïi le prêtre qui leur avoit donné la benediéfion nuptiale fut dépofé. Quant à l'Empereur Michel, depuis qu'il eut embiaffé la vie monaftîque , il fut ordonné Métropolitain d'Ephefe par un concile : mais il n'y alla qu'une feule fois 8c revint à C. P. dans le monaftere de Manuel où il finit fes jours. o Vers la fin de la même année 1078. Hugues L,xDuc de Bourgogne fe rendit moine à Clugni. ,H . 11 étoit petit-fils de Robert , fils du Roi Robert ;j,>urgogn« 8c premier Duc de Bourgogne de la maifon de moine. France. Hugues lui aïant luccedé en 1 07 y. gouverna le Duché environ trois ans , puis touché du defir de fbn falut , il quitta le monde 8c fe 1 fatiB.ftc. retira à Clugni fous la conduite de l'Abbé Hu- x‘ gués fon parent. Il fut principalement excité à^' 5 3‘ fe retirer par l'exemple de Simon Comte de Crefpi en Valois un des plus puiffans Seigneurs de France ; t^ui deux ans auparavant , perluada à fon é pou le la nuit de fes °nôces de fe con* facrer à Dieu , 8c aïant renoncé à tout, s'alla rendre moine à faint Claude en Bourgogne , 8t y mourut faintement le dernier jour de Septembre 1082. après avoir fondé dix ou douz-emonafteo Digitized by Google

& les receveurs des impoſitions, que par les autres mauvais Chrétiens. Theophylacte eſt principalement celebre par ſes commentaires ſur les ſaintes Ecritures, qui ne ſont gueres que des extraits de ſaint Jean Chryſoſtome. Il a commenté les Evangiles, les actes des Apôtres, les épîtres de ſaint Paul, & quatre des petits prophetes. Nous avons auſſi de lui une inſtruction pour un Prince, adreſſée au jeune Conſtantin, fils de l'Empereur Michel Parapinace dont il étoit precepteur. AN. 1078.

L'Empereur Nicephore étant devenu veuf, épouſa l'Imperatrice Marie, femme de Michel ſon prédeceſſeur, quoiqu'il fût encore vivant. Auſſi le prêtre qui leur avoit donné la benediction nuptiale fut dépoſé. Quant à l'Empereur Michel, depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut ordonné Métropolitain d'Epheſe par un concile : mais il n'y alla qu'une ſeule fois & revint à C. P. dans le monaſtere de Manuel où il finit ſes jours. *Curopal. p.* 864.

LIX. Hugues Duc de Bourgogne moine.

Vers la fin de la même année 1078. Hugues Duc de Bourgogne ſe rendit moine à Clugni. Il étoit petit-fils de Robert, fils du Roi Robert & premier Duc de Bourgogne de la maiſon de France. Hugues lui aïant ſuccedé en 1075. gouverna le Duché environ trois ans, puis touché du deſir de ſon ſalut, il quitta le monde & ſe retira à Clugni ſous la conduite de l'Abbé Hugues ſon parent. Il fut principalement excité à ſe retirer par l'exemple de Simon Comte de Creſpi en Valois un des plus puiſſans Seigneurs de France; qui deux ans auparavant, perſuada à ſon épouſe la nuit de ſes nôces de ſe conſacrer à Dieu, & aïant renoncé à tout, s'alla rendre moine à ſaint Claude en Bourgogne, & y mourut ſaintement le dernier jour de Septem- *Mabill. ſæc. 6. par. 2. p.* 373.

An.io79. r.efijf. 17 1 $66 Hijîoire Eeclefiaftique. nafteres. Le Pape aïant appris la retraite du Duc de Bourgogne , en écrivit en ces termes à l'Abbé de Clugni : Pourquoi , mon cher frere , ne confiderez-vous pas en quel péril eft PEgliiè ? Où font ceux qui refiftent aux impies 8c qui ne craignent point de mourir pour la vérité ? Les hommes qui femblent aimer Dieu abandonnent la guerre de J e s u s-C hrist, 8c fans fe mettre en peine du falut de leurs freres, ils cherchent le repos 8c n'aiment qu'eux-mêmes. Les pafteurs s'enfuient 8c même les chiens qui devraient défendre le troupeau : ainii les loups 8c les voleurs ne trouvent plus de refiftance. Vous avez enlevé , ou du moins reçu ce Duc dans le repos de Clugni_, 8c vous avez laifle cent mille Chrétiens fans protecteur. Que fi vous avez été peu touché de nos exhortations , pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves 8c des orphelins , du murmure des moines 8c des prêtres , de la ruine des Eglifes ? On trouve allez de moines 8c de particuliers craignans Dieu , mais à peine trouve-t-on un bon Prince. Cette lettre eft du fécond jour de Janvier 1079. Elle montre en quelle eftime étoit le Duc de Bourgogne, tant auprès du Pape que du public i 8c on voit par plufieurs chartes le loin qu'il eut de reftituer aux Eglifes ce que fon pere 8c fes ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna fon Etat , il fut par fa juftice l'amour des gens de bien 8c la terreur des médians : mais depuis qu'il eut embraffé la vie monaftique , il fut par fon humilité l'admiration de tout le monde , s'abaifTant au deffous des perfonnes les plus1 viles , 8c jufqucs à graifTcr les fouliers des freres. Il perfèvera conftamment Pendant quinze ans , 8c mourut l'an 1093. Vers : même tems 8c fuivant le même exemple de Simon de Crefpi , Gui Comte de Mâcon fo done Digitized by Google

naſteres. Le Pape aïant appris la retraite du Duc
AN. 1079. de Bourgogne, en écrivit en ces termes à l'Ab-
V. epiſt. 17. bé de Clugni : Pourquoi, mon cher frere, ne conſiderez-vous pas en quel peril eſt l'Egliſe? Où ſont ceux qui reſiſtent aux impies & qui ne craignent point de mourir pour la verité? Les hommes qui ſemblent aimer Dieu abandonnent la guerre de JESUS-CHRIST, & ſans ſe mettre en peine du ſalut de leurs freres, ils cherchent le repos & n'aiment qu'eux-mêmes. Les paſteurs s'enfuïent & même les chiens qui devroient défendre le troupeau : ainſi les loups & les voleurs ne trouvent plus de reſiſtance. Vous avez enlevé, ou du moins reçû ce Duc dans le repos de Clugni, & vous avez laiſſé cent mille Chrétiens ſans protecteur. Que ſi vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves & des orphelins, du murmure des moines & des prêtres, de la ruine des Egliſes? On trouve aſſez de moines & de particuliers craignans Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon Prince. Cette lettre eſt du ſecond jour de Janvier 1079.

Elle montre en quelle eſtime étoit le Duc de Bourgogne, tant auprès du Pape que du public; & on voit par pluſieurs chartes le ſoin qu'il eut de reſtituer aux Egliſes ce que ſon pere & ſes ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna ſon Etat, il fut par ſa juſtice l'amour des gens de bien & la terreur des méchans : mais depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut par ſon humilité l'admiration de tout le monde, s'abaiſſant au deſſous des perſonnes les plus viles, & juſques à graiſſer les ſouliers des freres. Il perſevera conſtamment pendant quinze ans, & mourut l'an 1093. Vers le même tems & ſuivant le même exemple de

Livre foixante-Jeuxiéme. 367 donna aurti à Clugni avec fes cnfans, enforte^N Jo que ce Comté fut. réuni au Duché de Bour- ’ ™ ' gogne , qui parta à Eudes furnommé Borel frere de Hugues. Au mois de Février de la même année toyjj. . le Pape tint à Rome dans l’Eglife du Sauveur , coî,ciifde un concile où artifterent cent cinquante Evê- Rome, ques ; entre autres Henri patriarche d’Aquilée , Recra&aPierre Ignée Evêque d’ Albane , faint Anfelme “e°n“ ** Ct' de Luques , Landulfe de Pife , Reignier de Flo- jom. x. rcnce, Hugues de Die 8c Altmandc Paflàu.On/». 378. y traita la matière de l’Euchariftie en prcfence de Berenger. La plupart foutenoient , que par£„’ *3^* les paroles delaconfecration 8c la vertu du Saint- «jet. Efprit , le pain 8c le vin eft changé fubftantiel- Anwfm. lement au corps de Nôtrc-Scigneur , qui eft né p0‘/o de la Vierge 8c qui a été attaché à la croix , 8c au fang qui a coulé de fon côté ; 8c ils le prou- . voient par les autorités des Peres tant Grecs que Latins : quelques-uns toutefois difoient , que ce n’étoit qu’une figure , 8c que le corps fubftantiel eft aflis à la droite du Pere. Mais avant la troifiéme journée du concile , ils furent fi clairement convaincus , qu’ils ceflerent de combattre la vérité j 8c que Berenger lui- même , qui enfeignoit cette erreur depuis fi long-tems, confcfià en plein concile qu’il s’étoit trompé , demanda pardon 8c l’obtint, en faifant la £>rofertion de foi fuivante. Moi , Berenger , je crois de coeur 8c confcffe de bouche , que le pain 8c le vin qu’on met fur l’autel , font changez, fubftantiellcment par le myftere de l’oraifon facrée 8c les paroles de nôtre Rédempteur , en la chair vraie, propre 8c vivifiante, 8c au fang de Nôtre-Seigneur J e s u s-C hrist, 8c qu’après la conîecration c’eft fon véritable corps, qui eft néde la Vierge , qui a été offert fur la croix pour le Q_4 lâlut Digitized by GoogI

donna auſſi à Clugni avec ſes enfans, enſorte que ce Comté fut réuni au Duché de Bourgogne, qui paſſa à Eudes ſurnommé Borel frere de Hugues. AN. 1079.

LX. Sixiéme concile de Rome. Retractation de Berenger. *Tom. X. p. 378. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 28. 29. &c. Anonym. to. IX. conc. p. 1051.*

Au mois de Février de la même année 1079. le Pape tint à Rome dans l'Egliſe du Sauveur, un concile où aſſiſterent cent cinquante Evêques; entre autres Henri patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée Evêque d'Albane, ſaint Anſelme de Luques, Landulfe de Piſe, Reignier de Florence, Hugues de Die & Altman de Paſſau. On y traita la matiere de l'Euchariſtie en preſence de Berenger. La plûpart ſoutenoient, que par les paroles de la conſecration & la vertu du Saint-Eſprit, le pain & le vin eſt changé ſubſtantiellement au corps de Nôtre-Seigneur, qui eſt né de la Vierge & qui a été attaché à la croix, & au ſang qui a coulé de ſon côté; & ils le prouvoient par les autoritez des Peres tant Grecs que Latins: quelques-uns toutefois diſoient, que ce n'étoit qu'une figure, & que le corps ſubſtantiel eſt aſſis à la droite du Pere. Mais avant la troiſiéme journée du concile, ils furent ſi clairement convaincus, qu'ils ceſſerent de combattre la verité; & que Berenger lui-même, qui enſeignoit cette erreur depuis ſi long-tems, confeſſa en plein concile qu'il s'étoit trompé, demanda pardon & l'obtint, en faiſant la profeſſion de foi ſuivante.

Moi, Berenger, je crois de cœur & confeſſe de bouche, que le pain & le vin qu'on met ſur l'autel, ſont changez ſubſtantiellement par le myſtere de l'oraiſon ſacrée & les paroles de nôtre Redempteur, en la chair vraie, propre & vivifiante, & au ſang de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, & qu'après la conſecration c'eſt ſon veritable corps, qui eſt né de

An.xojp T*. X. ton:. >.410. ex tom. 2. ipi«4 f. soi. M.ibiü. prxf 2. /if. 6. «. 20, «. X <C8f. p, 179368 Hiftoire Ecclefajlîque. falut du monde , 8c qui eft affis à la droite du Pere -, 8c le vrai fang de J e s u s-C h r i s t qui a coulé de fon côté : non feulement en ligne 8c par la vertu du Sacrement r mais en propriété de nature 8c vérité de fu b fiance : com*me il eft contenu dans cet écrit que j'ai lû 8c que vous avez, entendu. Je crois ainli, 8c je n'enfcignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainli Dieu me foit en aide 8c fes faints Evangiles. Alors le Pape défendit à- Berenger de la part de Dieu , de jamais plus difputer touchant le corps 8c le fang de Nôtrc-Seigneur, ni d'inftruire perfonne iur ce myftere: linon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur. Entre ceux qui difputerent contre Berenger en ce concile, on nomme deux fçavans moines, Brunon depuis Evêque de Segni 8c Algérie du Mont-Caflin. Après le concile , le Pape renvoïa Berenger avec des lettres de fauf-con.duit, par lcfquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en fa perfonne ou en fes biens , ou qui l'appelleroient heretique : 8c il envoïa avec lui un clerc de fa maifon nommé Foulques. Il écrivit auiïi à Raoul Archevêque de Tours 8c à Eufebc Evêque d'Angers , afin d'ordonner de fa part à Foulques Comte d'Anjou , de ne plus perfccuter Berenger. Mais à peine fut -il arrive en France, qu'il publia un écrit contre la demiere profellion de foi qu'il venoit de faire à Rome, 8c cet écrit le trouve encore. Eufebe Evêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062. !>ar une profellion de foi , contenant nettement a doélrine de l'Eglifè j 8c il ne paraît point avoir été depuis foupçonné de cette erreur . En ce même concile , que l'on compte pour le lîtfiémc de Rome tous le Pontificat ce Grégoire VII. les ambaftadeurs du Roi Rodolfc fe plaiDigitized by Google

AN. 1079. ſalut du monde, & qui eſt aſſis à la droite du Pere; & le vrai ſang de JESUS-CHRIST qui a coulé de ſon côté : non ſeulement en ſigne & par la vertu du Sacrement, mais en proprieté de nature & verité de ſubſtance : comme il eſt contenu dans cet écrit que j'ai lû & que vous avez entendu. Je crois ainſi, & je n'enſeignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainſi Dieu me ſoit en aide & ſes ſaints Evangiles. Alors le Pape défendit à Berenger de la part de Dieu, de jamais plus diſputer touchant le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur, ni d'inſtruire perſonne ſur ce myſtere : ſinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

Entre ceux qui diſputerent contre Berenger en ce concile, on nomme deux ſçavans moines, Brunon depuis Evêque de Segni & Alberic du Mont-Caſſin. Après le concile, le Pape renvoïa Berenger avec des lettres de ſauf-conduit, par leſquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en ſa perſonne ou en ſes biens, ou qui l'appelleroient heretique : & il envoïa avec lui un clerc de ſa maiſon nommé Foulques. Il écrivit auſſi à Raoul Archevêque de Tours & à Euſebe Evêque d'Angers, afin d'ordonner de ſa part à Foulques Comte d'Anjou, de ne plus perſecuter Berenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la derniere profeſſion de foi qu'il venoit de faire à Rome, & cet écrit ſe trouve encore. Euſebe Evêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062. par une profeſſion de foi, contenant nettement la doctrine de l'Egliſe; & il ne paroît point avoir été depuis ſoupçonné de cette erreur.

Tu. X. conc. p. 410. ex tom. 2. Spicil. p. 508.

Mabill. præf. 2. ſæc.

En ce même concile, que l'on compte pour le ſixiéme de Rome ſous le Pontificat ce Gre-

Livre foixante-deuxiéme. plaignirent , que le Roi Henri détruifoit la tc- . ligion en Allemagne , fans épargner les lieux A ,I079* ni les perfonnes confacrées à Dieu : qu'il traitoit comme de vils cfclaves , non feulement les Prêtres , mais les Evêques , les mettoit aux fers Et en faifoit mourir quelques-uns. La plupart du concile étoit d'avis , que le Pape emploiât contre lui la rigueur des cenfures : mais il différa par indulgence, & les ambaflâdeurs du Roi Henri firent le ferment qui fuit : Vous recevrez dans l'Afcenfion des ambaffadeurs du Roi mon maître , qui mèneront 8c ramèneront en fureté les légats du faint Siégé ,-8c le Roi leur obéira en tout félon b juftice. Les ambaflâdeurs du Roi Rodolfe jurèrent ainfi de leur côté : Si l'on établit par vôtre ordre une conférence en Allemagne , le Roi Rodolfe nôtre maître y viendra en perfonne , ou y envoiera fes Evêques 8c fes ferviteurs; il fera prêt à fubir le jugement du faint Siégé touchant le différend du roïaume , 8c s'emploiera à faire , que vos légats puifTent procurer 1a paix. Henri Archevêque d'Aquilée fit auffi ferment de fidelité 8c d'obéïflance au Pape; 8c on rcnouvcîla les excommunications contre quelques Evêques de Lombardie. Ainfi le Pape continuoit à demeurer neutre entre les deux Rois. f , Gcboiiin Archevêque de Lion alla à Rome Pr;mit;e quelque tems après fon ordination , demander de i.ion. le pallium 8c la confirmation de la primatie , 3^* qu'il prétendoit appartenir à fon fiege fur les quatre provinces de Lion , de Rouen , de Tours 8c de Sens. Le Pape fuppofant que l'Eglife de Lion avoit eu ce droit de toute ant iquité accorda à Geboüin ce qu'il demandoit; 8c ordonna aux Archevêques de Rouen, de Tours 8c de Sens de le reconnoître pour primat. Toutefois 34* leéteur attentif peut fe fouvenir , que jufques eu içi Digitized by Google

plaignirent, que le Roi Henri détruiſoit la religion en Allemagne, ſans épargner les lieux ni les perſonnes conſacrées à Dieu : qu'il traitoit comme de vils eſclaves, non ſeulement les Prêtres, mais les Evêques, les mettoit aux fers & en faiſoit mourir quelques-uns. La plûpart du concile étoit d'avis, que le Pape emploïât contre lui la rigueur des cenſures : mais il differa par indulgence, & les ambaſſadeurs du Roi Henri firent le ſerment qui ſuit : Vous recevrez dans l'Aſcenſion des ambaſſadeurs du Roi mon maître, qui meneront & rameneront en ſureté les legats du ſaint Siege, & le Roi leur obéira en tout ſelon la juſtice. Les ambaſſadeurs du Roi Rodolfe jurerent ainſi de leur côté : Si l'on établit par vôtre ordre une conference en Allemagne, le Roi Rodolfe nôtre maître y viendra en perſonne, ou y envoïera ſes Evêques & ſes ſerviteurs; il ſera prêt à ſubir le jugement du ſaint Siege touchant le differend du roïaume, & s'emploïera à faire, que vos legats puiſſent procurer la paix. Henri Archevêque d'Aquilée fit auſſi ſerment de fidelité & d'obéïſſance au Pape; & on renouvella les excommunications contre quelques Evêques de Lombardie. Ainſi le Pape continuoit à demeurer neutre entre les deux Rois. AN. 1079.

I. XI. Primatie de Lion.

Geboüin Archevêque de Lion alla à Rome quelque tems après ſon ordination, demander le pallium & la confirmation de la primatie, qu'il prétendoit appartenir à ſon ſiege ſur les quatre provinces de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens. Le Pape ſuppoſant que l'Egliſe de Lion avoit eu ce droit de toute antiquité accorda à Geboüin ce qu'il demandoit; & ordonna aux Archevêques de Roüen, de Tours & de Sens *VI. epiſt.* 36.

Sttf. liv. xxvii. o. 4f« 570 Hijlotre JtccUfmjliqut. ~~~ ici nous n’avons vu aucune preuve de cette priAN.1079. matie ^ nj d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les Papes ont quelquefois delegué leurs pouvoirs. , comme les Archevêques d’Arles 8c de Vienne. Mais on voit dans la lettre de Grégoire VII. aux trois Archevêques, le fondement de fa prévention en faveur de l’Eglife de Lion , car il parle ainfi : Les provinces ont été divifées pour la plupart long-tems avant l’avenement de J e3 u s-C h r 1 s t } 8c depuis , cette divifion a été renouvelléc par les Apôtres 8c par faint Ciement nôtre prédccefleur. En forte que dans les capitales des provinces où éroient les primats de la loi du fiecle , 8c où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des Princes : en ces villes les loix divines 8c eeelefiaftiques , ont ordonné d’établir des patriarches ou des primats , qui ont le même pouvoir fous divers noms. Les autres villes métropolitaines qui avoient de moindres juges , quoique plus grands que les Comtes , ont des Evêques métropolitains fournis aux primats, 8c fuperieurs aux iîmples Evêques. Or tout cet endroit delà lettre de Grégoire VII. eft tiré mot pour mot d’une fauflè decretale attribuée à faint Anaclet ; 8c eft conAnad. tf. forme à une autre faufle lettre de faint Ciement j 4. 0.4. mais avant ces pièces tirées de lacoHeéfion d’Ifta jT4* dore, fous le nom de primats , on n’entendoit Clm. cf. 1. que les Métropolitains ou ceux qui en tenoient ibid. />. 91. Je rang en quelques provinces. Sur ce fondement donc Grégoire VII. ordonne aux trois l.fo.&c. Archevêques , de Roüen , de Tours 8c de Sens , »• (onc.de rendre à l’Eglife de Lion l’honneur 8c la reyao .&t. verence que les Papes fes predeceffèursont prefcrite à leurs Eglifes : ce qui montre qu’il fuppoleurs Eglifes : ce qui montre qu’il fuppc foit dans le fait , que ce privilège avoit déjà été accordé par d’autres Papes à l’Eglife de Lion. Ces Digitized by Gôôgte

ici nous n'avons vû aucune preuve de cette pri-
AN.1079. matie, ni d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les Papes ont quelquefois delegué leurs pouvoirs, comme les Archevêques d'Arles & de Vienne.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

VI. epiſt. 35. Mais on voit dans la lettre de Gregoire VII. aux trois Archevêques, le fondement de ſa prévention en faveur de l'Egliſe de Lion, car il parle ainſi : Les provinces ont été diviſées pour la plûpart long-tems avant l'avenement de JESUS-CHRIST; & depuis, cette diviſion a été renouvellée par les Apôtres & par ſaint Clement nôtre prédeceſſeur. En ſorte que dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du ſiecle, & où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des Princes : en ces villes les loix divines & eccleſiaſtiques, ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats, qui ont le même pouvoir ſous divers noms. Les autres villes metropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les Comtes, ont des Evêques metropolitains ſoumis aux primats, & ſuperieurs aux ſimples Evêques. Or tout cet endroit de la lettre de Gregoire VII. eſt tiré mot pour mot d'une fauſſe decretale attribuée à ſaint Anaclet; & eſt conforme à une autre fauſſe lettre de ſaint Clement; mais avant ces pieces tirées de la collection d'Iſidore, ſous le nom de primats, on n'entendoit que les Metropolitains ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement donc Gregoire VII. ordonne aux trois Archevêques, de Roüen, de Tours & de Sens, de rendre à l'Egliſe de Lion l'honneur & la reverence que les Papes ſes predeceſſeurs ont preſcrite à leurs Egliſes : ce qui montre qu'il ſuppo-

Anacl. ep. 2. n. 4. to. 1. concil. p. 254.

Clem. ep. 1. ibid. p. 91.

V Marca diſſert. n. 2. 3. 50. &c.

to. X. conc. p. 520. &c.

Livre foixante-deuxiéme. V1 Ces deux lettres touchant cette primatic font . du vingtième d’ Avril 1079. • N.1079. En Pologne le Roi Cafimir le moine étant LXl1* mort dès l’an 10,-8. Bolcflas II. fumommé le^aftyr. cruel, lui avoit fuccedé 8c regnoit depuis vingt 'BoU.j.Mai. ans. Staniflas Evêque de Cracovie s’attira l’in- indignation de ce Prince, en le reprenant hardiment de fès vices, particulièrement de fa cruauté 8c de fon impudicité. Après l’avoir averti plufieurs fois en public 8c en particulier, enfin • il l’excommunia; 8c le Roi devenu plus furieux , le tua de fa main , comme il venoit d’achever la méfié dans une chapelle de faint Michel près de Cracovie le huitième jour de Mai 1079. U fit enfuite mettre le corps en pièces, mais elles furent rafiTemblécs, 8c il fe fit plufieurs miracles au tombeau du faint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit fa vie fort au long qua-: tre cens ans après , difent que le Pape Grégoire VIL aiant appris ce meurtre f excommunia le Roi Boleflas 8c tous fes complices ; qu’il mit en interdit toute la province de Gnefne , qu’il priva Bolcflas de la dignité roïale, 8c difptyifa les fujets du ferment de fidelité. Mais je n’en trouve rien dans les lettres de Grégoire VII. 8c je ne fçache aucun auteur contemporain qui parle de cette hiftoire. Saint Staniflas fut cano- Ap. "Boll. nifé par le Pape Innocent IV. en izyi. 8c l’E-?-**°glife Romaine l’honore le feptiéme jour de jj^' JVIai. .. ^ _ _ti . (, Le Pape Grégoire VII. avoit une haute cfti- LXIII. me de Guillaume Roi d’Angleterre , comme ü'^Andelui témoigna dès la première année de fon terrf . Pontificat , par une lettre , où après avoir 1. <?«/?• 70 marqué les devoirs d’un Prince Chrétien, il ajoute : Nous appuïons fur ces v entez , parce que nous croïons que de tous . les Rois Tous êtes celui qui les aimez le plus; 8c dans Q_6 une Digitized by Google

Ces deux lettres touchant cette primatie ſont du vingtiéme d'Avril 1079. AN. 1079.

LXII. S. Staniſlas martyr. *Boll. 7. Mai. t. 13. p. 198.*

En Pologne le Roi Caſimir le moine étant mort dès l'an 1058. Boleſlas II. ſurnommé le cruel, lui avoit ſuccedé & regnoit depuis vingt ans. Staniſlas Evêque de Cracovie s'attira l'indignation de ce Prince, en le reprenant hardiment de ſes vices, particulierement de ſa cruauté & de ſon impudicité. Après l'avoir averti pluſieurs fois en public & en particulier, enfin il l'excommunia; & le Roi devenu plus furieux, le tua de ſa main, comme il venoit d'achever la meſſe dans une chapelle de ſaint Michel près de Cracovie le huitiéme jour de Mai 1079. Il fit enſuite mettre le corps en pieces, mais elles furent raſſemblées, & il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau du ſaint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit ſa vie fort au long quatre cens ans après, diſent que le Pape Gregoire VII. aïant appris ce meurtre, excommunia le Roi Boleſlas & tous ſes complices : qu'il mit en interdit toute la province de Gneſne, qu'il priva Boleſlas de la dignité roïale, & diſpenſa ſes ſujets du ſerment de fidelité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Gregoire VII. & je ne ſçache aucun auteur contemporain qui parle de cette hiſtoire. Saint Staniſlas fut canoniſé par le Pape Innocent IV. en 1252. & l'Egliſe Romaine l'honore le ſeptiéme jour de Mai. *Ap. Boll. p. 260. Martyr. R. 7. Mai.*

LXIII. Legation en Angleterre. *1. epiſt. 70*

Le Pape Gregoire VII. avoit une haute eſtime de Guillaume Roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la premiere année de ſon Pontificat, par une lettre, où après avoir marqué les devoirs d'un Prince Chrétien, il ajoûte : Nous appuïons ſur ces veritez par-

37* Hijloire Zcclefîajliqite'. An. 1079. une autr€ lettre ü loue particulièrement fan amour pour la juftice. Il lui avoit envoie Jr ■<?'/• 17. pcur legat Hubert foudiacre de l'Eglife Romaine, avec un moine nommé Teurzon , touchant l'affaire de Dol en Bretagne ; 8c il l'avoit chargé de demander au Roi , qu'il prêtât ferment de fidelité au Pape 8c à fcs fuccefleurs , & qu'il fût plus foigneux d'envoïer à Rome l'argent que les Rois fes prédecefîburs avoient accoûtumé d'y envoïer. Le Roi répondit au Pape, qu'il avoit accordé l'un 8c refùfé l'autre. Quant au ferment de fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu ni le veux faire , parce que je ne l'ai point promis , 8c je ne trouve point que mes prédeceffeurs l'aïpnt fait aux vôtres. Quant à Lanfr. l'argent, la collecte s'en eft faite négligemment W* 7* pendant environ trois ans que j'ai été en France : maintenant que je fuis de retour dans mon roïaume , je vous envoie par vôtre legat ce qui a été recueilli , 8c vous ènvoïerai le refte par les députez de l'Archevêque Lanfranc. * • W*1* Le Pape fut irrité de ce refus , comme ilparoît prr fa lettre au legat Hubert en dite du vingt-troifiéme de Septembre 1079. °ù il marque qu'il eftime peu l'argent fans l'honneur. Il fe plaint enfuite de ce que le Roi d'Angleterre empêchoit fes Evêques d'aller à Rome. C'efl , ajoûte-t-il , ce que n'a jamais ofé faire aucun Roi, même païen ; 8c s'il ne fe modéré, il doit fç avoir qu'il attirera l'indignation de faint Pierre. Et enfuite : Ordonnez aux Anglois 8c aux Normans, d'envoïer de chaque archevêché au moins deux Evêques au concile que nous célébrerons. Dieu aidant, le carême prochain. yl. tpi fl. 30. Six mois auparavant , le Pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du Roi l'avoit empêché de le venir voir, depuis qu'il étoit monté fur le faint 1 Siège. ! Digitïzetf by Googk

AN. 1079. une autre lettre il loue particulierement ſon amour pour la juſtice. Il lui avoit envoïé pour legat Hubert ſoudiacre de l'Egliſe Romaine, avec un moine nommé Teurzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne; & il l'avoit chargé de demander au Roi, qu'il prêtât ſerment de fidelité au Pape & à ſes ſucceſſeurs, & qu'il fût plus ſoigneux d'envoïer à Rome l'argent que les Rois ſes prédeceſſeurs avoient accoûtumé d'y envoïer. Le Roi répondit au Pape, qu'il avoit accordé l'un & refuſé l'autre. Quant au ſerment de fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu ni le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, & je ne trouve point que mes prédeceſſeurs l'aïent fait aux vôtres. Quant à l'argent, la collecte s'en eſt faite negligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France : maintenant que je ſuis de retour dans mon roïaume, je vous envoïe par vôtre legat ce qui a été recueilli, & vous envoïerai le reſte par les députez de l'Archevêque Lanfranc.

IV. epiſt. 17.

ap Lanfr. epiſt. 7.

VII. epiſt. 1.

Le Pape fut irrité de ce refus, comme il paroît prr ſa lettre au legat Hubert en date du vingt-troiſiéme de Septembre 1079. où il marque qu'il eſtime peu l'argent ſans l'honneur. Il ſe plaint enſuite de ce que le Roi d'Angleterre empêchoit ſes Evêques d'aller à Rome. C'eſt, ajoûte-t-il, ce que n'a jamais oſé faire aucun Roi, même païen ; & s'il ne ſe modere, il doit ſçavoir qu'il attirera l'indignation de ſaint Pierre. Et enſuite : Ordonnez aux Anglois & aux Normans, d'envoïer de chaque archevêché au moins deux Evêques au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, le carême prochain.

VI. epiſt. 30. Six mois auparavant, le Pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce

Livre foixantt-Jeuxiéme. 373 Siégé. Il l’exhorte à confciller à ce Prince, d’en , mieux ulbr avec PEglifc Romaine , 8c le prefîê r N,I079* de venir lui-même. Par une autre lettre plus ^ et' dure, il lui ordonne abiblumcnt dc°venir dans quatre mois , fous peine de fufpenfe. Lanfranc répondit avec modeftie 8c fermeté , que l’éloi- Lanfr.ef.%. gnement des lieux ne diminuerait jamais l’affeétion qu’il portoit au Pape , ni l’obétiïance qu’il lui devoit félon les canons. Puis il ajoute : Je me fuis joint à vôtre légat , pour perfuader au Roi ce que vous defirez , mais je n’y ai pas réuili, comme vous verrez par l’a lettre. On voit le foin que Grégoire \ftl. prenoitdes LXrv. Eglifes du Nord par deux lettres; l’une de l’an- s°'!? née precedente , l’autre de la fuivante. La prémiere cft adrelfée à Olaf Roi, de Norvège , à VI. cf. 1 3.. qui il dit : Nous fommes d’autant plus obligez a prendre foin de vous , qu’étant à l’extremité de la terre , vous avez moins de commodité d’être inftruits 8c fortifiez dans la religion chrétienne. C’eft pourquoi nous defirons, fi nous le pouvions , vous envoier quelques-uns de nos freres : mais comme il nous elb très-difficile, tant à caulé de l’éloignement que de la différence des langues : nous vous prions , comme nous avons mandé au Roi de Danemarc, d’envoïcr à la cour apoftolique de jeunes geqs de la ftoblelTè de vôtre pais : afin qu’étant inftruits delà loi de Dieu , fous es ailes des faints Apôtres , ils puiiïent vous reporter les ordres du faint Siégé; 8c cultiver utilement chez vous la religion. La lettre effc du quinziéme de Décembre 1078. L’autre lettre dattée du quatrième d’Oétobre 1080. eft adrefice au Roi de Suède, quelevilf< Pape exhorte à envoier à Rome quelque Evêque , ou quelque autre peribnne capable d’entre fon cierge, afin, dit-il, qu’il puiflè nous infirmer des qualitez de vôtre païs 8c des moeurs de * Digitized by Google

Siege. Il l'exhorte à conſeiller à ce Prince, d'en mieux uſer avec l'Egliſe Romaine, & le preſſe de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne abſolument de venir dans quatre mois, ſous peine de ſuſpenſe. Lanfranc répondit avec modeſtie & fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminueroit jamais l'affection qu'il portoit au Pape, ni l'obéiſſance qu'il lui devoit ſelon les canons. Puis il ajoûte : Je me ſuis joint à vôtre legat, pour perſuader au Roi ce que vous deſirez, mais je n'y ai pas réuſſi, comme vous verrez par ſa lettre. AN. 1079. *IX. ep. 20.* *Lanfr. ep. 8.*

LXIV. Soin des Egliſes éloignées.

On voit le ſoin que Gregoire VII. prenoit des Egliſes du Nord par deux lettres; l'une de l'année precedente, l'autre de la ſuivante. La prémiere eſt adreſſée à Olaf Roi de Norvege, à qui il dit : Nous ſommes d'autant plus obligez à prendre ſoin de vous, qu'étant à l'extremité de la terre, vous avez moins de commodité d'être inſtruits & fortifiez dans la religion chrétienne. C'eſt pourquoi nous deſirons, ſi nous le pouvions, vous envoïer quelques-uns de nos freres : mais comme il nous eſt très-difficile, tant à cauſe de l'éloignement que de la difference des langues : nous vous prions, comme nous avons mandé au Roi de Danemarc, d'envoïer à la cour apoſtolique de jeunes gens de la nobleſſe de vôtre païs : afin qu'étant inſtruits de la loi de Dieu, ſous es aîles des ſaints Apôtres, ils puiſſent vous reporter les ordres du ſaint Siege; & cultiver utilement chez vous la religion. La lettre eſt du quinziéme de Decembre 1078. L'autre lettre dattée du quatriéme d'Octobre 1080. eſt adreſſée au Roi de Suede, que le Pape exhorte à envoïer à Rome quelque Evêque, ou quelque autre perſonne capable d'entre *VI. ep. 13.* *VIII. epiſt. 11.*

 de la nation , 8c s’inftruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres. D’un autie côté Grégoire éteridoit fes foins fur l’Eglife a’ Arménie. Un prêtre nommé Jean, fe plaignit à lui de la part de l'Archevêque Arménien de Syfmade en Phrygie, qu’un nommé Machar chafle du pais pour herefie , étant venu à Rome & aiant été convaincu delà même erreur , avoit foutenu que c’étoit la doéh ine des Arméniens. Le prêtre Jean donna au Pape une VII Q- ml*- profeflion de foi orthodoxe; & le Pape écrivit à l’ Archevêque de Benevent , dans le diocefe duquel Machar s’étoit retiré , de le chercher pour le convertir , ou le punir ; c’eft-à-dire , le marquer d’un fer chaud comme heretique , 8c le VIII. tfi/l. bannir du diocefe. Mais pour s’aflurer davantage 1 ‘ de la foi des Arméniens, le Pape écrivit à l’Archevêque de Synnade en ces termes : Nous avons appris, qu’au faintfacrificevous ne mêlez point d’eau dans le vin : que vous faites le faint Chrême, non avec du beaurne , mais avec du beurre ; 8c que vous honorez 8c approuvez l’heretique Diolcore d’Alexandrie. Quoique le prêtre Jean vôtre député nous ait dit , qu’il n’étoit pas ainfi , nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous encioïcz,8t des au trésor ticles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons aufïi fçavoir fi vous recevez avec toute l’Eglife les quatre conciles generaux, que S. Grégoire honoroit comme les quatre Xxix 'J' ^vang'-esi & le cinquième concile. Nous vous j j exhortons à ne plus ajouter au Trifaglon ces paroles : Qui avez été crucifié pour nous , afin de ne point fcandalifer les autres Eglifes. Au refte , continuez de célébrer le faint Sacrifice avec du pain lans levain; 8c méprifez les vains reproches que les Grecs vous font fur ce fujet » comme à nous. Cette lettre cft du fixiéme de Juin 1080. L Ii Digitized bÿ Google

de la nation, & s'inſtruire pleinement de tout
AN. 1079. pour vous porter nos ordres.

D'un autre côté Gregoire étendoit ſes ſoins ſur l'Egliſe d'Armenie. Un prêtre nommé Jean, ſe plaignit à lui de la part de l'Archevêque Armenien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar chaſſé du païs pour hereſie, étant venu à Rome & aïant été convaincu de la même erreur, avoit ſoutenu que c'étoit la doctrine des Armeniens. Le prêtre Jean donna au Pape une
VII. *ep. ult.* profeſſion de foi orthodoxe; & le Pape écrivit à l'Archevêque de Benevent, dans le dioceſe duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir; c'eſt-à-dire, le marquer d'un fer chaud comme heretique, & le
VIII. *epiſt.* 1. bannir du dioceſe. Mais pour s'aſſurer davantage de la foi des Armeniens, le Pape écrivit à l'Archevêque de Synnade en ces termes : Nous avons appris, qu'au ſaint ſacrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin : que vous faites le ſaint Chrême, non avec du beaume, mais avec du beurre; & que vous honorez & approuvez l'heretique Dioſcore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean vôtre député nous ait dit, qu'il n'étoit pas ainſi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous en croïez, & des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons auſſi ſçavoir ſi vous recevez avec toute l'Egliſe les quatre conciles generaux, que S. Gregoire honoroit comme les quatre
Sup. liv. XXIX. n. 31. Evangiles; & le cinquiéme concile. Nous vous exhortons à ne plus ajoûter au Triſagion ces paroles : Qui avez été crucifié pour nous, afin de ne point ſcandaliſer les autres Egliſes. Au reſte, continuez de celebrer le ſaint Sacrifice avec du pain ſans levain; & mépriſez les vains

 AU commencement de l’année 1080. le Roi I. Henri croïant furprendre les Saxons , les s*P^me attaqua en un lieu nommé Fl^techeim : mais 1 ils le défendirent li bien , aïant à leur tête le Rodolfe Roi Rodolfe 8c le Duc Otton , que le Roi confirmé Henri fut défait & réduit à prendre la fuite. hfg Cette troiliéme bataille fut donnée le lundi vingt- Saxen. p. fcpdéme de Janvier j 8c le Roi Rodolfe en- 1+6. vota aulli-tôt à Rome un ambaflàdeur en por- Hertold. ter la nouvelle au Pape Grégoire, dans le con-Chr‘ 108 cile qui s’y tint au commencement du Carême. Le Pape y réitéra la défenfe de recevoir t0ou donner des inveftitures : il renouvella les • excommunications contre Tcdal de Milan , Guibert de Ravenne 8c quelques autres Evêques j 8c contre les Normans, qui pilloient en Italie les terres de l’Eglife? Il condamna les Stp.liv. fauflès pénitences , comme il avoit déjà fait au cinquième concile -, 8c il défendit de chercher des perfonnes fans fciencc 8c fans vertu , pour recevoir d’eux la penitence. C’eft qu’outre les Pafteurs légitimés , il y avoit plufieurs Abbez 8c pluiieurs Moines qui s’ingeroient de la donner. On s’en plaignoit dès le tems de Leon IX. auprès duquel Paint Gervin Abbé de Jr,ta fàint Riquier fut obligé de fe juftifier , de ce G^' que n’étant point Evêque , il prêchoit 8c con~f4.6.p. a. fefloit làns permilTion du Pape. On recomman- y. 330» de encore à ce concile de Rome les éleâions légitimés des Evêques $ c’eft-à-dire , que le fiege étant vacant , l’Evêque vifiteur député par le Pape ou par le métropolitain , procurera que l’éleâion fe faflc librement par le clergé 8c le peuple. Mais Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-TROISIÉME.

AU commencement de l'année 1080. le Roi Henri croïant ſurprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim : mais ils ſe défendirent ſi bien, aïant à leur tête le Roi Rodolfe & le Duc Otton, que le Roi Henri fut défait & réduit à prendre la fuite. Cette troiſiéme bataille fut donnée le lundi vingt-ſeptiéme de Janvier ; & le Roi Rodolfe envoïa auſſi-tôt à Rome un ambaſſadeur en porter la nouvelle au Pape Gregoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du Carême. Le Pape y réïtera la défenſe de recevoir ou donner des inveſtitures : il renouvella les excommunications contre Tedal de Milan, Guibert de Ravenne & quelques autres Evêques ; & contre les Normans, qui pilloient en Italie les terres de l'Egliſe. Il condamna les fauſſes penitences, comme il avoit déja fait au cinquiéme concile ; & il défendit de chercher des perſonnes ſans ſcience & ſans vertu, pour recevoir d'eux la penitence. C'eſt qu'outre les Paſteurs legitimes, il y avoit pluſieurs Abbez & pluſieurs Moines qui s'ingeroient de la donner. On s'en plaignoit dès le tems de Leon IX. auprès duquel ſaint Gervin Abbé de ſaint Riquier fut obligé de ſe juſtifier, de ce que n'étant point Evêque, il prêchoit & confeſſoit ſans permiſſion du Pape. On recommande encore à ce concile de Rome les élections legitimes des Evêques ; c'eſt-à-dire, que le ſiege étant vacant, l'Evêque viſiteur deputé par le Pape ou par le metropolitain, procurera que

I. Septiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé Roi.

Bruno bell. Saxon. p. 146.

Bertold. Chr. 1080.

to. X. p. 381.

Sup. liv. LXII. n. 53.

Vita S. Gerv. n. 22. Act. Ben. ſæc. 6. p. 2. p. 330.

3 1 6 Hijloïre Tcckfinjlîque. Mais le decret le plus fameux de ce foptiéine AN.io8o*conciie <je Rome , eft l'excommunication du Roi Henri. Le Pape y adreflë la parole à faÿit Pierre 8c à Paint Paul, comme dans la première; 8c après avoir marqué l'abfolution qu'il avoir donnée à ce Prince , il ajoute : Les Evêques 8c les Seigneurs JLJltramontains , apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis , 8c comme defefperant à fon égard , élurent fans mon confeil , vous en êtes témoins , le Duc Rodolfe pour leur Roi , qui m'envoïa un courrier en diligence , déclarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du roïaume ; mais 3u'il étoit prêt à m'obéir en tout ; 8c en effet m'a toujours dep*is tenu le même langage , promettant même de m'en donner pour otages fon fils 8c celui du Duc Berthold. Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe; 8c je lui répondis, que je le ferois volontiers , après avoir entendu les deux parties. HenrPcroïant pouvoir vaincre par fes propres forces , mépriia. ma réponlè. Toutefois quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il efperoit, il envoia à Rome l'Evêque de Verdun 8c celui d'Ofnabruc , qui me prièrent de fa part de lui faire juftice , ce que les députez de Rodolfe approuvèrent au lTi. Enfin j'ordonnai dans le concile , qu'on tiendroit une conférence auSup. liv. delà des monts. Il parle du concile de l'année LXlI.n.}6. prcccdcnte ; 8c ajoute, que Henri empêchant la conférence , a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri 8c fes fauteurs, 8c lui ôtant le roïaume d'Allemagne 8c d'Italie, enforte qu'il n'ait aucune force dans les combats , 8c ne gagne de fa vie aucune victoire. Quant à Rodolfe, le Pape lui donne le roïaume Tcutoniquc, 8c accorde à tous ceux qui lui font Digitized by Googu

AN.1080. Mais le decret le plus fameux de ce ſeptiéme concile de Rome, eſt l'excommunication du Roi Henri. Le Pape y adreſſe la parole à ſaint Pierre & à ſaint Paul, comme dans la premiere; & après avoir marqué l'abſolution qu'il avoit donnée à ce Prince, il ajoûte : Les Evêques & les Seigneurs Ultramontains, apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme deſeſperant à ſon égard, élurent ſans mon conſeil, vous en êtes témoins, le Duc Rodolfe pour leur Roi, qui m'envoïa un courrier en diligence, declarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du roïaume; mais qu'il étoit prêt à m'obéïr en tout; & en effet il m'a toûjours depuis tenu le même langage, promettant même de m'en donner pour ôtages ſon fils & celui du Duc Berthold.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe; & je lui répondis, que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux parties. Henri croïant pouvoir vaincre par ſes propres forces, mépriſa ma réponſe. Toutefois quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il eſperoit, il envoïa à Rome l'Evêque de Verdun & celui d'Oſnabruc, qui me prierent de ſa part de lui faire juſtice, ce que les deputez de Rodolfe approuverent auſſi. Enfin j'ordonnai dans le concile, qu'on tiendroit une conference au-delà des monts. Il parle du concile de l'année precedente; & ajoûte, que Henri empêchant la conference, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ſes fauteurs, & lui ôtant le roïaume d'Allemagne & d'Italie, enſorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de ſa vie aucune victoire.

Sup. liv. LXII. n. 56.

Livre foitcante-treijtéme. 377 font fidèles Pabfolution de tous leurs pechez , avec la benediftion des Apôtres en cette vie 8c en l'autre. Puis il ajoute , adrefiânt toujours la parole à ces Saints : Faites donc maintenant connoître à tout le monde , que fi vous pouvez lier 8c délier dans le ciel, vous pouvez auflx iur la terre ôter ou donner les empires , les roïaumes 8c les principautcz , les duchez , les marquifats , les comtez 8c les biens de tous les hommes , félon leurs mérités. Car vous avez fouvent ôté aux indignes , 8c donné aux bons les patriarcats , les primaties , les archevêchez 8c les évêchez. Que fi vous jugez les chofès fpirituelles , que doit-on croire de vôtre pouvoir fur les temporelles ? Et fi vous devez juger les Anges, qui dominent fur tous les Princes fuperbes , que ne pouvez-vous pas fur leurs efclaves ? Que les Rois 8c les Princes du ficelé apprennent donc maintenant qu'elle eft vôtre grandeur 8c vôtre puiflâncc : qu'ils craignent de méprifer les ordres de vôtre Eglifç ; 8c que vôtre juftice s'exerce fi promptement fur Henri , que tous fçaehent qu'il ne tombera pas par hafard , mais par vôtre puifiànce. Dieu veuille les confondre pour les amener à une pénitence falutaire. Cet aéle eft daté du feptiéme de Mars 1080. A ce concile de Rome fè trouvèrent l'Archevêque de Tours 8c l'Evêque de Dol , 8c leur différend y donna bien de la peine au Pape , fans pouvoir être terminé. L'Archevêque de Tours produifoit des lettres des Papes , qui prouvoient clairement , que la Bretagne devoit reconnoître l'Eglife de Tours pour fa métropole : l'Evêque de Dol ne produifoit point de titres, 8c ne difoit nfème rien de folidc. Toutefois parce qu'il difoit avoir laiffé un titre dans fôn pais, le Pape jugea à propos de lui donner 0 un - O An.io8o. V I © Digitized by Google

ſont fidéles l'abſolution de tous leurs pechez, avec la benediction des Apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoûte, adreſſant toûjours la parole à ces Saints : Faites donc maintenant connoître à tout le monde, que ſi vous pouvez lier & délier dans le ciel, vous pouvez auſſi ſur la terre ôter ou donner les empires, les roïaumes & les principautez, les duchez, les marquiſats, les comtez & les biens de tous les hommes, ſelon leurs merites. Car vous avez ſouvent ôté aux indignes, & donné aux bons les patriarcats, les primaties, les archevêchez & les évêchez. Que ſi vous jugez les choſes ſpirituelles, que doit-on croire de vôtre pouvoir ſur les temporelles? Et ſi vous devez juger les Anges, qui dominent ſur tous les Princes ſuperbes, que ne pouvez-vous pas ſur leurs eſclaves ? Que les Rois & les Princes du ſiecle apprennent donc maintenant qu'elle eſt vôtre grandeur & vôtre puiſſance : qu'ils craignent de mépriſer les ordres de vôtre Egliſe ; & que vôtre juſtice s'exerce ſi promptement ſur Henri, que tous ſçachent qu'il ne tombera pas par haſard, mais par vôtre puiſſance. Dieu veuille les confondre pour les amener à une penitence ſalutaire. Cet acte eſt daté du ſeptiéme de Mars 1080. AN. 1080.

A ce concile de Rome ſe trouverent l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, & leur differend y donna bien de la peine au Pape, ſans pouvoir être terminé. L'Archevêque de Tours produiſoit des lettres des Papes, qui prouvoient clairement, que la Bretagne devoit reconnoître l'Egliſe de Tours pour ſa metropole : l'Evêque de Dol ne produiſoit point de titres, & ne diſoit même rien de ſolide. Toutefois parce qu'il diſoit avoir laiſſé un titre dans

condamné Cbr. Vird. p.lOf. tx.X.m:. p. 390. Mmfd 7/4Hi. it. 1. p. *19Snp. >iv. LXII.n.41. 378 Hiftoire Ecclejtafttque. un délai , 8c d'envoïer des légats fur les lieux pour entendre les parties , 8c juger définitivement cette affaire. C'eft ce qui paraît par la lettre du Pape adrcffée à tous les Evêques de Bretagne 8c a l'Eglife de Tours , 8c dattée du huitième de Mars 1080. En ce même concile de Rome, le Pape confirma lafentence portée au concile de Lion contre Manaffes Archevêque de Reims. Hugues Evêque de Die avoit été chargé par le Pape dès l'année precedente, de terminer un différend entre l'Archevêque de Lion 8c l'Abhé de Clugni, 8c quelques autres affaires de France. Pour cet effet Hugues indiqua un concile à Lion , 8c y appella l'Archevêque de Reims , pour fe juftifier des crimes dont il étoit accufé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçut des députez de l'Archevêque, qui le prioient inflamment defe contenter qu'il fe purgeât par ferment avec fix de fes fufnagans à fon choix ; 8c pour l'obtenir ils offraient au légat trois ceris livres d'or 8c de grands prefens à fes domefliques. Ils offraient encore de plus grandes fommes , fi on permettoit à l'Archevêque de fe purger feulj 8c promettoit d'affurer le légat par ferment , que jamais perfonne ne fçauroit rien de fes convenions. Mais Hugues rerafa genereufement toutes ces offres. Aufli l'Archevêque Manaffes fe garda bien d'aller au concile de Lion , 8c fe contenta d'envoïer au légat une «apologie où il dit : Il efl: notoire prefque dans toutes les Gaules , en Italie même 8c à Rome, avec quelle violence 8c quelle injuftice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun tenu en 1077. J'fÿ1 appellai au Pape 8c j'allai à Rome; 8c parce que vous étiez ablent, j'y demeurai par ordre du Papfc , 8c je vous attendis près d'onze femaiiies. Enfin je me défendis C l " ed t , Google

AN. 1080. un délai, & d'envoïer des legats ſur les lieux pour entendre les parties, & juger définitivement cette affaire. C'eſt ce qui paroît par la lettre du Pape adreſſée à tous les Evêques de Bretagne & à l'Egliſe de Tours, & dattée du huitiéme de Mars 1080.

VII. epiſt. 15.

II. Manaſſes Archevêque de Reims condamné

Chr. Vird. p. 205. *to. X. conc. p.* 390.

En ce même concile de Rome, le Pape confirma la ſentence portée au concile de Lion contre Manaſſes Archevêque de Reims. Hugues Evêque de Die avoit été chargé par le Pape dès l'année precedente, de terminer un differend entre l'Archevêque de Lion & l'Abbé de Clugni, & quelques autres affaires de France. Pour cet effet Hugues indiqua un concile à Lion, & y appella l'Archevêque de Reims, pour ſe juſtifier des crimes dont il étoit accuſé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçut des deputez de l'Archevêque, qui le prioient inſtamment de ſe contenter qu'il ſe purgeât par ſerment avec ſix de ſes ſuffragans à ſon choix; & pour l'obtenir ils offroient au legat trois cens livres d'or & de grands preſens à ſes domeſtiques. Ils offroient encore de plus grandes ſommes, ſi on permettoit à l'Archevêque de ſe purger ſeul; & promettoit d'aſſurer le legat par ſerment, que jamais perſonne ne ſçauroit rien de ſes convertions. Mais Hugues refuſa genereuſement toutes ces offres.

Muſæ Italic. to. 1. *p.* 119.

Auſſi l'Archevêque Manaſſes ſe garda bien d'aller au concile de Lion, & ſe contenta d'envoïer au legat une apologie où il dit: Il eſt notoire preſque dans toutes les Gaules, en Italie même & à Rome, avec quelle violence & quelle injuſtice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun tenu en 1077. J'en appellai au Pape & j'allai à Rome; & parce que vous étiez abſent,

Sup. liv. LXII. *n.* 41.

i'y demeurai par ordre du Pape, & je vous et-

Livre [oixctnte-tro'ificmt. dis fi bien en prcfence du Pape 8c du concile , . „ contre ceux que vous aviez envolez, que ce qui An‘Io° avoit été fait contre moi fut jugé nul 8c irrégulier. Alors je déclarai publiquement au Pape, que je ne voulois plus m’expofer à vôtre jugement} 8c comme le Pape me demanda de qui j’aimerois le mieux fubir le jugement dans les Gaules , je choifis l’Abbé de Clugni } ce qui me fut accordé. Puis le Pape me fit jurer , que fi j’étois appellé de fa part à un concile dans les Gaules , je m’y trouverais , fi je n’avois un empêchement canonique. C’eft pourquoi quand vous indiquâtes dernièrement un concile à Troyes où l’Abbé de Clugni devoit fe trouver, je ne fis aucune difficulté d’y aller avec mes Abbez , mes clercs 8c les vaflàux de mon Eglile : 8c quoique vous aïez contrcmandé ce concile , j’ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi £c me fuis acquitté de mon ferment. Mai* je ne fuis point allé à ce concile de Lion, parce que j’ai plufieurs exeufes canoniques. Il explique enfuite ces prétendues excufès, qui ne font en effet, que des chicanes; fçavoir que le concile de Lion fe tiendra dans la même?* ,lf* province , où il a déjà été maltraité : que ce fieu eft éloigné de Reims , 8c qu’il n’eft pas facile d’y amener des témoins : que l’on ne peut & aller en fureté à caufe des guerres qui trouent le pais : que l’Abbé de Clugni qui devoit être fon juge n’y étoit point ; c’eft-à-dire , qu’on ne lui avoit pas lignifié qu’il y ferait : Îiu’on lui ordonnoit d’amener dans vingt jours xx Evêques fans reproche pour le juftifier , en cas qu’il n’y eût point d’accufateurs contre lui : ce qui lui étoit impoffible. Quant à fes trois aceufateurs , il dit , qu’il s’eft accordé à Ma-?'111* nafîès 8c tous ceux de fon parti , excepté deux , dont l’un , ajoûtc-t-il , fçavoir Brunon , n’eft O Digitized by Google

dis ſi bien en preſence du Pape & du concile, contre ceux que vous aviez envoïez, que ce qui avoit été fait contre moi fut jugé nul & irregulier. Alors je declarai publiquement au Pape, que je ne voulois plus m'expoſer à vôtre jugement; & comme le Pape me demanda de qui j'aimerois le mieux ſubir le jugement dans les Gaules, je choiſis l'Abbé de Clugni; ce qui me fut accordé. Puis le Pape me fit jurer, que ſi j'étois appellé de ſa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, ſi je n'avois un empêchement canonique. C'eſt pourquoi quand vous indiquâtes dernierement un concile à Troyes où l'Abbé de Clugni devoit ſe trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes Abbez, mes clercs & les vaſſaux de mon Egliſe : & quoique vous aïez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi & me ſuis acquitté de mon ſerment. Mais je ne ſuis point allé à ce concile de Lion, parce que j'ai pluſieurs excuſes canoniques. AN. 1080.

Il explique enſuite ces pretenduës excuſes, qui ne ſont en effet, que des chicanes; ſçavoir que le concile de Lion ſe tiendra dans la même province, où il a déja été maltraité : que ce lieu eſt éloigné de Reims, & qu'il n'eſt pas facile d'y amener des témoins : que l'on ne peut y aller en ſureté à cauſe des guerres qui troublent le païs : que l'Abbé de Clugni qui devoit être ſon juge n'y étoit point ; c'eſt-à-dire, qu'on ne lui avoit pas ſignifié qu'il y ſeroit : qu'on lui ordonnoit d'amener dans vingt jours ſix Evêques ſans reproche pour le juſtifier, en cas qu'il n'y eût point d'accuſateurs contre lui : ce qui lui étoit impoſſible. Quant à ſes trois accuſateurs, il dit, qu'il s'eſt accordé à Ma- *p.* 121. *p.* 125.

- 380 Hijloire ’EccleJîaflique. An 1080 n e^ P°’nt nôtre clerc», mais chanoine de faint ‘Cunibert de Cologne dans le roiaume d'Allemagne : 8c nous ne cherchons guere fa focieté , parce que nous ne connoiflons point du tout fa vie 8c fa liberté ; c’eft-à-dire , s’il eft feif ou libre de naiflancc} 8c que quand il a été chez nous , il en a mal ufé après avoir reçu plu fieurs bienfaits. L’autre qui eft Ponce, a é.é convaincu de faux au concile ce Romaen nôtre prefence. C’eft pourquoi nous ne devons répondre ni à l’un ni à l’autre dans un juget- 127. ment ecclefiaftique. Enfin pour montrer qu’il ne veut pas fuir le jugement , il offre au légat de la part du Roi 8c de la fienne la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soiffons , à Compiegne ou à Senlis. L’Archevêque Manafles écrivit aufii au Pape pour s’excufer d’aller à ce concile de Lion , fous pretexte de la divifion qui étoit en Franvii.£.ui,ce; 8c toutefois il offfoit d’aller à Rome. Surquoi le Pape lui répondit qu’il devoit plûtôt être jugé dans le pais , où fes accufateurs 8c fes défenfeurs fe trouveroient plus aifément. La lettre eft du troifiéme Janvier 1080. Manafles ne s’étant donc point prefenté an concile de Lion y fut depofé ; 8c le Pape confirma ce juvn* fp, ao.gement au feptiéme concile de Rome, comme il le lui déclara par fa lettre dudix-feptiéme d’ Avril , ajoutant toutefois par grâce : Nous vous permettons , jufqu’à la faint Michel , de vous purger avec les Évêques de Soiflons , de Laon , de Cambrai , de Châlons 8c deux autres en qui nous a’ions pareille confiance ; à condition que vous rendrez tous les biens à Manafles, à Brunon 8c à tous les autres, <^ui ont parlé contre vous pour la juftice j 8c que dans l’Afcenlion vous quitterez l’Eglifc de Reims, 8c vous vous retirerez à Clugni ou à la Chaife-Dicu , avec Dlgitized by Google

AN. 1080. n'eſt point nôtre clerc, mais chanoine de ſaint Cunibert de Cologne dans le roïaume d'Allemagne : & nous ne cherchons guere ſa ſocieté, parce que nous ne connoiſſons point du tout ſa vie & ſa liberté ; c'eſt-à-dire, s'il eſt ſerf ou libre de naiſſance ; & que quand il a été chez nous, il en a mal uſé après avoir reçû pluſieurs bienfaits. L'autre qui eſt Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome en nôtre preſence. C'eſt pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un juge-
p. 127. ment eccleſiaſtique. Enfin pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement, il offre au legat de la part du Roi & de la ſienne la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soiſſons, à Compiegne ou à Senlis.

L'Archevêque Manaſſes écrivit auſſi au Pape pour s'excuſer d'aller à ce concile de Lion, ſous pretexte de la diviſion qui étoit en Fran-
VII. *ep.* 121. ce ; & toutefois il offroit d'aller à Rome. Surquoi le Pape lui répondit qu'il devoit plûtôt être jugé dans le païs, où ſes accuſateurs & ſes défenſeurs ſe trouveroient plus aiſément. La lettre eſt du troiſiéme Janvier 1080. Manaſſes ne s'étant donc point preſenté au concile de Lion y fut depoſé ; & le Pape confirma ce ju-
VII. *ep.* 20. gement au ſeptiéme concile de Rome, comme il le lui declara par ſa lettre du dix-ſeptiéme d'Avril, ajoûtant toutefois par grace : Nous vous permettons, juſqu'à la ſaint Michel, de vous purger avec les Evêques de Soiſſons, de Laon, de Cambrai, de Châlons & deux autres en qui nous aïons pareille confiance ; à condition que vous rendrez tous les biens à Manaſſes, à Brunon & à tous les autres, qui ont parlé contre vous pour la juſtice ; & que dans l'Aſcenſion vous quitterez l'Egliſe de Reims, & vous

Lhre foixantt-troifième. 381 avec un clerc 2c deux laïques , pour y vivre . „ régulièrement à vos dépens. Et pour vour épar- ' 0 °* gner la peine de venir jufques ici , vous pourrez vous purger devant l'Evêque de Die 8c i'A'obé de Clugni. Comme Manafles n'executa rien de ce qui lui étoit j>réfcrit , le Pape le déclara excommunié 8c depofé fans efperancc de reftitution. Il vm. en écrivit au Clergé 8c au peuple de Reims, 8c aux Evêques de la province , leur ordonnant de "cMtrt. dt procéder à l'éleârion d'un autre Archevêque du vit a. fnac. confentement de l'Evêque de Die Ion légat. Il **• en écrivit auili à Ebles Comte de Rouci , qui avoit pourfuivi la dépolition de Manafles , afin qu'il favorisât cette élection jJJc#au Roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas 8c ne donnât aucune protection à Manafles. Ces quatre ettres font du vingt-feptiéme de Décembre 1080. Elles eurent leur effet : car Manafles voulant fc maintenir à main armée, 8c continuer à diffiper les tréfors de l'Eglifc de Reims, fut chaffé par les Seigneurs , le clergé , 8c les bourgeois ; 8c étant banidu pais , ilfe retira auprès du Roi Henri , 8c mourut vagabond 8c excommunié. Quand on eut appris à la cour du Roi Henri m, la nouvelle excommunication prononcée par le Guibert Pape contre lui, dix-neuf Evêques de fon partit Anc*_ s'aflcmblerent à Maïence le jour de la Pente- Ur~ côte , qui cette année io8d. étoit le dernier chr. 1080.* de Mai : puis en vertu de leurs lettres , trente Evêques 8c plufieurs Seigneurs d'Italie 8c d'Allemagne aflèmblez à Brixen dans le Tirol, dépoferent Hildebrand , 8c élureflt Pape Guibert Archevêque de Ravenne , fans qu'il y eût per- yits S. fonne pour^eprefenfer l'Eglifc Romaine que •'*«*/. le Cardinal Hugues le Blanc. Le decret decette'1, l6' élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accufoient entre autres chofes d'aDigitized by Googl

avec un clerc & deux laïques, pour y vivre regulierement à vos dépens. Et pour vous épargner la peine de venir juſques ici, vous pourrez vous purger devant l'Evêque de Die & l'Abbé de Clugni. AN. 1080.

Comme Manaſſes n'executa rien de ce qui lui étoit préſcrit, le Pape le déclara excommunié & dépoſé ſans eſperance de reſtitution. Il en écrivit au Clergé & au peuple de Reims, & aux Evêques de la province, leur ordonnant de proceder à l'élection d'un autre Archevêque du conſentement de l'Evêque de Die ſon legat. Il en écrivit auſſi à Ebles Comte de Rouci, qui avoit pourſuivi la dépoſition de Manaſſes, afin qu'il favorisât cette élection; & au Roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas & ne donnât aucune protection à Manaſſes. Ces quatre ettres ſont du vingt-ſeptiéme de Decembre 1080. Elles eurent leur effet : car Manaſſes voulant ſe maintenir à main armée, & continuer à diſſiper les tréſors de l'Egliſe de Reims, fut chaſſé par les Seigneurs, le clergé, & les bourgeois; & étant bani du païs, il ſe retira auprès du Roi Henri, & mourut vagabond & excommunié. *VIII. epiſt. 17. 18. 19. 20. Guibert. de vita. ſuac. 11.*

III. Guibert élû Antipape.

Quand on eut appris à la cour du Roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le Pape contre lui, dix-neuf Evêques de ſon parti s'aſſemblerent à Maïence le jour de la Pentecôte, qui cette année 1080. étoit le dernier de Mai : puis en vertu de leurs lettres, trente Evêques & pluſieurs Seigneurs d'Italie & d'Allemagne aſſemblez à Brixen dans le Tirol, dépoſerent Hildebrand, & élurent Pape Guibert Archevêque de Ravenne, ſans qu'il y eût perſonne pour repreſenter l'Egliſe Romaine que le Cardinal Hugues le Blanc. Le decret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hil- *Ab. Urſp. Chr. 1080. Vita S. Anaſ. Lat. n. 16.*

382 Hifîotre Hcckfiaftique. , t « d’avoir troublé l’Empire Chrétien , de foutenir N-I° °'un Roi parjure, de femer la difcorde , d’exhorter aux facrileges , aux homicides 8c aux incendies. La date eft du jeudi vingt-cinquième de a Juin. Le Roi retourna enfuite chez lui, 8t Gui3" ^ert marc^a cn Itahe > revêtu des marques de la dignité papale 8c prenant le nom de Clcment III, 1V\ Cependant le Pape Grégoire , pour fe foucher ch e* le tenir contre le Roi Henri , cherchoit l’appui fecourc det des Princes Normans : fçavoir de Guillaume Normands. r0; d’Angleterre 8c de Robert Duc de Calabre. En renvoiant ceux que le Roi avoit enr'Snp.l: v. voiez à Rome avec le légat Hubert, il écriLXIl.nèo. vit à ce Prince une lettre bien differente de VIL tpi fi. • celles qu’il lui avoit écrites lïx mois auparaa3* vant. En celle-ti il relevé l’amitié qu’il a toûjours eue pour le Roi Guillaume , 8c la confiance qu’il a en ion obéïflance 8c cn fon fecours contre les ennemis de l'Eglife : lui promettant, non feulement la récompenfe éternelle , mais la viétoire 8c la puiffance en ce monde. Cette letVlL ef f. tre eft du vingt-quatrième d’ Avril 1080. 8cquin%j. 16. 27 • ze jours après , en renvoiant le légat Hubert en Angleterre , le Pape écrivit encore au même Roi , à la Reine Mathilde ion épouſe , 8c au Prince Robert leur fils. Quant à Robert Guifchard Duc de Poüille, ' vin- tpifi. de Calabre 8c de Sicile, le Pape entra enconfe7* rence avec lui, avec Jourdain Prince de Capouë 8c le§ autres principaux Seigneurs Normans qu’il avoit li louvent excommuniez ; Sc il les reçut en grâce moïennant la promeffe qu’ils t*,X. cenc. Jui firent de leufts fecours. Nous avons les aétes faits avec le Duc Robert, par où l’on peut juger des autres. Le prerrtier eft ^ferment de fidelité à l’Eglife Romaine 8cau Pape Grégoire, avec promeflè de le défendre contre tous , 8c de procurer quand le cas arriverait , l’éleâion *-•. . canoI Digitized by Google

AN. 1080. d'avoir troublé l'Empire Chrétien, de ſoutenir un Roi parjure, de ſemer la diſcorde, d'exhorter aux ſacrileges, aux homicides & aux incendies. La date eſt du jeudi vingt-cinquiéme de Juin. Le Roi retourna enſuite chez lui, & Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale & prenant le nom de Clement III.

Acta ap. Boll. c. 3. to. 17.

IV. Gregoire cherche le ſecours des Normands.

Cependant le Pape Gregoire, pour ſe ſoutenir contre le Roi Henri, cherchoit l'appui des Princes Normans : ſçavoir de Guillaume Roi d'Angleterre & de Robert Duc de Calabre. En renvoïant ceux que le Roi avoit envoïez à Rome avec le legat Hubert, il écrivit à ce Prince une lettre bien differente de celles qu'il lui avoit écrites ſix mois auparavant. En celle-ci il releve l'amitié qu'il a toûjours euë pour le Roi Guillaume, & la confiance qu'il a en ſon obéïſſance & en ſon ſecours contre les ennemis de l'Egliſe : lui promettant, non ſeulement la récompenſe éternelle, mais la victoire & la puiſſance en ce monde. Cette lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril 1080. & quinze jours après, en renvoïant le legat Hubert en Angleterre, le Pape écrivit encore au même Roi, à la Reine Mathilde ſon épouſe, & au Prince Robert leur fils.

Sup. liv. LXII. n. 60.

VII. epiſt. 23.

VII. epiſt. 25. 26. 27.

Quant à Robert Guiſchard Duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, le Pape entra en conference avec lui, avec Jourdain Prince de Capouë & les autres principaux Seigneurs Normans qu'il avoit ſi ſouvent excommuniez ; & il les reçut en grace moïennant la promeſſe qu'ils lui firent de leurs ſecours. Nous avons les actes faits avec le Duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier eſt le ſerment de fidelité à l'Egliſe Romaine & au Pape Gregoire, avec promeſſe de le défendre contre tous, &

VIII. epiſt. 7.

to. X. conc. p. 250.

Livre foixantt-troifiime. 5», canonique des Papes PesPucceffeurs. La dateeft du ymgt-neuv^me de Juin 1 080. jour de Paint Pierre. Pnfmte eft 1 mveftiture que le Pape Grégoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les Papes Nicolas & Alexandre : A S* furfcance ce llul regardoit Salerne , AmaJfi & une partie de la marche de Fcrmo que Robert pofièdoit injuftement , àeeque prétendoit le Pape Cet article fait voir combien il etoit preffe de s'accorder avec Robert. Le ttoîiieme aéte eft la conftitution de douze de• mers de cens , que Robert promet au Pape £Uiïh? Ze pairc de,bœufs * Pon domaine^ paiabie a Pâques tous les ans. Mais quand le Pape eut appris ce qui s'étoit paiTe en Allemagne 8c l'éleétion de l'Antipape • d envoia des Iggats en Poüiile & en Calabre avec une lettre aux Evêques de ces provinces, , ou il parle amii de lentrepriPe des PchiPmatiques : Ils Pc Pont efforcez de renouvellcr leur ancienne conPpiration, 2c d'établir Pur eux pour antechrift 8c pour herePiarquc une homme làcrilege, parjure aJ'EgliPe Romaine, & noté pour les crimesabominables par tout le monde Chrétien j Pçavoir Guibert , qui a ravagé l'EgliPe de Ravenne. Cette affembk-e de Patan a été compolcc de gens dont la vie cfl: déteftable & l'ordmation heretique ; & ce qui les a pouffez à cette fureur , c'cfl ledePePpoir d'obtenir de nous par prières ou parpromeffes le pardon de leurs crimes , Pans Pe Poumettre à un jugement ecclefiaflique. Nous les mépriPons d'autant plus, qu ils croient être montez plus haut; & nous ePperons voir leur ruine prochaiiie & la tranquillité de 1 EghPequi les aura vaincus & confondus. La lettre en du vingt-uniéme de Juillet 1080. Peu de Jours après décrivit aux mêmes Evêques au Pujet de Michel Empereur de C. P.dépoPé An.jo8*. VIII. tfift. Digitized by Google

canonique des Papes ſes ſucceſſeurs. La date eſt du vingt-neuviéme de Juin 1080. jour de ſaint Pierre. Enſuite eſt l'inveſtiture que le Pape Gregoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les Papes Nicolas & Alexandre : laiſſant en ſurſéance ce qui regardoit Salerne, Amalfi & une partie de la marche de Fermo, que Robert poſſedoit injuſtement, à ce que prétendoit le Pape. Cet article fait voir combien il étoit preſſé de s'accorder avec Robert. Le troiſiéme acte eſt la conſtitution de douze deniers de cens, que Robert promet au Pape pour chaque paire de bœufs de ſon domaine, païable à Pâques tous les ans. AN. 1080.

Mais quand le Pape eut appris ce qui s'étoit paſſé en Allemagne & l'élection de l'Antipape; il envoïa des legats en Poüille & en Calabre, avec une lettre aux Evêques de ces provinces, où il parle ainſi de l'entrepriſe des ſchiſmatiques : Ils ſe ſont efforcez de renouveller leur ancienne conſpiration, & d'établir ſur eux pour antechriſt & pour hereſiarque une homme ſacrilege, parjure à l'Egliſe Romaine, & noté pour ſes crimes abominables par tout le monde Chrétien; ſçavoir Guibert, qui a ravagé l'Egliſe de Ravenne. Cette aſſemblée de ſatan a été compoſée de gens dont la vie eſt déteſtable & l'ordination heretique; & ce qui les a pouſſez à cette fureur, c'eſt le deſeſpoir d'obtenir de nous par prieres ou par promeſſes le pardon de leurs crimes, ſans ſe ſoumettre à un jugement eccleſiaſtique. Nous les mépriſons d'autant plus, qu'ils croient être montez plus haut; & nous eſperons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'Egliſe qui les aura vaincus & confondus. La lettre eſt du vingt-uniéme de Juillet 1080. VIII. *epiſt.* 5.

Peu de Jours après il écrivit aux mêmes Evê-

auparavant , que l’on difoitêtre arrivé en Italie. Les auteurs Grecs difent, que Anna c etoit une împolture , 8c que ce prétendu EmCcrrn.lib. i.pereur étoit un moine nommé RoCtor; 8cl’hi£ itorien des Princes Normans convient, qu’il ùulb *. étoit au moins douteux il c’étoit l’Empereur ». j 3 Michel , mais que Robert Guiichard le crut ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte ' de faire la guerre à l’Eqjpereur Alexis. Le Pape exhorte donc les Evêques à encourager les troupes qui doivent paflèr en Grece à cette occaiion , 8c leur .donne pouvoir de les abfoudre de leurs péchez. Il efperoit d’ailleurs, avec le fecours des Normans 8c des Seigneurs de Tofcane vailaux de la Princcflc Mathilde , aller attaquer Guibcrtjufques dans Ravcnnc. C’eft ce qui paroît par une lettre adreflee à tous les %lé!es de faint Pierre , viii.<?7?-7«où il dit : Après le premier de Septembre, quand le tems commencera à fe rafraîchir , voulant délivrer l’Egliiè de Ravenne delà main des impies, nous irons. Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée. C’cft pourquoi nous vous exhortons à méprifer comme nous leurs vains efforts, vous tenant aflurez de leur chute qui eft proche. Je ne vois pas^ue le Pape Grégoire ait effectivement marche en armes conMH.ef.ix, tre Ravenne : mais après avoir exhorté au mois *3- *4" d’OCtobrc le peuple 8c le cierge de cette ville 8c les Evêques voifins à élire un autre Archevêque , enfin au mois de Décembre il leur envoïa Richard, qu’il avoit tiré de l’Eglife Romaine pour le revêtir de cette dignité , 3c qui ne paroît pas en avoir pris poflèffion. V. Cependant le Roi Henri entra en Saxe, 8c il Mort du y eut une fanglante bataille fur la riviere d’EIRoi Ro- {ter dans l’évêché de Naumbourg le jeudi quinziéme jour d’OCtobrc 10S0. Les Saxons eurent I !

AN. 1080. poſé deux ans auparavant, que l'on diſoit être arrivé en Italie. Les auteurs Grecs diſent, que c'étoit une impoſture, & que ce prétendu Empereur étoit un moine nommé Rector; & l'hiſtorien des Princes Normans convient, qu'il étoit au moins douteux ſi c'étoit l'Empereur Michel, mais que Robert Guiſchard le crut ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à l'Empereur Alexis. Le Pape exhorte donc les Evêques à encourager les troupes qui doivent paſſer en Grece à cette occaſion, & leur donne pouvoir de les abſoudre de leurs pechez.

VII. *epiſt.* 6. *Anna Comn. lib.* 1. *p.* 28. *Gaufr. Malat. lib.* 3. *n.* 13.

Il eſperoit d'ailleurs, avec le ſecours des Normans & des Seigneurs de Toſcane vaſſaux de la Princeſſe Mathilde, aller attaquer Guibert juſques dans Ravenne. C'eſt ce qui paroît par une lettre adreſſée à tous les fidéles de ſaint Pierre, où il dit : Après le premier de Septembre, quand le tems commencera à ſe rafraîchir, voulant délivrer l'Egliſe de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée. C'eſt pourquoi nous vous exhortons à mépriſer comme nous leurs vains efforts, vous tenant aſſurez de leur chûte qui eſt proche. Je ne vois pas que le Pape Gregoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne : mais après avoir exhorté au mois d'Octobre le peuple & le clergé de cette ville & les Evêques voiſins à élire un autre Archevêque, enfin au mois de Decembre il leur envoïa Richard, qu'il avoit tiré de l'Egliſe Romaine pour le revêtir de cette dignité, & qui ne paroît pas en avoir pris poſſeſſion.

VIII. *epiſt.* 7.

VIII. *ep.* 12. 13. 14.

V. Mort du Roi Ro-

Cependant le Roi Henri entra en Saxe, & il y eut une ſanglante bataille ſur la riviere d'Elſter dans l'évêché de Naumbourg le jeudi quin-

Livre foixHnte-troifiémt. j8r l'avantage , Henri s'enfuit , fon armée fut de- . Q faite 8c on pilla le bagage , où il fe trouva de grime» grandes richcffes : particulièrement des Evêques ,v/. Sait*. qui avoient fuivi le Roi au nombre d'environ?- ‘oy. quatorze. Les Saxons chantèrent Kyrie eleifon. Aib F#* comme un cantique de jojre fur le champ de ^rrtoUU bataille : mais leur vi&oirc devint inutile par heod. perte du Roi Rodolfc qui fut tué en cette journée , d’un coup dans le bas ventre. Il eut aufli la main droite coupée : ce que fes ennemis regardèrent comme une punition, d’avoir violé le ferment qu’il avoit fait au Roi Henri. Ce Prince fut extrêmement regretté , principalement des pauvres; 8c les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de fon ame. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg. Quand la nouvelle en fut venue à Rome , la plupart des fervitcurs du Pape l’exhorterent à fe reconcilier avec le Roi Henri : lui reprefentant que ce Prince avoit pour lui prefque toute l’Italie , 8c que s’il y pafloit , le Pape n’avoit point de fecours à efperer des Allemans. Le Pape craignoit d’ailleurs pour la Comtefle Mathilde, dont les troupes avoient été battues en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe) 8c fes propres vafiaux la regardoient comme une folle , de vouloir foutenir Grégoire. C’eft pourquoi il apprehendoit qu’elle ne fût réduite a s’accommoder avec Henri ou à perdre fon Etat. C’efl: ainfi que le Pape Grégoire s’en expli- *’ W" J* que dans une lettre à Altman Evêque de Paflàu 8c à Guillaume Abbé d’Hirfaugc : qu’il exhor- „ te à retenir dans fon parti Guelfe Duc de Bavière : puis il ajoute : Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de PEglife en vos quartiers , qu’ils ne fe preflènt point d’élire un Roi , qui n’ait les mœurs êc toutes les autres qualités neceifaires. Il leur envoyé la formule du Tome XIII. R ferDigitized by Google

l'avantage, Henri s'enfuit, ſon armée fut défaite & on pilla le bagage, où il ſe trouva de grandes richeſſes: particulierement des Evêques qui avoient ſuivi le Roi au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chanterent *Kyrie eleiſon*, comme un cantique de joye ſur le champ de bataille : mais leur victoire devint inutile par la perte du Roi Rodolfe qui fut tué en cette journée, d'un coup dans le bas ventre. Il eut auſſi la main droite coupée : ce que ſes ennemis regarderent comme une punition, d'avoir violé le ſerment qu'il avoit fait au Roi Henri. Ce Prince fut extrêmement regretté, principalement des pauvres; & les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de ſon ame. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

AN. 1080. *Bruno. Bell. Saxon. p. 105. Alb Urſp. an. 1080. Bertold. eod.*

Quand la nouvelle en fut venuë à Rome, la plûpart des ſerviteurs du Pape l'exhorterent à ſe reconcilier avec le Roi Henri : lui repreſentant que ce Prince avoit pour lui preſque toute l'Italie, & que s'il y paſſoit, le Pape n'avoit point de ſecours à eſperer des Allemans. Le Pape craignoit d'ailleurs pour la Comteſſe Mathilde, dont les troupes avoient été battuës en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe; & ſes propres vaſſaux la regardoient comme une folle, de vouloir ſoutenir Gregoire. C'eſt pourquoi il apprehendoit qu'elle ne fût reduite à s'accommoder avec Henri ou à perdre ſon Etat. C'eſt ainſi que le Pape Gregoire s'en explique dans une lettre à Altman Evêque de Paſſau & à Guillaume Abbé d'Hirſauge : qu'il exhorte à retenir dans ſon parti Guelfe Duc de Baviere : puis il ajoûte : Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'Egliſe en vos quartiers, qu'ils ne ſe preſſent point d'élire un Roi,

XI. epiſt. 3.

An.io8o. XljpiJI.lO. 586 Biftoire Ecclejiajlique. ferment que doit faire le nouveau Roi , comme vaflàl de faint Pierre , portant fidelité 8c obéi (Tance au Pape. Il ajoute : Pour les prêtres nous fommes d'avis , à caufe du trouble des peuples 8c de la difette de bons ouvriers , que vous les fouffriez quanta prefent , en modérant pour un tems la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'Evêque Altman , qui étoit fbn légat en Allemagne , il l'exhorte à ramener ceux qui font attachez au Roi Henri 8c les recevoir comme des frères , particulièrement l'Evêque d'Ofnabruc , que l'on difoit fe vouloir réünir au Pape. VI* En Efpagne Sanche premier Roi d'Arragon main reçû" écrivit au Pape Grégoire des lettres d'obedienen Efpa- ce , où il declaroit qu'il avoit reçû l'Office Rogne. main dans fes Etats : de quoi le Pape lui témoigna (à fatisfa&ion par une lettre du vingtiét, fl.63.64. me ^jars JJ écrivit en même tems à Alfonfe Roi de Caftille , pour lui perfuader de faire le même : fuppofant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Efpagne , par les fept Evêques que faint Pierre 8c faint Paul y avoient envoyez prêcher la foi; 8c qu'il avoit été altéré depuis , par les Prifcillianiftes , les Goths Ariens 8c enfin par les Saraiins. Mais on ne trouve rien de la miffion de ces fèpt Evêques avant les martyrologes du neuvième fiecle; 8c ce que Grégoire VII. dit de l'alteration de TofTiücm.to . 1. fice Romain en Efpagne, ne 6'accorde pas avec p.zoo. ce que j'ai obfervé enfonlieu touchant la liturgie Sup. hv. attribuée à faint Ifidore. Il femble auffi que ce ii. ' Pape ne faifoit pas d'attention à la maxime de Greg. xir. faint Grégoire, de prendre dans les autres Egliep. 11. inter. comme dans l'Eglife Romaine, ce que l'on ^Sup. liv. trouv°ù de meilleur, même quant à la celebraxxx vj. n. tion des méfiés ; car c'eft le confeil qu'il don«oit à faint Auguftin d' Angleterre, Alfon. . . 4

AN. 1080. ſerment que doit faire le nouveau Roi, comme vaſſal de ſaint Pierre, portant fidelité & obéïſſance au Pape. Il ajoûte : Pour les prêtres nous ſommes d'avis, à cauſe du trouble des peuples & de la diſette de bons ouvriers, que vous les ſouffriez quant à preſent, en moderant pour un tems la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'Evêque Altman, qui étoit ſon legat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui ſont attachez au Roi Henri & les recevoir comme des freres, particulierement l'Evêque d'Oſnabruc, que l'on diſoit ſe vouloir réünir au Pape.

VI. Epiſt. 10.

VI. Office Romain reçû en Eſpagne.

En Eſpagne Sanche premier Roi d'Arragon écrivit au Pape Gregoire des lettres d'obedience, où il declaroit qu'il avoit reçû l'Office Romain dans ſes Etats : de quoi le Pape lui témoigna ſa ſatisfaction par une lettre du vingtiéme de Mars 1074. Il écrivit en même tems à Alfonſe Roi de Caſtille, pour lui perſuader de faire le même : ſuppoſant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Eſpagne, par les ſept Evêques que ſaint Pierre & ſaint Paul y avoient envoyez prêcher la foi ; & qu'il avoit été alteré depuis, par les Priſcillianiſtes, les Goths Ariens & enfin par les Saraſins. Mais on ne trouve rien de la miſſion de ces ſept Evêques avant les martyrologes du neuviéme ſiecle ; & ce que Gregoire VII. dit de l'alteration de l'office Romain en Eſpagne, ne s'accorde pas avec ce que j'ai obſervé en ſon lieu touchant la liturgie attribuée à ſaint Iſidore. Il ſemble auſſi que ce Pape ne faiſoit pas d'attention à la maxime de ſaint Gregoire, de prendre dans les autres Egliſes comme dans l'Egliſe Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la celebration des meſſes : car c'eſt le conſeil qu'il don-

I. ep. 63. 64.

v. Boll. 15. Mai. Tillem. to. 1. p. 200.

Sup. liv. XXXVIII. n. 12.

Greg. XII. ep. 31. inter. 3.

Sup. liv. XXXVI. n.

Livre foixantt-troifiéme . 387 Alfonfe déjà Roi de Leon devint Roi de Ca- , ftille par le décès du Roi Sanchc fon frere , qui fut tué en 1073. après avoir régné fix ans. Alfonfe VI. du nom en régna trente-fix , pendant lefquels il fit de grandes conquêtes fur les Mores , 8c releva confiderablement le Chriftianifme en Efpagne. Il avoit une vénération par- S. ticuliere pour Hugues Abbé de Clugni : croyant ***• avoir été délivré par fes prières , de la prifon^. g^0"" où il étoit retenu par le Roi Sanche fon frere. 'Btbl'.Ckm. C'eft pourquoi étant devenu Roi de Caftille, il/'* 4X*. fit venir en Efpagne l'Abbé Hugues , 8c lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monafteres de l'ordre de Clugni ; 8c rebâtit dès les fondemens l'Eglife de l'abbaye , ce qui lui coûta des fommes immenfes. Il augmenta du double le "BertMd. cens annuel que le Roi Ferdinand fon pereCér« 1093. payoit à ce monaftere , 8c ordonna par teftament aux Rois fes fuccefïèurs de le continuer , fous peine de privation du royaume. C'eft ce qui paroît par une lettre de ce Prin- tf. ce à l'Abbé Hugues , où il témoigne une efti-^' me 8c une affe&ion finguliere pour le moine Robert , que cet Abbé lui avoit envoyé j 8c qu'il Te prie de lui laiffer pour être auprès de lui à la vie 8c à la mort. Il ajoûte à la fin de la lettre : Quant à l'office Romain que nous avons reçu par vôtre ordre , fçaehez que nôtre pais en eft extrêmement defolé : c'eft pourquoi je vous prie de faire en forte , que le Pape nous envoie le Cardinal Girauld , afin qu'il corrige ce qui a befoin de l'être. La Reine Confiance femme d' Alfonfe, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit aufli follicité de recevoir l'office Romain j 8c Velag. Ovet. pour cet effet il avoit envoyé des ambafTadeursP- 7 6. au Pape Grégoire VII. qui envoya en Efpagne v ô le Cardinal Richard, premièrement en 1078/ 8c une fécondé fois lorfqu'il le fit Abbé defaint R z Viélor Digitized by GoogI

Alfonſe déja Roi de Leon devint Roi de Caſtille par le decès du Roi Sanche ſon frere, qui fut tué en 1073. après avoir regné ſix ans. Alfonſe VI. du nom en regna trente-ſix, pendant leſquels il fit de grandes conquêtes ſur les Mores, & releva conſiderablement le Chriſtianiſme en Eſpagne. Il avoit une veneration particuliere pour Hugues Abbé de Clugni: croyant avoir été délivré par ſes prieres, de la priſon où il étoit retenu par le Roi Sanche ſon frere. C'eſt pourquoi étant devenu Roi de Caſtille, il fit venir en Eſpagne l'Abbé Hugues, & lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monaſteres de l'ordre de Clugni; & rebâtit dès les fondemens l'Egliſe de l'abbaye, ce qui lui coûta des ſommes immenſes. Il augmenta du double le cens annuel que le Roi Ferdinand ſon pere payoit à ce monaſtere, & ordonna par teſtament aux Rois ſes ſucceſſeurs de le continuer, ſous peine de privation du royaume. AN. 1080. *Vita S. Hug. c. 2. Boll. to. XI. p. 637. Bibl. Clun. p. 452. Berthold. Chr. 1093.*

C'eſt ce qui paroît par une lettre de ce Prince à l'Abbé Hugues, où il témoigne une eſtime & une affection ſinguliere pour le moine Robert, que cet Abbé lui avoit envoyé; & qu'il le prie de lui laiſſer pour être auprès de lui à la vie & à la mort. Il ajoûte à la fin de la lettre: Quant à l'office Romain que nous avons reçû par vôtre ordre, ſçachez que nôtre païs en eſt extrêmement deſolé: c'eſt pourquoi je vous prie de faire en ſorte, que le Pape nous envoïe le Cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a beſoin de l'être. La Reine Conſtance femme d'Alfonſe, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit auſſi ſollicité de recevoir l'office Romain; & pour cet effet il avoit envoyé des ambaſſadeurs au Pape Gregoire VII. qui envoya en Eſpagne le Cardinal Richard, premierement en 1078. *Spicil. to. 6. p. 445. Pelag. Ovet. p. 76. Roderic. l. VI. c. 25.*

- 3 88 Hijleîre Eeclejittfiique. An 1080 v‘&or Marfeille : comme il paraît par fesletV w/».i i."tres du quinziéme d’O&obre 1079. Lemoine vit. <^-6-7- Robert s'oppofaau légat Richard, 8c fut caufe que le Roi ne le traita pas comme il convevi n. tfift' noit à fa dignité : c’eft pourquoi le Pape s’en plaignit à l’Abbé Hugues, difant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille perfonnes , qui avoient commencé de revenir au chemin de la vérité : c’eft-à-dire de recevoir l’office Romain. Le Pape ordonne à l’Abbé de Clugni , de rappeller ce moine 8c le mettre en penitencej 8c d’écrire au Roi qu’il avoit attiré par cette conduite l’indignation de faint Pierre , 8c que s’il ne fe corrigeoit , le Pape l'excommunierait 8c exciterait contre lui tout ce qu’il y avoit en Efpagne de fidèles de ce faint Apôtre. Et s’il ne nous obéit , ajoute le Pape , nous ne craindrions pas la peine d’aller en Efpagne , 8c lui fufciter des affaires fâcheufes , comme à un ennemi de la religion Chrétienne. Cette lettre eft du vingt-feptiéme de Juin 1080. 8c le Pape charge l’Abbé Hugues d’envoyer au Roi Alfonfe celle qu’il lui ecrivoit en même tems : où il l’exhorte à fuivre les confeils de fon légat Richard , 8c à rompre le mariage illicite qu’il avoit contratté avec une parente de fa femme. Il paraît que ce Prince céda aux remontrances du Pape. Car il fit tenir à Burgos un concile par le légat Richard , 8c fit recevoir l’office Romain par tout fibn royaume. Le pape lui en témoigna fa joye par une autre lettre , où il l’exhorte à ne pas fouffrir que les Juifs exercent aucune puiflance fur les Chrétiens. VU. Vratiflas Roi de Boheme avoit demandé au S cl» von en ^aPe Grégoire la permiflion de faire celebrer défendu, l’office divin en langue Sclavone : mais le Pape Vil. cfifî. la refufà abfolument. Car, dit-il, après y avoir ,I* bien Digitized by

AN. 1080. Victor de Marſeille : comme il paroît par ſes lettres du quinziéme d'Octobre 1079. Le moine Robert s'oppoſa au legat Richard, & fut cauſe que le Roi ne le traita pas comme il convenoit à ſa dignité : c'eſt pourquoi le Pape s'en plaignit à l'Abbé Hugues, diſant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille perſonnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la verité : c'eſt-à-dire de recevoir l'office Romain. Le Pape ordonne à l'Abbé de Clugni, de rappeller ce moine & le mettre en penitence ; & d'écrire au Roi qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de ſaint Pierre, & que s'il ne ſe corrigeoit, le Pape l'excommunieroit & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Eſpagne de fidéles de ce ſaint Apôtre. Et s'il ne nous obéït, ajoûte le Pape, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Eſpagne, & lui ſuſciter des affaires fâcheuſes, comme à un ennemi de la religion Chrétienne. Cette lettre eſt du vingt-ſeptiéme de Juin 1080. & le Pape charge l'Abbé Hugues d'envoyer au Roi Alfonſe celle qu'il lui écrivoit en même tems : où il l'exhorte à ſuivre les conſeils de ſon legat Richard, & à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de ſa femme. Il paroît que ce Prince ceda aux remontrances du Pape. Car il fit tenir à Burgos un concile par le legat Richard, & fit recevoir l'office Romain par tout ſon royaume. Le pape lui en témoigna ſa joye par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas ſouffrir que les Juifs exercent aucune puiſſance ſur les Chrétiens.

V. epiſt. 21. VII. ep. 6. 7.

VIII. epiſt. 2.

VII. Office en Sclavon défendu.

Vratiſlas Roi de Boheme avoit demandé au Pape Gregoire la permiſſion de faire celebrer l'office divin en langue Sclavone : mais le Pape

Livre foixante-troifîéme. 389 _____ , il paroît que Dieu a voulu que . » it obfcure en quelques endroits : de AN,I0“°* peur que fi elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt méprifàble, & n’induisît en erreur , étant mal entendue par les perfonnes médiocres. Et il ne fort de rien pour excufor cette pratique , que quelques faints perfonnages ont fouffcrt patiemment ce que le peuple demande par fimpÜcité : puifque la primitive Eglifc a diffimulé plufieurs chofos , qui ont été corrigées enfuite après un foigneux examen, tjuand la religion a été plus affermie 8c plus etenduë. C’eft pourquoi nous défendons par l’autorité de faint Pierre , ce que vos fujets demandent imprudemment , 8c nous vous ordonnons de refiiler de toutes vos forces à cette vaine témérité. Apparemment Grégoire VII. ne fçavoitpas ce qui s’étoit pafTé fous jean VIII, deux cens ans auparavant ; 8c que ce Pape après Sup. uv. avoir fait la même défenfe touchant la langue Ll“- "•*> Sclavone , la leva en connoiffance de caufe. Nous avons vû d’ailleurs , que dans la plus faine antiquité 8c les fiecles les plus éclairez , on lifoit l’Ecriture 8c on celebroit les divins offices dans la langue la plus ufitée en chaque païs. On peut donc marquer fous Grégoire VII. le commencement de ces fortes de défenfes. Cebien penfé l’Ecriture f pendant les Sclavons font à Rome publiquement l’office en leur langue dans leur Eglife de faint Jerôme. Guillaume Roi d’Angleterre fit tenir uncon- VIIÎ. cile à Lillebonne en Normandie l’an 1080. où .jCo-^Ie préfida Guillaume Archevêque de Roiien avec {Jonne^Scc. les Evêques 8c les Abbez : le Roi y affifta avec ta. X.p. 391. les Comtes 8c les autres Seigneurs du pais , 8c on y fit treize canons. Le premier eft pour maintenir la tréva de Dieu par l’autorite des Evêques 8c des Seigneurs. Derenfe aux laïques *•+• R $ de

Digitized by Google

bien penſé, il paroît que Dieu a voulu que l'Ecriture fût obſcure en quelques endroits : de peur que ſi elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt mépriſable, & n'induiſît en erreur, étant mal entenduë par les perſonnes médiocres. Et il ne ſert de rien pour excuſer cette pratique, que quelques ſaints perſonnages ont ſouffert patiemment ce que le peuple demande par ſimplicité : puiſque la primitive Egliſe a diſſimulé pluſieurs choſes, qui ont été corrigées enſuite après un ſoigneux examen, quand la religion a été plus affermie & plus étenduë. C'eſt pourquoi nous défendons par l'autorité de ſaint Pierre, ce que vos ſujets demandent imprudemment, & nous vous ordonnons de reſiſter de toutes vos forces à cette vaine temerité. Apparemment Gregoire VII. ne ſçavoit pas ce qui s'étoit paſſé ſous Jean VIII. deux cens ans auparavant ; & que ce Pape après avoir fait la même défenſe touchant la langue Sclavone, la leva en connoiſſance de cauſe. Nous avons vû d'ailleurs, que dans la plus ſaine antiquité & les ſiecles les plus éclairez, on liſoit l'Ecriture & on celebroit les divins offices dans la langue la plus uſitée en chaque païs. On peut donc marquer ſous Gregoire VII. le commencement de ces ſortes de défenſes. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue dans leur Egliſe de ſaint Jerôme.

AN. 1080.

Sup. liv. LIII. *n.* 6. *n.* 26.

VIII. Concile de Lillebonne, &c. *to. X. p.* 391.

Guillaume Roi d'Angleterre fit tenir un concile à Lillebonne en Normandie l'an 1080. où préſida Guillaume Archevêque de Roüen avec les Evêques & les Abbez : le Roi y aſſiſta avec les Comtes & les autres Seigneurs du païs, & on y fit treize canons. Le premier eſt pour

 n de rien prendre des revenus des Eglifes , ni • 0 d’exiger des Prêtres des fervices qui les détour». 7. nent de leur miniftere. Défenfe aux Evêques 8c à leurs miniftres, de rien exiger des Prêtres , outre les redevances qui leur font dues ; ni de ks condamner à l’amende à caufe de leurs femmes. C’étoit un prétexte pour toTerer leur con»•>*• cubinage. Si on donne à des moines une Eglife , ce léra fans préjudice de la fobfiftance du Prêtre & du fervice de l’Eglife , 8c les moines auront droit de prefenter à l’Evêque un prêtre «.7. 10.11. capable. Il s’agit ici des cures. En ce concile on *3* explique affez au long les cas de la jurifdittion des Evêques deflors fort étenduë , à l’occafion des perfonnes 8c des lieux confacrez à Dieu; 8c en plulieurs de ces cas les amendes appartenoient aux Evêques. On les maintient dans kur ancienne pofleflion. Vers le même tems : Hugues Evêque de Die, légat du Pape en France, prononça une fufpenfe contre tous les Evêques de Normandie .excepté l’Archevêque de Roiien , pour avoir manqué de fe trouver à un concile. Sur quoi le Paix. tt'fi. 5 . ne lui écrivit ainfi : Quoiqu’cn certaines chofos le Roi d’Angleterre ne fo conduife pas avec autant de religion que nous fouhaiterions ; toutefois il s’attire plus d’eftime 8c de confideration que les autres Rois , en ce qu’il ne détruit 8c ne vend point les Eglifes , qu’il procure la paix 8c la juftice entre les fujets, qu’il a refufé de faire alliance avec les ennemis de l’Eglife; 8c qu’il a obligé les Prêtres à quitter leurs femmes , 8c les laïques à abandonner ks dîmes qu’ils retenoient. C’eft pourquoi il eft raifonnable de traiter plus doucement fes fujets , 8c fouffirir en partie leurs fautes. On voit par une t'J*' 59- lettre de l’Archevêque Lanfranc , combien k Pape avoir intérêt de ménager le Roi d’Angleterre.

Digitized by Google

AN. 1080. de rien prendre des revenus des Egliſes, ni d'exiger des Prêtres des ſervices qui les détour-
c. 7. nent de leur miniſtere. Défenſe aux Evêques & à leurs miniſtres, de rien exiger des Prêtres, outre les redevances qui leur ſont dûës; ni de les condamner à l'amende à cauſe de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolerer leur con-
c. 12. cubinage. Si on donne à des moines une Egliſe, ce ſera ſans préjudice de la ſubſiſtance du Prêtre & du ſervice de l'Egliſe, & les moines auront droit de preſenter à l'Evêque un prêtre
c. 7. 10. 11. 13. capable. Il s'agit ici des cures. En ce concile on explique aſſez au long les cas de la juriſdiction des Evêques deſlors fort étenduë, à l'occaſion des perſonnes & des lieux conſacrez à Dieu; & en pluſieurs de ces cas les amendes appartenoient aux Evêques. On les maintient dans leur ancienne poſſeſſion.

Vers le même tems: Hugues Evêque de Die, legat du Pape en France, prononça une ſuſpenſe contre tous les Evêques de Normandie, excepté l'Archevêque de Roüen, pour avoir manqué de ſe trouver à un concile. Sur quoi le Pa-
IX. *epiſt.* 5. pe lui écrivit ainſi: Quoiqu'en certaines choſes le Roi d'Angleterre ne ſe conduiſe pas avec autant de religion que nous ſouhaiterions; toutefois il s'attire plus d'eſtime & de conſideration que les autres Rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les Egliſes, qu'il procure la paix & la juſtice entre ſes ſujets, qu'il a refuſé de faire alliance avec les ennemis de l'Egliſe; & qu'il a obligé les Prêtres à quitter leurs femmes, & les laïques à abandonner les dîmes qu'ils retenoient. C'eſt pourquoi il eſt raiſonnable de traiter plus doucement ſes ſujets, &
Lanfr. ſouffrir en partie leurs fautes. On voit par une

Livre foixantt-troifame. 591 terre. Celui à qui elle eft écrite vouloit engager . Lanfranc à fe déclarer pour l'Antipape Guibert. An,1°® *• Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le Pape Grégoire, 8c que vous le nommiez Hildebrand , ni que vous donniez tant de louanges à Clément. Je crois toutefois que l'Empereur n'a point fait une telle entreprife fans grande raifon , ni remporté une lï grande vi&oire fins un grand 'fecours de Dieu. Je ne vous confcille pas de venir en Angleterre fans la per mi dion du Roi : car nôtre i fie n'a pas encore rejetté le premier Pape , ni déclaré fi elic obéira à celui-ci. On pourra mieux fe déterminer après avoir oüi les raifons de part 8c d'autre. Le Pape avoit aufli foin de ménager le Duc de Calabre Robert Guifchard , par le moïen de Didier Abbé du Mont-Caflin , qui étoit à portée de connoître les difpofitions de ce Prince, ix.rpifl.4. C'eft ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081. où le Pape {>rie Didier de s'informer s'il peut compter fur e fecours du Duc après Pâques ; & marque en paffant, que les Normans ne combattoient point pendant te Carême. Il lui mande quelque tems >/• après , que le Roi Henri eft près de Ravenne , refolu de venir à Rome , s'il peut , vers la Pentecôte j 8c que l'on dit qu'il a fait un traité avec le Duc Robert , par lequel le fils du Roi doit époufer la fille de ce Duc. En effet le Roi Henri ne craignant plus les IJC. Saxons abatus par la mort du Roi Rodolfe , en- Huitième tra en Italie au mois de Mars 1081. 8c célébra 8 à Verone la fête de Pâques, qui fut le quatrié- AHntno belt. me d' Avril. Il ne permettoit à perfonne de pren- Sax.p. 1 jx, dre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait ferment de ne point aller trouver Grégoire. Ce Pape tint t0.X.p. 398. cependant à Rome un huitième concile , où il R 4 excomDigitized by GoogI

terre. Celui à qui elle eſt écrite vouloit engager Lanfranc à ſe déclarer pour l'Antipape Guibert. AN. 1081. Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le Pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de loüanges à Clement. Je crois toutefois que l'Empereur n'a point fait une telle entrepriſe ſans grande raiſon, ni remporté une ſi grande victoire ſans un grand ſecours de Dieu. Je ne vous conſeille pas de venir en Angleterre ſans la permiſſion du Roi : car nôtre iſle n'a pas encore rejetté le premier Pape, ni déclaré ſi elle obéïra à celui-ci. On pourra mieux ſe déterminer après avoir oüi les raiſons de part & d'autre.

Le Pape avoit auſſi ſoin de ménager le Duc de Calabre Robert Guiſchard, par le moïen de Didier Abbé du Mont-Caſſin, qui étoit à portée de connoître les diſpoſitions de ce Prince. IX. *epiſt.* 4. C'eſt ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081. où le Pape prie Didier de s'informer s'il peut compter ſur le ſecours du Duc après Pâques ; & marque en paſſant, que les Normans ne combattoient point pendant le Carême. Il lui mande quelque tems IX. *ep.* 15. après, que le Roi Henri eſt près de Ravenne, reſolu de venir à Rome, s'il peut, vers la Pentecôte ; & que l'on dit qu'il a fait un traité avec le Duc Robert, par lequel le fils du Roi doit épouſer la fille de ce Duc.

IX. Huitiéme concile de Rome.

En effet le Roi Henri ne craignant plus les Saxons abatus par la mort du Roi Rodolfe, entra en Italie au mois de Mars 1081. & celebra à Verone la fête de Pâques, qui fut le quatriéme d'Avril. Il ne permettoit à perſonne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait ſerment *Bruno bell. Sax. p.* 152. *Bertold.* an. 1081.

• lit Hijtoire ’Ecclefùtfttque. An 108 i excommun’a de nouveau Henri & tous ceux de ' fon parti j 8c confirma la fentence de dépofition P‘ 391* prononcée par Tes légats contre les Archevêques d’Arles & de Narbonne. En effet , Hugues de Die avoit tenu l’année precedente un concile à Avignon , où Achard ufurpateur du iïege d’Arles fut dépofé , & Gibelin élû à fa place. Lan- telme y fut aufli élû Archevêque d’Embrun , Hugues Evêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon ; 8c le légat les mena à Rome , où ils ^urent ^'acrez Par le Pape. Quant à l’archevêché de Narbonne, Guiffred qui l’avoit fi long-tcms pofièdé indignément , 8c qui avoit été tant de fois excommunié , mourut en 1079. & DallY'c'aui^' macc élû canoniquement à fa place; mais Mrm.liv.s vicomte Berenger voulut mettre en ce fiege f. 781. ’fon fils Pierre; 8c c’eft apparemment celui dont la dépofition fut confirmée au concile de Rome. X. La même année J 081. Gcbehard Archevêleure/fur *lue Salsbourg écrivit à Herman Evêque de l'excoin- Mets » une lettre <}ui commence ainfi : Vous munication m’avez déjà mande deux fois de vous indiquer B°i*. ce que l’on doit croire dans cette divifion de TmnuHuù a«n que vous puifiiez répondre à ceux /. 7. " qui font d’un autre fentiment. Enfuite il met /. 10. ainfi l’état de laqueftion : Dans l’affaire prefente nous tenons feulement ce que l’Eglife a toûjours tenu jufqucs à ces malheui'eux tems; fçavoir qu’il ne faut point communiquer avec les excommuniez : au lieu que nos adverfaires ne s’en abftiennent point , 8c enfeignent que l’on ne doit pas s’en abftenir. C’eft la caufè des divi^ jj' fions 8c des feditions. Il montre enfuite que l’excommunication fubfifte , jufqucs à ce qu’elle j jy ait été caffée après un examen canonique :puis il releve l’injuftice des fehifmatiques , qui ont depofé le Pape Grégoire à Wormes , fans qu’il f.io. ait été convaincu, entendu , ni appelle. Voilà , dit' Digitized by G3ogI(

AN. 1081. excommunia de nouveau Henri & tous ceux de ſon parti; & confirma la ſentence de dépoſition
p. 391. prononcée par ſes legats contre les Archevêques d'Arles & de Narbonne. En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année precedente un concile à Avignon, où Achard uſurpateur du ſiege d'Arles fut dépoſé, & Gibelin élû à ſa place. Lantelme y fut auſſi élû Archevêque d'Embrun, Hugues Evêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon; & le legat les mena à Rome, où ils
Sup. liv. LX. n. 20. furent ſacrez par le Pape. Quant à l'archevêché de Narbonne, Guiffred qui l'avoit ſi long-tems poſſedé indignément, & qui avoit été tant de fois excommunié, mourut en 1079. & Dal-
VIII. *epiſt.* 16. *Catel. Mem. liv.* 5. *p.* 781. mace fut élû canoniquement à ſa place; mais le Vicomte Berenger voulut mettre en ce ſiege ſon fils Pierre; & c'eſt apparemment celui dont la dépoſition fut confirmée au concile de Rome.

X. Autres lettres ſur l'excommunication des Rois. *Epiſt. ap. Tengnagel. p.* 7.

La même année 1081. Gebehard Archevêque de Salsbourg écrivit à Herman Evêque de Mets, une lettre qui commence ainſi : Vous m'avez déja mandé deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette diviſion de l'Egliſe; afin que vous puiſſiez répondre à ceux qui ſont d'un autre ſentiment. Enſuite il met
p. 10. ainſi l'état de la queſtion : Dans l'affaire preſente nous tenons ſeulement ce que l'Egliſe a toûjours tenu juſques à ces malheureux tems; ſçavoir qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniez : au lieu que nos adverſaires ne s'en abſtiennent point, & enſeignent que l'on ne doit pas s'en abſtenir. C'eſt la cauſe des divi-
p. 15. ſions & des ſeditions. Il montre enſuite que l'excommunication ſubſiſte, juſques à ce qu'elle
p. 17. ait été caſſée après un examen canonique : puis il releve l'injuſtice des ſchiſmatiques, qui ont

 dit-il , les caufes de la divifion, que nous ne jQgi communiquons point comme eux avec les excommuniez , que nous n’ofons renoncer au Pape , ni en reconnoître un autre , lui vivant 8c demeurant uni à l’Eglife Romaine. Comme on reprochoit aux Catholiques & au Pape même , d’avoir violé le ferment qu’ils avoient fait au Roi Henri , Gebehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit, que le ferment fait au Pape par les Evê-P-»4* ques en leur ordination , eft préférable à celui ^rc' qu’ils ont fait au Roi : que la meilleure maniéré de garder la foi au Prince , eft de le fervir fidèlement; 8c que ceux-là font infidèles , qui prennent part à fes crimes , 8c qui par leurs confeils l’engagent à de mauvaifes affaires : que les fermens faits contre la jufticc ne font point valables : enfin qu’on vouloit obliger les Catholiques à renoncer au Pape , s’ils vouloient être fidèles au Prince. Il paroîtpar ces réponfes, que Gebehard n’entendoit pas même l’etat de la queftion. Car pour garder la fidelité à fon Roi , il n’étoit pas neceflàire de renoncer à l’obéiflànce du Pape : il falloit obéir au Roi pour le temporel 8c au Pape pour le fpirituel. Il falloit ne pas obéir au Roi s’il commandoit des crimes ; mais il ne s’enfuit pas qu’il ne fallût lui rendre aucune obéi fiance. 11 étoit défendu de communiquer avec lui , quant à l’exercice de la religion , mais non pas quant au fervice de l’état. On avoit raifon de tenir Henri pour excommunié, Grégoire pour Pape légitimé, 8c Guibert pour Antipape; 8c de foutcnir qu’on ne devoit point communiquer avec les excommuniez : mais on ne devoit pas en conclure , que Henri ne dût plus être regardé comme Roi. Aufti dans toute cette lettre qui eft très-longue , Gebehard ne raR f porte 1

Digitized by Google

dit-il, les cauſes de la diviſion, que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniez, que nous n'oſons renoncer au Pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant & demeurant uni à l'Egliſe Romaine. AN. 1081.

Comme on reprochoit aux Catholiques & au Pape même, d'avoir violé le ſerment qu'ils avoient fait au Roi Henri, Gebehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit, que le ſerment fait au Pape par les Evêques en leur ordination, eſt préferable à celui qu'ils ont fait au Roi : que la meilleure maniere de garder la foi au Prince, eſt de le ſervir fidélement; & que ceux-là ſont infidéles, qui prennent part à ſes crimes, & qui par leurs conſeils l'engagent à de mauvaiſes affaires : que les ſermens faits contre la juſtice ne ſont point valables : enfin qu'on vouloit obliger les Catholiques à renoncer au Pape, s'ils vouloient être fidéles au Prince. *p.* 24. 25. *&c.*

Il paroît par ces réponſes, que Gebehard n'entendoit pas même l'état de la queſtion. Car pour garder la fidelité à ſon Roi, il n'étoit pas neceſſaire de renoncer à l'obéïſſance du Pape : il falloit obéir au Roi pour le temporel & au Pape pour le ſpirituel. Il falloit ne pas obéïr au Roi s'il commandoit des crimes : mais il ne s'enſuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéïſſance. Il étoit défendu de communiquer avec lui, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au ſervice de l'état. On avoit raiſon de tenir Henri pour excommunié, Gregoire pour Pape legitime, & Guibert pour Antipape; & de ſoutenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniez : mais on ne devoit pas en conclure, que Henri ne dût plus

394, Hijioire 'Ecclejîaftique. An 8 Portc aucune prcuyc du pouvoir de l’Eglife fur ' 0 '“le temporel des Rois, 8c n’entreprend pas même de le prouver. Vers le même tems , le Pape Grégoire écrivit à Herman Evêque de Mets une fécondé lettre , pour répondre à ceux qui foutenoient au fujet de Henri , que l’on ne pouvoit excommunier les Rois , ni abfoudre leurs fujets du ferment de fidelité. Il répété les mêmes preuves rin.ep!/!, 21. Sup.liv. X ‘ *’ 3 qu’il avoit employées dans la lettre de l’année 1076. 8c y ajoute l’exemple de l’Empereur Arcade excommunié par le Pape faint Innocent , /. 270. B. pQUr avoir confenti à Pexpulfion de faint Jean to. 2. eonc. Chryfoftome. Mais la lettre de faint Innocent /. 1 307. contenant cette excommunication eft rejettée de tous les fçavans ; 8c quand elle feroit vraie, 1 itT'cu'.r. J^rca^e Xeft feulement excommunié 8c non pas H.IX c, a. depofé de la dignité impériale j de quoi toutefois il étoit queftion dans l’affaire du Roi Henri. Grégoire VII. dit enfoite : On donne une plus grande puiflance à un exorcifte qu’à aucun Seigneur laïque : car les Rois 8c les Princes qui ne vivent pas chrétiennement , font efclaves des démons. Si donc les exorcifles ont reçu l’empire for les démons, combien plus for les efclaves 8c les membres des démons ; 8c fi les exorciltes ont ce pouvoir , combien plus les Evê_ ques? Il releve enfuite le pouvoir de remettre les pechei 8c de conférer les Sacremens , pour montrer combien les prêtres font au-deflùs des Roisj 8c ajoûte : Enfin les bons Chrétiens , de quelque rang qu’ils fbient, méritent bien mieux d’être eftimez Rois que les mauvais Princes. Les uns cherchant la gloire de Dieu fe gouvernent bien eux-memes : les autres ne cherchant que leurs intérêts , oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns font les membres de J E s u s-C h r i s t , les autres du diable. LaconfeDigitized by Gftgli j

AN. 1081. porte aucune preuve du pouvoir de l'Egliſe ſur le temporel des Rois, & n'entreprend pas même de le prouver.

VIII. *epiſt.* 21. Vers le même tems, le Pape Gregoire écrivit à Herman Evêque de Mets une ſeconde lettre, pour répondre à ceux qui ſoutenoient au ſujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les Rois, ni abſoudre leurs ſujets du ſerment de fidelité. Il repete les mêmes preuves qu'il avoit employées dans la lettre de l'année 1076. & y ajoûte l'exemple de l'Empereur Arcade excommunié par le Pape ſaint Innocent, pour avoir conſenti à l'expulſion de ſaint Jean Chryſoſtome. Mais la lettre de ſaint Innocent contenant cette excommunication eſt rejettée de tous les ſçavans; & quand elle ſeroit vraïe, Arcade y eſt ſeulement excommunié & non pas depoſé de la dignité imperiale; de quoi toutefois il étoit queſtion dans l'affaire du Roi Henri. Gregoire VII. dit enſuite : On donne une plus grande puiſſance à un exorciſte qu'à aucun Seigneur laïque : car les Rois & les Princes qui ne vivent pas chrétiennement, ſont eſclaves des demons. Si donc les exorciſtes ont reçû l'empire ſur les demons, combien plus ſur les eſclaves & les membres des demons; & ſi les exorciſtes ont ce pouvoir, combien plus les Evêques? Il releve enſuite le pouvoir de remettre les pechez & de conferer les Sacremens, pour montrer combien les prêtres ſont au-deſſus des Rois; & ajoûte : Enfin les bons Chrétiens, de quelque rang qu'ils ſoient, meritent bien mieux d'être eſtimez Rois que les mauvais Princes. Les uns cherchant la gloire de Dieu ſe gouvernent bien eux-mêmes : les autres ne cherchant

Sup. liv. LXII. *n.* 30.

p. 270. *B. to.* 2. *conc. p.* 1307.

Hermant. vie S. Chryſ. liv. IX. c. 2.

Livre foixnnte-troifiéme. 395- fequence naturelle feroit , de ne plus reconnoî- , tre pour Princes les méchans : mais ce ferait N'10®1’ une herefie , & on en diroit autant des Evêques. Le Pape ajoute pour humilier les Rois, qu’il y en a peu de reconnus pour faints , & qu’ils font ordinairement beaucoup de pechez & peu de pénitence. Il dit que le faint Siégé rend faints ceux qui le rempliffent. Sur quoi il cite les decrets du Pape Symmaque , c’eft-à-dire , l’apologie d’Ennodius , que j’ai rapportée en ion heu. Mais il eft étonnant qu’on ne fût pas def- !‘v' abufé de ce paradoxe , par la trifte expérience XXX* ^ de tant de Papes indignes du dixiéme fiecle. Grégoire VII. n’étoitpas feulement perfuadé Xf-, en 'général , que fuivant le bon ordre , la puif- j,'1 fànce temporelle devoit être foumife à la lpiri- tous ies tuelle : il croyoit encore avoir des titres par- roïaume*. ticuliers pour s’aflüjettir tous les royaumes de l’Europe ; comme je vais le montrer en détail par fes lettres. Premièrement il prétendoit avoir droit de MMU. donner l’Empire d’Occident avec la couronne impériale j & c’eft fans doute la raifon pour- C'p^>tbr. <"oquoi jamais il n’employe les années des Em- ntt.n Gref. pereurs dans la date de fes lettres , comme fai- VIfoient les Papes fes prédeceflcurs , au moins jufques à trente ans avant lui. Il eft vrai que depuis Louis le débonaire , aucun Prince n’avoit pris le titre d’Empereur , qu’après avoir été couronné par le Pa^e > & depuis les Ottons, le titre d’Empereur etoit attaché au royaume d’Allemagne. Nous voyons quelle étoit la prétention du Pape fur ce royaume , par le ferment qu’il vouloit que l’on exigeât du Roi qui ferait élu à la place de Rodolfe -y fçavoir de ui IX rendre hommage comme fon vaflal , 8c ui obéir en tout ce qu’il lui commandcroit par vraye obéïfïance. C’étoit la formule du comR 6 manJ

Digitized by Google

ſequence naturelle ſeroit, de ne plus reconnoître pour Princes les méchans : mais ce ſeroit une hereſie, & on en diroit autant des Evêques. Le Pape ajoûte pour humilier les Rois, qu'il y en a peu de reconnus pour ſaints, & qu'ils ſont ordinairement beaucoup de pechez & peu de penitence. Il dit que le ſaint Siege rend ſaints ceux qui le rempliſſent. Sur quoi il cite les decrets du Pape Symmaque, c'eſt-à-dire, l'apologie d'Ennodius, que j'ai rapportée en ſon lieu. Mais il eſt étonnant qu'on ne fût pas deſabuſé de ce paradoxe, par la triſte experience de tant de Papes indignes du dixiéme ſiecle. AN. 1081. *Sup. liv. XXX. n. 55.*

XI. Prétentions du Pape ſur tous les roïaumes.

Gregoire VII. n'étoit pas ſeulement perſuadé en general, que ſuivant le bon ordre, la puiſſance temporelle devoit être ſoumiſe à la ſpirituelle : il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'aſſujettir tous les royaumes de l'Europe ; comme je vais le montrer en détail par ſes lettres.

Premierement il prétendoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la couronne imperiale ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi jamais il n'employe les années des Empereurs dans la date de ſes lettres, comme faiſoient les Papes ſes prédeceſſeurs, au moins juſques à trente ans avant lui. Il eſt vrai que depuis Loüis le débonaire, aucun Prince n'avoit pris le titre d'Empereur, qu'après avoir été couronné par le Pape ; & depuis les Ottons, le titre d'Empereur étoit attaché au royaume d'Allemagne. Nous voyons quelle étoit la prétention du Pape ſur ce royaume, par le ſerment qu'il vouloit que l'on exigeât du Roi qui ſeroit élû à la place de Rodolfe ; ſçavoir de lui rendre hommage comme ſon vaſſal, & lui *Mabill. Diplom. II. c. 25. Papebr. Conat. in Greg. VI.* *IX. epiſt. III.*

— 39^ Hifioîre Ecclejîajtique. An 1081 mani^ement Ie P^us exPres. Quant à la Saxe en vu'i rpiff. particulier, il prétendoit que Charlemagne , ’ après l’avoir foumife , l’avoit donnée à fàint v Pierre. C*d. tp. 13. il eu difoit autant de la France, 8c en écrivoit ainli à» fes légats : Il faut dire à tous les François , 8c leur ordonner par vraye obéïfPance , que chaque maifon paye à Paint Pierre au moins un denier par an , s’ils le rcconnoiflent pour Pere 8c Pafteur fuivant l’ancienne coutume. Car l’Empereur Charles , comme on lit dans fon livre qui eft aux archives de l’Eglife de Paint Pierre , reciieilloit tous les ans en trois J endroits douze cens livres , pour le Pervice du Paint Siégé : fçavoir à Aix la Chapelle , au Pui en Vêlai 8c à S. Gilles : outre ce que chacun offroit par Pa dévotion particulière. On ne voit rien de ces colleétes, ni dans les capitulaires de Charlemagne , ni dans les hiftoireséc les autres monumens de Pon tems ; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux fiecles fuivans. jwf . hv. Quant à l’Angleterre , nous avons vû que le Roi Guillaume envoyoit au Pape le tribut en argent accordé par fes prédeceflèurs , mais qu’il remfa l’hommage que le Pape demandoit, 8c n.epifi. fi. qUe ie pape fat fort irrité de ce refus. Les deux ^Snf> Év. lettres de Grégoire à Suenon Roi de Danemarc , Lxi.B. 49.^ montrent qu’il prétendoit que ce Prince avoit promis de le donner à Paint Pierre lui 8c Pon royaume , 8c Pe mettre Pous Pa proteâion : mais nous ne voyons point d’effet de cette promefEt l’offre que le Pape fait à ce Roi d’une province occupée par des hérétiques , pour la donner à un de fes enfans , femble montrer qu’il croyoit avoir droit de difpofer des biens des heretiques. , .. . Lepift.6. 7. Quant à l’Efpagne , nous avons yû que dès tiai' hV‘ k commencement de Pon pontificat, il prétea*'j 1 <. .1 doit* Digitlzed tS Coogl

AN.1081. VIII. *epiſt.* 23. mandement le plus exprés. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir ſoumiſe, l'avoit donnée à ſaint Pierre.

Cad. ep. 23. Il en diſoit autant de la France, & en écrivoit ainſi à ſes legats : Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraye obéiſſance, que chaque maiſon paye à ſaint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoiſſent pour Pere & Paſteur ſuivant l'ancienne coûtume. Car l'Empereur Charles, comme on lit dans ſon livre qui eſt aux archives de l'Egliſe de ſaint Pierre, recüeilloit tous les ans en trois endroits douze cens livres, pour le ſervice du ſaint Siege : ſçavoir à Aix la Chapelle, au Pui en Velai & à S. Gilles : outre ce que chacun offroit par ſa dévotion particuliere. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les hiſtoires & les autres monumens de ſon tems ; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux ſiecles ſuivans.

Sup. liv. LXII. *n.* 53. Quant à l'Angleterre, nous avons vû que le Roi Guillaume envoyoit au Pape le tribut en argent accordé par ſes prédeceſſeurs, mais qu'il refuſa l'hommage que le Pape demandoit, &

II. epiſt. 51. 75. que le Pape fut fort irrité de ce refus. Les deux

Sup. liv. LXI. *n.* 49. lettres de Gregoire à Suenon Roi de Danemarc, montrent qu'il prétendoit que ce Prince avoit promis de ſe donner à ſaint Pierre lui & ſon royaume, & ſe mettre ſous ſa protection : mais nous ne voyons point d'effet de cette promeſſe.

ep. 51. Et l'offre que le Pape fait à ce Roi d'une province occupée par des heretiques, pour la donner à un de ſes enfans, ſemble montrer qu'il croyoit avoir droit de diſpoſer des biens des heretiques.

Livre foixante-troifiéme. 397 _ - doit qu’avant l’invafion des Sarafins , elle appar- . _ tenoit à faint Pierre j 8c qu'il aimoit mieux flN-loBr‘ qu’elle demeurât à ces infidèles , que d’être occupée par des Chrétiens qui n’en fi fient pas hommage au faint Siégé'. Il répéta la même prétention en 1076. envoyant pour légats en Efpagne A mat Evêque d’Oleron 8c l’Abbé de faint Pons. Dès la première année il écrivit aux Juges de Sardaigne , 8c en particulier à Orzocde Caillari , de fatisfaire aux droits de faint Pierre négligez, par leurs ancêtres : avec menace , s’ils y manquoient , que leur pais en fouffriroit. Quelques années après il écrivit au même Orz.oc en ces termes : Nous ne voulons pas que I0* vous ignoriez,, que plufieurs nations nous ont demandé vôtre terre, nous promettant de grandes redevances fi nous leur permettions de s’en rendre maîtres ; enforte qu’ils nous laiflèroient la joüiflance de la moitié 8c nous feroient hommage de l’autre. Cette propofition nous a fouvent été faite, non feulement parles Normans, les Toicans 8c les Lombards , mais encore par quelques Ultramontains : toutefois nous n’avons point voulu y donner nôtre confentement ^ jufques à ce que nous ayons envoyé un légat pour fçavoir vôtre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoüé à faint Pierre , lî vous per lèverez , comme vous devez : non feulement nous ne donnerons à perfonne la permiflion d’entrer dans vôtre terre j mais fi quelqu’un l’entreprend , nous l’en empêcherons par les voies temporelles 8c fpirituelles : c’eft-àdire , qu’il expofera au pillage ces infulaires , s’ils ne lui payent le tribut qu’il prétend. Dans la meme lettre le Pape dit : Vous ne devez pas trouver mauvais , que nous ayons obligé vôtre Archevêque Jaques à rafer fa barbe , fuivant la " * couDigitized by Google

doit qu'avant l'invaſion des Saraſins, elle appartenoit à ſaint Pierre ; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces infidéles, que d'être occupée par des Chrétiens qui n'en fiſſent pas hommage au ſaint Siege. Il repeta la même prétention en 1076. envoyant pour legats en Eſpagne Amat Evêque d'Oleron & l'Abbé de ſaint Pons. AN. 1081. IV. *epiſt.* 28.

Dès la premiere année il écrivit aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de ſatisfaire aux droits de ſaint Pierre negligez par leurs ancêtres : avec menace, s'ils y manquoient, que leur païs en ſouffriroit. Quelques années après il écrivit au même Orzoc en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pluſieurs nations nous ont demandé vôtre terre, nous promettant de grandes redevances ſi nous leur permettions de s'en rendre maîtres : enſorte qu'ils nous laiſſeroient la joüiſſance de la moitié & nous feroient hommage de l'autre. Cette propoſition nous a ſouvent été faite, non ſeulement par les Normans, les Toſcans & les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains : toutefois nous n'avons point voulu y donner nôtre conſentement, juſques à ce que nous ayons envoyé un legat pour ſçavoir vôtre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoüé à ſaint Pierre, ſi vous perſeverez, comme vous devez : non ſeulement nous ne donnerons à perſonne la permiſſion d'entrer dans vôtre terre ; mais ſi quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voïes temporelles & ſpirituelles : c'eſt-à-dire, qu'il expoſera au pillage ces inſulaires, s'ils ne lui payent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre le Pape dit : Vous ne devez pas I. *ep.* 29-41. VIII. *ep.* 10.

 coûtume de l'Eglife Romaine obfervée par tout l'Occident depuis le commencement du Chriflianifme, qui eft que le clergé foit rafé. Nous vous ordonnons de faire garder cet ufage par tout le clergé de vôtre obéïflance , & de confifijuer au profit de l'Eglife les biens de ceux qui refuferont de s'y foumettre. Salomon Roi de Hongrie ayant été chafle par Geïfa fon parent , eut recours au Roi Henri , dont il avoit épouſé la fœur , 8c fe rendit fon vaflàl pour fe faire rétablir. Le Pape Grégoire le trouva mauvais , & écrivit ainfi a Salomon : Vous pouvez apprendre des anciens de vôtre pais , que le royaume de Hongrie appartient à l'Eglife Romaine : ayant été donné autrefois à faint Pierre par le Roi , avec tout fon droit 8c fa puiffance. De plus l'Empereur Henri , d'heureufe mémoire , c'eft Henri le noir , ayant conquis ce royaume , envoya au corps de faint Pierre la lance 8c la couronne , marques de la dignité royale. Sçachez donc que vous n'aurez point les bonnes grâces de faint Pierre & ne régnerez pas long-tems fans éprouver l'indignation du faint Siégé , fi voüs ne reconnoiflez que vous en tenez vôtre fceptre 8c non du Roi. Quelque tcms après il écrivit à Geïfa : Nous croyons que vous fçavez que le royaume de Hongrie , comme les autres royaumes les plus nobles , doit {tarder fa liberté fans être fournis à aucun Roi etranger , mais feulement à l'Eglife Romaine} 8c parce que vôtre parent l'a obtenu par ufurpation du Roi d'Allemagne : Dieu , comme nous croyons , l'a empêché par un jufte jugement d'en demeurer maître. Et dans une autre lettre au même Geïfa , parlant de Salomon , il dit : Quand il a méprife la noble feigneurie de faint Pierre pour fe foumettre au Roi d'Allemagne ; le Seigneur voyant l'injure faite Digiîizeci by GooJjl<

Livre foixnnte-troifiime. $99 _____ faite au Prince de (es Apôtres , a fait palier en . _ vôtre perfonne par fbn jugement la puiflânee AN,l° *• du royaume. En forte que s'il y a eu quelque droit auparavant , il s'en eft privé par cette uforpation facrilege. Quant au royaume de Dalmatie , le Pape Grégoire écrivit ainfi à un Seigneur nommé Vezelin : Nous fommes fort étonnez qu'ayant VII.^.4. promis depuis long-tems d'être fidèle à faint Pierre 8c à nous , vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apoftolique a établi Roi en Dalmatie. C'eft pourquoi nous vous défendons de la part de faint Pierre, de prendre les armes contre ce Roi ; parce que l'entreprifo que vous feriez contre lui ferait contre le faint Siégé. Si vous avez quelque fujet de plainte , vous devez nous demander juftice 8c attendre nôtre jugement. Autrement fçaehez , que nous tirerons contre vous le glaive de faint Pierre , pour punir vôtre audace & la témérité de tous ceux qui vous favoriferont en cette entreprife. Grégoire étendoit fes prétentions jufques fur U.fpijl. tf, les Ruffes, comme on voit par cette lettre à leur Roi Demetrius : Vôtre fils vifitant les tombeaux des Apôtres, eft venu à nous, 8c nous a déclaré qu'il vouloàt recevoir ce royaume de nos mains , comme un don de faint Pierre , en lui prêtant ferment de fidelité : nous afliirant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru jufte , nous la lui avons accordée , 8c nous lui avons donné vôtre royaume de t la part de faint Pierre. Enfin le Pape le prétendoit en droit de terminer les différends entre les Princes pour leurs états , comme il paraît par VI. 9g?. 16 une lettre à Berenger Evêque de Gironne, où il l'exhorte à appaifer la conteftation fùrvenuë entre les deux fils du Comte Raimond Berenger : puis Digitized by Googl

faite au Prince de ſes Apôtres, a fait paſſer en vôtre perſonne par ſon jugement la puiſſance du royaume. En ſorte que s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en eſt privé par cette uſurpation ſacrilege. AN. 1081.

Quant au royaume de Dalmatie, le Pape Gregoire écrivit ainſi à un Seigneur nommé Vezelin : Nous ſommes fort étonnez qu'ayant promis depuis long-tems d'être fidéle à ſaint Pierre & à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apoſtolique a établi Roi en Dalmatie. C'eſt pourquoi nous vous défendons de la part de ſaint Pierre, de prendre les armes contre ce Roi : parce que l'entrepriſe que vous feriez contre lui ſeroit contre le ſaint Siege. Si vous avez quelque ſujet de plainte, vous devez nous demander juſtice & attendre nôtre jugement. Autrement ſçachez, que nous tirerons contre vous le glaive de ſaint Pierre, pour punir vôtre audace & la temerité de tous ceux qui vous favoriſeront en cette entrepriſe. VII. *epiſt.* 4.

Gregoire étendoit ſes prétentions juſques ſur les Ruſſes, comme on voit par cette lettre à leur Roi Demetrius : Vôtre fils viſitant les tombeaux des Apôtres, eſt venu à nous, & nous a declaré qu'il vouloit recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de ſaint Pierre, en lui prêtant ſerment de fidelité : nous aſſurant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru juſte, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné vôtre royaume de la part de ſaint Pierre. Enfin le Pape ſe prétendoit en droit de terminer les differends entre les Princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Berenger Evêque de Gironne, où II. *epiſt.* 14. VI. *epiſt.* 16.

4°° Uijloire Ecclejîaftique. An 081 Pu*s ^ aîol*lte : Vous devez leur inculquer for* ° ’ tement , que s’ils nous defobéïflènt & demeurent dans l’inimitié fraternelle ; nous ôterons !a grâce de faint Pierre à celui qui fera caufc que cette paix ne fe fera point , 8c nous le retrancherons avec tous fès fauteurs de la focieté des Chrétiens : en forte qu’ils ne puiflent plus déformais obtenir aucune viéboire à la guerre , ni aucune profperité dans le fiecle. Mais pour celui qui confentira à la paix 8c rendra obéïfiance au faint Siégé : nous lui accorderons la prote&ion invincible de faint Pierre , nous lui procurerons toute forte de fecours , pour obtenir l’heritage de fon pere ; 8c nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces quartiers-là de l’aider 8c favorifer en toutes chofes. Ces exemples fuffifent , pour montrer l’idée qu’avoit Grégoire VII. de l’autorité du faint Siégé: & qu’il vouloit perfuader à tout le monde , que toutes les puiflànces temporelles dépendoicnt de la pui fiance fpirituellc du Pape. foft on trouve certaines maximes rapportées en*?"'**' tre les lettres de Grégoire VII. fous le nom de niBattu T aps, , comme qui diroit , Sentences du Pape , mais dont on ne fçait point l’auteur. Ce font vingt-fept articles , dont les uns font vrais, comme, que l’Eglife Romaine n’a été *• fondée que par Nôtre- Seigneur : que le légat 4* du Pape , quoiqu’il foit d’un rang inferieur, **• prefide à tous les Evêques dans les conciles : que les caufes majeures de toutes les Eglifes lui doiia.yent être portées : que l’Eglife Romaine n’a jamais erre , 8c qu’on ne tient point pour catholique celui qui n’eft point d’accord avec l’Eglife Romaine. Tout Catholique conviendra de ces cinq articles. a3> Mais il y en a de manifeftement faux ; fçayoir , que le Pape élû canoniquement devient faint

Digitized by Google

AN. 1081. puis il ajoûte : Vous devez leur inculquer fortement, que s'ils nous deſobéïſſent & demeurent dans l'inimitié fraternelle ; nous ôterons la grace de ſaint Pierre à celui qui ſera cauſe que cette paix ne ſe fera point, & nous le retrancherons avec tous ſes fauteurs de la ſocieté des Chrétiens : en ſorte qu'ils ne puiſſent plus deſormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune proſperité dans le ſiecle. Mais pour celui qui conſentira à la paix & rendra obéïſſance au ſaint Siege : nous lui accorderons la protection invincible de ſaint Pierre, nous lui procurerons toute ſorte de ſecours, pour obtenir l'heritage de ſon pere ; & nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces quartiers-là de l'aider & favoriſer en toutes choſes. Ces exemples ſuffiſent, pour montrer l'idée qu'avoit Gregoire VII. de l'autorité du ſaint Siege : & qu'il vouloit perſuader à tout le monde, que toutes les puiſſances temporelles dépendoient de la puiſſance ſpirituelle du Pape.

Lib. II. poſt epiſt. 55. On trouve certaines maximes rapportées entre les lettres de Gregoire VII. ſous le nom de *Dictatus Papæ*, comme qui diroit, Sentences du Pape, mais dont on ne ſçait point l'auteur. Ce ſont vingt-ſept articles, dont les uns ſont vrais, comme, que l'Egliſe Romaine n'a été
1. fondée que par Nôtre-Seigneur : que le legat
4. du Pape, quoiqu'il ſoit d'un rang inferieur,
21. preſide à tous les Evêques dans les conciles : que les cauſes majeures de toutes les Egliſes lui doi-
22. vent être portées : que l'Egliſe Romaine n'a
26. jamais erré, & qu'on ne tient point pour catholique celui qui n'eſt point d'accord avec l'Egliſe Romaine. Tout Catholique conviendra de ces cinq articles.

Livre foixunte-trotfiéme. 401 _____ feint indubitablement , fuivant le témoignage iogx d'Ennodius approuvé par le Pape Symmaque : que le Pape feul peut porter les ornemens im- 8* periaux , ce qui eft pris de la donation de Confiant in : qu'il n'y a que lui dont on recite le I0* nom dans les Eglifes. Quelques-uns de ces ar- 1 ?• ticles font tirez, des fauffes decretales 8c contraires 'à l'ancienne difeipline , fçavoir : qu'il n'y 3* a que le Pape qui puirfe dépofor les Evêques ou les rétablir : qu'il n'y a que lui qui puiffe les 1 3* transférer ; ériger de nouveaux évêchez , divi- 7* fer les anciens ou les unir : que lui feul peut faire des nouvelles loix. Enfin entre ces articles eft la maxime nouvelle, introduite, ou plutôt fuppofée comme confiante par Grégoire VII . 1 2* que le Pape peut dépofor les Empereurs , 8c ab- 27* foudre les fujets du forment de fidelité fait aux Princes injuftes. Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précédé ni avec celle qui les fuit -, 8c il n'y a aucune preuve que Gre- v • goire VII. les ait diélez, ni au concile de Van411' 10^ 1076. ni ailleurs. Ainii ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes. Le Roi Henri marcha vers Rome avec l'An- ' tipape Clément , 8c y étant arrivé vers la Pen- ri j'e_ tecôte qui fut le vingt-troifiéme Mai 1081. il vint Rocampa dans les prairies de Néron. Mais les Ro-memains refuforent de recevoir l'Antipape , le chargéant d injures 8c fo défendant a main armee en forte que le Roi , après avoir fait le dégât dans le pais , fut oblige de retourner avec ion Pape en Lombardie. Ce fut b Comteife Ma- u thilde qui refifta le plus au Roi en cette occa- * lion, par le moïen des fortereflfes imprenables qu'elle avoit en plufieurs endroits. Pendant tout le tems que dura cette guerre , elle n'épargna ni fes vaflaux , ni fes richeflès pour la défenfe de Grégoire. Elle étoit le refuge de tous les

Digitized by Google

ſaint indubitablement, ſuivant le témoignage d'Ennodius approuvé par le Pape Symmaque : que le Pape ſeul peut porter les ornemens imperiaux, ce qui eſt pris de la donation de Conſtantin : qu'il n'y a que lui dont on recite le nom dans les Egliſes. Quelques-uns de ces articles ſont tirez des fauſſes decretales & contraires à l'ancienne diſcipline, ſçavoir : qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe dépoſer les Evêques ou les rétablir : qu'il n'y a que lui qui puiſſe les transferer ; ériger de nouveaux évêchez, diviſer les anciens ou les unir : que lui ſeul peut faire des nouvelles loix. Enfin entre ces articles eſt la maxime nouvelle, introduite, ou plûtôt ſuppoſée comme conſtante par Gregoire VII. que le Pape peut dépoſer les Empereurs, & abſoudre les ſujets du ſerment de fidelité fait aux Princes injuſtes. Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précede ni avec celle qui les ſuit ; & il n'y a aucune preuve que Gregoire VII. les ait dictez, ni au concile de l'an 1076. ni ailleurs. Ainſi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes.

AN. 1081. 8. 10. 19. 3. 13. 7. 12. 27. *v. Baron. an.* 1076.

XII. Le Roi Henri devant Rome.

Le Roi Henri marcha vers Rome avec l'Antipape Clement, & y étant arrivé vers la Pentecôte qui fut le vingt-troiſiéme Mai 1081. il campa dans les prairies de Neron. Mais les Romains refuſerent de recevoir l'Antipape, le chargeant d'injures & ſe défendant à main armée : en ſorte que le Roi, après avoir fait le dégât dans le païs, fut obligé de retourner avec ſon Pape en Lombardie. Ce fut la Comteſſe Mathilde qui reſiſta le plus au Roi en cette occaſion, par le moïen des fortereſſes imprenables qu'elle avoit en pluſieurs endroits. Pendant tout le tems que dura cette guerre, elle n'épar-

Acta Greg. c. 3. *ap. Boll. p.* 153.

Donnizo. c. 2.

./Loi Hijtoire 'Eeclefaftrque. . les Evêques , les clercs & les moines Italiens N'10 I‘ou Allemans,que le Roi chafloit 8c dépoüil*' *• loit de leurs biens ; & elle ne les laiflbit manquer de rien. Elle emploïoit aufli toutes fortes de moyens , pour ôter des partifans au Roi Henri ■. les uns en leur donnant des fiefs ou d’autres prefens , les autres en leur fàifant la guerre & en brûlant leurs châteaux. Elle envoïoit fouvent à Rome des fecours d’argent au Pape Grégoire. Elle fuivoit principalement les confeils de faint Anfclme de Luques , que le Pape lui avoit donné pour directeur. XIII. Robert Guifchard autre protecteur de GreNicepHo- goire , étoit en Grèce , où il faifoit la guerre à A)exu° * f Empereur Alexis. Niccphore Botaniate étant comnene très-vieux 8c mou naturellement, s’abandonna Empereur, à deux efclaves dont l’infolence le rendit odieux ; vnu H >V' ^ {lu>^ témoignoit aux deux freres IJ, * ’ Comnenes Ifaac & Alexis , les rendit fufpeCts », 10. à ces valets , qui les voulant perdre , les engagèrent à prétendre ouvertement à l’Empire. Alexis fut déclaré Empereur par les troupes à Andrinople , & entra à C. P. par intelligence le jeudi faint premier jour d’ Avril 1081. la ville fut pillée pendant tout le jour j 8c Nicephore fe retira dans un monaftere dont il étoit bienfaiteur 8c y prit l’habit. Anne Dalaflène merc des Comnenes , eut un fi grand crédit fous leur régné , qu’on la noramoit Amplement la Dame. Elle avoit grande opinion d’Euftrate moine eunuque fumommé Garidas , qui lui avoit prédit l’empire ; 8c elle le vouloit faire Patriarche , fous prétexte que Cofme qui rempliffoit le fiege de C. P. étoit un homme fimple 8c peu propre aux affaires : quoi qu’Euftrate lui-même n’en eût aucune expérience , ni aucune étude des lettres. Elle fit donc propofer à Cofme de fe retirer , comme • pour Digitized by G

AN. 1081. les Evêques, les clercs & les moines Italiens ou Allemans, que le Roi chaſſoit & dépoüilloit de leurs biens; & elle ne les laiſſoit manquer de rien. Elle emploïoit auſſi toutes ſortes de moyens, pour ôter des partiſans au Roi Henri: les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres preſens, les autres en leur faiſant la guerre & en brûlant leurs châteaux. Elle envoïoit ſouvent à Rome des ſecours d'argent au Pape Gregoire. Elle ſuivoit principalement les conſeils de ſaint Anſelme de Luques, que le Pape lui avoit donné pour directeur.

n. 1.

XIII. Nicephore dépoſé. Alexis Comnene Empereur.

Robert Guiſchard autre protecteur de Gregoire, étoit en Grece, où il faiſoit la guerre à l'Empereur Alexis. Nicephore Botaniate étant très-vieux & mou naturellement, s'abandonna à deux eſclaves dont l'inſolence le rendit odieux; & l'amitié qu'il témoignoit aux deux freres Comnenes Iſaac & Alexis, les rendit ſuſpects à ces valets, qui les voulant perdre, les engagerent à prétendre ouvertement à l'Empire. Alexis fut declaré Empereur par les troupes à Andrinople, & entra à C. P. par intelligence le jeudi ſaint premier jour d'Avril 1081. la ville fut pillée pendant tout le jour; & Nicephore ſe retira dans un monaſtere dont il étoit bienfaiteur & y prit l'habit.

Zonar. liv. XVIII. *n.* 19.

n. 20.

Anne Dalaſſene mere des Comnenes, eut un ſi grand crédit ſous leur regne, qu'on la nommoit ſimplement la Dame. Elle avoit grande opinion d'Euſtrate moine eunuque ſurnommé Garidas, qui lui avoit prédit l'empire; & elle le vouloit faire Patriarche, ſous prétexte que Coſme qui rempliſſoit le ſiege de C. P. étoit un homme ſimple & peu propre aux affaires: quoi qu'Euſtrate lui-même n'en eût aucune ex-

Livre foixante-troifîeme. 403 pour fon propre intérêt : mais il voulut aupa- ~ ravant couronner Alexis 8c Irene fon épouſe. N-I° *' Alexis fut touché d'un grand remors des vio'.en- ?• 81 * ces exercées à C. P. à fon entrée. C'eſt pourquoi par le conſeil de ſa mere , il aſſembla avec le patriarche Coſme des Evêques 8c des moines choiiis , 8c les conſulta ſur les moyens d'expier ſa faute. Ils lui impoſerent une penitence à lui & à ſos parens, 8c aux autres auteurs de la révolté : ſçavoir un jeûne de quarante jours accompagné d'autres auſteritez , de porter un cilice ſur la chair , 8c de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'Empereur accomplit exactement cette penitence , les femmes n'en furent pas exemptes , 8c le palais étoit plein de gemiſſemens 8c de larmes. Le jour de la fête de ſaint Jean l'évangeliſte^ÿ. que les Grecs celebrent le huitième jour de Mai , le patriarche Coſme , après avoir dit la meſſè , dit à celui qui le ſervoit : Prens mon pſeautier 8c ſuis moi , 8c quitta ainſi ſon Egliſe , mal ſàtisfait du gouvernement preſent : après avoir rempli le ſiege de C. P. cinq ans 8c neuf mois. L'Empereur 8c ſon frere le prièrent inſtamment de revenir : mais il le refuſa 8c ſe retira dans le monaſtere de Callias. La mere des Comnenes fit mettre à ſa place Euſtrate Garidas , plus propre à garder le ſilence dans le coin d'un monaſtere , qu'à être patriarche de C. P. 8c il le fut toutefois pendant trois ans. Au mois d'Août de la même année io8i.ſ.8j. l'Empereur Alexis apprit que Robert Guiſchard avoit paſſé la mer avec une grande flote. En effet il prit Duras en Epirej 8c quoiqu'il n'eût Chr. Caſſi que quinze mille hommes , il battit 8c mit en W.r.49. fuite Alexis qui étoit venu au devant de lui avec 170. mille. Il remporta cette victoire le jour de ſaint Luc dix-huitiéme d'Oélobre de la mêDigitized by Google

pour ſon propre interêt : mais il voulut auparavant couronner Alexis & Irene ſon épouſe. AN. 1081. Alexis fut touché d'un grand remors des violences exercées à C. P. à ſon entrée. C'eſt pourquoi par le conſeil de ſa mere, il aſſembla avec le patriarche Coſme des Evêques & des moines choiſis, & les conſulta ſur les moyens d'expier ſa faute. Ils lui impoſerent une penitence à lui & à ſes parens, & aux autres auteurs de la revolte : ſçavoir un jeûne de quarante jours accompagné d'autres auſteritez, de porter un cilice ſur la chair, & de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'Empereur accomplit exactement cette penitence, les femmes n'en furent pas exemptes, & le palais étoit plein de gemiſſemens & de larmes. *p.* 81.

Le jour de la fête de ſaint Jean l'évangeliſte que les Grecs celebrent le huitiéme jour de Mai, le patriarche Coſme, après avoir dit la meſſe, dit à celui qui le ſervoit : Prens mon pſeautier & ſuis moi, & quitta ainſi ſon Egliſe, mal-ſatisfait du gouvernement preſent : après avoir rempli le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. L'Empereur & ſon frere le prierent inſtamment de revenir : mais il le refuſa & ſe retira dans le monaſtere de Callias. La mere des Comnenes fit mettre à ſa place Euſtrate Garidas, plus propre à garder le ſilence dans le coin d'un monaſtere, qu'à être patriarche de C. P. & il le fut toutefois pendant trois ans. *p.* 79.

Au mois d'Août de la même année 1081. l'Empereur Alexis apprit que Robert Guiſchard avoit paſſé la mer avec une grande flote. En effet il prit Duras en Epire; & quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis qui étoit venu au devant de lui *p.* 83. *Chr. Caſſ. III. c.* 49.

_ 4°4 MJIoire Iccleſiajtique. /n 1081 m^me année » la cinquième indi&ion étant 'commencée j 8c pafià la nuit de devant la baComn^ùt ta^e a Pr*cr avec toute fon armée dans l'Eglife 4 du martyr faint Théodore , où ils communièrent. Robert donna part de cette vi&oire au Pape Grégoire , <jui l'exhorta à en témoigner JX.efift, 17. fa reconnoi fTance a faint Pierre, en donnant au faint Siégé le fecours qu'il lui avoit promis contre le Roi Henri. Pour foutenir les dépenfes de cette guerre , Anna. l'Empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choies facrées. Car à fon avenement à l'empire , il trouva les finances tellement épuiiees par la mauvaife conduite de ion prédeccffeur, qu'on ne. fermoit pas même les portes du tre<or , 8c y pafToit qui vouloit. En cette extrémité Ifaac Comnene , qui étoit demeuré à C. P. tandis que l'Empereur fon frere étoit à la guerre , afièmbla le concile des Evêques prefens 8c du clergé dans la grande Eglife } 8c reprefenta que les loix 8c les canons permettoient de vendre les vafès facrez , pour la rédemption des captifs ; 8c que ce qui reftoit de richefles dans les Eglifes d'Afie , étoit expofé au pillage des infidèles : en forte qu'il ferait employé plus utilement en monnoye pour payer les troupes. Il y eut quelque refiftance de la part des Prélats : mais l'autorité l'emporta , 8c l'on fondit l'argenterie des Eglifes à C. P. 8c par tout l'empire. Cette entreprife attira de grands reproches aux Comnenes , 8c entre autres Evêques Leon de Calcédoine , s'en plaignit fi haut 8c fi longf. ijo.tems, qu'à la fin l'Empereur le fit dépofer 8c Jus Gmeo, exiler. Pour appaifer 'indignation publique , Rsm. lit. 2. l'Empereur Alexis pubia la féconde année de f'13, +• fon régné une bulle d'or, où il avoue qu'il a failli en touchant aux trefors des Eglifes ; quoiqu'il Digitized By Google

AN. 1081. même année, la cinquiéme indiction étant commencée; & paſſa la nuit de devant la bataille à prier avec toute ſon armée dans l'Egliſe du martyr ſaint Theodore, où ils communierent. Robert donna part de cette victoire au Pape Gregoire, qui l'exhorta à en témoigner ſa reconnoiſſance à ſaint Pierre, en donnant au ſaint Siege le ſecours qu'il lui avoit promis contre le Roi Henri.

Anna. Comn. lib. 4. *p.* 114.

IX. epiſt. 17.

Pour ſoutenir les dépenſes de cette guerre, l'Empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choſes ſacrées. Car à ſon avenement à l'empire, il trouva les finances tellement épuiſées par la mauvaiſe conduite de ſon prédeceſſeur, qu'on ne fermoit pas même les portes du treſor, & y paſſoit qui vouloit. En cette extremité Iſaac Comnene, qui étoit demeuré à C. P. tandis que l'Empereur ſon frere étoit à la guerre, aſſembla le concile des Evêques preſens & du clergé dans la grande Egliſe; & repreſenta que les loix & les canons permettoient de vendre les vaſes ſacrez, pour la redemption des captifs; & que ce qui reſtoit de richeſſes dans les Egliſes d'Aſie, étoit expoſé au pillage des infidéles: en ſorte qu'il ſeroit employé plus utilement en monnoye pour payer les troupes. Il y eut quelque reſiſtance de la part des Prelats: mais l'autorité l'emporta, & l'on fondit l'argenterie des Egliſes à C. P. & par tout l'empire.

Anna. lib. 5. *p.* 127.

Cette entrepriſe attira de grands reproches aux Comnenes, & entre autres Evêques Leon de Calcedoine, s'en plaignit ſi haut & ſi long-tems, qu'à la fin l'Empereur le fit dépoſer & exiler. Pour appaiſer l'indignation publique, l'Empereur Alexis publia la ſeconde année de

p. 130. *Jus Græco. Rom. lib.* 2.

Livre foixfmte-troijtéme. 40J ■ qu’il l’ait fait fans mauv.aife intention , con- . traint par la neceflité des affaires publiques. N.iool. Craignant toutefois d’avoir attiré la colere de Dieu par ce péché , il en demande pardon publiquement ; & promet de rendre tout ce qu’il a pris aux Eglifes , quand les affaires de l’Empire feront revenues en meilleur état : en faifant fa dette propre. Il s’engage lui 8c fes fucceffeurs de ne jamais en ufer ainfi à l’avenir 8c ne point toucher aux chofes facrées , fous prétexte de quelque neceffité que ce foit : 8c prononce de terribles malediétions contre quiconque ofera faire un pareil attentat. Cette conftitution efl du mois d’Août indiétion cinquième l’an 6790. c’eft-à-dire l’an 1082. Le patriarche Euflrate Garidas ayant tenu le iîege de C. P. trois ans , fut dépofé par ordre 2 £ de la cour , fans qu’on en fçût bien le fujet. On mit en fa place un autre moine Nicolas furnommé le Grammairien, qui avoit paffé fa vie dans les exercices de pieté , 8c n’étoit pas ignorant des lettres humaines , quoiqu’il n’y fût pas fort fçavant. Il entra dans le fiegc de C. P. ÆL l’an 65-92. indiétion cinquième, qui cft ^m^ZonXyllI 1084. 8c le remplit pendant vingt-fept ans. „ a j.. Cependant les Saxons 8c les autres Allemans H u>,o. btll. de leur parti , élurent pour Roi à la faint Lau- ■***• '"fin* rent Herman Seigneur de Luxembourg , qui célébra à Goflar folemnellcment la fête de Noël 1081. 8c le lendemain jour de fàint Etienne il fut facré 8c couronné Roi par les Evêques du contentement des Seigneurs. En France le légat Hugues Evêque de Die , XIV. tint un concile à Meaux fous la protection de Thibaut Comte de Champagne 8c de Brie j pour soiûôns. juger Uilion intrus dans le fiege de Solfions ViraS.Ar. après la mort de l’Evêque Thibaut. Uifion ne ' h xs’étant point prefenté fut condamné, 8c le concile p, jxi. '
Digitized by Google

qu'il l'ait fait ſans mauvaiſe intention, contraint par la neceſſité des affaires publiques. AN. 1081. Craignant toutefois d'avoir attiré la colere de Dieu par ce peché, il en demande pardon publiquement; & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux Egliſes, quand les affaires de l'Empire ſeront revenuës en meilleur état : en faiſant ſa dette propre. Il s'engage lui & ſes ſucceſſeurs de ne jamais en uſer ainſi à l'avenir & ne point toucher aux choſes ſacrées, ſous prétexte de quelque neceſſité que ce ſoit : & prononce de terribles maledictions contre quiconque oſera faire un pareil attentat. Cette conſtitution eſt du mois d'Août indiction cinquiéme l'an 6590. c'eſt-à-dire l'an 1082.

Le patriarche Euſtrate Garidas ayant tenu le ſiege de C. P. trois ans, fut dépoſé par ordre de la cour, ſans qu'on en ſçût bien le ſujet. On mit en ſa place un autre moine Nicolas ſurnommé le Grammairien, qui avoit paſſé ſa vie dans les exercices de pieté, & n'étoit pas ignorant des lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort ſçavant. Il entra dans le ſiege de C. P. l'an 6592. indiction cinquiéme, qui eſt l'an 1084. & le remplit pendant vingt-ſept ans. *Zonar. lib. XVIII. n. 21.* *Anna. lib. p. 273. Zon. XVIII. n. 25.*

Cependant les Saxons & les autres Allemans de leur parti, élurent pour Roi à la ſaint Laurent Herman Seigneur de Luxembourg, qui celebra à Goſlar ſolemnellement la fête de Noël 1081. & le lendemain jour de ſaint Etienne il fut ſacré & couronné Roi par les Evêques du conſentement des Seigneurs. *Bruno. bell. Sax. in fine. Bertold. 1081. 1082.*

XIV. S. Arnoul, Evêque de Soiſſons.

En France le legat Hugues Evêque de Die, tint un concile à Meaux ſous la protection de Thibaut Comte de Champagne & de Brie; pour juger Urſion intrus dans le ſiege de Soiſſons *Vita S. Ar.*

i 40 6 Hijloîre Eccle/îaftique. j o cile donna au clergé de Soi lions qui étoit pre’ fènt , la liberté d’élire un Evêque. La plus laine partie du clergé 8c les vaflàux de la même Eglifè élurent , de l’avis du concile , Arnoul , ' ^ auparavant Abbé de faint Medard de SoilTbns8c ,x,t' ‘alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles , avoit d’abord porté les armes chez pluficurs Princes avec grande réputation , 8c refufé de grandes terres 8c des mariages avantageux. Enfin fous prétexte d’aller à la cour du Roi de France , il quitta fon pais 8c vint fe rendre moine à faint Medard de Soilfons. Quelque tems après il fe fit reclus par la permilfion de l’Abbé. Il étoit à. découvert jour 8c nuit , vivoit d’un peu de pain d’orge 8c d’eau , 8c fut trois ans 8c demi fans parler. L’Abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du Roi Philippe par fimonie l’abbaye de faint Medard. Mais il en dilfipa les biens , pour entretenir les gens de guerre dont il fè faifoit accompagner; 8c les moines furent réduits à une telle pauvreté , qu’ils ceflerent le fervice divin. Les plus fenfez s’adrefferent à l’Evêque de Soiflons , 8c par fon moïen obtinrent du Roi la permiffion d’élire un autre Abbé. Ce fut Arnoul , 8c l’Evêque qui étoit Thibaut de Pierrefons alla avec plulieurs moines le trouver dans fa reclufion , 8c après la priere folemnelle , lui commanda de prendre la charge d’Abbé. Arnoul, qui n’avoit point parlé depuis trois ans 8c demi , fut fort furpris ; 8c écrivit fur une tablette , pour s’excufer 8c demander au moins un delai jufques au lendemain , pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes de peur qu’il ne s’enfuît pendant la nuit. Toutefois les voyant endormis , il fe fauva par-deffus la muraille , 8c s’en alla près de Laon ; où ayant appris qu’on le cherchoit , Digitized by Google

An. 1081. cile donna au clergé de Soiſſons qui étoit preſent, la liberté d'élire un Evêque. La plus ſaine partie du clergé & les vaſſaux de la même Egliſe élurent, de l'avis du concile, Arnoul, auparavant Abbé de ſaint Medard de Soiſſons & alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles, avoit d'abord porté les armes chez pluſieurs Princes avec grande reputation, & refuſé de grandes terres & des mariages avantageux. Enfin ſous prétexte d'aller à la cour du Roi de France, il quitta ſon païs & vint ſe rendre moine à ſaint Medard de Soiſſons. Quelque tems après il ſe fit reclus par la permiſſion de l'Abbé. Il étoit à découvert jour & nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge & d'eau, & fut trois ans & demi ſans parler.

Lib. 1. c. 1.

L'Abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du Roi Philippe par ſimonie l'abbaye de ſaint Medard. Mais il en diſſipa les biens, pour entretenir les gens de guerre dont il ſe faiſoit accompagner; & les moines furent reduits à une telle pauvreté, qu'ils ceſſerent le ſervice divin. Les plus ſenſez s'adreſſerent à l'Evêque de Soiſſons, & par ſon moïen obtinrent du Roi la permiſſion d'élire un autre Abbé. Ce fut Arnoul, & l'Evêque qui étoit Thibaut de Pierrefons alla avec pluſieurs moines le trouver dans ſa recluſion, & après la priere ſolemnelle, lui commanda de prendre la charge d'Abbé. Arnoul, qui n'avoit point parlé depuis trois ans & demi, fut fort ſurpris; & écrivit ſur une tablette, pour s'excuſer & demander au moins un delai juſques au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes de peur qu'il ne s'enfuît pendant la nuit. Toutefois les voyant endor-

Livre foixante-troifiéme. 407 choit, il fuivit un loup qu'il rencontra, croyant qu'il l'éloigneroit des chemins, mais le loup le An.iooi. ramena à SoiiTons. Alors étant découvert , il rompit fon filence & fe fournit à la volonté de * Dieu. C'étoit environ l'an 1077. qu'il fut ordonné Abbé de faint Medard de Soiflbns. En peu de tems il rétablit ce monaftere, 8c pour le fpirituel 8c pour le temporel, gardant toujours une extrême modeftie. Ses amis fbuffroient avec peine de le voir mon té fur un âne, au lieu que plulieurs Abbez de France marchoient à cheval avec faite , 8c vivoient dans les delices. Il guérit plulieurs malades , rendit la vûë à une femme aveugle 8c fit plulieurs autres miracles. Un de fes moines nommé Odon , jaloux de là dignité dont il fe croyoit plus capable, fit direc* au Roi Philippe , que quand il iroit quelque part à la guerre , il commandât à l'Abbé de faint Medard de le fuivre. Le Roi le fit , 8c le faint Abbé répondit à les envoyez : Il eft vrai que j'ai autrefois porté les armes , on fçait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embraflèr la vie monalhquej 8c le Seigneur dit, que celui qui perfeverera jufques à la fin fera lauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été Abbé, que de fervir au fiecle fous prétexte de cette dignité. Le Roi lui fit dire : C'eft une ancienne coûtume , que les vaflàux de l'abbaye fervent le Roi à la guerre , ayant l'Abbé à leur tête. Ou fuivez la coutume pu quittez la place, afin qu'on falïê le fervice. Arnoul profitant de l'occafion obéit volontiers au Roi 8c reprit la vie de reclus. Les moines affligez lui reprefènterent , que Pons reviendroit les defolcr , 8c par fon confèil ils élurent Gerauld homme fçavant 8c vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la Reine Berte , pour chaffer GerauAi 8c fe remettre en pofTeflion. Arnoul Digitized by Google

choit, il ſuivit un loup qu'il rencontra, croyant qu'il l'éloigneroit des chemins, mais le loup le ramena à Soiſſons. Alors étant découvert, il rompit ſon ſilence & ſe ſoumit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an 1077. qu'il fut ordonné Abbé de ſaint Medard de Soiſſons. AN. 1081.

En peu de tems il rétablit ce monaſtere, & pour le ſpirituel & pour le temporel, gardant toûjours une extrême modeſtie. Ses amis ſouffroient avec peine de le voir monté ſur un âne, au lieu que pluſieurs Abbez de France marchoient à cheval avec faſte, & vivoient dans les delices. Il guerit pluſieurs malades, rendit la vûë à une femme aveugle & fit pluſieurs autres miracles. Un de ſes moines nommé Odon, jaloux de ſa dignité dont il ſe croyoit plus capable, fit dire c. 16. au Roi Philippe, que quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'Abbé de ſaint Medard de le ſuivre. Le Roi le fit, & le ſaint Abbé répondit à ſes envoyez : Il eſt vrai que j'ai autrefois porté les armes, on ſçait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embraſſer la vie monaſtique ; & le Seigneur dit, que celui qui perſeverera juſques à la fin ſera ſauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été Abbé, que de ſervir au ſiecle ſous prétexte de cette dignité. Le Roi lui fit dire : C'eſt une ancienne coûtume, que les vaſſaux de l'abbaye ſervent le Roi à la guerre, ayant l'Abbé à leur tête. Ou ſuivez la coûtume ou quittez la place, afin qu'on faſſe le ſervice. Arnoul profitant de l'occaſion obéït volontiers au Roi & reprit la vie de reclus. Les moines affligez lui repreſenterent, que Pons reviendroit les deſoler, & par ſon conſeil ils élurent Gerauld homme ſçavant & vertueux. Mais Pons ne manqua pas de re-

V _____ 408 Hlfloire Ecclefîafliqu?. fortit alors de fa retraite pour s'oppofèr à cetAn.ioo i. te vj0ience. & comme la Reine ne vouloit point l'écouter , il lui dit : Croyez-moi , Madame , li vous chaflèz d'ici l'Abbé Gerauld , vous ferez chafTée du royaume 8c mourrez dans l'affliétion 8c le mépris j 8c l'évenement confirma cette prophétie , comme nous verrons en Ion "Doit. r /?Pr lieu. Gerauld céda 8c fe retira. Il étoitné à Cor*]iaaTs. bic, 8c avoit été élevé dans le monafteredu lieu. Il fit le voyage de Rome avec Fouques pitr.z. p. fon Abbé, 8c ils y furent tous deux ordonnez Prêtres par le Pape Leon IX. Geraud étant de retour à Corbie , alla en pèlerinage à Jerufalem , enfuite il fut fait Abbé de faint Vincent de Laon : mais il renonça à cette prélature à caufe de l'indocilité des moines ; 8c ayant été chalTé de faint Medard de Soiflons , il paflâ ea Aquitaine, où l'an 1080. il fonda le monaftere de Sauve-majour dans le diocefe de Bourdeaux j 8c plufieurs autres enfuite. Il étoit fort eftimé par le Roi d'Arragon Sanche Ramirés. Il mourut en 109^. le cinquième d' Avril, 8c fut canonifé cent ans après par le Pape Celeftin III. }1ta t. 28. Quant à faint Amoul , depuis fà retraite il s'appliquoit aux jeûnes , aux veilles 8c à la prière , comme s'il n'eût fait que commencer : 8c fa réputation devint telle en France, que toute la nobleffe s'emprelfoit à recevoir de lui quelque benedi&ion ; 8c toutes les perfonnes conftituée ; en dignité defiroient ardemment de lui parler 8c le confultçr , foit fur la paix de l'Eglife foit fur leur falut. il fit encore plufieurs miracles , 8c diffipa un faux bruit qui s' étoit réEandu , que les Danois alloient inonder toute i France. M1* Lorfqu'il émit dans le monde fi avoit eu pour ami un chevalier nommé Geric , qui depuis s'étoit DigitizecTby Google

ſortit alors de ſa retraite pour s'oppoſer à cette violence ; & comme la Reine ne vouloit point l'écouter, il lui dit : Croyez-moi, Madame, ſi vous chaſſez d'ici l'Abbé Gerauld, vous ſerez chaſſée du royaume & mourrez dans l'affliction & le mépris ; & l'évenement confirma cette prophetie, comme nous verrons en ſon lieu. Gerauld ceda & ſe retira. Il étoit né à Corbie, & avoit été élevé dans le monaſtere du lieu. Il fit le voyage de Rome avec Fouques ſon Abbé, & ils y furent tous deux ordonnez Prêtres par le Pape Leon IX. Geraud étant de retour à Corbie, alla en pelerinage à Jeruſalem, enſuite il fut fait Abbé de ſaint Vincent de Laon : mais il renonça à cette prélature à cauſe de l'indocilité des moines ; & ayant été chaſſé de ſaint Medard de Soiſſons, il paſſa en Aquitaine, où l'an 1080. il fonda le monaſtere de Sauve-majour dans le dioceſe de Bourdeaux ; & pluſieurs autres enſuite. Il étoit fort eſtimé par le Roi d'Arragon Sanche Ramirés. Il mourut en 1095. le cinquiéme d'Avril, & fut canoniſé cent ans après par le Pape Celeſtin III.

AN. 1081.

Boll. 5. Apr. t. 9. p. 409. Acta SS. Ben. ſæc. 6. par. 2. p. 866.

Vita c. 28. Quant à ſaint Arnoul, depuis ſa retraite il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles & à la priere, comme s'il n'eût fait que commencer : & ſa reputation devint telle en France, que toute la nobleſſe s'empreſſoit à recevoir de lui quelque benediction ; & toutes les perſonnes conſtituées en dignité deſiroient ardemment de lui parler & le conſulter, ſoit ſur la paix de l'Egliſe ſoit ſur leur ſalut. Il fit encore pluſieurs miracles, & diſſipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France.

c. 31. Lorſqu'il étoit dans le monde il avoit eu pour

, Livre foixante-troifiéme. 409 toit adonné aux pillages 8c aux violences fuivint l'abus de ce tems-là. Avnoul avoit fouvent An.iooi. prié Dieu pour faconverfion , 8c lui avoit fouvent fait donner des avis falut aires , mais fans ^ fruit. Geric après avoir vécu plufieurs années dans une grande profperité , ayant nombred'enfans, les perdit tous, 8c fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans 8c demi , en forte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déjà fes neveux fongeoient à s'emparer de fes terres 8c à chaflèr fa femme fans doiiaire. En étant allarmée , elle lui perfuada de fe faire porter en litiere à Amoul fon ancien ami ; qui fo réjoüiflânt de fon arrivée le fit venir devant fà fenêtre 8c lui dit : Mon fi ere Geric , j'ai obtenu de Dieu par mes prières cette maladie , pour vous faire rentrer en vous-même , rendezlui grâces du péril dont il a délivré vôtre ame. Geric répondit : Mon cher pere , je fuis venu vous trouver en refolution de regler déformais ma vie félon que vous l'ordonnerez : priez Dieu feulement cju'il me rende la fanté. La femme de fon côte le prioit avec larmes d'avoir aulïi pitié d'elle. Le faint homme lui dit : Soyez allurée que vous ferez rccompenfée,' d'avoir fidèlement fervi vôtre mari dans fa maladie. Il guérira parfaitement , vous en aurez un fils qui naîtra dans un an ce même jour 8c fera nommé Lambert. Il fuccedera à fon pere , vous nourrira dans vôtre vieillclTe, 8c vous verrez les enfans avant que de mourir. C'eft pourquoi je veux, mon cher ffere Geric, que vous marchiez déformais dans la voie de la jullice. Honorez l'Eglife 8c le clergé , ne prenez rien aux V pauvres ; au contraire , rendez-leur ce que vous leur avez pris , 8c faites l'aumône continuellement 8c abondamment : donnez vos dîmes, mais fuivant l'ordre de l'Evêque. Cultivez vos Tome XIII. S terres Digitized by Google

toit adonné aux pillages & aux violences ſuivant l'abus de ce tems-là. Arnoul avoit ſouvent AN. 1081. prié Dieu pour ſa converſion, & lui avoit ſouvent fait donner des avis ſalutaires, mais ſans fruit. Geric après avoir vêcu pluſieurs années dans une grande proſperité, ayant nombre d'enfans, les perdit tous, & fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans & demi, en ſorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déja ſes neveux ſongeoient à s'emparer de ſes terres & à chaſſer ſa femme ſans doüaire. En étant allarmée, elle lui perſuada de ſe faire porter en litiere à Arnoul ſon ancien ami : qui ſe réjoüiſſant de ſon arrivée le fit venir devant ſa fenêtre & lui dit : Mon frere Geric, j'ai obtenu de Dieu par mes prieres cette maladie, pour vous faire rentrer en vous-même, rendez-lui graces du peril dont il a délivré vôtre ame. Geric répondit : Mon cher pere, je ſuis venu vous trouver en reſolution de regler deſormais ma vie ſelon que vous l'ordonnerez : priez Dieu ſeulement qu'il me rende la ſanté. La femme de ſon côté le prioit avec larmes d'avoir auſſi pitié d'elle. Le ſaint homme lui dit : Soyez aſſurée que vous ſerez recompenſée, d'avoir fidélement ſervi vôtre mari dans ſa maladie. Il guerira parfaitement, vous en aurez un fils qui naîtra dans un an ce même jour & ſera nommé Lambert. Il ſuccedera à ſon pere, vous nourrira dans vôtre vieilleſſe, & vous verrez ſes enfans avant que de mourir. C'eſt pourquoi je veux, mon cher frere Geric, que vous marchiez deſormais dans la voïe de la juſtice. Honorez l'Egliſe & le clergé, ne prenez rien aux pauvres ; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, & faites l'aumône continuelle-

_ 4*0 Hiflo'tre Ecclefaflique. - ~ terres 8c vivez de vôtre revenu 8c de vosacqui.An,io8i • fitions légitimés : traitez humainement vos ccnliers 8c remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront païer. Gardez fincerement la foi à vôtre Prince 8c à vos égaux. Rendez grâces à Dieu des biens qu'il vous fait, 8c foïez aflïdu aux divins offices. On vous a aporté malade , mais vous retournerez à cheval en pleine fanté. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui eut un fils qui naquit au jour marqué , qui fucceda à fon pere 8c prit foin de fa mere : il fut marié 8c elle vit fes enfans. Tel étoit faint Amoul quand il fut élû EvêL*i. n.c.i. que de Soiflons au concile de Meaux. Le decret d'éleétion étant écrit , le légat Hugues envoïa du concile même des perfonnes vénérables au monaftere de faint Medard de Soiffons , avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul , par l'autorité du faint Siégé , de fortir de fa cellule , 8c venir promptement au concile fous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre comme d'un coup de foudre , vint au concile : l'éie&ion fut confirmée par les Evêques , qui fans écouter fês exeufes , le firent afleoir avec eux ; 8c le légat lui commanda en vertu de la fainte obéïflance , d'accepter l'Epifcopat. Ainfi il fut contraint de fe foumettre : on prit jour pour le facre , qui fe devoit faire à Die par le légat } 8c Arnoul retourna à Soiflons , préparer ce qui lui étoit neceflaire pour ce voiage. Il partit avec quatre moines 8c des perfonnes choifies du clergé , 8c paflànt par la Champagne il fut reçû avec grand honneur par le Comte Tibaut dans le château de Vertus. Delà Arfioifl envoïa un de fes moines à Paris , dire à la Reine Berthe , qu'elle étoit groflè d'un fils » • «jui

Digitized by GoOgfc

terres & vivez de vôtre revenu & de vos acquiAN. 1081. ſitions legitimes : traitez humainement vos cenſiers & remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront païer. Gardez ſincerement la foi à vôtre Prince & à vos égaux. Rendez graces à Dieu des biens qu'il vous fait, & ſoïez aſſidu aux divins offices. On vous a aporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine ſanté. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui eut un fils qui nâquit au jour marqué, qui ſucceda à ſon pere & prit ſoin de ſa mere : il fut marié & elle vit ſes enfans.

Tel étoit ſaint Arnoul quand il fut élû Evê*Lib. II. c. 1.* que de Soiſſons au concile de Meaux. Le decret d'élection étant écrit, le legat Hugues envoïa du concile même des perſonnes venerables au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du ſaint Siege, de ſortir de ſa cellule, & venir promptement au concile ſous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre comme d'un coup de foudre, vint au concile : l'élection fut confirmée par les Evêques, qui ſans écouter ſes excuſes, le firent aſſeoir avec eux ; & le legat lui commanda en vertu de la ſainte obéïſſance, d'accepter l'Epiſcopat. Ainſi il fut contraint de ſe ſoumettre : on prit jour pour le ſacre, qui ſe devoit faire à Die par le legat ; & Arnoul retourna à Soiſſons, préparer ce qui lui étoit neceſſaire pour ce voïage. Il partit avec quatre moines & des perſonnes choiſies du clergé, & paſſant par la Champagne il fut reçû avec grand honneur par le Comte Tibaut dans le château de Vertus. Delà Arnoul envoïa un de ſes moines à Paris, dire

Livre Joixetnte-troifi éme. 41 1 _ qui feroit nommé Loiiis 8c regneroit après . Ton pere. C’eft que le Roi Philippe 8c la Rei-/;pNt-I°°* • ne Ton épouſe , étant mariez depuis long-tems " ' *°* fans avoir d’enfans , avoient prié faint Arnoul de . leur en obtenir par fes prières. L’enfant r. 3. qu’il avoit promis naquit en effet la même année 1 08 1 , il régna depuis 8c eſt connu fous le nom de Loiiis le gros. Arnoul aïant achevé ſon voiage , fut ſacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël , qui cette année 1081. fut le dix -neuvième jour de Décembre. Comme le ſiege de Vienne étoit vacant , le peuple vouloit enlever Arnoul 8c l’élire pour Archevêque , mais il ſepreffà de ſortir du pais. Hugues Abbé de Clugni averti de ſon paiſage , l’envoïa prier de venir à ſon monaſtere , 8c l’y reçut avec grand honneur , plus en conſédération de ſa vertu que de ſa dignité. Car Arnoul ſè conduiſoit depuis longtems par les conſeils de l’Abbé Hugues , 8c on diſoit même que le ſaint Abbé avoit contribué à le faire élire Evêque de Soiſïbns. L’Abbé qui craignoit qu’il n’eût pas la doétrine neceſſâire pour une telle place , lui propoſa quelques queſtions de l’écriture , 8c demeura fort content de ſà capacité. Cependant le ſiege de Soiſïbns étoit toujours occupé par Urſion, que le Roi protegeoit , parce qu’il étoit frere de Gervais ſon ſenechal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soiſſons , Gervais vint au dêvant avec une troupe de gens armez , 8c l’avertit qu’il ſe gardât d’y entrer s’il vouloit conſerver ſa vie. Arnoul ſans s’étonner , piqua ſon cheval pour paſſer outre. Mais Gervais l’arrêta par la bride , 8c le ſaint Pi élat ne voulant pas en venir aux mains céda à la violence, 8c ſe retira au château d’Ouchi dans le diocefe : où il exerça ſes fondions ſous la proS 2 teÂion Digitized by Google

qui ſeroit nommé Loüis & regneroit après ſon pere. C'eſt que le Roi Philippe & la Reine ſon épouſe, étant mariez depuis long-tems ſans avoir d'enfans, avoient prié ſaint Arnoul de leur en obtenir par ſes prieres. L'enfant qu'il avoit promis nâquit en effet la même année 1081, il regna depuis & eſt connu ſous le nom de Loüis le gros. AN. 1081. *liv. 1. c. 30. II. c. 3.*

Arnoul aïant achevé ſon voïage, fut ſacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui cette année 1081. fut le dix-neuviéme jour de Decembre. Comme le ſiege de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul & l'élire pour Archevêque, mais il ſe preſſa de ſortir du païs. Hugues Abbé de Clugni averti de ſon paſſage, l'envoïa prier de venir à ſon monaſtere, & l'y reçut avec grand honneur, plus en conſideration de ſa vertu que de ſa dignité. Car Arnoul ſe conduiſoit depuis long-tems par les conſeils de l'Abbé Hugues, & on diſoit même que le ſaint Abbé avoit contribué à le faire élire Evêque de Soiſſons. L'Abbé qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine neceſſaire pour une telle place, lui propoſa quelques queſtions de l'écriture, & demeura fort content de ſa capacité.

Cependant le ſiege de Soiſſons étoit toûjours occupé par Urſion, que le Roi protegeoit, parce qu'il étoit frere de Gervais ſon ſenechal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soiſſons, Gervais vint au devant avec une troupe de gens armez, & l'avertit qu'il ſe gardât d'y entrer s'il vouloit conſerver ſa vie. Arnoul ſans s'étonner, piqua ſon cheval pour paſſer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, & le ſaint Prélat ne voulant pas en venir aux mains ceda à la violen-

1 _____ 4* 1 Hïflolre Eccle/iajtique. . n teêfion de Thibaud Comte de Champagne. Njcv 1 Geoffroi Evêque de Chartres, dea dépofé Geoffroi pour fimonie par le légat Hugues, 8c rétabli par Evoque de le pape au quatrième concile de Rome en 1078. Chartres. fut encore dépote par le même légat deux ou Sup. liv. trois ans apres ; 8c alla s en plaindre a Rome LXlln.tf^, avec fon oncle Geoffroi Evêque de Paris. Le Pape les retint jufques à ce qu'il eût reçu réponfe de Hugues de Die; 8c après l'avoir reçûë , quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'expofè de l'Evêque de Paris , le Pape ne laiila pas de rétablir l'Evêque de Chartres , après qu'il fe fut purgé par ferment fur le corps de faint Pierre. *•*£ Hugues de Die s'en plaignit , 8c la fuite fera voir fl'îx*. que c'étoit avec raifon. Geboüin Archevêque de Lion étant mort , Hugues Evêque de Die fut élu pour lui fûcceder par le clergé 8c le peuple, 8c Péleéfcion confirmée par le Pape. Ainii il entra dans ce grand fiege en l'annee io8i. XVI. La même année le Roi Henri rentra en Italie , fHennar- vjnt \ Rome par le Duché de Spolete 8c l'afliejnef gea pendant tout le Carême. Il avoit amené jtfiaGrtg, avec lui l'Antipape Clement, 8c demeura prefr3 ap.'BoUt qUe tout l'étédevant Rome, fans y pouvoir en* ÈertoU. tr*r' ^ voulut même mettre le feu a faint Picr*>i.io8i. re , pour furprendre la ville , pendant que les Romains feraient occupez à l'éteindre : mais le Pape Grégoire y marcha le premier , 8c arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maifons voifines. Les chaleurs obligèrent Henri à fe retirer , après avoir mis garnifon à quelques châteaux pour incommoder les Romains :il laiCfa l'Antipape à Tibur pour commander ces troupes , 8c aïant pris l'Evêque de Sutri 8c quelques autres , il retourna en Lombardie. L'Antipape continua la guerre pendant tout l'été, fàifânt le dégât des bleds 8c des terres des Romains 8c beaucoup d'autres maux. Lç Digitized by Google

tection de Thibaud Comte de Champagne.

AN. 1081. XV. Geoffroi Evêque de Chartres. *V. epiſt. 17. Sup. liv. LXII. n. 44.*

Geoffroi Evêque de Chartres, déja dépoſé pour ſimonie par le legat Hugues, & rétabli par le Pape au quatriéme concile de Rome en 1078. fut encore dépoſé par le même legat deux ou trois ans après; & alla s'en plaindre à Rome avec ſon oncle Geoffroi Evêque de Paris. Le Pape les retint juſques à ce qu'il eût reçû réponſe de Hugues de Die; & après l'avoir reçûë, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'expoſé de l'Evêque de Paris, le Pape ne laiſſa pas de rétablir l'Evêque de Chartres, après qu'il ſe fut purgé par ſerment ſur le corps de ſaint Pierre. Hugues de Die s'en plaignit, & la ſuite fera voir que c'étoit avec raiſon. Geboüin Archevêque de Lion étant mort, Hugues Evêque de Die fut élû pour lui ſucceder par le clergé & le peuple, & l'élection confirmée par le Pape. Ainſi il entra dans ce grand ſiege en l'année 1082. *IX. ep. 31. Chr. Verdun. p. 227.*

XVI. Henri aſſiege Rome. *Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153. Bertold. an. 1082.*

La même année le Roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le Duché de Spolete & l'aſſiegea pendant tout le Carême. Il avoit amené avec lui l'Antipape Clement, & demeura preſque tout l'été devant Rome, ſans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à ſaint Pierre, pour ſurprendre la ville, pendant que les Romains ſeroient occupez à l'éteindre: mais le Pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maiſons voiſines. Les chaleurs obligerent Henri à ſe retirer, après avoir mis garniſon à quelques châteaux pour incommoder les Romains: il laiſſa l'Antipape à Tibur pour commander ces troupes, & aïant pris l'Evêque de Sutri & quelques autres, il retourna en Lombardie. L'Antipape continua la guerre pendant tout l'été, fai-

Livre folxante-troifiéme. 413 Le Roi Herman vouloit venir au fecours du ^ « Pape Grégoire & s'avança jufques en Souabe , ' **■ mais fes affaires l'obligerent de retourner en Saxe; 8c l'année fuivante 1083. le Roi Henri revint en Italie , 8c fe trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voiant que Hugues Abbé de Clugni *• T* qui étoit alors en Italie , 8c plufieurs autres faints "* perfbnnages le tenoient pour excommunié , 11 voulut fe juftifier auprès d'eux. Pour cet effet il renvoïa l'Evêque d'Oftie & plufieurs autres qu'il avoit pris : il donna fureté , même par ferment , à tous ceux qui voudraient aller à Rome vifiter les faints lieux; 8c dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne impériale de la main du Pape Grégoire. Le peuple Romain 8c les perfonnes pieufies aïant appris ces nouvelles en eurent une grande joie ; 8c fè jettant aux pieds du Pape , ils le prioient inftamment 8c avec larmes , d'avoir compaflion de leur patrie prefque perdue. Grégoire leur répondit : J'ai fou vent éprouvé les artifices du Roi : mais s'il veut fatisfaire à Dieu 8c à l'Eglife , je l'abfbudrai volontiers 8c lui donnerai la couronne impériale, autrement je ne puis vous écouter. Comme le Roi refufoit de faire cette fatisfaétion , & que le Pape, nonobftant les inftances dû peuple demeurait ferme à la demander , le Roi gagna infenfiblement le peuple par argent 8c par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du fiege qui durait depuis trois ans. On con- BentH. vint donc que le Pape aflèmbleroit à la miNovembre un concile , où la queftion du roïaume ferait décidée; 8c que Henri , les Romains 8c tous les autres feraient tenus d'en obferver W- les decrets. Henri promit par ferment de donner fureté à tous ceux qui iraient à ce concile ; 8c le Pape y appella par fes lettres tous les Evêques 8c les Abbez. Henri retourna en Lombardie , 8e S 3 la Digitized by Google

Le Roi Herman vouloit venir au ſecours du Pape Gregoire & s'avança juſques en Souabe, mais ſes affaires l'obligerent de retourner en Saxe; & l'année ſuivante 1083. le Roi Henri revint en Italie, & ſe trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voïant que Hugues Abbé de Clugni qui étoit alors en Italie, & pluſieurs autres ſaints perſonnages le tenoient pour excommunié, il voulut ſe juſtifier auprès d'eux. Pour cet effet il renvoïa l'Evêque d'Oſtie & pluſieurs autres qu'il avoit pris : il donna ſureté, même par ſerment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome viſiter les ſaints lieux; & dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne imperiale de la main du Pape Gregoire. Le peuple Romain & les perſonnes pieuſes aïant appris ces nouvelles en eurent une grande joïe : & ſe jettant aux pieds du Pape, ils le prioient inſtamment & avec larmes, d'avoir compaſſion de leur patrie preſque perduë. Gregoire leur répondit : J'ai ſouvent éprouvé les artifices du Roi : mais s'il veut ſatisfaire à Dieu & à l'Egliſe, je l'abſoudrai volontiers & lui donnerai la couronne imperiale, autrement je ne puis vous écouter. AN. 1083. *Acta. c. 3. n. 15.*

Comme le Roi refuſoit de faire cette ſatisfaction, & que le Pape, nonobſtant les inſtances du peuple demeuroit ferme à la demander, le Roi gagna inſenſiblement le peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du ſiege qui duroit depuis trois ans. On convint donc que le Pape aſſembleroit à la mi-Novembre un concile, où la queſtion du roïaume ſeroit decidée; & que Henri, les Romains & tous les autres ſeroient tenus d'en obſerver les decrets. Henri promit par ſerment de donner ſureté à tous ceux qui iroient à ce concile; & *Bertold.*

414 Hifioïre Eccleflajîique. la garnifon qu’il avoit Iaiflee au château ' faint Pierre mourut de maladie, en forte que de quatre cens hommes à peine en refta-t-il trente : ce que les Romains regardèrent comme une punition de faint Pierre. Henri renvoïa l’Antipape Guibert à Raven.ne, 8c marcha vers Rome pour le concile, où les députez des Seigneurs d’Allemagne fe dévoient trouver : mais Henri les fit arrêter et* chemin à Forcafli enTofcane vers la faint Martin , nonobftant la fureté qu’il avoit promife. Ç’étoit des moines 8c des clercs , 8c avec eux fut pris Otton Evêque d’Oftie , en revenant de fa légation auprès de Henri. Plufieurs Prélats François tant Evêques qu’Abbez , ne laifferent pas de venir au concile : mais Henri en empêcha particulièrement ceux qui étoient les plus neceffiiircs au Pape , fçavoir Hugues de Lion , Anfelme de Luques 8c Renald de Corne. Le Pape tint donc le concile pendant trois jours , commençant le vingtième de Novembre , 8c on le compte pour le neuvième concile de Rome fous fon pontificat. Car les troubles l’av oient empêché pendant trois années de tenir un concile le Carême fuivant la coûtume. En celui-ci il y eut plufieurs Prélats delà partie méridionale d’Italie. Le Pape y parla fi fortement de b foi, de la morale Chrétienne, 8c de la confiance neceffaire dans la perfecution prefente , qu’il tira des larmes de toute l’afTemblée. Il céda à peine aux prières du concile , pour ne pas renouveller l’excommunication contre Henri : mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome. Cependant les Romains à l’infçû du Pape , avoient juré à Henri l’été precedent , d’obliger le Pape à le couronner, ou d’élire un autre Pape à fa place. Le terme de leur promefle étant, échu j Digitized by Goc Jle An .1083

AN.1083. la garniſon qu'il avoit laiſſée au château près de ſaint Pierre mourut de maladie, en ſorte que de quatre cens hommes à peine en reſta-t-il trente : ce que les Romains regarderent comme une punition de ſaint Pierre.

Henri renvoïa l'Antipape Guibert à Ravenne, & marcha vers Rome pour le concile, où les députez des Seigneurs d'Allemagne ſe devoient trouver : mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcaſſi en Toſcane vers la ſaint Martin, nonobſtant la ſureté qu'il avoit promiſe. C'étoit des moines & des clercs, & avec eux fut pris Otton Evêque d'Oſtie, en revenant de ſa legation auprès de Henri. Pluſieurs Prélats François tant Evêques qu'Abbez, ne laiſſerent pas de venir au concile : mais Henri en empêcha particulierement ceux qui étoient les plus neceſſaires au Pape, ſçavoir Hugues de Lion, Anſelme de Luques & Renald de Come.

Le Pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le vingtiéme de Novembre, & on le compte pour le neuviéme concile
ap. X. p. 401. de Rome ſous ſon pontificat. Car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le Carême ſuivant la coûtume. En celui-ci il y eut pluſieurs Prélats de la partie meridionale d'Italie. Le Pape y parla ſi fortement de la foi, de la morale Chrétienne, & de la conſtance neceſſaire dans la perſecution preſente, qu'il tira des larmes de toute l'aſſemblée. Il ceda à peine aux prieres du concile, pour ne pas renouveller l'excommunication contre Henri : mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome.

Cependant les Romains à l'inſçû du Pape, avoient juré à Henri l'été precedent, d'obliger le Pape à le couronner, ou d'élire un autre Pape

Livre foixttnte-troifiéme. 4 1 y _____ échu , ils la déclarèrent au Pape , ajoutant , qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât folem- AN.1004. nellement avec l'onétion , mais Amplement qu'il lui donnât une couronne. Le Pape y confcntit pour les acquitter de leur ferment : ainfi les Romains mandèrent à Henri , qu'il vînt prendre la couronne ou avec juftice , en fatisfaifant le Pape , ou contre fon gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château faint Ange. Henri refufa l'un 8c l'autre, & les Romains lui déclarèrent qu'ils étoient quittes de leur ferment. Lui de fon côté s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces 8c par promeflès. Depuis fept ans que durait cette diviiion entre le Pape Grégoire 8c le Roi Henri , il reftoit dans ces états peu d'Evêques fidèles au Pape , encore étoient-ils la piûpart c ha fiez de leurs fieges , 8c réduits à fe cacher dans des monafteres. Alexis Empereur de C. P. voulant arrêter Robert Guifchard en Italie , avoit écrit au Roi 'B'/told. Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, 8c lui I384avoit envoie 144000. fous d'or, 8c cent pièces d'écarlate. Mais Henri fe fervit de cet argent pour gagner le peuple de Rome , 8c par fon^™' 1 '** fecours il entra dans le palais de Latran, avec ' l'Antipape Guibert le jeudi fête de faint Benoît vingt-uniéme de Mars 1084. Les nobles Ro- tpift.Henr. mains demeurèrent la plupart fidèles au Pape tto.ix^Spicil. qui fe retira au château faint Ange. Le diman-?'c" che foivant , qui étoit le dimanche des Ra-p. 1187. meaux , Henri fit intronifor Guibert fous le nom de Clement III. par les Evêques de Boulogne, de Modene 8c de Cervia : au lieu que fuivant^ ' 0 l'ancienne coutume , l'ordination du Pape appartenoit aux Evêques d'Oftie , d'Albane 8c de Porto. Le jour de Pâques dernier de Mars , l'Antipape donna au Roi Henri la couronne imS 4 perialc ; ^igitized by Googl<

échû, ils la déclarerent au Pape, ajoûtant, qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât ſolemnellement avec l'onction, mais ſimplement qu'il lui donnât une couronne. Le Pape y conſentit pour les acquitter de leur ſerment : ainſi les Romains manderent à Henri, qu'il vînt prendre la couronne ou avec juſtice, en ſatisfaiſant le Pape, ou contre ſon gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château ſaint Ange. Henri refuſa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarerent qu'ils étoient quittes de leur ſerment. Lui de ſon côté s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces & par promeſſes. Depuis ſept ans que duroit cette diviſion entre le Pape Gregoire & le Roi Henri, il reſtoit dans ces états peu d'Evêques fidéles au Pape, encore étoient-ils la plûpart chaſſez de leurs ſieges, & reduits à ſe cacher dans des monaſteres. AN. 1084.

Alexis Empereur de C. P. voulant arrêter Robert Guiſchard en Italie, avoit écrit au Roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, & lui avoit envoïé 144000. ſous d'or, & cent pieces d'écarlate. Mais Henri ſe ſervit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, & par ſon ſecours il entra dans le palais de Latran, avec l'Antipape Guibert le jeudi fête de ſaint Benoît vingt-uniéme de Mars 1084. Les nobles Romains demeurerent la plûpart fidéles au Pape, qui ſe retira au château ſaint Ange. Le dimanche ſuivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniſer Guibert ſous le nom de Clement III. par les Evêques de Boulogne, de Modene & de Cervia : au lieu que ſuivant l'ancienne coûtume, l'ordination du Pape appartenoit aux Evêques d'Oſtie, d'Albane & de

Bertold. 1084.

Anna. Comni. lib. 3. *p.* 93.

epiſt. Henr. to. 12. *Spicil. p.* 228. *Chr. Vird. p.* 2287.

Acta Greg. ap. Boll. c. 3. *n.* 14.

4i 6 Hi foire Fcclefafique. , n periale : ils demeuroient l'un & l'autre au pillais de Latran ; 8c ceux qui tenoient encore jpour Grégoire ne leur permettoient pas d'aller a laint Pierre : l'Empereur les attaqua dans la femaine , même de Pâques , mais il y perdit environ quarante hommes , 8c pas un ne fut tué du côté du Pape Grégoire. Enfuite l'Empereur commença à alTieger le château faint Ange. Aufli-tôt il donna part de Ton entrée à Rome 8c de fon couronnement à Thierri Evêque Hift. Tnv de Verdun un des plus zelez pour fon parti, lui 7 ii ^ " 'ordonnant de la part du Pape Clement 8c de la tienne , de faever inceffamment Egilbert Archevêque de Treves : ce que Thierri exécuta peu de tems après , avec des Evêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination , on lui reprefenta qu'il ne le pouvoit , t- 1 n'ayant pas reçu le pallium. Il l'envoya donc demander à l'Antipape Clément , qui le lui accorda avec plailîr. Egilbert occupa le liege de Treves vingt-deux ans. XVII. Dès que les Seigneurs Lombards de la Poüille virent le Roy Henri devant Rome, ils efpeTant Henri, rerent qu apres qu u 1 auroit priie ils pourroient Ci*. Cajj: chafïèr les Normans. Ceux-ci de leur côté •/> 1U.C.JO. alarmez de cette confpiration 8c de l'abfence de Robert Guifchard , refolurent de traiter avec le Roi ; 8c la confiance qu'ils avoient en Didier Abbé du Mont-Caflin fit qu'ils le prièrent de venir avec eux trouver ce Prince; difant qu'outre leur fureté ils chcrchoient à procurer la paix entre lui 8c le Pape Grégoire. Le Roi Henri de fon côté manda plufieur* fois l'Abbé Didier , qui refufa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deftruétion de fon monaftere il y alla avec les Normans 8c le Prince de Capoüe , le gardant toutefois en ce voyage de communiquer av«c les excommuniez. Ainli quoiqu'il

AN.1084. periale : ils demeuroient l'un & l'autre au palais de Latran ; & ceux qui tenoient encore pour Gregoire ne leur permettoient pas d'aller à ſaint Pierre : l'Empereur les attaqua dans la ſemaine, même de Pâques, mais il y perdit environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du Pape Gregoire. Enſuite l'Empereur commença à aſſieger le château ſaint Ange. Auſſi-tôt il donna part de ſon entrée à Rome & de ſon couronnement à Thierri Evêque de Verdun un des plus zelez pour ſon parti, lui ordonnant de la part du Pape Clement & de la ſienne, de ſacrer inceſſamment Egilbert Archevêque de Treves : ce que Thierri executa peu de tems après, avec des Evêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui repreſenta qu'il ne le pouvoit, n'ayant pas reçû le pallium. Il l'envoya donc demander à l'Antipape Clement, qui le lui accorda avec plaiſir. Egilbert occupa le ſiege de Treves vingt-deux ans.

Hiſt. Trev. to. 12. Spicil. p. 12.

p. 232.

XVII. L'Abbé Didier devant Henri.

Dès que les Seigneurs Lombards de la Poüille le virent le Roy Henri devant Rome, ils eſperent qu'après qu'il l'auroit priſe ils pourroient chaſſer les Normans. Ceux-ci de leur côté alarmez de cette conſpiration & de l'abſence de Robert Guiſchard, reſolurent de traiter avec le Roi ; & la confiance qu'ils avoient en Didier Abbé du Mont-Caſſin fit qu'ils le prierent de venir avec eux trouver ce Prince ; diſant qu'outre leur ſureté ils cherchoient à procurer la paix entre lui & le Pape Gregoire. Le Roi Henri de ſon côté manda pluſieurs fois l'Abbé Didier, qui refuſa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deſtruction de ſon monaſtere il y alla avec les Normans & le Prince de Capoüe, ſe gardant toutefois en ce voyage de communi-

Chr. Caſſ. lib. III. c. 50.

Livre foixxnte-troifiemt. 417 rencontrât plufieurs Evêques 8c plufieurs per- I0g fonnes confidcrables, même de fes amis , entre ‘ ** autres le chancelier du Roi : il ne leur donna point de baifer , ne pria 8c ne mangea point avec eux. Etant arrivé à Albane , il n’alla point trouver le Roi , ne lui envoïa perfonne , 8t fouffrit pendant toute une femaine les menaces que le Roi lui faifoit faire , pour l’obliger à lui jurer fidelité, 8c recevoir de fa main Vinveftiture de l’Abbaye. Enfin il vit le Roi avec le Prince de Capoue'j Et comme le Roi le prefloit encore de recevoir l’inveftiture , il répondit : Quand je vous verrai couronné Empereur , alors je la recevrai, fi je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n’avoit pas encore été couronné par l’Antipape , ou que l’Abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement : car on ne fçait pas le tems précis de cette entrevue. Pendant qu’elle dura , l’Abbé difputoit fou vent fiir les droits du faint Siégé , avec les Evêques de la fuite du Roi, particulièrement avec l’Evêque d’Oftie , qui toutefois étoit pour le Pape. Cet Evêque alleguoit en faveur du Roi le decret du Pape Nicolas II. fait avec cent vingt -cinq Evêques 8c avec Hildebrand lui-même alors archiSttp, liv . Z*X,79* ^1» diacre , portant qu’on ne feroit point de Pape, fans le confentement de l’Empereur. Mais Didier foutenoit , que ni Pape , ni Evêque , ni homme vivant , ne pouvoit validement faire un tel decret : parce que le faint Siège eft audefius de tout, 8c ne peut jamais être fournis à perfonne. Il ajoûtoit : Si le Pape Nicolas l’a fait , il l’a fait injuftement 8C imprudemment 7 la faute d’un- homme ne doit pas faire perdre à PEglife fa dignité , 8c nous ne consentirons jamais que le Roi des Allemans établiflë le Pape des Romains. L’Evêque d’Oftie répondit r. S $ Si

Digitized by Google

rencontrât pluſieurs Evêques & pluſieurs perſonnes conſiderables, même de ſes amis, entre autres le chancelier du Roi : il ne leur donna point de baiſer, ne pria & ne mangea point avec eux. AN. 1084.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le Roi, ne lui envoïa perſonne, & ſouffrit pendant toute une ſemaine les menaces que le Roi lui faiſoit faire, pour l'obliger à lui jurer fidelité, & recevoir de ſa main l'inveſtiture de l'Abbaye. Enfin il vit le Roi avec le Prince de Capouë; Et comme le Roi le preſſoit encore de recevoir l'inveſtiture, il répondit : Quand je vous verrai couronné Empereur, alors je la recevrai, ſi je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'Antipape, ou que l'Abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement : car on ne ſçait pas le tems précis de cette entrevûë. Pendant qu'elle dura, l'Abbé diſputoit ſouvent ſur les droits du ſaint Siege, avec les Evêques de la ſuite du Roi, particulierement avec l'Evêque d'Oſtie, qui toutefois étoit pour le Pape. Cet Evêque alleguoit en faveur du Roi le decret du Pape Nicolas II. fait avec cent vingt-cinq Evêques & avec Hildebrand lui-même alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de Pape, ſans le conſentement de l'Empereur. Mais Didier ſoutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel decret : parce que le ſaint Siege eſt au-deſſus de tout, & ne peut jamais être ſoumis à perſonne. Il ajoûtoit : Si le Pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injuſtement & imprudemment : la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à

Sup. liv. LX. n. 31.

4 1 ^ Jf tftoire Ecclefîajîiqui'. ^ n Si les Ultramontains entendoient ce difcours ,' ’ 0 ils fe réuniroient tous contre vous. Didier répliqua : Quand tout le monde fe réunirait , il ne nous ferait pas changer d’avis fur ce point. L’Empereur peut prévaloir pour un tcms, fi Dieu le permet , 8c faire violence à l’Eglife : mais il ne nous y fera jamais confentir. Didier difputafur ce fujet avec l’Antipape Guibert , 8c lui reprocha fon intrufion dans le feint Siégé; fur quoi Guibert fe fentant prefle lui dit , qu’il l’avoit fait malgré lui; parce qu’autrement le Roi Henri aurait perdu fa dignité. L’Abbé Didier obtint de Henri une bulle d’or en faveur de Ion monaftere , 8c s’en retourna avec fon congé. XV1;I. En France Hubert Evêque de Teroüane connfa rpareur tra^nt renoncer à fon fiege , fe retira au mo<lu fte^e de naftcre de feint Ber tin-; 8c un nommé Lambert Teroüane. fut élu Evêque à fe place par l’autorité deRoG*u. Chriji, je pri£jn Comte de Flandres. Le clergé de lo.i. p 430. Tcrtniane s’en plaignit, 8c Lambert fut excommunié au concile de Meaux , par Hugues Archevêque de Lion 8c Amé Evêque d’Oleron légats du Pape. C’eft apparemment le concile de Meaux tenu le dix-neuviéme d’Oétobre 108 a. êo.X.p.+oi. 0{j après la mort de Gautier Robert Abbé de Rebais fut ordonné Evêque de Meaux. Mais parce que le légat Hugues avoit fait cette ordination fans le confentement de Richer ArchevêCaB.Chr. qUe (fe sens 8c de fes fuffragans : ilsexcommuu‘ nièrent Robert , 8c ordonnèrent à fe place un autre Gautier , qui demeura Evêque de Meaux. Lambert élû Evêque de Teroüane,, fut donc condamné en ce concile, pour s’en être fui de fon Eglife fans congé , 8c pour avoir pris prisonnier cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui. Mais nonobftant l’excommunication des légats, il fe fit ordonner Diacre , Prêtre 8c Evêque , par Greg. lü. IX. ep. 34. Digüizod by Google

AN. 1084. Si les Ultramontains entendoient ce diſcours, ils ſe réuniroient tous contre vous. Didier repliqua : Quand tout le monde ſe réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis ſur ce point. L'Empereur peut prévaloir pour un tems, ſi Dieu le permet, & faire violence à l'Egliſe : mais il ne nous y fera jamais conſentir. Didier diſputa ſur ce ſujet avec l'Antipape Guibert, & lui reprocha ſon intruſion dans le ſaint Siege; ſur quoi Guibert ſe ſentant preſſé lui dit, qu'il l'avoit fait malgré lui; parce qu'autrement le Roi Henri auroit perdu ſa dignité. L'Abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de ſon monaſtere, & s'en retourna avec ſon congé.

XVIII. Lambert uſurpateur du ſiege de Teroüane. *Gall. Chriſt. to. 2. p. 430.*

En France Hubert Evêque de Teroüane contraint de renoncer à ſon ſiege, ſe retira au monaſtere de ſaint Bertin; & un nommé Lambert fut élû Evêque à ſa place par l'autorité de Robert le Friſon Comte de Flandres. Le clergé de Teroüane s'en plaignit, & Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues Archevêque de Lion & Amé Evêque d'Oleron legats du Pape. C'eſt apparemment le concile de Meaux tenu le dix-neuviéme d'Octobre 1082. où après la mort de Gautier Robert Abbé de Rebais fut ordonné Evêque de Meaux. Mais parce que le legat Hugues avoit fait cette ordination ſans le conſentement de Richer Archevêque de Sens & de ſes ſuffragans : ils excommunierent Robert, & ordonnerent à ſa place un autre Gautier, qui demeura Evêque de Meaux.

Greg. lib. IX. ep. 34.

to. X. p. 401.

Gall. Chr. to. 3.

Lambert élû Evêque de Teroüane, fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de ſon Egliſe ſans congé, & pour avoir pris priſonnier cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui

 par des Evêques fufpendus de leurs fondions. . „ Enfuite le Comte de Flandres vint avec fes trou- ’ pes le mettre en po fie filon à main armée } 8c comme on avoit fermé les portes de l’Eglife.il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix , tenant à fa main une proteftation contre Lambert , qui en l’arrachant rompit la main du crucifix. A ion entrée dans l’Eglife, quelques-uns du clerfé furent bleflcz, , les autres mis en fuite , 8c fit piller les maifons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. LeComtede Flandres chafia de fes terres tous les clercs qui refuferent d’obéir à Lambert, après les avoir dépouillez, de tous leurs biens. Mais lorfque Lambert fe fut mis ainfi en poffeflîon , deux gentilshommes du pais emploierent les mêmes moyens pour le chaifer. Ils enfonceront les portes de l’Eglife 8c en pillèrent l'argenterie 8c les ornemens. Ils tirèrent Lambert de l’autel devant lequel il étoit profterné , 8c lui coupèrent la langue 8c les doigts de la main droite. Il alla à Rome fe plaindre de cette violence , 8c le Comte écrivit au Pape en fa faveur : de forte que le Pape , qui n’avoit pas encore reçu les lettres de l’Archevêque de Lion , fut touché de compaffion , 8c donna à Lambert l’abfolution de l’excommunication prononcée contre lui , après toutefois lui avoir tait jurer , qu’il fubiroit le jugement du faint Siégé ou des légats touchant l’evêché de Teroüane. Le Pa- IX.epiJl.^ pe écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l’avoient ainfi maltraité, leur ordonnant , fous peine d’excommunication , de faire fatisfaftion pour ce crime au jugement de l’Archevêque de Lion 8c de l’Abbé de Clugni fes légats. Il écrivit aufli à l’Archevêque de Lion ,TX.q!Ji^u d’alfembler un concile pour examiner foigneuS 6 femeot

Digitized by Google

par des Evêques ſuſpendus de leurs fonctions. Enſuite le Comte de Flandres vint avec ſes troupes le mettre en poſſeſſion à main armée; & comme on avoit fermé les portes de l'Egliſe, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à ſa main une proteſtation contre Lambert, qui en l'arrachant rompit la main du crucifix. A ſon entrée dans l'Egliſe, quelques-uns du clergé furent bleſſez, les autres mis en fuite, & il fit piller les maiſons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. Le Comte de Flandres chaſſa de ſes terres tous les clercs qui refuſerent d'obéir à Lambert, après les avoir dépoüillez de tous leurs biens. AN. 1084.

Mais lorſque Lambert ſe fut mis ainſi en poſſeſſion, deux gentilshommes du païs emploierent les mêmes moyens pour le chaſſer. Ils enfoncerent les portes de l'Egliſe & en pillerent l'argenterie & les ornemens. Ils tirerent Lambert de l'autel devant lequel il étoit proſterné, & lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il alla à Rome ſe plaindre de cette violence, & le Comte écrivit au Pape en ſa faveur : de ſorte que le Pape, qui n'avoit pas encore reçû les lettres de l'Archevêque de Lion, fut touché de compaſſion, & donna à Lambert l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer, qu'il ſubiroit le jugement du ſaint Siege ou des legats touchant l'évêché de Teroüane. Le Pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainſi maltraité, leur ordonnant, ſous peine d'excommunication, de faire ſatisfaction pour ce crime au jugement de l'Archevêque de Lion & de l'Abbé de Clugni ſes *IX. epiſt. 30.*

\ Hijloire ’EcclefîaJfiqtte. Ak 1084.- ^ement cette affaire. Et comme il dit , Tous * êtes fufpeét à l’Evêque Lambert , parce .que vous êtes mal avec le Roi de France, vous prendrez avec vous l’Abbé de Clugni : 8c vousuferez de mifericorde avec Lambert , autant que la juftice le permet , tant à caufe de la peine qu’il a prife de venir à Rome, qu’en confideration du Comte Robert. Enfiiite le Pape mieux informé écrivit au Comte , pour l’obliger à abandonner Lambert : mais le Comte méprifa fes lettres, 8c dit des paroles outrageantes, à ceux qui en étoientles « •<?'/• 3 4* porteurs. Apres donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le Pape s’adreflà aux évêques 8c aux Seigneurs de fon obéïflance , particulièrement à Gérard de Cambrai , Ratbod de Noyon 8c Roricon d’Amiens; 8c leur ordonna d’exhorter fortement le Comte à ne plus foutenir cet IX. tpfl. 1, apoftat. Enfin un autre Gérard ayant été élu canoniquement Evêque de Teroüane en 1084. le Pape enjoignit au Comte de le recevoir , lui fàifant des reproches de ce qu’il vouloit encore GdV. Ci>r. foutenir Lambert. Ainfi finit cette affaire ; car Gérard fut maintenu 8c tint lefiegedeTeroüa3 * ne environ quinze ans. XIX. Amoul archidiacre de Teroüane 8c Prévôt de de SoUToni ^a‘nt Omer « étoit à la tête de ceux qui fe plaien Flandre, gnirent au Pape de l’intrufion de Lambert , 8c de la proteéfion que lui donnoit le Comte RoIX 'pi/7.34. bert. Or cet archidiacre étoit d’ailleurs odieux au Comte, parce qu’il étoit entré dans la con^iriibTl îuration pluficuïs nobles , qui vouloient chafr Robert comme ufurpateur 8c violent, 8c reBm.fsr.x. connoître pour Comte de Flandre Baudouin f- S’il- Comte de Hainaut , fils de fon ffere aîné Prince plus doux. Robert ayant découvert ce complot, prit les conjurez, en fit mourir quelquesuns 8c banoit les autres, après les avoir dépoüilDigitized by Google

AN. 1084. ſement cette affaire. Et comme il dit, vous êtes ſuſpect à l'Evêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le Roi de France, vous prendrez avec vous l'Abbé de Clugni : & vous uſerez de miſericorde avec Lambert, autant que la juſtice le permet, tant à cauſe de la peine qu'il a priſe de venir à Rome, qu'en conſideration du Comte Robert.

Enſuite le Pape mieux informé écrivit au Comte, pour l'obliger à abandonner Lambert : mais le Comte mépriſa ſes lettres, & dit des paroles outrageantes, à ceux qui en étoient les *IX. epiſt. 34.* porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le Pape s'adreſſa aux évêques & aux Seigneurs de ſon obéïſſance, particulierement à Gerard de Cambrai, Ratbod de Noyon & Roricon d'Amiens ; & leur ordonna d'exhorter fortement le Comte à ne plus ſoutenir cet *IX. epiſt. 1.* apoſtat. Enfin un autre Gerard ayant été élû canoniquement Evêque de Teroüane en 1084. le Pape enjoignit au Comte de le recevoir, lui faiſant des reproches de ce qu'il vouloit encore *Gall. Chr. to. 2. fol. 430.* ſoutenir Lambert. Ainſi finit cette affaire ; car Gerard fut maintenu & tint le ſiege de Teroüane environ quinze ans.

XIX. S. Arnoul de Soiſſons en Flandre.

Arnoul archidiacre de Teroüane & Prévôt de ſaint Omer, étoit à la tête de ceux qui ſe plaignirent au Pape de l'intruſion de Lambert, & de la protection que lui donnoit le Comte Ro- *IX epiſt. 34.* bert. Or cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au Comte, parce qu'il étoit entré dans la con- *Vita S. Arn. Sueſſ. lib. II. c. 13. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 535.* juration de pluſieurs nobles, qui vouloient chaſſer Robert comme uſurpateur & violent, & reconnoître pour Comte de Flandre Baudoüin Comte de Hainaut, fils de ſon frere aîné Prince plus doux. Robert ayant découvert ce com-

Livre foixante-trolftême. 411 poiiillez de leurs biens 8c de leurs dignitez. De . ^ g ce nombre fut l'archidiacre Arnoul , qui après A avoir été long-tems en exil , s'avifa d'aller à Rome 8c de porter fcs plaintes au Pape Grégoire. Le Pape en fut touché 8c rélolut d'écrire au Comte Robert , pour l'exhorter à pardon- ' ner à ceux qui avoient encouru fa difgrace , ou du moins leur donner la liberté de fe juftifier ; mais il ne fè trouvoit perfonne qui voulût fe charger de fes lettr». Enfin le Pape jetta les yeux fur Arnoul Evêque de SoifTons , dont la réputation étoit venuë jufques à lui j 8c il lui manda de prefenter au Comte les lettres 8c les perfonnes dont il étoit queftion. Arnoul aïantété empêché d'entrer à Soi fions, 1,(4 l'T* par la violence que j'ai marquée , faifoit fa refidence à Ouchi , 8c ne laifloit pas de s'acquiter de tous les devoirs d'un bon Evêque. Car les curez 8c les anciens du clergé venoient le trouver , 8c le peuple y accouroit. Il prêchoit , il donnoit la confirmation , la penitence 8c les autres facremens j 8c on raporte phifieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de for» épifcopat. Aïant donc reçu les lettres du Pape il alla a Lille 8c les prefenta au Comte Robert. Tandis qu'on les lifoit , quelques-uns des difgraciez qui avoient fuivi l'Evêque , s'étant couz fecretemeat , prirent le Comte par les pieds. Il en fut d'abord furieufèment irrité , comme il parut à fes yeux 8c à tout l'air de fbn vifage : mais Dieu le toucha , 8c tant à la confîderation du faint Evêque , que pour le refpeét du faint Siégé , il leur pardonna 8c leur accorda la vie 8c les biens. Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, 8t lès habitans fi accoutumez au fang, qu'ils eftimoient honteux de paffer un jour fans en répandre ; les plus proches parens s'égorgeoient pour Digitized by Google

poüillez de leurs biens & de leurs dignitez. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui après avoir été long-tems en exil, s'aviſa d'aller à Rome & de porter ſes plaintes au Pape Gregoire. Le Pape en fut touché & réſolut d'écrire au Comte Robert, pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru ſa diſgrace, ou du moins leur donner la liberté de ſe juſtifier: mais il ne ſe trouvoit perſonne qui voulût ſe charger de ſes lettres. Enfin le Pape jetta les yeux ſur Arnoul Evêque de Soiſſons, dont la reputation étoit venuë juſques à lui; & il lui manda de preſenter au Comte les lettres & les perſonnes dont il étoit queſtion. AN. 1084.

Arnoul aïant été empêché d'entrer à Soiſſons, par la violence que j'ai marquée, faiſoit ſa reſidence à Ouchi, & ne laiſſoit pas de s'acquiter de tous les devoirs d'un bon Evêque. Car les curez & les anciens du clergé venoient le trouver, & le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la penitence & les autres ſacremens; & on raporte pluſieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de ſon épiſcopat. Aïant donc reçû les lettres du Pape il alla à Lille & les preſenta au Comte Robert. Tandis qu'on les liſoit, quelques-uns des diſgraciez qui avoient ſuivi l'Evêque, s'étant coulez ſecretement, prirent le Comte par les pieds. Il en fut d'abord furieuſement irrité, comme il parut à ſes yeux & à tout l'air de ſon viſage: mais Dieu le toucha, & tant à la conſideration du ſaint Evêque, que pour le reſpect du ſaint Siege, il leur pardonna & leur accorda la vie & les biens. *Vita c. 7.*

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, & ſes habitans ſi accoûtumez au ſang, qu'ils eſti-

41* UÏJloire Iccleftaftique. An 108 P°ur ^cs moln(^res fujets , à peine les peres 8c ^’les enfans s’épargnoient l’un l’autre. Plufieurs de la nobleflè du pais prièrent le faint Evêque d’aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, 8c de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui, 8c l’évenement fit voir qu’il ne s’étoit pas trompé. Il alla d’abord à Bruges 8c dans la Flandre intérieure vers Oudembourg 8c Fumes, 8c fit fi bien par la douceur de fes prédications 8c^?ar les exemples de fa vertu , qu’il appaifa ces efprits farouches 8c les amena a la concorde. Ce fut avec bien de la peine , 8c il s’abaiffa fbuvent jufques à fe jetf’,9• ter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent foutenuës de plufieurs miracles » 8c pour en connoître l’effet , Erembold gouverneur de Bruges fit calculer par ordre du Comte la fomme à laquelle pouvoient monter les cornpofitions des meurtres commis dans ce feul canton , dont le faint Evêque avoit empêché les fuites , 8c on trouva qu’on n’y aurait pas fatisfait pour dix mille marcs d’argent. Au fil toute la Flandre le cherifloit tendrement , on chercha un lieu pour fa réfidence 8c on lui donna l’Eglifè de faint Pierre à Oudembourg, où il fon..da un monaftere de moines Benediétins en ' 504. ° ' Io^4- & y mù Pour premier Abbé Arnoul fon neveu. La même année il revint prendre foin de fon diocefe de Soiflons. Robert Ee PaPc Grégoire étoit toujours afiiegé dans Guichard Ie château faint Ange , autour duquel l’Empedélivre le reur Henri avoit fait élever une muraille : mais r3$a"a â ^ 7 avoit quelques forterefTes qui tenoient en"Btü.fisi. core p°ur le Pape, 8c Ruftique fon neveu fe défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe ainfi nommé, parce que c’étoit un édifice à fept étages , dont on voit encore les L’Empereur alloit tous les jours dans une ’ EgUDigitized by Google

AN. 1084. pour les moindres ſujets, à peine les peres & les enfans s'épargnoient l'un l'autre. Pluſieurs de la nobleſſe du païs prierent le ſaint Evêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, & de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui, & l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges & dans la Flandre interieure vers Oudembourg & Furnes, & fit ſi bien par la douceur de ſes prédications & par les exemples de ſa vertu, qu'il appaiſa ces eſprits farouches & les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, & il s'abaiſſa ſouvent juſques à ſe jetc. 19. ter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent ſoutenuës de pluſieurs miracles ; & pour en connoître l'effet, Erembold gouverneur de Bruges fit calculer par ordre du Comte la ſomme à laquelle pouvoient monter les compoſitions des meurtres commis dans ce ſeul canton, dont le ſaint Evêque avoit empêché les ſuites, & on trouva qu'on n'y auroit pas ſatisfait pour dix mille marcs d'argent. Auſſi toute la Flandre le cheriſſoit tendrement, on chercha un lieu pour ſa réſidence & on lui donna l'Egliſe de ſaint Pierre à Oudembourg, où il fonda un monaſtere de moines Benedictins en 1084. & y mit pour premier Abbé Arnoul ſon neveu. La même année il revint prendre ſoin de ſon dioceſe de Soiſſons.

Mabill. obſ. p. 504.

XX. Robert Guiſchard délivre le Pape.

Le Pape Gregoire étoit toûjours aſſiegé dans le château ſaint Ange, autour duquel l'Empereur Henri avoit fait élever une muraille : mais il y avoit quelques fortereſſes qui tenoient encore pour le Pape, & Ruſtique ſon neveu ſe défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe ainſi nommé, parce que c'étoit un

Acta. ap. Boll. p. 158.

Livre foixuntt -troisième. 415. Eglife , où il avoit choifi un endroit retiré pour ^ iQg prier avec plus d'attention. Un de fes ennemis ' 0 ** aïant obfervé ce lieu , mit une groiïê pierre fur la poutre qui foutenoit le lambris , auquel il fit une ouverture, 8c prit bien fes mefures avec une corde , pour faire tomber la pierre precifément fur la tête de l'Empereur. S'etant donc caché la nuit furie lambris, quand il vit l'Empereur en. priere il pou (Ta la pierre : mais elle l'entraîna par fon poids , il tomba , 8c l'Empereur qui heureufèment s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la ville, le peuple fe làillt du coupable 8c malgré l'Empereur le mit en pièces , en le traînant fur des roches 8c des pierres. Cependant l'Empereur apprit , que Robert Guifchard étoit de retour en Italie , 8c qu'il venoit.au fecours du Pape ; 8c ne fe fentant pas en état de lui refifter , il quitta Rome 8c retourna en Lombardie. En effet depuis deux ans le Ganfr. de Pape Grégoire ne cefloit de prefler le Duc^*^* Robert qui étoit en Grece de venir le délivrer. ' ** Le Duc avoit bien de la peine à quitter fon entreprit contre l'Empereur Alexis , fur lequel il faifoit de grandes conquêtes : mais regardant le Pape comme fon Seigneur , depuis qu'il lui avoit fait ferment de fidelité, il crut devoir preferer à tout autre intérêt fon devoir 8c le fervice de l'Eglife j. 8c laiflànt à fon fils Boëmond la conduite de fon armée pour continuer la guerre en Grece , il s'embarqua peu accompagne , 8c vint defeendre à Otrante. Il arriva à Rome au com- TScrtotd^ mencement de Mai 1084. & comme les Ro-,084* mains révoltez contre le Pape, lui voulurent refifter , il pilla la ville 8c en brûla une grande partie. Il tira le Pape du château faint Ange , 8c le remit au palais de Latran; puis étant forti de Rome, il ramena en peu de tems plufieurs châteaux

Digitized by Google

Egliſe, où il avoit choiſi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ſes ennemis aïant obſervé ce lieu, mit une groſſe pierre ſur la poutre qui ſoutenoit le lambris, auquel il fit une ouverture, & prit bien ſes meſures avec une corde, pour faire tomber la pierre preciſément ſur la tête de l'Empereur. S'étant donc caché la nuit ſur le lambris, quand il vit l'Empereur en priere il pouſſa la pierre: mais elle l'entraîna par ſon poids, il tomba, & l'Empereur qui heureuſement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la ville, le peuple ſe ſaiſit du coupable & malgré l'Empereur le mit en pieces, en le traînant ſur des roches & des pierres. AN. 1084.

Cependant l'Empereur apprit, que Robert Guiſchard étoit de retour en Italie, & qu'il venoit au ſecours du Pape; & ne ſe ſentant pas en état de lui reſiſter, il quitta Rome & retourna en Lombardie. En effet depuis deux ans le Pape Gregoire ne ceſſoit de preſſer le Duc Robert qui étoit en Grece de venir le délivrer. Le Duc avoit bien de la peine à quitter ſon entrepriſe contre l'Empereur Alexis, ſur lequel il faiſoit de grandes conquêtes: mais regardant le Pape comme ſon Seigneur, depuis qu'il lui avoit fait ſerment de fidelité, il crut devoir preferer à tout autre interêt ſon devoir & le ſervice de l'Egliſe; & laiſſant à ſon fils Boëmond la conduite de ſon armée pour continuer la guerre en Grece, il s'embarqua peu accompagné, & vint deſcendre à Otrante. Il arriva à Rome au commencement de Mai 1084. & comme les Romains revoltez contre le Pape, lui voulurent reſiſter, il pilla la ville & en brûla une grande partie. Il tira le Pape du château ſaint Ange, & *Gaufr. de Malater. lib. III. c. 33.* *Bertold. an. 1084.*

414 Hifloire Eccleftaflicpie. ~ ~~ teaux 8c plu (leurs villes à Fobéïfïance du Pape. AN.ro 84. Grégoire étant ainii rentré dans Rome, tint un dixiéme concile , où il réitéra l'excommunication contre l'Antipape Guibert, l'Empereur Henri & leurs partiians ; 8c il en fit publier la fentencedeçà les monts par fes légats : en France par Pierre Evêque d' Albane , 8c eii Allemagne par Otton Evêque d'Oflie. Ce légat fit un aflèz grand féjour en Allemagne , 8c y ordonna plufieurs Evêques dans les Eglifes vacantes. Celle de Confiance l'étoit depuis long-tems; 8c il y . mit Gebehard fils du Duc Bertold , qui étoit moine 8c plus illuflre par fa vertu que par fa naâffance. Il fut élû par le clergé 8c le peuple , malgré fes larmes 8c fa refiftance; 8c le légat le fâcra Evêque de Confiance le dimanche vmgtdeuxiéme de Décembre 1084. Le famedi jour de faint Thomas il l'avoit ordonné prêtre * 8c „ avec lui quelques autres , entre lefquels étoit Bertold , auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce tems-là. Le légat en l'ordonnant prêtre lui donna pouvoir , par l'autorité du Pape , de recevoir les penitens , ce qui mérité d'être obfervé." Tandis que le Pape étoit a Rome, il délivra FEglife de faint Pierre de foixante manfionaires qui s'en étant emparez en occupoient tous les oratoires, à la referve du grand autel} 8c tournoient à leur profit toutes les offrandes des pèlerins. C'étoit des citoyens Romains , qui avoient des femmes ou des concubines , mais ayant la barbe rafe comme les clercs 8c portant des mitres , ils faifoient accroire aux pelérins 8c particulièrement aux païfans de Lombardie , qu'ils étoient des Prêtres Cardinaux } 8c ayant reçu leurs offrandes , ils leur donnoient l'abfoliitioa de leurs péchez par une profanation facrileee. La nuit ils fc fevoient fous prétexte de garder Digitized'by Google

teaux & pluſieurs villes à l'obéiſſance du Pape.

An. 1084. Gregoire étant ainſi rentré dans Rome, tint un dixiéme concile, où il réïtera l'excommunication contre l'Antipape Guibert, l'Empereur Henri & leurs partiſans; & il en fit publier la ſentence deçà les monts par ſes legats: en France par Pierre Evêque d'Albane, & en Allemagne par Otton Evêque d'Oſtie. Ce legat fit un aſſez grand ſéjour en Allemagne, & y ordonna pluſieurs Evêques dans les Egliſes vacantes. Celle de Conſtance l'étoit depuis long-tems; & il y mit Gebehard fils du Duc Bertold, qui étoit moine & plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance. Il fut élû par le clergé & le peuple, malgré ſes larmes & ſa reſiſtance; & le legat le ſacra Evêque de Conſtance le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1084. Le ſamedi jour de ſaint Thomas il l'avoit ordonné prêtre, & avec lui quelques autres, entre leſquels étoit Bertold, auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce tems-là. Le legat en l'ordonnant prêtre lui donna pouvoir, par l'autorité du Pape, de recevoir les penitens, ce qui merite d'être obſervé.

Acta. ap. Boll. c. 3. p. 153. Tandis que le Pape étoit à Rome, il délivra l'Egliſe de ſaint Pierre de ſoixante manſionaires qui s'en étant emparez en occupoient tous les oratoires, à la reſerve du grand autel; & tournoient à leur profit toutes les offrandes des pelerins. C'étoit des citoyens Romains, qui avoient des femmes ou des concubines, mais ayant la barbe raſe comme les clercs & portant des mitres, ils faiſoient accroire aux pelerins & particulierement aux païſans de Lombardie, qu'ils étoient des Prêtres Cardinaux; & ayant reçû leurs offrandes, ils leur donnoient l'abſolution

» Livre foixante-trtùfiéme. iîf l’Eglife , 8c commettoient à l’entour des vols , . « des impuretez 8c des homicides. Le Pape lesAN'10 *' aïant chaïTez avec beaucoup de peine , donna la garde de l’Eglife de faint Pierre à des Clercs 8c des Prêtres regjez , 8c aïant demeuré a fiez long-tems à Rome il pafià au Mont-Cafiin , où il fit quelque féjour ; 8c delà à Saleme où Chr- Caffil demeura jufques à fa mort fous la prote&ion ** du Duc Robert , étant défraie avec les Evêques 8c les Cardinaux qui Pavoient fuivi , par l’Abbé du Mont-Cafiin. L’Empereur au fortir de Rome vint en Lom- x^ï. bardie , où il laifla PAntipape Guibert ; 8c après avoir encouragé les Lombards à foutenir lbntus, Earti , il paflir en Allemagne. Incontinent après /»•■<* -r:s Evêques 8c les Marquis de Lombardie avec de grandes troupes le jetterent lur les terres de 10g^# la Comteflè Mathilde , dont les vaflfaux étant furpris ne purent afièmbler que peu de monde. Mais Anfclme Evêque de Luques les encouragea , leur envoïant fa benediétion par fon pcnitencier : à qui il recommanda particulièrement , qu’il commençât par abfoudre ceux qui auroient communique avec des excommuniez : puis qu’il donnât à tous la benediéfion par l’autorité du Pape , les inftruifant de quelle maniéré ils dévoient combattre 8c avec quelle intention ; afin que le péril où ils alloient s’expofer leur fervît pour la rcmifiion de tous leurs pechez. On donna la bataille où les fehifmatiques tournèrent le dos promptement , on prit l’Évêque de Parme , plufieurs nobles 8c d’autres fans nombre , on prit quantité de chevaux , d’armes 8c de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des fehifmatiques; 8c de la part des Catholiques il n’y en eut que trois de tuez 8c peu de blcfièz. « Cette vi&oire abaifia confidcrablement le parti des ichifmatiques; 8c ceux qui revenoient

Digitized by Google

l'Egliſe, & commettoient à l'entour des vols, des impuretez & des homicides. Le Pape les aïant chaſſez avec beaucoup de peine, donna la garde de l'Egliſe de ſaint Pierre à des Clercs & des Prêtres reglez, & aïant demeuré aſſez long-tems à Rome il paſſa au Mont-Caſſin, où il fit quelque ſéjour; & delà à Salerne où il demeura juſques à ſa mort ſous la protection du Duc Robert, étant défraïé avec les Evêques & les Cardinaux qui l'avoient ſuivi, par l'Abbé du Mont-Caſſin. AN. 1084. *Chr. Caſſ. III. c. 35.*

XXI. Schiſmatiques abatus.

L'Empereur au ſortir de Rome vint en Lombardie, où il laiſſa l'Antipape Guibert; & après avoir encouragé les Lombards à ſoutenir ſon parti, il paſſa en Allemagne. Incontinent après les Evêques & les Marquis de Lombardie avec de grandes troupes ſe jetterent ſur les terres de la Comteſſe Mathilde, dont les vaſſaux étant ſurpris ne purent aſſembler que peu de monde. Mais Anſelme Evêque de Luques les encouragea, leur envoïant ſa benediction par ſon penitencier: à qui il recommanda particulierement, qu'il commençât par abſoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniez: puis qu'il donnât à tous la benediction par l'autorité du Pape, les inſtruiſant de quelle maniere ils devoient combattre & avec quelle intention; afin que le peril où ils alloient s'expoſer leur ſervît pour la remiſſion de tous leurs pechez. On donna la bataille où les ſchiſmatiques tournerent le dos promptement, on prit l'Evêque de Parme, pluſieurs nobles & d'autres ſans nombre, on prit quantité de chevaux, d'armes & de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des ſchiſmatiques; & de la part des Catholiques il n'y en eut que trois de tuez & peu de bleſſez. *Vita S. Anſ. n. 20. Bertold. an. 1084.*

Cette victoire abaiſſa conſiderablement le

4* 6 Hijloire Iccleſiaflique. adrefloient 5 . p à l’obéiïTance du Pape Grégoire s’ac K,I° 4" Anfelme Evêque de Luqucs, que le Papeavoit fait ſon légat dans toute la Lombardie , pour fuppléer au défaut d’Evêques catholiques , car il s’y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts : il donnoit l’abfolution aux excommuniez convertis , il donnoit la confirmation 8c les ſaints ordres , il decidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s’adreſſoient à lui pour obtenir des grâces de la ComteiTe Mathilde, 8c lui offraient des preſens : mais quoiqu’il fût pauvre lui 8c tous les ſiens , il les rejettoit avec indignation 8c difbit : Si ce qu’ils demandent eſt injuſte , je ferai complice de leur injuſtice ; s’il eſt juſte , je ferai coupable d’avoir vendu la juſtice. AfTembl^e 0tton Evêque d’Oſtie légat du Pape en AlledeBorcicb. roagne, vint trouver en Saxe le Roi Herman ^Bfrto/d. au commencement de l’an io8y. après l’Epi™'b rM*‘ 8c le vingt-uniéme de Janvier il afïiſtst ttd. a une conférence entre les Saxons 8c les partiſàns de Henri , qui ne voulut pas y aflïſter. La conférence ſe tint à Bercach en Turinge, 8c on choiſit deux Prélats ſçavans 8c éloquens pour parler au nom de tous : Gebehard de Salsbourg pour les Saxons, Vecilon de Mayence pour l 'Empereur Henri. Gebehard diloit , que les Saxons avoient raiſon d’éviter ce Prince comme excommunié , parce que le Pape leur avoit dénoncé par lettres l’anathême qu’il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit , que le Pape 8c les Seigneurs avoient fait tort à Henri : parce que tandis 3u’il étoit à CanofTe pour ſatisfaire au Pape 8c éja reçû à la communion, on avoit élû Rodolfe pour Roi : après quoi le Pape n’avoit pû l’excommunier , parce qu’étant ſpolié il ne pou* voit être ni appeUéen jugement, ni condamné. GcDigiſized by Google

AN. 1084. à l'obéïſſance du Pape Gregoire s'adreſſoient à Anſelme Evêque de Luques, que le Pape avoit fait ſon legat dans toute la Lombardie, pour ſuppléer au défaut d'Evêques catholiques, car il s'y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts : il donnoit l'abſolution aux excommuniez convertis, il donnoit la confirmation & les ſaints ordres, il decidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s'adreſſoient à lui pour obtenir des graces de la Comteſſe Mathilde, & lui offroient des preſens : mais quoiqu'il fût pauvre lui & tous les ſiens, il les rejettoit avec indignation & diſoit : Si ce qu'ils demandent eſt injuſte, je ſerai complice de leur injuſtice ; s'il eſt juſte, je ſerai coupable d'avoir vendu la juſtice.

XXII. Aſſemblée de Bercach. *Bertold. an.* 1085. *Ab Urſperg. eod.*

Otton Evêque d'Oſtie legat du Pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le Roi Herman au commencement de l'an 1085. après l'Epiphanie; & le vingt-uniéme de Janvier il aſſiſta à une conference entre les Saxons & les partiſans de Henri, qui ne voulut pas y aſſiſter. La conference ſe tint à Bercach en Turinge, & on choiſit deux Prelats ſçavans & éloquens pour parler au nom de tous : Gebehard de Salsbourg pour les Saxons, Vecilon de Mayence pour l'Empereur Henri. Gebehard diſoit, que les Saxons avoient raiſon d'éviter ce Prince comme excommunié, parce que le Pape leur avoit dénoncé par lettres l'anathême qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit, que le Pape & les Seigneurs avoient fait tort à Henri : parce que tandis qu'il étoit à Canoſſe pour ſatisfaire au Pape & déja reçû à la communion, on avoit élû Rodolfe pour Roi : après quoi le Pape n'avoit pû

Livre foixxnte-troifiémt. 417 _____ Gebehard au nom des Saxons repliquoit , que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugementdu An.ioSj:. faint Siégé, auquel ils n'avoient pas affilié , 8c auquel ils ne dévoient qu'obéir : que c'étoit plutôt avec le Pape qu'il falloit traiter cette Sueftion. Qu'un particulier n'étoit pas difpcnfé es loix divines pour être dépouille de fon bien-, beaucoup moins un Roi , dont l'état n'eft pas fon patrimoine , mais appartient à Dieu , qui le donne à qui lui plaît : comme il eft dit dans Daniel. Et qu'avànt la perte de la Saxe , Henri Dm JF. 11. cité par le Pape Alexandre 8c enfuite par Grégoire , n'avoit tenu compte d'y fatisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui , 8c ainfi fe fepara la conférence. Le Roi Herman célébra la fête de Pâques à XXIII. Quedlimbourg , 8c b même femaine le légat Otton y tint un concile avec les Evêques 8c les bo irg. Abbez qui reconnoifToient le Pape Grégoire. Il fj.X.p.404.. s'y trouva deux Archevêques , Gebehard de £ '^trtoida. Salsbourg 8c Hartvic de Magdebourg avec leurs 1 *** fuffragans 8c ceux de Mayence en Saxe. Les Evêques de Virsbourg, de Vormes,d'Ausbourg 8c de Confiance n'y a lïi lièrent que parleurs députez. Le Roi Herman s'y trouva avec les Seigneurs de (a cour. Quand tous furent alfis félon leur rang , on produifit les decrets des Peres touchant la primauté du faint Siégé : pour montrer que le jugement du Pape n'elt point fujet à revilion , 8c que perfonne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva 8c confirma, contre les partifans de Henri , qui dans la conférence précédente avoient voulu contraindre les , Saxons à juger de la fentence du Pape. Un clerc de Bamberg nommé Cunibert s'avança au milieu du concile , foutenant que les Papes s'étoient eux-mêmes attribuez cette primauté , c'eltI

=— Digitized by Google

Gebehard au nom des Saxons repliquoit, que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du ſaint Siege, auquel ils n'avoient pas aſſiſté, & auquel ils ne devoient qu'obéir : que c'étoit plûtôt avec le Pape qu'il falloit traiter cette queſtion. Qu'un particulier n'étoit pas diſpenſé des loix divines pour être dépoüillé de ſon bien : beaucoup moins un Roi, dont l'état n'eſt pas ſon patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui lui plaît : comme il eſt dit dans Daniel. Et qu'avant la perte de la Saxe, Henri cité par le Pape Alexandre & enſuite par Gregoire, n'avoit tenu compte d'y ſatisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, & ainſi ſe ſepara la conference. AN. 1085. *Dan. IV. 22.*

XXIII. Concile de Quedlimbourg. *to. X. p. 404. ex Bertoldo. & p. 1831.*

Le Roi Herman celebra la fête de Pâques à Quedlimbourg, & la même ſemaine le legat Otton y tint un concile avec les Evêques & les Abbez qui reconnoiſſoient le Pape Gregoire. Il s'y trouva deux Archevêques, Gebehard de Salsbourg & Hartvic de Magdebourg avec leurs ſuffragans & ceux de Mayence en Saxe. Les Evêques de Virsbourg, de Vormes, d'Ausbourg & de Conſtance n'y aſſiſterent que par leurs députez. Le Roi Herman s'y trouva avec les Seigneurs de ſa cour.

Quand tous furent aſſis ſelon leur rang, on produiſit les decrets des Peres touchant la primauté du ſaint Siege : pour montrer que le jugement du Pape n'eſt point ſujet à reviſion, & que perſonne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva & confirma, contre les partiſans de Henri, qui dans la conference précedente avoient voulu contraindre les Saxons à juger de la ſentence du Pape. Un clerc de Bamberg nommé Cunibert s'avança au milieu du concile, ſoutenant que les Papes s'é-

4*8 Hijloire Eeclefaftique. c’eft-à-dire ce privilège , que perfonne ne peut examiner juridiquement leur jugement , & de n’être fournis au jugement de perfonne. Mais tout le concile s’éleva contre lui , 8c il fut re* futé principalement par un laïque , qui allégua te palfage de l’Evangile : Le difciple n’eft pas au deffus du maître , 8c la maxime reçûe dans tous les ordres ecclefiaftiques , que le fuperieur n’eft point jugé par l’inferieur. On déclara nulles toutes les ordinations foi tes 'BtrttJd. an le 84. par les excommuniez , entre autres celles de • Vecilon Archevêque de Mayence , de Sigefroi Evêque d’Ausbourg & de Norbert de Coire. Vecilon étoit un clerc d’Halberftat , qui aïant quitté fon Evêque , s’étoit attaché au Roi Henri, 8c ce Prince pour récompenfe lui avoit donné l’année precedente l’archevêché de Mayence , après la mort de Sigefroi , qui avoit tenu ce fiege vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ardens fehifmatiques; 8c il fut condamné comme heretique en ce concile , parce qu’il foûtenoit que les feculiers dépoiiülez de leurs biens n’étoient point fournis au jugement ecclefialHque , 8c ne pouvoient être excommuniez pour leurs crimes -, 8c que les excommuniez pouvoient être reçus fans abfolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunie , même injuftement , par un Evêque non dépofe ni excommunié , ne pourroit être reçu à la communion fans abfolution ecclefiaftique. On renouvella l’ordonnance de la continence des clercs. 8c quelques autres points de difeipline. On agita la queftion de la parenté entre le Roi Herman 8c la Reine fon épouſe. Le Roi fe leva au milieu du concile , 8c déclara qu’il obferveroit en tout fa déciflon : mais le concile jugea , que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement , parce qu’il n’y avoit point Digitized by GOogte

AN.1085. c'eſt-à-dire ce privilege, que perſonne ne peut examiner juridiquement leur jugement, & de n'être ſoumis au jugement de perſonne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, & il fut refuté principalement par un laïque, qui allegua ce paſſage de l'Evangile : Le diſciple n'eſt pas au deſſus du maître, & la maxime reçûë dans tous les ordres eccleſiaſtiques, que le ſuperieur n'eſt point jugé par l'inferieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniez, entre autres celles de Vecilon Archevêque de Mayence, de Sigefroi Evêque d'Ausbourg & de Norbert de Coire. Vecilon étoit un clerc d'Halberſtat, qui aïant quitté ſon Evêque, s'étoit attaché au Roi Henri, & ce Prince pour récompenſe lui avoit donné l'année précedente l'archevêché de Mayence, après la mort de Sigefroi, qui avoit tenu ce ſiege vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ardens ſchiſmatiques; & il fut condamné comme heretique en ce concile, parce qu'il ſoûtenoit que les ſeculiers dépoüillez de leurs biens n'étoient point ſoumis au jugement eccleſiaſtique, & ne pouvoient être excommuniez pour leurs crimes ; & que les excommuniez pouvoient être reçûs ſans abſolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injuſtement, par un Evêque non dépoſé ni excommunié, ne pourroit être reçû à la communion ſans abſolution eccleſiaſtique. On renouvella l'ordonnance de la continence des clercs, & quelques autres points de diſcipline.

Bertold. an. 1084.

On agita la queſtion de la parenté entre le Roi Herman & la Reine ſon épouſe. Le Roi ſe leva au milieu du concile, & déclara qu'il obſerveroit en tout ſa déciſion : mais le concile juges que cette affaire ne pouvoit alors être

AN.io8f, Livre foixantp-froiftèmi. 419 point d'accu farcirs légitimés. A la fin du concile on prononça anathème avec les chandelles ardentes contre l'Antipape Guibert , les Cardinaux Hugues le blanc Evêque d'Albane & Jean de Porto , PieiTe chancelier de l'Eglife Romaine , Liutmar Archevêque de Breme , Uton Evêque d'Hildesheim , Otton de Confiance , Bourchard de Balle, Huzman de Spire : enfin contre Vecilon de Mayence, Sigefroi d'Ausbourg 8c Norbert de Coire , dont les ordinations avoient été déclarées nulles. Dans les fouferiptions de ce concile , Herman prend le titre de Roi des Romains , 8c Odon fe dit feulement moine de Clugni 8c légat du Pape Grégoire, fans faire mention de ion évêché d'Oftie. Trois femaines après ce concile, les fehifmafciques en aflcmblerent un à Mayence, par ordre de l'Empereur Henri qui y aififta avec les légats de l'Antipape Clement , 8c obligea tous ceux qui s'y trouvèrent à le reconnoître pour Pape légitimé , même par écrit : mais il y en avoit qui dans le cœur ne laifioicnt pas d'être pour Grégoire. En ce concile prefidoit Vecilon Archevêque de Mayence , avec Egilbert de Treves, Seguin de Cologne 8c Liutmar de Breme : il y avoit dix-fept Evêques 8c les députez de plufieurs autres , même de Gaule 8c d'Italie. On confirma la dépofition de Grégoire, 8c on prononça excommunication contre lui 8c contre tous ceux qui le reconnoifioicnt pour Pape, on dépofa même les Evêques 8c on en mit d'autres à leur place. Ainfi Herman fut chafle de Mets , mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'Empereur y avoit mis. Meginhard fut fait Evêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on Ah. Urfc confirma la Trêve de Dieu. Peu de tems après moururent les principaux 'Btrto.'d. an. fchif-'oSr XXIV. Concile de .M r/en ce. tc.X.p. 409. 1831 Docci hin. an. I08f. Sigcbcrt.ctrf. Digitized by Google

point d'accuſateurs legitimes. A la fin du concile on prononça anathême avec les chandelles ardentes contre l'Antipape Guibert, les Cardinaux Hugues le blanc Evêque d'Albane & Jean de Porto, Pierre chancelier de l'Egliſe Romaine, Liutmar Archevêque de Breme, Uton Evêque d'Hildesheim, Otton de Conſtance, Bourchard de Baſle, Huzman de Spire : enfin contre Vecilon de Mayence, Sigefroi d'Ausbourg & Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été declarées nulles. Dans les ſouſcriptions de ce concile, Herman prend le titre de Roi des Romains, & Odon ſe dit ſeulement moine de Clugni & legat du Pape Gregoire, ſans faire mention de ſon évêché d'Oſtie. AN. 1085.

XXIV. Concile de Mayence. *to. X. p.* 409. 1831. *Dodechin. an.* 1085. *Sigebert. cod.*

Trois ſemaines après ce concile, les ſchiſmatiques en aſſemblerent un à Mayence, par ordre de l'Empereur Henri qui y aſſiſta avec les legats de l'Antipape Clement, & obligea tous ceux qui s'y trouverent à le reconnoître pour Pape legitime, même par écrit : mais il y en avoit qui dans le cœur ne laiſſoient pas d'être pour Gregoire. En ce concile preſidoit Vecilon Archevêque de Mayence, avec Egilbert de Treves, Seguin de Cologne & Liutmar de Breme : il y avoit dix-ſept Evêques & les deputez de pluſieurs autres, même de Gaule & d'Italie. On confirma la dépoſition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoiſſoient pour Pape, on dépoſa même les Evêques & on en mit d'autres à leur place. Ainſi Herman fut chaſſé de Mets, mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'Empereur y avoit mis. Meginhard fut fait Evêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on confirma le Traité de Diex. *Ab. Urſp.*

4$o ' H! flaire 'Eeelefîafiîque. XXV. Mort de Greguire Vil. yîtn per . i R fchifmatiques de Lombardie , fçavoir Eberard haf°Sa^‘ Evoque de Parme, qui avoit été pris l’année ft/z.p.z 12. precedente ; 8c qui avoit fuccedé en ce fiege à l’Antipape Cadaloiis : Gandulfe Evêque de Rege, 8c Tedald Archevêque de Milan , qui occupoit ce fiege depuis dix ans , étant toûjours oppofé au Pape Grégoire. Il eut pour fucceffeur Anfelme III. Catholique 8c fournis aux Papes légitimés. Cependant le Pape Grégoire étoit à Salernc , où il tomba malade , 8c connut que fa fin étoit proche. Les Evêques 8c les Cardinaux , qui étoient auprès de lui , le prièrent de fe nom/W. (. n-mer un fucceffeur qui pût foutenir le bon parti contre l’Antipape Guibert : fur quoi il leur nomma trois fujets à choifir , Didier Cardinal & Abbé du Mont-Caffin , qui lui fiicceda en effet , Otton Evêque d’Oftie , qui fut auffi Pape fous le nom d’Urbain II. 8c Hugues Archevêque de Lion. Mais comme Otton étoit en fa légation d’Allemagne 8c Hugues en fa province , le Pape Grégoire confeilla d’élire plutôt l’Abbé Didier qui etoit proche. Il étoit venu voir le Pape dans fa maladie à deffein de l’aflifter à la mort : mais le Pape lui prédit qu’il n’y feroit pas ; 8c en effet il fut obligé de quitter pour donner ordre au fecours d’un château du monafterc attaqué par les Normans. Cependant on demanda au Pape s’il vouloit ufer de quelque indulgence envers ceux qu’il avoit excommuniez. Il répondit : Excepté le prétendu Roi Henri, l’Antipape Guibert 8c les principales perfonnes qui les foutiennent par leurs confeils 8c leurs fecours , j’abfous 8c je bénis tous ceux qui croient que j’en ai le pouvoir. Ses dernières paroles furent : J’ai aimé la juftice 8c haï l’iniquité, c’eft pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainfi le vingt-cinquième de Mai Digitized by Google

ſchiſmatiques de Lombardie, ſçavoir Eberard Evêque de Parme, qui avoit été pris l'année precedente ; & qui avoit ſuccedé en ce ſiege à l'Antipape Cadaloüs : Gandulfe Evêque de Rege, & Tedald Archevêque de Milan, qui occupoit ce ſiege depuis dix ans, étant toûjours oppoſé au Pape Gregoire. Il eut pour ſucceſſeur Anſelme III. Catholique & ſoumis aux Papes legitimes.

AN. 1085. *Ital. Sac. to. 2. p. 212.*

XXV. Mort de Gregoire VII. *Vita per Paul. c. 12.*

Cependant le Pape Gregoire étoit à Salerne, où il tomba malade, & connut que ſa fin étoit proche. Les Evêques & les Cardinaux, qui étoient auprès de lui, le prierent de ſe nommer un ſucceſſeur qui pût ſoutenir le bon parti contre l'Antipape Guibert : ſur quoi il leur nomma trois ſujets à choiſir, Didier Cardinal & Abbé du Mont-Caſſin, qui lui ſucceda en effet, Otton Evêque d'Oſtie, qui fut auſſi Pape ſous le nom d'Urbain II. & Hugues Archevêque de Lion. Mais comme Otton étoit en ſa legation d'Allemagne & Hugues en ſa province, le Pape Gregoire conſeilla d'élire plûtôt l'Abbé Didier qui étoit proche. Il étoit venu voir le Pape dans ſa maladie à deſſein de l'aſſiſter à la mort : mais le Pape lui prédit qu'il n'y ſeroit pas ; & en effet il fut obligé de quitter pour donner ordre au ſecours d'un château du monaſtere attaqué par les Normans.

Cependant on demanda au Pape s'il vouloit uſer de quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniez. Il répondit : Excepté le prétendu Roi Henri, l'Antipape Guibert & les principales perſonnes qui les ſoutiennent par leurs conſeils & leurs ſecours, j'abſous & je benis tous ceux qui croïent que j'en ai le pouvoir. Ses dernieres paroles furent : J'ai aimé la

Livre fotxunte-troifiéme . 43 1 Mai 1 085". 8c fut enterré à Saleme dans l'Eglife . de faint Matthieu , dont le corps y avoit été A trouvé environ cinq ans auparavant , 8c le Pape en avoit félicité l'Archevêque Alfane par une lettre du dix-huitiéme Septembre 1080. on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salernc , ni comment on fçavoit que ce fût celui de faint Matthieu. Grégoire VII. avoit tenu le faint Siégé près de douze ans. Pluiîcurs auteurs du temsdifent, qu'il fe fit grand nombre de miracles à fon tombeau. On rapporte entre autres , qu'Ubalde Vit* Gr. Evêque de Mantouë, affligé depuis long-tcms^' 5' de maladie de rate , 8c ulcéré par tout le corps : principalement aux jambes , après avoir beaucoup dépenfé inutilement en médecins , ayant appliqué la mitre de Grégoire à l'endroit où il fentoit le plus de douleur , recouvra une parfaite fante. Grégoire avoit envoyé en mourant cette mitre à faint Anfelme de Luques Ion ami 8c fon imitateur , qui en fit encore d'autres miracles. La vie du Pape Grégoire fut écrite environ quarante-cinq ans après fa mort par Paul chanoine régulier de Berneried en Bavierre : qui releve principalement les faits qu'il eftimc miraculeux 8c propres à montrer la fainteté de Grégoire. Le Pape Anaftafe IV. le fit Paprlr.tf. peindre à Rome dans une Eglife entre les Saints environ foixante ans apres la mort. En 1577. 208. Marc-Antoine Colomnc Archevêque de Salerne , trouva fes reliques entières avec les ornemens pontificaux , 8c lui fit une épitaphe. En Marty R. 1 y 8 4.. fon nom fut inféré au martyrologe Ro■ main corrigé par les ordres du Pape G egoire XIII. Enfin le Paj>e Paul V. par un bref de l'an 1609. permit a l'Archevêque 8c au chapitre de Salerne, de l'honorer comme Saint par un office public, Nous Digitized by Google

Mai 1085. & fut enterré à Salerne dans l'Egliſe de ſaint Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant, & le Pape en avoit felicité l'Archevêque Alfane par une lettre du dix-huitiéme Septembre 1080. Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on ſçavoit que ce fût celui de ſaint Matthieu. AN. 1085. *VIII. epiſt. 8.*

Gregoire VII. avoit tenu le ſaint Siege près de douze ans. Pluſieurs auteurs du tems diſent, qu'il ſe fit grand nombre de miracles à ſon tombeau. On rapporte entre autres, qu'Ubalde Evêque de Mantouë, affligé depuis long-tems de maladie de rate, & ulceré par tout le corps: principalement aux jambes, après avoir beaucoup dépenſé inutilement en medecins, ayant appliqué la mitre de Gregoire à l'endroit où il ſentoit le plus de douleur, recouvra une parfaite ſanté. Gregoire avoit envoyé en mourant cette mitre à ſaint Anſelme de Luques ſon ami & ſon imitateur, qui en fit encore d'autres miracles. La vie du Pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après ſa mort par Paul chanoine regulier de Berneried en Bavierre: qui releve principalement les faits qu'il eſtime miraculeux & propres à montrer la ſainteté de Gregoire. Le Pape Anaſtaſe IV. le fit peindre à Rome dans une Egliſe entre les Saints environ ſoixante ans après ſa mort. En 1577. Marc-Antoine Colomne Archevêque de Salerne, trouva ſes reliques entieres avec les ornemens pontificaux, & lui fit une épitaphe. En 1584. ſon nom fut inſeré au martyrologe Romain corrigé par les ordres du Pape Gregoire XIII. Enfin le Pape Paul V. par un bref de l'an 1609. permit à l'Archevêque & au chapi- *Vita Gr. c. 13. vita Anſ. n. 26.* *Papebr. 25. Mai, p. 104. & conat. p. 208.* *Martyr R. 25. Mai.*

_____ 43 a Hîjloirt 'Ecclefùtfllcfue. - Nous voyons ce que les fchifmatiques puXXV 1 Soient de ce Pape par les écrits de Bennon arEcrits du chiprêtre cardinal du parti de l'Antipape GuiCar.iinal bert. Ce font deux lettres adreflees à l'Eglife ®ln'or- Romaine, qui marquent tant de paillon , qu'il exfttntJ"' difficile d'y difcerner la vérité du menfonge. fil. 39. Dans la première Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'Eglife Romaine, qui avoient quitté Hildebrand : entre lefquels il nomme dix Cardinaux , le primicier des chantres & pluiieurs autres officiers , avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la fécondé lettre il compte treize Cardinaux. Venant enfuite aux reproches contre Hildebrand , il aceufe fon élection d'irrégularité , en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du Pape Alexandre ion prédeceifeur : quoique les canons , dit-il , défendent d'élire le nouveau Pape plutôt que trois jours après la fepulture du défunt. Il a, dit-il, é'oigné les Cardinaux de fon confèil & de fa familiarité , quoique les canons ordonnent, que le Pape foit toujours accompagné de trois Cardinaux Prêtres 8c de deux Diacres, pour être témoin de fa conduite. Il a excommunié l'Empereur contre la volonté des Cardinaux , fans obfcrvcr l'ordre judiciaire , 8c fans que ce Prince eût été accufé canoniquement dans aucun concile : 8c aucun Cardinal n'a fouferit cette excommunication. Quand il fe leva de fa chaire pour la prononcer , la chaire qui étoit neuve 8c d'un bois trèsfort , fe fendit tout d'un coup en plufieurs morceaux par l'ordre de Dieu , pour montrer le fchifme que cette excommunication devoir produire. Bennon ajoûte enfuite : le lundi de Pâques officiant à faint Pierre , il monta fur l'ambon après l'Evangile , 8c dit publiquement , que le Roi Henri mourroit dans la fête de faint Pierre, Diçjitizod By Google

AN. 1085. XXVI. Ecrits du Cardinal Bennon. *Faſc. rer. expetend. fol.* 39.

Nous voyons ce que les ſchiſmatiques publioient de ce Pape par les écrits de Bennon archiprêtre cardinal du parti de l'Antipape Guibert. Ce ſont deux lettres adreſſées à l'Egliſe Romaine, qui marquent tant de paſſion, qu'il eſt difficile d'y diſcerner la verité du menſonge. Dans la premiere Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'Egliſe Romaine, qui avoient quitté Hildebrand : entre leſquels il nomme dix Cardinaux, le primicier des chantres & pluſieurs autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la ſeconde lettre il compte treize Cardinaux. Venant enſuite aux reproches contre Hildebrand, il accuſe ſon élection d'irregularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du Pape Alexandre ſon prédeceſſeur : quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau Pape plûtôt que trois jours après la ſepulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les Cardinaux de ſon conſeil & de ſa familiarité, quoique les canons ordonnent, que le Pape ſoit toûjours accompagné de trois Cardinaux Prêtres & de deux Diacres, pour être témoin de ſa conduite.

Il a excommunié l'Empereur contre la volonté des Cardinaux, ſans obſerver l'ordre judiciaire, & ſans que ce Prince eût été accuſé canoniquement dans aucun concile : & aucun Cardinal n'a ſouſerit cette excommunication. Quand il ſe leva de ſa chaire pour la prononcer, la chaire qui étoit neuve & d'un bois très-fort, ſe fendit tout d'un coup en pluſieurs morceaux par l'ordre de Dieu, pour montrer le ſchiſme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoûte enſuite : le lundi de Pâques officiant à ſaint Pierre, il monta ſur

Livre foix&nte-troifième. . Pierre , ou feroit chafle du roïaume , en forte . qu'il ne pourroit aflëmbler fix chevaliers -, 8c AN,I0®f* ajoûta : Ne me tenez plus pour Pape fi cette prédi&ion eft fans effet. Le tems étant pafTé, fans que le Roi fût mort , ni que fes forces fuflènt diminuées il perfuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'ame 8c non de celle du corps. Bennon conclut fà première lettre par cette hiftoire. Un jour venant d'Albane à Rome , (il parle toujours d'Hildebrand ,) il oublia d'apporter un livre de necromantie , fans lequel il ne marchoit guère. S'en étant fouvenu par le chemin, à rentrée de la porte de Latran , il appcDa promptement deux de les domeftiques fidèles miniftres de fes crimes, leur commanda de lui apporter incefiàmment ce livre , 8c leur défendit fous de terribles menaces de l'ouvriren chemin, ni d'avoir aucune curiofité pour les fecrets qu'il contenoit. La défenfe ne fit qu'irriter leur curiofité , ils ouvrirent le livre en revenant , 8c en lurent quelques pages. Auffi-tôt parurent des démons , dont la multitude 8c les figures horribles effraïerent tellement les deux jeunes hommes qu'ils en étoient hors d'eux- mêmes. Les démons les preflbient en diiànt : Pourquoi nous avez-vous appeliez , pourquoi nous avezvous donné la peine de venir ? Dites promptement ce que vous voulez que nous fafiïons ; autrement nous nous jetteions fur vous , fi vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit : Abattez promptement ces murailles: leur montrant de hautes murailles de Rome, que les démons abattirent en un moment. Les jeunes hommes firent le ligne de la croix , fi tremblans 8c fi hors d'halcine , qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le l.-éhur fènfé jugera quelle créance mérité un auteur Tome XIII. T qui Digitized by Google

Pierre, ou ſeroit chaſſé du roïaume, en ſorte qu'il ne pourroit aſſembler ſix chevaliers; & ajoûta : Ne me tenez plus pour Pape ſi cette prédiction eſt ſans effet. Le tems étant paſſé, ſans que le Roi fût mort, ni que ſes forces fuſſent diminuées, il perſuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'ame & non de celle du corps. Bennon conclut ſa premiere lettre par cette hiſtoire. AN. 1085.

Un jour venant d'Albane à Rome, (il parle toûjours d'Hildebrand,) il oublia d'apporter un livre de necromantie, ſans lequel il ne marchoit guere. S'en étant ſouvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appella promptement deux de ſes domeſtiques fidéles miniſtres de ſes crimes, leur commanda de lui apporter inceſſamment ce livre, & leur défendit ſous de terribles menaces de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curioſité pour les ſecrets qu'il contenoit. La défenſe ne fit qu'irriter leur curioſité, ils ouvrirent le livre en revenant, & en lurent quelques pages. Auſſi-tôt parurent des demons, dont la multitude & les figures horribles effraïerent tellement les deux jeunes hommes qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les demons les preſſoient en diſant : Pourquoi nous avez-vous appellez, pourquoi nous avez-vous donné la peine de venir ? Dites promptement ce que vous voulez que nous faſſions : autrement nous nous jetterons ſur vous, ſi vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit : Abattez promptement ces murailles : leur montrant de hautes murailles de Rome, que les demons abattirent en un moment. Les jeunes hommes firent le ſigne de la croix, ſi tremblans & ſi hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le lecteur ſur-

. 434 Hiftoire Ecclefafiique. Av io8r Su‘ ^PP0^ ferieufement de tels contes. La fécondé lettre de Bennon commence par une répétition des mêmes plaintes contre l’excommunication du Roi Henri. Sur quoi il allégué ces paroles de faint Auguftin danslefermon Strw. 3fi.de la penitence : L’Apôtre nous fait a fiez, voir, elim, hem. que ce n’eft pas legerement , mais juridiquement jo. ». 10. qU»on j0it ôter Tes méchans de la communion de l’Eglife : afin que fi on ne peut les ôter par un jugement , on les toléré plutôt : de peur que celui qui évite mal à propos les méchans , ne forte lui-même de l’Eglife, 8c n’aille en enfer devant ceux qu’il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d’avoir excepté de l’excommunication Ceux <juï communiqueraient aux excommuniez âu troifiéme degré; 8c foutient que le baptême conféré par les excommuniez eft nul , ce qui eft une herefie. Il dit enfuite qu’Hildebrand avoit appris la magie de Theophylaéte , qui fut le Pape Bc^'noît IX. 8c de l’archtprêtrc Jean, qui fut Grefoire VI. 8c que ceux-ci avoient été difciples e Gerbert autrement Silveftre II. qui avoit infeéié Rome de fès maléfices. Il marque toute S*p. Ev. la fuite des Papes depuis Silveftre, fçavoir Jean LVJl.n. il. XVIII. qui fut, dit-on, empoifonné par les fiens le cinquième mois : Jean XIX. qui dura à peine un an , Scrgius IV. qui tint le fiege trois ans : Benoît VIII. laïque frere d’Alberic de Tufculum , qui mourut la onzième année ; fon frere Jean XX, Néophyte qui dura neuf ans. A ces deux freres fucceda leur neveu Theophyla&e, vingt -cinq ans après la mort de fbn maître Gerbert. Je rapporte cette chronologie, parce qu’elle eft d’un auteur du tems, quoiqu’elle ne paroifle pas exaéte. Bennon ajoute : Thcophyla&e aïant ufurpé le faint Siégé par violence , prit pour fes principaux confidens Digitized by Goo;^k

AN. 1085. qui rapporte ſerieuſement de tels contes.

La ſeconde lettre de Bennon commence par une repetition des mêmes plaintes contre l'excommunication du Roi Henri. Sur quoi il allegue ces paroles de ſaint Auguſtin dans le ſermon de la penitence : L'Apôtre nous fait aſſez voir, que ce n'eſt pas legerement, mais juridiquement qu'on doit ôter les méchans de la communion de l'Egliſe : afin que ſi on ne peut les ôter par un jugement, on les tolere plûtôt : de peur que celui qui évite mal à propos les méchans, ne ſorte lui-même de l'Egliſe, & n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniez au troiſiéme degré; & ſoutient que le baptême conferé par les excommuniez eſt nul, ce qui eſt une hereſie.

Serm. 351. olim, hom. 50. n. 10.

Il dit enſuite qu'Hildebrand avoit appris la magie de Theophylacte, qui fut le Pape Benoît IX. & de l'archiprêtre Jean, qui fut Gregoire VI. & que ceux-ci avoient été diſciples de Gerbert autrement Silveſtre II. qui avoit infecté Rome de ſes malefices. Il marque toute la ſuite des Papes depuis Silveſtre, ſçavoir Jean XVIII. qui fut, dit-on, empoiſonné par les ſiens le cinquiéme mois : Jean XIX. qui dura à peine un an, Sergius IV. qui tint le ſiege trois ans : Benoît VIII. laïque frere d'Alberic de Tuſculum, qui mourut la onziéme année ; ſon frere Jean XX. Neophyte qui dura neuf ans. A ces deux freres ſucceda leur neveu Theophylacte, vingt-cinq ans après la mort de ſon maître Gerbert. Je rapporte cette chronologie, parce qu'elle eſt d'un auteur du tems, quoiqu'elle ne paroiſſe pas exacte. Bennon ajoû-

Sup. liv. LIX. n. 31.

Sup. liv. LVII. n. 11.

Livre foixante-troifiime. dens Laurent compagnon de fes études , qui fut Archevêque d' Amalfi , 8c l'Archiprêtre Jean Gratien. Dans le même tems Hildebrand aïant quitté le monaftere, s'attacha àTArchiprêtre 8c à l'Archevêque Laurent ; 8c s'étant rendu leur difciplc il devint leur parfait imitateur. Quaftd il vouloit , il fecoiioit fes manches , 8c en faîfoit fortir comme des étincelles de feu : par ces merveilles il trompoit les Amples qui les prenoient pour des Agnes de fainteté. Il rapporte la fuite des Papes depuis Grégoire VI. jufques à Grégoire VIL 8c dit, qu'ify en eut Ax d'empoifonnez en treize ans, par un ami d'Hildebrand nommé Gérard Brazut fils d'un Juif. Ces Ax Papes empoifonnez font Clement II. Damafè IL Leon IX. Vidtor II. Etienne X. Nicolas II. Il marque auffi la durée de tous ce* Papes. Il eft remarquable que Bennon , entre tant de reproches contre Hildebrand , ne fait aucune mention de la Comteffe Mathilde , 8c en general n'attaque point b pureté de fe* moeurs. Après la mort de Grégoire VII. les Evêques, les Cardinaux 8c les laïques qui lui étoient de- dd m curez. Adélcs, commencèrent à confulter furpape. les meilleurs moïens de remplir dignement le Cbr. C*Jf. Aunt Siégé, pour s'oppofer aux efforts des c* Ichifmatiques. On At venir de tous côtez les perfbnnes fur qui pouvoit tomber un tel choix; & parce que des trois que Grégoire avoit nommez y il n'y avoit que le Cardinal Didier Abbé du mont-Caffin qui fe trouvât prefent , les Evêues 8c les Cardinaux le prièrent inftamment e fe rendre à ce choix , 8c de fubvenir au befoin preflant de l'Eglife. 11 répondit , qu'abfolument il n'accepteroit point le pontiAcat, mais que d'ailleurs il rendroit à l'Eglife Romaine tout le fervice dont il feroit capable. Le jour Ta de » AN.Ioè/.
Digitized by Google

dens Laurent compagnon de ſes études, qui fut Archevêque d'Amalfi, & l'Archiprêtre Jean Gratien. Dans le même tems Hildebrand aïant quitté le monaſtere, s'attacha à l'Archiprêtre & à l'Archevêque Laurent; & s'étant rendu leur diſciple il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit, il ſecoüoit ſes manches, & en faiſoit ſortir comme des étincelles de feu: par ces merveilles il trompoit les ſimples qui les prenoient pour des ſignes de ſainteté. Il rapporte la ſuite des Papes depuis Gregoire VI. juſques à Gregoire VII. & dit, qu'il y en eut ſix d'empoiſonnez en treize ans, par un ami d'Hildebrand nommé Gerard Brazut fils d'un Juif. Ces ſix Papes empoiſonnez ſont Clement II. Damaſe II. Leon IX. Victor II. Etienne X. Nicolas II. Il marque auſſi la durée de tous ces Papes. Il eſt remarquable que Bennon, entre tant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la Comteſſe Mathilde, & en general n'attaque point la pureté de ſes mœurs. AN. 1085.

XXVII. *L'Abbé Didier élû Pape.* *Chr. Caſſ. III. c. 65.*

Après la mort de Gregoire VII. les Evêques, les Cardinaux & les laïques qui lui étoient demeurez fidéles, commencerent à conſulter ſur les meilleurs moïens de remplir dignement le ſaint Siege, pour s'oppoſer aux efforts des ſchiſmatiques. On fit venir de tous côtez les perſonnes ſur qui pouvoit tomber un tel choix; & parce que des trois que Gregoire avoit nommez, il n'y avoit que le Cardinal Didier Abbé du mont-Caſſin qui ſe trouvât preſent, les Evêques & les Cardinaux le prierent inſtamment de ſe rendre à ce choix, & de ſubvenir au beſoin preſſant de l'Egliſe. Il répondit, qu'abſolument il n'accepteroit point le pontificat, mais

43$ Hiftotre ’Eedefîtflique, g de la Pentecôte huitième de Juin io8$\ l’Evê•*’que de Sabine & Graticn venant de Rome, Dû dier alla aü devant d’eux , 8t leur rapporta la converfation qu’il avoit eue avec le Pape Grégoire , touchant l’ordre que l’on devoit mettre aux affaires de l’Eglife. Il alla trouver avec eux Jourdain Prince de Capouë £t Rainulfe Comte d’Averfe , &. les aïant exhortez à fecourir l’Eglife Romaine , il les trouva difpofez à tout. Enfuite il preflâ les Cardinaux de délibérer au plutôt fur l’éle&ion d’un Pape $ 8c d’écrire à la Comtelïè Mathilde , afin qu’elle agît de fbn côté , pour faire venir à Rome les Evêques 8ç ks autres perfbnnes que l’on jugeroit capables de cette dignité. Mais au heu de le foire ils complottoient fècretement de foire Pape Didier lui-même j 8c afefforçoicnt de lui perfuader de quelque maniéré que ce fût de venir à Rome , croïant qu’ils pourraient le forcer à accepter. L’Abtç Didiçr s’en étant apperçû , s’oppofa ouvertement à eux j 8c étant retourné au mont-Caflin , il s’appliqua encore à attirer au feryiee de l’Eglife Romaine les Normans, les Lombards, 8c tous ceux qu’il put, 8c en trouva plufieurs bien difpofez. Mais parce que la chaleur de l’çtç étoit excefliye , ils différèrent d’aller à Rome , jufqucs à ce que la faifçn des maladies fût paffée. Or le Prince de Capouë s’étant mis en marche avec fes troupes , accompagné de quelques Evêques gc de l’Abbé Didier : quand ils furent arrivez en Campanie , l’Abbé qui & doutoit de leur deffein , refufa de pafTer outre . s’ils ne lui promettoient par ferment de ne lui foire aucune violence fur ce fujet j 8c comme ils le refuferent , il n’y eut rien de fait pour lors. t.66y U s’étoit pâlie prçs d’un an dans ces incertitudes , 8ç l’Antipape Guibçrt fc piévaloit de Ig vaDigitized by J, Uoogle

An. 1085. de la Pentecôte huitiéme de Juin 1085. l'Evêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier alla au devant d'eux, & leur rapporta la converſation qu'il avoit eue avec le Pape Gregoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'Egliſe. Il alla trouver avec eux Jourdain Prince de Capouë & Rainulfe Comte d'Averſe, & les aïant exhortez à ſecourir l'Egliſe Romaine, il les trouva diſpoſez à tout. Enſuite il preſſa les Cardinaux de déliberer au plûtôt ſur l'élection d'un Pape; & d'écrire à la Comteſſe Mathilde, afin qu'elle agît de ſon côté, pour faire venir à Rome les Evêques & les autres perſonnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire ils complottoient ſecretement de faire Pape Didier lui-même; & s'efforçoient de lui perſuader de quelque maniere que ce fût de venir à Rome, croïant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'Abbé Didier s'en étant apperçû, s'oppoſa ouvertement à eux; & étant retourné au mont-Caſſin, il s'appliqua encore à attirer au ſervice de l'Egliſe Romaine les Normans, les Lombards, & tous ceux qu'il put, & en trouva pluſieurs bien diſpoſez. Mais parce que la chaleur de l'été étoit exceſſive, ils differerent d'aller à Rome, juſques à ce que la ſaiſon des maladies fût paſſée. Or le Prince de Capouë s'étant mis en marche avec ſes troupes, accompagné de quelques Evêques & de l'Abbé Didier: quand ils furent arrivez en Campanie, l'Abbé qui ſe doutoit de leur deſſein, refuſa de paſſer outre, s'ils ne lui promettoient par ſerment de ne lui faire aucune violence ſur ce ſujet; & comme ils le refuſerent, il n'y eut rien de fait pour lors.

» Livre foixante-troiféme. . 437 vacance du faint Siège : quand les Evêques & . les Cardinaux s'afïêmblerent à Rome de divers ^ lieux vers la fête de r âques , qui cette année 1086. étoit le cinquième d' Avril , ils mandèrent à l'Abbé Didier de venir au plûtôt les trouver , avec les Evêques 8c les Cardinaux qui de», meuroient pour lors avec lui , 8c Gifulfe Prince de Salerne. Didier croïant qu'on ne fongeoit lus à lui , parce qu'on n'en parloit plus , vint Rome avec tous ceux que l'on avoit man* dez ; 8c y arriva la veille de la Pentecôte vingttroifiéme de Mai. Pendant tout ce jour les Catholiques tant clercs que laïques s'aflèmblerent en grand nombre ; 8c vinrent fur le foir tous ' enfèmble dans la diaconie de fainte Luce , prier inftamment l'Abbé Didier, de ne plus rerufèr le pontificat , 8c de fècourir l'Eglife dans le péril prefent. Ils fe jetterent plufieurs fois à fes genoux , & quelques-uns avec larmes. Didier refdlu depuis long-tems de vivre en repos , refufa fortement , 8c protefte qu'il n'y confcntiroit jamais 5 8c comme ils infiftoient , il leur dit : Sçachez certainement , que fi vous me faites quelque violence furce iujet , je retournerai au mont-Caflin , 8c ne me mêlerai plus de cette affaire : mais vous vous donnerez un g ranci ridicule à vous 8c à l'Eglife Romaine. Comme il étoit prefque nuit ils s'en retournèrent chacun chez foi. Le lendemain jour de la Pentecôte dès le grand matin , ils revinrent tous lui faire les mêmes inftances 8c il perfifta dans fon refus. Votant donc qu'ils n'avançoient rien : les Cardinaux Prêtres 8c Evêques lui dirent , qu'ils étoient prêts d'éüre celui qu'il leur confeilleroit. Didier aïant confulté avec Cencius conful des Romains , leur confèilla d'élire Otton Evêque d'Oltie. Enfuitc ils lui demandèrent qu'il reçût au T 3 roontDigitized by Google

vacance du ſaint Siege : quand les Evêques & les Cardinaux s'aſſemblerent à Rome de divers lieux vers la fête de Pâques, qui cette année 1086. étoit le cinquiéme d'Avril, ils manderent à l'Abbé Didier de venir au plûtôt les trouver, avec les Evêques & les Cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, & Giſulfe Prince de Salerne. Didier croïant qu'on ne ſongeoit plus à lui, parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avoit mandez ; & y arriva la veille de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai. Pendant tout ce jour les Catholiques tant clercs que laïques s'aſſemblerent en grand nombre ; & vinrent ſur le ſoir tous enſemble dans la diaconie de ſainte Luce, prier inſtamment l'Abbé Didier, de ne plus refuſer le pontificat, & de ſecourir l'Egliſe dans le peril preſent. Ils ſe jetterent pluſieurs fois à ſes genoux, & quelques-uns avec larmes. Didier reſolu depuis long-tems de vivre en repos, refuſa fortement, & proteſta qu'il n'y conſentiroit jamais ; & comme ils inſiſtoient, il leur dit : Sçachez certainement, que ſi vous me faites quelque violence ſurce ſujet, je retournerai au mont-Caſſin, & ne me mêlerai plus de cette affaire : mais vous vous donnerez un grand ridicule à vous & à l'Egliſe Romaine. Comme il étoit preſque nuit ils s'en retournerent chacun chez ſoi. AN. 1085.

Le lendemain jour de la Pentecôte dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes inſtances & il perſiſta dans ſon refus. Voïant donc qu'ils n'avançoient rien : les Cardinaux Prêtres & Evêques lui dirent, qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conſeilleroit. Didier aïant conſulté avec Cencius conſul des Ro-

4? 8 Hiftolrt 'Ecelefiajtu{ue. mont-Caflin le Pape qui ferait élu 8c l'y entre' tînt avec tous les liens , jufques à ce que la paix fût rendue à l'Eglife : comme il avoit fait à Té* gard du Pape Grégoire. Didier le promit trèsvolontiers , 8c leur donna pour gage de fa foi la ferule ou bâton paftoral qu'il tenoitàlamain comme Abbé. Ils alloient donc élire l'Evêque d'Oftie : quand un des Cardinaux s'écria, que cette éle&ion étoit contre les canons , 8c qu'il n'y confen tirait jamais. Apparemment à cauft qu'Otton étoit déjà Evêque. On reprefenta à ce Cardinal , que la necelfité du tems le demandoit , mais on ne put jamais le fléchir. Alors les Evêques , les Cardinaux , le clergé 8c le peuple irrité de la dureté de Didier , 8c voïant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les Erieres , refolurent de finir l'affaire par la vio■nce. Ils le prirent donc malgré lui 8c le traînèrent à l'Eglife de fainte Luce , où ils l'élurent Pape dans les formes d'un confentement unanime, 8c lui donnèrent le nom de Viûor III. Ils le révêtirent de la chape rouge, mais ils ne purent lui mettre l'aube à caufe de fa refi fiance. c ^7* Cependant le gouverneur de Rome pour l'Empereur Henri fe faifit du Capitole , d'où il incommodoit fort le nouveau Pape : qui fortit de Rome quatre jours après fon élection , 8c étant arrivé à Terracine , y quitta la croix , la chape 8c les autres marques du pontificat , fans que l'on pût lui periùader de les reprendre : refolu de paffer le refte de fa vie en pèlerinage , plûtôt que de fe charger de cette dignité. On le prioit avec larmes , 8c on lui reprefentoit le péril de l'Eglife 8c l'indignation de Dieu qu'il s'attirait. Il retourna ainfi au mont-Caflin 8c demeura inAn.io8; flexible pendant toute une année. Les Cardinaux 8c les Evêques qui étoient avec lui ne fe rebuterent pas pour cela, mais ils preflèrent JourDigitized by Google

An. 1085. mont-Caſſin le Pape qui ſeroit élû & l'y entretînt avec tous les ſiens, juſques à ce que la paix fût renduë à l'Egliſe : comme il avoit fait à l'égard du Pape Gregoire. Didier le promit très-volontiers, & leur donna pour gage de ſa foi la ferule ou bâton paſtoral qu'il tenoit à la main comme Abbé. Ils alloient donc élire l'Evêque d'Oſtie : quand un des Cardinaux s'écria, que cette élection étoit contre les canons, & qu'il n'y conſentiroit jamais. Apparemment à cauſe qu'Otton étoit déja Evêque. On repreſenta à ce Cardinal, que la neceſſité du tems le demandoit, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les Evêques, les Cardinaux, le clergé & le peuple irrité de la dureté de Didier, & voïant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les prieres, reſolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui & le traînerent à l'Egliſe de ſainte Luce, où ils l'élurent Pape dans les formes d'un conſentement unanime, & lui donnerent le nom de Victor III. Ils le révêtirent de la chape rouge, mais ils ne purent lui mettre l'aube à cauſe de ſa reſiſtance.

c. 67. Cependant le gouverneur de Rome pour l'Empereur Henri ſe ſaiſit du Capitole, d'où il incommodoit fort le nouveau Pape : qui ſortit de Rome quatre jours après ſon élection, & étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chape & les autres marques du pontificat, ſans que l'on pût lui perſuader de les reprendre : reſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pelerinage, plûtôt que de ſe charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, & on lui repreſentoit le peril de l'Egliſe & l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit. Il retourna ainſi au mont-Caſſin & demeura inflexible pendant toute une année. Les Cardi-

Livre foixante-troifiéme. +39 Jourdain Prince de Capouë de le remener à . g Rome pour fon facre. Il vint en effet au mont- N,ï0 Cafïin avec beaucoup de troupes : mais il fut retenu tant par les inftances de Didier , que par la crainte des chaleurs , 8c fans vouloir palier outre il s'en retourna. Saint Anfelme de Luques ne furvêcut que xxviir. dix mois au Pape Grégoire , qu'il regardoit Travaux comme fon maître 8c fon modèle $ 8c il mourut hors de fon diocefe , chatte par fon clergé. Luques. Dès le commencement de fon épifeopat , il t «m c. *. avoit voulu réduire à la vie commune les cha- ”• noines de fa cathédrale dediée à faint Martin , offrant de vivre dans la même communauté. Il croïoit les y devoir obliger en execution d'un decret du Pape Leon IX. 8c il étoit foutenu par la ComtefTe Mathilde Dame du pais. Il ar- c. a. riva même que le Pape Grégoire VII. vint à Luques, apparemment en 1077. dans le féjour qu'il fit en Tofcane i 8c aïant été inftruit de Sup. Uv. l'affaire , il exhorta les chanoines à fe foumet- L XII. n. tre. Us lui promirent tout , mais fi-tôt qu'il fut +*• patte , ils revinrent à leur première indocilité. Le Pape leur en fit des reproches par deux let- V. ep-Q 1, très , leur défendant même l'entree de l'Eglife. Vl.y. « 1. Enfin ils furent appeliez à Rome, 8c convaincus d'avoir confpiré contre leur Evêque. Ainfi par le jugement du concile ils furent livrez à la cour feculiere fuivant les canons , c'eft-à-dire , fournis aux charges publiques , ce qui étoit une efpece de fervitude. La ComtefTe Mathilde fit , executer ce jugement , ce qui les révolta contre elle-même. On tint donc encore un concile à faint Gênés près de Luques , où préfida au nom du Pape Pierre Ignée Evêque d'Albanej les chanoines rebelles y furent excommuniez , 8c le Pape écrivit au clergé 8c au peuple de Luques, pour T 4 déDigitized by Google

Jourdain Prince de Capouë de le remener à Rome pour ſon ſacre. Il vint en effet au mont-Caſſin avec beaucoup de troupes : mais il fut retenu tant par les inſtances de Didier, que par la crainte des chaleurs, & ſans vouloir paſſer outre il s'en retourna. AN. 1085.

Saint Anſelme de Luques ne ſurvêcut que dix mois au Pape Gregoire, qu'il regardoit comme ſon maître & ſon modéle ; & il mourut hors de ſon dioceſe, chaſſé par ſon clergé. Dès le commencement de ſon épiſcopat, il avoit voulu reduire à la vie commune les chanoines de ſa cathedrale dediée à ſaint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croïoit les y devoir obliger en execution d'un decret du Pape Leon IX. & il étoit ſoutenu par la Comteſſe Mathilde Dame du païs. Il arriva même que le Pape Gregoire VII. vint à Luques, apparemment en 1077. dans le ſéjour qu'il fit en Toſcane ; & aïant été inſtruit de l'affaire, il exhorta les chanoines à ſe ſoumettre. Ils lui promirent tout, mais ſi-tôt qu'il fut paſſé, ils revinrent à leur premiere indocilité. Le Pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'Egliſe. Enfin ils furent appellez à Rome, & convaincus d'avoir conſpiré contre leur Evêque. Ainſi par le jugement du concile ils furent livrez à la cour ſeculiere ſuivant les canons, c'eſt-à-dire, ſoumis aux charges publiques, ce qui étoit une eſpece de ſervitude. La Comteſſe Mathilde fit executer ce jugement, ce qui les revolta contre elle-même.

XXVIII. Travaux de S. Anſelme de Luques. *vita c.* 1. *n.* 5. *c.* 2. *Sup. liv. LXII. n.* 45. *V. epiſt.* 1. *VI. ep.* 11.

On tint donc encore un concile à ſaint Genés près de Luques, où préſida au nom du Pape Pierre Ignée Evêque d'Albane ; les chanoines

_____ 440 Hl (foire Icchjrajliqti*. ^ « défendre de les Iaifièr joiiir de leurs prébendes , ' 0 *' ni de leur donner aucun fecours. La lettre eft du Ÿlh qiji.x. premier Octobre 1079. Alors les chanoines defcfperez fe révoltèrent contre leur Evêque, contre la ComtcfTê & le Pape; & embraflerent le parti du Roi Henri 8c de l'Antipape Guibert : qui étant venu en Tofcane en 1081. donna l'évêché de Luques au chanoine Pierre chef des conjurez , homme infoIent8c débauché. 11 s'empara de toutes les terres de PEglife, en forte qu'il ne demeura qu'un feul château à l'Evêque Anfelme , qui fe retira près de la Comteflb Mathilde avec deux chapdlains 8c peu de domefti*•4* ques. Car le Pape l'avoit donné pour directeur à cette Princeflè , qu'il foutint de fes confeils dans la guerre qu'elle eut contre l'Empereur. Le faint Evêque travailloit en même tems à convertir les fehifmatiques , 8c le Pape l'avoit déclaré pour cet effet fon vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conférer avec lui il leur fermoit la bouche par fa doctrine 8c fon éloquence. Car il fçavoit par cœur prefquc toute l'Ecriture fainte , 8c fi on l'interrogeoit fur quelque pafiage , il difoit auffi-tAt comment chacun des Peres l'avoit expliqué. Auffi compofa-t-il plufieurs ouvrages , entre autres une apologie pour Grégoire VII. une explication des lamentations de Jercmie 8c une du pfautier , qu'il entreprit à la priere de la ComtefTe Mathilde, 8c que la mort l'empêcha d'ach:ver. Il avoit fait de plus une collection de canons en treize livres , qui n'eft pas encore imprimée. L'apologie pour Grégoire VII. fèmble être le fécond des deux difeours qui nous XXIX. re^cnt f<-*uls de fàint Anfelme de Luques. Ecrits de . Le premier eft adrefle à l'Antipape Guibert, S. Anfelme gt eft la répliqué à la réponfè de Guibert fur fchTmid- unc Prem‘ere lettre , par laquelle Anlèlme l'exques. hortoit Digitized by Google

An. 1085. défendre de les laiſſer joüir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun ſecours. La lettre eſt du *VII. epiſt. 2.* premier Octobre 1079. Alors les chanoines deſeſperez ſe revolterent contre leur Evêque, contre la Comteſſe & le Pape; & embraſſerent le parti du Roi Henri & de l'Antipape Guibert : qui étant venu en Toſcane en 1081. donna l'évêché de Luques au chanoine Pierre chef des conjurez, homme inſolent & débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'Egliſe, en ſorte qu'il ne demeura qu'un ſeul château à l'Evêque Anſelme, qui ſe retira près de la Comteſſe Mathilde avec deux chapellains & peu de domeſtiques. *n. 4.* Car le Pape l'avoit donné pour directeur à cette Princeſſe, qu'il ſoutint de ſes conſeils dans la guerre qu'elle eut contre l'Empereur.

Le ſaint Evêque travailloit en même tems à convertir les ſchiſmatiques, & le Pape l'avoit déclaré pour cet effet ſon vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conferer avec lui il leur fermoit la bouche par ſa doctrine & ſon éloquence. Car il ſçavoit par cœur preſque toute l'Ecriture ſainte, & ſi on l'interrogeoit ſur quelque paſſage, il diſoit auſſi-tôt comment chacun des Peres l'avoit expliqué. Auſſi compoſa-t-il pluſieurs ouvrages, entre autres une apologie pour Gregoire VII. une explication des lamentations de Jeremie & une du pſautier, qu'il entreprit à la priere de la Comteſſe Mathilde, & que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit fait de plus une collection de canons en treize livres, qui n'eſt pas encore imprimée. L'apologie pour Gregoire VII. ſemble être le ſecond des deux diſcours qui nous reſtent ſeuls de ſaint Anſelme de Luques.

XXIX. Ecrits de S. Anſelme &

Le premier eſt adreſſé à l'Antipape Guibert,

Livre foixctnte-troifiéme. 441 . fcortoit à renoncer au fchifme. En celle-ci il . „ ramafle phiiieurs partages des Peres contre les ^N'*0 ichifmatiques , 8c charge Guibeit d'injures , fans entrer dans le fond de la quertion , qui p. 7if\ étoit de montrer les nullités de la dépofition d'Hildebrand : & par confequent de l'éleâion de Guibert. Il convient qu'il feroit plus parfait P- 7*7* de ne pas emploïer les armes de fer , même pour la juftice ; mais il prétend que c'eft une neceffité dans l'état prcfent des chofès -, 8c que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien , le mal qui peut fuivre de leur conduite. Or ilP-71^* foutient qu'on cft obligé de fe fepavcr des médians , 8c de travailler à leur correction , fous peine de fe rendre leur complice. Dans le fécond difcours , faint Anfelme entreprend de répondre à ceux qui difent , que PEglife eft foumife à la puirtance roïale : en forte que le Roi peut , comme il lui plaît , lui donner des Pafteurs 81 difpofer de les biens. Il raporte premièrement le canon des Apôtres , Cm. qui porte, que fi un Evêque a obtenu fon 31 JÉglife par le moïen des puiflances feculieres , il doit être dépofé 8c excommunié , lui 8c tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoute » Su'après les Apôtres, toutes les Eglifes du monê ont gardé inviolablcment cette coûtume qu'elles avoient reçue d'eux : qu'à la mort d'un Evêque le clergé 8c le peuple de l'Eglife vacante , par délibération commune , fe donnaient un PalteuT tiré du clergé de la même Eglife ou d'une autre. Que Zenon 8c Anaftafc Empereurs Eutyquiens , ont été les premiers qui ont af- . fèrvi l'Eglife, en chaflânt les Evêques catholiques pour en mettre de leur fc£tc. Il avoue Sue les Empereurs avoient ordonné , que le ecret de l'ele&ion du Pape leur feroit envoie avant que le Pape fût facré : mais il remarque T $ qu' ils Digitized by Google

hortoit à renoncer au ſchiſme. En celle-ci il ramaſſe pluſieurs paſſages des Peres contre les ſchiſmatiques, & charge Guibert d'injures, ſans entrer dans le fond de la queſtion, qui étoit de montrer les nullitez de la dépoſition d'Hildebrand : & par conſequent de l'élection de Guibert. Il convient qu'il ſeroit plus parfait de ne pas emploïer les armes de fer, même pour la juſtice : mais il prétend que c'eſt une neceſſité dans l'état preſent des choſes ; & que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien, le mal qui peut ſuivre de leur conduite. Or il ſoutient qu'on eſt obligé de ſe ſeparer des méchans, & de travailler à leur correction, ſous peine de ſe rendre leur complice. AN. 1085. *Auct. Bibl. PP. to. 1. p. 725. p. 727. p. 728.*

Dans le ſecond diſcours, ſaint Anſelme entreprend de répondre à ceux qui diſent, que l'Egliſe eſt ſoumiſe à la puiſſance roïale : en ſorte que le Roi peut, comme il lui plaît, lui donner des Paſteurs & diſpoſer de ſes biens. Il raporte premierement le canon des Apôtres, qui porte, que ſi un Evêque a obtenu ſon Egliſe par le moïen des puiſſances ſeculieres, il doit être dépoſé & excommunié, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoûte, qu'après les Apôtres, toutes les Egliſes du monde ont gardé inviolablement cette coûtume qu'elles avoient reçûë d'eux : qu'à la mort d'un Evêque le clergé & le peuple de l'Egliſe vacante, par déliberation commune, ſe donnaſſent un Paſteur tiré du clergé de la même Egliſe ou d'une autre. Que Zenon & Anaſtaſe Empereurs Eutyquiens, ont été les premiers qui ont aſſervi l'Egliſe, en chaſſant les Evêques catholiques pour en mettre de leur ſecte. Il avouë que les Empereurs avoient ordonné, que le *Can. apoſt. 31. gr. 23.*

S*. Kv. XiX n» j i 441 Jïijloire Ecclefiafîique. q qu’ils n’ont jamais changé l’éleétion faite à RoAN.io ; • me . ^ prétend que les Empereurs pofterieurs ont révoqué ce decret , parce qu’il faifbit trop long-tems vaquer le faint Siégé. Il rapporte quelques autoritez des Papes 8c des conciles , pour montrer quelle doit être l’élc&ion canonique des Evêques. Il s’objeéfce le decret de Nicolas II. au concile de Rome en 105-9. où il eft dit , que l’éleûion du Pape le fera fans préjudice de l’honneur dû au Roi ; c’eft-à-dire comme Anfelme l’explique , que le Pape ne fera facré qu’après que fon éleéhon aura été notifiée au Roi. Sur quoi après quelques autres réponfes plus foibles , il apporte comme une fohition invincible , que le Pape Nicolas n’étant qu’un des Patriarches , n’a pû , avec quelque concile que ce fut , révoquer les decrets des conciles generaux , particulièrement du huitième, autorifé par les cinq Patriarches te plus de 1 fo. Evêques en prefence des EmÊereurs. Il eft remarquable que celui qui parainfi eft l’admirateur de Grégoire VII. 8c un des plus zelez défcnfèurs de l’autorité du faint Siégé. Il ajoûte , que le Pape Nicolas étoit homme , 8c que par confequent il a pû faillir par furprife. Quant à la longue pofTeflion qu’on alleguoit en faveur des Rois , il dit qu’il faut revenir à-l’origine , 8c que le tems ne peut jamais autorifer les abus. Puis il décrit ainfi les inconveniens du pouvoir que les Princes s'étoient attribué fur l’Eglife. Qui ne voit , dit-il , que c’eft la fource de la fimonie 8c la deftruârion de toute la religion ? Car quand on efpere obtenir du Prince la dignité épiicopale , les clercs méÎrifcnt leurs Evêques 8c abandonnent l’Eglife : :s uns répandent beaucoup d’argent parmi les iounifans pour acheter leurs recommandations, les Digitlzed by Goc J§le

AN.1085. qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome ; & prétend que les Empereurs poſterieurs ont revoqué ce decret, parce qu'il faiſoit trop long-tems vaquer le ſaint Siege.

Il rapporte quelques autoritez des Papes & des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des Evêques. Il s'objecte le decret de Nicolas II. au concile de Rome en 1059. où il eſt dit, que l'élection du Pape ſe fera ſans préjudice de l'honneur dû au Roi ; c'eſt-à-dire comme Anſelme l'explique, que le Pape ne ſera ſacré qu'après que ſon élection aura été notifiée au Roi. Sur quoi après quelques autres réponſes plus foibles, il apporte comme une ſolution invincible, que le Pape Nicolas n'étant qu'un des Patriarches, n'a pû, avec quelque concile que ce fût, revoquer les decrets des conciles generaux, particulierement du huitiéme, autoriſé par les cinq Patriarches & plus de 250. Evêques en preſence des Empereurs. Il eſt remarquable que celui qui parle ainſi eſt l'admirateur de Gregoire VII. & un des plus zelez défenſeurs de l'autorité du ſaint Siege. Il ajoûte, que le Pape Nicolas étoit homme, & que par conſequent il a pû faillir par ſurpriſe.

Sup. liv. LX. n. 31.

Quant à la longue poſſeſſion qu'on alleguoit en faveur des Rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, & que le tems ne peut jamais autoriſer les abus. Puis il décrit ainſi les inconveniens du pouvoir que les Princes s'étoient attribué ſur l'Egliſe. Qui ne voit, dit-il, que c'eſt la ſource de la ſimonie & la deſtruction de toute la religion ? Car quand on eſpere obtenir du Prince la dignité épiſcopale, les clercs mépriſent leurs Evêques & abandonnent l'Egliſe :

Livre foixmtt-troifiime. 443 tes autres font de grandes dépenfês pour fervir à la cour pendant plus de dix années , fouffrant avec patience le chaud , le froid , la pluie 8c les autres incommodités des volages. Ils fouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place , 8c font jaloux de ceux par lefquels ils craignent d'être fupplantez. Quelquefois le mauvais choix va jufques à donner la dignité épiscopale à des ferfs & à des débauches : parce qu'on fçait bien que de telles gens étant en place, n'oferont reprendre les péchés des grands , qui les y ont élevez.* 8c c'eft pour cela même qu'on les y met. Ces faux pa fleurs ne fongent qu'à s'engraiflèr aux dépens du troupeau , dont ils négligent abfblument le falut. D'autres donnent dans toutes les vanités du fiecle , entretenant des chiens 8c des oifeaux pour la chafiè , 8c portant des fourrures précieufes. Us quittent leurs Eglifes pour fuivre les Empereurs : quoique les canons défendent aux Evêques d'aller à. la cour , leur permettant feulement d'y erw voier leurs Diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un Evêque de s'abfenter de fa cathédrale pendant trois dimanches , quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année , d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs Eglifes. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la fuite de la cour , pour faire le fervice divin aux Princes : comme s'il n'étoit pas plus raifonnable , que l'Evêque dans le diocefè duquel le Prince fe trouve , lui envoiât des clercs vertueux pour faire l'office , 8c leur en fît fucceder d'autres félon la longueur du féjour. C'eft pour remedier à ces abus , que Grégoire VII. a défendu les inveftitures dans tin concile de cinquante Evêques. Anfdme prétend enfuite prouver , qu'il n'y T 6 » Ah.io8*. Digitized by Google

les autres font de grandes dépenſes pour ſervir à la cour pendant plus de dix années, ſouffrant avec patience le chaud, le froid, la pluïe & les autres incommoditez des voïages. Ils ſouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, & ſont jaloux de ceux par leſquels ils craignent d'être ſupplantez. Quelquefois le mauvais choix va juſques à donner la dignité épiſcopale à des ſerfs & à des débauchez : parce qu'on ſçait bien que de telles gens étant en place, n'oſeront reprendre les pechez des grands, qui les y ont élevez ; & c'eſt pour cela même qu'on les y met. Ces faux paſteurs ne ſongent qu'à s'engraiſſer aux dépens du troupeau, dont ils negligent abſolument le ſalut. D'autres donnent dans toutes les vanitez du ſiecle, entretenant des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & portant des fourrures précieuſes. Ils quittent leurs Egliſes pour ſuivre les Empereurs : quoique les canons défendent aux Evêques d'aller à la cour, leur permettant ſeulement d'y envoïer leurs Diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un Evêque de s'abſenter de ſa cathedrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année, d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs Egliſes. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour, pour faire le ſervice divin aux Princes : comme s'il n'étoit pas plus raiſonnable, que l'Evêque dans le dioceſe duquel le Prince ſe trouve, lui envoïât des clercs vertueux pour faire l'office, & leur en fît ſucceder d'autres ſelon la longueur du ſéjour. C'eſt pour remedier à ces abus, que Gregoire VII. a défendu les inveſtitures dans un concile de cinquante Evêques. AN. 1086.

 a chez les fimoniaques ni vrai facerdoce , ni vrai facrifice , ce qui pris à la rigueur feroit une erreur : mais il faut entendre qu’ils ne peuvent exercer licitement leurs fondions. Il raporte le canon du concile d’Antioche, qui dit, que les fehifmatiques qui troublent l’Eglife , doivent être reprimez par la pu i fiance feculiere comme feditieux : d’ou il conclut que les fimoniaques , qui font encore pires que les fehifmatiques , s’ils ne fe convertirent pas après avoir été avertis, doivent être reprimez par le bras feculier. Mais il fout remarquer que ce cinquième canon d’Antioche ne parle que d’un prêtre qui fait fchifme avec fon Evêque , 8c qui paffe jufques à exciter une fedition dans la ville : ce qui met l’Eglife dans la neceffité d’avoir recours au Magiftrat : d’où il ne s’enfuit pas qu’elle foit en droit d’cmploïer l’autorité temporelle contre toutes fortes de pécheurs , beaucoup moins d’exciter des guerres 8c des révoltés. Ce fécond difcours de faint Anfclme eft fuivi d’un recueil de pillages, pour montrer que les biens ecclefiaftiques ne font point à la difpofition des Princes. XXV'. Ce faint Evêque vivoit dans une grande ab» *An7f !me ft‘nence > nc buvant point devin, 8c fe priLuq'ifs. vant fous divers prétextes des viandes délicates , quand il fe trou voit à quelque table bien fervie. 11 dormoit très-peu 8c ne fe mettoit prefque yita c.j. jamais au lit. Il fondoit en larmes en difant la méfié , quoiqu’il la dît tous les jours ; 8c de quelques affaires qu’il fût occupé, il ne perdoit point de vûë les choies celeftes. Dans tous les états de la Comteflè Mathilde , il établit la régularité chez les moines 8c les chanoines : dilant, qu’il eût mieux aimé que l’Eglife n’eût eu ni cl erres ni moines , que d’en avoir de déréglez. Il avoit grand foin que la pfalmodie fè fk avec la gravité convenable , &. ne fouffroit point ” r qu’on Digiüzed by Google

AN. 1086. a chez les ſimoniaques ni vrai ſacerdoce, ni vrai ſacrifice, ce qui pris à la rigueur ſeroit une erreur : mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il raporte le canon du concile d'Antioche, qui dit, que les ſchiſmatiques qui troublent l'Egliſe, doivent être reprimez par la puiſſance ſeculiere comme ſeditieux : d'où il conclut que les ſimoniaques, qui ſont encore pires que les ſchiſmatiques, s'ils ne ſe convertiſſent pas après avoir été avertis, doivent être reprimez par le bras ſeculier. Mais il faut remarquer que ce cinquiéme canon d'Antioche ne parle que d'un prêtre qui fait ſchiſme avec ſon Evêque, & qui paſſe juſques à exciter une ſedition dans la ville : ce qui met l'Egliſe dans la neceſſité d'avoir recours au Magiſtrat : d'où il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit en droit d'emploïer l'autorité temporelle contre toutes ſortes de pecheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres & des revoltes. Ce ſecond diſcours de ſaint Anſelme eſt ſuivi d'un recueil de paſſages, pour montrer que les biens eccleſiaſtiques ne ſont point à la diſpoſition des Princes.

p. 775. C. Can. 5 Sup. liv. XII. n. 12.

XXX. Mort de S. Anſelme de Luques.

Ce ſaint Evêque vivoit dans une grande abſtinence, ne bûvant point de vin, & ſe privant ſous divers prétextes des viandes délicates, quand il ſe trouvoit à quelque table bien ſervie. Il dormoit très-peu & ne ſe mettoit preſque jamais au lit. Il fondoit en larmes en diſant la meſſe, quoiqu'il la dît tous les jours ; & de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vûë les choſes celeſtes. Dans tous les états de la Comteſſe Mathilde, il établit la regularité chez les moines & les chanoines : diſant, qu'il eût mieux aimé que l'Egliſe n'eût eu ni clercs ni moines, que d'en avoir de déreglez. Il avoit grand ſoin que la pſalmodie ſe fît

Vita c. 5.

Livre foixante-troifiéme. 44 f. qu’on lût dans PÉglife des livres apocryphes, . mais feulement les écrits des Peres. Se voiant AN'10 près de la mort , il recommanda à fes difciÊles , en leur donnant i à benedi&ion & pour v i remiflion de leurs pechez , de perfcverer dans la foi 8t la doéfcrine du Pape Grégoire VII, Enfin il mourut à Mantoue le dix-huitiéme de Mars 1 086. qui étoit la treiziéme année de ion Epifcopat , 8t fut enterré dans la cathédrale. Il avoit fait quelques miracles de fon vivant, c. 7. mais il s’en fit beaucoup à fon tombeau, rapportez par l’auteur de fa vie fon prêtre penitencier, qui ne l’avoit point quitté depuis plufieurs années. L’Eglife honore la mémoire de Martyr- R. faint Anfelme le jour de fa mort. art’ L’année fuivante 1087. à la mi-Caréme on xr,xxl‘, tint un concile à Capouë , où l’Abbé Didier fe trouva avec les autres Cardinaux. Cencius Chr. Caff, conful y afiiftoit avec plufieurs nobles Romains, b'bJIL c.dâ» Jourdaia Prince de Capouë , Roger Duc de Calabre , & prefque tous les Seigneurs de fh cour. Robert Guifchard étoit mort dès damnée 1 oSy. le jour de faint Alexis dix-feptiéme “ J7* de Juillet. Il avoit plus de foixante ans & en avoit régné vingt -cinq comme Duc. Il fit pen- J**’’**^» dant fa vie de grandes liberalitez aux Eglifes , particulièrement au Mont-Caflin. Roger fbn G.tnfr. fécond fils lui fucceda au Duché , & Boëmond later.lii.lY,. qui étoit l’aîné , fut obligé de fe contenter du *’ partage que lui fit fbn frere. Le concile de Capouë étant fini , tout d’un coup lorfque Didier s’y attendoit le moins , tous les afliftans , tant eccleliaftiques que laï2ues , le prièrent de reprendre le Pontificat. demeura deux jours inflexible : enfin le Duc , le Prince , les Evêques & tous les autres , fe jetterent à fes pieds , fondant en- larmes , lui dirent tant de raifons qu’il céda 8c confirma * Fêle. Digitized by Google

qu'on lût dans l'Egliſe des livres apocryphes, mais ſeulement les écrits des Peres. Se voïant près de la mort, il recommanda à ſes diſciples, en leur donnant ſa benediction & pour la remiſſion de leurs pechez, de perſeverer dans la foi & la doctrine du Pape Gregoire VII. Enfin il mourut à Mantouë le dix-huitiéme de Mars 1086. qui étoit la treiziéme année de ſon Epiſcopat, & fut enterré dans la cathedrale. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant, mais il s'en fit beaucoup à ſon tombeau, rapportez par l'auteur de ſa vie ſon prêtre penitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis pluſieurs années. L'Egliſe honore la memoire de ſaint Anſelme le jour de ſa mort.

AN. 1086. *c. 6. n. 31.* *c. 7.* *Martyr. R. 18. Mart.*

L'année ſuivante 1087. à la mi-Carême on tint un concile à Capouë, où l'Abbé Didier ſe trouva avec les autres Cardinaux. Cencius conſul y aſſiſtoit avec pluſieurs nobles Romains, Jourdain Prince de Capouë, Roger Duc de Calabre, & preſque tous les Seigneurs de ſa cour. Robert Guiſchard étoit mort dès l'année 1085. le jour de ſaint Alexis dix-ſeptiéme de Juillet. Il avoit plus de ſoixante ans & en avoit regné vingt-cinq comme Duc. Il fit pendant ſa vie de grandes liberalitez aux Egliſes, particulierement au Mont-Caſſin. Roger ſon ſecond fils lui ſucceda au Duché, & Boëmond qui étoit l'aîné, fut obligé de ſe contenter du partage que lui fit ſon frere.

XXXI. Victor III. Pape. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 68.* *Ibid. c. 57. 58.* *Romuald. Anon. Bar. &c.* *Gaufr. Malater. lib. IV. n. 4.*

Le concile de Capouë étant fini, tout d'un coup lorſque Didier s'y attendoit le moins, tous les aſſiſtans, tant eccleſiaſtiques que laïques, le prierent de reprendre le Pontificat. Il demeura deux jours inflexible : enfin le Duc, le Prince, les Evêques & tous les autres, ſe

44 6 Hijloire Ecchftafliqtu. « l’élc&ion faite de fa perfonne, en reprenant U An. o 7*crojx gj ja p0urpre ie dimanche des Rameaux, vingt-uniéme de Mars. Il retourna au MontCaffin , où il célébra la Pâque , 8c après la fête il alla à Rome avec le Prince de Capouë 8c le Prince de Saleme , 8c campa près la porte Paint Pierre , étant grièvement malade. L’Antipape Guibert tenoit PEglife de Paint Pierre , avec des gens armez : mais elle fut priPe en moins d’un jour par les gens du Prince de Capouë , 8c le dimanche après l’Afcenfion neuvième de Mai , le PapeViétor III. fut facré folemnellement par les Evêques d’Oftie , de Tufculum , de Porto 8c d’Albane , en prefence de plufieurs Cardinaux , de grand nombre d’Evêques 8c d’Abbez , 8c avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome , il retourna au Mont-CaiTm. XXXII. Le même jour que le Pape Vi&or fut Jfat; ondées" ’ k* re^ques de fiint Nicolas arrivèrent à Nicolas. Bari ville maritime de la Poüille Pur la mer Adriatique. Ce Paint Confeflèur Evêque de Myre en Lycie , étoit célébré en Orient depuis Tbnph.f. plufieurs fiecles. L’an '807. Chomeid envoie 4°8. avec une par ic Calife Aaron , aïant pillé l’ifle de Rhodes, pafli à Myre à Pon retour 8c voulut rompre le tombeau de Paint Nicolas , mais il fe méprit 8c en rompit un autre. Auflitôt il s’éleva une furieufè tempête qui lui brifa flufieurs bâtimens : ce qu’il attribua lui-même la puiflance du Saint, très-renommé par fes miracles. Il étoit connu en Occident dès le même fiecle , comme il paraît par les marty4. VtiCmb. r0loge$ d’Adon 8c d’UPuard : mais Pon culte reçut un grand accroiflement par cette tranflation, dont voici l’hiftoire. Smr’ 9* L’an 1087. indiétion dixiéme , quelques marchands de Bari s’embarquèrent Pur trois vaifPeaux \ Digitized by Gt

AN. 1087. l'élection faite de ſa perſonne, en reprenant la croix & la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-uniéme de Mars. Il retourna au Mont-Caſſin, où il celebra la Pâque, & après la fête il alla à Rome avec le Prince de Capouë & le Prince de Salerne, & campa près la porte ſaint Pierre, étant griévement malade. L'Antipape Guibert tenoit l'Egliſe de ſaint Pierre, avec des gens armez : mais elle fut priſe en moins d'un jour par les gens du Prince de Capouë, & le dimanche après l'Aſcenſion neuviéme de Mai, le Pape Victor III. fut ſacré ſolemnellement par les Evêques d'Oſtie, de Tuſculum, de Porto & d'Albane, en preſence de pluſieurs Cardinaux, de grand nombre d'Evêques & d'Abbez, & avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Caſſin.

XXXII. Tranſlation de S. Nicolas.

Le même jour que le Pape Victor fut ſacré, les reliques de ſaint Nicolas arriverent à Bari ville maritime de la Poüille ſur la mer Adriatique. Ce ſaint Confeſſeur Evêque de Myre en Lycie, étoit celebre en Orient depuis pluſieurs ſiecles. L'an 807. Chomeid envoïé avec une flotte par le Calife Aaron, aïant pillé l'iſle de Rhodes, paſſa à Myre à ſon retour & voulut rompre le tombeau de ſaint Nicolas, mais il ſe méprit & en rompit un autre. Auſſitôt il s'éleva une furieuſe tempête qui lui briſa pluſieurs bâtimens : ce qu'il attribua lui-même à la puiſſance du Saint, très-renommé par ſes miracles. Il étoit connu en Occident dès le même ſiecle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon & d'Uſuard : mais ſon culte reçut un grand accroiſſement par cette tranſlation, dont voici l'hiſtoire.

Theoph. p. 408.

6. *Decemb.*

 féaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en penfée d'enlever les reliques de faint Nicolas , & ils en conférèrent enfemAN.1087. ble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, difant, que ces reliques étoient dans une Eglife deferte , fans clergé 8c fans peuple , 8c qu'ils ne trouveroient point de refiftance : les autres foutenoient , que l'entreprife ne pouvoit réiifïïr. Quand ils furent arrivez, à Myre , ils jetterent l'ancre , 8c aïant tenu confeil , ils envoïerent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le pais. Il raporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'Eglife du Saint : parce que le gouverneur étoit mort , 8c qu'ils étoient venus à fes funérailles. Les marchands de Bari l'aïant appris , mirent à la voile 8c continuèrent leur route. Etant arrivez à Antioche , ils y trouvèrent des Vénitiens de leur connoifiance , 8c dans la converfation ils leur parlèrent du corps de faint Nicolas. Les Vénitiens ne leur difïimulerent pas qu'ils vouloient l'enlever , 8c qu'ils avoient des pinces 8c des marteaux préparez pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excitez à hâter leur entreprife , craignant l'affront d'être prévenus par les Vénitiens. Aïant donc expédié promptement les affaires de leur négoce , ils fe remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre , ils changèrent de refolution , 8c craignant les difficultez , ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout-d'un-coup , 8c ils furent contraints de s'arrêter , ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoïerent à la découverte , 8c on leur rapporta , que le pais étoit defert 8c l'Eglife feule gardée feulement par trois moines. Alors ils prirent les armes , 8c laiüktt quelques hommes à la garDigitized by Google

ſeaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en penſée d'enlever les reliques de ſaint Nicolas, & ils en confererent enſemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, diſant, que ces reliques étoient dans une Egliſe deſerte, ſans clergé & ſans peuple, & qu'ils ne trouveroient point de reſiſtance : les autres ſoutenoient, que l'entrepriſe ne pouvoit réüſſir. Quand ils furent arrivez à Myre, ils jetterent l'ancre, & aïant tenu conſeil, ils envoïerent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le païs. Il raporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'Egliſe du Saint : parce que le gouverneur étoit mort, & qu'ils étoient venus à ſes funerailles. Les marchands de Bari l'aïant appris, mirent à la voile & continuerent leur route. Etant arrivez à Antioche, ils y trouverent des Venitiens de leur connoiſſance, & dans la converſation ils leur parlerent du corps de ſaint Nicolas. Les Venitiens ne leur diſſimulerent pas qu'ils vouloient l'enlever, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux preparez pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excitez à hâter leur entrepriſe, craignant l'affront d'être prévenus par les Venitiens. AN. 1087.

Aïant donc expedié promptement les affaires de leur negoce, ils ſe remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre, ils changerent de reſolution, & craignant les difficultez, ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout-d'un-coup, & ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoïerent à la découverte, & on leur rapporta, que le païs étoit deſert & l'Egliſe ſeule gar-

 , g garde des vaiflcaux , ils marchèrent en bon or10 7 'dre, comme s'ils eu fient dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arriver à l'Eglife , ils quittèrent leurs armes 8c firent leurs prières au Saint. Puis ils demandèrent aux moines où étoit fon corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il eft en cet endroit ; 8c ils leur montrèrent la place. C'eftque fuivant l'ancien ufage il étoit fous terre. Les moines tirèrent enfuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau 8c leur en donnèrent. Alors les vorageurs leur dirent, qu'ris vouloient enlever ce faint corps 8c l'emporter chez eux : car, ajoûterent-ils , le Pape nous a envoïez exprès pour ce fujctj 8c fi vous y voulez confentir , nous vous donnerons cent ïous d'or pour chacun de nos trois vaiflêaux. Les moines effraiez de cette propofition , répondirent : Comment oferions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a jufques ici entrepris impunément ? 8c quel prix pourroit-on mettre à un tel trefor ? Toutefois fi vous le voulez eflàïer voilà la place. Ce qu'ils difoient , perfuadez que ces étrangers ne pourroient Pexecuter. Ceux-ci voiant que te jour baifibit , refolu»rent de ne pas différer davantage. Ils commencèrent par fe faifir des moines : puis ils mirent des fentinelles 8c des gens armez fur les avenu ës-, pour arrêter ceux qui pourroient furvenir. Ils n'étoient que quarante-quatre fous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'Eglifè deux Prêtres qui les accompagnoicnt Loup 8c Grimoald , commencèrent avec quelques autres les litanies, mais la fraïeu» les empêchoit de parler. Cependant un des voiageurs nommé Mathieu , rompit avec une groflè mailè de fer le pavé de marbre, 8c aïant ôté le ciment Digitized by Gocv

An. 1087. garde des vaiſſeaux, ils marcherent en bon ordre, comme s'ils euſſent dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arrivez à l'Egliſe, ils quitterent leurs armes & firent leurs prieres au Saint. Puis ils demanderent aux moines où étoit ſon corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il eſt en cet endroit ; & ils leur montrerent la place. C'eſt que ſuivant l'ancien uſage il étoit ſous terre. Les moines tirerent enſuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau & leur en donnerent. Alors les voïageurs leur dirent, qu'ils vouloient enlever ce ſaint corps & l'emporter chez eux : car, ajoûterent-ils, le Pape nous a envoïez exprès pour ce ſujet ; & ſi vous y voulez conſentir, nous vous donnerons cent ſous d'or pour chacun de nos trois vaiſſeaux. Les moines effraïez de cette propoſition, répondirent : Comment oſerions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a juſques ici entrepris impunément ? & quel prix pourroit-on mettre à un tel treſor ? Toutefois ſi vous le voulez eſſaïer voilà la place. Ce qu'ils diſoient, perſuadez que ces étrangers ne pourroient l'executer.

Ceux-ci voïant que le jour baiſſoit, reſolurent de ne pas differer davantage. Ils commencerent par ſe ſaiſir des moines : puis ils mirent des ſentinelles & des gens armez ſur les avenuës, pour arrêter ceux qui pourroient ſurvenir. Ils n'étoient que quarante-quatre ſous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'Egliſe deux Prêtres qui les accompagnoient Loup & Grimoald, commencerent avec quelques autres les litanies, mais la fraïeur les empêchoit de parler. Cependant un des voïa-

Livre foixtntt-troifiéme . 449 riment qui étoit defious, on découvrit le dos - « du cercueil aufli de marbre. Mathieu le caüà * '* avec fa maffe & il en fortit une odeur trèsagréable. Il mit fa main dedans 8c y fentit une liqueur en li grande quantité, qu'elle emplifioit prefque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main 8c en tira les os du Saint fans ordre , félon qu'il les rencontra , mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra , 8c l'aïant trouvée il en fortit tout trempé. Quelques-uns des afli flans prirent des particules des faintes Reliques 8c les cachèrent. C'étoit le vingtième d' Avril. Comme ils n'avoient point de châfiès pour mettre les Reliques , un des Prêtres ô:a une cafaque qu'il portoit £c les y envelopa. Ils les emportèrent ainli avec joie à leurs vaiflêaux , où il y eut conteflation , fçavoir dans lequel ils les mettroient; 8c ils convinrent que ce feroit dans celui dont étoit Mathieu , mais fes compagnons promirent par ferment de ne point difpoîer du faint corps fans les autres. Ils l'envelopcrcnt d'un linge blanc 8c le mirent dans une barique deftinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, fitué a un mille de l'Eglife fur une petite montagne , aïant appris l'cnlcvement des Reliques , accoururent promptement au bord de la mer , s'arrachant la barbe 8c les cheveux , 8c jettant des cris lamen- • tables. Mais voïant les Italiens déjà en mer, ils fè retirèrent lentement , retournant de tems en tems vers eux leurs vifages , tantôt baignez de larmes , tantôt allumez de fureur. Les Italiens eurent trois jours le vent contraire 8c n'avançoient qu'à force de rames : mais quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent rendues , le vent leur Digitized by Google

ciment qui étoit deſſous, on découvrit le dos du cercueil auſſi de marbre. Mathieu le caſſa avec ſa maſſe & il en ſortit une odeur très-agréable. Il mit ſa main dedans & y ſentit une liqueur en ſi grande quantité, qu'elle empliſſoit preſque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main & en tira les os du Saint ſans ordre, ſelon qu'il les rencontra, mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra, & l'aïant trouvée il en ſortit tout trempé. Quelques-uns des aſſiſtans prirent des particules des ſaintes Reliques & les cacherent. C'étoit le vingtiéme d'Avril. AN. 1087.

Comme ils n'avoient point de châſſes pour mettre les Reliques, un des Prêtres ôta une caſaque qu'il portoit & les y envelopa. Ils les emporterent ainſi avec joïe à leurs vaiſſeaux, où il y eut conteſtation, ſçavoir dans lequel ils les mettroient; & ils convinrent que ce ſeroit dans celui dont étoit Mathieu, mais ſes compagnons promirent par ſerment de ne point diſpoſer du ſaint corps ſans les autres. Ils l'enveloperent d'un linge blanc & le mirent dans une barique deſtinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, ſitué à un mille de l'Egliſe ſur une petite montagne, aïant appris l'enlevement des Reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe & les cheveux, & jettant des cris lamentables. Mais voïant les Italiens déja en mer, ils ſe retirerent lentement, retournant de tems en tems vers eux leurs viſages, tantôt baignez de larmes, tantôt allumez de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire & n'avançoient qu'à force de rames : mais

4f° Hi flaire Iccleflaflique. An 1*87 *eur c'ev’nt favorable. Ils achevèrent heureufe-' 7 * ment leur voïage , & abordèrent au port defaint George à cinq milles de Bari. Là ils tirèrent les reliques de la barique 8c les mirent dans une caffette de bois , qu’ils avoient préparée pendant le voïage , 8c la couvrirent d’un drap par deflus. Cependant ils envoïerent à Bari , où cette nouvelle répandit une joie extraordinaire. L’Archevêque Ourfon étoit à Trani , où il devoit s’embarquer le lendemain pour aller en pèlerinage à Jerufalem. On lui envoïa un courrier avec des lettres , pour lui apprendre le trefor qu’avoit acquis fon Eglife. Il rompit Ton voïage 8c revint en diligence. Cependant les voïageurs avoient remis les reliques à Elie Abbé du monaftere de faint Benoît , fitué fur le port. Il les reçut le neuvième de Mai 8c les y garda trois jours. L’Archevêque étant arrivé les transfera folemnellement à l’Eglife de faint Etienne; 8c pour les garder 8c recevoir les offrandes du peuple , on ne trouva perfonne plus propre que l’Abbé Elie. Dès que l’on fçut que les reliques de faint Nicolas étoient arrivées à Bari , il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs 8c les villages du païs. On y vint enfuite de toute l’Italie , puis du refte de l’Occident , 8c ce pèlerinage devint un des plus fameux de la Chrétienté. Auffi dès le premier jour y eut-il J>lus de trente perfonnes gueries de diverfes maadies : plufieurs furent guéris , étant arrivez à une croix , d’où l’on commençoit à découvrir la ville ; 8c il s’y fit un fi grand nombre de miracles , qu’il étoit impoffible de les compter. Ainfi le témoigne Jean archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l’hiftoire de cette tranflation , par l’ordre de l’ Archevêque Ourfon, On Martyr. R. en fi xj deflors la fête au neuvième jour de Mai , 9. Mai, comme toute l’Eglife Latine l’obferve encore. Hugues-

Digitized 6y G

AN. 1087. leur devint favorable. Ils acheverent heureuſement leur voïage, & aborderent au port de ſaint George à cinq milles de Bari. Là ils tirerent les reliques de la barique & les mirent dans une caſſette de bois, qu'ils avoient preparée pendant le voïage, & la couvrirent d'un drap par deſſus. Cependant ils envoïerent à Bari, où cette nouvelle répandit une joïe extraordinaire. L'Archevêque Ourſon étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pelerinage à Jeruſalem. On lui envoïa un courrier avec des lettres, pour lui apprendre le treſor qu'avoit acquis ſon Egliſe. Il rompit ſon voïage & revint en diligence. Cependant les voïageurs avoient remis les reliques à Elie Abbé du monaſtere de ſaint Benoît, ſitué ſur le port. Il les reçut le neuviéme de Mai & les y garda trois jours. L'Archevêque étant arrivé les transfera ſolemnellement à l'Egliſe de ſaint Etienne; & pour les garder & recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva perſonne plus propre que l'Abbé Elie.

Dès que l'on ſçut que les reliques de ſaint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs & les villages du païs. On y vint enſuite de toute l'Italie, puis du reſte de l'Occident, & ce pelerinage devint un des plus fameux de la Chrétienté. Auſſi dès le premier jour y eut-il plus de trente perſonnes gueries de diverſes maladies: pluſieurs furent gueris, étant arrivez à une croix, d'où l'on commençoit à découvrir la ville; & il s'y fit un ſi grand nombre de miracles, qu'il étoit impoſſible de les compter. Ainſi le témoigne Jean archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l'hiſtoire de cette tranſlation par l'ordre de l'Archevêque Ourſon. On

Livre foixante-troifiéme. 45*1 Hugues Archevêque de Lion, un des trois que _ Grégoire VII. avoit defignez. pour lui fucceder, voiant la longue refiftance de l'Abbé Didier, con- plaintes dé çit de grandes efperanees de devenir Pape : Hugues de qui fe tournèrent en un furieux déj>it, quand il Lion con* vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans ££ Xytr '^ une lettre à la Comtelîe Mathilde , écrite lorfque p. * . Didier alloit à Rome pour être facré ; 8c où il fù. x parle ainfi : Vous fçaver, que l'éleûion de l'Abbé du mont-Caflin fut faite avant que je fufle arrivé à Rome; 8c il eft vrai que mes confrères 8c moi y confentîmes par foiblefib, pour nous accommoder au tems. Mais quand nous fûmes avec lui au Mont-Calîin , nous comprîmes par fes difeours , combien nous avions offenfé Dieu en le choifiHânt. Il l'accufe enfuite d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le Roi Henri à obtenir la couronne impériale, 8c qu'il Pavoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de faint Pierre ; 8c d'avoir blâmé les decrets du Pape Grégoire. Maintenant , ajoûte-t-il , lorfque nous penfions faire à la fin une élection Hbre , il a convoqué fous ce prétexte un concile à Capouë , comme Vicaire apoftolique de ces quartiers. J'y fuis venu de Salerne avec l'Abbé de Marfcilie 8c l'Archevêque d'Aix; 8c comme nous voulions traiter l'affaire , l'Abbé Didier feignant toujours de refufer , a commencé par des geftes affe&ez. , à exciter le Prince de Capouë à le contraindre. Nous, connoiflânt fon artifice, tînmes confeii avec l'Evêque d'Oftie 8c le moine Guitmond ; 8c defaprouvant fa legereté , nous déclarâmes devant tout le monde , que nous ne confentirions point qu'il reprît les marques du pontificat , s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement fur quelques cas contraires à fa réputation 8c à la dignité du faint Siégé, Digitized by Google

Hugues Archevêque de Lion, un des trois que Gregoire VII. avoit deſignez pour lui ſucceder, voïant la longue reſiſtance de l'Abbé Didier, conçut de grandes eſperances de devenir Pape : qui ſe tournerent en un furieux dépit, quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre à la Comteſſe Mathilde, écrite lorſque Didier alloit à Rome pour être ſacré ; & où il parle ainſi : Vous ſçavez que l'élection de l'Abbé du mont-Caſſin fut faite avant que je fuſſe arrivé à Rome ; & il eſt vrai que mes confreres & moi y conſentîmes par foibleſſe, pour nous accommoder au tems. Mais quand nous fûmes avec lui au Mont-Caſſin, nous comprîmes par ſes diſcours, combien nous avions offenſé Dieu en le choiſiſſant. Il l'accuſe enſuite d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le Roi Henri à obtenir la couronne imperiale, & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de ſaint Pierre ; & d'avoir blâmé les decrets du Pape Gregoire.

AN. 1087. XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor. *Chr. Verdun. p. 233. To. X conc. p. 414.*

Maintenant, ajoûte-t-il, lorſque nous penſions faire à la fin une élection libre, il a convoqué ſous ce prétexte un concile à Capouë, comme Vicaire apoſtolique de ces quartiers. J'y ſuis venu de Salerne avec l'Abbé de Marſeille & l'Archevêque d'Aix ; & comme nous voulions traiter l'affaire, l'Abbé Didier feignant toûjours de refuſer, a commencé par des geſtes affectez, à exciter le Prince de Capouë à le contraindre. Nous, connoiſſant ſon artifice, tînmes conſeil avec l'Evêque d'Oſtie & le moine Guitmond ; & deſaprouvant ſa legereté, nous declarâmes devant tout le monde, que nous ne conſentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant

4f* ffifietre 'EccleJmJiu{Uë. iN . o_ Siège , qui étoient venus à nôtre connoiflânce "depuis fon éleâion. U en fut indigné , & déclara publiquement qu'il nefubiroit point d'examen 8c n'accepteroit jamais l'éleétionj 8c s'éloigna de nous fecoüant les bras. Nous nous retirâmes aufli , parce que b nuit approchoit : mais le Duc Roger demeura avec lui , aïant retenu l'Evêque d'Oftie , les autres Evêques Romains 8c les Cardinaux. Le Duc preflfa long-tems l'Abbé Didier, de facrer Evêque de Saferne un certain Alfane : mais l'Evêque d'Oftie s'y oppofoit , 8c Didier n'ofoit y confentir , parce qu' Alfane étoit convaincu de brigue manifefte : Ainii le Duc le quitta fort en colere. Mais Didier , qui defefperoit de parvenir au pontificat fans le fecours de ce Prince, luienvoïa un meflâger bien avant dans la nuit : ils fe virent & convinrent que Didier fèroit Pape & Alfane Evêque. Il fut en effet fàcréle lendemain dimanche des Rameaux j te le même jour après le dîné 8c le fommeil de la méridienne, l'Abbé, foutenu de l'autorité du Duc , prit lui-même la chape fans la participation de l'Evêque d'Oftie ni la nôtre. Alors cet Evêque , qui jufques-là avoit marché de bon pied avec nous , voïant que l'Abbé alloit à Rome fe faire facrer par le pouvoir du Prince Jourdain , 8c craignant de perdre fa dignité fi un autre fàifoit le facre : manqua de cœur dans Poccafion ; 8c oubliant la promefTe qu'il avoit faite , il fit honteufement fa paix avec l'Abbé, 8c lui rendit en tout le refpedt comme à un Pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il fe préparé pour aller à Rome. Telle eft la lettre de Hugues Archevêque de Lion à la Comtefiè Mathilde. aexxiv. Cette Princeflê arriva à Rome peu de tems tïo n ^ ù°U " ” après que le Pape Vi&or en fut parti , 8c enfctüfnie. VOÙ Digitized by Godjjte

AN.1087. Siege, qui étoient venus à nôtre connoiſſance depuis ſon élection. Il en fut indigné, & declara publiquement qu'il ne ſubiroit point d'examen & n'accepteroit jamais l'élection; & s'éloigna de nous ſecoüant les bras. Nous nous retirâmes auſſi, parce que la nuit approchoit : mais le Duc Roger demeura avec lui, aïant retenu l'Evêque d'Oſtie, les autres Evêques Romains & les Cardinaux.

Le Duc preſſa long-tems l'Abbé Didier, de ſacrer Evêque de Salerne un certain Alfane : mais l'Evêque d'Oſtie s'y oppoſoit, & Didier n'oſoit y conſentir, parce qu'Alfane étoit convaincu de brigue manifeſte : Ainſi le Duc le quitta fort en colere. Mais Didier, qui deſeſperoit de parvenir au pontificat ſans le ſecours de ce Prince, lui envoïa un meſſager bien avant dans la nuit : ils ſe virent & convinrent que Didier ſeroit Pape & Alfane Evêque. Il fut en effet ſacré le lendemain dimanche des Rameaux; & le même jour après le dîné & le ſommeil de la meridienne, l'Abbé, ſoutenu de l'autorité du Duc, prit lui-même la chape ſans la participation de l'Evêque d'Oſtie ni la nôtre. Alors cet Evêque, qui juſques-là avoit marché de bon pied avec nous, voïant que l'Abbé alloit à Rome ſe faire ſacrer par le pouvoir du Prince Jourdain, & craignant de perdre ſa dignité ſi un autre faiſoit le ſacre : manqua de cœur dans l'occaſion; & oubliant la promeſſe qu'il avoit faite, il fit honteuſement ſa paix avec l'Abbé, & lui rendit en tout le reſpect comme à un Pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il ſe prepare pour aller à Rome. Telle eſt la lettre de Hugues Archevêque de Lion à la Comteſſe Mathilde.

Livre ftix/mte-troi fient. 4^5 _____ Toïa le prier inftamment , qu’elle pût avoir la . R coniblarion de h voir & l'entretenir. Quoique AN,I° 7* la mauvaife lamé du Pape l'obligeât à demeu- /'*rfer en place , il ne laiflà pas de partir, croïant ' *' que l’utilité de l’Egltle le demandoit , 8c vint Ear mer. Etant a; rivé à Rome, il fut reçû par 1 Comreflè & fon armée, 8c par tous les Catholiques avec une grande dévotion : il demeura huit jours à faint Pierre , 8c y célébra la meflè folemncüement le jour de faint Bama é. Le même jour il entra dans Rome par le iécours de la Comtefic. Il étoit mrfre de toute la partie d’au-delà du Tibre nommée Tiaftcverc : du Château faint Ange, delà balilique de faint Pierre , des villes d’Oitie 8c de Porto , 8c de l’idc du Tibre, où il demeurait. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles 8c prefque tout le peuple. Mais l'Antipape Guibert étoit maître du relie de Rome; c’eft-à-dire , prefque de toute h ville, & demeurait au milieu à la Rotonde , TttruV, <*, nommée alors fainte Marie des tours, parce* -87* qu’elle avoit deux clochers. La veille de faint Pierre , les Romains du parti de Guibert 8c de l'Empereur , voulurent le rendre maîtres de l'Egide de faint Pierre : mais les gens du Pape Viétor la défendirent fi bien , 3u’rls les empêchèrent d'y entrer. Ainfi le jour e la fête, on ne célébra dans cette Eglifè aucun office de nuit nj de jour. Le lendemain les fehifmatiques y entrèrent , lavèrent l’autel , comme profané par les Catholiques, 8c y dirent la mef- } fc : mais ils fe retirèrent le jour fuivant , 8c l'Eglife de faint Pierre revint au pouvoir du Pape Vuftor. Ce Pape poulie d’un grand defir d’abatre les Chr c*f. Sarraftns d’ Afrique , aflèmbla par le confeil des»- 7i. Evêques 8c des Cardinaux , une armée depref-^" ^ que tous les peuples d'Italie -, 8c leur donnant l’éteajitized by Google

voïa le prier inſtamment, qu'elle pût avoir la conſolation de le voir & l'entretenir. Quoique la mauvaiſe ſanté du Pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laiſſa pas de partir, croïant que l'utilité de l'Egliſe le demandoit, & vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçû par la Comteſſe & ſon armée, & par tous les Catholiques avec une grande devotion: il demeura huit jours à ſaint Pierre, & y celebra la meſſe ſolemnellement le jour de ſaint Barnabé. Le même jour il entra dans Rome par le ſecours de la Comteſſe. Il étoit maître de toute la partie d'au-delà du Tibre nommée Traſtevere: du Château ſaint Ange, de la baſilique de ſaint Pierre, des villes d'Oſtie & de Porto, & de l'iſle du Tibre, où il demeuroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles & preſque tout le peuple. Mais l'Antipape Guibert étoit maître du reſte de Rome; c'eſt-à-dire, preſque de toute la ville, & demeuroit au milieu à la Rotonde, nommée alors ſainte Marie des tours, parce qu'elle avoit deux clochers. AN. 1087. *Chr. Caſſ. l. 1. c. 69.* *Bertold. an. 1087.*

La veille de ſaint Pierre, les Romains du parti de Guibert & de l'Empereur, voulurent ſe rendre maîtres de l'Egliſe de ſaint Pierre: mais les gens du Pape Victor la défendirent ſi bien, qu'ils les empêcherent d'y entrer. Ainſi le jour de la fête, on ne celebra dans cette Egliſe aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain les ſchiſmatiques y entrerent, laverent l'autel, comme profané par les Catholiques, & y dirent la meſſe: mais ils ſe retirerent le jour ſuivant, & l'Egliſe de ſaint Pierre revint au pouvoir du Pape Victor.

Ce Pape pouſſé d'un grand deſir d'abatre les Sarraſins d'Afrique, aſſembla par le conſeil des Evêques & des Cardinaux, une armée de preſ- *Chr. Caſſ. n. 71.* *Bertold. an.*

4f+ Hijtoire IcclejîaJi'ujue: \N 1087 l’etcn^art ^"a’nt P;crre » avec promefledc la 7 ' rcmiflïon de tous leurs péchez. , il les envoïa à cette entreprife. Ils attaquèrent la ville maritime de Mehedia nommée auflï Afrique , la prirent &. défirent cent mille Sarrafins ; 8c La nouvelle en vint le même jour en Italie -, ce quipaffa pour un miracle. Le Pape envoïa des lettres en Allemagne , Hertotd. an. pour donner part de fa promotion auxSeigneurs ,o87* du roïaume , 8c confirmer la condamnation que Grégoire VII. avoit prononcée contre l’Empereur Henri. Ces lettres furent lues dans une affemblée generale tenue près de Spire le pre1 mier jour d’Août 1087. parles Seigneurs qui reconnoifloient le Pape Vi&or , 8c ceux qui favorifoient l’Empereur Henri. Ce Prince y étoit prefent , 8c les Seigneurs catholiques lui promirent leur fecours pour le recouvrement du roïaume , s’il vouloit fe faire abfoudre de l’excommunication. Mais il perfifta dans fon obftination ordinaire , ne voulant pas reconnoître qu’il fut excommunié, quoiqu’on le lui prouvât en face. C’eft pourquoi les Catholiques refolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladiflas Roi de Hongrie, envoïa déclarer à cette aflfemblée, qu’il demeureroit fidèle à faint Pierre, c’eft-à-dire , au Pape Viétor ; 8c il promit de venir au fecours des Catholiques , s’il étoit befoin , avec vingt mille chevaux , contre les Schématiques. XXXV. Pendant le même mois d’Août 1087. le Pape Concile de Viéfcor III. fe rendit à Benevent , pour y tenir **^£*«? un concile, avec les Evêques de la Poüille, deCa111. c. 71. labre 8c des principautés . Là après avoir reprefènté l’intrulion de l’Antipape Guibert , 8c la perfecution qu’il avoit faite a Grégoire VII. il prononça contre lui une fentence de dépofition 8c d’ anathème : puis il ajouta.; vous fçavez ..... auffi Digitized by CoOgle

AN. 1087. l'étendart de ſaint Pierre, avec promeſſe de la remiſſion de tous leurs pechez, il les envoïa à cette entrepriſe. Ils attaquerent la ville maritime de Mehedia nommée auſſi Afrique, la prirent & défirent cent mille Sarraſins; & la nouvelle en vint le même jour en Italie; ce qui paſſa pour un miracle.

Bertold. an. 1087. Le Pape envoïa des lettres en Allemagne, pour donner part de ſa promotion aux Seigneurs du roïaume, & confirmer la condamnation que Gregoire VII. avoit prononcée contre l'Empereur Henri. Ces lettres furent lûës dans une aſſemblée generale tenuë près de Spire le premier jour d'Août 1087. par les Seigneurs qui reconnoiſſoient le Pape Victor, & ceux qui favoriſoient l'Empereur Henri. Ce Prince y étoit preſent, & les Seigneurs catholiques lui promirent leur ſecours pour le recouvrement du roïaume, s'il vouloit ſe faire abſoudre de l'excommunication. Mais il perſiſta dans ſon obſtination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fut excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'eſt pourquoi les Catholiques reſolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladiſlas Roi de Hongrie, envoïa declarer à cette aſſemblée, qu'il demeureroit fidéle à ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, au Pape Victor; & il promit de venir au ſecours des Catholiques, s'il étoit beſoin, avec vingt mille chevaux, contre les Schiſmatiques.

XXXV. Concile de Benevent. *Chr. Caſſ.* III. c. 72. Pendant le même mois d'Août 1087. le Pape Victor III. ſe rendit à Benevent, pour y tenir un concile, avec les Evêques de la Poüille, de Calabre & des principautez. Là après avoir repreſenté l'intruſion de l'Antipape Guibert, & la perſecution qu'il avoit faite à Gregoire VII. il prononça contre lui une ſentence de dépoſition

Livre foixante-troi-i étne. aufli la perfecution qui m'a été faite , par Hu- ^ J0g gués Archevêque de Lion 8t Richard Abbé de * *' Marfeille , qui font devenus fehifmatiques , quand ils ont vû qu'ils ne pouvoient reüflir dans le deflr fecret qu'ils avoient de monter fur le faint Siégé. Richard avoit fait nôtre élection à Rome , avec les Evêques 6c les Cardinaux : Hugues étoit venu peu de tems après nous baifer les pieds , 8c nous reconnoiflant pour Pape maigre nous, il avoit demandé 8c obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vû que nous reii (lions à l'éleélion qu'ils avoient approuvée, ils nous ont preflë de l'accepter : mais quand ils ont vû que nous nous étions laiflfé fléchir , ils n'ont pû le retenir plus long-tems , fans faire éclater leur ambition ; 8c votant que nos frères s'oppofoient conftammentàcefcandale , ils fefont (eparez de leur communion 8c de la nôtre. C'efl pourquoi nous vous ordonnons de vous abftenir de la leur , 8c de n'avoir aucune communication avec eux. Nous ordonnons aufli , que fl déformais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une perfonne laïque , il ne foit point compté entre les Evêques ou les Abbez , 8c n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grâce de faint Pierre 8c de l'entrée de l'Eglifc, jufques â ce qu'il quitte la place qu'il a ufurpée. Nous ordonnons la même chofe touchant les dignitez inferieures de l'Eglifè, De même , fi quelque Empereur, Roi, Duc, Marquis, Comte ou autre perfonne feculicre préfume donner l'inveftiture des évêchez ou des autres dignitez ecclefiaftiques : il fera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels Evêques, de tels Abbez, de tels Clercs, quand vous entendez leurs meflès ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication. Digitized by Google

auſſi la perſecution qui m'a été faite, par Hugues Archevêque de Lion & Richard Abbé de Marſeille, qui ſont devenus ſchiſmatiques, quand ils ont vû qu'ils ne pouvoient reüſſir dans le deſir ſecret qu'ils avoient de monter ſur le ſaint Siege. Richard avoit fait nôtre élection à Rome, avec les Evêques & les Cardinaux: Hugues étoit venu peu de tems après nous baiſer les pieds, & nous reconnoiſſant pour Pape malgré nous, il avoit demandé & obtenu la legation des Gaules. Tant qu'ils ont vû que nous reſiſtions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont preſſé de l'accepter: mais quand ils ont vû que nous nous étions laiſſé fléchir, ils n'ont pû ſe retenir plus long-tems, ſans faire éclater leur ambition; & voïant que nos freres s'oppoſoient conſtamment à ce ſcandale, ils ſe ſont ſeparez de leur communion & de la nôtre. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous abſtenir de la leur, & de n'avoir aucune communication avec eux. AN. 1087.

Nous ordonnons auſſi, que ſi deſormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une perſonne laïque, il ne ſoit point compté entre les Evêques ou les Abbez, & n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grace de ſaint Pierre & de l'entrée de l'Egliſe, juſques à ce qu'il quitte la place qu'il a uſurpée. Nous ordonnons la même choſe touchant les dignitez inferieures de l'Egliſe. De même, ſi quelque Empereur, Roi, Duc, Marquis, Comte ou autre perſonne ſeculiere préſume donner l'inveſtiture des évêchez ou des autres dignitez eccleſiaſtiques: il ſera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels Evêques, de tels Abbez, de tels Clercs, quand vous entendez leurs meſſes ou priez avec

45* H'.Jloire Eeclefîaflique. ui. (• 7 3* An io8 t'on' ^ar c>cft ie tromper, que de croire même '' qu'ils foïent prêtres. Ne recevez la pénitence îc la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point , il vaut mieux demeurer fans communion 8c h recevoir de Nôtre-Seigneur inviliblemcnt- Ces decrets aïant été confirmez par l'autorité de tous les Evêques qui afliftoient au concile , on en fit des copies que l'on i épandit en Orient 8c en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le Pape Vidtor , que les prêtres fimoniaques ne font pas piètres; c*cft-a-dire feulement, qu'il ne leur eft plus permis d'exercer leurs fonxxxvr ûions* Mort de* Pendant ce concile qui dura trois jours , le PaViûor 1 1 1. pe Viâor tomba grièvement malade ; 8c quand il Cbr. Ciff. fut fini il retourna au mont-Caflin , où il établit pour Abbé Odcrife diacre de l'Eglife Romaine 8c Erévôt du monaftere. Carie Pape avoit jufquest gardé l'Abbaïe. Enfuite aïant appelle les Evêques 8c les Cardinaux , il leur recommanda d'élire pour Pape Otton Evêque d'Oftie , fuivant l'intention de Grégoire VU. 8c comme Otton étoit Îjrefent, Viétor le prit par la main, 8c le preèntant aux autres Evêques , il dit : Reccvez-lc 8c l'ordonnez pour l'Eglife Romaine : je vous donne en tout mon pouvoir , jufqu'à ce que vous le puifliez faire. Il fit bâtir fon tombeau dans le chapitre, 8c mourut trois jours après, fçavoir le feiziéme de Septembre 1087. après avoir été vingt-neuf ans Abbé du mont-Cafïin , 8c Pape depuis fon facre quatre mois 8c fept jours. Le Cbr. Céff faint Siège vaqua fix mois. Outre les bâti mens que Didier fit au mont-Caflin , il y fittranfci ire beaucoup delivres, 8c en compofà quelques-uns lui-même , dont nous avons trois livres de dialogues fur les miracles de faint Benoît 8c des autres moines du Mont-Caflin. On ». 6;. jiBa SS. •B'n jd . a far.x.f. 4 **• Digitized ty GoO§le

AN. 1087. tion. Car c'eſt ſe tromper, que de croire même qu'ils ſoïent prêtres. Ne recevez la penitence & la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer ſans communion & la recevoir de Nôtre-Seigneur inviſiblement. Ces decrets aïant été confirmez par l'autorité de tous les Evêques qui aſſiſtoient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient & en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le Pape Victor, que les prêtres ſimoniaques ne ſont pas prêtres ; c'eſt-à-dire ſeulement, qu'il ne leur eſt plus permis d'exercer leurs fonctions.

XXXVI. Mort de Victor III. *Chr. Caſſ. III. c. 73.*

Pendant ce concile qui dura trois jours, le Pape Victor tomba griévement malade ; & quand il fut fini il retourna au mont-Caſſin, où il établit pour Abbé Oderiſe diacre de l'Egliſe Romaine & prévôt du monaſtere. Car le Pape avoit juſques-là gardé l'Abbaïe. Enſuite aïant appellé les Evêques & les Cardinaux, il leur recommanda d'élire pour Pape Otton Evêque d'Oſtie, ſuivant l'intention de Gregoire VII. & comme Otton étoit preſent, Victor le prit par la main, & le preſentant aux autres Evêques, il dit : Recevez-le & l'ordonnez pour l'Egliſe Romaine : je vous donne en tout mon pouvoir, juſqu'à ce que vous le puiſſiez faire. Il fit bâtir ſon tombeau dans le chapitre, & mourut trois jours après, ſçavoir le ſeiziéme de Septembre 1087. après avoir été vingt-neuf ans Abbé du mont-Caſſin, & Pape depuis ſon ſacre quatre mois & ſept jours. Le ſaint Siege vaqua ſix mois. Outre les bâtimens que Didier fit au mont-Caſſin, il y fit tranſcrire beaucoup de livres, & en compoſa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dia-

Chr. Caſſ. c. 63. Acta SS. Ben. ſæc. 6. par. 2. p.

Livre foixate-troîféme. 4^7 On rapporte à cette année 1087. le martyre de faint Canut Roi de Dannemarc. Après que An. 1087. fon frere Harald eut régné deux ans , il fut re- s^Carmt* connu Roi d'un confentement unanime vers martyr, l'an 1 080. 8c on croit que c'eft lui qui eft nom- W- J» me Acon dans deux lettres de Grégoire VII.11, dans la derniere defqucllcs il l'exhorte à imiter les vertus de fon Pere, 8c à bannir de fon roïau» me la coutume barbare d'attribuer aux péchez des Prêtres le déreglement des fail'ons 8c le* maladies 8c de condamner pour le même fujet des femmes innocentes. Le Roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le terns de fon pere contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique : plutôt pour y établir la religion , que - S'axe, lift J Jour faire des conquêtes; 8c éteignit entièrement XLp. 194. es roïaumes de Curlande, de Sembrie&d'Eftonie. Enfùite il fe maria avec Ethlc ou Adèle fille de Robert le Frifon Comte de Flandres, 8c en eut un fils nommé Charles. Le Roi fon pere s'appliqua particulièrement à rétablir la juftice, fuivant les anciennes loix , 8c la fplendeur de la religion. Pour attirer aux Evêques la vénération de fon peuple , encore groilier, il leur donna le premier rang entre les Seigneurs, 8c les égala aux Ducs. Il exempta tout le clergé de la;utifdiction des laïques; 8c permit aux Juges ecclefiaftiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion , dont il leur attribua toute la connoiïîance. Il voulut auflï accoutumer fon peuple à païer les dîmes à l'Eglife : mais il n'y réiitîit pas, 8c ce fut la caufe de fa perte. Voulant occuper fon peuple à une guerre qu'il croïoit être jufte, il entreprit de regagner l'Angleterre, 8c fit pour cet effet armer une fiote: mais fon frere Olaf, qui feignoit d'approuver fon deffein le trahit; 8c fit deferter fon armée. Tome XUIt V • Le Digitized by Google

On rapporte à cette année 1087. le martyre de ſaint Canut Roi de Dannemarc. Après que ſon frere Harald eut regné deux ans, il fut reconnu Roi d'un conſentement unanime vers l'an 1080. & on croit que c'eſt lui qui eſt nommé Acon dans deux lettres de Gregoire VII. dans la derniere deſquelles il l'exhorte à imiter les vertus de ſon Pere, & à bannir de ſon roïaume la coûtume barbare d'attribuer aux pechez des Prêtres le déreglement des ſaiſons & les maladies & de condamner pour le même ſujet des femmes innocentes.

AN. 1087. XXXVII. S. Canut martyr. *VII. epiſt. 5. 21.*

Le Roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le tems de ſon pere contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique : plûtôt pour y établir la religion, que pour faire des conquêtes ; & éteignit entierement les roïaumes de Curlande, de Sembrie & d'Eſtonie. Enſuite il ſe maria avec Ethle ou Adele fille de Robert le Friſon Comte de Flandres, & en eut un fils nommé Charles. Le Roi ſon pere s'appliqua particulierement à rétablir la juſtice, ſuivant les anciennes loix, & la ſplendeur de la religion. Pour attirer aux Evêques la veneration de ſon peuple encore groſſier, il leur donna le premier rang entre les Seigneurs, & les égala aux Ducs. Il exempta tout le clergé de la juriſdiction des laïques ; & permit aux Juges eccleſiaſtiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoiſſance. Il voulut auſſi accoûtumer ſon peuple à païer les dîmes à l'Egliſe : mais il n'y réüſſit pas, & ce fut la cauſe de ſa perte.

Saxo. lib. XI. p. 194.

Voulant occuper ſon peuple à une guerre qu'il croïoit être juſte, il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une flote : mais ſon frere Olaf, qui feignoit d'approuver

_____ 45"^ Hi flaire T.ccleflaflique. Le Roi voulut profiter de ce malheur pour arAN.1007. rjyer >à pon but> gj- établir les dîmes pour peine de cette defertion, au lieu de l'amende qu'ils lui dévoient. Mais les Danois aimèrent mieux païer une fois une groflè amende , que s'engager à un tribut perpétuel. Le Roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur , efperant encore les faire revenir à la dîme : mais fes commifTaires excedant fes ordres, traitèrent le peuple fi cruellement , qu'on en vint à une révolté ouverte. Le Roi fe retira à Slefvic , puis dans l'Ifle de Fionie , d'où il vouloit encore paffer en Sialande *. mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahifioit , feignant d'être le plus fidèle de fes ferviteurs. • Enfin le Roi fut affiegé par le peuple feditieux dans l'Eglifc de faint Alban , où il entendoit la méfie, comme il avoit accoûtumé de faire tous les jours. Deux de fes freres , Eric êc'Benoît , vinrent à fon fecours , avec ceux de fes foldats 3ui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura ans l'Eglife refolu à mourir avec le Roi : Eric f b trouvant dehors engagé au milieu des ennemis , fe fit un paflage l'épée à la main 8c fe fauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'Eglifè, 8c fut tué en y entrant. Le Prince Benoît fut aufiï tué à la porte. Le Roi voïant que l'on rompoit les murs de tous côtez, , car ils n'étoient que de bois , fit venir le prêtre 8c fè confefla avec de grands fentim'ens de penitence : puis il fe profterna devant l'autel les bras étendus, en cette pofture fut percé d'une lance poufiec par une fenêtre 8c blefle à mort : enfiiite on lança fur luiplufieurs autres traits , fans qu'il fît aucun mouvement. Ainfi mourut le Roi Canut le famedi dixiéme de Juillet 1087. Les miracles qui fe firent à fon tombeau déclarèrent bien-tôt fa fainteté i - Sc Digitiz ioodle

AN.1087. Le Roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à ſon but, & établir les dîmes pour peine de cette deſertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Danois aimerent mieux païer une fois une groſſe amende, que s'engager à un tribut perpetuel. Le Roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur, eſperant encore les faire revenir à la dîme : mais ſes commiſſaires excedant ſes ordres, traiterent le peuple ſi cruellement, qu'on en vint à une revolte ouverte. Le Roi ſe retira à Sleſvic, puis dans l'Iſle de Fionie, d'où il vouloit encore paſſer en Sialande : mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahiſſoit, feignant d'être le plus fidéle de ſes ſerviteurs.

Enfin le Roi fut aſſiegé par le peuple ſeditieux dans l'Egliſe de ſaint Alban, où il entendoit la meſſe, comme il avoit accoûtumé de faire tous les jours. Deux de ſes freres, Eric & Benoît, vinrent à ſon ſecours, avec ceux de ſes ſoldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura dans l'Egliſe reſolu à mourir avec le Roi : Eric ſe trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, ſe fit un paſſage l'épée à la main & ſe ſauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'Egliſe, & fut tué en y entrant. Le Prince Benoît fut auſſi tué à la porte. Le Roi voïant que l'on rompoit les murs de tous côtez, car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre & ſe confeſſa avec de grands ſentimens de penitence : puis il ſe proſterna devant l'autel les bras étendus, en cette poſture fut percé d'une lance pouſſée par une fenêtre & bleſſé à mort : enſuite on lança ſur lui pluſieurs autres traits, ſans qu'il fît aucun mouvement.

Ainſi mourut le Roi Canut le ſamedi dixiéme de Juillet 1087. Les miracles qui ſe firent

Livre foixante-troiftéme. & les auteurs de fa mort ne pouvant les nier " & ne voulant point avoüer leur crime, difoient An<i°87qu'il s'étoit fanétifié par la penitence dans les derniers momens de fa vie. On le compte pour martyr , parce que le zele de la religion fiat la caufe de fa mort : mais il ne faut pas le con- ' . fondre avec le Duc Canilt fon neveu auffi Martyr , que l'Eglife honore le feptiéme de Janvier. La Reine Adele veuve du Roi Canut fe retira en Flandres avec fon fils Charles , qui eh fijt depuis Comte , 8c mis auffi au nombre des Saints. La même annéë mourut Guillaume Roi d'An- XXX vitt gleterre , le plus grand Prince qui portât alors <le* •» couronne. Etant venu en Normandie pour fai- Gui1Iautns rc la guerre au Roi de France touchant le Ve-^rm^"' xin, il tomba malade à Rouen, 8c fut traité en - OrMc '.a. tre autre*; médecins parGiflebert Evêque déLi- yIL ?• 6SSfieux & Gontard Abbé de Jumieges. Ilavoit trois D' fils, Robert, Guillaume & Henri : Robert s'étoit plufieurs fois révolté contre lui , 8c étoit alors auprès du Roi de France; les deux autres étoient avec Je Roi leur pere. Se fentànt près de fa fin , il les fit venir 8c quelques-uns des Seigneurs fes confidens, 8c traita avec eux de la difpofition de fes états. Il laifla le Duché de Normandie à Robert fon fils aîné, le roïaume d'Angleterre à Guillaume le Roux fon fécond fils, Seau troifiéme Henri cinq mille livres d'argent. Il donna le refte de fon trefor aux Eglifès 8c aux pauvres , 8c en régla lui-même la diftribution. . Il pria long-tems aux affiftans ; 8c premièrement fc reconnut coupable de grands pechez , principalement du fang répandu en tant de guerres qu'il avoit foutenuës. Il repaflâ les principaux évenemens de fa vie, 8c ajouta: J'ai toû-f.6/8. D. jours honoré l'Eglife , 8c n'ai jamais vendu les dignitez ecclefiaftiques , déteftantla fimonie-.au contraire dans le choix des Prélats , j'ai cherché V i le* Dlgitized by Google

& les auteurs de ſa mort ne pouvant les nier, & ne voulant point avoüer leur crime, diſoient qu'il s'étoit ſanctifié par la penitence dans les derniers momens de ſa vie. On le compte pour martyr, parce que le zele de la religion fut la cauſe de ſa mort : mais il ne faut pas le confondre avec le Duc Canut ſon neveu auſſi Martyr, que l'Egliſe honore le ſeptiéme de Janvier. La Reine Adele veuve du Roi Canut ſe retira en Flandres avec ſon fils Charles, qui en fut depuis Comte, & mis auſſi au nombre des Saints. AN. 1087.

La même année mourut Guillaume Roi d'Angleterre, le plus grand Prince qui portât alors couronne. Etant venu en Normandie pour faire la guerre au Roi de France touchant le Vexin, il tomba malade à Roüen, & fut traité entre autres médecins par Giſlebert Evêque de Liſieux & Gontard Abbé de Jumieges. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume & Henri : Robert s'étoit pluſieurs fois revolté contre lui, & étoit alors auprès du Roi de France; les deux autres étoient avec le Roi leur pere. Se ſentant près de ſa fin, il les fit venir & quelques-uns des Seigneurs ſes confidens, & traita avec eux de la diſpoſition de ſes états. Il laiſſa le Duché de Normandie à Robert ſon fils aîné, le roïaume d'Angleterre à Guillaume le Roux ſon ſecond fils, & au troiſiéme Henri cinq mille livres d'argent. Il donna le reſte de ſon treſor aux Egliſes & aux pauvres, & en regla lui-même la diſtribution. XXXVIII. Mort de Guillaume Roi d'Angleterre. *Orderic. lib. VII. p. 655. D.*

Il pria long-tems aux aſſiſtans; & premierement ſe reconnut coupable de grands pechez, principalement du ſang répandu en tant de guerres qu'il avoit ſoutenuës. Il repaſſa les principaux évenemens de ſa vie, & ajoûta: J'ai toûjours honoré l'Egliſe, & n'ai jamais vendu les *p. 658. D.*

460 Hijîoire Ecclejîajîique. _ les personnes les plus dignes, autant qu'il m'a AN.1007.^ pQjpjbie . comme Lanfranc Archevêque de Cantorberi , Anfelme Abbé du Bec , Gcrbert de Fontenellc, Durand de Troarn, 8c plufieurs autres. Je les ai attirez auprès de moi, 8c me fuis fait un plaifir de profiter de leurs fagesconfeils. Mes peres avoient fondé en Normandie neuf abbaïcs de moines 8c une de religieufes; 8c grâce à Dieu elles fe font augmentées de mon tems 8c par mes. bienfaits. Depuis que je fuis Duc , on a bâti dix-fept monafteres de moines 8c fix de religieufes, où l'îm fait tous les jours beaucoup de fervice 8c de grandes aumônes. Ce font les véritables fortereffes de la Normandie. J'ai auffi confirmé gratuitement toutes les donations que mes Barons ont faites à l'Eglil'e, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta fes cnfans à fuivre fon exemple , 8c à prendre toujours le conleil des hommes doétes 8c pieux. On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en prifon , ce qu'il accorda , à la referve d'Eudes Evêque de Bayeux fon frère utérin , qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occa646. fion. Quelques forciers Romains cherchèrent qui feroit Pape après la mort de Grégoire VII. 8c trouvèrent qu'il fe nommerait Eudes. L'Evê3ue de Bayeux l'aïant appris en Angleterre , où étoit comme 'Ÿiceroi ; envoïa à Rome , y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, 8c fit de grands prefens aux fenateurs , pour gagner leur amitié. Il s'aflura du Comte de Cheflxe 8c d'un grand nombre de chevaliers , à qui il fit de grandes promelfes ; 8c ils s'engagèrent par ferment à le fuivre en Italie. Le Roi Guillaume averti de ces préparatifs que fail'oit l'Evêque fon frere crut fon deffein préjudiciable à l'état i 8c pour l'arrêter fe prdfa depaflèr en Angleterre/ Le Prélat de fon côté venoit en Normandie D. ■ ■

AN.1087. les perſonnes les plus dignes, autant qu'il m'a été poſſible : comme Lanfranc Archevêque de Cantorberi, Anſelme Abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durand de Troarn, & pluſieurs autres. Je les ai attirez auprès de moi, & me ſuis fait un plaiſir de profiter de leurs ſages conſeils. Mes peres avoient fondé en Normandie neuf abbaïes de moines & une de religieuſes; & grace à Dieu elles ſe ſont augmentées de mon tems & par mes bienfaits. Depuis que je ſuis Duc, on a bâti dix-ſept monaſteres de moines & ſix de religieuſes, où l'on fait tous les jours beaucoup de ſervice & de grandes aumônes. Ce ſont les veritables fortereſſes de la Normandie. J'ai auſſi confirmé gratuitement toutes les donations que mes Barons ont faites à l'Egliſe, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ſes enfans à ſuivre ſon exemple, & à prendre toûjours le conſeil des hommes doctes & pieux.

On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en priſon, ce qu'il accorda, à la reſerve d'Eudes Evêque de Bayeux ſon frere uterin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occaſion. Quelques ſorciers Romains chercherent qui ſeroit Pape après la mort de Gregoire VII. & trouverent qu'il ſe nommeroit Eudes. L'Evêque de Bayeux l'aïant appris en Angleterre, où il étoit comme Viceroi ; envoïa à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, & fit de grands preſens aux ſenateurs, pour gagner leur amitié. Il s'aſſura du Comte de Cheſtre & d'un grand nombre de chevaliers, à qui il fit de grandes promeſſes ; & ils s'engagerent par ſerment à le ſuivre en Italie. Le Roi Guillaume averti de ces préparatifs que faiſoit l'Evêque ſon frere crut ſon deſſein préjudiciable à l'état ; & pour l'arrêter ſe preſſa de paſſer en An-

Ibid. p. 646. D.

I Livre foixnnte-troifîémt. 4 61 mandie avec un grand appareil : mais il fut bien lurprisde rencontrer le Roi dans l'Ifle d'Oüigt. Le Roi aflfembla les Seigneurs 8c leur dit : Avant que de repaïïêr en Normandie , je lai fiai le gouvernement de l'Angleterre à l'Evêque de Bayeux mon frere , qui y a commis des vexations inouïes contre les peuples 8c contre les Eglifes mêmes qu'il a dépoüillez \ 8c maintenant fur des efperances frivoles il a débauché mes troupes neceïïaires à la garde du pais , pour les mener au-delà des Alpes. Que me confeillcz-vous de faire en cette occafion ? Comme perfonne n'ofoit dire fon avis , ni prendre l'Evêque , quoique le Roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le Prélat s'écria : Je fuis clerc, on ne peut condamner un Evêque fans jugement du Pape. Je ne vous condamne p*as comme Evêque, dit le Roi, mais comme Comte, qui doit me rendre raifbn du gouvernement du roïaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en NormanAN.1078. <1 die , 8c enfermer au château de Roüen , où il demeura quatre ans. Le Roi étant à l'article de la mort, comme P' on le prefloit de délivrer ce Prélat , il dit : Vous - devriez confiderer pour qui vous me priez : pour un homme qui méprife 8c deshonore la religion , pour un feditieux , qui ne fera pas plutôt en liberté qu'il troublera tout le pais 8c fera périr bien du monde: Toutefois je vois bien que quand je vous le refuferois , il fera bien-tôt délivré après ma mort : ainfi je l'accorde , quoiqu'à regret. Le Roi Guillaume aïant ainfi donné tous (es ordres , mourut le jeudi neuvième de Septembre 1087. âgé de foixantequatre ans , dont il avoit régné vingt-un comme Roi d'Angleterre, 8c cinquante-lix comme Duc de Normandie. Son corps fut porté à Caen, pour être enterV 3 ré Digitized by Google

mandie avec un grand appareil : mais il fut bien ſurpris de rencontrer le Roi dans l'Iſle d'Oüigt. AN. 1078. Le Roi aſſembla les Seigneurs & leur dit : Avant que de repaſſer en Normandie, je laiſſai le gouvernement de l'Angleterre à l'Evêque de Bayeux mon frere, qui y a commis des vexations inouïes contre les peuples & contre les Egliſes mêmes qu'il a dépoüillez ; & maintenant ſur des eſperances frivoles il a débauché mes troupes neceſſaires à la garde du païs, pour les mener au-delà des Alpes. Que me conſeillez-vous de faire en cette occaſion ? Comme perſonne n'oſoit dire ſon avis, ni prendre l'Evêque, quoique le Roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le Prelat s'écria : Je ſuis clerc, on ne peut condamner un Evêque ſans jugement du Pape. Je ne vous condamne pas comme Evêque, dit le Roi, mais comme Comte, qui doit me rendre raiſon du gouvernement du roïaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie, & enfermer au château de Roüen, où il demeura quatre ans.

Le Roi étant à l'article de la mort, comme p. 660. on le preſſoit de délivrer ce Prelat, il dit : Vous devriez conſiderer pour qui vous me priez : pour un homme qui mépriſe & deshonore la religion, pour un ſeditieux, qui ne ſera pas plûtôt en liberté qu'il troublera tout le païs & fera perir bien du monde. Toutefois je vois bien que quand je vous le refuſerois, il ſera bien-tôt délivré après ma mort : ainſi je l'accorde, quoiqu'à regret. Le Roi Guillaume aïant ainſi donné tous ſes ordres, mourut le jeudi neuviéme de Septembre 1087. âgé de ſoixante-quatre ans, dont il avoit regné vingt-un comme Roi d'Angleterre, & cinquante-ſix comme

4 6t Plifîoirt Ecckfîtfique. An 1087 r® ^ans ^>a^aie ^a*nt Etienne qu'il avoit fon'"dée. Guillaume Archevêque de Rouen fit la ceremonie des funérailles , aflifté des fix Evêques fes fuffragans 8c de plufieurs Abbez. Après la méfié 8c avant l'inhumation , Gilbert Evêque * de Lifieux monta en chaire 8c fit l'oraifon funèbre : après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le Prince défunt , 8c à lui pardonner , s'il avoit offenfé quelqu'un d'entre eux. A ce difcours plufieurs répandirent des larmes : mais un nommé Afcelin fils d'Artus fe leva dans la foule 8c dit à haute voix : cette place où vous êtes étoit la cour de la maifon de mon pere , que celui pour qui vous priez , n'étant encore que Duc de Normandie, lui ôta par violence , 8c fans en faire aucune juftice y bâtit cette Eglite. Je reclame donc cette terre , 8c je défens • de la part de Dieu , que le corps de l'ufurpatcur foit enterré dans mon héritage. Les Evêques 8c les Seigneurs , aïant appris des voifins qu'H étoit ainfi , appaiferent Afcelin par la douceur ; 8c lui donnèrent fur le champ foixante fous pour la feule place de la fepulture : promettant de le fatisfaire pour le relie , comme ils firent peu de tems après. En faifant l'inhumation le cercueil fe trouva trop court ; enforte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre , car il étoit très-gros ; 8c il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On fe preflà de finir la ceremonie ; 8c cet accident fit faire de triftes reflexions fur la vanité des grandeurs humaines. XXXIX. En France faint Amoul Evêque de Soifibns, ArnouNe* mourut un mo's avant le Pape Viélor. Quand S jiffons. >1 revint à fon diocefe en 1084. comme il y Sttp.n. 19. étoit extrêmement defiré , il fut reçu avec une l!t' 1L) oïc univerfelle. Mais il apprit bicn-tôt la mauvaife Digmzetl by 'Google

An. 1087. ré dans l'abbaïe de ſaint Etienne qu'il avoit fondée. Guillaume Archevêque de Roüen fit la ceremonie des funerailles, aſſiſté des ſix Evêques ſes ſuffragans & de pluſieurs Abbez. Après la meſſe & avant l'inhumation, Gilbert Evêque de Liſieux monta en chaire & fit l'oraiſon funebre : après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le Prince défunt, & à lui pardonner, s'il avoit offenſé quelqu'un d'entre eux. A ce diſcours pluſieurs répandirent des larmes : mais un nommé Aſcelin fils d'Artus ſe leva dans la foule & dit à haute voix : cette place où vous êtes étoit la cour de la maiſon de mon pere, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que Duc de Normandie, lui ôta par violence, & ſans en faire aucune juſtice y bâtit cette Egliſe. Je reclame donc cette terre, & je défens de la part de Dieu, que le corps de l'uſurpateur ſoit enterré dans mon heritage. Les Evêques & les Seigneurs, aïant appris des voiſins qu'il étoit ainſi, appaiſerent Aſcelin par la douceur ; & lui donnerent ſur le champ ſoixante ſous pour la ſeule place de la ſepulture : promettant de le ſatisfaire pour le reſte, comme ils firent peu de tems après. En faiſant l'inhumation le cercueil ſe trouva trop court ; enſorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit très-gros ; & il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On ſe preſſa de finir la ceremonie ; & cet accident fit faire de triſtes reflexions ſur la vanité des grandeurs humaines.

XXXIX. Fin de S. Arnoul de Soiſſons. *Sup. n.* 19.

En France ſaint Arnoul Evêque de Soiſſons, mourut un mois avant le Pape Victor. Quand il revint à ſon dioceſe en 1084. comme il y étoit extremement deſiré, il fut reçû avec une

Livre foixante-troifiéme. 465 raife conduire du Roi Philippe , qui ne fe met- g toit point èn peine de reprimer les crimes , 8c 7 donnoit fans choix les évêchez 8c les abbaïes. *' Pour furcroit d'affli&ion , il voïoit l'Eglife de. Reims fa métropole , après la dépofition de Manaïïes , abandonnée a Elinand Evêque de Laon , qui fous l'autorité du Roi , la pilla plû- ? tôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles , 8c on ne rendoit . point de jugemens ecclefiaftiques. Saint Amoul voiant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans fon diocefe , renonça à l'épifcopat , 8c retourna à fon ancienne reclufion au monaftere de faint Medard de Soi dons , ne voulant plus fonger qu'à fe préparer à la mort. Hilgot fut fait a fa place Evêque de Soifions , 8c en cette qualité il aïïifta à un concile tenu à Compiegne en 1 o8y. où prefida Regnauld Archevêquç de Reims , 8c où fe trouvèrent neuf autres Evêques , fçavoir Elinand de Laon , Roger de Châlons , Urfion de Beauvais , Urfion de Senlis , Roricon d'Amiens, Ratbot de Noyon , . Gérard de Cambrai , Geoffroi de Paris , 8c Gautier de Meaux. Il y avoit aufli dix-neuf Abbez. En ce concile on depofa Evrard Abbé de Corbie, 8c on confirma les privilèges de l'Eglife de faint Corneille de Compiegne , fervie alors par des chanoines. Le nouvel Archevêque Renauld étoit auparavant treforier de l'Eglife* ^ ' de Tours, homme drftingué par fa vertu , par fa doftrine 8c fa nobleflè , car il étoit de la famille du Bellai. if commença à rétablir la difcipline dans l'Eglife de Reims , dont il tint le fiege au moins dix ans. Il n'y avoit guère que deux ans , que faint vitd c‘ *7* Amoul étoit rentré dans fa reclufion , quand les plus nobles de la Ville d'Oudembourg vinrent avec un moine du monaftere qu'il y avoit V 4 fonDigitized by Google

vaiſe conduire du Roi Philippe, qui ne ſe mettoit point en peine de reprimer les crimes, & donnoit ſans choix les évêchez & les abbaïes. Pour ſurcroit d'affliction, il voïoit l'Egliſe de Reims ſa metropole, après la dépoſition de Manaſſés, abandonnée à Elinand Evêque de Laon, qui ſous l'autorité du Roi, la pilla plûtôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, & on ne rendoit point de jugemens eccleſiaſtiques. Saint Arnoul voïant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans ſon dioceſe, renonça à l'épiſcopat, & retourna à ſon ancienne recluſion au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, ne voulant plus ſonger qu'à ſe preparer à la mort. AN. 1078. *Mabill. obſ. p. 505.*

Hilgot fut fait à ſa place Evêque de Soiſſons, & en cette qualité il aſſiſta à un concile tenu à Compiegne en 1085. où preſida Regnauld Archevêque de Reims, & où ſe trouverent neuf autres Evêques, ſçavoir Elinand de Laon, Roger de Châlons, Urſion de Beauvais, Urſion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbot de Noyon, Gerard de Cambrai, Geoffroi de Paris, & Gautier de Meaux. Il y avoit auſſi dix-neuf Abbez. En ce concile on depoſa Evrard Abbé de Corbie, & on confirma les privileges de l'Egliſe de ſaint Corneille de Compiegne, ſervie alors par des chanoines. Le nouvel Archevêque Renauld étoit auparavant treſorier de l'Egliſe de Tours, homme diſtingué par ſa vertu, par ſa doctrine & ſa nobleſſe, car il étoit de la famille du Bellai. Il commença à rétablir la diſcipline dans l'Egliſe de Reims, dont il tint le ſiege au moins dix ans. *to. X. p. 406.* *Marlot. to. 2. lib. II. c. 4.*

Il n'y avoit guere que deux ans, que ſaint Arnoul étoit rentré dans ſa recluſion, quand les plus nobles de la Ville d'Oudembourg vin- *vita c. 27.*

4*4 Hi fi olre Ecclefiaflique. Martyr. R ly./ltig. - i — r / # — j j j i f - t p fonde , le prier de retourner en Flandres , apN,I° ^'paifer les defordres qui rccommençoient. Le faint homme , quoique perfuadé que fa mort étoit 'proche , ne laiffa pas d'&llcr avec eux, 8c arriva à Oudembourg le dix-huitiéme de Juillet 10S7. Il demeura fept jours en fanté, prô• chant la parole de Dieu 5 mais le jour de faint Jacques , après avoir célébré la meflè, il com• . mença à fe trouver mal, 8c après trois fem aines de maladie le famedi veille de l'Affomption il fe fit donner l'onétion des malades avec les pfeaumes 8c les litanies , faifant fa Confeflion devant tout le monde. Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche , jour auquel il mourut 8c qui étoit le quinziéme d'Août 1087. l'Eglifc honore fa mémoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Hariulfe troifieme Abbé d'Oudembourg , à la priere de Liliard Evêque de Soifïons. Au commencement de l'année fuivante mourut Berenger fi fameux par fes erreurs. Il ne . perfifta guere dans la confeflion de foi qu'il pusf^'z 'Uc avo^ k*te au conc^e de Rome en 1079. 8c fi™n\ i'.<£i'.tôt cju'il fut retenu en France , il la réfuta par **•6}.^*. un écrit qui fubfiftc encore. L'année fuivante 1080. au mois d'Oélobre on tint un concile à Bourdeaux , où afiifterent deux légats du faint Siégé Amat 8c Hugues , avec trois Archevêques , Gofcelin de Bourdeaux , Raoul de Tours , Guillaume d'Auch, 8c plufieurs autres Evêques. En ce concile Berenger , amené apparemment par l'Archevêque de Tours , rendit raifon de fa €hr. Mail, foi . fijit pour confirmer la profeffioa qu'il av oit *o8o./>.ziz.fajte ^ Rome, foit pour retra*£ter Ion dernier écrit. Depuis ce concile il n'eft plus parlé 'de lui dans les auteurs du tems , jufqu'à fa mort Cbr. S. arrivée le cinquième de Janvier 1088. Il avoit Man. ur. ^ quatre-vingts-dix ans } 8c cft loué pour fa XL. Pin de Bî renger ' H

AN.1087. fondé, le prier de retourner en Flandres, appaiſer les deſordres qui recommençoient. Le ſaint homme, quoique perſuadé que ſa mort étoit proche, ne laiſſa pas d'aller avec eux, & arriva à Oudembourg le dix-huitiéme de Juillet 1087. Il demeura ſept jours en ſanté, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de ſaint Jacques, après avoir celebré la meſſe, il commença à ſe trouver mal, & après trois ſemaines de maladie le ſamedi veille de l'Aſſomption il ſe fit donner l'onction des malades avec les pſeaumes & les litanies, faiſant ſa confeſſion devant tout le monde. Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche, jour auquel il mourut & qui étoit le quinziéme d'Août 1087. l'Egliſe honore ſa memoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Hariulfe troiſiéme Abbé d'Oudembourg, à la priere de Liſiard Evêque de Soiſſons.

Martyr. R. 15. Aug.

XL. Fin de Berenger.

Au commencement de l'année ſuivante mourut Berenger ſi fameux par ſes erreurs. Il ne perſiſta guere dans la confeſſion de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en 1079. & ſitôt qu'il fut retenu en France, il la refuta par un écrit qui ſubſiſte encore. L'année ſuivante 1080. au mois d'Octobre on tint un concile à Bourdeaux, où aſſiſterent deux legats du ſaint Siege Amat & Hugues, avec trois Archevêques, Goſcelin de Bourdeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, & pluſieurs autres Evêques. En ce concile Berenger, amené apparemment par l'Archevêque de Tours, rendit raiſon de ſa foi: ſoit pour confirmer la profeſſion qu'il avoit faite à Rome, ſoit pour retracter ſon dernier écrit. Depuis ce concile il n'eſt plus parlé de lui dans les auteurs du tems, juſqu'à ſa mort arrivée le cinquiéme de Janvier 1088. Il avoit

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 31. & c. n. 63. & ſ.

Chr. Mall. 1080. p. 212.

Chr. S.

livre foixuntt-troifiêmt. 4 6? _____ Ci charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voie point d'afte autentique de fa derniere re,, An.io8.8. tractation , il cft certain qu'il mourut dans la f*r* p* communion de l'Eglife; 8c on tient pour con-™%*"' ftant , qu'il paflà les huit dernieres années de fa vie dans la pcnitence en rifle de faint Cofme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de faint Martin de b même ville , 8c deux Poètes fameux du tems lui firent des épitaphes magnifiques , Hildebcrt depuis Evêque du Mans 8c Baudri Abbé de Bourgueil. En Italie après la mort du Pape ViCtor, tout XLI. le parti catholique tomba dans une grande con- V^5*^ fternation; 8c ils ne fçavoient prefqueplus com- chr.Cajfm. ment t'y prendre pour conferver l'Eglife. Les ly.c.x. Evêques étant difperfez, de toutes parts, il vint de frequentes députations , tant des Romains que de ceux de deçà les monts 8c de la Comtelfe Mathilde : pour lés prier de s'afTembler8c donner un chef à l'Eglife prête à tomber. S'étant réunis , ils écrivirent à Rome aux clercs 8c aux laïques catholiques , que tous ceux qui pourraient vinfient à Tcrracine la première femaine de Carême j 8c que ceux qui ne pourraient, envoïaffent un député avec pouvoir par écrit de c'onfentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les Evêques 8c les Abbez, de Campanie, des principaqtez, 8c de la poiiille. L'affemblée fe tint en effet à Terracine le mercredi de la première -femaine de Carême , qui étoit le huitième de Mars 1088. De la part des Rorriains , Jean Evêque de Porto avoit pouvoir de tous les Cardinaux 8c de tout* le clergé catholique , 8c le - • prefet Benoît de tous les laïques : ils etoient ea tout quarante tant Evêques qu' Abbez,. ' Le lendemain jeudi , ils s'affemblerent dans l'Eglife cathedraledediéeà faint Pierre 8c à faint Cefiure; 8t quand ils furent affis , l'Evêque de *•- - ' y f TufOlgitized by Google

ſa charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voïe point d'acte autentique de ſa derniere retractation, il eſt certain qu'il mourut dans la communion de l'Egliſe; & on tient pour conſtant, qu'il paſſa les huit dernieres années de ſa vie dans la penitence en l'Iſle de ſaint Coſme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de ſaint Martin de la même ville, & deux Poëtes fameux du tems lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert depuis Evêque du Mans & Baudri Abbé de Bourgueil. AN. 1088. *Chr. S. P. vivi an.* 1083.

XLI. Urbain II. Pape. *Chr. Caſſin. IV. c. 2.*

En Italie après la mort du Pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande conſternation; & ils ne ſçavoient preſque plus comment s'y prendre pour conſerver l'Egliſe. Les Evêques étant diſperſez de toutes parts, il vint de frequentes deputations, tant des Romains que de ceux de deçà les monts & de la Comteſſe Mathilde: pour les prier de s'aſſembler & donner un chef à l'Egliſe prête à tomber. S'étant réünis, ils écrivirent à Rome aux clercs & aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinſſent à Terracine la premiere ſemaine de Carême; & que ceux qui ne pourroient, envoïaſſent un deputé avec pouvoir par écrit de conſentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les Evêques & les Abbez de Campanie, des principautez & de la Poüille. L'aſſemblée ſe tint en effet à Terracine le mercredi de la premiere ſemaine de Carême, qui étoit le huitiéme de Mars 1088. De la part des Romains, Jean Evêque de Porto avoit pouvoir de tous les Cardinaux & de tout le clergé catholique, & le prefet Benoît de tous les laïques: ils étoient en tout quarante tant Evêques qu'Abbez.

Le lendemain jeudi, ils s'aſſemblerent dans

466 Hiftoire Ictlejîaftique. A - cc Tufculum fc leva, 8c rapporta ce que le Pape N,1° ' Grégoire 8c enfuite le Pape Viâor avoient ordonné pour le gouvernement de l'Eglife , 8c quel étoit le fujet de l'alfemblée. L'Evêque de . Porto 8c le prefet Benoît reprefenterent leurs Ijouvoirs : Orderifè Abbé du mont-Caffin , 'Archevêque de Capoüe 8c tous enfin approuvèrent ce qui avoit été dit , 8c l'on convint de pafTer ces trois jours jeudi , vendredi 8c famedi en jeûnes 8c en prières , accompagnées d'aumônes , pour demander à Dieu de faire connoître fa volonté. Le dimanche douzième de Mars, ils s'aflêmblcrent tous de grand matin dans la même Eglife, 8c après qu'Hs èurent délibéré quelque tems, les trois Cardinaux qui étoient à la tête du concile , fçavoir les Evêques de Porto , de Tufculum 8c d'Albanc fe levèrent, montèrent fur l'ambon , 8c prononcèrent tout d'une voix , qu'ils étoient d'avis d'élire pour Pape l'Evêque Otton. Us demandèrent , félon la coûtume , l'avis de l'aflèmblée ; 8c tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix , 8c qu'Otton étoit digne .d'être Pape. L'Evêque d'Albane déclara qu'on devoit le nommer Urbain ; 8c tous fè levèrent , le prirent , lui ôterent fa chape de laine , le revêtirqnt d'une dç pourpre , 8c avec des acclamations & l'invocation du Saint -Efprit , le traînèrent à l'autel de faint Pierre ■& le mirent dans le trône de l'Evêque. Il célébra la 'mefle folemuellement ,* 8c tous fe retirèrent chez eux m avec joie 8c aftion de grâces. jo88. PaPe Urbain IL dès.le lendemain de fou éleétion , écrivit à tous les Catholiques pour leur en donner part , 8c leur déclarer , qu'il fùivroit en tout les traces de Grégoire VII. De ces lettres on a celle qu'il écrivit à l'Archevêque de Salsbourg 8c aux autres Evêques d'Allemagne ; celle Digitizi

AN.1088. Tuſculum ſe leva, & rapporta ce que le Pape Gregoire & enſuite le Pape Victor avoient ordonné pour le gouvernement de l'Egliſe, & quel étoit le ſujet de l'aſſemblée. L'Evêque de Porto & le prefet Benoît repreſenterent leurs pouvoirs : Orderiſe Abbé du mont-Caſſin, l'Archevêque de Capoüe & tous enfin approuverent ce qui avoit été dit, & l'on convint de paſſer ces trois jours jeudi, vendredi & ſamedi en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître ſa volonté.

Le dimanche douziéme de Mars, ils s'aſſemblerent tous de grand matin dans la même Egliſe, & après qu'ils eurent deliberé quelque tems, les trois Cardinaux qui étoient à la tête du concile, ſçavoir les Evêques de Porto, de Tuſculum & d'Albane ſe leverent, monterent ſur l'ambon, & prononcerent tout d'une voix, qu'ils étoient d'avis d'élire pour Pape l'Evêque Otton. Ils demanderent, ſelon la coûtume, l'avis de l'aſſemblée ; & tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'être Pape. L'Evêque d'Albane declara qu'on devoit le nommer Urbain ; & tous ſe leverent, le prirent, lui ôterent ſa chape de laine, le revêtirent d'une de pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du Saint-Eſprit, le traînerent à l'autel de ſaint Pierre & le mirent dans le trône de l'Evêque. Il celebra la meſſe ſolemnellement ; & tous ſe retirerent chez eux avec joïe & action de graces.

Bertold. an. 1088. Le Pape Urbain II. dès le lendemain de ſon élection, écrivit à tous les Catholiques pour leur en donner part, & leur declarer, qu'il ſuivroit en tout les traces de Gregoire VII. De ces lettres on a celle qu'il écrivit à l'Archevêque de

Livre foixante-tro'ifîlme. 467 celle qu'il écrivit aux Evêques de la province ^ no de Vienne; 8c la lettre à feint Hugues deClu- * ° • gni , dont il fe reconnoiflbit difciple. Peu de Iy tems après, le Pape vint au mont-Cafiin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit Diacre Cardinal de l'Egîife Romaine, & qui fut depuis Pape fous le nom de Gelafe II, Delà, à la priere du Duc Roger , le Pape al- XLir. _ la facrer J'Eglife du monaftere de. Bantin en ea Poüille, 8c lui accorda de grands privilèges. En- Urb. tp.i. fuite il pafia en Sicile où commandoitle Comte &6.to.X. Roger oncle du Duc de Poüille , 8c afliegeoit^V alors une place nommée Butere. Le Pape l'en-/4{i^'4<1 j. voïa prier de le venir trouver à Traîne ou Troïnc ville épifcopale , dont le fiege fut depuis transféré à Meffine. Le Comte avoit peine à quitter fôn fiege , mais il ne put refufer le Pape , qui l'étoit venu chercher de fi loin. Lefujet de leur entrevue fut , que le Pape avoit envoie peu de tems auparavant Nicolas Abbé de la Grotte ferrée 8c Roger diacre à l'Empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuToient dans fes terres , l'ufage des azymes au feint facrifice , voulant les réduire au rite des Grecs. L'Empereur Alexis avoit bien reçu la remon-> trance du Pape; 8c par les mêmes nonces lui avoit çcrit en lettres d'or, qu'il vînt à C. P. avec des hommes fçavans , qu'on y aflèmblât un concile , 8c qu'on y examinât la queftion des azymes entre les Grecs 8c les Latins , promettant de s'en tenir à ce qui feroit déterminé , fuivant les autoritez des Peres; 8c donnant au Pape un an 8c demi de terme pour venir à Ç. P. Le Comte de Sicile confciila au Pape , d'y aller , pour ôter ce fchifme de l'Eglife, mais lefchifme plus preflànt de Guibert , qui étoit maître de Rome, empêcha le Pape .Urbain de faire ce. Digitized by Google

celle qu'il écrivit aux Evêques de la province de Vienne ; & la lettre à ſaint Hugues de Clugni, dont il ſe reconnoiſſoit diſciple. Peu de tems après, le Pape vint au mont-Caſſin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit Diacre Cardinal de l'Egliſe Romaine, & qui fut depuis Pape ſous le nom de Gelaſe II. AN. 1088. *Chr. Caſſ. IV. c. 5. 7.*

XLII. Le Pape en Sicile.

Dela, à la priere du Duc Roger, le Pape alla ſacrer l'Egliſe du monaſtere de Bantin en Poüille, & lui accorda de grands privileges. Enſuite il paſſa en Sicile où commandoit le Comte Roger oncle du Duc de Poüille, & aſſiegeoit alors une place nommée Butere. Le Pape l'envoïa prier de le venir trouver à Traïne ou Troïne ville épiſcopale, dont le ſiege fut depuis transferé à Meſſine. Le Comte avoit peine à quitter ſon ſiege, mais il ne put refuſer le Pape, qui l'étoit venu chercher de ſi loin. Le ſujet de leur entrevûë fut, que le Pape avoit envoïé peu de tems auparavant Nicolas Abbé de la Grotte ferrée & Roger diacre à l'Empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuroient dans ſes terres, l'uſage des azymes au ſaint ſacrifice, voulant les reduire au rite des Grecs. L'Empereur Alexis avoit bien reçû la remontrance du Pape ; & par les mêmes nonces lui avoit écrit en lettres d'or, qu'il vînt à C. P. avec des hommes ſçavans, qu'on y aſſemblât un concile, & qu'on y examinât la queſtion des azymes entre les Grecs & les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui ſeroit déterminé, ſuivant les autoritez des Peres ; & donnant au Pape un an & demi de terme pour venir à C. P. Le Comte de Sicile conſeilla au Pape, d'y aller, pour ôter ce ſchiſme de l'Egliſe, mais le ſchiſ- *Urb. ep. 1. & 6. to. X. conc. Gaufr. Malat. IV. c. 13.*

4 <5 8 Hiftohe Ecrtejrajl/que. An 1088 vo,aSe’ & le Comte de Sicile lerenvoïa chargé * ‘ ' de prefens. XLü;. Cependant Bernard nouvel Archevêque de Archevê- Tolede , vint à Rome fe plaindre de l’Abbé Riqu? de To- chard légat en Efpagne , 8c pour fuivre le rétaledc & pri- blifTement des anciens privilèges de fon Eglife. jlodm'c. vl Alionfe VI. Roi de Leon 8c premier de Caftil#.»3. ’ le, prit Tolede par intelligence avec les mores le vingt -cinquième de Mai io8y. après qu’elle * f* eut été fous leur puiflance 368. ans. Le dixhuitiéme de Décembre on élut pour Archevêque le moine Bernard , 8c le Roi dota magnifiquement cettç Eglife. Bernard étoit François , e,2f" né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d’abord pour être clerc , puis il porta les armes , mais étant tombé malade, il embrafla la vie monaftique à faint Orens d’Auch, d’où il fut açpellé par faint Hugues à Clugni , 8c y vécut tres-regulierement. Enfuite le Roi Alfonfc voulant rétablir le monaftere de faint Fagon , 8c le diftinguer autant en Efpagne que Clugni l’étoit en. France , envoïa demander à faint Hugues un fujet digne d’en être Abbé , 8c ce Saint lui envoïa Bernard: qui fe fit tellement aimer , que peu après il fut éiû tout d’une voix ArchevêMa, IX. _ue T0]e(je dans le Concile que le Roi y avoit anemble pour ce îujet. Le Roi étant allé vers Leon, le nouvel Archevêque pou fie parla Reine Confiance , fefaifit à main armée de la grande Mofquée , y drefïk des autels , 8c mit des cloches dans la grande tour. C’étoit contre la parole du Roi , qui avoit promis aux Mores de leur conferver cette Mosquée » c’eft pourquoi l’aïant appris, il en fut tellement irrité , qu’il revint promptement à Tolede, 8c menaçoit de faire brûler l’ Archevêque 8c la Reine. Les Mores l’aïant appris, vinaent au devant du - Roi avec leurs femmes 8c leur* Digitized by Gooÿlu

AN.1088. voïage; & le Comte de Sicile le renvoïa chargé de preſens.

XLII. Bernard Archevêque de Tolede & primat.

Cependant Bernard nouvel Archevêque de Tolede, vint à Rome ſe plaindre de l'Abbé Richard legat en Eſpagne, & pour ſuivre le rétabliſſement des anciens privileges de ſon Egliſe. Alfonſe VI. Roi de Leon & premier de Caſtille, prit Tolede par intelligence avec les mores le vingt-cinquiéme de Mai 1085. après qu'elle eut été ſous leur puiſſance 368. ans. Le dix-huitiéme de Decembre on élut pour Archevêque le moine Bernard, & le Roi dota magnifiquement cette Egliſe. Bernard étoit François, né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes, mais étant tombé malade, il embraſſa la vie monaſtique à ſaint Orens d'Auch, d'où il fut appellé par ſaint Hugues à Clugni, & y vêcut très-regulierement. Enſuite le Roi Alfonſe voulant rétablir le monaſtere de ſaint Fagon, & le diſtinguer autant en Eſpagne que Clugni l'étoit en France, envoïa demander à ſaint Hugues un ſujet digne d'en être Abbé, & ce Saint lui envoïa Bernard: qui ſe fit tellement aimer, que peu après il fut élû tout d'une voix Archevêque de Tolede, dans le Concile que le Roi y avoit aſſemblé pour ce ſujet.

Roderic. VI. c. 23.

c. 24.

c. 25.

Ma. IX. hiſt. c. 17.

Le Roi étant allé vers Leon, le nouvel Archevêque pouſſé par la Reine Conſtance, ſe ſaiſit à main armée de la grande Moſquée, y dreſſa des autels, & mit des cloches dans la grande tour. C'étoit contre la parole du Roi, qui avoit promis aux Mores de leur conſerver cette Moſquée; c'eſt pourquoi l'aïant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolede, & menaçoit de faire brûler l'Archevêque & la Reine. Les Mores l'aïant appris, vin-

I I Livre foixunte-trorfiémt'. 469 leurs enfans ; 8c comme il crut qu’ils venoient Ce plaindre, il leur dit : Ce n’eft pas à vous que l’on fait injure , c’eft à moi , qui ne pourrai plus me -vanter d’être fidèle à mes promeflès : c’eft mon intérêt de vous fatisfaire par unç fercre vengeance. Les Mores lui demandèrent à genoux 8c avec larmes de les écouter. 11 retint l'on cheval 8c ils dirent : Nousfçavons que l’Archevêque eft le chef de vôtre loi : li nous fommes caufe de fa mort , les Chrétiens nous extermineront un jour; 8c fi la Reine périt à caufe de nous , nous ferons toujours odieux à fcs enfans , 8c 'ils s’en vengeront après vôtre An.ioSS. ? • 1 régné. C’eft pourquoi nous vous prions de leur pardonner , 8c nous vous quittons de vôtre ferment. Le Roi fut ravi de conferver la Mofquée fans - manquer à fa parole. Le Pape Grégoire VIL à la prière du Roi f- *<• Alfonfe, avoit envoie Richard Abbé de faint Viétor de Marfeille en qualité de fon Légat, pour rétabli la difeipline dans les Eglifes d’Efpagne, où çlle avoit été fi long-tems interrompue far la domination des Mores: mais Richard le conduifit mal dans fa légation , 8c l’Archevêque Bernard alla à Rome en porter lès plaintes. Il trouva fur le faint Siégé Urbain II. qui le reçut très-favorablement , 8c lui donna le pallium avec un privilège , qui l’établifloit Primat fur toute l’Efpagne. Cette bulle eft du'0-^quinziéme d’O&obre 1088. adrelfée à PArche- ,l * vêque Bernard, 8c le Pape dit en fubftance ; Nous rendons à Dieu de grandes actions de - y grâces, de ce que l’Eglife de Tolede, dont la dignité eft fi ancienne, 8c dont l’autorité a été li grande en Efpagne 8c en Gaule , vient d’être délivrée de l’opprefiion des Sarralins après environ 370. ans. C’eft pourquoi , tant par le réfpeâ de cette Eglife, qu’àla pricre du Roi . AlfoaDigitized by Google

leurs enfans; & comme il crut qu'ils venoient ſe plaindre, il leur dit : Ce n'eſt pas à vous que l'on fait injure, c'eſt à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidéle à mes promeſſes : c'eſt mon interêt de vous ſatisfaire par une ſevere vengeance. Les Mores lui demanderent à genoux & avec larmes de les écouter. Il retint ſon cheval & ils dirent : Nous ſçavons que l'Archevêque eſt le chef de vôtre loi : ſi nous ſommes cauſe de ſa mort, les Chrétiens nous extermineront un jour; & ſi la Reine perit à cauſe de nous, nous ſerons toûjours odieux à ſes enfans, & ils s'en vengeront après vôtre regne. C'eſt pourquoi nous vous prions de leur pardonner, & nous vous quittons de vôtre ſerment. Le Roi fut ravi de conſerver la Moſquée ſans manquer à ſa parole. AN. 1088.

Le Pape Gregoire VII. à la priere du Roi Alfonſe, avoit envoïé Richard Abbé de ſaint Victor de Marſeille en qualité de ſon Legat, pour rétablir la diſcipline dans les Egliſes d'Eſpagne, où elle avoit été ſi long-tems interrompuë par la domination des Mores : mais Richard ſe conduiſit mal dans ſa legation, & l'Archevêque Bernard alla à Rome en porter ſes plaintes. Il trouva ſur le ſaint Siege Urbain II. qui le reçut très-favorablement, & lui donna le pallium avec un privilege, qui l'établiſſoit Primat ſur toute l'Eſpagne. Cette bulle eſt du quinziéme d'Octobre 1088. adreſſée à l'Archevêque Bernard, & le Pape dit en ſubſtance : Nous rendons à Dieu de grandes actions de graces, de ce que l'Egliſe de Tolede, dont la dignité eſt ſi ancienne, & dont l'autorité a été ſi grande en Eſpagne & en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppreſſion des Sarraſins après en- c. 26. to. V. concil. p. 1635.

 ~ nn Alfonfc , nous vous donnons le pallium , c'eftw jAn.iooo. ^_dire, la plénitude de la dignité facerdotale; # 8c nous vous établiflons Primat dans tous les roïaumes des Efpagnes ; comme il eft certain que i'ont été anciennement les Evêques de Tolède. Tous les Evêques des Efpagnes vous re-» , • garderont comme leur Primat, 8c s'il* m'élève entre eux quelque que (lion qui le mérité , ils 9 • •« vous en feront le rapport , fauf toutefois les privilèges de chaque Métropolitain. On voit par les paroles de cette bulle que le Pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolcde, mais la rétablir, comme aïant fubfifté avant l'invafion de? Sarrafins : ce qu'il tenoit pour certain , fe fondant làns doute comme Grégoire VII. fur la fauflfe decretale d'Anaclet, qui marquoit les Primats comme établis par toute l'Eglifè dès fon oriS*9. liv. gine. Mais le leéleur fe peut fouvenir , que dans I XII.a.jj. toute la fuite de l'hiftoire , il n'a rien vû jufMariana. ques ici de b primatie de Tolede. Sous les Ko1 Marelle ma'ns l'Efpagne étoit divifée en cinq provinfrtm.Luigd.cts > Tarraconoife , Carthaginoife , Betique , Lufitanie , 8c Galice -, dont les métropoles étoient Tarragone , Carthagene, Se ville , Merida, 8c Brague : Tplede n'étoit que (impie évêché. Carthagene aïant été ruinée par les Sueves en 46 1 . Tolede devenue la capitale des Rois Goths , prit aufli la dignité de métropole : comme on voit au- fécond concile de Tolede en j-jj. ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant, que l'Evêque de Tolede étoit Primat de toute b Province Carthaginoife : mais le titre de Primat ne fignifie b que Métropolitain , puifqu'il ne s'étend que fur une province. Au XII. concile de Tolede tenu en 681. on augmenta confidc-'. rablement l'autorité de l'Archevêque en lui don-, nant le pouvoir d'ordonner tous les Evêques . d'Efpaii4. . Snp. >iv. XXXI. n. xt. XXXV. n.j. Digitized by GorrTi

AN. 1088. Alfonſe, nous vous donnons le pallium, c'eſt-à-dire, la plenitude de la dignité ſacerdotale; & nous vous établiſſons Primat dans tous les roïaumes des Eſpagnes; comme il eſt certain que l'ont été anciennement les Evêques de Tolede. Tous les Evêques des Eſpagnes vous regarderont comme leur Primat, & s'il s'éleve entre eux quelque queſtion qui le merite, ils vous en feront le rapport, ſauf toutefois les privileges de chaque Métropolitain.

On voit par les paroles de cette bulle que le Pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolede, mais la rétablir, comme aïant ſubſiſté avant l'invaſion des Sarraſins : ce qu'il tenoit pour certain, ſe fondant ſans doute comme Gregoire VII. ſur la fauſſe decretale d'Anaclet, qui marquoit les Primats comme établis par toute l'Egliſe dès ſon origine. Mais le lecteur ſe peut ſouvenir, que dans toute la ſuite de l'hiſtoire, il n'a rien vû juſques ici de la primatie de Tolede. Sous les Romains l'Eſpagne étoit diviſée en cinq provinces, Tarraconoiſe, Carthaginoiſe, Betique, Luſitanie, & Galice : dont les métropoles étoient Tarragone, Carthagene, Seville, Merida, & Brague : Tolede n'étoit que ſimple évêché. Carthagene aïant été ruinée par les Sueves en 461. Tolede devenuë la capitale des Rois Goths, prit auſſi la dignité de métropole : comme on voit au ſecond concile de Tolede en 531. ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant, que l'Evêque de Tolede étoit Primat de toute la Province Carthaginoiſe : mais le titre de Primat ne ſignifie là que Métropolitain, puiſqu'il ne s'étend que ſur une province. Au XII. concile de Tolede tenu en 681. on augmenta conſiderablement l'autorité de l'Archevêque en lui don-

Sup. liv. LXII. n. 57.

Mariana. lib. IX. c. 19.

Marca de prim. Luggd. n. 124.

Sup. liv. XXXI. n. 22. XXXV. n. 5.

• Livre foixantt-troifiem*. 47* • d’Efpagne. Mais il n’avoit jamais eu de jurif- . diction fur les autres Archevêques, ni par con- An*10°8* fequent de véritable primatie : aufli le Pape pour appuïer le droit de Bernard , le fit ion légat en Efpagne à la place de Richard. Le Pape Urbain écrivit en même tems au XLIV. Roi Alfonfe une lettre , où il lui marque ce qu’il f ^es^Efa accordé à l’Archevêque Bernard , & comme _ il a rétabli Tolede en fon ancienne dignité: to. X.cw. Exhortant à lui obéir comme à un pere , 8c àp*4J8* protéger fonEglife. Puis il ajoute : Nous avons appris avec douleur , que vous avez fait arrêter l’Evêque de faint Jaques , 8c que pendant ' fa prifon vous l’avez fait dépofer de la dignité épifcopale : ce qui cft entièrement contraire aux canons. Et ne vous exeufez point fur ce que c’eft le Cardinal Richard qui l’a fait , puifque le Pape Viftor III. l’a voit privé de la légation. Rétabli fiez donc cet Evêque dans fa • dignité 8c nous l’envoïez avec vos députez , pour être jugé canoniquement : autrement vous nous obligerez à faire contre vous , ce que •nous ne voudrions pas. Cet Evêque de faint Jaques étoit Diegue , que le Roi Sanche predeceffeur d’ Alfonfe avoit fait Evêque d’Iria, dont dépendoit alors Compoftelle. Diegue étoit homme noble , mais tellement Com~ occupé des affaires du dehors, qu’il ne s’appli-f^* M'S‘ quoit pas allez à fon miniftere. Le Roi Alfonle , on ne dit pas pourquoi , le fit mettre en prifon , ce qui caufa de grands troubles dans cette Eglife : Pour s’en difculper , Alfonfe entreprit de mettre un autre Evêque à la place de Diegue ; "8c prit l’occafion du concile affemblé à fainte Marie de Fufelles par le légat Richard Abbé de faint Viétor. Ilenvoïa donc fous main dire à l’Evêque Diegue , que s’il vouloit fortir 4e prifon il falloit qu’il fe confeffât coupable dans Digitized by Google

d'Eſpagne. Mais il n'avoit jamais eu de juriſdiction ſur les autres Archevêques, ni par conſequent de veritable primatie : auſſi le Pape pour appuïer le droit de Bernard, le fit ſon legat en Eſpagne à la place de Richard. AN. 1088.

XLIV. Autres affaires d'Eſpagne. *to. X. conc. p.* 458.

Le Pape Urbain écrivit en même tems au Roi Alfonſe une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'Archevêque Bernard, & comme il a rétabli Tolede en ſon ancienne dignité: l'exhortant à lui obéïr comme à un pere, & à proteger ſon Egliſe. Puis il ajoûte : Nous avons appris avec douleur, que vous avez fait arrêter l'Evêque de ſaint Jaques, & que pendant ſa priſon vous l'avez fait dépoſer de la dignité épiſcopale : ce qui eſt entierement contraire aux canons. Et ne vous excuſez point ſur ce que c'eſt le Cardinal Richard qui l'a fait, puiſque le Pape Victor III. l'avoit privé de la legation. Rétabliſſez donc cet Evêque dans ſa dignité & nous l'envoïez avec vos deputez, pour être jugé canoniquement : autrement vous nous obligerez à faire contre vous, ce que nous ne voudrions pas.

Cet Evêque de ſaint Jaques étoit Diegue, que le Roi Sanche predeceſſeur d'Alfonſe avoit fait Evêque d'Iria, dont dépendoit alors Compoſtelle. Diegue étoit homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas aſſez à ſon miniſtere. Le Roi Alfonſe, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en priſon, ce qui cauſa de grands troubles dans cette Egliſe : Pour s'en diſculper, Alfonſe entreprit de mettre un autre Evêque à la place de Diegue : & prit l'occaſion du concile aſſemblé à ſainte Marie de Fuſelles par le legat Richard Abbé de ſaint Victor. Il envoïa donc ſous main dire à l'Evêque Diegue, que s'il vouloit ſortir

Hiſt. Compoſt. M. S.

4-i. & 4» Hîjp» 466. 471 Uijioire Ecclefiajlique. . „q dans le concile} 8c qu'il appaiferoit le Roi par n.i° °-cettc humiliation. Diegue le laiffa perfuader : . le Roi vint au concile 8c l'y fit amener : il remit fon anneau 8c fa crofTe entre les mains du légat , £c fc déclara devant tout le peuple indigne de Pépifcopat. Alors le legàt prononça, qu'il étoit déchû de la dignité épifcopale, 8c permit d'en mettre un autre à fa place. Auflitôt un Abbé nommé Pierre , indiqué par lç Roi , fut élu 8c ordonné Evêque d'Iria , mais il n'en tint le fiege que deux ans. La même année 1088. Artauld élu Evêque d'Elne en Rouflilton , vint à Rome pouf fe ^Mar'aV.' ^a*re ^crer P11- 1° Pape Urbain : Car fon meCcn.ord, c. tropolitain Dalmace Archevêque de Narbone refufoit de le facrer , à caufe d'un ferment qu' Artauld avoit fait aux chanoines après fon élection pour la confervation des biens de l'Eglife. Dalmace prétendoit fans doute , que ce ferment étoit fîmoniaque : mais Artauld foutenoit qu'il ne l'étoit point , puifqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élû. C'êft ce qu'il affirma par ferment devant le Pape, qui le facra Evêque , après qu'il fe fut ainfi purge du foupçon de fimonie. En Allemagne lefchifme s'affoiblifibit : Guelfe Duc de Bavière reprit' la ville d'Augsbcurgj prit Sigefroi, qui en avoit ufurpé le fiege, 8c an‘ y réta.blit Vigold Evêque catholique, qui mourut la même année. L'Evêque fehifmatique de Wormes touché de repentir fe réunit àPEglifc, . & renonçant à Pépifcopat , entra dans le monafterc d'Hïrfaugepour y faire penitence. Leshabitans de Mets c ha fièrent entièrement de la ville l'ufurpateur Brunon , 8c s'engagèrent par ferment à ne recevoir point d'autre Evêque qu'Herman leur légitimé pafteur alors prifonnier en Tofcane ; où il aima mieux demeurer , que d'emXLV. Eelife d'AU<ma gne, Digitized by Goojjlc

AN. 1088. dans le concile; & qu'il appaiſeroit le Roi par cette humiliation. Diegue ſe laiſſa perſuader : le Roi vint au concile & l'y fit amener : il remit ſon anneau & ſa croſſe entre les mains du legat, & ſe declara devant tout le peuple indigne de l'épiſcopat. Alors le legat prononça, qu'il étoit déchû de la dignité épiſcopale, & permit d'en mettre un autre à ſa place. Auſſitôt un Abbé nommé Pierre, indiqué par le Roi, fut élû & ordonné Evêque d'Iria, mais il n'en tint le ſiege que deux ans.

S. q. 3. c. 2. t. Marca V. Concord. c. 41. & 4. Marca Hiſp. 466.

La même année 1088. Artauld élû Evêque d'Elne en Rouſſillon, vint à Rome pour ſe faire ſacrer par le Pape Urbain : Car ſon metropolitain Dalmace Archevêque de Narbone refuſoit de le ſacrer, à cauſe d'un ſerment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après ſon élection pour la conſervation des biens de l'Egliſe. Dalmace prétendoit ſans doute, que ce ſerment étoit ſimoniaque : mais Artauld ſoutenoit qu'il ne l'étoit point, puiſqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élû. C'eſt ce qu'il affirma par ſerment devant le Pape, qui le ſacra Evêque, après qu'il ſe fut ainſi purgé du ſoupçon de ſimonie.

XLV. Egliſe d'Allemagne.

Bertold. an. 1088.

En Allemagne le ſchiſme s'affoibliſſoit : Guelfe Duc de Baviere reprit la ville d'Augsbourg, prit Sigefroi, qui en avoit uſurpé le ſiege, & y rétablit Vigold Evêque catholique, qui mourut la même année. L'Evêque ſchiſmatique de Wormes touché de repentir ſe réünit à l'Egliſe, & renonçant à l'épiſcopat, entra dans le monaſtere d'Hirſauge pour y faire penitence. Les habitans de Mets chaſſerent entierement de la ville l'uſurpateur Brunon, & s'engagerent par ſerment à ne recevoir point d'autre Evêque qu'Herman leur legitime paſteur alors priſonnier

Livre foixantc-troifièrrte. 473 d’embraflcr le fehiime pour jouir de ion évêché : Vecilon Archevêque de Mayence 8c Meinard Evêque de Virsbourg, les plus fçavans des fehifmatiques moururent excommuniez. Mais • les Catholiques firent aufli de grandes pertes : Bertold 8c Bernard fçavans hommes 8c docteurs fameux moururent. Burchard Evêque d’Halberftat fut tué le fixiéme d’ Avril ; Gebehard Archevêque de Salsbourg mourut le quinziéme de Juin, c’étoit le chef des Catholiques, 8c il nous refte un livre de lui contre ' les Içhifmati- . Sues. Pierre Ignée moine de Vallombreufe, 8c *»• epuis Cardinal Evêque d’Albané , mourut le 'siï'liv. huitième de Janvier de l’année fuivante ioSp.LXv.’n. 28. en grande réputation de fainteté. Le Roi Herman abandonné des Saxons fe retira en Loraine, où il mourut cetfe année 1088. la feptiéme de (on régné : mais les Saxons chafferent . bien-tôt de nouveau l’Empereur Henri. L’année fuivante 1089. Herman Evêque de “BertM. an. Mets revint chez lui pprès une longue captivi- 10 té , 8c y fut reçu agr éablement de plu] leurs. L’ufurpateur Brunon tomba dans un mépris general , étant odieux par fes mœurs infâmes , même à l’Empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin il fut réduit à fe retirer chez le Comte Albert fon pere , qui étoit du parti catholique. Outre Herman il y avoit quatre Evêques qui foutenoient les Catholiques en Allemagne: fçavoir Adalberon de Virsbourg, Altman de Pafiàu , Albert de Wormes , 8c Gebehard de Confiance. Ce dernier étoit parfaitement connu du Pape Urbain , qui l’avoit luimême ordonné Evêque étant légat en Allema* gne : c’eft pourquoi il le fit fon légat dans ce roïaume , c’eft-a--dire‘dans toute l’ Allemagne , la Bavière, la Saxe 8c les pais voifins , par une lettre decretale donnée en concile, • Ge« Digitized by Google

d'embraſſer le ſchiſme pour jouir de ſon évêché : Vecilon Archevêque de Mayence & Meinard Evêque de Virsbourg, les plus ſçavans des ſchiſmatiques moururent excommuniez. Mais les Catholiques firent auſſi de grandes pertes : Bertold & Bernard ſçavans hommes & docteurs fameux moururent. Burchard Evêque d'Halberſtat fut tué le ſixiéme d'Avril ; Gebehard Archevêque de Salsbourg mourut le quinziéme de Juin, c'étoit le chef des Catholiques, & il nous reſte un livre de lui contre les ſchiſmatiques. Pierre Ignée moine de Vallombreuſe, & depuis Cardinal Evêque d'Albane, mourut le huitiéme de Janvier de l'année ſuivante 1089. en grande reputation de ſainteté. Le Roi Herman abandonné des Saxons ſe retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088. la ſeptiéme de ſon regne : mais les Saxons chaſſerent bien-tôt de nouveau l'Empereur Henri.

AN. 1089.

Bertold. an. 1089. Sup. liv. LXI. n. 28.

L'année ſuivante 1089. Herman Evêque de Mets revint chez lui après une longue captivité, & y fut reçû agréablement de pluſieurs. L'uſurpateur Brunon tomba dans un mépris general, étant odieux par ſes mœurs infames, même à l'Empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin il fut reduit à ſe retirer chez le Comte Albert ſon pere, qui étoit du parti catholique. Outre Herman il y avoit quatre Evêques qui ſoutenoient les Catholiques en Allemagne : ſçavoir Adalberon de Virsbourg, Altman de Paſſau, Albert de Wormes, & Gebehard de Conſtance. Ce dernier étoit parfaitement connu du Pape Urbain, qui l'avoit lui-même ordonné Evêque étant legat en Allemagne : c'eſt pourquoi il le fit ſon legat dans ce roïaume, c'eſt-à-dire dans toute l'Allemagne, la Baviere, la Saxe & les païs voiſins, par une

Bertold. an. 1089.

* _____ 474 Hijtoîre Ecclefiaftique". An io8q . Gebehard avoit envoie a Rome Eginon , de* n j r , V Puis Abbé de faint Ulric d'Augsbourg , quis'éa. Canif. tant deguife , échappa aux ichifmatiques. II portoit des lettres par lefquelles Gebchard conîultoit le Pape fur plufieurs queftions touchant * 4 les excommuniez. Sur quoi le Pape lui réponrt. X. ccnc. dit par cette decretale : Nous tenons pourexcommunié au premier degré l'herelïarque de Ravenne ufurpateur de l'Egliiè Romaine , avec le Roi Henri au fécond rang ceux qui les aident d'argent , .de confeil ou d'obéi fiance , principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignitez ecclefiaftiques. Au troifiéme rang font. ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en nôtre focieté fans penitence : que nous ipoderons félon qu'ils ont agi par ignorance , par crainte ou par neceffité. Car nous voulons que l'on traite avec . plus de rigueur, ceux qui font tombez volontairement ou par negligeqce , ce que nous laiffor.s à vôtre difcretion. Quant aux clercs ordonnez par des Evêques excommuniez , nous n'en portons pas encore de jugement , parce qu'il faut un concile general : nous vous répondons toutefois , quant à prefent, que vous pouvez laiflèr dansles ordres qu'ils ont reçus , ceux qui ont été ordonnez par des Evêques excommuniez , mais auparavant catholiques : pourvû que ces Evêques ne fufïènt pas fimoniaques , 8c que les clercs dont il s'agit , n'aïent pas reçu d'eux les ordres par fimonie : pourvû auflî qu'ils foient recommandables par leurs mœurs 8c leur dodtrine. A ces conditions vous pourrez les laiflèr dans leurs ordres , après * leur avoir impofé la penitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons . point de monter aux ordres fuperieurs , linon . •• • pour Digitizêd by Googlé

AN.1089. Gebehard avoit envoïé à Rome Eginon, depuis Abbé de ſaint Ulric d'Augsbourg, qui s'étant déguiſé, échappa aux ſchiſmatiques. Il portoit des lettres par leſquelles Gebehard conſultoit le Pape ſur pluſieurs queſtions touchant les excommuniez. Sur quoi le Pape lui répondit par cette decretale : Nous tenons pour excommunié au premier degré l'hereſiarque de Ravenne uſurpateur de l'Egliſe Romaine, avec le Roi Henri au ſecond rang ceux qui les aident d'argent, de conſeil ou d'obéïſſance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignitez eccleſiaſtiques. Au troiſiéme rang ſont ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en nôtre ſocieté ſans penitence : que nous moderons ſelon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par neceſſité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui ſont tombez volontairement ou par negligence, ce que nous laiſſons à vôtre diſcretion.

Udeſcalc. to. 2. Caniſ.

to. X. conc. p. 445.

Quant aux clercs ordonnez par des Evêques excommuniez, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile general : nous vous répondons toutefois, quant à preſent, que vous pouvez laiſſer dans les ordres qu'ils ont reçûs, ceux qui ont été ordonnez par des Evêques excommuniez, mais auparavant catholiques : pourvû que ces Evêques ne fuſſent pas ſimoniaques, & que les clercs dont il s'agit, n'aïent pas reçû d'eux les ordres par ſimonie : pourvû auſſi qu'ils ſoient recommandables par leurs mœurs & leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laiſſer dans leurs ordres, après leur avoir impoſé la penitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons

» ► Lèvre foixante-troifiéme. 47 y |>our une grande utilité de l’Eglife 8c rarement. . Le Pape permet de même pour la neceffité pre- N* fente de l’Eglife contre les fchifmatiques , de laitier ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres 8c les autres clercs tombez dans le crime : marquant toutefois qu’il ne veut point donner d’atteinte à l’ancienne difcipline, qui ne réhabilitait jamais les clercs criminels, quelque pénitence qu’ils eu tient faite. Le Pape donne enfuite à Gebehard la jurifdiétion fur l’ifle de Richenou , fauf l’exemption des moines : aufquels il lui commande de donner un Abbé catholique , aufiî-bien qu’à faint Gai 8c aux autres monafteres qui en manquent. Il lui enjoint encore cfe pourvoir aux évêchez d’Aoufte 8c de Cotre, 8c aux autres où l’Evêque de Paflâu ne pourra venir. Car , ajçmte-t-il , nous lui avons donné , comme à vous , la commilîion de gouverner à nôtre place la Saxe , l’Allemagne 8c les autres païs voifîns : afin que vous reprouviez les mauvaifes ordinations, que vous confirmiez les bonnes ; 8c que vous régliez toutes les affaires ecclefiaftiques , après avoir pris confeil des hommes pieux , jufques à ce que vous puilîiez recevoir un légat plus particulier du faint Siégé. La bulle efl; datée de Rome le dix-huitiéme d’ Avril. Il n’étoit pas aifé de tenir alors le jufte mi- XLVï. lieu entreJa trop grande indulgence , qui eût Suite da affoibli la difcipline, 8c la qgueur exceflive qffi • 1 me* eût révolté les coupables. Car Guibert 8c fes "Bertolt!, an. feélateurs ne ceffoient de faire des ordinations I0®9* dans les lieux de l’obéïflance du Roi Henri», 8c de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniez, que les Catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le Pape tint cette année un concile gene- Btrtold. ral de cent quinze Evêques , où il y a apparence Digitized by Google

pour une grande utilité de l'Egliſe & rarement. Le Pape permet de même pour la neceſſité preſente de l'Egliſe contre les ſchiſmatiques, de laiſſer ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres & les autres clercs tombez dans le crime: marquant toutefois qu'il ne veut point donner d'atteinte à l'ancienne diſcipline, qui ne rehabilitoit jamais les clercs criminels, quelque penitence qu'ils euſſent faite. AN. 1089.

Le Pape donne enſuite à Gebehard la juriſdiction ſur l'iſle de Richenou, ſauf l'exemption des moines: auſquels il lui commande de donner un Abbé catholique, auſſi-bien qu'à ſaint Gal & aux autres monaſteres qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchez d'Aouſte & de Coïre, & aux autres où l'Evêque de Paſſau ne pourra venir. Car, ajoûte-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commiſſion de gouverner à nôtre place la Saxe, l'Allemagne & les autres païs voiſins: afin que vous reprouviez les mauvaiſes ordinations, que vous confirmiez les bonnes; & que vous regliez toutes les affaires eccleſiaſtiques, après avoir pris conſeil des hommes pieux, juſques à ce que vous puiſſiez recevoir un legat plus particulier du ſaint Siege. La bulle eſt datée de Rome le dix-huitiéme d'Avril.

XLVI. Suite du ſchiſme.

Il n'étoit pas aiſé de tenir alors le juſte milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affoibli la diſcipline, & la rigueur exceſſive qui eût revolté les coupables. Car Guibert & ſes ſectateurs ne ceſſoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéïſſance du Roi Henri, & de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniez, que les Catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le Pape tint cette année un concile gene- *Bertold. an. 1089.* *Bertold.*

_ 47^ Ht flotte Ecclefiaftîque. Ak 1080 cc ^ue ^>on confirma l'indulgence à l'égard des "'fchifmatiques. Car les Romains chaflèrent honteufement Guibert , 8c lui firent promettre par ferment , qu'il n'ufurperoit plus le faint Siégé. Il confervoit toujours celui de Ravenne ; 8c dans toutes les chartes de cette Eglife il fe nomme Guibert Archevêque , hors une feule , où il prend le nom de Clement ; 8c ce qui ert de plus Singulier , celles où il fe nomme Guibert, font dattées du Pontificat de Clement, comme fi . c'étoit deux hommes différons. X. cnn:. Les deux partis cherchoient à faire la paix; t8 r8. ex gc il y eut une conférence des Ducs 8c des Comtes* catiî°liques , avec l'Empereur Henri. Ils lui S't- 3 1 1 . promettoient leurs fecours pour le rétablir dans fen roïaume , s'il vouloit abandonner Guibert 8c reconnoître Urbain; 8c il ne s'en éloignoit pas beaucoup : mais.il vouloit avoir le confentement des Seigneurs dé fon parti. Entre ceuxci étoient les Evêques ordonnez par lesfehifmatiques , qui votant qu'ils feraient infailliblement depofez avec Guibert , .détournèrent abfolument l'Empereur de fe reconcilier avec le Pape. Pour fortifier d'autant plus le parti catholique , le Pape Urbain ' perfuada à la Comteiïè Mathilde d'époufer Guelfe fils de Guelfe Duc de Bavière , 8c petit fils d'Azon Marquis dcFerSup. Kv. rare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans 8c LX//.n. ■jz.cg avoit quarante-trois : aufli ne fit-eiie ce ma'Bertn'.d. nage que par obéiffence au Pape , pour être «m. 1089. mieux en état de foutenir l'Eglife Romaine «5- contre les fehifmatiques ; 8c Guelfe protefta depuis , qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'Erftpereur Henri. XLVil. L'Angleterre perdit cette année , l'ArchevêFindeLan-que Lanfranc, une des grandes lumières de ce Cantorbe- *icc^e > reftaui'ateur de l'Angleterre pour le ri. ipirituel , Comme le Roi Guillaume le conque- rant

Digitizi

An. 1089. ce que l'on confirma l'indulgence à l'égard des ſchiſmatiques. Car les Romains chaſſerent honteuſement Guibert, & lui firent promettre par ſerment, qu'il n'uſurperoit plus le ſaint Siege. Il conſervoit toûjours celui de Ravenne; & dans toutes les chartes de cette Egliſe il ſe nomme Guibert Archevêque, hors une ſeule, où il prend le nom de Clement; & ce qui eſt de plus ſingulier, celles où il ſe nomme Guibert, ſont dattées du Pontificat de Clement, comme ſi c'étoit deux hommes differens.

to. X. conc. p. 1818. *ex Rub. hiſt. Raven. lib. 5. p.* 311. Les deux partis cherchoient à faire la paix; & il y eut une conference des Ducs & des Comtes catholiques, avec l'Empereur Henri. Ils lui promettoient leurs ſecours pour le rétablir dans ſon roïaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain; & il ne s'en éloignoit pas beaucoup : mais il vouloit avoir le conſentement des Seigneurs de ſon parti. Entre ceux-ci étoient les Evêques ordonnez par les ſchiſmatiques, qui voïant qu'ils ſeroient infailliblement depoſez avec Guibert, détournerent abſolument l'Empereur de ſe reconcilier avec le Pape.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le Pape Urbain perſuada à la Comteſſe Mathilde d'épouſer Guelfe fils de Guelfe Duc de Baviere, & petit fils d'Azon Marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans & en avoit quarante-trois : auſſi ne fit-elle ce mariage que par obéïſſance au Pape, pour être mieux en état de ſoutenir l'Egliſe Romaine contre les ſchiſmatiques; & Guelfe proteſta depuis, qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'Empereur Henri.

Sup. liv. LXII. n. 32. *Bertold. an.* 1089. *& 1095.*

XLVII. Fin de Lanfranc. L'Angleterre perdit cette année, l'Archevêque Lanfranc, une des grandes lumieres de ce

f Livre- fo ixantt-troijteme. 477 rant pour le temporel Ce Prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en AN.1089. Normandie , il laiflbit à Lanfranc la gai de de wa Lanfr. l'Angleterre ; tous les Seigneurs lui obéiflbientc*lî* t & l'aidoient g détendre le roiaume 8c y main- tenir la paix , iuivant les loix du pais : Lanfranc ne laiflbit pas de venir quelquefois trouver le Roi en Normandie, comme il fit en 1077.C, 8. il profita de cette occalion pour revoir l'Abbaïe du Bec , dont il avoit été tiré , 8c il y fut reçu avec la joie que l'on peut imaginer , par le vénérable Abbe Hclloüin , qui avoif déjà été le vifiter en Angleterre. Dans l'une 8c l'autre vifitec.7. • Lanfranc , oubliant fa dignité , reconnoiflbit toûjours Heiloiiin pour fon maître : à Cantorberi il lui rendit tous les honneurs poflibles : au Bèc il voulut être traité comme les autres moines , 8c vécut avec eux en frère : reprenant Ion ancienne place de Prieur , au lieu de la chai- ™ta ^rr!‘ re épifcopalc qu'on lui avoit préparée. 11 fif dédicacé de l'Eglife de ce monaftere le vingttroiliéme d'Octobrc 1077. L'Archevêque Lanfranc rebâtit de fond en vit 4 Lanfr. comble l'Egiiie métropolitaine de Cantorberi , *• 10* brûlée quelques années auparavant , 8c repara les lieux réguliers pour les moines qui deifervoient cette Eglife. 11 bâtit deux hôpitaux hors de la ville ; 8c retira plufieurs terres allienées de ion Eglife. Il s'oppolà aux vexations d'Eu-»-it. des freredu Roi Guillaume, Evêque de Bayeux &. Comte de Cant ; 8c délivra , non feulement les fujets de l'Eglife , mais tous les habitans de la province des exaéfcions indûës dont il les avoit chargez. Lanfranc permit à Thomas ^T-U•1X^ çhevêque d'Yorc, de faire ordonner un Eve- $• que pour les îles Orcades par deux Evêques Jufïvagans de Cantorberi : mais il fupprimale" iiege épifcopal de faint Martin aux fauxbourgs de Digitized by Google

rant pour le temporel Ce Prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en Normandie, il laiſſoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre : tous les Seigneurs lui obéiſſoient & l'aidoient à défendre le roïaume & y maintenir la paix, ſuivant les loix du païs : Lanfranc ne laiſſoit pas de venir quelquefois trouver le Roi en Normandie, comme il fit en 1077. il profita de cette occaſion pour revoir l'Abbaïe du Bec, dont il avoit été tiré, & il y fut reçû avec la joïe que l'on peut imaginer, par le venerable Abbé Helloüin, qui avoit déja été le viſiter en Angleterre. Dans l'une & l'autre viſite Lanfranc, oubliant ſa dignité, reconnoiſſoit toûjours Helloüin pour ſon maître : à Cantorberi il lui rendit tous les honneurs poſſibles : au Bec il voulut être traité comme les autres moines, & vêcut avec eux en frere : reprenant ſon ancienne place de Prieur, au lieu de la chaire épiſcopale qu'on lui avoit preparée. Il fit la dedicace de l'Egliſe de ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Octobre 1077.

AN. 1089. *vita Lanfr.* c. 15. c. 8. c. 7. *vita Herl. ſec. 6. Ben. par. 2. p.* 354.

L'Archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'Egliſe metropolitaine de Cantorberi, brûlée quelques années auparavant, & repara les lieux reguliers pour les moines qui deſſervoient cette Egliſe. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville ; & retira pluſieurs terres allienées de ſon Egliſe. Il s'oppoſa aux vexations d'Eudes frere du Roi Guillaume, Evêque de Bayeux & Comte de Cant ; & délivra, non ſeulement les ſujets de l'Egliſe, mais tous les habitans de la province des exactions indûës dont il les avoit chargez. Lanfranc permit à Thomas Archevêque d'Yorc, de faire ordonner un Evêque pour les îles Orcades par deux Evêques ſuffragans de Cantorberi : mais il ſupprima le

vita Lanfr. n. 20. n. 21. n. 31. *Lanfr.* ep. n. 32.

478 Hijloire Eeclefîaftiqtie. An 1080 Cantorberi, °ù toutefois il n’y avoit qu’un corévêque. ”• Nonobftant fes grandes occupations il s’appliquoit à corriger les exemplaires des livres eccleiiaftiques , particulièrement de» faintes Ecritures ; 8c on en trouve encore ‘de corrigez de fa main. Il étoit très-liberal, 8c fes aumônes montoient pa,r an jufques à cinq cens livres. Il mourut la dixiéme année de fon pontificat le vingt - huitième de Mai 1089. Il laifla pluiïeurs écrits dontjes principaux font le traité de l’Euchariftie par Berenger 8c diverfes lettres. Sa doctrine rendit l’abbaïe du Bec une école célébré , 8c ce fut alors, que les Normans commencèrent à cultiver les lettres , qu’ils avoient négligées depuis leur convérlion fous leurs cinq premiers Ducs. Mais on venoit étudier fous Lanfranc des provinces voifines, de France, de • G^fcogne , de Bretagne , de Flandres. Entre fes difciples les plus fameux furent Anfelme , depuis Pape fous le nom d’Alexandre II. Guitmond Archevêque d’Averfe , Guillaume Archevêque de Rouen , Hemoft 8c Gondulfe Evêques de Rochefter, Foulques de Beauvais, Ives de Chartres , 8c plufieurs autres Evêques : fur tout faint Anfelme fon fucceflèur dans le fiege de Cantorberi. XL VIII. Berenger Evêque d’Aufone ou VicenCataloMecropo- gne , étoit depuis long-tems à Rome , où il Pourfùivoit le rétabliflemeat de la métropole de Tarragone. Cette ville , qui fous les Romains donnoit le nom au tiers de l’Efpagne , avoit été tellement ruinée depuis l’invafion des Mores , que fon évêché avoit été uni à celui d’Aufone , 8c la province foumifé à la métropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Berenger obtint du Pape Urbain II. une bulle addrefleeaux trois Comtes Berenger de Barcelone , Ermengaud d’Urragone. Hifp. IV. p. 4.68. jtppend. Marc* n. ! ®î■

AN.1089. de Cantorberi, où toutefois il n'y avoit qu'un corévêque.

n. 36. Nonobſtant ſes grandes occupations il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres eccleſiaſtiques, particulierement des ſaintes Ecritures; & on en trouve encore de corrigez de ſa main. Il étoit très-liberal, & ſes aumônes montoient par an juſques à cinq cens livres. Il mourut la dixiéme année de ſon pontificat le vingt-huitiéme de Mai 1089. Il laiſſa pluſieurs écrits dont les principaux ſont le traité de l'Euchariſtie par Berenger & diverſes lettres. Sa doctrine rendit l'abbaïe du Bec une école celebre, & ce fut alors, que les Normans commencerent à cultiver les lettres, qu'ils avoient negligées depuis leur converſion ſous leurs cinq premiers Ducs. Mais on venoit étudier ſous Lanfranc des provinces voiſines, de France, de Gaſcogne, de Bretagne, de Flandres. Entre ſes diſciples les plus fameux furent Anſelme, depuis Pape ſous le nom d'Alexandre II. Guitmond Archevêque d'Averſe, Guillaume Archevêque de Roüen, Hernoſt & Gondulfe Evêques de Rocheſter, Foulques de Beauvais, Ives de Chartres, & pluſieurs autres Evêques: ſur tout ſaint Anſelme ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Cantorberi.

XLVIII. Metropole de Tarragone.

Berenger Evêque d'Auſone ou Vic en Catalogne, étoit depuis long-tems à Rome, où il pourſuivoit le rétabliſſement de la metropole de Tarragone. Cette ville, qui ſous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Eſpagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invaſion des Mores, que ſon évêché avoit été uni à celui d'Auſone, & la province ſoumiſe à la metropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Berenger obtint du Pape Urbain II. une bulle addreſſée aux trois

Marca Hiſp. IV. p. 468.

Append. Marcæ n.

Livre folxante-troifiéme. 4.79 d’Urgel 8c Bernard de Befalu , aux Evêques de ^ g la province 8c à tout le clergé 8c la noblefiè ; ’ ** {>ar laquelle le Pape les exhorte à faire tous eurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en forte que l’on puifïè y remettre un fiege épifcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour penitence, 8c promet à ceux qui dévoient aller à Jerufalem ou ailleurs, la même indulgence que s’ils avoient accompli leur pelerinaga. Cette ville étant rétablie pour le temporel , if promet de lui rendre fes privilèges pour le fpirituel , c’eft-à-dire , le droit de métropole : fauf toutefois le droit de l’Eglifè de Narbone , fi elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l’autorité du farnt Siégé. Cette bulle eft datée de Rome du premier de Juillet la fécondé année du pontificat d’Urbain II. indiétion douzième , qui eft l’an 1089. Elle fut expediéç par Jean diacre • cardinal, qui eft Jean Gaëtan, 8c l’oft voit par là , que dès-lors il étoit chancelier de l’Eglife Romaine. Cette affaire eut des fuites , 8c Berenger devint , comme il prétendoit , Arche- •. vêque de Tarragone. Le Pape paffa enfuite dans laPouille, où le XLIX. dixiéme de Septembre il tint un concile à de Melfe. Tous les Evêques du pais y aflifterent au t0.x'ctm. nombre de foixante 8c dix, 8c douze Abbez,/». +78. le Duc Roger s’y trouva avec tous les Seigneur* , 8c y fit hommage lige au Pape. Le fécond jour du concile on y publia feize canons , qui ne font que confirmer les anciens contre les inveftitures. On défend d’ordonner un foudiacre 4* avant quatorze ans , un diacre avant vingtquatre, un prêtre avant trente , 8c de mettre dans le clergé des hommes de condition fervile. On condamne les clercs acéphales ou indé-«- **• pendans & les moines vagabons. On permet <.9- *•« aux ' Digitized by Google

d'Urgel & Bernard de Beſalu, aux Evêques de la province & à tout le clergé & la nobleſſe ; par laquelle le Pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en ſorte que l'on puiſſe y remettre un ſiege épiſcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour penitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jeruſalem ou ailleurs, la même indulgence que s'ils avoient accompli leur pelerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ſes privileges pour le ſpirituel, c'eſt-à-dire, le droit de metropole : ſauf toutefois le droit de l'Egliſe de Narbone, ſi elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du ſaint Siege. Cette bulle eſt datée de Rome du premier de Juillet la ſeconde année du pontificat d'Urbain II. indiction douziéme, qui eſt l'an 1089. Elle fut expediée par Jean diacre cardinal, qui eſt Jean Gaëtan, & l'on voit par là, que dès-lors il étoit chancelier de l'Egliſe Romaine. Cette affaire eut des ſuites, & Berenger devint, comme il prétendoit, Archevêque de Tarragone. AN. 1089.

XLIX. Concile de Melfe. *to. X. conc. p.* 478.

Le Pape paſſa enſuite dans la Poüille, où le dixiéme de Septembre il tint un concile à Melfe. Tous les Evêques du païs y aſſiſterent au nombre de ſoixante & dix, & douze Abbez, le Duc Roger s'y trouva avec tous les Seigneurs, & y fit hommage lige au Pape. Le ſecond jour du concile on y publia ſeize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les inveſtitures. On défend d'ordonner un ſoudiacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant trente, & de mettre dans le clergé des hommes de condition ſervile. On condamne les clercs acephales ou indé- *c.* 4. *c.* 11.

Livre foixante-troifiéme. 48 i 1 En ce voïage de Poiiille faint Bruno fonda- . teur des Chartreux accompagnoit le Pape , qui l'avoit appelle auprès de lui pour fe fervir de fes g. Bruno confeils. Bruno étoit né à Cologne , où il fut fondateur chanoine de faint Cunibert. Il vint étudier à des Char* Reims étant encore jeune , y fut chanoine , "mmb. chancelier 8c maître des grandes études: car il étoit un des plus fameux docteurs de fon tems. 6.n if.&i. J'ai marqué les différends qu'il eut avec Manaf- ^olBjr ics alors Archevêque de Reims , dont il ne pou- s*p!n.l. voit fouffrir les déreglemens; 8c ce fut la caufe l. de vm de fa retraite : comme raporte Guibert Abbé de/"',,t-11* Nogent auteur du tems. Il y avoit , dit-il , à Reims un homme nom-* mé Bruno inftruit des arts liberaux 8c reéteur des grandes études , très-renommé dans les Eglifes de Gaule : qui ne pouvant fouffrir les mauvaifes moeurs de l'Archevêque Manaflcs , fortit de la ville avec quelques autres des plus confiderables du clergé de Reims. Il refolut même de renoncer au monde 8c de s'éloigner de toutes fes connoi fiances. Bruno dit lui-même, qu'un *p-*d H*jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert prévôt de cette Eglife , 8c untroifiéme nommé Fulcius, après avoir parlé quelque tems de la vanité des plaifirs 8c des richeflès de ce monde, 8c des joyes de la gloire éternelle : ils firent vœu de quitter le fiecle au plûtôt, 8c de prendre l'habit monaftique; l'exccution fut différée, parce que Fulcius alla à Rome , 8c ils la remirent à fon retour. Comme il tarda long-tems , Raoul fe refroidit 8c demeura à Reims, dont il fut depuis Archevêque: mais Bruno fuivit conftamment fon defièin. Pour cet effet, jl alla trouver Hugues Evêque df Grenoble, qui aïant été élu en 1080. au concile d'Avignon 8c facré à Rome par le Pape Grégoire VII. quitta fon diocefe, 8c fc retira à Tome XIII . X la Digitized by Google

En ce voïage de Poüille ſaint Bruno fondateur des Chartreux accompagnoit le Pape, qui l'avoit appellé auprès de lui pour ſe ſervir de ſes conſeils. Bruno étoit né à Cologne, où il fut chanoine de ſaint Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancelier & maître des grandes études : car il étoit un des plus fameux docteurs de ſon tems. J'ai marqué les differends qu'il eut avec Manaſſés alors Archevêque de Reims, dont il ne pouvoit ſouffrir les déreglemens ; & ce fut la cauſe de ſa retraite : comme raporte Guibert Abbé de Nogent auteur du tems.

AN. 1589. L. S. Bruno fondateur des Chartreux. *Mabill. præf. 2. ſæc 6. n. 85. & 2. Apolog. Manaſſ. Sup. n. 2. l. de vita ſua. c. 11.*

Il y avoit, dit-il, à Reims un homme nommé Bruno inſtruit des arts liberaux & recteur des grandes études, très-renommé dans les Egliſes de Gaule : qui ne pouvant ſouffrir les mauvaiſes mœurs de l'Archevêque Manaſſés, ſortit de la ville avec quelques autres des plus conſiderables du clergé de Reims. Il reſolut même de renoncer au monde & de s'éloigner de toutes ſes connoiſſances. Bruno dit lui-même, qu'un jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert prevôt de cette Egliſe, & un troiſiéme nommé Fulcius, aprés avoir parlé quelque tems de la vanité des plaiſirs & des richeſſes de ce monde, & des joyes de la gloire éternelle : ils firent vœu de quitter le ſiecle au plûtôt, & de prendre l'habit monaſtique ; l'execution fut differée, parce que Fulcius alla à Rome, & ils la remirent à ſon retour. Comme il tarda long-tems, Raoul ſe refroidit & demeura à Reims, dont il fut depuis Archevêque : mais Bruno ſuivit conſtamment ſon deſſein.

ep. ad Radulf.

Pour cet effet, il alla trouver Hugues Evêque de Grenoble, qui aïant été élu en 1080. au concile d'Avignon & ſacré à Rome par le Pape

_____ 4®1 Hijleîre Icckfiajlique. An i 8g ^ Chaife-Diai • niais après y avoir paffé un an vttaibtg.^ »ns ^es cxcrc*ces de la vie monaftique, il ree.x. 3. prit, par ordre du même Pape, la conduite de ’Büü. t. fon Eglife; 8c il y avoit trois ans qu’il y étoit sifr. to.). revenu quand Bruno le vint trouver. Il avoit fix compagnons, le do&eur Landuin né à Luqucs en Tofcane , Etienne de Bourg, Ecienne de Die , tous deux chanoines de faint Ruf près d’Avignon , qui s’étoient joints à lui par la permif* fion de leur Abbé : Hugues qu’ils nommoient le chapellain, parce que c’étoit le feul prêtre d’entre eux , 8c deux laïques André 8c Guérin. Ils chcrchoient un lieu propre pour la vie éremitique, 8c n’en avoient point encore trouvé; 8c ils étoient attirez par la réputation du faint Evêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié 8c refpeâ , leur confeilla de s’établir dans la chartreufe, lieu folitaire entouré de montagnes af-freufes 8c de difficile accès au voifinagc de Grenoble. Il avoit vû en fonges, vers le mêmctems, fèpt étoiles qui le conduifoient en ce défèrt, où il lui fembloit que Dieu fc bâtiffoit une demeure. Bruno 8c fes compagnons commencèrent à frsf.n. • : habiter la chartreufe vers la faint Jean l’an 1084. 8c par une charte du mois fuivant , Hugues défendit aux femmes de paflcr par la terre des frères de la chartreufe , 8c à qui que ce fut d’y pêcher, d’y chaflèr ou d’y mener paître des beftiaux. Guibert décrit ainfi la maniéré dont ils Dt vita y vivoient. Ils ont, dit-il, une églife 8c chacun Jtu.c.ii- une cejju|e autour de l’enceinte du monaftere , où ils travaillent , dorment 8c mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépenfier leur nourriture, fçavoir du pain 8c des legumes; qui eft leur feul mets, 8c chacun le fait cuire chez foi. Ils ont de l'eau pour boire 8c pour les autres ufages , d’un ruiffeau q*i coule devant toutes • leur* 5g{e

AN. 1589. *vita Hug. c. 2. 3. Boll. 1. Apr. to. 9.* la Chaiſe-Dieu : mais après y avoir paſſé un an dans les exercices de la vie monaſtique, il reprit, par ordre du même Pape, la conduite de ſon Egliſe ; & il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu quand Bruno le vint trouver. Il avoit ſix compagnons, le docteur Landuin né à Luques en Toſcane, Etienne de Bourg, Etienne de Die, tous deux chanoines de ſaint Ruf près d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permiſſion de leur Abbé : Hugues qu'ils nommoient le chapellain, parce que c'étoit le ſeul prêtre d'entre eux, & deux laïques André & Guerin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie éremitique, & n'en avoient point encore trouvé ; & ils étoient attirez par la réputation du ſaint Evêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié & reſpect, leur conſeilla de s'établir dans la chartreuſe, lieu ſolitaire entouré de montagnes affreuſes & de difficile accés au voiſinage de Grenoble. Il avoit vû en ſonges, vers le même tems, ſept étoiles qui le conduiſoient en ce déſert, où il lui ſembloit que Dieu ſe bâtiſſoit une demeure.

Mabill. præf. n. 86. Bruno & ſes compagnons commencerent à habiter la chartreuſe vers la ſaint Jean l'an 1084. & par une charte du mois ſuivant, Hugues défendit aux femmes de paſſer par la terre des freres de la chartreuſe, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chaſſer ou d'y mener paître des beſtiaux. Guibert décrit ainſi la maniere dont ils y vivoient. Ils ont, dit-il, une égliſe & chacun une cellule autour de l'enceinte du monaſtere, où ils travaillent, dorment & mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépenſier leur nourriture, ſçavoir du pain & des legumes ; qui eſt leur ſeul mets, & chacun le fait cuire chez ſoi.

De vita ſua. c. 11.

Livre foixante-troifîéme. 485 _____ leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poiflon & du fromage les diman- AN.1/89. ches 8c les grandes fêtes : je dis du poiflon , non pas qu'ils achètent , mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de perfonne ni or ni argent , ni omemens d'Eglilè , linon un calice d'argent. Ils s'aflèmblent à l'Egli* fe , non aux heures ordinaires comme nous , mais à certaines heures. Ils entendent la meflè , li je ne me trompe, les dimanches 8c les fêtes folemnelles. Ils ne parlent prefque jamais , car s'ils ont befoin de quelque chofe ils le demandent par ligne. Si quelquefois ils boivent du vin , c'eft du vin li foible qu'il ne vaut guère mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices l'ur la chair , 8c le relie de leurs habits eft fort pauvre. Us font fournis à un Prieur : l'Evêque de Grenoble, homme d'une grande pieté, leur tient lieu d'Abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté , ils amaflènt une très-riche bibliotKequc : travaillant principalement pour la?*' 'i7* nourriture qui ne périt point. Us cultivent peu la terre pour faire venir du bled , mais ils nourri lient quantité de moutons , dont ils vendent les toifons , pour acheter ce qui leur eft neceffaire. Lorfque Guibcrt faifoit cette delcription des liabitans de la Chartreufe , ils n'étoient que treize moines : mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques fous leur conduite. Après que faint Bruno eut gouverné la Char- De yfl» treufe environ lîx ans, le Pape Urbain qui avoit "0 été fon difciple à Reims, le contraignit de ve- Lab.f.6^. nir à fa cour , pour l'aider de fes confeils dans les affaires eccleliaftiques. En quittant la Chartreufe il la lailfa à Seguin AbbédelaChaife-Dieu, à qui Ie Üeu appartenoit originairement : mais les difciples de faint Bruno quittèrent bien-tôt X 2 cetDigitized by Google

leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poiſſon & du fromage les dimanches & les grandes fêtes : je dis du poiſſon, non pas qu'ils achetent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de perſonne ni or ni argent, ni ornemens d'Egliſe, ſinon un calice d'argent. Ils s'aſſemblent à l'Egliſe, non aux heures ordinaires comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la meſſe, ſi je ne me trompe, les dimanches & les fêtes ſolemnelles. Ils ne parlent preſque jamais, car s'ils ont beſoin de quelque choſe ils le demandent par ſigne. Si quelquefois ils boivent du vin, c'eſt du vin ſi foible qu'il ne vaut guere mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices ſur la chair, & le reſte de leurs habits eſt fort pauvre. Ils ſont ſoumis à un Prieur : l'Evêque de Grenoble, homme d'une grande pieté, leur tient lieu d'Abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amaſſent une très-riche bibliotheque : travaillant principalement pour la nourriture qui ne perit point. Ils cultivent peu la terre pour faire venir du bled, mais ils nourriſſent quantité de moutons, dont ils vendent les toiſons, pour acheter ce qui leur eſt neceſſaire. Lorſque Guibert faiſoit cette deſcription des habitans de la Chartreuſe, ils n'étoient que treize moines : mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques ſous leur conduite.

AN. 1589.

Jo. VI. 27.

Après que ſaint Bruno eut gouverné la Chartreuſe environ ſix ans, le Pape Urbain qui avoit été ſon diſciple à Reims, le contraignit de venir à ſa cour, pour l'aider de ſes conſeils dans les affaires eccleſiaſtiques. En quittant la Char-

De Inſt. Cartuſ. to. 1. bibl. Lab. p. 638.

Append. ad acta Urb.

' 484 Hifloire EccleJîaJlitjHe. cette demeure, & vinrent le trouver en Italie. ’ Il leur perfuada toutefois de retourner à la Chartreufe , leur donnant pour Prieur Landuin , qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de fon côté , ne pouvant fouffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome , fe retira l’année fuivante 1090. avec Laudain 8c quelques auti. 7t*l. fa. très au diocefe de Squillace en Calabre: où le fo.9.p.yfi9. Comte Roger lui donnai lui 8c à fos difciples Aid.p.^ s -une forêt avec une lieue d’étendue. Le Pape voulut donner à Paint Bruno l’archevêché de Rege , qui vaqua la même année par la mort d’ Arnoul : mais il le refufa, 8c cette place fut donnée à Roger moine de Cave , 8c auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vécut onze ans -en fon nouveau monafterc de Calabre , 8c y finit fes jours. Ll. En Bavier le parti des Catholiques prenoit le deflùs : enforte qu’ils remplirent le fiege de em3' Salsbourg , vacant depuis un an 8c demi , par hTkrM. le décès de l’Archevêque Gcbehard , arrivé le #«.1090. quinziéme de Juin 1098. On élut à fa place l’Abbé Tiemon né en Bavière d’une haute novif-* af. bleiïe. Dès fa première jeuneftê il embraflà la Ttgruig. f. yje monarque dans l’abbaye d’Altha : d’où il fut tiré par l’Archevêque Gebehard , pour le faire Abbé d’un monaftere de fon diocefe : 8c il y rétablit la difeipline , joignant la diferetion à l’autorité 8c à l’aufterité de la vie. Gebehard aïant été chafle par les parti fans du Roi Henri 8c un ufurpateur nomme Bertold , mis en fa place , PAbbé Tiemon fe retira à Schafïbufe 8c à HirAN.1/89 fau^e , monafteres alors fameux parleur régula- _ rite! Après avoir demeuré quelque tems en ce dernier, il revint à Salsbourg; où le fehifmatique Bertold le reçut très-humainement , efperant que le defir de rentrer dans fon abbaïc lui feroit çmbralTcr fon parti. Mais Tiemon fe retira en Digitized t

AN. 1589. cette demeure, & vinrent le trouver en Italie. Il leur perſuada toutefois de retourner à la Chartreuſe, leur donnant pour Prieur Landuin, qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de ſon côté, ne pouvant ſouffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome, ſe retira l'année ſuivante 1090. avec Laudain & quelques autres au dioceſe de Squillace en Calabre: où le Comte Roger lui donna à lui & à ſes diſciples une forêt avec une lieue d'étendue. Le Pape voulut donner à ſaint Bruno l'archevêché de Rege, qui vaqua la même année par la mort d'Arnoul: mais il le refuſa, & cette place fut donnée à Roger moine de Cave, & auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vêcut onze ans en ſon nouveau monaſtere de Calabre, & y finit ſes jours.

v. Ital. ſac. to. 9. p. 589.

Ibid. p. 435.

LI. Egliſe d'Allemagne.

Bertold. an. 1090.

En Bavier le parti des Catholiques prenoit le deſſus: enſorte qu'ils remplirent le ſiege de Salsbourg, vacant depuis un an & demi, par le decés de l'Archevêque Gebehard, arrivé le quinziéme de Juin 1098. On élut à ſa place l'Abbé Tiemon né en Baviere d'une haute nobleſſe. Dès ſa premiere jeuneſſe il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye d'Altha: d'où il fut tiré par l'Archevêque Gebehard, pour le faire Abbé d'un monaſtere de ſon dioceſe: & il y rétablit la diſcipline, joignant la diſcretion à l'autorité & à l'auſterité de la vie. Gebehard aïant été chaſſé par les partiſans du Roi Henri & un uſurpateur nommé Bertold, mis en ſa place, l'Abbé Tiemon ſe retira à Schaffouſe & à Hirſauge, monaſteres alors fameux par leur regularité. Après avoir demeuré quelque tems en ce dernier, il revint à Salsbourg; où le ſchiſmatique Bertold le reçut très-humainement, eſpe-

vita ap. Tegnag. p. 71.

Livre foixunte-troifiéme. 485* en un detert voifin dans une ' communauté pau- . vre, qui le reçut avec grande charité. Ah.ij9*, Après la mort de l'Archevêque Gcbehard , les gens de bien vouloient lui donner Tiemon pour fucceficur j les autres propofoient un homme , qui n'étoit confiderable que par fa nobleffe 8c fa pui fiance. Le jour de l'éleétion étant venu , on s'aflèmbla au lieu marqué : Altman Evêque de Paflàu légat du faint Siégé y étoit avec le clergé de Sajsbourg , Guelfe Duc de Bavière , les Comtes 8c un grand peuple. Le compétiteur de Tiemon entra dans un bateau pour Îjaflër le Sais , & fut noïé à la vûc de toute 'aflemblée. Alors tous fe réunirent, 8c Tiemon fut élu d'un commun contentement. Il fut facré folemnellement le teptiéme d' Avril 1090. par le légat Altman , aflifté d'Adalberon Evêque de Virsbourg , 8c de Mcginvard de Frifingue. Mais Adalberon mourut la même année le fixié- yîta fxc 6. me d'Oétobre après quarante-cinq ans d'épifeo ~'s'n-p-66i. pat. Ce faint Evêque étant chafle de Virsbourg par les tehifmatiques dont il étoit un des plus zelez, adverfaires , fe retira en fon pais dans le monaftere de Lambac en Auftriche fondé par fon pere , qu'il rétablit dès l'année 10 f 6. 8c de-là il ne laifloit pas de confacrer des Eglifes , rétablir des monafteres , 8c rendre d'autres fervices à la religion. Il fut enterré à Lambach , 8c il te fit plufieurs miracles à fon tombeau. Herman Evêque de Mets mourut au mois de Mai de la même année aufli-bien que Bertold Duc d'Allemagne gendre du Roi Rodolfe 8c la Reine de Hongrie fa fœur. Egbert Marquis de Saxe fut tué en trahifon , 8c l'on en accufa l'Abbcljè deQuedlimbourg fœur de l'Empereur Henri : le jiarti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des tehifmatiques , Lutold Duc de Carinthie mourut fubitement, X 3 aïant »
Digitized by Googl

en un deſert voiſin dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité. AN. 1590.

Après la mort de l'Archevêque Gebehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiemon pour ſucceſſeur ; les autres propoſoient un homme, qui n'étoit conſiderable que par ſa nobleſſe & ſa puiſſance. Le jour de l'élection étant venu, on s'aſſembla au lieu marqué : Altman Evêque de Paſſau legat du ſaint Siege y étoit avec le clergé de Salsbourg, Guelfe Duc de Baviere, les Comtes & un grand peuple. Le competiteur de Tiemon entra dans un bateau pour paſſer le Sals, & fut noïé à la vûe de toute l'aſſemblée. Alors tous ſe réunirent, & Tiemon fut élu d'un commun conſentement. Il fut ſacré ſolemnellement le ſeptiéme d'Avril 1090. par le legat Altman, aſſiſté d'Adalberon Evêque de Virsbourg, & de Meginvard de Friſingue. Mais Adalberon mourut la même année le ſixiéme d'Octobre après quarante-cinq ans d'épiſcopat. Ce ſaint Evêque étant chaſſé de Virsbourg par les ſchiſmatiques dont il étoit un des plus zelez adverſaires, ſe retira en ſon païs dans le monaſtere de Lambac en Auſtriche fondé par ſon pere, qu'il rétablit dès l'année 1056. & de-là il ne laiſſoit pas de conſacrer des Egliſes, rétablir des monaſteres, & rendre d'autres ſervices à la religion. Il fut enterré à Lambach, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Herman Evêque de Mets mourut au mois de Mai de la même année auſſi-bien que Bertold Duc d'Allemagne gendre du Roi Rodolfe & la Reine de Hongrie ſa ſœur. Egbert Marquis de Saxe fut tué en trahiſon, & l'on en accuſa l'Abbeſſe de Quedlimbourg ſœur de l'Empereur Henri : le parti catholique fit toutes ces pertes pen-

Vita ſæc. 6. Ben. p. 661. Herman. contr. 1045.

- 48*5 - Hifloîrt Ecclefaftùjue. i q aïant depuis peu répudié fa femme légitimé N,Ii'90-pOur en prendre une autre, avec la permiiïion de l'Antipape Guibert. Lettré de ^es Pcrtcs des Catholiques aïant relevé lecouVakram & fage des fchifmatiques , ils reprirent les armes , la rtîponfe dilant hautement , que le Pape Urbain alloit Dodtt.hn. périr. Valtram Archevêque de Magdcbourg , I05°' voulant attirer Louis II. Comte de Turinge , au parti du Roi Henri , lui écrivit une lettre , où il difoit entre autres chofes : L'Apôtre inRnn. xm. fpiré de Dieu dit , que toute perfonne doit être ** foumife aux puiffances fouveraines, parce qu'il n'y a point de puiïïance qui ne vienne de Dieu , 8c qui lui relifte , refifte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis difent aux femmes 8c au limple peuple , qu'il ne faut pas fe foumcttre à la puiflance roïale. Veulent-ils relifter à Dieu ? font-ils *• Cer- plus forts que lui ? Mais que dit le Prophète ? fo.XLI . Tous ceux qui combattent contre vous , Seiii. ' gneur, feront confondus j 8c ceux qui vous reliftent périront. Rodolfe , Hildebrand , Egbert , 8c une infinité d'autres Seigneurs ont relifté à l'ordre de Dieu en la perfonne de l'Empereur Henri : 8c ils ont péri : ce qui a eu une mauvaife fin devoit avoir un mauvais principe. Le Comte Louis aïant reçu cette lettre , y fit répondre par Etienne, autrement Herrand Evêque d'Halberftat , dont la lettre portoit en fubftance : Nous difons , que vous entendez mal le précepte de l'Apôtre. Car fi toute puiffance vient de Dieu , comme vous l'entendez ; 9fï*Vïïl vient qu'il dit par Ion Prophète: Ils ont ' régné , mais ce n'eft pas par moi , ils font devenus Princes 8c je ne les connois point. Ecoutons l'Apôtre qui s'explique lui-même : Il n'y a point de puiflance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il enfuite ? Et celles qui viennent de Dieu font ordonnées. Pourquoi avez -vous fupprimé

AN. 1590. aïant depuis peu repudié ſa femme legitime pour en prendre une autre, avec la permiſſion de l'Antipape Guibert.

LII. Lettre de Valtram & la réponſe *Dodechin. an.* 1090.

Ces pertes des Catholiques aïant relevé le courage des ſchiſmatiques, ils reprirent les armes, diſant hautement, que le Pape Urbain alloit perir. Valtram Archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II. Comte de Turinge, au parti du Roi Henri, lui écrivit une lettre, où il diſoit entre autres choſes : L'Apôtre inſpiré de Dieu dit, que toute perſonne doit être ſoumiſe aux puiſſances ſouveraines, parce qu'il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & qui lui reſiſte, reſiſte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis diſent aux femmes & au ſimple peuple, qu'il ne faut pas ſe ſoumettre à la puiſſance roïale. Veulent-ils reſiſter à Dieu ? ſont-ils plus forts que lui ? Mais que dit le Prophete ? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, ſeront confondus ; & ceux qui vous reſiſtent periront. Rodolfe, Hildebrand, Egbert, & une infinité d'autres Seigneurs ont reſiſté à l'ordre de Dieu en la perſonne de l'Empereur Henri : & ils ont peri : ce qui a eu une mauvaiſe fin devoit avoir un mauvais principe.

Rom. XIII. 1.

1. *Cor. X.* 22. *Iſa. XLI.* 11.

Le Comte Louis aïant reçu cette lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand Evêque d'Halberſtat, dont la lettre portoit en ſubſtance : Nous diſons, que vous entendez mal le precepte de l'Apôtre. Car ſi toute puiſſance vient de Dieu, comme vous l'entendez ; d'où vient qu'il dit par ſon Prophete : Ils ont regné, mais ce n'eſt pas par moi, ils ſont devenus Princes & je ne les connois point. Ecoutons l'Apôtre qui s'explique lui-même : Il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu.

Oſée VIII. 4.

Livre foixante-troifiéme. 487 primé ces paroles ? Donnez-nous dc^c une puiffance ordonnée , nous ne refiftons point , nous ' ' ' * donnerons aufli-tôt les mains. Mais ne rougiffez-vous pas de dire , que le Seigneur Henri foit Roi , ou qu'il ait de l'ordre ? Eft-ce avoir de l'ordre , que d'autorifer le crime 8c confondre tout droit divin & humain ? Eft-ce avoir de l'ordre , que pecher contre (on propre corps , 8c abufer de la femme d'une maniéré inouie ? Eftavoir de l'ordre , que proftituer les veuves qui viennent demander juftice ? Pour ne point parler dé lès autres crimes fans nombre, les incendies , les pillages d'Eglifes , les homicides , les mutilations -, parlons de ce qui afflige le plus l'Eglilè de Dieu. Quiconque vend les dignitez fpirituelles eft heretique : or le Seigneur Henri , qu'on nomme Roi , a vendu les evêchez de Confiance , de Bamberg , de Mayence 8c plufieurs autres pour de l'argent , ceux de Ratisbone , d'Ausbourg 8c de Strasbourg pour des meurtres : l'abbaye de Fulde pour un adultéré , l'évêché de Munfter pour un crime plus déteftable. Il eft donc hérétique } 8c étant excommunié par le faint Siégé pour tous ces crimes , il ne peut plus avoir aucune puiflânee fur nous, qui fommes Catholiques : nous ne le comptons plus entre nos freres , 8c nous le haillons de cette haine parfaite dont le pfalmille haifloit les ennemis de Dieu. Quant à^'î8,22* ce que vous dites , que le Pape Grégoire , le Roi Rodolfe 8c le marquis Egbert font morts mifcrablement ; 8c que vous félicitez vôtre maître de leur avoir furvêcu : vous devez aufli eftimer heureux Néron , d'avoir furvêcu à faint Pierre 8c à làint Paul , Herode à faint Jaques, 8c Pilate à Jésus-Christ. Cette lettre eft pleine d'aigreur 8c d'emportement * 8c roule principalement fur ce faux principe , qu'un X 4 Roi Digitized by Google

primé ces paroles ? Donnez-nous donc une puiſſance ordonnée, nous ne reſiſtons point, nous donnerons auſſi-tôt les mains. Mais ne rougiſſez-vous pas de dire, que le Seigneur Henri ſoit Roi, ou qu'il ait de l'ordre ? Eſt-ce avoir de l'ordre, que d'autoriſer le crime & confondre tout droit divin & humain ? Eſt-ce avoir de l'ordre, que pecher contre ſon propre corps, & abuſer de ſa femme d'une maniere inouie ? Eſt-avoir de l'ordre, que proſtituer les veuves qui viennent demander juſtice ? AN. 1590.

Pour ne point parler de ſes autres crimes ſans nombre, les incendies, les pillages d'Egliſes, les homicides, les mutilations ; parlons de ce qui afflige le plus l'Egliſe de Dieu. Quiconque vend les dignitez ſpirituelles eſt heretique : or le Seigneur Henri, qu'on nomme Roi, a vendu les évêchez de Conſtance, de Bamberg, de Mayence & pluſieurs autres pour de l'argent, ceux de Ratisbone, d'Ausbourg & de Strasbourg pour des meurtres : l'abbaye de Fulde pour un adultere, l'évêché de Munſter pour un crime plus déteſtable. Il eſt donc heretique ; & étant excommunié par le ſaint Siege pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir aucune puiſſance ſur nous, qui ſommes Catholiques : nous ne le comptons plus entre nos freres, & nous le haïſſons de cette haine parfaite dont le pſalmiſte haïſſoit les ennemis de Dieu. Quant à ce que vous dites, que le Pape Gregoire, le Roi Rodolfe & le marquis Egbert ſont morts miſerablement ; & que vous felicitez vôtre maître de leur avoir ſurvêcu : vous devez auſſi eſtimer heureux Neron, d'avoir ſurvêcu à ſaint Pierre & à ſaint Paul, Herode à ſaint Jaques, & Pilate à JESUS-CHRIST. Cette lettre eſt

Pſ. 138. 22.

ÀN.If9°* LdiLettre de Bernald de Confiance. ap TcgnaZ39. #-*77‘ 488 Hijîolre Ecclejetjîiqtt! . Roi criming} n’efl point véritablement Roi. Un autre z,elé défenieur du parti catholique en Allemagne , étoit Bernald prêtre de Confiance , dont nous avons une grande lettre à Gebehard Abbé de Schafloufe , fur la nccefiité d’éviter les excommuniez,. Il marque les differens degrez des perfonnes qu’il faut éviter : fçavoir le coupable , le complice Sc celui qui communique avec eux ; 8c les differentes maniérés de communiquer , la falutation , le baifer, la priere , la table. Il rapporte ehfuite les réglés touchant l’abfolution des cenfures , & les temperamens que l’Eglife y a apportez , tant à l’égard des clercs que des laïques. Enfin il fait le dénombrement des loix far lefquelles l’Eglife a formé fa difeipline : fçavoir les canons des Apôtres , les decrets des Papes , les conciles generaux 8c particuliers , où l’on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les décrétais il compte toutes celles du recueil d’Ifidore , dont la vérité n’étoit pas révoquée en doute. Sur leur autorité il dit , que les Apôtres 8t leurs fucceffeurs ont ordonné , que les Evêques ne fuflènt jamais accufez , ou très-difficilement} 8c comme il ne trouve pas que cette difeipline s’accorde avec celle du concile de Nicée 8c des fuivans , il en rapporte des raifons , qu’il prétend convenir au tems des perfecutions. De même il avoue que le concile de Nicée défend les tranflations des Evêques : mais , ajoute - 1 - il , les faints Papes Evarifte , Callifle 8c Anteros, avant le concile de Nicée, ont enfeigné que la tranflation des Evêques étoit permife , pourvu qu’elle n’eût pas l’ambition pour caufè , mais futilité de l’Eglife ou la neceffité. On volt ici la playe irréparable que les faufles decretales ont faite à la difeipline de l’Eglife , en detruifant fes plus

Roi criminel n'eſt point veritablement Roi.

AN. 1590. LIII. Lettre de Bernald de Conſtance. *ap Tegnagel. p.* 239.

Un autre zelé défenſeur du parti catholique en Allemagne, étoit Bernald prêtre de Conſtance, dont nous avons une grande lettre à Gebehard Abbé de Schaffouſe, ſur la neceſſité d'éviter les excommuniez. Il marque les differens degrez des perſonnes qu'il faut éviter : ſçavoir le coupable, le complice & celui qui communique avec eux ; & les differentes manieres de communiquer, la ſalutation, le baiſer, la priere, la table. Il rapporte enſuite les regles touchant l'abſolution des cenſures, & les temperamens que l'Egliſe y a apportez, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin il fait le dénombrement des loix ſur leſquelles l'Egliſe a formé ſa diſcipline : ſçavoir les canons des Apôtres, les decrets des Papes, les conciles generaux & particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les decretales il compte toutes celles du recueil d'Iſidore, dont la verité n'étoit pas revoquée en doute.

p. 259. Sur leur autorité il dit, que les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ordonné, que les Evêques ne fuſſent jamais accuſez, ou très-difficilement ; & comme il ne trouve pas que cette diſcipline s'accorde avec celle du concile de Nicée & des ſuivans, il en rapporte des raiſons, qu'il pré-

p. 277. tend convenir au tems des perſecutions. De même il avoue que le concile de Nicée défend les tranſlations des Evêques : mais, ajoûte-t-il, les ſaints Papes Evariſte, Calliſte & Anteros, avant le concile de Nicée, ont enſeigné que la tranſlation des Evêques étoit permiſe, pourvû qu'elle n'eût pas l'ambition pour cauſe, mais l'utilité de l'Egliſe ou la neceſſité. On voit ici la plaie irreparable que les fauſſes decretales

Livre foixnnte-troijiéme. >489 plus fai n tes réglés , par des autoritez que l'on . j eftimoit plus anciennes. L'Empereur Henri entra cette année en Lombardie , où il brûla 6c ravagea les terres du Duc Guelfe : mais la Princefle Mathilde fon épouſe , l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, 8c à refifier vigoureufement à Henri. En cette guerre Godefroi Evêque de Luque coniiilta le Pape , s'il falloit mettre en penitence ceux qui avoient tué des excommuniez,. Le Pape .répondit : Impofez-Ieur une fatisfa&ion con- 47‘ venable félon leur intention , comme vous avez appris dans l'ordre de l'Eglife Romaine. Car nous n'eftimons pas homicides ceux , qui brûlant de zcle pour l'Eglife contre les excommuniez , en auront tué quelques-uns ; toutefois pour ne pas abandonner la difeipline de l'Eglife , impofez-leur penitence de la maniéré que nous avons dit : afin qu'ils puiflent appaifer la juftice divine , s'ils ont mêlé quelque foibleffe humaine à cette aftion. La même année 1090. vers la Pentecôte, le Pape Urbain fit tenir par fes légats un concile Archevèà Touloufe, ou aflifterent les Evêques de diver- que de Taries Provinces , 8c on y corrigea plulieuTS abus, ragone. L'Evêque de Touloufe s'y purgea canoniquement , des crimes dont il étoit accufé $ 8c. à la prière zwmV. VI. du Roi de Caftille , on envoïa une légation à hifl. c. 27. Tolede pour y rétablir la religion. Bernard fa. to.X.imc, chevêque de Tolede , retournant de Rome en*' 41 Efpàgne , alfifta à ce concile avec , le Cardinal Rainier nouveau légat de l'Efpagne. Rainier paflâ en Catalogne , où. il reçut au nom du Pape la donation de Bcrenger comte de Barcelone , qui donna à l'Eglife Romaine la ville de Tarragone : reconnoi fiant que lui 8c fes fucceflcurs , ne la tiendroient déformais , que comme valfaux du Pape , 8c lui en pàïeroient tous X y ks Bigitized by Google

plus ſaintes regles, par des autoritez que l'on eſtimoit plus anciennes. AN. 1590.

L'Empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brûla & ravagea les terres du Duc Guelfe : mais la Princeſſe Mathilde ſon épouſe, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, & à reſiſter vigoureuſement à Henri. En cette guerre Godefroi Evêque de Luque conſulta le Pape, s'il falloit mettre en penitence ceux qui avoient tué des excommuniez. Le Pape répondit : Impoſez-leur une ſatisfaction convenable ſelon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'Egliſe Romaine. Car nous n'eſtimons pas homicides ceux, qui brûlant de zele pour l'Egliſe contre les excommuniez, en auront tué quelques-uns ; toutefois pour ne pas abandonner la diſcipline de l'Egliſe, impoſez-leur penitence de la maniere que nous avons dit : afin qu'ils puiſſent appaiſer la juſtice divine, s'ils ont mêlé quelque foibleſſe humaine à cette action. *Bertold.* *23. q. 5. c. 47.*

LIV. Berenger Archevêque de Tarragone.

La même année 1090. vers la Pentecôte, le Pape Urbain fit tenir par ſes legats un concile à Toulouſe, où aſſiſterent les Evêques de diverſes Provinces, & on y corrigea pluſieurs abus. L'Evêque de Toulouſe s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accuſé ; & à la priere du Roi de Caſtille, on envoïa une legation à Tolede pour y rétablir la religion. Bernard Archevêque de Tolede, retournant de Rome en Eſpagne, aſſiſta à ce concile avec le Cardinal Rainier nouveau legat de l'Eſpagne. *Bertold.* 1090. *Roderic. VI. hiſt. c. 27.* *to. X. conc. p. 426.*

Rainier paſſa en Catalogne, où il reçut au nom du Pape la donation de Berenger comte de Barcelone, qui donna à l'Egliſe Romaine la ville de Tarragone : reconnoiſſant que lui & ſes ſuc-

490 Hiftoire Tccle/îaftique. . les cinq ans vingt-cinq livres pefant d'argent. Ge qU'il par]c confeil de Berenger nouvel Archevêque de Tarragone , & de l'Evêque de Girone nommé aufli Berenger. Cette donation facilita le rétabliflement de la métropole de Tarragone , nonobftant l'oppofiUarc* tion de Dalmacc , archevêque de Narbone : qui lV' ? &r k lettre que Ie Pape avoit écrite aux Seigneurs de Catalogne , étoit venu à Rome foutenir fes droits. Le Pape demanda , s'il avoit des privilèges du faint Siégé , pour établir la primatie qu'il prétendoit fur la 'province de Tarragone. Dalmace répondit , que fon Eglife en avoit eu , 8c qu'il efperoit les trouver ; fur quoi le Pape écrivit à Rainier fon légat , que li ces privilèges ne fe trouvoient point , il travaillât avec les Seigneurs du pais à rétablir l'Eglife de Tarragottnc' ne. Ce fut , comme l'on croit , à cette occaÆ°n » que ^on fabriqua une lettre fous le nom du Pape Etienne , qui devroit être Etienne V. où l'on fuppofe qu'il eft venu tenir un concile à Troyes en Champagne par ordre d'un Empereur Odon qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il eft dit , que quand même l'Eglife de Tarragone feroit rétablie en fon premier état , elle demeurera toujours foumife à celle de Narbonne. Quoiqu'il en foit de cette piece , le Pape Urbain II. n'y eut point d'égard , 8c il rendit le droit de métropole à l'Eglife de Tarragone : où il transféra Berenger d'Aufone , comme aïant été par fes foins le principal auteur de ce rétabliflement. Il lui accorda le pallium , 8c lui permit à lui & à fes fucceflèurs de garder l'Eglïfe d'Aufone , jufques à l'entier rétabliflement de celle de Tarragone. Ceft ce qui paroît par la bulle donnée 4 Capoife le premier de Juillet 1091. Vf, Dès le commencement de la même année, le Concile «Je Pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eut pû

Digitized by Googft

AN. 1590. les cinq ans vingt-cinq livres peſant d'argent. Ce qu'il fit par le conſeil de Berenger nouvel Archevêque de Tarragone, & de l'Evêque de Girone nommé auſſi Berenger.

Cette donation facilita le rétabliſſement de la metropole de Tarragone, nonobſtant l'oppoſition de Dalmace, archevêque de Narbone : qui ſur la lettre que le Pape avoit écrite aux Seigneurs de Catalogne, étoit venu à Rome ſoutenir ſes droits. Le Pape demanda, s'il avoit des privileges du ſaint Siege, pour établir la primatie qu'il prétendoit ſur la province de Tarragone. Dalmace répondit, que ſon Egliſe en avoit eu, & qu'il eſperoit les trouver : ſur quoi le Pape écrivit à Rainier ſon legat, que ſi ces privileges ne ſe trouvoient point, il travaillât avec les Seigneurs du païs à rétablir l'Egliſe de Tarragone. Ce fut, comme l'on croit, à cette occaſion, que l'on fabriqua une lettre ſous le nom du Pape Etienne, qui devroit être Etienne V. où l'on ſuppoſe qu'il eſt venu tenir un concile à Troyes en Champagne par ordre d'un Empereur Odon qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il eſt dit, que quand même l'Egliſe de Tarragone ſeroit rétablie en ſon premier état, elle demeurera toûjours ſoumiſe à celle de Narbonne. Quoiqu'il en ſoit de cette piece, le Pape Urbain II. n'y eut point d'égard, & il rendit le droit de metropole à l'Egliſe de Tarragone : où il transfera Berenger d'Auſone, comme aïant été par ſes ſoins le principal auteur de ce rétabliſſement. Il lui accorda le pallium, & lui permit à lui & à ſes ſucceſſeurs de garder l'Egliſe d'Auſone, juſques à l'entier rétabliſſement de celle de Tarragone. C'eſt ce qui paroît par la bulle donnée à Capoüe le premier de Juillet 1091.

Marca Hiſp. IV. p. 470.

te. IX. conc. p. 374. App. Mar. Hiſp. n. 44.

Livre foixAnte-troifiéme. 491 aifement entrer dans Rome avec une armée & ^ foumcttre les rebdles : mais il aimoit mieux 1 * loutcnir (es droits avec douceur. Les fchifma-4»». 1091. tiques demeuroient donc les plus forts à Rome , où ils furprirent la tour de Crefcence , c'eft-àdire le château faint Ange , qui jufques là avoit tenu pour le Pape ; 81 la prife de Mantoüe leur hauffa le courage. Car l'Empereur Henri , qui l'afliegeoit depuis un an , . s'en rendit maître le vendredi faint onzième d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibcrt de rentrer dans Rome d'où ils l'avoient chafTé depuis deux ans. Cependant le pape Urbain tint un concile Benevent le vingt-huitième de Mars , où on réïtera l'anathème contre Guibert & fes complices , & on fit quatre canons. On n'élira point id'évêque à l'avenir qu'il ne foit dans les ordres facrez : c'eft-à-dire fa prêtrife ou le diaconat * car ce font les feuls fur lefquels l'Apôtre nous donne des réglés. Nous ne permettons d'élire*, a. Evêques des fbudiacres que très-rarement & par permilfion du Pape & du Métropolitain. Nous interdifons les prêtres qui fervent dansf,+* les Eglifes au-delà du nombre prefcr't , fans permillion de l'Evêque , & qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres ; 8c ce jour-là tous clercs , laïques , hommes £c femmes , recevront des cendres fur leur tête. Défenfe de contraâer mariage depuis le Septuagefime jufques à Poétave de la Pentecôte , 8c depuis l'Avcnt jufques à l'o&ave de l'Epiphanie. En Efpagne on tint un concile à Leon , à l'occafion des funérailles de Garfias Roi de Ga- d»£f^ne, lice , frere cPAlfonfc , qui le tenoit en prifon PtUg. Omet, depuis vingt ans. Ce concile iè tint l'an 1 091.
P- 76X 6 Ere Digitized by Googl

aiſément entrer dans Rome avec une armée & ſoumettre les rebelles : mais il aimoit mieux ſoutenir ſes droits avec douceur. Les ſchiſmatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils ſurprirent la tour de Creſcence, c'eſt-à-dire le château ſaint Ange, qui juſques là avoit tenu pour le Pape ; & la priſe de Mantoüe leur hauſſa le courage. Car l'Empereur Henri, qui l'aſſiegeoit depuis un an, s'en rendit maître le vendredi ſaint onziéme d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome d'où ils l'avoient chaſſé depuis deux ans.

AN. 1091. *Bertold. an. 1091.*

Sup. n. 46.

Cependant le pape Urbain tint un concile à Benevent le vingt-huitiéme de Mars, où on réïtera l'anathême contre Guibert & ſes complices, & on fit quatre canons. On n'élira point d'évêque à l'avenir qu'il ne ſoit dans les ordres ſacrez : c'eſt-à-dire la prêtriſe ou le diaconat ; car ce ſont les ſeuls ſur leſquels l'Apôtre nous donne des regles. Nous ne permettons d'élire Evêques des ſoudiacres que très-rarement & par permiſſion du Pape & du Metropolitain. Nous interdiſons les prêtres qui ſervent dans les Egliſes au-delà du nombre preſcrit, ſans permiſſion de l'Evêque, & qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres ; & ce jour-là tous clercs, laïques, hommes & femmes, recevront des cendres ſur leur tête. Défenſe de contracter mariage depuis le Septuageſime juſques à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie.

to. x. p. 484

Can. 1.

c. 2.

c. 4.

LVI. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne on tint un concile à Leon, à l'occaſion des funerailles de Garſias Roi de Ga-

491 Hifloire 'EccleJ'taflicfue * An i Ere 1119. Le cardinal Rcinier légat du Pape R*iièric.v i . Y avec Bernard Archevêque de Toiede 8c «.90. plufieurs autres Evêques. On y réfolut que les t». x. cmc. offices ecclefiafliques feroient celebrez en EfK'fiŸ*' pagne fuivant la réglé de faint Ifidore : c'eft-à' 4-1 3' dire, la lettre à Ludfred ou Landfroi Evêque de Cordoüe, où il marque fuccintement les devoirs de chaque ordre 8c de chaque office. On ordonna auffi qu'à l'avenir , les écrivains fe ferviroient de l'écriture Gayloife dans tous les aétes ecclcfiaftiques , au lieu de la Gothique qui étoit en ufage à Toiede. On avoit déjà établi l'office de l'Eglife GalKtderic. y). licane qui étoit le Romain , à la place du Mo7* farabe , qui étoit l'ancien office d'Efpagne. Car du tems du légat Richard , il y eut une grande difpute à Toiede fur ce fujet. Le Roi Alfonfe , à la perfuafion de la Reine Confiance , vouloit introduire l'office Gallican , 8c le légat l'appuïoit : le clergé , la noblefTe 8c le peuple , ne vouaient point de changement. Enfin l'on convint de décider le différend par un duel. Le champion de l'office de Toiede , qui étoit un chevalier de la maifon de Matance , vainquit le champion du Roi , au grand contentement de tout le peuple : mais le Roi pouffé par la Reine , ne le rendit pas , 8c foutint que le duel n'étoit pas un jugement légitimé. On convint donc de tenter l'épreuve du feu ; 8c après un jeûne 8c des prières on alluma un grand feu , où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fat confumé, 8c celui de l'office de Tôlede s'é. leva au-deffus des fiâmes. Mais le Roi ne voulut pas en avoir le démenti , 8c ordonna que l'offi* ce Gallican feroit reçû par tout , menaçant de mort 8c de perte de leurs biens ceux qui relifteroient : toutefois quelques Eglifes conferverent l'ancien office , 8c continuèrent de reciter l'an• ciennc Digitized by Googl

AN. 1591. Ere 1129. Le cardinal Reinier legat du Pape y aſſiſta avec Bernard Archevêque de Tolede & pluſieurs autres Evêques. On y réſolut que les offices eccleſiaſtiques ſeroient celebrez en Eſpagne ſuivant la regle de ſaint Iſidore : c'eſt-à-dire, la lettre à Ludfred ou Landfroi Evêque de Cordoüe, où il marque ſuccintement les devoirs de chaque ordre & de chaque office. On ordonna auſſi qu'à l'avenir, les écrivains ſe ſerviroient de l'écriture Gauloiſe dans tous les actes eccleſiaſtiques, au lieu de la Gothique qui étoit en uſage à Tolede.

Roderic. VI. c. 30. to. X. conc. p. 382. Iſid. p. 413.

On avoit déja établi l'office de l'Egliſe Gallicane qui étoit le Romain, à la place du Moſarabe, qui étoit l'ancien office d'Eſpagne. Car du tems du legat Richard, il y eut une grande diſpute à Tolede ſur ce ſujet. Le Roi Alfonſe, à la perſuaſion de la Reine Conſtance, vouloit introduire l'office Gallican, & le legat l'appuïoit : le clergé, la nobleſſe & le peuple, ne vouloient point de changement. Enfin l'on convint de décider le different par un duel. Le champion de l'office de Tolede, qui étoit un chevalier de la maiſon de Matance, vainquit le champion du Roi, au grand contentement de tout le peuple : mais le Roi pouſſé par la Reine, ne ſe rendit pas, & ſoutint que le duel n'étoit pas un jugement legitime. On convint donc de tenter l'épreuve du feu ; & après un jeûne & des prieres on alluma un grand feu, où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fut conſumé, & celui de l'office de Tolede s'éleva au-deſſus des flames. Mais le Roi ne voulut pas en avoir le démenti, & ordonna que l'office Gallican ſeroit reçû par tout, menaçant de mort & de perte de leurs biens ceux qui reſiſteroient : toutefois quelques Egliſes conſerverent

Roderic. VI. c. 27.

Livre foixtmte- troifiime : _ ^ 4,9 3 ^ cienne verfion du pfcautier. C’eft cc que rap- . ^ porte Rodrigue Archevêque de Tolède, qui vi- N,!r9** voit cent cinquante ans après. * Au concile de Leon de l’an 1091. on traita aufii de l’affaire de l’Eglife de Compo (telle. %•" 44Pierre ordonné par le légat Richard en ro88. fut dépofé ; mais Diegue ne fut pas rétabli ; 8c enfuite l’on donna ce fiege à un Abbé nommé Dalmace de l’ordre de Clugni. L’Eglifè d’Allemagne perdit cette année 1091. trois grands perfonnages. Volfelme Abbé de d'AJlerji*^ Brunviller près de Cologne , qui avoit écrit uncj-.ie. lettre conlïderable contre l’hereliarque Beren- 'Btrthaid. ger , mourut le vingt-deuxième d’Avril , 8c fa lcJ),‘a ss vie fut écrite par Conrad fon difciple. Le cin-sf,, 5, quiéme de Juillet mourut Guillaume Abbéd’Hir- i.f. 681. fâuge depuis vingt-deux ans , le principal restaurateur de la difeipline monaftique dans l’Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monaderes , 8c forma plufieurs difciples illudres , en- 7'^Q\ “ ' tr’autres faint Thiemon Archevêque de Salsbourg , Gebehard Evêque de Condance , alors légat du faint Siège î Gebehard Evêque de Spire , faint Theoger Evêque de Mets. La vie de l’Abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon (on difciple. Altman Evêque de Paflàu mou- Vi,a *Prut auflî cette année le huitième d’Août dans une heureufe vieilleflè : après avoir gouverné fon Eglife vingt-fix ans , foutenu la religion avec un grand zele contre les fehifmatiques , efluïé plufieurs périls 8c fouffert de grandes perfecutions. Il fonda trois communautcz de chanoines réguliers. En ce teins- là plufieurs laïques en Allemagne embraflerent la vie commune , renonçant I03l* • au monde 8c fe donnant eux 8c leurs biens au fervice des communautez régulières de clercs £c de moines , pour vivre fous leur conduite. Quel» Digitized by Google

cienne verſion du pſeautier. C'eſt ce que rapporte Rodrigue Archevêque de Tolede, qui vivoit cent cinquante ans après. AN. 1091.

Au concile de Leon de l'an 1091. on traita auſſi de l'affaire de l'Egliſe de Compoſtelle. Pierre ordonné par le legat Richard en 1088. fut dépoſé; mais Diegue ne fut pas rétabli; & enſuite l'on donna ce ſiege à un Abbé nommé Dalmace de l'ordre de Clugni. *Sup. n* 44.

LVII. Egliſe d'Allemagne.

L'Egliſe d'Allemagne perdit cette année 1091. trois grands perſonnages. Volfelme Abbé de Brunviller près de Cologne, qui avoit écrit une lettre conſiderable contre l'hereſiarque Berenger, mourut le vingt-deuxiéme d'Avril, & ſa vie fut écrite par Conrad ſon diſciple. Le cinquiéme de Juillet mourut Guillaume Abbé d'Hirſauge depuis vingt-deux ans, le principal reſtaurateur de la diſcipline monaſtique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monaſteres, & forma pluſieurs diſciples illuſtres, entr'autres ſaint Thiemon Archevêque de Salsbourg, Gebehard Evêque de Conſtance, alors legat du ſaint Siege; Gebehard Evêque de Spire, ſaint Theoger Evêque de Mets. La vie de l'Abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon ſon diſciple. Altman Evêque de Paſſau mourut auſſi cette année le huitiéme d'Août dans une heureuſe vieilleſſe: après avoir gouverné ſon Egliſe vingt-ſix ans, ſoutenu la religion avec un grand zele contre les ſchiſmatiques, eſſuïé pluſieurs perils & ſouffert de grandes perſecutions. Il fonda trois communautez de chanoines reguliers. *Berthold. 1091. Acta SS. Ben. ſæc. 6. 2. p. 681. Mabill. ſæc. 6. 2. act. p. 720. vita ap. Tegnag. p. 56.*

En ce tems-là pluſieurs laïques en Allemagne embraſſerent la vie commune, renonçant au monde & ſe donnant eux & leurs biens au *Bertold. 1091.*

A N. 1790 LV1IJ. Freres convers. MdbiB. fr*f. 1. fsc. é. S II. 4 *4-' ^ - -‘fîijloire Eccle/îajfrque. Quelques envieux blâmèrent leur maniéré de vivre : mais le Pape Urbain l’aïant appris , écrivit en ces termes aux fuperieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette maniéré de vie que nous avons vue de nos yeux , la jugeant louable 8c digne d’être perpétuée , comme une image de la primitive Eglife; 8c nous la confirmons par ces prefentes de nôtre autorité apoftolique . Outre une multitude innombrable d’hommes 8c de femmes , qui fe donnèrent ainfi au fervice des moines 8t des clercs : il y eut à la campagne une infinité de filles , qui renonçant au mariage , 8c au monde , fc mettoient fous la conduite de quelque prêtre } 8c même des femmes mariées , qui vivoient ainfi fous l’obéifiance dans une grande pieté. Des villages entiers embrafièrent cette dévotion , 8c s’efforçoient de fe furpafièr l’un l’autre en fainteté. Ainfi l’Eglife reparoit les pertes qu’elle faifoit alors par la multitude des excommuniez. Or il ne faut pas confondre les laïques, qui ' fc donnoient ainfi aux monafteres , avec ceux que l’on appelloit moines lais , oblats , ou donnez. Car ce fut en cet onzième fiecle que commença dans les monafteres l’inftitution des frères lais ou couverts. Dans les premiers tems on nommoit convers; c’eft-à-dire, convertis, ceux qui embraflbient la vie monaftique en âge de raifon : pour les diftinguer de ceux que leurs parens y avoient engagez en les offrant à Dieu dès l’enfance , 8c que Pon nommoit Oblats. Dans l’onzième fiecle on nomma freres lais ou convers , ceux qui étant fans lettres ne pouvoient devenir clercs , 8c qui étoient uniquement deftinez au travail corporel 8c aux œuvres extérieures. Les premiers qui eurent de ces freres con▼ers furent les moines de Vallombreufc : enfuitc

AN. 1590 Quelques envieux blâmerent leur maniere de vivre : mais le Pape Urbain l'aïant appris, écrivit en ces termes aux ſuperieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette maniere de vie que nous avons vûe de nos yeux, la jugeant loüable & digne d'être perpetuée, comme une image de la primitive Egliſe; & nous la confirmons par ces preſentes de nôtre autorité apoſtolique. Outre une multitude innombrable d'hommes & de femmes, qui ſe donnerent ainſi au ſervice des moines & des clercs : il y eut à la campagne une infinité de filles, qui renonçant au mariage, & au monde, ſe mettoient ſous la conduite de quelque prêtre ; & même des femmes mariées, qui vivoient ainſi ſous l'obéïſſance dans une grande pieté. Des villages entiers embraſſerent cette devotion, & s'efforçoient de ſe ſurpaſſer l'un l'autre en ſainteté. Ainſi l'Egliſe reparoit les pertes qu'elle faiſoit alors par la multitude des excommuniez.

LVIII. Freres convers.

Or il ne faut pas confondre les laïques, qui ſe donnoient ainſi aux monaſteres, avec ceux que l'on appelloit moines lais, oblats, ou donnez. Car ce fut en cet onziéme ſiecle que commença dans les monaſteres l'inſtitution des freres lais ou couverts. Dans les premiers tems on nommoit convers; c'eſt-à-dire, convertis, ceux qui embraſſoient la vie monaſtique en âge de raiſon : pour les diſtinguer de ceux que leurs parens y avoient engagez en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit Oblats. Dans l'onziéme ſiecle on nomma freres lais ou convers, ceux qui étant ſans lettres ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement deſtinez au travail corporel & aux œuvres exterieures.

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. § 11.

Livre foixtmte-troifiéme. 4.95- te ceux de Hirfaugej 8c l'Abbé marqué dans fa vie comme inftituteur de cette , efpece de religieux. Les Chartreux en avoient1'1'"”’1’* suffi, comme marque Guibert de Nogent , 8c les nommoicnt freres barbus. Ils faifoicnt desJ*^'"‘,°’ vœux folemnels 8c étoient vrais religieux. Cette inftitution femble venue de ce que les laïques t dans ce tems-là n'avoient la plupart aucune teinture des lettres , 8c n'apprenoient pas même à lire : de forte que la langue' latine n'étant plus vulgaire , comme elle étoit du tcms de faint Benoît , il leur étoit prefque impoflïble d'apprendre les Pfeaumes par cœur , 8c de profiter des leétures qui_ fe faïïoient dans l'Eglife : joint que depuis long-tems la plupart des moines etoient clercs. Il y avoit dans les monafteres une troifiéme efpece d'hommes , que l'on nommoit donnez pu oblats : qui fans faire de profcfllon 8c portant un habit peu different des feculiers, fe donnoient au monaftere avec leurs biens ; obéïïfant en tout aux fuperieurs 8c gardant le célibat , en quoi ils différaient des ferfs qui étoient mariez. Car il y avoit des hommes libres , qui fe de- vouoient au fervice des monafteres , principalement en l'honneur des faints Illuftres qui enf _ étoient les patrons. Pour marque de cet engage- otUti. ’ **' ment , ils mcttoient autour de leur cou la corde de la cloche , ou des deniers fur leur tête , ou leur tête fur l'autel. C'étoit donc des ferfs de dévotion , differens de ceux qui l'étoient par leur ■condition 8c leur naifianee. En ce tems vivoit le faint moine Ulric , fa- g •" meux par fon recueil des coutumes de Clugni.ci‘u&Qjt Il naquit à Ratisbone d'une famille ilhiftre , 8c fon pere fut chéri de l'Empereur Henri le noir , à la cour duquel il mit le jeune Ulric déjà fort avancé dans l'étude des lettres 8c dans la pieté. n Digitized by Google

te ceux de Hirſauge ; & l'Abbé Guillaume eſt marqué dans ſa vie comme inſtituteur de cette eſpece de religieux. Les Chartreux en avoient auſſi, comme marque Guibert de Nogent, & les nommoient freres barbus. Ils faiſoient des vœux ſolemnels & étoient vrais religieux. Cette inſtitution ſemble venue de ce que les laïques dans ce tems-là n'avoient la plûpart aucune teinture des lettres, & n'apprenoient pas même à lire : de ſorte que la langue latine n'étant plus vulgaire, comme elle étoit du tems de ſaint Benoît, il leur étoit preſque impoſſible d'apprendre les Pſeaumes par cœur, & de profiter des lectures qui ſe faiſoient dans l'Egliſe : joint que depuis long-tems la plûpart des moines étoient clercs.

An. 1591. *vita n. 23.* *Sup. n. 50.*

Il y avoit dans les monaſteres une troiſiéme eſpece d'hommes, que l'on nommoit donnez ou oblats : qui ſans faire de profeſſion & portant un habit peu different des ſeculiers, ſe donnoient au monaſtere avec leurs biens ; obéiſſant en tout aux ſuperieurs & gardant le celibat, en quoi ils differoient des ſerfs qui étoient mariez. Car il y avoit des hommes libres, qui ſe devouoient au ſervice des monaſteres, principalement en l'honneur des ſaints Illuſtres qui en étoient les patrons. Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers ſur leur tête, ou leur tête ſur l'autel. C'étoit donc des ſerfs de devotion, differens de ceux qui l'étoient par leur condition & leur naiſſance.

Cang. Gloſſ. Oblati.

LIX. S. Ulric de Clugni.

En ce tems vivoit le ſaint moine Ulric, fameux par ſon recueil des coûtumes de Clugni. Il nâquit à Ratisbone d'une famille illuſtre, & ſon pere fut cheri de l'Empereur Henri le noir,

<5 tjijtoire EcclejîaJHque. .^A’ vxjirÆrVa a la- cour, la pureté de fes mœurs; *^I'& l’Imperatrice Agnes l’aïant goûté, profita de Tes exemples Sc de (es confeils. L’Evêque de Frifingue fon oncle l’aïant fait venir auprès de lui , l’ordonna diacre , 8c le fit enfuite prévôt de fon Eglife. Ulric accompagna l’Empereur en un voïage d’Italie : mais il en revint promptement pour foulager fes confrères dans un ttms de famine , 8c engagea fes terres pour cet effet. Enfuite il fit le pèlerinage de Jerufalem , récitant tous les jours le pfeautier avant que de monter à cheval. A fon retour il trouva un autre Evêque de Frifingue à la place de fon oncle qui étoit mort ; 8c un autre prévôt à la ficnne : ce qu’il fouffrit patiemment 8c fe retira à Ratisbonne. Alors il conçut le deflèin de fonder un monaftere , mais les circonftances du tems 2c le peu de pieté des Evêques , l’aïant empêché de. l’executer , il refolut de fe donner a Dieu lui-même. Il commença par diftribuer fes biens , partie aux pauvres , partie à fes parons , refervant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua fon deficin à Gerauld écolâtre de Ratisbonne , à qui il perfuada de quitter auflï le monde ; 8c ils refolurent d’embraffer la vie monaftique à Clugni , célébré alors par la régularité de l’obfervance. Mais auparavant ils filent enfemble le pèlerinage de Rome. Ils furent reçus à Clugni par faint Hugues , qui en étoit alors Abbé. Gerauld y fut quelques années après grand prieur 3 8c dans la fuite le Pape Grégoire VII. le fit élire Evêque d’Oftie , 8c l’emploïa , comme nous avons vû en diverfès légations. Ulric avoit- environ trente ans quand il entra à Clugni ; 8c l’Abbé Hugues l’aïant fait ordonner prêtre, le prit pour chapellain 8c pour conDigitized by G<

AN. 1591. il conſerva à la cour la pureté de ſes mœurs ; & l'Imperatrice Agnés l'aïant goûté, profita de ſes exemples & de ſes conſeils. L'Evêque de Friſingue ſon oncle l'aïant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, & le fit enſuite prevôt de ſon Egliſe. Ulric accompagna l'Empereur en un voïage d'Italie : mais il en revint promptement pour ſoulager ſes confreres dans un tems de famine, & engagea ſes terres pour cet effet.

Enſuite il fit le pelerinage de Jeruſalem, recitant tous les jours le pſeautier avant que de monter à cheval. A ſon retour il trouva un autre Evêque de Friſingue à la place de ſon oncle qui étoit mort ; & un autre prevôt à la ſienne : ce qu'il ſouffrit patiemment & ſe retira à Ratisbonne. Alors il conçut le deſſein de fonder un monaſtere, mais les circonſtances du tems & le peu de pieté des Evêques, l'aïant empêché de l'executer, il reſolut de ſe donner à Dieu lui-même. Il commença par diſtribuer ſes biens, partie aux pauvres, partie à ſes parens, reſervant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua ſon deſſein à Gerauld écolâtre de Ratisbonne, à qui il perſuada de quitter auſſi le monde ; & ils reſolurent d'embraſſer la vie monaſtique à Clugni, celebre alors par la regularité de l'obſervance. Mais auparavant ils firent enſemble le pelerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugni par ſaint Hugues, qui en étoit alors Abbé. Gerauld y fut quelques années après grand prieur, & dans la ſuite le Pape Gregoire VII. le fit élire Evêque d'Oſtie, & l'emploïa, comme nous avons vû en diverſes legations. Ulric avoit environ trente ans quand

 confciller, 2c le donna pour confeffeur à la communauté. Enfuite il le fit fuperieur des religieuses de Marcigni : puis il l'enVoïa avec un Seigneur Allemand nommé Lutold , pour fonder un monaftere dans fes terres ; 8c lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu , en attendant le tems propre pour bâtir , les deux moines ne voulurent point loger chez des feculiers ; mais ils fe retirèrent dans une caverne , où ils pafferent le carême au pain 8c à l'eau. Cette maniéré de vie attira les gens du pais à les venir voir , d'abord par curiofité , enfuite pour écouter leurs inftru&ions , qui en convertirent un grand nombre. Le printems venu , on bâtit le monaftere avec le fecours du peuple d'alentour : de quoi deux curez du voifinage étant jaloux , 8c craignant la diminution de leurs offrandes , commencèrent à déclamer contre ces nouveaux hôtes , les traitant d'hypocrites 8c d'intereflèz. Un de ces curez quelque tems après , furpris de la nuit , fut obligé de demander le couvert dans le monafterc. Ulric alla au-devant , l'embraflà 8c le reçut avec toute la charité poflible. Ce qui gagna tellement le curé , qu'il fe retraita publiquement devant fon peuple , 8c fut depuis le meilleur ami des moines. Ulric retourna enfuite à Clugni , 8c faint Hugues l'envoia Prieur à Patemi dais le diocefe de Laufane, dont l'Evêque Buchard étoit fehifmatique 8c excommunié par Grégoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce Prélat à l'unité de l'Egîife, mais il ne fit que l'irriter. Enforte que fçachant qu'il n'étoit pas en feureté dans le pais, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais quelque tems après il retourna en Allemagne fonder un monaftere dans le Brifgau , à la priere d'un chevalier de la province nommé Hcflon , qui donna An. 1/91 . S

Digitized by Google

conſeiller, & le donna pour confeſſeur à la communauté. Enſuite il le fit ſuperieur des religieuſes de Marcigni : puis il l'envoïa avec un Seigneur Allemand nommé Lutold, pour fonder un monaſtere dans ſes terres ; & lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu, en attendant le tems propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des ſeculiers ; mais ils ſe retirerent dans une caverne, où ils paſſerent le carême au pain & à l'eau. Cette maniere de vie attira les gens du païs à les venir voir, d'abord par curioſité, enſuite pour écouter leurs inſtructions, qui en convertirent un grand nombre. AN. 1091.

Le printems venu, on bâtit le monaſtere avec le ſecours du peuple d'alentour : de quoi deux curez du voiſinage étant jaloux, & craignant la diminution de leurs offrandes, commencerent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites & d'intereſſez. Un de ces curez quelque tems après, ſurpris de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monaſtere. Ulric alla au-devant, l'embraſſa & le reçut avec toute la charité poſſible. Ce qui gagna tellement le curé, qu'il ſe retracta publiquement devant ſon peuple, & fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna enſuite à Clugni, & ſaint Hugues l'envoïa Prieur à Paterni dans le dioceſe de Lauſane, dont l'Evêque Buchard étoit ſchiſmatique & excommunié par Gregoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce Prelat à l'unité de l'Egliſe, mais il ne fit que l'irriter. Enſorte que ſçachant qu'il n'étoit pas en ſeureté dans le païs, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais quelque tems après il retourna en Allemagne fonder un mo-

An.i/ji. lit. t.Conf. 498 Hijlcirt Ecclejîajliqut. Tes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaftere fut commencé dans un lieu nommé Gruningue ; mais quoiqu'il fut agréable j$c fertile , Ulric le trouvant trop expofé à la fréquentation des feculiers , le quitta , çour s'établir à la Celle dans la forêt noire : ou il forma fes difciples à une obfervance très-cxadfe 8c une grande pauvreté : confeillant aux riches qui vouloient embraffer la vie monaftique , d'aller à d'autres maifons plus aifées. Mais ceux qui cherchoient Dieu fincerement, ne fe rebutoient pas pour cette difficulté. Peut-être n'y avoit-il perfonne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies , par le foin qu'il avoit pris de s'inftruire avec la derniere exadlitude , de tous les ufages du monaftere. C'eft ce qui paroît par le traité qu'il en compofa à la priere de Guillaume Abbé d'Hirfauge. Car aïant été envoie en Allemagne par l'Abbé Hugues , pour quelques affaires a la cour , il paflà par ce monaftere fitué au dioccie de Spire dans la forêt noire. L'Abbé Guillaume qui le connoiflbit dès l'enfance , le reçut avec une grande joie; 8c comme ils s'entretenoient continuellement des ufages de Clugni , il dit à Ulric : Vôtre monaftere eft en grande réputation parmi nous , 8c nous n'en connoiftons point qui lui foit femblable dans la difeipline régulière. C'eft pourquoi nous vous ferons très-obligez de nous rapporter quelque chofe de vos ufages : quand ce ne feroit que pour nous humilier de nous en voir fi éloignez. Ulric répondit : Un étranger comme moi , qui me fuis trouvé prefque barbare en ce lieu-là, par la diverfité de la langue , 8c qui y fuis entré tard : ne peut s'inftruire auffi facilement de toutes chofes , qu'un naturel du païs nourri dès l'enfance dans la maifon. Pour moi jufqu'à l'âge d'environ trente

AN. 1091. ſes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaſtere fut commencé dans un lieu nommé Gruningue ; mais quoiqu'il fut agréable & fertile, Ulric le trouvant trop expoſé à la frequentation des ſeculiers, le quitta, pour s'établir à la Celle dans la forêt noire : où il forma ſes diſciples à une obſervance très-exacte & une grande pauvreté : conſeillant aux riches qui vouloient embraſſer la vie monaſtique, d'aller à d'autres maiſons plus aiſées. Mais ceux qui cherchoient Dieu ſincerement, ne ſe rebutoient pas pour cette difficulté.

Peut-être n'y avoit-il perſonne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le ſoin qu'il avoit pris de s'inſtruire avec la derniere exactitude, de tous les uſages du monaſtere. C'eſt ce qui paroît par le traité qu'il en compoſa à la priere de Guillaume Abbé d'Hirſauge. Car aïant été envoïé en Allemagne par l'Abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il paſſa par ce monaſtere ſitué au dioceſe de Spire dans la forêt noire. L'Abbé Guillaume qui le connoiſſoit dès l'enfance, le reçut avec une grande joïe ; & comme ils s'entretenoient continuellement des uſages de Clugni, il dit à Ulric : Vôtre monaſtere eſt en grande réputation parmi nous, & nous n'en connoiſſons point qui lui ſoit ſemblable dans la diſcipline reguliere. C'eſt pourquoi nous vous ſerons très-obligez de nous rapporter quelque choſe de vos uſages : quand ce ne ſeroit que pour nous humilier de nous en voir ſi éloignez. Ulric répondit : Un étranger comme moi, qui me ſuis trouvé preſque barbare en ce lieu-là, par la diverſité de la langue, & qui y ſuis entré tard : ne peut s'inſtruire auſſi facilement de toutes choſes,

Proœm. lib. 1. Conſ.

1 Livre foixante-troi/téme. 499 te ans, je n’ai guere fongé qu’aux chofcs du ^ monde. Toutefois je vous dirai volontiers ce ' ’ quejefçai. Ulric continua fon voïage, 8c étant arrivé zPref.tib. 3, la cour, il lui manqua quelque chofe necclTaire on^' pour le retour : 8c toutefois il ne put fe refoudre à rien demander, ni au Roi, ni à un Prélat très- riche, à qui il avoit affaire. Se fouvenant de. cette fèntence de faint Jerôme, qu’un moine ne doit jamais rien demander , 8c prendre rarement ce qu’on lui offre. Il repaffa par Hirfauge, comme il avoit promis à l’abbé Guillaume , qui s’étant apperçu de ce qui lui manquoit , n’attendit pas qu’il le lui demandât , 8c pourvût à tout abondamment. Il lui rendit toutes fortes de fervices, jufqu’à lui faire les cheveux de fa main ; 8c le pria de l’inftruire des ufages de Clugni. Ulric écrivit depuis fes converfations , 8c en compofa fon recueil. Depuis long-tcms il avoit perdu l’ufage d’un v,té * ceil , 8c aïant perdu l’autre deux ans avant fa mort , il s’appliquoit davantage à l’oraifon 8c à la pfalmodie. Saint Hugues aïant appris qu’Ulric étoit devenu aveugle , envoïa Cunon pour le rappeller à Clugni , voulant lui donner en cet état toute la confolation polïible , 8c après fa mort enrichir fon églifc des reliques de ce faint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, 8c y acheva fes jours dans une grande vieilleflè vers l’an 1093. ^ avoit fait quelques miracles de fon vivant , 8c il s’en fit encore plus à fon tombeau. Sa vie fut écrite peu d’années après par un moine de la Celle. Son recueil des coutumes de Clugni , ne fut lx. pas feulement utile à l’Abbaïe d’Hirfàuge , pour Coûtume» laquelle il avoit été écrit : mais à plufieurs autres c;lu?ni* monafteres de la haute Allemagne 8c des autres v,ta pais , qui recherchèrent cet ouvrage comme un preDigitized by Google

te ans, je n'ai guere ſongé qu'aux choſes du monde. Toutefois je vous dirai volontiers ce que je ſçai. AN. 1591.

Ulric continua ſon voïage, & étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque choſe neceſſaire pour le retour : & toutefois il ne put ſe reſoudre à rien demander, ni au Roi, ni à un Prelat très-riche, à qui il avoit affaire. Se ſouvenant de cette ſentence de ſaint Jerôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, & prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repaſſa par Hirſauge, comme il avoit promis à l'abbé Guillaume, qui s'étant apperçu de ce qui lui manquoit, n'attendit pas qu'il le lui demandât, & pourvût à tout abondamment. Il lui rendit toutes ſortes de ſervices, juſqu'à lui faire les cheveux de ſa main ; & le pria de l'inſtruire des uſages de Clugni. Ulric écrivit depuis ſes converſations, & en compoſa ſon recueil. *Præf. lib. 3. Conſ.*

Depuis long-tems il avoit perdu l'uſage d'un œil, & aïant perdu l'autre deux ans avant ſa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraiſon & à la pſalmodie. Saint Hugues aïant appris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoïa Cunon pour le rappeller à Clugni, voulant lui donner en cet état toute la conſolation poſſible, & après ſa mort enrichir ſon égliſe des reliques de ce ſaint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, & y acheva ſes jours dans une grande vieilleſſe vers l'an 1093. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant, & il s'en fit encore plus à ſon tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années après par un moine de la Celle. *vita n. 44.*

LX. Coûtumes de Clugni.

Son recueil des coûtumes de Clugni, ne fut pas ſeulement utile à l'Abbaïe d'Hirſauge, pour laquelle il avoit été écrit : mais à pluſieurs autres *vita n. 34.*

foo fïijieïre EcclefùtJHque. a précieux trefor. Il eft divifé en trois livres, à la to.\.ùpi- t^c defqqels cft une lettre à l'Abbé Guillaume, tit.p.xi, où l'auteùr fc plaint d'abord d'un abus j qu'il dit k. MMU. être la principale caufe de la ruine des monafteres. s^Od C'eft que les peres qui avoient grand nombre *7* d'enfans , cherchoient à s'en décharger: principalement s'il y en avoit . quelqu'un manchot , boiteux ou autrement incommodé. Les maifons remplies de ces invalides , ne peuvent , dit-il , garder aucune régularité ; 8c l'obfervance n'eft exaéfce que dans celles où le plus grand nombre eft d'hommes , qui y font entrez, en âge meur & de leur propre mouvement. Le premier livre des coutumes de Clugni » contient la defeription de l'office divin; 8c commence par la diftribution de l'Ecriture fainte pour • mp. ij les leélurcs. Elle étoit à peu près telle que nous I'obfervons ; mais les leçons étoient bien plus longues , puifque pendant la femaine de la Septuagefime on lifoit la Genefe entière. U cft vrai que l'on continuoit au refe&oir la le&ure du chœur. Enfin à l'entrée du Carême on avoit lû ■î'Oftateuque; c'eft-à-dire , les cinq livres de Moïfo 8c les trois fuivans. Ils avoient beaucoup ajouté à la pfalmodie preforite par faint Benoît, Premièrement pendant tout l'hiver , c'eft-àdire, depuis le premier jour de Novembre juf«.j.+i. qu'au jeudi faint, ils difoient avant les nocturnes tous les jours de ferie trente pfeaumes : fçavoir depuis le 119. jufqucs à la fin du pfautier. A laudes 8c à vêpres , en tout tems ils ajoûtoient .quatre pfeaumes 8c deux à complies : à prime, ils en ajoûtoient cinq , outre le fimbole Ghticumque , qu'ils difoient tous les jours , 8c enfuite de prime les fept pfeaumes peniteot.8. t,+. tiels avec les litanies. Je pafTe plufieurs additions moins confiderables , mais il ne faut pas oublier l'office des morts qu'ils difoient toute l'an

AN. 1591. precieux treſor. Il eſt diviſé en trois livres, à la tête deſquels eſt une lettre à l'Abbé Guillaume, où l'auteur ſe plaint d'abord d'un abus ; qu'il dit être la principale cauſe de la ruine des monaſteres. C'eſt que les peres qui avoient grand nombre d'enfans, cherchoient à s'en décharger : principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux ou autrement incommodé. Les maiſons remplies de ces invalides, ne peuvent, dit-il, garder aucune regularité ; & l'obſervance n'eſt exacte que dans celles où le plus grand nombre eſt d'hommes, qui y ſont entrez en âge meur & de leur propre mouvement.

to. 4. Spicil. p. 21. v. Mabill. Elog. S. Od. n. 17. ſæc. 5.

Le premier livre des coûtumes de Clugni, contient la deſcription de l'office divin ; & commence par la diſtribution de l'Ecriture ſainte pour les lectures. Elle étoit à peu près telle que nous l'obſervons ; mais les leçons étoient bien plus longues, puiſque pendant la ſemaine de la Septuageſime on liſoit la Geneſe entiere. Il eſt vrai que l'on continuoit au refectoir la lecture du chœur. Enfin à l'entrée du Carême on avoit lû l'Octateuque ; c'eſt-à-dire, les cinq livres de Moïſe & les trois ſuivans. Ils avoient beaucoup ajoûté à la pſalmodie preſcrite par ſaint Benoît. Premierement pendant tout l'hiver, c'eſt-à-dire, depuis le premier jour de Novembre juſqu'au jeudi ſaint, ils diſoient avant les nocturnes tous les jours de ferie trente pſeaumes : ſçavoir depuis le 119. juſques à la fin du pſautier. A laudes & à vêpres, en tout tems ils ajoûtoient quatre pſeaumes & deux à complies : à prime, ils en ajoûtoient cinq, outre le ſimbole *Quicumque*, qu'ils diſoient tous les jours, & enſuite de prime les ſept pſeaumes penitentiels avec les litanies. Je paſſe pluſieurs additions

cap. 1.

c. 3. 41.

c. 8. c. 4.

née & à neuf de ferie deux l'autre des morts. Les dimanches on en difoitr.6. trois : la meflè matutinale, qui étoit du jour ,f. 9. la fécondé de la Trinité , 8c la meflè folemnelle. Après la première on faifoit l'eau bénite, 8c on 1. 1 0. en faifoit l'afperfion dans tous les lieux réguliers, l'infirmerie, le dortoir, le refeétoir , la cuifine, le cellier. Pendant trois jours de la fomaine un e. 6. côté du choeur pouvoit communier, 8c l'autre Lib. II. e. côté pendant les trois autres jours , fuivant leur dévotion. On difoit aufli plufieurs méfies baffes , mais hors le tems de l'office 8c de la grande meflè. Ulric marque enfuite toutes les ceremonies particulières à certains jours , pendant tout le cours de l'année , commençant au jeudi faint, qui en étoit le plus chargé ; 8c j'en rapporterai ce qui me paraît le plus important. Cette nuit 8c les deux fuivantes, on lifoit les leçons de Jeremie fans les chanter , comme faifoient les chanoines , 8c fans nommer les lettres de l'alfabet hébraïque. Chacun de ces trois jours on v. nrev. benifloit le feu nouveau; 8c tous les freres com-CUm.p 400. munioient , fans préjudice du jour de Pâques. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de freres dans la maifon ; 8c l'Abbé y en ajoûtoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en ligne de communion. Le vendredi faint tous les freres s'aflêmbloiente-IJ» nuds pieds dans le cloître , 8c recitoient tout le pfàutier entre prime 8c tierce. Leur repas n' étoit que du pain 8c des herbes crues , 8c pour collation ils goûtoient feulement un peu de vin. A ces paroles de la Paflîon : Ils ont partagé mes vêtemens, deux moines tiroient chacun de fon p ^ * cote Livre foixunte-trolfiêmt. yot , leçons. On chantoit tous les jours : grandes méfiés , l'une du jour , ' s ° ' Digitized by Google

née & à neuf leçons. On chantoit tous les jours de ferie deux grandes meſſes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en diſoit trois : la meſſe matutinale, qui étoit du jour, la ſeconde de la Trinité, & la meſſe ſolemnelle. Après la premiere on faiſoit l'eau benite, & on en faiſoit l'aſperſion dans tous les lieux reguliers, l'infirmerie, le dortoir, le refectoir, la cuiſine, le cellier. Pendant trois jours de la ſemaine un côté du chœur pouvoit communier, & l'autre côté pendant les trois autres jours, ſuivant leur devotion. On diſoit auſſi pluſieurs meſſes baſſes, mais hors le tems de l'office & de la grande meſſe. AN. 1591. *c.* 6. *c.* 9. *c.* 10. *c.* 6. *Lib. II. c.* 30. *p.* 149.

Ulric marque enſuite toutes les ceremonies particulieres à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi ſaint, qui en étoit le plus chargé ; & j'en rapporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit & les deux ſuivantes, on liſoit les leçons de Jeremie ſans les chanter, comme faiſoient les chanoines, & ſans nommer les lettres de l'alfabet hébraïque. Chacun de ces trois jours on beniſſoit le feu nouveau ; & tous les freres communioient, ſans prejudice du jour de Pâques. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de freres dans la maiſon ; & l'Abbé y en ajoûtoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en ſigne de communion. *Lib. I. c.* 12. *v. Brev. Clun. p.* 400.

Le vendredi ſaint tous les freres s'aſſembloient nuds pieds dans le cloître, & recitoient tout le pſautier entre prime & tierce. Leur repas n'étoit que du pain & des herbes crues, & pour collation ils goûtoient ſeulement un peu de vin. A *c.* 13.

5*01 Hiftoïre Ecclejtafilque. côté deux pièces d'étoffe de deflus l'autel ; mai* AN.ij9i.ulric trouvoit ces rcprefentations peu conformes à l'efprit de l'Evangile. Il loue l'Abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du famedi c. 14- faint ces mots : O heureufe faute , 8c péché d'Adam neceffaire : que toutefois nous difbns. r. » f- Ce jour on permettoit de dire des méfiés baflès "B'iv. Clan, après l'Evangile de la grande méfié. Le jour de M 41 3 - Pâques avoit fes premières vêpres entières 8c fes vigiles à trois noétumes , comme l'ordre de Clugni l'obferve encore. e.ty. Le dimanche de l'oétave de la Pentecôte, on v. "Bailltt faifoit à Clugni l'office de la fainte Trinité , qui fi/? moi. n»étoit encore alors qu'une dévotion particuliers. ». 4* re . gj- qU; n»a reçu par l'Eglife Romaine que fous le Pape Jean XXII, plus de deux cens ans après. A la faint Pierre , qui eft la fête de patron , les no&urnes $c les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commcnçoient 8c finiflbientde jour , en forte qu'on ne dormoit point. (• 3** A l'exaltation de la fainte Croix , on faifoit l'ado*■4** ration folemnelle, comme le vendredi faint. Entre ces longues prières , je ne voi point de place pour l'oraifon mentale , fi ce n'eft en hiver après les noétumes , mais chacun faifoit alors ce qu'il vouloit, 8c fou vent le fommeil les accat# ,8, bloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office : mais il ajoûte , que cette prière n'étoit ordinairement que le Pater 8c quelquefois le Credo. La multitude des offices laiffoit peu de tems pour le travail des mains r*3°* fi recommandé dans la réglé. Auffi Ulric n'en parle-t-il qu'en paflânt ; 8c il avoue qu'il n'en a guère vu d'autre que d'écoflér des fèves , arracher dans le jardin les mauvaifes herbes 8c paîtrir le pain : encore n'étoit-ce pas tous les jours. Vragm. to. Qn pfalmodioit en allant au travail 8c en reve' * nant, 8c pendant le travail même. Dès le tems de

Digitized by Google

côté deux pieces d'étoffe de deſſus l'autel ; mais
AN. 1591. Ulric trouvoit ces repreſentations peu conformes à l'eſprit de l'Evangile. Il loue l'Abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du ſamedi
c. 14. ſaint ces mots : O heureuſe faute, & peché d'Adam neceſſaire : que toutefois nous diſons.
c. 15. Ce jour on permettoit de dire des meſſes baſſes
Brev. Clun. après l'Evangile de la grande meſſe. Le jour de
p. 422. 423. Pâques avoit ſes premieres vêpres entieres & ſes vigiles à trois nocturnes, comme l'ordre de Clugni l'obſerve encore.

c. 25. Le dimanche de l'octave de la Pentecôte, on
v. Baillet fêt. mob. Trin. n. 4. faiſoit à Clugni l'office de la ſainte Trinité, qui n'étoit encore alors qu'une devotion particuliere ; & qui n'a été reçu par l'Egliſe Romaine que ſous le Pape Jean XXII. plus de deux cens
c. 41. ans après. A la ſaint Pierre, qui eſt la fête de patron, les nocturnes & les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commençoient & finiſſoient de jour, en ſorte qu'on ne dormoit point.
c. 38. A l'exaltation de la ſainte Croix, on faiſoit l'ado-
c. 41. ration ſolemnelle, comme le vendredi ſaint. Entre ces longues prieres, je ne voi point de place pour l'oraiſon mentale, ſi ce n'eſt en hiver après les nocturnes, mais chacun faiſoit alors ce qu'il vouloit, & ſouvent le ſommeil les accac. 18. bloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office : mais il ajoûte, que cette priere n'étoit ordinairement que le *Pater* & quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laiſſoit peu de tems pour le travail des mains
c. 30. ſi recommandé dans la regle. Auſſi Ulric n'en parle-t-il qu'en paſſant ; & il avoue qu'il n'en a guere vû d'autre que d'écoſſer des féves, arracher dans le jardin les mauvaiſes herbes & paîtrir le pain : encore n'étoit-ce pas tous les jours.

Livre foix/tnte-troifiéme fa% de Louis le debonairc , on regardoit le gros travail comme indigne des moines , à cauie du facerdoce dont la plupart étoient revêtus; 8c c'étoit pour y fuppléer , que l'on avoit ajoûté des AN.iyÿi. pfeaumes à toutes les heures de l'office. Dans le fécond livre. Ulric parle premièrement de l'inftruétion des novices. On leur don- LU. u. t. noit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient t,z" feparez des profés , avec lefquels ils ne fe trouvoient qu'à l'Eglife. A leur occafion il parle du iilence qui étoit très-exadï à Clugni : fur tout après les repas. On ne parloit qu'à certaines heu- *• 3* *4» res , fçavoir entre prime 8c tierce , none & vêpres, 8c cet intervalle étoit fourent très-court. On ne parloit jamais en certains lieux , fçavoir à l'Eglife , au dortoir , au refeétoir 8c à la cuifine. Et comme dans ces lieux 8c ces tems de filence il étoit quelquefois neceffaire de fe faire entendre , on parloit avec les doigts comme les muets , ufant de certains lignes établis , dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Enfuitc il 1 '• ft ♦ • décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée , depuis fbn lever jufques à fon coucher ; car toutes lès démarches étoient réglées, même les moindres. A l'occafion du prêtre femainier , Ulric dé- c. j«. crit fort au long les ceremonies de la melTe folemnelle, pour montrer le refpedt que l'on rendoit au corps de Nôtre-Seigneur : mais pour le mieux connoître , il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la maniéré de faire le pain qui en devoit être la matière. On ne le faifoit jamais Lii.tti, qu'avant le dîner : on prenoit du meilleur ffo- *3* ment , que l'on choilillbit grain à grain : on le lavoit loigneufement , 8c on le mettait dans un fac fait exprès. Un lèrviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin , dont il lavoit les meubles 8c les couvrait deflus 8c deflbus. Il fe revêtait Digitized by Google

de Louis le debonaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cauſe du ſacerdoce dont la plûpart étoient revêtus; & c'étoit pour y ſuppléer, que l'on avoit ajoûté des pſeaumes à toutes les heures de l'office. AN. 1591.

Dans le ſecond livre. Ulric parle premierement de l'inſtruction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient ſeparez des profés, avec leſquels ils ne ſe trouvoient qu'à l'Egliſe. A leur occaſion il parle du ſilence qui étoit très-exact à Clugni : ſur tout après les repas. On ne parloit qu'à certaines heures, ſçavoir entre prime & tierce, none & vêpres, & cet intervalle étoit ſouvent très-court. On ne parloit jamais en certains lieux, ſçavoir à l'Egliſe, au dortoir, au refectoir & à la cuiſine. Et comme dans ces lieux & ces tems de ſilence il étoit quelquefois neceſſaire de ſe faire entendre, on parloit avec les doigts comme les muets, uſant de certains ſignes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Enſuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis ſon lever juſques à ſon coucher : car toutes ſes démarches étoient reglées, même les moindres.

Lib. II. *c.* 1. 2. *c.* 3. 24. II. *c.* 4.

A l'occaſion du prêtre ſemainier, Ulric décrit fort au long les ceremonies de la meſſe ſolemnelle, pour montrer le reſpect que l'on rendoit au corps de Nôtre-Seigneur : mais pour le mieux connoître, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la maniere de faire le pain qui en devoit être la matiere. On ne le faiſoit jamais qu'avant le dîner : on prenoit du meilleur froment, que l'on choiſiſſoit grain à grain : on le lavoit ſoigneuſement, & on le mettoit dans un ſac fait exprés. Un ſerviteur d'une pureté éprou-

c. 30. *Lib.* III. 13.

5-04 Hiftoire Eccleftafîique. An if 1 to‘l d’une & d’un amidl, qui lui couvrait ' ** * la tête 8c le vifage au deffous des yeux : il mouloit ainfi le blé 8c fafloit la farine. Deux prêtres 8c deux diacres revêtus de même d’aubes 8c d’ami&s , paîtriffoient la pâte dans de l’eau froide, afin qu’elle fût plus blanche, 8c formoient les hofties. Un novice tenoit les fers gravez où on les devoit cuire • le feu étoit de bois lèc 8c préparé exprès , 8c on chantoit des pfeaumes pendant ce travail. It.f. 30. Pour le fervice du grand autel il y avoit deux «'calices d’or : tous les freres offraient leurs hofties, Jsntre lefquelles on en choififToit trois pour contrer. A la communion on trempoit le précieux corps dans le fang , contre l’ufage des autres E’ f. 149. glifès d’Occident. Les jours de ferie on portoit au refeftoir les hofties offertes 8c non confacrées , que le prêtre diftribuoit- à ceux qui n’aLH. i.c. 3 r. voient pas communié. On diftribuoit de même Dar. iv. les nouveaux raifins , que l’on avoit bénis à la Rm. c. 46. mcflfe à la fin 3u canon , fuivant l’ancien ufage .j n ilb. 1 1 . (. d’y bénir les fruits. 3j. La nourriture ordinaire des moines étoit des fèves 8c des herbes , avec lefquelles on faifoit cuire du lard , que l’on preffoit enfuite pour en mêler le fuc avec les fèves Cette observance j. étoit ancienne, d’affaifonnçr les herbes 8c les lexlTi n.i.%. gumes d’un peu de graifle : pour montrer que 1.W44.' l’on ne s’abftenoit pas de la chair par fuperfti(• 49 tion, comme les Manichéens. A Clugni on retranchoit cette graiffe pendant l’Avent , 8c depuis la Septuagefime jufques à Pâques. Depuis ur.t. 18. la Quinquagefime on retranchoit encore les œufs »i. 8c le fromage ; 8c ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicez , du fruit 8c des oublies. Les dimanches 8c les jeudis on fervoit du poiflon , s’il étoit à bon marché , 8c on donnoit de l’extraordinaire à plufieurs fêtes. On ne Digitizèd by GOOgle

AN. 1591. toit d'une aube & d'un amict, qui lui couvroit la tête & le viſage au deſſous des yeux : il mouloit ainſi le blé & faſſoit la farine. Deux prêtres & deux diacres revêtus de même d'aubes & d'amicts, paîtriſſoient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les hoſties. Un novice tenoit les fers gravez où on les devoit cuire : le feu étoit de bois ſec & préparé exprés, & on chantoit des pſeaumes pendant ce travail.

11. c. 30. Pour le ſervice du grand autel il y avoit deux calices d'or : tous les freres offroient leurs hoſties, entre leſquelles on en choiſiſſoit trois pour con-

p. 148. ſacrer. A la communion on trempoit le précieux corps dans le ſang, contre l'uſage des autres E-

p. 149. gliſes d'Occident. Les jours de ferie on portoit au refectoir les hoſties offertes & non conſacrées, que le prêtre diſtribuoit à ceux qui n'a-

Lib. I. c. 35. voient pas communié. On diſtribuoit de même

Dar. IV. les nouveaux raiſins, que l'on avoit benis à la

Rat. c. 46. meſſe à la fin du canon, ſuivant l'ancien uſage

n. 7. d'y benir les fruits.

Lib. II. c. 35. La nourriture ordinaire des moines étoit des féves & des herbes, avec leſquelles on faiſoit cuire du lard, que l'on preſſoit enſuite pour en mêler le ſuc avec les féves. Cette obſervance étoit ancienne, d'aſſaiſonner les herbes & les le-

Sup. liv. XLVI. *n.* 28. gumes d'un peu de graiſſe : pour montrer que

I. c. 44. l'on ne s'abſtenoit pas de la chair par ſuperſti-

c. 49 tion, comme les Manichéens. A Clugni on retranchoit cette graiſſe pendant l'Avent, & depuis la Septuageſime juſques à Pâques. Depuis

III. c. 18. la Quinquageſime on retranchoit encore les œufs

21. & le fromage ; & ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicez, du fruit & des oublies. Les dimanches & les jeudis on ſervoit

Livre foixante-troifiéme. y <5 y ne permettait jamais de manger après compiles , quelque befoin qu'on en eût. ° ' Dans le troifiéme livre Ulric parle des officiers du monaftere , premièrement de l'Abbé , & à fon occafion des pénitences qu'il avoit droit d'impofer. D'autres pou voient punir les fautes iitf. A legeres, dont la penitence étoit de fe tenir profterné ou appuie furies genoux ou les coudes, ou en d'autres poftures pénibles : ne point aller c. îS. à l'offrande , ni baifèr l'Evangile , ni recevoir la paix , ni manger avec les autres. L'Abbé ieuliu.c.31 pouvoit punir les fautes grieves ; & la pénitence étoit d'étre fuftigé en plein chapitre avec des verges : demeurer dans un lieu feparé , y manger 8c y coucher , fe tenir à toutes les heures à la porte de l'Eglife. Que fi la faute avoit été commifè devant le peuple, la penitence étoit publique : le coupable etoit fuftigé au milieu de la place , ou pour une moindre faute expofé le dimanche à la porte de l'Eglifè, lorfque le peuple entroit à la méfié , avec un fervitcur qui difoit la caufe de la penitence à ceux qui la demandoient. Si un moine fe revoltoit contre la correétion , les autres fe jettoient fur lui, fans attendre qu'on leur dît ; & le menoient dans la prifon , où on defeendoit par une échelle , 8c qui n'avoit ni porte ni fenêtre : quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'Abbé Hugues difoit , au rapport d'Ulric , que les momfleres n'étoient point deshonorez par les fautes des moines , mais par leur impunité. Pour obferver jufqucs aux moindres negligen- c. j. ces 8ç les proclamer en chapitre , il y avoit des circatcurs ou furveillans , qui faifoient la ronde Î>ar toute la maifon pluficurs fois le jour : cnbrte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment , où aucun des frères pût fe déranger en feureté ; mais ce qu'il y avoit de plus fmgulier à Clugm , c'eft* 8» > Tomt XIII . Y l'atDigitized by Google

ne permettoit jamais de manger après complies, quelque beſoin qu'on en eût. AN. 1091.

Dans le troiſiéme livre Ulric parle des officiers du monaſtere, premierement de l'Abbé, & à ſon occaſion des penitences qu'il avoit droit d'impoſer. D'autres pouvoient punir les fautes legeres, dont la penitence étoit de ſe tenir proſterné ou appuïé ſur les genoux ou les coudes, ou en d'autres poſtures penibles : ne point aller à l'offrande, ni baiſer l'Evangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres. L'Abbé ſeul pouvoit punir les fautes grieves ; & la penitence étoit d'être fuſtigé en plein chapitre avec des verges : demeurer dans un lieu ſeparé, y manger & y coucher, ſe tenir à toutes les heures à la porte de l'Egliſe. Que ſi la faute avoit été commiſe devant le peuple, la penitence étoit publique : le coupable étoit fuſtigé au milieu de la place, ou pour une moindre faute expoſé le dimanche à la porte de l'Egliſe, lorſque le peuple entroit à la meſſe, avec un ſerviteur qui diſoit la cauſe de la penitence à ceux qui la demandoient. Si un moine ſe revoltoit contre la correction, les autres ſe jettoient ſur lui, ſans attendre qu'on leur dît ; & le menoient dans la priſon, où on deſcendoit par une échelle, & qui n'avoit ni porte ni fenêtre : quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'Abbé Hugues diſoit, au rapport d'Ulric, que les monaſteres n'étoient point deshonorez par les fautes des moines, mais par leur impunité.

l. 1. c. 6.

c. 18.

l. 3. c. 3.

Pour obſerver juſques aux moindres negligences & les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou ſurveillans, qui faiſoient la ronde par toute la maiſon pluſieurs fois le jour : enſorte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment, où au-

c. 7.

ro 6 Hifloire Eccleſiajlique. . l’attention continuelle fur les enfans , qui J Aw.iopi. ^tojent élevez. On leur donnoit l’habit lï-tôt qu’ils étoient offerts à Dieu folemnellement fui» vant la règle : mais on differoit au moins jufques à quinze ans leur benedittion , c’cft-à-dire, leur profeflion. Ces enfans n’ étoient que fix dans le monaftere , 8c avoient au moins deux maîtres , afin de les garder à vue 8c ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu feparé dans le dortoir , 8c aucun autre n’en approchoit : quelque part qu’ils allaffent , même pour les actions les plus fecretes, ils étoient toujours accompagnez d'un maître avec un autre enfant. S’ils faifoient quelque faute à l’office , on les châtioit fur le champ à coups de verges, mais fur la chemife; car ils en portoient au lieu de fergettes , 8c étoient aufiî mieux nourris que les moines. Per- _ fonne n’approchoit d’eux que leurs maîtres. Enfin , dit Ulric , votant avec quel foin on les garde jour 8c nuit , j’ai fouvent dit en moimême , qu’il cft difficile qu’un fils de Roi foit élevé dans fon palais avec plus de précaution , •> ?• que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profés avoient auffi , tant qu’on le jugeoit neceflaire , un euftode ou un gardien , qui ne les quittait point. i t» n. Le chambricr de Clugni gardoit non feulement les habits , mais l’argent , parce qu’il achee. 1 2. p. toit tout ce qui xegardoit le veftiaire. Outre les habillemens marquez par la réglé , ils portoient des pcllices ou robes fourrées , mais de mouton feulement , 8c des bottines de feutre pour la S*p. liv. nuit , des fergettes 8c des calleçons : ce qui étoit Xfcvi-a.zî. permis par]a réglé d’Aix la Chapelle , dont les c.\6. moines de Clugni avoient confervé pluiieurs <■17 • ufàges. On rafoit les moines environ une fois en trois femaines, 8c pendant cette aétion on «•*3- chantait des pfeaumes. Ils fç baignoient deux fois

AN.1091. l'attention continuelle ſur les enfans, qui y étoient élevez. On leur donnoit l'habit ſi-tôt qu'ils étoient offerts à Dieu ſolemnellement ſuivant la regle : mais on differoit au moins juſques à quinze ans leur benediction, c'eſt-à-dire, leur profeſſion. Ces enfans n'étoient que fix dans le monaſtere, & avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vûe & ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu ſeparé dans le dortoir, & aucun autre n'en approchoit : quelque part qu'ils allaſſent, même pour les actions les plus ſecretes, ils étoient toûjours accompagnez d'un maître avec un autre enfant. S'ils faiſoient quelque faute à l'office, on les châtioit ſur le champ à coups de verges, mais ſur la chemiſe : car ils en portoient au lieu de ſergettes, & étoient auſſi mieux nourris que les moines. Perſonne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voïant avec quel ſoin on les garde jour & nuit, j'ai ſouvent dit en moi-même, qu'il eſt difficile qu'un fils de Roi ſoit élevé dans ſon palais avec plus de precaution, *c.* 9. que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profés avoient auſſi, tant qu'on le jugeoit neceſſaire, un cuſtode ou un gardien, qui ne les quittoit point.

c. 11. Le chambrier de Clugni gardoit non ſeulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achetoit tout ce qui regardoit le veſtiaire. Outre les habillemens marquez par la regle, ils portoient des pellices ou robes fourrées, mais de mouton ſeulement, & des bottines de feutre pour la nuit, des ſergettes & des calleçons : ce qui étoit permis par la regle d'Aix la Chapelle, dont les moines de Clugni avoient conſervé pluſieurs uſages. On raſoit les moines environ une fois

c. 18. *p.* 204.

Sup. liv. XLVI. *n.* 28.

c. 16.

c. 17.

Livre foîxsnte-troijîéme. ,^07 _____ fois l'an , avant Noël &c avant Pâques. Outre , les aumônes ordinaires qui étoient de la charge N,10P1, de l'aumônier, le chambrier faifoit celle de l'entrée du carême , qui étoit accompagnée d'une difiribution de lard ou d'autre viande. Ulric dit,f,I,*,',Æfc que l'année qu'il écrivoit il s'y étoit trouvé dixiept mille pauvres. Cette entrée du carême , oa comme dit l'auteur , le carême entrant , fignifie les derniers jours gras. Ces coûtumes de Clugni n'étoient pas nou* velles du tcmsd'Ulric, il y a apparence que la plupart s'y obfervoient dès l'origine de ce monafterc i 8c Jean qui écrivoit la vie de Paint Odon vers le milieu du dixiéme fieele , en rap- r, «K . porte quelques-unes , particulièrement touchant ^ l'éducation des enfans 8c le filence. En ce tems-là fut rétabli le monaftere de Paint o^Ab Martin de Tournai , par les Poins du dofteur^ d0nfajnt Odon , qui en fut le premier Abbé. Il naquit à Martin d« Orléans, 8t dès fon enfance, s'appliqua à l'étu- Tournai, de avec un tel Puccés , qu'étant encore jeune il , **' pafloit pour un des premiers docteurs de Fran- spkU.p, ce. Il enfeigna premièrement à Toul : puis les chanoines de la cathédrale de Tournai l'y appelèrent pour gouverner leur école , comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle réputation , que les clercs venoient en troupes pour l'écouter: non Peulement de France , de Flandre, de Normandie : mais des pais éloignez , de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians , que l'on voioit difputer dans les rues, 8c fi on approchoit de l'école , on les trouvoit tantôt Pe promener avec Odon , tantôt aflis autour de lui ; 8c le Poir devant la porte de l'EgliPe il leur montroit le ciel „ gç leur apprenoit à connoître les conftellations. Quoiqu'il Pçût fort bien tous les arts liberaux, -il excclloit principalement dans la diale£tique , Y a Pur Digitized by Google

fois l'an, avant Noël & avant Pâques. Outre les aumônes ordinaires qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faiſoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une diſtribution de lard ou d'autre viande. Ulric dit, que l'année qu'il écrivoit il s'y étoit trouvé dix-ſept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou comme dit l'auteur, le carême entrant, ſignifie les derniers jours gras. AN. 1091. *c. 11. in fin.*

Ces coûtumes de Clugni n'étoient pas nouvelles du tems d'Ulric, il y a apparence que la plûpart s'y obſervoient dès l'origine de ce monaſtere ; & Jean qui écrivoit la vie de ſaint Odon vers le milieu du dixiéme ſiecle, en rapporte quelques-unes, particulierement touchant l'éducation des enfans & le ſilence. *Sæc. 5. act. Ben. p. 161.*

LXI. Odon Abbé de ſaint Martin de Tournai.

En ce tems-là fut rétabli le monaſtere de ſaint Martin de Tournai, par les ſoins du docteur Odon, qui en fut le premier Abbé. Il naquit à Orleans, & dès ſon enfance, s'appliqua à l'étude avec un tel ſuccés, qu'étant encore jeune il paſſoit pour un des premiers docteurs de France. Il enſeigna premierement à Toul : puis les chanoines de la cathedrale de Tournai l'y appellerent pour gouverner leur école, comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle reputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter : non ſeulement de France, de Flandre, de Normandie : mais des païs éloignez, de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians, que l'on voïoit diſputer dans les rues, & ſi on approchoit de l'école, on les trouvoit tantôt ſe promener avec Odon, tantôt aſſis autour de lui ; & le ſoir devant la porte de l'Egliſe il leur montroit le ciel, & leur apprenoit à connoître les conſtellations. *Narrat. to. 12. Spicil. p. 360.*

An. 109 1 £•08 Hijioire Ecclejùtjlique. fur laquelle il compofa trois livres ; 8t il s'y ' nommoit Oudart , parce qu'il étoit plus connu fous ce nom, que fous celui d'Odon. Il fuivoit dans la diale&ique la doétrine de Boëcc 8t des anciens ; foûtenant que l'objet de cet art font les chofes & non pas les paroles , comme pretendoient quelques modernes , qui fe vantoient de fuivre Porphyre 8c Ariftote. De ce nombre étoit Rainbert , qui enfeignoit alors la diale&i2ue à l'Ille, 8c s'efforçoit de décrier la doârrine 'Oudart. Ces deux feétes portèrent depuis les noms de Realiftes 8c de Nominaux. Oudart n'étoit pas moins eftimé pour fa vertu que pour fa fcience. Il conduifoit à l'Eglife fes difciplcs au nombre d'environ deux cens, marchant le dernier , 8c leur faifant obferver une difeipline aufli exafte que dans le monaftere le plus régulier. Aucun n'eût ofé parler à fon compagnon , rire , ou regarder à droit ou à gauche j 8c quand ils étoient dans le chœur , on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur fouffroit ni fréquentation avec les femmes , ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux r autrement il les eût chafTez de fon école , ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de fes leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines , qui étoit auparavant je rendez-vous des nobles 8c des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défence Everard châtelain de Tournai : car il difoit qu'il étoit honteux à un homme fage, de fe détourner tant foit peu du droit chemin par la confideration des grands. Toute cette conduite le faifoit aimer 8c eftimer , non feulement des chanoines 8c du peuple, mais de Rabod Evêque de Noyon 8c de Tournai ; toutefois quelques-uns difoiént , que fa régularité venoit plus de philofophic que de religion. Digitized by Gc

AN. 1091. ſur laquelle il compoſa trois livres ; & il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu ſous ce nom, que ſous celui d'Odon. Il ſuivoit dans la dialectique la doctrine de Boëce & des anciens ; ſoûtenant que l'objet de cet art ſont les choſes & non pas les paroles, comme pretendoient quelques modernes, qui ſe vantoient de ſuivre Porphyre & Ariſtote. De ce nombre étoit Rainbert, qui enſeignoit alors la dialectique à l'Iſle, & s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux ſectes porterent depuis les noms de Realiſtes & de Nominaux.

Oudart n'étoit pas moins eſtimé pour ſa vertu que pour ſa ſcience. Il conduiſoit à l'Egliſe ſes diſciples au nombre d'environ deux cens, marchant le dernier, & leur faiſant obſerver une diſcipline auſſi exacte que dans le monaſtere le plus regulier. Aucun n'eût oſé parler à ſon compagnon, rire, ou regarder à droit ou à gauche ; & quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur ſouffroit ni frequentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux : autrement il les eût chaſſez de ſon école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ſes leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles & des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défence Everard châtelain de Tournai : car il diſoit qu'il étoit honteux à un homme ſage, de ſe détourner tant ſoit peu du droit chemin par la conſideration des grands. Toute cette conduite le faiſoit aimer & eſtimer, non ſeulement des chanoines & du peuple, mais de Rabod Evêque de Noyon & de Tournai ;

Livre foixante-troi fi'emt . pop Il gouvernent l’école de Tournai depuis près . dccinq ans, quand un clerc lui aïant apporté ic™,10?*î livre de feint Auguftin du libre arbitre, il l’acheta , feulement pour garnir fa bibliothèque ; 8c le. jetta dans un cofre avec d’autres livres , aimant mieux alors lire Platon que feint Auguftin. Environ deux mois après , expliquant à fes disciples le traité de Boëce , de la confolation de la philofophie , il vint au quatrième livre , où l’auteur parle du libre arbitre. Alors fe fouvenant du livre qu’il avoit acheté, il fcle fit apporter; 8c après en avoir lû deux ou trois pages , il fut charmé de la beauté du ftile , & aïant appelle fes difciplcs, il leur dit ; J’avoue que j’ay ignoré jufques à prefent , que S. Auguftin fut fi éloquent 5c fi agréable. Aufifr-tôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là 5c le fuivant, leur expliquant les partages difficiles. Il vint à l’endroit du troifiéme livre , où feint Auguftin compare l’ame pechereflc à un efcla- *»»• ve condamné pour fes crimes à vuider la cloa- ^ que, 8c contribuer ainfi à fa maniéré à l’orne- " ” ment de la maifon. A cette lefture Oudart foupira du fond du coeur, 8c dit ; Hclas! que cette penféc eft touchante ! Elle femble n’être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu de peu de feicnce que nous avons , mais après la mort nous ne ferons pas dignes de la gloire cclcfte : parce que nous ne" rendons à Dieu aucun fervice , 8c que nous abufons de nôtre fcicnce pour la gloire du monde 8c la vanité. Aïant ainfi pyle il fc leva , 8c entra dans l’Eglifc fondant en larmes ; toute fon école fut troublée, 8c les chanoines remplis d’admiration. Dellors il commença infenfiblemcnt à ceflcr fes leçons, aller plus fouvent à l’Eglife 8c diftribuer aux pauvres , principalement aux pauvres clercs, l’argent qu’il avoit amaffe, car fes difeiY 3 pies Digitized by Google

Il gouvernoit l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand un clerc lui aïant apporté le livre de ſaint Auguſtin du libre arbitre, il l'acheta, ſeulement pour garnir ſa bibliotheque; & le jetta dans un cofre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que ſaint Auguſtin. Environ deux mois après, expliquant à ſes diſciples le traité de Boëce, de la conſolation de la philoſophie, il vint au quatriéme livre, où l'auteur parle du libre arbitre. Alors ſe ſouvenant du livre qu'il avoit acheté, il ſe le fit apporter; & après en avoir lû deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du ſtile, & aïant appellé ſes diſciples, il leur dit: J'avoue que j'ay ignoré juſques à preſent, que S. Auguſtin fût ſi éloquent & ſi agréable. Auſſi-tôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là & le ſuivant, leur expliquant les paſſages difficiles. AN. 1091.

Il vint à l'endroit du troiſiéme livre, où ſaint Auguſtin compare l'ame pechereſſe à un eſclave condamné pour ſes crimes à vuider la cloaque, & contribuer ainſi à ſa maniere à l'ornement de la maiſon. A cette lecture Oudart ſoupira du fond du cœur, & dit: Helas! que cette penſée eſt touchante! Elle ſemble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu de peu de ſcience que nous avons, mais après la mort nous ne ſerons pas dignes de la gloire celeſte: parce que nous ne rendons à Dieu aucun ſervice, & que nous abuſons de nôtre ſcience pour la gloire du monde & la vanité. Aïant ainſi parlé il ſe leva, & entra dans l'Egliſe fondant en larmes: toute ſon école fut troublée, & les chanoines remplis d'admiration. Deſlors il commença inſenſiblement à ceſſer ſes leçons, aller plus ſouvent à l'Egliſe & diſtri- *Aug. III. de lib. arb. c. 9. n. 27.*

Il jeùnoit An. 109 1 • ^ rigoureufcment , que fouvent il ne mangeoit que cc qu’il pouvoit tenir de pain dans fa main fermée : de forte qu’en peu de jours il perdit fon embonpoint , 8c devint fi maigre 8c fi atténué , qu’à peine étoit-il connoiflable. Le bruit fe répandit auflï-tôt dans tout le pais , que le doéteur Oudart alloit renoncer au monde : quatre de fes difciples lui promirent de ne le point quitter , 8c lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les Abbez, de toute la province , tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai , 8c chacun invitait Odon de venir à fon monaftere : mais fes difciples aimoient mieux la réglé des chanoines, la trouvait plus tolerable que celle des moines. Il y avoit près la ville de Tournai une Eglife demi ruinée, que l’on difoitêtre le relie d’une ancienne abbaïe détruite par les Normans : les bourgeois de Tournai voïant la refolution d’Odon , prièrent l’Evêque Rabod de lui donner cette Eglife avec les terres qui en dépendoient £c qui avoient été ufurpées. Odon eut de la peine à l’accepter , mais enfin il y acquiefça ■> 8c l’Evêque l’en mit en poflèflion lui 8c cinq clercs, qui le fuivirent le dimanche fécond jour /•37i* de Mai 1091. Ils y vécurent d’abord dans une $' 39+« extrême pauvreté, 8c fubfifterent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faifoient pour eux , portant tous les jours des facs par la ville. Leur nombre ne laifloit pas de s’accroître , en forte que la fécondé année ils fe trouvèrent dix-huit. Mais l’année" fuivante , à la perfuafion d’Haimeric Abbé d’Anchin, ils embrafferent la vie monaftique , 8c Odon étant élu Abbé tout d’une voix , reçut en cette qualité la bénédiction de l’Evêque. LIVRE

AN. 1091. ples lui faiſoient de grands preſens. Il jeûnoit ſi rigoureuſement, que ſouvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans ſa main fermée : de ſorte qu'en peu de jours il perdit ſon embonpoint, & devint ſi maigre & ſi attenué, qu'à peine étoit-il connoiſſable.

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tout le païs, que le docteur Oudart alloit renoncer au monde : quatre de ſes diſciples lui promirent de ne le point quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les Abbez de toute la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai, & chacun invitoit Odon de venir à ſon monaſtere : mais ſes diſciples aimoient mieux la regle des chanoines, la trouvant plus tolerable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournai une Egliſe demi ruinée, que l'on diſoit être le reſte d'une ancienne abbaïe detruite par les Normans : les bourgeois de Tournai voïant la reſolution d'Odon, prierent l'Evêque Rabod de lui donner cette Egliſe avec les terres qui en dépendoient & qui avoient été uſurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquieſça ; & l'Evêque l'en mit en poſſeſſion lui & cinq clercs, qui le ſuivirent le dimanche ſecond jour
P. 371. de Mai 1092. Ils y vêcurent d'abord dans une
P. 394. extrême pauvreté, & ſubſiſterent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faiſoient pour eux, portant tous les jours des ſacs par la ville. Leur nombre ne laiſſoit pas de s'accroître, en ſorte que la ſeconde année ils ſe trouverent dix-huit. Mais l'année ſuivante, à la perſuaſion d'Haimeric Abbé d'Anchin, ils embraſſerent la

ROI Evêque de Chartres deux I. fois dépofé par le légat Hugues de Die , & deux fois rétabli parle Pape Grégoire VII. fut 2;h*rCre». encore accufé devant le Pape Urbain II. de fi- Sm. Uv. monie, de concubinage , d'adultere, de parjure LfUI. n. & de trahifon. Le Pape aïant foigncufement . examiné la vérité, obligea Geoffroi à renoncer ivti ÿ, g,' entre fes mains purement 8c Amplement à l'épifcopat , dont il fe reconnut indigne. Alors le Pape exhorta le clergé 8c le peuple de Chartres à faire une élection canonique, 8c à choifir ïves prêtre 8c prévôt de faint Quentin de Beauvais, dont il connoifïoit le mérite depuis long-tems. Il écrivit à Richer Archevêque de Sens , pour lui faire connoître la procedure faite contre Geoffroi ; 8c le prier de favorifèr l'éle&ion , 8c fâcrer celui qui feroit élu. Le clergé 8c le peuple de Chartres , fuivant l'intention du Pape , élurent Ives; 8c le prefenterent au Roi Philippe, de qui il reçut le bâton paftoral e» figne d'inveftiture. Enfuite ils requirent l'Archevêque Richer de le facrer : mais il le refufa , prétendant que la dépofition de Geoffroi n'étoit pas légitimé; 8c qu'avant que d'aller au Pape, on avoit dû fe pourvoir devant lui comme métropolitain. Ives écrivit au Pape, fe plaignant du fardeau?- î« dont il le vouloit charger; 8c déclarant qu'il n'auroit jamais confenti à fon élection, fi l'Eglife de Chartres ne l'avoit affiné , que le Pape le vouloit 8c i'avoit ainfi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députez de cette Eglife , qui s'y plaignirent du refus de l'Archevêque de Sens ; 8c le Pape pour éviter le préjudice qu'un plus Y 4 long Digitized by GoogI

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÉME.

GEOFFROI Evêque de Chartres deux fois dépoſé par le legat Hugues de Die, & deux fois rétabli par le Pape Gregoire VII. fut encore accuſé devant le Pape Urbain II. de ſimonie, de concubinage, d'adultere, de parjure & de trahiſon. Le Pape aïant ſoigneuſement examiné la verité, obligea Geoffroi à renoncer entre ſes mains purement & ſimplement à l'épiſcopat, dont il ſe reconnut indigne. Alors le Pape exhorta le clergé & le peuple de Chartres à faire une élection canonique, & à choiſir Ives prêtre & prevôt de ſaint Quentin de Beauvais, dont il connoiſſoit le merite depuis long-tems. Il écrivit à Richer Archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procedure faite contre Geoffroi; & le prier de favoriſer l'élection, & ſacrer celui qui ſeroit élû. Le clergé & le peuple de Chartres, ſuivant l'intention du Pape, élurent Ives; & le preſenterent au Roi Philippe, de qui il reçut le bâton paſtoral en ſigne d'inveſtiture. Enſuite ils requirent l'Archevêque Richer de le ſacrer: mais il le refuſa, pretendant que la dépoſition de Geoffroi n'étoit pas legitime; & qu'avant que d'aller au Pape, on avoit dû ſe pourvoir devant lui comme metropolitain.

I. Ives Evêque de Chartres. *Sup. liv. LXIII. n.* 15. *Urb. ep.* 8. 9. *Ive. ep.* 8.

Ives écrivit au Pape, ſe plaignant du fardeau dont il le vouloit charger; & déclarant qu'il n'auroit jamais conſenti à ſon élection, ſi l'Egliſe de Chartres ne l'avoit aſſuré, que le Pape le vouloit & l'avoit ainſi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députez de cette Egliſe, qui s'y *ep.* 3.

_ _ fil Hi/loire ’Ecdefiaflique. An ion* ,ong retardement pouvoit faire à TEglife de ° Ghartres , facra Ives lui-même fur la fin de Novembre l’an 1091. & le renvoïa avec deux lettres : l’une au clergé 8c au peuple de Chartres ; Vri.rp.ü.ç. l’autre à l’Archevêque Richer. Dans l’une 8c dans l’autre . il défend fous peine d’excommunication à Geoffroi , de faire aucune tentative pour rentrer dans l’Eglife de Chartres , 8c à qui que ce (oit de le favorifer. Dans la lettre à l’Archevêque, il dit : Nous avons facré Ives, fans préjudice de l’obéi {Tance qu’il doit à vôtre Eglifc; 8c nous vous prions d’étouffer toutreflentiment, de le recevoir avec la bonté convenable , 8c lui donner vôtre fecours pour la conduite de fon diocefe. Ces lettres font du vingt* ' quatre 8c du vingt-cinquième de Novembre. On y a joint un difeours du Pape à Ives , qui n’cft autre choie que la formule d’inftruétion que le confecrateur donnoit au nouvel Evêque : telle, mot pour mot, qu’elle fe lit encore à la fin du pontifical Romain ; excepté que celle du Pape Urbain eft beaucoup plus courte, 81 n’en contient que le commencement 8c la fin. Ives de Chartres ne prit poffeflion de fon Eglifc que Tannée fuivante 1091. Ce qui fait que Ton ne compte ordinairement que de cette année fon pontificat , qui' dura vingt-trois ans. Jwn. Il étoit né dans le Beauvoifis de parens nobles, 8c après les études d’humanitez 8c de philofophie , il alla à Tabbaïe du Bec apprendre la théologie fous Lanfranc. Gui Evêque de Beauvais , qui avoit été doïen de faint Quentin en Vermandois, aïant fondé en 1078. un monaftere de chanoines réguliers près la ville de Beauvais , en l’honneur de ce faint martyr : Ives y embraflà la vie cléricale 8c y donna des terres de fon patrimoine. Enfuite il en fut fuperieur , foit fous le nom de prévôt ou d’ Abbé 5 8c pendant Digitized b'

AN. 1092. long retardement pouvoit faire à l'Egliſe de Chartres, ſacra Ives lui-même ſur la fin de Novembre l'an 1091. & le renvoïa avec deux lettres : l'une au clergé & au peuple de Chartres ; *Urb. ep. 8. 9.* l'autre à l'Archevêque Richer. Dans l'une & dans l'autre, il défend ſous peine d'excommunication à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'Egliſe de Chartres, & à qui que ce ſoit de le favoriſer. Dans la lettre à l'Archevêque, il dit : Nous avons ſacré Ives, ſans prejudice de l'obéïſſance qu'il doit à vôtre Egliſe ; & nous vous prions d'étouffer tout reſſentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, & lui donner vôtre ſecours pour la conduite de ſon dioceſe. Ces lettres ſont du vingt-quatre & du vingt-cinquiéme de Novembre. On y a joint un diſcours du Pape à Ives, qui n'eſt autre choſe que la formule d'inſtruction que le conſecrateur donnoit au nouvel Evêque : telle, mot pour mot, qu'elle ſe lit encore à la fin du pontifical Romain ; excepté que celle du Pape Urbain eſt beaucoup plus courte, & n'en contient que le commencement & la fin.

Ives de Chartres ne prit poſſeſſion de ſon Egliſe que l'année ſuivante 1092. Ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que de cette année ſon pontificat, qui dura vingt-trois ans. *Vita Ivon.* Il étoit né dans le Beauvoiſis de parens nobles, & après les études d'humanitez & de philoſophie, il alla à l'abbaïe du Bec apprendre la theologie ſous Lanfranc. Gui Evêque de Beauvais, qui avoit été doïen de ſaint Quentin en Vermandois, aïant fondé en 1078. un monaſtere de chanoines reguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce ſaint martyr : Ives y embraſſa la vie clericale & y donna des terres de

Livre fixante - t[ua tri éme . y 13 <iant qu'il gouvernoit ce chapitre , il cnfeigna la théologie , 8c compol'a fon grani recueil de ca- An. 109a. nons, connu fous le nom de decret. 11 en explique ainfi le defléin dans fa préfacé. J'ai rafléмblé en un corps avec quelque tra- II. vail les extraits des réglés ecclefiaftiqucs , tant .Pecre.t des lettres des Papes , que des aftes des conci- charnel* les, des traitez, des Peres 8c des conftitutions des Rois catholiques : afin que celui qui n'a pas ces écrits en main , puiiTe prendre*ici ce qu'il trouvera utile à fa caufé. Nous commençons par le fondement de la religion Chrétienne , c'eft-à-dire , par la foi -, puis nous mettons fous differens titres ce qui regarde les facremens, la conduite des mœurs 8c b difculïion des affaires : en forte que chacun puiffe trouver aifément ce qu'il cherche. En quoi nous avons crû devoir avertir le leéteur judicieux , que s'il n'entend pas a fiez, ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradi&ion , il ne fe preffe pas de le blâmer : mais qu'il confidere attentivement ce qui eft dit félon la rigueur du droit , ou félon l'indulgence*, parce que tout le gouvernement ecclefiaftique eft fondé fur la charité. L'auteur s'étend enfuite à montrer , que par ce même principe , l'Eglifc tantôt fe tient à la feverité des réglés , 8c tantôt s'en relâche par condefcendance. Il prétend en particulier , que l'on a eu raifon de modérer l'ancienne rigueur touchant les tranflations des Evêques. Tout l'ouvrage eft divifé en dix-fept parties , dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cens. Les fauffes décrétales y font employées comme les vraies : entre les loix des Princes Chrétiens , il cite le Code de Juftinien, le Digefte retrouvé depuis peu , 8c les Capitulaires de nos Rois. Au iefte il tranferit pour l'or- Srp. Irai diaairc Bouchard de Vormes, comme Bouchard y f • ' avoit' Digitized by Google

dant qu'il gouvernoit ce chapitre, il enſeigna la theologie, & compoſa ſon grand recueil de canons, connu ſous le nom de decret. Il en explique ainſi le deſſein dans ſa preface. AN. 1092.

II. Decret d'Ives de Chartres.

J'ai raſſemblé en un corps avec quelque travail les extraits des regles eccleſiaſtiques, tant des lettres des Papes, que des actes des conciles, des traitez des Peres & des conſtitutions des Rois catholiques : afin que celui qui n'a pas ces écrits en main, puiſſe prendre ici ce qu'il trouvera utile à ſa cauſe. Nous commençons par le fondement de la religion Chrétienne, c'eſt-à-dire, par la foi; puis nous mettons ſous differens titres ce qui regarde les ſacremens, la conduite des mœurs & la diſcuſſion des affaires : en ſorte que chacun puiſſe trouver aiſément ce qu'il cherche. En quoi nous avons crû devoir avertir le lecteur judicieux, que s'il n'entend pas aſſez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne ſe preſſe pas de le blâmer : mais qu'il conſidere attentivement ce qui eſt dit ſelon la rigueur du droit, ou ſelon l'indulgence : parce que tout le gouvernement eccleſiaſtique eſt fondé ſur la charité. L'auteur s'étend enſuite à montrer, que par ce même principe, l'Egliſe tantôt ſe tient à la ſeverité des regles, & tantôt s'en relâche par condeſcendance. Il prétend en particulier, que l'on a eu raiſon de moderer l'ancienne rigueur touchant les tranſlations des Evêques. Tout l'ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cens. Les fauſſes decretales y ſont emploïées comme les vraïes : entre les loix des Princes Chrétiens, il cite le Code de Juſtinien,

 avoit tranfcrit Réginon : confervant les mêmes ■fautes, fur tout dans les infcriptions des article?. Mais il étoit impoffible alors , qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où font tirez, tant de paflages. ' . . , Richer Archevêque de Sens , irrite de ce que fur fon refus Ives etoit allé à Rome fe faire facrer par le Pape , lui écrivit une lettre pleine d'amertume 8c de mépris : où il ne le traitoit ni d'Evêqu*ni de confrère, 8cl'accufoit de vouloir démembrer fa province, en ufurpant le liège de l'Evêque Geoffroi , qu'il ne tenoit point pour dépofé. Ives lui répondit : Si je luis un étranger à vôtre égard , pourquoi m'appellezvous en jugement , 8c pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéiïlance? vous vous élevez manifeftement contre le faint Siégé, en voulant détruire ce qu'il a édifié; 8c vous ne ménagez pas aflëz vôtre réputation , quand vous nommez Evêque , 8c vous efforcez de rétablir un bouc émiffaire ; dont les adultérés , les impuretez , les parjures , les trahlfons ont été publiées prefîjue dans toute l'Eglife Latine ; 8c dont le Pape vous écrivant à vous-même , a défendu fou j peine d'excommunication de le fâvorifer pour rentrer dans le fiege de Chartres. Vous ttaitéz par dérifion de bencdiôion telle quelle , celle que j'ai reçûe par l'impofition des. mains du Pape 8c dés Cardinaux: quoiqu'il appartienne au faint Siégé de confirmer ou d'infirmer lés confecrations , tant des Métropolitains que des autres Evêques : d'examiner vos cbnftittitions 8c vos jugemcns, & ne foUmettic les liens à l'examen d'aucun de fes inferieurs. Ives apporte enfuite des^pâfiùges de faint Gelafe 8c de faint Grégoire , pour montrer que les' jugemens dn Pape ne font point fujets à- reviliori. Il conclut , qu'encore qu'il n'ait point été appelle canoniqueDigitized b

avoit tranſcrit Reginon : conſervant les mêmes
AN. 1092. fautes, ſur tout dans les inſcriptions des articles. Mais il étoit impoſſible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où ſont tirez tant de paſſages.

III. Concile d'Eſtampes. *Ivo epiſt.* 8.

Richer Archevêque de Sens, irrité de ce que ſur ſon refus Ives étoit allé à Rome ſe faire ſacrer par le Pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume & de mépris : où il ne le traitoit ni d'Evêque ni de confrere, & l'accuſoit de vouloir démembrer ſa province, en uſurpant le ſiege de l'Evêque Geoffroi, qu'il ne tenoit point pour dépoſé. Ives lui répondit : Si je ſuis un étranger à vôtre égard, pourquoi m'appellez-vous en jugement, & pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéiſſance? vous vous élevez manifeſtement contre le ſaint Siege, en voulant détruire ce qu'il a édifié; & vous ne ménagez pas aſſez vôtre reputation, quand vous nommez Evêque, & vous efforcez de rétablir un bouc émiſſaire; dont les adulteres, les impuretez, les parjures, les trahiſons ont été publiées preſque dans toute l'Egliſe Latine; & dont le Pape vous écrivant à vous-même, a défendu ſous peine d'excommunication de le favoriſer pour rentrer dans le ſiege de Chartres.

Vous traitez par dériſion de benediction telle quelle, celle que j'ai reçûe par l'impoſition des mains du Pape & des Cardinaux : quoiqu'il appartienne au ſaint Siege de confirmer ou d'infirmer les conſecrations, tant des Metropolitains que des autres Evêques : d'examiner vos conſtitutions & vos jugemens, & ne ſoumettre les ſiens à l'examen d'aucun de ſes inferieurs. Ives apporte enſuite des paſſages de ſaint Gelaſe & de

Livre foixantt-quxtrîéme. flf~ aomquement , il eft prêt à fe prefenter en lieu . fcur dans la province de Sens, même à Eftampes : pourvu qu'il ait un fauf-conduit du Comte Etienne , qui l'afTure % tant de la part du Roi que de l'Archevêque. Etienne étoit Comte de Chartres 8c de Champagne , 8c les hoftilitez univerfelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de fi petits volages. L'Archevêque Richer tint en effet un concile lu, rt.'J à Eftampcs , par le confeil de Geoffroi Evêque de Paiis homme de grand crédit. Il étoit frere(7dJJ. Chu d'Euftache Comte de Boulogne , 8c oncle de Godefroi de Bouillon depuis fi fameux. Il étoit chancelier du Roi Philippe , ou .plutôt grand1 chancelier , car on en voit plufieurs autres qui firent la fonftion fous lui. L'Evêque de Chartres Geoffroi étoit aufli fbn neveu , 8c c'eft ce qui excitoit l'Evêque de Paris à prendre cetûe affaire à cœur. Il afhfta donc au concile d'Eftampes avec les Evêques de Meaux 8c de Troyes de la. même province , 8c qui agiffoient par le même efprit. En ce concile l'Archevêque acculai Ives de Chartres , de s'être fait ordonner à Rome , prétendant que c'étoit au préjudice de l'autorité roïale. 11 vouloit le dëpofer 8t rétablir Geoffroi : mais Ives appeîîÜ au Pape , 8c arrêta' ainfi la procedure du concile. C'eft ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au Pape , où- il ajoute : Il me femblé ncceffaire quevous envoyiez une lettre commune à l'Archevêque 8c à fes fùffragans, afin qu'ils me laiffcn£ abfolument en paix , ou qu'ils aillent avec moi: eh vôtre pièfence rendre compté de leur conduite. Je vous confeille aufli d'envoïer en nos quartiers un légat , homme de bonne réputation 8c defintereffé. Car il féroit ncccflâtre à l'Eglife , où chacun fait ce qu'il ofe 8c le fait im*punément, Y S ' Ver» Digitized by Google

noniquement, il eſt prêt à ſe preſenter en lieu ſeur dans la province de Sens, même à Eſtampes : pourvû qu'il ait un ſauf-conduit du Comte Etienne, qui l'aſſure, tant de la part du Roi que de l'Archevêque. Etienne étoit Comte de Chartres & de Champagne, & les hoſtilitez univerſelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de ſi petits voïages. AN. 1092.

L'Archevêque Richer tint en effet un concile à Eſtampes, par le conſeil de Geoffroi Evêque de Paris homme de grand credit. Il étoit frere d'Euſtache Comte de Boulogne, & oncle de Godefroi de Bouillon depuis ſi fameux. Il étoit chancelier du Roi Philippe, ou plûtôt grand chancelier, car on en voit pluſieurs autres qui firent la fonction ſous lui. L'Evêque de Chartres Geoffroi étoit auſſi ſon neveu, & c'eſt ce qui excitoit l'Evêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il aſſiſta donc au concile d'Eſtampes avec les Evêques de Meaux & de Troyes de la même province, & qui agiſſoient par le même eſprit. En ce concile l'Archevêque accuſa Ives de Chartres, de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit au prejudice de l'autorité roïale. Il vouloit le dépoſer & rétablir Geoffroi : mais Ives appella au Pape, & arrêta ainſi la procedure du concile. C'eſt ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au Pape, où il ajoûte : Il me ſemble neceſſaire que vous envoyiez une lettre commune à l'Archevêque & à ſes ſuffragans, afin qu'ils me laiſſent abſolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en vôtre preſence rendre compte de leur conduite. Je vous conſeille auſſi d'envoïer en nos quartiers un legat, homme de bonne reputa- *Ivo ep. 12.* *Gall. Chr.*

fi 6 Hifloire EcclefaJUifue, An iooz Vcrs^e même teins, Renauld Archevêque de jv " Reims tint un concile à Compicgne , où fut Erreur de condamnée l'erreur de Rofcelin do&eur faRoJceiin meux : mais qui fçavoit plus de diale&ique que .de théologie. Il difoit , que les trois Perfonnes tO'X. une. divines étoient trois chofes feparées , comme M8+* trois Anges : enfortc toutefois qu'elles n'avoient Su'une volonté 8c qu'une puiffance. Autrement auroit fallu dire , félon lui , que le Perc 8c le Saint Efprit s'étoient incarnez,. Il ajoûtoit, que l'on pourroit dire véritablement , que c'étoit trois Dieux , fi l'ufage le permettoit. Il difoit pour s'autorifer, que Lanfranc Archevêque de Cantorberi avoit été de cette opinion , 8c que c'étoit encore celle d'Anfelme Abbé du Bec. Anfelme l'aïant appris , écrivit en ces termes à Foulques Evêque de Beauvais , qui avoit été Lt. 17. tf . fon difciple : Comme je croi que vous affilierez, au concile que l'Archevêque de Reims doit tenir dans peu fur ce fujet ; je veux que vous foïez. inftruit de ce que vous devez répondre pour moi , s'il efl à propos. Quant à l'Archevêque Lanfranc , tant de perfonnages vertueux 8c fçavans qui l'ont connu peuvent rendre témoignage , qu'il n'a jamais rien dit de femblable , 8c la mort - le met à couvert de toute nouvelle accufation. Pour moi je veux que tout le monde fçache , que je croi ce qui cft contenu dans les trois fymboles j 8c quiconque en nie quelque chofe , 8c en particulier qui foutiendra le blafphême que l'on attribue à Rofcelin , qu'il foit anathème. On ne doit lui demander aucune raifon de fon erreur , ni lui en rendre aucune de la vérité que nous foutenons. Car ce ferait une extrême fimplicité^ de mettre en queftion nôtre foi fi folidement établie à i'occaüon de chaque particulier , qui ne l'entend pas. Il faut défendre nôtre foi par raifon contre le* infidèles, mais non pas contre ceux • - . ■ qui Digitized t

AN. 1092. IV. Erreur de Roſcelin de Compiegne. *to. X. conc. p.* 484.

Vers le même tems, Renauld Archevêque de Reims tint un concile à Compiegne, où fut condamnée l'erreur de Roſcelin docteur fameux : mais qui ſçavoit plus de dialectique que de theologie. Il diſoit, que les trois Perſonnes divines étoient trois choſes ſeparées, comme trois Anges : enſorte toutefois qu'elles n'avoient qu'une volonté & qu'une puiſſance. Autrement il auroit fallu dire, ſelon lui, que le Pere & le Saint Eſprit s'étoient incarnez. Il ajoûtoit, que l'on pourroit dire veritablement, que c'étoit trois Dieux, ſi l'uſage le permettoit. Il diſoit pour s'autoriſer, que Lanfranc Archevêque de Cantorberi avoit été de cette opinion, & que c'étoit encore celle d'Anſelme Abbé du Bec.

Anſelme l'aïant appris, écrivit en ces termes à Foulques Evêque de Beauvais, qui avoit été ſon diſciple : Comme je croi que vous aſſiſterez au concile que l'Archevêque de Reims doit tenir dans peu ſur ce ſujet : je veux que vous ſoïez inſtruit de ce que vous devez répondre pour moi, s'il eſt à propos. Quant à l'Archevêque Lanfranc, tant de perſonnages vertueux & ſçavans qui l'ont connu peuvent rendre témoignage, qu'il n'a jamais rien dit de ſemblable, & la mort le met à couvert de toute nouvelle accuſation. Pour moi je veux que tout le monde ſçache, que je croi ce qui eſt contenu dans les trois ſymboles ; & quiconque en nie quelque choſe, & en particulier qui ſoutiendra le blaſphême que l'on attribue à Roſcelin, qu'il ſoit anathême. On ne doit lui demander aucune raiſon de ſon erreur, ni lui en rendre aucune de la verité que nous ſoutenons. Car ce ſeroit une extrême ſimplicité, de mettre en queſtion nôtre foi ſi ſolidement établie à l'occaſion de chaque particulier qui ne

Lib. II. ep. 41.

livre foixmte-^Hatriémr . fij _____ qui portent le nom de Chrétiens, le vous prie . de porter cette lettre au concile , ou fl vous n y allez pas , de l'y envoïer par quelqu'un des vôtres , pour y être lue publiquement s'il eft befoin. Rofcelin comparut au concile de Compiegne, où il fut convaincu d'erreur 8c obligé de l'abjurer. Mais il ne laifla pas de l'enfeigner enfuite : Lanfr.it» difant, qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il crai- în arn' £*>» gnoit d'être aflbmmé par le peuple. Ives de ^«.^.7. Chartres lui fit des reproches de cette récidivé , l'exhortant à fe retraiter ferieufement , 8c à faire cefler le fcandale qu'il avoit caufé dans l'Êglifc. Foulques Evêque de Beauvais, -né d'une fa- v> mille noble du pais, embrafla la vie monaftique £^u^eueje dans l'abbaïe du Bec , 8c y paflà plufieurs an- Beauvais, nées fous la conduite de Lanfranc 8c enfuite d'Anfelme. 'Etant élu Evêque , il vouloit refu- Anf- 1 • fer 8c confulta Anfelme , qui lui déclara qu'il ne le pouvoit fans péché , 8c l'exhorta à fc foumettre ; voïant qu'il étoit deflré par le Roi , par 11. le clergé de Beauvais 8c plufieurs autres 8c que l'Archevêque de Reims y confentoit. Foulques Ap. Jnfel. toutefois ne fut pas ordonné fans oppofition 31* l'affaire fut portée à Rome ; 8c quoique le Pape Urbain y trouvât quelque chofe d'irregulier , 8c que Foulques perfiftât à vouloir renoncer , il lui ordonna de garder fon fiege. Le Pape en ula ainlï à la confideration d' Anfelme , qui le lui avoit recommandé; 8c à qui il enjoignit de veiller fur cet Evêque 8c d'être ion confcil : enforte que quand il ne pourrait y être lui-même, il eût toujours auprès de lui quelqu'un de iès moines. Nonobftant ces précautions , I'épifcopat de Foulques ne fut point paifible. Son zclc pour la juftice , peut-être fans alfez, de prudence, lui attira de grandes perfecutions. Il devint trèsodieux aux chanoines 8c aux prêtres de fon dio' ■ , cefe, Digitized by Google

qui portent le nom de Chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou ſi vous n'y allez pas, de l'y envoïer par quelqu'un des vôtres, pour y être lûe publiquement s'il eſt beſoin. AN. 1092.

Roſcelin comparut au concile de Compiegne, où il fût convaincu d'erreur & obligé de l'abjurer. Mais il ne laiſſa pas de l'enſeigner enſuite : diſant, qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il craignoit d'être aſſommé par le peuple. Ives de Chartres lui fit des reproches de cette recidive, l'exhortant à ſe retracter ſerieuſement, & à faire ceſſer le ſcandale qu'il avoit cauſé dans l'Egliſe. *Lanfr. de Incarn. c. 1. Ivo. ep. 7.*

V. Foulques Evêque de Beauvais.

Foulques Evêque de Beauvais, né d'une famille noble du païs, embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe du Bec, & y paſſa pluſieurs années ſous la conduite de Lanfranc & enſuite d'Anſelme. Etant élû Evêque, il vouloit refuſer & conſulta Anſelme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit ſans peché, & l'exhorta à ſe ſoumettre : voïant qu'il étoit deſiré par le Roi, par le clergé de Beauvais & pluſieurs autres & que l'Archevêque de Reims y conſentoit. Foulques toutefois ne fut pas ordonné ſans oppoſition, l'affaire fut portée à Rome; & quoique le Pape Urbain y trouvât quelque choſe d'irregulier, & que Foulques perſiſtât à vouloir renoncer, il lui ordonna de garder ſon ſiege. Le Pape en uſa ainſi à la conſideration d'Anſelme, qui le lui avoit recommandé, & à qui il enjoignit de veiller ſur cet Evêque & d'être ſon conſeil : enſorte que quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toûjours auprès de lui quelqu'un de ſes moines. *Anſ. l. ep. 52. ll. epiſt. 23. Ap. Anſel. ll. ep. 32.*

Nonobſtant ces précautions, l'épiſcopat de Foulques ne fut point paiſible. Son zele pour la juſtice, peut-être ſans aſſez de prudence, lui

AN.iopa fvo. (p. 30. rp. Vri. Gatl. Chr.«. 2.^.3 Si iu fp. 34. VI. Le Roi Philippe épouſe Xîertrade. Or detit. lib. fiff Uijteire Icclejtajtiqué. cefe, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaifes 'coutumes , principalement le concubinage ; 8c empêcher qu'ils ne laiffâflcnt leurs prébendes comme héréditaires à leurs enfans , aufquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'at- '< tira aulll la haine des laïques , ne voulant pas favorifer leurs ufurpations des biens de l'Eglife. Il emploïoit les armes materielles pour appuïer les fpirituelles , 8c ne déferoit pas allez aux ordres de l'Archevêque de Lion légat du Pape , comme il paraît par les avis que lui donne Ives de Chartres, Cette conduite de Foulques de Beauvais, donna occalion à diverfes pourfuites contre lui de• vant le concile de la province 8c devant le Pape , où il fut accufé de plulieurs violences. Enfin la chofe vint à tel point , qu'Anfelme crut être obligé d'en écrire au Pape en ces termes : 11 ne fait aucun fruit dans fon évêché , 8c ne peut veiller fur lui-même; 8c pour l'avenir , si moi , ni aucun de ceux qui le connoi fient, n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaife volonté : mais parce qu'il n'eft pas capa-. ble de foutenir de fi rudes attaques , 8c de fe garantir de tant de piégés. Craignant donc que la. triftefiê ne l'accablé , fes amis 8c moi nous nous jettons à vos pieds, pour vous prier de le délivrer de ces périls , où il eft làns utilité : en lui permettant de fe retirer, fans qu'il paroifiTe que fes ennemis aient prévalu contre lui. J'ai bien prévu 8c prédit les maux qu'il fouffre , quand on l'appclloit à l'épifeopat : mais j'ai fournis mon fentiment à l'autorité de ceux qui le deman-' doient avec tant d'èmpreficment. Ives étôit1 à peine Evêqüè de Chartres quand , il torhba dans la difgrSce du Roi à cette occairon. Bértrade troiiiéme femme de Fouqucs Rechin Comté d'Anjou-, cjpaigiiant qu'il ne la rertvoïir; COUXç

Digitized by Google

An. 1092. ceſe, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaiſes coûtumes, principalement le concubinage; & empêcher qu'ils ne laiſſaſſent leurs prébendes comme hereditaires à leurs enfans, auſquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira auſſi la haine des laïques, ne voulant pas favoriſer leurs uſurpations des biens de l'Egliſe. Il emploïoit les armes materielles pour appuïer les ſpirituelles, & ne déferoit pas aſſez aux or-
Ivo. ep. 30. dres de l'Archevêque de Lion legat du Pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives de Chartres.

ep. Urb. Cette conduite de Foulques de Beauvais, don-
Gall. Chr. na occaſion à diverſes pourſuites contre lui de-
to. 2. *p.* 381. vant le concile de la province & devant le Pape, où il fut accuſé de pluſieurs violences. Enfin la choſe vint à tel point, qu'Anſelme crut être
Il. ep. 34. obligé d'en écrire au Pape en ces termes : Il ne fait aucun fruit dans ſon évêché, & ne peut veiller ſur lui-même; & pour l'avenir, ni moi, ni aucun de ceux qui le connoiſſent, n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaiſe volonté : mais parce qu'il n'eſt pas capable de ſoutenir de ſi rudes attaques, & de ſe garantir de tant de pieges. Craignant donc que la triſteſſe ne l'accable, ſes amis & moi nous nous jettons à vos pieds, pour vous prier de le délivrer de ces perils, où il eſt ſans utilité : en lui permettant de ſe retirer, ſans qu'il paroiſſe que ſes ennemis aïent prévalu contre lui. J'ai bien prévu & prédit les maux qu'il ſouffre, quand on l'appelloit à l'épiſcopat : mais j'ai ſoumis mon ſentiment à l'autorité de ceux qui le demandoient avec tant d'empreſſement.

VI. Le Roi Philippe

Ives étoit à peine Evêque de Chartres quand il tombe dans le diſcours du Roi à [illegible]

j Livre /oixAHte-quatriéme- fiç comme il a voit fait les deux autres, 8c qu’elle . t ne demeurât dans le mépris : fit propofer fecre- K>1092'^ tement à Philippe Roi de France de I’ëpoufer , *fe fiant en fa beauté 8c en fa nobleflê : car elle étoit fille de Simon Comte de Montfort 8c d’Agnès d’Evreux. Philippe Prince mou 8c voluptueux y confentit , 8c la reçut à bras ouverts. Il quitta la Reine Berte fille de Floris Duc de Frifè, dont il avoit deux enfans, Louis qui lui fucceda 8c la Princefïè Confiance ; 8c il envoi» Aim cm* Berte au château de Monftreuil fur mer , qu’il*»- /»*•>'. lui avoit donné pour fon douaire : étant refol u 'c[0 c d’épouièr Bertrade , quoiqu’elle eût été quatre vtv*' ans avec le Comte d’Anjou : c’étoit en 109*. Le Roi aïant voulu faire entrer Ives de Chartres dans fon delfein , ce Prélat en écrivit ainfi à Renauld Archevêque de Reims : Le Roi m’in-W** vita dernièrement à une conférence , où il me pria inftam nient de lui aider d'ans le mariage qu’il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis» qu’il ne le devoit pas faire , parce que la caufe d’entre lui 8c ion epoufe n’étoif pas encore terminée. C’eft que le Roi prétendoit faire cafièr Ion mariage avec Berte. Ives continue : Le Roi m’afiùra , que la caufe étoit pleinement décidée par l’autorité du Pape , par la vôtre 8c par l’approbation dés E/êques vos confrères. Je lui répondis, que je n’en avois point de connoi fiance, 8c que je ne voulois point aflifter à ce mariage, s’il n’étoit célébré par vous 8c approuvé par vos cdnfreres r parce que ce droit appartient à vôtre Eglife, par la concefiîon du Pape 8c l’ancienne coutume. Comme donc je m’affure , que dans une affaire fi dangereüfe 8c fi pernicieufeà vôtre réputation 8t à la gloire dé tout le roïaume, vous ' rte fetefc rien qui ne foit appuïé d’autorité ou de raifon : je vous conjure inftamxnent de me dire la vérité de ce que vous en fçs»► YCfcj Digitized by Google

comme il avoit fait les deux autres, & qu'elle ne demeurât dans le mépris : fit propoſer ſecretement à Philippe Roi de France de l'épouſer, ſe fiant en ſa beauté & en ſa nobleſſe : car elle étoit fille de Simon Comte de Montfort & d'Agnés d'Evreux. Philippe Prince mou & voluptueux y conſentit, & la reçut à bras ouverts. Il quitta la Reine Berte fille de Floris Duc de Friſe, dont il avoit deux enfans, Louis qui lui ſucceda & la Princeſſe Conſtance ; & il envoïa Berte au château de Monſtreuil ſur mer, qu'il lui avoit donné pour ſon douaire : étant reſolu d'épouſer Bertrade, quoiqu'elle eût été quatre ans avec le Comte d'Anjou : c'étoit en 1092. AN. 1092. *Aim. continuat. lib. V. c. 50. Chr. S. P. vivi.*

Le Roi aïant voulu faire entrer Ives de Chartres dans ſon deſſein, ce Prelat en écrivit ainſi à Renauld Archevêque de Reims : Le Roi m'invita dernierement à une conference, où il me pria inſtamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis, qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cauſe d'entre lui & ſon épouſe n'étoit pas encore terminée. C'eſt que le Roi prétendoit faire caſſer ſon mariage avec Berte. Ives continue : Le Roi m'aſſura, que la cauſe étoit pleinement décidée par l'autorité du Pape, par la vôtre & par l'approbation des Evêques vos confreres. Je lui répondis, que je n'en avois point de connoiſſance, & que je ne voulois point aſſiſter à ce mariage, s'il n'étoit celebré par vous & approuvé par vos confreres : parce que ce droit appartient à vôtre Egliſe, par la conceſſion du Pape & l'ancienne coûtume. Comme donc je m'aſſure, que dans une affaire ſi dangereuſe & ſi pernicieuſe à vôtre reputation & à la gloire de tout le roïau- *epiſt. 13.*

yao HiJIoire Eeclejîajtique. . vcz , 8c de me donner un bon confeil , quelque N‘10^2' difficile qu’il foit à fuivre. Car j’aime mieux perdre pour toujours les fondions & le titre d’Evêque, que de feandalifer le troupeau du , Seigneur par ma prévarication. •p'fl.iS. Il écrivit auffi au Roi en ces termes : Je vous écris ce que je vous ai dit en prcfcnce , que je ne veux ni ne puis ilTîfter à la folemnité de ces nôce$, fans être afliiré auparavant , qu’un concile general a approuvé vôtre divorce , 8c que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage légitimé. Si j’avois été appelle pour l’examen de cette affaire en un lieu où je pu (Te furement en délibérer félon les canons avec le* Evêques mes confrères , fans craindre la multitude indiferete : je m’y rendrois volontiers , 2t je ferois avec les autres ce que nous di&etoit la juftice. Maintenant que je fuis appelle pour me trouver à Paris avec vôtre épouſe , dont je ne fçai fi elle peut l’être : ma confcience que je dois conferver devant Dieu , & ma réputation que ie dois , comme Evêque , avoir bonne au dehors , font que j’aime mieux être précipité une meule au cou , que de feandalifer les foibles. Et loin que je croie , en parlant ainfi , manquer à la fidelité que je vous dois , c’eft en quoi j’eftime vou* être le plus fidèle : croïant qu’en cette rencontre vous faites grand tort à vôtre ame , 8c expofez vôtre roïaume à un grand péril. Ives ^envoïa copie de cette lettre aux Archevêques 8c tf. i4.aux Evêques invitez aux nôccs du Roi : les exhortant à s’en retirer 8c à lui parler hardiment, pour ne fe pas rendre coupables par leur filence. . Mais nonobflant ces remontrances , le Roi pafTa outre : il épouſx folcmnellement Bertrade , 8c ce fut l’Evêque de Senlis qui leur donna h», tp. 15. la bénédiction nuptiale. Le Roi pour marquer »».aa. à l’Evêque de Chartres foa rcfTcmiment, le fit deDigitized by Go o^e

vez, & de me donner un bon conſeil, quelque
AN.1092. difficile qu'il ſoit à ſuivre. Car j'aime mieux perdre pour toûjours les fonctions & le titre d'Evêque, que de ſcandaliſer le troupeau du Seigneur par ma prévarication.

Epiſt.15. Il écrivit auſſi au Roi en ces termes : Je vous écris ce que je vous ai dit en preſence, que je ne veux ni ne puis aſſiſter à la ſolemnité de ces nôces, ſans être aſſuré auparavant, qu'un concile general a approuvé vôtre divorce, & que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage legitime. Si j'avois été appellé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je puſſe ſurement en déliberer ſelon les canons avec les Evêques mes confreres, ſans craindre la multitude indiſcrete : je m'y rendrois volontiers, & je ferois avec les autres ce que nous dicteroit la juſtice. Maintenant que je ſuis appellé pour me trouver à Paris avec vôtre épouſe, dont je ne ſçai ſi elle peut l'être : ma conſcience que je dois conſerver devant Dieu, & ma reputation que je dois, comme Evêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être précipité une meule au cou, que de ſcandaliſer les foibles. Et loin que je croïe, en parlant ainſi, manquer à la fidelité que je vous dois, c'eſt en quoi j'eſtime vous être le plus fidéle : croïant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à vôtre ame, & expoſez vôtre roïaume à un grand peril. Ives envoïa copie de cette lettre aux Archevêques &
ep.14. aux Evêques invitez aux nôces du Roi : les exhortant à s'en retirer & à lui parler hardiment, pour ne ſe pas rendre coupables par leur ſilence.

Mais nonobſtant ces remontrances, le Roi paſſa outre : il épouſa ſolemnellement Bertra-

Livre foixante-quAtrîéme. fit défier : c’eft-à-dire , qu’il lui déclara la guerre, ^ félon l’ufage du tems : après quoi les terres de AN-I°91* fon Eglife furent pillées , 8c lui-même mis en prifon , par Hugues Seigneur du Puifet Vîcom- >p- jf. «•. te de Chartres. Le Pape Urbain l’aiant appris , t • écrivit à l’Archevêque dtf Reims 8c à Ces fuflfia- '* gans , leur reprochant d’avoir fouffcrt un crime fi fcandaleux. Nous vous ordonnons , ajoûtc-t-il , quand vous aurez, vû cette lettre , d’aller promptement trouver le Roi , pour l’avertir de la part de Dieu 8c de la nôtre , 8c l’obliger à fc relever d’un crime fi horrible. Que s’il méprife vos avis, nous ferons obligez , 8c nous 8c vous , d’cmploïer le glaive fpirituel contre fes adultérés. Faites auffi la même inftance pour la délivrance de nôtre confrère l’Evêque de Chartres : que fi celui qui l’a pris ne vous obéit pas , excommuniez 8c mettez en interdit les châteaux où il le retiendra 8c fa terre : afin que l’on ne fafife plus de telles entreprifes contre des perfonnes de ce rang. La lettre eft du vingt-feptiéme d’O&obre 1 09 z. Le Pape en envoïa de femblables à tous les ip Evêques de France : car Ives de Chartres en J>arlè , écrivant à Gui Sénéchal du Roi , qui vouoit le reconcilier avec ce Prince. J’ai vû , ditil , des lettres que le Pape Urbain a envolées à tous les Archevêques 8c les Evêques de fon roïaume , afin qu’ils le mettent à la raifon : elles auraient déjà été publiées , mais pour l’amour de lui je les ai fait retenir jufques à prefent , parce que je veux empêcher, autant qu’il eft en moi , que fon roïaume s’élève contre lui. Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré enfemble de faire la guerre au Vicomte, pour la délivrance de leur Evêque. L’aïant appris , il leur écrivit pour le leur défendre abfolumcnt. Car, dit-il, ce n’eft pas en brûlant d esepi/f. 1». maiDigitized by Google

défier : c'eſt-à-dire, qu'il lui declara la guerre, ſelon l'uſage du tems : après quoi les terres de ſon Egliſe furent pillées, & lui-même mis en priſon, par Hugues Seigneur du Puiſet Vîcomte de Chartres. Le Pape Urbain l'aïant appris, écrivit à l'Archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, leur reprochant d'avoir ſouffert un crime ſi ſcandaleux. Nous vous ordonnons, ajoûte-t-il, quand vous aurez vû cette lettre, d'aller promptement trouver le Roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à ſe relever d'un crime ſi horrible. Que s'il mépriſe vos avis, nous ſerons obligez, & nous & vous, d'emploïer le glaive ſpirituel contre ſes adulteres. Faites auſſi la même inſtance pour la délivrance de nôtre confrere l'Evêque de Chartres : que ſi celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez & mettez en interdit les châteaux où il le retiendra & ſa terre : afin que l'on ne faſſe plus de telles entrepriſes contre des perſonnes de ce rang. La lettre eſt du vingt-ſeptiéme d'Octobre 1092. AN. 1092. *ep.* 35. *to. X. conc. p.* 463.

Le Pape en envoïa de ſemblables à tous les Evêques de France : car Ives de Chartres en parle, écrivant à Gui Senechal du Roi, qui vouloit le reconcilier avec ce Prince. J'ai vû, dit-il, des lettres que le Pape Urbain a envoïées à tous les Archevêques & les Evêques de ſon roïaume, afin qu'ils le mettent à la raiſon : elles auroient déja été publiées, mais pour l'amour de lui je les ai fait retenir juſques à preſent, parce que je veux empêcher, autant qu'il eſt en moi, que ſon roïaume s'éleve contre lui. *epiſt.* 23.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré enſemble de faire la guerre au Vîcomte, pour la délivrance de leur Evêque. L'aïant ap-

fit Hiftoirt Icelejûtjliqut. » maifons & pillant des pauvres que vous appaiié' r**rez Dieu : vous ne ferez que l'irriter ; 8c fans fon bon plailîr , ni vous, ni perfonne ne pourra me livrer. Permettez que je porte feul la colère de Dieu, jufques à ce <ju'il nie juftifie, 2c n'augmentez pas mon afflidtion par la mifere d'autrui. Car j'ai refolu non feulement de demeurer en prifon : mais de perdre ma dignité 8c même la vie , plutôt que d'être caufç que l'on fafle périr des hommes. Souvenez-vous qu'il ■Afl.Xll.f. cft écrit , que Pierre étoit en prifôn , 8c que PEglife faifoit fans ceflè des prières pour lui. Jn'.e Gérard le jeune Evêque de Cambrai , étant fcrncnc de rnort l'onzième d'Août 109a. le clergé 8c le T£vêché peuple d'Arras fongerent à rétablir chez eux d'Arras, un Evêque, comme ils en avoient eu autrefois. £/fau V' L'occaiîon étoit favorable : le Pape Urbain élenjglz. p. Reims, connoilîbit l'ancien état des Egli*37. fes de la province} 8c les habitans d'Arras, qui ■ le reconnoilfoient pour Pape , ctoient perfecutez par ceux de Cambrai attachez à l'Empereur Henri. Il y avoit près de cinq cens ans , que ces deux Eglifes n'avoient qu'un Evêque , fçaCtmt.ân. vojr depuis faint Vaft, que îaint Remi fit Evê}\o. ». 7. qUe d'Arras , 8c qui le devint aufii de Cambrai,, depuis que Clovis eût fournis cette ville à lôa obéiflance. Le Pape Urbain reçut favorablement la demande des Artefiens , 8c écrivit en ces termes à Renauld Archevêque de Reims : Sçachez que l'Eglife dvArras a été une des plus nobles de la métropole de Reims y 8c il paroît par des monumens autentiques, qu'elle a eu de très- pieux Evêques 8c les autres droits épifeopaux. C'eft pourquoi nous vous ordonnons de confacrer '8c in ft aller fans délai , celui qui fera élu canoni- . quement pour Evêque par le clergé 8c le peuple de cette Eglife i car il arrive fouvent, que pen-• ,dant

Digitized by i

AN. 1092. maiſons & pillant des pauvres que vous appaiſerez Dieu : vous ne ferez que l'irriter ; & ſans ſon bon plaiſir, ni vous, ni perſonne ne pourra me livrer. Permettez que je porte ſeul la colere de Dieu, juſques à ce qu'il me juſtifie, & n'augmentez pas mon affliction par la miſere d'autrui. Car j'ai reſolu non ſeulement de demeurer en priſon : mais de perdre ma dignité & même la vie, plûtôt que d'être cauſe que l'on faſſe perir des hommes. Souvenez-vous qu'il *Act. XII. 5.* eſt écrit, que Pierre étoit en priſon, & que l'Egliſe faiſoit ſans ceſſe des prieres pour lui.

VII. Rétabliſſement de l'Evêché d'Arras. *Geſta. V. Miſcell. Baluz. p. 237.*

Gerard le jeune Evêque de Cambrai, étant mort l'onziéme d'Août 1092. le clergé & le peuple d'Arras ſongerent à rétablir chez eux un Evêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occaſion étoit favorable : le Pape Urbain élevé à Reims, connoiſſoit l'ancien état des Egliſes de la province ; & les habitans d'Arras, qui le reconnoiſſoient pour Pape, étoient perſecutez par ceux de Cambrai attachez à l'Empereur Henri. Il y avoit près de cinq cens ans, que ces deux Egliſes n'avoient qu'un Evêque, ſçavoir depuis ſaint Vaſt, que ſaint Remi fit Evêque d'Arras, & qui le devint auſſi de Cambrai, depuis que Clovis eût ſoumis cette ville à ſon obéiſſance. *Coint. an. 510. n. 5.*

Le Pape Urbain reçut favorablement la demande des Arteſiens, & écrivit en ces termes à Renauld Archevêque de Reims : Sçachez que l'Egliſe d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims ; & il paroît par des monumens autentiques, qu'elle a eu de très-pieux Evêques & les autres droits épiſcopaux. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de conſacrer & inſtaller ſans délai celui qui ſera élû canoni-

Livre foixante-quatrième. fiq — dant la perfècution , les Eglifes deftituées clergé , de peuple 8c de biens temporels font N- °9 * commifes pour un tems à d'autres Eglifes j 8c qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient. Car il n'appartient qu'au Pape d'unir ou feparer les évêchez , ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuie de nôtre autorité, ne craignez point d'cxecuter cette commiffion : car nous voulons rendre à PEglife de Reims fou ancien luftre , la faifànt métropole de douze évêchez. Le Pape écrivit en même tems au clergé 8c au peuple d'Arras , leur ordonnant d'élire un Evêque cardinal, c'efl-à-dire titulaire, & le faire lacrer 8c inftaller par leur métropolitain ; avec défenfe à l'élu de refufer , fous prétexté de ce nouvel établi flèment, La lettre cfl: du fécond jour de Décembre. Elle eut fon execution , mais ce ne fut pas fans difficulté, comme nous verrons dans la fuite. La même année le Pape Urbain avait érigé viir. en archevêché l'Eglife de Pife , ville célébré 8c ancienne de Tofcane , dont Daïbert ou Dagobert écoit Evêque depuis l'an xo88. Comme la ville de Pife avoit toujours été attachée aux Papes légitimes pendant ce fchifme , auffi-bien que la ComteiTe Mathilde à qui elle appartenoit : Urbain voulut en témoigner fa reconnoiflince. Et premièrement il donna à l'Evêque de Pife l*ifle de Corfè, par une bulle où il dit: Comme toutes les ifles iont de droit public, félon les1'" VM1** loix, il efl certain que l'empereur Conftantin les a données en propre à faint Pierre 8c à fes vicaires : mais pluheurs calamitez furvenues ont fait perdre à l'Eglife Romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois , fuivant les maximes des loix 8c des canons , ni la diviiîon des roïaumes, ni la longue polTeffion , ne peuvent la' prives Digitized by Google

dant la perſecution, les Egliſes deſtituées de clergé, de peuple & de biens temporels ſont commiſes pour un tems à d'autres Egliſes; & qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient. Car il n'appartient qu'au Pape d'unir ou ſeparer les évêchez, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuïé de nôtre autorité, ne craignez point d'executer cette commiſſion: car nous voulons rendre à l'Egliſe de Reims ſon ancien luſtre, la faiſant metropole de douze évêchez. Le Pape écrivit en même tems au clergé & au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un Evêque cardinal, c'eſt-à-dire titulaire, & le faire ſacrer & inſtaller par leur metropolitain: avec défenſe à l'élû de refuſer, ſous pretexte de ce nouvel établiſſement. La lettre eſt du ſecond jour de Decembre. Elle eut ſon execution, mais ce ne fut pas ſans difficulté, comme nous verrons dans la ſuite. AN. 1092.

VIII. Piſe, archevêché.

La même année le Pape Urbain avoit érigé en archevêché l'Egliſe de Piſe, ville celebre & ancienne de Toſcane, dont Daïbert ou Dagobert étoit Evêque depuis l'an 1088. Comme la ville de Piſe avoit toûjours été attachée aux Papes legitimes pendant ce ſchiſme, auſſi-bien que la Comteſſe Mathilde à qui elle appartenoit: Urbain voulut en témoigner ſa reconnoiſſance. Et premierement il donna à l'Evêque de Piſe l'iſle de Corſe, par une bulle où il dit: Comme toutes les iſles ſont de droit public, ſelon les loix, il eſt certain que l'empereur Conſtantin les a données en propre à ſaint Pierre & à ſes vicaires: mais pluſieurs calamitez ſurvenues ont fait perdre à l'Egliſe Romaine la proprieté de

ap. Ughell. to. 3. p. 413.

fl 4 Hijfoire EcclefittjHque. » priver de fes droits. Ainfi , quoique l’ifle de H. O9î corfe ait été long-tems hors de la poflèffion de l’Eglife Romaine : on fçait néanmoins , que Grégoire VII. nôtre predccefleur y eft rentré. C’eft pourquoi à la priere de nôtre cher frère Daïbert Evêque de Pife , de fes nobles citoïens Ce de la très-chere fille de faint Pierre la ComtefTc Mathilde , nous donnons cette ifle à l’Eglife de Pife , pour en jouir tant qu’elle aura un Evêque légitimé, 8e qu’elle demeurera fidèle à l'Eglife Romaine , à la charge de païer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monoïe de Laïques. Cette bulle fut donnée à Benevcnt le vingthuitième de Juin 1091. L’année fuivante 1091. le vingt-deuxième^ d’ Avril, .le Pape étant à Anagnia, en donna une autre , où il releve les fervices que la ville de Pife 8t Ion Evêque ont rendus à l’Eglife Romaine pendant ce long fchifme , les victoires des Pifaos fur les Sarrafins , 8c l’accroifTement de leurs biens temporels. C’eft pourquoi il donne à l’Evêque Daïbert la fuperiorite fur les evêchez de rifle de Corfe , dont il le fait Archevêque , pour y rétablir les bonnes moeurs Ce la difeipline ecclefiaftique , Ce lui accorde le pallium. Le Pape Urbain célébra la fête de Noël Pan Troïe* d‘l092'- bors de Rome, toutefois dans les terUtrttid. rcs de l’Eglife Romaine j parce qu’il n’auroit *n. 1093. pû entrer à Rome qu’à main armée , tant les fehifmatiques y étoient encore puiffans , quoique l’Antipape Guibert fut en Lombardie avec o.X.f. 493 . J’Empereur Henri. Pendant le carême de Pannée fuivante 1095. ^ ^aPc Urbain tint un concile à Troïe en Poüille l’onzième jour de Mars , où aflïftcrent environ foixante 8c quinze Evêques 8c douze Abbez. On y parla des mariage* contractez entre parens 8c on y fit le reglement fuiaed-by Geogle

AN. 1092. priver de ſes droits. Ainſi, quoique l'iſle de Corſe ait été long-tems hors de la poſſeſſion de l'Egliſe Romaine : on ſçait néanmoins, que Gregoire VII. nôtre predeceſſeur y eſt rentré. C'eſt pourquoi à la priere de nôtre cher frere Daïbert Evêque de Piſe, de ſes nobles citoïens & de la très-chere fille de ſaint Pierre la Comteſſe Mathilde, nous donnons cette iſle à l'Egliſe de Piſe, pour en jouïr tant qu'elle aura un Evêque legitime, & qu'elle demeurera fidéle à l'Egliſe Romaine, à la charge de païer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monoïe de Luques. Cette bulle fut donnée à Benevent le vingt-huitiéme de Juin 1091.

L'année ſuivante 1092. le vingt-deuxiéme d'Avril, le Pape étant à Anagnia, en donna une autre, où il releve les ſervices que la ville de Piſe & ſon Evêque ont rendus à l'Egliſe Romaine pendant ce long ſchiſme, les victoires des Piſans ſur les Sarraſins, & l'accroiſſement de leurs biens temporels. C'eſt pourquoi il donne à l'Evêque Daïbert la ſuperiorité ſur les évêchez de l'iſle de Corſe, dont il le fait Archevêque, pour y rétablir les bonnes mœurs & la diſcipline eccleſiaſtique, & lui accorde le pallium.

IX. Concile de Troïe. *Bertold. an.* 1093. Le Pape Urbain celebra la fête de Noël l'an 1092. hors de Rome, toutefois dans les terres de l'Egliſe Romaine ; parce qu'il n'auroit pû entrer à Rome qu'à main armée, tant les ſchiſmatiques y étoient encore puiſſans, quoique l'Antipape Guibert fût en Lombardie avec *to. X. p.* 493. l'Empereur Henri. Pendant le carême de l'année ſuivante 1093. le Pape Urbain tint un concile à Troïe en Poüille l'onziéme jour de Mars,

Livre foixantc-quatriémt. fif _ ftiivant. Les Evêques diocefains feront citer les parties jufques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par ferment la parenté, fi les parties en conviennent , on ordonnera la diflolution du mariage. S'il n'y a point de preuve-, l'Evêque prendra les parties à ferment, pour déclarer s'ils fe reconnoi fient pour parens , fuivant la commune renommée. S'ils difent que non, il faut les biffer , en les avertiflant, que s'ils parlent contre leur confcience , ils demeurent excommuniez. , tant qu'ils continuent dam leur incefte. S'ils fe feparent fuivant le jugement de l'Evêque 8c qu'ils foient jeunes , il ne faut pas leur, défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'obfèrvation de b treve de Dieu. Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort , s Anfeîle fiege de Cantorberi étoit demeuré vacant ; 8c me ArcheGuillaume le Roux Roi d'Angleterre ne vouloit vèque de point le remplir , pour profiter des grands revenus de cette Eglife. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle poflèdoitj 8c aiant réglé b fub-p. 3+, fi fiance des moines qui la fervoient , il joignit le refte à Ion domaine , 8c le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voioit tous les jours dans le monaftére des hommes infolens , qui venoient faire des exactions 8c menacer les moines , dont plufieurs furent difpcrfez 8c envolez à d'autres monafteres : ceux qui rc fièrent fouffrirent beaucoup d'infultes 8c de mauvais traitemens. Les fujets de l'Eglife furent tellement pillez 8c réduits à une fi extrême mifere, qu'il ne leur reftoit que b vie à perdre. Toutes les Eglifes d'Angleterre fouffrirent la même opp le filon , 8c fi-tôt qu'un Evêque ou un Abbé étoit mort , le Roi s'emparait de tous les biens pendant b vacance j 8c ne permettoit point de la remplir , tant que fes officiers y trouveraient Digitized by Google

ſuivant. Les Evêques dioceſains feront citer les parties juſques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par ſerment la parenté, ou ſi les parties en conviennent, on ordonnera la diſſolution du mariage. S'il n'y a point de preuve, l'Evêque prendra les parties à ſerment, pour déclarer s'ils ſe reconnoiſſent pour parens, ſuivant la commune renommée. S'ils diſent que non, il faut les laiſſer, en les avertiſſant, que s'ils parlent contre leur conſcience, ils demeurent excommuniez, tant qu'ils continuent dans leur inceſte. S'ils ſe ſeparent ſuivant le jugement de l'Evêque & qu'ils ſoient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'obſervation de la treve de Dieu. AN. 1092. 35. 95. 1. 4.

X. S. Anſelme Archevêque de Cantorberi.

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le ſiege de Cantorberi étoit demeuré vacant; & Guillaume le Roux Roi d'Angleterre ne vouloit point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette Egliſe. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle poſſedoit; & aïant reglé la ſubſiſtance des moines qui la ſervoient, il joignit le reſte à ſon domaine, & le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voïoit tous les jours dans le monaſtere des hommes inſolens, qui venoient faire des exactions & menacer les moines, dont pluſieurs furent diſperſez & envoïez à d'autres monaſteres: ceux qui reſterent ſouffrirent beaucoup d'inſultes & de mauvais traitemens. Les ſujets de l'Egliſe furent tellement pillez & réduits à une ſi extrême miſere, qu'il ne leur reſtoit que la vie à perdre. Toutes les Egliſes d'Angleterre ſouffrirent la même oppreſſion, & ſi-tôt qu'un Evêque ou un Abbé étoit mort, le Roi s'emparoit de tous les biens *Ead. Novor. lib. 1. p. 34.*

 roient dequoi profiter. Ce fut Guillaume le Roux ■qui introduifit le premier cet abus , inconnu lous le Roi fon pere. En 109a. Hugues Comte de Cheftre, voulant fonder un monaftere , envoïa en Normandie prier Anfelme Abbé du Bec , de venir en Angleterre pour cet effet. Anfelme le refufa , parce qu'il couroit un bruit fourd , que s'il alloit en Angleterre , il feroit Archevêque de Cantorberi ; & quelque éloigné qu'il fut d'y prétendre , il ne vouloit donner aucun pretexte de l'en foupçonner. Cependant le Comte tomba grièvement malade , &. envoïa prier l'Abbé, en vertu de leur ancienne amitié , de venir incefiâmment prendre foin de fon ame , l'aflurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refiifà encore , êc le Comte envoïa encore une troifiéme fois. Enfin Anfelme dit en luimême : Si je manque à afiifter mon ami dans fon befoin , pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi , je commets un péché certain , pour empêcher un péché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne : abandonnant le refte à Dieu, qui voit ma confcience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de fon abbaïe qui l'obligeoient à ce voïage. Etant arrivé auprès du Comte de Cheftre , il le trouva guéri : mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre : tant pour l'établiflcment de la nouvelle abbaïe , que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce tems on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorberi : en forte qu'il fe croïoit en fureté , Sc vouloit repaffer en Normandie : mais le Roi lui en refufà la per mi (Bon. Comme ce prince tenoit fuivant la coû'ume f à cour pleniere à Noël, les plus vertueux d'entre les Seigneurs affligez, de la vacance du fiege de Die -1 I

AN. 1092. roient dequoi profiter. Ce fut Guillaume le Roux qui introduiſit le premier cet abus, inconnu ſous le Roi ſon pere.

En 1092. Hugues Comte de Cheſtre, voulant fonder un monaſtere, envoïa en Normandie prier Anſelme Abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet. Anſelme le refuſa, parce qu'il couroit un bruit ſourd, que s'il alloit en Angleterre, il ſeroit Archevêque de Cantorberi; & quelque éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne vouloit donner aucun pretexte de l'en ſoupçonner. Cependant le Comte tomba grievement malade, & envoïa prier l'Abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir inceſſamment prendre ſoin de ſon ame, l'aſſurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refuſa encore, & le Comte envoïa encore une troiſiéme fois. Enfin Anſelme dit en lui-même : Si je manque à aſſiſter mon ami dans ſon beſoin, pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un peché certain, pour empêcher un peché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne : abandonnant le reſte à Dieu, qui voit ma conſcience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de ſon abbaïe qui l'obligeoient à ce voïage. Etant arrivé auprès du Comte de Cheſtre, il le trouva gueri : mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre : tant pour l'établiſſement de la nouvelle abbaïe, que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce tems on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorberi : enſorte qu'il ſe croïoit en ſureté, & vouloit repaſſer en Normandie : mais le Roi lui en refuſa la permiſſion.

Comme ce prince tenoit ſuivant la coûtume

f 3 Livre J oixante-quntribm . de Cantorberi le preflcrent de faire faire res par tout le roïaume , pour obtenir qu'il fut rempli dignement. Il ne put le refufer, & les Evêques obligèrent Anfelme à régler la forme de ces prières. Un jour un des Seigneurs parlant familièrement au Roi , lui dit : Nous ne connoiflbns point d'homme d'une fi grande fainteté que l'Abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, il ne délire rien en ce monde. Non , dit le Roi en raillant , pas même l'archevêché de Cantorberi ; ce Seigneur reprit : C'eft ce qu'il defire le moins, j'en fuis perfuadé 8c plufieurs autres. Je vous réponds , continua le Roi , qu'il le prendrait à deux mains , s'il croïoit y pouvoir parvenir : mais par le faint Voult de Luques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché dé mon tems. Le faint Voult de Luques , en latin Smftus Vultus de Luc u , eft un crucifix habille, dont l'original eft en l'Eglife cathédrale Vn'tus. de Luques en Tofcane , 8c dont il y a plufieurs copies en France, entre autres à Paris ea l'Egli- 1 ^ jâm. fe du faint Sépulcre , où le peuple le nommes. 2.04-. faint Vaudelu. Comme le Roi d'Angleterre parloit ainfi , il fut làifi d'une violente maladie, qui augmentant tous les jours , le reduifit à l'extremité. Tous les Evêques 8c les Seigneurs du roïaume s'aflemblerent ; 8c on lui confeilla de penfer à fon fàlut , d'ouvrir les prifons , remettre les dettes , rendre la liberté aux Eglifes , 8c les pourvoir de pafteurs , principalement celle de Cantorberi. Le Roi étoit malade à Gloceftre , 8c Anfelme , fans en rien fçavoir , étoit dans une terre voifine. On le mande pour venir afîifter le Roi à la mort : il y accourt ; on lui demande fon avis. Il dit que le Roi doit commencer par une confeflïon iincere de tous fes pechez. , 8c promettre s'il revient en fanté de reparer de , W des prie- . de Dieu^N*10^1* Digitized by Google

de Cantorberi le preſſerent de faire faire des prieres par tout le roïaume, pour obtenir de Dieu qu'il fut rempli dignement. Il ne put le refuſer, & les Evêques obligerent Anſelme à regler la forme de ces prieres. Un jour un des Seigneurs parlant familierement au Roi, lui dit : Nous ne connoiſſons point d'homme d'une ſi grande ſainteté que l'Abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, il ne deſire rien en ce monde. Non, dit le Roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorberi : ce Seigneur reprit : C'eſt ce qu'il deſire le moins, j'en ſuis perſuadé & pluſieurs autres. Je vous réponds, continua le Roi, qu'il le prendroit à deux mains, s'il croïoit y pouvoir parvenir : mais par le ſaint Voult de Luques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché de mon tems. Le ſaint Voult de Luques, en latin *Sanctus Vultus de Luca*, eſt un crucifix habillé, dont l'original eſt en l'Egliſe cathedrale de Luques en Toſcane, & dont il y a pluſieurs copies en France, entre autres à Paris en l'Egliſe du ſaint Sepulcre, où le peuple le nomme ſaint Vaudelu. AN. 1092. *Cang. gloſſ. Vultus. Chaſtelain. martyrol. 13. Jann. p. 204.*

Comme le Roi d'Angleterre parloit ainſi, il fut ſaiſi d'une violente maladie, qui augmentant tous les jours, le reduiſit à l'extremité. Tous les Evêques & les Seigneurs du roïaume s'aſſemblerent ; & on lui conſeilla de penſer à ſon ſalut, d'ouvrir les priſons, remettre les dettes, rendre la liberté aux Egliſes, & les pourvoir de paſteurs, principalement celle de Cantorberi. Le Roi étoit malade à Gloceſtre, & Anſelme, ſans en rien ſçavoir, étoit dans une terre voiſine. On le mande pour venir aſſiſter le Roi à la mort : il y accourt ; on lui demande ſon avis. Il dit que le Roi doit commencer par

^î8 Hijtoire leclefiajliqut. bonne foi les torts qu'il a fait. Enfuite , ajoû^N^°91,ta-t-il , il fera ce que vous lui avez confeillé. Le Roi en convint , pria les Evêques d'être fes cautions envers Dieu ; 8c envoïa faire cette promelle en fon nom fur l'autel. On dreflà 8c on fcella un é/iit portant , que tous les prifon- • nicrs feroient délivrez , toutes les dettes remifes 8c les offenfes pardonnées ; 8c qu'à l'avenir on donnerait au peuple de bonnes loix , 8c on lui rendrait bonne juftice. Tous louoicnt Dieu, 8c lui demandoient la .fànté du Roi. Cependant on lui propofa de remplir le fiege de Cantorberi. Il dit qu'il y penfoit ; 8c comme on cherchoit un digne fujet , il fut le premier à nommer Anfelme, Tous y applaudirent , mais Anfelme pâlit d'effroi 8c refifta de toute fa force à ceux qui vouloient le prefenter au Roi , pour recevoir l'inveftiture. Les Evêques le tirèrent à part 8c lui dirent : Que prétendez-voiis faire? pourquoi refiftez-vous à Dieu? vous voicz que la religion eft prefque perdue . ■ en Angleterre , par la tyrannie de cet homme; 8c pouvant y remedier, vous ne voulez pas. A quoi penfez-vous ? l'Eglife de Cantorberi , dont l'oppreffion nous enveloppe tous , vous appelle à fon fecours ; 8c fans vous fbucier de fa délivrance ni de la nôtre , vous ne cherchez que vôtre repos. Anfelme répondit : Attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux font grands 8c ont befoin de remede : mais je fuis déjà vieux 8c incapable de travail extérieur. Il avoit foixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-, même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'Eglife d'Angleterre? D'ailleurs je fçai en ma confcience , que depuis que je fuis moine » j'ai toujours fui les affaires temporelles , parce que je n'y trouve aucun attrait. Les Evêques reprirent : Conduifez-nous feulement dans la voie Digif&ed by C

bonne foi les torts qu'il a fait. Enſuite, ajoû-
An. 1092. ta-t-il, il fera ce que vous lui avez conſeillé. Le Roi en convint, pria les Evêques d'être ſes cautions envers Dieu; & envoïa faire cette promeſſe en ſon nom ſur l'autel. On dreſſa & on ſcella un édit portant, que tous les priſonniers ſeroient délivrez, toutes les dettes remiſes & les offenſes pardonnées; & qu'à l'avenir on donneroit au peuple de bonnes loix, & on lui rendroit bonne juſtice. Tous louoient Dieu, & lui demandoient la ſanté du Roi.

Cependant on lui propoſa de remplir le ſiege de Cantorberi. Il dit qu'il y penſoit; & comme on cherchoit un digne ſujet, il fut le premier à nommer Anſelme. Tous y applaudirent, mais Anſelme pâlit d'effroi & reſiſta de toute ſa force à ceux qui vouloient le preſenter au Roi, pour recevoir l'inveſtiture. Les Evêques le tirerent à part & lui dirent: Que pretendez-vous faire? pourquoi reſiſtez-vous à Dieu? vous voiez que la religion eſt preſque perdue en Angleterre, par la tyrannie de cet homme; & pouvant y remedier, vous ne voulez pas. A quoi penſez-vous? l'Egliſe de Cantorberi, dont l'oppreſſion nous enveloppe tous, vous appelle à ſon ſecours; & ſans vous ſoucier de ſa delivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que vôtre repos. Anſelme répondit: Attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux ſont grands & ont beſoin de remede: mais je ſuis déja vieux & incapable de travail exterieur. Il avoit ſoixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'Egliſe d'Angleterre? D'ailleurs je ſçai en ma conſcience, que depuis que je ſuis moine, j'ai toûjours fui les affaires temporelles, parce

Livre foix/tnte-qnatr'iéme. Àe Dieu, nous aurons foiirdc vos affaires tem- " porelles. Anfelme ajouta : ce que vous préten- An dez eft impoffible : je fuis Abbc dans un autre roïaume , je dois obéïflànce à mon Archevêque , foumidîon à mon Prince , aide 8c confcil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce _ n'cft pas une affaire , dirent les Evêques , ils y confentiront tous facilement. Non , reprit-il , abfolument il n'en fera rien. * Ils le traînèrent donc au Roi malade , 8c lui reprefenterent fon opiniâtreté. Le Roi fenfiblement affligé , lui dit : Anfelme que faites» vous ? pourquoi m'envoiez-vous en enfer ? Sou- • venez-vous de l'amitié que mon pere 8c ma mere ont eue pour vous 8c vous pour eux , 8c ne me laiffez pas périr. Car je fçai que je fuis , damné , fi je meure en gardant cet archevêché. Tous les affiftahs , touchez de ces paroles , fc jettent fur Anfelme, 8c lui difent avec indignation : Quelle folie vous tient ? vous faites mou- • rir le Roi en l'aigrifTant en l'état où il eft. Sçachez donc que l'on vous imputera tous les troubles 8c tous les crimes qui defoleront l'Angleterre. Anfelme ainfi prefl'é fe tourna vers deux moines qui l'accompagnoient , 8c leur dit: Ah! mes freres , que ne me fecourez-vous ? Un d'eux nommé Baudouin répondit : Si c'eft laVolonté de Dieu , qui fommes-nous pour y refifter ? Helas! dit Anfelme, vous êtes bien-tôt rendu. Le Roi voiant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de fe jetter à fes pieds : mais il fè profterna de fon côté , fans leur ceder. Alors s'accufànt de lâcheté , ils crièrent : une crofTe , une croffe , 8c lui prenant le bras droit ils l'approchèrent du lit. Le Roi lui prefenta la crofle j mais il ferma la main : les Evêques s'efforcèrent de l'ouvrir jufques à le faire crier j 8c enfin lui tinrent la main avec la croffe. On cria : Vive

de Dieu, nous aurons ſoin de vos affaires temporelles. Anſelme ajoûta : ce que vous prétendez eſt impoſſible : je ſuis Abbé dans un autre roïaume, je dois obéïſſance à mon Archevêque, ſoumiſſion à mon Prince, aide & conſeil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'eſt pas une affaire, dirent les Evêques, ils y conſentiront tous facilement. Non, reprit-il, abſolument il n'en ſera rien. AN. 1093.

Ils le traînerent donc au Roi malade, & lui repreſenterent ſon opiniâtreté. Le Roi ſenſiblement affligé, lui dit : Anſelme que faites-vous ? pourquoi m'envoïez-vous en enfer ? Souvenez-vous de l'amitié que mon pere & ma mere ont eue pour vous & vous pour eux, & ne me laiſſez pas perir. Car je ſçai que je ſuis damné, ſi je meure en gardant cet archevêché. Tous les aſſiſtans, touchez de ces paroles, ſe jettent ſur Anſelme, & lui diſent avec indignation : Quelle folie vous tient ? vous faites mourir le Roi en l'aigriſſant en l'état où il eſt. Sçachez donc que l'on vous imputera tous les troubles & tous les crimes qui deſoleront l'Angleterre. Anſelme ainſi preſſé ſe tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, & leur dit : Ah ! mes freres, que ne me ſecourez-vous ? Un d'eux nommé Baudouin répondit : Si c'eſt la volonté de Dieu, qui ſommes-nous pour y reſiſter ? Helas ! dit Anſelme, vous êtes bien-tôt rendu. Le Roi voïant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de ſe jetter à ſes pieds : mais il ſe proſterna de ſon côté, ſans leur ceder. Alors s'accuſant de lâcheté, ils crierent : une croſſe, une croſſe, & lui prenant le bras droit ils l'approcherent du lit. Le Roi lui preſenta la croſſe ; mais il ferma la main : les Evêques s'efforcerent

«o Ui flaire Ecclefîaflique . l’ Evêque : on chanta le Te Deum : on porta Ai* ,0P3'felme à l’Eglife voifine , quoiqu’il relîftât toujours en difant qu’ils ne faifoient rien. Après qu’on eut fait les ceremonies accoutumées, il revint trouver le Roi, & lui dit •. Je vous déclaré , Sire , que vous ne mourrez, point de cette maladie. C’cfl: pourquoi je vous prie de voir . comment vous pourrez reparer ce que l’on vient de me faire : car je ne l’ai approuvé ni ne l’approuve. Aïant ainlî parlé il fe retira. * Comme les Evêques- le reconduifoient avec toute la noblcflè , il fe retourna 8c leur dit : Sçavez-vous ce que vous prétendez faire? vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille 8c foible. Et qu’en arrivera-t-il ? le taureau traînera la brebis par les ronces 8c les épines , 8c la mettra*en pièces, fans qu’elle ait été utile à rien. Le Roi 8c l’archevêque de Cantorberi , concourent enfemble à conduire l’Eglife d'Angleterre , l’un par la puiffance feculiere , l’autre par la do&rine 8c la difeipline : vous m’entendez aflèz ; conliderez à qui vous m’aflocicz , 8c vous vous dclxfterez de vôtre entreprife. Sinon je vous prédis , que le Roi me fatiguera en diverfes manières 8c m’accablera ; 8c que la joie que je vous donne maintenant par l’efperanee de vôtre foulagement fe tournera en trifteflè : lorfque vous verrez l’Eglife de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le Roi m’aura accablé , il n'y aura plus perfonne qui ofe s’oppofer à lui , 8c il vous écrafera tous , comme il lui plaira. Anfèlme pa’lant ainfi , ne pouvoit retenir fes larmes 8c s’en retourna à fon logis. Il fut élu Archevêque de Cantorberi le premier dimanche de Carême lixiéme jour de Mars 1093. Le Ro> ordonna qu’il fût auflî-tôt mis „ en poffeffion de tous les biens de l’Archevêché , . 8c (’Digitizeë by-Gor>gIe

AN. 1093. l'Evêque : on chanta le *Te Deum* : on porta Anſelme à l'Egliſe voiſine, quoiqu'il reſiſtât toûjours en diſant qu'ils ne faiſoient rien. Après qu'on eut fait les ceremonies accoûtumées, il revint trouver le Roi, & lui dit : Je vous declare, Sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'eſt pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez reparer ce que l'on vient de me faire : car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Aïant ainſi parlé il ſe retira.

Comme les Evêques le reconduiſoient avec toute la nobleſſe, il ſe retourna & leur dit : Sçavez-vous ce que vous prétendez faire ? vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille & foible. Et qu'en arrivera-t-il ? le taureau traînera la brebis par les ronces & les épines, & la mettra en pieces, ſans qu'elle ait été utile à rien. Le Roi & l'archevêque de Cantorberi, concourent enſemble à conduire l'Egliſe d'Angleterre, l'un par la puiſſance ſeculiere, l'autre par la doctrine & la diſcipline : vous m'entendez aſſez ; conſiderez à qui vous m'aſſociez, & vous vous deſiſterez de vôtre entrepriſe. Sinon je vous prédis, que le Roi me fatiguera en diverſes manieres & m'accablera ; & que la joïe que je vous donne maintenant par l'eſperance de vôtre ſoulagement ſe tournera en triſteſſe : lorſque vous verrez l'Egliſe de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le Roi m'aura accablé, il n'y aura plus perſonne qui oſe s'oppoſer à lui, & il vous écraſera tous, comme il lui plaira. Anſelme parlant ainſi, ne pouvoit retenir ſes larmes & s'en retourna à ſon logis.

Il fut élu Archevêque de Cantorberi le premier dimanche de Carême ſixiéme jour de Mars

 r 8c que la ville de Cantorberi & l'abbaïe de faint Alban , que Lanfranc n'avoit eues qu'en fief,' ' appartinflcnt déformais en propriété à l'Eglifc de Cantorberi. Cependant le Roi envoïa en N or- W *• mandie au Duc Robert fon frere , à l'Archevê-4,â* que de Rouen 8c aux moines du Bec , pour obtenir leur confcntement. Anfelme écrivit de Ion côté votant qu'il ne pouvoit refifter à la volonté de Dieu , 8c que le retardement de fon facre , caufcroit de grands maux , tant à l'E^life de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le Duc donna fon confentement , l'Archevêque de Rouen ordonna même à Anfelme de la part de Dieu d'accepter ; 8c les moines confentirent aulfi , quoi qu'avec bien de la peine. Le Roi guérit, comme Anfelme avoit prédit, 8c révoqua aufiitôt toutes fes promefles. Sur quoi Anfelme lui dit un jour en particulier : Je fuis encore incertain , Sire , fi j'accepterai l'archevêché : mais fi je dois l'accepter , je veux que vous fçaehicz ce que je defire de vous. Que vous rendiez à l'Eglife de Cantorberi toutes les terres qu'elle polfedoit du tems de Lanfranc , 8c que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit ' perdues avant fon tems : qu'en tout ce qui regarde la religion , vous fuiviez principalement mon conleil ; 8c que Vous me teniez pour vôtre pcrc fpirituel, comme pour le temporel je veux vous avoir pour Seigneur 8c pour protecteur. Je • vous avertis encore , que je reconnois pour Pape Urbain , que vous n'avez pas reconnu jufques à prefent , 8c que je veux loi rendre l obéïffance qui lui eft dûe. Dites-moi vôtre intention fur tous ces articles , afin que je fçaeh: à quoi m'en tenir. Le Roi ne lui voulut promettre que la reftitution des terres dont Lanfranc avoit é é en poifelïion j encore le pria-t-il depuis, de laificr Zi 1 * Digitized by Google

& que la ville de Cantorberi & l'abbaïe de ſaint Alban, que Lanfranc n'avoit eues qu'en fief; appartinſſent deſormais en proprieté à l'Egliſe de Cantorberi. Cependant le Roi envoïa en Normandie au Duc Robert ſon frere, à l'Archevêque de Rouen & aux moines du Bec, pour obtenir leur conſentement. Anſelme écrivit de ſon côté voïant qu'il ne pouvoit reſiſter à la volonté de Dieu, & que le retardement de ſon ſacre, cauſeroit de grands maux, tant à l'Egliſe de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le Duc donna ſon conſentement, l'Archevêque de Rouen ordonna même à Anſelme de la part de Dieu d'accepter; & les moines conſentirent auſſi, quoi qu'avec bien de la peine. Le Roi guerit, comme Anſelme avoit prédit, & revoqua auſſitôt toutes ſes promeſſes. Sur quoi Anſelme lui dit un jour en particulier: Je ſuis encore incertain, Sire, ſi j'accepterai l'archevêché: mais ſi je dois l'accepter, je veux que vous ſçachiez ce que je deſire de vous. Que vous rendiez à l'Egliſe de Cantorberi toutes les terres qu'elle poſſedoit du tems de Lanfranc, & que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit perdues avant ſon tems: qu'en tout ce qui regarde la religion, vous ſuiviez principalement mon conſeil; & que vous me teniez pour vôtre pere ſpirituel, comme pour le temporel je veux vous avoir pour Seigneur & pour protecteur. Je vous avertis encore, que je reconnois pour Pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu juſques à preſent, & que je veux lui rendre l'obéïſſance qui lui eſt dûe. Dites-moi vôtre intention ſur tous ces articles, afin que je ſçache à quoi m'en tenir. AN. 1093. *III. ep. 1. 4. 6.*

Le Roi ne lui voulut promettre que la reſti-

A>uoj>j xi. S. Anfclx me eft calomnié. in. ifi/i. 7. - — « 73 1 Hijtolre Ecclejîajlique. à fes vaflâux celles qu'il leur avoit données de1 puis la mort de l^Xrchevêque : ce qu'Anfelme refufa , 8c cfpera quelque tems de demeurer abfolument libre : car il avoit renvoie au Bec la croflè abbatiale. Mais enfin le Roi ne pouvant plus foûtenir les clameurs publiques, le fit venir a Wincheftre , où il avoit aflcmblé la noblcflè; 8c après quantité de belles promefiès , lui perfuada d'accepter l'archevêché dont il fit hommafc au Roi , fuivant la coutume 8c l'exemple e fon predeccfieur. Enfuite il vint à Cantorberi prendre pofleflion le vingt-cinquième de Septembre j 8c y fut reçu avec une joie incroïable , par les moines , le clergé 8c le peuple. Mais le même jour on vint de la part du Roi lui faire une fignification pour une prétention injufte , même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de fon pontificat. Quoiqu'il eut fi bien marqué fon éloignement pour I'épifcopat , il ne laiflà pas de fe trouver des gens , qui par malice ou par erreur , publièrent qu'il l'avoit defiré , 8c né l'avoit rernfé que par diffimulation. En forte qu'il fè crut -obligé de s'en juftifier , 8c en écrivit ainfi aux moines du Bec : Je ne fçai comment leur perfuader ce que je ièns en ma confcience, fi ma vie 8c ma conduite «ne les fatisfait pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monaftique, trois fans charge , quinze comme Prieur , autant comme Abbé. J'ai vécu de telle forte pendant tout ce tems , que j'ai eu l'affcéfcion de tous les gens de bien, 8c plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement; fans qu'aucun d'eux m'ait vû rien faire, qui lui persuadât que j'aimois le gouvernement. Que feraije donc? comment détruirai-je ce faux foupçon, de peur qu'il ne nuife aux âmes de ceux ,qui m'aimoient pour Dieu , en diminuant leur charité. ‘ r * J

AN. 1093. à ſes vaſſaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'Archevêque : ce qu'Anſelme refuſa, & eſpera quelque tems de demeurer abſolument libre : car il avoit renvoïé au Bec la croſſe abbatiale. Mais enfin le Roi ne pouvant plus ſoûtenir les clameurs publiques, le fit venir à Wincheſtre, où il avoit aſſemblé la nobleſſe; & après quantité de belles promeſſes, lui perſuada d'accepter l'archevêché dont il fit hommage au Roi, ſuivant la coûtume & l'exemple de ſon predeceſſeur. Enſuite il vint à Cantorberi prendre poſſeſſion le vingt-cinquiéme de Septembre; & y fut reçû avec une joie incroïable, par les moines, le clergé & le peuple. Mais le même jour on vint de la part du Roi lui faire une ſignification pour une prétention injuſte, même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de ſon pontificat.

XI. S. Anſelme eſt calomnié.

Quoiqu'il eut ſi bien marqué ſon éloignement pour l'épiſcopat, il ne laiſſa pas de ſe trouver des gens, qui par malice ou par erreur, publierent qu'il l'avoit deſiré, & ne l'avoit refuſé que par diſſimulation. En ſorte qu'il ſe crut obligé de s'en juſtifier, & en écrivit ainſi aux moines du Bec : Je ne ſçai comment leur perſuader ce que je ſens en ma conſcience, ſi ma vie & ma conduite ne les ſatisfait pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monaſtique, trois ſans charge, quinze comme Prieur, autant comme Abbé. J'ai vécu de telle ſorte pendant tout ce tems, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, & plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement; ſans qu'aucun d'eux m'ait vû rien faire, qui lui perſuadât que j'aimois le gouvernement. Que feraije donc ? comment détruirai-je ce faux ſoupçon,

III. epiſt. 7.

Livre foixante -quatrième. 5-33 * rite, ou de ceux à qui je dois donner confeil ,, & qui me croiront pire que je ne fuis : ou de AM*,î,9}* ceux qui ne me connoilfent pas, 8c à qui je dois au moins l'exemple ? Vous , Seigneur , qui le voïez , foïez-moi témoin , que je ne me icns en ma confcience attiré à l'épifcopat par l'affc&ion d'aucune chofe, que vos ferviteurs doivent méprifer ; 8c que fi l'obéïflance 8c la charité me le p.rmcttoient , j'aimerois mieux être moine fous la conduite d'un fuperieur , que de commander aux autres 8c poffeder des richeflès temporelles. Seigneur , fi ma confcience me trompe , faites-moi connoître à moi-même 8c me corrigez. Après cela , fi quelqu'un veut donner quelque mauvaife impreflion de moi , j'efpere que Dieu prendra ma défenfe contre lui, 8c je fuis certain , que fi ce mauvais foupçon nuit à quelqu'un , le péché en tombera fur ceux qui en font les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette ‘ lettre à tous ceux qu'ils pourroient , principalement aux Evêques 8c aux Abbez fes amis. Il ne laiffa pas d'écrire fur le même fujet à quelques-uns en particulier, comme à Gi Ûebert l0'1 4* Evêque d'Evreux , de qui il avoit reçu la bénédiction abbatiale i 8c à Foulques Evêque de Beauvais , qui avoit été moine fous fa conduite. / Ces lettres qu'il écrivit depuis fa démiflion de l'Abbaïe 8c avant fon facre , n'avoient point de feau , parce qu'il n'étoit plus Abbé 8c n'étoit pas encore Archevêque. Cependant il prefloit les tpifi.i. . moines du Bec d'élire un Abbé ; 8c leur confeilla Chr. Uct. de prendre le moine Guillaume, qui avoit été^ L‘nfrPrieur de Pelle , comme celui qu'il en connoif- vit'a ÇmtL foit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. iW. p.41. Guillaume étoit fils de Turftin Seigneur de Montfort fur Riile, allié des plus grands Seigneurs du pais. 41 fe rendit moineau Bec à vingt-cinq ans v Z, 3 fou» Digitized by Google

rité, ou de ceux à qui je dois donner conſeil, & qui me croiront pire que je ne ſuis : ou de ceux qui ne me connoiſſent pas, & à qui je dois au moins l'exemple ? AN. IC 93.

Vous, Seigneur, qui le voïez, ſoïez-moi témoin, que je ne me ſens en ma conſcience attiré à l'épiſcopat par l'affection d'aucune choſe, que vos ſerviteurs doivent mépriſer; & que ſi l'obéïſſance & la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine ſous la conduite d'un ſuperieur, que de commander aux autres & poſſeder des richeſſes temporelles. Seigneur, ſi ma conſcience me trompe, faites-moi connoître à moi-même & me corrigez. Après cela, ſi quelqu'un veut donner quelque mauvaiſe impreſſion de moi, j'eſpere que Dieu prendra ma défenſe contre lui, & je ſuis certain, que ſi ce mauvais ſoupçon nuit à quelqu'un, le peché en tombera ſur ceux qui en ſont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient, principalement aux Evêques & aux Abbez ſes amis.

Il ne laiſſa pas d'écrire ſur le même ſujet à quelques-uns en particulier, comme à Giſlebert Evêque d'Evreux, de qui il avoit reçû la benediction abbatiale; & à Foulques Evêque de Beauvais, qui avoit été moine ſous ſa conduite. Ces lettres qu'il écrivit depuis ſa démiſſion de l'Abbaïe & avant ſon ſacre, n'avoient point de ſeau, parce qu'il n'étoit plus Abbé & n'étoit pas encore Archevêque. Cependant il preſſoit les moines du Bec d'élire un Abbé; & leur conſeilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit été Prieur de Peſſé, comme celui qu'il en connoiſſoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. *epiſt.* 10. 14. *epiſt.* 8. *Chr. Bec.* *poſt Lanfr.* p. 6. *vita Guill.* *ibid.* p. 41.

y 34, - Hiftoire EccUfiaJUque. . (bas la conduite d’ Anfelme , 8c en fut Abbe N,10^3‘ pendant trente ans. Le teins du facre d’ Anfelme étant venu , Thomas Archevêque d’Yorc 8c tous les Evêques d’Angleterre fe rendirent à Cantorbeii , excepte deux qui étoient retenus par maladie , 8c qui envoïerent leur confentement. C’étoit faint Vulftan Evêque de Worcheftre qui mourut un an après , 8c Osberne Evêque d’Exeftre. Comme on lifoit , fuivant la coûtume , l’a&e de l’éle£tion , l’Archevêque d’Yorc trouva mauvais qu’on y eût qualifié l’Eglife de Cantorberi métropole de toute la grand’Bretagne. S’il eft ainfi » dit-il, l’Eglife d’Yorc n’eft point métropole. On coriigca donc le decret , 8c on donna à l’Eglife de Cantorberi le titre de primatiale de toute la grand’Bretagne. Anfelme fut ainfi facré Archevêque le fécond dimanche de l’Avent quatrième jour de Décembre 1 09 $. Après avoir paffé à Cantorberi l’oétave de fon facre , il alla à la cour pour la fête de Noël , 8c fut très-bien reçû du Roi 8c de toute la nobleflè. xil* Cette même année mourut famte Marguerite Sainte ^ Reinc d’Ecoffe, de la famille des derniers Rois te*Reine Anglois. Elle étoit fille d’Edoüart fils d’Edmond d’ E:ofle. côte-de fer , 8c fut mariée à Malcolmc Roi d’Ecof•Soff. io. fe vers pan 107p. Elle eut grand foin de l’orneJ"" Z0‘ ment des Eglifes , de l’éducation de fes enfans 8c de la fplendeur de la maifon roïale. Le Roi , par fon confeil , fit tenir plufieurs conciles , où on retrancha des abus inveterez , 8c on rétablit la difeipline de l’Eglife. Elle y affifta , y difputa elle même} 8c fit ordonner entre autres chofes, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres 8c non le lundi fuivant : que ceux-mêmes qui fe fentoient pécheurs communieroient à Pâques , après s’y être préparez par la confefiion 8c plufieurs jours de penitence:

AN. 1093. ſous la conduite d'Anſelme, & en fut Abbé pendant trente ans.

Le tems du ſacre d'Anſelme étant venu, Thomas Archevêque d'Yorc & tous les Evêques d'Angleterre ſe rendirent à Cantorberi, excepté deux qui étoient retenus par maladie, & qui envoïerent leur conſentement. C'étoit ſaint Vulſtan Evêque de Worcheſtre qui mourut un an après, & Osberne Evêque d'Exeſtre. Comme on liſoit, ſuivant la coûtume, l'acte de l'élection, l'Archevêque d'Yorc trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'Egliſe de Cantorberi metropole de toute la grand'Bretagne. S'il eſt ainſi, dit-il, l'Egliſe d'Yorc n'eſt point metropole. On corrigea donc le decret, & on donna à l'Egliſe de Cantorberi le titre de primatiale de toute la grand'Bretagne. Anſelme fut ainſi ſacré Archevêque le ſecond dimanche de l'Avent quatriéme jour de Decembre 1093. Après avoir paſſé à Cantorberi l'octave de ſon ſacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, & fut très-bien reçû du Roi & de toute la nobleſſe.

XII. Sainte Marguerite Reine d'Ecoſſe. *Boll.* 10. *Jun to.* 20. *p.* 320.

Cette même année mourut ſainte Marguerite Reine d'Ecoſſe, de la famille des derniers Rois Anglois. Elle étoit fille d'Edoüart fils d'Edmond côte-de fer, & fut mariée à Malcolme Roi d'Ecoſſe vers l'an 1070. Elle eut grand ſoin de l'ornement des Egliſes, de l'éducation de ſes enfans & de la ſplendeur de la maiſon roïale. Le Roi, par ſon conſeil, fit tenir pluſieurs conciles, où on retrancha des abus inveterez, & on rétablit la diſcipline de l'Egliſe. Elle y aſſiſta, y diſputa elle même; & fit ordonner entre autres choſes, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres & non le lundi ſuivant: que

I Livre fo'txant '-quatrième. fff que l’on fanéfcifieroit le dimanche en s’abftenant ^ du travail : que perfonne n’épouferoit la veuve * de fon pere ou de fon frere. Dieu avoit fans doute envoie en Eco (Te cette fainte Reine , pour y abolir ces reftes de barbarie. Elle jeûnoit deux Carêmes entiers , l’un avant Noël , l’autre avant Pâque, recitoit tous les jours plufieurs offices 8c tout le pfeautier; fervoittous les jours avec le Roi plus de trois cens pauvres , 8c faifbit d’autres aumônes fans bornes. Se Tentant malade à la mort , elle fit une confeffion generale ; 8c fon dernier jour elle entra dans fon oratoire pour ouïr la méfié 8c recevoir le viatique, après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du Roi fon époux , qui étoit à la guerre afTez loin avec fes fils , quand le cadet entra dans fa chambre; 8c comme elle lui demanda des nouvelles de fon pere 8c de fon frere , il répondit Î[u’ils fe portoient bien : mais enfin elle le prefâ tant , qu’il lui dît qu’ils avoient été tuez, l’un 8c l’autre il y avoit trois jours. La Reine rendit grâces à Dieu de cette derniere affliftion , qu’il lui envoroit pour l’expiation de fes pechezr , 8c mourut incontinent «p.c: C’étoit le feiziéme de Novembre 1093. toutefois l’Eglife' l’honore ’ le dixiéme de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierri de Dunelme fon confefleur , fuivant l’ordre de la Reine Mathilde fa fille , épouſe de Henri I. Roi d’Angleterre. En Italie Anfelme Archevêque de Milan XIII. mourut le quatrième de Décembre 1093. après feC°evo!ce avoir tenu ce fiege fept ans 8c cinq mois. Il contre étoit fort zélé pour le parti catholique , 8c avoit l'empereur . couronné peu de tems auparavant le jeune Roi PereConrad, fils de l’Empereur Henri révolté con- c statut*. tre fon pere. Anfelme eut pour fucceffeur Ar- jg. noul III. qui tint le fiege de Milan près de qua- 'Btruld. tre ans.- “ Z 4 Le Digitized by Google

que l'on ſanctifieroit le dimanche en s'abſtenant du travail : que perſonne n'épouſeroit la veuve de ſon pere ou de ſon frere. Dieu avoit ſans doute envoïé en Ecoſſe cette ſainte Reine, pour y abolir ces reſtes de barbarie. AN. 1093.

Elle jeûnoit deux Carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâque, recitoit tous les jours pluſieurs offices & tout le pſeautier; ſervoit tous les jours avec le Roi plus de trois cens pauvres, & faiſoit d'autres aumônes ſans bornes. Se ſentant malade à la mort, elle fit une confeſſion generale; & ſon dernier jour elle entra dans ſon oratoire pour ouïr la meſſe & recevoir le viatique, après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du Roi ſon époux, qui étoit à la guerre aſſez loin avec ſes fils, quand le cadet entra dans ſa chambre; & comme elle lui demanda des nouvelles de ſon pere & de ſon frere, il répondit qu'ils ſe portoient bien : mais enfin elle le preſſa tant, qu'il lui dît qu'ils avoient été tuez l'un & l'autre il y avoit trois jours. La Reine rendit graces à Dieu de cette derniere affliction, qu'il lui envoïoit pour l'expiation de ſes pechez, & mourut incontinent après. C'étoit le ſeiziéme de Novembre 1093. toutefois l'Egliſe l'honore le dixiéme de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierri de Dunelme ſon confeſſeur, ſuivant l'ordre de la Reine Mathilde ſa fille, épouſe de Henri I. Roi d'Angleterre.

XIII. Conrad ſe revolte contre l'empereur ſon Pere.

En Italie Anſelme Archevêque de Milan mourut le quatriéme de Decembre 1093. après avoir tenu ce ſiege ſept ans & cinq mois. Il étoit fort zelé pour le parti catholique, & avoit couronné peu de tems auparavant le jeune Roi Conrad, fils de l'Empereur Henri revolté contre ſon pere. Anſelme eut pour ſucceſſeur Ar- *Papebr. Catalog. to.* 18.

j 3 6 ' Hrjloire Ecclefaflique. . Le fujet de la révolté de Conrad fut , que DoJ^h ^ ^cmPereur Prh en haine Adélaïde fon épouſe : I0°3* la mit en prifon , 8c permit à pluficurs hommes de lui faire violence , exhortant même fon fils à en abufir. Comme^il refufa de commettre ce crime avec fa belle- mere, Henri dit qu'il n'étoit pas fon fils , mais d'un Seigneur de SouaHerttld. bc } ^ qUj cn effet j] reficmbloit fort. Le jeune Prince irrité fe retira d'auprès de fon perc , 8c fe joignit au parti de Guelfe duc de Tofcane îc des autres Catholiques. Les villes de Milan , Crcmone , Lodi , 8c Plaiſance fe déclarèrent pour lui , 8c firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce Prince trouva moïen de prendre fon fils , mais il lui échapa ; 8c étant foutenu par le Duc Guelfe 8c Mathilde fon épouſe , il fut couronné Roi par l'Archevêque de Milan j 8c l'Empereur fon pere réduit à s'enfermer dans une fortcrelfe , où il demeura long-tems fans porter les marques de fa dignité , 8c vint , diton , à un tel defefpoir j qu'il fe feroit tué fi les VtrtoU fiens ne l'en eulïènt empêché. A la fin de cette *°S+' année 1093. il étoit à Verone avec l'Antipape . Guibert , qui feignit . de vouloir renoncer au pontificat , fi la paix de PEglifc ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le Pape Urbain étoit à Rome, où il célébra folemnellement la fête de Noël. Il ſçavoit que plufieurs Guibertins y étoient encore cachez : mais il ne voulut pas- les en chaflèr , parce qu'il eût fallu le faire à main armée , 8c troubler la tranquillité de Rome. Xiv. L6 Comte Roger aïant fournis à fa puiflànErêchez ce prefque toute la Sicile , voulut témoigner à de Si. île. DiCu fa reconnoi fiance pour un fi grand bieuCanfr Us- fait. Il commença donc à rendre la juftice, Uter. ty. protéger les veuves 8c les orphelins , affiler fou<•7* vent aux divins offices , faire païcr les dîmes , repal Digiti

AN. 1093. Le ſujet de la revolte de Conrad fut, que l'empereur prit en haine Adelaïde ſon épouſe : la mit en priſon, & permit à pluſieurs hommes de lui faire violence, exhortant même ſon fils à en abuſer. Comme il refuſa de commettre ce crime avec ſa belle-mere, Henri dit qu'il n'étoit pas ſon fils, mais d'un Seigneur de Souabe, à qui en effet il reſſembloit fort. Le jeune Prince irrité ſe retira d'auprès de ſon pere, & ſe joignit au parti de Guelfe duc de Toſcane & des autres Catholiques. Les villes de Milan, Cremone, Lodi, & Plaiſance ſe déclarerent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce Prince trouva moïen de prendre ſon fils, mais il lui échapa ; & étant ſoutenu par le Duc Guelfe & Mathilde ſon épouſe, il fut couronné Roi par l'Archevêque de Milan ; & l'Empereur ſon pere réduit à s'enfermer dans une fortereſſe, où il demeura long-tems ſans porter les marques de ſa dignité, & vint, dit-on, à un tel deſeſpoir ; qu'il ſe ſeroit tué ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché. A la fin de cette année 1093. il étoit à Verone avec l'Antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat, ſi la paix de l'Egliſe ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le Pape Urbain étoit à Rome, où il celebra ſolemnellement la fête de Noël. Il ſçavoit que pluſieurs Guibertins y étoient encore cachez : mais il ne voulut pas les en chaſſer, parce qu'il eût fallu le faire à main armée, & troubler la tranquillité de Rome.

Dodech. 1093.

Bertold.

Bertold 1094.

XIV. Evêchez de Sicile. Le Comte Roger aïant ſoumis à ſa puiſſance preſque toute la Sicile, voulut témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait. Il commença donc à rendre la juſtice

Livre foixuntt-quatriime. m réparer les Eglifcs , augmenter leurs revenus par . fes libéralités : enfin remedier aux defordres AN,I093‘ qu’avoit produits la domination des infidèles pendant plus de deux cens ans. Il s’appliqua fur liv. tout à rétablir les évêchés. Nous avons vû qu’à n. ,8. Palerme il reftoit un Evêque Grec , quand le, 11 ’ Duc Robert Guifchard en fit la conquête en doit h Ht « 1071. On y voit enfuite un Archevêque Latin rM *»• *•/. nommé Alcher , en faveur duquel Grégoire VII. 100, donna une bulle le feisiéme d’Avril 1083. portant confirmation de tous fes droits 8t conceflïon du pallium. Cet Alcher vécut jufques en 1109. Le Comte Roger aiant conquis Taormine , fonda à Traîne ou Tragine , ville voifine , une Eglife en l’honneur de la fainte Vierge, qu’il orna 8c dota magnifiquement; 8c Gsuf. IV. y établit un monaftere fous la réglé de faint1- '9Bafile , puis un fiege épifcopal. Mais enfuite rfr‘rplot' par le confeil du Pape il le transféra à Meflinc ‘-p.^jz. où fuivant l’ancienne tradition il y avoit eu un Evêque. Le premier Evêque de Traîne 8c de Mefline , Dip'o. *f, fut Robert fils du Comte de Montagne , de la p'r1Mm • famille des Ducs de Normandie , 8c frere de1'*’* Delicia première femme du Comte Roger. Il Dit /». af. fut premièrement Abbé de fainte Euphemie en Calabre, puis de Nôtre- Dame de Traîne, dont il fut le premier Evêque aufli-bien que de Mcffine, car ces deux Eglifcs demeurèrent quelque tems unies. Dès le tems de Robert Guifchard, Robert Ordtric. Ht. Abbé de faint Evroul en Normandie alla en3’Mi*v‘8» Italie avec onse de fes moines , fe plaindre au Pape Alexandre II. des infultes de plulieurs Seigneurs du pais- Robert Guifchard né vafîal de cette abbaîe , reçût avec grand honneur l’Abbé Robert dans les terres qu’il avoit conquifes, 8c lttUoana l’ Egide de fainte Euphemie fur la mer 2.'^ AdriaDigitized by Google

reparer les Egliſes, augmenter leurs revenus par ſes liberalitez : enfin remedier aux deſordres qu'avoit produits la domination des infidéles pendant plus de deux cens ans. Il s'appliqua ſur tout à rétablir les évêchez. Nous avons vû qu'à Palerme il reſtoit un Evêque Grec, quand le Duc Robert Guiſchard en fit la conquête en 1071. On y voit enſuite un Archevêque Latin nommé Alcher, en faveur duquel Gregoire VII. donna une bulle le ſeiziéme d'Avril 1083. portant confirmation de tous ſes droits & conceſſion du pallium. Cet Alcher vécut juſques en 1109. Le Comte Roger aïant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voiſine, une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, qu'il orna & dota magnifiquement; & y établit un monaſtere ſous la regle de ſaint Baſile, puis un ſiege épiſcopal. Mais enſuite par le conſeil du Pape il le transfera à Meſſine : où ſuivant l'ancienne tradition il y avoit eu un Evêque.

AN. 1093.

Sup. liv. LXI. n. 38. Ganf. II. c. 45. Rocch. Pirrus to. 1. p. 100.

Ganf. III. c. 19. Diplo. ap. Pirr. t. 1. p. 452.

Le premier Evêque de Traïne & de Meſſine, fut Robert fils du Comte de Montagne, de la famille des Ducs de Normandie, & frere de Delicia premiere femme du Comte Roger. Il fut premierement Abbé de ſainte Euphemie en Calabre, puis de Nôtre-Dame de Traïne, dont il fut le premier Evêque auſſi-bien que de Meſſine, car ces deux Egliſes demeurerent quelque tems unies.

Dipl. ap. Pirrum. to. 1. p. 298. Diplo. ap. Fazel.

Dès le tems de Robert Guiſchard, Robert Abbé de ſaint Evroul en Normandie, alla en Italie avec onze de ſes moines, ſe plaindre au Pape Alexandre II. des inſultes de pluſieurs Seigneurs du païs. Robert Guiſchard né vaſſal de cette abbaïe, reçût avec grand honneur l'Abbé

Ordric. lib. 3. p. 483. B.

Adriatique, près des ruines d’une ancienne ville» Robert Guifchard y fonda un monaftere , où fa mere Fredefmde fut enterrée , & donna au même Abbé le monaftere de la Trinité de Venufe , où il mit pour Abbé Bcrenger moine de S. Evroul. Celui-ci y aïant trouvé feulement vingt moines relâchez , y rétablit fi-bien l’obfervance , qu’il y aflembla jufques à cent moines , d’entre lefquels on tira plufieurs Abbez 8c plufieurs Evêques. Berenger lui-même fut élu Evêque de Venufe Ibus~ le pontificat d’Urbain II. Robert Guifchard donna un troifiéme monaftere à l’Abbé de faint Evroul , fçavoir celui de faint Michel à Melit ou Milet en Calabre , 8c dans ces trois monafteres on établit le même chant 8c les mêmes obfervances qu’en celui de faint Evroul. Le premier Evêque de Catane fut Anfger Breton Prieur de fainte Euphonie : tellement aimé de fès moines , que le Comte Roger fut obligé d’y aller en perfonne le demander, encore eut-il bien de la peine à l’obtenir 8c à faire confentir Anfger à fa promotion. Il fut facré par le Pape même, comme témoigne le Comte Roger dans une charte où il parle ainfi : Le Pape Urbain II. m’a ordonné de fa bouche , comme à fon fils fpirituel , de protéger l’Eglife & procurer fon accroiffement de tout mon pouvoir. C’cft pourquoi aïant délivré la Sicile des Sarrafins , j’y ai bâti des Eglifes en divers lieux , 8c j’y ai établi des Evêques, par l’ordre du Pape , qui les a facrez. J’ai donné à chacun fon diocefè 8c des revenus fuffifans , afin qu’ils n’entrepriffent point l’un fur l’autre. De ce’nombre eft Anfger Prieur de fainte Euphemie , que j’ai donné pour Abbé £c Evêque à la ville de Catane ; 8c par la permiftion du Pape Urbain II. qui l’a fàcré , je donne la cité de Catane pour être le fiege de l’abbaïe 8c de l’évêché. Enfuite eft le dénombrement Digitized b

AN. 1093. Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guiſchard y fonda un monaſtere, où ſa mere Fredeſinde fut enterrée, & donna au même Abbé le monaſtere de la Trinité de Venuſe, où il mit pour Abbé Berenger moine de S. Evroul. Celui-ci y aïant trouvé ſeulement vingt moines relâchez, y rétablit ſi-bien l'obſervance, qu'il y aſſembla juſques à cent moines, d'entre leſquels on tira pluſieurs Abbez & pluſieurs Evêques. Berenger lui-même fut élû Evêque de Venuſe ſous le pontificat d'Urbain II. Robert Guiſchard donna un troiſiéme monaſtere à l'Abbé de ſaint Evroul, ſçavoir celui de ſaint Michel à Melit ou Milet en Calabre, & dans ces trois monaſteres on établit le même chant & les mêmes obſervances qu'en celui de ſaint Evroul.

Gaufr. IV. c. 7. Le premier Evêque de Catane fut Anſger Breton Prieur de ſainte Euphemie : tellement aimé de ſes moines, que le Comte Roger fut obligé d'y aller en perſonne le demander, encore eut-il bien de la peine à l'obtenir & à faire conſentir Anſger à ſa promotion. Il fut ſacré par le Pape même, comme témoigne le Comte Roger dans une charte où il parle ainſi : Le Pape Urbain II. m'a ordonné de ſa bouche, comme à ſon fils ſpirituel, de proteger l'Egliſe & procurer ſon accroiſſement de tout mon pouvoir. C'eſt pourquoi aïant délivré la Sicile des Sarraſins, j'y ai bâti des Egliſes en divers lieux, & j'y ai établi des Evêques, par l'ordre du Pape, qui les a ſacrez. J'ai donné à chacun ſon dioceſe & des revenus ſuffiſans, afin qu'ils n'entrepriſſent point l'un ſur l'autre. De ce nombre eſt Anſger Prieur de ſainte Euphemie, que j'ai donné pour Abbé & Evêque à la ville de Catane ; & par la permiſſion du Pape Urbain II. qui l'a ſacré, je

ap Rocc. to. 7. 2. p. 10.

Litre ftixante-quatrUme. 579 brement des terres qu'il lui donne dans le dio- . cefe. Cette charte eft du vingt-fixiéme d'Avril 1091. la même chofe paroît par la bulle d'Urbain II. donnée à l'Evêque Anfgcr le dimanche neuvième de Mars de la même année , qui fut apparemment le jour de fon facre : où il marque que le même fera toujours Abbé du monaftere de fainte Agathe 8c Evêque de Catane. Anfgcr tint ce fiege jufques à l'an 1 1 14. La plupart de ces évêchez, de Sicile furent ré-TbH.f.xju tablis en 1095. comme le témoigne le Comte Roger dans une charte pour l'Eglife d'Agrigente ou Gergenti , par laquelle il marque l'étendue de ce diocefe. Spn premier Evêque fut Gerland natif de Befançon parent du Comte Roger 8c de Robert Guifehard fon frere , qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'Eglife cathédrale de Melit : mais ne pouvant fouffrir les moeurs dépravées des habitans , il retourna à Befançon , d'où le Comte Roger le rappella pour le faire Evêque de Gcrgente. Il fut facrc par le Pape Urbain II. 8c tint ce fiege douze ans. Il eft8**7î» honoré comme Saint le vingt-cinquième de Février jour de fa mort. Le premier Evêque de Mazarc fut Etienne de 'Fer natif de Rouen, aufii parent du Comte Roger , qui par une charte du mois d'O&obre 1093. ^ *' 00* lui marqua l'étendue de fon diocefe. Etienne vi- Gaufr. iv. ■voit encore l'an 1124. Le premier Evêque def - '• Syracufe fut Roger doien de l'Eglife de Traîne ,'^t recommandable par fa vertu 8c par fon fçavoir. ' La ville de Traîne fut fort affligée de fa perte , parce qu'il gouvernoit le diocefe en l'abfence de l'Evêque , 8c leur étoit utile par fes bons confeils, même pour le temporel. Le Comte Roger le choilit pour Evêque de Syracufe de l'avis des Evêques de la province; 8c il fut facré par Ae Pape Urbain qui confirma la defignatjon de* ... 2 .6 borDigitized by Google

brement des terres qu'il lui donne dans le dioceſe. Cette charte eſt du vingt-ſixiéme d'Avril 1091. la même choſe paroît par la bulle d'Urbain II. donnée à l'Evêque Anſger le dimanche neuviéme de Mars de la même année, qui fut apparemment le jour de ſon ſacre : où il marque que le même ſera toûjours Abbé du monaſtere de ſainte Agathe & Evêque de Catane. Anſger tint ce ſiege juſques à l'an 1124. AN. 1093. *Ibid. p. 13.*

La plûpart de ces évêchez de Sicile furent rétablis en 1093. comme le témoigne le Comte Roger dans une charte pour l'Egliſe d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étendue de ce dioceſe. Son premier Evêque fut Gerland natif de Beſançon parent du Comte Roger & de Robert Guiſchard ſon frere, qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'Egliſe cathedrale de Melit : mais ne pouvant ſouffrir les mœurs dépravées des habitans, il retourna à Beſançon, d'où le Comte Roger le rappella pour le faire Evêque de Gergente. Il fut ſacré par le Pape Urbain II. & tint ce ſiege douze ans. Il eſt honoré comme Saint le vingt-cinquiéme de Février jour de ſa mort. *Ibid. p. 171.* *p. 273.*

Le premier Evêque de Mazare fut Etienne de Fer natif de Rouen, auſſi parent du Comte Roger, qui par une charte du mois d'Octobre 1093. lui marqua l'étendue de ſon dioceſe. Etienne vivoit encore l'an 1124. Le premier Evêque de Syracuſe fut Roger doïen de l'Egliſe de Traïne, recommandable par ſa vertu & par ſon ſçavoir. La ville de Traïne fut fort affligée de ſa perte, parce qu'il gouvernoit le dioceſe en l'abſence de l'Evêque, & leur étoit utile par ſes bons conſeils, même pour le temporel. Le Comte Ro- *Ibid. p. 500.* *Gaufr. IV. c. 7.* *Pirr. to. 2. p. 152.*

i f4 o Hifloke EccU/îafUqtte. ^ bornes de fon diocefe par une bulle donnée! ° * ' Anagnia , le premier jour de Décembre 1093.. L'Evêque Roger mourut l'an 1 1 04. Outre les évêchez, , le comte Roger rétablit pluficurs monafteres en Sicile & en fonda de nouveaux , fuivant les confcils du Pape Urbain. Ainlî ce Pape fut regardé comme le reftaurateur de l'Eglife de Siiile , 2c on y eut toujours depuis recours à fes reglemens. XV. En France on pourfuivoit toujours la feparal'affiire16 t'on l'^ché d'Arras d'avec celui de Cambrar. d' Arras. ®*n execution de la bulle du fécond de DecemS»p. ». 6- bre 1091. le peuple & le clergé d'Arras demanTîïIhz. f. à Renaud Archevêque de Reims un com. *»• * ^ mifiàire , pour préfider à l'éleétion de leur Evêque. Il leur manda de fe trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troifiéme dimanche de Carême vingtième de Mars 1093. où il avoit appelle le clergé de Cambrai , pour rapporter les titres en vertu defquels ils prétendoient que l'Eglifc d'Arras leur étoit foumife. A ce concile fe trouvèrent fix Evêques de la province , Hugues de Soi fions , Elinand de Laon , Rabbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens , 8c Gérard de Terouane. Les députer d'Arras , dont le chef étoit Galbert prévôt de cette Eglife , rapportèrent ce qu'ils purent pour montrer que de tout tems elle étoit épifcopale • mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que faint Rcmy 8c faint Vaft. Ils prouvèrent mieux le point de droit , fçavoir que l'on doit rétablir des Evêques dans les villes qui en ont eu 2c qui font revenues à leur premier état ; 8c que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui font afTez, confiderablcs. Gaucher archidiacre de Cambrai 8c les autres députez, de cette Eglifè ne rapportèrent aucun titre, pour. prouver leur droit fur l'Eglife d'Ac' * • • « ras. Digitized by Google

AN. 1093. bornes de ſon dioceſe par une bulle donnée à Anagnia le premier jour de Decembre 1093. L'Evêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchez, le comte Roger rétablit pluſieurs monaſteres en Sicile & en fonda de nouveaux, ſuivant les conſeils du Pape Urbain. Ainſi ce Pape fut regardé comme le reſtaurateur de l'Egliſe de Sicile, & on y eut toûjours depuis recours à ſes reglemens.

XV. Suite de l'affaire d'Arras. *Sup. n. 6. Baluz. 5. Miſcell. p. 239.*

En France on pourſuivoit toûjours la ſeparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. En execution de la bulle du ſecond de Decembre 1092. le peuple & le clergé d'Arras demanda à Renaud Archevêque de Reims un commiſſaire, pour préſider à l'élection de leur Evêque. Il leur manda de ſe trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troiſiéme dimanche de Carême vingtiéme de Mars 1093. où il avoit appellé le clergé de Cambrai, pour rapporter les titres en vertu deſquels ils prétendoient que l'Egliſe d'Arras leur étoit ſoumiſe. A ce concile ſe trouverent ſix Evêques de la province, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens, & Gerard de Terouane. Les deputez d'Arras, dont le chef étoit Galbert prevôt de cette Egliſe, rapporterent ce qu'ils purent pour montrer que de tout tems elle étoit épiſcopale: mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que ſaint Remy & ſaint Vaſt. Ils prouverent mieux le point de droit, ſçavoir que l'on doit rétablir des Evêques dans les villes qui en ont eu & qui ſont revenues à leur premier état; & que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui ſont aſſez conſiderables.

Gaucher archidiacre de Cambrai & les autres

Livre foixetntt-qutttrUme. f\l . sas. Auffi l’Archevcque fit lire la bulle du Pape . Urbain , puis il fit apporter le livre des canons gc Sn'p% „v **• lire celui du concile de Sardique, touchant l’é- Xll.n.ij. reébion des évêchez ,' qui eft le fîxiémc. Après que l’Archevêque eut pris le confeil des Evêques 8c des autres clercs conftitucz en dignité , ils le prièrent d’accorder un délai pour la décilîon d’une affaire fi importante. L’Archevêque nelevouloit pas -.ce que votant l’archidiacre de Cambrai , il s’avança au milieu du concile , 8c foutint , que l’Egliie d’Arras ne devoit point avoir d’Evéque propre , 8c qu'ils étoient prêts à le prouver en prefcnce du Pape. Alors l’Archevêque confeilla au prévôt 8c aux autres députez. d’Arras , de ne point faire de difficulté d’aller loutcnir leur caufe devant le Pape , pour plus grande confirmation de leur droit. Ainfi de l’avis de tout le concile, on marqua huit jours, fçavoir depuis le dimalfche avant l’A.fcenfion , jufques au fuivant , dans lefquels les deux parties dévoient Ce prefenter au Pape; 8c l’Archevêque déclara , que fi les Artefiens manquoient d’aller à Rome , il ne les écouteroit plus , fi ceux de Cambrai y manquoient , il ordonnerait fans délai un Evêque d’Arras fuivant l’ordre du Pape. L’Eglifç d’Arras députa à Rome deux de Tes clercs Jean 8c Dragon , qui y demeurèrent neuf jours , au terme marqué parle concile de Reims, làns qu’il fe prefentât perfonne pour l’Eglife de Cambrai. Sur quoi le Pape leur donna une lettre pour l’Archevêque de Reims , par laquelle il lui réitérait l’ordre d’ordonner un Evêque à Arras ; 8c ajoûtoit : Si vous craignez, de vous attirer de la haine 8c des reproches , envoiez-nous celui qui fera élu , 8c nous le facrerons , fauf le droit de vôtre Eglife. Les députez d’Arras aïant rendu cette lettre à l’Archevêque , il leur demanda fccrctcment celui qu’ils fc proposent d’éliDigitiz j by Google

ras. Auſſi l'Archevêque fit lire la bulle du Pape Urbain, puis il fit apporter le livre des canons & lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchez, qui eſt le ſixiéme. Après que l'Archevêque eut pris le conſeil des Evêques & des autres clercs conſtituez en dignité, ils le prierent d'accorder un délai pour la déciſion d'une affaire ſi importante. L'Archevêque ne le vouloit pas: ce que voïant l'archidiacre de Cambrai, il s'avança au milieu du concile, & ſoutint, que l'Egliſe d'Arras ne devoit point avoir d'Evêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en preſence du Pape. Alors l'Archevêque conſeilla au prevôt & aux autres députez d'Arras, de ne point faire de difficulté d'aller ſoutenir leur cauſe devant le Pape, pour plus grande confirmation de leur droit. Ainſi de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, ſçavoir depuis le dimanche avant l'Aſcenſion, juſques au ſuivant, dans leſquels les deux parties devoient ſe preſenter au Pape; & l'Archevêque déclara, que ſi les Arteſiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus, ſi ceux de Cambrai y manquoient, il ordonneroit ſans délai un Evêque d'Arras ſuivant l'ordre du Pape. AN. 1093. *Sup. liv. XII. n.* 37.

L'Egliſe d'Arras députa à Rome deux de ſes clercs Jean & Drogon, qui y demeurerent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, ſans qu'il ſe preſentât perſonne pour l'Egliſe de Cambrai. Sur quoi le Pape leur donna une lettre pour l'Archevêque de Reims, par laquelle il lui réiteroit l'ordre d'ordonner un Evêque à Arras; & ajoûtoit: Si vous craignez de vous attirer de la haine & des reproches, envoïez-nous celui qui ſera élu, & nous le ſacrerons, ſauf le droit de vôtre Egliſe. Les députez d'Arras aïant

_ 5*4 1 Kijhnre Eccle/taJIique. d’élire ; & de trois qu’ils lui nommèrent , Il apAN.iop3.prouVa le plus Lambert de Guifnes. Comme ils prefloient l’Archevêque de leur donner fes lettres , il répondit , que celles du Pape fuffifoient , & ajouta : c’eft à vous d’élire vôtre Evêque 8c à nous de le facrer. • Les députez étant de retour à Arras , on indiqua un jeûne de trois jours 8c des procédions , 8c on marqua le jour de Péleétion au dixième de Juillet. On y invita quelques clercs des diocefes voilins , entre autres des chanoines de l'ifle , entre Iefquels étoit celui que l’on vouloit élire. En effet, le jour marqué dimanche dixiéme de Juillet 1093. Lambert de Guifnes , chanoine 8c chantre de Lille , fut élu folemnellement Evêque d’Arras , & intronifé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit 8c ne vouloit point confentir à fon élection , gc que les chanoines de Lille fe plaignoient auffi qu’au voulût le leur enlever : on lut la claufe de la bulle , où le Pape défendoit à l’élu de refufer fon confentement. Auffi-tôt l’Eglife d’Arras écrivit à l’Archevêque de Reims , pour facrer l’élu : mais l’Archevêque répondit , que le confentement des Evêques de la province y étant neccffaire , il ne pouvoit fixer le jour du facre fans eux; 8c qu’il le feroit à l’afiemblée qui fe devoit tenir à Reims à la Nôtre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai jufques à la Touflâints. L’Egîife d’Arras ennuiée de tous ces délais , renvoïa à Rome , 8c obtint du Pape une lettre à l’Archevêque de Reims , où il lui ordonnoit de facrer Lambert dans un mois après la réception de la lettre , ou l’envoier à Rome. Le Pape écrivit à Lambert en conformité , 8c la lettre étoit datée de l’onzième d’Oétobre. L’Arehevêque de Reims manda à Lambert -, qu’il • avoit Digitized by Google

d'élire ; & de trois qu'ils lui nommerent, il ap-
AN. 1093. prouva le plus Lambert de Guiſnes. Comme ils preſſoient l'Archevêque de leur donner ſes lettres, il répondit, que celles du Pape ſuffiſoient, & ajoûta : c'eſt à vous d'élire vôtre Evêque & à nous de le ſacrer.

Les députez étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours & des proceſſions, & on marqua le jour de l'élection au dixiéme de Juillet. On y invita quelques clercs des dioceſes voiſins, entre autres des chanoines de l'iſle, entre leſquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué dimanche dixiéme de Juillet 1093. Lambert de Guiſnes, chanoine & chantre de Lille, fut élu ſolemnellement Evêque d'Arras, & introniſé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit & ne vouloit point conſentir à ſon élection, & que les chanoines de Lille ſe plaignoient auſſi qu'on voulût le leur enlever : on lut la clauſe de la bulle, où le Pape défendoit à l'élu de refuſer ſon conſentement. Auſſi-tôt l'Egliſe d'Arras écrivit à l'Archevêque de Reims, pour ſacrer l'élu : mais l'Archevêque répondit, que le conſentement des Evêques de la province y étant neceſſaire, il ne pouvoit fixer le jour du ſacre ſans eux ; & qu'il le feroit à l'aſſemblée qui ſe devoit tenir à Reims à la Nôtre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai juſques à la Touſſaints.

L'Egliſe d'Arras ennuïée de tous ces délais, renvoïa à Rome, & obtint du Pape une lettre à l'Archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de ſacrer Lambert dans un mois après la reception de la lettre, ou l'envoïer à Rome. Le Pape écrivit à Lambert en conformité, & la let-

Lwrt foixuntt- quatrième. 743 ■âvoit envoie la lettre du Pape à l'Evêque de . . Soifïons , avec ordre de l'envoïer aux autres fuffragans pour prendre leur c-onfeil , & remit 1 affaire a l'oéfcave de faint André. Lambert fe rendit lui-même à Reims , 8c fe prefenta à 1 archevêque le Dimanche dix-huitiéme de Décembre : mais l'Archevêque le renvoïa au Pape avec fes lettres 8c celles de l'Eglife d'Arras. Dans fa lettre il difoit au Pape , que l'avis des ^a^ux' T* Evêques de fa province 8c de fon clergé , avoit 2*9' été , qu'il s'abftînt de la confecration de Lambert , 8c le renvoiât au Pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent , ajoûte-t-il , que les Cambrcfiens ne prennent ce prétexte pour fe fouftraire de l'Eglife de Reims: parce * que Cambrai eft d'un autre roïaume , dont le Roi eft depuis long-tems nôtre ennemi 8c de l'E^life Romaine. Ils ajoutent, que ce feroit un échangé defavantageux , fi pour mettre un Evêque à Arras , l'Eglife de Reims perdoit- Cambrai , qui eft fix fois plus grand 8c plus riche. L'Archevêque continue en difant, que quand le Pape aura confacré Lambert , il le recevra 8c l'honorera comme Evêque , 8c qu'il l'en eftime très-digne. L'Eglife d'Arras dans fa lettre au Pape , le prie de confacrer Lambert, 8c d'ordonner que les bornes des deux roiaumes de France 8c d'Allemagne fbient celles de cet évêché , comme elles étoient anciennement. Avec ces lettres , Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël , accompagné de trois des. principaux du clergé d'Arras. Hugues Archevêque de Lion le rencontra à Dijon ; 8c 4.^4*" ^ aiant appris le fujet de fon voiage , le fit condu ire à Lion par Hugues Abbé de Clugni ; 8c l'y retint fix jours à caufe de b rigueur de l'hi▼cr. Lambert 8c fa fuite arrivèrent à Rome le venDigitized by Google

avoit envoïé la lettre du Pape à l'Evêque de Soiſſons, avec ordre de l'envoïer aux autres ſuffragans pour prendre leur conſeil, & remit l'affaire à l'octave de ſaint André. Lambert ſe rendit lui-même à Reims, & ſe preſenta à l'archevêque le Dimanche dix-huitiéme de Decembre : mais l'Archevêque le renvoïa au Pape avec ſes lettres & celles de l'Egliſe d'Arras. Dans ſa lettre il diſoit au Pape, que l'avis des Evêques de ſa province & de ſon clergé, avoit été, qu'il s'abſtînt de la conſecration de Lambert, & le renvoïât au Pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent, ajoûte-t-il, que les Cambreſiens ne prennent ce pretexte pour ſe ſouſtraire de l'Egliſe de Reims: parce que Cambrai eſt d'un autre roïaume, dont le Roi eſt depuis long-tems nôtre ennemi & de l'Egliſe Romaine. Ils ajoûtent, que ce ſeroit un échange deſavantageux, ſi pour mettre un Evêque à Arras, l'Egliſe de Reims perdoit Cambrai, qui eſt ſix fois plus grand & plus riche. L'Archevêque continue en diſant, que quand le Pape aura conſacré Lambert, il le recevra & l'honorera comme Evêque, & qu'il l'en eſtime très-digne. L'Egliſe d'Arras dans ſa lettre au Pape, le prie de conſacrer Lambert, & d'ordonner que les bornes des deux roïaumes de France & d'Allemagne ſoient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement.

An. 1093.

Balux. p. 259.

Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues Archevêque de Lion le rencontra à Dijon; & aïant appris le ſujet de ſon voïage, le fit conduire à Lion par Hugues Abbé de Clugni, &

p. 255. to. X. conc. p. 464.

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

5*44 Hi foire' Ecclefiaffyue. m. vendredi avant le dimanche de la QuinquagefiN' °^'me } c’eft-à-dire le dix-feptiéme de Février 1094. Mais craignant les Guibertins , qui étoient encore maîtres d’une partie de Rome , ils demeurèrent à faint Pierre ; 8c le famedi de grand matin Lambert vint trouver le Pape Urbain à fàinte Marie la neuve où il demeuroit. Là fe jettant à fes pieds , il le pria avec larmes , de le décharger de cette élection : tant pour fon incapacité que pour la perfecution qu’il devoir attendre , foit de la part du Roi Henri à qui Cambrai appartenoit , Toit de la part du clergé 8t des Seigneurs de ce drocefe ; 8c à caufe de la pauvreté de FEglife d’Arras. Le Pape lui donna le baifer de paix ; 8c après plufieurs paroles de coniolation , lui demanda s’il étoit loge ; 8c donna charge à Daïbert Archevêque de Pife 8c à Pierre de Leon , de le loger lui 8c les liens , 8c tranfporter leur bagage en lùreté. Car on, avoît befoin d’efeorte pour pafîcr à Rome da bourg faint Pierre. Les Guibertins tenoîent la cour de Crefcence; c’eft-à-dire, le château faint "BerttU, Ange , 8c empêchoient de paffer le pont du Trbre pour aller trouver le Pape , en forte qu’ils prirent un Abbé Allemand envoïé yers lui par Gebehard Fvéque de Confiance- fon légat. 9atnx.p. Cependant le Pape avoit écrit à l’archevêa^a .to.X. qye Reims ; fo plaignant de ce qu’il écoutoît tmc.f, 4Jo.cncore jes pjajntcs injufles des Cirmbrefiens. Le Pape étoit mal content de ce qu’ils avoient élâ pour Kvêque leur Archidiacre Gaucher , qui ne vouloit prendre l’inveftiture , que de la main du Roi Henri excommunié : au contraire, il ap«prouvoit l’éleélion que la plupart avoient faite de Manafïes. Tl chargea l’Archevêque d’avertir les Cambrcfiens , de fe trouver à Rome le Carême prochain avec leurs titres , quand les Artefiens dévoient j venir pour faire confirmer leur

AN. 1094. vendredi avant le dimanche de la Quinquageſime ; c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Fevrier 1094. Mais craignant les Guibertins, qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurerent à ſaint Pierre ; & le ſamedi de grand matin Lambert vint trouver le Pape Urbain à ſainte Marie la neuve où il demeuroit. Là ſe jettant à ſes pieds, il le pria avec larmes, de le décharger de cette élection : tant pour ſon incapacité que pour la perſecution qu'il devoit attendre, ſoit de la part du Roi Henri à qui Cambrai appartenoit, ſoit de la part du clergé & des Seigneurs de ce dioceſe ; & à cauſe de la pauvreté de l'Egliſe d'Arras. Le Pape lui donna le baiſer de paix ; & après pluſieurs paroles de conſolation, lui demanda s'il étoit logé ; & donna charge à Daïbert Archevêque de Piſe & à Pierre de Leon, de le loger lui & les ſiens, & tranſporter leur bagage en ſûreté. Car on avoit beſoin d'eſcorte pour paſſer à Rome du bourg ſaint Pierre. Les Guibertins tenoient la cour de Creſcence ; c'eſt-à-dire, le château ſaint Ange, & empêchoient de paſſer le pont du Tibre pour aller trouver le Pape, en ſorte qu'ils prirent un Abbé Allemand envoïé vers lui par Gebehard Evêque de Conſtance ſon legat.

Bertold. 1094.

Baluz. p. 252. *to. X. conc. p.* 450.

Cependant le Pape avoit écrit à l'archevêque de Reims : ſe plaignant de ce qu'il écoutoit encore les plaintes injuſtes des Cambreſiens. Le Pape étoit mal content de ce qu'ils avoient élû pour Evêque leur Archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'inveſtiture, que de la main du Roi Henri excommunié : au contraire, il approuvoit l'élection que la plûpart avoient faite de Manaſſés. Il chargea l'Archevêque d'avertir

/ Livre foixante-ejaatriéme. f\f leur élection. Mais il ne vint point à Rome de . députez de Cambrai , 8c ceux d'Arras les y at- N',094* tendirent un mois entier. Le Pape afTembla donc fon confeil , composé des Evêques, des Cardinaux 8c de plufieurs Romains ; où en l'abfence de Lambert, il fit lire toute la procedure faite par l'Eglife d'Arras pour ion l'élcéfcion. Les Romains l'aïant entendue , demandèrent , pour l'avoir chez eux , qu'il fût ordonné Evêque d'Oftie. Mais le Pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras , n'eut point d'égard à la prière des Romains -, 8c quelques jours après il prit Lambert en particulier , 8c lui commanda de la part de Dieu 8c de faint Pierre d'acquiefcer à fon élection par obéiflance 8c pour la rcmiffion de fes péchez. Lambert fe fournit 8c fut facré Evêque d'Arras par le Pape le quatrième dimanche de Carême dix-neuviérae de Mars 1094. en prefence de Jean Evêque de Tufculum , Humbald de Sabine , Jean de Porto, Brunon de Scgni 8c Daibert Archevêque de Pife, des Cardinaux Prêtres, '8c d'une grande multitude de Romains. Enfuite on expédia? *■*!• des Bulles adreflees à l'Archevêque de Reims , au clergé d'Arras , aux Abbez 8c aux Abbefics du diocefè, au Comte de Flandres 8c à l'Evêque Lambert , pour lui fervir de titres. Avant que *de partir de Rome , il aflifta au xvr. jugement donné parle Pape en faveur de l'Ar- Affaire cheyêque de TW Dès l'année précédente Rolland Evêque de Dol etoit venu a Rome de- tnn* mander le pallium, comme Archevêque de Br P-66. tagne ; 8c aïant reprefènté les lettres de Gregoi- Sup' ,lV' re VII. par lefquclles il l'avoit accordé à IvenL,X11'""*1* fon predeceflèur , fans préjudice du droit de l'Eglife de Tours , le Pape Urbain le lui accorda avec la même reftriftion. Raoul Archevêque?. 4f. de Tours vint enfuite trouver le Pape à Bene** vent

Digitized by Google

leur élection. Mais il ne vint point à Rome de députez de Cambrai, & ceux d'Arras les y attendirent un mois entier. AN. 1094.

Le Pape aſſembla donc ſon conſeil, compoſé des Evêques, des Cardinaux & de pluſieurs Romains; où en l'abſence de Lambert, il fit lire toute la procedure faite par l'Egliſe d'Arras pour ſon élection. Les Romains l'aïant entendue, demanderent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné Evêque d'Oſtie. Mais le Pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la priere des Romains; & quelques jours après il prit Lambert en particulier, & lui commanda de la part de Dieu & de ſaint Pierre d'acquieſcer à ſon élection par obéïſſance & pour la remiſſion de ſes pechez. Lambert ſe ſoûmit & fut ſacré Evêque d'Arras par le Pape le quatriéme dimanche de Carême dix-neuviéme de Mars 1094. en preſence de Jean Evêque de Tuſculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni & Daïbert Archevêque de Piſe, des Cardinaux Prêtres, & d'une grande multitude de Romains. Enſuite on expedia *p.* 261. des Bulles adreſſées à l'Archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux Abbez & aux Abbeſſes du dioceſe, au Comte de Flandres & à l'Evêque Lambert, pour lui ſervir de titres.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne.

Avant que de partir de Rome, il aſſiſta au jugement donné par le Pape en faveur de l'Archevêque de Tours. Dès l'année précedente Rolland Evêque de Dol étoit venu à Rome demander le pallium, comme Archevêque de Bretagne; & aïant repreſenté les lettres de Gregoire VII. par leſquelles il l'avoit accordé à Iven ſon predeceſſeur, ſans préjudice du droit de l'Egliſe de Tours, le Pape Urbain le lui accorda *Martenne collect. p. 66. Sup. liv. LXII. n. 52.*

^4*5 Hifioire ’Ecclefiaftique. : An i vent ’ ^ vo^ ^uc cette cau^"c avo’t ,,0ÿ4- jUgée fur les lieux en faveur de Ton ficge, par les légats de Grégoire VII. L’Evêque de Dol qui étoit prefent répondit , qu’il n’étoit pas venu préparé pour plaider fa caufe j 8c du confentement des parties , le Pape ordonna , qu’ils comparoîtroient devant lui à la mi-Carême de l’année «Tuivante 1094. fous peine au défaillant de perdre fa caufe. L’Archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L’Evêque de Dol envoïa feulement une exeufe , qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Grégoire VII. 8c des autres Papes fur ce fujet : le Pape prit l’avis de l’Evêque d’Arras , des cinq Evêques qui avoient afl'xfté à fon facre , 8c des juges Romains; 8c il décida, que l’Evêque de Dol 8c les autres Evêques Bretons reconnoîtroicnt à l’avenir l’Eglife de Tours pour leur métropole. La Bulle ell datée du cinquième d’ Avril 1 094. Dès l’année precedente, le Pape voulant chaffer de Rome les partifans de Guibert fans effufion de fang , avoit écrit pour lever des colle&es fur les Eglilcs : comme il paroît par fa lettre aux. 9. xvn. Geoffioi Abhd de Vendôme à Rome. «p.f8. Urb. Evêques d'Aquitaine. Mais celui qui le fervit le plus utilement en cette occalîon , fut Geoffroi Goff. i.fp. nouvel Abbé de la Trinité de Vendôme. Car aïant appris la peine 8c la difette où étoit le Pape Urbain ; il vint à Rome , 8c eût beaucoup à fouffrir , tant dans le voïage qu’à Rome même, où pour n’être point reconnu , il paffoit pour valet de fes domeftiques. Il vint voir le Pape de nuit dans la maifon de Jean de Frangipane, où il fe tenoit caché , 8c le trouva dénué prefque de tout , 8c accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le Carême de l’année 1094. 8c le foulagea autant qu’il pût de l’argent qu’il avoit apporté, montant à plus de douic mille fous, qui valoient cent marcs d'argent.

AN. 1094. vent ; & lui fit voir que cette cauſe avoit été jugée ſur les lieux en faveur de ſon ſiege, par les legats de Gregoire VII. L'Evêque de Dol qui étoit preſent répondit, qu'il n'étoit pas venu préparé pour plaider ſa cauſe ; & du conſentement des parties, le Pape ordonna, qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-Carême de l'année ſuivante 1094. ſous peine au défaillant de perdre ſa cauſe. L'Archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'Evêque de Dol envoïa ſeulement une excuſe, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Gregoire VII. & des autres Papes ſur ce ſujet : le Pape prit l'avis de l'Evêque d'Arras, des cinq Evêques qui avoient aſſiſté à ſon ſacre, & des juges Romains ; & il decida, que l'Evêque de Dol & les autres Evêques Bretons reconnoîtroient à l'avenir l'Egliſe de Tours pour leur métropole. La Bulle eſt datée du cinquiéme d'Avril 1094.

XVII. Geoffroi Abbé de Vendôme à Rome.

Dès l'année precedente, le Pape voulant chaſſer de Rome les partiſans de Guibert ſans effuſion de ſang, avoit écrit pour lever des collectes ſur les Egliſes : comme il paroît par ſa lettre aux Evêques d'Aquitaine. Mais celui qui le ſervit le plus utilement en cette occaſion, fut Geoffroi nouvel Abbé de la Trinité de Vendôme. Car aïant appris la peine & la diſette où étoit le Pape Urbain ; il vint à Rome, & eut beaucoup à ſouffrir, tant dans le voïage qu'à Rome même, où pour n'être point reconnu, il paſſoit pour valet de ſes domeſtiques. Il vint voir le Pape de nuit dans la maiſon de Jean de Frangipane, où il ſe tenoit caché, & le trouva denué preſque de tout, & accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le Carême de l'année 1004. & le ſoulagea autant qu'il pût de

ep. 88. Urb. M. S.

Geoff. 1. ep. 8.

Livre foixxnte-cjtiatriéme . f 47 gent. Quinze jours avant Pâque Ferruchio à qui ^ l'Antipape Guibert avoit donné la garde du Pa- * lais de Latran , fit parler au Pape , demandant *?• IS,I+* de l'argent pour lui rendre ce palais fie la tour. Le Pape en ai'ant conféré avec les Evêques fie les Cardinaux qui étoient avec lui , leur demanda de l'argent, mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la petfecution comme lui. L'Abbé Geoffroi voïant le Pape fi affligé fit fi embaralTé qu'il en répandoitdes larmes , s'approcha de lui 8c lui dit , qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y emploïa fon argent, jufques à fes mules fie fes chevaux. Ainfi le Pape entra dans le palais de Latran , 8c Geoffroi fut le premier qui lui baifa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-tems aucun Pape catholique ne s'étoit afiis. En cetems-là le Pape Urbain ordon-®?^* H» na Prêtre l'Abbé Geoffroi 8c le remit en poffeffîon de l'Eglife de fainte Prifque , que le Pape Simtni . Alexandre II. avoit donnée à Oderic fon prede--* ceffeur pour lui 8c fes fucceflêurs , avec la dignité de Cardinal } mais les Guibertins les en avoient depoffedez. Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant trois cens ans. C'eft le tems où faint Nicolas Peregrin fe fai- XVIII. foit admirer dans la Poüille. Il étoit Grec né ^fg^Veredans l'Attique en un village près de Sterion , monaftere fameux de faint Luc le jeune. Ses pa- l'v. rens étoient pauvres, 8c il n'apprit ni les lettres "• 5»1 ni aucun métier : mais dès l'âge de huit ans fa V'^0^\ . merc l'envoïa garder des moutons. Dès-lors il y te. 19. commença à chanter tout haut Kyrie eletfon, 7* Su'il faifoit jour 8c nuit , 8c cette dévotion lui ura toute fa vie. Sa mere n'aïant put l'en détourner , le crut poffedé du démon , 8c le mena aux moines de Sterion , qui l'enfermèrent 8c le maltraitèrent , fans lui pouvoir faire quitter fon chant. 11 fouffroit tout patiemment , mais il rcDigitized by Google

gent. Quinze jours avant Pâque Ferruchio à qui l'Antipape Guibert avoit donné la garde du Palais de Latran, fit parler au Pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais & la tour. Le Pape en aïant conferé avec les Evêques & les Cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent, mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la perſecution comme lui. L'Abbé Geoffroi voïant le Pape ſi affligé & ſi embaraſſé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui & lui dit, qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y emploïa ſon argent, juſques à ſes mules & ſes chevaux. Ainſi le Pape entra dans le palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baiſa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-tems aucun Pape catholique ne s'étoit aſſis. En ce tems-là le Pape Urbain ordonna Prêtre l'Abbé Geoffroi & le remit en poſſeſſion de l'Egliſe de ſainte Priſque, que le Pape Alexandre II. avoit donnée à Oderic ſon predeceſſeur pour lui & ſes ſucceſſeurs, avec la dignité de Cardinal; mais les Guibertins les en avoient depoſſedez. Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant trois cens ans.

AN. 1094. *ep.* 13. 14. *Epiſt.* 14. *Sirmond. ad ep.* 9.

XVIII. Saint Nicolas Peregrin. *Sup. liv. LV. n.* 33. *Vita ap. Boll.* 2. *Jun. to.* 19. *p.* 237.

C'eſt le tems où ſaint Nicolas Peregrin ſe faiſoit admirer dans la Poüille. Il étoit Grec né dans l'Attique en un village près de Sterion, monaſtere fameux de ſaint Luc le jeune. Ses parens étoient pauvres, & il n'apprit ni les lettres ni aucun métier : mais dès l'âge de huit ans ſa mere l'envoïa garder des moutons. Dès-lors il commença à chanter tout haut *Kyrie eleiſon*, ce qu'il faiſoit jour & nuit, & cette devotion lui dura toute ſa vie. Sa mere n'aïant pû l'en détourner, le crut poſſedé du démon, & le mena aux moines de Sterion, qui l'enfermerent & le

. 5"4S tlîjloire Ecclejîajîique. « recommençoit toûjours Kyrie ekifott . Etant re- ’ tourné chez fa mere, il prit une cognée, une hache 8c un couteau , & montant fur la montagne , il coupoit du bois de cedre dont il faifoit des croix , qu’il plantoit fur les chemins 8c dans les lieux inacccffibles , loüant Dieu continuellement. Il fe bâtit fur cette montagne une petite cabane . de bois, 8c y vécut quelque tems feul, travaillant fans ceflc. Enfuite il vint àNaupaéte ou Lepante , où un moine nommé Barthelemi fe joignit à lui 8c ne le quitta plus. Ils s’embarquèrent 8c paflèrent à Otrante en Italie, 8c delà en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un Saint, tantôt comme un infenfé. Il jeûnoit tous les jours jufques au foir , fa nourriture n’étoit qu’un peu de pain 8c d’eau j 8c toutefois il n’étoit pas maigre. Il pafloit la plupart des nuits 4 prier débout. Il étoit vêtu feulement d’une tunique courte jufques aux genoux , les jambes 8c les pieds nuds auffi-bien que la tête. Il portoit a la main une croix legere de bois , 8c en écharpe une gibeciere : où il mettoit les aumônes qu’il recevoit , 8c qu’il emploïoit principalement à acheter des fruits, pour donner aux enfans qu’il menoit avec lui , chantant aufïi Kyrie eleïfon. Ce fut en Italie qu’on le fumomma TeregrU nui, c’eft- à-dire, étranger , 8c il y fit plufieuri miracles , continuant toûjours fon chant 8c exhortant tout le monde à la penitence. Mais fes manières extraordinaires le firent fouvent maltraiter , quelquefois même par l’ordre des Evêf. 148. ques. U paffa à Tarente , puis a Trani , ou il tomba malade 8c mourut le vendredi fécond jour de Juin 1094. érant encore tout jeune. On vint en foule le voir pendant Ci maladie , 8c lui demander fa benediôion : mais le concours fut encore plus grand à fes funérailles. Il fut enterDigitizeb bÿ

An. 1094. recommençoit toûjours *Kyrie eleïſon*. Etant retourné chez ſa mere, il prit une cognée, une hache & un couteau, & montant ſur la montagne, il coupoit du bois de cedre dont il faiſoit des croix, qu'il plantoit ſur les chemins & dans les lieux inacceſſibles, loüant Dieu continuellement.

Il ſe bâtit ſur cette montagne une petite cabane de bois, & y vêcut quelque tems ſeul, travaillant ſans ceſſe. Enſuite il vint à Naupacte ou Lepante, où un moine nommé Barthelemi ſe joignit à lui & ne le quitta plus. Ils s'embarquerent & paſſerent à Otrante en Italie, & delà en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un Saint, tantôt comme un inſenſé. Il jeûnoit tous les jours juſques au ſoir, ſa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau; & toutefois il n'étoit pas maigre. Il paſſoit la plûpart des nuits à prier débout. Il étoit vêtu ſeulement d'une tunique courte juſques aux genoux, les jambes & les pieds nuds auſſi-bien que la tête. Il portoit à la main une croix legere de bois, & en écharpe une gibeciere : où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, & qu'il emploïoit principalement à acheter des fruits, pour donner aux enfans qu'il menoit avec lui, chantant auſſi *Kyrie eleïſon*.

Ce fut en Italie qu'on le ſurnomma *Peregrinus*, c'eſt-à-dire, étranger, & il y fit pluſieurs miracles, continuant toûjours ſon chant & exhortant tout le monde à la penitence. Mais ſes manieres extraordinaires le firent ſouvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des Evêques. p. 248. Il paſſa à Tarente, puis à Trani, où il tomba malade & mourut le vendredi ſecond p. 246. jour de Juin 1094. étant encore tout jeune.

Livre foïxantt-quitiriémt. 5*49 enterré dans l'Eglife cathédrale avec grande fo- . ~ iemnité , 8c il fe fit à fon tombeau grand An*Io94* nombre de miracles. On l'invoquoit particulic-P* rement pour les naufrages , comme faint Nicolas de Myre. • v Pendant la femaine lainte de la même année XlX, 1094. Gebehard Evêque de Conftance 8c légat du Pape en Allemagne tint un concile dans fongne. Egliffe avec un grand nombre d'Abbcz. , de 'Btrtt/d. Clercs 8c de Seigneurs dupais. On y renou- f,;* X' cwwf vclla les défenfes d'entçndre l'office célébré par^' ,^les prêtres fimoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars fc feroit toujours la première femaine de Carême , 8c celui de Juin la femaine de la Pentecôte, comme nous l'obfervons encore. Jufques-là le tems(^c,^- ^f« de ces jeûnes n'étoit pas réglé , comme il paroîtpar le concile de Selingftat , tenu en ion. qui nomme le jeûne des quatre-tems incertain. On ordonna encore à Conftance , qu'on ne fête- gJ^Ù** roit que trois jours , tant dans la femaine de^/J^ ' Pâques que dans celle de la Pentecôte : au lieu qu'auparavant dans ce dioccfe on fêtoit la fcmainc entière de Pâques , 8c un feul jour à la Pentecôte. Il y eut cette année une grande mortalité en Bavière,, qui s'étendit dans le refte de l'Allemagne , 8c même en France, en Bourgogne 8c en Italie : mais les plus fages ne jugeoient pas que ce fut un fi grand mal. Car comme prefquc perfonne ne gueriflbit de cette maladie, la plûpart de ceux qui en étoient attaques fe préparaient ferieufement à la mort , 8c pa« roiftoient mourir dans de grands fentimens de pénitence, Ceux même qui reftoient , s'abftcnoient du cabaret 8c des autres divertiflèmens , couroicnt à la confeffion , 8c ne cefloient de fè recommander aux prêtres. Il y avoit alors en Alfa-j v e. Digitized by Google

enterré dans l'Egliſe cathedrale avec grande ſolemnité, & il ſe fit à ſon tombeau grand nombre de miracles. On l'invoquoit particulierement pour les naufrages, comme ſaint Nicolas de Myre. AN. 1094. *p.* 250.

Pendant la ſemaine ſainte de la même année 1094. Gebehard Evêque de Conſtance & legat du Pape en Allemagne tint un concile dans ſon Egliſe avec un grand nombre d'Abbez, de Clercs & de Seigneurs du païs. On y renouvella les défenſes d'entendre l'office celebré par les prêtres ſimoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars ſe feroit toûjours la premiere ſemaine de Carême, & celui de Juin la ſemaine de la Pentecôte, comme nous l'obſervons encore. Juſques-là le tems de ces jeûnes n'étoit pas reglé, comme il paroît par le concile de Selingſtat, tenu en 1022. qui nomme le jeûne des quatre-tems incertain. On ordonna encore à Conſtance, qu'on ne fêteroit que trois jours, tant dans la ſemaine de Pâques que dans celle de la Pentecôte : au lieu qu'auparavant dans ce dioceſe on fêtoit la ſemaine entiere de Pâques, & un ſeul jour à la Pentecôte.

XIX. Egliſe d'Allemagne. *Bertold. to. X. conc. p.* 497. *Conc. Saleg. c.* 2. *v. Sirm. ad Goffr. III. ep.* 23.

Il y eut cette année une grande mortalité en Baviere, qui s'étendit dans le reſte de l'Allemagne, & même en France, en Bourgogne & en Italie : mais les plus ſages ne jugeoient pas que ce fut un ſi grand mal. Car comme preſque perſonne ne gueriſſoit de cette maladie, la plûpart de ceux qui en étoient attaquez ſe préparoient ſerieuſement à la mort, & paroiſſoient mourir dans de grands ſentimens de penitence. Ceux même qui reſtoient, s'abſtenoient du cabaret & des autres divertiſſemens, couroient à la confeſſion, & ne ceſſoient de ſe *Bertold.*

jfO Hi/îoire Ecclefîaflzque. ’ Alfâce un doêteur nommé Manegold deLutenAN.1094. jja ^ > qUj profita merveilleufement de cette occafion pour l’utilité de la religion. Car pendant cette mortalité , qui fut longue , toute U nobleffe du pais venoit le trouver en foule , pour fc faire abfoudre de l’excommunica ion , en vertu du pouvoir qu’il en avoit reçu du Pape , après quoi ils recevoient la penitence & l’abfolution de leurs autres pechez. Ils demeurèrent tous trèsfidéles au Pape Urbain , & ne vouloient point aflifter à l’office des prêtres limoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monaftere de chanoines réguliers , entre lesquels il vivoit lui-même en communauté. Le Pape Urbain avoit déjà modéré les excommunications à l’imitation de Grégoire VII. en exceptant plulieurs perionnes de la necefiité d’éviter les excommuniez. XK. La même année 1094. le dix-huitiéme de It'irns'*^ Septembre , on tint un concile à Reims par orh. x'p. dre du Roi Philippe , qui efperoit y faire ap497. prouver fon mariage avec Bertrade , vu que Chr. S. P. Berthe fa première femme étoit morte la mêVltt. 4“ 1 *094.. • r me année. Il s’y trouva en perfonne avec trois Archevêques , Renauld de Reims , Richer de Sens & Raoul de Tours. Richard n’y alla qu’à I’inftante pricreduRoi, qui lui reprefenta , que Renauld etoit tellement incommodé de la goûte, qu’il ne pouvoit fortir de fon fiegej 8c Richer fut reçu à Reims, avec le même honneur, que s’il en eût été l’Archevêque. Huit Evêques a (fi fièrent à ce concile. Geoffroi de Paris, Gautier de Meaux , Hugues de Soififons , Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Gervin d’Amiens , Hugues de Senlis 8c Lambert d’Arras. Ce dernie- étant revenu de Rome la m.~me année,, avoit été intronifé ldlemnellement dans fon Eglifc le jour de la Pentecôte -t 8c dans ce concile U “Digitized by Googli

Alſace un docteur nommé Manegold de Lutenba h, qui profita merveilleuſement de cette occaſion pour l'utilité de la religion. Car pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la nobleſſe du païs venoit le trouver en foule, pour ſe faire abſoudre de l'excommunica ion, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçû du Pape, après quoi ils recevoient la penitence & l'abſolution de leurs autres pechez. Ils demeurerent tous très-fidéles au Pape Urbain, & ne vouloient point aſſiſter à l'office des prêtres ſimoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monaſtere de chanoines reguliers, entre leſquels il vivoit lui-même en communauté. Le Pape Urbain avoit déja moderé les excommunications à l'imitation de Gregoire VII. en exceptant pluſieurs perſonnes de la neceſſité d'éviter les excommuniez.

AN. 1094.

XX. Concile de Reims. *to. X. p. 497.* *Chr. S. P. vivi. an. 1094.*

La même année 1094. le dix-huitiéme de Septembre, on tint un concile à Reims par ordre du Roi Philippe, qui eſperoit y faire approuver ſon mariage avec Bertrade, vû que Berthe ſa premiere femme étoit morte la même année. Il s'y trouva en perſonne avec trois Archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens & Raoul de Tours. Richard n'y alla qu'à l'inſtante priere du Roi, qui lui repreſenta, que Renauld étoit tellement incommodé de la goûte, qu'il ne pouvoit ſortir de ſon ſiege; & Richer fut reçû à Reims, avec le même honneur, que s'il en eût été l'Archevêque. Huit Evêques aſſiſterent à ce concile. Geoffroi de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis & Lambert d'Arras. Ce dernier étant revenu de Rome la même année, avoit été introniſé ſolemnellement dans ſon Egli-

Archevêque le jour de . faint Matthieu , en lui promettant obéifiance. * Manaffés é.û Archevêque de Cambrai ne fut pas fi- tôt facré , quoi qu'approuvé par le Pape, à caufe du fchifmc formé en cette Eglife par le parti de l'archidiacre Gaucher. Ivcs de Chartres étant invité à ce concile s'en exeufa , parce qu'il ne devoit point être jugé hors de fa province : car il fçavoit que l'on vouloit l'y accufer; 8c comme cette accufation n'avoit autre fondement que la haine , qu'on lui portoit , il appeila au faint Siégé. Je ne le fais pas, dit-il , pour éviter le jugement, ma juftification eft bien facile. On m'accufe de parjure , 8c je n'ai jamais fait de ferment à perforine. Mais je neveux pas donner l'exemple de s'écarterdes réglés , ni m'expofer à un péril certain pour un avantage incertain } car j'ai demandé fauf-conduit au Roi & ne l'ai pu obtenir. Or autant que je puis juger par les menaces qui m'onc été faites , il ne me ferait pas permis dans vôtre alTemblée, de dire impunément la vérité , puifque c'eft pour l'avoir dite 8c pour avoir obéi au faint Siégé , que je fuis traité fi durement , 8c accufé de parjure 8c de crime d'état. Mais, permettez- moi de le dire , on aurait plus de raifon d'en accufer ceux qui fomentent une plaie, qui ne fe peut guérir que par le fer 8c le feu. Car fi vous aviez tenu* ferme comme moi, nôtre malade ferait guéri. C'eft le Roi dont il parle. Il continue : Que le Roi fafTe contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire : qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'ilmc proferive : j'ai réfolu , avec la grâce de Dieu , de tout fbuflfrir pour fa loi. XXI. Nous avons vu les plaintes de Hugues Ar- Concile chcvêque de Lion contre le Pape Viétor III. & l'excommunication prononcée contre lui parLX ii. ». cejî-3f. Digitized by Google

il fut enfin reçû par ſon Archevêque le jour de ſaint Matthieu, en lui promettant obéiſſance. Manaſſés élû Archevêque de Cambrai ne fut pas ſi-tôt ſacré, quoi qu'approuvé par le Pape, à cauſe du ſchiſme formé en cette Egliſe par le parti de l'archidiacre Gaucher. AN. 1094.

Ives de Chartres étant invité à ce concile s'en excuſa, parce qu'il ne devoit point être jugé hors de ſa province : car il ſçavoit que l'on vouloit l'y accuſer; & comme cette accuſation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appella au ſaint Siege. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement, ma juſtification eſt bien facile. On m'accuſe de parjure, & je n'ai jamais fait de ſerment à perſonne. Mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des regles, ni m'expoſer à un peril certain pour un avantage incertain ; car j'ai demandé ſauf-conduit au Roi & ne l'ai pû obtenir. Or autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me ſeroit pas permis dans vôtre aſſemblée, de dire impunément la verité, puiſque c'eſt pour l'avoir dite & pour avoir obéï au ſaint Siege, que je ſuis traité ſi durement, & accuſé de parjure & de crime d'état. Mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raiſon d'en accuſer ceux qui fomentent une plaïe, qui ne ſe peut guerir que par le fer & le feu. Car ſi vous aviez tenu ferme comme moi, nôtre malade ſeroit gueri. C'eſt le Roi dont il parle. Il continue : Que le Roi faſſe contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire : qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proſcrive : j'ai réſolu, avec la grace de Dieu, de tout ſouffrir pour ſa loi. *epiſt.* 35.

XXI. Concile d'Auſtun.

Nous avons vû les plaintes de Hugues Ar-

_____ yyi Hijloire 'Ecclefiaftique. ce Pape au concile de Bencvent eu 1087. Après AN.1094- ja mort viâor , Hugues reconnut le Pape Urbain , & foutint qu'il ne s'étoit jamais fepatu.X.coru. ré de la communion de l'Eglife Romaine. C'eft t ce 8U ^ témoigne dans une lettre écrite à la **' ' ' Comteflê Mathilde : où il fe plaint des infultes qu'il fouffré de la part des pioines de Clugni. Il dit , que le vendredi faint de l'année precedente , leur Abbé Hugues prononça publiquement l'oraifon ordinaire pour l'Empereur : quoi qu'on l'eûr omife depuis que Henri avoit été excommunié 8c dépofé par le Pape Grégoire. Et quand je lui en demandai la raifon : ajoûtet-il , fe trouvant embarafle , il répondit , qu'il avoit dit cette oraifon , pour quelque Empereur que ce fut. Et comme nous lui remontrâmes, que cette oraifon ne fe pouvoit entendre d'un autre que de l'Empereur Romain , il fe teutj . mais il ne voulut point fe corriger de cette fauté. Cette conduite de faint 'Hugues Abbé de Clugni , femble montrer qu'il reconnoifloit toujours Henri pour Empereur , nonobftant l'excommunication. L'Archevêque Hugues, fe reconcilia li bien avec Urbain II. que ce Pape le rétablit légat en France, comme il avoit été fous Grégoire VII. tpi/l. 1 z- Ives de Chartres approuva extrêmement ce ep 14 choix , & encouragea Hugues à accepter la com««.X.f.jco. million. Car il en faifoit difficulté à caufe du trouble que le fchifine cauioit dans rEglilc. mertoU. Hugues donc en qualité de légat , tint un con1094. cije à Auftun le feiziéme d'O&obre de cette année 1094. où a (liftèrent trente-deux Evêques 8c Chr Vtri. piufieurs Abbez : on y remarque entre autres t'1*0' Raoul Archevêque de Tours 8c Hoël Evêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur Henri 8c l'Antipape Guibcrt , 8c l'on excommunia pour la première fois le Roi de France

AN. 1094. ce Pape au concile de Benevent en 1087. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le Pape Urbain, & ſoutint qu'il ne s'étoit jamais ſeparé de la communion de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la Comteſſe Mathilde : où il ſe plaint des inſultes qu'il ſouffre de la part des moines de Clugni. Il dit, que le vendredi ſaint de l'année precedente, leur Abbé Hugues prononça publiquement l'oraiſon ordinaire pour l'Empereur : quoi qu'on l'eût omiſe depuis que Henri avoit été excommunié & dépoſé par le Pape Gregoire. Et quand je lui en demandai la raiſon : ajoûte-t-il, ſe trouvant embaraſſé, il répondit, qu'il avoit dit cette oraiſon, pour quelque Empereur que ce fut. Et comme nous lui remontrâmes, que cette oraiſon ne ſe pouvoit entendre d'un autre que de l'Empereur Romain, il ſe teut; mais il ne voulut point ſe corriger de cette fauté. Cette conduite de ſaint Hugues Abbé de Clugni, ſemble montrer qu'il reconnoiſſoit toûjours Henri pour Empereur, nonobſtant l'excommunication.

tu. X. conc. p. 416. ex to. VI. Spicil.

L'Archevêque Hugues ſe reconcilia ſi bien avec Urbain II. que ce Pape le rétablit legat en France, comme il avoit été ſous Gregoire VII. Ives de Chartres approuva extrêmement ce choix, & encouragea Hugues à accepter la commiſſion. Car il en faiſoit difficulté à cauſe du trouble que le ſchiſme cauſoit dans l'Egliſe. Hugues donc en qualité de legat, tint un concile à Auſtun le ſeiziéme d'Octobre de cette année 1094. où aſſiſterent trente-deux Evêques & pluſieurs Abbez : on y remarque entre autres Raoul Archevêque de Tours & Hoël Evêque du Mans. On y renouvella l'excommunication con-

epiſt. 12. ep. 24 to. X. p. 5co.

Bertold. 1094.

Chr Vird. p. 240.

Livre foix'antc-qu France Philippe, pour avoir vivant de fa femme legitimi moines de faire les fondions de curez dans les Eglifes paroifîiales. On y jugea le différend en. trc l'Archevêque de Tours 8c l'Abbé de Marjnoutier , qui ne vouloit point lui prêter ferment. 11 en fut déchargé , 8c on 'ordonna aux h», tpijh parties de vivre en paix, ce qui fut mal obfer- 13J'* vé. On y traita du différend entre Gui Archevêque de Vienne 8c faint Hugues Evêque de Grenoble , touchant la terre de Salmoriac : dont T Archevêque s'étant emparé de force , l'Evêque LUtU. appella au faint fiege : mais l'Archevêque cn-^-2 />*«"• voïa à Rome , 8c obtint par furprife une confirmation de privilèges , où cet article étoit compris. Le Pape Urbain s'en étant apperçû renvoïa l'affaire à Hugues Archevêque de Lion fon légat. C'eft ce Gui Archevêque de Vienne, qui fut depuis Pape fous le nom de Callifte II. Le Roi Philippe aïant été excommunié dans Je concile , envoïa des députez au Pape pour l'appaifer , en affirmant par leur ferment , qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade i 8c faifànt entendre au Pape, que s'il ne rendoit au Roi la couronne 8c ne levoit l'excommunication , ce Prince fe retirerait de fon obéifîâncc. Ives de Chartres avertit le Pape par avance , que cette députation n'étoit que menfo nge 8c artifice : que le Roi n'étoit point converti , 8c que fon abfolution ferait efpcrer l'impunité à tous les pécheurs. Toutefois le Pape C Vf. rpijf, ■ déféra à la députation du Roi , 8c lui donna un 36* f0* xdélai' jufqucs à la Touffaint 1095-. pendant lequel il leva la cenfure , 8c lui permit d'ufèr de la- couronne à fon ordinaire. La lettre efl du vingt-quatrième d' Avril. Pour entendre ce qui eft dit ici de la couronne , il faut fçavoir qu'en ce te ms-là les- Rois paroifloient aux jours de Tome XJII. A a fête ttt-rume. y y 3 épouffé Bertrade du . On défendit aux *io94» Digitized by Google

France Philippe, pour avoir épouſé Bertrade du vivant de ſa femme legitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curez dans les Egliſes paroiſſiales. On y jugea le differend entre l'Archevêque de Tours & l'Abbé de Marmoutier, qui ne vouloit point lui prêter ſerment. Il en fut déchargé, & on ordonna aux parties de vivre en paix, ce qui fut mal obſervé. On y traita du differend entre Gui Archevêque de Vienne & ſaint Hugues Evêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac : dont l'Archevêque s'étant emparé de force, l'Evêque appella au ſaint ſiege : mais l'Archevêque envoïa à Rome, & obtint par ſurpriſe une confirmation de privileges, où cet article étoit compris. Le Pape Urbain s'en étant apperçû renvoïa l'affaire à Hugues Archevêque de Lion ſon legat. C'eſt ce Gui Archevêque de Vienne, qui fut depuis Pape ſous le nom de Calliſte II.

AN. 1094.

Ivo. epiſt. 235.

Libell. Hug. to. 2 pœnit. Theod. p. 525.

Le Roi Philippe aïant été excommunié dans le concile, envoïa des députez au Pape pour l'appaiſer, en affirmant par leur ſerment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade ; & faiſant entendre au Pape, que s'il ne rendoit au Roi la couronne & ne levoit l'excommunication, ce Prince ſe retireroit de ſon obéiſſance. Ives de Chartres avertit le Pape par avance, que cette députation n'étoit que menſonge & artifice : que le Roi n'étoit point converti, & que ſon abſolution feroit eſperer l'impunité à tous les pecheurs. Toutefois le Pape defera à la députation du Roi, & lui donna un délai juſques à la Touſſaint 1095. pendant lequel il leva la cenſure, & lui permit d'uſer de la couronne à ſon ordinaire. La lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril. Pour entendre ce qui

Urb. epiſt. 36. *to. X. conc. p.* 464.

5T+ Hiftoîre 'Eccleſiafliqut. . fête en habit roïal , avec la couronne en tête i recevoicnt de là main d'un Evêqui. Ainfi 67.^4. Ives de Chartres témoigne, que le même Roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'Archevêque de Tours ; 8c une autre fois à la Pentecôte de quelques Evêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le facre, qui ne fe fait qu'une fois au S*?. l'v- commencement du régné ; 8c Philippe avoit été Z..Y. «.40. facr£ ^ Reims dès l'an 105-9. par l' Archevêque Gervais. Auffi neparoît-il point, que pour avoir été excommunié , il ait jamais rien perdu de l'autorité roiale. XXil. • Le Pape Urbain étant depuis long-tcms forti Conn'edejjc Rome, célébra la fête de Noël 1094. 01 ai anec. rp0fcanc ^ l'Archevêque de Pile Daïbert le • Btrto'd . fervit avec grande affeftion. Cependant l'Empercur Henri demeuroiten Lombardie prefque deftitué de toute dignité roiale : car' toute la force de Ion armée obéïſſïoit au Roi Conrad fon fils", qui étoit attaché à la ComtelTe Mathilde 8c au Pape Urbain. Mais le Duc Guelfe fe fepara alors de cette Princefle , foûtenant , que quoiqu'il l'eût épouſée, il n'avoit point conlommé fon mariage avec elle : & le Duc de Bavière fon pere travailla en vain à les reconcilier. Cependant le Pape Urbain avoit tellement pris le delTus , qu'il célébra un concile general à Plaifance au milieu de la Lombardie 8c des fehifroaro. y.'tm. tiques. U y appella les Evêques d'Italie, de Bour• p. soi. gogne , de France, d'Allemagne , de Bavière 8c d'autres provinces: il s'y en trouva deux cens, avec près de quatre mille clercs 8c plus de trente mille laïques j 8c comme il n'y avoit point d'Eglife qui pût contenir une fi grande multitude, il fallut tenir lès aflemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de Mars 1095. qui étoit le. jeudi de la mi-Carême. Digitized by G<

AN. 1094. fête en habit roïal, avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un Evêque. Ainſi *Ivo. ep. 66. 67. ep. 84.* Ives de Chartres témoigne, que le même Roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'Archevêque de Tours; & une autre fois à la Pentecôte de quelques Evêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le ſacre, qui ne ſe fait qu'une fois au *Sup. liv. LX. n. 40.* commencement du regne; & Philippe avoit été ſacré à Reims dès l'an 1059. par l'Archevêque Gervais. Auſſi ne paroît-il point, que pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité roïale.

XXII. Concile de Plaiſance. Le Pape Urbain étant depuis long-tems ſorti de Rome, celebra la fête de Noël 1094. en Toſcane, où l'Archevêque de Piſe Daïbert le *Bertold. 1095.* ſervit avec grande affection. Cependant l'Empereur Henri demeuroit en Lombardie preſque deſtitué de toute dignité roïale: car toute la force de ſon armée obéïſſoit au Roi Conrad ſon fils, qui étoit attaché à la Comteſſe Mathilde & au Pape Urbain. Mais le Duc Guelfe ſe ſepara alors de cette Princeſſe, ſoûtenant, que quoiqu'il l'eût épouſée, il n'avoit point conſommé ſon mariage avec elle: & le Duc de Baviere ſon pere travailla en vain à les reconcilier.

Cependant le Pape Urbain avoit tellement pris le deſſus, qu'il celebra un concile general à Plaiſance au milieu de la Lombardie & des ſchiſma- *to. X. conc. p. 501.* tiques. Il y appella les Evêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Baviere & d'autres provinces: il s'y en trouva deux cens, avec près de quatre mille clercs & plus de trente mille laïques; & comme il n'y avoit point d'Egliſe qui pût contenir une ſi grande multitude, il fallut tenir les aſſemblées en pleine cam-

L’Imperatrice Praxede , autrement Adélaïde , vint s’y plaindre de f'N-l09f« l’Empereur Henri Ton époux. S’étant fauvéc de ^ la jjrifon où il l’avoit mife , elle s’étoit retirée auprès de la Corptcflè Mathilde , qui la reçut avec beaucoup d’amitié 8c l’amena à ce concile. Praxede s’y plaignit des outrages 8t des infâmie* « que l’Empereur Ton époux lui avoit fait foufïrir en fa personne ; 8c les confefTa publiquement. Et comme le Pape fçavoit qu’elle n’y avoit point confcnti , il la difpenfa de la pénitence qu’elle auroit pû mériter. Mais elle ne laiflà pas de fc retirer dans un monaftere où elle mourut faintement ; 8c ces crimes de Henri étant devenu* publics, excitèrent plufieurs de fes partifans à l’abandonner. Philippe Roi de France envoïaune ambafTade à ce concile , 8c manda qu’il s’étoit mis en chemin pour y aller , mais qu’il en avoit été empêché par des raifons légitimés. C’cfl pourquoi il dfemandoit un délai jufques à la Pentecôte , que le Pape lui accorda à la priere du concile. Mais Hugues Archevêque de Lion , qui avoit été appcllé au concile , rut fufpendu do fes fondrions pour n’y être pas venu 8c n’avoir point envoie d’exeufe canonique. Il vint au ffl au concile de Plaifance des ambafîàdeurs d’Alexis Comnene Empereur de C.P. prier humblement le Pape 8c tous les Chrétiens , de lui donner quelque fecours contre les infidèles , pour la defenlc de l’Kglife , qu’ils avoient prefquc détruite en Orient : car ils y étoient fi puiflans , qu’ils venoient jufqu’aux murs de C. P. Le Pape excita les fidèles à accorder ce fecours : enforte que pluficurs s’engagèrent par ferment à faire le voïage , 8c aider fidèlement l’Empereur de C. P. félon leur pouvoir. On rcnouvella en ce concile la condamnation A a a de Digitized by Google

rême, & dura ſept jours. L'Imperatrice Praxede, autrement Adelaïde, vint s'y plaindre de l'Empereur Henri ſon époux. S'étant ſauvée de la priſon où il l'avoit miſe, elle s'étoit retirée auprès de la Comteſſe Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié & l'amena à ce concile. Praxede s'y plaignit des outrages & des infamies que l'Empereur ſon époux lui avoit fait ſouffrir en ſa perſonne ; & les confeſſa publiquement. Et comme le Pape ſçavoit qu'elle n'y avoit point conſenti, il la diſpenſa de la penitence qu'elle auroit pû meriter. Mais elle ne laiſſa pas de ſe retirer dans un monaſtere où elle mourut ſaintement ; & ces crimes de Henri étant devenus publics, exciterent pluſieurs de ſes partiſans à l'abandonner. AN. 1095. *Sup. n. 12.*

Philippe Roi de France envoïa une ambaſſade à ce concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raiſons legitimes. C'eſt pourquoi il demandoit un délai juſques à la Pentecôte, que le Pape lui accorda à la priere du concile. Mais Hugues Archevêque de Lion, qui avoit été appellé au concile, fut ſuſpendu de ſes fonctions pour n'y être pas venu & n'avoir point envoïé d'excuſe canonique.

Il vint auſſi au concile de Plaiſance des ambaſſadeurs d'Alexis Comnene Empereur de C. P. prier humblement le Pape & tous les Chrétiens, de lui donner quelque ſecours contre les infidéles, pour la défenſe de l'Egliſe, qu'ils avoient preſque détruite en Orient : car ils y étoient ſi puiſſans, qu'ils venoient juſqu'aux murs de C. P. Le Pape excita les fidéles à accorder ce ſecours : enſorte que pluſieurs s'engagerent par ſerment à faire le voïage, & aider fidélement l'Empereur

- MJloire Ecclejîajlique. de l'herefie de Berenger j 8c on déclara que la AH.iopf. pajn gj- ic vjn > quand on les confacre fur l'autel , font changez , non feulement en figure , mais véritablement 8c eifentiellement au Corps 8c au Sang de Nôtre-Seigneur. On condamna auifi l'herefie des Nicolaïtes; c'eft-à-dire , des Prêtres * , 8c des autres Clercs majeurs , qui prétendoient n'être pas obligez à la continence ; on leur défendit de faire leurs fondions 8c au peuple d'y e.i.i. î-aflifter. On confirma tous les reglemens des Papes précedens fur la fimonie , en défendant de rien exiger pour le faint Chrême , le baptême f.8.9. gc]a fepulturc. On déclaré nulles les ordinations faites par l'Antipape Guibert , 8c par les autres Evêques intrus ou nommément excommuniez : mais op. ufe d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnez fans fimonie par des fchifmatiques ou des fimoniaques , fans les connoître 1. 10. 1 4. pour tels : ou qui ont renoncé aux Eglifes qu'ils S- 6.7. avoient obtenues par fimonie : iàns toutefois que cette indulgence porte préjudice aux flfints e. 11. canons, hors les cas de necelfité. Le jeûne des quatre-tems eft fixé aux mêmes jours où nous t> 14 - l'obfèrvôns encore. On défend de recevoir à la penitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine , ou à quelque autre peVtrtold. ché mortel. Qu'aucun Prêtre ne reçoive perfonnc à penitence làns commiffion de l'Evêque ; & qu'on ne refufe pas les Sacremens à ceux , qui ne demeurent avec les excommuniez , que par la prefence corporelle , fans participer à leurs Sacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaifance , que le Pape inftitua la dixiéme préfacé pour la mette, qui eft celle de la Vierge. XXIII. Après le concile le Pape palfa à Cremone, où ^"tre* le jeune Roi Conrad fils de Henri, vint au-detalie^eS * vant lui fervit d'écuïcr : le Pape y fit ainfi fon entrée le dixiéme d'Avril. Le Roi Conrad Digilized by Googflf

de l'hereſie de Berenger ; & on déclara que le
An. 1095. pain & le vin, quand on les conſacre ſur l'autel, ſont changez, non ſeulement en figure, mais veritablement & eſſentiellement au Corps & au Sang de Nôtre-Seigneur. On condamna auſſi l'hereſie des Nicolaïtes ; c'eſt-à-dire, des Prêtres & des autres Clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligez à la continence ; on leur défendit de faire leurs fonctions & au peuple d'y
c. 1. 2. 3. aſſiſter. On confirma tous les reglemens des Papes précedens ſur la ſimonie, en défendant de rien exiger pour le ſaint Chrême, le baptême
c. 8. 9. & la ſepulture. On declare nulles les ordinations faites par l'Antipape Guibert, & par les autres Evêques intrus ou nommément excommuniez : mais on uſe d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnez ſans ſimonie par des ſchiſmatiques ou des ſimoniaques, ſans les connoître
c. 10. 3. 4. pour tels : ou qui ont renoncé aux Egliſes qu'ils
5. 6. 7. avoient obtenues par ſimonie : ſans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux ſaints
c. 12. canons, hors les cas de neceſſité. Le jeûne des quatre-tems eſt fixé aux mêmes jours où nous
c. 14. l'obſervons encore. On défend de recevoir à la penitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelque autre pe-
Bertold. ché mortel. Qu'aucun Prêtre ne reçoive perſonne à penitence ſans commiſſion de l'Evêque ; & qu'on ne refuſe pas les Sacremens à ceux, qui ne demeurent avec les excommuniez, que par la preſence corporelle, ſans participer à leurs Sacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaiſance, que le Pape inſtitua la dixiéme preface pour la meſſe, qui eſt celle de la Vierge.

XXIII. Autres affaires d'Italie. Après le concile le Pape paſſa à Cremone, où le jeune Roi Conrad fils de Henri, vint au-de-

Livre foixanfe-qmtrïème. ffj >. rad lui fit ferment de fidelité , promettant lui Ah Io__ conferver la vie, les membres 8c la dignité pon- ' * tificale. Le Pape de fon côté le reçut pour fils de l'Eglife Romaine , 8c lui promit aide 8c confeil pour le maintenir dans le roïaume 8c acquérir la couronne impériale : à la charge de renoncer aux inveftitures. Ives de Chartres , écrivant au Pape lui témoigna fa joie de la redu&ion du roïaume d'Italie à fon obéïffance , 8c de la foumiffion du nouveau Roi. Amoul Archevêque de Milan , avoit été élu UghtX. h, dès l'année 1093. & avoit reçu l'inveftiture de4-Mf*la main de l'Empereur Henri , par l'anneau 8c le bâton paftoral : mais fon éleftion avoit été déclarée nulle par le légat du Pape. Amoul acquiefça 8c fe retira dans un monaftere , jufques à ce que le Pape venant fur les lieux , 8c ne vou- • lant pas lailferplus long-tems vacant le fiege de Milan , le fit facrer par Dimon ou Thiemon Archevêque de Salsbourg , Ulric Evêque de Paffau 8c Gebehard de Confiance , qui avoient afiifté au concile de Plaifance. Mais Amoul mourut l'année fuivante 1096. 8c eut pour fucceffeur Anfelme IV. Guillaume le Roux Roi d'Angleterre , n'aïant point encore pris le parti entre les deux qui le a* Angle difoient Papes , avoit envolé à Rome deux terre irriclercs de fa chapelle Girard 8c Guillaume, pour té contre fçavoir lequel étoit le Pape légitime , 8c l'enga- [g'^eAn* fer, s'ils pouvoient, à adrefièr au Roi le pal- Edmtr.it um de l'Archevêque de Cantorberi. Ils virent Mtvrr. qu'Urbain étoit le vrai Pape , 8c aïant obtenu de lui ce que le Roi defiroit, ils amenèrent en An- • gleterre Gautier Evêque d'Albane , qui apportoit fecrettcment le pallium -, 8c ils arrivèrent auprès du Roi quelques jours avant la Pentecôte , qui cette année 109^. étoit le treizième de Mai. Le deflein du Roi étoit de faire dépofer AnfelA a 3 me , Digitized by Google

rad lui fit ſerment de fidelité, promettant lui conſerver la vie, les membres & la dignité pontificale. Le Pape de ſon côté le reçut pour fils de l'Egliſe Romaine, & lui promit aide & conſeil pour ſe maintenir dans le roïaume & acquerir la couronne imperiale : à la charge de renoncer aux inveſtitures. Ives de Chartres, écrivant au Pape lui témoigna ſa joïe de la reduction du roïaume d'Italie à ſon obéïſſance, & de la ſoumiſſion du nouveau Roi. AN. 1095. *epiſt.* 43.

Arnoul Archevêque de Milan, avoit été élû dès l'année 1093. & avoit reçû l'inveſtiture de la main de l'Empereur Henri, par l'anneau & le bâton paſtoral : mais ſon élection avoit été declarée nulle par le legat du Pape. Arnoul acquieſça & ſe retira dans un monaſtere, juſques à ce que le Pape venant ſur les lieux, & ne voulant pas laiſſer plus long-tems vacant le ſiege de Milan, le fit ſacrer par Dimon ou Thiemon Archevêque de Salsbourg, Ulric Evêque de Paſſau & Gebehard de Conſtance, qui avoient aſſiſté au concile de Plaiſance. Mais Arnoul mourut l'année ſuivante 1096. & eut pour ſucceſſeur Anſelme IV. *Ughell. to.* 4. *p.* 158.

XXIV. Le Roi d'Angleterre irrité contre ſaint Anſelme.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, n'aïant point encore pris le parti entre les deux qui ſe diſoient Papes, avoit envoïé à Rome deux clercs de ſa chapelle Girard & Guillaume, pour ſçavoir lequel étoit le Pape legitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adreſſer au Roi le pallium de l'Archevêque de Cantorberi. Ils virent qu'Urbain étoit le vrai Pape, & aïant obtenu de lui ce que le Roi deſiroit, ils amenerent en Angleterre Gautier Evêque d'Albane, qui apportoit ſecrettement le pallium; & ils arriverent au- *Edmer.* 2. *Nover.*

— — 5\f8 Hifioirt Ecclefîafîique. ' AH.loof.mc’ Sc mettre un autre Archevêque à Cantorberi par autorité du Pape. Or voici comment ce faint Prélat avoit encouru fa difgrace. t.Nmvr, . l’année precedente , le Roi voulant ôter 5 * la Normandie au Duc Robert fon frere , fe préparait à lui faire la guerre , 8c cherchoit de l’argent de tous côtez. Anfelme qui venoit d’être placé fur le liege de Cantorberi , lui offrit cinq cens livres d’argent , par le confeil de fes amis , qui lui perfuaderent que c’étoit le moïen de gagner pour toûjours les bonnes grâces du Roi , 8c d’attirer fa proteftion pour l’Eglife. Le Roi d’abord agréa l’offre de l’Archevêque : mais des gens mal-intentionnez hii dirent : Vous l’avez élevé au-defïus de tous les Seigneurs d’Angleterre , 8c maintenant dans vôtre befoin, au lieu de deux mille livres , ou du moins mille qu’il devrait vous donner par reconnoilfance , il n’a pas de honte de vous en offrir cinq cens. Attendez un peu , faites-lui mauvais vifage , 8c vous verrez qu'il fera trop heureux de vous en offrir encore autant. Lé Roi lui fit donc fçavoir , qu’il refufoit fon prefent; 8c Anfelme rentrant en foimême dit : Béni foit Dieu , qui à fauvé ma réputation. Si lé Roi avoit reçu mon prefent , on aurait crû que j’aurais fait femblant de lui donner ce que je lui aurais promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à fort intention. Quelque-tems après , la plupart des Evêques * 8c des Seigneurs vinrent à Haftingues par ordre du Roi lui fouhaiter un heureux voïage , comme il alloit . paflèr en Normandie. Le Roi y féjouma un mois retenu par les vents contraires. Un jour l’Archevêque l’étant venu voir , 8c étant afils auprès de lui , fuivant la coutume , lui dit : Sire , afin que vôtre entreprife foit heureufe , commencez par nous accorder vôtre

AN. 1095. me, & mettre un autre Archevêque à Cantorberi par autorité du Pape. Or voici comment ce ſaint Prelat avoit encouru ſa diſgrace.

1. *Novor.* p. 38. Dès l'année precedente, le Roi voulant ôter la Normandie au Duc Robert ſon frere, ſe preparoit à lui faire la guerre, & cherchoit de l'argent de tous côtez. Anſelme qui venoit d'être placé ſur le ſiege de Cantorberi, lui offrit cinq cens livres d'argent, par le conſeil de ſes amis, qui lui perſuaderent que c'étoit le moïen de gagner pour toûjours les bonnes graces du Roi, & d'attirer ſa protection pour l'Egliſe. Le Roi d'abord agréa l'offre de l'Archevêque : mais des gens mal-intentionnez lui dirent : Vous l'avez élevé au-deſſus de tous les Seigneurs d'Angleterre, & maintenant dans vôtre beſoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille qu'il devroit vous donner par reconnoiſſance, il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cens. Attendez un peu, faites-lui mauvais viſage, & vous verrez qu'il ſera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le Roi lui fit donc ſçavoir, qu'il refuſoit ſon preſent; & Anſelme rentrant en ſoi-même dit : Beni ſoit Dieu, qui a ſauvé ma réputation. Si le Roi avoit reçû mon preſent, on auroit crû que j'aurois fait ſemblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à ſon intention.

Quelque-tems après, la plûpart des Evêques & des Seigneurs vinrent à Haſtingues par ordre du Roi lui ſouhaiter un heureux voïage, comme il alloit paſſer en Normandie. Le Roi y ſéjourna un mois retenu par les vents contraires. Un jour l'Archevêque l'étant venu voir,

Livre foixante-qtmtriémt. yyp vôtre proteéfion , pour rétablir en vôtre roïaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le Roi. Anfelme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles félon l'ancien ufage. Car il ne s'en efl: point tenu de general en Angleterre depuis que vous êtes Roi, ni long-tcms auparavant : cependant les crimes fe multiplient & partent en coutume. Ce fera , dit le Roi , quand il me plaira , 8c nous y penferons dans un autre tems. Puis il ajouta en raillant : Et de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'Archevêque reprit : Des mariages illicites , 8c des débauches abominables qui fe font depuis peu introduites en Angleterre , 8c qu'il faut reprimer par des peines qui répandent la terreur paT tout Je roïaume. Et en cela, dit le Roi , que feroiton pour vous ? Anfelme dit : Si on ne faifoit rien pour moi , on feroit pour Dieu 8c pour vous-même. C'eft a fCcz , dit le Roi , ne m'en parlez pas davantage. L'Archevêque changeant de difeours ajouta : Il y a piufieurs abbaïes fans pafteurs ; ce qui fait que les moines mènent une vie feculiere 8c meurent fans pénitence. Je vous confeille donc 8c vous prie d'y mettre des Abbez : il y va de vôtre falut. Alors le Roi ne pouvant j>lus fe contenir, lui dit en colere : Que vous importe ? les abbaïes ne font-elles pas à moi ? vous faites ce que vous voulez- de vos terres : ne ferai-je pas ce qui me plaira de mes abbaïes ? Elles font à vous , dit le Prélat , pour en être le proteéleur, non pour les piller. Elles font à Dieu afin que fes ferviteurs en vivent , non pour foûtenir vos guerres. Vous avez des domaines 8c de grands revenus pour fsrbvenir à vos affaires : lairtez à PEglife fes biens. Sçachez , dit le Roi , que ces difeours me déptaifenr extrêmement. Vôtre prédcceflèur n'eût ofé parler ainfi à mon pere t 8c . je ne ferai rien * vôtre A a \ coiv AN.iopy.. Digitized by Google

vôtre protection, pour rétablir en vôtre roïaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le Roi. Anſelme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles ſelon l'ancien uſage. Car il ne s'en eſt point tenu de general en Angleterre depuis que vous êtes Roi, ni long-tems auparavant : cependant les crimes ſe multiplient & paſſent en coûtume. Ce ſera, dit le Roi, quand il me plaira, & nous y penſerons dans un autre tems. Puis il ajoûta en raillant : Et de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'Archevêque reprit : Des mariages illicites, & des débauches abominables qui ſe ſont depuis peu introduites en Angleterre, & qu'il faut reprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le roïaume. Et en cela, dit le Roi, que feroit-on pour vous ? Anſelme dit : Si on ne faiſoit rien pour moi, on feroit pour Dieu & pour vous-même. C'eſt aſſez, dit le Roi, ne m'en parlez pas davantage. L'Archevêque changeant de diſcours ajoûta : Il y a pluſieurs abbaïes ſans paſteurs ; ce qui fait que les moines menent une vie ſeculiere & meurent ſans pénitence. Je vous conſeille donc & vous prie d'y mettre des Abbez : il y va de vôtre ſalut. Alors le Roi ne pouvant plus ſe contenir, lui dit en colere : Que vous importe ? les abbaïes ne ſont-elles pas à moi ? vous faites ce que vous voulez de vos terres : ne ferai-je pas ce qui me plaira de mes abbaïes ? Elles ſont à vous, dit le Prélat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles ſont à Dieu afin que ſes ſerviteurs en vivent, non pour ſoûtenir vos guerres. Vous avez des domaines & de grands revenus pour ſubvenir à vos affaires ; laiſſez à l'Egliſe ſes biens. Sçachez, dit le Roi, que ces diſcours me déplaiſent ex- AN. 1095.

5 * .Htjloire Ecclefafi/que. /iu.ioor. Çonfideratîon. Anfclme voïant qu'il partait en l'air, fe leva 8c fe retira. Enfuite conliderant combien il lui importoit , pour l'intérêt même de l'Eglife , d'être bien avec le Roi : il le fit prier de lui rendre fes bonnes grâces , ou de dire en quoi il l'avoit offenfé. Le Roi dit, qu'il ne l'accufoit de rien ; mais qu'il ne lui rendroit point Ion amitié , 8c les Evêques dirent à Anfclme , que le feul moïen de fe racommoder avec le Roi , étoit de lui donner de 1 argent : a quoi il ne put fe refoudre, pré voïant les confequences. Ce fut en ce tems-là qu' Anfclme confulta 2il HaSues Archevêque de Lion , fur la conduite -79 qu'il devoit tenir à l'égard du Roi. Il y a des terres , dit-il , que des gentilshommes Anglois ont tenues de l'Archevêque de Cantorberi , avant que les Normans entraient en Angleterre. Ces gentilshommes font morts fansenfans: Ie Roi - prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma penfée. Le Roi m'a donné l'archevêché , comme Lanfranc mon predeceflèur l'a pofTedé jufques à la fin de fa vie ; 8c maintenant il ôte à cette Eglife ce dont Lanfranc a joui paifiblement fi Iong-tems. Or je fuis afiuré , qu'on' ne dorinera à perfbnne cet archevêché apres moi , finon , tel que je l'aurai au jour de ma mort ; 8c que s'il vient un autre Roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en poffeflion. Ainll l'Eglife perdra ces terres par ma faute ; parce que le Roi en étant l'avoué 8c moi le gardien , on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point * pofTcder les terres de l'Eglife à ce prix, 8c faire les fonctions d'Evêquc , vivant dans la pauvreté comme les Apôtres , en témoignage de la violence que je fouffre ; que de caufcr à mon Egli•; fe Digitized by G(x5§lc

AN. 1095. conſideration. Anſelme voïant qu'il parloit en l'air, ſe leva & ſe retira. Enſuite conſiderant combien il lui importoit, pour l'interêt même de l'Egliſe, d'être bien avec le Roi : il le fit prier de lui rendre ſes bonnes graces, ou de dire en quoi il l'avoit offenſé. Le Roi dit, qu'il ne l'accuſoit de rien : mais qu'il ne lui rendroit point ſon amitié, & les Evêques dirent à Anſelme, que le ſeul moïen de ſe racommoder avec le Roi, étoit de lui donner de l'argent : à quoi il ne put ſe reſoudre, prévoïant les conſequences.

Ce fut en ce tems-là qu'Anſelme conſulta Hugues Archevêque de Lion, ſur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du Roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes Anglois ont tenues de l'Archevêque de Cantorberi, avant que les Normans entraſſent en Angleterre. Ces gentilshommes ſont morts ſans enfans : le Roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma penſée. Le Roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc mon predeceſſeur l'a poſſedé juſques à la fin de ſa vie ; & maintenant il ôte à cette Egliſe ce dont Lanfranc a joui paiſiblement ſi long-tems. Or je ſuis aſſuré, qu'on ne donnera à perſonne cet archevêché après moi, ſinon, tel que je l'aurai au jour de ma mort ; & que s'il vient un autre Roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en poſſeſſion. Ainſi l'Egliſe perdra ces terres par ma faute ; parce que le Roi en étant l'avoué & moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point poſſeder les terres de l'Egliſe à ce prix, & faire les fonctions d'Evêque, vivant dans la pauvreté

III. epiſt. 24.

Livre foixmtz-^utilnéme. 6 1 £c une diminution irréparable. J'ai encore une , autre penfée. Si étant facré Archevêque je paffe toute la première année fans aller trouver le Pape , ni demander le pallium, je mérite d'être privé de ma dignité. Que li je ne puis m'adrefîer au Pape fans perdre l'archevêché , il vaut mieux qu'on me l'ôte par violence, ou plutôt que j'y renonce , que de renoncer au Pape. C'eft ce que je veux faire , h vous ne me mandez des raifons pour m'en détourner. Le Roi Guillaume le Roux fit fon voiage en Normandie , 8c revint en Angleterre , fans avoir rien fait. Alors Anfelme vint le trouver 8c lui dit , qu'il avoit defièin d'aller demander au Pape ion pallium. A quel Pape ? dit le Roi. Au Pape Urbain, répondit Anfelme. Le Roi dit : Je ne l'ai pas encore reconnu pour Pape : nous n'avons pas accoutumé, mon pere 8c moi , de fouffrir qu'on reconnoiflè un Pape en Angleterre fans nôtre per mi filon j 8c quiconque voudrait m'ôter ce droit , c'eft comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anfelme fort furpris , reprefenta qu'avant que de confentir à fon éleftion à Rochcftre , il dit au Roi , qti'étant Abbé du Bec, il avoit reconnu le Pape Urbain, 8c qu'il ne fe retirerait jamais de fon obédience. Alors le Roi protefta avec emportement , qu'il ne lui «toit point fidèle , s'il demeurait contre fa volonté dans l'obédience du Pape, ^nfelme demanda un delai pour affembler les Evêques 8t les Seigneurs , 8c par leur avis décider cette queftion ; S'il pouvoit garder la fidelité au Roi, fans préjudice de l'obéi fiance au faint Siégé. Car , dit-il , fi on prouve que je ne puis garder l'un 8c l'autre, j'aime mieux fortir de vôtre roïaume jufques à ce que vous reconnoifiiea le Pape , que de renoncer un moment à fon ©béïflâncc. Le Roi ordonna une aflcmblée à c Ai; R»t

Digitized by Google

ſe une diminution irreparable. J'ai encore une autre penſée. Si étant ſacré Archevêque je paſſe toute la premiere année ſans aller trouver le Pape, ni demander le pallium, je merite d'être privé de ma dignité. Que ſi je ne puis m'adreſſer au Pape ſans perdre l'archevêché, il vaut mieux qu'on me l'ôte par violence, ou plûtôt que j'y renonce, que de renoncer au Pape. C'eſt ce que je veux faire, ſi vous ne me mandez des raiſons pour m'en détourner. AN. 1095.

Le Roi Guillaume le Roux fit ſon voïage en Normandie, & revint en Angleterre, ſans avoir rien fait. Alors Anſelme vint le trouver & lui dit, qu'il avoit deſſein d'aller demander au Pape ſon pallium. A quel Pape ? dit le Roi. Au Pape Urbain, répondit Anſelme. Le Roi dit : Je ne l'ai pas encore reconnu pour Pape : nous n'avons pas accoûtumé, mon pere & moi, de ſouffrir qu'on reconnoiſſe un Pape en Angleterre ſans nôtre permiſſion ; & quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'eſt comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anſelme fort ſurpris, repreſenta qu'avant que de conſentir à ſon élection à Rocheſtre, il dit au Roi, qu'étant Abbé du Bec, il avoit reconnu le Pape Urbain, & qu'il ne ſe retireroit jamais de ſon obédience. Alors le Roi proteſta avec emportement, qu'il ne lui étoit point fidéle, s'il demeuroit contre ſa volonté dans l'obédience du Pape. Anſelme demanda un delai pour aſſembler les Evêques & les Seigneurs, & par leur avis décider cette queſtion : S'il pouvoit garder la fidelité au Roi, ſans préjudice de l'obéïſſance au ſaint Siege. Car, dit-il, ſi on prouve que je ne puis garder l'un & l'autre, j'aime mieux ſortir de vôtre roïaume juſques à ce que vous reconnoiſſiez *Sup. n. 9.*

A — Livre foix/ttUe-qutttriéme. f6$ fmce du Pape , il manquoit à la fidelité qu'il de voit au Roi. Mais perfonne n'ofa l'entrepren- ‘ dre : au contraire , ils reconnurent qu'il n'y avoit que le Pape qui pût juger un Archevêque de Cantorberi. Celui qui échauffoit le plus le Roi contre Anfcîme , étoit Guillaume Evêque de Durham , homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de folidité d'efprit. Il avoit promis au Roi de faire en forte , qu'Anfclme rcnonceroit au Pape Urbain ou à l'archevêché , cfperant par ce moïen monter lui-même fur le liege de Cantorberi. Le Roi donc fe plaignant aux Evêques , de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire , puifqu'ils ne pouvoient coa* damner Anfelme -, l'Evêque de Durham lui con- , fcilla d'emploier la violence , de lui ôtef la croffe & l'anneau , 6c le chafTer du roïaume. Les Seigneurs n'approuverent point ceconfeil : mais le Roi ordonna aux Evêques de refufer à Anfclme toute l'obéiflâncc , fie n'avoir même aucun commerce avec lui : déclarant que de fit part il ne le regardoit plus comme Archevêque. Les Evêques le promirent 8c rapportèrent ce difeours à Anfelme , qui dit : . Et moi je vous tiendrai toujours pour mes frères 8c pour les enfans de l'Egli/c de Cantorberi , 8c je ferai mon polhblc pour vous ramener de cette erreur : Jjuant au Roi , je lui promets toutes fortes de érvices 8c de foins paternels , lorfqu'il voudra bien le foufffir. Le Roi commanda aux Seigneurs de faire comme 1er Evêques , 8c de Renoncer à Pobéïffance 8c à l'amitié d'Anfaiae; Ils répondirent; Nous ne fommes point fa vaffaux , 8c ne lui avons point fait de ferment ; mais il eft nôtre Archevêque , il doit gouverner en ce païs-ci la reKgiqn , 8c nous ne pouvons , étant Chrétiens , noos ibuibave à fa ; A a 6 conI Digitized by Google

ſance du Pape, il manquoit à la fidelité qu'il devoit au Roi. Mais perſonne n'oſa l'entreprendre : au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avoit que le Pape qui pût juger un Archevêque de Cantorberi. AN. 1095.

Celui qui échauffoit le plus le Roi contre Anſelme, étoit Guillaume Evêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de ſolidité d'eſprit. Il avoit promis au Roi de faire en ſorte, qu'Anſelme renonceroit au Pape Urbain ou à l'archevêché, eſperant par ce moïen monter lui-même ſur le ſiege de Cantorberi. Le Roi donc ſe plaignant aux Evêques, de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire, puiſqu'ils ne pouvoient condamner Anſelme; l'Evêque de Durham lui conſeilla d'emploïer la violence, de lui ôter la croſſe & l'anneau, & le chaſſer du roïaume. Les Seigneurs n'approuverent point ce conſeil : mais le Roi ordonna aux Evêques de refuſer à Anſelme toute l'obéïſſance, & n'avoir même aucun commerce avec lui : déclarant que de ſa part il ne le regardoit plus comme Archevêque. Les Evêques le promirent & rapporterent ce diſcours à Anſelme, qui dit : Et moi je vous tiendrai toûjours pour mes freres & pour les enfans de l'Egliſe de Cantorberi, & je ferai mon poſſible pour vous ramener de cette erreur : quant au Roi, je lui promets toutes ſortes de ſervices & de ſoins paternels, lorſqu'il voudra bien le ſouffrir. Le Roi commanda aux Seigneurs de faire comme les Evêques, & de renoncer à l'obéïſſance & à l'amitié d'Anſelme. Ils répondirent : Nous ne ſommes point ſes vaſſaux, & ne lui avons point fait de ſerment : mais il eſt nôtre Archevêque, il doit gouver-

Hijlàire ’Eccltfajii^Ht. , An ioo ~ con^u’tc '• Vl*1 principalement , qu’il n’eft cou‘ pable d’aucun crime. Alors les Evêques demeurèrent confus-, 8c . tout le monde les regardoit avec indignation , nommant l’un Judas, l’autre Pilate , l’autre Herode. Plufieurs dirent qu’ils ne prétendoient refufer obéiflance à Anfelme, que quant à l’autorité qu’il difoit tenir du Pape Urbain ; 8t s’étant attire par là l’indignation du Roi , ils fe le réconcilièrent à force d’argent. Mais Anfelme votant qu’il n’étoit plus en fureté en Angleterre, car le Roi le lui.avoit déclaré : lui demanda un fauf-conduit jufqu’à la mer , pour fortir du roïaume , en attendant qu’il plût à Dieu d’appaifer ce trouble. Le Roi fut fort embaraf, fé de cette propolïtion. Car quoiqu’il fouhaitât paflionnement la retraite du Prélat , il ne vouloit pas qu’il fortît revêtu de la dignité pontificale » 8t ne voioit pas qu’il fut poffible de l’en dépouiller. Enfin on convint de lui donner un délai jufques à la Pentecôte , & le Roi promit de laiffer jufques-là toutes chofes en môme état. - Mais il ne tint point fa parole , & pendant cette treve il chafTa d’Angleterre le moine Baudouin , en qui l’Archevêque avoit fa principale confiance. 11 fit prendre fon chambellan dans fa chambre êt à fes yeux , 8c lui fit plufieurs autres infultes. XXVI. Le terme de la treve approchoit , quand S. Anfel- Gautjcr Evêque d’Albane légat du Pape Urbain 4k pallium, arriva en Angleterre. Il parla fecretement a CanErfwr. i. torberi , évita l’Archevêque , 8c fe prefla d’aller •Mw. trouver le Roi, fans rien dire du pallium qu’il apportoit , ni parler familièrement à perfonne , en l’abfence des deux chapelains du Roi qui le conduifoient. Le Roi l’avoit ainfi ordonné , pour ne pas publier foH deffein. Le légat park à ce Prince , fuivant ce qu’il avoit appris qui •• • • lu/

AN. 1095. conduite : vû principalement, qu'il n'eſt coupable d'aucun crime.

Alors les Evêques demeurerent confus, & tout le monde les regardoit avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Herode. Pluſieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuſer obéïſſance à Anſelme, que quant à l'autorité qu'il diſoit tenir du Pape Urbain ; & s'étant attiré par là l'indignation du Roi, ils ſe le reconcilierent à force d'argent. Mais Anſelme voïant qu'il n'étoit plus en ſureté en Angleterre, car le Roi le lui avoit déclaré : lui demanda un ſauf-conduit juſqu'à la mer, pour ſortir du roïaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'appaiſer ce trouble. Le Roi fut fort embaraſſé de cette propoſition. Car quoiqu'il ſouhaitât paſſionnement la retraite du Prélat, il ne vouloit pas qu'il ſortît revêtu de la dignité pontificale, & ne voïoit pas qu'il fût poſſible de l'en dépouiller. Enfin on convint de lui donner un délai juſques à la Pentecôte, & le Roi promit de laiſſer juſques-là toutes choſes en même état. Mais il ne tint point ſa parole, & pendant cette treve il chaſſa d'Angleterre le moine Baudouin, en qui l'Archevêque avoit ſa principale confiance. Il fit prendre ſon chambellan dans ſa chambre & à ſes yeux, & lui fit pluſieurs autres inſultes.

XXVI. *S. Anſelme reçoit le pallium.* *Edmer. 2. Nover.*

Le terme de la treve approchoit, quand Gautier Evêque d'Albane legat du Pape Urbain arriva en Angleterre. Il paſſa ſecretement à Cantorberi, évita l'Archevêque, & ſe preſſa d'aller trouver le Roi, ſans rien dire du pallium qu'il apportoit, ni parler familierement à perſonne, en l'abſence des deux chapelains du Roi qui le conduiſoient. Le Roi l'avoit ainſi ordonné,

Livre foixmtt-qwttriéme . yôy lui ferait agréable , fans rien dire en faveur d'Anfelme. Ceux qui avoient conçu de grandes efperances de la venue du légat , en furent furEris , & difoient : Si Rome préféré l'argent à t juftice, quel fecours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner ? Le Roi donc voïant la complaifance du légat , qui lui promettoit de la part du Pape tout ce qu'il defïroit , pourvu qu'il voulût le reconnoître , accepta la condition , 8c ordonna par tout fon roïaume de recevoir Urbain pour Pape légitimé. Enfuite il voulut perfuader au légat de dépofer Anfelme de l'épifcopat , par l'autorité du Pape , promettant , s'il le faifoit , d'envoïer à Rome tous les ans une grande fomme d'argent. Mais le légat lui aïant fait voir qu'il étoit impofiible , il en fut extrêmement contrifté, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le Pape Urbain. Voïant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui ptoit fait ; il voulut au moins fauver fa dignité, rendant en apparence fes bonnes grâces à l'Archevêque , puifqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il defiroit. Le Roi célébra à Ouïndfor la Pentecôte , qui cette année iopy. fut le tr4fcéme de Mai. Delà il envoïa des Evêques , qui preflèrent encore Anfelme de lui faire un prefent , du. moins à l'occafion du pallium , qu'il ferait allé quérir à Rome à grands frais. Mais if demeura toujours ferme , difant , que c'étoit faire injure au Roi , de montrer que fon amitié étoit vénale. Enfin le Roi , par le confcil des Seigneurs , fut réduit à lui rendre gratuitement fes bonnes grâces ; 8c il fut dit , que de part 8c d'autre on oublierait le palTé. Il fut enfuite queftion du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient perfuader à Anfelme de le recevoir de la main du Roi : mais il reprefeata que ce n'étoit ' P* An.io9J\ y

Digitized by Google

lui ſeroit agréable, ſans rien dire en faveur d'Anſelme. Ceux qui avoient conçû de grandes eſperances de la venue du legat, en furent ſurpris, & diſoient : Si Rome préfere l'argent à la juſtice, quel ſecours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner ? Le Roi donc voïant la complaiſance du legat, qui lui promettoit de la part du Pape tout ce qu'il deſiroit, pourvû qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par tout ſon roïaume de recevoir Urbain pour Pape legitime. Enſuite il voulut perſuader au legat de dépoſer Anſelme de l'épiſcopat, par l'autorité du Pape, promettant, s'il le faiſoit, d'envoïer à Rome tous les ans une grande ſomme d'argent. Mais le legat lui aïant fait voir qu'il étoit impoſſible, il en fut extrémement contriſté, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le Pape Urbain. Voïant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait ; il voulut au moins ſauver ſa dignité, rendant en apparence ſes bonnes graces à l'Archevêque, puiſqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il deſiroit. AN. 1095.

Le Roi celebra à Ouïndſor la Pentecôte, qui cette année 1095. fut le troiſiéme de Mai. Delà il envoïa des Evêques, qui preſſerent encore Anſelme de lui faire un preſent, du moins à l'occaſion du pallium, qu'il ſeroit allé querir à Rome à grands frais. Mais il demeura toûjours ferme, diſant, que c'étoit faire injure au Roi, de montrer que ſon amitié étoit venale. Enfin le Roi, par le conſeil des Seigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ſes bonnes graces ; & il fut dit, que de part & d'autre on oublieroit le paſſé. Il fut enſuite queſtion du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vou-

The text on this page is estimated to be only 28.38% accurate

_____ $66 Hijleirt 'EecUJUfliqut. . pas un prcfent du Prince , mais une grâce finN,109/,gUliere du fajnt siégé ; 8c on convint, que le légat qui l'avoit apporté le portçroit à Cantorberi 8c le mettroit fur l'autel , où Anfelme le prendroit. La ceremonie fc fit le dimanche dixiéme de Juin. Le légat vint à Cantorberi, 8c entra dans l'Eglifè métropolitaine, portant le pallium dans une caflette d'argent , avec beaucoup de décence. Les moines qui fervoient la même Eglife allèrent au devant avec ceux de l'abbaïe de Paint Paul, un grand clergé 8c un peuple innombrable. L'Archevêque accompagne de plufieurs Evêques qui le foûtenoient à droit 8c a gauche , s'avança nuds pieds, mais revêtu de fès ornemens. Quand le pallium eut été mis fur l'autel , il l'alla prendre 8c le fit baifer à tous les aflillans. Puis s'en étant revêtu, il célébra la mefle folemnellement. Enfuite le moine Baudouin fut rappellé en Angleterre , 8c l'Archevêque demeura quelque tems en paix, W.tfift.yj. Il écrivit au Pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoie , 8c lui faire fes exeufes de n'avoir point encore été le vifiter , comme il étoit de fon devoir fuivant b coûtume ; outre le defir quT avoit de l'entrétenir 8c le confulter. Il s'exeufe fur les guerres , te défenfc du Roi , fon âge 8c fa mauvaife fartté. Cependant il. lui reprefente ainfi fi» peines : Je fuis affligé, faint Pcre, cfêtre ce qwt je fois 8c de n'être plus ce que j'étois. Etefls mie moindre place il me femWoit que je ftdfo» quelque chofc : dans un rang plus élevé fnort fardeau m'accable , 8c je ne fois utile ni à moi , ai aux autres. Je voudrais quitter cefte charge , «Jué je rie puis . porter : mais b crainte de Oie» , qui me l'a fait recevoir , m'oblige à la güfcfer. Si je cottnoiifois te volonté de Dieu , j'y conformerais la miente : foute de te emmuré, je m'agite, je fou

An. 1095. pas un preſent du Prince, mais une grace ſinguliere du ſaint Siege ; & on convint, que le legat qui l'avoit apporté le porteroit à Cantorberi & le mettroit ſur l'autel, où Anſelme le prendroit.

La ceremonie ſe fit le dimanche dixiéme de Juin. Le legat vint à Cantorberi, & entra dans l'Egliſe metropolitaine, portant le pallium dans une caſſette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui ſervoient la même Egliſe allerent au devant avec ceux de l'abbaïe de ſaint Paul, un grand clergé & un peuple innombrable. L'Archevêque accompagné de pluſieurs Evêques qui le ſoûtenoient à droit & à gauche, s'avança nuds pieds, mais revêtu de ſes ornemens. Quand le pallium eut été mis ſur l'autel, il l'alla prendre & le fit baiſer à tous les aſſiſtans. Puis s'en étant revêtu, il celebra la meſſe ſolemnellement. Enſuite le moine Baudouin fut rappellé en Angleterre, & l'Archevêque demeura quelque tems en paix.

Ul. epiſt. 37. Il écrivit au Pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoïé, & lui faire ſes excuſes de n'avoir point encore été le viſiter, comme il étoit de ſon devoir ſuivant la coûtume ; outre le deſir qu'il avoit de l'entretenir & le conſulter. Il s'excuſe ſur les guerres, la défenſe du Roi, ſon âge & ſa mauvaiſe ſanté. Cependant il lui repreſente ainſi ſes peines : Je ſuis affligé, ſaint Pere, d'être ce que je ſuis & de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place il me ſembloit que je faiſois quelque choſe : dans un rang plus élevé mon fardeau m'accable, & je ne ſuis utile ni à moi, ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter : mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je con-

Livre foixtnte-quMtriéme. f6y _ . fôupire , & je ne fçai quelle fin mettre à mes . maux. M ' Cependant le Pape Urbain aïant mis en bon xxvii. état les affaires de Lombardie , parta en France Le Pjpc par mer, 8c vint à Valence, où il dédia l'Eglife^r!,ain ea cathédrale : delà il vint au Pui eu Vêlai , où il 3^"/. célébra l' A flomption de Nôtre-Dame , 8c y indiqua un concile à Clermont pour l'oétave de la faint Martin : où il invita par fes lettres les EvêÎ|ues de diverfes provinces. Du Pui le Pape pafâ à la Chefe-Dieu , puis il retourna vers le Rône à faint Gilles , à Tarafcon , à Avignon. En- HiH.C.lrm, fuite il vint à Mâcon 8c à Clugni, où le vingt- P- fl8* cinquième d'O&obre il confacra le grand autel de la nouvelle Eglife ; 8c le même jour il y fit confacrer trois autres autels par Hugues Archevêque de Lion , Daïbert Archevêque de Pife 8c Brunon Evêque de Segni. En cette ceremonie le Pape parla ainfi au peuple en prefence des Evêques 8c des Cardinaux : Les Papes nos prédeceflèurs ont particulièrement aimé 8c protégé ce Monaftere depuis fa fondation ; 8c avec raifon , puifque le pieux Duc Guillaume fon fondateur , a voulu qu'il n'eût d'autres proteéteurs après Dieu , que faint Pierre 8c les Papes fes fucceflèurs. }e trie trouve de Sup.hv. (ce nombre par la divine providence , après avoir _T,,T* "• 45* été moine 8c prieur de ce monaftere fous le vénérable Hugues , qui grâces à Dieu , eft encore en bonne fanté. Mais aucun de mes prédeceffeurs n'a vifité ce lieu en perfbmie , & Dieu , comme vous votez , m'a fait cette grâce : c'cft même la première 8c la principale caüfe de mon voïage en France. Enfuite le Pape accorda à Clugni une immunité, 8c en marqua les bornes -t dans l'étendue defquelles il défendit de faire aucune violence , incendie , pillage , capture , homicide, ou mutilation de membres, fous peine d'excom; Digitized by Google

ſoupire, & je ne ſçai quelle fin mettre à mes maux. AN. 1095.

XXVII. Le Pape Urbain en France. *Bertold.*

Cependant le Pape Urbain aïant mis en bon état les affaires de Lombardie, paſſa en France par mer, & vint à Valence, où il dédia l'Egliſe cathedrale : delà il vint au Pui en Velai, où il celebra l'Aſſomption de Nôtre-Dame, & y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la ſaint Martin : où il invita par ſes lettres les Evêques de diverſes provinces. Du Pui le Pape paſſa à la Cheſe-Dieu, puis il retourna vers le Rône à ſaint Gilles, à Taraſcon, à Avignon. Enſuite il vint à Mâcon & à Clugni, où le vingt-cinquiéme d'Octobre il conſacra le grand autel de la nouvelle Egliſe ; & le même jour il y fit conſacrer trois autres autels par Hugues Archevêque de Lion, Daïbert Archevêque de Piſe & Brunon Evêque de Segni. *Bibl. C. Inn. p.* 518.

En cette ceremonie le Pape parla ainſi au peuple en preſence des Evêques & des Cardinaux : Les Papes nos prédeceſſeurs ont particulierement aimé & protegé ce Monaſtere depuis ſa fondation ; & avec raiſon, puiſque le pieux Duc Guillaume ſon fondateur, a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu, que ſaint Pierre & les Papes ſes ſucceſſeurs. Je me trouve de ce nombre par la divine providence, après avoir été moine & prieur de ce monaſtere ſous le venerable Hugues, qui graces à Dieu, eſt encore en bonne ſanté. Mais aucun de mes prédeceſſeurs n'a viſité ce lieu en perſonne, & Dieu, comme vous voïez, m'a fait cette grace : c'eſt même la premiere & la principale cauſe de mon voïage en France. Enſuite le Pape accorda à Clugni une immunité, & en marqua les bornes ; dans l'étenduë deſquelles il défendit de faire au- *Sup. liv. LIV. n.* 45.

_____ y 68 Hijfoirt TccIefîafliijKf. An io d’excommunication. Il avoit déjà accordéla mêp.fi/, me année, étant à Plaifance , une confirmation de tous les privilèges de Clugni. XX vin. Le Pape fe rendit à Clermont au tems mardi"’'nerf <lu® » & H s’ï trouva félon Bertold , treize mont. Archevêque & deux cens cinq Prélats portant croflè , tant Evêques qu’Abbez : d’autres en comptent jufqucs à quatre cens. Entre les Archevêques il y en avoit deux d’Italie qui avoient fuivi le Pape : fçavoir Daïbert de Pife 8c Ranger de Rege. Il y en avoit trois qui étoient légats dans leurs provinces : Hugues de Lion , qui la même année avoit fait le voïage de Ctrr.vird. Paint Jaques : Amat de Bourdeaux , Bernard de Tolède. Les autres Archevêques étoient Renaud de Reims , Aubert de Bourges , qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne , Guide Vienne, Berenger de Tarragonne , Pierre d’Aix. Les plus connus d’entre les Evêques font premièrement trois qui accompagnoient le Pape, fçavoir Jean de Porto, Gautier d’Albane, qui venoit de 'fa légation-d’Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit aufl.1 à la fuite du Pape plufieurs Cardinaux , entre autres Richard Abbé de fàint Viftor de Marfeillc 8c le chancelier Jean de Gaëte. Les autres Evêques étoient prefque tous François , 8c je remarque entre eux , Lambert d’Arras , Gaucher de Cambrai , Hugues de Soiflons , î**. tfift. Hilgot fon prcdecefïèur , qui pour affurer Ion falut , 6’étoit fait moine à Clugni : Odon de Bayeux oncle du Roi d’Angleterre , Roland de Dol en Bretagne , qui fe prétendoit Archevêque, Ives de Chartres 8c Hugues de Grenoble» l’un 8c l’autre mis depuis au rang des Saints t Adhemar du Pui. J’y trouve aulfi deux Evêques d’Efpagnc , Dalmace de Compoftelle & Fier-, < ;< >sgk

d'excommunication. Il avoit déja accordé la même année, étant à Plaiſance, une confirmation de tous les privileges de Clugni.

AN. 1095. *p. 516.*

XXVIII. Concile de Clermont.

Le Pape ſe rendit à Clermont au tems marqué, & il s'y trouva ſelon Bertold, treize Archevêque & deux cens cinq Prelats portant croſſe, tant Evêques qu'Abbez : d'autres en comptent juſques à quatre cens. Entre les Archevêques il y en avoit deux d'Italie qui avoient ſuivi le Pape : ſçavoir Daïbert de Piſe & Ranger de Rege. Il y en avoit trois qui étoient legats dans leurs provinces : Hugues de Lion, qui la même année avoit fait le voïage de ſaint Jaques : Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede. Les autres Archevêques étoient Renaud de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, Berenger de Tarragonne, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les Evêques ſont premierement trois qui accompagnoient le Pape, ſçavoir Jean de Porto, Gautier d'Albane, qui venoit de ſa legation d'Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit auſſi à la ſuite du Pape pluſieurs Cardinaux, entre autres Richard Abbé de ſaint Victor de Marſeille & le chancelier Jean de Gaëte.

Chr. Vird. p. 240.

Les autres Evêques étoient preſque tous François, & je remarque entre eux, Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hugues de Soiſſons, Hilgot ſon predeceſſeur, qui pour aſſurer ſon ſalut, s'étoit fait moine à Clugni : Odon de Bayeux oncle du Roi d'Angleterre, Roland de Dol en Bretagne, qui ſe prétendoit Archevêque, Ives de Chartres & Hugues de Grenoble,

Ivo. epiſt. 28.

Livre foixxnte-qmtritmt. fdç Pierre de Pampelune. Entre les Abbez on rc- ^ marque, outre le Cardinal Richard, Hugues de ‘ Clugni , Baudri de Bourgueil 8c Geoffroi de Vendôme. Durand Evêque de Clermont , fe donna tant de fatigue pour bien recevoir le Pape , qu’il P'l4°* tomba grièvement malade , 8c le Pape arrivant le trouva à l’extrémité , le vifita 8c lui donna Pabfolution. Il mourut la nuit fuivante , 8c fut enterré par les foins de fes difciples Hugues Evêque de Grenoble , Jarenton Abbé de faint Bénigne de Dijon 8c Ponce Abbé de la ChefeDieu : car tous trois avoient été moines dans ce monafterc , lorfque Durand en ctoit Abbé. Le Pape fit la ceremonie des funérailles de Du* rand avec les Evêques affcmblcz pour le concile, 8c lui donna pour fucceffeur Guillaume de Baïf, du confentemcnt du clergé 8c du peuple. Le concile de Clermont commença le dix- XXIX. huitième de Novembre 1095". jour de l’O&ave de faint Martin. On y fit plusieurs canons, dont elermont. nous n’avons que des fommaires pour la plû- X. <cnc. ' part ; 8c delà vient qu’ils font rapportez diverfement. On y confirma tous les decrets des con-^j*^ ciles , que le Pape Urbain avoit tenus à Melfe , à Benevent , à Troye 8c à Plaifance. On renou- Cot£,-M39; vella les défenfes d’ufurper les biens des Evé-^31*^*-1* ques , ou des clercs à leur mort $ 8c on ordonna qu’ils feraient diftribuez en œuvres pies , félon leur intention , ou refervez au fucceffeur. Défenfe aux Evêques d’inftituer un archidiacre f. 3. qui ne foit diacre : un archiprêtre ou un doïen , qui ne foit prêtre. Défenfe d’élire un Evcque , qui ne foit au moins diacre. Les monafteres étoient en poffeffion de plu- AVw. *d fleurs Eglifes , dont les revenus aïant été ufur- G“fr‘ 11 rpez par des laïques , qui les leur avoient enfuitc don-f4« 7-f.f7ï Digitized by Google

Pierre de Pampelune. Entre les Abbez on remarque, outre le Cardinal Richard, Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil & Geoffroi de Vendôme. AN. 1095.

Durand Evêque de Clermont, ſe donna tant de fatigue pour bien recevoir le Pape, qu'il tomba griévement malade, & le Pape arrivant le trouva à l'extrêmité, le viſita & lui donna l'abſolution. Il mourut la nuit ſuivante, & fut enterré par les ſoins de ſes diſciples Hugues Evêque de Grenoble, Jarenton Abbé de ſaint Benigne de Dijon & Ponce Abbé de la Cheſe-Dieu : car tous trois avoient été moines dans ce monaſtere, lorſque Durand en étoit Abbé. Le Pape fit la ceremonie des funerailles de Durand avec les Evêques aſſemblez pour le concile, & lui donna pour ſucceſſeur Guillaume de Baïf, du conſentement du clergé & du peuple. *Chr. Vird.* p. 240.

XXIX. Canons du concile de Clermont.

Le concile de Clermont commença le dix-huitiéme de Novembre 1095. jour de l'Octave de ſaint Martin. On y fit pluſieurs canons, dont nous n'avons que des ſommaires pour la plûpart; & delà vient qu'ils ſont rapportez diverſement. On y confirma tous les decrets des conciles, que le Pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye & à Plaiſance. On renouvella les défenſes d'uſurper les biens des Evêques, ou des clercs à leur mort; & on ordonna qu'ils ſeroient diſtribuez en œuvres pies, ſelon leur intention, ou reſervez au ſucceſſeur. Défenſe aux Evêques d'inſtituer un archidiacre qui ne ſoit diacre : un archiprêtre ou un doïen, qui ne ſoit prêtre. Défenſe d'élire un Evêque, qui ne ſoit au moins diacre. *to. X. conc.* p. 506. *Bertold. an.* 1095. *Conc.* p. 589. c. 31. *al.* 1. c. 3. *al.* 2.

Les monaſteres étoient en poſſeſſion de plu- *Sirm. ad*

 donnez, pour en décharger leur confcience; le M,t0P/,confentement de l'Evêque y étoit neceffaire , parce qu'originaire ment toutes les Eglifes étoient a fa difpofition ; 8e en y confentant , il obligeoit les moines à mettre dans chaque Eglifeun clerc capable de la deffervir , 8c lui donner un entretien fuffifant. Ce clerc titulaire de l'Eglife fc nommoit la Perfonne; 8c quelquefois l'Evêque fe faifoit païer un droit en lui donnant l'inftitution, 8c exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de Perfonne. Ce droit fe nommoit rachat , à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur ; & on le nommoit rachat d'autels , Redemptio alturium , parce qu'on diftinguoit l'Eglilè 8c l'autel. On appelloit EgHfc les dîmes 8c les autres revenus fixes , 8c autels les oblations 8c le cafucl , que les laïques laifloient ordinairement aux clercs qui deflexC*».7.<r/,3. voient l'Eglife. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une efpece de fimonie ; confervant toutefois aux: monaftere# les autels ou les dîmes , dont ils étoient en poffeflîon depuis trente ans : fauf le cens annuel aux Evêques , c'eft-à-dirc , l'ancienne redevance nommée fynodique , ou cathedratique. Et par-' ce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité fur les Eglifes de leur dépendance : le concile ôrdonne , que dans les Eglifes paroifiiales dont ils font en poflcfïion , ce fera l'Evêque qui mettra un curé du confentement de l'Abbé ; 8c que le curé rendra compte à l'Evêque du gouvernement de la paroillê , 8c fera fournis à l'Abbé pour le temporel, e.n. Aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes differentes , parce qu'il ne peut 1 avoir deux titres ; 8c chacun fera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné d'abord. *3-C'cft-à dire, que celui qui cft par exemple fou- * diacre Digitiz

donnez, pour en décharger leur conſcience; le
AN.1095. conſentement de l'Evêque y étoit neceſſaire, parce qu'originairement toutes les Egliſes étoient à ſa diſpoſition ; & en y conſentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque Egliſe un clerc capable de la deſſervir, & lui donner un entretien ſuffiſant. Ce clerc titulaire de l'Egliſe ſe nommoit la Perſonne; & quelquefois l'Evêque ſe faiſoit païer un droit en lui donnant l'inſtitution, & exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de Perſonne. Ce droit ſe nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur ; & on le nommoit rachat d'autels, *Redemptio altarium*, parce qu'on diſtinguoit l'Egliſe & l'autel. On appelloit Egliſe les dîmes & les autres revenus fixes, & autels les oblations & le caſuel, que les laïques laiſſoient ordinairement aux clercs qui deſſer-
Can.7.al.3. voient l'Egliſe. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une eſpece de ſimonie : conſervant toutefois aux monaſteres les autels ou les dîmes, dont ils étoient en poſſeſſion depuis trente ans : ſauf le cens annuel aux Evêques, c'eſt-à-dire, l'ancienne redevance nommée ſynodique, ou cathedratique. Et parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité ſur les Egliſes de leur dépendance : le concile ordonne, que dans les Egliſes paroiſſiales dont ils ſont en poſſeſſion, ce ſera l'Evêque qui mettra un curé du conſentement de l'Abbé ; & que le curé rendra compte à l'Evêque du gouvernement de la paroiſſe, & ſera ſoumis à l'Abbé pour le temporel.

c.11. Aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes differentes, parce qu'il ne peut

Livre folxantt-quatrléme. fj i ' diacre d’une certaine Eglifc , en fera ordonné diacre 8c prêtre. Le concile défend auffi d’avoir ^N*l09f» deux dignitez dans une même Eglife. Il défendu* de recevoir de la main d’un laïque aucune digni- T* té ecclefiaftique , ni de lui en faire hommage 17* lige } Sc à aucun Prince d’en donner l’inveftiture. Défenfè aux laïques d’avoir des chapelains i 8. qui ne leur foient donnez par l’Evêque pour la conduite de leurs âmes. Le jeûne du iàmedi fafnt fera pouffé jufques vers la nuit. Le jeûne du printems fera toû-17. jours la première femaine de Carême , 8c celui de l’été dans la femaine de la Pentecôte. Per- z8. fonne ne communiera, fans prendre feparément le corps 8c le fang , fxnon par neccffité 8c avec précaution. C’eft que quelques-uns, comme les Mau* ai moines de Clugni imitoient les Grecs , donnant1l’Euchariftie dans une cueillere , où le corps de . "f* v' r*otrc-Seigneur ctoit trempe dans ion précieux 59. Sang ; 8c nous avons vû que l’Eglife Latine rejettoit cet ufage , comme contraire à l’infti-**' * "* *• tution du Sacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de neceflité , comme s’il falloit communier un malade ou un enfant , qui ne pût avaler du pain fcc. Au refte on voit que l’ufàge ordinaire étoit encore de communier fous les deux efpeces. On confirma en ce concile la trêve de Dieuf*i*«A 9> pour tous generalement , depuis le commence- MaimuK ment de l’Avent jufques à l’oétave de l’Epipha-*1 H nie, ,8c depuis la Septuagefime jufques i l’o&ave de la Pentecôte *. le refte de l’année pendant les quatre jours delà femaine, jeudi, vendredi, famedi 8c dimanche. En tous tems pour les moines 8c les clercs -} 8c tous les jours pendant trois ans , pour les païfans 8c les marchands ; à caufè de la difette de vivres , dont la plûpart des provinces de Gaules étoicat affligées. Les croix c* pianDigitized by Google

diacre d'une certaine Egliſe, en ſera ordonné diacre & prêtre. Le concile défend auſſi d'avoir deux dignitez dans une même Egliſe. Il défend de recevoir de la main d'un laïque aucune dignité eccleſiaſtique, ni de lui en faire hommage lige; & à aucun Prince d'en donner l'inveſtiture. Défenſe aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur ſoient donnez par l'Evêque pour la conduite de leurs ames. AN. 1095. 14. 15. 17. 18.

Le jeûne du ſamedi ſaint ſera pouſſé juſques vers la nuit. Le jeûne du printems ſera toûjours la premiere ſemaine de Carême, & celui de l'été dans la ſemaine de la Pentecôte. Perſonne ne communiera, ſans prendre ſeparément le corps & le ſang, ſinon par neceſſité & avec précaution. C'eſt que quelques-uns, comme les moines de Clugni imitoient les Grecs, donnant l'Euchariſtie dans une cueillere, où le corps de Nôtre-Seigneur étoit trempé dans ſon précieux Sang; & nous avons vû que l'Egliſe Latine rejettoit cet uſage, comme contraire à l'inſtitution du Sacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de neceſſité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant, qui ne pût avaler du pain ſec. Au reſte on voit que l'uſage ordinaire étoit encore de communier ſous les deux eſpeces. c. 26. 27. 28. *Marca ad* c. 28. *Sup. liv.* LXIII. n. 59. *Sup. liv.* LX. n. 6.

On confirma en ce concile la tréve de Dieu pour tous generalement, depuis le commencement de l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuageſime juſques à l'octave de la Pentecôte : le reſte de l'année pendant les quatre jours de la ſemaine, jeudi, vendredi, ſamedi & dimanche. En tous tems pour les moines & les clercs; & tous les jours pendant trois ans, pour les païſans & les marchands, à c. 1. *al.* 9. *Malmeb.* c. 14.

fjt Hijloire teckftaftique. a _ plantées fur les chemins étoient des afiles com-' ‘"«i les Eglifes. XeutiÀ. Philippe Roi de France fut encore excommunié dans ce concile pour fon mariage illégitime avec Bertrade , nonobftant les follicitations Tvt. tpifl. de plufieurs perfonnes confiderables , 8c les grands *Om’hrt Prc^cns <îue l’on 0°‘t au FaPc pour l’en déGefts i>." //. tourner , & quoique le concile fe tînt dans le (, 3. * ’roïaume de Philippe : mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l’autorité roïale. Car nous ne voïons point que depuis il ait été moins obéi que devant , ni que l’on ait penfé à mettre un autre Roi à fa place. XXX* On régla dans ce même concile plufieurs afieTion*6 ^res particulières. Premièrement le Pape Urconfirmle. confirma la primatie de Lion , fuivant la Sup. liv. bulle de Grégoire VII. donnée en faveur de l’Arlxi 1. ». J7* chevêque Gebuin. Hugues fon fucceffeur , plus autorifé par fa qualité de légat , fe plaignit que cette bulle n’étoit pas exécutée, quoique l’affaire eût déjà été agitée en plufieurs conciles pro* üter. IM. visciaux. On lut dans le concile de Clermont 1». X. ant. ies privilèges du faint Siégé , qui établHToient f f l7‘ cette primatie. Comme Richer Archevêque de Sens refufoit de s’y foumettre; on lui accorda plufieurs délaisj 8c enfin le fixiéme jour du concile étant pafTé , fans qu’il eût propofé fes défenfes , il fut jugé de l'avis de tout le concile , que l’Archevêque de Sens devoit à celui de Lion foumiflion 8c obéïffance comme à fon Primat : fuivant l’autorité des catalogues 8c les decrets du U*m de faint siégé. Par ces catalogues on entendoit l’anfrmt. n. s?- cjenne notice des provinces de Gaule , inférée dans la collection d’Ifidore. Les fuffragans de la métropole de Sens , qui étoient prefens , déclarèrent qu’ils obéiraient au decret du concile , qui prononça de même touchant l’Eglifc de Rouen. Pour celle de Tours il b y Cru

An. 1095. plantées ſur les chemins étoient des aſiles comme les Egliſes.

Bertold. Philippe Roi de France fut encore excommunié dans ce concile pour ſon mariage illegitime avec Bertrade, nonobſtant les ſollicitations de pluſieurs perſonnes conſiderables, & les grands preſens que l'on offroit au Pape pour l'en détourner, & quoique le concile ſe tînt dans le roïaume de Philippe : mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité roïale. Car nous ne voïons point que depuis il ait été moins obéï que devant, ni que l'on ait penſé à mettre un autre Roi à ſa place.

Ivo. epiſt. 211. *Guibert. Geſta D. II. l. 3.*

XXX. Primatie de Lion confirmée.

On regla dans ce même concile pluſieurs affaires particulieres. Premierement le Pape Urbain confirma la primatie de Lion, ſuivant la bulle de Gregoire VII. donnée en faveur de l'Archevêque Gebuin. Hugues ſon ſucceſſeur, plus autoriſé par ſa qualité de legat, ſe plaignit que cette bulle n'étoit pas executée, quoique l'affaire eût déja été agitée en pluſieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les privileges du ſaint Siege, qui établiſſoient cette primatie. Comme Richer Archevêque de Sens refuſoit de s'y ſoumettre; on lui accorda pluſieurs délais; & enfin le ſixiéme jour du concile étant paſſé, ſans qu'il eût propoſé ſes défenſes, il fut jugé de l'avis de tout le concile, que l'Archevêque de Sens devoit à celui de Lion ſoumiſſion & obéïſſance comme à ſon Primat : ſuivant l'autorité des catalogues & les decrets du ſaint Siege. Par ces catalogues on entendoit l'ancienne notice des provinces de Gaule, inſerée dans la collection d'Iſidore.

Sup. liv. LXII. n. 57. *Decr. Urb. II. X. conc. p. 517.* *Marca de prim. n. 59. 60.*

Les ſuffragans de la métropole de Sens, qui

Livre foixante-cjuatriéme. y 73 ^ iï n’en étoit point queftion ; parce que l’Arche- . vèquc Raoul s’étoit déjà fournis. Le huitième AN,I°9r* jour du concile l’Archevêque de Lion fe plaignit que l’Archevêque de Sens n’avoit point encore voulu reconnoîtrc fa primatie , quoiqu’il l’en eût fait fommer par les députez Aganon Evêque d’Aullun Sc Lambert d’Arras. C’eft pourquoi le Pape , du confcntcment de tout le conci e , interdit à l’Archevêque de Sens l’ufage du pallium 8c l’obéi Cànce de les fuflragans , jufques à ce qu’il obéît lui-même. Il prononça de même contre l’Archevêque de Rouen qui étoit abfcnt , s’il ne fe foumettoit dans trois mois. Quant à lesfuffragans qui étoient prefens, Odon de Bayeux , Giüebert d’Evreux 8c Serlon de Sées , ils reçurent avec foumilfion le jugement du concile. Le Pape en fit donc expedier une bulle adreffée à Hugues Archevêque de Lion , où il lui confirme à lui 8c à fes fuccelfeurs la primatie fur quatre provinces , fuivant le privilège donné à Gebuin par Grégoire VII. Les quatre provinces font celles de Lion, deRoüen, de Tours 8c de Sens ; 8c les contrevenans font menacez d’excommunication. A ce jugement afïifterent douze Archevêques; c’eft-à-dire, tous ceux qui étoient au concile , hors celui de Sens : quatrevingts Evêques 8c plus de quatre-vingts-dix Abbez. La date eft du premier de Décembre ioçf. La refiftance particulière de l’Archevêque de Sens pouvoit être fondée fur ce qu’il fe prétendoit lui-même primat , en vertu du privilège accordé à Aafgife fon predeceflèur par le Pape 'ty- A’«. Jean VIII. outre qu’il fe trouvoit alors Cou.sLlI,n‘ 53* une autre domination que l’Archevêque de Lion , fournis à l’empire à caufe du roïaume de Bourgogne. Et cette raifon lui étoit commune avec l’Archevêque de Roiien fujet du Roi d’Angleterre. Digitized by Google

il n'en étoit point queſtion ; parce que l'Archevêque Raoul s'étoit déja ſoumis. Le huitiéme jour du concile l'Archevêque de Lion ſe plaignit que l'Archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître ſa primatie, quoiqu'il l'en eût fait ſommer par ſes deputez Aganon Evêque d'Auſtun & Lambert d'Arras. C'eſt pourquoi le Pape, du conſentement de tout le concile, interdit à l'Archevêque de Sens l'uſage du pallium & l'obéiſſance de ſes ſuffragans, juſques à ce qu'il obéît lui-même. Il prononça de même contre l'Archevêque de Roüen qui étoit abſent, s'il ne ſe ſoumettoit dans trois mois. Quant à ſes ſuffragans qui étoient preſens, Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux & Serlon de Sées, ils reçurent avec ſoumiſſion le jugement du concile. AN. 1095.

Le Pape en fit donc expedier une bulle adreſſée à Hugues Archevêque de Lion, où il lui confirme à lui & à ſes ſucceſſeurs la primatie ſur quatre provinces, ſuivant le privilege donné à Gebuin par Gregoire VII. Les quatre provinces ſont celles de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens ; & les contrevenans ſont menacez d'excommunication. A ce jugement aſſiſterent douze Archevêques ; c'eſt-à-dire, tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens : quatre-vingts Evêques & plus de quatre-vingts-dix Abbez. La date eſt du premier de Decembre 1095. La reſiſtance particuliere de l'Archevêque de Sens pouvoit être fondée ſur ce qu'il ſe prétendoit lui-même primat, en vertu du privilege accordé à Anſgiſe ſon predeceſſeur par le Pape Jean VIII. outre qu'il ſe trouvoit alors ſous une autre domination que l'Archevêque de Lion, ſoumis à l'empire à cauſe du roïaume de Bour- *Sup. liv. LII. n.* 33.

_____ f 74 Hïfioirt Ecclejfajliqne* • terre. L’Archcveque de Tours fut plus facile peut-être dans l’efperance de recouvrer fa jurif^89. ’F‘ diétion fur les Evêques de Bretagne. En effet , il Mdrttrmt l’obtint au concile de Clermont ; 8c Guillaume «*. f. 7*. -Evêque de Poitiers qui y affifloit , en donna de* puis une atteftation, où il dit, que Rao.ul Archevêque de Tours avoit propofé la demande contre l’Archevêque de Dol , 8c que le Pape aïant attentivement confideré la demande 8c les réponfes , avoit condamné l’Archevêque de Dol à être fournis à l’Archevêque de Tours , 8c lui fai. re fatisfaétion pour la defobéïfTance paffée. ^"iifceVp Vcrs k conc^c i c’eft-à-dirc, lcvingt181. "huitième de Novembre 1095-. le Pape fit lire publiquement la bulle du rétabliflèment de l’Eglife d’Arras ; 8c à cette féance affiftoient quatorze Archevêques , deux cens vingt-cinq Evêques , 8c plus de quatre- vingts-dix Abbcz. La bulle fut approuvée 8c confirmée de tout le concile, où Lambert nouvel Evêque d’Arras avoit pris féance , y étant nommément appellé par le Pape. Mais Gaucher qui fe prétendoit Evêque de Cambrai , fut dépofé de toute fonction d’Evêque 8c de Prêtre , avec menace d’anathême contre lui 8c fes fauteurs , s’il occupoit daKârrdt. vintage ce fiege , parce qu’il l’avoit acheté à prix d’argent, 8c avoit reçu la croflè 8c l’anneau 1*44 /, de la main de l’Empereur Henri. Le concile confirma l’éleCtion de Manaffés archidiacre de Reims, 8c ordonna qu’jl feroit facré Evêque de Cambrai : ce que Gaucher avait empêché jufques-li par l’autorité de l’Empereur. Toutefois Gaucher fe foutint après le concile par la même protection , 8c le fchifme de l’Eglife de Cambrai dura encore dix. ans. xxxi. E>e tous]cs a£ics du concile de Clermont , dï'pierre ^ P^us famcux » & celui dont les fuites furent l'ermite, plus importantes , cft la publication de la croifade , Digitizod by C i(>OJçlc

terre. L'Archeveque de Tours fut plus facile; peut-être dans l'eſperance de recouvrer ſa juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont; & Guillaume Evêque de Poitiers qui y aſſiſtoit, en donna depuis une atteſtation, où il dit, que Raoul Archevêque de Tours avoit propoſé ſa demande contre l'Archevêque de Dol, & que le Pape aïant attentivement conſideré la demande & les réponſes, avoit condamné l'Archevêque de Dol à être ſoumis à l'Archevêque de Tours, & lui faire ſatisfaction pour la deſobéïſſance paſſée.

AN. 1095. *Cant. 7. p. 589.* *Martenne coll. p. 72.*

Vers la fin du concile; c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Novembre 1095. le Pape fit lire publiquement la bulle du rétabliſſement de l'Egliſe d'Arras; & à cette ſéance aſſiſtoient quatorze Archevêques, deux cens vingt-cinq Evêques, & plus de quatre-vingts-dix Abbez. La bulle fut approuvée & confirmée de tout le concile, où Lambert nouvel Evêque d'Arras avoit pris ſéance, y étant nommément appellé par le Pape. Mais Gaucher qui ſe prétendoit Evêque de Cambrai, fut dépoſé de toute fonction d'Evêque & de Prêtre, avec menace d'anathême contre lui & ſes fauteurs, s'il occupoit davantage ce ſiege, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçû la croſſe & l'anneau de la main de l'Empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manaſſés archidiacre de Reims, & ordonna qu'il ſeroit ſacré Evêque de Cambrai: ce que Gaucher avoit empêché juſques-là par l'autorité de l'Empereur. Toutefois Gaucher ſe ſoutint après le concile par la même protection, & le ſchiſme de l'Egliſe de Cambrai dura encore dix ans.

Conc. p. 472. 5. Miſcell. p. 282. *Narrat. Tornac. to. 12. Spicil. p. 445.*

XXXI. De tous les actes du concile de Clermont,

Voiage

' livre foixante-ejuatritme. fjf fade , dont l'occafion fut telle. Il y avoit en . France un ermite nommé Pierre, du diocefe ytn°£f' d'Amiens, homme d'une grande vertu 8c vivant jaCi îfMf, dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite Ital.f. iji. taille, avoit le vifage maigre, l'cxterieur négligé : alloit nuds pieds, couvert d'une méchante chape, 8c n'ufoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par dévotion à Jerufàlem vifiter le faint Sépulcre , 8c fut fenfiblement touché de voir les lieux faints fous la domination des infidèles : la place du temple occupée par leur mofquée, 8c des écuries joignant PEglife du faint Sépulcre. Comme il etoit homme induforieux , il Gmt. Tp, s'enquit de fon hôte qui étoit Chrétien , non Ut. h t. n. feulement de leur milére p refente , mais de ce que fouffroient leurs ancêtres depwis plufieurs fiecles ; 8c pendant un a (fez grand fié jour qu'il fit dans la ville , il viilta les Egliiès, 8c reconnut par lui-même l'état des chofes.Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux 8c craignant Dieu, il l'alla voir 8c entra en conférence avec lui par interprété. Le Patriarche reconnoi fiant que ce pèlerin étoit homme fenfé , de grande expérience 8c pcrfuafif , s'ouvrit à lui j 8c votant qu'il ne pouvoit retenir fes larmes , 8c demandoit s'il n'y avoit point de rcracde à tant de maux , il lui dit : Nos pechez empêchent que Dieu n'exauce nos prières , ils ne font pas encore aflèz punis : mais nous aurions quelque efperance , fi vôtre peuple qui fert Dieu fincerement 8c dont les forces font encore entières 8c formidables à nos ennemis , vouloir venir à nôtre fecours , ou du moins prier J e s u s-C h r i s t pour nous. Car nous n'attendons plus rien des Grecs , quoiqu'ils foient plus proches de nous, 8e par les lieux 8c par la liaifon du fang , 8c que leurs richeflcs foient plus grandes. A peine peuventDigitized by Google

ſade, dont l'occaſion fut telle. Il y avoit en France un ermite nommé Pierre, du dioceſe d'Amiens, homme d'une grande vertu & vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite taille, avoit le viſage maigre, l'exterieur negligé : alloit nuds pieds, couvert d'une méchante chape, & n'uſoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par devotion à Jeruſalem viſiter le ſaint Sepulcre, & fut ſenſiblement touché de voir les lieux ſaints ſous la domination des infidéles : la place du temple occupée par leur moſquée, & des écuries joignant l'Egliſe du ſaint Sepulcre. Comme il étoit homme induſtrieux, il s'enquit de ſon hôte qui étoit Chrétien, non ſeulement de leur miſere preſente, mais de ce que ſouffroient leurs ancêtres depuis pluſieurs ſiecles ; & pendant un aſſez grand ſéjour qu'il fit dans la ville, il viſita les Egliſes, & reconnut par lui-même l'état des choſes.

AN. 1095. *Hiſt. bell. ſac. Muſ. Ital. p.* 131.

Guill. Tyr. lib. 1. c. 11.

Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux & craignant Dieu, il l'alla voir & entra en conference avec lui par interprete. Le Patriarche reconnoiſſant que ce pelerin étoit homme ſenſé, de grande experience & perſuaſif, s'ouvrit à lui ; & voïant qu'il ne pouvoit retenir ſes larmes, & demandoit s'il n'y avoit point de remede à tant de maux, il lui dit : Nos pechez empêchent que Dieu n'exauce nos prieres, ils ne ſont pas encore aſſez punis : mais nous aurions quelque eſperance, ſi vôtre peuple qui ſert Dieu ſincerement & dont les forces ſont encore entieres & formidables à nos ennemis, vouloit venir à nôtre ſecours, ou du moins prier JESUS-CHRIST pour nous. Car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoiqu'ils ſoient plus proches de nous,

f] 6 Hiftoire Ecclefajîique. vent-ils fé défendre eux-mêmes, toute leur forAH',09f‘CC cft tombée, 8c vous pouvez avoir appris, que depuis peu d’années ils ont perdu plus de la moitié de leur Empire. Pierre répondit : Sçachez , faint Pere , que J fi l’Eglifé Romaine 8c les Princes d’Occident étoient inflruits de la perfècution que vous fouffrez, , par une perfonne exaéfe 8c digne de foi , ils eflaïeroient au plutôt d’y apporter remede. Ecrivez-donc au Pape 8c aux Princes des lettres étendues 8c fcellées de vôtre fceau : je m'offre d'en être le porteur , 8c d’aller par tout > avec l’aide de Dieu , folliciter vôtre fecours. Ce difeours plut extrêmement au Patriarche 8c aux Chrétiens qui étoient prefens.j 8c après avoir rendu à Pierre l’ermite de grandes a étions de grâces , ils lui donnèrent les lettres qu’il demandoit. Quelque-tems après, comme il prioit dans l’Eglife du Paint Sepulchre pour le fuccés de fon voiage , il s’endormit 8c vit en fonge Jesus-Christ , qui lui difoit : Leve-toi , Pierre , hâte-toi d’executer ta commiflïon fans rien craindre : car je ferai avec toi. Il eft tems que les lieux faints foient purifiez , 8c mes fer' viteurs fecourus. . Pierre l’ermite encouragé par ce fonge , prit congé du patriarche , s’embarqua , arriva en Poüille à Bari , vint à Rome , rendit au Pape les lettres du patriarche 8c des Chrétiens de Jerufalem , 8c s’acquitta fidèlement de fa commit. fion. Il fut très-bien reçu du Pape, qui lui promit de s’emploïer ferieufement pour cette affaire , quand il en trouveroft l’occafion. Cependant Pierre l’ermite , poufie par fon zelc , parcourut toute l’Italie, paflà les Alpes 8c alla trouver l’un après l’autre tous les Princes d’Occident : les follicitant 8c les prêtant pour le fecours des Chrétiens d’Orient 8c la délivrance des Digitizc t y i iCTOgtc

AN. 1095. vent-ils ſe défendre eux-mêmes, toute leur force eſt tombée, & vous pouvez avoir appris, que depuis peu d'années ils ont perdu plus de la moitié de leur Empire.

Pierre répondit : Sçachez, ſaint Pere, que ſi l'Egliſe Romaine & les Princes d'Occident étoient inſtruits de la perſecution que vous ſouffrez, par une perſonne exacte & digne de foi, ils eſſaïeroient au plûtôt d'y apporter remede. Ecrivez-donc au Pape & aux Princes des lettres étendues & ſcellées de vôtre ſceau : je m'offre d'en être le porteur, & d'aller par tout avec l'aide de Dieu, ſolliciter vôtre ſecours. Ce diſcours plut extrémement au Patriarche & aux Chrétiens qui étoient preſens ; & après avoir rendu à Pierre l'ermite de grandes actions de graces, ils lui donnerent les lettres qu'il demandoit. Quelque-tems après, comme il prioit dans l'Egliſe du ſaint Sepulchre pour le ſuccés de ſon voïage, il s'endormit & vit en ſonge JESUS-CHRIST, qui lui diſoit : Leve-toi, Pierre, hâte-toi d'executer ta commiſſion ſans rien craindre : car je ſerai avec toi. Il eſt tems que les lieux ſaints ſoient purifiez, & mes ſerviteurs ſecourus.

Pierre l'ermite encouragé par ce ſonge, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Poüille à Bari, vint à Rome, rendit au Pape les lettres du patriarche & des Chrétiens de Jeruſalem, & s'acquitta fidélement de ſa commiſſion. Il fut très-bien reçû du Pape, qui lui promit de s'emploïer ſerieuſement pour cette affaire, quand il en trouveroit l'occaſion. Cependant Pierre l'ermite, pouſſé par ſon zele, parcourut toute l'Italie, paſſa les Alpes & alla trouver l'un après l'autre tous les Princes d'Occi-

perfuada quelqües-uns. Non content de parler aux grands , il exhortoit auili AN,I09.f*. les peuples à cette même œuvre; 8c avec un tel talent, que c'étoit prefque toûjours avec fruit. Auffi il iervit comme de precurfeur au Pape avant qu'il paflà les monts , 8c difpofa les efprits à recevoir fes exhortations. Le Pape donc aiant réglé les affaires eeelefia- XXXIT. ftiques au Concile de Clermont , fit un fermon , Croirad« où il difoit en fubftance : Vous fçavez, mesfre-PuWl^e• rcs, que le Sauveur du monde a honoré par fac' prefence la terre qu'il avoit promife aux anciens peres , qu'il l'a nommée fort héritage 8c l'a particulièrement cherie ; 8c bien qu'à caufe des pochez de fes habitans il l'ait livrée pour un tems entre les mains des infidèles , il ne faut pas croire qu'il l'ait rejettée. Depuis longues années , la nation impie des Sarrafins tient les faints lieux fous une dure tyrannie. Ils ont réduit les fidèles en fervitude , 8c les accablent de tributs 8c d'avanies. Ils enlèvent leurs enfans , les contraignent d'apoftafier , 8c s'ils le refufent , ils les font mourir. Le temple de Dieu eft devenu le fiege des démons, l'Eglife du faint Sépulcre eft fouillée de leurs impuretez , les autres lieux faints font devenus des étables 8c des écuries. Ils n'ont £* as plus d'égard aux perfonnes : on met à mort s Prêtres 8c les Diacres dans le fanétuaire , on y corrompt les femmes 8c les vierges. Vous donc , mes chers enfans , armez vous dur zele de Dieu * marchez au fècours de nos freres , 8c le Seigneur fera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom Chrétien les armes que vous cmploïez injuftement les uns contre les autres. Rachetez par ce fervice agréable à Dieu les pillages , les incendies , les homicides 8c les autres crimes qui excluent de fon roïaume : afin d'en obtenir promptement le pardon. Nous vous Digitized by Google

lieux ſaints, & il en perſuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit auſſi les peuples à cette même œuvre; & avec un tel talent, que c'étoit preſque toûjours avec fruit. Auſſi il ſervit comme de precurſeur au Pape avant qu'il paſſa les monts, & diſpoſa les eſprits à recevoir ſes exhortations. AN. 1095.

XXXII. Croiſade publiée. c. 15.

Le Pape donc aïant reglé les affaires eccleſiaſtiques au Concile de Clermont, fit un ſermon, où il diſoit en ſubſtance : Vous ſçavez, mes freres, que le Sauveur du monde a honoré par ſa preſence la terre qu'il avoit promiſe aux anciens peres, qu'il l'a nommée ſon heritage & l'a particulierement cherie; & bien qu'à cauſe des pechez de ſes habitans il l'ait livrée pour un tems entre les mains des infidéles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejettée. Depuis longues années, la nation impie des Sarraſins tient les ſaints lieux ſous une dure tyrannie. Ils ont reduit les fidéles en ſervitude, & les accablent de tributs & d'avanies. Ils enlevent leurs enfans, les contraignent d'apoſtaſier, & s'ils le refuſent, ils les font mourir. Le temple de Dieu eſt devenu le ſiege des demons, l'Egliſe du ſaint Sepulcre eſt ſouillée de leurs impuretez, les autres lieux ſaints ſont devenus des étables & des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux perſonnes : on met à mort les Prêtres & les Diacres dans le ſanctuaire, on y corrompt les femmes & les vierges.

Vous donc, mes chers enfans, armez vous du zele de Dieu : marchez au ſecours de nos freres, & le Seigneur ſera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom Chrétien les armes que vous emploïez injuſtement les uns contre les autres. Rachetez par ce ſervice agréable à Dieu

f7 $ Hijioire EccîeJîaJHque. . exhortons 8c vous enjoignons , pour la remif•lo9ï-f1 on de vos péchez , de compatir à l'affli&ioa 4e nos frères qui font à Jerufalem 8c aux environs ; 8c de reprimer l'infolence des infidèles j qui veulent fe foumettre les roïaumes 8c les empires , 8c fe propofent d'éteindre le nom Chré* tien. Autrement il eft à craindre que bien-tôt la foi ne periffe en ces quartiers-là. Plufieurs d'emtre vous fçavent quelle perfecution y régné, pour l'avoir vue de leurs yeux ; 8c nous l'apprenons par cette lettre , que le venerable Pierre ici prefent nous a apportée. Pour nous, aïant confiance en la mifericorde 4e Dieu 8c en l'autorité de faint Pierre, nous remettons à ceux qui prendront les armes contre les infidèles , les pénitences immenfes qu'ils méritent pour leurs pechez. Et ceux qui y mourront en vraie penitence , ne doivent point douter , qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez 8c la recompenfe étemelle. Cependant nous prenons fous la proteûion de l'Eglife 8c des Apôtres faint Pierre 8c faint Paul, ceux qui s'engageront à cette fainte entreprife ; 8c nous ordonnons que leurs perfonnes 8c leurs biens foient dans une enticre fureté. Que fi quelqu'un eft affez hardi pour les inquiéter , il fera excommunié par l'Evêque du lieu, jufques à la fatisfaétion convenable. Et les Evêques ou les Prêtres .qui ne lui refifteront pas vigoureufement , feront fufpcndus de leurs fondions , jufques à' ce qu'ils obtiennent grâce du faint Siégé. J'ai rapporté ce difeours fuivant le récit de Guillaume de Tyr auteur grave 8c judicieux : d'autres auteurs le rapportent autrement , foit que, chacun falfe parler le Pape, fuivant ce qu'il trouvoit le plus vraifemblable, foit que pendant la tenue du concile il ait fait plufieurs difeours ce fiajet, Rcmi moijnc de faint Remi de ‘ , Rcicas,

AN. 1095. exhortons & vous enjoignons, pour la remiſſion de vos pechez, de compatir à l'affliction de nos freres qui ſont à Jeruſalem & aux environs; & de reprimer l'inſolence des infidéles, qui veulent ſe ſoumettre les roïaumes & les empires, & ſe propoſent d'éteindre le nom Chrétien. Autrement il eſt à craindre que bien-tôt la foi ne periſſe en ces quartiers-là. Pluſieurs d'entre vous ſçavent quelle perſecution y regne, pour l'avoir vûe de leurs yeux; & nous l'apprenons par cette lettre, que le venerable Pierre ici preſent nous a apportée.

Pour nous, aïant confiance en la miſericorde de Dieu & en l'autorité de ſaint Pierre, nous remettons à ceux qui prendront les armes contre les infidéles, les penitences immenſes qu'ils meritent pour leurs pechez. Et ceux qui y mourront en vraïe penitence, ne doivent point douter, qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez & la recompenſe éternelle. Cependant nous prenons ſous la protection de l'Egliſe & des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, ceux qui s'engageront à cette ſainte entrepriſe; & nous ordonnons que leurs perſonnes & leurs biens ſoient dans une entiere ſureté. Que ſi quelqu'un eſt aſſez hardi pour les inquieter, il ſera excommunié par l'Evêque du lieu, juſques à la ſatisfaction convenable. Et les Evêques ou les Prêtres qui ne lui reſiſteront pas vigoureuſement, ſeront ſuſpendus de leurs fonctions, juſques à ce qu'ils obtiennent grace du ſaint Siege.

J'ai rapporté ce diſcours ſuivant le recit de Guillaume de Tyr auteur grave & judicieux: d'autres auteurs le rapportent autrement, ſoit que chacun faſſe parler le Pape, ſuivant ce qu'il

Livre foirant e-quatriême . ci o Reims , qui étoit prefent au concile , dit qu'a- . presque le Pape eut parlé, tous les afiifians fu- N'l09f* rent li touchez, de (on difeours qu'ils s'écrièrent t Dieu le veut , Dieu le veut. Alors le Pape levant les yeux au ciel , 8c faifant ligne de la main pour leur impofer lilence, continua aàrî: Mes freres , vous voïez aujourd'hui l'accmnplifièment de cette parole de Nôtre-Seigneur , Matth. qu'il le trouve au milieu de ceux qui font af- xviu. ao. fcmblez en Ton nom. Car vous n'auriez pas ainli crié tout d'une voix , s'il ne vous l'avoit inlpiré. Ce fera donc vôtre cris de guerre. Au relie nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides , 8c ceux qui ne font pas propres aux armes , entreprennent ce vorage : ni les femmes fans leurs maris , leurs freres , ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perfonnes donnent plus d'embarras que de fecours. Les riches aideront les pauvres , 8c mèneront avec eux des gens de fcrvice à leurs dépens. Les prêtres 8c les clercs n'iront point fans la permifiion de leurs Evêques , dont les laïques mêmes doivent prendre la benedi&ion pour aller en pèlerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci , doit porter iur lui la figure de la croix. Alors tousies afliftans étant prollernéz , le Cardinal Grégoire , qui fut depuis le Pape Innocent II. prononça la confefijon ; 8c tous frappant leur poitrine , reçurent l'abfolution de leurs pechez , puis la bcnediélion 8c la per mi filon de fe retirer chacun chez eux. Le lendemain le Pape aflèmbla les Evêques 8c les conlulta fur le choix d'un chef, pour conduire les pèlerins i parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun Seigneur diftingué. Ils choifirent tous d'une voix Adhemar Evêque du Pui , comme trèsinftruit de la religion 8c des affaires temporelles. H accepta, la commiflion , quoique mal* B b z gré .y Google

Reims, qui étoit preſent au concile, dit qu'après que le Pape eut parlé, tous les aſſiſtans furent ſi touchez de ſon diſcours qu'ils s'écrierent: Dieu le veut, Dieu le veut. Alors le Pape levant les yeux au ciel, & faiſant ſigne de la main pour leur impoſer ſilence, continua ainſi: Mes freres, vous voïez aujourd'hui l'accompliſſement de cette parole de Nôtre-Seigneur, qu'il ſe trouve au milieu de ceux qui ſont aſſemblez en ſon nom. Car vous n'auriez pas ainſi crié tout d'une voix, s'il ne vous l'avoit inſpiré. Ce ſera donc vôtre cris de guerre. Au reſte nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, & ceux qui ne ſont pas propres aux armes, entreprennent ce voïage: ni les femmes ſans leurs maris, leurs freres, ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perſonnes donnent plus d'embarras que de ſecours. Les riches aideront les pauvres, & meneront avec eux des gens de ſervice à leurs dépens. Les prêtres & les clercs n'iront point ſans la permiſſion de leurs Evêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la benediction pour aller en pelerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci, doit porter ſur lui la figure de la croix. AN. 1095. *Matth.* XVIII. 20.

Alors tous les aſſiſtans étant proſternez, le Cardinal Gregoire, qui fut depuis le Pape Innocent II. prononça la confeſſion; & tous frappant leur poitrine, reçurent l'abſolution de leurs pechez, puis la benediction & la permiſſion de ſe retirer chacun chez eux. Le lendemain le Pape aſſembla les Evêques & les conſulta ſur le choix d'un chef, pour conduire les pelerins: parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun Seigneur diſtingué. Ils choiſirent tous d'une

Aw,109;f Orderic, Ub ÿ.f 7^i ' t'lxo Chr. Ganfr. Vof.te.i. TSibl, Lai. f • S*p. liv. l*X. n. 73. XXXIII. Le Fape dédie plufieurs Eglifej. 5-80 Hijioire Ecclefajlique. gré lui , 8c le Pape lui donna fes pouvoirs en 3" ualité de légat. Quelque teins après vinrent es députez, de Raimond Comte de Toulouie , connuNauffi fous les noms de Comte de faint Gilfes 8c de Provence , qui rapportèrent au Atoe qu'il avoit pris la croix , 8c qu'il ferait le i^age avec plufieurs de fes chevaliers. Ainû la croifade eut deux chefs , un ecclefiaftique 8c un feculier. , Pour y encourager , le Pape déclara de nouveau , que tous ceux qui auraient pris la croix étant penitens , ferqient dès- lors abfous de tous leurs pechez , 8c difpenfez des jeûnes 8c des autres oeuvres penales aufquelles ils étoient obligez , en confideration des "périls 8c des fatigues aufquels ils s'expoferoient en ce voïage. Mais il ordonna, que tous ceux qui feraient croifèz , &roient obligez d'accomplir leur vœu fous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à tous les Evêques de prêcher la croifade chacun dans fon .diocefe. On dit auffi , que pour obtenir de Dieu un fecours plus abondant en cette grande entreprit , le Pape ordonna dîms le concile de Clermont, que les clercs diraient le petit office de la Vierge , déjà introduit chgz les moines , par faint Pierre Damien. Après le concile de Clermont le Pape alla à faint Flour , qui qpoit un prieuré de Clu^ni. Il en dédia l'Eglife 8c y fit quelque féjour , a caufe de la maladie 8c de la mort de Jean Evêque de Porto qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de Décembre. De là le Pape pafla à Aurillac , puis à Uferche : d'où Bernard Archevêque de Tolede tira un moine nommé Maurice Bourdin en qui il voïoit de grandes Sualitez , 8c l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne evint que trop fameux dans la fuite. Le Pape arriva à Limoges le vingt-troifiéme de Deceru- • bre

gré lui, & le Pape lui donna ſes pouvoirs en
An. 1095. qualité de legat. Quelque tems après vinrent
Orderic. lib. des députez de Raimond Comte de Toulou-
9. p. 721. ſe, connu auſſi ſous les noms de Comte de ſaint Gilles & de Provence, qui rapporterent au Pape qu'il avoit pris la croix, & qu'il feroit le voïage avec pluſieurs de ſes chevaliers. Ainſi la croiſade eut deux chefs, un eccleſiaſtique & un ſeculier.

p. 720. Pour y encourager, le Pape déclara de nouveau, que tous ceux qui auroient pris la croix étant penitens, ſeroient dès-lors abſous de tous leurs pechez, & diſpenſez des jeûnes & des autres œuvres penales auſquelles ils étoient obligez, en conſideration des perils & des fatigues auſquels ils s'expoſeroient en ce voïage. Mais il ordonna, que tous ceux qui ſeroient croiſez, ſeroient obligez d'accomplir leur vœu ſous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à tous les Evêques de prêcher la croiſade chacun dans ſon
Chr. Gaufr. Voſ. to. 2. Bibl. Lab. p. 292. dioceſe. On dit auſſi, que pour obtenir de Dieu un ſecours plus abondant en cette grande entrepriſe, le Pape ordonna dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la Vierge, déja introduit chez les moines
Sup. liv. LX. n. 53. par ſaint Pierre Damien.

XXXIII. Après le concile de Clermont le Pape alla à
Le Pape dédie pluſieurs Egliſes. ſaint Flour, qui étoit un prieuré de Clugni. Il en dédia l'Egliſe & y fit quelque ſéjour, à cauſe de la maladie & de la mort de Jean Evêque de Porto qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de Decembre. De là le Pape paſſa à Aurillac, puis à Uſerche : d'où Bernard Archevêque de Tolede tira un moine nommé Maurice Bourdin en qui il voïoit de grandes

Livre foixante-quatrième. f8i brc & y célébra la fête de Noël 1095*. Il dit la . me (Te de la nuit dans l'Eglife des religieufes de Gànfr.rtf. Nôtre- Dame de la Réglé : celle du point du chr. c.zi. jour à faint Martial } 8c après avoir prêché, il ti>. i..bibt. retourna à faint Etienne qui cft la cathédrale, ^ portant fa Couronne pontificale , 8c y fit le refte de l'office. Le lendemain de la fête des Innoccns il dédia la cathédrale : le jour fuivant qui étoit dimanche il fe repofa , 8c le lundi dernier jour de Décembre il dédia l'Eglife du monaftere de faint Martial reparée depuis peu. En cette cerc- . monic il étoit accompagné de cinq Archevêques : Hugues de Lion , Aùbert de Bourges , Amat de Bourdeaux , Daïbert de Pife , Ranger de Rege ; 8c de fix Evêques : Brunon de Segni , Pierre de Poitiers , Arnoul de Saintes , Raynald de Pcrigueux , Raymond de Rodés , Humbaud de Limoges. Us faifoient autour de l'Eglife les afperfions de l'eau que le Pape avoit benite , mais le Pape confacra de fa main le grand autel dédié à faint Sauveur. Humbaud Evêque de Limoges fut accufé de- Uid.c.xt. vant le Pape , qui étoit encore à faint Martial , 8c convaincu d'avoir fallïfié fes lettres. C'eft pourquoi il fut dépofé publiquement 8c fe retira à fairft Severe en Berri , dont les Seigneurs étoient fes freres , 8c y vécut long tems en Ample laïque. Son fuccefleur fut Guillaume Prieur de faint Martial. Le Pape célébra à Poitiers la fête de faint Chr. MalHilaire le treiziéme de Janvier 1096. 8c le&4f 8*1,î* vingt-feptiéme du même mois il dédia l'Eglife de Mouftier-neuf. Delà il paffaà Angers , où 1 cChr. Jnitg. dixiéme de Février il dédia l'Eglife du fterc de faint Nicolas. En ce voïage il prêchoit ' • 4 * par tout la croifadc , 8c il fixa le jour du départ des croifez à l'aflomption de Nôtre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il apB b 3 prit Digitized by Google

bre & y celebra la fête de Noël 1095. Il dit la meſſe de la nuit dans l'Egliſe des religieuſes de Nôtre-Dame de la Regle : celle du point du jour à ſaint Martial ; & après avoir prêché, il retourna à ſaint Etienne qui eſt la cathedrale, portant ſa couronne pontificale, & y fit le reſte de l'office. Le lendemain de la fête des Innocens il dédia la cathedrale : le jour ſuivant qui étoit dimanche il ſe repoſa, & le lundi dernier jour de Decembre il dédia l'Egliſe du monaſtere de ſaint Martial reparée depuis peu. En cette ceremonie il étoit accompagné de cinq Archevêques : Hugues de Lion, Aubert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daïbert de Piſe, Ranger de Rege ; & de ſix Evêques : Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Raynald de Perigueux, Raymond de Rodés, Humbaud de Limoges. Ils faiſoient autour de l'Egliſe les aſperſions de l'eau que le Pape avoit benite, mais le Pape conſacra de ſa main le grand autel dedié à ſaint Sauveur.

AN. 1095. *Ganfr. veſ. Chr. c. 27. to. 2. bibl. Lab. p. 293.*

Humbaud Evêque de Limoges fut accuſé devant le Pape, qui étoit encore à ſaint Martial, & convaincu d'avoir falſifié ſes lettres. C'eſt pourquoi il fut dépoſé publiquement & ſe retira à ſaint Severe en Berri, dont les Seigneurs étoient ſes freres, & y vécut long-tems en ſimple laïque. Son ſucceſſeur fut Guillaume Prieur de ſaint Martial.

Ibid. c. 28.

Le Pape celebra à Poitiers la fête de ſaint Hilaire le treiziéme de Janvier 1096. & le vingt-ſeptiéme du même mois il dédia l'Egliſe de Mouſtier-neuf. Delà il paſſa à Angers, où le dixiéme de Février il dédia l'Egliſe du monaſtere de ſaint Nicolas. En ce voïage il prêchoit

Chr. Malleac. p. 213.

Chr. Andeg. p. 281. to. 1. bibl. Lab.

EccleJtaJIIque. An o 6 Pr’t ^ mort de Renaud Archevêque de Reims, ' °°* arrivée le vingt-uniéme de Janvier j 8c il confirma l’éle&ion faite de Manaffés prévôt de la même Eglife , qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres , comme le fujet digne de Iv$. ef. 48. remplir ce fiege. Ives dit en cette lettre , que l’Eglife de Reims garde la couronne du roïaume.

XXXIV. L'onzième de Février , le Pape étant encore Commen-à Angers, confirma la fondation de l’abbate R^ert dC ^e Notre-Dame de la Roue près de Craon , d’Arbrif- pour des chanoines réguliers , dont le premier rdles. Abbé fut le fameux Robert d’Arbriflclles. Ce a,furnom]uj venoit du lieu de fa naiffance , pebourg en Bretagne à fept lieues de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres 1 en cette province , l’inclination que Robert avoit pour l’étude , le fit aller à Paris du tem» du Pape Grégoire VII. Il y profita beaucoup •dans les lettres 8c la pieté : enforte que Silveftre de la Guerchc Evêque de Rennes en aïant oüi parler , le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de fon Eglife : car ce Prélat étoit plus noble que lettré. Il le fit -donc arehiprêtre , 8c Robert demeura quatre ■ ans auprès de lui , accommodant les différends , -combattant les vices , particulièrement la fimo’inie , les mariages illicites des clercs 8c des laïques , 8c Popprefiion des Eglifes que les laïques reduifoient en fèrvitude. Au bout de ces quatre ans l’Evêque mourut ; 8c Robert fe trouva expofé à l’envie 8c à la haine du clergé : ce qui l’obligea de fe retirer .à Angers , où il s’appliqua» l’étude 8c devient écolâtre de faint Maurice , qui eft la cathédrale. Il prioit beaucoup , jeûnoit & veilloit , 8c portoit une cotte de mailles fur la chair. Après avoir ainfi vécu deux ans il fe retira avec

Digitized by Google

AN. 1096. prit la mort de Renaud Archevêque de Reims, arrivée le vingt-uniéme de Janvier ; & il confirma l'élection faite de Manaſſés prevôt de la même Egliſe, qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres, comme le ſujet digne de *Ivo. ep. 48.* remplir ce ſiege. Ives dit en cette lettre, que l'Egliſe de Reims garde la couronne du roïaume.

XXXIV. Commencemens de Robert d'Arbriſſelles. *Baluz. Miſcel. p. 214. Vita ap. Boll. 25. Febr. to. 5. p. 393.*

L'onziéme de Février, le Pape étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaïe de Nôtre-Dame de la Roue près de Craon, pour des chanoines reguliers, dont le premier Abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles. Ce ſurnom lui venoit du lieu de ſa naiſſance, petit bourg en Bretagne à ſept lieues de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit pour l'étude, le fit aller à Paris du tems du Pape Gregoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres & la pieté : enſorte que Silveſtre de la Guerche Evêque de Rennes en aïant oüi parler, le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de ſon Egliſe : car ce Prelat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, & Robert demeura quatre ans auprès de lui, accommodant les differends, combattant les vices, particulierement la ſimonie, les mariages illicites des clercs & des laïques, & l'oppreſſion des Egliſes que les laïques reduiſoient en ſervitude. Au bout de ces quatre ans l'Evêque mourut ; & Robert ſe trouva expoſé à l'envie & à la haine du clergé : ce qui l'obligea de ſe retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude & devient écolâtre de ſaint Maurice, qui eſt la cathedrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit

Livre foixuntt-qitatriime. yftj _____ avec un prêtre dans la forêt de Craon , où il . * augmenta encore fes aufteritez. Comme on ve- ! noit le voir en foule , il convertit grand nombre de perfonnes , 8c forma une communauté de chanoines réguliers -, qui fut l'abbaïc de la Roué. Le Pape Urbain étant venu à Angers , entendit parler de ce folitaire 8c voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'Eglifc de faint Nicolas , où l'aflèmblée étoit très-nombreufe ; 8c fut fi content de fon fermon , qu'il lui ordonna d'exercer ce talent 8c d'aller prêcher par tout. Robert obéit , quoiqu'avec bien de la peine , 8c commença à prêcher dans les diocefês voifins , étant honoré de tout le monde 8c faifant un fruit merveilleux. Comme le monaftere de la Roué ne fuffifoit pas pour recevoir toutes les perfonnes qui vouloient vivre fous là conduite ; il en fortit par l'ordre du Pape 8c par le confcil de l'Evêque d'Angers , qui étoit alors Geofroi de Mayene. Il- fe fépara donc de fes chanoines avec bien des larmes de part 8c d'autre ; 8c .prenant avec lui quelques compagnons , il alla répandre de tous côtcz la femence de la parole de Dieu.Pendant le meme mois de Février 1096. Guil- XXXV. laume Archevêque de Rouen y aflèmbla uncon- Concile de cile de fes fuffragans. Odon de Baycux , Gifle- x^wk. bert d'Evrcux 8c Serlon de Sées avoient aflifté ,p. * comme j'ai dit , au concile de Clermont , avec Ordmc. lib.les députez des autres Evêques de Normandie 7 **• chargez de leurs excufcs ; 8c ils en rapportèrent à leurs Evêques les lettres fynodales. On examina donc au concile de Rouen les decrets du concile de Clermont * on confirma les ordonnances du Pape , ,8c on y fit huit canons. Ils regardent principalement la treve de Dieu 8c la liberté de l'Eglife. La treve efl: perpétuelle àr-t. l'égard des Egjifcs 8c leurs parvis,. à l'égard des B b 4 moiDigitized by Google

avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ſes auſteritez. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de perſonnes, & forma une communauté de chanoines reguliers; qui fut l'abbaïe de la Roüe. Le Pape Urbain étant venu à Angers, entendit parler de ce ſolitaire & voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'Egliſe de ſaint Nicolas, où l'aſſemblée étoit très-nombreuſe; & fut ſi content de ſon ſermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent & d'aller prêcher par tout. Robert obéït, quoiqu'avec bien de la peine, & commença à prêcher dans les dioceſes voiſins, étant honoré de tout le monde & faiſant un fruit merveilleux. Comme le monaſtere de la Roüe ne ſuffiſoit pas pour recevoir toutes les perſonnes qui vouloient vivre ſous ſa conduite; il en ſortit par l'ordre du Pape & par le conſeil de l'Evêque d'Angers, qui étoit alors Geofroi de Mayene. Il ſe ſépara donc de ſes chanoines avec bien des larmes de part & d'autre; & prenant avec lui quelques compagnons, il alla répandre de tous côtez la ſemence de la parole de Dieu. AN. 1096.

Pendant le même mois de Février 1096. Guillaume Archevêque de Roüen y aſſembla un concile de ſes ſuffragans. Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux & Serlon de Sées avoient aſſiſté, comme j'ai dit, au concile de Clermont, avec les députez des autres Evêques de Normandie chargez de leurs excuſes; & ils en rapporterent à leurs Evêques les lettres ſynodales. On examina donc au concile de Roüen les decrets du concile de Clermont, on confirma les ordonnances du Pape, & on y fit huit canons. Ils

XXXV. Concile de Roüen. *to. X. conc. p. 599. ex Ordric. lib. IX. p. 721.*

 , moines , des clercs , des religieufes , de toutes Ah. 1090. les fcmrnes , des pèlerins, des marchands & de leurs ferviteurs : des hommes 8c des bêtes fervant au labourage des terres de l'Eglife 8c des «. 3- biens des clercs. On preferit une formule de ferment pour l'obfervation de la treve , que tous les hommes au-defîiis de douze ans .feront obligez de prêter ; 8c on prononce anathème contre ceux qui ne l'obferveront pas. Ainfi les Evêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la fureté 8c la tranquillité publique. <. 8. On défend aux prêtres de faire hommage aux laïques , en prêtant ferment entre leurs mains } parce , dit le canon , qu'il eft indigne que des mains confacrées foient mifes dans celles qui u 6. font fouillées de crimes. On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux } ce qui a rapport à ce que faifoit en même-tems faint Anfelme: Eadmtr. i . car il obligeoit les jeunes hommes à couper Aftwr.f.39. leurs longs. cheveux, à caufe des débauches infâmes qui regnoient à la cour d'Angleterre. Ces canons furent lûs publiquement par Giflebert Evêque* d'Evreux, furnommé la Grue , à caufe de fa grande taille , 8c par Fulbert archidiacre de Roüen ; 8c ils furent approuvez*par l' Archevêa que Guillaume 8c les autres Evêques , fçavoir Odon de Bayeux , Giflebert de Lifieux , Turgis d'Avranches , Serlon de Sées , 8c Raoul de Coutances. Les Abbez de toute la province avec le clergé , 8c une partie des Seigneurs étoient prefens. Il eft remarquable qu'en ce qui nous refte de ce concile , il n'eft pas dit un mot de la primatie de Lion. XXXVI. Au commencement du mois de Mars 1096. Condle.de]e Pape vint à Tours 8c logea à Marmoutier. Le Tours, &c. dimanche neuvième du mois il prêcha fur le bord de la Loire , en prefencc de Foulques Comte d'Anjou , de plufieurs Seigneurs 8c d'une infinité

AN. 1096. moines, des clercs, des religieuſes, de toutes les femmes, des pelerins, des marchands & de leurs ſerviteurs : des hommes & des bêtes ſervant au labourage des terres de l'Egliſe & des
c. 3. biens des clercs. On preſcrit une formule de ſerment pour l'obſervation de la treve, que tous les hommes au-deſſus de douze ans, ſeront obligez de prêter ; & on prononce anathême contre ceux qui ne l'obſerveront pas. Ainſi les Evêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la ſureté & la tranquillité publique.

c. 8. On défend aux prêtres de faire hommage aux laiques, en prêtant ſerment entre leurs mains ; parce, dit le canon, qu'il eſt indigne que des mains conſacrées ſoient miſes dans celles qui
c. 6. ſont ſouillées de crimes. On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux ; ce qui a rapport à ce que faiſoit en même-tems ſaint Anſelme:
Eadmer. 1. *Never. p.* 39. car il obligeoit les jeunes hommes à couper leurs longs cheveux, à cauſe des débauches infames qui regnoient à la cour d'Angleterre. Ces canons furent lûs publiquement par Giſlebert Evêque d'Evreux, ſurnommé la Gruë, à cauſe de ſa grande taille, & par Fulbert archidiacre de Roüen ; & ils furent approuvez par l'Archevêque Guillaume & les autres Evêques, ſçavoir Odon de Bayeux, Giſlebert de Liſieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Sées, & Raoul de Coutances. Les Abbez de toute la province avec le clergé, & une partie des Seigneurs étoient preſens. Il eſt remarquable qu'en ce qui nous reſte de ce concile, il n'eſt pas dit un mot de la primatie de Lion.

XXXVI. Au commencement du mois de Mars 1096.
Concile de le Pape vint à Tours & logea à Marmoutier. Le

Livre foixante-quatriéme. ySy finité de peuple. Le lendemain il dédia l'Egiile . de Marmoutier. Il vilitoit fou vent celle de faint ' Martin, 8c il s'en déclara feul Iivêque : car elle xxxix. ». fe prétend oit depuis long-tcms exempte de la y y. jurifdi&ion de l'Archevêque de Tours. La fè- '*• <tnc‘ maine fuivante , qui étoit la troifiéme de Ca-^‘ 01 ' rême, il tint un concile à faint Martin , où il confirma les decrets de celui de Clermont. Là quelques Evêques de France s'efforcèrent d'obtenir l'abfolutiondu Roi Philippe : mais les autres s'y oppoferent, & le Pape la refufa. Le concile finit le quatrième dimanche de Carême par une proceflion folemnclle , où le Pape fe couronna d'une couronne de palmes , fuivant l'ufage de Rome , 8c donna au Comte d'Anjou la rofe d'or , que les Papes benifioient ce jour-là. Enfuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin. Sur la fin de Mars le Pape retourna à Poitiers , enfuite il paffa à Saintes , où il célébra la fête de Pâques , qui cette année 1 096. étoit le treiziéme jour d'Avril. Enfuite il vint à Bourdeaux , h*** où le premier jour de Mai il dédia la grande Eglifc : puis à Touloufe , où le vingt-quatrième du même mois il dédia l'Eglife de faint Sernin. Ifarn étoit alors Evêque de Touloufe, & le Pa-Cattl. mm. pe étoit accompagné de Bernard Archevêque déA*,/,f,®7 Tolède. Sur la fin de Juin le Pape vint a Mague-,# lonc à la priere de l'Evêque Godefroi 4 8c le di- Lab.f. 799 manche jour de faint Pierre , après avoir prêché devant le clergé 8c le peuple affemblé, il confacra folemnellement toute l'ifle de Maguclone : donna l'abfolution de tous leurs pechez à tous ceux qui y étoient enterrez 8c qui le feraient à l'avenir , 8c accorda à cette Eglife plufieurs autres privilèges. Il étoit affidé en cette ceremonie des Archevêques de Pife 8c de Tarragone , 8c des Evêques d'Albanc, de Segni, de Nifnies 8c de Ma. gudgne. B b ; * * TanDigitized by Google

finité de peuple. Le lendemain il dédia l'Egliſe de Marmoutier. Il viſitoit ſouvent celle de ſaint Martin, & il s'en declara ſeul Evêque : car elle ſe prétendoit depuis long-tems exempte de la juriſdiction de l'Archevêque de Tours. La ſemaine ſuivante, qui étoit la troiſiéme de Carême, il tint un concile à ſaint Martin, où il confirma les decrets de celui de Clermont. Là quelques Evêques de France s'efforcerent d'obtenir l'abſolution du Roi Philippe : mais les autres s'y oppoſerent, & le Pape la refuſa. Le concile finit le quatriéme dimanche de Carême par une proceſſion ſolemnelle, où le Pape ſe couronna d'une couronne de palmes, ſuivant l'uſage de Rome, & donna au Comte d'Anjou la roſe d'or, que les Papes beniſſoient ce jour-là. Enſuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin.

AN. 1096. *Sup. liv. xxxix. n. 55. to. X. conc. p. 601.*

Sur la fin de Mars le Pape retourna à Poitiers, enſuite il paſſa à Saintes, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1096. étoit le treiziéme jour d'Avril. Enſuite il vint à Bourdeaux, où le premier jour de Mai il dédia la grande Egliſe : puis à Toulouſe, où le vingt-quatriéme du même mois il dédia l'Egliſe de ſaint Sernin. Iſarn étoit alors Evêque de Toulouſe, & le Pape étoit accompagné de Bernard Archevêque de Tolede. Sur la fin de Juin le Pape vint à Maguelone à la priere de l'Evêque Godefroi ; & le dimanche jour de ſaint Pierre, après avoir prêché devant le clergé & le peuple aſſemblé, il conſacra ſolemnellement toute l'iſle de Maguelone : donna l'abſolution de tous leurs pechez à tous ceux qui y étoient enterrez & qui le ſeroient à l'avenir, & accorda à cette Egliſe pluſieurs autres pri-

Ordo Rom.

Gatel. mem. lib. 5. c. 876. Arn. Verd. to. 1. Bibl. Lab. p. 799

j8 6 Hiftoirt Eccle/îajliqut. An 1096 Tandis que le Pape étoit à Montpellier, il cx' amina , à la priere du Roi Philippe , l'éleétion de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frere de Bcrtrade , que ce Prince avoit épouſée de Ta maniéré irreguliere que j'ai dit , 8c n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être Evêque : ce qui rendoit cette élection fufpeâe. ToutеJfois fi- tôt qu'elle fut faite Ives de Chartres écrivit au Pape , que Guillaume étoit un clerc de grande efperânce , nourri dans l'Eglife de Chartres y ■& ajouta : il n'a rien voulu faire en cette rencontre fans nôtre confeil. C'eft pourquoi nous avons envoie avec lui quelques-uns de nos freres , pour s'informer foigneufement s'il avoit toutes les voix , 8c fi cette élection s'étoit faite moïennant de l'argent , ou avoit été extorquée par quelque violence du Roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s' étoit bien pafle , nous ■ avons confeille à nôtre frere de confentir à l'élection , 8c ne fe pas fouftraire à l'ordre de Dieu : car nous craignions , que quelqu'un ne vînt à > la traverfe s'ingérer par fimonie. Quant au défaut de fon âge , nous lui avons confeille de garder les interftîces convenables dans fa promotion aux ordres ; 8c cependant de vous demander difpenfe de ce qui pourroit manquer à la régularité de Ion ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudraient lui rendre de mauvais offices auprès de vous j 8c de nous preferire vous-même comment cette affaire peut être terminée à vôtre fatisfàâion. Ce témoignage d'Ive? de Chartres étoit d'autant plus fort , que ce Prélat s'étoit plus déclaré contre Bertrade. v Le Pape étant donc à Montpellier , 8c aïant 7«« S0, examiné cette éleétion , commit Ives de Chartres , qui étoit alors aupfès de lui pour la diîcuter plus amplement. Ives étant de retour , 'fit ‘ «• : 1 venir

AN.1096. Tandis que le Pape étoit à Montpellier, il examina, à la priere du Roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frere de Bertrade, que ce Prince avoit épouſée de la maniere irreguliere que j'ai dit, & n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être Evêque: ce qui rendoit cette élection ſuſpecte. Toutefois ſi tôt qu'elle fut faite Ives de Chartres écrivit au Pape, que Guillaume étoit un clerc de grande eſperance, nourri dans l'Egliſe de Chartres; & ajoûta: il n'a rien voulu faire en cette rencontre ſans nôtre conſeil. C'eſt pourquoi nous avons envoïé avec lui quelques-uns de nos freres, pour s'informer ſoigneuſement s'il avoit toutes les voix, & ſi cette élection s'étoit faite moïennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du Roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s'étoit bien paſſé, nous avons conſeillé à nôtre frere de conſentir à l'élection, & ne ſe pas ſouſtraire à l'ordre de Dieu: car nous craignions, que quelqu'un ne vînt à la traverſe s'ingerer par ſimonie. Quant au défaut de ſon âge, nous lui avons conſeillé de garder les interſtices convenables dans ſa promotion aux ordres; & cependant de vous demander diſpenſe de ce qui pourroit manquer à la regularité de ſon ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous; & de nous preſcrire vous-même comment cette affaire peut être terminée à vôtre ſatisfaction. Ce témoignage d'Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce Prélat s'étoit plus declaré contre Bertrade.

Le Pape étant donc à Montpellier, & aïant

Livre foixctnte-quntriéme. f%7 Ÿenir devant lui les chanoines de Paris : fçavoir ^ ^ le doïen, le chantre 8c un archidiacre , qui ju- ‘ " rerent au nom de tous , que dans l’élection de Guillaume il n’y avoit eu ni crainrc du Roi, ou de la prétendue Reine , ni fimonie. Ceft pourquoi il ordonna de la part du Pape à Richer Archevêque de Sens , de le facrer avant la Paint Remi : lui permettant de porter le pallium en cette ceremonie, quoique î’ufagc lui en fût interdit, à caufe de ion refus de Pc Poumettrc à la primatic de Lion. Cet ordre fut exécuté , dans le tems marqué Guillaume fut Pacré Evêque de Paris. Le Pape étoit à NiPmes au commencement X S: xvir. de Juillet , 8c y célébra le concile qu’il avoit in- de diqué pour être tenu à Arles. Il y étoit a flirté quatre Cardinaux : Gautier Evêque d’Albane, Spicil.eu Grégoire de Pavie, Jean Diacre , Albert Prêtre. ?• *34» Entre les Evêques on marque Daibcrt Archevêque de PiPc , Hugues de Lion , Amat de Bourdeaux , Bernard de Tolede , Hugues de Befançon , Brunon Evêque de Segni 8c Bertrand de NiPmes. Ce concile fit Peize canons , qui ne font la plupart que ceux de Clermont , que le Pape confirma 8c publia dans tous les conciles qu’il tint enfuite. Le plus fingulier du concile de Nil- mes , eft celui qui maintient les moines dans le droit d’exercer les fonctions facerdotales : c’eft en. $•. «me, le même mot pour mot qui eft attribué au Pa-A l6' 8pe Boniface IV. par Paint Pierre Damien , dans xx^ÿ,^'w# un traité où il foûtient ce droit des moines , 8c 4. p. Dam. on rapporte ce decret au concile de Rome de »?«p. l’an 610. mais le ftile convient mieux au tems XXVI11, d’Urbain II. Voici la fubftance de ce decret. Quelques ignorans pouflcz d’un zele amer af- C*n, ». furent , que les moines qui font morts au monde , Pont indignes des fonctions facerdotales,. . & ne peuvent donner ni la penitence , ni le B b 6 baptêDigitized by Google

venir devant lui les chanoines de Paris : ſçavoir le doïen, le chantre & un archidiacre, qui jurerent au nom de tous, que dans l'élection de Guillaume il n'y avoit eu ni crainte du Roi, ou de la prétendue Reine, ni ſimonie. C'eſt pourquoi il ordonna de la part du Pape à Richer Archevêque de Sens, de le ſacrer avant la ſaint Remi : lui permettant de porter le pallium en cette ceremonie, quoique l'uſage lui en fût interdit, à cauſe de ſon refus de ſe ſoumettre à la primatie de Lion. Cet ordre fut executé, & dans le tems marqué Guillaume fut ſacré Evêque de Paris. AN. 1096. *Id. epiſt. 54.*

XXXVII. Concile de Niſmes. *to. X. p. 605. Spicil. to. 4. p. 234.*

Le Pape étoit à Niſmes au commencement de Juillet, & y celebra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit aſſiſté de quatre Cardinaux : Gautier Evêque d'Albane, Gregoire de Pavie, Jean Diacre, Albert Prêtre. Entre les Evêques on marque Daïbert Archevêque de Piſe, Hugues de Lion, Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede, Hugues de Beſançon, Brunon Evêque de Segni & Bertrand de Niſmes. Ce concile fit ſeize canons, qui ne ſont la plûpart que ceux de Clermont, que le Pape confirma & publia dans tous les conciles qu'il tint enſuite. Le plus ſingulier du concile de Niſmes, eſt celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions ſacerdotales : c'eſt le même mot pour mot qui eſt attribué au Pape Boniface IV. par ſaint Pierre Damien, dans un traité où il ſoûtient ce droit des moines, & on rapporte ce decret au concile de Rome de l'an 610. mais le ſtile convient mieux au tems d'Urbain II. Voici la ſubſtance de ce decret.

to. 5. conc. p. 1618. Sup. liv. XXXVII. n. 4. P. Dam. opuſc. XXVIII.

Quelques ignorans pouſſez d'un zele amer aſ- *Can. 2.*

 baptême ou l’abfolution : mais ils fe trompent: autrement faint Grégoire étant moine ne ferait pas monté fur le faint Siégé , 8c fon difciple faint Auguftin l’Apôtre des Anglois , faint Martin , & tant d’autres Saints qui étoient moines , n’auroient pas été élevez à l’épifcopat. Aufli faint Benoît n’a point fait aux moines de telle défenfe : il a dit feulement , qu’ils ne dévoient point fe mêler d’affaires temporelles. Ce qui eft étroitement défendu aux chanoines aufli bien qu’aux moines, puifque les uns & les autres font morts aux monde. Les uns 8c les autres font femblables aux Anges , puijqu’ils annoncent les ordres de Dieu,: mais les moines reflêmblent aux Séraphins , dont leur habit reprefcn te les fix aîles : deux par le capuce , deux par les manches , deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront, les moines fur ce fujet , foient reprimez par l’autorité facerdotale. Des hommes , qui ont quitté le monde pour mener une vie apoftolique , doivent avoir plus de pouvoir de délier les pcchez que les Prêtres feculicrs j 8c font plus dignes de prêcher , de baptifer, de donner la communion & d’impofèr la pénitence : c’eft pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions. Ceux que ce decret traite d’ignorans , auraient pû répondre , que les anciens, en diftinguant l’état des moines de celui des clercs , ne nioient pas , que l’on ne trouvât fouvent entre les moines des fujcts dignes de la clericature & même de l’épifcopat : mais alors ils changeoient d’état , 8c quittant leurs folitudes ils rentraient dans le commerce des autres fidèles , pour le fervice de l’Eglife : confervant toutefois les fàintés pratiques de la vie monaftique , autant que leurs fondions le permettoient. Ce qui paroiffoit nouveau ôç contraire aux anciennes maximes,

AN.1096. baptême ou l'abſolution : mais ils ſe trompent : autrement ſaint Gregoire étant moine ne ſeroit pas monté ſur le ſaint Siege, & ſon diſciple ſaint Auguſtin l'Apôtre des Anglois, ſaint Martin, & tant d'autres Saints qui étoient moines, n'auroient pas été élevez à l'épiſcopat. Auſſi ſaint Benoît n'a point fait aux moines de telle défenſe : il a dit ſeulement, qu'ils ne devoient point ſe mêler d'affaires temporelles. Ce qui eſt étroitement défendu aux chanoines auſſi bien qu'aux moines, puiſque les uns & les autres ſont morts aux monde. Les uns & les autres ſont ſemblables aux Anges, puiſqu'ils annoncent les ordres de Dieu : mais les moines reſſemblent aux Seraphins, dont leur habit repreſente les ſix aîles : deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines ſur ce ſujet, ſoient reprimez par l'autorité ſacerdotale.

§. 3. Des hommes, qui ont quitté le monde pour mener une vie apoſtolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les pechez que les Prêtres ſeculiers ; & ſont plus dignes de prêcher, de baptiſer, de donner la communion & d'impoſer la pénitence : c'eſt pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions.

Ceux que ce decret traite d'ignorans, auroient pû répondre, que les anciens, en diſtinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas, que l'on ne trouvât ſouvent entre les moines des ſujets dignes de la clericature & même de l'épiſcopat : mais alors ils changeoient d'état, & quittant leurs ſolitudes ils rentroient dans le commerce des autres fidéles, pour le ſervice de l'Egliſe : conſervant toutefois les ſain-

Livre foixante-quatrirme mes , c’cft que des moines demeurant dans leurs . ^ monafteres eu fient la liberté d’exercer toutes AN-I°9 • les fonctions ccclcfiaftiques , même à l’égard des feculiers ; 8c c’eft toutefois ce qu’Urbain II. femble autorifer. En ce même concile le Roi Chr. M*lPhilippe aiant fait latisfattion au Pape , 8c pro- !f*c- p ai j. mis de quitter Bertrade, fut abfous de l’excomDe Nifmes le Pape retournant en Italie, paf- xx\vitî. fa à Paint Gilles , à Avignon , à Vienne : où il '^uct ordonna de mettre dans une Egiife les reliques t(^ne‘ ^n* de faint Antoine. Voici comment on dit qu’el- France, les avoient été apportées en France'. Joilelin *p. Seigneur de la Mote-Saint-Didier en Viennois ‘7* ^ alla à Jcrufalem pour accomplir un vœu de fon^.. Jfi. ’ pere , êc au retour paflâ. à C. P. où il fût bien reçu de l’empereur , êc gagna fes bonnes grâces. Il viiltoit fouvent une ancienne Eglilé, où l’on *•. "BaiSet, croïoit avoir le corps de faint Antoine, fans que *7* Jan"> l’oh fçache comment il avoit été apporté d’A- ’ lcxandrie à C. P. JolTelin voïant que cette Eglifè étoit en un lieu prefque abandonné , 8c les Eccleiîaftiqucs qui la fervoient très-pauvres : leur perfuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode 8c agréable, 8c où la relique ferait plus honorée. Il obtint la permiflion de l’empereur, 8c empdrta ainfi le corps de faint Antoine. Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt ; 8c en attendant il le portoit par tout avec lui , même à la guerre. Enfuite il refolut de bâtir une Ëgliiè de faint Antoine dans fa terre de la Mote : mais après en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, 8c mourut fubitement fans enfans. Guigues-Didierfon parent lui fucccda , 8c continua de faire porter par tout avec lui la châfiè de faint Antoine, par - U Digitized by Googl

mes, c'eſt que des moines demeurant dans leurs monaſteres, euſſent la liberté d'exercer toutes les fonctions eccleſiaſtiques, même à l'égard des ſeculiers; & c'eſt toutefois ce qu'Urbain II. ſemble autoriſer. En ce même concile le Roi Philippe aïant fait ſatisfaction au Pape, & promis de quitter Bertrade, fut abſous de l'excommunication. AN. 1096. *Chr. Malſac. p. 213. Bertold. an. 1096.*

De Niſmes le Pape retournant en Italie, paſſa à ſaint Gilles, à Avignon, à Vienne: où il ordonna de mettre dans une Egliſe les reliques de ſaint Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Joſſelin Seigneur de la Mote-Saint-Didier en Viennois alla à Jeruſalem pour accomplir un vœu de ſon pere, & au retour paſſa à C. P. où il fût bien reçû de l'empereur, & gagna ſes bonnes graces. Il viſitoit ſouvent une ancienne Egliſe, où l'on croïoit avoir le corps de ſaint Antoine, ſans que l'on ſçache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à C. P. Joſſelin voïant que cette Egliſe étoit en un lieu preſque abandonné, & les Eccleſiaſtiques qui la ſervoient très-pauvres: leur perſuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode & agréable, & où la relique ſeroit plus honorée. Il obtint la permiſſion de l'empereur, & emporta ainſi le corps de ſaint Antoine. XXXVIII. Reliques de S. Antoine en France. *Falcon. ap. Boll. 17. Jann. to. 2. p. 152.* *v. Baillet, 17. Jann. n. 13.*

Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt; & en attendant il le portoit par tout avec lui, même à la guerre. Enſuite il reſolut de bâtir une Egliſe de ſaint Antoine dans ſa terre de la Mote: mais après en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, & mou-

fço Hijîoirt Ecclefajlique. .. . la confiance qu’il y avoit. Mais le Pape Urbain If. N,I°^ ' pafïânt par le Viennois, trouva indécent que ce faint corps fût entre les mains d’hommes laïques & portans les armes. G’èft pourquoi aïant pris connoiflànce de l’affaire , il défendit à Gui-gues-Didier fous peine d’excommunication d’en ufer ainfi à l’avenir , 8c lui ordonna de mettre au plutôt le corps de faint Antoine en- quelque lieu faint. Guigues refolut donc d’achever l’Eglife commencée par J'oflèlin ; 8c en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, fous une petite chapelle qu’il fit bâtir à lai légère. Il y mit des feculiers , pour recevoir les obligations des fidèles , 8c les emploïer au bâtiment de l’Eglife; Mais quelques années après il y fit venir des moines du monaftere de Montmajour , 8c la nouvelle Eglife devint un prieuré de Benediéfins. Tels furent les commencemens du culte de faint Antoine en Viennois. XXXIX. Jean Evêque d’Orléans étant mort , Raoul Sanâion fon frere Archevêque de Tours , voulut faire d’Orne an». ®^re Pour fucceder Jean archidiacre de la mêG*U. ar. me Eglïfe : mais la plus grande partie du clerto.i.p. 24r.gé élût le doïen Sanction ou Sanfon. Ceux qui lui étoient oppofez, écrivirent à Ives de Chartres, qu’il avoit été élû par fimonie 8c par la puiffance-feculiere. Sur quoi Ives l’exhorta- à fe retirer , s’il fe fentoit coupable , 8c ne fonger •fi'.qu’à finir fes jours en paix : car il étoit fort âgé. "Mais étant depuis mieux informé , il foûtint l’élèéfion de Sanétion , 8c en écrivit ainfi à Hugues Archevêque de Lion, conjointement avec Guillaume de Paris 8c Gautier de Meaux.ff-fï- Après la mort de Jean Evêque d’Orléans , ’ l’Archevêque de Tours avec quelques-uns des 'amis du défunt 8c des fiens, s’eit efforcé par des cabales fecretes , de donner l’évêché', du confentcmcnt du Roi y à un archidiacre nommé

la confiance qu'il y avoit. Mais le Pape Urbain II.
An. 1096. paſſant par le Viennois, trouva indécent que ce ſaint corps fût entre les mains d'hommes laïques & portans les armes. C'eſt pourquoi aïant pris connoiſſance de l'affaire, il défendit à Guigues-Didier ſous peine d'excommunication d'en uſer ainſi à l'avenir, & lui ordonna de mettre au plûtôt le corps de ſaint Antoine en quelque lieu ſaint. Guigues reſolut donc d'achever l'Egliſe commencée par Joſſelin; & en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, ſous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la legere. Il y mit des ſeculiers, pour recevoir les obligations des fidéles, & les emploïer au bâtiment de l'Egliſe. Mais quelques années après il y fit venir des moines du monaſtere de Montmajour, & la nouvelle Egliſe devint un prieuré de Benedictins. Tels furent les commencemens du culte de ſaint Antoine en Viennois.

XXXIX. Sanction Evêque d'Orleans.

Jean Evêque d'Orleans étant mort, Raoul ſon frere Archevêque de Tours, voulut faire élire pour lui ſucceder Jean archidiacre de la même Egliſe: mais la plus grande partie du clergé élut le doïen Sanction ou Sanſon. Ceux qui lui étoient oppoſez écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élû par ſimonie & par la puiſſance ſeculiere. Sur quoi Ives l'exhorta à ſe retirer, s'il ſe ſentoit coupable, & ne ſonger qu'à finir ſes jours en paix: car il étoit fort âgé. Mais étant depuis mieux informé, il ſoûtint l'élection de Sanction, & en écrivit ainſi à Hugues Archevêque de Lion, conjointement avec Guillaume de Paris & Gautier de Meaux.

Gall. Chr. to. 2. p. 245.

epiſt. 51.

p. 54. Après la mort de Jean Evêque d'Orleans, l'Archevêque de Tours avec quelques-uns des

Livrt foixante-quntri éme . fpi mé Jean , qui n’a ni l’âge , ni la fcience , ni la JQ , maturité des mœurs convenables à cette place ;• y 8c que l’on accufe au contraire d’une familiarité honteufe avec l’Evêque défunt , 8c avec quelquesuns de ceux qui défirent le faire Evêque. La plus grande & la plus faine partie du clergé , voulant éviter les oppreflions qu’ils avoient fouffertes du. tems du défunt Evêque : a élu , du confentement du Roi , Sanction doïen de la même Eglife , homme grave , comme vous fçavez, par fon âge fie par fes mœurs. Ils nous ont prié de la part de l’ Archevêque de Sens , d’aller le facrer à Château- Landon r mais nous l’avons refufe , à caufe que cet Archevêque rejette la primatie de Lion 8c eft interdit par le faint Siégé. Cependant les adverfaires de Sanction fc font oppofez à fon facrc , l’accufant de , fimonic 8c de brigue ; mais ils ne font point ■ venus à Chartres , où nous leur avions donné ; jour pour foûtenir leur accufation ; 8c Sanction s’en eft purgé par ferment lui feptiéme. C’cft pourquoi nous l’avons facré , après qu’il vous- a promis obéiflânee , 8c nous l’avons envoie à fon Eglife où il a été reçu avec toute forte de foumiflion , fans contradiction de perfonne. Par une autre lettre d’Ives de Chartres, il pâ- tfi^rj*roît que Sanction , le jour de fon entrée à Orléans , délivra un clerc de prifon, fuivant la coû•- tume de la ville , comme il le dit expreffément j , & cette coutume y dure encore. Cependant les pèlerins , qui s’étoient c roi fez XL. • pour faire le voiage de Jerufalem , commen- ^es - çoienrà marcher de toutes parts. Les principaux étoient Hugues furnomme le Grand ffere du'i*c. 17. : Roi de France , 8c Comte de Vermandois par ià femme : Robert Duc de Normandie furnommé Courte-hcufc , frere du Roi d’Anglec terre : Etienne- Surnommé Henri Comte de ... Blois , Digitized by Google

mé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la ſcience, ni la maturité des mœurs convenables à cette place; & que l'on accuſe au contraire d'une familiarité honteuſe avec l'Evêque défunt, & avec quelques-uns de ceux qui deſirent le faire Evêque. La plus grande & la plus ſaine partie du clergé, voulant éviter les oppreſſions qu'ils avoient ſouffertes du tems du défunt Evêque : a élû, du conſentement du Roi, Sanction doïen de la même Egliſe, homme grave, comme vous ſçavez, par ſon âge & par ſes mœurs. Ils nous ont prié de la part de l'Archevêque de Sens, d'aller le ſacrer à Château-Landon : mais nous l'avons refuſé, à cauſe que cet Archevêque rejette la primatie de Lion & eſt interdit par le ſaint Siege. Cependant les adverſaires de Sanction ſe ſont oppoſez à ſon ſacre, l'accuſant de ſimonie & de brigue; mais ils ne ſont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour ſoûtenir leur accuſation; & Sanction s'en eſt purgé par ſerment lui ſeptiéme. C'eſt pourquoi nous l'avons ſacré, après qu'il vous a promis obéïſſance, & nous l'avons envoïé à ſon Egliſe où il a été reçû avec toute ſorte de ſoumiſſion, ſans contradiction de perſonne. AN. 1096.

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de ſon entrée à Orleans, délivra un clerc de priſon, ſuivant la coûtume de la ville, comme il le dit expreſſément; & cette coûtume y dure encore. *epiſt. 53.*

XL. Voïage des croiſez. *Guill. Tyr. l. c. 17.*

Cependant les pelerins, qui s'étoient croiſez pour faire le voïage de Jeruſalem, commençoient à marcher de toutes parts. Les principaux étoient Hugues ſurnommé le Grand frere du Roi de France, & Comte de Vermandois par

_____ ft>i Hijioife ’Ecclefia.fliqut. . Blois , de Chartres 8c de Troïes : Raimond H.jopo. Comte de Touloufe 8c de faint Gilles. Godefroi Duc de Lorraine , avec fes freres Baudouin 8c Euftache ; 8c Baudouin du Bourg leur coufin fils du Comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres Seigneurs, 8c une infini#. 16. té d’autre nobleflè. Il y eut des Evêques , entre autres Adhemar du Pui légat pour la croi- fade , 8c Guillaume Evêque d’Orange , quantité de prêtres 8c d’autres clercs , quantité d’Abbez 8c de moines ; 8c même des reclus qui fortoient de leurs cellules. Ce mouvement fut lî grand , qu’il entraînoit le petit peuple, 8c jufques aux femmes 8c aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des Seigneurs croifez, pour les accompagner, avec promefTe de les fervir £c leur obéir. Ils s’emprefloient à qui partiroit le premier 8c feroit Otdiric. Ht. plus promptement fes préparatifs. Les Seigneurs IX. p. 7&0. vendoient ou engageoient leurs châteaux 8c leurs terres , même à vil prix : chacun quittoit ce qu’il avoit dè plus cher, femmes, enfans, pere , mere : les voleurs même 8c les fcelerats confeffoient leurs pechez , 8c cherchoient à les expédier par la guerre fainte. Ilefl: vrai que tous les croifez n’étoient pas animez du même zele. Quelques-uns s’engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis : d’autres par honneur , pour n’être pas eftimez poltrons ; les uns par legereté , les autres par intérêt , pour éviter les pourfuites de leurs créanciers. VertoU. Plufieurs moines quittoient leur habit pour 0n~ '-g9?', porter les armes ;• 8c quantité de femmes fui,1. voient les croifez en habit d hommes , 8c s a* bandon noient à eux. Le premier qui partit fut Gautier Sans-avoir , homme noble 8c brave , mais dont le furnom fait voir qu’il n’étoit pa* " riche. 11 fc mit en chemin le huitième de Mars

Blois, de Chartres & de Troïes : Raimond
AN. 1096. Comte de Toulouſe & de ſaint Gilles. Godefroi Duc de Lorraine, avec ſes freres Baudouin & Euſtache ; & Baudouin du Bourg leur couſin fils du Comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres Seigneurs, & une infini-
c. 16. té d'autre nobleſſe. Il y eut des Evêques, entre autres Adhemar du Pui legat pour la croiſade, & Guillaume Evêque d'Orange, quantité de prêtres & d'autres clercs, quantité d'Abbez & de moines ; & même des reclus qui ſortoient de leurs cellules.

Ce mouvement fut ſi grand, qu'il entraînoit le petit peuple, & juſques aux femmes & aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des Seigneurs croiſez, pour les accompagner, avec promeſſe de les ſervir & leur obéïr. Ils s'empreſſoient à qui partiroit le premier & feroit
Orderic. lib. IX. p. 720. plus promptement ſes préparatifs. Les Seigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux & leurs terres, même à vil prix : chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femmes, enfans, pere, mere : les voleurs même & les ſcelerats confeſſoient leurs pechez, & cherchoient à les expedier par la guerre ſainte. Il eſt vrai que tous les croiſez n'étoient pas animez du même zele. Quelques-uns s'engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis : d'autres par honneur, pour n'être pas eſtimez poltrons ; les uns par legereté, les autres par interêt, pour éviter les pourſuites de leurs créanciers.
Bertold. an. 1096. Guill. 1. c. 18. Pluſieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes ; & quantité de femmes ſuivoient les croiſez en habit d'hommes, & s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit fut

Livre foixante-quatrléme. f 9 3 Mars 1096. conduifant une grande multitude ^ de gens de pied , 8c pafla par l'Allemagne 8c > la Hongrie jufques à .C. P. Il fut fuivi de près par Pierre l'Ermite , avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramaflez de differentes nations en France 8c en Allemagne. Ainfi plufieurs autres troupes partirent pendant FMtr. t, le même été , deptlts le mois de Mars jufques au1mois-d'Oétobre. Pierre l'Ermite fut fuivi d'un G- 17* Prêtre Allemand nommé Godefcalc avec quinze mille hommes , mais fi mal difciplincz , qu'ils ne pafferent pas la Hongrie , 8c y furent taillez en pièces. , y,, Peu de tems après fuivit une autre troupe de ^ gens de pied au nombre d'environ deux cens facrel, rilille, fans chef 8c fans difeipline, quoiqu'il eût quelques nobles avec eux : mais ils ne leur obéïflôient point , 8c fe donnoient toute forte de licence. Ils s'aviferent de fe jetter fur les ifuifs , qu'ils rencontrèrent dans toutes les viles où ils pafloient -, 8c de mafiàcrcr cruellement ces malheureux, qui n'étoient point fur leur» gardes ; ce qu'ils firent principalement à Cologne 8c à Mayence : où un Comte nommé Emicon fe joignit à eux , les encourageant à ces crimes. A Spire , les Juifs fe réfugièrent dans 'BerttU, le palais du Roi , 8c fe défendirent par le fe- I0S6* cours de l'Evêque Jean, qui fit enfuite mourir quelques Chrétiens pour ce fujet , étant gagné par l'argent des Juifs. A Wormes les Juifs pourfuivis par les Chrétiens, allèrent trouver l'Evêque , qui ne leur promit de les fauver , qu'à condition qu'ils reccvroient le baptême. Ils de* mandèrent du tems pour délibérer : 8c auflfi-tôt entrant dans la chambre de l'Evêque , tandis que les Chrétiens attendoient dehors leur réponfe, ils fe tuerent eux-mêmes. _ A Trêves les Juifs votant approcher les croi- j ^ fez , j.j 6. Digitized by Google

Mars 1096. conduiſant une grande multitude de gens de pied, & paſſa par l'Allemagne & la Hongrie juſques à C. P. Il fut ſuivi de près par Pierre l'Ermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramaſſez de differentes nations en France & en Allemagne. Ainſi pluſieurs autres troupes partirent pendant le même été, depuis le mois de Mars juſques au mois d'Octobre. Pierre l'Ermite fut ſuivi d'un Prêtre Allemand nommé Godeſcalc avec quinze mille hommes, mais ſi mal diſciplinez, qu'ils ne paſſerent pas la Hongrie, & y furent taillez en pieces. AN. 1096. *Falcher. c. 2. G. c. 27.*

XLI. Juifs maſſacrez. *c. 29.*

Peu de tems après ſuivit une autre troupe de gens de pied au nombre d'environ deux cens mille, ſans chef & ſans diſcipline, quoiqu'il y eût quelques nobles avec eux : mais ils ne leur obéiſſoient point, & ſe donnoient toute ſorte de licence. Ils s'aviſerent de ſe jetter ſur les Juifs, qu'ils rencontrerent dans toutes les villes où ils paſſoient; & de maſſacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point ſur leurs gardes; ce qu'ils firent principalement à Cologne & à Mayence : où un Comte nommé Emicon ſe joignit à eux, les encourageant à ces crimes. A Spire, les Juifs ſe refugierent dans le palais du Roi, & ſe défendirent par le ſecours de l'Evêque Jean, qui fit enſuite mourir quelques Chrétiens pour ce ſujet, étant gagné par l'argent des Juifs. A Wormes les Juifs pourſuivis par les Chrétiens, allerent trouver l'Evêque, qui ne leur promit de les ſauver, qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demanderent du tems pour déliberer : & auſſi-tôt entrant dans la chambre de l'Evêque, tandis que *Bertold.* 1096.

tâfloire EcclefîaJIiqM'. A* 1006 ^cz ’ (îuc^ucs*uns d’entre eux prirent leurs eflfans 8c leur enfoncèrent le couteau dans le ventre, difant qu’ils vouloient les envoïer dans le - fèin d’ Abraham , plûtôt que de les expofer aux infultes des Chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes montèrent fur le bord de la rivière : 8c a'rant empli de pierres leur fein 8c leurs manches , fe précipitèrent au fonds de l’eau. Les autres , qui vouloient conferver leur vie, • prirent avec eux leurs enfans 8c leurs biens, 8c fe retirèrent au palais , qui étoit un lieu de franchife 8c la demeure de l’Archevêque Egilbert. Ils lui demandèrent avec larmes fa protection , 8c lui profitant de l’occafion , les exhorta à fc convertir , leur reprefentant -, qu’il* s’étoient attirez cette pcrfecution par leurs péchez, principalement par leurs blafphê mes contre Jésus-Christ 8c fa fainte Mere ; 8c leur promettant de les mettre en fureté , s’ils recevaient le baptêmeAlors leur Rabin nommé Michée , pria l’ Archevêque de les inftruire de la Foi chrétienne, ce qu’il fit , leur expliquant fommairement le Symbole. Michée dit enfuite; Je protefte devant Dieu , que je croi ce que vous venea de dire , je renonce au Judaïfme ; 8c j’aurai foin de m’inftruire plus à loifir de ce que je n’entens pas bien encore. Baptifez-nous feulement , pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourfüivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L’Archevêque baptifa donc Michée 8c lui donna fon nom- , 8c les prêtres qui étoient prefens baptiferent les autres : mais il n’y eut que le Rabin qui perfevera dans la Foi , tous les autres apoftafierent l’année fuivante. XLir. Le Pape étoit rentré en Italie , 8c avoit celeLe Pape foré à Mortare près de Pavie la fête de l’exaltaepJ^‘ tion de la fainte Croix, Comme il étoit près de Cér/f. t,t* Lu

An. 1096. ſez, quelques-uns d'entre eux prirent leurs enfans & leur enfoncerent le couteau dans le ventre, diſant qu'ils vouloient les envoïer dans le ſein d'Abraham, plûtôt que de les expoſer aux inſultes des Chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes monterent ſur le bord de la riviere: & aïant empli de pierres leur ſein & leurs manches, ſe précipiterent au fonds de l'eau. Les autres, qui vouloient conſerver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & ſe retirerent au palais, qui étoit un lieu de franchiſe & la demeure de l'Archevêque Egilbert. Ils lui demanderent avec larmes ſa protection, & lui profitant de l'occaſion, les exhorta à ſe convertir, leur repreſentant, qu'ils s'étoient attirez cette perſecution par leurs pechez, principalement par leurs blaſphêmes contre JESUS-CHRIST & ſa ſainte Mere; & leur promettant de les mettre en ſureté, s'ils recevoient le baptême.

Alors leur Rabin nommé Michée, pria l'Archevêque de les inſtruire de la Foi chrétienne, ce qu'il fit, leur expliquant ſommairement le Symbole. Michée dit enſuite; Je proteſte devant Dieu, que je croi ce que vous venez de dire, je renonce au Judaïſme; & j'aurai ſoin de m'inſtruire plus à loiſir de ce que je n'entens pas bien encore. Baptiſez-nous ſeulement, pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourſuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'Archevêque baptiſa donc Michée & lui donna ſon nom, & les prêtres qui étoient preſens baptiſerent les autres: mais il n'y eut que le Rabin qui perſevera dans la Foi, tous les autres apoſtaſierent l'année ſuivante.

Livre foixmte-c^uatriéme. j^f Luques , une troupe de pèlerins François le ^ rencontra , conduite par Robert Duc de Normandie 8c Etienne Comte de Blois. Ces deux Seigneurs 8c ceux de leur fuite qui le voulurent, parlèrent au Pape; 8c aïant reçu fa bénédiction , ils allèrent à Rome. Etant entrez, dans l'Eglifc de faint Pierre , ils trouvèrent des gens de l'Antipape Guibert , qui l'épée à la main s'emparaient des offrandes que l'on mettoit fur l'autel ; d'autres montez fur les poutres qui traverfoient l'Eglife , en jettoient des pierres fur les pèlerins profternez en oraifon. Car fi-tôt au'ils voïoient quelqu'un fidèle au Pape Urbain, s le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette Eglife des gens du Pape , qui la lui gardoient fidèlement. Les pèlerins affllf ez de ces crimes , mais n'y pouvant rcmeier, fe contentèrent de fouhaiter que Dieu en -fît la vengeance. Plufieurs entr'eux manquant -de courage , ne pafferent pas Rome , 8c retournèrent chez eux : les autres traverferent la Campanie 8c la Poüille 8c arrivèrent à Bari , où aïant fait leurs prières à faint Nicolas , ils croïoient - s'embarquer auffi-tôt : mais la faifon n'y étant . plus propre , on les obligea de demeurer ; 8c le Duc de Normandie alla paffer l'hiver en Calabre avec lès compatriotes. Toutefois le Comte de - Flandre trouva moïen de paffer la mer avec fa ■ troupe. Alors plufieurs des plus pauvres ou des plus timides , craignant la difette à venir , vendirent leurs armes , reprirent leurs bourdons de pèlerins 8c retournèrent à leurs maifons : dequoi ils furent fort blâmez. Sur la fin de cette année 1096. l'indi&ion cinquième étant commencée , Roger Comte de Sicile 8c de Calabre voulant rétablir l'Eglife de Squillace , après la mort de l'Evêque Theodorequi étoit Grec : rcfolut d'y mettre un Evêque Latin,.

Luques, une troupe de pelerins François le rencontra, conduite par Robert Duc de Normandie & Etienne Comte de Blois. Ces deux Seigneurs & ceux de leur ſuite qui le voulurent, parlerent au Pape; & aïant reçû ſa benediction, ils allerent à Rome. Etant entrez dans l'Egliſe de ſaint Pierre, ils trouverent des gens de l'Antipape Guibert, qui l'épée à la main s'emparoient des offrandes que l'on mettoit ſur l'autel : d'autres montez ſur les poutres qui traverſoient l'Egliſe, en jettoient des pierres ſur les pelerins proſternez en oraiſon. Car ſi-tôt qu'ils voïoient quelqu'un fidéle au Pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette Egliſe des gens du Pape, qui la lui gardoient fidélement. Les pelerins affligez de ces crimes, mais n'y pouvant remedier, ſe contenterent de ſouhaiter que Dieu en fît la vengeance. Pluſieurs entr'eux manquant de courage, ne paſſerent pas Rome, & retournerent chez eux : les autres traverſerent la Campanie & la Poüille & arriverent à Bari, où aïant fait leurs prieres à ſaint Nicolas, ils croïoient s'embarquer auſſi-tôt : mais la ſaiſon n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer; & le Duc de Normandie alla paſſer l'hiver en Calabre avec ſes compatriotes. Toutefois le Comte de Flandre trouva moïen de paſſer la mer avec ſa troupe. Alors pluſieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la diſette à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pelerins & retournerent à leurs maiſons : dequoi ils furent fort blâmez. AN. 1096.

Sur la fin de cette année 1096. l'indiction cinquiéme étant commencée, Roger Comte de

fç6 Hijloire Ecclejîa/lique. An 1006 Latin, par le confeil de tous les Evêques de Silt*l. iac. c'^e & de quelques-uns de Calabre , entr'autres *». j./ j91.de Saxon Evêque de Caflane , vicaire du Pape; 8c de l'avis aufli de faint Bruno 5c de Landuin Ion compagnon , qui s'étoient établis en ce dioceiè. La raifon de ce changement eft qu'il y avoit dans le pais grand nombre de Normans 8c d'autres Chrétiens latins. Le Comte Roger choifit donc pour premier Evêque latin de Squillace, Jean de Nicephore , chanoine 8c doien de l'Eglife de Milet en Calabre ; 8c marqua l'étendue de fon diocefe , lui donnant toute jurifdi&ion fur les Grecs 8c fur les Latins , particulièrement fur les prêtres Grecs 8c leurs enfans. . La Comtelfc Mathilde vint au-devant du Pape 8c le conduifit jufques à Rome , où il rentra comme en triomphe, 8c y célébra folemnellemcnt la fête de Noël avec fes Cardinaux. Il ne reftoit plus aux Guibertins que le château faint Ange-, prefque tout le refte de Rome étoit fournis au Pape , par les fecours de# croifés , qui s'y trouvèrent en fi grand nombre , qu'ils furent obligez de camper. Le Roi Henri fut aufii chafle de Lombardie par les troupes de la Comteflè Mathilde , 8c réduit à fe retirer en Allemagne. XLIII. Bernard Archevêque de Tolede s'étoit croifé d^Efk Pour paiTer à la Terre fainte ; 8c aïant recomtW(T<?.r/mandé au clergé du pais le gouvernement de Ion Eglife , . il s'étoit mis en chemin. Mais à peine eut- il fait trois journées , que les clercs de Tolede s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais , élurent un autre Archevêque, 8c chafferent les domeftiqucs de Bernard , qui l'aïant promptement fuivi , lui dirent ce qui s'étoit pafle. Il revint , dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élu ; 8c mit dans l'Eglifc de Tolede des mornes de faint Fagon, Digitized by Gcfi ■>

AN. 1096. Latin, par le conſeil de tous les Evêques de Sicile & de quelques-uns de Calabre, entr'autres de Saxon Evêque de Caſſane, vicaire du Pape; & de l'avis auſſi de ſaint Bruno & de Landuin ſon compagnon, qui s'étoient établis en ce dioceſe. La raiſon de ce changement eſt qu'il y avoit dans le païs grand nombre de Normans & d'autres Chrétiens latins. Le Comte Roger choiſit donc pour premier Evêque latin de Squillace, Jean de Nicephore, chanoine & doïen de l'Egliſe de Milet en Calabre; & marqua l'étendue de ſon dioceſe, lui donnant toute juriſdiction ſur les Grecs & ſur les Latins, particulierement ſur les prêtres Grecs & leurs enfans.

Ital. Sac. to. 9. p 591.

La Comteſſe Mathilde vint au-devant du Pape & le conduiſit juſques à Rome, où il rentra comme en triomphe, & y celebra ſolemnellement la fête de Noël avec ſes Cardinaux. Il ne reſtoit plus aux Guibertins que le château ſaint Ange, preſque tout le reſte de Rome étoit ſoumis au Pape, par les ſecours des croiſés, qui s'y trouverent en ſi grand nombre, qu'ils furent obligez de camper. Le Roi Henri fut auſſi chaſſé de Lombardie par les troupes de la Comteſſe Mathilde, & réduit à ſe retirer en Allemagne.

XLIII. Egliſe d'Eſpagne.

Bernard Archevêque de Tolede s'étoit croiſé pour paſſer à la Terre ſainte; & aïant recommandé au clergé du païs le gouvernement de ſon Egliſe, il s'étoit mis en chemin. Mais à peine eut-il fait trois journées, que les clercs de Tolede s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre Archevêque, & chaſſerent les domeſtiques de Bernard, qui l'aïant promptement ſuivi, lui dirent ce qui s'étoit

Roderic. VI. hiſt. c. 27.

Livre foixante- quatrième. fçj gon , pour la deflèrvir pendant fon abfence : . puis il continua fon chemin 8c vint à Rome. N-I097Mais le Pape Urbain le difpenfa de fon vœu , 8c lui défendit de pafler outre , 8c d'abandonner fon Eglife : qui étant nouvellement rétablie avoit , befoin de fa prefencc. Et revenant, Bernard pa (Ta par la France, où il choifit des hommes fçavans 8c vertueux 8c de jeunes gens dociles , qu'il emmena en Efpagne. De Moiflac il tira Girauld , qu'il fit premièrement chantre de l'Eglife de Tolede , puis Archevêque de Brague. De Bourges , Pierre, qu'il fit Archidiacre de Tolede , puis Evêque d'Ofma. D'Agen , il en tira quatre : Bernard , qu'il fit chantre de Tolede , puis Evêque de Siguença , 8c enfin Archevêque de Compoftelle. Pierre qui aïant été élevé dans l'Eglife de Tolede, fut Evêque de Segovie : un autre Pierre qui fut Evêque de Placentia 8c Raimond originaire de Salvetat , d'où l'Archevêque Bernard étoit luimême, 8c qui fut fon fuccêlfeur immédiat dans le fiege de Tolede. Il tira de Périgord Jcrôme, qu'il fit Evêque de Valence c mais cette ville aïant été peu après perdue par les Chrétiens , il le mit à Zamora , pour y faire les fondrions épifcopales, quoiqu'il n'y eut pas encore de fiege établi. Après la mort de Jerôme , il mit à Zamora pour premier Evêque titulaire , Bernard qu'il avoit amené du même pais. Enfin il amena du Limoufin , comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolede, Evêque de-Conimbre, puis Archevêquede Brague. C'eft ainfi que ij; France fournit des Evêques à l'Efpagne auifi-bien qu'à la Sicile , pour y rétablir la religion après - • l'oppreffion des Mufulmans. Cependant Pierre I. Roi d'Arragon : prit ^r* MalHeufca fur eux , après qu'ils l'eurent poffèdée/MC' ^ 11 +• plus de trois cens ans , 2c gagna une grande baDigitized by Google

gon, pour la deſſervir pendant ſon abſence : puis il continua ſon chemin & vint à Rome. Mais le Pape Urbain le diſpenſa de ſon vœu, & lui défendit de paſſer outre, & d'abandonner ſon Egliſe : qui étant nouvellement rétablie avoit beſoin de ſa preſence. AN. 1097.

Et revenant, Bernard paſſa par la France, où il choiſit des hommes ſçavans & vertueux & de jeunes gens dociles, qu'il emmena en Eſpagne. De Moiſſac il tira Girauld, qu'il fit premierement chantre de l'Egliſe de Tolede, puis Archevêque de Brague. De Bourges, Pierre, qu'il fit Archidiacre de Tolede, puis Evêque d'Oſma. D'Agen, il en tira quatre : Bernard, qu'il fit chantre de Tolede, puis Evêque de Siguença, & enfin Archevêque de Compoſtelle. Pierre qui aïant été élevé dans l'Egliſe de Tolede, fut Evêque de Segovie : un autre Pierre qui fut Evêque de Placentia & Raimond originaire de Salvetat, d'où l'Archevêque Bernard étoit lui-même, & qui fut ſon ſucceſſeur immediat dans le ſiege de Tolede. Il tira de Perigord Jerôme, qu'il fit Evêque de Valence : mais cette ville aïant été peu après perdue par les Chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiſcopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de ſiege établi. Après la mort de Jerôme, il mit à Zamora pour premier Evêque titulaire, Bernard qu'il avoit amené du même païs. Enfin il amena du Limouſin, comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolede, Evêque de Conimbre, puis Archevêque de Brague. C'eſt ainſi que la France fournit des Evêques à l'Eſpagne auſſi-bien qu'à la Sicile, pour y rétablir la religion après l'oppreſſion des Muſulmans. *Sup. n.* 13.

Cependant Pierre I. Roi d'Arragon : prit *Chr. Mal-*

 A , bataille à la mi-Novembre 1096. Le Pape yAN'I0^7-rétablit l'Evêqiie qui avoit été transféré à Jaca; 8c le jour de Pâque , cinquième d' Avril de l'année fuivante 1097. A mat Archevêque de Bourdeaux dédia la mofquée d'Heufca , pour en faire une Eglife. XLiv. En France , Richer Archevêque de Sens moupjimbertrut ^ ja £n mois ^ Decembre 1096. après que de avoir tenu ce liege près de trente-cinq ans. 6ens. Daimbert Vidame de la même Eglife, homme Chr. s. P. no|3ic conlideré , fut élu par tout le clergé 8e peuple pour lui fucceder : mais il demeura quatorze mois fans être facré, par l'oppofition de Hugues Archevêque de Lion , qui prétendoit que Daimbert lui devoit prêter ferment comme à fon Primat. Quoique cette élection eût été faite fans confulter les Evêques de la provinU». epij}. ce> ie clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier d'ordonner Prêtre Daimbert le jour de la Purification 1097; car il n'étoit que diacre : 8c de le facrer Evêque le dimanche fuivant. Mais ïves leur reprefenta , que fuivant les canons les ordinations ne fe dévoient faire qu'aux quatre-tems ; 8c qu'il avoit befoin de conférer avec fes confrères fur cette affaire , 8c avec l'élu même. Ainfi ion ordination fut remife au com* mencement du Carême. Surquoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lion , pour fç avoir ce 59- qu'ils dévoient faire, 8c après avoir reçu fa réponfe, il lui écrivit encore ainfi ; tfifl. 60. Vos ordres ont été fuivis , nous nous fommes abftenus de facrer l'Archevêque élu de Sens; 8c nous avons envolé vos lettres aux Evêques , de nôtre province , pour obéir à l'autorité apoftolique. Mais nous vous prions 8c vous confeillons , -d'ufer à l'avenir de cette autorité avec plus de retenue : de peur qu'en nous preferivant des chofes impoflibles , vous ne nous mettiez

bataille à la mi-Novembre 1096. Le Pape y
AN. 1097. rétablit l'Evêque qui avoit été transferé à Jaca; & le jour de Pâque, cinquiéme d'Avril de l'année ſuivante 1097. Amat Archevêque de Bourdeaux dédia la moſquée d'Heuſca, pour en faire une Egliſe.

XLIV. Daïmbert Archevêque de Sens.

En France, Richer Archevêque de Sens mourut à la fin du mois de Decembre 1096. après avoir tenu ce ſiege près de trente-cinq ans. Daïmbert Vidame de la même Egliſe, homme noble & conſideré, fut élû par tout le clergé & le peuple pour lui ſucceder : mais il demeura quatorze mois ſans être ſacré, par l'oppoſition de Hugues Archevêque de Lion, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter ſerment comme à ſon Primat. Quoique cette élection eût été faite ſans conſulter les Evêques de la province, le clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier d'ordonner Prêtre Daïmbert le jour de la Purification 1097. car il n'étoit que diacre : & de le ſacrer Evêque le dimanche ſuivant. Mais Ives leur repreſenta, que ſuivant les canons les ordinations ne ſe devoient faire qu'aux quatre-tems ; & qu'il avoit beſoin de conferer avec ſes confreres ſur cette affaire, & avec l'élû même. Ainſi ſon ordination fut remiſe au commencement du Carême. Surquoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lion, pour ſçavoir ce qu'ils devoient faire, & après avoir reçû ſa réponſe, il lui écrivit encore ainſi :

Chr. S. P. vivi. to. 2. Spicil. p. 749.

Ivo. epiſt. 58.

epiſt. 59.

epiſt. 60. Vos ordres ont été ſuivis, nous nous ſommes abſtenus de ſacrer l'Archevêque élû de Sens; & nous avons envoïé vos lettres aux Evêques de nôtre province, pour obéir à l'autorité apoſtolique. Mais nous vous prions & vous conſeillons, d'uſer à l'avenir de cette autorité avec

Livre foixante-quatriéme. fçç fiez dans la neceiïité de defobéir. Quant aux ordres du faint Siégé , qui regardent la confervation de la foi , ou la correction des moeurs An .1097. nous fommes refolus à les obferver , quoiqu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez fi expreflëment des chofes indifferentes pour le falut , ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui eft établi par la coutume 8c par l'autorité des Peres : regardez à qui l'on doit plutôt obéir, aux Peres, ou à vous, qui pré» tendez ne faire que fuivre leurs traces. Il rapporte enfuite plufieurs autoritez des Papes , qui déclarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition 8c l'autorité des canons : puis il ajoute : Les canons a'tant donc réglé comment un métropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élû de Sens vous doive être prefenté avant fon iàcre , 8c vous promettre obéïfTance en vertu de vôtre prima- 1 rie : ce qui n'a jamais été obfervé , ni dans la province de Sens , ni dans aucune autre. D'où vient que le Pape Nicolas écrit à Raoul Archevêque de Bourges , que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilège au-deflus des autres Evêques , qu'autant que les canons ou la cothurne leur en donnent. Aurefte celui dont il s'agit eft , fuivant ce que nous en avons oui < dire , d'une naiflance noble 8c fuffifamment infixuit , ceux qui le connoifiênt en rendent bon témoignage ; 8c il étoit diacre dans fon Eglife, quand il a été élu gratuitement 8c tout d'un voix. Mais s'il cedoit maintenant à ce que vous exigez de lui , on diroit qu'il auroit acheté fa consécration par cette complaifance. Quant a ce que vous avez écrit , qu'il a re« çu de la main du Roi l'inveftiture de l'évêché, flous n'en ayons point de çonnoilfancc. Maie quand Digitized by Google

tiez dans la neceſſité de deſobéir. Quant aux ordres du ſaint Siege, qui regardent la conſervation de la foi, ou la correction des mœurs: nous ſommes reſolus à les obſerver, quoiqu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez ſi expreſſément des choſes indifferentes pour le ſalut, ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui eſt établi par la coûtume & par l'autorité des Peres : regardez à qui l'on doit plûtôt obéir, aux Peres, ou à vous, qui prétendez ne faire que ſuivre leurs traces. Il rapporte enſuite pluſieurs autoritez des Papes, qui declarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition & l'autorité des canons : puis il ajoûte : AN. 1097.

Les canons aïant donc reglé comment un metropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élû de Sens vous doive être preſenté avant ſon ſacre, & vous promettre obéïſſance en vertu de vôtre primatie : ce qui n'a jamais été obſervé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le Pape Nicolas écrit à Raoul Archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilege au-deſſus des autres Evêques, qu'autant que les canons ou la coûtume leur en donnent. Aureſte celui dont il s'agit eſt, ſuivant ce que nous en avons oüi dire, d'une naiſſance noble & ſuffiſamment inſtruit, ceux qui le connoiſſent en rendent bon témoignage ; & il étoit diacre dans ſon Egliſe, quand il a été élû gratuitement & tout d'un voix. Mais s'il cedoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit acheté ſa conſecration par cette complaiſance.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a ré-

An.joj>7 i 600 Hijîoïre EcdefajUque. quand il l’auroit fait , nous ne voïons pas en ’ quoi cette ceremonie nuit à la Religion , puisqu'elle n’a aucune force de ferment , & qu’il n’y a aucune défenfe aux Rqis de la part du Saint Siégé d’accorder les évêchez, , après l’éleCtion canonique. Au contraire nous liions que les Papes ont quelquefois intercédé auprès des Rois , pour les Evêques élûs , afin qu’ils leur accordaffent les évêchez, $ 8c qu’ils ont différé le facre de quelques-uns , parce qu’ils n’avoient pas encore obtenu la conceffion des Rois. Nous en aurions rapporté les exemples , fi nous n’avions craint la longueur. Le Pape Urbain luimême, félon que nous l’avons compris , n’exclut les Rois que de l’inveftiture corporelle, non de l’Elcdtion , ou de la conceffion en tant qu’ils font chefs du peuple. Et qu’importe que cette conceffion fe fafTe de la main , ou par un ligne de tête , ou de la bouche , ou par unccroflè ? puifquele» Rois ne prétendent rien donner de fpirituel , mais feulement confentir à l’éleCtion , ou accorder à l’élû les terres 8c’ les autres biens extérieurs , que les Eglifes ont reçus de leur libéralité. Que fi les inveftitures étoient défendues par la loi éternelle , il ne ferait pas au pouvoir des foperieurs de les condamner rigoureufement en quelques-uns , 8c les tolérer en d’autres. Mais parce que c’cfl: principalement la défenfe de ces luperieurs, qui les rend illicites , nous ne voïons prefque perfonne condamné pour ce fujet : mais plufieurs vexations, plufieurs feandalcs , la divifion entre le roïaume 8c le facerdoce , dont la concorde efl: neceflàire pour la fureté des chofes humaines. Nous voïons les Evêques 8c les Âbbcz. , au lieu de s’appliquer à la correction des mœurs , ou à la confervation de leur temporel : uniquement occupez, à fe procurer quelque Digitized by Go<35

An. 1097. quand il l'auroit fait, nous ne voïons pas en quoi cette ceremonie nuit à la Religion, puiſqu'elle n'a aucune force de ſerment, & qu'il n'y a aucune défenſe aux Rois de la part du ſaint Siege d'accorder les évêchez, après l'élection canonique. Au contraire nous liſons que les Papes ont quelquefois intercedé auprès des Rois, pour les Evêques élûs, afin qu'ils leur accordaſſent les évêchez; & qu'ils ont differé le ſacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la conceſſion des Rois. Nous en aurions rapporté les exemples, ſi nous n'avions craint la longueur. Le Pape Urbain lui-même, ſelon que nous l'avons compris, n'exclut les Rois que de l'inveſtiture corporelle, non de l'Election, ou de la conceſſion en tant qu'ils ſont chefs du peuple. Et qu'importe que cette conceſſion ſe faſſe de la main, ou par un ſigne de tête, ou de la bouche, ou par une croſſe? puiſque les Rois ne pretendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement conſentir à l'élection, ou accorder à l'élû les terres & les autres biens exterieurs, que les Egliſes ont reçûs de leur liberalité.

Que ſi les inveſtitures étoient défendues par la loi éternelle, il ne ſeroit pas au pouvoir des ſuperieurs de les condamner rigoureuſement en quelques-uns, & les tolerer en d'autres. Mais parce que c'eſt principalement la défenſe de ces ſuperieurs, qui les rend illicites, nous ne voïons preſque perſonne condamné pour ce ſujet: mais pluſieurs vexations, pluſieurs ſcandales, la diviſion entre le roïaume & le ſacerdoce, dont la concorde eſt neceſſaire pour la ſureté des choſes humaines. Nous voïons les Evêques & les Abbez, au lieu de s'appliquer à la correction

Livre foixante quatrième. 601 que patron , dont l’éloquence puifTe les défendre; & plufieurs dont l’éleftion a été gratuite An-Io971 tornbent ainfi dans la fimonie , en achetant des mtercdfeurs. Puis donc que toutes les loix ecclefiaftiques doivent fe rapporter au falut des âmes , il faudroit corriger plus feverement. les tranfgreflions de celle-ci , ou les paffer fous fîlence Ce que je ne dis pas pour m’élever contre le faint Siégé : mais je voudrais , & plufieurs autres avec moi, que les minières de l’églife Romaine s’appliqua fient à guérir de plus grands maux XX,U' 1+1 & ne s’attiraffent pas le reproche de pafl'er le moucheron & d’avaler le chameau, puifque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, fans que vous vous mettiez en peine de les réprimer. Je me réduis donc à dire , que vous permettiez de facrer l’élû de l’Eglifc de Sens , félon l’ancienne coutume , fi vous n’y trouvez aucun empêchement canonique. Car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos Eglifes. Si vous y acquiefcez , nous ferons nôtre pofiible pour persuader au nouvel Archevêque , de reconnoître la pnmatie de l’Eglife de Lion. Ives de Chartres écrivit au Pape fur le mêm eepi/l. g, lujet en ces termes ; Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l’Archevêque élû de Sens, dont le facre eft arrête par l’Archevêque de Lion Vôtre légat, parce qu’il ne veut pas lui promettre obéïffance à caufe de fa primatie. Car encore que perfonne n’ait fait aucune autre oppofition à ce facre , nous nous fommes abftenus de^paflêr outre par refpcâ: pour vous : quoiqu’il n’y ait ni loi, ni coutume , qui oblige les Métropolitains de promettre obéïfiànce aux Primats. Ives envoïa cette lettre au Pape par le nouvel Evêque de Paris Guillaume de Montiez XIII. C c fort. Digitized by Google

que patron, dont l'éloquence puiſſe les défendre; & pluſieurs dont l'élection a été gratuite, tombent ainſi dans la ſimonie, en achetant des interceſſeurs. AN. 1097.

Puis donc que toutes les loix eccleſiaſtiques doivent ſe rapporter au ſalut des ames, il faudroit corriger plus ſeverement les tranſgreſſions de celle-ci, ou les paſſer ſous ſilence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le ſaint Siege: mais je voudrois, & pluſieurs autres avec moi, que les miniſtres de l'égliſe Romaine s'appliquaſſent à guerir de plus grands maux, & ne s'attiraſſent pas le reproche de paſſer le moucheron & d'avaler le chameau, puiſque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, ſans que vous vous mettiez en peine de les reprimer. Je me réduis donc à dire, que vous permettiez de ſacrer l'élû de l'Egliſe de Sens, ſelon l'ancienne coûtume, ſi vous n'y trouvez aucun empêchement canonique. Car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos Egliſes. Si vous y acquieſcez, nous ferons nôtre poſſible pour perſuader au nouvel Archevêque, de reconnoître la primatie de l'Egliſe de Lion. *Matth. XXIII. 24.*

Ives de Chartres écrivit au Pape ſur le même ſujet en ces termes: Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'Archevêque élû de Sens, dont le ſacre eſt arrêté par l'Archevêque de Lion vôtre legat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéïſſance à cauſe de ſa primatie. Car encore que perſonne n'ait fait aucune autre oppoſition à ce ſacre, nous nous ſommes abſtenus de paſſer outre par reſpect pour vous: quoiqu'il n'y ait ni loi, ni coûtume, qui oblige les Metropolitains de promettre obéïſſance aux Pri- *epiſt. 63.*

An.lo97XLV. Les croifet à C.P. C hr Cafattr. to. J. Spiiilp.470. Fttliher.c ,3. Chr. Cajfin. IF.C.II. Orderic, IX. t • 7l4* Uri, tpÿ 16. Anna. Alex Bi.X. p. *Si *8j> 6ot Hiftoîre Etclefîajlique. fort , qui alloit à Rome Sc qu'il lui recommande avec affedtion ; priant le Pape d'exhorter ce Prélat à quitter la chafTe 8c les autres amufemens de la jeuneiTe, pour s'appliquer à la prière 8c à la lecture. Vers le printems de cette année 1097. le Pape Urbain vint à Thiete , où il eut une conférence ayec les Evêques 8c les Seigneurs touchant la croifade , 8c y exhorta tout le monde. Robert Duc de Normandie 8c Etienne Comte de Blois, qui avoient pafTé l'hiver en Poüillc, s'embarquèrent le cinquième d' Avril , qui étoit le jour de Pâques. Boëmond étoit au fiege d'un château en Campanie , avec le Comte Roger fon oncle, quand il apprit la nouvelle de la croifade. 11 s'informa foigneufement de la qualité des Seigneurs croifez, 8c de leurs froupes ; 8c quand il en fut bien inftruit , il fe fit apporter une piece de drap de foie , qu'il fit couper en petits morceaux , 8c en diftribua des croix à tous fes gens , en gardant une pour lui. Car la marque de ces pèlerins étoit une croix rouge coufue fur l'épauîe droite. Aufii-tôt tous les compagnons de Boëmond s'écrièrent en François du tems: Deus lo volt, Deus lo volt , comme pn avoit fait à Clermont. * Le Pape écrivit en même tems à l'Empereur Alexis une lettre , où il dit r qu'après la réfolution prife au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarrafins , le nombre des croifez. s'eft trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les chefs , entre lefquels il dit , que Boëmond mene fept mille hommes choisis. Il prie l'empereur de donner les ordres neceflaircs pour la fubfiftance de ces troupes; 8c de favorifer de tout fon pouvoir une guerre fi jufte 8c fi glorieufe. Mais l'Empereur Alexis y étoit peu difpofé. Il fut terriblement allanné Digittzed by Googli:

AN. 1097. fort, qui alloit à Rome & qu'il lui recommande avec affection ; priant le Pape d'exhorter ce Prélat à quitter la chaſſe & les autres amuſemens de la jeuneſſe, pour s'appliquer à la priere & à la lecture.

XLV. Les croiſez à C. P. *Chr Caſaur. to. 5. Spicil. p. 470. Fulcher. c. 3.* *Chr. Caſſin. IV. c. 11.* *Orderic. IX. p. 724.*

Vers le printems de cette année 1097. le Pape Urbain vint à Thiete, où il eut une conference avec les Evêques & les Seigneurs touchant la croiſade, & y exhorta tout le monde. Robert Duc de Normandie & Etienne Comte de Blois, qui avoient paſſé l'hiver en Poüille, s'embarquerent le cinquiéme d'Avril, qui étoit le jour de Pâques. Boëmond étoit au ſiege d'un château en Campanie, avec le Comte Roger ſon oncle, quand il apprit la nouvelle de la croiſade. Il s'informa ſoigneuſement de la qualité des Seigneurs croiſez & de leurs troupes ; & quand il en fut bien inſtruit, il ſe fit apporter une piece de drap de ſoïe, qu'il fit couper en petits morceaux, & en diſtribua des croix à tous ſes gens, en gardant une pour lui. Car la marque de ces pelerins étoit une croix rouge couſue ſur l'épaule droite. Auſſi-tôt tous les compagnons de Boëmond s'écrierent en François du tems : *Deus lo volt*, *Deus lo volt*, comme on avoit fait à Clermont.

Urb. epiſt. 16.

Le Pape écrivit en même tems à l'Empereur Alexis une lettre, où il dit : qu'après la réſolution priſe au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarraſins, le nombre des croiſez s'eſt trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre leſquels il dit, que Boëmond mene ſept mille hommes choiſis. Il prie l'empereur de donner les ordres neceſſaires pour la ſubſiſtance de ces troupes ; &

Livre foixtrte-quatriéme . fie voir fes Etats inondez, de ces troupes brables de Francs, que les Grecs traitoient dc™'*^ barbares, fie qu'ils crurent avoir été lignifiez par des nuées de îàuterelles qui les avoient précédez. L'Empereur craignoit fur tout Boëmond , dont il avoit éprouvé la valeur 8c la conduite. Il croïoit que la croifàde n'étoit qu'un prétexte , 8c que ce Prince ambitieux en vouloit à fa couronne , 8c ne prétendoit pas moins que fc faire Empereur de C. P. Ces foupçons portèrent Alexis à traiter les Seigneurs croifez avec honneur j mais leur nuire en effet de tout fon pouvoir ; 8c ils ne lui en donnèrent que trop de fujet. Les trou- Anonym, pes qui campoicnt près de C. P. abbattoient 8c*M* brûloient les belles maifons qu'ils trouvoient dans la campagne , 8c découvraient les Eglifcs pour vendre le plomb aux Grecs mêmes : ce qui prefla l'Empereur de leur faire palier l'Hcllefpont, nommé dcflors le bras faint George : mais ils ne fe conduifircnt pas mieux en Afie , où ils pilloient 8c brûloient les maifons 8c les Eglifes. Ce fut là que fc rafTemblcrent les Seigneurs XLVI. Francs , qui étoient partis les uns après les autres , Pr,k 8c ils mirent le fiege devant Nicéc le quatorzié-*^®' me de Mai 1097. jour de l'Afcenfion. Aïantf. ai.'aj* fait la revue de leurs troupes , ils trouvèrent cent mille cavaliers armez j 8c de gens de pied , en comptant les femmes fix cens mille. Nicée 6 03 innom- . . qu'ils afiîegeoient , cft la même où fut tenu l'an 3 zy. le premier concile general -, 8c clic étoit alors WA/, au pouvoir de Soliman-fcha , fondateur de h0r,{nt troilléme dynaftie des Turcs Seljoudiques , qui821* eft celle de Roum ou Natolie. Ce Prince étoit fils de Cotloumiche petit fils de Seljouc 8c coufin germain de Togroulbec , dont j'ai parlé en fon tems. Melic- fchafon fécond fucceflèur , en- Sup. tiv. voïa Soliman faire la guerre aux Grecs en Na-'^'^'^‘”• Iî* tolie j 8c il y fit tant de conquêtes qu'il s'y étaC c » blic Digitized by Google

de voir ses Etats inondez de ces troupes innombrables de Francs, que les Grecs traitoient de barbares, & qu'ils crurent avoir été signifiez par des nuées de sauterelles qui les avoient précedez. L'Empereur craignoit sur tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite. Il croïoit que la croisade n'étoit qu'un prétexte, & que ce Prince ambitieux en vouloit à sa couronne, & ne prétendoit pas moins que se faire Empereur de C. P. Ces soupçons porterent Alexis à traiter les Seigneurs croisez avec honneur; mais leur nuire en effet de tout son pouvoir; & ils ne lui en donnerent que trop de sujet. Les troupes qui campoient près de C. P. abbattoient & brûloient les belles maisons qu'ils trouvoient dans la campagne, & découvroient les Eglises pour vendre le plomb aux Grecs mêmes: ce qui pressa l'Empereur de leur faire passer l'Hellespont, nommé deslors le bras saint George: mais ils ne se conduisirent pas mieux en Asie, où ils pilloient & brûloient les maisons & les Eglises.

AN. 1097.

Anonym. n. 3.

XLVI. Prise de Nicée.

Guill. II. c. 21. 23.

Ce fut là que se rassemblerent les Seigneurs Francs, qui étoient partis les uns après les autres, & ils mirent le siege devant Nicée le quatorziéme de Mai 1097. jour de l'Ascension. Aïant fait la revûe de leurs troupes, ils trouverent cent mille cavaliers armez; & de gens de pied, en comptant les femmes six cens mille. Nicée qu'ils assiegeoient, est la même où fut tenu l'an 325. le premier concile general; & elle étoit alors au pouvoir de Soliman-scha, fondateur de la troisiéme dynastie des Turcs Seljoudiques, qui est celle de Roum ou Natolie. Ce Prince étoit fils de Cotloumiche petit fils de Seljouc & cousin germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en son tems. Melic-scha son second successeur, en

Bibl. Orient. p. 822.

Ah. 1097 Gu, tt. III. (•It.U. GuiU. IK (•!.». J. XLvir, Siégé d'Antio die. 604. Hijloire Fcctejîdjlique. blit entièrement dès l'an 480. del'hegire, 1087. 'de Jesus-Christ , 8c y régna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna , qui eft l'ancienne Iconie. Nicée fut prife par compofition le vingtième de Juin , 8c fe rendit à l'Empereur Alexis, du contentement des Seigneurs çroitez : mais au grand déplaifir de leurs troupes , qui s'étoient attendues à la piller. Par les traitez que les Princes croifez avoient faits avec l'Empereur Alexis , ils lui avoient fait hommage 8c ayoient promis de lui remettre toutes les places de l'Empire qu'ils prendraient fur les infidèles , ou les tenir de lui comme fes vaflàux j 8c l'Empereur de fon côté devoit join^dre fes forces avec les leurs , 6c leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jerufàlem. Mais comme l'Empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis , les croifcz prétendirent être quittes de leurs fermens. Ainli continuant leur route après la prife de Nicée , ils prirent grand nombre de places dans la Natolie , où ils mirent des garnifons 8c des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déjà pris Tarfe 8c le refte de la Cilicie, quand Baudouin frere du Duc Godefroi fe fépara de la grande armée , 6c prit à gauche vers le Nord , conduit par un noble Arménien nommé Pancrace. Il vint en peu' de tems jufques à l'feufrate : car tout le pais étant peuplé de Chrétiens , fe rendoit volontiers à lui. Sa réputation le fit même appellera EddTc , dont tous les habitans étoient Chrétiens , 8c avoiept pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre. Baudouin fut donc reconnu Prince d'EdefTe ? s'y établit & y fonda un puiffant Etat. Cependant la grande armée avançant dans k Syrie , vint jufques à Antioche 8c en forma le ficge le vingt- unième d'Oétobre 1097. Antioche Digitized by GoogI

blit entierement dès l'an 480. de l'hegire, 1087.
An. 1097. de Jesus-Christ, & y regna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui eſt l'ancienne Iconie. Nicée fut priſe par compoſition
Guill. III. c. 11. 12. le vingtiéme de Juin, & ſe rendit à l'Empereur Alexis, du conſentement des Seigneurs croiſez : mais au grand déplaiſir de leurs troupes, qui s'étoient attendues à la piller.

Par les traitez que les Princes croiſez avoient faits avec l'Empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage & avoient promis de lui remettre toutes les places de l'Empire qu'ils prendroient ſur les infidéles, ou les tenir de lui comme ſes vaſſaux ; & l'Empereur de ſon côté devoit joindre ſes forces avec les leurs, & leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jeruſalem. Mais comme l'Empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croiſez prétendirent être quittes de leurs ſermens. Ainſi continuant leur route après la priſe de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garniſons & des gouverneurs pour
Guill. IV. c. 1. 2. 3. les garder en leur nom. Ils avoient déja pris Tarſe & le reſte de la Cilicie, quand Baudouin frere du Duc Godefroi ſe ſépara de la grande armée, & prit à gauche vers le Nord, conduit par un noble Armenien nommé Pancrace. Il vint en peu de tems juſques à l'Eufrate : car tout le païs étant peuplé de Chrétiens, ſe rendoit volontiers à lui. Sa reputation le fit même appeller à Edeſſe, dont tous les habitans étoient Chrétiens, & avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre. Baudouin fut donc reconnu Prince d'Edeſſe, s'y établit & y fonda un puiſſant Etat.

Livre foixante-quatriéme. 6of tioche étoit encore alors une très-grande vil- . le & très-forte , dont la plupart des habitans N‘ ' étoient Chrétiens. Le patriarche avoit fous fa n,d. c. 9. jurifdiétion vingt provinces , dont quatorze 10. &t, avoient chacun leur Métropolitain , 8c les fix autres étoient gouvernées par deux Prélats nommez Catholiques , c’eft-à-dire generaux : dont l’un relîdoit à Ani en Arménie vers la fource de l’Eufrate, l’autre à Irenopolis qui eft Bagdad : ce dernier catholique étoit Neftorien , 8c l’autre Eutyquien , tous deux heretiques. Les Grecs r,v‘ avoient repris Antioche , comme j’ai dit , en 3,^*" 568. fous Nicephore Phocas , 8c l’avoient gar -Orient, j. dée ceût feize ans : jufques en l’année de l’He- n8. gire 477. de J e sus-Christ 1084. que Soliman fils de Cotloumich , l’afliegea 8c la prit par ordre de Melic-fcha : qui la donna enfuite à un autre Turc fon parent nommé Acfian , pour défendre cette frontière contre le Calife Fatimite d’Egypte , dont l’Empire s’étendoit en Syrie jufques à Laodicéc. Melic-fcha mourut en 487. de Jésus Christ t opx. âgé feulement de trente-fept ans, dont il avoit régné vingt. Son fils aîné Barqüiarouc lui fucceda , mais les premières années de fon régné furent troublées de guerres civiles , qui facilitèrent les conquêtes des croifèz. Car comme les principales affaires de ces Princes étoient à Bagdad 8c en Perfc , ils avoient moins d’attention à leurs frontières de Syrie 8c de Natolie. Ratbod II. Evêque de Noyon étant mort , XLVIII. Baudri fut élu pour lui fucccder , par un con- EBfUl^ fentement unanime du clergé 8c du peuple. Il ^oyou. étoit fils du Seigneur de Sarchinville en Artois , f . 8c avoit été élevé dans l’Eglife de Noyon , dont il étoit chanoine 8c archidiacre. Manafles Ar- Uq'Jj[chevêque de Reims, approuva l’éleéfion de Bau- to.^.p.8 ii. dri , 8c marqua le jour de fon facre au dimanC c | che. Digitized by Google

tioche étoit encore alors une très-grande ville & très-forte, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens. Le patriarche avoit ſous ſa juriſdiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacun leur Metropolitain, & les ſix autres étoient gouvernées par deux Prelats nommez Catholiques, c'eſt-à-dire generaux : dont l'un reſidoit à Ani en Armenie vers la ſource de l'Eufrate, l'autre à Irenopolis qui eſt Bagdad : ce dernier catholique étoit Neſtorien, & l'autre Eutyquien, tous deux heretiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en 968. ſous Nicephore Phocas, & l'avoient gardée cent ſeize ans : juſques en l'année de l'Hegire 477. de JESUS-CHRIST 1084. que Soliman fils de Cotloumich, l'aſſiegea & la prit par ordre de Melic-ſcha : qui la donna enſuite à un autre Turc ſon parent nommé Acſian, pour défendre cette frontiere contre le Calife Fatimite d'Egypte, dont l'Empire s'étendoit en Syrie juſques à Laodicée. Melic-ſcha mourut en 485. de JESUS CHRIST 1092. âgé ſeulement de trente-ſept ans, dont il avoit regné vingt. Son fils aîné Barquiarouc lui ſucceda, mais les premieres années de ſon regne furent troublées de guerres civiles, qui faciliterent les conquêtes des croiſez. Car comme les principales affaires de ces Princes étoient à Bagdad & en Perſe, ils avoient moins d'attention à leurs frontieres de Syrie & de Natolie.

AN. 1097.

Ibid. c. 9. 10. &c.

Sup. liv. LVI. n. 28. Bibl. Orient. p. 118.

XLVIII. Baudri Evêque de Noyon.

Ratbod II. Evêque de Noyon étant mort, Baudri fut élû pour lui ſucceder, par un conſentement unanime du clergé & du peuple. Il étoit fils du Seigneur de Sarchinville en Artois, & avoit été élevé dans l'Egliſe de Noyon, dont

Epiſt. to. 5. Miſcell. Baluz. p. 208.

Ak.io97Suf. liv. xxxu. n. ♦J» MifltU. f. 3ix. XLlX. S. Anfel me fore ^'Angleterre. Eadmtr. t Kovor. f, AS- E. 606 'Hifioïre Ecclefîaftique. che de l'o&ave de la Pentecôte de cette année 1097. Il y invita les Evêques de la province , 8c en particulier Lambert d'Arras : qui sVxcufa de s'y trouver , principalement à caufe du peu de fureté des chemins. L'Eglife de Tournai efpera alors fe feparer de celle dé Noyon , à laquelle elle étoit jointe depuis le tems de faint Medard il y avoit plus de cinq cens ans ; 8c l'exemple de la feparation d'Arras Ce de Cambrai étoit favorable, car c'étoient les mêmes raifons. Sur cette conteftation l'Archevêque ManafTés envoïa Baudri à Rome , 8c les Eglifes de Noyon 8c de Tournai y foutinreilt leurs prétentions. Mais le Pape peut-être rebuté des difficultez qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras , ne voulut rien changer dans l'état des Eglifes de Noyon 8c de Tournai j 8c renvoïa Baudri à l'Archevêque de Reims , pour ordonner de lui 8c de (on Eglife félon fà confcience. L'Archevêque fixa le jour du fàcre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année fuivante 1098. Ainfi Baudri fut ordonné Evêque de Noyon , dont il tint le fiege quatorze ans. Il étoit homme de lettres , 8c eft fameux par fa chronique de Cambrai , qu'il a conduite depuis le commencement de cette Eglife , juf* ques à l'an 1030. Robert Duc de Normandie allant à la croifà" de., céda pour trois ans au Roi d'Angleterre fon frère , la jouïfTance de la Normandie , moïennant une fomme d'argent que le Roi lui avan■ ça. Pour lever cette fomme , le Roi pilla toutes les Eglifes d'Angleterre ; 8c leur ôta leur argenterie , jufqucs aux châflès des reliques 8c aux couvertures des Evangiles. Saint Anfelme donna pour cette fubvention la valeur de deux cens marcs d'argent du trefor de fon Eglife ; 8c pour les remplacer , il lui céda pendant fept ans la jouïfTance d'une terre de fa mcnfe.Quclque tems après Digitized by Google

AN. 1097. che de l'octave de la Pentecôte de cette année 1097. Il y invita les Evêques de la province, & en particulier Lambert d'Arras : qui s'excuſa de s'y trouver, principalement à cauſe du peu de ſureté des chemins. L'Egliſe de Tournai eſpera alors ſe ſeparer de celle de Noyon, à laquelle elle étoit jointe depuis le tems de ſaint Medard il y avoit plus de cinq cens ans ; & l'exemple de la ſeparation d'Arras & de Cambrai étoit favorable, car c'étoient les mêmes raiſons. Sur cette conteſtation l'Archevêque Manaſſés envoïa Baudri à Rome, & les Egliſes de Noyon & de Tournai y ſoutinrent leurs prétentions. Mais le Pape peut-être rebuté des difficultez qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des Egliſes de Noyon & de Tournai ; & renvoïa Baudri à l'Archevêque de Reims, pour ordonner de lui & de ſon Egliſe ſelon ſa conſcience. L'Archevêque fixa le jour du ſacre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année ſuivante 1098. Ainſi Baudri fut ordonné Evêque de Noyon, dont il tint le ſiege quatorze ans. Il étoit homme de lettres, & eſt fameux par ſa chronique de Cambrai, qu'il a conduite depuis le commencement de cette Egliſe, juſques à l'an 1030.

Sup. liv. XXXII. n. 43.

Miſcell. p. 312.

XLIX. S. Anſelme ſort d'Angleterre.

Robert Duc de Normandie allant à la croiſade, ceda pour trois ans au Roi d'Angleterre ſon frere, la jouïſſance de la Normandie, moïennant une ſomme d'argent que le Roi lui avança. Pour lever cette ſomme, le Roi pilla toutes les Egliſes d'Angleterre ; & leur ôta leur argenterie, juſques aux châſſes des reliques & aux couvertures des Evangiles. Saint Anſelme donna pour cette ſubvention la valeur de deux cens

Eadmer. 2. Novor. p. 45. E.

Livre foixante-qwitriéme. 6oj après le Roi d'Angleterre aiant fournis par les — armes les Galois qui s'étoient foulevez , manda An. 1097. à l'Archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envolées pour cette guerre ; 2c lui ordonna de fe tenir prêt à lui en faire juftice au jugement de fà cour. Anfelme vit bien que ce n'etoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche , quand il voudrait parler en faveur de la religion ; 5c fçaehant d'ailleurs que les jugemens de la cour fê regloient abfolument par la volonté du Roi , il ne crut pas à propos de s'y expofer, 8c ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce Prince : mais il refolut d'aller à Rome confulter le Pape , fur les moïens de remédier aux maux de fon Eglife. Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097. Sc vaïant que le roi étoit toujours aufïi mal difpofc à fon égard, il lui fit deman- • der par quelques Seigneurs la permiffion de faire le voïage de Rome , où il ne pouvoit fe difpenfèr d'aller. Le Roi furpris de cette propofition répondit : Je ne croi pas qu'il foit coupable d'un a fiez grand péché pour avoir befoin de l'abfolution du Pape ; 8c il eft plus capable de donner confeil au Pape , que de le recevoir de lui. Anfelme prit patience , 8c après avoir été refufé une féconde fois, il demanda encore fon congé au mois d'Oélobrc à Wincheftre. Le Roi dit en colere : S'il part , je veux qu'il fçache , que je réduirai tout l'archevêché fous ma puiffance, 8c que je ne le recevrai plus pour Archevêque. Anfelme demanda confeil à quatre Evêques qui fe trouvèrent prefens , mais ils lui avouèrent ingenuëment , qu'ils étoient attachez à leurs biens , 8c que les maximes étoient trop fublimes pour eux : enfin qu'ils ne pouvoient fê feparer du Roi 8c ne tenir comme Anfelme qu'à Dieu feul. C c

+ On Digitized by Google

après le Roi d'Angleterre aïant ſoumis par les armes les Galois qui s'étoient ſoulevez, manda à l'Archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoïées pour cette guerre ; & lui ordonna de ſe tenir prêt à lui en faire juſtice au jugement de ſa cour. Anſelme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche, quand il voudroit parler en faveur de la religion ; & ſçachant d'ailleurs que les jugemens de la cour ſe regloient abſolument par la volonté du Roi, il ne crut pas à propos de s'y expoſer, & ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce Prince : mais il reſolut d'aller à Rome conſulter le Pape, ſur les moïens de remedier aux maux de ſon Egliſe. AN. 1097.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097. & voïant que le roi étoit toûjours auſſi mal diſpoſé à ſon égard, il lui fit demander par quelques Seigneurs la permiſſion de faire le voïage de Rome, où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'aller. Le Roi ſurpris de cette propoſition répondit : Je ne croi pas qu'il ſoit coupable d'un aſſez grand peché pour avoir beſoin de l'abſolution du Pape ; & il eſt plus capable de donner conſeil au Pape, que de le recevoir de lui. Anſelme prit patience, & après avoir été refuſé une ſeconde fois, il demanda encore ſon congé au mois d'Octobre à Wincheſtre. Le Roi dit en colere : S'il part, je veux qu'il ſçache, que je reduirai tout l'archevêché ſous ma puiſſance, & que je ne le recevrai plus pour Archevêque. Anſelme demanda conſeil à quatre Evêques qui ſe trouverent preſens, mais ils lui avouerent ingenuëment, qu'ils étoient attachez à leurs biens, & que ſes maximes étoient trop

top; J 608 Hijloire Ecclefaftique. On lui vint dire enfuite de la part du Roi : Quand vous vous reconciliâtes . avec le Roi à Rochingam , vous lui promites de garder les loix 8c les ufages de fon roïaume. Or il eft abfolument contraire à ces loix , qu'un Seigneur, fur tout tel que vous , fafle le voïage de Rome fans fon congé. Anfelme alla trouver le Roi , 8c s'étant allïs à fa droite, fuivant l'ufage, il dit : J'avoiie que j'ai promis de garder les coutumes de vôtre roïaume : mais je n'ai entendu que celles qui font félon Dieu 8c la droite raifon. Le Roi 8c les Seigneurs lui obje&erent , qu'il n'avoit point fait alors cette reftri&ion. A quoi il répliqua : A Dieu ne plaife qu'aucun Chrétien garde des loix ou des coutumes qui font contraires aux loix divines. Vous dites qu'il eft contre vôtre coutume , que j'aille confulter le vicaire de fàint Pierre pour le falut de mon une 8c pour le gouvernement de mon Eglife ; 8c moi je vous déclare , que cette coutume eft contraire à Dieu 8c à la droite raifon , 8c que tout ferviteur de Dieu la doit méprifer. Enfin le Roi lui permit d'aller à Rome , 8c Anfelme avant que de le quitter , voulut encore lui donner fa benediétion , que le Roi reçut en baiflànt humblement la tête 8c admirant le courage du Prélat. C'eft ainfi qu' Anfelme fe fepara de lui le jeudi quinziéme d'Oétobre 1097. Il paflà à Cantorbcri , où il confola les moines de la cathédrale , 8c les exhorta à fouffrir conftammentxla perfecution qui les menaçoit pendant fon abfence. Puis en prefence de tout le clergé 8c le peuple ; il prit le bourdon 8c la gibecière de Pelerin , 8c les recommanda à Dieu fondant tous en larmes. A Douvres il trouva un clerc nommé Guillaume envoie par le Roi , qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent : mais quand il fut prêt à s'embarquer,

AN.1097. On lui vint dire enſuite de la part du Roi : Quand vous vous reconciliâtes avec le Roi à Rochingam, vous lui promites de garder les loix & les uſages de ſon roïaume. Or il eſt abſolument contraire à ces loix, qu'un Seigneur, ſur tout tel que vous, faſſe le voïage de Rome ſans ſon congé. Anſelme alla trouver le Roi, & s'étant aſſis à ſa droite, ſuivant l'uſage, il dit : J'avoüe que j'ai promis de garder les coûtumes de vôtre roïaume : mais je n'ai entendu que celles qui ſont ſelon Dieu & la droite raiſon. Le Roi & les Seigneurs lui objecterent, qu'il n'avoit point fait alors cette reſtriction. A quoi il repliqua : A Dieu ne plaiſe qu'aucun Chrétien garde des loix ou des coûtumes qui ſont contraires aux loix divines. Vous dites qu'il eſt contre vôtre coûtume, que j'aille conſulter le vicaire de ſaint Pierre pour le ſalut de mon ame & pour le gouvernement de mon Egliſe ; & moi je vous déclare, que cette coûtume eſt contraire à Dieu & à la droite raiſon, & que tout ſerviteur de Dieu la doit mépriſer. Enfin le Roi lui permit d'aller à Rome, & Anſelme avant que de le quitter, voulut encore lui donner ſa benediction, que le Roi reçut en baiſſant humblement la tête & admirant le courage du Prelat. C'eſt ainſi qu'Anſelme ſe ſepara de lui le jeudi quinziéme d'Octobre 1097.

Il paſſa à Cantorberi, où il conſola les moines de la cathedrale, & les exhorta à ſouffrir conſtamment la perſecution qui les menaçoit pendant ſon abſence. Puis en preſence de tout le clergé & le peuple ; il prit le bourdon & la gibeciere de Pelerin, & les recommanda à Dieu fondant tous en larmes. A Douvres il trouva un clerc nommé Guillaume envoïé par le Roi, qui

% Livre foix/tnte-qHtttriéme. 60 9 qucr , il l’arrêta fur le rivage de la part du Roi . pour vifiter Ton bagage. Il fallut ouvrir toutes AK,I0P7* ‘les malles, 8t laiiTer fouiller par tout, au grand .fcandale du peuple amaffé à ce fpedtaclc , qui détefloit hautement cette indignité. Aïant traverféla France Anfelme vint en Bour- l. gogne , ou le Duc lui rendit beaucoup d’hon- S. Anfelneur : puis il arriva à Clugni le troifiéme jour mc * L‘un* avant Noël , y fut reçu avec un très-grand refpeët 8c y fit quelque féjour. Delà il envoïa avertir de fa venue Hugues Archevêque de Lion qu’il connoiffoit depuis long-tems, 8t qui de fon cô'é defiroit ardemment de le voir. Anfelme l’eftirnoit à tel point, qu’il avoit refolu de fe rapporter à lui 8c à faint Hugues Abbc de Clugni, touchant le parti qu’il devoit prendre en fon affaire. L’Archevêque chargea l’Evêque de Mâcon d’aller au-devant d’ Anfelme 8c l’amener à Lion, où il fut reçu avec tous les honneurs poflibles. Là il apprit qu’il n’y avoit pas de fureté à pa£fer outre , à caufe des fehifmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloien^à Rome, principalement les Eccleliaftiqucs 8c les Religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne ion ancien fiege , où il tenoit une fortere fle , qui le rendoit maître du paffage du Po : mais il la perdit peu de tems après. Anfel- "BtrttUi me donc ai'ant appris la difficulté de continuer I091, fon voiage , joint fa mauvaife fanté , refolut d’écrire au Pape , 8c d’attendre à Lion fa réponfe. La lettre portoit en fubffance : J’avois refolu , très -faint Pcre, de recourir à vous dans i’afffi&ion de mon cœur , mais ne pouvant y aller moi-même par les raifons que vous apprendrez de ce porteur , je fuis réduit à vous confulter par écrit. On connoît alfez avec quelle violence j’ai été engagé à l’épifeopat. Il y a . déjà quatre ans que j’y fuis faus aucun fruit ; Digitized by Google

quer, il l'arrêta ſur le rivage de la part du Roi pour viſiter ſon bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, & laiſſer fouiller par tout, au grand ſcandale du peuple amaſſé à ce ſpectacle, qui déteſtoit hautement cette indignité. AN. 1097.

Aïant traverſé la France Anſelme vint en Bourgogne, où le Duc lui rendit beaucoup d'honneur : puis il arriva à Clugni le troiſiéme jour avant Noël, y fut reçû avec un très-grand reſpect & y fit quelque ſéjour. Delà il envoïa avertir de ſa venuë Hugues Archevêque de Lion qu'il connoiſſoit depuis long-tems, & qui de ſon côté deſiroit ardemment de le voir. Anſelme l'eſtimoit à tel point, qu'il avoit reſolu de ſe rapporter à lui & à ſaint Hugues Abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devoit prendre en ſon affaire. L'Archevêque chargea l'Evêque de Mâcon d'aller au-devant d'Anſelme & l'amener à Lion, où il fut reçû avec tous les honneurs poſſibles. L. S. Anſelme à Lion.

Là il apprit qu'il n'y avoit pas de ſureté à paſſer outre, à cauſe des ſchiſmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les Eccleſiaſtiques & les Religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne ſon ancien ſiege, où il tenoit une forteresſe, qui le rendoit maître du paſſage du Po : mais il la perdit peu de tems après. Anſelme donc aïant appris la difficulté de continuer ſon voïage, joint ſa mauvaiſe ſanté, reſolut d'écrire au Pape, & d'attendre à Lion ſa réponſe. La lettre portoit en ſubſtance : J'avois reſolu, très-ſaint Pere, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur, mais ne pouvant y aller moi-même par les raiſons que vous apprendrez de ce porteur, je ſuis reduit à vous *Bertold.* 1092.

 au contraire accablé de tant d'affliétions , que je fouhaitc plutôt de mourir hors' de l'Angleterre, que d'y vivre, craignant de n'y pou voit faire mon falut. Car quand j'y étois , je voiois plufieurs maux que je ne devois pas fouffrir 8c ne pouvois corriger. Le Roi vexoit les Eglifes après la mort des Prélats -, 8c me faifoit tort à moi-même 8c à l'Eglife de Cantorberi , donnant à fes vaflfaux des terres de l'archevêché , 8c le chargeant de fub vendons nouvelles 8c exceffives. Je voiois la loi de Dieu 8c les conftitutions canoniques méprifées j 8c quand je voulois parler de tous ces defordres , au lieu de juftice on ne m'oppofoit que des coutumes arbitraires. Voïant donc que fi je fouffrois toujours je chargeois ma confcience, en confirmant ces •mauvaifes coutumes au préjudice de mes fuccefleurs ; 8c que je ne pouvois demander jufticc , parce que perfonne n'ofoit me donner aide ni confeil : je demandai permiflion au Roi d'alier trouver vôtre Sainteté : ce qui l'irrita tellement , qu'il prétendit que je lui en devois faire fatisfa&ion , comme d'une grande injure ; 8c que je devois lui donner aflurance de ne jamais avoir recours au faint Siège. Puis donc qu'il m'efl impofiible en ces circonftances de faire mon falut dans l'épifeopat : je vous fupplie autant que vous aimez Dieu 8c mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette fervitude, 8c me rendre la liberté de le fervir tranquillement : puis de pourvoir félon vôtre prudence 8c vôtre autorité à l'Eglife d'Angleterre. Cependant le bruit fe répandit en Italie , que l'Archevêque de Cantorberi alloit à Rome chargé de grands trefbrs : ce qui excita l'avidité de plufieurs , principalement des fehifmatiques par* tifâns de l'Empereur Henri , pour le prendre par le chemin ; car ils drefioient des embufeades à tous Digüizcd by Google

AN.1098. au contraire accablé de tant d'afflictions, que je ſouhaite plûtôt de mourir hors de l'Angleterre, que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon ſalut. Car quand j'y étois, je voïois pluſieurs maux que je ne devois pas ſouffrir & ne pouvois corriger. Le Roi vexoit les Egliſes après la mort des Prelats ; & me faiſoit tort à moi-même & à l'Egliſe de Cantorberi, donnant à ſes vaſſaux des terres de l'archevêché, & le chargeant de ſubventions nouvelles & exceſſives. Je voïois la loi de Dieu & les conſtitutions canoniques mépriſées ; & quand je voulois parler de tous ces deſordres, au lieu de juſtice on ne m'oppoſoit que des coûtumes arbitraires. Voïant donc que ſi je ſouffrois toûjours je chargeois ma conſcience, en confirmant ces mauvaiſes coûtumes au préjudice de mes ſucceſſeurs ; & que je ne pouvois demander juſtice, parce que perſonne n'oſoit me donner aide ni conſeil : je demandai permiſſion au Roi d'aller trouver vôtre Sainteté : ce qui l'irrita tellement, qu'il prétendit que je lui en devois faire ſatisfaction, comme d'une grande injure ; & que je devois lui donner aſſurance de ne jamais avoir recours au ſaint Siege. Puis donc qu'il m'eſt impoſſible en ces circonſtances de faire mon ſalut dans l'épiſcopat : je vous ſupplie autant que vous aimez Dieu & mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette ſervitude, & me rendre la liberté de le ſervir tranquillement : puis de pourvoir ſelon vôtre prudence & vôtre autorité à l'Egliſe d'Angleterre.

Cependant le bruit ſe répandit en Italie, que l'Archevêque de Cantorberi alloit à Rome chargé de grands treſors : ce qui excita l'avidité de

» Livre foixante-qucttrléme. 6 1 r tout ceux qui alloicnt à Rome : enforte qu'ils „ prirent des Evêques , des clercs 8c des moines , • °J • les pillèrent , leurs firent divers outrages 8c en tuerent quelques-uns. Mais Anfelme évita cc péril par le féjour qu'il fit à Lion, pour attendre la réponfe de fa lettre au Pape : car des pèlerins dirent à ceux qui l'attendoient , au paflàge , qu'il étoit tombé malade à Lion 8c -qu'il ne paficroit pas outre. Il fut en effet dangercufement malade , mais il étoit prefque guéri , quand ceux qu'il avoit envolez à Rome arrivèrent, & dirent que le Pape lui ordonnoit de venir incefiamment le trouver. Il partit donc de Lion le mardi avant le di- LI. manche des Rameaux: c'eft-à-dire , le dix-fep- *• tieme de Mars 1098. accompagné feulement de deux moines Baudouin 8c Edmer , qui a écrit titan. Phiftoire du Saint. Il paffa inconnu comme un 4a. fimple moine 8c célébra la pâque au monaftere de faint Michel de Clufe. Il arriva heureufement à Rome -, 8c fi-tôt que le Pape l'eut appris , il donna ordre qu'il fût logé dans le palais , 8c le laiflà repofer ce jour-là. Le lendemain le Pape le fit amener avec honneur à Ion audience , où la noblefiè Romaine s'étoit afTcin-r blée fur cette nouvelle , 8c on lui mit un liege devant le Pape. Anfelme fe profterna àfes pieds fuivant la coutume ; mais le Pape le releva 8c le baifa , puis quand il fut afiïs 8c que l'on eut fait filen.ee , le Pape s'étendit fur les louanges du Prélat ; 8c ajouta : Quoique nous le regardions comme nôtre Maître, à caufe de fon profond fçavoir , 8c que nous le refpcétions prefque comme nôtre égal , puifqu'il eft le patriarche d'un autre monde : toutefois fon humilité lui a, fait entreprendre un fi grand voiage pour venir honorer faint Pierre en nôtre perfonne , 8c nous confulter fur fes affaires , nous qui avons; , . Cc 6 plûDigitized by Google

tous ceux qui alloient à Rome : enſorte qu'ils prirent des Evêques, des clercs & des moines, les pillerent, leurs firent divers outrages & en tuerent quelques-uns. Mais Anſelme évita ce péril par le ſéjour qu'il fit à Lion, pour attendre la réponſe de ſa lettre au Pape : car des pelerins dirent à ceux qui l'attendoient, au paſſage, qu'il étoit tombé malade à Lion & qu'il ne paſſeroit pas outre. Il fut en effet dangereuſement malade, mais il étoit preſque gueri, quand ceux qu'il avoit envoïez à Rome arriverent, & dirent que le Pape lui ordonnoit de venir inceſſamment le trouver. AN. 1098.

LI. S. Anſelme à Rome. *Vita n.* 41. 42.

Il partit donc de Lion le mardi avant le dimanche des Rameaux; c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Mars 1098. accompagné ſeulement de deux moines Baudouin & Edmer, qui a écrit l'hiſtoire du Saint. Il paſſa inconnu comme un ſimple moine & celebra la pâque au monaſtere de ſaint Michel de Cluſe. Il arriva heureuſement à Rome; & ſi-tôt que le Pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, & le laiſſa repoſer ce jour-là. Le lendemain le Pape le fit amener avec honneur à ſon audience, où la nobleſſe Romaine s'étoit aſſemblée ſur cette nouvelle, & on lui mit un ſiege devant le Pape. Anſelme ſe proſterna à ſes pieds ſuivant la coûtume; mais le Pape le releva & le baiſa, puis quand il fut aſſis & que l'on eut fait ſilence, le Pape s'étendit ſur les loüanges du Prelat; & ajoûta : Quoique nous le regardions comme nôtre Maître, à cauſe de ſon profond ſçavoir, & que nous le reſpections preſque comme nôtre égal, puiſqu'il eſt le patriarche d'un autre monde : toutefois ſon humilité lui a

6 il Hijfoire Ecclefîajiique. o plutôt befoin de fcs confeils. Voïez donccom‘bien nous devons l’aimer 8c l’honorer. Anfelme ne répondit à ce difcours que par fa modeftic , en rougi fiant & en gardant le Glence. Puis le Pape lui aïant demandé la caufe de fon voi'age, il la lui expliqua comme il avoit fait dans fa lettre. Le Pape lui promit fa protection toute entière , 8c écrivit au Roi d’Angleterre, l’exhortant 8c lui enjoignant de le rétablir dans tous fes biens. Anfelme écrivit aufli au Roi ; 8c il demeura dix jours à Rome logé au palais de Latran avec le Pape : qui lui avoit ordonné d’attendre auprès de lui les effets de fi protection. Mais comme la chaleur de l’été étoit grande , 8c que le féjour de Rome étoit mal fain , fur-tout pour les étrangers j le Pape trouva bon qu’Anfelme fe retirât au monaflere de faint Sauveur près de Telefe dans la terre de Labour , dont l’Abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec : car encore qu’il fût Romain , le defir d’étudier l’avoit fait paflèr en France, 8c la réputation d’ Anfelme l’attira à fon monaftere : mais quelques années après le Pape Urbain aïant oui parler de ce moine Jean , le fit venir auprès de lui 8c lui donna cette abbaïe. Car Urbain étoit foigneux d’attirer les perfonnes de mérite, 8c par ce motif il éleva plufîeurs moines aux dignitez ecclefiaftiques , comme Albert qu’il fit Ital.ftc.t». Prêtre Cardinal, puis Evêque de Siponte : Bery.p. 1119. nard Uberti Florentin, qu’il fit Prêtre, CardiSdron. *dnz\ légat, puis Evêque de Parme. Milon V*c <yr' moine de faint Aubin d’Angers , qu’il fit Evêhat.fac. t». que de Palestine au lieu du Cardinal fehifma“f tique Hugues le Blanc. Enfin Jean de Marfes qu’il fit Evêque de Tufculum. Anfelme donc invité par l’Abbé Jean, fè retira à une terre de fon monaftere nommée Sclayic , dont l’air étoit fort fain , pour y attendre ' U» . . 4r ■ 1 -'K

AN. 1098. plûtôt beſoin de ſes conſeils. Voïez donc combien nous devons l'aimer & l'honorer.

Anſelme ne répondit à ce diſcours que par ſa modeſtie, en rougiſſant & en gardant le ſilence. Puis le Pape lui aïant demandé la cauſe de ſon voïage, il la lui expliqua comme il avoit fait dans ſa lettre. Le Pape lui promit ſa protection toute entiere, & écrivit au Roi d'Angleterre, l'exhortant & lui enjoignant de le rétablir dans tous ſes biens. Anſelme écrivit auſſi au Roi; & il demeura dix jours à Rome logé au palais de Latran avec le Pape: qui lui avoit ordonné d'attendre auprès de lui les effets de ſa protection. Mais comme la chaleur de l'été étoit grande, & que le ſéjour de Rome étoit mal ſain, ſur-tout pour les étrangers; le Pape trouva bon qu'Anſelme ſe retirât au monaſtere de ſaint Sauveur près de Teleſe dans la terre de Labour, dont l'Abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec: car encore qu'il fût Romain, le deſir d'étudier l'avoit fait paſſer en France, & la reputation d'Anſelme l'attira à ſon monaſtere: mais quelques années après le Pape Urbain aïant oüi parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui & lui donna cette abbaïe. Car Urbain étoit ſoigneux d'attirer les perſonnes de merite, & par ce motif il éleva pluſieurs moines aux dignitez eccleſiaſtiques, comme Albert qu'il fit Prêtre Cardinal, puis Evêque de Siponte: Bernard Uberti Florentin, qu'il fit Prêtre, Cardinal & legat, puis Evêque de Parme. Milon moine de ſaint Aubin d'Angers, qu'il fit Evêque de Paleſtrine au lieu du Cardinal ſchiſmatique Hugues le Blanc. Enfin Jean de Marſes qu'il fit Evêque de Tuſculum.

Ital. ſac. to. 7. p. 1119. Baron. ad Martyr. 4. Dec. Ital. ſac. to. 1. p. 224. 263.

Anfelme char- . , , me du repos qu il goutoit en cette agréable lolitude , y reprit les mêmes exercices dont il s’occupoit au Bec avant que d’être Abbé : c’eft-àdire les œuvres de pieté 8c h méditation profonde des myfteres de la religion. Ainfi il acheva le traité intitulé : Pourquoi Dieu s’eft fait LU. hofnme, dont il explique ainfi lui-même l’oc- Trait<b. cafion 8c le fujet. Pluficurs perfonnes m’ont prié fouvent, 8c avec beaucoup d’inftance , de^ù hommettre par écrit les raifons que je leur rendois me. d’une queftion qui regarde nôtre foi : non pour arriver à la foi par la raifon , mais pour avoir le plaifir d’entendre 8c de contempler ce qu’ils croient , 8c pouvoir en rendre raifon aux autres. C’eft la queftion que nous font les infidèles , en fe moquant de nôtre fimplicité : par quelle raifon ou par quelle neceft'ité Dieu s’eft fait homme , 8c a rendu la vie au monde par fa mort, puifqu’il le pouvoit faire par un autre, foit un Ange, fbit un homme, ou par fa feule volonté. Anfelme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre , pendant le fort de fa perfccution j 8c l’acheva dans cette retraite. Il le divifa en deux livres , dont le premier contient les objections des infidèles , avec les réponfes ; 8c laiffant à part Jesus-Christ , comme fi jamais fl n’en avoit été queftion , on y prouve par des raifons concluantes , qu’il eft impoffible qu’aucun homme foit fauvé fans lui ; c’eft-à-dire, fans un Dieu fait homme. Dans le fécond livre , on montre de même par raifonnement , que l’homme a été fait pour jouir quelque jour en corps 8c en amc , d’une immortalité bienheureulè , mais qu’il ne peut y arriver que par un homme Dieu : d’où s’enfuit que tout ce que nous ctoïons de Jésus-Christ , doit être V Digitized by Google

la réponſe du Roi d'Angleterre. Anſelme charmé du repos qu'il goûtoit en cette agréable ſolitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être Abbé : c'eſt-à-dire les œuvres de pieté & la méditation profonde des myſteres de la religion. Ainſi il acheva le traité intitulé : Pourquoi Dieu s'eſt fait homme, dont il explique ainſi lui-même l'occaſion & le ſujet. Pluſieurs perſonnes m'ont prié ſouvent, & avec beaucoup d'inſtance, de mettre par écrit les raiſons que je leur rendois d'une queſtion qui regarde nôtre foi : non pour arriver à la foi par la raiſon, mais pour avoir le plaiſir d'entendre & de contempler ce qu'ils croïent, & pouvoir en rendre raiſon aux autres. C'eſt la queſtion que nous font les infidéles, en ſe moquant de nôtre ſimplicité : par quelle raiſon ou par quelle neceſſité Dieu s'eſt fait homme, & a rendu la vie au monde par ſa mort, puiſqu'il le pouvoit faire par un autre, ſoit un Ange, ſoit un homme, ou par ſa ſeule volonté.

An. 1098.

LII. Traité. Pourquoi Dieu s'eſt fait homme. *Lib. 1. c. 1.*

Anſelme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre, pendant le fort de ſa perſecution ; & l'acheva dans cette retraite. Il le diviſa en deux livres, dont le premier contient les objections des infidéles, avec les réponſes ; & laiſſant à part JESUS-CHRIST, comme ſi jamais il n'en avoit été queſtion, on y prouve par des raiſons concluantes, qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme ſoit ſauvé ſans lui ; c'eſt-à-dire, ſans un Dieu fait homme. Dans le ſecond livre, on montre de même par raiſonnement, que l'homme a été fait pour jouïr quelque jour en corps & en ame, d'une immortalité bien-

6 14 Hîjioire Ecclefajliqur. être necef&irement. C’eft ainfi qu’Anfelme explique lui-même Ton deflèin. Les infidèles dont il parle, dévoient ctre les Juifs répandus alors par toute la Chrétienté , 8c les Mufulmans d’Ef- F pagne: car pour ceux d’Orient , le commerce n’étoit pas encore établi avec eux , comme il fut depuis les croifades. Cet ouvrage eft en forme de dialogue entre Anfelme 8c le moine Bofon T Chr. Tîw.qui fut depuis Abbé du Bec; 8c le myftere de tn. 1 1 2.4,]a fatisfaéiion de Jésus-Christ pour le genre humain y eft traité à fonds. Dans le fécond livre , Bofon propofè cette queftion : Comment Dieu a-t-il pris la nature 1. 16. humaine de la maflè corrompue du genre humain ? Car bien que fa conception foit pure , la Vierge toutefois, dont il a tiré fon .humanité T a été conçue dans le péché originel, parce qu’elle a elle-même péché en Adam , en qui tous ont péché. Anfelme répond : que puifqu’il eft confiant que cet homme eft Dieu 8c l’auteur de la réconciliation des pechea , il n’y a pas de doute , qu’il eft abfolument fans péché : & que nous ne devons pas nous étonner , fi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré fans péché de la maflè pechereflè. Mais il ne répond rien à la propofition touchant le péché originel t.ni. & delà fainte Vierge. Seulement il dit enfuite, /*?• qu’elle a été du nombre de ceux , qui ont été purifiez du péché par Jesus-Christ. LIIL Pendant ce l'éjour de Sclavie Anfelme fut Siégé de vifité par plufieurs perfonnes , que fa reputaC«rf»re* t’on attir°it Pour recevoir les confeils, 8c qui retournoient mervcilleufement fatisfaits. Roger r.j-.même Duc de Pouïlle , qui faifoit alors le fiege de Capoüc , le pria de l’v venir trouver , 8c le reçut avec tous les témoignages poflibles de Caufr. Ma-refpeét 8c d’amitié. Le Pape vint aufli à ce iM.iy.cAT. fiege , cfperant de faire lapaix : mais il ne put An. 1098

AN. 1098. être neceſſairement. C'eſt ainſi qu'Anſelme explique lui-même ſon deſſein. Les infidéles dont il parle, devoient être les Juifs répandus alors par toute la Chrétienté, & les Muſulmans d'Eſpagne: car pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit pas encore établi avec eux, comme il fut depuis les croiſades. Cet ouvrage eſt en forme de dialogue entre Anſelme & le moine Boſon, qui fut depuis Abbé du Bec; & le myſtere de la ſatisfaction de JESUS-CHRIST pour le genre humain y eſt traité à fonds.

Chr. Bec. an. 1124.

Dans le ſecond livre, Boſon propoſe cette queſtion: Comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la maſſe corrompue du genre humain? Car bien que ſa conception ſoit pure, la Vierge toutefois, dont il a tiré ſon humanité, a été conçûe dans le peché originel, parce qu'elle a elle-même peché en Adam, en qui tous ont peché. Anſelme répond: que puiſqu'il eſt conſtant que cet homme eſt Dieu & l'auteur de la reconciliation des pechez, il n'y a pas de doute, qu'il eſt abſolument ſans peché: & que nous ne devons pas nous étonner, ſi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré ſans peché de la maſſe pechereſſe. Mais il ne répond rien à la propoſition touchant le peché originel de la ſainte Vierge. Seulement il dit enſuite, qu'elle a été du nombre de ceux, qui ont été purifiez du peché par JESUS-CHRIST.

c. 16.

c. eod. & ſeq.

LIII. Siege de Capoüe.

Pendant ce ſéjour de Sclavie Anſelme fut viſité par pluſieurs perſonnes, que ſa reputation attiroit pour recevoir ſes conſeils, & qui retournoient merveilleuſement ſatisfaits. Roger même Duc de Pouille, qui faiſoit alors le ſiege de Capoüe, le pria de l'y venir trouver, & le

vita c. 4.

c. 5.

I Livre feixante-^uatriéme . 6\f pût y réuffir , & Anfclme demeura auprès de lui dans le voifinage de Capoue , jufques à ce - qu'elle fè fut rendue au Duc Roger. La plupart de ceux qui venoient voir le Pape , venoient auffi voir Anfclme , autant recherché pour fà vertu , que le Pape pour fa dignité. Les pauvres qui n'ofoient approcher du Pape s'adrdîbient à Anfclme; 5c il étoit honoré même des Sarrafins, que le Comte Roger oncle du Duc avoit amenez de Sicile. AN.1098. Le Duc Roger avoit à ce fiege deux cens Grecs commandez par un nommé Sergius,qui gagné par le Prince de Capoue , promit de lui 'Baron. donner entrée dans l'armée du Duc , dont il com- 1097* mandoit la garde avancée. La nuit même que • cette trahifon devoit s'exécuter , le Duc Roger vit en dormant faint Bruno , qui lui dit de fe lever promptement 8c prendre fes armes , s'il vouloit fè fauver lui 8c fon armée du péril qui le menaçoit. Le Duc s'éveilla fort allarmé , fit' monter à cheval quelques-uns des fiens, qui trouvèrent Sergius fuïant avec là troupe; 8c en aiant pris la plus grande partie, reconnurent la vérité de la trahifon. Après la prifc de Capoue , le Duc vint fur la fin de Juillet à Squillace , où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno l'y vint voir avec quatre de fes freres , pour le confoler. Le Duc lui raconta fa vifion , 8c lui rendit grâces du foin qu'il avoit eu de prier pour lui en fon abfcnce. Le faint homme répondit : Ce n'cft pas moi que vous avez vu , c'eft l'Ange de Dieu qui accompagne les Princes pendant la guerre. Le Duc le pria de recevoir de grands revenus de fon domaine de Squillace: mais le Saint répondit : J'ai quitté la maifon de mon pere 8c la vôtre pour fervir Dieu , étant dégagé de toutes les chofes extérieures. Enfin , il reçut le monaftere de faint Jaques , avec le château* Digitized by Google

pût y réuſſir, & Anſelme demeura auprès de lui dans le voiſinage de Capoue, juſques à ce qu'elle ſe fût rendue au Duc Roger. La plûpart de ceux qui venoient voir le Pape, venoient auſſi voir Anſelme, autant recherché pour ſa vertu, que le Pape pour ſa dignité. Les pauvres qui n'oſoient approcher du Pape s'adreſſoient à Anſelme; & il étoit honoré même des Sarraſins, que le Comte Roger oncle du Duc avoit amenez de Sicile. AN. 1098.

Le Duc Roger avoit à ce ſiege deux cens Grecs commandez par un nommé Sergius, qui gagné par le Prince de Capoue, promit de lui donner entrée dans l'armée du Duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahiſon devoit s'executer, le Duc Roger vit en dormant ſaint Bruno, qui lui dit de ſe lever promptement & prendre ſes armes, s'il vouloit ſe ſauver lui & ſon armée du péril qui le menaçoit. Le Duc s'éveilla fort allarmé, fit monter à cheval quelques-uns des ſiens, qui trouverent Sergius fuïant avec ſa troupe; & en aïant pris la plus grande partie, reconnurent la verité de la trahiſon. Après la priſe de Capoue, le Duc vint ſur la fin de Juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno l'y vint voir avec quatre de ſes freres, pour le conſoler. Le Duc lui raconta ſa viſion, & lui rendit graces du ſoin qu'il avoit eu de prier pour lui en ſon abſence. Le ſaint homme répondit: Ce n'eſt pas moi que vous avez vû, c'eſt l'Ange de Dieu qui accompagne les Princes pendant la guerre. Le Duc le pria de recevoir de grands revenus de ſon domaine de Squillace: mais le Saint répondit: J'ai quitté la maiſon de mon

Diplom. ap. Sur. 6. Oſtob. & Baron. 1097.

AN.I098. LlV. S. Antoine veutrenoncer à l’épifcopat. Edmer. II. Nov. ». 31. »*34« 616 Htjlolre Eeclefafiiquf. tcau ; 8c c’eft dans l’aftc de donation que le Due Roger raconte cette hiftoire. Après le fiege de Capoue le Pape palïa à Averfe , 8c Anfelme l’y îui vit. Là confiderant les peines d’efprit 8c les perfecutions qu’il avoit fouffcrtes en Angleterre, prefque fans aucun fruit} 8c au contraire, de quelle tranquillité il jouïfloit, 8c avec quel fuccés il étoit écouté de tout le monde , depuis qu’il étoit forti d’Angleterre : il conçut'un grand defir de n'y plus retourner , 8c de renoncer à l’archevêché. Il fe fortifia dans cette refolution , par le peu d’efperance de pouvoir jamais vivre avec le Roi Guillaume , dont il appvenoit tous les jours de plus mauvaises nouvelles , 8c des marques d’un Prince , non feulement injufte , mais fans religion. Il alla donc trouver le Pape } 8c après lui avoir expofé fes peines , il le pria d’avoir compafficm de lui 8c le décharger de l’épifeopat. Le Pape fe récria : Voilà ce grand Evêque , ce grand Pafteur. Il n’a pas encore répandu de fang 8c il veut abandonner fon troupeau. Dieu vous preferve , mon frété , de fuccomber à cette tentation } 8c fçaehez que loin de vous accorder ce que vous demandez , je vous ordonne de la part de Dieu 8c de fàint Pierre , de retenir autant qu’il vous fera poffible le foin du roïaume d’ Angleterre . quand même la tyrannie du Roi vous empêçheroit d’y retourner : 8c vous garderez l’autorité 8c les marques de l’Epifcopat en quelque lieu que vous foiez. Anfelme fe fournit , 8c le Pape lui ordonna de fe trouver à Bari , pour le concile qu’il devoit y tenir le premier jour d’Oârobre , où il lui feroit juftice du Roi d’Angleterre 2c de tous ceux qui s’oppofoient à la liberté de l’Eglifè. Anfelme retourna cependant à la folitude de Sclavie , 8c afin de pratiquer I’obcifTance , il fe fit donner pour luperieur par le Pape le moine Edmer

AN. 1098. teau ; & c'eſt dans l'acte de donation que le Duc Roger raconte cette hiſtoire.

LIV. S. Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat. *Edmer. II. Nov. n.* 31.

Après le ſiege de Capoue le Pape paſſa à Averſe, & Anſelme l'y ſuivit. Là conſiderant les peines d'eſprit & les perſecutions qu'il avoit ſoufertes en Angleterre, preſque ſans aucun fruit ; & au contraire, de quelle tranquillité il jouïſſoit, & avec quel ſuccés il étoit écouté de tout le monde, depuis qu'il étoit ſorti d'Angleterre : il conçut un grand deſir de n'y plus retourner, & de renoncer à l'archevêché. Il ſe fortifia dans cette reſolution, par le peu d'eſperance de pouvoir jamais vivre avec le Roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaiſes nouvelles, & des marques d'un Prince, non ſeulement injuſte, mais ſans religion. Il alla donc *n.* 34. trouver le Pape ; & après lui avoir expoſé ſes peines, il le pria d'avoir compaſſion de lui & le décharger de l'épiſcopat. Le Pape ſe recria : Voilà ce grand Evêque, ce grand Paſteur. Il n'a pas encore répandu de ſang & il veut abandonner ſon troupeau. Dieu vous preſerve, mon frere, de ſuccomber à cette tentation ; & ſçachez que loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne de la part de Dieu & de ſaint Pierre, de retenir autant qu'il vous ſera poſſible le ſoin du roïaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du Roi vous empêcheroit d'y retourner : & vous garderez l'autorité & les marques de l'Epiſcopat en quelque lieu que vous ſoïez. Anſelme ſe ſoumit, & le Pape lui ordonna de ſe trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'Octobre, où il lui feroit juſtice du Roi d'Angleterre & de tous ceux qui s'oppoſoient à la liberté de l'Egliſe.

Livre foixante-quatriéme. 617 Edmer qui l’accompagnoit : enforte qu’il ne fai- ^ foit pas la moindre chofe fans fa permiflion , { jufques à n’ofer fe retourner dans fon lit. Pcnt-f. p. Le Pape aïant appris, que le Duc de Calabre 219* 8c le Comte de Sicile fon oncle étoient à Salerne, les y vint trouver, 8c s’entretint familière- ch;e <je sj_ ment avec le Comte, pour lequel il avoit unccile. amitié particulière. Depuis long-tems il avoit c>a*fT- Mâ~ établi légat en Sicile Robert Evêque de Traîne,^' c' fans la participation du Comte : qui en étoit mal fatisfait , 8c ne pouvoit confcntir que ce légat exerçât les pouvoirs. Ceft pourquoi le Pape révoqua fa commiffion ; 8c connoiflant le zele du Comte dans toutes les affaires ecclefiaftiques, il lui donna à lui-même la légation héréditaire fur toute la Sicile , avec promeflè , que tant que le Comte vivroit , ou qu’il rcfleroit nu’un de fes heritiers fuccefTeur de fon zee faint Siégé ne mettroit point en Sicile d’autre légat malgré eux. Mais que fi l’Eglifê Romaine avoit quelque droit à exercer dan» cette province, fur les lettres envolées de Rome, ils les décideraient par le confeil des Evêques du pais. Si les Evêques font invitez à un concile, le Comte ou fes fucceflcurs y envoïeront ceux qu’il leur plaira : fi ce n’cft que dan» ce concile on doive parler de quelqu’un d’eux, ou que l’affaire ne puifïè être terminée en Sicile ou en Calabre en prefence du Prince. Ce font les paroles du moine Gcoffroi de Maleterre auteur du tems 8c du pais , à la fin de fon hiftoire de l’établiffement des Normans en Sicile. Enfuite il rapporte la bulle du Pape Urbain , où il parle ainfi au Comte Roger: Comme par vôtre valeur vous avez beaucoup étendu l’Eglife de Dieu dans les terres des Sarrafins, 8c que vous avez toujours témoigné un grand dévouement pour le faint Siégé , nous vous confirmons / Digitized by Googl

Edmer qui l'accompagnoit : enſorte qu'il ne faiſoit pas la moindre choſe ſans ſa permiſſion, juſques à n'oſer ſe retourner dans ſon lit. AN. 1098. *Malmesb. l. Pontif. p.* 229.

Le Pape aïant appris, que le Duc de Calabre & le Comte de Sicile ſon oncle étoient à Salerne, les y vint trouver, & s'entretint familierement avec le Comte, pour lequel il avoit une amitié particuliere. Depuis long-tems il avoit établi legat en Sicile Robert Evêque de Traïne, ſans la participation du Comte : qui en étoit mal ſatisfait, & ne pouvoit conſentir que ce legat exerçat ſes pouvoirs. C'eſt pourquoi le Pape révoqua ſa commiſſion ; & connoiſſant le zele du Comte dans toutes les affaires eccleſiaſtiques, il lui donna à lui-même la legation hereditaire ſur toute la Sicile, avec promeſſe, que tant que le Comte vivroit, ou qu'il reſteroit quelqu'un de ſes heritiers ſucceſſeur de ſon zele, le ſaint Siege ne mettroit point en Sicile d'autre legat malgré eux. Mais que ſi l'Egliſe Romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province, ſur les lettres envoïées de Rome, ils les decideroient par le conſeil des Evêques du païs. Si les Evêques ſont invitez à un concile, le Comte ou ſes ſucceſſeurs y envoïeront ceux qu'il leur plaira : ſi ce n'eſt que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puiſſe être terminée en Sicile ou en Calabre en preſence du Prince. LV. Monarchie de Sicile. *Gaufr. Malat. IV. c. ult.*

Ce ſont les paroles du moine Geoffroi de Maleterre auteur du tems & du païs, à la fin de ſon hiſtoire de l'établiſſement des Normans en Sicile. Enſuite il rapporte la bulle du Pape Urbain, où il parle ainſi au Comte Roger : Comme par vôtre valeur vous avez beaucoup étendu

61S MJloire ’Eccltfaflique. firmons par lettres ce que nous avons promis de vive voix , que pendant tout le tems de vôtre vie ou de vôtre fils Simon , ou d’un autre qui foit vôtre légitimé heritier , nous ne mettrons aucun légat de PEglife Romaine dans les terres de vôtre obéi fiance contre vôtre volonté. Au contraire , nous voulons que vous fafliez ce que nous ferions par nôtre légat , quand même nous vous envoierions quelqu’un d’auprès de nous , pour le falut des Eglifes qui font fous vôtre puiftânee 8c pour l’honneur du faint Siégé. Que fi l’on tient un concile 8c que je vous mande de m’envoier les Evêques 8c les Abbcz de vôtre pais : vous en envoierez ceux qu’il vous plaira , 8c vous retiendrez les autres pour le fervice des Eglifes. La date eft de Saleme le cinquième de Juillet, l’onzième année du pontificat d’Urbain qui eft 1098. En vertu de cette bulle les Siciliens prétendent que leur Roi eft légat né du faint Siégé , 8c nomment ce Sa»». 4». droit , la monarchie de Sicile : mais il leur eft J,»»»»7' f'y'/ contefté par la cour de Rome , qui foutient , ùfend.ibù. fiue fi cette bulle eft vraie , elle a été révoquée dans la fuite. Lvr. A Rome , les principaux des fehifmatiques iS°fchî tinrcnt un concfic cn l’abfence de Guibert qui étoit en Lombardie , 8c écrivirent une Fsfc. rer. lettre fynodale , qui porte en te te les noms 0xpet, fil, de huit Cardinaux , quatre Evêques 8c quatre 45 .verjt. pr(srres > dont les deux plus connus font Hugues le Blanc Evêque de Prenefté , 8c le Prêtre Bennon. La lettre eft adreffée à tous ceux qui craignent Dieu 8c qui aiment le falut de la republique Romaine , 8c eft conçue en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez , que pour détruire les herefies introduites de nouveau par Hildebrand , ou par lui renouvellées , 8c pour exterminer l’impieté de ceux , jitizêd Sy Google

AN. 1098. firmons par lettres ce que nous avons promis de vive voix, que pendant tout le tems de vôtre vie ou de vôtre fils Simon, ou d'un autre qui ſoit vôtre legitime heritier, nous ne mettrons aucun legat de l'Egliſe Romaine dans les terres de vôtre obéïſſance contre vôtre volonté. Au contraire, nous voulons que vous faſſiez ce que nous ferions par nôtre legat, quand même nous vous envoïerions quelqu'un d'auprès de nous, pour le ſalut des Egliſes qui ſont ſous vôtre puiſſance & pour l'honneur du ſaint Siege. Que ſi l'on tient un concile & que je vous mande de m'envoïer les Evêques & les Abbez de vôtre païs : vous en envoïerez ceux qu'il vous plaira, & vous retiendrez les autres pour le ſervice des Egliſes. La date eſt de Salerne le cinquiéme de Juillet, l'onziéme année du pontificat d'Urbain qui eſt 1098. En vertu de cette bulle les Siciliens prétendent que leur Roi eſt legat né du ſaint Siege, & nomment ce droit, la monarchie de Sicile : mais il leur eſt conteſté par la cour de Rome, qui ſoutient, que ſi cette bulle eſt vraie, elle a été revoquée dans la ſuite.

Baron. an. 1097. édit. Rom. Epit. Spond. ibid.

LVI. Concile des ſchiſmatiques. *Faſc. rer. expet. fol. 43. verſo.*

A Rome, les principaux des ſchiſmatiques tinrent un concile en l'abſence de Guibert qui étoit en Lombardie, & écrivirent une lettre ſynodale, qui porte en tête les noms de huit Cardinaux, quatre Evêques & quatre Prêtres, dont les deux plus connus ſont Hugues le Blanc Evêque de Preneſte, & le Prêtre Bennon. La lettre eſt adreſſée à tous ceux qui craignent Dieu & qui aiment le ſalut de la republique Romaine, & eſt conçûe en ces termes : Nous ne voulons pas que vous igno-

Livre foi xante- qmtri éme. 6 19 ceux , qui n’ont pas craint de déchirer nouvel- g Iement la Foi catholique : nous nous fommes ' y * alïèmblez au nom de Dieu le cinquième de ce mois à faint Blailè , le lixiéme à laint Celle 8c le leptiéme à fainte Marie de la Rotonde , où nous avons, comme nos Peres, condamné ces herelies 8c ceux qui les fuivent ; de peur que fi nous nous taifons nous ne paroi fiions yconfentir. Nous appelions toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant fureté pour venir 8c retourner librement, 8c nous les admoneftons de plaider leur caulè par les principaux d’entr’eux , le Seigneur Rainier 8c Jean le Bourguignon. Nous leur promettons autant qu’il eft en nous , une entière fureté juf3ues à la fête de la Toullàints , quand même s lèroient condamnez. Car nous ne fommes point altérez de fang, 8c nous croïons que ceux, là fe défient de leur caufe, qui excitent des feditions : nous ne cherchons que la paix, la vérité 8c l’unité de l’Eglilè. Cette lettre eft dattée du, concile tenu à Rome contre les fehifmatiques le leptiéme d’Aoùt 1098. mais elle fut fans effet , 8c les Catholiques mépriferent ces vains efforts du parti mourant de Guibert. Vers le même tems , Eric I. Roi de Danemarc , fumommé Eigoth; c’eft-à-dire le 3on,archîvê. fut menacé d’excommunication fur de vains ch& t fbupçons , par Liemar Archevêque de Ham- s*xo bourg. Il en appella au Pape 8c alla lui-même * a Rome, ou la caufe aiant ete loignculcment Hifi.gtn t. examinée , il repouflà li bien l’accufation de Dan. ap, l’Archevêque , qu’il revint pleinement juftifié. Lr- ^,nbr' Mais pour n’être plus expofé à un pareil traitement, il retourna à Rome, 8c demanda d’être j-.jmoî.. affranchi de la jurifdiétion de ce Prélat étranger; 8c qui étoit alors fehifmatique 8c attaché au parti de l’Empereur Henri» Digitized by Google

ceux, qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la Foi catholique : nous nous ſommes aſſemblez au nom de Dieu le cinquiéme de ce mois à ſaint Blaiſe, le ſixiéme à ſaint Celſe & le ſeptiéme à ſainte Marie de la Rotonde, où nous avons, comme nos Peres, condamné ces hereſies & ceux qui les ſuivent ; de peur que ſi nous nous taiſons nous ne paroiſſions y conſentir. Nous appellons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant ſureté pour venir & retourner librement, & nous les admoneſtons de plaider leur cauſe par les principaux d'entr'eux, le Seigneur Rainier & Jean le Bourguignon. Nous leur promettons autant qu'il eſt en nous, une entiere ſureté juſques à la fête de la Touſſaints, quand même ils ſeroient condamnez. Car nous ne ſommes point alterez de ſang, & nous croïons que ceux-là ſe défient de leur cauſe, qui excitent des ſeditions : nous ne cherchons que la paix, la verité & l'unité de l'Egliſe. Cette lettre eſt dattée du concile tenu à Rome contre les ſchiſmatiques le ſeptiéme d'Août 1098. mais elle fut ſans effet, & les Catholiques mépriſerent ces vains efforts du parti mourant de Guibert. AN. 1098.

LVII. Lunden archevêché.

Vers le même tems, Eric I. Roi de Danemarc, ſurnommé Eigoth ; c'eſt-à-dire le Bon, fut menacé d'excommunication ſur de vains ſoupçons, par Liemar Archevêque de Hambourg. Il en appella au Pape & alla lui-même à Rome, où ſa cauſe aïant été ſoigneuſement examinée, il repouſſa ſi bien l'accuſation de l'Archevêque, qu'il revint pleinement juſtifié. Mais pour n'être plus expoſé à un pareil traitement, il retourna à Rome, & demanda d'être

Saxo gramm. lib. 12 p. 204. Hiſt. gent. Dan. ap. Lindembr. p. 300. Pontan. lib. 5. p. 202.

6io Hijtoîre Ecclefittflique. An 1008 ^aPe Urbain accorda au Roi Eric ce qu'il ' 'demandoit, tant en confideration de fa dignité, que de la peine qu'il avoit prife de faire un fi long voïagc ; & il lui promit d'ériger un archevêché dans fon roïaume. Quelques années après , Eric aïant tué par accident quatre de fes chevaliers , fit voeu d'aller à Jerufalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple Paimoit à tel point , qu'il offrit la troifiéme partie de ion bien , pour le faire difpenfcr de ce voïagc : mais le Roi demeura ferme , 8c avant que de partir , il envoïa à Rome foliciter pendant fon abfence , l'éreétion de la métropole. Eric mourut en ce voïagc , dans l'ifle de Chipre en noi. 8c deux ans après , fous le Roi Nicolas fon frere 8c le Pape PaTcal IL l'éreétion fut executée. Le Pape envoïa un légat, qui aïant vifitéles principales villes de Danemarc , choifit celle de Lunden qui en étoit alors la capitale , pour lui donner la dignité de métropole : tant a caufe du mérité d'Afcer ou Atzcr, qui en étoit Evêque, que pour la fituation avantageufe de la ville , qui étant près l'embouchure a'une riviere dans le Schonen , donnoit aux païs voifins un facile accès par terre 8c par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an 1 103. 8c non feulement tirée de la dépendante de Hambourg ; mais encore donnée pour métropole aux trois roïaumes de Danemarc , de Suède 8c de Norwege. LVïlI. En Orient le fîege d'Antioche dura fept mois, Prifcd'An- après lefquels elle fut prile par intelligence. Comme il n'y avoit que quarante ans que les CuiU. y. c. Turcs l'avoient conquife , elle étoit encore plei»r. 11. ne dcChrétiens, Grecs, Syriens 8c Arméniens: mais les Turcs ne leur permettoient point I'ufage des armes , ne leur laiffant que le trafic 2c les métiers. Un. de ces Chrétiens, mais renégat. Google rfczcd bÿ

AN.1098. Le Pape Urbain accorda au Roi Eric ce qu'il demandoit, tant en conſideration de ſa dignité, que de la peine qu'il avoit priſe de faire un ſi long voïage ; & il lui promit d'ériger un archevêché dans ſon roïaume.

Quelques années après, Eric aïant tué par accident quatre de ſes chevaliers, fit vœu d'aller à Jeruſalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troiſiéme partie de ſon bien, pour le faire diſpenſer de ce voïage : mais le Roi demeura ferme, & avant que de partir, il envoïa à Rome ſoliciter pendant ſon abſence, l'érection de la metropole. Eric mourut en ce voïage, dans l'iſle de Chipre en 1101. & deux ans après, ſous le Roi Nicolas ſon frere & le Pape Paſcal II. l'érection fut executée. Le Pape envoïa un legat, qui aïant viſité les principales villes de Danemarc, choiſit celle de Lunden qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de metropole : tant à cauſe du merite d'Aſcer ou Atzer, qui en étoit Evêque, que pour la ſituation avantageuſe de la ville, qui étant près l'embouchure d'une riviere dans le Schonen, donnoit aux païs voiſins un facile accés par terre & par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an 1103. & non ſeulement tirée de la dépendance de Hambourg ; mais encore donnée pour metropole aux trois roïaumes de Danemarc, de Suede & de Norwege.

LVIII. Priſe d'Antioche.

En Orient le ſiege d'Antioche dura ſept mois, après leſquels elle fut priſe par intelligence. Comme il n'y avoit que quarante ans que les Turcs l'avoient conquiſe, elle étoit encore pleine de Chrétiens, Grecs, Syriens & Armeniens:

Guill. V. c. 11. 12.

Lhre foixante-quatriéme. 6u gat , nommé Emir-Feïr ou Pir , fit connoiffance avec Boémond St promît de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvu qu'il fut attitré que les autres Seigneurs lai flattent à Boémond la propriété de la ville. Boémond e- *3* *7» leur en aïant fait la propolition, ils s'y accor' dirent , excepté le Comte de Touloufc. En- **« fin, le projet s'exécuta , la tour fut livrée , les croiiez entrèrent dans la v.'.Uu d'Antioche , 8c AN.1098. s'en rendirent maîtres le jeudi troiliéme de " Juin 1098. Mais les Turcs tenoient encore le château, 8c Uh.VLt.y trois jours après arriva une armée immenfe qui venoit à leur fecours : enforte que celle des croifcz fe trouva afliegée dans la ville, 8t comme ils n'avoient pas eu le tems d'y faire entrer des vivres , ils furent affamez jufqu'à manger les chevaux 8cles chameaux. Alors Etienne Com-t.io, to de Chartres, quitta l'armée 8c repafia en Grèce , où il arrêta l'Empereur Alexis, qui venoit au fecours des croifcz , l'aflùrant qu'il n'y ferait pas à tems. Ce que les infidèles aïant appris ,t. 1 j. ils prefferent davantage les croifèz 8c les reduifirent au defcfpoir : enforte que les troupes refuloient d'obéir , 8c les Seigneurs fongeoient à prendre k fuite. Il y avoir vingt- fix jours qu'ils ctoîent ainfi attiegez , quand un clerc Provençal nommé Pierre Barthelemi vint trouver l'Evêque du Pui 8c le Comte de Touloufc; 8c leur dit , que l'Apôtre f< *+• faint André lui afroit apparu en fonge , 8c lui avoit commandé jufques à trois fois de dire aux Seigneurs , que la lance dont Nôtrc-Seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dansrEglife de faint Pierre ; 8c lui avoit marqué le lieu où on la trouverait. Il aioûtoit , que s'étant voulu pluficurs fois exeufer de cette commitfion , faint André l'avoit menacé de mort s'il n'o«! Digitized by Google

gat, nommé Emir-Feïr ou Pir, fit connoiſſance avec Boëmond & promît de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvû qu'il fut aſſuré que les autres Seigneurs laiſſaſſent à Boëmond la proprieté de la ville. Boëmond leur en aïant fait la propoſition, ils s'y accorderent, excepté le Comte de Toulouſe. Enfin, le projet s'executa, la tour fut livrée, les croiſez entrerent dans la ville d'Antioche, & s'en rendirent maîtres le jeudi troiſiéme de Juin 1098. AN. 1098. c. 13. 17. c. 21. 22.

Mais les Turcs tenoient encore le château, & trois jours après arriva une armée immenſe qui venoit à leur ſecours : enſorte que celle des croiſez ſe trouva aſſiegée dans la ville, & comme ils n'avoient pas eu le tems d'y faire entrer des vivres, ils furent affamez juſqu'à manger les chevaux & les chameaux. Alors Etienne Comte de Chartres, quitta l'armée & repaſſa en Grece, où il arrêta l'Empereur Alexis, qui venoit au ſecours des croiſez, l'aſſurant qu'il n'y ſeroit pas à tems. Ce que les infidéles aïant appris, ils preſſerent davantage les croiſez & les reduiſirent au deſeſpoir : enſorte que les troupes refuſoient d'obéïr, & les Seigneurs ſongeoient à prendre la fuite. *Lib. VI. c. 7.* c. 10. c. 13.

Il y avoit vingt-ſix jours qu'ils étoient ainſi aſſiegez, quand un clerc Provençal nommé Pierre Barthelemi vint trouver l'Evêque du Pui & le Comte de Toulouſe; & leur dit, que l'Apôtre ſaint André lui avoit apparu en ſonge, & lui avoit commandé juſques à trois fois de dire aux Seigneurs, que la lance dont Nôtre-Seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dans l'Egliſe de ſaint Pierre; & lui avoit marqué le lieu c. 14.

__ 6z i Hifloïrt Ecclefajliqut. . n’obéiffoit. L’F.vêque 8c le Comte aïant comN'I,09 *muniqué iccretement la chofe aux autres Seigneurs , leur prelcnterent Pierre qui leur fit Ton rapport , 8c les perfuada fi bien , qu’ils le rendirent dans l’r glife j 8c aïant fait fouiller bien avant au lieu qu’il marqua , on y trouva la lance. Le peuple des croifez regarda cette découverte comme une confolation envoïée du ciel. Tous reprirent courage , 8c promirent par de nouveaux fermens , que fi Dieu les délivrait du péril prefent , ils ne le fepareroient point qu’ils n’euffent pris Jerufalem 8c délivré le faint Sef.19.20. pulcre. Enfuite ils firent un tel effort , qu’ils &c' mirent les ennemis en fuite , 8c prirent leur camp , où ils firent un butin immenfe. Ils remportèrent cette viâoire le vingt-huitième de Juin 1098. La ville d’Antioche étant ainfi délivrée 8c tranquille , l’Evêque du Pui 8c les autres Prélats croifez , s’appliquèrent à y rétablir le fervice de Dieu. Premièrement ils purifièrent 8c réparèrent la grande Eglife dédiée à faint Pierre, 8c les autres que les infidèles avoient profanées 8c défigurées : car ils en avoient converti les unes en ecuries, 8c appliqué les autres à d’autres ufâges indignes. Ils avoient effacé les faintes images , les couvrant de boue , leur arrachant les yeux , gratant les murailles où elles étoient peintes. On prit d’entre le butin de l’or 8c de l’argent pour faire des calices , des croix , des chandeliers 8c d'autres pièces femblables , 8c des étoffes de foïe pour les ornemens. On rétablit le clergé dans fes fondions , avec des revenus fuffifims. Le patriarche Jean , qui depuis l’arrivée des croifez , avoit été mis aux fers par les infidèles 8c traité cruellement , fut rétabli dans fon fiege, avec honneur ; 8c de fon vivant on n’ofa pas ordonner à Antioche 'de Patriarche Latin , - Google

An. 1098. n'obéïſſoit. L'Evêque & le Comte aïant communiqué ſecretement la choſe aux autres Seigneurs, leur preſenterent Pierre qui leur fit ſon rapport, & les perſuada ſi bien, qu'ils ſe rendirent dans l'Egliſe ; & aïant fait foüiller bien avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croiſez regarda cette découverte comme une conſolation envoïée du ciel. Tous reprirent courage, & promirent par de nouveaux ſermens, que ſi Dieu les délivroit du peril preſent, ils ne ſe ſepareroient point qu'ils n'euſſent pris Jeruſalem & délivré le ſaint Sepulcre. Enſuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, & prirent leur camp, où ils firent un butin immenſe. Ils remporterent cette victoire le vingt-huitiéme de Juin 1098.

c. 19. 20. &c.

c. 23. La ville d'Antioche étant ainſi délivrée & tranquille, l'Evêque du Pui & les autres Prelats croiſez, s'appliquerent à y rétablir le ſervice de Dieu. Premierement ils purifierent & repararent la grande Egliſe dédiée à ſaint Pierre, & les autres que les infidéles avoient profanées & défigurées : car ils en avoient converti les unes en écuries, & appliqué les autres à d'autres uſages indignes. Ils avoient effacé les ſaintes images, les couvrant de bouë, leur arrachant les yeux, gratant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or & de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers & d'autres pieces ſemblables, & des étoffes de ſoïe pour les ornemens. On rétablit le clergé dans ſes fonctions, avec des revenus ſuffiſans. Le patriarche Jean, qui depuis l'arrivée des croiſez, avoit été mis aux fers par les

Livre foixante-quatriéme. 6i% ____ Latin , pour ne pas mettre deux Evêques dans g un même fiege contre les canons. ' Toutefois , ‘ y environ deux ans après , le Patriarche vit bien lui-même qu’étant Grec , il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit Latin , 8t (e retira à C. P. Après quoi le clergé 8c le peuple ♦ d’Antioche élut pour Patriarche Bernard, Evêque d’Arta en Epire , qui avoit fuivi à la croifade l’Evêque du Pui en qualité de chapelain. Dès le tems de la redudtion d’Antioche on établit des Evêques dans les villes voiiines , qui avoient des Eglifes cathédrales. Quant à la leigneurie temporelle , elle demeura à Boëmond avec le titre de Prince. Incontinent après la réduction d’Antioche, il Lit. PTT. s’y mit une maladie contagieufe qui emporta *•*•*« entr’autres le légat Ademar Evêque du Pui , 8c il fut extrêmement regretté. Les croifez crioient que l’on marchât inccflamment à Jerufalem ; mais les Seigneurs jugèrent à propos de les laiffer rafraîchir , 8c remirent le voiage au mois d’Oêtobre. Cependant ils écrivirent au Pape une MîfceV. lettre où Boëmond eft nommé lepremicr, puis tmi le Comte de Touloufc , le Duc Godefroi, leJ,^*+1^’ Duc de Normandie , le Comte de Flandre, le Comte de Boulogne. Ils racontent la prife d’Antioche , comme ils furent eux-mêmes afiïegez enfuite , 8c délivrez après la découverte de la fainte Lance ; enfin la mort de l’Evêque du Pui arrivée le premier jour d’Août : c’eft pourquoi ils prient le Pape de venir lui-même le mettre à leur tête , dans la ville où le nom Chrétien a commencé , 8c où faint Pierre a mis fa première chaire. Nous avons , ajoûtent-ils , vaincu, les Turcs 8c les Païens , c’eft à vous à vaincre les hérétiques, Grecs, Arméniens, Syriens , 8c Jacobites ; 8c venir nous conduire à Jerufalem. Ils fe plaignent enfuite, qu’il accorDigitized by Google

Latin, pour ne pas mettre deux Evêques dans un même ſiege contre les canons. Toutefois, environ deux ans après, le Patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec, il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit Latin, & ſe retira à C. P. Après quoi le clergé & le peuple d'Antioche élut pour Patriarche Bernard, Evêque d'Arta en Epire, qui avoit ſuivi à la croiſade l'Evêque du Pui en qualité de chapelain. Dès le tems de la reduction d'Antioche on établit des Evêques dans les villes voiſines, qui avoient des Egliſes cathedrales. Quant à la ſeigneurie temporelle, elle demeura à Boëmond avec le titre de Prince. AN. 1098.

Incontinent après la reduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuſe qui emporta entr'autres le legat Ademar Evêque du Pui, & il fut extrêmement regretté. Les croiſez crioient que l'on marchât inceſſamment à Jeruſalem; mais les Seigneurs jugerent à propos de les laiſſer rafraîchir, & remirent le voïage au mois d'Octobre. Cependant ils écrivirent au Pape une lettre où Boëmond eſt nommé le premier, puis le Comte de Toulouſe, le Duc Godefroi, le Duc de Normandie, le Comte de Flandre, le Comte de Boulogne. Ils racontent la priſe d'Antioche, comme ils furent eux-mêmes aſſiegez enſuite, & délivrez après la découverte de la ſainte Lance; enfin la mort de l'Evêque du Pui arrivée le premier jour d'Août : c'eſt pourquoi ils prient le Pape de venir lui-même ſe mettre à leur tête, dans la ville où le nom Chrétien a commencé, & où ſaint Pierre a mis ſa premiere chaire. Nous avons, ajoûtent-ils, vaincu les Turcs & les Païens, c'eſt à vous à

Lib. VII. c. 1. 2.

Miſcell. Baluz. tom. 1. p. 415.

6i 4 Hijloire Eecle/taflique. TSerU'd. §098. c. iS . o de à quelques croifez difpenfe de faire le voïaN’10^ g e ; & l’avertiflent , que l’Empereur de C. P. ne leur a point tenu ce qu’il leur avoit promis. La lettre eft de l’onzième de Septembre. Le Pape fe contenta de leur envoïer un légat à la place du défunt Evêque du Pui ; 8t ce fut Daïbert Archevêque de Pife. Quelque tems après on révoqua en doute la Gwll. VU. vérité de la fainte Lance , que l’on prétendoit avoir trouvée à Antioche ; 8c plufiieurs foutenoient , que c’étoit un artifice du Comte de Touloufe 8c une invention intereffée. Le principal auteur de ce fbupçon étoit Arnoul chapelain du Duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans fes mœurs , 8c broüillon. Comme l’on difputoit beaucoup fur ce fujet , Pierre Barthelemi , qui prétendoit avoir eu la révélation , demanda à fe juftifier par l’épreuve du feu. On alluma donc un bûcher terrible, 8c tout le peuple s’aflèmbla à ce fpeétacle le vendredi faint huitième d’Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc , avoit peu de lettres 8c paroifloit un homme fimple. Après avoir fait fa priere , il prit la fainte Lance 8c paflà par le feu , d’où le peuple crut qu’il étoit forti fain 2c iauf. Mais il mourut peu de jours après : quoiqu’il fe portât très-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la caufe de fa mort à l'emprcflement du peuple , qui s’étoit jette fur lui en foule au fbrtir du bûcher par dévotion. Enfin cette épreuve fut inutile pour décider la queftion ; 8c il demeura plus incertain qu’auparavant , fi la Lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de J e s u s-C hrist fut percé. L1X. Le Pape tint au mois d’Odtobre 1098. le Conrile concile de Bari, comme il l’avoit indiqué : 8c /|a R/in . a # t Edmtr. x. s’y .trouva cent quatre-vingt-trois Evêques, Nçvtr. entre Google

AN. 1098. de à quelques croiſez diſpenſe de faire le voïage ; & l'avertiſſent, que l'Empereur de C. P. ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre eſt de l'onziéme de Septembre. Le Pape ſe contenta de leur envoïer un legat à la place du défunt Evêque du Pui ; & ce fut Daïbert Archevêque de Piſe.

Berto'd. 1098.

Quelque tems après on revoqua en doute la verité de la ſainte Lance, que l'on prétendoit avoir trouvée à Antioche ; & pluſieurs ſoutenoient, que c'étoit un artifice du Comte de Toulouſe & une invention intereſſée. Le principal auteur de ce ſoupçon étoit Arnoul chapelain du Duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ſes mœurs, & broüillon. Comme l'on diſputoit beaucoup ſur ce ſujet, Pierre Barthelemi, qui prétendoit avoir eu la revelation, demanda à ſe juſtifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bucher terrible, & tout le peuple s'aſſembla à ce ſpectacle le vendredi ſaint huitiéme d'Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc, avoit peu de lettres & paroiſſoit un homme ſimple. Après avoir fait ſa priere, il prit la ſainte Lance & paſſa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit ſorti ſain & ſauf. Mais il mourut peu de jours après : quoiqu'il ſe portât très-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cauſe de ſa mort à l'empreſſement du peuple, qui s'étoit jetté ſur lui en foule au ſortir du bucher par devotion. Enfin cette épreuve fut inutile pour decider la queſtion ; & il demeura plus incertain qu'auparavant, ſi la Lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de JESUS-CHRIST fut percé.

Guill. VII. c. 18.

LIX. Le Pape tint au mois d'Octobre 1098. le

Livre foixante-quatriéme. 6ip _____ entre lefquels éroit faint Anfelme. Ils étoient tous revêtus de chapes , hormis le Pape , qui An'io°* portoit une chafuble 8c le pallium par-deflus.^*?"/- tT0*’ Les Grecs y propoferent la queftion de la pro-“^* I0^ cefiîon du Saint- Efprit , prétendant prouver par l’Evangile , qu’il ne procédé que du Pere. Le Pape y répondit par plufieurs raifons , 8c en emploïa quelques-unes tirées du traité de l’Incarnation , qu’Anfelmc lui avoit autrefois envoie. Mais comme la difpute continuoit , il fit faire filence 8c dit à haute voix : Anfelme Archevêque des Anglois , nôtre pere 8c nôtre maître , où êtes-vous ? Anfelme fe leva 8c répondit : Saint Pere , qu’ordonnez-vous ? me voici : Le Pape le fit approcher 8c fèoir auprès de lui , au grand étonnement du concile , où tous demandoient qui il étoit 8c d’où il venoit. Après que ce mouvement fut apparié , • le Pape déclara publiquement la vertu 8c le mente d’ Anfelme, Sc avec quelle injuflice il avoit été chaffé de fon paàs. Anfelme étoit prêt de répondre à la quefiion propoféc , mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain; 8c alors il traita la matière avec tant de force 8c de netteté , que tou» en demeurèrent fatisfaits , • 8c lui donnèrent de grandes louanges ; 8c on prononça anathème contre ceux qui nieroient / que le Saint-Efprit procédé du Pere 8c du Fils. Enfuite on parla du Roi d’Angleterre dans le concile de Bari , 8c on fit beaucoup de plaintes contre lui : entre autres touchant la flmonic 8c l’oppreflîon des Eglifes , dont le Pape parla fortement, 8c de ce qu’il avoit fait fournir à Anfelme : ajoutant , qu’il avoit admonefté plufieurs fois ce Prince de fe corriger ; 5c demandant l’avis des Evêques , ils répondirent : Si vous l’avez appellé jufques à trois fois , il eft clair qu’il ne refte qu’à le frapper d’anathême ' Tome XIII. ' D d juiDigitized by Google

entre lesquels étoit saint Anselme. Ils étoient tous revêtus de chapes, hormis le Pape, qui portoit une chasuble & le pallium par-dessus. Les Grecs y proposerent la question de la procession du Saint-Esprit, prétendant prouver par l'Evangile, qu'il ne procede que du Pere. Le Pape y répondit par plusieurs raisons, & en emploïa quelques-unes tirées du traité de l'Incarnation, qu'Anselme lui avoit autrefois envoïé. Mais comme la dispute continuoit, il fit faire silence & dit à haute voix : Anselme Archevêque des Anglois, nôtre pere & nôtre maître, où étes-vous ? Anselme se leva & répondit : Saint Pere, qu'ordonnez-vous ? me voici : Le Pape le fit approcher & seoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit & d'où il venoit. Après que ce mouvement fut appaisé, le Pape declara publiquement la vertu & le merite d'Anselme, & avec quelle injustice il avoit été chassé de son païs. Anselme étoit prêt de répondre à la question proposée, mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain; & alors il traita la matiere avec tant de force & de netteté, que tous en demeurerent satisfaits, & lui donnerent de grandes louanges; & on prononça anathême contre ceux qui nieroient, que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils.

AN. 1098.

Lupusc. trocops. 1099.

Ensuite on parla du Roi d'Angleterre dans le concile de Bari, & on fit beaucoup de plaintes contre lui : entre autres touchant la simonie & l'oppression des Eglises, dont le Pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait souffrir à Anselme : ajoûtant, qu'il avoit admonesté plusieurs fois ce Prince de se corriger; & demandant l'avis des Evêques, ils répondirent : Si

616 Hifloirt Ecclejtajlique. AuaooqM^I *** <lu? fc corrige, & le Pape en eonvint. Anlelme etoit demeure jufqucs-la aflis 8c bai fTant la tête fans dire mot : mais alors il fe leva , & s'étant mis à genoux devant le Pape , il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le Roi. Tous les affilions admirèrent la charité pour Ion perlccu. teur. Anlelme écrivit depuis les raifons qu'il . avoit emploies dans ce concile contre les Grecs , ■ & en fit un traité fur la procelfion du Saint-. • Elprit. , Après le concile de Bari , Anfelme retourna à Rome avec le Pape. Cependant Ion envoie revint d'Angleterre 8c rapporta , que le Roi avoit reçu la lettre du Pape , mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d' Anlelme; 8c que fçaehant que celui qui les avoit apportées étoit à lui , il avoit juré , qu'il lui feroit arracher les yeux s'il ne fortoit promptement de fes terres. Quelques jours après que le Pape fut de retour à Rome, il vint un envoie du Roi d'Angleterre chargé de fa réponfe au Pape , à qui il dit : Le Roi mon maître s'étonne, comment il a pu vous tom. ber dans l'efprit de le follicitcr pour la reftitution des biens d' Anfelme. La raifon eft , que quand ce Prélat voulut fortir du roïaume , le Roi lui déclara nettement , que s'il fortoit , il fc faifiroit de tout l'archcvêche. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le Pape dit : L'accufe-t-il d'autre chofc ? Non , reprit l'envoie. Et le Pape ajouta : Qui a jamais oui parler de rien de lèmblable ? Il a dépouillé de tout le primat de fon roïaume, pour cette feule raiion , qu'il n'a pas voulu manquer de vifiter la \ mere commune , l'Eglifc Romaine. Et vous avez fait un fi grand voïage pour nous apporter une telle réponfe. Retournez promptement dire à vôtre, maître , qu'il le rétabliflè en tous fc» Digifiîeffb'y GoïSgli

AN.1098. juſques à ce qu'il ſe corrige, & le Pape en convint. Anſelme étoit demeuré juſques-là aſſis & baiſſant la tête ſans dire mot : mais alors il ſe leva, & s'étant mis à genoux devant le Pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le Roi. Tous les aſſiſtans admirerent ſa charité pour ſon perſecuteur. Anſelme écrivit depuis les raiſons qu'il avoit emploïés dans ce concile contre les Grecs, & en fit un traité ſur la proceſſion du Saint-Eſprit.

Après le concile de Bari, Anſelme retourna à Rome avec le Pape. Cependant ſon envoïé revint d'Angleterre & rapporta, que le Roi avoit reçû la lettre du Pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anſelme; & que ſçachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré, qu'il lui feroit arracher les yeux s'il ne ſortoit promptement de ſes terres. Quelques jours après que le Pape fut de retour à Rome, il vint un envoïé du Roi d'Angleterre chargé de ſa réponſe au Pape, à qui il dit : Le Roi mon maître s'étonne, comment il a pû vous tomber dans l'eſprit de le ſolliciter pour la reſtitution des biens d'Anſelme. La raiſon eſt, que quand ce Prelat voulut ſortir du roïaume, le Roi lui déclara nettement, que s'il ſortoit, il ſe ſaiſiroit de tout l'archevêché. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le Pape dit : L'accuſe-t-il d'autre choſe ? Non, reprit l'envoïé. Et le Pape ajoûta : Qui a jamais oui parler de rien de ſemblable ? Il a dépouillé de tout le primat de ſon roïaume, pour cette ſeule raiſon, qu'il n'a pas voulu manquer de viſiter la mere commune, l'Egliſe Romaine. Et vous

: Livre folxante-quatrîeme. 6if les biens, s'il ne veut être excommunié ; 8c qp’il me fade fçavoir (on intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troifiéme femaine d’après Pâques. L’envoie demanda au Pape une audience fecrette avant que de partir ; 8c demeura longtenas à Rome; où à force de prefens , il attira plufieurs perfonnes dans les intérêts de fon maître. Ain fi le Pape fe relâcha 8c accorda au Roi d'Angleterre , un délai jufqu’à la Paint Michel de l'année fuivante. Car ceci le padoit à Noet Ànfelme voiant qu’il n’avoit rien à efperer du prochain concile , refolut de retourner à Lionj mais le Pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome , étant continuellement An.iojS. avec le Pape qui le venoit voir à fon appartement , 8c lui faifoit (à cour. Dans toutes les affemblées , les procédions 8c les ceremonies , il avoit la fécondé place après le Pape : tous l’ai- vUdn. 49. moient 8c l’honoroient , même les fchifmatiques , 8c il n’en étoit pas moins humble 8c moins fournis à tout le monde. Ives de Chartres avoit appris que le Pape Ur- LX. bain étoit irrité contre lui , 8c n’en voïoit point Juüificad'autre occafion que la lettre qu’il avoit écrite j°" dMve‘ en 1097. a Hugues Aichevêque de Lion, au trM, fujet de l’éleâion de Daïmbert à l’archevêché 1 60. de Sens. Il écrivit donc au Pape , qu’aïant relu îwp.i».^, cette lettre, loin d’y trouver rien contre l’Eglife Romaine, il y trouvoit plufieurs chofes pour elle. Car, dit-il , je n’ai eu autre intention que remédier aux murmures que j’entens tous les jours , en vous faifànt avertir par cet Archevêque , à qui vous confiez vos dedèins ; de pefer tellement vos decrets avec vos légats , que l’Eglifè n’en fut point furchargée: que celui qui les auroit tranfgredez fut puni : de forte que les autres fe corrigeadent par fon exemple , 8c D d a que Digitized by Google

ſes biens, s'il ne veut être excommunié ; & qu'il me faſſe ſçavoir ſon intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troiſiéme ſemaine d'après Pâques. AN. 1098.

L'envoïé demanda au Pape une audience ſecrette avant que de partir ; & demeura longtems à Rome ; où à force de preſens, il attira pluſieurs perſonnes dans les interêts de ſon maître. Ainſi le Pape ſe relâcha & accorda au Roi d'Angleterre, un délai juſqu'à la ſaint Michel de l'année ſuivante. Car ceci ſe paſſoit à Noël. Anſelme voïant qu'il n'avoit rien à eſperer du prochain concile, reſolut de retourner à Lion ; mais le Pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le Pape qui le venoit voir à ſon appartement, & lui faiſoit ſa cour. Dans toutes les aſſemblées, les proceſſions & les ceremonies, il avoit la ſeconde place après le Pape : tous l'aimoient & l'honoroient, même les ſchiſmatiques, & il n'en étoit pas moins humble & moins ſoumis à tout le monde. *Vitan. 49.*

LX. Juſtification d'Ives de Chartres.

Ives de Chartres avoit appris que le Pape Urbain étoit irrité contre lui, & n'en voïoit point d'autre occaſion que la lettre qu'il avoit écrite en 1097. à Hugues Archevêque de Lion, au ſujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au Pape, qu'aïant relû cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'Egliſe Romaine, il y trouvoit pluſieurs choſes pour elle. Car, dit-il, je n'ai eu autre intention que remedier aux murmures que j'entens tous les jours, en vous faiſant avertir par cet Archevêque, à qui vous confiez vos deſſeins ; de peſer tellement vos decrets avec vos legats, que l'E- *Epiſt. 60. Sup. n. 43. Epiſt. 67.*

6i% Hifioire Ecclefajlique. que vôtre réputation demeurât entière. Voill ce qui juftifie la lettre. Mais l'Archevêque y aïant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à Ton gré , principalement touchant la primatie de Lion, a voulu vous faire entrer dans fa paflion , fans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on penfe. Je ne crois pas qu'il y ait perfonne au deçà des monts , qui ait fouffert autant d'affronts 8c d'injuftices que moi , pour vous avoir été fidèle , 8c avoir foutenu vos ordres. Mais puifque ces paroles vous ont irrité , ce n'eft pas à moi à cdntcfter avec vous ; 8c j'aime mieux renoncer à l'épilcopat , que de foutenir vôtre indignation jufte ou injufte. Si cette fatisfaélion vous plaît , rccevez-là : Si vous en voulez plus , ajoûtez-y. Je ferai, peut-être, plus utile à l'Eglife par mon exemple , étant particulier, que je ne fuis par ma parole , étant Évêque. Il y a fept ans paffez que je cultive, felon mon pouvoir , la vigne qui m'a été confiée, fans y trouver de fruit : mettez-moi en liberté la huitième année. Si je ne le fais par vôtre permi filon, il faudra que je le fàfie par necefiité , à caufe de l'inimitié du Roi qui s'eft renouvellée contre moi pour l'ancien fujet (c'eft que le Roi Philippe avoit repris Bcrtrade) 8c à caufe de mes diocefains : que ni la crainte de Dieu ni la honte de l'excommunication ne peut obliger à quitter les facrileges qu'ils commettent dans les Eglifes , 8c à reconnoître la juftice. LXI. Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par Jean I/, la charité de Jesus-Christ , fi l'ArchevêEvêque qUC de Tours ou quelqu'un du Clergé d'Orléans Or etni. vjcnt vous f0]]jciter pour le jeune homme qu'ils ont élû , de ne le pas écouter. Car c'eft une perfonne infâme 8c décriée par les villes de Fran_ CC , pour avoir eu des familiaritez honteufe, avec Digitized by Googlç

AN.1098. que vôtre reputation demeurât entiere. Voilà ce qui juſtifie la lettre. Mais l'Archevêque y aïant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à ſon gré, principalement touchant la primatie de Lion, a voulu vous faire entrer dans ſa paſſion, ſans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on penſe. Je ne crois pas qu'il y ait perſonne au deça des monts, qui ait ſouffert autant d'affronts & d'injuſtices que moi, pour vous avoir été fidéle, & avoir ſoutenu vos ordres.

Mais puiſque ces paroles vous ont irrité, ce n'eſt pas à moi à conteſter avec vous; & j'aime mieux renoncer à l'épiſcopat, que de ſoutenir vôtre indignation juſte ou injuſte. Si cette ſatisfaction vous plaît, recevez-là : Si vous en voulez plus, ajoûtez-y. Je ſerai, peut-être, plus utile à l'Egliſe par mon exemple, étant particulier, que je ne ſuis par ma parole, étant Evêque. Il y a ſept ans paſſez que je cultive, ſelon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, ſans y trouver de fruit : mettez-moi en liberté la huitiéme année. Si je ne le fais par vôtre permiſſion, il faudra que je le faſſe par neceſſité, à cauſe de l'inimitié du Roi qui s'eſt renouvellée contre moi pour l'ancien ſujet (c'eſt que le Roi Philippe avoit repris Bertrade) & à cauſe de mes dioceſains : que ni la crainte de Dieu ni la honte de l'excommunication ne peut obliger à quitter les ſacrileges qu'ils commettent dans les Egliſes, & à reconnoître la juſtice.

LXI. Jean II. Evêque d'Orleans.

Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de JESUS-CHRIST, ſi l'Archevêque de Tours ou quelqu'un du Clergé d'Orleans vient vous ſolliciter pour le jeune homme qu'ils

Livre foixante-qmtriémf. 6 19 _ avec l’Archevêque de Tours , avec Ton défunt frere , & avec plufieurs autres malvivans. Quel- ’ ques compagnons de fes débauches , ont fait lur lui des chanfons ; que les jeunes gens corrompus chantent dans les rues 8c les places publiques , & qu’il n’a pas eu honte d’entendre 8c de chanter lui-même. J’en ai envoie une à l’Archevêque de Lion , pour fervir de preuve. Ne permettez donc pas qu’il foit coniacré , tant pour vôtre honneur que pour l’intérêt de l’Egli-le. Sçachez aufli que l’Archevêque de Tours a couronné le Roi à Noël , contre la défenfe de vôtre légat , 8c a obtenu à ce prix , que ce jeune homme fht fait Evêque. Cette lettre eft la demiere d’ires de Chartres, au Pape Urbain II. 8c elle fèmble avoir été écrite au commencement de l’an 1099. Ce jeune homme élû pour l’évêché d’Orléans, étoit l’Archidiacre Jean , que l’ Archevêque de Tours avoit voulu mettre lut ce fiege des l’an *096. San&ion qui l’emporta pouf lors , n’en 3** jouit guerç que deux ans ; 8c Jean fut élû par l’autorité du Roi, le jour des Innocens vingthuitième de Décembre 1098. C’eft ce qui pa-^f/^é» roît , tant par cette lettre d’Ives de Chartres au Pape , que par celles qu’il en écrivit à l’Archevêque de Lion , à qui il dit , parlant de l’Archevêque de Tours : Comme il ne peut avoir deux évêchez , il veut polTeder celui d’Orléans par une perfonne apoftee , pour 7 abaiffer 8c y élever ceux qu’il voudra. Car il ne fe contente pas d’être toléré dans l’Eglifè qu’il a envahie contre les canons , s’il ne proftitue encore l’Eglife de Dieu à qui il lui plaît : en fafeinant les yeux des autres , par fes difeours 8c par fes promeflcs. Il dit qu’il n’a que faire de bons Ecclefiaftiques ni de canons , puifqu’il a tout cela dans & bourfe. Enfin il fait impunément tout D d 3 ce

Digitized by Google

avec l'Archevêque de Tours, avec ſon défunt frere, & avec pluſieurs autres malvivans. Quelques compagnons de ſes débauches, ont fait ſur lui des chanſons; que les jeunes gens corrompus chantent dans les ruës & les places publiques, & qu'il n'a pas eu honte d'entendre & de chanter lui-même. J'en ai envoïé une à l'Archevêque de Lion, pour ſervir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il ſoit conſacré, tant pour vôtre honneur que pour l'interêt de l'Egliſe. Sçachez auſſi que l'Archevêque de Tours a couronné le Roi à Noël, contre la défenſe de vôtre legat, & a obtenu à ce prix, que ce jeune homme fût fait Evêque. Cette lettre eſt la derniere d'Ives de Chartres, au Pape Urbain II. & elle ſemble avoir été écrite au commencement de l'an 1099. AN. 1099.

Ce jeune homme élû pour l'évêché d'Orleans, étoit l'Archidiacre Jean, que l'Archevêque de Tours avoit voulu mettre ſur ce ſiege dès l'an 1096. Sanction qui l'emporta pour lors, n'en jouit guere que deux ans; & Jean fut élû par l'autorité du Roi, le jour des Innocens vingt-huitiéme de Decembre 1098. C'eſt ce qui paroît, tant par cette lettre d'Ives de Chartres au Pape, que par celles qu'il en écrivit à l'Archevêque de Lion, à qui il dit, parlant de l'Archevêque de Tours : Comme il ne peut avoir deux évêchez, il veut poſſeder celui d'Orleans par une perſonne apoſtée, pour y abaiſſer & y élever ceux qu'il voudra. Car il ne ſe contente pas d'être toleré dans l'Egliſe qu'il a envahie contre les canons, s'il ne proſtitue encore l'Egliſe de Dieu à qui il lui plaît : en faſcinant les yeux des autres, par ſes diſcours & par ſes pro-

Sup. n. 38.

Epiſt. 66.

_____ 6^0 Hifltirt Eeclejïajfiqptt. . ce qu'il lui plaît. Il n’a pas travaillé à faire déwU°99' p0fer Sanftion, pour mettre à fa place un meilleur fujet ; mais un homme qui lui fût entièrement fournis , tel que celui-ci , qui le regarde comme un écolier fait fon maître ; enforte qu’il n’ofe ni s’affeoir ni fe lever que par fon ordre. Il m’a été prefenté avec les lettres du Roi & du chapitre, pour l’ordonner Prêtre, & enfuite le facrer Evêque : mais je n’ai encore ni rejetté ni approuvé fon élection ; & je ne l’approuverai jamais , fi je n’y fois contraint par un ordre du Pape ou de vous. Car je fçai que cette ordination ferait non feulement hofiteufe , mais pemicieufe à l’Eglife , fi on confioit le falut des autres à un homme qui n’a pas encore penfé au ficn. Mandez-moi donc par ce porteur , ce que vous voulez que je réponde à ceux d’Orléans , qui fe flattent que vous confirmerez cette éleâion. Or quoique vous fâfliez, j’ai acquitté ma confcicnce. Je trouverais à Orléans bien des témoins de ce que j’avance , s’ils ne craignoient l’exil ou la prifon ; & afin que vous ne croyiez pas que je l’aïe inventé , je vous envoie une des chanfons que l’on en chante publiquement. Sçachez encore • que l’Abbé de Bourgeuil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l’évêché que la prétendue Reine fui avoit promis : mais parce que l'on trouva Sue les amis de l’archidiacre avoient plus de fiics 'argent & mieux remplis , il a été admis 8c l’Abbé exclus. Et comme l’Abbé fe plaignoit Sue le Roi s’étoit moqué de lui , le Roi reponit : Attendez que je faflè mon profit de celuici : enfirite faites le dépofer, 8c alors je ferai ce que vous voulez. Mfifl.69. I ves écrivit encore à l’Archevêque de Lion en ces termes : Vous m’invitez moi 8c tous ceux

An. 1099. ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire dépoſer Sanction, pour mettre à ſa place un meilleur ſujet ; mais un homme qui lui fût entierement ſoumis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait ſon maître ; enſorte qu'il n'oſe ni s'aſſeoir ni ſe lever que par ſon ordre.

Il m'a été preſenté avec les lettres du Roi & du chapitre, pour l'ordonner Prêtre, & enſuite le ſacrer Evêque : mais je n'ai encore ni rejetté ni approuvé ſon élection ; & je ne l'approuverai jamais, ſi je n'y ſuis contraint par un ordre du Pape ou de vous. Car je ſçai que cette ordination ſeroit non ſeulement honteuſe, mais pernicieuſe à l'Egliſe, ſi on confioit le ſalut des autres à un homme qui n'a pas encore penſé au ſien. Mandez-moi donc par ce porteur, ce que vous voulez que je réponde à ceux d'Orleans, qui ſe flattent que vous confirmerez cette élection. Or quoique vous faſſiez, j'ai acquitté ma conſcience. Je trouverois à Orleans bien des témoins de ce que j'avance, s'ils ne craignoient l'exil ou la priſon ; & afin que vous ne croyiez pas que je l'aïe inventé, je vous envoïe une des chanſons que l'on en chante publiquement.

Sçachez encore, que l'Abbé de Bourgeuil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l'évêché que la prétendue Reine lui avoit promis : mais parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de ſacs d'argent & mieux remplis, il a été admis & l'Abbé exclus. Et comme l'Abbé ſe plaignoit que le Roi s'étoit moqué de lui, le Roi répondit : Attendez que je faſſe mon profit de celui-ci : enſuite faites le dépoſer, & alors je ferai ce

ÏÀvrt foixantequxtriéme. _____ ceux qui voudront attaquer l'élcétion de Jean,, archidiacre d'Orléans, à comparoître devant AH,I059‘ .vous au premier jours de Mars , parce que vous ne pouvez être accufateur & juge. Mai* vous fçavez que cela ne s'entend que des pochez fccrets , 8c que ceux qui font manifeftes n'ont pas befoin d'accufation. Surquoi il rapporte plufieurs autoritez. Venant enfuitc à l'accufation de fimonie , il dit : Nous avons chez nous des négocians , créanciers de la prétendue Reine , qui à ce qu'ils nous ont dit , attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis : mais cette Princeflê dit , que l'on différé le paiement par précaution , afin de le faire plus feurement après le (âcre : toutefois on redemandera bicn-tôt cçt argent , fi le facre eft différé quelque tems. Nonobftant ces remontrances d'Ives de Chartres , Jean fut facré Evêque d'Orléans, 8c tint ceficge plus de vingt ans. 11 s'acquitta même aflèz bien de fon devoir , comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de tems en tems pour diverfes affaires ccclefiaftiques. Le Pape Urbain tint à Rome le concile dans LXII. le tems marqué , c'eft-à-dire , la troifiéme fc- ie inaine après Pâques, qui cette année 1099. tt.X p6tf étoit le dixiéme d' Avril. Il s'y trouva cent cin- TitrtaU. quante Evêques, entre autres Anfelme Arche- **.1099. vêque de Cantorberi , Daïmbert de Sens , qui reconnut alors la primatie de Lion : Leger de Bourges , Amat de Bourdeaux , Byzance de Trani , Gautier Evêque d'Albane , Odon d'Oftie , Gontard de Fondi , Leutald de Senlis , Lambert d'Arras , Humbaud d'Auxerre , Norgaud d'Auftun , Ifmeon de Die , Geoffroi de Maguelone. Chacun étoit aflis à fon rang félon EJmtr. 1. la coutume; mais il y eut de la difficulté pour Hwr.n 40. placer Anfelme , parce que perfonne ne fe fouD d 4 venoit Digitized by Google

ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean, archidiacre d'Orleans, à comparoître devant vous au premier jours de Mars, parce que vous ne pouvez être accuſateur & juge. Mais vous ſçavez que cela ne s'entend que des pechez ſecrets, & que ceux qui ſont manifeſtes n'ont pas beſoin d'accuſation. Surquoi il rapporte pluſieurs autoritez. Venant enſuite à l'accuſation de ſimonie, il dit : Nous avons chez nous des négocians, créanciers de la prétenduë Reine, qui à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis : mais cette Princeſſe dit, que l'on differe le païement par précaution, afin de le faire plus ſeurement après le ſacre : toutefois on redemandera bien-tôt cet argent, ſi le ſacre eſt differé quelque tems. Nonobſtant ces remontrances d'Ives de Chartres, Jean fut ſacré Evêque d'Orleans, & tint ce ſiege plus de vingt ans. Il s'acquitta même aſſez bien de ſon devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de tems en tems pour diverſes affaires eccleſiaſtiques. AN. 1099.

LXII. Concile de Rome. *to. X p. 615 Bertold. an. 1099.*

Le Pape Urbain tint à Rome le concile dans le tems marqué, c'eſt-à-dire, la troiſiéme ſemaine après Pâques, qui cette année 1099. étoit le dixiéme d'Avril. Il s'y trouva cent cinquante Evêques, entre autres Anſelme Archevêque de Cantorberi, Daïmbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lion : Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Byzance de Trani, Gautier Evêque d'Albane, Odon d'Oſtie, Gontard de Fondi, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Auſtun, Iſmeon de Die, Geoffroi de

dji Hijiolre Ecck/iAjfique. 1 . venoit d’avoir vû dans un concile de Rome un Ak.10^9. Archevêque de Cantorberi. Le Pape lui fit donc mettre un fiege dans le cercle que for- . moit la feance j ce qui marquoit une grande di. ftin&ion; Nous avons dix-huit canons de ce concile , dont les onze premiers font les mêmes mot pour mot , que les douze premiers du concile de Plaifance, tenu en 109p. touchant les ordinations des fimoniaques 8c des fehifmatiques > que le Pape avoit déjà fait confirmer dans le concile de Clermont 8c dans les fui vans. En celui-ci on défendit encore aux Abbez 8c aux autres fuperieurs des Eglifes , de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d’autres droits ecclefiaftiques , fans le confentement de l’Evê4mh.ij.i6, qUe. On défendit tout ce que fent la fimonie, *' >7' même d’exiger à l’ordination des Evêques , des chapes , des tapis , ou d’autres petits prefens. 1. 1 1.17.1?. On ordonna que tous les fidèles jeuneroient tous chr. Mal- les vendredis pour leurs pcchez , principalet<*‘- ment pour ceux dont ils auraient oublié de fe confeflèr. Edmtr. læ concile fe tenoit dans l’Eglife de faint Pierre , 8c le bruit de ceux qui entraient 8c fortoient continuellement pour y faire leurs prières , empêchoit que l’on entendît diftin&ement ce qui etoit réfolu dans le concile ; outre la . grande multitude.de ceux oui y affiftoient. C’eft pourquoi le Pape ordonna a Reingcr Evêque de ' Luques , qui avoit la voix forte , de fe lever au milieu de l’aflèmbléc , 8c prononcer les decrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns , tout d’un coup changeant de vifage , de voix 8c de gefte , il s’interrompit , 8c tournant fes regards vers les affiftans , il dit: Mais que faifons-nous ? Nous chargeons d’ordonnances ceux qui nous font fournis, 8c nous ne ■

venoit d'avoir vû dans un concile de Rome un
AN. 1099. Archevêque de Cantorberi. Le Pape lui fit donc mettre un ſiege dans le cercle que formoit la ſeance; ce qui marquoit une grande diſtinction.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers ſont les mêmes mot pour mot, que les douze premiers du concile
to. X. p. 503. Sup. n. 21. de Plaiſance, tenu en 1095. touchant les ordinations des ſimoniaques & des ſchiſmatiques, que le Pape avoit déja fait confirmer dans le concile de Clermont & dans les ſuivans. En celui-ci on défendit encore aux Abbez & aux autres ſuperieurs des Egliſes, de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits eccleſiaſtiques, ſans le conſentement de l'Evê-
San. 15. 16. 17. que. On défendit tout ce que ſent la ſimonie, même d'exiger à l'ordination des Evêques, des chapes, des tapis, ou d'autres petits preſens.
1. 12. 17. 18. On ordonna que tous les fidéles jeûneroient tous
Chr. Malleac. les vendredis pour leurs pechez, principalement pour ceux dont ils auroient oublié de ſe confeſſer.

Edmer. Le concile ſe tenoit dans l'Egliſe de ſaint Pierre, & le bruit de ceux qui entroient & ſortoient continuellement pour y faire leurs prieres, empêchoit que l'on entendît diſtinctement ce qui étoit réſolu dans le concile : outre la grande multitude de ceux qui y aſſiſtoient. C'eſt pourquoi le Pape ordonna à Reinger Evêque de Luques, qui avoit la voix forte, de ſe lever au milieu de l'aſſemblée, & prononcer les decrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup changeant de viſage, de voix & de geſte, il s'interrompit, &

Livre foixante-quatriéme. ne nous oppofons pas aux violences des tyrans . qui oppriment l'Eglife , 8c dont tout le monde ^H,lo99' fc plaint. Nous avons ici un Prélat venu des extrémités du monde , qui demeure nflïs modeftement, mais dont le lilence crie, 8e demande juftice des cruels traitemens qu'il a foufferts. Voici la fécondé année qu'il eft ici fans avoir encore reçu aucun fecours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle , c'eft d'Anfelme Archevêque d'Angleterre. L'Evêque aiant ainli parlé , frappa trois fois la terre de la crofiè qu'il tenoit à la main , 8c témoigna encore fon indignation en ferrant les dents 8c les lèvres. Le Pape lui dit : C'eft allez , mon frere , c'eft affez , nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit enfuitc le refte des decrets du concile : mais avant que de s'aflèoir , il recommanda encore de faire juftice à Anfelme , qui garda toûjours le iîlcncc , étonné de cette faillie , à laquelle il n'avoit aucune part. Byzance Archevêque de Trani vint à ce con- Vit* S. Mu cile , avec des députez de fon clergé 8c de fon?4M*c- *• peuple , pourfuivre la canonifation de faint Ni-,, colas Peregrin , mort depuis près de cinq ans.&p. j$. L'Archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du Saint , fa mort 8c les miracles qui l'avoient foivie j 8c le concile l'aïant écouté attentivement , en rendit grâces à Dieu. Enfuitc on prefenta au Pape la relation écrite de fes miracles. Le Pape la lut avec empreflèment , puis de l'avis du concile il répondit , qu'ils croïoient tout ce qui étoit rapporté du Saint par un témoignage fi autentique , qu'ils accordoient à l'Evêque ce qu'il demandoit , 8c laiffoient le tout à fa volonté. L'Archevêque pria le tape de prononcer lui- même, 8c obtint une bulle, où le Pape difoit: L'Archevêque Byzance nous aïaut prié iniUmment de mettre au cataD d jf logue r Digitized by Google

ne nous oppoſons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'Egliſe, & dont tout le monde ſe plaint. Nous avons ici un Prelat venu des extrémitez du monde, qui demeure aſſis modeſtement, mais dont le ſilence crie, & demande juſtice des cruels traitemens qu'il a ſoufferts. Voici la ſeconde année qu'il eſt ici ſans avoir encore reçû aucun ſecours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'eſt d'Anſelme Archevêque d'Angleterre. L'Evêque aïant ainſi parlé, frappa trois fois la terre de la croſſe qu'il tenoit à la main, & témoigna encore ſon indignation en ſerrant les dents & les lévres. Le Pape lui dit : C'eſt aſſez, mon frere, c'eſt aſſez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit enſuite le reſte des decrets du concile : mais avant que de s'aſſeoir, il recommanda encore de faire juſtice à Anſelme, qui garda toûjours le ſilence, étonné de cette ſaillie, à laquelle il n'avoit aucune part. AN. 1099.

Byzance Archevêque de Trani vint à ce concile, avec des députez de ſon clergé & de ſon peuple, pourſuivre la canoniſation de ſaint Nicolas Peregrin, mort depuis près de cinq ans. L'Archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du Saint, ſa mort & les miracles qui l'avoient ſuivie; & le concile l'aïant écouté attentivement, en rendit graces à Dieu. Enſuite on preſenta au Pape la relation écrite de ſes miracles. Le Pape la lut avec empreſſement, puis de l'avis du concile il répondit, qu'ils croïoient tout ce qui étoit rapporté du Saint par un témoignage ſi autentique, qu'ils accordoient à l'Evêque ce qu'il demandoit, & laiſſoient le tout à ſa volonté. L'Archevêque pria *Vita S. Nicol. par. 3. c. 1. Boll. to. 19. p. 244. Sup. n. 16.*

6 3 4 - Hijioir» Eccltfitiflique. logue des Saints le vénérable Nicolas fumom» Am. 1099. peregrin . nous lui avons commis l'affaire , par la confiance que nous avons en fa vertu 8c en fa fcience , afin qu'après en avoir plus meurement délibéré , il fafle ce que Dieu lui infpirera. En vertu de cette commiflîon , l'Arche' vêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle Eglifc , où fon corps fut depuis transféré. Edmtr. t. Sur la fin du concile , le Pape 8c tous les iftvtr» Evêques prononcèrent excommunication contre tous les laïques , qui donneroient les inveftitures des Eglifès , 8c contre tous les Ecclefiaftiques qui les recevroient , ou qui donneroient la confecration à ceux qui les auroient reçues. On comprit fous le même anathème ceux qui faifoient hommage aux laïques pour les dignitez ecclefiaftiqucs. Car, difoit le Pape, on ne peut voir fans horreur , que des mains élevées à cet honneur fuprême , de créer le Créateur , 8c l'offrir à fon Pere pour le fahit de tout le monde , foient réduits à cette infamie , de fe foumettre à des mains qui font continuellement fouillées d'attouchemens infâmes , de rapines 8c d'effrifion de fang. Tous crièrent : Ainfi foit-il , 8c ce fut la fin du concile. LXIII. En ce concile de Rome on confirma l'éleéfcion de Jean archidiacre d'Arras pour l'évêché Tcroïane'de Teroüane. Jean étoit né à Wameton entre ntac.i.z Ipres 8c Lille , 8c avoit étudié fous Lambert *t. B tU. a 7. d'Utrecht , 8c fous Ivcs depuis Evêque de Charîan%^ *»• *• très. Il fat d'abord chanoine feculier à faint Pierre de Lille , puis chanoine régulier au mont * faint Eloi près d'Arras , d'où l'Evêque Lambert le tira pour l'aider en fes fondions , 8c le fit fon archidiacre avec deux autres qui furent auffi Evêques (Ckirembaud de ScnUs 8c Ro;• ' bert

An. 1099. logue des Saints le venerable Nicolas ſurnommé Peregrin : nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en ſa vertu & en ſa ſcience, afin qu'après en avoir plus meurement déliberé, il faſſe ce que Dieu lui inſpirera. En vertu de cette commiſſion, l'Archevêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle Egliſe, où ſon corps fut depuis transferé.

Edmer. 2. Nover. Sur la fin du concile, le Pape & tous les Evêques prononcerent excommunication contre tous les laïques, qui donneroient les inveſtitures des Egliſes, & contre tous les Eccleſiaſtiques qui les recevroient, ou qui donneroient la conſecration à ceux qui les auroient reçuës. On comprit ſous le même anathême ceux qui faiſoient hommage aux laïques pour les dignitez eccleſiaſtiques. Car, diſoit le Pape, on ne peut voir ſans horreur, que des mains élevées à cet honneur ſuprême, de créer le Créateur, & l'offrir à ſon Pere pour le ſalut de tout le monde, ſoient réduits à cette infamie, de ſe ſoumettre à des mains qui ſont continuellement ſouillées d'attouchemens infames, de rapines & d'effuſion de ſang. Tous crierent : Ainſi ſoit-il, & ce fut la fin du concile.

LXIII. S. Jean Evêque de Teroüane. *Vita c. 1. 2 ap. Bell. 27. Jann. to. 2. p. 796.* En ce concile de Rome on confirma l'élection de Jean archidiacre d'Arras pour l'évêché de Teroüane. Jean étoit né à Warneton entre Ipres & Lille, & avoit étudié ſous Lambert d'Utrecht, & ſous Ives depuis Evêque de Chartres. Il fut d'abord chanoine ſeculier à ſaint Pierre de Lille, puis chanoine regulier au mont ſaint Eloi près d'Arras, d'où l'Evêque Lambert

Livre foixAnte-quttriéme. 63 f . bert d’Arras après Lambert. Jean neteçut qu’a- { vec bien de la peine , la dignité d’archidiacre ; ' 8c l’aiant acceptée , loin de mettre fur le clergé de nouvelles importions , comme fes prédeceflèurs , il le déchargea de celles qu’ils avoient établies. ; • Depuis la mort de Drogon Evêque de Te-f*î* roüane, arrivée l’an 1079. cette Eglife avoit été affligée au-dehors par les vexations du Comte de Flandres 8c d’autres Seigneurs , 8c au-dedans par la corruption des mœurs. Hubert fucceflèur Greg. vil. de Drogon , après avoir été convaincu d’here-^'*- m 9m fie, fut ordonné Evêque par limonie* 8c atant l(pr/g. ix. été dangereufement blcfïc par fes ennemis , fè ep. 34. retira à faint Bertin où il fe fit moine. Lambert envahit enfuite l’évêché à la faveur du Comte avec tant de violence , qu’il rompit les portes de l’Eglife. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui , il le mit en fuite 8c le difperfa. Après qu’il eut tenu le fiege deux ans , Grtl-]*» on lui coupa la langue 8c les doigts de la main^" ' droite , on le chafla 8c Gérard fut mis à fa ^ place. Il avoit été élû par le clergé 8c demandé par le peuple : mais il donna de l’argent au Roi pour obtenir fon agrément : ce qui Te réduiüt à une telle indigence, qu’il vendoit les prébendes 8c alienoit les biens de l’Eglife fans en être plus à fon aife. Après quinze ans d’épifeopat , il fut accufé de fimonie auprès du Pape Urbain -y 8c • n’aiant pû s’en purger , il quitta fon fiege , • L 8c fe retira au mont faint Eloi , où il finit en paix. : - Alors l’Eglife de Tcroüane retomba dans une . £îus grande confufion. Car les archidiacres avec: clergé de la cathédrale élurent Archambaud chanoine de faint Orner : mais comme il refufa plus fortement que les autres ne le demandaient, fon élection fut aifément cafiféc. Ils élu-, D d 6 rent Digitized by Google

bert d'Arras après Lambert. Jean ne reçut qu'avec bien de la peine, la dignité d'archidiacre ; & l'aïant acceptée, loin de mettre ſur le clergé de nouvelles impoſitions, comme ſes prédeceſſeurs, il le déchargea de celles qu'ils avoient établies. AN. 1099.

Depuis la mort de Drogon Evêque de Teroüane, arrivée l'an 1079. cette Egliſe avoit été affligée au-dehors par les vexations du Comte de Flandres & d'autres Seigneurs, & au-dedans par la corruption des mœurs. Hubert ſucceſſeur de Drogon, après avoir été convaincu d'hereſie, fut ordonné Evêque par ſimonie ; & aïant été dangereuſement bleſſé par ſes ennemis, ſe retira à ſaint Bertin où il ſe fit moine. Lambert envahit enſuite l'évêché à la faveur du Comte avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'Egliſe. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite & le diſperſa. Après qu'il eut tenu le ſiege deux ans, on lui coupa la langue & les doigts de la main droite, on le chaſſa & Gerard fut mis à ſa place. Il avoit été élû par le clergé & demandé par le peuple : mais il donna de l'argent au Roi pour obtenir ſon agrément : ce qui le réduiſit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes & alienoit les biens de l'Egliſe ſans en être plus à ſon aiſe. Après quinze ans d'épiſcopat, il fut accuſé de ſimonie auprès du Pape Urbain ; & n'aïant pû s'en purger, il quitta ſon ſiege, & ſe retira au mont ſaint Eloi, où il finit en paix.

c. 3. *Greg. VII. lib. VII. ep.* 16. *Greg. IX. ep.* 34. *Greg. IX. ep.* 30. *XI. ep.* 1.

Alors l'Egliſe de Teroüane retomba dans une plus grande confuſion. Car les archidiacres avec le clergé de la cathedrale élurent Archambaud

_____ 6$6 Hijloîre EccleJûtjUqut. An jooo rcnt en^u'le Aubert chanoine d'Amiens , qui de"" puis peu l'étoit au fii de Teroüane ; mais contre les canons , qui défendent à un clerc d'être titré en deux Églifes. Oeft pourquoi les Abbez, zclez pour la difciplinc , élurent Jean archidiacre d'Arras dont ils connoifioient le mérité ; 8c les laïques qui étoient prefens fe rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathédrale reclamoit & vouloit foûtenir fon élection , on appella au Pape , dans le tems du con. cilc de Rome , où l'on caflàJ'éleâion d'Aubert , & on confirma celle de Jean , dont la vertu étoit connue. On craignoit qu'il ne s'enfuît; c'elt pourquoi on faifoit cette pourfuite à fon infçû , & le Pape dans les lettres par lefquelles il confirmoit îon élection , lui fit défenfe exprefle de refufer. On lui prefenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins , 8c il en fut affligé jufques i en defirer la mort ; voïant les difficultés de gouverner cette Eglife , tant pour le temporel que pour le fpirituel. Enfin il fe fournit par obéïflance, 8c fut ordonné Prêtre le quatrième de Juin 1 099. puis le dix-feptiéme de Juillet l'Archevêque Manafles le facra Evêque à Reims , 8c fut intronifé folemnellement à Teroüane le vingtquatrième du même mois. 11 gouverna cette Eglife plus de trente ans. #». X. («tu. Un mois avant fon facre , ilaflifia à un conf. 618. ci]c tenu à faint Orner, à la prière de Robert le jeune Comte de Flandres 8c des Seigneurs de fa cour : c'eft-à-dire, qu'il avoit donné cet ordre avant ^ue de partir pour la croifkde. A ce concile prefidoit Manafles Archevêque de Reims \ affifté de quatre de fes fufiragans , Baudri de Noidn , Lambert d'Arras , Manafles de Cambrai, 8c Jean de Teroüane. On y publia de nouveau en prcfencc d'une grande multitude de clergé ftd by Google

An. 1099. rent enſuite Aubert chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit auſſi de Teroüane; mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être titré en deux Egliſes. C'eſt pourquoi les Abbez zelez pour la diſcipline, élurent Jean archidiacre d'Arras dont ils connoiſſoient le merite; & les laïques qui étoient preſens ſe rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathedrale reclamoit & vouloit ſoûtenir ſon élection, on appella au Pape, dans le tems du concile de Rome, où l'on caſſa l'élection d'Aubert, & on confirma celle de Jean, dont la vertu étoit connuë.

On craignoit qu'il ne s'enfuît; c'eſt pourquoi on faiſoit cette pourſuite à ſon inſçû, & le Pape dans les lettres par leſquelles il confirmoit ſon élection, lui fit défenſe expreſſe de refuſer. On lui preſenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins, & il en fut affligé juſques à en deſirer la mort; voïant les difficultez de gouverner cette Egliſe, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Enfin il ſe ſoumit par obéïſſance, & fut ordonné Prêtre le quatriéme de Juin 1099. puis le dix-ſeptiéme de Juillet l'Archevêque Manaſſés le ſacra Evêque à Reims, & fut introniſé ſolemnellement à Teroüane le vingt-quatriéme du même mois. Il gouverna cette Egliſe plus de trente ans.

to. X. conc. p. 618. Un mois avant ſon ſacre, il aſſiſta à un concile tenu à ſaint Omer, à la priere de Robert le jeune Comte de Flandres & des Seigneurs de ſa cour: c'eſt-à-dire, qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croiſade. A ce concile préſidoit Manaſſés Archevêque de Reims; aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans, Baudri de

I livre fiix*nte*t[Mtriéme. 6%j _ gé & de peuple, cinq articles roue liant la trêve lo09# de Dieu déjà établis dans un concile de Soifions ' yy" par l'Archevêque Renaud aflifté de tous fes fuffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverfes fois depuis foixante ans , touchant la fureté des lieux 8c des perfonnes confacrées à Dieu , 8c la fufpenfion d'armes pendant certains jours : le tout fous peine d'excommunication. Ce fut au même concile de Rome , que le LXlv. Pape Urbain, touché des prières, des moines de Fond«io* Molefne , leur rendit l'Abbé Robert qui les avoit quittez, , ce qui mérité d'être expliqué. Le monaftere de Molefne en Bourgogne dans le dioccfe de Langres , fondé fur la fin de l'an nt* S. 107^. eut pour premier Abbé Robert homme "fd'une vertu éprouvée dags la vie monaftique 8c le gouvernement des âmes. Après environ vingt■ans , quelques-uns de fes moines firent re- Exor. flexion , que leurs ufages ne s'accordoient pas c,m avec la règle de faint Benoît, qu'ils entendoienr tous les jours lire en chapitre , 8c qu'ils avoient promis d'obferver. Ils commencèrent par s'en entretenir en particulier , fe plaignant de leur infidélité , 8c cherchant ferieufement à y remédier. Mais ces difeours s'étant répandus dans la communauté , les autres moines qui n'avoient pas le même zele , commencèrent à fe moquer de ceux-ci 8c à les détourner de leur deflein par toutes fortes de moïens. Les zelez. , fans s'en mettre en peine , demandoient à Dieu par de ferventes prières , de les conduire en quelque Keu où ils puffent fidèlement accomplir leur* vœux. .Enfuite confiderant que la réglé défend de rien faire fans la permiflion de l'Abbé , ils s'adreflènt à Robert qui loua leur deflein , 8c leur promit , non feulement .de les aider , mais de " f© Digitized by Googl

gé & de peuple, cinq articles touchant la treve de Dieu déja établis dans un concile de Soiſſons par l'Archevêque Renaud aſſiſté de tous ſes ſuffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverſes fois depuis ſoixante ans, touchant la ſureté des lieux & des perſonnes conſacrées à Dieu, & la ſuſpenſion d'armes pendant certains jours : le tout ſous peine d'excommunication. AN. 1099.

LXIV. Fondation de Ciſteaux.

Ce fut au même concile de Rome, que le Pape Urbain, touché des prieres des moines de Moleſne, leur rendit l'Abbé Robert qui les avoit quittez, ce qui merite d'être expliqué. Le monaſtere de Moleſne en Bourgogne dans le dioceſe de Langres, fondé ſur la fin de l'an 1075. eut pour premier Abbé Robert homme d'une vertu éprouvée dans la vie monaſtique & le gouvernement des ames. Après environ vingt-ans, quelques-uns de ſes moines firent reflexion, que leurs uſages ne s'accordoient pas avec la regle de ſaint Benoît, qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, & qu'ils avoient promis d'obſerver. Ils commencerent par s'en entretenir en particulier, ſe plaignant de leur infidelité, & cherchant ſerieuſement à y remedier. Mais ces diſcours s'étant répandus dans la communauté, les autres moines qui n'avoient pas le même zele, commencerent à ſe moquer de ceux-ci & à les détourner de leur deſſein par toutes ſortes de moïens. Les zelez, ſans s'en mettre en peine, demandoient à Dieu par de ferventes prieres, de les conduire en quelque lieu où ils puſſent fidélement accomplir leurs vœux.

Vita S. Rob. ap. Boll. 29. Apr. to. 2. p. 663. Exor. Magn. Ciſterc. c. 10.

Enſuite conſiderant que la regle défend de

- 6; 8 Hijîoîre Icclejiafliquer v fè joindre lui-même à eux. Pour ne rien fiiirt fow°?i?'^ue Par Autorité des fuperieurs , l'Abbé Robert avec lix moines des plus zelez , alla à Lion trouver l'Archevêque Hugues , légat du Pape ; 2c lui dit, qu'ils étoient refolusde pratiquer exactement la réglé de faint Benoît , lui demandant pour cet effet fon fecours 8c la protection du faint Siégé; 2c en particulier ta permiflion de fortir de Molefne , où ils ne pouvoient execu-i ter leur deffeln. Le légat la leur accorda , 8c leur donna lès lettres pour cet effet , où il leur confeille 2c leur ordonne , par l'autorité du Pape , de perfeverer dans leur fainte refolution. Extr. a. Les fix qui accompagnèrent l'Abbé en ce voïage , étoient Alberic , Odon , Jean , Etienne , Letalde, 2c Pierre. Etant donc retourne» à Molefne , ils choifi» rent les plus zelez pour l'obfervance , fortirent au nombre de vingt 8c un ; 2c allèrent s'établir dans un lieu nommé Ciftercium en Latin , en François Cifteaux à cinq lieues de Dijon , dans le diocefe de Châlo*. C'étoit un defert couvert de bois 2c d'épines , qu'ils commencèrent à dé«* fricher 2c s'y loger dans des cellules de bois , avec le confentement de Gautier Evêque de CKâlon, 8c de Rainard Vicomte de Beaune , à qui la terre appartenoit. Us s'y établirent le jour de faint Benoît, vingtuniéme de Mars 1098. qui fè rencontroit le Exni. dimanche des Rameaux. L'Archevêque de Lion ■W^.r.13. voïant leur extrême pauvreté, 8c qu'ils ne pourraient fubfi fter dans un lieu fi fterile, fans lé fecours de quelque perfbnne puiffante , écrivit à Eudes Duc de Bourgogne , pour l'exhorter à leur faire du bien ; 2c ce Prince touché de leur ferveur , acheva à fes dépens le bâtiment du monaftere de bois qu'ils avoient commencé > 8c les y entretint long-tcms detou

ſe joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire
AN. 1099. que par l'autorité des ſuperieurs, l'Abbé Robert
Exor. Ciſter. c. 1. avec ſix moines des plus zelez, alla à Lion trouver l'Archevêque Hugues, legat du Pape; & lui dit, qu'ils étoient reſolus de pratiquer exactement la regle de ſaint Benoît, lui demandant pour cet effet ſon ſecours & la protection du ſaint Siege; & en particulier la permiſſion de ſortir de Moleſne, où ils ne pouvoient executer leur deſſein. Le legat la leur accorda, & leur donna ſes lettres pour cet effet, où il leur conſeille & leur ordonne, par l'autorité du Pape, de perſeverer dans leur ſainte reſolution.
Exor. 2. Les ſix qui accompagnerent l'Abbé en ce voïage, étoient Alberic, Odon, Jean, Etienne, Letalde, & Pierre.

Etant donc retournez à Moleſne, ils choiſirent les plus zelez pour l'obſervance, ſortirent au nombre de vingt & un; & allerent s'établir dans un lieu nommé *Ciſtercium* en Latin, en François Ciſteaux à cinq lieues de Dijon, dans le dioceſe de Châlon. C'étoit un deſert couvert de bois & d'épines, qu'ils commencerent à défricher & s'y loger dans des cellules de bois, avec le conſentement de Gautier Evêque de Châlon, & de Rainard Vîcomte de Beaune, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de ſaint Benoît, vingt-uniéme de Mars 1098. qui ſe rencontroit le
Exord. Magn. c. 13. dimanche des Rameaux. L'Archevêque de Lion voïant leur extrême pauvreté, & qu'ils ne pourroient ſubſiſter dans un lieu ſi ſterile, ſans le ſecours de quelque perſonne puiſſante, écrivit à Eudes Duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien, & ce Prince tou-

Livre foixtMte-quâtriéme. 6 39 toutes les choies neceflàires. Il leur donna même abondamment des terres 8c des beftiaux. *"* Cependant l'Evêque de Châlon donna à Robert le bâton paftoral en qualité d'Abbé , 8c fit renouveller aux moines leur vœu de ftabilité pour le nouveau monafterc qui fut ainfi érigé canoniquement en abbaïe. Mais peu de tems après , les moines de Molefne du confentement de Godefroi leur nouvel Abbé , allèrent à Rome , 8c portèrent leur plainte au Pape Urbain II. dans le concile de l'année 1099, difant que par la retraite de Robert la religion étoit renverfée dans leur monafterc, 8c qu'ils étoient devenus odieux aux Seigneurs 8c à leurs autres voilins. Le Pape cedant à leur importunité 8c au confeil des Evêques , écrivit à l'Archevêque do* Lion de tirer , s'il étoit poflîble, Robert de fa folitude pour le renvoïer à fon monafterc , finon de faire enfbrtc que les habitans de la nouvelle folitude demeura fient en repos, 8c que ceux qui étoient dans le monafterc vécuflènt régulièrement. L'Archevêque de Lion, aïant reçu cette lettre du Pape 8c étant follicité. par l'Abbé Godefroi 8c par les moines de Molefne , aflèmbla quatre Evêques, Norgauld d'Auftun , Gautier de Châlon , Bertrand de Mafcon , Pons de Bellai , tous fes fuffragans avec trois Abbez. , Pierre de Toumus , Jarcnton de Dijon 8c Gofièran d'Aifnai , 8c Pierre camerier du Pape* 8c par leur confcil il écrivit ainfi à Robert Evêque de Langres. Nous avons refolu de rendre Robert à l'Egliie de Molefne, à condition qu'avant que d'y retourner, il ira à Châlon pour remettre à l'Evêque le baron paftoral qu'il a reçu lorfqu'il lui a promis obéïflance , fuivant la coûtume des AbbeZj 8c il déchargera les moines du nouveau roooaftcre de l'obéïflàaee qu'ils lui ont promife • - ' k « Digitized by Googl

toutes les choſes neceſſaires. Il leur donna même abondamment des terres & des beſtiaux. AN. 1099. Cependant l'Evêque de Châlon donna à Robert le bâton paſtoral en qualité d'Abbé, & fit renouveller aux moines leur vœu de ſtabilité pour le nouveau monaſtere qui fut ainſi érigé canoniquement en abbaïe.

Mais peu de tems après, les moines de Moleſne du conſentement de Godefroi leur nouvel Abbé, allerent à Rome, & porterent leur plainte au Pape Urbain II. dans le concile de l'année 1099, diſant que par la retraite de Robert la religion étoit renverſée dans leur monaſtere, & qu'ils étoient devenus odieux aux Seigneurs & à leurs autres voiſins. Le Pape cedant à leur importunité & au conſeil des Evêques, écrivit à l'Archevêque de Lion de tirer, s'il étoit poſſible, Robert de ſa ſolitude pour le renvoïer à ſon monaſtere, ſinon de faire enſorte que les habitans de la nouvelle ſolitude demeuraſſent en repos, & que ceux qui étoient dans le monaſtere vécuſſent regulierement. L'Archevêque de Lion aïant reçû cette lettre du Pape & étant ſollicité par l'Abbé Godefroi & par les moines de Moleſne, aſſembla quatre Evêques, Norgauld d'Auſtun, Gautier de Châlon, Bertrand de Maſcon, Pons de Bellai, tous ſes ſuffragans avec trois Abbez, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon & Goſſeran d'Aiſnai, & Pierre camerier du Pape; & par leur conſeil il écrivit ainſi à Robert Evêque de Langres.

Nous avons reſolu de rendre Robert à l'Egliſe de Moleſne, à condition qu'avant que d'y retourner, il ira à Châlon pour remettre à l'Evêque le bâton paſtoral qu'il a reçû lorſqu'il lui

 . en qualité d’Abbé , comme l’Evêque l’en quitfera à fon égard. Nous avons aufli permis à tous ceux des moines du nouveau monaftere , qui voudront le fuivre , de retourner avec lui a Molefne à condition que déformais ils ne s’attireront ni le recevront les uns les autres , linon en tant que faint Benoît permet de recevoir les moines d’un monaftere connu. Nous vous renvoyons enfuite Robert , pour le rétablir Abbé de Molefne ; à la charge tjuc s’il quitte encore cette Eglife par legerete , on ne lui donnera point de fuccelfeur du vivant de Godcfroi. Quant à la chapelle de l’Abbé Robert , 8c tout le refte qu’il a emporté de Molefne , nous voulons que tout demeure aux freres du nouveau monaftere , hormis un Bréviaire qu’ils garderont jufques à la faint jéMl pour le tranferire. C’eft la première fois que j’ai remarqué ce mot de Bréviaire , pour lignifier un livre Ecclefiaftique. Ce jugement de l’Archevêque de Lion fut exécuté, 8c après que l’Abbé Robert fut retourné à Molefne, les moines de Cifteaux s’alïèm* blerent 8c élurent pour leur Abbé Alberie , homme inftruit des lettres divines & humaines, qui avoit été Prieur à Molefne 8c l’étoit encore à Cifteaux ; 8c qui avoit beaucoup travaillé pour rI7,ce nouvel établilfement , jufques à fouffrir des affronts, des coups 8c la prifon. - 11 gouverna l’abbaïe de Cifteaux neuf ans 8c demie. LXy. Geofroi , Abbé de Vendôme , étant à Ro^Fin^d Ur- gt pon poflibJg pour juftifier Ives de CharGciffr. 1 1 . très auprès du Pape Urbain. En revenant il tf. iü. fejourna cinq jours à Lion chez l’Archevêque Hugues , où il apprit que le nouvel Archevêque de Sens Daïrrtbert , avoit fait fa paix avec ce Prélat , 8c lui avoit promis toute obéïlfance comme à fon primat, knsqu’Iye? de Chartres > eût

AN. 1099. en qualité d'Abbé, comme l'Evêque l'en quittera à ſon égard. Nous avons auſſi permis à tous ceux des moines du nouveau monaſtere, qui voudront le ſuivre, de retourner avec lui à Moleſne; à condition que deſormais ils ne s'attireront ni ſe recevront les uns les autres, ſinon en tant que ſaint Benoît permet de recevoir les moines d'un monaſtere connu. Nous vous renvoïons enſuite Robert, pour le rétablir Abbé de Moleſne; à la charge que s'il quitte encore cette Egliſe par legereté, on ne lui donnera point de ſucceſſeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'Abbé Robert, & tout le reſte qu'il a emporté de Moleſne, nous voulons que tout demeure aux freres du nouveau monaſtere, hormis un Breviaire qu'ils garderont juſques à la ſaint Jean pour le tranſcrire. C'eſt la premiere fois que j'ai remarqué ce mot de Breviaire, pour ſignifier un livre Eccleſiaſtique.

Ce jugement de l'Archevêque de Lion fut executé, & après que l'Abbé Robert fut retourné à Moleſne, les moines de Ciſteaux s'aſſemblerent & élûrent pour leur Abbé Alberic, homme inſtruit des lettres divines & humaines, qui avoit été Prieur à Moleſne & l'étoit encore à Ciſteaux; & qui avoit beaucoup travaillé pour
c. 27. ce nouvel établiſſement, juſques à ſouffrir des affronts, des coups & la priſon. Il gouverna l'abbaïe de Ciſteaux neuf ans & demie.

LXV. Fin d'Urbain II. Geoffr. 11. ep. 18. Geofroi, Abbé de Vendôme, étant à Rome, fit ſon poſſible pour juſtifier Ives de Chartres auprès du Pape Urbain. En revenant il ſéjourna cinq jours à Lion chez l'Archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel Archevêque

Livre foixmte-quatrïime. 64 1 — eût été compris dans cette paix. Il avoit même ^ defavouéles lettres écrites par Ives en fon nom. ‘ Geofroi aïant appris cela travailla comme ami particulier d’Ivcs de Chartres , à le reconcilier avec l’Archevêque de Lion 8c Ton clergé qui lui étoient fort oppofez. C’eft ce qui paroît par la lettre qu’il en écrivit à Ives. Depuis le concile de Rome de l’an 1^099. "BtrttU. nous ne trouvons plus rien du Pape Urbain II. an-l099t linon qu’il -mourut à Rome le vingt-neuvième de Juillet de la même année , après avoir tenu le faint Siégé onze ans, quatre -mois & dix-huit jours. Guibcrt Abbé de Nogent , qui vivoit alors , dit qu’il fe fit à fon tombeau plufieur«ptT|.|)£W'* miracles. Quinze jours avant la mort du Pape Urbain , LXVI. les croifez avoient pris Jcrufalem, ce qui s’étoit Pr,{* de ainfi pafîe. Après la prife d’Antioche , ils firent-^™ encore quelques conquêtes 8c les ambaflàdeurs LXiy. n. qu’ils avoient cnvoïez en Egypte au calife Fa- J8- , timitc , revinrent avec des ambaflàdeurs de ce y[ju(' , Prince. 11 avoit recherché l’alliance des Francs , pour lui aider à chaflêr de la Syrie, les Turcs fes ennemis , qui reconnoifloient le calife de Bagdad j mais profitant des vi&oires des Francs , il reprit Jerufalcm fur les Turcs qui l’avoient ôtée à fon pere trente-huit ans auparavant} te déclara aux Francs, que les chofes aïant changé de face, il prétendoit garder cette ville , mais qu’il permettoit aux Francs d’y venir vifiter les faints lieux en toute firreté , pourvu qu’ils n’y entraflent pas plus de deux ou trois cens à U fois 8c fan^nrmes. Les Seigneurs Francs prirent cette réponfo pour une dérifion , 8c répondirent au calife d’Egypte , qu’il ne leur feroit pas la loi , 8c qu’ils iroient en corps d’armée à Jerufalcm. Ils y mar-GwJ. ml chcrent ea -effet 8c arrivèrent devant la ville le«-JfeptiéDigitized by Google

eût été compris dans cette paix. Il avoit même deſavoué les lettres écrites par Ives en ſon nom. Geofroi aïant appris cela travailla comme ami particulier d'Ives de Chartres, à le reconcilier avec l'Archevêque de Lion & ſon clergé qui lui étoient fort oppoſez. C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives. AN. 1099.

Depuis le concile de Rome de l'an 1099. nous ne trouvons plus rien du Pape Urbain II. ſinon qu'il mourut à Rome le vingt-neuviéme de Juillet de la même année, après avoir tenu le ſaint Siege onze ans, quatre mois & dix-huit jours. Guibert Abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. *Bertold. an.* 1099. *Geſta D. per Fr. lib. 2. init.*

LXVI. Priſe de Jeruſalem. *Sup. liv. LXIV. n.* 58. *Guill. Tyr. VII. c.* 19.

Quinze jours avant la mort du Pape Urbain, les croiſez avoient pris Jeruſalem, ce qui s'étoit ainſi paſſé. Après la priſe d'Antioche, ils firent encore quelques conquêtes & les ambaſſadeurs qu'ils avoient envoïez en Egypte au calife Fatimite, revinrent avec des ambaſſadeurs de ce Prince. Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chaſſer de la Syrie, les Turcs ſes ennemis, qui reconnoiſſoient le calife de Bagdad; mais profitant des victoires des Francs, il reprit Jeruſalem ſur les Turcs qui l'avoient ôtée à ſon pere trente-huit ans auparavant; & declara aux Francs, que les choſes aïant changé de face, il prétendoit garder cette ville, mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir viſiter les ſaints lieux en toute ſûreté, pourvû qu'ils n'y entraſſent pas plus de deux ou trois cens à la fois & ſans armes.

Les Seigneurs Francs prirent cette réponſe pour une dériſion, & répondirent au calife d'E-

The text on this page is estimated to be only 26.76% accurate

_____ 6+1 Hiftoire EeclefaJUque. Septième de Juin 1099. Ils n’avoient plus de AMJ099. gcm fcrvicc vingt mille hommes de pied 8c quinze cens chevaux , 8c on tenoit que dans la ville il y a voit quarante mille hommes bien armez , avec toutes fortes de munitions ; 8c les affiegez avoient comblé les fontaines 8c les citernes , jufques à cinq ou fix milles à l’entour. Touÿfois le fiege ne dura que cinq fèmaines , 8c les croifez firent de tels efforts , .qu’ils prirent Jerufalem le vendredi quinziéme de Juillet , à trois heures après midi ; ce qui fut remarqué comme- étant le jour 8c l’heure de la mort de J es u s-Chris t. > <. 1 * . 1 9. Le Duc Godefroi entra le premier dans la ville ét. ' avec fon frere Euftache , paflant fur la muraille par une tour de bois qu’on en avoit approchée. Enfuitc le Comte de Touloufe, qui etoit aune autre attaque , 8c enfin toute l’armée. On fit main-bafîc fur les infidèles , dont la ville étoit pleine, 8c le mafiàcre fut horrible. On tua non feulement ce qui fe trouva dans les rues , mais ceux qui s’étoieat réfugiez dans la mofquée bâtie à la place du temple, où l’on en tua environ dix mille, 8c autant dans le refte de la ville. Tous nageoit dans le fang , 8c les vainqueurs fatiguez du carnage , en avoient horreur euxmêmes. Après qu’on eut donné les ordres les plus preffans pour la fureté de la ville, ils quittèrent leurs armes 8c leurs habits pleins de fang, en prirent de plus propres, lavèrent leurs mains 8c marchèrent nuds picds5 en gemifiànt 8c répandant des larmes pour vifiter les faints lieux , particulièrement l’Eglife du faint Sepulchre. Ils y furent reçus par Te clergé 8c le peuple de la ville, c’eft-à-dire, le peu de Chrétiens du païs qui y étoient reftex } 8c qui rendant grâces 1 à j Dieu de leur délivrance , vinrent au-devant des Seigneurs Francs, avec les croix 8c les reliques, 8c Digitized

An. 1099. ſeptiéme de Juin 1099. Ils n'avoient plus de gens de ſervice que vingt mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armez, avec toutes ſortes de munitions; & les aſſiegez avoient comblé les fontaines & les citernes, juſques à cinq ou ſix milles à l'entour. Toutefois le ſiege ne dura que cinq ſemaines, & les croiſez firent de tels efforts, qu'ils prirent Jeruſalem le vendredi quinziéme de Juillet, à trois heures après midi; ce qui fut remarqué comme étant le jour & l'heure de la mort de JESUS-CHRIST.

c. 18. 19. *&c.* Le Duc Godefroi entra le premier dans la ville avec ſon frere Euſtache, paſſant ſur la muraille par une tour de bois qu'on en avoit approchée. Enſuite le Comte de Toulouſe, qui étoit à une autre attaque, & enfin toute l'armée. On fit main-baſſe ſur les infidéles, dont la ville étoit pleine, & le maſſacre fut horrible. On tua non ſeulement ce qui ſe trouva dans les ruës, mais ceux qui s'étoient refugiez dans la moſquée bâtie à la place du temple, où l'on en tua environ dix mille, & autant dans le reſte de la ville. Tous nageoit dans le ſang, & les vainqueurs fatiguez du carnage, en avoient horreur eux-mêmes. Après qu'on eut donné les ordres les plus preſſans pour la ſûreté de la ville, ils quitterent leurs armes & leurs habits pleins de ſang, en prirent de plus propres, laverent leurs mains & marcherent nuds pieds, en gemiſſant & répandant des larmes pour viſiter les ſaints lieux, particulierement l'Egliſe du ſaint Sepulchre. Ils y furent reçûs par le clergé & le peuple de la ville, c'eſt-à-dire, le peu de Chrétiens du païs

The text on this page is estimated to be only 29.78% accurate

Livre foixante-ejuatfiéme. 643 8c les conduifirent dus l'Eglifc , chantant des ^ ^ hymnes 8c des cantiques fpirituels. n.ic>99« G'étoit un fpeétacle merveilleux , de voir avec quelle dévotion les croifèz vifitoient 8c baifoient les veftiges des fouffrances du Sauveur. Ce n'étoit que larmes 8c cris de joie; cen'étoit qu'aâions de grâces de voir leur pèlerinage fi heureufement accompli , 8c goûter le fruit de leurs travaux : les plus fpirituels fe reprefentoient la félicité de la Jerufalem celcfte , par le plaifir qu'ils relfentoient de voir la terreftre. Les uns confefloient leurs péchez , avec vœu de n'y plus retourner. Les autres répandoient de grandes libéralités fur les pauvre» , vieux 8c infirmes-, s'eftimant trop riches d'avoir vu cet heureux jour. .D'autres vifitoient les lieux faints à genoux nuds : chacun s'efforçoit de renchérir fur la pieté des autres. Les Evêques 8c les Prêtre» omroient le faint Sacrifice dans les Eglifes, priant pour le peuple , 8c rendant grâces à Dieu d'un » fi grand bien-fait. On ordonna de cclebrer à perpétuité le jour de cette redu& ion , par une fête folemnelle. Les Chrétiens du pais aïant recon-*-*3* nu Pierre l'ermite qu'il» avoient vû à Jerufalem quatre ou cinq ans auparavant, fe mettoient à genoux devant lui, êc ne fçavoient comment lui témoigner leur reconnoi fiance de la liberté 3u'il leur avoit procurée. Le patriarche. étoit allé ans Tille de Chipre , chercher des aumônes pour païer les impofitions dont les infidèles accabloient fon peuple , 8c empêcher ainfi la deftruélion des Eglifes. Il ne fçavoit rien de ce qui fe paffloit à Jerufalem. Huit jours après la conquête, les Seigneurs LXVli. s'afièjnblercnt , pour choifir un d'entre eux qui .Go„e«°‘ fût Roi de la ville 8c du pais. Comme ils étoient enfermez pour délibérer , quelques-uns du clergé demandèrent à entrer 8c leur dirent : Lefpirituel Digitized by Googl

& les conduiſirent dans l'Egliſe, chantant des hymnes & des cantiques ſpirituels. AN. 1099.

C'étoit un ſpectacle merveilleux, de voir avec quelle devotion les croiſez viſitoient & baiſoient les veſtiges des ſouffrances du Sauveur. Ce n'étoit que larmes & cris de joïe; ce n'étoit qu'actions de graces de voir leur pelerinage ſi heureuſement accompli, & goûter le fruit de leurs travaux : les plus ſpirituels ſe repreſentoient la felicité de la Jeruſalem celeſte, par le plaiſir qu'ils reſſentoient de voir la terreſtre. Les uns confeſſoient leurs pechez, avec vœu de n'y plus retourner. Les autres répandoient de grandes liberalitez ſur les pauvres, vieux & infirmes, s'eſtimant trop riches d'avoir vû cet heureux jour. D'autres viſitoient les lieux ſaints à genoux nuds : chacun s'efforçoit de rencherir ſur la pieté des autres. Les Evêques & les Prêtres offroient le ſaint Sacrifice dans les Egliſes, priant pour le peuple, & rendant graces à Dieu d'un ſi grand bien-fait. On ordonna de celebrer à perpetuité le jour de cette reduction, par une fête ſolemnelle. Les Chrétiens du païs aïant recon- c. 23.
nu Pierre l'ermite qu'ils avoient vû à Jeruſalem quatre ou cinq ans auparavant, ſe mettoïent à genoux devant lui, & ne ſçavoient comment lui témoigner leur reconnoiſſance de la liberté qu'il leur avoit procurée. Le patriarche étoit allé dans l'Iſle de Chipre, chercher des aumônes pour païer les impoſitions dont les infidéles accabloient ſon peuple, & empêcher ainſi la deſtruction des Egliſes. Il ne ſçavoit rien de ce qui ſe paſſoit à Jeruſalem.

Huit jours après la conquête, les Seigneurs s'aſſemblerent, pour choiſir un d'entre eux qui LXVII. Godefroi

6\\ Hîjloire Eecle/iajlique. Ah iooo ”tue* ^°it a^er devant le temporel : c’eft pour”°'quoi nous croïons que l’on doit élire un patriarche avant que d’élire un Roi : autrement nous déclarons nul tout ce que vous ferez, fans nôtre confcntement. Le chef de ces clercs étoit l’Evêque de Martoraneen Calabre, appuie d’Arnoul chapelain du Duc de Normandie , qu’il vouloit faire patriarche , quoique ce fut un homme d’une vie infâme 8c décrié dans toute l’armée. Or il n’y avoit plus ni pieté, ni difcipline dans le cierge de la croifade, depuis la mort d’Adhemar Evêque du Pui & de Guillaume Evêque d’Orange qui lui furvêcut peu de tems. Les Seigneurs, fans s’arrêter à la remontrance des clercs feditieux , élurent pour Roi de Jerufalem Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, aïant principalement égard à fa vertu : car il y avoit entre eux des Princes plus diftinguez par leur naiflance 8c leur pouvoir : mais il étoit re*• ®‘commandable par (à valeur 8c fa pieté. Le Roi Henri d’Allemagne , avoit une telle confiance en lui , que dans la bataille contre Rodolfe fon compétiteur , il lui donna à porter fon étendart , 8c on dit que ce fut Godefroi, qui donna le coup mortel a Rodolfe. Si-tôt qu’il fut élû les Seigneurs le menèrent folemnellement à l’Eglife du laint Sépulcre pour l’offrir à Dieu : mais il ne voulut point êtrefacré folemnellement, ni porter une couronne d’ôr dans la ville où JésusC h r i s t en avoit porté une d’épines. Il prit foin dès les premiers jours de fon régné d’établir le forvice divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l’Eglife du faint Sépulcre ; 8c un autre dans l’Eglife du Temple, leur a (lignant des revenus fuffifans , 8c des logemens convenables près ces ZJt.MI. Eglifes. L’Eglife duTemple étoit la grande mof***• quéedes Mufolmans, fondée par Omar à la place de l’ancien temple des Juifs ; elle étoit oétogonc

AN.1099. rituel doit aller devant le temporel : c'eſt pourquoi nous croïons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un Roi : autrement nous declarons nul tout ce que vous ferez ſans nôtre conſentement. Le chef de ces clercs étoit l'Evêque de Martorane en Calabre, appuïé d'Arnoul chapelain du Duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infame & décrié dans toute l'armée. Or il n'y avoit plus ni pieté, ni diſcipline dans le clergé de la croiſade, depuis la mort d'Adhemar Evêque du Pui & de Guillaume Evêque d'Orange qui lui ſurvêcut peu de tems.

Les Seigneurs, ſans s'arrêter à la remontrance des clercs ſeditieux, élûrent pour Roi de Jeruſalem Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, aïant principalement égard à ſa vertu : car il y avoit entre eux des Princes plus diſtinguez par leur naiſſance & leur pouvoir : mais il étoit re-
c. 8. commandable par ſa valeur & ſa pieté. Le Roi Henri d'Allemagne, avoit une telle confiance en lui, que dans la bataille contre Rodolfe ſon competiteur, il lui donna à porter ſon étendart, & on dit que ce fut Godefroi, qui donna le coup mortel à Rodolfe. Si-tôt qu'il fut élû les Seigneurs le menerent ſolemnellement à l'Egliſe du ſaint Sepulcre pour l'offrir à Dieu : mais il ne voulut point être ſacré ſolemnellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où JESUS-CHRIST en avoit porté une d'épines. Il prit ſoin dès les premiers jours de ſon regne d'établir le ſervice divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'Egliſe du ſaint Sepulcre; & un autre dans l'Egliſe du Temple, leur aſſignant des revenus ſuffiſans, & des logemens convenables près ces

Lhre foixante-quatrlcme. gbne revêtue de marbre dehors 8c dedans , 8c ornée de mofaïque : le toit étoit un dôme , couvert de plomb. A la prife de la ville , on trouva dans cette mofquéc quantité de lampes d'or 8c d'argent, 8c d'autres richellès immcnfcs. Le Roi Godefroi fonda aufli un monaftere dans la vallée de Jofàphat, en. faveur de plulieurs moines qu'il avoit tirez des mailons les mieux réglées, 8c qui pendant tout le voiage , lui faifoient le fervice An.iojjj. divin aux heures du jour 8c de la nuit. . Sur la fin de l'année 1099. arriva à Jcrufàlem^**^*-^ Daïmbert Archevêque de Pife, légat envoie par Urbain II. accompagné d'un grand corps dccroifèz d'Italie, 8c il célébra la fête de Noël à Bethlehem. Depuis cinq mois que Jerufalem étoit au pouvoir des Chrétiens il n'y avoit point encore de patriarche : car quoiqu'incontinent après l'é- e' ^ leétion du Roi , l'Evêque de Martorane eût fait \ élire par fa faction le chapelain Amoul, 8c l'eût intronifé par la protection du Duc de Normandie : ils furent bien-tôt obligez d'abandonner cette entreprife téméraire. Le fiege patriarcal * fut donc regardé comme vacant ; car il ne paroît pas , que l'on comptât , le patriarche Simeon qui étoit en Chiprei 8c les Seigneurs qui reftoientà Jerufalem s'aiTemblerentafind'y pourvoir. Après une meure deliberation , ils élûrent l'Archevêque Daïmbert 8c l'introniferent ; enfuite dequoilc Roi Godefroi 8c le Prince Boëmond , reçûrent humblement de lui l'inveftiture , l'un du roïaume de Jerufalem , l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire fur la terre. Quelque tems après il s'émut un différend eti-f • rt* tre le Roi 8c le Patriarche , qui prétendoit , que le Roi avoit donné à Dieu la ville de Jerufalem & fa fortereflè , 8c encore la ville de Joppé 8c fes dépendances. Pour terminer cette difputc.
Digitized by Google

gone revêtue de marbre dehors & dedans, & ornée de moſaïque : le toit étoit un dome, couvert de plomb. A la priſe de la ville, on trouva dans cette moſquée quantité de lampes d'or & d'argent, & d'autres richeſſes immenſes. Le Roi Godefroi fonda auſſi un monaſtere dans la vallée de Joſaphat, en faveur de pluſieurs moines qu'il avoit tirez des maiſons les mieux reglées, & qui pendant tout le voïage, lui faiſoient le ſervice divin aux heures du jour & de la nuit. AN. 1099.

Sur la fin de l'année 1099. arriva à Jeruſalem Daïmbert Archevêque de Piſe, legat envoïé par Urbain II. accompagné d'un grand corps de croiſez d'Italie, & il celebra la fête de Noël à Bethlehem. Depuis cinq mois que Jeruſalem étoit au pouvoir des Chrétiens il n'y avoit point encore de patriarche : car quoiqu'incontinent après l'élection du Roi, l'Evêque de Martorane eût fait élire par ſa faction le chapelain Arnoul, & l'eût introniſé par la protection du Duc de Normandie : ils furent bien-tôt obligez d'abandonner cette entrepriſe temeraire. Le ſiege patriarcal fut donc regardé comme vacant; car il ne paroît pas, que l'on comptât, le patriarche Simeon qui étoit en Chipre; & les Seigneurs qui reſtoient à Jeruſalem s'aſſemblerent afin d'y pourvoir. Après une meure deliberation, ils élûrent l'Archevêque Daïmbert & l'introniſerent; enſuite dequoi le Roi Godefroi & le Prince Boëmond, reçûrent humblement de lui l'inveſtiture, l'un du roïaume de Jeruſalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire ſur la terre. *lib. IX. c. 16* *c. 4.* *c. 15.*

Quelque tems après il s'émut un differend entre le Roi & le Patriarche, qui prétendoit, que le Roi avoit donné à Dieu la ville de Jeruſalem *c. 16.*

6±6 Hijloiré Ecele/ra/Uque , &c. ^ i le pieux Roi céda à l'Eglife du faint Sépulcre le M,I°99-qUart Joppé, 8c fît cette ccflion publiquement devant le clergé 8c le peuple , le jour de la Purification l'an onze cens. Le jour de Pâque fuivant , qui étoit le premier d'Avril , il céda de même au patriarche la ville de Jerufalem avec la tour de David êc fes dépendances : à condition toutefois , que le Roi aurait la jouïflàncc de Jerufalem 8c de Joppé , jufques à ce qu'il eût augmenté fon roïaume d'une ou deux autres villes : que s'il mourrait cependant fans enfans , le tout appartiendrait au Patriarche. t.19. Or dans ce commencement , le roïaume de Jerufalem étoit peu de chofè. Car après que les Seigneurs , qui avoient été à cette conquête , fe furent retirez chacun chez foi, aïant accompli leur vœu } Gpdefroi demeura feul avec Tancrede, 8c leurs troupes affèmblées faifoient à peinç trois cens chevaux 8c deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéïffance étoient en très-petit nombre, 8c feparées par des places ennemies , en forte qu'on ne pouvoit paffer de l'une à l'autre fans grand péril. Toute la campagne étoit occupée par les infidèles , qui regardant les Chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient fur les chemins ou les faifoient efclaves : 8c abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux- mêmes , pourvu qu'ils les fiffent périr de difette. Les Francs n'étoient pas même en fureté dans les villes mal fermées 8c mal peuplées : on y venoit de nuit les piller 8c les tuer jufques dans leurs maifons , ce qui en obligeoit plufieurs à tout abandonner. Tel étoit ce roïaume de Jerufalem , qui fubfifta toutefois quatre-vingts-huit ans. fin du treifiéme Tome. TABLE ^ J Digitized by Google

AN.1099. le pieux Roi ceda à l'Egliſe du ſaint Sepulcre le quart de Joppé, & fit cette ceſſion publiquement devant le clergé & le peuple, le jour de la Purification l'an onze cens. Le jour de Pâque ſuivant, qui étoit le premier d'Avril, il ceda de même au patriarche la ville de Jeruſalem avec la tour de David & ſes dépendances : à condition toutefois, que le Roi auroit la jouïſſance de Jeruſalem & de Joppé, juſques à ce qu'il eût augmenté ſon roïaume d'une ou deux autres villes : que s'il mourroit cependant ſans enfans, le tout appartiendroit au Patriarche.

t. 19. Or dans ce commencement, le roïaume de Jeruſalem étoit peu de choſe. Car après que les Seigneurs, qui avoient été à cette conquête, ſe furent retirez chacun chez ſoi, aïant accompli leur vœu ; Godefroi demeura ſeul avec Tancrede, & leurs troupes aſſemblées faiſoient à peine trois cens chevaux & deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéïſſance étoient en très-petit nombre, & ſeparées par des places ennemies, en ſorte qu'on ne pouvoit paſſer de l'une à l'autre ſans grand peril. Toute la campagne étoit occupée par les infidéles, qui regardant les Chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient ſur les chemins ou les faiſoient eſclaves : & abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvû qu'ils les fiſſent perir de diſette. Les Francs n'étoient pas même en ſureté dans les villes mal fermées & mal peuplées : on y venoit de nuit les piller & les tuer juſques dans leurs maiſons, ce qui en obligeoit pluſieurs à tout abandonner. Tel étoit ce roïaume de Jeruſalem, qui ſubſiſta toutefois quatre-vingts-huit ans.

r TABLE DES 'MA A ADalbert Archevêque de Brême , légat en Norwege. lia. Sc réconcilié avec Suenon Roi de Danemarc^i^i</. Etablit de nouveaux évêchcz chez les Sclaves 8c les Danois, a i f . Evoques par lui ordonnez ibid. Adalberon Evêque de Virsbourg. Sa mort. 483Adam chanoine de Brême hiftorien. a 16 Adélaïde outragée par l'Empereur Henri Ton époux. fS6. S’en plaint au concile de Plaifance. fçf Adhtmar Evêque du Pui , légat pour la croifade. 5-79. jça. Sa mort. 6a 3 Afrique , état de cette Eglife fous Grégoire VII. 310 Afrique avoit encore cinq Evêques fous Leon IX. jAgnes Impératrice veuve de Henri le noir. 46. Sc retire à Rome fous la conduite de Pierre Damien, agi. Sa mort. aaa Agrigente. Son premier Evêque Latin. $>39 Aloeric fécond Abbc de Ciiteaux. _ 64Q T I E R E S. Alberic moine du mont-Caffin. 369 Alceran. Comment il y efl: parlé de J esus-Chri ST.3 1 a AUeluia. Quand doit être ■ chanté. 1 j Alltma "ne .Quatre pr inc i pau x Evêques du parti catholique fous Urbain II. 473 Allemands catholiques. Leur* plaintes contre Grégoire VII. 33 a Aldrede Evêq. de Vorcheftre , '•puis Archevêque d’Yorc. 8a. Depofé par le Pape. 83. Rétabli. ' ibid. Alfonfe VI. Roi de Caftille , favori fe l’ordre de Clugni, 387. Fait recevoir l’office Romain chez lui. 388 Alexandre II. Pape. 83. Son éle&ion rejettée par la cour. 84. 91. Défendue par Pierre Damien. 89. 8c par Hildebrand. 137. Sa mort. lyj Alexis Comnene Empereur de C. P. 40a. Sa pénitence. 403.Il fait fondre les vafes facrez. 404. Le défend à l’avenir. 4of. Envoie des prefens à Henri Roi d’Allemagne. 41 y. Demande au Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

A

ADalbert Archevêque de Brême, legat en Norwege. 112. Se reconcilie avec Suenon Roi de Danemarc, *ibid.* Etablit de nouveaux évêchez chez les Sclaves & les Danois. 215. Evêques par lui ordonnez *ibid.*

Adalberon Evêque de Virsbourg. Sa mort. 485

Adam chanoine de Brême hiſtorien. 216

Adelaïde outragée par l'Empereur Henri ſon époux. 536. S'en plaint au concile de Plaiſance. 555

Adhemar Evêque du Pui, legat pour la croiſade. 579. 592. Sa mort. 623

Afrique, état de cette Egliſe ſous Gregoire VII. 310

Afrique avoit encore cinq Evêques ſous Leon IX. 5

Agnés Imperatrice veuve de Henri le noir. 46. Se retire à Rome ſous la conduite de Pierre Damien. 231. Sa mort. 232

Agrigente. Son premier Evêque. 369

Alberic moine du mont-Caſſin. 369

Alcoran. Comment il y eſt parlé de Jesus-Christ. 312

Alleluia. Quand doit être chanté. 13

Allemagne. Quatre principaux Evêques du parti catholique ſous Urbain II. 473

Allemands catholiques. Leurs plaintes contre Gregoire VII. 332

Aldrede Evêq. de Vorcheſtre, puis Archevêque d'Yorc. 82. Depoſé par le Pape. 83. Rétabli. *ibid.*

Alfonſe VI. Roi de Caſtille, favoriſe l'ordre de Clugni. 387. Fait recevoir l'office Romain chez lui. 388

Alexandre II. Pape. 83. Son élection rejettée par la cour. 84. 91. Défenduë par Pierre Damien. 89. & par Hildebrand. 137. Sa mort. 237

Alexis Comnene Empereur de C. P. 402. Sa penitence. 403. Il fait fondre les vaſes ſacrez. 404. Le défend à l'avenir. 405. Envoïe des

TABLE au Pape 8c aux Latins du fccours contre les infidèles. Invite Urbain II. à aller à C. P. 467. Sa conduite artificieufe envers les croifez. 60 3 jtifane Archevêque deSalerne. 5-5-. 431. Sçavant en médecine. 62 Altman Evêque de Palïàu. 141. Légat du fàint Siégé. 313.475-. Sa mort. 493 ■Anne Dalaffene, mere des Comnenes. 401 S. Annon Archevêque de Cologne. 87. PuiiTant à la cour d'Allemagne. 135*. Envoie à Rome. 137. Y retourne. 187. Rappelle à la cour, a 20. Se retire. 233. Sa mort. 288 Angleterre neutre entre Grégoire VII. 8c Guibert.389. Fief de l'Eglife de Rome félon Grégoire VII. 396. Evêchez d'Angleterre transférez des villages dans les villes. 289 Anfelme Evêque de Luques légat à Milan. 68. Elû Pape. 84. v. Alexandre II. S. Anfelme Evêque de Luques. 246. Directeur de la ComtefTe Mathilde. 402* Légat en Lombardie. 426. Perfecuté par fes chanoines. 440. Ses travaux 8c fes écrits contre les fehifmatiques. 441. Ses vertus 8c fa mort. • 445S Anfelme moine, puis Prieur duBec.«345\ Ses premiers écrits. 346. Elu Abbé du Beç.349. Nommé Archevêque de Cantorberi , fait tous fes efforts pour refufer. 348. Confient. 445-. Se juftifie fur ce fujet. 5-32. Sacré Archevêque. 5-33. Fait des remontrances hardies au Roi Guillaume le Roux. 5-5-9. Ettombe dans fa difgracc. 560. Confulte Hugues Archevêque de Lion. ïbid. Fidèle au Pape 8c au Roi. 5-61. Abandonné par les Evêques 8c refpeâé par les Seigneurs. 5-63. Reçoit le Pallium, 5-66. Le Roi lui refufe la permiffion d'aller à Rome. 607. Lui accorde. 608. Anfelme s'arrête à Lion. 609. Ecrit au Pape. ibid. Arrive à Rome. 6 1 1 . Se retire à Sclavie. 6 12. Veut renoncer à l'épii'copat.616. Difpute contre, les Grecs au concile de Bari. 624. Empêche que le Roid'Angleterre n'y foit excommunié. 626. Affilie avec diflindlion au concile de Rome. 6 3 1 . Sa caufe y efl recommandée par l'Evêque de Luques. £31 Anfelme ...

au Pape & aux Latins du ſecours contre les infidéles. 555. Invite Urbain II. à aller à C. P. 467. Sa conduite artificieuſe envers les croiſez. 603
Alfane Archevêque de Salerne. 55. 431. Sçavant en medecine. 62
Altman Evêque de Paſſau. 142. Legat du ſaint Siege. 313. 475. Sa mort. 493
Anne Dalaſſene, mere des Comnenes. 402
S. Annon Archevêque de Cologne. 87. Puiſſant à la cour d'Allemagne. 135. Envoïé à Rome. 137. Y retourne. 187. Rappellé à la cour. 220. Se retire. 233. Sa mort. 288
Angleterre neutre entre Gregoire VII. & Guibert. 389. Fief de l'Egliſe de Rome ſelon Gregoire VII. 396. Evêchez d'Angleterre transferez des villages dans les villes. 289
Anſelme Evêque de Luques legat à Milan. 68. Elû Pape. 84. *v.* Alexandre II.
S. Anſelme Evêque de Luques. 246. Directeur de la Comteſſe Mathilde. 402. Legat en Lombardie. 426. Perſecuté par ſes chanoimatiques. 441. Ses vertus & ſa mort. 445
S. Anſelme moine, puis Prieur du Bec. 345. Ses premiers écrits. 346. Elû Abbé du Bec. 349. Nommé Archevêque de Cantorberi, fait tous ſes efforts pour refuſer. 348. Conſent. 445. Se juſtifie ſur ce ſujet. 532. Sacré Archevêque. 533. Fait des remontrances hardies au Roi Guillaume le Roux. 559. Et tombe dans ſa diſgrace. 560. Conſulte Hugues Archevêque de Lion. *ibid.* Fidéle au Pape & au Roi. 561. Abandonné par les Evêques & reſpecté par les Seigneurs. 563. Reçoit le Pallium, 566. Le Roi lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome. 607. Lui accorde. 608. Anſelme s'arrête à Lion. 609. Ecrit au Pape. *ibid.* Arrive à Rome. 611. Se retire à Sclavie. 612. Veut renoncer à l'épiſcopat. 616. Diſpute contre les Grecs au concile de Bari. 624. Empêche que le Roi d'Angleterre n'y ſoit excommunié. 626. Aſſiſte avec diſtinction au concile de Rome. 631. Sa cauſe y eſt

DES MA Anfelme III. Archevêque de Milan. 430. Sa mort, y 3y Anftlme IV. Archevêque de Milan. y 5-7 Anfitr premier Evêque Latin de Catane. 5-38 Antibari en Epire. L'Eglife de Diocléc y eft réunie. 13a Antioche aiïîegée par les croifez. 604. Jurifdiêtion de fon Patriarche, ibid. Prifc par les croifez. du S. Antoine. Tran dation de Tes reliques à C. P. puis en Erance. • 5-89 Anzir Roi de Mauritanie. Grégoire VII. lui écrit. JJ t Arragon. Office Romain reçu en ce roïaume. 38 6 Arras. On travaille à y rétablir un Evêque, y a z. f4o. Ce qui eft exécuté. y42. 5-44. yyo. 5c confirmé au concile de Clermont. 5-74 Arcade Empereur , s'il a été excommunié. 394 Argyre Duc d'Italie. L. Aceufé d'intelligence avec les Latins; u. 26 Arialde diacre de Milan 169. Son martyre. 171 Arménie. GregoireVH. prend foin de cette Eglife. 374 Arnoul III. Archevêque de Milan., y3y. Son facre 5c fa mort. - y 57 Sé Arnoul moine à S. Medard de Soiftons , reclus , Tome XIII. T I E R E S. puis abbé. 40 y. Refufè d'aller à la guerre. 407. Elu Evêque de Solfions. 4IQ- Empêché d'y entrer. 4|a- Ne laifie pas d'exercçr fes fonctions. 42 1 . En* • voie par le Pape au Comte de Flandres, ibid. Etablit la paix dans ce pais 5c y fonde le monaftered'Oudembourg. 422, Renonce àl'épiicopat.463. Retourne en Flandres 6c y meurt. -4*4. Arnoul chapelain du Duc de Normandie , homme corrompu 5c feditieux. 624. Veut être patriarche de Jerufalem. 64 y. 64 6 Artos en Grec , pain levé 5c fans levain. 11 Avarice. \kmxte toutes les vertus. (y$ S.Auguftin. Réponfeaux objections fur l'Euchariftie , tirées de fes écrits. 277 Avignon. Conçue en 1080 par Hugues de Die. 390 Aujiind. v. S. Oftent. Concile en 1077. Hugues de Die préfidant. 3 3 j. Autre en 1094. le même préfidant. y 5-2 Autel diftingué de l'Eglife. $7° Azymes. Sujet de difpute entre les Grecs 8c les Latins. E e 3- He B A ïDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.97% accurate

TABLE BApTEME.Comment doit être adminiftré. 228 Bari. Concile en 1098. Urbain II. prélidant. 614. Barthclemi Abbé de Marmouticr. 1/3 Baudouin moine confident de faint Anfelme de Cantorberi. 5*64. ç66 Batidri Evêque de Noyon. 606. Sa croniouc. ibid. Bel. Saint Martin de Bel , monaftere fondé par Guillaume le conquérant. 173 Benevent. Concile en 1091. Le Pape Urbain préfidant. 49 1 » Bennon cardinal (chifmatique. Scs écrits. 43a Berchach. Alfemblée en ce lieu des catholiques 8c des ' fehifmatiques. 420 Berenger.Son h'erefie condamnée au concile de Plaifance. c6. 11 l'abjure au concile de Tours. 38. Et à celui de Rome fous Nicolas II. 6j . Accufé de citer à faux. l y 4. De parjure. ijj . Blafphême contre l'Eglife Romaine. 16 1 . S'oppofc à la ■ créance de toute l'Eglife. • 163. Son portrait. 273. Sa derniere rétractation à Rome. 367. Ecrit encore contre. 368.465 .Sa mort. ibid. Berengarïens de diverfes fortes. 174. Leur petit nombre. • 278 Berenger Evêque d'Aufone, travaille à rétablir la métropole de Tarrogone.478. Et en eft le premier Archevêque. 490 Bernard abbé de faint ViÀor de Marfeille , légat en Allemagne. 328 Bernard premier patriarche Latin d'Antioche. <23 Bernard premier Archevêque de Tolede depuis la réduction. 468. Etabli primat d'Efpagne. 470. Et légat. ' 471. Difpenfé de la croifâde. 5-96. Tire de France plufieurs bons fujets pour les Eglifes d'E {pagne. 597 Berthold prêtre de Conftance-Hiftorien. • - 424 Bertrade comteflè d'Anjou , recherche le Roi Philippe. 718 Boemond fils aîné de Robert Guifchard. 445-, Devient un des chefs de la croiladc. 602. Prince d'Antioche. £2 1.62 3. Reçoit l'inveftiture du patriarche de Jerulàlem. 645Bolejlas le cruel Roi de Pologne- . 17 } Bofon moine , depuis abbé du Bec. 614 Bourdeaux. Concile en 1080. par les légats Hugues 8c Amat. * 464 Digihz •Google

DES MATIERES. # Maurice Bourdin moine, em. - mené en Efpagne par Bernard Archevêque de Tolède. /8o. Bourdin Archevêque de Brague. ^97 Bras feculier. Comment peut être emploie contre les fehifmatiques. 444 Bréviaire. Livre ecclefiaftique. 640 Brixen. Aflemblée des fehif. matiques, où Guiberteft . élu antipape. 381 Bruno» moine , puis Evêque . de Segni. 368 S. Bruno fondateur des Chartreux , s'oppofe à Manaffés de Reims. 340. Comment ManafTés en parle 379. Ses commencemens. . 48*. Sa retraite à la Chartreufe. 48a. puisa SquilIace en Calabre. 484 C CA d a l o ü s Evêque de Parme antipape. 8y. Condamné 8c dépofé. 93. Soutenu parla cour. 136. Sa fin. 138 Mal Caduc empêche les fonctions d'un Prêtre. 237 Califes de Bagdad 8c du Cai. re. 143 Canojfe château près de Rege- 3*9 Canut Roi de Danemarc. 447 . Ses conquêtes 8c fon •affection pour l'Eglifc. 457. Son martyre. 4^8 Canons de Trullc non reçut par l'Eglilè Romaine. 14 Carthage métropole d'Afrique. j Cajimir le moine Roi de Pologne. Sa mort. 371 Mont-C«J#T».Dedicace de l'Eglife par le Pape Alexandre II. 1 ç6 Conter beri. Son archevêché, primat de la grand'Bretagne. 223. 5-34 Carême. On ne portoit point d'armes pendant ce tems. Catane. Son premier Evêque Latin. J3* Catholiques en Orient audefliis des métropolitains. 24. Soumis au patriarche d'Antioche. 6of Cencius préfet de Rome , confpire contre Grégoire VII. 291. S'enfuit de Rome. 294. Cencius fils du prefet de Rome fehifmati^ue. 138 Cendres. Ordonne en recevoir • à l'entrée du Carême. 491 Cenfures. Grégoire VII. prétend ôter la viftoire aux Princes par les cenfures ecclefiaftiques. 3 y 1 . Sa facilité à lever les cenfures prononcées parles légats. 3^4 Challon. Concile en 1063. P • lz9' « E e a . » ça Digitized by Google

Maurice *Bourdin* moine, emmené en Eſpagne par Bernard Archevêque de Tolede. 580. Bourdin Archevêque de Brague. 597
Bras ſeculier. Comment peut être emploïé contre les ſchiſmatiques. 444
Breviaire. Livre eccleſiaſtique. 640
Brixen. Aſſemblée des ſchiſmatiques, où Guibert eſt élu antipape. 381
Brunon moine, puis Evêque de Segni. 368
S. Bruno fondateur des Chartreux, s'oppoſe à Manaſſés de Reims. 340. Comment Manaſſés en parle 379. Ses commencemens. 481. Sa retraite à la Chartreuſe. 482. puis à Squillace en Calabre. 484

C

CADALOÜS Evêque de Parme antipape. 85. Condamné & dépoſé. 93. Soutenu par la cour. 136. Sa fin. 138
Mal *Caduc* empêche les fonctions d'un Prêtre. 237
Califes de Bagdad & du Caire. 143
Canoſſe château près de Rege. 319
457. Son martyre. 458
Canons de Trulle non reçus par l'Egliſe Romaine. 14
Carthage metropole d'Afrique. 5
Caſimir le moine Roi de Pologne. Sa mort. 371
Mont-*Caſſin*. Dedicace de l'Egliſe par le Pape Alexandre II. 196
Cantorberi. Son archevêché, primat de la grand'Bretagne. 223. 534
Carême. On ne portoit point d'armes pendant ce tems. 535
Catane. Son premier Evêque Latin. 538
Catholiques en Orient au-deſſus des métropolitains. 24. Soumis au patriarche d'Antioche. 605
Cencius prefet de Rome, conſpire contre Gregoire VII. 291. S'enfuit de Rome. 294
Centius fils du prefet de Rome ſchiſmatique. 138
Cendres. Ordonné en recevoir à l'entrée du Carême. 491
Cenſures. Gregoire VII. pretend ôter la victoire aux Princes par les cenſures eccleſiaſtiques. 351. Sa facilité à lever les cenſures prononcées par ſes legats.

The text on this page is estimated to be only 29.08% accurate

TABLE Chanoines réguliers. Leur origine. 6 y. 127 S. Charles fils de faint Canut Roi de Danemarc. 45-8. Comte de Flandres. 4/9 Charles nommé à l'évêché de Confiance. 197. Y renonce. "ZOO Chartreux. Leurs commen■ cemens. 48$ Cifleaux. Fondation de cette abbaïe. .> 638 Clément III. antipape, v. Guibert. Clermont. Concile en 1095'. Urbain II. préfidant, y68. S69 m tr • 1 ; Clercs. Leur efl: défendu de poftuler pour autrui. 364 Concile de Benevent fous Viâor III. 4/4 Corners. Commencement des freres lais ou convers dans les monaileres. 494. Premier exemple de fircres à Vallombrcufe. 1x4 Cofme patriarche de C. P. 364. Se retire. 402 Collation en Carême chez les Grecs. 16 Clugni. Son exemption attaquée 8c confirmée. 130. ' . Coutumes de ce monafte• . re rédigées par Ulric. 499. .• Le Pape Urbain II. y confacra l'autel. y6 7 Collettes de deniers. Urbain II. en levç fur les Çglifcs de France, 5-46 Compiegne. Concile en io8/l par Renaud Archevêque de Reims. 4*5 Communautés de laïques en Allemagne approuvées par Urbain IL 493 Conception de la fainte Vierge. Ce qu'en dit faint Anfelme. ■ ' 614 Concubinaires. Clergé d'Alle• magne rejette ouvertement la loi de la continence. 2/8. 261. 286. Grégoire VII. les veut réduire par la puiflance fe- culiere. 264 Confirmation. Comment doit être adminiltrée. 228 Conrad fils de l'empereur • Henri , fe révolté contre lui. 5*36. Efl: couronné Roi à Milan, ibid. Reconnu par le pape à qui il fait . ferment. /j7 Cor fe donnée à l'Archevêque • • de Pife. 5-24 Confiance. Concile en 1094. Gebehard légat préfidant. 549 Confiant in. Sa donation alléguée par Leon IX. 3. Par Pierre Damien. • 90 Confiantes Monomaqueem- pereur de C. P. écrit pour l'union des EgliIes.4.Leon IX.lui répond. 6. Sa mort. 54 Conflanùn Dqcas Empereur de C. P. 7 8. Sa mort, zoo Digitized by'Googl

TABLE

Chanoines reguliers. Leur origine. 65. 127
S. *Charles* fils de ſaint Canut Roi de Danemarc. 458. Comte de Flandres. 459
Charles nommé à l'évêché de Conſtance. 197. Y renonce. 200
Chartreux. Leurs commencemens. 483
Ciſteaux. Fondation de cette abbaïe. 638
Clement III. antipape. *v.* Guibert.
Clermont. Concile en 1095. Urbain II. préſidant, 568. 569
Clercs. Leur eſt défendu de poſtuler pour autrui. 364
Concile de Benevent ſous Victor III. 454
Convers. Commencement des freres lais ou convers dans les monaſteres. 494. Premier exemple de freres à Vallombreuſe. 124
Coſme patriarche de C. P. 364. Se retire. 402
Collation en Carême chez les Grecs. 16
Clugni. Son exemption attaquée & confirmée. 130. Coûtumes de ce monaſtere redigées par Ulric. 499. Le Pape Urbain II. y conſacra l'autel. 567
Compiegne. Concile en 1085. par Renaud Archevêque de Reims. 463
Communautez de laïques en Allemagne approuvées par Urbain II. 493
Conception de la ſainte Vierge. Ce qu'en dit ſaint Anſelme. 614
Concubinaires. Clergé d'Allemagne rejette ouvertement la loi de la continence. 258. 261. 286. Gregoire VII. les veut reduire par la puiſſance ſeculiere. 264
Confirmation. Comment doit être adminiſtrée. 228
Conrad fils de l'empereur Henri, ſe revolte contre lui. 536. Eſt couronné Roi à Milan. *ibid*. Reconnu par le pape à qui il fait ſerment. 557
Corſe donnée à l'Archevêque de Piſe. 524
Conſtance. Concile en 1094. Gebehard legat préſidant. 549
Conſtantin. Sa donation alleguée par Leon IX. 3. Par Pierre Damien. 90
Conſtantin Monomaque empereur de C. P. écrit pour l'union des Egliſes. 4. Leon IX. lui répond. 6. Sa mort

DES MA Conflantin Lichudes patriarche de C. P. 1 6. Sa mort. 191 Cour. S'il eft neceflàire qu'il y ait des clercs à la fuite de la cour. 42^ Couronne. Les Rois la recevoient delà main d'unEvêque aux grandes fêtes, yy 3 Craf. Evêque de MeiïTen. idy Sa mort funefte. 166 Croifade. Grégoire VII. en forme le projet. ady . Urbain U. la prêche au con: cile de Clermont. 5*77. Avec indulgence pleniere. f 78. Princes 8c Seigneurs à la tête. 5-91. Voiage des ' croifez. ibii. Croifez à Rome. 797. 5-97. Leur peu dedifcipline.60 3 . • Lettres des Seigneurs croifez au Pape for la prife d'Antioche. 6a 3 ! Leur dévotion à la prife de Jeru■ fàlem. 643 ' Croix furies chemins étoient des afiles. 5*71 Cunoou Conrad Archevêque deTrevestué. 1 6y Curez fournis à l'Evêque , même dans les Eglifes dépendantes des moines. 77 o Cyriaqut Archev. de Cartage. 310 D DAïbert Evêque de Pife, le Pape lui donne l'ifle - de Corfc. y^. Afliftc T I E R E S. • au concile de Clermont. $>68. Il eft élu premier patriarche Latin de Jerufàlem . 647. Le Roi lui accorde le domaine de la vilta, 646 Ddtmbert élu Archevêque de Sens. 598 . Reconnoît la Primatie de Lion. 6 3 1 .640 Dalmace archevêque de Nar- 1 bone. 39a Dalmatie à l'Eglife Romaine félon Grégoire VII. 399. • La continence des clercs s'y obfervoit. 1 8 Danemarc. Premier concile tenu à Slefvic par l'archevêque Adalbert, a 1 y. Il ordonne neuf Evêques en ce roïaume. « ibii. Fauflês Decretales ont ruiné la • difeipline de l'Eglife. 488 Denier faint Pierre en Angle. terre. 188 Dévotions nouvelles de l'onziéme fiée Je. 1 04. Leur inconvénient. loy Dialectique. On ne doit en affréter le langage. 1 5 8 Di&atus Papa .Maximes attribuées à Grégoire VII. 4-oo Didier abbé du mont-Caftin. 48. Légat pour C. P. yo, Cardinal, ibii. Scs cornmencemens. 60. Rebâtit l'Eglife du mont-Caflin. 1 96. Va avec les Normans trouver l'Empereur Henri, î E c 3 416* Digitized by Google

Conſtantin Lichudes patriarche de C. P. 16. Sa mort. 191
Cour. S'il eſt neceſſaire qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour. 425
Couronne. Les Rois la recevoient de la main d'un Evêque aux grandes fêtes. 553
Craf. Evêque de Meiſſen. 165 Sa mort funeſte. 166
Croiſade. Gregoire VII. en forme le projet. 265. Urbain II. la prêche au concile de Clermont. 577. Avec indulgence pleniere. 578. Princes & Seigneurs à la tête. 592. Voïage des croiſez. *ibid.*
Croiſez à Rome. 595. 597. Leur peu de diſcipline. 603. Lettres des Seigneurs croiſez au Pape ſur la priſe d'Antioche. 623. Leur devotion à la priſe de Jeruſalem. 643
Croix ſur les chemins étoient des aſiles. 571
Cuno ou Conrad Archevêque de Treves tué. 165
Curez ſoumis à l'Evêque, même dans les Egliſes dépendantes des moines. 570
Cyriaque Archev. de Cartage. 319
D
au concile de Clermont. 568. Il eſt élu premier patriarche Latin de Jeruſalem. 645. Le Roi lui accorde le domaine de la ville. 646
Daïmbert élu Archevêque de Sens. 598. Reconnoît la Primatie de Lion. 631. 640
Dalmace archevêque de Narbone. 392
Dalmatie à l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 399. La continence des clercs s'y obſervoit. 18
Danemarc. Premier concile tenu à Sleſvic par l'archevêque Adalbert, 215. Il ordonne neuf Evêques en ce roïaume. *ibid.*
Fauſſes *Decretales* ont ruiné la diſcipline de l'Egliſe. 488
Denier ſaint Pierre en Angleterre. 188
Devotions nouvelles de l'onziéme ſiecle. 104. Leur inconvenient. 105
Dialectique. On ne doit en affecter le langage. 158
Dictatus Papæ. Maximes attribuées à Gregoire VII. 400
Didier abbé du mont-Caſſin. 48. Legat pour C. P. 50. Cardinal. *ibid.* Ses commencemens. 60. Rebâtit

The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate

.y T A B LE Soutient l’indépen* Donnez, ou obîats des mona;4 16 . dance du faint Siège. 417. . Elu Pape. 4jf.8tc.R.efiife. 438. Accepte enfin. 447. . entre dans Rome. 475. Envoie une armée en Afrique. 45-4 . Il eft reconnu Pape en Allemagne gcenHongrie. ibid II garde l’abbaie du mont-Caflin. 476. Sa mort 8c fes écrits, ibid. v. Viéfcor III. Diegue Evêque d’Iria en Galice dépofé. 47 1 Dieu le veut. Cri de guerre des croifez. 779 Dette h volt, le même. 60a Disciplines, v. Flagellations. Dunes. Le quart à la cathédrale. 181. Dîmes deTuringe prétendues par l’archevêfteres. 497 Durand abbé de Troarn. Son écrit contre Berenger. 179. DuraniUvèopit de Clermont. Meurt à l’arrivée du Pape. ffy. . . E EB E ra R d archevêque de Treves. Sa mort. 164 S. Edouard le confeflëur Roi d’Angleterre. 108. Difpenfe par le Pape de fon vœu d’aller à Rome. no. Sa mort. 1 5 2. Ses loix. 1 88 Egilbert fehifmatique archevêque de Treves. 55-3. Reçoit le pallium de l’antipape Guibert. 188' Eglife ne peut errer ni périr. 279. que de Mayence. 1 8 3 .23^. EleHion des Evêques , ne doit Adjugées au Concile d’Èrford.143.Samt Canut veut les établir en Danemarc. 477. Défenfe aux laïques d’en poflèder. 361 Dol. Différend de fon Evêque avec l’archcvêquedeTours. 35 9- 377* Aquiileftfoumis S4y. *74 Dominusvobifcum. Traité de Pierre Damien. 207 épcûdre de la puiflance feculierC. 44 t. Inconvénient - del’ambitionduclergé.443 Elie abbé de faint Benoît de Bari , reçoit les reliques de faint Nicolas. 45-0. Sacré archevêque par lePape .480 Ermlien patriarche d’Antioche. Sa mort. 364 Empereur. Son droit pour l’éleétion du Pape. 6f S. Dominique le cuiraffé. 9 6. Empire. Le Pape prétend le Ses aufteritez .98.8a mort. 100 Dominique patriarche de Grade. Sa lettre à Pierre d’Antioche. t .. a 3 donner. ' ' •• 397 Xnfans. Maxime de faint Anfelme fur leur éducation. 3 48. Avec quel foin étoient élevez à Clugni. jo/ Digitized by Googl

416. Soutient l'indépendance du ſaint Siege. 417. Elu Pape. 435. &c. Refuſe. 438. Accepte enfin. 445. entre dans Rome. 453. Envoïe une armée en Afrique. 454. Il eſt reconnu Pape en Allemagne & en Hongrie. *ibid* Il garde l'abbaïe du mont-Caſſin. 456. Sa mort & ſes écrits. *ibid. v.* Victor III.

Diegue Evêque d'Iria en Galice dépoſé. 471

Dieu le veut. Cri de guerre des croiſez. 579. *Deus lo volt*, le même. 602

Diſciplines. v. Flagellations.

Dîmes. Le quart à la cathedrale. 181. Dîmes de Turinge prétendues par l'archevêque de Mayence. 183. 235. Adjugées au concile d'Erford. 243. Saint Canut veut les établir en Danemarc. 457. Défenſe aux laïques d'en poſſeder. 361

Dol. Differend de ſon Evêque avec l'archevêque de Tours. 359. 377. A qui il eſt ſoumis 545. 574

Dominus vobiſcum. Traité de Pierre Damien. 207

S. *Dominique* le cuiraſſé. 96. Ses auſteritez. 98. Sa mort

Donnez ou oblats des monaſteres. 495

Durand abbé de Troarn. Son écrit contre Berenger. 279.

Durand Evêque de Clermont. Meurt à l'arrivée du Pape. 569.

E

EBERARD archevêque de Treves. Sa mort. 164

S. *Edoüard* le confeſſeur Roi d'Angleterre. 108. Diſpenſé par le Pape de ſon vœu d'aller à Rome. 110. Sa mort. 152. Ses loix. 188

Egilbert ſchiſmatique archevêque de Treves. 353. Reçoit le pallium de l'antipape Guibert. 188

Egliſe ne peut errer ni perir. 164. 279.

Election des Evêques, ne doit dépendre de la puiſſance ſeculiere. 441. Inconveniens de l'ambition du clergé. 443

Elie abbé de ſaint Benoît de Bari, reçoit les reliques de ſaint Nicolas. 450. Sacré archevêque par le Pape. 480

Emilien patriarche d'Antioche. Sa mort. 364

Empereur. Son droit pour l'élection du Pape. 65

Empire. Le Pape prétend le donner

The text on this page is estimated to be only 28.86% accurate

DES MATIERES. Erford. Concile en 1 07 3 . touchant les dîmes de Turinge. 234 Eric EigothroideDanemarc, va à Rome , puis à Jerufalem. 620. Sa mort. ibid. Ermenfroi Evêque deSion légat en Angleterre. 188 Ejpngne. Million des feptEvêquespar feint Pierre fufpeéte. j85. Prétention de Grégoire VII . fur ce roïaume. 24 j. 3 96. Office Romain reçu en Efpagne. 243 JE tienne IX. Pape. 47. Sa mort. f6 S. Etienne de Tiers , fondateur de l'ordre de Grammont. 249 ment nommée pain 8c vi«. if 7. Compofée de deux parties , le ligne 8c la chofe. 1/9. Eli ligne 8c réalité. 178. 160. 163. Créance catholique fur ce myftere. liÜL. Corps de J E s ü sChrist n'eft divifé.27f. Ni corrompu. 27 6. Refpeét des Catholiques pour ce Sacrement. 11. 279^ Ufage de Jerufalcm.i 2. Irrévérence des Grecs .ib. 16. Communion ne rompt point le jeûne. ibid . Eudes Evêque de Bayeux v. Odon. Evih oui von Evêque deDol en Bretagne. 378 Etienne de Polignac Evêque S. Ephemie. Monaftere en Cade Clermont depofé. 302 labre. ni S. Etienne de Caen monafte- Enfebe Evêque d'Angers. Sa re. if4 rétractation. 368. Eviques. Pierre Damien fe Enfante. Garidas patriarche plaint de leur impunité. de C P. 40 3. Depofé. 407 149. Leurs droits pecu- • Excommunie citions. Plaintes - suaires pour les ordinations. f j. Evêques doivent être élus. 64. Leur jurifdiCtiorr. 387. Ne peuvent être jugez que par le Pape.7 Eve chez,. En quelles Villes doivent être établis f4o Euchariftie. Comme on faifoit à Clugni le pain à chanter. 704. On trempoit le corps dans le fan g. ibid. Défendu. • 57 1. Euchariftie. Comde Pierre Damien , de leur ufage trop frequent. 148. Plusieurs Evêques excommuniez par Grégoire VII. 301. Sa première lettre fur l'excommunication des Rois , contenans les fondemens de fa conduite. 304. Lettres d'Etienne Evêque d'Halberftat, 8c de Bernard prêtre de Confiance, qui outre la matieE e 4 reDigitized by Google

TABLE rc. 485. “Excommunication des Rois emportedeur dépofition. Fondement de cette prétention. 5 04. 39a. 394. Grégoire VII. modéré les excommunications. 3*1 Xxcommunhs. de divers degré z. 474. Réglés fur. les ordinations des excommuniez. ibid. Ceux qui tuent les excommuniez ne font pas eftimez homicides. 490 F ; Emme mile fur le fiege de C. P. ' '4 Ferdinand le gtand , Roi de Caftille. Sa mort. 180 Feu. Epreuve du feu à Florence , pour convaincre de fi monté l’Evêque Pierre. 177. On benifïbit trois jours de fuite le feu nouveau pendant U femaine fainte. yo 1 Fiançailles. Ordonnance de J. Xiphilin. 363 Flagellations. Dévotion de S. Dominique le cuirafîe. 98. Blâmées par quelques-uns & foutenues par Pierre Damien. 101. 103. Premiers exemptés dans l’onzième fiecle. , '• ioz Florence. Concile fous Victor II. 37 5 .F lour prieuré deClugni.y8o Ferchtim. Les Saxons s’y affemblcnt contre le Roi * Henri. 327 Touques moine du Bec , puis Evêque de Beauvais, y 1 7. Son zele indiferet. ibid. France tributaire de PEgüiè Romaine félon Grégoire VII. . 396 Frideric de Lorraine chancelier de l’Eglife Romaine légat à C. P. 6. Abbé du mont-Caflln , puis Pape. 47 . v. Etienne IX. Fruits nouveaux bénis à la méfié. . * . 504 Fulde. Brigues pour cette abbaïe. 287 G GAucher Evêque de Cambray. Son élection defapprouvée par le Pape. 744. Aflifte au concile de Clermont. 768. Et y eft dépofé. . 774 Gautier Evêque d’Albane légat du Pape en Angleterre. 777. f^4- Aflifte au concile de Clermont. - y 68 Gebehard archevêque de Salfbourg. Sa lettre fur l’excommunication des Rois. 392. Soutient le parti des Saxons à l’afièmblée de Bercach. 426. Aflifte au concile de Quedlimbourg. 427. Sa mort. 291. 484 Gebeloard Evêque d’Eicftet élu Pape. 37. f. ViCtor II. Gebehard Evêque de Conftan

re. 486. Excommunication des Rois emporte leur dépoſition. Fondement de cette prétention. 304. 392. 394. Gregoire VII. modere les excommunications. 351

Excommuniez de divers degrez. 474. Regles ſur les ordinations des excommuniez. *ibid.* Ceux qui tuent les excommuniez ne ſont pas eſtimez homicides. 490

F

FEMME miſe ſur le ſiege de C. P. 4

Ferdinand le grand, Roi de Caſtille. Sa mort. 180

Feu. Epreuve du feu à Florence, pour convaincre de ſimonie l'Evêque Pierre. 177. On beniſſoit trois jours de ſuite le feu nouveau pendant la ſemaine ſainte. 501

Fiançailles. Ordonnance de J. Xiphilin. 363

Flagellations. Devotion de S. Dominique le cuiraſſé. 98. Blâmées par quelques-uns & ſoutenues par Pierre Damien. 101. 103. Premiers exemples dans l'onziéme ſiecle. 102

ſemblent contre le Roi Henri. 327

Fouques moine du Bec, puis Evêque de Beauvais. 517. Son zele indiſcret. *ibid.*

France tributaire de l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 396

Frideric de Lorraine chancelier de l'Egliſe Romaine legat à C. P. 6. Abbé du mont-Caſſin, puis Pape. 47. *v.* Etienne IX.

Fruits nouveaux benis à la meſſe. 504

Fulde. Brigues pour cette abbaïe. 287

G

GAUCHER Evêque de Cambray. Son élection deſapprouvée par le Pape. 544. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. Et y eſt dépoſé. 574

Gautier Evêque d'Albane legat du Pape en Angleterre. 557. 564. Aſſiſte au concile de Clermont. 568

Gebehard archevêque de Salſbourg. Sa lettre ſur l'excommunication des Rois. 392. Soutient le parti des Saxons à l'aſſemblée de Bercach. 426. Aſſiſte au concile de Quedlimbourg.

. D E S M A •* te. 4A4. Légat du Pape en Allemagne. 473
Geboüin archevêque de Lion. 337. Obtint la primatie. 369. Sa mort. 4.1 1
Geofni Evêque de Chartres. Pépofépar Hugues de Die. Et rétabli par Grégoire VII. 4.1a. Obligé à renoncer. Çeofrai Evêque de Paris , oncle de Godcfroi de Bouillon. Son crédit. £i£ Geofroi abbé de la Trinité de • Vendôme, vint à Rome 8c • fecourutle Pape Urbain II. £4 6. Aflifte au concile de Clermont. - £68 Girard le jeune Evêque de • Cambrai. 334. Sa mort. £2Z Gérard Evêque de Florence, puis Pape. £8.-u.NicolasII. Gerauld ou Girauld Evêque d'Oftie. Ses commenccmcns.496. Légat en France. 244. 2 4.7 Gerauld abbé de iaint Medard de Soi lions , puis fondateur de Sauve-majour. 408 Geric chevalier 'converti par S. Arnoul de Soiflbns.408 S. Gerland premier Evêque d'Agrigentc. V39 Gervaû Evêque du Mans , puis archevêque de Reims, < 80. Le Pape Alexandre II. • lui écrit, x 3 x T 1 ER E S. S.Gtrvbi abbé de S. Riquicr. 37f , , Gibelin archevêque d'Arles. iqxf Girard Comte de Galere tyran. £6.83. Ses châteaux ruinez par les Normans. 77. Excommunié. Godefroi de Chzftiïïon , ufurpateur du fiegc de Milan. 1+J' Godefroi de Bouillon roi de Jerufalem. 644. Reçoit l'in* veftiture du patriarche.Ô4£ Godefroi le bollu Duc de Lorraine, mari delaComteflè Mathilde. - . 318 Godoüin comte de Cant,béaufrere de S. Edoüard. 108 Gommi Evêché en Afrique, f Gojlar en Saxe. Refidence du Roi. Combat dans l'Eglife. Gothefcalc prince des Sclaves. Apoftat , puis reconcilié à l'Eglife 8c zélé pour la propagation de la toi. 1 14. Son martyre. 149 Gozeton. v. Godefroi. Graijfe. Pourquoi les moines en mêloient à leurs herbes. £04 * Grecs. Leurs reproches contre les Latins. 2. 28, 30. Reproches des Latins contre eux. 13. 19 Grégoire Evêque de Verceu • chancelier d'Italie, oppo• -E c £ & Digitized by Googl

• T A B L E fé à Grégoire VII. 242 thilde fon épouſê. 5-5-4 Grégoire VII. Pape. v. Hilde- Guibtrt de Parme chancelier brand. Son éle&ion. 240. d'Italie fehifmatique. 84 Defaprouvéc par les Aile- Guibert Archevêque de Ramands 8c les Lombards. venne , confpire contre 242. Il attend le confcnte- Grégoire VII. 291. Elu ment du roi. 24 3. Il eft pris Antipape. Clcment III. à Rome la nuit de Noël. 382. Grégoire VII. veut . 292. Hiftoire fabuleufêde l'attaquer à main armée, la vie. 295-. Il eft dépoféà 384. Guibert eft intronifé Wormcs. 296. llexcom- à Rome. 415-, Chafle de munie 8c dépofe le Roi Rome. 476. Garde le fiege Henri. 300 II rend raifon de Ravcnne. ibid. Rentre à de cette conduite. 305*. Rome. 491 307. Vient à Canoftè en Guifroi archevêque de NarLombardie. 317. Se purge bonne. 35-. Plaintes du vides calomnies avancées comte Berenger contre lui. . Contre lui. 323. Veut fc te- 42. Dépofé. 349. Samort. tiir neutre entre Henri 8c 39a Rodolfe. 331. 3fi. Les Gui archevêque de Milan fi* Allemands s'en plaignent. moniaque. 68. Son fer, 334. Ses peines interieu- ment contre la fimonie 8c res. 35-5- . Il eft dépofé à . fapenitence. 70. Sarechû, Brixen par les fchifmati- . te. " 170 j ques. 3 8 1 . Ses prétentions Gui comte de Mâcon moine .. lur tous les roïau mes de . à Clugni. 366 l'Europe. 39^. Soutient Gui archevêque de Vienne. (que toutes les puiffances Son différend avec S. Hutemporelles dépendant du gués de Grenoble. 5-5-3 Pape. 400. Afliegé par Guimond moine de la Croix , l'Empereur Henri dans le faint Leufroi , puis archechâteau Paint Ange. 41 6. '< vêque d'Averfe. Son écrit ■ Délivré- par Robert Guif- contre Berenger. 273 chard. 424. Se retire à Sa- Guillaume évêque de RôL - lerne. 42 Sa mort. 430. child. 219. Son autorité ïleft honoré comme Saint. fur le Roi de Dancmarc. 431, Calomnies de Bennon a 20. Samort. 280 contre lui. 242 Guillaume freré de Bertrade Guelfe quitte la comteflè Ma- élu évêque de Paris. 5-8(1

ſé à Gregoire VII. 242
Gregoire VII. Pape. *v.* Hildebrand. Son élection. 240. Deſaprouvée par les Allemands & les Lombards. 242. Il attend le conſentement du roi. 243. Il eſt pris à Rome la nuit de Noël. 292. Hiſtoire fabuleuſe de ſa vie. 295. Il eſt dépoſé à Wormes. 296. Il excommunie & dépoſe le Roi Henri. 300. Il rend raiſon de cette conduite. 305. 307. Vient à Canoſſe en Lombardie. 317. Se purge des calomnies avancées contre lui. 323. Veut ſe tenir neutre entre Henri & Rodolfe. 331. 351. Les Allemands s'en plaignent. 332. Ses peines interieures. 355. Il eſt dépoſé à Brixen par les ſchiſmatiques. 381. Ses prétentions ſur tous les roiaumes de l'Europe. 395. Soutient que toutes les puiſſances temporelles dépendant du Pape. 400. Aſſiegé par l'Empereur Henri dans le château ſaint Ange. 416. Délivré par Robert Guiſchard. 424. Se retire à Salerne. 425. Sa mort. 430.
thilde ſon épouſe. 554
Guibert de Parme chancelier d'Italie ſchiſmatique. 84
Guibert Archevêque de Ravenne, conſpire contre Gregoire VII. 291. Elu Antipape. Clement III. 382. Gregoire VII. veut l'attaquer à main armée. 384. Guibert eſt introniſé à Rome. 415. Chaſſé de Rome. 476. Garde le ſiege de Ravenne. *ibid.* Rentre à Rome. 491
Guifroi archevêque de Narbonne. 35. Plaintes du vicomte Berenger contre lui. 42. Dépoſé. 349. Sa mort. 392
Gui archevêque de Milan ſimoniaque. 68. Son ſerment contre la ſimonie & ſa penitence. 70. Sa rechûte. 170
Gui comte de Mâcon moine à Clugni. 366
Gui archevêque de Vienne. Son differend avec S. Hugues de Grenoble. 553
Guimond moine de la Croix ſaint Leufroi, puis archevêque d'Averſe. Son écrit contre Berenger. 273
Guillaume évêque de Roſchild. 219. Son autorité

DES MA . Sacré par ordre du Pape. f 87. Recommandé par Ives de Chartres. y8 6 Guillaume abbé de Paint Arnoul de Mets. 3 36 Guillaume abbé du Bec après fâint Anfelme. 5-33 Guillaume abbé d'Hirfauge , reftauratcur de la difcipline monaftique en Allemagne. Sa mort. 493 GuilLtumt le bâtard duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. 1 55. Releve larc. Iigion dans le roïaume. 15-4. 187. Y met des Evê?|ues Normans. 189. Reufè prêter ferment de fidélité au Pape. 37 a. Empêche les Evêques d'aller à Rome. i&id. Grégoire VII. t cherche fon fecours. 382. Le ménage. 39 ■>. Derniers diieours de Guillaume. - 4f 9- Sa mort ôc fa fepulture. 461 Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, s'empare des biens des évêchez & des abbaïes . le fiege vacant. yz6. Malade à l'extremité , promet . fe convertir. fi8. Etant guéri fe retrace, f 3 1 . Irrité contre S.- Anfelme. f6i. Se réconcilié. ç6 4 Guillaume évêque d'Urrecht. Ion peki inage à J crufalem . . 139. Sa mort. 304 T I E R E S. Gunthtr évêque de Bamberg. Son pèlerinage à J erulàlem . 1 121 Sa mort. 14X H HA b 1 t s des moines de Clugni. fa$ Harold Roi d'Angleterre. 1 f a Harold Roi de Norvegue tyran. ni. Alexandre II. lui écrit. ibid. Hellouimbbé du Bec.Sa mort. Henri le noir Empereur. Sa mort. 43; Henri archevêque de Ravenne , fehifmatique. 138 Henri L Roi de France. Sa mort. 80 Henri IV. Roi d'Allemagne. 46. Scs moeurs dépravées. 1 8 z. Il veut quitter Berthe fon épouſe. 183. Ne peut. 186. Bâtit des fortereiTes en Saxe, z 34. Sa violence au concile d'Erford. Z36. Il cft excommunié par le Pape. 237 . 1 1 écrit à Grégoire VII. une lettre trèsfoumife. a j-8. Il cherche à le dépofer. zçi. 8c l'execute. 297. Ses lettres contre Grégoire VII. 296. Quilc dépofe du- roiaumc." 3 00. Menacé à Tribur d'être dépofé par les feigneurs. 3 1 &. Paiïben Italie. 317. Vient à Canolïè fe preîenter à Grégoire VII, 311. Y E c â reDigitized by Googli

The text on this page is estimated to be only 29.90% accurate

TABLE' reçoit l'abfblution. 323. Rompt le traité. 3x7. Autre excommunication a. vec dépofition 8c privation delà viéloire. 376. Il afficge Rome. 41 a. Et enfin y eft reçu 8c couronné par l'Antipape Guibert 41 y. Court hazard d'étre tué dans une Eglife. 413 Heretiques. Grégoire VII. offre au Roi de Danemarc une province occupée par les heretiques. 279 fleriambaud Cotta , chevalier Milanois ennemi desfimoniaques. 247Herman évêque de Mets , challe par les fehifmatiques. 429. Revient à Ion tiege. 473. Sa mort. 487 Herman Contrat hiftorien. 9 Herman de Luxembourg , élu Roi par les Saxons. 40 f Sa mort. ' 473 Herman évêque de Bamberg accufé de fimonie. Va à Rome. 187. Y eft excommunié. 284. Dépofé. 286 Herman évêque de Mets , prisonnier en Tofcane. 473 Heures canoniales. Recommandées même aux laïques. io6.Abus de s'aflèoir <■ pendant l'office. 267 Hidulfe archevêque de Cologne. 290 Htldebrand foudiacre de l'Eglilè Romaine. $<S. Scs commencemens. 259. Légat en France. 37. II eft élu Pape.240. v. Grégoire VII. Hilgot évêq. de Soiflons. 463 Hommage , prêtres ne le doivent faire aux laïques. $-84. 634 Hongrie , appartient à l'Eglilè Romaine félon Grégoire VII. 398 Hoftie. Défendu confacrer deux fois la même. 229 Hubert légat du Pape en Angleterre. 221 Httefc a reprife fur les infidèles. ' 5*97 S. Hugues abbé de Clugni , emploie pour l'abfolution du roi Henri. 320. Honoré par Alfonferoi de Caftille. 387. Grégoire VII. lui communique fes peines 1 inferieures. 35-6. Hugues reconnoifloit pour Empereur Henri , quoi qu'excommunié. $-p2 Hugues Duc de Bourgogne moine 3 Clugni. 36^ Hugues évêque de Die. 247. Légat du Pape en France. 238. Se plaint de la facilité du Pape à infirmer lès jugemens. 343 .4 1 2 .Devient archevêque de Lion. ibid. Ses plaintes contre le Pape Viétor III. 4f 1. Qui Pcx-1 communie, 45- f. Hugues - reconnoît Urbain ILffa. Se plaint de S . Hugues de

D E S M A *' Clugni.ühC Rétabli légat • en France. yyj S. Hugues évêqae de Grenoble. 392. Quitte fon diocefe , puis y retourne. 48 1 . Reçoit faint Bruno & Tes compagnon». 48a. Se plaint de Gui archevêque de Vienne. - yy$ Hugues feigncur du Puifct, emprifonne Ives de Chartres. fai Huguesk blanc cardinal fchifmatique reconnoît Alexandre II. 138. Légat en France 8c en Efpagnefous Grégoire VII. 244. Vient à Wormcs faire dépofèr Grégoire VII. 29 y . Humbert archevêque de Lion • moine à faint Claude. 337 Humbert cardinal évêque de fainteRufine. a. Ses commence mens. y. Sa légation -"à C.P. ib'id. Sa réponfe à Michel Cerul. lq. A Nice... tas Pe&orat. 1 3. Humbert drefTe la profeffion de foi • de Berenger. 66. Qui le calomnie à ce fujet. 1 y6 J * JAca en Arragon. Son Evêque rétabli à Heufca. 5-98. v. Yaca. Jurent on abbé de faint Etienne de Dijon. 338 r- Jaromie ou Gérard, indigne •• Evêque de Prague, a y 3 JtUfi Evêque de Vcletri anT I EU E S. tipape Benoit , furnommé Mincio. y7. Sefoumêt.éo Jean Evêque d'Olmuts , peffècutépar Jaromir de Prague. ay4. Son affaire examinée i Rome. z8a S. Jeun Gualbert fondateur de la congrégation de Vallombreufe. 1 16. Ses commencemcn». 1 a 1. Sa Civérité contre les grands- bâtimens. iay. Sa mort. „ 238 Jean Evêque d'Avranges , puis archevêque de Roiien. 190. Son livre des offices eedefiaftiques. a 30 Jean ou Jattnelin abbé de - Fefcam. Son recueil de prières. 231 Jean patriarche Grec d'Antioche , rétabli par les croifez. 6aa S. Jean Evêque de Teroüane. Ses commencemens. 634. Son Sacre. - 636 Jean archidiacre d'Orléans décrié, yyi. Ives de Chartres s'oppofe à fon élection pour l'évêché d'Orleans. 6a*8. Il en demeure Evêque. 631 Jean Gaëtan diacre cardinal. 467. Chancelier de l'Eglife Romaine. 479 Jerufalem prife par les croifèz. 64a. Foiblefïc de ce roïaume. 646 Jeftdi faint. Ceremonies de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.76% accurate

î • T A, R L I . ce jour à Clugni. 5-00. Et des jours fuivans. f 02 Jeûne ordonné même aux enfans. 1 f. Jeûnes de Mai s &de Juin régir z. 449. Au concile de Clermont. 5-7 z. Jeûnes delà vilîede Noël., de celle de l'Epiphanie , du fàmedifaint , 8cc. ■ 08.130 Jeux même d'échets défendus aux Evêques félon Pierre Damien. 97 Johonée indigne Evêque de Dol en Bretagne. 3/8 JofapL.t. Monaftere près de Jerufalem. 645Joudain Prince de Capoüe, enleve un dépôt du montCaffm. 361 Jnceflueux. Herefîe touchant les degrez de parenté. 14p. condamnée par Alexan- dre II. 147 Incontinence des clercs tolérée en Italie. 7 f. Condamnée à Milan fous Alexandre II. 172 Invejiiturcs reçues des laïques défendues. 361.375'. Pourquoi. 444. Condamnées par Viâor III. 4f f. Par Urbain II. au concile de Clermont. 570. Puis en 1099. p.6 34. Ives de Chartres vouloir qu'on les tolérât. 5-98 JfuRc Comnene Empereur de C. P. f 2. Renonce à l'cmpire. 77 Ifaac Comnene freredcPEmpercur Alexis. . 402 Ifembert Evêque de Poitiers , empêche un concile. 281 Iftes appartiennent toutes au Pape félon Urbain II. fi } Ives élu I véque de Chartres. fn. Sacié par le Pape, fia. Ses commencemens. < ibid. Son decret.fi3. Refiûe au mariage du Roi avec Bertrade. 5-19. Eft maltraité 8c emprilonné. f 20. Empêche les Chartrains de prendre les ar• mes pour le délivrer, fil. S'excufe d'ailer au concile de Reims, ff 1. Aflifte au concile de Clermont. 5-68. Ecrit vigoureufement à Hugues de Lion fur l'ufage de fbn autorité de légat. f98. Jaloux des droits des Eglifes. 6oj. Sejuftifie au fujet de cette lettre. 627. Juftifié par Geofiroi de Vendôme. 640 Juifs. Le Pape Alexandre II. défend de les tuer . 1 8 1 Maffacrez par les croifez en Allemagne. 591. Sauvez à Trêves. . f93 Jutlani. Nouveaux évêchez en cette province. 219 L LAmbert intrus dans le fiege de Teroiûne. 418. C.hafTé 8c Gérard mis en fa place. 420 Digitized by Google

ce jour à Clugni. 500. Et des jours ſuivans. 502
Jeûne ordonné même aux enfans. 15. Jeûnes de Mars & de Juin reglez. 449. Au concile de Clermont. 572. Jeûnes de la ville de Noël, de celle de l'Epiphanie, du ſamedi ſaint, &c. 208. 230
Jeux même d'échets défendus aux Evêques ſelon Pierre Damien. 95
Johonée indigne Evêque de Dol en Bretagne. 358
Joſaphat. Monaſtere près de Jeruſalem. 645
Joudain Prince de Capoüe, enleve un dépôt du mont-Caſſin. 361
Inceſtueux. Hereſie touchant les degrez de parenté. 145. condamnée par Alexandre II. 147
Incontinence des clercs tolerée en Italie. 75. Condamnée à Milan ſous Alexandre II. 172
Inveſtitures reçûes des laïques défendues. 361. 375. Pourquoi. 444. Condamnées par Victor III. 455. Par Urbain II. au concile de Clermont. 570. Puis en 1099. *p.* 634. Ives de Chartres vouloit qu'on les tolerât. 508
Iſaac Comnene frere de l'Empereur Alexis. 402
Iſembert Evêque de Poitiers, empêche un concile. 281
Iſles appartiennent toutes au Pape ſelon Urbain II. 523
Ives élû Evêque de Chartres. 511. Sacré par le Pape. 512. Ses commencemens. *ibid.* Son decret. 513. Reſiſte au mariage du Roi avec Bertrade. 519. Eſt maltraité & empriſonné. 520. Empêche les Chartrains de prendre les armes pour le délivrer. 521. S'excuſe d'aller au concile de Reims. 551. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. Ecrit vigoureuſement à Hugues de Lion ſur l'uſage de ſon autorité de legat. 598. Jaloux des droits des Egliſes. 601. Se juſtifie au ſujet de cette lettre. 627. Juſtifié par Geoffroi de Vendôme. 640
Juifs. Le Pape Alexandre II. défend de les tuer. 181 Maſſacrez par les croiſez en Allemagne. 592. Sauvez à Treves. 593
Jutland. Nouveaux évêchez en cette province. 219

L

The text on this page is estimated to be only 26.88% accurate

D E S M A Lu mbtrt de Schafnabourg hiftorien. 319. Fin de Ton hiftoire. 328 Lambert de Guirnes élû premier Evêque d'Arras. f42. Vaà Rome. 5-4; . Eftfacré par le Pape. f4f. Intronifé 4c reçu par l'on Archevêque. f fo. AlFifteau concile de Clermont. f6 8./74 SteLvtce. On prétend l'avoir trouvée à Antioche. 612. On en doute. 6i 4 LmÀrl évêque de Mâcon. 148 . Landtt'tn difciple de S. Bruno. 48a. Premier prieur de la Chartreufe. ' 48g Lanfranc abbé de S. Etienne de Caen , chéri du roi Guil' laume le conquérant. 1 74. 477. Son écrit contre Berenger. 1 f4. Lanfranc archevêque de Cantorberi. 191. Va à Rome , 4c Alexandre II. le fait fon légat en Angleterre. 194. Demande au Pape de le décharger de Pép ifeopat . 2 ir. . Sa mort , fes écrits, fes difciples. 478 Lantelme archevêque d'Embrun. 392 LtgMts apportoient des canons tout dreflez pour les conciles.81.Les Allemands ne veulent fouffrir que les légats les prefident en con. cile. 2j"î. Si le Pape ne - peut ca voter que des légats T 1ERE S. Ultramontains. , 3 £4 Le ire monaftere en Arragon. 180 Lciroure. Sa cathédrale rétablie. 181 S. Leon IX. Pape. Sa lettre à Pierre patriar. d'Antioche. L Mich-l Cerularius. 3. Autre, f. Sa mort. 8 Leon d'Acride mctropolit.de Bulgarie. lettre à Jean Ev. deTrani.2.Samort.p Leon en Efpagne. Concile en 1091. fous Rainier légat .491 Lierftstr archevêque de Brême. 2 1 6. Se prétend légat du Paint Siège. 2fp Lille bonne. Concile fous Guillaume arch.de R^üemjS? — Von. Concile où prefide Hildebrand. 37^ Primatie accordée fur les quatre provinces Lionnoifes , & lur quel fondement. 370. Confirmée au concile de Clcrmonr. - 572 Lifte ux Concile où prefide Hermenfroi légat. 39 Lombards defapprouvent Pabfolution reçue par le Roi Henri. 32 6 Londres .Concile en io7£.i83 Louis le gros Roi de France. Sa nai (tance.- 410 Lucsole ermitage de Pierre Damien. 97 Lwtden en Danemarc, éi ge . en a chevêche. 0*0 Lundi dédié aux Anges U gitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.05% accurate

l’on24 ’ : aux Morts.* luxe des Evêques de ziéme fiecle. M MA i n a R O Evêque de fr.inte Ru fine légat à Milan. 171 Manstffis Evêque de Cambrai. Son qleétiÿn approuvée par le P^pp. 744. Et confirmée au concile de Clermont. 5-74 A B LE ' * f 104 S. Matthieu apôt. Son corps trouvé à Saleme. 431 Mathilde c omteffe deTofcane attachée à Grégoire V 1 1 . 318. Occafion de le calomnier. ibid. Elle donne fes états à l’Eglife Romaine. 341. Elle refifte au Roi Henri.4oa.Viftoiredefes vaflaux fur les fchifmàtiques.4af . Epoufe Guelfe fils du Duc de Bavière 47 6 Manajfés J. indigne archevê- Manger archevêq. de Roücn que de Reims. 340. Son depole. 39 apologie au légat Hugues Mantille archcvêq.de Roücn. de Die. 378. Il eft depofé. 380. Et meurt vagabond. ~ 381 Mamjfes IL prévôt 8c depuis archevêque de Reims. 340. 98 1 , Manegold de Lutenbach , do4° Mayence .Concile en 1069. fur Je divorce du Roi Henri. i8y. Autre concile.' en 107 i.p. 198. Concile des fehifmatiques en ic>8y. Vecilon prefidant. 419 élcur fameux en Alfacc.yyo Mazare fon premier Evêque Manfiomires facrilegesà faint Pierre de Rome. 414 Mantoüe . Concile en 1064. ?• *12 "Ste Marguerite reine d’Ecoffe. 04 Mariage. Comment doit être célébré. 219. Moïens pour connoître s’il y a parenté entre les parties qui le contrarient. • yiy Marmotttier. Monaftere des mieux reglez dans l'onv.iéme fiecle. 15-3 Martyrs en Suède 8c en Norwege. 3.16 • Latin. 3-39 Meaux. Concile en 108a. par Hugues légat. 418 Melfe. Concile en 1089. Urbain II. prefidant. 479 MeJJrne. Son premier Evêque Latin. 5-37 Michel Ducas Parapinace Empereur. 203. elldepofé. 363. Fait métropolitain. 36 p. Faux bruit de fon arrivée en Italie. 393* Michel Cerularius patriarche de C.P.Sa lettreà Jean évêque de Tram. 2. Maltraite les Latins à C.P^.Plain

-DES MA tes de Leon I X . contre lui. 7. Excommunié par les légat*. 1 7 , Son decret contre eux . i * . Sa première lettre à Pierre d'Antioche fur le même fu jet. 26. La fécondé. 3 3 .Sa diffimulation.yx. Chaflë. 54. Sa mort ibid. Michel Strationique Empereur dc-C. P. 5*1. Cede l'empire. fx Milan. Légation fous Nicolas IL di. Fondation de cette Eglife. 6p. Réconciliation du clergé de Milan. 74. Autre légation fous Alexandre II. 17 1 Miracles. En raporter de faux, c'eft porter faux témoignage contre Dieu. 1 xa Moines. Decret d'Urbain 1 1. pour leur conferver les fonâions facerdotales. y 8 7 . - Comparez aux feraphms. ' /88. Un moine ne doit rien demander. 499. Moines fans vocation edufe de la ruine des monafteres. fo o. Moines obligez aux Emitences canoniques fèn Pierre Damien. 100. Doivent demeurer dans leurs cloîtres. 1 27 . Ne peuvent être curez. 173. Inconveniens de leurs volages. xi o. Si l'approbation precedente eft neceflaire pour la profeflion monafti*■ que. x 1 3 . Moines cooferT I E R E S. vez dans les cathédrales d'Angleterre x 47. Moines vagabons reprimez. 1x9 Monarchie de Sicile. Ce que c'eft. 61 8 Monafteres. Leurs revenus retranchez par Ifaac Commene. yx Mortalité en Allemagne caufe plulieursconvcrfions. j-49 Mofarabe. Office ancien d'Efpagne autorifé par le duel & le feu, & toutefois aboli. 40 z N NAples. Origine de ce roïaume. 77. 383 Naufrages. Ceux qui en pillent les débris , excommuniez. ' 3jra Narbone. Concile en 1 034. Nicolas le grammairien patriarche de C. P. 409 S. Nicolas Evêque de Myre. 447. Ses reliques enlevées ' par des marchands deBari. 449. Fête de cette tranflation. 4/o Nicolas II. Pape. 57. Sa mort. 83. Garde lefiege de Florence. ibid. S. Nifp&wPeregrin , moine Grec , mort en Italie. $47. Canonifé au concile de Rome. 634 Nicée prile par les croilcz. 604 Nicefhere le Maure patriarche Digitized by Google

TABLE d’Antioche. 364 Nice tas PeCtorat moine de Stude. Son écrit contre les Latins. 13.8a rétractation. }7 Nicephore BotaniateEmpereur de C. P. 36x.Depore.401 Nîmes. Concile en 1 096. Urbain II. préfidant. ^87 Noces. Temps où étoient défendues dans l’onzième ficelé. 208 Normans .Plaintes de Leon IX contre eux. y. Se reconcilient avec Nicolas II. qui leurcedela Poüille.7 6. Grégoire VII. demande dufecours contre eux. 166. Les cxcom munie en 1 o 7 8 . 3 5- 1 . Leur fait une autre cefiion plus folcmnelle. 383 O OBlats ou donnez dans les monaftercs. 494 OJeri/eabbé du mont-Cafim. O don Evêque de Baieux, frère du Roi d’Angleterre. 191. Efpere devenir Pape. 460. Eft emprifonné , puis délivré. 461 O don Prieur de Clugni , puis Evêque d’Oftie.3 5-7. ^.Urbain II. pris par ordre du Roi Henri & renvoie. 41 2. Repris. 414. Soutient le droit de l’Empereur pour l’éleétion du Pape .4 1 7 . Légat en Allemagne , y or-. donne plufieurs Evêques. 424. Afliftc à l'afièmbléede Bercach.426.On veutl’élire Pape. 4 3 8 . V i&or I II . le defigne pour fon fucceffeur. 4f6 Odon ou Oudart doCteur fameux à Tournai. Sescommencemcns. $-07. Sa converfion. 5-09. Rétablit l’abbaïe de Paint Martin, y 1 1 Olaf Roi de Norvège. Grégoire VII. lui écrit. 373 Olmuts évêché uni à Prague, puis feparé. 1^3 Olub - Arfelan Sultan des Turcs. 144. Sesconquêtcs. loi. Sagencrofité. 101 S. Orner. Concile en 1099. ManafTés de Reims préfidant. 636 O rcades ifles. Lan franc permet d’y ordonner un Evêque. 477 Ordination per faltum réprouvée. i3y S. Orens patron de la ville d’Auch. 181 S. Oftent ou Oftind Archevêque d’Auch. 1 8 1 Otto n Evêq. d’Oftie. v. Odon. Oro» de Frifingue. Saremarque fur l’excommunication . du Roi Henri. 301 Oudart. v. Odon. S . Oüen. Tumulte arrivé dans fon Eglife à Rouen , contre l’Archevêque Guillaume. 171
Digifeéd by Gc

d'Antioche. 364
Nicetas Pectorat moine de Stude. Son écrit contre les Latins. 13. Sa retractation. 17
Nicephore Botaniate Empereur de C. P. 362. Depoſé. 402
Nîmes. Concile en 1096. Urbain II. préſidant. 587
Nôces. Temps où étoient défendues dans l'onziéme ſiecle. 208
Normans. Plaintes de Leon IX contre eux. 5. Se reconcilient avec Nicolas II. qui leur cede la Poüille. 76. Gregoire VII. demande du ſecours contre eux. 266. Les excommunie en 1078. 351. Leur fait une autre ceſſion plus ſolemnelle. 383

O

OBLATS ou donnez dans les monaſteres. 494
Oderiſe abbé du mont-Caſſin. 456
Odon Evêque de Baïeux, frere du Roi d'Angleterre. 192. Eſpere devenir Pape. 460. Eſt empriſonné, puis délivré. 461
Odon Prieur de Clugni, puis Evêque d'Oſtie. 357. *v.* Urbain II. pris par ordre du Roi Henri & renvoïé. 412. donne pluſieurs Evêques. 424. Aſſiſte à l'aſſemblée de Bercach. 426. On veut l'élire Pape. 438. Victor III. le deſigne pour ſon ſucceſſeur. 456
Odon ou Oudart docteur fameux à Tournai. Ses commencemens. 507. Sa converſion. 509. Rétablit l'abbaïe de ſaint Martin. 511
Olaf Roi de Norvege. Gregoire VII. lui écrit. 373
Olmuts évêché uni à Prague, puis ſeparé. 253
Olub-Arſelan Sultan des Turcs. 144. Ses conquêtes. 201. Sa generoſité. 202
S. Omer. Concile en 1099. Manaſſés de Reims préſidant. 636
Orcades iſles. Lanfranc permet d'y ordonner un Evêque. 477
Ordination per ſaltum reprouvée. 235
S. Orens patron de la ville d'Auch. 181
S. Oſtent ou Oſtind Archevêque d'Auch. 181
Otton Evêq. d'Oſtie. *v.* Odon.
Oton de Friſingue. Sa remarque ſur l'excommunication du Roi Henri. 301
Oudart. v. Odon.

The text on this page is estimated to be only 28.55% accurate

r DES MATIERES. Qlitflminjler , monaftere de Berenger. M7 Pierre près de Londres , Pâque. Si Jesus-Christ fit rétabli par S.Edoüart. 1 1 o. fa demiere Paque avant Sa dédicace. . iyi les Juifis. 24 Ourfon Archevêque de Bari , Patriarches. Combien il y en transféré les reliques de a dans l'Eglife. 23 fàint Nicolas. 450 Pèlerinage nombreux d'AlleP mans à Jerufalem. 139. PALERMEprifeparRobert Ils font attaquez, par les Guifchard fur les Sarra- Arabes 8t délivrez par les fins. 197. Son premier Ar- Turc». _ 141 chevêque Latin. fj 3 Pénitences multipliées à l'inT*pe. Le Roi d'Angleterre fini ; de là vint 11 necefdéfend qu'on y reconnoif- fité de les compenfer ou fe un Pape fans fa permif- racheter. 100. 104. Penifion . y 6 1 . Suite des Papes tences canoniques dans les dans le dixiéme & l'onzié- Iettresd'AlexandreII.237. me fiecle félon Bennon. Pénitence. Ne doit être 434. Pape ne peut revo- adminiftrée que par les quer les decrets des con- palpeurs légitimés. 343. ciles generaux. 441. Ne 37 Ou par com million •peut changer les traditions de l'Evêque. y $ 6. Ou du de fès predecefïêurs. if. Pape. 424. Pénitences des Si le Pape étoit dans les moines à Clugni. joj. " diptyques d'Orient depuis Fauflès pénitences conle fixiéme concile. 27. 30. damnées. 361. 375. y$6 • Decret de Nicolas II. pour Perfome. Clerc titulaire d'une Féle&ion du Pape. 64.90. Eglifè. 570 Mitre & chape rouge , Philippe I. Roi de France , marques de la dignité du couronné du vivant de fon Pape. 8 j . Comment doit pere. Forme de ce facrc. être élu. ibid. On prétend 78. Philippe décrié comqu'il n'eft fournis au ju- me fimoniaque, 8c ménagement de perfonne. 428 cé de dépofition par GreParenté. Les degrez comp- goire VII. 284. Lettres tez différemment félon les fulminantes contre lui. canons 8c félon les loix. 2 68. Quitte la Reine Bcr14 s te pour époufer Bertrade. Pafcafe Ratbert calomnié par SB 19. 5-20. Eft excommuDigitized by Google

Oüeſtminſter, monaſtere de Pierre près de Londres, rétabli par S.Edoüart. 110. Sa dédicace. 151
Ourſon Archevêque de Bari, transfere les reliques de ſaint Nicolas. 450

P

PALERME priſe par Robert Guiſchard ſur les Sarraſins. 197. Son premier Archevêque Latin. 573
Pape. Le Roi d'Angleterre défend qu'on y reconnoiſſe un Pape ſans ſa permiſſion. 561. Suite des Papes dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle ſelon Bennon. 434. Pape ne peut revoquer les decrets des conciles generaux. 442. Ne peut changer les traditions de ſes prédeceſſeurs. 15. Si le Pape étoit dans les diptyques d'Orient depuis le ſixiéme concile. 27. 30. Decret de Nicolas II. pour l'élection du Pape. 64. 90. Mitre & chape rouge, marques de la dignité du Pape. 85. Comment doit être élu. *ibid.* On prétend qu'il n'eſt ſoumis au jugement de perſonne. 428
Parenté. Les degrez comp- Berenger. 157
Pâque. Si JESUS-CHRIST fit ſa derniere Pâque avant les Juifs. 24
Patriarches. Combien il y en a dans l'Egliſe. 23
Pelerinage nombreux d'Allemans à Jeruſalem. 139. Ils ſont attaquez par les Arabes & delivrez par les Turcs. 141
Pénitences multipliées à l'infini ; de là vint la neceſſité de les compenſer ou racheter. 100. 104. Penitences canoniques dans les lettres d'Alexandre II. 237. Penitence. Ne doit être adminiſtrée que par les paſteurs legitimes. 343. 375. Ou par commiſſion de l'Evêque. 556. Ou du Pape. 424. Penitences des moines à Clugni. 505. Fauſſes penitences condamnées. 361. 375. 556
Perſonne. Clerc titulaire d'une Egliſe. 570
Philippe I. Roi de France, couronné du vivant de ſon pere. Forme de ce ſacre. 78. Philippe décrié comme ſimoniaque, & menacé de dépoſition par Gregoire VII. 284. Lettres

The text on this page is estimated to be only 29.51% accurate

TABLE ; \" nie pour ce fujet à Autun. Pierre patriarche d’Antioche. ffi. Sans préjudice de Tau- Sa lettre à Leon IX. Lettorité roiale. Encore tre à Dominique d’Aquiexcommunié à Clermont. lée. 14. A Michel Cerula$72. Abfous de l’excom- ' nus. 19. Sa modération. 3* munication au concile de Pierre archevêque d’Amalfi Nîmes. 5-89. Simonie for- légat à C. P. 6 dide de ce Prince. 631. Pierre moine de Clugni , pui» Pierre Damien Evêque d’O- abbé de Cave près de Saftie. 49. Sa lettre aux Evê- lerne. 35-7 ques.^à/.Sa légation à Mi- Pierre Aldobrandin moine de ■ lan. 68. Sa deîicateflc fur Florence , foutient l’épreules préfens. 74. Sa renon- ve du feu contre l'Evêque ciation à l’épifeopat. 7$v Pierre. 177. Nommé PierSa prophétie contre Cada- , résignée. 180. Cardinal loüs. 87. 93. Sa difpute Evêque d’Albane. ibid. Sa , fynodale. 89. Ses raiibn- mort. 473 nemenspeujuftes. 103. Sa Pierre l’Ermite va en pelerinacredulite pour les hiftoi- ge à Jerufalem , 8c entreres merveilleuiès. loy. Sa prend de k délivrer des circonfpeftion fur les mi- infidèles. 5-7 f. 577 ; racles. 1 1 1 . Sa légation en Pife érigé en archevêché. 7*4 France l’an 1063.^. 130. Plaifance. Concile en 1097. Légat au concile de Maïen- Urbain II. préfidant. - ' ce 1 069. p. 1 8/. Sa mort. Pluralité de prebendes ou di^ 104. Ses aufteritez. zof. gnitez dérendue. /71 , ibid. Son zelepourl’obfer- Poitiers. Concile en 107p. p. vance monaftiq.io8.aio 173. Autre concile en Pierre Barthelemi découvre la 1078. Hugues de Diepréfainte Lance à Antioche. fidant. 341 62 1 . Sa mort. 624 Pourquoi Dieu s’eft fait homS.PiwÆvêq.d’Anagnia. 203 me. Traité de faint AnPitrre Evêque de Florence fi- * fclme. 612 r moniaque. 1 1 6. Veut faire Préfacé de la fainte Vierge, tuer les moines. 1 18. Ils le Quand inftituée. ff6 dénoncent au concile de Prêtres. Leur ignorance & . Rome. 127. Il continue leur négligence dans l’on,7 fa perfecution. 1 74. SM. ziéme ficelé. 2 1 3 clergé l’abandonne. ^7 Primats. N’ont de privilège Digitized by Gobgh

nié pour ce ſujet à Autun. 552. Sans préjudice de l'autorité roïale. 554. Encore excommunié à Clermont. 572. Abſous de l'excommunication au concile de Nîmes. 589. Simonie ſordide de ce Prince. 631.

Pierre Damien Evêque d'Oſtie. 49. Sa lettre aux Evêques. *ibid.* Sa legation à Milan. 68. Sa délicateſſe ſur les préſens. 74. Sa renonciation à l'épiſcopat. 75. Sa prophetie contre Cadaloüs. 87. 93. Sa diſpute ſynodale. 89. Ses raiſonnemens peu juſtes. 103. Sa credulité pour les hiſtoires merveilleuſes. 105. Sa circonſpection ſur les miracles. 121. Sa legation en France l'an 1063. *p.* 130. Legat au concile de Maïence 1069. *p.* 185. Sa mort. 204. Ses auſteritez. 205. *ibid.* Son zele pour l'obſervance monaſtiq. 208. 210

Pierre Barthelemi découvre la ſainte Lance à Antioche. 621. Sa mort. 624

S. *Pierre* Evêq. d'Anagnia. 203

Pierre Evêque de Florence ſimoniaque. 116. Veut faire tuer les moines. 118. Il le

Pierre patriarche d'Antioche. Sa lettre à Leon IX. Lettre à Dominique d'Aquilée. 24. A Michel Cerularius. 19. Sa moderation. 31

Pierre archevêque d'Amalfi legat à C. P. 6

Pierre moine de Clugni, puis abbé de Cave près de Salerne. 357

Pierre Aldobrandin moine de Florence, ſoutient l'épreuve du feu contre l'Evêque Pierre. 177. Nommé Pierre Ignée. 180. Cardinal Evêque d'Albane. *ibid.* Sa mort. 473

Pierre l'Ermite va en pelerinage à Jeruſalem, & entreprend de la délivrer des infidéles. 575. 577

Piſe érigé en archevêché. 524

Plaiſance. Concile en 1095. Urbain II. préſidant. 554

Pluralité de prebendes ou dignitez défendue. 571

Poitiers. Concile en 1075. *p.* 273. Autre concile en 1078. Hugues de Die préſidant. 342

Pourquoi Dieu s'eſt fait homme. Traité de ſaint Anſelme. 612

Preface de la ſainte Vierge. Quand inſtituée. 556

The text on this page is estimated to be only 26.24% accurate

DES MA que ce que la coutume leur donne. 799 Frifomiers délivrez par l'Evêque d'Orléans à Ton entré* fçi Frocejfîon du Saint LTprit traitée au concile de Bari. 627 F/almodie. Moines de üugni. avoient beaucoup ajouté à celle de la réglé, 7 00 Tuijf.mces. Diftinétion des deux puiflànces eccleliaftiquc8c feculicre félon Pierre Damien. 92.136 Qo. U A T R E-T IMS.e UX méfiés , l'une le faraedi. l'autre le dimanche. 247 Htdlimbourg . Concile par le légat Otton. 427. Schématiques y fout excommuniez. 428 R RAchat d'autels défendu. f7o Raimond Comte de Touloufe &dcS. Gilles, chef delà croifade. 780. yçx Raimbert doéteur à Lille, y 08 Rainald Evêque de Côme, Directeur del'Imperatrice Agnès. 271 Rainard Evêque de Langres. 334 fautier indigne Evêque d'Orlcans. ' 341 Realijles&i Nominaux, feétes de Dialecticiens. 708 Re'wf. Concile en 1 094. fous TIERES. l'archevêque Renaud, 770 Reniud du Bellai archevêque de Reims.463. Refufe de facrer le nouvel Evêque d'Arras £43. Aflifte au concile de Clermont. 768 Sa mort. y8x cardinal, abbé defaint Victor de Marfeille, légat en Efpagne. 38 7. Excommunié par Viétor III. 476 Iticher archevêque de Sens, * defapprouve l'ordination d'Ivcs de Chartres. 714. Aflifte au concile de Clermont. 769. Refufe défi: foumettre àlaprimatie de Lion. 772. Sa mort. 798 Robert abbé de Richenou ilmoniaque depofé. 232 Robert Evêque de Chartres intrus. 337 Robert moine de Clugni cnvoïé en Efpagne, Grégoire VII. s'en plaint. 387 Robert Guifchard Duc de Poüille 8c de Calabre , variai du faint Siégé. 76. Excommunié par Grégoire VII. 272. Se reconcilie 8c lui fait ferment. ^82. Grégoire recherche fon amitié. 391. Sa viétoire fur l'empereur Alexis. 403. Il délivre Grégoire Vil. 424. Sa mort. 447 Robert abbé de S. Evroul , établit en Calabre des monafteres de fon obfcrvancc. 737 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.45% accurate

Robert tl'Abriflellf!. Ses commencemens. 582. Urbain II lui ordonne de prêcher. _ 783 Robert premier Evêque Latin de Mefline. • 7S7 Ro beu Abbé de Molefne. CtfFonde l'abbaïe de Cifteaux. 638. R envolé à Molefne par autorité du Pape 640 Roihingham. Aü'emblée d'Evêques pour le différend de faint Anfclme avec le Roi. *6 2 Reilen Evêque de Châlon. 247. 249 Roaoic Duc dé Suabe , élu Roi . d'AilemagnecontreHenri.329. Grégoire VII. defavoue fbn élection.3 30. Sa mort. 38/ S. Rc«//r Evêque d 'Eugubio. 119 Roger comte de Sicile. 467. Le Tape le fait fon légat. 617. Y rétablit les évêchez. 737 R^p<r///.Evêquede Châlons. 337 Jtogcr Duc de Poiiille & de Calabre > fils de Robert Guifchard. 447. Délivré du péril par faint Bruno. 617 Ro'and de Parme , prefente au concile de Rome les lettres contre Grégoire VU. 298 Roland Evêque de Dol > reçoit le album comme archevêque de retagne . 747. Affilie au concile de Clermont. y&9 Romain Diogene Empereur de C. P. 201. Pris par le* Turcs. 202. Sa mort. 203 Rame. Concile fous Nicolas II. 63. Autre concile en 1063 p. 127. Premier concile de Grégoire VII. 783. Second concile en 1077.7.281 .Quatrième concile où plusieurs Evêques font excommuniez. 370- Cinquième. 360. Sixième 3 f 7. Septième. ,• 377. Huitième. 391. Neuvième. 414. Uixiéme concile de Gre- goit e V 1 1 423 . Autre concile en logg. Urbain 11. perfidant, 63 1 TABLE Rofithn de Compîegne, doSeur fameux. Son erreur fur la Trinité. 71 6. L'abjure & retombe. 317 Rofcd' or , benie par le Pape le quatrième dimanche decarême.387 Rouen. Concile fous l'Arçhevêque Maurille. 38. Autre concile en 1072. f. 228. Autre en 1074. fous l'Archevêque Guillaume. 271. Autre en 1096. p . 783 Rotaumes d'Europe appartiennent tous à l'Eglife Romaine félon ' Grégoire VII. 397 RuJJic à l'Eglife Romaine félon Grégoire VIL 399 - — g ' SAint Salvi monaftere àFlorence. - «118.124. Samedi. Comment obfervé parles Latins. . , - 10 Samuel de Maroc. Son traité contre les Juifs. - 311 Sanfiim Evêq.d'Orkans. 790. 619 Sang. Défenfe d'en manger. 1 3.31 Sardaigne. Monafteres établis dans cette ifle. 197. Sardaigne domaine de l'Eglife Romaine félon Grégoire VII., 397 Sarrajms, Guerre jufte contre eux. „ iil Schajkeufe monaftere. 167 S.bijmatiques affaiblis en AHemagne.473. Schilmaûques de Rome. Leur lettre Synodale contre Urbain II. 61» Sibîfmc en Allemagne à l'occafion de l'excommunication du Roi Henri. 308 Schonen Premiersévéchez en cette province. 21? Sdaves. Martyrs chez eux. 17b. Leur troifiéme apoftafie. 171.

Grégoire VII. défend l’Office _ divin en.Sclavon. 388 Se’jondiejucs-
FamÜlede Turcs puiffante en orient. 143 SepHtirt. Chapitre en l’Eglife du
«inc Sépulcre. 644. ■fondes raonartere*. 497 Ssrvaud

The text on this page is estimated to be only 25.29% accurate

DES-MA Snvand archevêque d'Hippone en Mauritanie. 31 1 St.ile. Evêchei & monaflere rétablis par Urbain II. 738.740 Sigebert. Monartere fondé par faine Annon de Cologne, fc 8. 1 87 Sigtfrei archevêque de Maîence , (.uiffant à la cour d'Allemagne. 137. Son pèlerinage à Jerufalem. 1 39. S'efforce inutilement de réduire les clercs concubinages.z6o. Prometà Henri IV. de favorifer fon divorce. *83. Va à Rome. 187. Veutfe faire moine à Clugni. Z33. Prétend les dîmes de Turinge.237. Sa mort. 4x8 Signet pour parler des doigts, établis à Clugni. 703 Silence exa Et à Clugni. ibid. Simeon Patriarche de /erufalem, charge Pierre l'ermite de folliciter du fccours. 77 6 Simon Comte de Crépi, moine à faint Claude. 367 Simonùiques. Ne perdent le pouvoir d'adminiftrer les Sacremens. 1 17. En quel fens ne font pis Prêtres. 4 j6. On leur permet T I E R E S. Suède. Grégoire VU. prend foi» de cette liglife. 374 Symbole. Addision reprochée aux Latins par les Grecs comme erreur capitalo. 28.32 S. Syr premier Evêque de Pavie. 117. Syracufe. Son premier Evêque Latin. 739 T Arraüoni ruinée fous _ les Mores. 478. Donnée à l'Eglife Romaine & rétablie métropole. 48 9 Tedild archevêque de Milan fehifmatique. Sa mort. ' 430 Temple. Eglife de ce nom à Jerufalem. 644 Ter octane. Troubles en cette Eglife depuis 1 079. pendant cinq ans. 63 f Theodora Impératrice. 34. Sa mort. 5° Theop^'ade archevêque de Bulgarie. Ses écrits. 367 Theuzon. Reclus à Florence. 1 18 Thettx.on~ Vfezjtbarba pere de l'Evêque de Florence. 116 Thicm abbé de faint Evroul. fO par indulgence d'exercer leurs Thibaut de Provins, folitaire. 16 6 ordres. 67. Réconciliation des Sa mort. 1 69 Simoniaques à Milan. 7Z. Leur Thibaut III. Comte de Champarechûte. i6y Simonie de pluficurs forces. 93. 93 Sophrone patriar.de J erufalem. 141 Soliman- Sc ha. Sultan des Turcs en Nacolie. 603 Sywttace en Calabre. Son premier Evêque Latin. 797 S. Stamjlas Evêque do Cracovie martyr. 371 StenoraniJIts. 17 Sctgand archevêque de Cantorberi. 76. interdit par le Pape. 107. Dépofé. 188. Sa mort. 189 Snmon d'Eflrithe Roi de Danemarc. nz. zi6. zt8. Safoumiffion a l'Evêque Guillaume & fa pénitence, a 19. Sa mort. 181 gne , protégé les légats du Pape. , 33+ Thomas archevêque d'Yorc. 189. Refufe l'obéïlïance à l'Archevêque de Cantorberi. 191. Va à Rome. ibid. Se fournée à Lanfranc. Z24 Ttcmon ou Dimon abbé, pais archevêque de Salsbourg. 487 Togrulbec chef des Turcs Seljoudiques. 143. Sa mort. 144 Tolede prife fur les Mores par Alfonfe Vi. Roi de

Caftille.468. Sa primatie. 470 Ttuloufe. Concile en 1 076. p. 42 Autre en 1090. Leslegats prefàdanc. 489 Tournai by Google

Servand archevêque d'Hippone en Mauritanie. 311
Sicile. Evêchez & monastere retablis par Urbain II. 538. 540
Sigebert. Monastere fondé par saint Annon de Cologne. 88. 187
Sigefroi archevêque de Maïence, puissant à la cour d'Allemagne. 135. Son pelerinage à Jerusalem. 139. S'efforce inutilement de réduire les clercs concubinaires. 260. Promet à Henri IV. de favoriser son divorce. 183. Va à Rome. 187. Veut se faire moine à Clugni. 233. Prétend les dîmes de Turinge. 235. Sa mort. 428
Signes pour parler des doigts, établis à Clugni. 503
Silence exact à Clugni. *ibid.*
Simeon Patriarche de Jerusalem, charge Pierre l'ermite de solliciter du secours. 576
Simon Comte de Crêpi, moine à saint Claude. 365
Simoniaques. Ne perdent le pouvoir d'administrer les Sacremens. 117. En quel sens ne sont pas Prêtres. 456. On leur permet par indulgence d'exercer leurs ordres. 65. Reconciliation des Simoniaques à Milan. 72. Leur rechûte. 169
Simonie de plusieurs sortes. 93. 95
Sophrone patriar. de Jerusalem. 142
Soliman-Scha. Sultan des Turcs en Natolie. 603
Squillace en Calabre. Son premier Evêque Latin. 595
S. Stanislas Evêque de Cracovie martyr. 371
Stercoranistes. 15
Stigand archevêque de Cantorberi. 56. Interdit par le Pape. 107. Déposé. 188. Sa mort. 189
Suenon d'Estrithe Roi de Dane-
Suede. Gregoire VII. prend soin de cette Eglise. 374
Symbole. Addition reprochée aux Latins par les Grecs comme erreur capitale. 28. 32
S. Syr premier Evêque de Pavie. 115.
Syracuse. Son premier Evêque Latin. 539

T

TARRAGONE ruinée sous les Mores. 478. Donnée à l'Eglise Romaine & rétablie metropole. 489
Tedald archevêque de Milan schismatique. Sa mort. 430
Temple. Eglise de ce nom à Jerusalem. 644
Teroüane. Troubles en cette Eglise depuis 1079. pendant cinq ans. 635
Theodora Imperatrice. 34. Sa mort. 50
Theophylacte archevêque de Bulgarie. Ses écrits. 365
Theuzon. Reclus à Florence. 118
Theuzon-Mezabarba pere de l'Evêque de Florence. 116
Thierri abbé de saint Evroul. 50
Thibaut de Provins, solitaire. 166 Sa mort. 169
Thibaut III. Comte de Champagne, protege les legats du Pape. 334
Thomas archevêque d'Yorc. 189. Refuse l'obéïssance à l'Archevêque de Cantorberi. 192. Va à Rome. *ibid.* Se soumet à Lanfranc. 224
Tiemon ou Dimon abbé, puis archevêque de Salsbourg. 485
Togrulbec chef des Turcs Seljoudiques. 143. Sa mort. 144
Tolede prise sur les Mores par Alfonse VI. Roi de Castille. 468. Sa primatie. 470

The text on this page is estimated to be only 27.20% accurate

TABLE DES Tournai. Son Eglile veut fe apurer de celle de Noyon : mais fans effet. 606 Tours. Concile où prefide Hildebrand. 38 Autre concile en 1 096. Urbain 1 1. prefidant *84 Traîne ou Troine , ville épifcopale de Sicile- 467. 5-37 Travail des mains » comment aboli chez le* moines. 503 Trtve de Dieu. 35-. confirmée au concile de Clermont 571 5-83. 637 Tribur. Affemblée contre le Roi Henri. 314 La Trinitéde Ca'én monaftere. 13-4 Trinité. Office de ce monaftere à Clugni. jox Troie en Poûille. Concile en 109a. Urbain 11. prefidant . 3-24 V VAllombreuse, Fondation de ce monaftere- 12.3 Val (ram Archevêque de Magdebourg fchifmatique. Sa lettre poqr le Roi Henri. 486 Udan Archevêque deTreves.Gregoire VII. y avoit confiance, quoiqu'attaché au Roi Henri. 3 jj. Sa mort. , ibid. Vedbn Archevêque de Maïence fchifmatique. 426. Sa mort. 473 Ymdime. V Abbé de la Trinité cardinal de l'Eglife Romaine. 5-47 Vendredi. Jeûne ordonné ce jour & pourquoi. .632 Vnùfe. Son patriarche trop pauvre» *67 Viâir U. Pape. 37. Sa mort 46. v. Gebehard. Viderad abbé de Falde» difpute la preféanre à l'Evêque d'Hildesteim 135. Ses moines révoltez contre lui 13* La Jatnte Vierge. Samedi confacré à fôn honneur. 104. Son petit office, ibtd. Prefcrit à tous les clercs. y8o MATIERES. Vu.chcjir . Concile 1072. p.J.21 S. U rie de lugnij Ses commenccmens 495. Son traité des coutumes de Clugni. 498. y 00. Sa mort. itU. Va» caufé par la crainte» n'eft pas moins valide. 73 Velfelmc abbé de Brunviller. Si moit-493 S. Voult de Luques. 527 Vjpfal. Temple fameux des Suédois idolâtres 217 Urbain U. Pape v. Odon Evêque d'Oftie. SonentrevûeavecRo-ger comte de Sicile. 466. Reconnu Pape en Angleterre. 764. Vient en France & y dédie plufieurs Eglifes. Autre voïage en France apres le concile de Clermont. y£o. y8 6. Retourne en Italie. 594. Rentre à Rome. 5-96. Attire auprès de lui plufieurs moines de grand mérité. 61 3. Refifte au Roi d'Angleterre en faveur de S. Anfêlme : puis fe relâche. 627. Mort d'Urbain II. 641 Uton archevêque de Treves. i6f S. Vtdfian prévôt , puis Evêque de Vorcheftre. 106. Sa mort. XI r h il 1 N (Jean) patriarche de C. P. 200. Sa mort. 303. N'eft auteur de l'abregé de Dion Caftius. ibid. y Y A cca ûege des Evêques d'Arragon au lieud'Heulca. «2. v. Jaca. TorCi Cette Eglife foumife à celle de Cantorberi. 224 Z Z O e' Impératrice. Sa more. 3+ Fin de la Table des Matières. ACM

Tournai. Son Egliſe veut ſe ſeparer de celle de Noyon : mais ſans effet. 606
Tours. Concile où preſide Hildebrand. 38 Autre concile en 1096. Urbain II. preſidant 584
Traïne ou Troine, ville épiſcopale de Sicile. 467. 537
Travail des mains, comment aboli chez les moines. 503
Treve de Dieu. 35. confirmée au concile de Clermont 571 583. 637
Tribur. Aſſemblée contre le Roi Henri. 314
La Trinité de Caën monaſtere. 154
Trinité. Office de ce monaſtere à Clugni. 502
Troïe en Poüille. Concile en 1092. Urbain II. preſidant. 524

V

VALLOMBREUSE, Fondation de ce monaſtere. 123
Valtram Archevêque de Magdebourg ſchiſmatique. Sa lettre pour le Roi Henri. 486
Udon Archevêque de Treves. Gregoire VII. y avoit confiance, quoiqu'attaché au Roi Henri. 352. Sa mort. *ibid.*
Vecilon Archevêque de Maïence ſchiſmatique. 426. Sa mort. 473
Vendôme. L'Abbé de la Trinité cardinal de l'Egliſe Romaine. 547
Vendredi. Jeûne ordonné ce jour & pourquoi. 632
Veniſe. Son patriarche trop pauvre. 267
Victor II. Pape. 37. Sa mort 46. *v.* Gebehard.
Viderad abbé de Fulde, diſpute la preſéance à l'Evêque d'Hildesheim 133. Ses moines revoltez contre lui. 135
La ſainte Vierge. Samedi conſacré à ſon honneur. 104. Son petit
Vincheſter. Concile 1072. p. 221
S. Uric de Clugni, Ses commencemens 495. Son traité des coûtumes de Clugni. 498. 500. Sa mort. *ibid.*
Vœu cauſé par la crainte, n'eſt pas moins valide. 73
Volfelme abbé de Brunviller. Sa mort. 493
S. Voult de Luques. 527
Upſal. Temple fameux des Suedois idolâtres. 217
Urbain II. Pape *v.* Odon Evêque d'Oſtie. Son entrevûe avec Roger comte de Sicile. 466. Reconnu Pape en Angleterre. 564. Vient en France & y dédie pluſieurs Egliſes. 567. Autre voïage en France après le concile de Clermont. 580. 586. Retourne en Italie. 594. Rentre à Rome. 596. Attire auprès de lui pluſieurs moines de grand merite. 613. Reſiſte au Roi d'Angleterre en faveur de S. Anſelme : puis ſe relache. 627. Mort d'Urbain II. 641
Uton archevêque de Treves. 165
S. Vulſtan prevôt, puis Evêque de Vorcheſtre. 106. Sa mort. 534

X

XIPHILIN (Jean) patriarche de C. P. 200. Sa mort. 303. N'eſt auteur de l'abregé de Dion Caſſius. *ibid.*

Y

YACCA ſiege des Evêques d'Arragon au lieu d'Heuſca. 82. *v.* Jaca.
York Cette Egliſe ſoumiſe à celle de Cantorberi. 224

Z

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 5.89% accurate

j#t® JÉi ■ 1 ERSivAb* Jk-i vflHttks «m avëé rwBEv^^El jK yy*Ê&ÏZrVr«XV H®s5 MftMl YïdwmL W&ÆM





